

Le "résumé de Paris" ?

Florence Köll

▶ **To cite this version:**

Florence Köll. Le "résumé de Paris" ? : le Palais-Royal de 1780 à 1815, commerces, logements, divertissements. Sciences de l'Homme et Société. École nationale des chartes, 2019. Français. hal-04012911

HAL Id: hal-04012911
https://enc.hal.science/hal-04012911

Submitted on 3 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Florence Köll
Diplômée de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe

2019

LE « RÉSUMÉ DE PARIS » ?

LE PALAIS-ROYAL DE 1780 À 1815 : COMMERCES, LOGEMENTS, DIVERTISSEMENTS



TOME PREMIER

Remerciements

Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux personnes m'ayant aidée dans la conception et la réalisation de cette thèse d'Ecole des chartes.

En premier lieu, je remercie M. Guillaume Fonkenell, professeur-référent à l'Ecole nationale des chartes, de m'avoir orientée vers ce sujet, particulièrement dans le sens de l'histoire des divertissements, et rassurée à de nombreuses reprises quant à sa faisabilité. Ses relectures ont également été très précieuses pour assurer la rigueur de ce travail de recherche.

Je remercie de même Mme Dominique Massounie, directrice de recherche à l'université Paris-Nanterre, pour ses conseils avisés et sa vision synthétique du sujet qui ont grandement aidé à l'élaboration d'un plan permettant de traiter les différentes facettes d'un tel objet d'étude.

J'adresse également de sincères remerciements à Mme Anne Forray-Carlier, conservatrice en chef du département Moyen Âge, Renaissance, XVII^{e} et XVIII^{e} siècle au Musée des Arts Décoratifs de Paris. Ayant contribué à l'exposition portant sur le Palais-Royal au Musée Carnavalet en 1988, son expérience, ses conseils et pistes de recherche ont été très précieux, particulièrement dans des domaines relativement spécialisées tels que l'orfèvrerie, la porcelaine, les bijoux et le papier découpé.

Je tiens de même à remercier Mme Véronique de La Hougue, conservatrice en chef du département des papiers peints du Musée des Arts Décoratifs de Paris jusqu'à sa prise de retraite en 2018. Les travaux préparatoires à une potentielle exposition portant sur les papiers découpés qu'elle a pu mener avec M. Jean-Pierre Seguin, ancien Inspecteur des Bibliothèques de France et ancien Directeur du Cabinet des Estampes et du Service photographique de la Bibliothèque nationale, m'ont été très précieux afin de pouvoir appréhender des descriptions ambiguës d'objets de curiosité dans les almanachs de l'époque.

J'adresse de plus mes remerciements à mes relecteurs, Léa, Armâne, Joffrey, Jeanne, Joséphine et Hélène qui, bien que le sujet de cette thèse ne constitue pas leur principal centre d'intérêt, ont accepté de vérifier sa cohérence et sa correction orthographique et grammaticale. Je remercie enfin mes proches et amis pour leur soutien constant et leur patience face à mes nombreuses plaintes.

Introduction

> « On regarde le Palais-Royal comme le cœur, l'âme, le cerveau de Paris. […] Bref, on viendrait au Palais-Royal dans l'état primitif d'un sauvage du Canada, qu'au bout de quelques heures on pourrait être parfaitement mis, avoir une maison montée, des équipages, des domestiques, vingt plats sur sa table, et même une jolie figure de femme souriant d'aise et d'amour si l'on veut. […] On pourrait passer sa vie, la vie la plus longue, au Palais-Royal, dans un enchantement perpétuel, et se dire en mourant : « J'ai tout vu, tout connu »[1]

Telle est l'impression laissée en 1789 par le nouveau lotissement du Palais-Royal au voyageur russe Karamzin ! Le lieu semble ne laisser aucun de ses promeneurs indifférent, et, entre chastes condamnations et louanges dithyrambiques, s'inscrit résolument à la fin du XVIII[e] siècle comme « le cœur, l'âme, le cerveau, le résumé de Paris »[2], la « capitale de Paris »[3], le « *punctum saliens* of the world »[4] où cohabitent les paradoxes. L'enceinte est ainsi à la fois « dissolute, gay, wretched, elegant, paltry, busy, and idle: it suggests recollections of atrocity, and supplies sights of fascination; it displays virtue and vice living on easy terms, and in immediate neighbourhood with each other. Excitements, indulgencies, and privations, art and vulgarity, science and ignorance, artful conspiracies, and careless debaucheries, all mingle here, forming an atmosphere of various exhalations, a whirl of the most lively images, a stimulating melange of what is most heating, intoxicating, and subduing »[5]. Cette alliance de contradictions en fait aux yeux de ses contemporains un « point unique sur le globe. Visitez Londres, Amsterdam, Madrid, Vienne, vous ne verrez rien de pareil : un prisonnier pourrait y vivre sans ennui, et ne songer à la liberté qu'au bout de plusieurs années »[6]. Théâtre d'événements politiques dont ses changements toponymiques sont le reflet, successivement Palais-Royal, Palais-Égalité ou Palais du Tribunat, le lieu, décrit en 1787 comme « centre des plaisirs et des nouveautés de la Capitale, et le lieu du Royaume le plus constamment fréquenté »[7] est toujours décrit en des termes similaires en 1806 : « Le palais du

[1] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790),* traduites du russe, accompagnées de notes et d'une notice biographique sur l'auteur par V. de Porochine, Paris, E. Meillier, 1867, p. 310 à 311.
[2] *Ibid..*, p.312.
[3] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, 1813, p.13.
[4] *The Picture of the Palais Royal, describing its spectacles, gaming rooms, coffee houses... and other remarkable objects in that high change of the fashionable dissipation and vice of Paris*, Londres, W. Hone, 1819, p.III.
[5] J. Scott, *A visit to Paris in 1814 ; being a review of the moral, political, intellectual, and social condition of the French capital*, 1815, p. 118.
[6] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, librairie de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, 8, près le Théâtre-Français, ci-devant rue de Valois, 1781, rééd. 1884, p.131.
[7] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris, contenant l'histoire et la description de tous les établissemens, monumens... enfin les détails de tous les objets d'utilité et d'agrémens qui peuvent intéresser les étrangers et les habitans de cette ville*, à Paris, chez Lejay, 1787, p.126.

Tribunat est à Paris ce que Paris est à l'univers »[1]. « Palais des Fées »[2], le Palais-Royal offre néanmoins une image de son temps, un « tableau en miniature du goût dominant d'une grande partie de la Nation »[3] : « N'est-ce point là la peinture de nos mœurs dans le quartier du Palais-Royal ? »[4]. En effet, le succès des galeries de l'enceinte princière est symptomatique d'un changement au cœur de la société, et de l'essor du divertissement comme source de revenus ; Mercier affirme ainsi pour l'année 1796 : « Jamais il n'y eut autant de spectacles, de concerts, de danses, de repas, de traiteurs, de limonadiers, de jardins publics, de feux d'artifice, de lycées, de journaux et de marchands de vin. C'est une sorte de phénomène, que cette variété d'amusements, au milieu de la guerre la plus meurtrière, à la suite d'une révolution qui n'eût dû faire naître que les idées les plus mélancoliques […] »[5].

Le nouveau jardin du Palais-Royal et la réunion des plaisirs qu'il a induit ont cependant pu être condamnés par leurs contemporains : « Ce lieu est la boîte à Pandore, elle est ciselée, travaillée, mais tout le monde sait que la boîte à Pandore renfermait tous les maux »[6]. Le regard jeté sur le lieu est ainsi le plus souvent réprobateur :

> Tout s'y trouve ; mais mettez là un jeune homme ayant vingt ans, et cinquante mille livres de rente, il ne voudra plus, il ne pourra plus sortir de ce lieu de féerie ; il deviendra un Renaud dans ce palais d'Armide ; et si ce héros y perdit son temps et presque sa gloire, notre jeune homme y perdra le sien et peut-être sa fortune : ce n'est plus que là désormais qu'il pourra jouir ; partout ailleurs il s'ennuiera. Ce séjour enchanté est une petite ville luxueuse, renfermée dans une grande ; c'est le temple de la volupté, d'où les vices brillants ont banni jusqu'au fantôme de la pudeur : il n'y a pas de guinguette dans le monde plus gracieusement dépravée ; on y rit, et c'est de l'innocence qui rougit encore.[7]

L'enceinte du Palais-Royal est critiquée comme étant particulièrement représentative des turpitudes de son époque, dont elle offre un résumé, « le Palais-Royal étant le rendez-vous de tous les vices de la capitale »[8]. Haut lieu de prostitution, invitation à la dépravation offerte aux Parisiens, l'enclos est souvent dépeint comme un dangereux piège tendu à la jeunesse : « always ready to receive the inclined, to tempt the irresolute, to confirm bad habits, and dispel good

[1] P. Villiers, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806, p.148.
[2] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, en deux parties, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.21.
[3] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description*… 1787, p. 125.
[4] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune ; coup d'œil rapide sur le Palais-Royal en général, sur les maisons de jeu, les filles publiques, les tabagies, les marchandises de mode, les Ombres chinoises, les traiteurs, les cafés, les cabinets de lecture, les bons mots des filles, leurs termes d'argot, etc. Ouvrage plus moral qu'on ne pense*, Paris, « chez l'Ecrivain, Libraire, boulevard des Capucines, n°1 », impr. de Hocquet, 1815, p.20.
[5] L.-S. Mercier, Louis-Sébastien, *Le Nouveau Paris*, seconde édition, à Gênes, à l'Imprimerie de la Gazette Nationale, place Neuve, n°749, tome 6, an III républicain [1798], p. 172-173.
[6] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune*… 1815, p.16.
[7] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1781, rééd. 1884, p.131-132.
[8] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune*…, 1815, p.81.

resolutions. […] There is but one Palais Royal in the world, say the Parisians, and it is well for the world that there is but one »[1]. Par là-même, l'apanage du duc de Chartres est perçu comme la source de la diffusion des vices dans la capitale : « Ainsi que la corruption du plus beau fruit commence par une pourriture légère, de même le Palais-Royal est la tache qui a corrompu nos mœurs modernes, et propagé la gangrène. »[2]

Les études ayant porté sur cet îlot ont été très marquées par cette vision moralisante d'un lieu considéré comme propice à la décadance des moeurs, et une telle image inspire d'ailleurs à Michelet un véritable exercice de style :

> La vie, la mort, le plaisir rapide, grossier, violent, le plaisir exterminateur : voilà le Palais-Royal de 1793. Il fallait des jeux et qu'on pût, sur une carte, se jouer en une seule fois, d'un seul coup se perdre. Il fallait des filles ; non point de cette race chétive que nous voyons dans les rues, propres à confirmer les hommes dans la continence. Les filles que l'on promenait alors étaient choisies, s'il faut le dire, comme on choisit dans les pâturages normands les gigantesques animaux florissants de chair et de vie qu'on montre au carnaval. Les seins nus, les épaules, les bras nus, en plein hiver, la tête empanachée d'énormes bouquets de fleurs, elles dominaient de haut toute la foule des hommes. Les vieillards se rappellent, de la Terreur au Consulat, avoir vu au Palais-Royal quatre blondes colossales, énormes, véritables Atlas de la prostitution, qui, plus que nulle autre, ont porté le poids de l'orgie révolutionnaire. De quel mépris elles voyaient s'agiter aux Galeries de bois l'essaim des marchandes de modes, dont la mine spirituelle et les piquantes œillades rachetaient peu la maigreur ! Voilà les côté visibles du Palais-Royal. Mais qui aurait parcouru les deux vallées de Gomorrhe qui circulent tout autour, qui eût monté les neuf étages du passage Radziwil, véritable tour de Sodome, eût trouvé bien autre chose. […] Voilà le monde sale, infect, obscur, de jouissances honteuses où s'était réfugiée une foule d'hommes, les uns contre-révolutionnaires, les autres désormais sans parti, dégoutés, ennuyés, brisés par les événements, n'ayant plus ni cœur ni idée.[3]

Le marquis de Bourbonne obéit à la même rhétorique et aux mêmes topoï dans ses *Chroniques du Palais-Royal*, en axant sa condamnation du lieu à la fois sur la supposée cupidité du prince, et sur la prolifération de la prostitution dans l'enclos : « Mais lorsqu'il eut fait construire les galeries du Palais-Royal, […] lorsqu'il eut changé son palais en une espèce d'immense bazar qui devint le forum de l'oisiveté, du jeu et de la débauche, le théâtre du vice éhonté, il l'ouvrit à tout le monde, et l'on vit bientôt cette promenade couverte de la population la plus grossière et la plus perverse. »[4] Ce regard extrêmement subjectif, associé le plus souvent à l'absence des cotes des archives citées pour le justifier, rend inexploitable la plupart des travaux fort romancés menés

[1] J. Scott, *A visit to Paris in 1814*…, p. 137.
[2] L.-S. Mercier, *Le nouveau Paris*, [1798], p.85.
[3] J. Michelet, *Histoire de la Révolution*, tome VI, cité par J. Beaujoint, *Histoire du Palais-Royal et de ses galeries. Politique et mœurs des Princes. Maisons de jeu et de plaisirs. Caveaux et repaires. Le Tout-Paris des Vices*., A. Fayard, éditeur, 78 boulevard Saint Michel Paris, 1881, p. 188.
[4] B. Saint-Marc, Marquis de Bourbonne, *Les chroniques du Palais-Royal, origine, splendeur et décadence, les ducs et les duchesses, la régence, théâtres, cafés, restaurants, tripots, les galeries de bois, etc., etc.*, Paris, s. éd., 1881, p. 160.

au XIX^e^ siècle, comme l'*Histoire des galeries du Palais-Royal* (1863) de Charles Lefeuve[1] ou l'*Histoire du Palais-Royal et de ses galeries. Politique et mœurs des Princes. Maisons de jeu et de plaisirs. Caveaux et repaires. Le Tout-Paris des Vices.* (1881)[2] de Jules Beaujoint. Une telle tare se poursuit au XX^e^ siècle, et le seul choix du titre de l'ouvrage de René Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles ou le Palais-Royal de Philippe-Égalité* (1974) laisse deviner le ton et la prise de position de son auteur : « L'œuvre du léger Louis-Philippe-Joseph, superficiel et velléitaire, incapable de patience, joueur et insouciant, paresseux et fantaisiste, c'est son Palais-Royal qui reste, après le Louvre et les Invalides, l'ensemble le plus attachant de la capitale, celui peut-être où les ombres diverses sont le inattendues car elles sont venues de toutes parts. »[3]

La première monographie consacrée au monument a été publiée en 1829. Elle est le fait de Pierre François Léonard Fontaine[4], dont le regard souffre néanmoins d'un manque d'objectivité quant aux événements et au chantier. L'architecte Fontaine fut en effet associé aux travaux de restaurations du Palais-Royal dès le retour de Louis-Philippe d'Orléans dans sa demeure, et continuait d'œuvrer en ce sens au moment de la publication de l'ouvrage. Cette première étude tend donc à offrir une image flatteuse de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, prince à l'origine des travaux et père du duc d'Orléans pour qui Fontaine travaillait désormais, en gommant par exemple la motivation financière de l'entreprise du lotissement au profit d'une ambition purement esthétique : « La forme désagréable, l'irrégularité des habitations qui bordaient le jardin du Palais-Royal en trois sens, les inconvénients continuels auxquels donnaient lieu les concessions et les privilèges dont chaque propriétaire jouissait, firent naître l'idée d'isoler la promenade et de l'entourer de portiques au-dessus desquels on éleva des bâtiments dont la décoration et l'ordonnance devaient s'accorder avec celles de la grande façade du palais »[5]. La première étude portant sur le Palais-Royal qui plaçait les sources au centre de la démarche est celle menée conjointement par Victor Champier et Gustave-Roger Sandoz : *Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900)* publiée en 1900. Ce grand œuvre pâtit toutefois du manque de précision de ses références : bien que Victor Champier, dans le premier tome, fasse des renvois relativement explicites à des cotes d'archives, ce n'est pas le cas de Gustave-Roger Sandoz dans le second tome. Celui-ci renvoie, sans en donner le détail, aux papiers des princes d'Orléans conservés aux Archives nationales. Bien que le premier tome soit précédé d'une riche

[1] C. Lefeuve, *Histoire des galeries du Palais-Royal*, Paris, P. Martinon, 4ème édition, 1863.
[2] J. Beaujoint, *Histoire du Palais-Royal et de ses galeries. Politique et mœurs des Princes. Maisons de jeu et de plaisirs. Caveaux et repaires. Le Tout-Paris des Vices.*, Paris, A. Fayard, 1881.
[3] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles ou le Palais-Royal de Philippe-Égalité*, Paris, J. Dullis, 1974, p.173.
[4] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, Paris : imprimerie de Gaultier-Laguionie, Hôtel des Fermes, 1829.
[5] *Ibid*., p.21-22.

bibliographie, les ouvrages ne sont pas référencés dans le corps du texte ; la recherche de l'origine exacte d'une information est donc malaisée. Le lotissement du Palais-Royal a également pu apparaître dans des ouvrages traitant de l'histoire de l'architecture de façon plus large mais relativement rigoureuse, comme c'est le cas de Louis Hautecoeur dans son *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV, Seconde moitié du XVIII^e siècle, le style Louis XVI, 1750-1792* (1952) ou de Christian Taillard dans *Victor Louis (1731-1800), le triomphe du goût français à l'époque néo-classique* (2008) ; ce dernier ouvrage a pu néanmoins souffrir de quelques approximations, l'architecte et non le lotissement en tant que tel constituant le cœur du propos.

Par la suite, le Palais-Royal fut l'objet de deux études par les architectes Jacques Boulet et Philippe Gresset : « Le Palais-Royal : un fragment de ville » (1984) et « Le Palais-Royal, un inachèvement classique » (1985). Celles-ci proposent des analyses poussées, documentées et précises, mais ne permettant pas d'appréhender le projet dans son ensemble ; le style choisi est en outre relativement conceptuel et met en avant un ancrage théorique de l'îlot dans l'histoire urbaine et architecturale. L'exposition consacrée au Palais-Royal au musée Carnavalet du 9 mai au 4 septembre 1988[1] tente de remédier à cette lacune mais, malgré les nombreuses sources référencées, les contraintes de temps inhérentes à un travail de recherche pour une exposition muséale empêchèrent une remise en contexte de l'îlot dans le paysage plus large du divertissement à Paris à la fin du XVIII^e siècle, et les problématiques financières d'une telle entreprises ne furent qu'évoquées.

L'histoire du Palais-Royal s'inscrit également en filigranes dans des fresques historiques extrêmement vastes soulignant le plus souvent les idées reçues à son égard, à l'image du *Paris à travers les siècles: histoire nationale de Paris et des Parisiens depuis la fondation de Lutèce jusqu'à nos jours* (1882-1889)[2] d'Henri Gourdon de Genouillac, qui tend à donner aux événements une tournure mélodramatique ou comique. Ce dernier affirme par exemple, relativement au départ de Mademoiselle Montansier de son théâtre au Palais-Royal et son remplacement dans ce local par une compagnie de danseurs de cordes, que : « Lorsque Mlle Montansier s'en alla au boulevard, la salle du Palais-Royal demeura vacante. Ce fut alors un danseur de corde nommé Forioso qui l'occupa. C'était un artiste consommé dans son genre, et il était si beau, en maillot, que Mlle Montansier, âgée de soixante-dix-huit ans, en devint amoureuse et l'épousa »[3]. L'histoire du monument a également pu servir de prétexte à la publication de beaux livres apportant pour tout

[1] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition, Paris, musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988.
[2] H. Gourdon de Genouillac, *Paris à travers les siècles: histoire nationale de Paris et des Parisiens depuis la fondation de Lutèce jusqu'à nos jours*, 4ème volume, Paris, F. Roy, 1882-1889.
[3] *Ibid*., p.65.

élément nouveau le type de reproduction mécanique de l'image : c'est le cas de l'*Histoire lithographiée du Palais-Royal* (1834) de Jean Vatout. Enfin, le jardin du Palais-Royal voit sa sulfureuse réputation utilisée jusqu'à très récemment dans des ouvrages de vulgarisation qui mettent en exergue les mêmes éléments sensationnalistes que les fresques romancées du XIX^e^ siècle : on peut citer à cet égard *Le Palais-Royal, Un demi-siècle de folies, 1780-1830* (2010) de Rodolphe Trouilleux, qui, bien que divertissant, n'offre aucune source ou référence documentaire pour justifier les nombreuses anecdotes avancées.

On se limite dans cette thèse à l'étude du « Palais-Royal » comme jardin, rues et lotissements dessinés par Victor Louis et construits entre 1780 et 1784, bien que le quadrilatère projeté ne demeure dans un état d'incomplétude chronique ; en effet, le quatrième côté, qui semble avoir été conçu plus tardivement, ne connaît pas d'exécution, et des galeries de bois lui sont subsituées. Le palais princier en tant que tel n'entre pas dans le champ de recherche. Les bornes chronologiques découlent de cette limitation spatiale, 1780 marquant la pleine propriété du Palais-Royal par le duc de Chartres et le début des travaux, tandis que 1815 marque le retour de la parcelle dans la maison d'Orléans, après avoir été Bien national suite à l'exécution du duc d'Orléans le 6 novembre 1793 puis domaine extraordinaire de la couronne sous l'Empire. Notre travail ne vise ainsi pas l'exhaustivité dans l'approche des différents aspects de cet ensemble, dont certains ont déjà pu faire l'objet d'études. La prostitution sera seulement évoquée, selon sa pertinence dans le propos : la fascination et le voyeurisme qu'elle a provoqués lui ont déjà fourni une riche historiographie, avec, à titre d'illustration, *Les Demoiselles d'amour du Palais-Royal* (1911) de Hector Fleischmann. Plus récemment, la place de la prostitution dans la parcelle a été analysée de manière approfondie par Clyde Plumauzille dans un article mis en ligne le 1^er^ décembre 2013 : « Le « marché aux putains » : économies sexuelles et dynamiques spatiales du Palais-Royal dans le Paris révolutionnaire »[1]. La place du Palais-Royal dans la Révolution ne sera de même pas soulignée, cet aspect ayant été traité de façon détaillée dans l'exposition au musée Carnavalet[2], et l'activité politique dont il est le théâtre ne sera évoquée que dans le cas où elle engendre une transformation décorative, dans le cas des cafés, ou architecturale, pour le Palais du Tribunat. Le Palais-Royal connaît ainsi une coloration politique changeante au cours de la période étudiée, avec, pour fil d'Ariane, l'opposition au pouvoir en place : républicain sous la monarchie, monarchiste sous la République, il semble devenir apolitique sous l'Empire (« À part la très grande animation

[1] C. Plumauzille, « Le « marché aux putains » : économies sexuelles et dynamiques spatiales du Palais-Royal dans le Paris révolutionnaire », *Genre, sexualité et société*, e, ligne depuis le 1er décembre 2013, consulté le 19 avril 2016, URL : http://gss.revues.org/2943 ; DOI : 10.4000/gss.2943.
[2] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition, Paris, musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988.

due aux habitués des cafés, restaurants, hôtels et maisons de jeux, à part le va-et-vient incessant des mondaines et des élégants aux boutiques et magasins ; à part enfin le pèlerinage continu des badauds, des provinciaux et des étrangers aux galeries de bois et au jardin, le Palais-Royal avait complètement perdu sa physionomie politique et frondeuse, et le Gouvernement semblait l'avoir complètement abandonné. […] »[1]). Néanmoins, il se redécouvre bonapartiste sous la Restauration avec le pôle que constitue le café Lemblin. Pour ce qui est des arts du spectacle, les différentes salles de spectacles de l'enceinte ne seront pas étudiées comme telles, afin que l'attention soit portée sur les « petits spectacles » et autres divertissements moins institutionnalisés ; les lieux de représentation ont par exemple déjà été étudiés par Henri Prudent et Paul Guadet dans *Les Théâtres du Palais-Royal, précédés d'une notice de P. Lafollye sur les salles de spectacle construites par V. Louis, architecte du roi Louis XVI* (1903)[2]. Le Palais-Royal comme lieu de promenade et la sociabilité propre qui en résulte ont également déjà été l'objet d'études, comme l'article d'Olivier Daumestre « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIII^{e} siècle »[3], ou, du même auteur, mais sous un angle d'approche différent, « Du Palais-Cardinal à l' « enceinte magique » : la représentation du Palais Royal dans les guides de Paris au XVIIe et XVIII^{e} siècle »[4].

Cette étude vise donc à compléter les travaux précédemment cités en offrant une recherche approfondie de l'entreprise de construction du lotissement du Palais-Royal sur le terrain de l'ancien jardin, et la création de trois nouvelles rues sur le terrain de l'apanage d'Orléans. Dans le cadre de ces recherches, nous avons adopté pour nos conversions les équivalents suivants : une toise fait 1,949 m, soit 6 pieds, un pied fait 324,839 mm, soit douze pouces, un pouce fait 27,069 mm, soit 12 lignes, et une ligne fait 2,255 mm[5]. Pour ce qui est de notre méthodologie, nous avons procédé à un dépouillement systématique, aux Archives nationales, de la sous-série R^4, plus précisément des cartons R^4 282 à R^4 304 : ceux-ci contiennent les titres de propriété du Palais-Royal, les devis, mémoires, plans et projets concernant la construction du lotissement et l'aménagement de ses abords, des pièces de procédure relatives à l'entretien du Palais, du jardin,

[1] V. Champier, G.-R. Sandoz, *Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900)*, 2ème volume, Paris, Société de propagation des livres d'art, 1900, p. 52.
[2] H. Prudent, P. Guadet, *Les Théâtres du Palais-Royal, précédés d'une notice de P. Lafollye sur les salles de spectacle construites par V. Louis, architecte du roi Louis XVI*, Orléans, impr. de P. Pigelet, extrait du « Bulletin de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement », 1903.
[3] O. Daumestre, « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIII^{e} siècle », *Histoire urbaine*, III, juin 2001, p. 83-102.
[4] O. Daumestre, « Du Palais-Cardinal à l' « enceinte magique » : la représentation du Palais Royal dans les guides de Paris au XVII^{e} et XVIII^{e} siècles », dans CHABAUD, Gilles (dir.), *Les guides imprimés du XVI^{e} au XX^{e} siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, 2000, p. 391-402.
[5] D. Gallet-Guerne, *Versailles. Dessins d'architecture de la Direction générale des Bâtiments du Roi. Tome I : Le château, les jardins, le parc, Trianon*, Paris, Archives nationales, 1983, p.15.

des boutiques, des documents relatifs à la police des locataires, et les baux de location des arcades. Ces cotes de la sous-série R^4 ont systématiquement été utilisées dans les études portant jusqu'à présent sur l'îlot. En complément de ces documents a été consultée la sous-série N pour la Seine, aux Cartes et Plans des Archives nationales, pour ce qui est des plans et élévations relatifs aux différents projets ; cette dernière est également évoquée à plusieurs reprises dans les travaux antérieurs. La sous-série Z^{1J}, et les mémoires, expertises, toisés et devis des greffiers des bâtiments, a permis quant à elle de constater l'état du bâti et l'avancement du chantier à différentes dates : son exploitation en détail, dans le cadre de la chronologie du chantier, n'avait jusqu'à présent pas encore été faite. Le dépouillement exhaustif des documents issus de l'administration des Domaines nationaux (DQ10) et concernant le Palais-Royal aux Archives de Paris représente également une source nouvelle pour cette étude, et particulièrement riche. Ont également été dépouillés les minutes et répertoires du notaire Denis André Rouen (étude LXXI, 6 juillet 1768 - 19 décembre 1811), notaire du duc de Chartres installé rue de Richelieu, pour la période 1780-1790 : nous y avons trouvé les contrats de vente des arcades par le duc d'Orléans. Cette utilisation de documents notariés dans le cadre d'une étude portant sur le Palais-Royal est également nouvelle : elle découle aussi de la consultation du sommier foncier aux archives de Paris (DQ18 94), qui renvoie à de nombreux baux de locations. Quelques cotes de la série T, concernant des tracts publicitaires d'établissements installés au Palais-Royal durant la période étudiée, ont pu être exploitées, utilisation elle aussi inédite. Enfin, en complément et particulièrement pour la phase de conception du projet, a été consulté et cité de façon plus complète que dans les travaux antérieurs le manuscrit d'Henri Piètre « Recueil de bâtiments » conservé à la bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, dans le fond Jacques Doucet. L'étude de l'œuvre de Louis nécessite quant à elle certaines précautions ; ses sources documentaires sont relativement lacunaires, et il manque de nombreux dessins ; n'ont été conservées par exemple que deux esquisses de la façade sur jardin et une seule de celle sur rue, et la chronologie des projets proposés au duc de Chartres est incertaine : « […] le portefeuille de Louis, acquis par la ville de Bordeaux en 1847, […] disparut dans le fatal incendie de l'Hôtel-de-Ville en 1862. De toutes ces richesses, il ne subsiste plus qu'environ quatre-vingt feuilles, toutes plus ou moins brûlées »[1]. Nous avons également utilisé des sources manuscrites éditées : la correspondance de Victor Louis par Charles Durand[2], le Journal[3] de Fontaine, et la très

[1] C. Durand, *V. Louis, architecte du grand théâtre de Bordeaux, documents recueillis et publiés par M. Charles Durand, architecte*, Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilhou, 11, rue Guiraude, 1879, p. 7.
[2] *Ibid*.
[3] P. F. L. Fontaine, *Journal 1799-1853*, 2 volumes (1799-1824 et 1824-1853), Paris, Ecole nationale supérieur des Beaux-Arts, 1987.

récente édition des mémoires privées de Fontaine[1] par Jean-Philippe Garric. Nous avons de même pu nous appuyer sur de nombreuses sources imprimées : almanachs, guides de voyage, fables moralisantes prenant le lieu pour décor et contre-exemple, périodiques révolutionnaires, descriptions des curiosités de la capitale. Les éditions de sources manuscrites et les sources imprimées n'étaient jusque-là pas citées dans des analyses se limitant au domaine architectual, comme les deux études menées par Jacques Boulet et Philippe Gresset : le recoupement d'une variété de sources la plus large possible (sources manuscrites, leurs éditions, et sources imprimées), plus que leur aspect individuellement inédit, constitue donc l'originalité de la démarche de cette thèse.

Cette thèse s'articule autour de quatre axes visant à définir le Palais-Royal, après les travaux de Victor Louis, comme un objet insolite et unique dans le paysage parisien de la fin du XVIII^{e} siècle, car proposant l'alliance inédite du logement, du commerce, du jardin, et des divertissements.

Il s'agit dans un premier temps de retracer les motivations du projet ainsi que la succession des différents acteurs : quelles sont les différentes étapes de conception d'un tel chantier ? Comment a-t-il été mis en œuvre ? Comment les nouveaux bâtiments ont-ils été rentabilisés ? Pourquoi ce lotissement, dont la mise en valeur initiale reposait sur le prestige, se voit-il complété par d'éphémères baraquements de bois ? On vise dans cette partie à offrir une chronologie du chantier et à illustrer son progressif éloignement du projet initial ; à ce titre, les galeries de bois en sont l'un des éléments les plus symptomatiques.

La deuxième partie aborde les différentes problématiques soulevées par ces travaux dans le contexte de l'époque : la place du jardin dans la ville, la question du lotissement spéculatif, et le destin des bâtiments face aux mutations politiques. Y est également étudiée la question des oppositions au chantier, par la figure des riverains et des habitués du jardin. On tâchera dans cette partie de s'interroger sur les points suivants : l'utilisation d'un jardin comme pôle d'attractivité d'une opération spéculative est-elle ici une initiative isolée ? Comment la restructuration du Palais-Royal, espace devenu presque public par son appropriation par les promeneurs, a-t-elle influencé le quartier dans lequel l'enceinte s'inscrit ? Qu'est-il advenu des bâtiments et du nouveau jardin durant la Révolution, puis l'Empire ?

La troisième partie traite des multiples objets réunis en un seul et même nouveau lieu : la question des logements et de leurs occupants, ainsi que les boutiques du nouveau lotissement, leurs résidents, bailleurs et locataires. De plus, nous étudions plus particulièrement la nature des

[1] P. F. L. Fontaine, *Mia Vita, mémoires privés*, édités par GARRIC, Jean-Philippe, Vérone, Les Editions des Cendres, 2017.

commerces proposés en rez-de-chaussée ainsi que les stratégies commerciales adoptées par les marchands dans cet environnement dense, qui impose une forte concurrence. L'enclos doit en outre être replacé dans le cadre plus large de l'espace de divertissement parisien auquel appartiennent également foires et boulevards, et les interactions avec ces derniers : il s'agit de replacer le Palais-Royal dans la continuité des foires et en concurrence avec les boulevards qui prendront le pas sur lui au XIX^{e} siècle ; il peut ainsi s'apparenter à des lieux de transition dans le commerce de l'amusement, comme les vauxhalls ou les tivolis. Cette partie vise à répondre aux questions suivantes : Quelles sont les caractéristiques des nouveaux bâtiments en tant que lieux d'habitation ? Qui vivait au Palais-Royal ? Comment les marchands tâchaient-ils d'attirer le client dans une enceinte réputée pour son luxe et sa magnificence, mais souffrant d'une réputation de malhonnêteté ? Quelle est la place du Palais-Royal vis-à-vis des foires et des boulevards, et peut-on établir une filiation et repérer certaines interactions et entreprises communes ? Dans quelle mesure le Palais-Royal, tel qu'il a été restructuré par Victor Louis, est-il un lieu d'amusement nouveau ?

Enfin, la quatrième et dernière partie propose une étude de cas du cirque du Palais-Royal (1788-1799), édifice hybride et éphémère aux inspirations plurielles. Hippodrome antiquisant, centre commercial souterrain, manège princier, vauxhall et lieu de pédagogie idéaliste au cœur d'un contexte politique mouvementé, le cirque du Palais-Royal fut condamné par ses vices de forme et les expérimentations techniques dont il fut l'objet. Dans quelle mesure cet édifice de bois, de plâtre et de cuivre dont rien n'est aujourd'hui conservé est-il atypique ? Comment un bâtiment conçu pour la rentabilité se transforma-t-il en gouffre financier ?

PREMIÈRE PARTIE :

CONCEPTION, CHRONOLOGIE DU CHANTIER ET DÉVIATION DU PROJET INITIAL

Chapitre premier. Concevoir un projet architectural au service de la spéculation

A la fin du XVIII[e] siècle, la maison d'Orléans semblait s'épuiser dans une perpétuelle course à l'argent où l'emprunt ne pouvait plus être envisagé comme une solution viable : le 1[er] janvier 1776, Louis-Philippe le Gros cessa d'entretenir ses enfants, qui durent désormais administrer leurs biens, tandis que les 800,000 livres de revenus du duc de Chartres et de son épouse étaient absorbés annuellement par l'ensemble des rentes viagères que le prince avait contractées[1]. Même les appels au duc de Penthièvre, homme le plus riche du royaume et beau-père de Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, semblaient désormais vains, ses affaires étant résolument « dérangées à force d'arrangements »[2]. Au printemps de 1780, Séguin, trésorier du duc de Chartres, se déclara au bout de ses expédients : les intérêts des dettes étaient sur le point de dépasser les ressources du couple, et Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, ne voyait son train de vie plus assuré que par le crédit accordé par ses créanciers en prévision des deux immenses successions à venir, des Penthièvre et des Orléans.

L'idée du projet de restructuration du jardin du Palais-Royal à des fins mercantiles est peut-être le fait de Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de Genlis et maîtresse de Louis-Philippe-Joseph. Elle aurait en effet insufflé à son frère cadet, Charles-Louis, qui s'était distingué dans la marine puis dans le génie, l'idée d'inciter le duc de Chartres, aux abois du fait de ses déboires financiers, à exploiter le Palais-Royal et à le transformer en lotissement lucratif[3] : le duc, face au refus qui lui avait été fait de son concours dans la guerre en faveur des Insurgents d'Amérique, aurait ainsi eu l'opportunité de devenir homme d'affaires[4]. De plus, la conception financière de l'opération a sans doute été forgée sous les conseils de l'économiste Baudeau, confident ordinaire du duc de Chartres, qui le seconda jusqu'au bout dans l'entreprise[5].

La capitale était alors en pleine effervescence immobilière : le parc Monceau était sur le point d'être dépassé par le mur d'octroi de Claude-Nicolas Ledoux et ses cinquante-quatre pavillons, tandis qu'Alexandre-Théodore Brongniart transformait la Chaussée d'Antin, et que les Choiseul cédaient leur hôtel avec leur jardin à des entrepreneurs, qui conçurent un fructueux

---

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800), le triomphe du goût français à l'époque néo-classique*, préface de Jean-Pierre Poussou, presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008, p. 251.
[2] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p. 175.
[3] S.-F. Du Crest, comtesse de Genlis,, *Mémoires*, édités par MASSEAU, Didier, Paris, Mercure de France, 2004, p. 146 à 147.
[4] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p. 175.
[5] V. Champier, G.-R. Sandoz, 1900, premier volume, p. 413 à 414.

lotissement autour du nouvel Opéra-Comique. De même, les Quinze-Vingts, originellement installés près du Louvre, s'exilèrent au faubourg Saint-Antoine, tandis que Monsieur avait pour projet de lotir une partie de son parc du Luxembourg. Ces nouvelles entreprises avaient parfois l'ambition d'une véritable restructuration urbaine : le comte d'Artois présidait ainsi à la naissance d'une « Nouvelle-Londres **»,** bâtie à partir de l'emplacement du Colisée éphémère, et dont les tracés neufs portaient les noms princiers d'Artois, de Berri, d'Angoulême, et de Penthièvre.[1]

En outre, le Palais-Royal connut au XVIII[e] siècle de nombreux chantiers avant la redéfinition de son jardin : dès 1752, de grands travaux y furent entrepris, remodelant peu à peu l'édifice[2]. Le duc d'Orléans avait ainsi fait appel à Pierre Contant d'Ivry pour les bâtiments et à Pierre Louis Moreau pour le réaménagement de la première cour et de l'opéra, rebâti après l'incendie de 1763. De plus, depuis 1775, le duc de Chartres employait Henri Piètre, ancien élève de Jean-Sylvain Cartaud et second de Contant d'Ivry, « contrôleur des Bâtiments » de la maison d'Orléans. La mort de Contant d'Ivry en octobre 1777 plaça Piètre en position de premier architecte de la famille d'Orléans. Dès la fin de cette année, il entreprit de remanier le décor d'une série de pièces situées dans l'aile Ouest du château, transformant ce qui restait de la Galerie des Hommes Illustres en Salon, la Salle de Gombaud en salle de bal, et refaisant l'appartement de Mme de Blot[3].

A. Le duc de Chartres devient propriétaire du Palais-Royal

Avant de pouvoir envisager lui-même tous travaux, le duc de Chartres devait dans un premier temps obtenir la propriété du Palais-Royal par son père, qui en était le détenteur à titre d'apanage : après maintes insistances, ce dernier accorda un acte de donation, signé le 30 décembre 1780 au château du Raincy[4]. En effet, le père de Louis-Philippe-Joseph, Louis-Philippe d'Orléans, après avoir épousé sa maîtresse, Madame de Montesson, en avril 1773[5], délaissa son palais parisien et son château de Saint-Cloud au profit des châteaux du Raincy et de Saint-Assise. Il avait déjà ainsi presque abandonné le Palais-Royal au duc et à la duchesse de Chartres et leur en avait déjà remis officiellement la jouissance le 1[er] janvier 1776, tout en continuant à leur verser 400,000 livres par an[6]. Par l'acte de donation du 30 décembre 1780, le

[1] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p. 176.
[2] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p. 253.
[3] *Ibid.*, p. 253.
[4] Pièces justificatives, document n°1.
[5] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p. 252.
[6] Arch. nat. K 142, cité par C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p. 252.

duc d'Orléans céda donc ainsi l'entière propriété des bâtiments du Palais-Royal à son fils, avec pour seule réserve « tous les tableaux, médailles, pierres gravées, statues, sculptures, bronzes, livres, bibliothèque et généralement de tous les meubles meublants, et effets mobiliers […] étant dans ledit Palais Royal et dépendances, aussi sans aucune exception », dont le duc d'Orléans se « réserve la propriété » : ils ne faisaient donc pas partie de la donation, bien que le duc de Chartres en conservât la jouissance. Les conditions de cette cession sont précisées dans les articles suivants : il était donné permission au prince de faire les démolitions et augmentations qu'il lui aurait plu, mais sans pouvoir déloger aucune des personnes habitant au Palais-Royal si ce n'est en leur rendant un logement équivalent. Le poids financier qu'impliquait ce transfert de propriété pour le duc de Chartres est en outre souligné dans cet acte : il est expressément stipulé qu'il se doit de payer les redevances, rentes foncières et autres à partir de son entrée en jouissance, ainsi que toutes les charges liées à l'entretien du Palais (bâtiment et personnel). Le duc de Chartres se voyait limité par le fait de « ne pouvoir démolir les salles qui servent aujourd'huy à la garde des archives, qu'après avoir construit au paravant d'autres salles d'une égale largeur et hauteur et aussi sûres que les anciennes, soit pour la fermeture, soit pour parer aux accidents du feu. » De même la présentation des collections d'art chères au duc d'Orléans, et dont il conservait la propriété, était précisée au même titre : en cas de restructuration des appartements, Louis-Philippe-Joseph devait « destiner de grandes pièces, […] dont l'usage unique sera pour placer tous les tableaux de manière qu'ils puissent y être rangés avec ordre et dans un jour avantageux ». Enfin, sans doute en prévision des opérations, il était stipulé dès le deuxième article que le prince ne pouvait « commencer aucunes nouvelles constructions, sans avoir fait préalablement les fonds nécessaires pour leur entière confection et des ouvrages relatifs », le duc d'Orléans tentant ainsi de limiter les risques d'un endettement plus sévère de sa maison. Enfin, outre l'obligation pour le duc de Chartres de réserver à son père, sa vie durant, l'appartement qu'il avait au Palais-Royal et la faculté laissée au donateur d'accorder les logements à qui lui conviendrait, sauf cinq, destinés aux dames de la duchesse de Chartres, l'acte de donation impose une clause qui détermina la forme adoptée par le lotissement dans sa conception, et laisse à deviner que le duc d'Orléans avait déjà connaissance du projet de son fils, notamment pour ce qui est de l'installation de boutiques dans l'enceinte du Palais : le prince « conservera pour l'agrément du Public la jouissance des cours et du jardin du Palais Royal » tout en se chargeant des frais d'entretiens et du logement des gens pour ce nécessaire au sein du Palais. Le duc d'Orléans conservait comme seul contrôle au sein de la parcelle « la nomination [du concierge], sans que ce concierge puisse avoir d'autre autorité dans le Palais Royal que celle qui lui sera conférée par Son Altesse Sérénissime

Monseigneur le Duc de Chartres ». Le projet commercial était en outre évoqué à demi-mot lorsqu'il fut question de la rétribution dudit concierge, qui « aura à sa disposition une certaine quantité de boutiques équivalente pour le produit à six mille livres, ou cet appointement annuel de six mille livres au choix de Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres. » En outre, le projet de lotissement immobilier semblait résolument adopté et vouloir être mené à terme, l'acte précisant qu'en cas de décès prématuré de son fils, le duc d'Orléans s'engageait à « tenir tous les arrangements qui se trouveront alors faits par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres et les destructions de logements que Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres aurait déterminé soit pour les Princes ses successeurs, ses hoirs ou ayant-causes ou pour toutes autres personnes dans les nouvelles constructions qui pourront avoir été faites ».

Néanmoins, dès le surlendemain de la signature de cet acte de donation, le 1er janvier 1781, le duc d'Orléans fit ajouter une clause à sa cession: renouvelant la réserve faite des « tableaux, médailles, pierres gravées, statues, sculptures, bronzes, livres, bibliothèque et généralement de tous les meubles meublant et effets mobiliers […] étant dans ledit Palais et dépendances sans aucune exception », il fait également préciser que, bien que le duc de Chartres eût reçu « les meubles qui garnissent ses appartements, ceux de Madame la Duchesse de Chartres, ainsi que des Princes et Princesses leurs enfants » en 1776, avec « six mille livres par année pour l'entretien et renouvellement de ces meubles », « les tableaux étant dans ces appartements et qui sont portés dans l'inventaire du Palais Royal, ne font point partie de cette cession ». La raison de l'ajout de cette clause dès le lendemain semble relativement mystérieuse : en effet, celle-ci n'ajoute aucun élément nouveau, et il semble simplement s'agir d'une protection légale supplémentaire des collections de la part du duc d'Orléans. Celle-ci n'empêcha néanmoins pas Louis-Philippe-Joseph, deux ans après la mort de son père, en 1787, de vendre en Angleterre la majeure partie des collections d'art dont il avait hérité, et ce afin de financer la continuation des travaux des bâtiments au pourtour du jardin du Palais-Royal[1].

Bien qu'ayant obtenu la propriété du Palais-Royal par son père, le prince demeura limité dans ses projets immobiliers par la nature d'apanage du terrain à accenser : afin de mener à bien son opération spéculative, pour laquelle Louis avait alors déjà fourni des plans, il lui fallait aliéner la partie périphérique du jardin, qui ressortait du domaine de la Couronne. Le duc de Chartres avait donc besoin d'une autorisation royale, par des lettres patentes. L'argument avancé était la nécessité de « donner aux enfants de notre très cher et très aimé cousin le duc de

[1] V. Champier, G.-R. Sandoz, 1900, tome premier, p. 413.

Chartres des logements convenables à l'époque prochaine de leur établissement »[1], les travaux réalisés jusque-là au Palais-Royal s'étant avérés insuffisants. Les lettres patentes lui furent accordées le 17 juin 1781 :

> Le duc de Chartres a […] fait arrêter un plan des […] constructions, augmentations et décorations qui ont été jugées nécessaires pour remplir l'objet de la donation ; mais sa fortune actuelle ne lui permettant pas de fournir à cette dépense, il nous a fait supplier de lui permettre d'aliéner à titre d'accensement perpétuel et moyennant un cens modique emportant lods et ventes à notre profit, deux mille trois cents toises superficielles [8736.7 m^2] du jardin du Palais-Royal à prendre dans son pourtour, pour le prix provenant de ces ventes être employé au paiement des dites constructions. Par le compte que nous nous sommes fait rendre du plan des nouvelles constructions et embellissements, arrêté par notre dit cousin le duc de Chartres, nous avons reconnu qu'il doit être formé entre les maisons qui entourent actuellement le jardin du Palais-Royal, et les nouvelles qui seront construites sur les terrains à aliéner, une rue de 24 pieds [7.80 m] de largeur sur laquelle les propriétaires des maisons actuelles auront des jours et des sorties libres, au lieu des jours et des sorties de souffrance qu'ils ont sur le jardin, et que d'un autre côté la diminution de l'étendue de ce jardin pourra se trouver compensée par l'agrément des promenades couvertes qu'il se propose d'y ménager.[2]

Par ces dernières, Louis XVI permettait ainsi à son cousin d'aliéner à titre d'acensement perpétuel et moyennant un cens modique 2300 toises de superficie [8736.7 m^2] à prendre dans le pourtour du jardin, avec pour seule condition que le prix provenant des ventes devait être exclusivement employé au paiement des constructions que le duc de Chartres projetait[3].

B. Le choix de l'architecte : de Henri Piètre à Victor Louis

Afin de concrétiser un tel projet et de lui trouver une forme définitive dans l'espace qui lui avait été alloué, le duc de Chartres avait dans un premier temps chargé son architecte Piètre de la réalisation de ses projets. Toutefois, il accorda finalement sa confiance à Victor Louis, pourtant à Bordeaux : franc-maçon comme le duc, il avait également pour avantage d'avoir épousé une jeune femme, Marie-Emmanuelle Bayon, excellente pianiste et chanteuse, dont Mme de Genlis appréciait le talent et la compagnie, ce qui lui assurait la faveur de la société du Palais-Royal. Comment les deux hommes se sont-ils rapprochés malgré leur éloignement géographique ?

Le choix de Victor Louis ne semble en effet pas évident, et peut signfier de la part du prince une volonté de se démarquer. En effet, au cours des années 1770, plusieurs architectes

[1] Pièces justificatives, document n°2.
[2] *Ibid*.
[3] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.150.

se sont déjà définitivement imposés auprès des princes, de la grande noblesse et d'une riche clientèle dont ils se partagent les faveurs. Bélanger est ainsi devenu premier architecte du comte d'Artois en 1777 comme Chalgrin était celui de Monsieur, comte de Provence, depuis 1775. Ledoux, poussé par Madame du Barry, avait obtenu de Louis XV avant sa mort la commande des bâtiments de la Saline d'Arc-et-Senans, ce qui lui avait valu la charge de construire, à la demande de l'intendant de Franche-Comté Lacoré, le théâtre de Besançon. A Paris, Brongniart s'était illustré par plusieurs créations, dont l'hôtel d'Orléans, et Piètre occupait déjà la place de premier architecte auprès du duc de Chartres : toutes les positions enviables étaient donc occupées et les chantiers ou projets les plus ambitieux, même les lotissements, étaient en cours d'achèvement ou déjà attribués[1].

La genèse de cette collaboration est sans doute à déceler dans le fait que Victor Louis, ancien pensionnaire à Rome, avait eu la chance de guider le duc sur son chantier du nouveau théâtre de Bordeaux, et, que séduit par son entrain, le prince avait accepté de poser la première pierre fort symbolique d'un édifice déjà largement commencé[2] le 13 avril 1776[3]. Cette cérémonie de pose de la première pierre fut sans doute l'occasion d'un premier contact pour les deux hommes : « M. le duc de Chartres posa, dans cette ville, la première pierre de la salle de la Comédie, qui a été faite par M. Louis, et l'une des plus belles de France. Cette cérémonie se fit pendant la nuit ; nous y assistâmes. Tous les francs-maçons dont M. le duc de Chartres était le grand-maître, s'y trouvèrent […] »[4]. La cérémonie avait néanmoins peut-être été fortuite, d'après le récit tenu par Victor Louis : « Dès l'arrivée du Prince […] je conçus le projet de lui demander la faveur de poser la première pierre de mon bâtiment. Jusque-là cette cérémonie ne m'avait pas occupé. Il voulut visiter nos travaux ; j'eus l'honneur de l'y suivre, et enhardi par son suffrage j'osai faire ma proposition : il l'accepta avec les plus satisfaisants témoignages de bonté. Mme la duchesse de Chartres voulut bien être de moitié dans ce bienfait, et la solennité eut toute l'influence que devait répandre cette protection signalée. »[5] La teneur exacte de cet événement, qui scella sans doute la collaboration de l'architecte et du prince pour le projet à venir, demeure néanmoins inconnue : pour Charles Marionneau, « il n'existe dans les Archives

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p.249 à 250.
[2] « […] on s'occupait déjà de l'ornementation de la salle », C. Marionneau, *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux…,* 1881, p.280.
[3] R. Héron de Villefosse, *L'Anti-Versailles*…, 1974, p. 176.
[4] S.-F. Du Crest, comtesse de Genlis,, *Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis sur le dix-huitième siècle et la Révolution Française*, Paris, Ladvocat, 1825, t. III, p.12.
[5] V. Louis, *Salle de spectacle de Bordeaux*, Paris « Aux dépens de l'auteur. Et se trouve à Paris, Chez Esprit, Libraire, au Palais-Royal », 1782, « Discours préliminaire », p.7.

maçonniques qu'une note de frais payés à l'occasion de la réception du duc et de la duchesse de Chartres »[1], et aucun témoignage d'un probable rapprochement entre les deux hommes.

Une autre occasion pour le duc de Chartres d'apprécier l'étendu du talent de Victor Louis au cours de son séjour bordelais fut le second jour de sa visite : il y eut en effet une fête aux frais de la Ville, avec souper, feu d'artifice, et illuminations, à l'organisation de laquelle Victor Louis avait participé[2]. De très grands préparatifs avaient été faits dans le jardin de l'hôtelier Bardineau et des arbres arrachés pour la construction d'une salle de bal immense, sous la direction de Louis[3]. L'architecte eut la satisfaction de constater que bien qu'« accoutumé à ces spectacles », le prince apprécia la fête, « qui fut applaudie de la province »[4]. Louis ajoute ensuite : « Je ne prévoyais pas toutes les suites de cette besogne passagère, […] c'est à cet heureux événement que je dois la vaste entreprise dont me charge aujourd'hui[5] Monseigneur le duc de Chartres, avec le titre honorable de son premier architecte »[6]. Les talents de Victor Louis dans la réalisation d'architectures éphémères et festives a sans doute plu au Prince, et ces mêmes talents seront mis à l'honneur dans la réalisation du Cirque.

Victor Louis regagna Paris depuis Bordeaux peu avant le 15 juin 1780[7] et annonça à son collaborateur et principal interlocuteur sur le chantier du grand théâtre de Bordeaux, Dupré de Saint-Maur, dans une lettre du 6 juin 1780, que « des affaires de la dernières importance hât[aient] [son] voyage pour Paris »[8]. Peut-être faisait-il ici allusion au projet de lotissement qui se tramait dans l'entourage du duc de Chartres à cette époque, bien qu'il semble que Victor Louis éprouvât dans un premier temps, après son retour à Paris, une certaine difficulté à se réinscrire dans le réseau de commandes faites au sein de la capitale[9] après la polémique et les embarras financiers suscités par son chantier bordelais. Néanmoins, conscient de la réussite artistique du grand théâtre de Bordeaux et souhaitant en assurer la diffusion dans un but à la fois formel – offrir son œuvre au jugement des amateurs éclairés plutôt que celui des Académiciens – et publicitaire, il conçut un recueil gravé de plans, coupes, élévations et vues cavalières du Théâtre de Bordeaux ouvert à la souscription du public dès 1780, dont le manuscrit, examiné par les services du Garde des Sceaux, fut approuvé le 9 août 1781[10]. La

[1] C. Marionneau, *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux…,* 1881, p. 277.
[2] *Ibid.*, p. 280.
[3] *Ibid.*, p. 280.
[4] V. Louis, *Salle de spectacle de Bordeaux*, 1782, « Discours préliminaire », p.9.
[5] L'ouvrage de Victor Louis est paru en 1782, soit l'année suivant le début des travaux du Palais-Royal.
[6] V. Louis, *Salle de spectacle de Bordeaux*, 1782, « Discours préliminaire », p.10
[7] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 250.
[8] Arch. Dép. Gironde, C 1207, cité dans C. TAILLARD, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 250.
[9] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 250.
[10] *Ibid*.

Salle de Spectacle de Bordeaux parut en 1782[1] et témoigne de la volonté de l'architecte de faire connaître son œuvre non seulement en France, mais à travers l'Europe, tout comme avant lui Jacques Gondoin pour l'Ecole de Chirurgie[2]. Louis faisait dans sa publication hommage à la fois au Roi et au maréchal de Richelieu, mais également à certaines hautes personnalités françaises, comme Vergennes, Dupré de Saint-Maur, et le duc d'Orléans.

La rencontre de 1776 avait-elle déjà donné lieu à projet ? L'initiative de cette publication a-t-elle plu au duc de Chartres ? « Aucun document ne permet de préciser quand et dans quelles conditions exactes Louis intervint dans cette affaire »[3] : des tractations avaient sans doute déjà été menées à l'automne 1780, comme en témoignent certaines clauses de l'acte de donation, mais le duc de Chartres conserva dans un premier temps les architectes Bernard Poyet et Henri Piètre, qui travaillaient jusqu'ici pour la famille d'Orléans lors de travaux antérieurs. Piètre, employé après l'incendie de l'Opéra d'avril 1763 par Louis Philippe le Gros, conserva sa fonction dans un temps de latence assez flottant. Il déclara ainsi, le lendemain de l'acte de donation autorisant Louis-Philippe-Joseph à entreprendre des travaux au Palais-Royal :

> Ce même jour 31 décembre 1780 Monseigneur le Duc de Chartres me dit en arrivant du R[a]incy, qu'il fallait que je lui fis des plans pour le Palais Royal, je lui demandais de quel genre, et quelles étaient ses intentions : [«] c'est de jeter tout en bas, de me loger et ma femme, et mes enfants ; de faire en sorte, que chacun ait sa cuisine, et tenir sa maison chacun séparément s'il veut [»].[4]

Mais dès le lendemain, dans une audience avec le duc d'Orléans, Piètre se voyait proposé le poste de concierge du Palais :

> En rentrant chez moi, M. le comte de Scombere m'envoya un billet de la part de feu Mr le duc d'Orléans, pour que je me trouve à sa maison rue de Provence le lendemain à midi, 1er janvier 1781. Je m'y trouvais, et là ce prince me dit qu'il avait donné à son fils le Palais Royal mais qu'il avait stipulé pour moi, pour que je sois l'Inspecteur général du Palais Royal, et concierge en même temps, qu'il avait appréhendé que son fils ne le voulut point, parce que les jeunes gens ne veulent point se servir des officiers de leurs pères, mais que cependant Mr le de Chartres m'avait accepté à quoi je répondis, [«] Est-ce que votre Altesse me donne à entendre par là que je ne suis plus à elle [»], [«] Non certes, me répondit ce Prince, c'est à la vie et à la mort que vous resterez avec moi [»] ; [«] Hé bien répondis-je à S.A.S., laissons les choses comme elles sont[»], à quoi ce Prince adhérât.[5]

[1] Le privilège royal du 28 novembre 1781 est enregistré par la chambre royale et syndicale des Libraires le 24 décembre suivant. L'ouvrage semble n'avoir été effectivement disponible qu'au début 1783. Cité dans C. C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 250.
[2] J. Gondoin, *Description des écoles de chirurgie*, de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, imprimeur ordinaire du Roi, et se trouve chez Cellot et les frères Jombert, libraires, rue Dauphine, 1780
[3] C. Taillard, , *Victor Louis (1731-1800*)…, 2008 p. 250.
[4] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Piètre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 253.
[5] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Piètre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 253.

Henri Pièttre paraît être tout à fait conscient de la situation :

> Etant artiste et prétendant être un jour de l'Académie d'architecture, il ne me convenait point de faire certaines fonctions de police que j'aurais été contraint de faire dans cette nouvelle place. D'ailleurs, je savais que Mgr le duc de Chartres avait donné sa parole à Louis qu'il serait son architecte et que tout au plus je ne serais que second dans ces bâtiments.[1]

C. Les deux premiers projets d'Henri Pièttre

Henri Pièttre conçut un premier projet (fig.12)[2] pour la restructuration du Palais-Royal dès janvier 1781, qui concernait l'élévation côté jardin de l'aile fermant la Cour d'Honneur du Palais. Victor Louis avait-il déjà la préférence ? Pourquoi Henri Pièttre réalisa-t-il alors tout de même un tel projet ? Il affirme lui-même :

> Cela [le fait que le duc de Chartres ait déjà donné sa parole à Louis] ne m'empêcha pas de faire le projet que Mr le duc de Chartres m'avait ordonné, mais non pas comme il le désirait, parce que quoi que feu Mr le duc d'Orléans m'avait dit, le secret, je devais l'ignorer, jusqu'à temps que Mr le duc de Chartres me dise ses intentions.[3]

Une telle déclaration est à interpréter avec précautions ; il semble qu'Henri Pièttre ait rédigé son « Recueil de Bâtiments » non pas au jour le jour mais avec un certain recul. Plus qu'un Journal, il s'agit de Mémoires, et il est possible que leur auteur ait souhaité s'allouer un rôle plus flatteur qu'en réalité en prétendant avoir déjà connaissance des projets du duc de Chartres.

Son premier projet ne concerne que le palais et non les bâtiments du jardin, bien que, comme il l'écrivit lui-même, il connût les intentions du prince. Pièttre proposa une élévation extrêmement classique, animée par un décor sculpté essentiellement concentré sur l'avant-corps central, avec, au rez-de-chaussée, le motif auquel il avait fréquemment recours : la niche occupée par une sculpture[4]. L'ensemble relativement massif proposait une façade tripartite rythmée par une série de ressauts culminant dans un avant-corps central, qui n'est pas sans rappeler celui de Contant d'Ivry sur la cour royale. Au centre de la conception, une triple arcade en plein cintre, soulignée de refends, soutenait des colonnes accouplées à chapiteaux corinthiens, qui formaient les trois baies en plein cintre du bel étage. A l'entablement était superposé un étage d'attique orné d'un cartouche sculpté des armes des Orléans, lui-même

[1] *Ibid.*, f. 253.
[2] Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 547[3].
[3] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Pièttre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 254.
[4] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.150.

soutenu par deux gloires ailées[1]. Confronté à ce premier projet, le duc dévoila son ambition : « Il me dit qu'il avait l'idée de faire des bâtiments autour du jardin »[2].

Piètre conçut alors un deuxième projet (fig.13)[3], qu'il considéra lui-même « moins dispendieux »[4], et qui reproduisait le système décoratif du premier en allégeant l'avant-corps, et notamment l'étage d'attique : au lieu des deux gloires, le dernier étage avait pour tout décor des paires de putti surmontées d'une balustrade. Néanmoins, cette nouvelle proposition ne sembla pas séduire le duc de Chartres : « mis de côté »[5], Henri Piètre fut néanmoins contrôleur des Bâtiments du duc jusqu'en 1784[6]. Il relate lui-même la proposition de ses deux projets auprès du duc de Chartres :

> Mon projet ne contenait que le palais, et non les bâtiments du jardin, quoi que je susse les intentions du fils par ce que le père m'avait dit. Je portai le plan de mon projet à M. le duc de Chartres qui le trouva à sa fantaisie, mais il me dit qu'il avait l'idée de faire des bâtiments autour du jardin, afin que le revenu de ces bâtiments servis à construire le Palais-Royal. Malheureusement pour moi je connaissais les affaires de ce prince, et celles de sa maison. Je lui dis là-dessus des choses qui ne lui plurent pas. Je me restreignis à lui faire un autre projet moins dispendieux au contraire de ce que son conseil avait envie de lui faire faire, en sorte je fus mis de côté comme un homme qui ne savait ce qu'il disait.[7]

Henri Piètre présente ici son éviction comme le résultat d'une divergence de vues quant à l'ampleur du projet à venir ; le duc de Chartres trouva sans doute en Victor Louis un interlocuteur plus à l'écoute de ses ambitions.

D. Les cinq étapes de la conception du Palais-Royal par Victor Louis

Le début de la réflexion de Victor Louis sur le projet de lotissement autour du jardin du Palais-Royal souffre d'une documentation relativement incertaine : en effet, la majeure partie du portefeuille de l'architecte se consuma dans un incendie en 1862. La chronologie de la conception du projet doit donc être retracée grâce aux plans disponibles dans les papiers des Orléans conservés aux Archives nationales et les documents reversés aux Cartes et Plans, où l'on peut distinguer quatre étapes majeures (fig. 14 à 17). Les deux premiers plans connus et

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 252.
[2] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, Paris, fondation Jacques Doucet, Henri Piètre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 253.
[3] Arch. nat. Cartes et Plans N III Seine 547[1].
[4] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.150.
[5] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Piètre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 254.
[6] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 254.
[7] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Piètre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 254.

exécutés dans son bureau ne sont pas signés ; Anne Foray-Carlier propose néanmoins de les attribuer à Louis pour des raisons de graphisme[1]. A ces quatre plans originaux, on peut adjoindre un cinquième reproduit dans les *Résidences de souverains* de Percier et Fontaine (fig.18) ainsi qu'un plan qui semble avoir été gravé de façon contemporaine à sa conception (fig.19).

1. Le premier projet

Le plus ancien de ces deux plans non signés (fig.14)[2] est une proposition relativement conventionnelle : les boutiques ferment tout le fond du jardin du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et l'extrémité ouest est ponctuée d'un café de forme ovale dans l'axe de l'allée des marronniers. Les galeries n'occupent ainsi que la seconde moitié du jardin et forment un rectangle dont trois côtés sont destinés à abriter des boutiques. L'espace du jardin et celui du Palais sont en outre fortement différenciés : les deux ailes de galeries établies en retour d'équerre dans la partie nord complètent l'ensemble, et les deux zones sont séparées par une zone plantée et un portique dont le centre abrite un « Temple des arts ou salon à donner des fêtes ». Le lotissement consiste en un vaste quadrilatère enveloppant un espace central d'environ 135 mètres sur 60 mètres[3] défini par deux masses d'arbres de chaque côté d'une allée médiane : ce quadrilatère, surélevé de trois marches par rapport au jardin, est axé sur la cour du Palais. Ce plan de rez-de-chaussée représente de part et d'autre de l'espace central deux rangées de boutiques et arrière-boutiques ouvertes sur des galeries entourant l'ensemble à la fois intérieurement et extérieurement. L'implantation prévue de ces bâtiments épais (plus de 20 mètres)[4] peut surprendre du fait de sa très grande proximité avec les maisons de la rue des Bons-Enfants. L'aile faisant face au Palais-Royal, débarrassée depuis 1775 du portique supportant une terrasse fermant visuellement sa Cour d'Honneur, reprend ce même motif architectural, le portique couvert, en lui ajoutant en partie centrale un édifice circulaire d'une vingtaine de mètres de diamètre et vraisemblablement orné d'un dôme, désigné sur le plan comme un « Salon des Arts »[5]. Ce *tempietto* s'inscrit dans la mode des rotondes à la fin du XVIII^{e} siècle à l'image de celle de De Wailly pour le château de Montmusard achevé en 1769

[1] « L'attribution par Mme Anne Foray, (1988, Paris, p. 155-157, n°171 et 172) de deux plans anonymes nous paraît judicieuse », C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 254.
[2] Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 959.
[3] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », Paris, Secrétariat de la Recherche Architecturale, U.P.A.I., étude dactylographiée, juillet 1984, p. 31.
[4] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 34.
[5] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 35.

ou de celle de l'hôtel Thélusson (1778) de Claude-Nicolas Ledoux. Louis réutilise par ailleurs ce même motif dans son projet pour le château de Bouilh, demeure de Jean-Fréderic de la Tour du Pin à Saint-André-de-Cubzac, projet débuté en 1786 et qui ne fut jamais achevé. Le portique est en outre surmonté d'une promenade en terrasse, déjà utilisé par Louis à l'hôtel de Saige, construit à Bordeaux entre 1775 et 1777[1].

Ce premier projet pour le Palais-Royal propose une restructuration du jardin avec la réalisation d'une demi-lune devant la Cour d'Honneur du palais et la construction de portiques couverts formant un vaste quadrilatère occupant la seconde moitié du jardin. Les bâtiments qui constituent le fond du lotissement, au nord de l'enclos, dépassent ainsi les limites du quadrilatère pour faire écho au Palais en s'appuyant sur toute la largeur du jardin. Ce même corps de bâtiment permet ainsi de ponctuer l'axe principal longitudinal partant du Jardin des Princes, et ponctué d'un café de forme ovale venant couronner la grande allée de marronniers plantée par Richelieu. Cette dernière, célèbre dans les mémoires, toujours très fréquentée, fait partie intégrante de l'identité du lieu. Ce projet de lotissement propose ainsi une « catégorisation des lieux […] à partir de la visibilité » : « sur l'axe longitudinal principal se succèdent (à partir du Palais-Royal) la Cour d'Honneur, vue mais inaccessible, les parterres vus et accessibles, enfin l'allée et les « petits bois » suggérés et accessibles »[2]. L'absence d'indication manuscrite sur le document ne nous donne aucune information quant à la réception d'un tel projet par le duc de Chartes[3].

Ce premier projet traduit la volonté de transformer une partie du jardin en centre commercial et de divertissement, mais ne comporte aucune mention de logement. On peut noter la présence de quatre escaliers aux extrémités des galeries : leur petit nombre rend peu probable la présence de logements à l'étage. Ces escaliers, qu'ils mènent à un étage ou à des caves, conduisent sans doute à un couloir central le long duquel sont distribuées des pièces dépendantes des boutiques et arrière-boutiques du rez-de-chaussée. Ce premier projet exclusivement commercial propose une foire luxueuse et totalement indépendante du Palais princier lui-même.

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 254.
[2] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p.37.
[3] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.151.

2. Deuxième projet

Christian Taillard considère comme un deuxième projet (fig.18) proposé par Victor Louis un plan dont l'original aurait été détruit mais qui est reproduit dans l'ouvrage de Fontaine *Résidences de souverains* ; les commissaires de l'exposition de 1987 à Carnavelet avaient choisi de ne pas évoquer ce plan, daté par Fontaine comme réalisé au cours de l'année 1781. On trouve néanmoins trace de ce projet sur un autre plan gravé (fig.19) : celui-ci indique des « rues projetées » et doit avoir été gravé en amont des travaux d'urbanisme, d'où sa datation vers 1781. La présence de l'Opéra sur ce plan le rend en outre nécessairement antérieur à sa destruction en juin 1781.

Ce deuxième plan aurait reçu l'aval du duc de Chartres le 12 juin 1781[1] : contrairement à la première proposition de l'architecte, ce projet envisage « le réaménagement global du Palais en même temps que la construction des galeries »[2]. Conservant telle quelle l'œuvre de Contant d'Ivry pour la cour d'entrée et la cour des Princes (« cour intérieure » sur le plan), il est toutefois fait le choix déterminant de clore la cour royale par un corps de bâtiment dont la façade nord sur jardin constitue le dernier côté d'un quadrilatère dont les galeries forment les trois autres côtés. Le côté nord du lotissement s'organise autour d'un péristyle central et non des deux péristyles latéraux visibles aujourd'hui, et comporte en son centre un petit corps de bâtiment isolé. Les jardins sont dans ce projet entièrement replantés. Ils sont soumis au seul lotissement qui, loin d'être indépendant du Palais, le continue et, pour la première fois, englobe l'espace vert. Deux grandes allées de marronniers de part et d'autre, formant des contre-allées avec le péristyle, enserrent une esplanade d'aire sablée, un bassin hexagonal au milieu des jardins, et deux petites allées centrales qui débouchent sur les vestibules servant d'ouverture sur la rue de service, et au-delà sur la rue Vivienne et la rue Neuve-des-Petits-Champs. Ce projet propose non un ajout à l'enclos mais sa réorganisation totale, et son ordonnance d'après ce complexe commercial.

Le remplacement du Jardin des Princes par la Cour de la Bouche, qui semble déjà opéré sur ce plan reproduit par Fontaine, corrobore en outre l'hypothèse voulant que ce plan soit en réalité postérieur au suivant. Toutefois, ce plan représente la « salle de l'Opéra » à son

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 254
[2] *Ibid.*

emplacement avant l'incendie : il pourrait donc bien s'agir d'un deuxième projet conçu avant sa destruction.

3. Troisième projet

La destruction de l'Opéra des suites d'un incendie, le 8 juin 1781, au cours d'une représentation de l'*Orphée* de Glück, condamne les deux premiers projets de Victor Louis (fig. 14 et 18-19). Le prince souhaite en effet conserver l'Opéra, « attraction majeure qui donnait un grand prix à son domaine »[1], au sein de son Palais ; Louis doit donc inclure une nouvelle salle de spectacle au projet architectural.

Une telle nécessité donne naissance au troisième projet de Victor Louis (fig.15) : après la disparition du théâtre construit par Pierre Louis Moreau, Victor Louis proposa un nouvel emplacement à l'extrémité nord de la parcelle, au sein même du lotissement. Le nouveau théâtre devait donc être élevé à la place de la cour intérieure, où se trouvait précédemment l'orangerie[2]. Ce troisième proposition, en filitation directe avec la première, comporte un lotissement qui se compose désormais de trois côtés d'un quadrilatère allongé et d'une rangée supplémentaire de l'autre côté de la Grande Allée, qui est maintenue. Le quadrilatère est formé de galeries distributives couvertes: il consiste en « une série de maisons à double corps de logis, avec escalier médian, bordant des deux côtés une galerie large de 5,85 mètres »[3]. Des boutiques, de même que dans le projet précédent, occupent la totalité du rez-de-chaussée. L'axe longitudinal secondaire renforcé par la Grande Allée est quant à lui borné à ses extrémités par la Cour de la Bouche et par un autre Café, de forme ovale, mais cette fois indépendant du complexe de galeries. L'allée de marronniers séculaires est également bordée à l'ouest par une rangée simple de maisons avec boutiques, identiques aux précédentes, mais ne leur étant reliées d'aucune sorte : l'espace semble parfaitement rentabilisé.

Le nouvel Opéra s'intègre donc au centre du petit côté des galeries, dont la disposition préserve la symétrie de l'ensemble suivant un axe longitudinal issu du Palais. Cette salle s'ouvre sur la rue Neuve des Petits Champs, en rompant la continuité du premier lotissement de Richelieu[4] : les maisons supprimées permettent un élargissement de la rue assurant la mise en scène de la façade de l'édifice. Une grande salle de café en arc de cercle, avec promenoir périphérique, s'affiche du côté du jardin. Enfin, un large vestibule circulaire (de près de 15

[1] R. Héron de Villefosse, *L'Anti-Versailles*…, 1974, p. 179.
[2] C. Marionneau, *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux…,* 1881, p. 493.
[3] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 39.
[4] *Ibid.*, p. 38.

mètres de diamètre)[1] connecte l'ensemble de la galerie du lotissement. Pour cette nouvelle salle de spectacle à laquelle le duc de Chartres tient tout particulièrement afin d'assurer l'attractivité de son lotissement, Louis choisit de souligner l'entrée par un portique de huit colonnes libres en façade, sur un retrait ménagé dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, et fait le choix audacieux d'établir la salle à l'étage, en la faisant partiellement reposer sur les colonnes du vestibule. L'architecte utilise plus tard cette disposition de la salle à l'étage pour le théâtre de l'actuelle Comédie-Française.

Sur le jardin, Louis prévoit un large avant-corps cantonné par des portiques bas, et substitue à l'unique corps de bâtiment deux étroits pavillons parallèles : l'architecte maintient l'homogénéité de l'ensemble architectural en appliquant au pavillon donnant sur la Cour Royale la façade de Contant d'Ivry établie en vis-à-vis. Pour ce qui est de son choix pour l'emplacement du nouveau théâtre, l'artiste semble reprendre l'idée formulée par Neufforge de « grand bâtiment tant pour la ville que pour la campagne » comportant un théâtre et gravé en 1767 dans les *Recueils élémentaires* : la salle de spectacle adoptait alors la forme d'un avant-corps semi-circulaire[2]. Cette conception, reprise en 1769 par Antoine-Marie Peyre et Charles de Wailly pour leur premier projet de Comédie-Française[3], avait en outre un antécédent dont Victor Louis a sans doute eu connaissance : le projet de Jacques-Denis Antoine, imaginé en 1760 pour l'éventuel aménagement de la Comédie-Française sur l'emplacement de l'hôtel de Cont[4]. Selon Christian Taillard, Victor Louis aurait en effet travaillé avec le futur auteur de l'hôtel de la Monnaie sur la même période[5].

Le système des galeries de ce troisième plan est très proche du premier projet. Elles ont été étendues aux deux tiers du jardin, et une troisième galerie est ajoutée côté rue de Richelieu. D'autre part, le Palais lui-même est fortement transformé par la régularisation des cours et leur multiplication : le jardin des Princes devient la cour de la Bouche, de manière à répondre à celle des Fontaines qui n'est pas modifiée, tandis que la Cour d'Honneur est agrandie vers le nord et devient une Cour Royale, séparée du jardin par un nouveau bâtiment composé de deux ailes parallèles et reliées par d'autres cours[6]. La nouvelle Cour Royale est fermée du côté du jardin par un puissant avant-corps avec passage médian interne.

[1] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 38.
[2] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 255.
[3] D. Rabreau, « Le Théâtre de l'Odéon de Charles de Wailly et Marie-Joseph Peyre, 1767-1782 », dans *Revue de l'Art*, n°19, 1973, p. 13.
[4] *Ibid.*, p. 39.
[5] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p.255.
[6] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.151.

Le Palais-Royal, par ce projet, devient véritablement « fragment de ville articulant subtilement les lieux de loisirs, l'habitation bourgeoise, les boutiques et magasins… et la demeure princière »[1] : à cette multiplicité d'usages répond désormais une multiplicité de formes qui cohabitent en un même espace. Des « catégories d'architectures nettement distinctes : publique et particulière, noble et bourgeoise »[2] sont réunies en un même lieu. Dans ce contexte, le palais princier en lui-même est profondément remanié au profit d'une forme d'utilitarisme : le Jardin des Princes est supprimé au profit d'une « Cour de la Bouche » réunissant un ensemble de services, et un passage public est créé, ouvrant sur la rue de Richelieu, dans le prolongement de la rue de Boucherie, qui elle-même rejoint la rue Saint-Honoré. Ce passage, qui donne accès à la fois à la Cour Royale et à la petite cour terminant la galerie distributive du lotissement, désenclave celui-ci.

L'Opéra, dont le projet prévoit une mise en scène grandiose au cœur du jardin et du nouvel l'ensemble architectural, et le palais princier, deviennent donc dans ce projet tous deux objets de spéculation marchande conférant une valeur ajoutée au lotissement qui compose leur voisinage immédiat. Ce troisième projet allie commerces, logements, et salle de spectacle : il joint pour la première fois les nouvelles constructions au Palais princier dans un itinéraire de promenade couverte.

4. Le quatrième projet

On connaît un quatrième projet (fig.16) par le marché passé entre le duc de Chartres et l'entrepreneur et maître maçon Jacques Berthault le 9 novembre 1781[3]. Ce dernier reçoit à la signature du contrat quatre plans : « un général en très grand papier, un second plan pour les élévations extérieures en moindre papier, un troisième pour les coupes en petit papier, et un quatrième pour les plans des différents étages caves et greniers » ; le plan général signé des parties et adjoint à la copie de l'acte constitue le quatrième projet de Victor Louis, qui sera mis en œuvre.

Ce quatrième projet reprend un élément important du deuxième plan : le placement des galeries marchandes à la périphérie du jardin. Cette disposition marque l'identité visuelle du lieu, que les galeries englobent désormais totalement, à l'exception des deux péristyles latéraux au nord de l'enclos. Ce projet final de Victor Louis rend solidaires plus encore le lotissement et

[1] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 38.
[2] *Ibid*.
[3] Pièces justificatives, document n°3.

le jardin modifié : une sorte de mail est planté de chaque côté, c'est-à-dire trois rangées d'arbres qui supposent une double circulation en deux allées[1] ; le bassin, désormais rectangulaire, est rejeté au fond du jardin, au milieu d'un quinconce de tilleuls. Les accès sur le « passage de communication », c'est-à-dire la rue de service, sont regroupés aux extrémités des galeries. Il ne s'agit désormais plus d'un complexe commercial inscrit dans un jardin, mais bien d'un jardin au cœur d'un centre mercantile. L'ordonnance du jardin se clôt sur elle-même : 204 arcades sur des galeries voûtées d'arêtes, larges de 11 pieds et demi [3,7 m] déterminent les travées du pourtour[2]. Sur ces 204 arcades, 180 composent les galeries commerçantes, et ouvrent l'accès au jardin par deux passages au nord permettant d'y accéder en empruntant un « passage de communication » ouvert sur la rue de Richelieu à l'ouest.[3]

On peut remarquer sur ce plan que le projet de voierie se limite à des « passages de communication »: la création des rues de Beaujolais, Montpensier et Valois est déjà permise par les lettres patentes du 17 juin 1781, mais n'apparaissait pas encore. Il était en effet précisé dans ces dernières :

> [Il] doit être formé entre les maisons qui entourent actuellement le jardin sur le Palais-Royal et les nouvelles qui seront construites sur les terrains à aliéner, une rue de 24 pieds de largeur [7.8 m] sur laquelle les propriétaires des maisons actuelles auront des jours et des sorties libres, au lieu des jours et des sorties de souffrance qu'ils ont sur le jardin, et que d'un autre côté, la diminution de l'étendue de ce jardin pourra se trouver compensée par l'agrément des promenades couvertes que [le duc de Chartres] se propose d'y ménager.[4]

Ce quatrième plan est crucial car il témoigne du changement de conception du projet par Victor Louis et le duc de Chartres : la salle de spectacle est abandonnée, et le plan d'ensemble est simplifié à l'extrême en comparaison des précédents plans. Les locaux commerciaux sont mis en avant par les galeries, et les logements deviennent une part importante de l'opération. Les plans des appartements adjoints au contrat avec Berthault (fig. 22 à 29) témoignent de l'importance nouvelle prise par le lotissement immobilier. Il s'agit désormais d'une foire luxueuse à laquelle est associé un complexe d'habitation, tandis que l'ambition de centre de divertissement telle qu'elle était traduite par la salle d'Opéra semble abandonnée.

[1] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 95.
[2] *Ibid*., p. 44.
[3] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.151.
[4] Pièces justificatives, document n°2.

5. Un état des lieux à la fin des travaux : le cinquième plan

Le cinquième plan (fig. 17) permettant de retracer l'évolution du projet, daté de juillet 1784, n'apporte pas de modification sur le plan architectural mais permet d'appréhender le complexe dans son état final, ainsi que sous l'angle de l'exploitation des terrains sur lesquels sont bâtis les nouveaux bâtiments.

En effet, ce plan est adjoint aux secondes lettres patentes obtenues par le duc de Chartres[1] le 13 août 1784 et indique que « les parties enluminées de rouge sont les terrains des édifices et paysages qui seront accensés ». Peu de temps après avoir reçu celles du 17 juin 1781, Louis Philippe Joseph s'en était dessaisi et avait préféré bâtir d'abord, et vendre ensuite. En effet, ayant sollicité un arrêt du Conseil, moins par désir de l'approbation du roi que par besoin d'argent, le prince était empêché dans ses projets par la clause stipulant que, dans le cas où le coût des constructions excéderait le produit de la vente, il ne pouvait être admis à réclamer la moindre somme contre le Domaine de la Couronne. Or, le duc de Chartres vint justement à manquer de fonds pour achever son entreprise : il fit donc à nouveau appel au roi et obtint le 13 août 1784 de secondes lettres patentes. Ces dernières ne font aucunement référence aux premières lettres patentes obtenues le 17 juin 1781 et permettaient au duc de Chartres « d'accenser les terrains et bâtiments parallèles aux trois rues des Bons-Enfants, Neuve des Petits-Champs et Richelieu, soit en tout 3,500 toises [13,295 m^2] et non plus 2,300 [8,736.7m^2]»[2]. Le duc de Chartres disposait donc désormais de 1200 toises [4,558 m^2] supplémentaires potentiellement rentabilisables.

Sur ce plan de 1784, la Cour Royale est élargie grâce à la destruction de la Cour de la Bouche. La rue de Valois est percée jusqu'à la rue Saint-Honoré en profitant de la destruction de l'Opéra. Malgré ces importants changements dans la structure du Palais princier, ce plan ne change pas la distribution générale du lotissement telle qu'elle est proposée dans le quatrième projet (fig.16). Est ainsi conservée l'adéquation du péristyle avec les plantations : seules la forme et la taille du bassin varient. On choisit pour l'organisation des parterres une disposition rigoureuse et symétrique relevant du modèle de jardin régulier : « Comment expliquer le choix du jardin régulier dans cet espace exigu qui appelle davantage le monde des illusions d'agrandissement ? »[3] En effet, le duc de Chartres est au contraire amateur de jardins paysagers, et fait dessiner le parc Monceau par Carmontelle à partir de 1778 : il s'agit de « réunir en un

[1] Pièces justificatives, document n°8.
[2] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.151.
[3] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 100.

seul jardin tous les temps et tous les lieux »[1], et le lieu, du fait de sa fantaisie, fut surnommé la « Folie de Chartres »[2]. Au contraire d'un jardin aristocratique traditionnellement enclos, le jardin du Palais-Royal, ouvert à l'espace public de la rue et enfermé au cœur du lotissement, s'inscrit « dans le monde bien réel des échanges et plus précisément de la rationalité marchande »[3] : c'est ainsi qu'est choisi un arrangement rigoureux et symétrique, qui induit un entretien facilité, donc des coûts limités. Le bassin, de double et excentré sur le premier projet (fig.14), devient central, unique et octogonal au deuxième projet (fig.18 et 19). Il redevient central au troisième plan (fig.15) puis rectangulaire et rejeté au fond du jardin dans le quatrième, joint au marché passé entre le duc de Chartres et le maître-maçon Jacques Berthault le 9 décembre 1781 (fig.16). Bien qu'il conserve cet emplacement dans la partie nord du jardin, sa forme change sur le plan de 1784 (fig.17) et devient circulaire, forme qu'il semble avoir conservé puisqu'elle apparaît également sur le plan de l'*Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris* de 1786 (fig.21).

Dans ce cinquième plan témoignant d'un dernier état de conception – idéal, car à terme jamais entièrement achevé – du Palais-Royal, Louis conçoit un espace commercial sur le modèle d'un type urbain reconnu : la galerie marchande[4]. Ce modèle de passage couvert associé à des boutiques n'est pas unique dans l'œuvre de Louis ; outre le fait que les arcades du Palais-Royal semblent trouver leur genèse dans les façades latérales du grand théâtre de Bordeaux, Louis offre une variation du même motif dans son projet pour la place supposée remplacer le Château-Trompette, à Bordeaux également. Sur l'emplacement même du Château-Trompette, dont la démolition avait été annoncée dès 1775, l'intendant Dupré de Saint-Maur fit en effet décider par les lettres patentes du 15 août 1785 la création d'une place en l'honneur de Louis XVI. Mais, dès novembre 1784, soit conjointement à l'achèvement des galeries du Palais-Royal, Louis avait établi des plans de rues concentriques débouchant sur une vaste place semi-circulaire où des arcades monumentales retombaient sur de hautes colonnes[5]. Les façades de ces bâtiments, qui ne virent jamais le jour, auraient été ornées de grands pilastres corinthiens, comme ceux au pourtour du jardin du Palais-Royal. On retrouve cet ordre colossal, motif extrêmement répandu, dans une version de la conception de la place du Château-Trompette : il y est surmonté d'une corniche munie de fortes consoles, au-dessus des deux étages, portant un

[1] Carmontelle, cité par J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 101.
[2] Carmontelle, dans le « Prospectus » du *Jardin de Monceau près de Paris*, Paris, 1779, précise : « c'est une simple fantaisie, le désir d'avoir un jardin extraordinaire, un pur amusement… ».
[3] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 102.
[4] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 41.
[5] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV, Seconde moitié du XVIII^e siècle, le style Louis XVI, 1750-1792*, Paris, éditions A. et J. Picard et Cie, 82, rue Bonaparte 82, 1952, p. 148.

attique. Une longue balustrade au sommet courait, horizontale, tout autour de la place, et des trophées, des figures de Victoire, des médaillons, des guirlandes décoraient les murs : là où le Palais-Royal visait l'économie et la rentabilité – la décoration des façades elle-même ayant pour but de séduire de potentiels locataires fortunés – le réaménagement de l'emplacement de Château-Trompette constituait une véritable architecture d'apparat. C'est d'ailleurs le manque de fonds qui empêcha la réalisation du projet, alors que les lettres patentes de 1785 avaient confié l'entreprise à Victor Louis[1].

Alors que les travaux jusque-là entrepris semblaient toujours célébrer une origine, celle du Palais-Cardinal, en composant avec l'axe de la Cour d'Honneur édifiée par Lemercier, Louis « abandonne ce principe d'achèvement »[2]. Son projet se réfère, pour mieux l'accomplir, à une autre intention d'origine : élever comme l'aurait voulu Richelieu, un lotissement de maisons régulières au pourtour du jardin. « C'est maintenant le vide majeur, celui du jardin, qui ordonne la rectification de l'ensemble du Palais-Royal et non plus le vide de la Cour d'Honneur »[3] : le nouvel îlot s'ouvre sur la capitale par l'ouverture de trois voies, et c'est un lieu urbain, une rue, qui sépare le lotissement d'origine voulu par Richelieu du nouveau, et non un seul espace de vis-à-vis. Un lien nouveau est établi entre le Palais et le jardin : celui de l'usage public, plus particulièrement de la promenade. En effet, les deux espaces semblent désormais non plus être juxtaposés mais bien superposés : « L'univers des galeries, les accès à l'enclos, l'aire du jardin se prolongent sous le palais. L'espace public n'est plus entièrement placé sous le regard du palais, mais se glisse sous l'espace privé du palais et des maisons »[4]. L'évolution de ces cinq projets permet de comprendre le changement de la conception du lieu : de foire indépendante au palais, il en devient la continuité. Son implantation ordonne tout l'enclos et induit une rénovation du jardin, qui devient une plus-value des habitations à exploiter. L'évolution des plans laisse également voir une standardisation croissante des espaces rentables : le nouveau complexe commercial impose sa symétrie à une parcelle princière irrégulière.

E. Aspects financiers et spéculatifs du projet

L'entreprise semble débuter dans un but de profit, et l'aspect spéculatif du projet est souligné dans toute l'historiographie relative à la construction des bâtiments au pourtour du jardin. Néanmoins, à quelles fins devait servir ce profit ? Les manœuvres financières semblent

[1] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France…*, 1952, p. 148.
[2] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 38.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid*., p. 46.

se faire à tâtons : une incertitude subsiste quant à l'économie de l'ensemble du projet, et ce durant toute la durée du chantier, de 1781 à 1784. Les débuts du chantier paraissent avoir été financés par prêt, malgré les interdictions stipulées dans la donation du Palais-Royal faite par le duc d'Orléans : le marquis du Crest s'entendit avec des banquiers de Gênes pour un million de livres. En effet, le duc de Chartres renonça aux lettres patentes du 17 juin 1781 qui l'autorisaient à aliéner 2300 toises [8736.7 m^2], se privant pas là d'une source de financement possible pour les transformations du palais[1]. Le raison de cette renonciation peut être trouvée dans le fait que les lettres patentes eurent donné aux gains de la vente caractère d'apanage, c'est-à-dire qu'inaliénables, ils auraient nécessairement dus être réinvestis dans le bâtiment, et n'auraient donc pas pu rembourser les considérables dettes de la maison d'Orléans. Ainsi, si les maisons du pourtour du jardin avaient exclusivement servi à la réalisation des embellissements du Palais, une telle opération n'aurait eu aucun caractère spéculatif. Ces lettres patentes visaient l'aliénation d'une partie du terrain sur laquelle les acheteurs auraient fait bâtir à leurs frais, et le produit de la vente aurait suffi pour l'aménagement du lotissement et son achèvement.[2] Mais en choisissant de renoncer à ces lettres patentes, le duc de Chartres s'engage à financer par ses propres moyens la construction du lotissement, qui devient dès lors une initiative personnelle au service de sa fortune. En 1788 Sèze, dans un libelle en défense des propriétaires des anciennes maisons en poutour du jardin contre les nouvelles constructions, décrit ces manipulations de lettres patentes comme découlant des oppositions des riverains floués :

> M. le Duc d'Orléans voulut la changer. Pour y parvenir, il songea d'abord à aliéner une partie des terrains du Palais-Royal, et à charger les acquéreurs de ces terrains, d'y élever des constructions dont il prescrirait lui-même le plan. Il sollicita en conséquence des lettres patentes, et en obtint ; mais les propriétaires des maisons qui environnaient le Palais-Royal, et qui avaient des ouvertures ou des issues sur le jardin, formèrent opposition à l'enregistrement de ces lettres, et le suspendirent. Cette opposition de la part de ces propriétaires, était fondée sur la nature même du Palais-Royal, qui forme un Domaine de la Couronne, sur sa qualité d'apanage […]. M. le Duc d'Orléans vit alors une difficulté que les Intendants de ses Finances ne lui avaient pas d'abord présentée ; il prit sur le champ son parti, il abandonna ce premier projet, il ne songea plus à aliéner, il se départit des lettres-patentes qu'il avait sollicitées, et se détermina à faire exécuter lui-même et à ses propres frais, le plan d'embellissement qu'il avait formé.[3]

Néanmoins, un tel investissement fut compromis par les difficultés financières du prince, qui usa finalement de lettre patentes pour mener le chantier à une forme d'achèvement

[1] J. Boulet, P. Gresset, « [Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 53.
[2] R. Héron de Villefosse, *L'Anti-Versailles*…, 1974, p. 178.
[3] Sèze, *Précis pour les locataires du Palais-Royal*, Paris, de l'Imprimerie de Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, 1788.

permettant son exploitation. En 1784, le duc de Chartres tenta de financer le projet par l'économie sur son train de vie : il vendit à Marie-Antoinette et au comte d'Artois ses équipages et chiens pour la grosse bête, réduisit ses écuries de trois cents à deux cents chevaux, congédia cent valets, et ne garda que deux cuisiniers et un maître d'hôtel[1] ; néanmoins, de telles restrictions ne durèrent qu'un temps. Finalement, la gestion financière du projet fut confiée à Jérôme-Joseph Geoffroy de Limon, nommé contrôleur-général des finances : sa méthode redressa la situation jusqu'en 1789[2]. Il instaura un conseil d'administration et un conseil contentieux, présidés par le marquis du Crest mais également surveillés par le prince. Finalement, de nouvelles lettres patentes furent publiées le 13 août 1784[3], peu de temps avant la fin du chantier, et autorisèrent le duc de Chartres à aliéner à titre d'apanage 3500 toises [13,295 m^2], soit 5750 m^2 de plus, sur la base d'un nouveau projet, qui peut être considéré comme « l'ultime tentative de trouver une partie des fonds pour les travaux du Palais »[4].

Outre ce recours au cens[5], les finances du duc de Chartres se trouvèrent grandement soulagées à la mort de son père, le 18 novembre 1785[6] : ce dernier, mort à Sainte-Assise, laissa à son fils une fortune considérable, lui permettant de reprendre les travaux avec une nouvelle impulsion[7]. Souhaitant que l'opération soit entièrement terminée pour 1789, Louis-Philippe-Joseph peina néanmoins à trouver des fonds pour élever le corps de logis princier relié aux lotissements, dont seules étaient construites les fondations en 1785[8]. Le duc de Chartres dut même faire appel à la souscription afin de financer la construction de son nouvel Opéra au sein du Palais[9]. Autre raison de la piteuse santé des finances du duc : à la même époque, il racheta aux héritiers d'Argenson l'hôtel que le Régent avait fait bâtir par Boffrand, et qui fut modifié par De Wailly en 1784, afin d'être à nouveau affecté à la Chancellerie d'Orléans[10]. Tous ces travaux accrurent les difficultés financières du duc, et aussi accepta-t-il, le 19 février 1785, de vendre à la Reine son château de Saint-Cloud[11]. Il est donc naturellement question de la

[1] R. Héron de Villefosse, *L'Anti-Versailles*…, 1974, p. 184.
[2] *Ibid.*
[3] Pièces justificatives, document n°8.
[4] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 54.
[5] « But by resorting to feudal law (reassessment of the annual *cens* where new building was undertaken in a city), he taxed the terrain and buildings parallel to the three old streets bordering the garden and pushed forward rapidly with the construction », R. M.Isherwood, «The Convergence of Popular and Elite Culture : The Palais-Royal », in *Farce and Fantasy. Popular Entertainment in Eighteenth-Century Paris*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1986, p.222.
[6] R. M. Isherwood, «The Convergence of Popular and Elite Culture : The Palais-Royal », in *Farce and Fantasy. Popular Entertainment in Eighteenth-Century Paris*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1986, p.222.
[7] C. Marionneau, *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux…,* 1881, p. 492.
[8] R. Héron de Villefosse, *L'Anti-Versailles*…, 1974, p. 201.
[9] R. M. Isherwood, «The Convergence of Popular and Elite Culture : The Palais-Royal », 1986, p. 222.
[10] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV…* 1952, p. 113.
[11] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV…* 1952, p. 113.

rentabilisation des habitations nouvellement construites au Palais-Royal, et du profit potentiel maximal qu'il est possible d'en extraire afin de poursuivre les constructions.

En effet, le projet de lotissement semble être l'objet d'un doute permanent quant à la manière d'en tirer profit : est-il préférable de vendre les nouvelles habitations, ou de les louer ? Cette alternative semble avoir été la source d'une hésitation constante, qui ne sera levée qu'en 1787-1788, période à laquelle sont vendues les maisons du lotissement. Cette décision a été justifiée par une étude financière précise, faite *a posteriori* le 25 décembre 1788, qui démontre que la vente était la solution ménageant au mieux les intérêts du Prince et en conséquence le patrimoine de l'apanage : « […] Les 33 maisons vendues n'apportaient à son Altesse Sérénissime que 339,500 livres de loyers qui auraient été grevés [par le] vingtième, et des réparations considérables » alors que des ventes résulte un bénéfice de 10,543,500 livres, auquel s'ajoute les intérêts des capitaux versés en plusieurs paiements soit « 341,904 livres treize sols, neuf deniers de rentes, franches de deniers royaux » et « le loyer des appartements réservés par Monseigneur et maisons numérotées 21 et 129 » ; la vente est donc préférable à la location[1].

Ainsi, « l'idée reçue d'une opération spéculative qui finalement échoue devrait donc être reconsidérée » : le projet du duc de Chartres relèverait de l'ordre de la « dépense aristocratique »[2]. Le lotissement, loin d'une opération conçue pour être rentable sur le long terme, semble s'autofinancer en se construisant par à-coups, selon les profits permis par les constructions déjà élevées. Les architectures éphémères venant s'adjoindre au projet initial visent ainsi toutes une rentabilité imminente et à court terme : dès 1785, les galeries de bois sont élevées à la place de celles prévues sous l'aile situées entre le jardin et le Cour Royale. En 1787, une salle de spectacle de bois est érigée provisoirement à l'endroit de l'ancien Jardin des Princes, afin d'accueillir les « Variétés Amusantes » de Gaillard et Dorfeuille, dans l'attente de la fin des travaux du nouvel Opéra prévue le 1er avril 1789, mais dont l'inauguration n'a lieu que le 15 mai 1790[3]. A cette même période, Victor Louis ajoute au projet un cirque à demi-enterré voué au commerce et au spectacle : commencé en 1787, il est loué à partir d'avril 1789 puis victime d'un incendie une dizaine d'années plus tard. Ces objets de transition entretiennent l'espoir d'achèvement prochain du projet, mais, du fait du manque de fonds, tendent néanmoins à s'inscrire dans le temps : « Le provisoire ménage autant la possibilité d'atteindre la perfection

[1] Arch. nat. 300 API 51, « Etat de la vente des arcades du Palais-Royal », par Boilleaud de Berceloup, vérificateur général des domaines et finances de SAS Mgr le duc d'Orléans, 25 décembre 1788. Il s'agit de la conclusion du document.
[2] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 54.
[3] *Ibid*., p. 60.

de l'œuvre en cours que le durable ajoute à son inachèvement »[1]. Cette adaptation permanente du projet à la réalité, et sa subordination aux financements qui rythment son avancée, caractérise la conception de cette restructuration du jardin.

F. La conception de la décoration des façades

La décoration des façades est un point crucial de l'opération immobilière : les nouveaux lotissements au pourtour du jardin masquent en effet l'architecture peu homogène des bâtiments construits avec l'approbation de Richelieu, et confère son homogénéité et son prestige au nouveau lotissement. Victor Louis propose un système décoratif drastiquement différent entre la façade sur rue et celle sur jardin : la première, vouée à donner sur une rue de faible largeur ne permettant pas au spectateur de prendre du recul, semble relativement dépouillée. Au contraire, la façade sur le jardin est bien plus richement ornée et se donne à voir comme une architecture d'apparat : la décoration confère au lotissement l'apparence d'une dépendance du palais princier, et certains éléments font écho au principal corps de bâtiment. Cette volonté de prestige voit néanmoins sa superficialité soulignée par son absence sur la façade sur rue, à des fins d'économie.

1. La façade sur rue

On ne conserve pour les façades sur rue qu'un unique dessin de Victor Louis ayant servi à l'exécution (fig.39). Celles-ci adoptent en rez-de-chaussée un avatar du style rustique : chaque fenêtre est ainsi inscrite dans une arcade, forme faisant écho à la façade sur jardin, et surmontée d'une clef saillante de grandes dimensions[2]. L'architecte fait en outre le choix d'utiliser exclusivement des fenêtres rectangulaires, en honneur avant Louis XIV, remises à la mode dans les vingt dernières années du XVIII^{e} siècle. Le retour en grâce des fenêtres rectangulaires est toutefois favorisé par le développement du goût pour les lignes droites, et il ne s'agit donc pas là d'un choix totalement atypique. La façade sur rue peut aussi être lue non comme une alternative économique mais comme l'expression d'un style volontairement opposé à celui plus foisonnant du jardin : « nombreux sont les hôtels qui, à cette époque, n'ont pour tout décor que les jeux des fenêtres et qui, dans leur désir de pureté antique, se passent de tout autre ornement »[3]. On peut citer à ce titre l'hôtel Saint-Florentin dans le 1er arrondissement parisien,

[1] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 60.
[2] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV…* 1952, p.390.
[3] *Ibid*., p. 394.

par Jean-François-Thérèse Chalgrin sur les dessins d'Ange-Jacques Gabriel, ou l'hôtel Journu par Nicolas François Lhote à Bordeaux.

2. Conception de la façade sur jardin

On conserve pour les façades sur jardin deux dessins : un premier, conservé au Metropolitan Museum de New York (fig. 40) et un second, conservé aux Cartes et Plans des Archives nationales (fig. 41). Il semble que la réalisation corresponde à un mélange d'éléments issus de ces deux dessins : chaque fenêtre du troisième étage est en effet séparée de la suivante par trois consoles comme sur le dessin des Archives nationales, au lieu des cinq visibles sur le dessin du MET, mais la guirlande les reliant a bien été retenue de ce dernier. Chaque arcade est sur celui-ci couronnée de trois fleurs de lys : on ne sait si la proposition fut par la suite abandonnée, et cette frise n'est pas reproduite sur l'autre dessin ; il semble qu'elle ait bien connu une exécution, mais que les fleurs furent martelées à la Révolution. De plus, le dessin du MET n'individualise pas les feuillages au-dessus de chaque arcade, et l'ensemble semble homogène, alors que celui des Archives nationales permet d'identifier les trois différentes espèces végétales choisies pour la réalisation. Le dessin du MET ne représente pas l'étage de comble et la toiture, mais celle-ci est visible sur la vue de profil ajointe à celle de face, à gauche. Toutefois, il ne semble pas que des fenêtres aient été pratiquées dans l'étage d'attique sur le dessin du MET, contrairement à l'exécution, qui correspond en revanche au dessin des Archives nationales : il manque donc un étage au dessin du MET. Enfin, sur certains aspects, aucun des deux dessins ne correspond au bâtiment tel qu'il est toujours conservé aujourd'hui. Les pilastres colossaux à chapiteaux composites plats puis cannelés, sont, comparés aux deux dessins originaux, ornés en plus dans l'exécution de rudentures sur le premier tiers de leur hauteur. De plus, sur les deux dessins, l'entablement est représenté comme étant horizontal, sans ressaut, contrairement à la réalité : il existe sans doute un troisième dessin offrant une fusion de ces deux propositions et correspondant à l'exécution de Victor Louis.

L'exécution (fig. 42) présente ainsi, sur les trois faces des particuliers, un rez-de-chaussée et un entresol en retrait sous 180 arcades surmontées d'un décor de feuillages. Le premier étage est pris dans la hauteur des pilastres colossaux à fût cannelé, arrêtes plates rudentées, et chapiteaux composites. Le second, dans l'entablement, est décoré de consoles et de guirlandes. Le troisième, caché à demi par une balustrade supportant des vases, est pris dans la mansarde. Sur la façade sur jardin, les fenêtres sont en outre défendues de balustrades de pierre au premier et au troisième étage et à ce dernier, elles reposent sur des consoles superposées aux pilastres à

chapiteaux corinthiens. L'originalité de la façade réside dans l'absence de piédestal à la base des pilastres qui reposent sur de simples socles carrés, l'entablement à ressauts, et le choix des baies rectangulaires avec tables de bas-reliefs au-dessus pour le premier étage.

L'élévation des Victor Louis est-elle inspirée des projets antérieurs de Piètre ? Il est probable que Victor Louis ait eu accès aux dessins d'Henri Piètre pour le palais princier et qu'il s'en soit inspiré pour son élévation : on retrouve en effet certains éléments communs aux projets des deux architectes. Point le plus atypique, Henri Piètre prévoyait déjà des bas-reliefs au-dessus de toutes les fenêtres du premier étage, et ce dès son premier projet pour le palais princier (fig. 12). Cet aspect dût plaire, puisqu'il le reproduisit dans son deuxième projet en l'étendant au rez-de-chaussée (fig. 13) et que Victor Louis l'adopte également pour la façade sur jardin ; il le limite néanmoins au premier étage. Piètre avait en outre déjà fait le choix des pilastres corinthiens cannelés dans son premier projet, cannelure qu'il abandonne dans le deuxième ; Victor Louis reprend également ce motif, mais transforme cette élévation commune de pilastres au premier étage en une élévation plus originale car colossale et presque dénuée de socle. Louis semble également emprunter à Piètre le système de double balustre au premier et au troisième étage, mais abandonne la troisième balustre couronnant l'ensemble au profit d'un étage d'attique destiné au logement des domestiques, dans un souci de rentabilisation de l'espace. D'un point de vue plus général, Louis semble également emprunter à Piètre l'idée de la travée comme motif de base se répétant tout autour de l'enclos, parti-pris rendu d'autant plus visible qu'il abandonne l'idée d'avant-corps central proposé par Piètre.

Les proportions choisies par Victor Louis pour sa galerie obéissent-elles à une codification ? Selon les *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole* la hauteur ordinaire des galeries et arcades de l'ordre corinthien doit être le double de leur largeur et les pilastres mesurer trois modules[1]. Au Palais-Royal, chaque arcade mesure une toise, soit 1,949 m, pour 5,197 m de haut. Chaque pilastre est large de 1,298 m et sa hauteur totale est de 11 m : les proportions conseillées par Vignole ne sont donc pas respectées et, en se basant sur la largeur de l'arcade, celle-ci fait approximativement un mètre de haut de trop. Le Vignole donne également des indications plus précises concernant les mesures de la galerie : « Aux galeries qui ont des piédestaux on doit donner 25 pieds de hauteur sur 12 de largeur [8,12 sur 3,9 m]. Cette proposition a plus de gaieté et convient mieux à la légèreté de cet

[1] Vignole, Le (1507-1573), *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole*, J. Danckers (T'Amsterdam), chez F. Jollain l'aisné (et se vend à Paris), s.d., Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, FOL-S-1601, pl.XX.

ordre [corinthien]»[1]. Au contraire, chaque arcade de la galerie du Palais-Royal fait 5,197 m pour 1,949 m : bien que le rapport de proportion soit proche – de 2,08 pour Vignole contre 2,67 pour Louis – la galerie de Louis demeure bien moins monumentale et légèrement trop étroite. En outre, Le Vignole conseille de disposer les pilastres formant une galerie sur des piédestaux, alors que Victor Louis utilise de simples socles carrés. Si Victor Louis n'obéit pas au Vignole, s'appuie-t-il sur Vitruve ? Ce dernier établit une classification des différents types de colonnades selon des modèles de temples (fig. 215, 216). La galerie du Palais-Royal et ses pilastres correspond au modèle du diastyle (fig. 215) pour ce qui est de la proportion entre la largeur du pilastre et sa hauteur : elle obéit à un rapport de 8,5. Les pilastres du Palais-Royal correspondent par contre au pycnostyle (fig. 216) pour ce qui est de l'entrecolonnement, qui est de 1,5 par rapport à la largeur de chaque pilastre. Cette type de liberté prise à l'encontre des modèles établies avait été condamnée par Jacques-François Blondel : « lorsqu'on emploie les ordres d'architecture dans un bâtiment, il faut observer de ne jamais s'écarter des proportions générales établies par les maîtres de l'art […] parce qu'on doit être convaincu que lorsqu'on ne peut donner à un ordre la proportion qui lui est convenable, et à laquelle les yeux se sont accoutumés depuis tant de siècles, on s'expose à une juste critique »[2]. Victor Louis s'émancipe néanmoins également à bien des égards de la pensée de Blondel. En effet, le théoricien est défavorable à l'usage de l'ordre colossal, qu'il juge disproportionné : « Une autre observation doit encore empêcher d'user trop fréquemment des ordres colossaux […] : les croisées et les portes étant placées dans des entrecolonnements que la construction oblige de mettre les uns près des autres sous une grande élévation, on n'y peut voir qu'un défaut de rapport entre les parties et le tout qui parait dans tous les édifices érigés dans ce genre »[3]. Plus précisément, il condamne les « bâtiments où un seul ordre embrasse deux étages » par rapport aux « bâtiments composés d'un soubassement et d'un ordre colossal au-dessus, lequel embrasse deux rangs de croisées l'une au-dessus de l'autre »[4] :

> Car lorsqu'un ordre colossal se trouve élevé sur un soubassement, du moins, ainsi que nous venons de le remarquer, décore-t-il avec convenance les façades extérieures d'une place publique, et peut-il avoir quelque sorte de succès dans la construction d'un

[1] Vignole, Le (1507-1573), *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole*, J. Danckers (T'Amsterdam), chez F. Jollain l'aisné (et se vend à Paris), s.d., Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, FOL-S-1601., pl.XXI.
[2] Blondel, Jacques-François, *Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels et édifices les plus considérables de Paris*, 1752-1756, livre premier, chapitre III, p.68
[3] *Ibid*., p.65-66.
[4] Blondel, Jacques-François, *Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels et édifices les plus considérables de Paris*, 1752-1756, livre premier, chapitre III,p.65-66.

> grand palais, d'un édifice sacré, etc. Mais lorsqu'il est sans soubassement, qui semble lui tenir lieu de stylobate, ce grand ordre approche trop du sol du rez-de-chaussée, et il donne au bâtiment un fausse idée de grandeur, laquelle se trouve contredite par la petitesse des croisées et des autres membres d'Architecture ; ce qui lui ôte toute cette vraisemblance sans laquelle un édifice ne saurait plaire, malgré l'autorité que peuvent lui donner en ce genre le Château neuf de Meudon, du côté des cloîtres, le château de Marly, celui du Raincy, celui de Montmorency, l'hôtel Amelot à Paris, etc.[1]

Outre l'échelle colossale des pilastres, leur nombre pose problème. En effet, d'après Blondel, il est préférable de faire « les colonnes, les angles, et les autres parties solides […] en nombre pair, et au contraire […] les ouvertures en nombre impair »[2]. Victor Louis, pour son péristyle, propose un effet inverse : il y a 180 arcades pour 181 pilastres. Enfin, l'alignement des chapiteaux corinthiens avec les bas-reliefs en dessus des fenêtres du premier étage, qui forme une sorte de frise, va à l'encontre du principe suivant dicté par Blondel : « les faces des pilastres et des colonnes ne doivent jamais être interrompues par aucun membre d'architecture horizontal et étranger à leur fût »[3]. A l'image de nombreux architectes lui étant contemporains, Victor Louis s'émancipe de toute doctrine.

3. Le choix des pilastres colossaux

Les pilastres semblent un choix logique pour asseoir la monumentalité de l'édifice : l'ordre colossal, fort à la mode à la fin du règne de Louis XIII et au début du règne de Louis XIV, avait continué d'être utilisé au XVIII[e] siècle, mais principalement pour les édifices publics et grands palais.

La place du Capitole (fig. 217), à Rome, est l'exemple le plus célèbre d'un ordre de pilastres colossaux servant de cadre à une place publique. La restauration du palais des Conservateurs décidée le 22 septembre 1537 est la première étape de ce projet monumental mené, à partir de 1539, par Michel-Ange[4]. Ce dernier meurt en 1564, alors que le chantier est inachevé : on ne sait dans quelle mesure la suite des travaux se conforme à son projet. L'existence d'un projet d'ensemble de la main de l'artiste se fonde sur le témoignage de Vasari en 1568, qui mentionne « un très beau dessin, et fort riche »[5]. Le *Campidoglio* était le site consacré aux cérémonies

[1] Blondel, Jacques-François, *Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels et édifices les plus considérables de Paris,* 1752-1756, livre premier, chapitre III, p.67
[2] *Ibid*., p.60
[3] *Ibid*., p.68
[4] G. C. Argan, B. Contardi, *Michel-Ange architecte*, traduit de l'italien pas Denis-Armand Canal, Editions Gallimard/Electa, 1991, p.252.
[5] *Ibid*., p.257.

publiques solennelles tenues en plein air. La place devait avant tout être le théâtre d'événements civiques plutôt qu'un lieu associé aux salles de réunion, prisons et tribunaux établis à l'intérieur des palais, et peut-être le projet fut-il envisagé comme une transposition en dur des arcs, portes et façades de bois et de toiles érigés depuis le XVI[e] siècle à l'occasion des entrées triomphales et processions des princes[1]. Michel-Ange impose sur les deux côtés de la place, ancien palais des Conservateurs et nouveau palais en symétrie, des parastates géantes sur lesquels s'inscrivent des pilastres en style corinthien sur de hauts piédestaux. Au contraire, au Palais-Royal, Louis fait uniquement reposer les pilastres formant l'ordre colossal sur des stylobates hauts, et non un piédestal : à ce titre, il pourrait s'être inspiré de la façade du palais Valmarana, à Venise (fig. 218), conçue par Andrea Palladio en 1565[2]. Les piédestaux sont bordés par les colonnes des arcades du rez-de-chaussée.

Le motif des portiques ouverts d'un palais donnant sur une place publique n'est pas une nouveauté, et le Palais-Royal s'inscrit dans une continuité : en témoignent la loggia de Brunelleschi à l'hôpital des Innocents à Florence (fig. 219) et les Procuraties de la place Saint-Marc à Venise (fig. 220)[3]. Mais alors que les portiques de la première Renaissance consistaient en une succession de voûtes soutenues par des arcs, les arcades du Quattrocento présentent généralement des colonnades : Bramante réintroduisit le système de la colonne et du linteau dans les loges ouvertes du cloître de Santa Maria della Pace et dans la façade du Vatican (aujourd'hui le Cortile di San Damaso, fig. 221)[4]. Le procédé était néanmoins limité aux étages supérieurs, où les linteaux étaient de bois. Michel-Ange, au Capitole, en associant la colonne et la pile, obtint au contraire une armature suffisamment forte pour permettre à son système de se développer sur une échelle monumentale qui interdisait l'usage d'arcs. Victor Louis s'approprie donc ce modèle en y réintroduisant l'arcade, qui devient partie intégrante de l'identité du jardin alors même qu'il s'agit à l'origine d'une forme éminemment urbaine et liée à une place publique. Toutefois, au Palais-Royal, le choix des pilastres monumentaux posés sur de simples socles rompt avec le schéma classique de la place publique qui fait reposer les pilastres sur un étage de sous-bassement à l'image de la place de la Bourse (1735) de Jacques Gabriel (fig. 222).

Cet ordre colossal de pilastres presque posés au sol est au contraire un motif récurrent dans l'architecture privé, notamment dans le cadre d'hôtels particuliers. On le trouve par exemple sur la façade sur le jardin de l'hôtel Lambert (fig. 223) (1640-1644) de Louis Le Vau, bien qu'il

[1] J. S. Ackerman, *L'architecture de Michel-Ange*, 1991, p.134
[2] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV…* 1952, p. 396.
[3] J. S. Ackerman., *L'architecture de Michel-Ange*, 1991, p.137.
[4] *Ibid*., p.139.

s'agisse de pilastres ioniques et non corinthiens. Dans la description qu'il a donnée de l'hôtel, Germain Brice a le premier souligné que l'ordonnance colossale « donne à cette maison un air de grandeur, qui paraît de fort loin, et qui fait un fort bel effet lorsqu'on entre par eau à Paris du côté de Charenton »[1]. Après lui, la plupart des commentateurs de l'hôtel ont interprété le parti monumental de Le Vau en rapport avec la distance à laquelle les façades devaient pouvoir être vues depuis l'est parisien[2]. Au contraire, au Palais-Royal, l'étroitesse de l'enclos empêche le public de prendre un tel recul sur la façade et le choix de l'ordre colossal rend monumental un espace souvent jugé étriqué. Louis Le Vau réutilisa un ordre de pilastres colossaux sur les façades latérales de l'Hôtel de Lionne (fig. 224) (1662-1664), aujourd'hui détruit. Ces façades utilisent un vocabulaire décoratif qu'on retrouve au Palais-Royal : les arcades en rez-de-chaussée de plein pied sur le jardin, les pilastres colossaux posés sur un socle simple, et la balustrade rythmée de vases.

Cette association de l'ordre de pilastres colossaux au jardin s'étend à l'architecture palatiale et trouve un écho au château de Marly (fig.238) : dans cette demeure de campagne, le pilastre est uniquement utilisé comme motif décoratif pour le pavillon royal. Le « choix nouveau de pilastres colossaux »[3] de Le Vau fit école tout au long du XVIII^{e} siècle, et l'utilisation par Victor Louis de ce motif devenu assez courant dans l'architecture privée est peut-être à mettre en lien avec les habitations derrière cette façade : mieux qu'un logement bourgeois, le lotissement offre l'illusion d'un hôtel particulier miniature. Ce système décoratif est en effet remis au goût du jour par l'hôtel Hôtel Amelot de Gournay (1710-1717) de Germain Boffrand : dans les hôtels, l'ordonnance colossale n'était jusque-là plus habituelle car elle passait pour excessive par ses mesures et prétentieuse par son contenu. Elle réapparaît ensuite de façon régulière à l'hôtel de Chavannes (1758-1760) de Pierre Louis Moreau (fig. 228) et l'hôtel d'Uzès (1768) de Claude-Nicolas Ledoux où l'élévation de pilastres colossaux posés à même le sol est là encore sur le jardin (fig. 229) ; cette formule, étendue à trois niveaux, est réutilisée par Ledoux au château de Bénouville (fig. 230).

Victor Louis, dans la structure de sa façade, fait donc à la fois appel à l'architecture publique et privée, champêtre et urbaine, à l'image de l'ambiguïté du lieu qu'elle encadre, entre jardin urbain, parcelle princière, et place plantée.

[1] G. Brice, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, Paris, N. Le Gras 1685, p.238
[2] A. Blunt, *Art and Architecture in France 1500-1700*, Londres, Penguin Books, 1953, p.192-193
[3] C. Bordier, *Louis Le Vau, Architecte : les immeubles et hôtels particuliers parisiens*, tome I, Paris, Editions Léonce Laget, 1998, p.153

4. Une continuité dans l'œuvre de Louis ?

On peut également trouver la genèse de la façade sur jardin du Palais-Royal dans certaines productions antérieures de Victor Louis. L'intendance de Besançon (1770-1776) (fig. 242) est le plus ancien édifice de la carrière de Louis encore conservé aujourd'hui : l'ordre colossal y est déjà utilisé sur les façades latérales tout comme sur la façade sur jardin et sur l'avancée du salon, où les pilastres sont couplés. La dénivellation du terrain oblige l'architecte à établir sa construction sur un étage de soubassement souligné par un décor de refends horizontaux et des angles évasés. Cette façade champêtre où les baies s'inscrivent dans des chambranles moulurés à crossettes, est agrémentée de lourdes guirlandes de laurier rubanées au-dessus des portes-fenêtres du rez-de-chaussée[1] : on trouve dans cette façade des éléments en gestation qui apparaîtront plus tard au Palais-Royal, à savoir les pilastres colossaux cannelés et une décoration sculptée couronnant les fenêtres du premier étage. Néanmoins, à Besançon, le chapiteau est ionique et les pilastres ne sont pas posés au sol mais bien sur un soubassement à refends.

Les façades latérales du Grand Théâtre de Bordeaux (1773-1780) (fig. 243) sont, dans la carrière de Louis, l'élément qui présage le plus sa création pour le duc de Chartres, tant par sa forme que par son usage. La construction de ce nouveau théâtre vise en effet à créer un nouveau pôle d'attraction et de divertissement pour la ville. La compagnie d'actionnaires à l'origine du projet, animée en sous-main par le maréchal de Richelieu, avait toujours voulu que la nouvelle salle de spectacle qui devait être bâtie à Bordeaux ne fût pas un simple théâtre, mais un complexe capable de drainer une clientèle nombreuse et riche[2]. Il y a donc seize boutiques et arrière-boutiques disposées sous les galeries en arcades des côtés, destinées au commerce du luxe[3] : « on y a ménagé des boutiques qui rendent les côtés très vivants »[4]. L'intérieur du théâtre complète ce centre commercial : le spectateur, le mélomane ou le curieux y trouve en effet un spacieux café à l'étage prenant jour sur le glacis du Château Trompette, une salle pour l'assemblée des actionnaires, une bibliothèque et douze logements. Pour Victor Louis, ces derniers étaient destinés aux acteurs « résidents » qui souhaitaient pouvoir s'installer sur leur lieu de travail durant leur séjour bordelais. Dans les faits, ces logements, très recherchés, furent loués à des particuliers qui n'avaient aucun lien avec le Grand Théâtre : Louis a donc pu, avant le Palais-Royal, concevoir un habitat non pas sur le modèle de l'hôtel mais bien comme

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p.145
[2] *Ibid*., p.195
[3] *Ibid*.
[4] *Mercure de France*, 27 mai 1780, cité par C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p.196.

appartement. Tout comme les boutiques du Palais-Royal, celles des côtés du Grand Théâtre disposaient en outre de caves[1]. Du point de vue de la forme, l'aspect extérieur de ces galeries marchandes est nettement dans le style de l'Intendance de Besançon, avec une répétition de pilastres cannelés colossaux placés sur des socles élevés[2], style qui sera également celui des arcades du Palais-Royal. Les façades latérales du Grand Théâtre de Bordeaux et la façade sur jardin du lotissement du duc de Chartres ont de plus en commun, outre leur but commercial, les lanternes, les balustrades aux fenêtres, la balustrade couronnant l'ensemble du bâtiment, et les chapiteaux d'ordre composite.

Victor Louis utilise au Palais-Royal des éléments d'architecture théâtrale telle qu'il l'a pratiquée à Bordeaux, le Grand Théâtre pouvant être perçu comme un pôle de divertissement et un centre commercial au même titre que le jardin du Palais-Royal. Il semble ainsi que ce motif soit récurrent dans l'œuvre de l'architecte.

5. Un langage décoratif cohérent

Louis habille son lotissement d'une décoration sculptée évocatrice de luxe, alors même que les années 1780 sont en architecture synonymes d'effacement de l'ornementation à l'image du couvent des Capucins d'Alexandre-Théodore Brongniart à la Chaussée d'Antin. Le détail du prix du décor est décrit dans le toisé des murs formant le pourtour des nouvelles maisons[3].

Les chapiteaux des pilastres (fig. 46) sont composés de deux rangs de feuilles d'acanthes superposées, l'un de deux et le second de trois, avec deux petites feuilles latérales. Le décor végétal est couronné d'un rang de fuserolles et d'une frise d'oves et dards encadrés de deux volutes évasées portant en leur centre une fleur et chacune surmontée d'une nouvelle feuille d'acanthe. À la fleur d'abaque est substitué un panache végétal de six feuilles. Ces chapiteaux peuvent être qualifiés de corinthiens : « le chapiteau corinthien, particulièrement riche, consiste en une corbeille à deux rangs de feuilles, souvent d'acanthe, surmontés d'un rang de caulicoles duquel émergent des volutes entre lesquelles s'inscrit la fleur d'abaque. L'entablement, proche du ionique, s'en distingue par la présence d'une baguette ou d'un rang d'olives séparant les fasces de l'architrave et par celle de modillons à volutes portant le larmier de la corniche »[4].

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p.196
[2] A. Braham, *L'architecture des Lumières de Soufflot à Ledoux*, traduit de l'anglais par Nicoletta Bertrand, Editions Berger-Levrault, 1982, p.152
[3] Arch. nat. Z^{1J} 1293, « 4ème section, toisé détaillé des murs de face formant le pourtour des nouvelles maisons du jardin du Palais-Royal, tant sur le jardin que sur la rue ».
[4] L. de Finance, P. Liévaux, *Ornement : vocabulaire typologique et technique*, Paris, Editions du patrimoine, 2014, p.247

Les chapiteaux pourraient également être qualifiés de « composites » conformément à la planche des *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole* (fig. 212). Les chapiteaux du Palais-Royal semblent correspondre au modèle F4 de la planche correspondant aux chapiteaux de pilastres du *Vignole moderne* (fig. 206), à la différence de la fleur d'abaque.

Dans les écoinçons des arcades sont sculptés, de part et d'autre de la clef, des feuillages avec des nœuds de rubans dans l'archivolte. Trois végétaux sont utilisés tout autour de l'enclos : le chêne (fig. 44), le laurier (fig. 45) et l'olivier (fig. 43). Ce décor végétal est récurrent dans les éléments d'ornementation de la façade et relie les différents éléments entre eux. On retrouve en effet ces mêmes espèces à plusieurs reprises : dans les bas-reliefs au premier étage, dans les guirlandes de feuilles de chêne reliant les consoles entre les fenêtres du deuxième étage (fig. 47), et dans les vases de l'étage d'attique décorés de feuilles de laurier (fig. 48). Ces espèces végétales sont très conventionnelles en décoration architecturale. On retrouve par exemple le chêne à Vaux-le-Vicomte, en arrière-plan d'un monogramme en bas-relief (fig. 237). L'hôtel de Chavannes (1758-1760) de Pierre Louis Moreau (fig. 228) dispose du même type de décor végétal en écoinçons de ses arcades, tout comme la Cour carrée du Louvre. Ce décor feuillagé fait sans doute écho au jardin lui-même, d'autant plus que les écoinçons des arcades se situent à la hauteur des arbres : privé des marronniers, le public déambule désormais sous des ramages de pierre.

Trois fleurs de lys détruites à la Révolution ornaient la base de l'architrave à denticules qui marque la séparation de la galerie d'avec l'étage noble (fig. 40) dont les hautes baies rectangulaires sont sommées de tableaux en bas-relief à trophées d'armes. Dans l'alignement de ces bas-reliefs, les chapiteaux créent une sorte de frise horizontale qui impose des ressauts dans l'entablement.

Au-dessus des pilastres, entre les fenêtres du deuxième étage, de hautes consoles à volutes portent une lourde corniche à caissons et sont liées par des guirlandes pendantes de feuilles de chêne. Les consoles du Palais-Royal (fig. 47) semblent correspondre au modèle n°22 ou 24 de la planche représentant les « encorbellements » du *Vignole moderne* (fig. 207), mais enrichies d'une feuille d'acanthe. Le décor du deuxième étage fait écho à celui de l'entablement (fig. 46). En effet, la frise d'oves et dards est à la fois visible entre les volutes de chaque chapiteau et dans l'entablement à ressauts, également orné d'une frise de perles. Cette dernière réapparaît entre chaque console, sous des rais de cœurs. De même, les frise de fuserolles inscrite dans le chapiteau des pilastres sont également présentes au-dessus des décors végétaux en écoinçon des arcades (fig. 43 à 45). On retrouve au Palais-Royal des modèles de frises relativement

conventionnels et reproduits dans le *Le Vignole moderne* (fig. 208) à savoir notamment la frise d'oves et dards (B1) dont les angles dans l'entablement sont couverts par une feuille d'acanthe (fig. 46) (A1). On trouve également les rais de cœurs correspondant à la figure B3 entre chaque console, et les fuserolles correspondant à la figure A8.

La balustrade de l'attique est rythmée par des vases Médicis (fig. 48). Ces vases ont une panse galbée, au rebord évasé, et reposent sur un piédouche ; il est néanmoins à noter que leur pied est coupé afin de correspondre à la profondeur de la balustrade (fig. 49). Le décor de ces vases difficilement visibles depuis le sol est relativement grossier : une base godronnée, une guirlande de lauriers et une embouchure cannelée. Le choix des vases Médicis pourrait s'explique par le souci de l'architecte de souligner le lien des galeries avec le jardin : des statues en pied ou des bustes, traditionnellement réservés aux palais, eussent pu entraîner une confusion avec la demeure voisine du prince[1]. Ces vases semblent avoir été très rapidement détériorés : un rapport adressé à l'administration des Domaines nationaux en 1803 les décrit comme étant « ruinés sur le dessus »[2]. Cassés, les « éclats de pierre qui en sont sortis se trouvaient déposés sur la balustrade et à tout instant il y avait à redouter le danger qu'en tombant, ils ne causassent de très grands malheurs »[3]. C'est pourquoi l'architecte des Domaines nationaux propose en 1803 « de les supprimer entièrement ou d'en faire poser d'autres en fonte ou bien en pierre de Tonnerre de la carrière de Cailly distante de 5 lieux d'Auxerre »[4]. Il justifie le choix de cette pierre coûteuse par son transport par le fait que « autrement les pierres qu'on y emploierait seraient sujettes aux mêmes inconvénients »[5]. Les vases disposés sur la balustrade de l'étage d'attique ont donc sans doute été remplacés moins de vingt ans après leur installation car la pierre originellement utilisée était de trop piètre qualité pour résister aux intempéries sans fissurer : cet élément confirme l'idée que la façade proposée par Victor Louis donne une impression de richesse, mais à peu de frais.

L'ancien Palais-Royal, les bâtiments préexistants à la réalisation du lotissement ont-ils inspiré Victor Louis ? Une telle étude est sujette caution, car il est compliqué de distinguer, sur le Palais-Royal lui-même, les éléments d'origine des ajouts et transformations ultérieurs de Percier et Fontaine. L'ambition du nouveau corps de bâtiment était de se fondre avec le palais princier, et il semblerait cohérent que des éléments décoratifs assurent la liaison entre les deux

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p. 265.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 398, dossier n°5674, « Paris, 16 Nivose an XI, Rapport à l'administration des Domaines nationaux et de l'Enregistrement. Par le citoyen Aubert, architecte de l'Enregistrement et des Domaines nationaux, adressé au citoyen Eparvier, Directeur des Domaines nationaux », 6 janvier 1803.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.

espaces. Le point de jonction entre la nouvelle construction et l'ancien palais (fig. 190) est à ce titre représentatif : la balustrade de l'étage d'attique se poursuit à l'angle sans rupture aucune. Le bas-relief sur la façade nord de l'ancien Palais-Royal, à gauche sur le jardin (fig. 191) fait écho du point de vue des dimensions aux fenêtres du deuxième étage du lotissement, et le choix d'une décoration de tables sculptées au-dessus du premier étage a peut-être été influencée par la présence de ces bas-reliefs de part et d'autre du palais. Certains éléments de son iconographie sont en outre repris dans les bas-reliefs des nouveaux bâtiments : les génies, les feuilles d'acanthe, la figure d'Athéna, la couronne de laurier, le flambeau. La galerie des proues (1633-1639) (fig. 197) édifiée par Jacques Lemercier est l'unique relique du premier Palais-Cardinal : ornée de motifs de rostres et d'ancres marines, elle rappelle la charge de grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France tenue par Richelieu. On retrouve ce thème maritime dans certains bas-reliefs autour du lotissement : peut-être est un écho à la galerie des proues, une simple référence mythologique ou encore un rappel de la carrière d'officier de la marine de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avant l'affaire d'Ouessant[1]. La façade du Palais sur la Cour d'Honneur (1754) (fig. 192) édifiée par Contant d'Ivry, plus particulièrement les écoinçons des fenêtres à plein-cintre du premier étage (fig. 193 à 195) reprennent de nombreux éléments qui apparaissent dans les bas-reliefs du lotissement : rameaux d'oliviers, casques à panache et sabres reviennent de façon récurrente dans la décoration sculptée du lotissement. La comparaison entre l'état actuel et des dessins antérieurs permettent toutefois de déduire que ces bas-reliefs ont été réalisés après ceux de l'enceinte de Victor Louis : sans doute ajoutés au XIX^{e} par Percier et Fontaine, ils ont utilisés l'iconographie de ceux en pourtour du jardin comme inspiration. Bien que Victor Louis fasse le choix de l'ordre corinthien, les chapiteaux de Contant d'Ivry (fig. 196) sur la Cour d'Honneur transmettent à ceux sur le jardin la frise d'oves et de dards entre leurs volutes, la frise de fuserolles, la fleur posé au centre de la volute et le panache végétal remplaçant la feuille d'abaque. D'autre part, le programme mythologique de certains bas-reliefs du lotissement semble faire écho aux sculptures couronnant la façade érigée par Contant d'Ivry en 1754 sur la Cour d'Honneur : on trouve par exemple Apollon (fig. 198) dont la lyre et la couronne de lauriers sont récurrents dans les tables sculptées. De même Mars (fig. 199) représenté avec son bouclier, son épée, sa cuirasse et son casque fait écho à de nombreux trophées d'armes sur le lotissement. La

[1] La bataille navale d'Ouessant contre les Britanniques le 27 juillet 1778 s'est soldée pour le duc de Chartres d'une humiliation. Le capitaine du bâteau sur lequel Louis-Philippe-Joseph se trouvait, par peur de mettre en péril la vie d'un prince de sang, feignit de ne pas comprendre les instructions du navire-amiral ; il permit la fuite des vaisseaux ennemis. Après cet événement, le duc de Chartres renonce à la marine et sollicite le roi de créer pour lui un emploi de colonel général des troupes légères, auquel Louis XVI consent le 22 avril 1779.

Générosité, sous les traits de Déméter (fig. 201), son aigle et sa corne d'abondance reviennent également à de nombreuses reprises dans le programme sculpté de Victor Louis. Le génie des arts et des sciences (fig. 202), accompagné d'un globe, d'un compas, d'une lyre et d'une tête sculptée voit également ses attributs apparaître dans les nouveaux bas-reliefs. De façon plus explicite, les trophées d'armes des bâtiments de Victor Louis reproduisent les trophées d'armes sculptées à l'attique de la façade sud érigée par Pierre Louis Moreau sur la cour de l'Horloge entre 1764 et 1770 (fig. 203 et 204) : casques à panaches, cuirasses, boucliers, bâtons de commandements, lances drapées, palmes sont omniprésents dans l'iconographie des nouveaux bas-reliefs.

6. Les bas-reliefs

Sur l'ensemble de la façade du lotissement sur le jardin, les fenêtres du premier étage sont surmontées de bas-reliefs (fig. 50 à 137) mesurant un demi-mètre sur un mètre cinquante (0,48x1,46 m). Au nombre de 180 en tout, ils se répètent en miroir depuis le milieu de la façade nord (fig. 137) : il y a donc 90 motifs, et les arcades forment des paires de part et d'autre du jardin.

Le bas-relief comme dessus de croisée est un motif issu de Louis Le Vau, qui apparait pour la première fois à Vaux-le-Vicomte (1658-1661). Ce nouveau dispositif pourrait être la conséquence de l'adoption de voussures pour couvrir les pièces : celles-ci induisent, sur toute leur hauteur, une travée nécessairement aveugle[1]. Les bas-reliefs de Vaux-le-Vicomte se répètent en symétrie autour du château (fig. 233 à 237). Leur échelle n'est pas la même que ceux de Victor Louis : les bas-reliefs de Vaux-le-Vicomte font un mètre sur deux (1 sur 2,1 m)[2], et sont donc deux fois plus grands que ceux de l'enclos princier. Leur iconographie est principalement héraldique et se réfère quasi systématiquement à l'écureuil de Nicolas Fouquet. Le château de Marly de Jules Hardouin-Mansart, dont les travaux débutèrent en 1679, présentait également des bas-reliefs en dessus de fenêtres sur sa façade (fig. 238). Ces tables sculptées s'inscrivaient dans un système décoratif atypique : à une façade de pierres de taille et briques, désormais démodée, on a substitué une façade peinte à la fresque[3] (fig. 239). Pour chaque entre-fenêtre, un pilastre d'ordre composite colossal cannelé reposait sur une base ornée des attributs

[1] J.-M Pérouse de Montclos, *Le château de Vaux le Vicomte*, Nouvelles éditions Scala, Paris, 2012, p.78-79.
[2] *Ibid*.
[3] S. Castelluccio, *Marly, art de vivre et pouvoir de Louis XIV à Louis XVI*, éditions Gourcuff Gradenigo, Montreuil, 2015, p.15

d'Apollon et un bas-relief illustrait un épisode de l'histoire du dieu[1]. Les bas-reliefs, peints d'or, se détachaient sur un fond bleu lapis[2]. Le château de Saint-Cloud, propriété de la maison d'Orléans jusqu'à sa vente à Louis XVI en 1785, est également orné de bas-reliefs. Ceux-ci, au nombre de onze, illustrent les signes du zodiaque[3]. Ils surmontent les fenêtres du premier étage du corps central de la Cour d'Honneur (fig. 240) édifié par Antoine Le Pautre, nommé contrôleur général des bâtiments de Monsieur en 1660 : le duc de Chartres était-il friand de cet élément, qu'il souhaita voir reproduire dans son jardin parisien ?

Ce motif du bas-relief en dessus de fenêtre connaît un certain succès dans la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle[4], ainsi qu'en témoignent l'hôtel de Bérulle (1766) par Pierre-Claude Convers (fig. 225), l'hôtel de Montmorency (1769-1771) par Claude-Nicolas Ledoux (fig. 226) ou encore l'hôtel Piganeau par Lhote (1775-1780), à Bordeaux (fig. 227). Sur ce dernier, les tables sculptées se situent tant au-dessus des fenêtres du premier que du deuxième étage. Toutefois, ce modèle de fenêtre n'est pas représenté dans la planche dédiée du *Vignole moderne* en 1773 (fig. 205). Le prestige de la sculpture antique avait insufflé une nouvelle impulsion à cette mode, comme le décrit Jacques-François Blondel: « Un architecte de goût a introduit il y a quelques années des tables enfoncées au-dessus des croisées d'un édifice public ; il a placé dans ces tables des figures en bas-relief ; cela a réussi, parce que cela était fait pour réussir. Six mois après, Paris en a été rempli »[5]. Il n'a pas été possible de déterminer à quel édifice public cette mode était due. Les bas-reliefs ornant la coupole de l'hôtel de Salm (fig. 241), aujourd'hui Palais de la Légion d'Honneur, sont un parallèle intéressant pour ceux du Palais-Royal : le bâtiment, terminé en 1787, est édifié de façon concomitante au lotissement du duc de Chartres. Les trophées d'armes de la façade sur Seine de l'hôtel de Salm ont de plus un format et une composition très proches de ceux du Palais-Royal. Au nombre de cinq, il s'agit en réalité de trois motif dont deux se répètent de part et d'autre du bas-relief central ; une telle disposition est la même que celle adoptée, à une bien plus grande échelle, dans la parcelle princière. Ces trophées sont moulés par d'Hollande d'après des modèles donnés par Moitte[6]. On reconnaît en bas-relief central un casque posé sur un pelte, composition que l'on retrouve au Palais-Royal, aux arcades n°29 et 152 (fig. 78) : peut-être ces bas-reliefs et ceux du Palais-

[1] Castelluccio, Stéphane, *Marly, art de vivre et pouvoir de Louis XIV à Louis XVI*, éditions Gourcuff Gradenigo, Montreuil, 2015, p.15
[2] *Ibid*.
[3] F. Austin Montenay, *Saint-Cloud : une vie de château*, Genève, Vögele Edition, 2005, p.39.
[4] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008,., p. 392.
[5] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture, ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments: contenant les leçons données en 1750 et les années suivantes*, tome IV, Paris, Desaint, 1775, p.157.
[6] J. Barreau, A. de Chefdebien, J. Foucart, J.-P. Samoyault, *L'hôtel de Salm, Palais de la Légion d'Honneur*, Saint-Rémy-en-l'Eau, Editions Monelle Hayot, 2009, p.140.

Royal furent-ils réalisés par les mêmes ateliers, ou du moins d'après les mêmes recueils de modèles. D'un point de vue iconographique, on trouve également des éléments similaires aux bas-reliefs de l'enclos princier sur un bas-relief de la porte des Tuileries (fig. 231) : tête rayonnante d'Apollon, flèches, hache, lances et sceptre. Des bas-reliefs tirés de la salle de concert des Tuileries (fig. 232) présentent également une iconographie similaire à ceux du Palais-Royal: brûle-parfum, carquois, et médaillon contenant un profil à l'antique.

Les bas-reliefs du Palais-Royal obéissent-ils à un programme iconographique ? Faut-il chercher un sens à la juxtaposition de ces tables gravées ? Le grand nombre d'éléments symboliques pourrait inciter à adopter une lecture mythologique. On identifie par leurs attributs un certain nombre de compositions faisant référence à des divinités olympiennes: Pan (fig. 50 et 118), Apollon[1], Neptune[2], Jupiter[3], Diane (fig. 56), Bacchus (fig. 60), Mars (fig. 63 et 101), Mercure[4], Cérès[5], Vénus[6], Minerve (fig. 98 et 111). On pourrait également reconnaître des trophées faisant échos à certains héros comme Hercule[7], Jason (fig. 63), Ulysse (fig. 68 et 129) ou Philoctète (fig. 70), ainsi que le titan Prométhée (fig. 131). Cinq bas-reliefs semblent dédiés à la musique militaire[8]. Quelques compositions sont plus mystérieuses et évoquent les sciences et les arts (fig. 100 et 109) ou une thématique royale (fig. 99 et 86). Nombreux sont les éléments qui semblent faire allusion au commerce, à l'abondance, ou encore à l'honneur et à la gloire des princes, d'après les trophées de Delafosse (fig. 173). Toutefois, il est peu probable que ces bas-reliefs ne créent un système de sens par leur association.

En effet, plusieurs éléments tendent indiquer qu'il s'agit d'une production de qualité moyenne, dont la conception n'a pas été l'objet d'une grande réflexion préalable. Tout d'abord, le fait même que chaque bas-relief se répète deux fois induit un gain de temps dans leur composition, à l'opposé d'un programme savant. De plus, les sculpteurs, plutôt que se perdre en détails, ont opté pour de nombreux effets de matière en surface de la pierre. Le contraste des différents traitements donne, depuis le point du vue du promeneur, une impression de foisonnement entre les têtes rayonnantes, les arrière-plans martelés, les jeux de rayures, les quadrillages et les écailles. Panaches, drapés, feuillages, lances, haches, et autres éléments rectilignes sont utilisés afin de remplir l'espace rectangulaire, et notamment les angles. De plus,

[1] Fig. 71, 81, 88, 96, 102, 124, 127.
[2] Fig. 51, 84, 129, 132, 134.
[3] Fig. 55, 61, 64, 74, 90.
[4] Fig. 66, 82, 88, 97.
[5] Fig. 82, 114, 120.
[6] Fig. 87, 102, 132.
[7] Fig. 52, 71, 77, 80, 83, 90, 93, 113, 133.
[8] Fig. 65, 69, 86, 92, 122.

certains bas-reliefs ne sont pas sculptés à partir d'un seul bloc mais, au contraire, sont le fruit d'un assemblage[1]. La soudure de ces différentes parties a parfois posé problème, et deux bas-reliefs souffrent de mauvaises jonctions dans leur motif (fig. 120 et 128) ; peut-être celles-ci sont-elles dues à des restaurations ultérieures. On ne sait si cet ensemble est moulé ou sculpté : ces erreurs d'assemblage tendent à étayer la première hypothèse. La composition parait également ne pas avoir été l'objet d'un soin particulier, et certaines tables sont déformées par un décrochement qui traduit la difficulté d'intégrer le motif dans un cadre rectangulaire contraignant[2]: il s'agit sans doute d'adaptations de trophées en chute. Enfin, lorsque du texte est intégré au trophée, il est vide de sens[3]. On peut ainsi supposer une exécution rapide et contrainte par un chantier aux finances restreintes. Sans doute les ateliers détenaient-ils un nombre limité de modèles gravés dont les divers éléments ont été arrangés différemment afin de créer un grand nombre de bas-reliefs en un temps limité : nombreux sont les objets qui se répètent et les arrangements similaires. Les bas-reliefs des arcades n°1, 69, 112 et 180 sont ainsi presque identiques (fig. 50 et 118) : peut-être l'inspiration venait-elle à manquer face aux délais et aux limites financières du chantier, ou peut-être cette ressemblance témoigne-t-elle de l'envoi des mêmes dessins à deux ateliers de sculpture différents.

De quels modèles ces bas-reliefs s'inspirent-ils ? Il apparaît que leurs principales sources sont les trophées inventés par Polydore de Caravage et diffusés par la gravure : on y trouve de nombreux éléments revenant de façon récurrente dans les tables sculptées du Palais-Royal. On observe une surexploitation de certains motifs réutilisés de composition en composition : cette répétition est sans doute due au grand nombre de reliefs différents qu'il fallut produire en un temps limité. La couronne de lauriers circulaire qui apparaît dans l'un des trophées de Charles Errard inspirés par le maître de la Renaissance (fig. 158) est ainsi utilisée dans 18 bas-reliefs en pourtour du jardin[4]. On trouve également dans l'œuvre de l'artiste italien un pelte avec une tête de Méduse (fig. 136) qui revient à quatre reprises dans l'enclos (fig. 107 et 121), et le gorgonéion connait douze occurrences autour du jardin[5]. Le pelte est un élément omniprésent dans les bas-reliefs du Palais-Royal[6] et ses différentes variations sont sans doute inspirées de Polydore de Caravage : outre la tête de Méduse, il peut être porteur d'un masque (fig. 139 et 121) ou d'un génie (fig. 141 et 68). Le flambeau apparaît à plusieurs reprises dans les

[1] Fig. 76 à 82, 100, 102 à 109, 111 à 116.
[2] Fig. 64, 124 à 129, et 134.
[3] Fig. 56, 100, 101, 103, 127, 128.
[4] Fig. 57, 85, 98, 103, 109, 122, 130, 131, 133.
[5] Fig. 54, 57, 76, 83, 97, 136.
[6] Fig. 52, 55, 60, 63, 73, 76, 87.

compositions du peintre (fig. 139 et 140) et revient de façon systématique dans les trophées du Palais-Royal[1]. Les cors sont également omniprésents et représentés sur plus de 20 bas-reliefs[2]. Les pommeaux de forme animalière, très prisés par les sculpteurs de l'enclos[3] et utilisés pour remplir les coins des compositions et donner une impression de foisonnement par leurs détails décoratifs, sont également tirés de l'œuvre de Polydore de Caravage (fig. 141). Les bas-reliefs du Palais-Royal réutilisent ainsi un nombre limité d'éléments tirés des trophées de la Renaissance italienne, qui sont répétés à de très nombreuses reprises sous forme de variations.

Les emprunts à Polydore de Caravage peuvent également être plus ponctuels. Différentes formes de casques semblent tirés de ces modèles de la Renaissance : casque à bec (fig. 140 et 141) qui apparaît aux arcades n°81 et 99 (fig. 127), casque surmonté d'un dragon (fig. 140) visible à deux reprises au Palais-Royal (fig. 83 et 125), casque couronné de lauriers (fig. 142) qui connut un succès certain auprès des sculpteurs du lotissement[4], casque à gueule de chien (fig. 70) visible sur la même planche, casque surmonté d'un lézard (fig. 143 et 75) et casque à crête cannelée[5]. Le serpent à gueule ouverte est également un élément issu de Polydore de Caravage (fig. 142) et réutilisé aux pourtours de l'enclos princier[6]. La figure du lion ayant dans sa gueule un heurtoir et placé au centre d'un bouclier (fig. 143) a quant à elles été copiée aux arcades n°45 et 136 (fig. 94).

Certains éléments des trophées de Polydore de Caravage ont été copiés dans le cadre de réinterprétations ultérieures dont on ne sait si elles sont, plutôt que l'édition originale, l'inspiration des bas-reliefs du Palais-Royal. Sans-doute les sculpteurs n'avaient-ils en effet pas accès à l'édition originale des œuvres du maître italien, mais à des rééditions française plus contemporaines. Ainsi, le casque surmontée d'une sphinge visible sur deux arcades du Palais-Royal (fig. 125) est tiré de l'œuvre de Polydore de Caravage (fig. 143) mais fut également repris par Charles Errard au XVII^{e} siècle (fig. 158). Il en est de même pour le bouclier orné d'un foudre (fig. 139, 142) repris à quatre reprises au Palais-Royal (fig. 55, 61) : il est représenté au centre d'un trophée de Charles Errard au XVII^{e} siècle (fig. 157). Ces réutilisations des motifs de la Renaissance témoignent de leur popularité tout au long de l'Ancien-Régime.

Certains éléments imaginés par Polydore de Caravage et repris par les bas-reliefs du Palais-Royal s'inscrivent ainsi dans un *topos* du trophée : ils ont connu un tel succès qu'il n'est pas

[1] Fig. 53, 80, 83, 85.
[2] Fig. 50, 65, 68, 74, 78, 81, 86, 88, 92, 101.
[3] Fig. 55, 61, 95, 130.
[4] Fig. 78, 89, 125, 129.
[5] Fig. 56, 90, 145.
[6] Fig. 61, 85, 119.

certain que l'artiste de la Renaissance en ait été l'inspiration, étant donné leurs multiples réutilisations postérieures. Les bas-reliefs du Palais-Royal reproduisent ainsi des motifs populaires et largement diffusés entre le XVI^e^ et le XVIII^e^ siècle. Les rames ou gouvernails ouvragés visibles arcades n°35, 88, 93 et 146 sont présents dans les compositions de Polydore de Caravage (fig. 143), et furent repris par Lajoue (fig. 168) et Charpentier (fig. 178) au XVIII^e^ siècle. Les trophées maritimes du Palais-Royal reprennent en outre les mêmes éléments que celui de Lajoue (fig. 168), dans un arrangement totalement différent : navire, rames ouvragées, urne de laquelle se déverse de l'eau (fig. 84, 134). Lajoue et les sculpteurs du Palais-Royal avaient sans doute une inspiration commune. Il en est de même pour les nombreux tambours représentés autour du jardin [1] : certes présents dans l'œuvre du maître italien (fig. 144), ils sont un élément récurrent et conventionnel des trophées et repris par exemple par Matteo Pagani au XVII^e^ siècle dans des compositions similaires (fig. 148). Il en est de même pour les sabres incurvés et ouvragés, peut-être d'inspiration turque, visibles à plusieurs reprises au Palais-Royal (fig. 67, 130) : présents dans l'œuvre de Polydore de Caravage (fig. 145), ils sont diffusés par Agostino Mitelli (fig. 154) et Matteo Pagani (fig. 150) au XVII^e^ siècle. Un modèle fort similaire à ceux représentés au Palais-Royal semble en outre avoir orné des bas-reliefs de la porte (fig. 231) et de la salle de concert (fig. 232) du palais des Tuileries. Les cuirs découpés, souvent utilisés par Polydore de Caravage (fig. 140), sont des éléments classiques de remplissage des trophées également employés par Matteo Pagani (fig. 148) : c'est donc sans surprise qu'ils sont omniprésents dans les compositions du Palais-Royal[2].

D'autres éléments, absents de l'œuvre de Polydore de Caravage, témoignent de la diversité des sources utilisées par les sculpteurs, mais aussi de l'inscription de ces bas-reliefs dans une production standardisée de trophées militaires ou allégoriques. La question du modèle se pose en cas de ressemblance d'éléments conventionnels pour ce type de création : les artistes disposaient-ils d'un même recueil de modèles d'où est tirée cette composition, où s'agit-il d'une copie directe ? Nombreux sont les éléments pour lesquels trouver une inspiration unique est impossible. Les vases cannelés qui s'inscrivent dans les compositions en pourtour du jardin[3] sont sans doute inspirés de l'œuvre d'Agostino de Musis (fig. 146, 147). Certains vases inclus dans les compositions des bas-reliefs du Palais-Royal sont en outre très similaires à ces modèles et présentent également des anses en forme de serpent[4]. Cette forme de vase connaît également

[1] Fig. 65, 69, 86, 122.
[2] Fig. 53, 54, 58, 67, 105, 112.
[3] Fig. 57, 63, 108, 111, 127, 134.
[4] Fig. 79, 119, 126.

un certain succès au XVII^e^ siècle, ainsi qu'en témoignent les trophées d'Agostino Mitelli (fig. 155), et elle semble avoir conservé sa popularité à la fin du XVIII^e^ siècle puisqu'on la retrouve dans le *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments* de Gilles-Paul Cauvet (fig. 179). Certains motifs semblent avoir été tirés de façon ponctuelle de divers recueils, parfois sans que le contexte de leur nouvelle mise en scène soit véritablement réfléchi. Les enseignes militaires présentant des profils à l'antique dans des médaillons[1] paraissent tirées des compositions de Matteo Pagani (fig. 148). Le motif du médaillon contenant un aigle, visible sur quatre arcades en pourtour du jardin (fig. 90, 133), pourrait quant à lui être inspiré des trophées d'Agostino Mitelli (fig. 155). L'idée de représenter certains boucliers du côté de leur revers en laissant apparaître leur poignée est utilisée au Palais-Royal afin de rompre la monotonie des trophées d'armes[2], et elle semble puiser sa source au XVII^e^ siècle chez Matteo Pagani (fig. 150). Le motif des deux dauphins autour d'une conque, visible sur un pelte dans une composition d'Agostino Mitelli (fig. 155), apparaît dans le *Livre d'Ornements de Trophées, Culs de Lampes, et Devises* de Claude Gillot (fig. 164) où il adopte une composition qui sera celle des deux bas-reliefs où il apparaît au Palais-Royal (fig. 132) : les sculpteurs du Palais-Royal et Claude Gillot utilisent-ils les mêmes recueils d'ornements, ou s'agit-il d'une inspiration directe ? La tête de lion en médaillon avec, en arrière-plan, deux faisceaux de licteurs croisés visible aux arcades n°45 et 136 (fig. 94) est un sujet également adopté par Gilles Paul Cauvet (fig. 181).

La plupart des reliefs du Palais-Royal constituent des trophées d'armes et, à ce titre, correspondent à certains codes du genre dont il est difficile de retracer une inspiration univoque. Les trophées sont à la fois traités à l'ancienne, sous forme de *spolia* de l'armée vaincue portée en triomphe, ou à la moderne, en y alliant une lecture allégorique ou mythologique. Outres les casques, les boucliers et les lances, le canon en est un *topos*: utilisé par Matteo Pagani (fig. 149), Charles Errard (fig. 157, 158), Jacques de Lajoue (fig. 167) et René Charpentier (fig. 175), il apparaît à douze reprises autour du jardin du Palais-Royal[3]. Les armes à feu connaissent aussi un certain succès dans les trophées du Palais-Royal sous la forme de fusils, également utilisés dans la composition de Lajoue (fig. 167) : ils apparaissent à quatre reprises sur les bas-reliefs en pourtour du jardin (fig. 92, 126). Les faisceaux de lances et les faisceaux de licteurs, représentés à 18 reprises dans l'enclos princier[4] sont aussi des éléments extrêmement répandus

[1] Fig. 55, 85, 116, 130.
[2] Fig. 77, 78, 94, 113.
[3] Fig. 69, 72, 83, 99, 105, 117.
[4] Fig. 53, 54, 57, 64, 90, 94, 104, 109, 112.

dans les trophées martiaux ; ils apparaissent sans surprise dans les recueils de Matteo Pagani (fig. 150, 151) et Charles Errard (fig. 157). Jean-Charles Delafosse associe cet élément à des représentations de la prospérité et du commerce dans une composition intitulée *l'Asie et l'Afrique* (fig.171), et on retrouve ce mélange dans les bas-reliefs du Palais-Royal. Le thème belliqueux de l'enclos est aussi marqué par la présence dans 8 compositions d'un bélier militaire[1], motif récurrent de ce type de création au cours de l'Ancien Régime, de Matteo Pagani au XVII^e^ siècle (fig. 152), à Charles Errard (fig. 156, 158) au XVIII^e^ siècle. Il est également inclus dans un trophée à l'artillerie de Delafosse (fig.174). L'enseigne militaire surmontée d'un aigle, classique des *spolia*, apparaît quant à elle sur 6 bas-reliefs du Palais-Royal[2] : étant donné les autres éléments qui en ont été tirés, peut-être cet élément est-il inspiré de l'œuvre de Matteo Pagani (fig. 153) ou de l'interprétation de Polydore de Caravage par Charles Errard (fig. 156).

Les modèles de Charles Errard ont sans doute été d'importants éléments d'inspiration pour les sculpteurs du Palais-Royal : ils proposent en effet des adaptations des trophées à chute de Polydore de Caravage dans un format rectangulaire, et les bas-reliefs en pourtour du jardin semblent copier leur composition. Le motif du casque de face entouré de deux boucliers de formes différentes développé par Errard (fig. 156 à 158) est utilisé presque concomitamment par Antoine Pierretz pour un modèle de dessus de cheminée (fig. 159). Ce même motif, repris pour un dessus de cheminée par Delafosse (fig. 172) apparaît à nouveau plus d'un siècle plus tard sur quatre bas-reliefs de l'enclos (fig. 62, 80). Le format rectangulaire, peu commun pour les trophées d'armes, compliqua sans doute la tâche des sculpteurs du Palais-Royal. Les recueils de décoration d'intérieur pourraient avoir constitué une source pratique à cet égard : le motif de l'aigle de face aux ailes déployées et surplombant une guirlande végétale s'adapte tant à une bordure de miroir (fig. 162) qu'à un bas-relief rectangulaire (fig. 64). Les éléments de décor intérieur de Pierretz trouvent d'autres échos au Palais-Royal : le médaillon contenant un profil à l'antique entouré feuillages d'un dessus de cheminée (fig. 160, 161) est similaire à celui de certains bas-reliefs du jardin[3]. Il est peu aisé de trouver d'autres modèles de trophées d'armes adoptant ce format rectangulaire peu commun : c'est le cas d'une composition de Gilles Paul Cauvet (fig. 183) dont on trouve le reflet aux arcades n°29 et 152 (fig. 78) : un casque posé sur un pelte avec des étendards disposés symétriquement de part et d'autre.

La possible lecture mythologique de cet ensemble sculpté est due au foisonnement d'éléments symboliques réutilisés à de multiples reprises sous forme de variations. Le trophée

[1] Fig. 55, 93, 108, 112.
[2] Fig. 113, 116, 128.
[3] Fig. 91, 100, 104, 114.

faisant référence à Mercure par Pierretz (fig. 163) voit sa tête ailée aux nattes nouées sous le menton et ses caducées symétriques redistribués sur plusieurs bas-reliefs du palais-Royal[1]. Le casque ailé et les deux caducées disposés symétriquement apparaissent aussi dans l'œuvre de Gilles Paul Cauvet (fig. 184). De façon similaire, les attributs de Pan visibles sur une gravure de Pierre-Philippe Choffard (fig. 169) ont été compressés dans le format rectangulaire sous forme de composition symétrique (fig. 50, 118). Les trophées maritimes du Palais-Royal se parent quant à eux d'une référence à Neptune, par la présence du trident[2], également introduit par Charpentier (fig.178) et Delafosse sur un modèle de fontaine (fig. 170). Le motif de la peau de lion associée à la masse, référence mythologique au lion de Némée vaincu par Hercule au cours de ses douze travaux, est récurrent dans les bas-reliefs en pourtour du jardin où il apparaît à douze reprises[3]. Cette référence herculéenne avait également été utilisée par René Charpentier dans un trophée d'armes (fig. 177), dans un parallèle entre héros antiques et héros de guerre. Les références mythologiques sont parfois mélangées : les arcades n°39 et 142 (fig. 88) allient pelle, canne, et tête rayonnante pourtant présentés dans des compositions distinctes dans les modèles de Gilles Paul Cauvet (fig. 185). La tête rayonnante apollonienne, à laquelle Cauvet consacre un modèle (fig. 185), est utilisée dans les bas-reliefs du Palais-Royal comme un simple élément décoratif permettant de remplir l'espace sans qu'elle s'inscrive nécessairement dans un vocabulaire relatif au dieu[4]. Dans l'ensemble, les références mythologiques du jardin témoignent simplement de la popularité et de la diffusion de ces motifs plus que du sens de leur composition : la forme prévaut sur le fond, et il s'agit simplement d'utiliser un vocabulaire décoratif familier au public.

Il en va de même pour les trophées allégoriques. Les instruments de musique mis en avant par les bas-reliefs de l'enceinte princière comme la flûte de pan (fig. 50, 118) et la lyre[5] sont également présents dans les trophées de Polydore de Caravage (fig. 144) mais témoignent simplement de la persistance de la popularité des trophées allégoriques dédiés à la musique tout au long de l'Ancien Régime. On peut observer une similaire composition centrée sur une partition de musique et un cor circulaire aux arcades n°43 et 138 (fig. 92) et dans un modèle de trophée de Pierre-Joseph Moithey à la fin du XVIII^{e} siècle (fig. 187). La forme même de certaines lyres, surmontées d'une tête de putto (fig. 96, 102) est très conventionnelle : on la retrouve dans un trophée de Roubillac (fig. 188) où elle est, tout comme aux bas-reliefs des

[1] Fig. 66, 82, 88, 97.
[2] Fig. 51, 84, 134.
[3] Fig. 52, 71, 77, 83, 90, 101.
[4] Fig. 50, 71, 81, 88, 96, 110, 118, 124, 127.
[5] Fig. 88, 96, 102.

arcades n°53 et 128, associée à des roses (fig. 102). De même, le motif des deux oiseaux s'embrassant utilisé à quatre reprises dans les bas-reliefs autour du jardin (fig. 87, 102) connaît une grande popularité au XVIII[e] siècle : on le trouve sans surprise dans un petit trophée de Roubillac (fig. 189). Les sculpteurs du Palais-Royal allient motifs issus de la Renaissance et sujets issus de modes plus récentes : leurs inspirations sont donc éclectiques.

Les bas-reliefs du Palais-Royal sont intrigants en certains points, et on peut retracer l'origine de certains motifs à première vue atypiques. La forme étrange et anthropomorphe qui semble s'apparenter à une tête humaine alliée à un carquois (fig. 95) est peut-être une copie maladroite d'un motif de Polydore de Caravage (fig. 138). Le casque de face surmonté d'un oiseau aux arcades n°46 et 135 (fig. 95) trouve quant à lui un écho dans l'œuvre de Matteo Pagani (fig. 151), de même que les brûle-parfums ornés de têtes de béliers apparaissant sur quatre bas-reliefs (fig. 73, 108) : bien que le modèle de Pagani n'ait un socle delphique (fig. 153), la structure en est proche. Un casque à motif de hure (fig. 113) n'apparaît qu'à une seule reprise en pourtour du jardin et sa forme est curieuse : peut-être la partie lisse est-elle inachevée. Ce casque à tête de sanglier est peu commun. Il pourrait être tiré des trophées d'Agostino Mitelli, où il apparaît à deux reprises (fig. 154, 155). Le médaillon qui représente Hercule terrassant l'hydre de Lerne aux arcades n°31 et 150 (fig. 80) pourrait être copié d'une composition de Charles Errard (fig. 156) où, sur un pelte, un centaure combat d'un geste similaire un monstre à têtes multiples. De même, le bouclier rayonnant orné d'un croissant de lune qui apparaît sur deux arcades du Palais-Royal (fig. 56) est peut-être une version simplifié du bouclier à croissant gravé par Errard (fig. 157). Le médaillon contenant un lion amaigri visible sur deux bas-reliefs (fig.133) ressemble à celui représenté par René Charpentier dans son trophée en chute (fig. 177) : les deux animaux s'inscrivent dans le même cadre circulaire et ont la même position. La couronne exotique qui apparaît aux arcades n°61 et 120 (fig. 110) n'est pas sans rappeler un casque du *Livre d'Ornements de Trophées, Culs de Lampes, et Devises* de Claude Gillot (fig. 165) et un trophée à la turque de Pierre Ranson (fig. 186) : on reconnaît également sur ce dernier, gravé à peine cinq ans avant les travaux du Palais-Royal, l'étendard portant un croissant qui se trouve en arrière-plan de ces mêmes bas-reliefs. Les tables sculptées en pourtour du jardin présentent en outre de curieuses couronnes dont la forme pointue paraît presque archaïque (fig. 116, 135) : on trouve trace de ce motif parmi les « casques » de Claude Gillot (fig. 166) et une couronne faussement médiévale surplombe une composition de René Charpentier (fig. 175) ; l'utilisation de ce type de couronne dans des trophées à la fin du XVIII[e] siècle est en outre illustrée par une composition de Gilles Paul Cauvet (fig. 180). La couronne fleurdelisée accompagnée de deux sceptres qui orne deux bas-reliefs du Palais-Royal

(fig. 99) n'est pas un motif répandu ; toutefois, une composition de René Charpentier témoigne de son utilisation à la fin du XVIII^{e} siècle (fig. 176) et on retrouve une composition très similaire à celle adoptée au Palais-Royal sur un modèle de panneau de Gilles Paul Cauvet (fig. 180). La salamandre présente sur deux bas-reliefs du Palais-Royal (fig. 125) demeure relativement mystérieuse : rare dans les trophées d'armes, elle apparait sur un trophée de Jacques de Lajoue représentant « Le Feu » (fig. 167). Sa copie au Palais-Royal depuis une composition similaire à celle de Lajoue et relative aux quatre éléments semble compromise par la présence de deux étranges coulées aquatiques de part et d'autre de l'animal. La salamandre pourrait être le résultat de la copie d'un élément décoratif lié à François I^{er} : une telle hypothèse semble cohérente avec l'origine des autres éléments, souvent tirés de la Renaissance. De plus, ce surprenant animal pourrait témoigner de l'urgence dans laquelle les bas-reliefs ont été réalisés, sans grand souci de cohérence dans leur iconographie ou d'un programme quelconque : peut-être son ascendance royale a-t-elle suffi à sa présence dans un recueil d'ornements propres aux palais, dont les motifs furent utilisés sans qu'il y ait grand questionnement quant à leur origine.

Quelle est la part de l'invention dans la réalisation des bas-reliefs en pourtour du jardin ? Bien qu'il n'ait pas été possible de retrouver des modèles exacts que les sculpteurs auraient pu copier, la grande majorité des éléments sculptés semblent tirés de divers recueils et modèles de trophées, et réarrangés afin de proposer 90 compositions différentes. Toutefois, il n'a pour certains motifs pas été possible de trouver d'archétypes. C'est le cas par exemple de la figure féminine couchée représentée sur un pelte aux arcades n°11 et 170 (fig. 60) : peut-être est-elle la transposition d'un motif préexistant dans un nouveau cadre où il fallut l'inscrire tant bien que mal. L'enseigne militaire des arcades n°64 et 117 (fig. 113) serait un motif conventionnel si elle n'était pas brisée : son traitement et sa position dans la composition la rendent originale. La figure du coq, assez commune dans un contexte martial, reçoit également un traitement original (fig. 120) qui le rend proche d'un aigle en majesté aux ailes déployées. On peut également noter l'attention portée à la décoration des tambours, plus particulièrement la passementerie, représentée à quatre reprises (fig. 65, 69) et pour laquelle nous n'avons pas trouvé de parallèle probant. Pareillement, les crosses des mousquets des arcades n°80 et 100 sont ouvragées (fig. 126) : ce traitement est cohérent avec les nombreux effets de matière dans le traitement de la pierre des bas-reliefs du Palais-Royal mais nous n'en avons pas trouvé d'autre exemple. Il en est de même pour le bouclier rond et son étoile centrale à cinq branches des arcades n°25 et 156 (fig. 74) : bien qu'évoquant un bouclier ottoman, il ne s'agit pas d'un motif répandu dans les trophées militaires. Le casque exotique qui s'apparente sans doute à une turquerie et apparaît sur deux bas-reliefs de l'enclos (fig. 128) doit également être une création

fantaisiste, pour laquelle nous n'avons pas trouvé de modèle. L'étoile rayonnante à six branches des arcades n°49 et 132 (fig. 98), surmontée d'une chouette sans doute tirée d'un motif faisant référence à Minerve, est également curieuse et n'a pas d'équivalent dans les recueils de trophées consultés dans le cadre de cette étude. Certains éléments semblent en outre assez inattendus dans des trophées d'armes : c'est le cas de la fleur de marguerite décorant un pelte aux arcades n°84 et 96 (fig. 130). La colonnette surmontée d'un agneau présente sur les bas-reliefs des arcades n°29 et 152 (fig. 78) demeure également mystérieuse : seul objet qui semble d'inspiration médiévale sur l'ensemble de la production, sa présence est on ne peut plus inopinée. La peau d'aigle visible sur deux bas-reliefs (fig. 131) est aussi étrange : est-elle copiée sur un modèle ou s'agit-il d'une variation d'après le très commun motif de la peau de lion ?

L'alliance d'éléments disparates dont la lecture parait complexe est sans doute le reflet de la diversité des sources gravées utilisées par les sculpteurs, bien plus qu'un programme savant à déchiffrer. Sans doute les artistes puisaient-ils également leur inspiration dans les monuments existants, à l'image de Blondel emmenant ses élèves sur le terrain. Il apparait que les 180 bas-reliefs du Palais-Royal sont le fruit d'une production rapide et standardisée autour d'un nombre limitée de modèles de trophées dont il fallut, sous la contrainte temporelle et budgétaire, tirer un grand nombre de variations.

Chapitre II. Construction des bâtiments en pourtour du jardin : galeries et commerces

A. Le jardin avant les travaux

À quoi ressemblait le jardin du Palais-Royal avant que les travaux de Victor Louis ne le transforment totalement ? Son aspect était le fruit de la métamorphose dirigée par Claude Desgots à la demande de Louis I^{er} d'Orléans entre 1730 et 1732 : celle-ci avait presque fait table rase des anciennes plantations du Palais-Cardinal.

Les jardins connurent une première rénovation par Monsieur au début de son installation au Palais-Royal : après 1692, André Le Nôtre créa en effet un jardin de propreté dans l'ancienne cour du Prince[1]. Il s'agit d'un jardin privé, consistant en un parterre de broderie avec un bassin, séparé par une grille en demi-cercle du jardin public. Un état du lieu avant l'installation de ce jardin réservé au prince est visible sur deux versions d'un « Plan général du Palais Cardinal levé géométriquement sur les lieux pour l'intelligence du procès de M. le duc de Richelieu contre les acquéreurs des maisons autour du Palais Cardinal » (fig. 1 et 2) conservés au département des Estampes de la Bibliothèque nationale de France : la portion transformée est colorée de rose. Ce jardin privatif est décoré par le frère du Roi, qui y fait installer autour du bassin rond huit statues : *Pan*, *Hamadryade*, *Nymphe et Faune* de Lerambert et deux *Satyres* et deux *Nymphes* de Buyster, sculptures qui avaient été commandées pour Versailles en 1665[2]. Ce « jardin des Princes » ne fut pas modifié par la suite, et Jacques-François Blondel en livre un portrait inchangé au milieu du XVIII^{e} siècle : « Dans l'un des angles de ce jardin [public] en est un plus petit, entouré de grilles de fer, et destiné à la promenade particulière du duc de Chartres. Ce jardin consiste dans un parterre de broderie, à la tête duquel est un bassin ; dans un bosquet particulier, dans différentes plates-bandes de fleurs, et dans des allées ; ornées dans la belle saison de vases et de caisses d'orangers placés alternativement »[3]. On reconnait ces différents éléments sur les deux plans ultérieurs dont nous disposons, l'un de Blondel (fig. 5) et l'autre de Fontaine (fig. 6). Le *Palais Royal en vue d'Oiseau* (fig. 8) permet également d'apprécier la séparation du « jardin des princes » d'avec le jardin public. Ces différentes

[1] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.60.
[2] *Ibid.*
[3] J.-F. Blondel, *Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels et édifices les plus considérables de Paris*...., Paris, 1752-1756, tome 3, p.39.

représentations sont toutefois schématiques et on ne peut y distinguer les sculptures ornant cette parcelle.

Le jardin public n'est pas modifié par Monsieur : il est l'objet de travaux plus tardifs par Claude Desgots, commandés par Louis I^er^ d'Orléans à partir de 1730. Une « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal » publiée dans le *Mercure de France* deux ans plus tard justifie ces altérations. Le jardin public, hérité du Cardinal de Richelieu et fruit d'une époque où « l'art des jardins n'était alors connu en France », souffrait de « grands défauts »[1]. Les plantations semblent avant 1730 dans un état déplorable : « quand il a été question de faire les changements que vous allez voir, tout était mort »[2]. De plus, la pièce d'eau ronde de 40 toises de diamètre [77,96 m] en bout du jardin est jugée « immense et très disproportionnée à la grandeur du lieu »[3] ; on y apprend aussi l'existence d'un second bassin « sur la même ligne, plus près du château, avec un jet d'eau »[4]. Ces deux bassins et leur importante différence de taille sont visibles sur deux plans illustrant l'état de l'enclos sous Richelieu (fig. 1 et 2). Autre « défectuosité » du jardin public, le manque d'homogénéité et de propreté des maisons l'entourant est souligné. Les « différentes formes d'escaliers » donnant sur le jardin constituaient non seulement une « irrégularité et difformité qui choquait étrangement la vue » mais exposaient également les promeneurs aux « immondices que cause cette communication », « infection très désagréable et capable d'altérer l'air »[5]. Cette « Lettre » fort subjective esquisse un portrait peu flatteur de ce jardin parisien hérité du XVII^e^ siècle et qui souffrait déjà d'une réputation légère ; peut-être cette réfection obéit-elle aussi à un désir d'assainissement moral de sa propriété de la part de Louis « le Pieux », d'où l'élimination des couverts trop sombres et des bosquets propices à la galanterie[6]. Jacques-François Blondel est également un juge sévère des plantations antérieures aux travaux de 1730 : « c'était fort peu de chose, et il se ressentait de l'ignorance où l'on était sur cette partie de l'Architecture »[7]. Les plans (fig. 1 et 2) laissent deviner une broderie de fleurs autour du premier bassin près du palais, illustrée sur une gravure représentant *Le parterre du Palais Royal* (fig. 3). Ces plantations sont suivies de deux parterres de gazon avec deux salles découvertes menant au second bassin ; le reste du jardin parait occupé par des plantations très régulières. Le réalisme de ces plans est

[1] « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal », in *Mercure de France*, février 1732, p.395.
[2] *Ibid*., p.396.
[3] *Ibid*., p.395.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*., p.396-397.
[6] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.60.
[7] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.38.

toutefois à questionner : on n'y distingue par la grande allée de marronniers conservée jusqu'en 1781. La totalité du jardin public est donc repensée et seuls sont conservés « quelques marronniers sur le retour » de « l'allée qui donne sur le milieu de l'appartement, et le petit jardin de S.A.R. »[1]. La création de Le Nôtre n'est donc pas touchée par ce chantier.

Quel est donc ce jardin public redessiné en 1730 par Claude Desgots, neveu de Le Nôtre formé par lui et auquel il succède en tant que contrôleur général des Bâtiments du roi en 1699 ? Le but déclaré de ce réaménagement est la création d'un « jardin fort ouvert et capable de contenir beaucoup de monde » : à ce titre sont abandonnés « tous les jardinages fermés, comme bosquets de charmille, boulingrins, palissades, etc. »[2]. Ces travaux sont un succès puisque Jacques-François Blondel souligne vingt plus tard que ce jardin de 166 toises [323,53 m] de longueur sur 75 [146, 18 m] de largeur, malgré « une si petite étendue », « ne laisse pas que de paraître spacieux, […] étant libre presque partout »[3]. On trouve adjoint à son *Architecture françoise* publiée entre 1752 et 1756 un plan du Palais-Royal (fig. 5) illustrant le tracé des jardins après leur réfection en 1730. De l'état antérieur il ne reste « que la grande allée de marronniers» dont les arbres formaient un berceau « impénétrable aux rayons du soleil, et qui ne contribue pas peu l'été à rendre cette promenade une des plus riantes de Paris »[4].

Le jardin détruit par les travaux du lotissement du duc de Chartres se composait donc d'un « grand parterre de gazon, sans plates-bandes, entouré seulement d'ormes en boules, avec un bassin d'une grandeur raisonnable et proportionnée, qui pousse un très beau jet d'eau »[5]. Des deux bassins de l'ancien jardin on passe à un seul de 16 toises [31 m] de diamètre[6] : il est plus de moitié plus petit que le précédent jugé disproportionné. La partie de ce bassin vers le Palais, au sud, était ornée d'une « demi-lune surhaussée de treillage à plusieurs angles […] qui forme la place du parterre » où sont placées des sculptures « de la main […] des plus habiles maîtres du siècle passé »[7] : on retrouve donc les statues et termes de Lerambert et Buyster, placés par Monsieur[8]. Ces statues apparaissent sur diverses représentations du jardin et un dessin à l'encre de Chine présentant une esquisse du lieu avant les travaux de Victor Louis

[1] « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal », in *Mercure de France*, février 1732, p.396.
[2] *Ibid*., p.398-399.
[3] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.38.
[4] *Ibid*.
[5] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.118.
[6] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.39.
[7] « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal », in *Mercure de France*, février 1732, p.398-399.
[8] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.118.

(fig. 7) laisse deviner les termes disposés le long de l'allée de marronniers tandis que les statues en pied et les bustes rythment la demi-lune de treillage. Cette disposition est reproduite, sans respect aucun de la proportion, sur une *Vue de l'Ancien Palais Royal* (fig. 11). Jacques-François Blondel, lors de la description du jardin dans son *Architecture françoise,* évoque « quelques statues et quelques termes en gaine, de pierre, sculptés par Lerambert et par Coysevox son élève » qui « font tous les frais de la décoration de ce jardin »[1]. La présence de l'œuvre d'Antoine Coysevox dans le jardin du Palais-Royal n'est pas évoquée dans d'autres sources et nous n'avons trouvé aucun élément étayant une telle déclaration.

L'autre côté du bassin, au nord de la parcelle, est animé par un « quinconce de tilleuls et des places espacées avec symétrie pour des bancs de commodité »[2]. Les tilleuls sont « taillés en palissade, afin de procurer plus d'air », et ce type de taillage est adopté « dans toutes maîtresses allées de ce jardin »[3] à l'exception de celle de marronniers : cette différence de taille des arbres est reproduite de façon caricaturale mais plutôt fidèle dans sa forme sur une *Vue de l'Ancien Palais Royal* gravée en 1788 (fig. 11). Blondel confirme vingt ans plus tard que les quinconces sont rythmés de « salles découvertes, dans lesquelles sont distribuées des bancs » ; ces derniers ont également été placés « dans différents endroits de ce jardin pour la commodité du public »[4].

Le fond du jardin, au nord, est décoré d'un « grand portique de treillage de six toises de largeur [11,69 m], avec une hauteur proportionnée, orné de deux figures dans des niches »[5]. Ces statues, représentant *Hercule* et *Amphitrite,* étaient dues à Jean-Louis Lemoyne[6]. Jacques-François Blondel détaille la forme des niches de ce portique : « une grande niche circulaire, et deux autres carrées plus petites » dont il confirme qu'elles furent réalisées « sur les dessins de M. Desgots »[7]. Une représentation de l'ancien jardin en 1788 (fig. 11) laisse quant à elle deviner une seule grande niche flanquée de part et d'autre de deux autres statues sur des fonds de treillages rectangulaires.

[1] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.39.
[2] « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal », in *Mercure de France*, février 1732, p.399-400.
[3] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.39.
[4] *Ibid*.
[5] « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal », in *Mercure de France*, février 1732, p.399-400.
[6] F. Souchal, *French Sculptors of the 17th and 18th centuries : the Reign of Louis XIV, Illustrated Catalogue*, vol. 2, G-L, Oxford, 1981, p.393.
[7] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.40.

Afin de remédier à l'irrégularité de son pourtour, « un treillage continu d'environ 10 pieds de hauteur [3,25 m] » entoure le jardin « à 12 pieds de distance [3,90 m] des maisons »[1]. Ces treillages ont subsisté puisque Blondel, vingt ans après les travaux de Desgots, en offre la même description ; il précise que les bâtiments des particuliers en pourtour du jardin étant « très élevés », ils « jouissent par-dessus la tête des arbres de l'aspect du jardin, et du bon air qu'on y respire ; ce qui fait que ces maisons sont fort recherchées »[2]. On devine encore ce treillage tout autour du jardin sur une gravure représentant *Le Palais Royal en vue d'Oiseau* en 1778 (fig. 8). D'autre part, les problèmes de salubrité furent combattus par la « défense générale aux habitants de ces maisons de ne rien souffrir le long des murs […] qui puisse causer la moindre mauvaise odeur »[3]. Cette règle dut être respectée puisque dans les années 1750, « la propreté avec laquelle [le jardin] est entretenu contribue à y attirer nombreuse compagnie »[4].

L'organisation de cet ancien jardin dont le succès résidait bien plus dans sa fréquentation quand dans ses plantations a pu également être l'objet de critique, à l'image de celle de Blondel : « l'axe de la principale allée du jardin n'aligne pas celui de la première cour, de sorte qu'aucune des parties essentielles de ce bâtiment ne paraît avoir été faite l'une pour l'autre »[5]. Jardin public et palais princier semblait en effet disjoints et simplement juxtaposés, faute d'une organisation d'ensemble cohérente. La restructuration de Victor Louis, qui a pour ambition de soumettre le jardin à son nouveau pourtour de maisons directement lié au palais, vient en ce sens répondre à cette critique en apportant au lieu une homogénéité architecturale et une connexion entre plantations et constructions.

B. Destructions préalables aux travaux

Les *Mémoires secrets* semblent indiquer un début des travaux en octobre 1781, puisqu'ils indiquent au 15 décembre : « Depuis deux mois, les travaux commencés dans le jardin du Palais-Royal continuent ; les remuements de terre, les excavations se font ; les matériaux s'accumulent »[6]. Les travaux furent réalisés « toutes portes ouvertes »[7], si bien que

[1] « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal », in *Mercure de France*, février 1732, p.400-401.
[2] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.39.
[3] « Lettre écrite par M… à M… sur les Embellissemens du Jardin du Palais-Royal », in *Mercure de France*, février 1732, p.400-401.
[4] J.-F. Blondel, *Architecture françoise…*, 1752-1756, tome 3, p.38.
[5] *Ibid*., p.45
[6] L. Petit de Bachaumont, M.-F. Pidansat de Mairobert, Moufle d'Angerville, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France, depuis MDCCLXII, ou Journal d'un observateur, contenant les analyses des pièces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle, les relations des assemblée littéraires...* tome 18, Londres, John Adamson, 1783-1789, 15 décembre 1781, p.193.
[7] R. Héron de Villefosse, *L'Anti-Versailles*…, 1974, p. 181.

le public a pu être témoin de toute l'avancée du projet, et voir son opinion sur le sujet progressivement changer en faveur du nouveau lotissement. Les opérations débutèrent par le terrassement du terrain, à savoir notamment le déracinement des arbres, dont les célèbres marronniers. Dans le sol retourné par le dessouchage et le remuement des masses de terre nécessaires à l'établissement des fondations de l'étage des caves, on découvrit en novembre 1781 « quelques antiquités romaines »[1].

Les statues qui ornaient le jardin furent évacuées dans un lieu inconnu. Il s'agissait d'antiques, extraits des jardins de Versailles sous ordres de Louis XIV et transférés dans les jardins du Palais-Royal : une *Bacchante et un enfant jouant des castagnettes*, une *Danseuse*, un *Satyre dansant*, et un *Satyre tenant son menton* de Lerambert[2]. Le portique servant de fond au jardin était orné de figures de Jean-Louis Lemoyne, représentant *Hercule* et *Amphitrite :* selon François Souchal, ces deux dernières ne furent retirées qu'en 1786, mais ont vraisemblablement connu le même sort que le reste des statues, sans doute détruites[3]. A droite et à gauche du portique, étaient une *Femme tenant une couronne*, de Lerambert[4], et un *Satyre*, par Buyster[5]. On trouvait donc en tout deux figures de Jean-Louis Lemoyne, cinq de Lerambert, et une de Buyster. Il semble également qu'il ait subsisté douze termes de Jean-Louis Lemoyne, issus des dix-sept ornant alors à Versailles l'allée est-ouest qui joignait le Bassin du Dragon et la Salle des Conseils. Ces douze termes avaient été offerts par le Roi à Monsieur en 1693, et placés dans le jardin du Palais-Royal ; ils n'auraient été détruits qu'au milieu du XIX^{e} siècle[6]. Les comptes de trésorerie attestent des déplacements des statues ornant l'ancien jardin, sans en indiquer la destination : « Transfération des figures qui étaient dans le jardin du Palais-Royal. Mémoire réglé en 1782 par M. Louis, 855 livres »[7].

Il semble que leur surface ait été fort érodée, ce qui conforte la thèse selon laquelle elles auraient été détruites ; en effet, dès 1771 un poète s'était ému de l'apparence fort abîmée des statues :

---

[1] Le *Journal de Paris*, n°103, du samedi 13 avril 1782, p. 410, signale la parution d'un opuscule de P. M. Bourignon de Saintes, *Observations sur quelques antiquités romaines dans le jardin du Palais-Royal au mois de novembre 1781 et lues dans une assemblée publique du Musée en janvier 1782*.

[2] F. Souchal, *French Sculptors of the 17th and 18th centuries : the Reign of Louis XIV, Illustrated Catalogue*, vol.2, Oxford, 1981, p.393 : « Pan holding a goats-horn, Hamadryad dancing, Nymphe holding a basque tambourine, Faun, 1665, four statues. At the same time, the sculptor Buyster was paid for four statues of satyrs and nymphs to complete the series. […] In 1693 the were transferred to the gardens of the Palais-Royal in Paris […] Destroyed. ».

[3] *Ibid.*, p.372 : « In 1782 the trellis-work was pulled down and in 1786 the Duc de Chartres ordered the statues to be removed, where to, we do not know, perhaps to the public rubbish dump ».

[4] On ne trouve pas mention de cette sculpture dans F. Souchal, *French Sculptors…*, vol. 2, 1981.

[5] V. Champier, G.-R. Sandoz, 1900, t. 1, p. 435.

[6] F. Souchal, *French Sculptors…*, vol. 2, 1981, p.128.

[7] Arch. nat. R^{4} 288 « Mémoire des travaux d'excavation du jardin du Palais-Royal ».

Quel spectacle de voir tant de traits effacez
Et de morceaux de dieux et de héros cassez !
Ici, d'un Jupiter presque réduit en poudre,
La main qui tient encore une moitié de foudre…
Là, d'un fier conquérant le visage emporté ;
Icy, le sein meutri d'une frêle beauté[1].

Furent également sacrifiées, dans un second temps, la galerie et la chapelle de 1628, ainsi que l'aile de la bibliothèque, remplacée par la nouvelle salle du théâtre : cette opération acheva de faire disparaître l'œuvre de Jacques Lemercier au Palais-Cardinal, alors même qu'elle était resté intacte jusqu'en 1763 ; l'incendie de l'Opéra avait en effet ruiné la façade sur rue et le corps de logis central, et Contant d'Ivry puis Moreau avaient reconstruit toute la partie orientale du Palais, ne conservant que l'aile de 1634 (actuelle aile de Valois) et un fragment du corps de logis central côté jardin[2]. L'architecte a ainsi doublé la superficie vers l'ouest de la seconde cour, tout en lui conservant une certaine unité par la répétition en symétrie du pavillon de Contant d'Ivry. Cette opération d'agrandissement, et de construction de la nouvelle salle de théâtre, impliquaient la démolition de l'aile de la chapelle où Pièrtre venait de réaliser de nouveaux décors, l'aile du jardin des Princes, et surtout la galerie d'Enée et le salon d'Oppenord, ainsi qu'en témoigne Pièrtre avec une certaine amertume :

> L'on a abattu la galerie de Coypel, le salon d'Oppenord, pour y faire une salle de spectacle, […] l'on va démolir l'aile gauche de la seconde cour du Palais-Royal pour en faire une à l'alignement de l'aile gauche du jardin, laquelle aile sera portée par de petites colonnes, l'aile droite sera de même. La cour sera peu profonde, et longue dans la partie où elle devra être étroite, l'on fera dit-on un pareil avant-corps à celui que Mr Contant a fait mais un peu plus loin, afin que le corps de bâtiment entre les deux cours, du côté de la 2ème cour, soit régulier ; tout ce que je vois c'est qu'il ne restera rien du vieux Palais-Royal au Palais-Royal.[3]

L'aval donné par le duc de Chartres dans la réalisation de telles destructions témoigne de sa hâte dans la réalisation de son projet.

Le 15 août 1781, alors même que le terrain était prêt pour les constructions, le ministre Amelot informa le duc de Chartres qu'il pouvait disposer du terrain de l'ancien Opéra, le roi ayant décidé de rebâtir ce dernier près de son château des Tuileries ; le prince se voyait donc faire face à une dépréciation des lotissements avant même leur construction. De là naquit le

[1] Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Recueil de Jean Nicolas de Tralage, Ms 6544, f°284, pièce datée de novembre 1771.
[2] A. Gady, *Jacques Lemercier, architecte du roi*, Paris, éditions de la maison des Sciences de l'homme, 2005, p.306.
[3] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Pièrtre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 254.

changement de projet visant à inclure une nouvelle salle de spectacle au complexe. Autre difficulté : de nouveaux impôts sur le moellon, le plâtre, la charpente, ne manquèrent pas d'augmenter le prix de la construction[1].

Le nouveau jardin du Palais-Royal résulte d'un reste, ses dimensions étant issues de la soustraction d'une bande contiguë à l'ancienne bordure, et son dimensionnement n'est réglé par aucun tracé si ce n'est le quadrilatère d'origine. Ainsi, les dimensions de l'ensemble et en particulier celles du jardin, sur lesquelles se fonde le projet, sont irrégulières[2] : ses dimensions moyennes en longueur et en largeur sont respectivement de 226 mètres et 92m, soit une superficie de 20,853 m^2.[3] Tout est néanmoins fait pour qu'il séduise les promeneurs dès sa réouverture au public : replanté d'arbres de trente ans, deux grandes allées de marronniers encadrent une esplanade rectangulaire, destinée à faire valoir la façade[4]. Victor Louis choisit de ne pas replacer ou remplacer les sculptures retirées au début du chantier, mais, en 1783, fit refaire le bassin : « Nouveau bassin du Palais-Royal : aux sieurs Lucas et Gondouin, plombiers, 10 907 livres. – Réglé par M. Louis. »[5]

C. Le paiement du maître-maçon et de l'architecte

Le 9 novembre 1781 sont convenues les conditions exactes de réalisation du chantier[6], après de nouvelles modifications du projet suite à l'incendie de l'Opéra : le maître-maçon Jacques Louis Berthault fils s'engagea par contrat passé devant le notaire Rouen à réaliser l'entreprise générale et à avoir terminé les « constructions au pourtour du Palais-Royal » pour le 1er avril 1784 moyennant un forfait de 3,302,250 livres, correspondant au devis établi par Victor Louis. L'accord semble résulter d'un appel de marché (« […] il y a eu concours de différents entrepreneurs qui se sont présentés, et dans le nombre S.A.S. a bien voulu donner la préférence aud. Sieur Berthault »). Il n'est pas encore question des nouvelles rues dans le contrat : « [les nouveaux bâtiments] seront séparés des maisons anciennes qui bornent actuellement le jardin par des passages d'environ vingt-sept pieds ». L'entrepreneur déclarait avoir fait une étude approfondie des constructions, « qu'il ne s'est pas contenté de ses propres

[1] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p. 181.
[2] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 47.
[3] E. Dupezard, *Le Palais-Royal de Paris, Architecture et Décoration de Louis XV à nos jours*, Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, Ancienne maison Morel. Ch. Eggimann, successeur, 106 boulevard Saint-Germain, 1911, p.3.
[4] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p. 183.
[5] Arch. nat. R^4 288 « Mémoire des travaux d'excavation du jardin du Palais-Royal ».
[6] Pièces justificatives, document n°3.

vérifications, mais qu'il a consulté différentes personnes de l'art afin de ne point se charger légèrement d'une besogne de cette importance », après avoir fourni au prince « les devis et conditions des ouvrages de maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture, plomberie, fonte, peinture, sculpture, marbrerie, carrelage, pavé, vitrerie et autres accessoires ». La maison de trois croisées est choisie comme « base la plus proportionnée pour tous les bâtiments à construire au pourtour du jardin », et étaient fournis comme outils de travail à l'entrepreneur « un [plan] général en très grand papier, un second plan pour les élévations extérieures en moindre papier, un troisième pour les coupes en petit papier, et un quatrième pour les plans des différents étages caves et greniers, auquel dernier plan sont attachés six petits papiers de retombes indicatifs des étages » : ces plans sont conservés et toujours joints au document, et les élévations extérieures furent reversées aux Cartes et Plans des Archives nationales (fig. 39, 41)[1].

Il est convenu que l'entrepreneur soit payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux : 240,000 livres lui sont comptées en cinq mensualités, trois de 40,000 puis deux de 60,000 livres à compter du 1er novembre 1781 ; à partir du 1er avril 1782, il perçoit 110,000 livres chaque mois durant deux ans après vérification de l'état des travaux par Louis. La somme restante de 422,250 livres lui est versée à la suite de la réception des bâtiments, mais à la condition que la date d'achèvement des travaux soit respectée. De la ponctualité de l'entrepreneur dans la livraison des bâtiments dépend la rapidité de sa rémunération : « le retard d'une année de ce qui sera alors dû audit Sieur Berthault pour chaque mois qui sera écoulé depuis le premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre jusqu'au temps auquel la visite et la réception de la totalité des ouvrages seront en état d'être faits, en sorte que s'il n'y a qu'un mois de retard de la part du Sieur Berthault, le délai pour ce paiement [ne] sera que d'une année ». Il est en outre précisé qu'il s'agit d'un contrat concernant exclusivement les lotissements, et en aucun cas l'aménagement du jardin en tant que tel : « Ne seront compris dans le présent marché forfait, et devis, toutes les plantations, remuements de terre du jardin, pour ce qui concerne lesdites plantations et jardin, mais bien les fouilles de terre pour les fondations ».

Le même jour, Victor Louis et le duc de Chartres ont convenu des honoraires de l'architecte[2]. Louis doit recevoir 5% du montant du devis, soit 165,112 livres 10 sols pour l'ensemble des ouvrages à réaliser, « dessins et plans particuliers et généraux ». La totalité de l'ouvrage doit en outre être exécutée sous le contrôle de Louis, le duc de Chartres souhaitant être par-là assurer « d'une part de la parfaite exécution desdits ouvrages pour leur solidité, leur régularité, leur beauté, conformément aux plans et devis annexés audit traité et aux plans de

[1] Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine R4 288.
[2] Pièces justificatives, document n°4.

distribution particuliers et que donnera ledit Sieur Louis, et d'autre part de la justesse des calculs et de toutes les opérations indispensables à faire pour effectuer la perfection de tous les ouvrages, constructions, bâtiments ». On tâche de s'assurer du respect des délais, tant pour l'entrepreneur que pour l'architecte. Alors que Berthault voit ses honoraires dépendre de sa rapidité d'exécution, Louis voit les siens dépendre du respect du budget accordé: « il sera retenu audit Sieur Louis sur sesdits honoraires de cinq pour cent à quinze pour cent de l'excédent de dépense que supportera Sadite Altesse Sérénissime ». L'acte précise les modalités de règlement des honoraires : 5000 livres tous les trois mois, à compter du 1er octobre 1781 et à terme échu ; l'artiste ayant touché 50,000 livres à l'époque du 1er avril 1784, le surplus lui sera payé après le procès-verbal de visite et réception par les architectes experts. Victor Louis percevra en plus « 3,000 livres par année pour les frais de bureau, commis, écrivain, dessinateur », ce qui représente 7,500 livres pour les deux ans et demi de durée du chantier.

D. Les acteurs du chantier

La priorité du prince dans la direction du chantier était la construction des galeries, dont la location ou la vente devaient constituer le bénéfice de son opération. En effet, une fois l'espace commercial achevé, le chantier aurait dû être «autosuffisant », le bénéfice tiré des loyers des galeries étant supposé financer la fin des travaux. Ces derniers eurent lieu sous la direction de Jacques Louis Berthault et sous le contrôle de Victor Louis. Le chantier a en outre été mené à bien par les membres du bureau de Louis, qui a choisi comme contrôleur des bâtiments son ami Pierre-Adrien Pâris[1]. Le jeune Duval, neveu de Louis, doit faire ici ses premières armes sans fonction précise[2]. Louis est également secondé par ses associés depuis le chantier du Grand Théâtre de Bordeaux, à savoir André Durand, qui y avait fait ses preuves sous le titre d'appareilleur et conducteur des travaux, en s'occupant de l'inspection des carrières, de l'extraction et du choix des matériaux provenant des environs de Bordeaux, tandis que Gabriel Durand, tout en secondant son frère, avait particulièrement surveillé la maçonnerie[3]. La responsabilité directe du chantier, comme à Bordeaux, fut confiée à André Durand, puis, lorsque ce dernier fut dépêché à Dunkerque pour la construction de l'église Saint-Eloi, à son frère Gabriel que Louis fait revenir de Bordeaux en 1782[4]. Gabriel Durand décrit ainsi le contexte de son détachement sur le chantier parisien, à la suite de son frère :

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…,* 2008, p.261 à 262.
[2] C. Marionneau, *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux…,* 1881, p.508.
[3] *Ibid.*, p. 166.
[4] Arch. nat. Z[1] J 1300.

> M. Louis étant devenu l'architecte du duc d'Orléans, fut chargé en cette qualité des immenses travaux du Palais-Royal et autres […]. Mon frère était alors surchargé de diverses entreprises, il ne pouvait suffire à tout, et en 1782 M. Louis m'engagea à quitter Bordeaux pour me rendre à Paris. Une semblable perspective et l'assurance d'entreprises considérables me parurent préférables à celles que j'avais à Bordeaux, je ne balançai pas à me rendre à Paris dans les premiers jours de 1782, où je fus chargé de suite de la totalité des immenses travaux du duc d'Orléans, au Palais-Royal et ailleurs.[1]

E. La chronologie du chantier

Les différents mémoires et toisés permettent de retracer une chronologie des opérations, bien que leur datation demeure imprécise : après les excavations et terrassements de la fin de l'année 1781, le pavage « pour les fosses d'aisance (au nombre de 45) » réalisé par Michel Chistel semble terminé dès 1782 pour une somme de 37,711 livres et 4 deniers[2] tandis que la « charpenterie constituant la structure générale des nouvelles maisons » est « faite et exécutée dans le cours des années 1782 et 1783 »[3]. Le gros œuvre tend à s'étendre sur trois années : les travaux de couverture et de plomberie s'échelonnent « dans les 3 derniers mois de 1782, le cours de 1783 et les premiers mois de 1784 »[4], au même titre que les ouvrages de serrurerie[5] et la livraison et l'installation des fournitures de vitrerie et marbrerie[6]. Les « acqueducs souterrains construits pour l'épuisement des eaux des nouvelles maisons », pour la réalisation desquels est payée la somme de 93,367 livres, 7 sols et 6 deniers, voient leur réalisation légèrement différée, puisque débutant en 1783 ; celle-ci est néanmoins achevée avec le reste des opérations, en 1784, et ils sont « construits à l'intérieur du jardin et le long de la fondation de ses murs de face se poursuivant comme eux en 3 sens » sur « 110 toises [214.39 m] de longueur ». Leur installation nécessite de plus la création d'un « bassin de prise d'eau […] placé au droit de la 64ème arcade construit en pierre dure d'Arcueil »[7]. Le mémoire de l'architecte-expert Jean Baptiste Vincent

[1] « Bilan historique des principales opérations de ma vie, destiné à servir d'objet de comparaison avec le tableau des diatribes lancées par la méchanceté, à l'effet d'exciter contre moy la prévention », par Gabriel Durand , in C. Durand, *V. Louis, architecte du grand théâtre de Bordeaux*, documents recueillis et publiés par M. Charles Durand, architecte, Bordeaux, 1879, p.10.

[2] Arch. nat. Z[1J] 1299 « Mémoire et toisé du pavage […] année 1782».

[3] Arch. nat. Z[1J] 1300 « Mémoire et toisé des fournitures et des ouvrages de charpente […] sous les ordres et sur les dessins de Monsieur Louis Directeur Général des Bâtiments de S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres et sous la conduite de Monseigneur Paris, Contrôleur des Bâtiments de Sadite A.S. ».

[4] Arch. nat. Z[1J] 1299 « Mémoire et toisé […] Couverture et plomberie des nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal, années 1782 à 1784 en partie » .

[5] Arch. nat. Z[1J] 1297 « « Mémoire et toisé […] Serrurerie faites et fournies […] par les sieurs Faure, Bonnien, Morel et Vaillant, maîtres serruriers à Paris les années 1782, 1783 et 1784 ».

[6] Arch. nat. Z[1J] 1299 « Mémoires réunis des fournitures de vitrerie et marbrerie faites dans les nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal dans le cours des années 1782, 1783 et 1784 en partie ».

[7] Arch. nat. Z[1J] 1295 « Mémoire et toisé […] Acqueducs souterrains construits pour l'épuisement des eaux des nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal, ainsi que de celles des deux rues latérales de leur enceinte, les années 1783 et 1784 […] sous les conduites de Mr Le Brun contrôleur des Bâtiments de S.A.S. ».

Boulland atteste de l'usage d'une certaine diversité de pierres dans la construction, tant dans le corps du bâtiment que pour son parement ; on constate ainsi la présence des pierres de Tonnerre, de Liais, d'Arcueil, de Conflans et de Vergelet, dont les livraisons différées ont pu ralentir également le chantier.[1] Ce choix de pierre est surprenant : la pierre de Tonnerre nécessite par exemple d'être extraite relativement loin de Paris et ce choix va à l'encontre des soucis d'économie d'un tel chantier. Cette difficile cohabitation des différentes opérations et leur succession plus ou moins rationnelle ralentit l'avancement des aménagements :

> « [Les] combles ayant été garnis de leurs carreaux de verre depuis le mois de janvier 1783, il s'est trouvé depuis ce temps jusqu'au 30 décembre 1784 une bien grande quantité d'accidents qui en a cassé une très grande partie. […] Audit étage [3ème étage] et dans les 174 chassis sur le jardin et au derrière des balustrades, il y a été cassé par les différents ouvriers qui ont travaillé à la pose des vases, des chardons etc. etc. la quantité de 95 carreaux [pour] la somme de 256 livres tournois 15 sols. […] Et dans les 208 chassis sur les rues et les cours d'allées, notamment aux 45 posés sur les palliers des escaliers, il a été cassé la quantité de 184 carreaux ou pièces de verre d'Alsace […] qui valent 46 sols la pièce, pour la somme de 423 livres tournois 4 sols. »[2]

L'utilisation de matériaux traditionnels et de qualité n'empêche pas Louis d'user dans certaines parties de la construction de techniques, sinon nouvelles du moins peu utilisées à Paris, comme celle qui consiste à établir des voûtes plates. Cette « nouveauté » a tellement surpris Pietre qu'il y fait longuement allusion dans ses « Différentes observations sur la construction de bâtiments » : « En Languedoc et en Guienne l'on fait des voûtes en pierre dans toutes les maisons et à tous les étages ; on les fait très plates et en arc de cloître, elles sont si peu bombées que l'on croirait que ce sont des planchers de niveau. Ne croit-on pas que ces voûtes sont excellentes, étant soutenues par un châssis de fer qui a la même forme que la partie convexe de la voûte »[3]. On ignore où Louis s'est initié à cette technique mais il y a recours au Palais-Royal[4] où il utilise aussi les tuyaux de poterie pour alléger et renforcer en même temps la construction[5]. Par son emploi de la charpente métallique et des poteries creuses, Louis mettait alors en application le procédé décrit par Eustache de Saint-Phar devant l'académie en 1785[6].

[1] Arch. nat. Z[1J] 1143, « 9 décembre 1785. Visite de réception des constructions faites au pourtour du jardin du Palais-Royal à la requête de Monseigneur le Duc d'Orléans par MM. Boulland expert et Laurent greffier. ».
[2] Arch. nat. Z[1J] 1299 « Mémoires réunis des fournitures de vitrerie et marbrerie faites dans les nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal dans le cours des années 1782, 1783 et 1784 en partie ».
[3] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Pietre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, p. 138 et 140.
[4] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Pietre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, p. 141.
[5] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV…,* 1952, p. 155.
[6] H. Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture* 1671-1793, Paris, tome IX, 1926, p.156.

Néanmoins, le chantier ayant débuté en 1781, il semble peu probable qu'il n'ait pas déjà eu connaissance de telles technique antérieurement à cette présentation, en amont des travaux.

Malgré les difficultés d'exécution, le 29 juin 1783, le gros-œuvre semble terminé, car Victor Louis dresse un état récapitulatif des ouvrages réalisés, contresigné par le duc de Chartres et reproduit en annexe[1]. Le devis de 3,302,250 livres accepté par les parties le 9 novembre 1781 n'a pas été respecté : l'entreprise connaît déjà un déficit de 1,070,679 livres, alors même qu'elle doit encore courir pendant 10 mois, jusqu'à la livraison des bâtiments le 1er avril 1784. Louis admet une part de responsabilité dans les « parties non prévues ou oubliées », ce qui ne peut être imputé à l'entrepreneur dans la mesure où leur réalisation décidé *a posteriori* par le maître d'œuvre a reçu l'approbation du maître d'ouvrage. Ainsi, un journaliste observateur avait noté dès l'été 1782 de sensibles différences entre les études préliminaires présentées au public et la réalisation : « les plans et élévations gravés des nouvelles constructions du Palais-Royal qui ont paru jusqu'ici ne sont point ceux du projet qui s'exécute aujourd'hui avec tant de célérité »[2].

Berthault justifie son retard et réclame une augmentation des prix sur les devis acceptés dans un long document adressée à S.A.S le duc de Chartres[3] : outre « les injures du temps le renchérissement des matériaux (notamment du plâtre occasionné par la disette du bois) » et le fait que la rapidité d'exécution exigée par le prince « ne [se soit] pas produite sans sacrifices soit de matériaux soit de machines et d'équipages ou de journées d'ouvriers etc. », Berthault accuse des « augmentations faites hors l'obligation de son devis, [qui] sont si étendues, qu'elles forment une somme de 500,000 livres » et accuse Victor Louis de nombreux changements hâtifs :

> 1° Les distributions des intérieurs des appartements notamment ceux des 2e et 3e étages, sont beaucoup plus chargées de détails que ne le comportait l'intention du devis, […] ce qui l'a jeté dans une augmentation de cloisons, de portes, de lambris, de menuiserie, charpente, maçonnerie, serrurerie, peinture et même de vitrerie, dont la totalité ne se peut actuellement mettre à moins de 150,000 livres.
>
> 2° Les persiennes ajoutées aux 174 baies de croisées des mansardes, sur le jardin, forment seules, pour leur menuiserie, peinture et ferrure la somme de 10,500 livres.
>
> 3° La couverture énoncée et prévue par le devis était bien moins considérable, moins étendue que son effective exécution et cette extension produit sur la totalité de cet objet une somme de 20,650 livres.

[1] Annexe document n°8.
[2] *Journal de Paris*, n°216, dimanche 4 août 1782, p. 285.
[3] Arch. nat. R4 288 « Demande du Sieur Berthault entrepreneur général des ouvrages à faire et faits au Palais-Royal, tendant à obtenir une augmentation de prix sur les devis acceptés ».

4° En outre de ce on a été forcé de mettre dans la dite couverture 20 noues en plomb, 238 chapeaux et lucarnes, 174 chéneaux au derrière des balustrades, avec grand nombre de nappes et pièces de plomb aux rencontres des cheminées sur les combles et 62 hotes en plomb pour éclairer les latrines, ainsi que quelques corridors desquels objets de plomberie, aucuns ne se trouvant compris au devis, leur fourniture a causé à l'entrepreneur un excédent de dépense la somme de 22,350 livres.

5° Les rampes de chaque escalier n'avaient été établies par le devis qu'à 12 toises [23.38 m] de pourtour, et dans leur exécution elles en contiennent 20 [38.98 m], ce qui fait sur les 45 escaliers une augmentation de 360 toises [701.64 m] qui valent la somme : 25,200 livres.

6° Les portes, marches ou faux limons en fer que de toute nécessité il a fallu fournir à toutes les rampes des escaliers, ainsi que tous les manteaux de cheminée de surcroît. Les linteaux de portes de surcroît, les fers perdus dans le corps et la maçonnerie pour l'augmentation et sa solidité. Les fourneaux, les potences sous les pierres à laver et enfin grand nombre d'autres objets. Tous non prévus par le devis forment ensemble un surcroît de 260 livres chaque maison ce qui produit sur les 45, le total est 11,600 livres.

7° Les portes croisées exigées par M. Louis en plusieurs endroits de chacune des 3 rues pour former répétition dans certaines boutiques avec les arcades des galeries en la place des croisées de 4 pieds [6.5 m] de largeur que le devis exigeait aux baies sur ces dites boutiques aussi non demandées par le devis forment ensemble une augmentation de 8,200 livres.

8° Le pavé des trois rues du pourtour desdites maisons nouvelles, auquel l'entrepreneur n'était évidemment pas tenu d'autant que sur cet article les devis s'expliquaient d'une manière certainement très équivoque (l'un d'eux parlant des cours et des fosses d'aisances, sans parler des rues, l'autre parlant des rues sans parler ni des cours ni des fosses d'aisances. Et enfin le troisième ne parlant aucunement, ni des unes, ni des autres.) Cet objet, et la superficie de près de 1400 toises [5318 m^2], est revenu à l'entrepreneur, compris la forme préparatoire faite au-dessus de son assiette, à la somme de 38,500 livres.

9° Le devis annonçait dans la masse du fond desdits bâtiments nouveaux 5 cours bien entendu établies à ras de terre et du niveau du sol sans fouillement et bâtisses de caves au-dessous au lieu de cela l'architecte de SAS a fait ces cinq cours au niveau du 1er étage, il a fallu les daller en pierre fine et faire deux étages avec des caves au-dessous ; ou bien des péristyles de colonnes en pierre dure avec plafonds au-dessus et dallages avec bâtisses et caves au dessous. De plus on a fait 9 puits dans le pourtour desdites maisons, tandis que le devis n'en exigeait aucun, et enfin on a fait dans tout le pourtour desdits bâtiments les changements, augmentations et améliorations en grosse maçonnerie que M. Louis a jugés convenables au bien général ou particulier desdits bâtiments. Ce qui joint aux extentions de constructions des masses desdites cours, circonstances, dépendances, et accessoires, forme un supplément de dépense de la somme de 63,000 livres. [1]

Ce dernier point retient particulièrement l'attention du lecteur par la mention, surprenante et jusqu'à présent sans explication, de cinq cours au premier étage des nouveaux bâtiments. Au 1er avril 1784, date de livraison du chantier déterminée dans son contrat, Louis

[1] Arch. nat. R^4 288 « Demande du Sieur Berthault entrepreneur général des ouvrages à faire et faits au Palais-Royal, tendant à obtenir une augmentation de prix sur les devis acceptés ».

Berthault n'avait pas achevé les travaux : une grande partie de l'aménagement intérieur restait à faire, comme en témoignent les nombreuses plaintes des locataires *a posteriori* et les dépenses que ces derniers durent avancer pour rendre les locaux habitables. Le duc de Chartres ne pouvant assurer ses versements, Berthault emprunte le 1er juillet 1784 à Jean Denis Meunier, avocat au Parlement et directeur du contentieux de la Compagnie des Indes, une somme de 100,000 livres[1].

On peut considérer comme une première phase d'aboutissement du chantier les visites de l'architecte-expert des Bâtiments du roi, Jean Baptiste Vincent Boulland, qui s'échelonnent sur 164 jours, du 9 décembre 1785, jour auquel lui-même et le greffier Jean Baptiste François Laurent se sont transportés au Palais-Royal « en conséquence de la réquisition verbale à nous faite de la part de M. le Marquis Ducrest », au 5 août 1786[2]. Revenus sur les lieux le 28 octobre 1786 pour récapitulation des prix des différents ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, serrurerie, menuiserie, peinture et vitrerie, le montant total des dépenses s'élevait à 4,815,474 livres ; ainsi, depuis l'état de récapitulation du 29 juin 1783, 442,545 livres avaient été dépensées. La somme fut réduite au terme du procès-verbal à 3,850,326 livres par l'architecte-expert, soit 548,076 livres de plus sur le prix fixé en 1781. Cette considérable différence ne s'explique pas par une quelconque majoration des factures du fait des entrepreneurs et artisans, mais par « une sous-estimation systématique de leur travail par Boulland dont on sait qu'expert en cette occasion, il est homme du prince en nombre d'autres circonstances ».[3] Le coût réel, ici, excède de 1,512,224 livres le montant du devis et de 442,545 livres le total des dépenses effectuées sur le chantier le 29 juin 1783, au moment de la visite de Louis. Il semble ici y avoir une manipulation financière très généralement utilisée, et à laquelle Victor Louis, par exemple, a recouru pour réduire le coût de l'immeuble de la rue de la Michodière et de la maison de la rue de Choiseul ; néanmoins, « on ne connaît pas de cas où la différence entre le montant total des travaux et l'évaluation de l'expert soit aussi importante »[4]. Grâce au rabais accordé par Boulland, les « parties non prévues et oubliées », soit une grande partie de la décoration et de l'aménagement intérieur, représentent la différence de 548,076 livres admise par le prince, soit la majoration du dixième de l'évaluation de 1781 prévu par Louis dans son évaluation de 1783[5].

[1] Arch. nat. R4 292, « Visite et réception des constructions faites au pourtour du jardin du Palais-Royal à la requête de Mgr le duc d'Orléans », 9 décembre 1785.
[2] Arch. nat. Z1J 1143, « 9 décembre 1785. Visite de réception des constructions faites au pourtour du jardin du Palais-Royal à la requête de Monseigneur le Duc d'Orléans par MM. Boulland expert et Laurent greffier. ».
[3] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p.261.
[4] *Ibid.*, p.261.
[5] *Ibid.*, p.261.

Néanmoins, les travaux ne sont achevés que pour le lotissement lui-même, à savoir les trois côtés du quadrilatère parallèles aux rues nouvellement créées ; le quatrième côté, pour lequel était prévu un bâtiment à un étage orné d'un dôme reposant sur une colonnade qui sépare la Cour d'Honneur de la cour royale, n'était alors qu'à l'état de fondations. En effet, malgré les lettres patentes du 13 août 1784[1] permettant au duc de Chartres d'accenser les terrains sur lesquels les galeries étaient édifiées, le manque récurrent de fonds imposa une suspension des travaux. Sur la Cour d'Honneur, l'avant-corps du bâtiment principal répétant celui de Contant d'Ivry resta inachevé ; l'aile de Montpensier, entre le théâtre et le jardin, ne fut pas commencée ; enfin, le quatrième côté du quadrilatère, du côté du Palais, demeurait à l'état de fondations. Afin de tirer profit de ce dernier et de relancer potentiellement le reste des travaux, le duc de Chartres fit élever des galeries de bois formant trois rangées de boutiques séparées par deux promenoirs couverts.

L'incendie du 8 juin 1781 avait modifié les projets du duc de Chartres : la destruction de l'Opéra imposait, pour maintenir l'attractivité de l'enclos, la construction d'une nouvelle salle de théâtre. Cette dernière, qui allait devenir le Théâtre-Français, vit son élévation suivre celle du lotissement : Louis-Philippe-Joseph débuta environ deux ans après réception des bâtiments – et ce alors même que la quatrième face du quadrilatère venait toujours à manquer – de nouveaux travaux afin d'adjoindre à son complexe une salle de spectacle supplémentaire. C'est à cette fin que furent démolis les bâtiments qui entouraient le jardin des Princes et abritaient la Chapelle, le salon d'Oppenord, les appartements du Régent et la grande galerie de Mansard décorée par Coypel. Le duc d'Orléans consentit, le 6 février 1787, devant Rouen, notaire, à livrer cette nouvelle salle dite « Salle des Variétés […] conformément au plan que Son Altesse Sérénissime a fait dresser par Louis-Victor Louis, son premier architecte […]. Lesdits plans au nombre de deux, dont l'un pour le rez-de-chaussée et l'autre pour le premier étage »[2], à Gaillard et Dorfeuille le 1er avril 1789, moyennant une somme de 300,000 francs, qu'il reconnaissait avoir reçue, et un loyer de 24,000 francs par an. Le bail devait courir trente années à partir du 1er avril 1789. En attendant la fin des travaux, Gaillard et Dorfeuille avaient été autorisés à faire élever à leurs frais, sur le parterre d'Enée, dans l'ancien jardin des Princes, une salle provisoire en charpente, qui fut construite pour 75,000 francs par l'entrepreneur Franc-Castel :

> [Le Spectacle des Variétés Amusantes] se soutenait, mais toujours endetté, lorsque deux particuliers, les sieurs Gaillard et Dorfeuille, firent une soumission à l'Opéra

[1] Pièces justificatives, document n°8.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI liasse 84.

> pour s'approprier tous les Spectacles forains, et offrirent trente mille livres par an de redevance pour chacun. Ils se chargèrent des dettes de l'entreprise, et enfin obtinrent de S. A. Mgr. Le Duc de Chartres la permission de faire construire une salle en bois sur le terrain du petit jardin des Princes.[1]

Alors même que ce nouveau projet de salle de spectacle devait se concrétiser, Victor Louis était fort affairé par un autre grand projet d'urbanisme, à savoir le réaménagement de l'emplacement du Château-Trompette à Bordeaux : il décida donc, en 1786, de détacher des chantiers du Palais-Royal son collaborateur et ami Gabriel Durand, qui prit le titre d'inspecteur général des bâtiments de la nouvelle place Louis XVI, à Bordeaux. Dès lors, une correspondance active fut établie entre les deux hommes, et Victor Louis se confia ainsi à Gabriel Durand dans une lettre du 27 mai 1786 :

> Je suis obligé de commencer tous les travaux du Palais-Royal, le premier juillet, et je n'ai pas encore commencé à faire mes études pour la salle que j'y dois bâtir. Je dois cependant commencer par-là, mais je suis si accablé d'affaires que je ne puis pas trouver le moyen pour travailler ; je vais toujours courant.[2]

Les travaux de démolition semblent commencer à la fin de l'été 1786, comme en témoigne une lettre du 19 août à propos du déplacement à Paris du neveu de Victor Louis, Duval:

> Mon cher Durand, j'ai fait réflexion sur ce que vous m'avez dit au sujet de Duval. Je crains effectivement qu'il ne perde son temps à Bordeaux. Je trouve une occasion de la placer auprès de moi au Palais-Royal. Je vais commencer la partie où je dois faire un théâtre ; je l'emploierai comme contrôleur de cette partie. En conséquence, mon cher Durand, faites-le partir sur-le-champ, car je vais commencer la démolition, et je veux qu'il soit au commencement de ces nouveaux travaux et je veux commencer la semaine prochaine.[3]

Ces lettres témoignent en outre du suivi du chantier par le duc d'Orléans, Victor Louis terminant sa lettre du 22 septembre 1786 sur un ton empressé : « Le Prince m'attend ; il est présent dans mon cabinet et je ne puis ni ne dois le faire attendre »[4]. De nouveaux expédients financiers durent être trouvés pour assurer la lente continuation des travaux engagés. Louis-Philippe-Joseph, nouvellement duc d'Orléans depuis la mort de son père en 1785, viola alors l'une des clauses imposées par ce dernier lors de sa donation du Palais-Royal statuant que « Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres ne pourra vendre, donner, ni aliéner de

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, en deux parties, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.87.
[2] C. Marionneau, *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux…,* 1881, p. 504.
[3] *Ibid.*, p. 508.
[4] *Ibid.*, p. 509.

telle manière que ce soit aucun des tableaux, médailles, pierres gravées, statues, sculptures, bronze, livres et autres meubles meublants, et autres effets mobiliers ci-dessus donnés et étant actuellement dans le Palais Royal et dépendances »[1]. Néanmoins, en 1787, la collection des médailles et pierres gravées de la maison d'Orléans partit pour la Russie, et en 1790 s'engageait à Londres, par l'intermédiaire de J. Christie, la vente des collections de peintures qui furent finalement achetées en 1791 par Edouard Walkiers, banquier bruxellois[2].

L'inauguration de la nouvelle « Salle des Variétés » eut lieu en 1790, avec un an de retard dans l'exécution de ces travaux, qui furent estimés 2,582,162 francs par l'architecte Boulland à leur réception ; aussi, Gaillard et Dorfeuille demandèrent-ils une indemnité et, par acte du 18 août 1790, ils obtinrent remise complète des loyers dus par eux pour la salle provisoire, ainsi qu'un passage en retour et une portion de galerie derrière le théâtre, qui changeait bientôt son nom de « Théâtre des Variétés Amusantes » pour celui de « Théâtre du Palais-Royal »[3].

Les travaux du Palais-Royal se poursuivirent pendant les premières années révolutionnaires, et, le 22 novembre 1791, l'architecte Louis François Petit-Radel estimait les constructions du pavillon qui devait répondre à celui de Contant d'Ivry. La façade de celui-ci était élevée à hauteur du premier étage :

> Nous allons rendre compte des constructions déjà faites pour la construction dudit pavillon [pour le théâtre des Variétés] et accessoires. Nous avons reconnu que l'on a déjà construit la face de l'avant-corps faisant suite de celle construite par Contant jusqu'au mur des Variétés, monte jusqu'à la hauteur du premier étage. Ensuite la profondeur de la galerie joignant les deux rangs de colonnes isolées, les voûtes, les pots qui la couronnent, le soubassement sur le jardin, les murs de fondations en terre du côté de l'ancienne construction et sous le vestibule joignant celui construit par Contant à l'exception des ravalements, ornements, sculptures des voûtes de la galerie et des planchers supérieurs. Le premier étage : il n'y a d'élevé que les murs, les entablements avec naissances de voûtes qui doivent former la grande galerie vers la cour dans une partie de l'avant-corps et arrière-corps du côté des anciens bâtiments Le reste de ce pavillon reste à faire suivant la description qui nous a été ci-devant faite.[4]

Néanmoins, l'intégralité du chantier projeté par Victor Louis ne connut jamais de réel aboutissement, comme en témoigne la longévité des galeries de bois, appelées à demeurer en place jusqu'en 1829.

[1] Pièces justificatives, document n°1.
[2] Il les revendit ensuite à Laborde de Mereville qui émigra en Angleterre, emportant les collections qui furent dispersées en trois ventes à Londres : 1793, 1798 et 1800. *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p. 171.
[3] V. Champier, G.-R. Sandoz, deuxième tome, 1900, p. 162 à 163.
[4] Arch. nat. Z^{1J} 1218 : « Visite du nouveau pavillon du Palais-Royal, l'état des constructions faites, et de celles qui restent à faire pour leur future perfection » 19 novembre 1791.

F. Premiers contrats de location

La première opération de location a sans doute été conçue et menée par l'éminence grise du duc de Chartres, son conseiller financier, l'abbé Baudeau. Bien qu'au 1er avril 1784, date prévue de la fin des travaux dans le contrat entre Berthault et le prince, le gros œuvre soit presque terminé, ce n'était pas le cas de l'aménagement intérieur ; afin que ce retard ne nuise pas à la location au plus vite des espaces ainsi construits, on autorisa les preneurs à se loger gratuitement, à titre provisoire, avant l'ouverture du bail. Ainsi, afin d'entrer au plus vite dans la jouissance de leur location, les occupants s'empressèrent de faire garnir les logements et boutiques, à leurs dépens, de parquets, cloisons, carreaux, de corriger même les fautes commises par l'entrepreneur, les logements aux murs nus[1]. Les premiers baux avaient en effet été signés avant même que les galeries soient achevées, comme en témoigne le bail de Jacques Legentil, maître perruquier, d'une maison à cinq arcades moyennant 12,500 livres par an dès la 14 mai 1782[2] ; le prix très élevé peut être justifié par la possibilité de louer les boutiques et appartements. La cherté des locations sera soulignée *a posteriori* par le *Miroir Historique*, paru en 1807 : « A cette époque, chaque arcade fut louée 1,200 livres, et successivement jusqu'à 8000 livres : la boutique seule se loue 3,000 livres. Les caves des galeries sont louées, comme les boutiques, un prix exorbitant […] »[3]. Néanmoins il semble que le prix de 1,200 livres ait vite connu une augmentation ; la *Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans*[4], mémoire à charge contre le duc d'Orléans suite à la vente des arcades alors déjà louées, relate que « les grosses constructions des bâtiments du Palais-Royal n'étaient pas même achevées, lorsque les architectes et gens d'affaires de M. d'Orléans annoncèrent publiquement que chaque arcade était fixée définitivement à 2000 liv. de loyer. […] Lorsque les établissemens furent fait, et qu'il fut question de passer les baux, les gens d'affaire de M. d'Orléans exigèrent 2500 liv. par arcade, au lieu de 2000 comme ils l'avaient promis »[5]. L'empressement quant à l'attendue rentabilité du projet est en outre perceptible dans le fait que Victor Louis lui-même, jusque-là gratuitement

[1] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p.183.
[2] Arch. nat. R4 284.
[3] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris, et du département de la Seine, suivi des noms des hommes célèbres nés à Paris, terminé par un voyage dans le département de Seine-et-Oise*, tome II, Paris, Prudhomme fils, 1807**,** p.232-233.
[4] Arch. nat. R4 294 *Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans.*
[5] *Ibid.*

installé avec son bureau dans une maison à trois arcades, la prit à bail à compter du 1er janvier 1785 :

> Je soussigné locataire principal d'un maison construite en trois arcades n° 13, 14 et 15 inclusivement, sise dans l'aile gauche sur le jardin du Palais-Royal parallèle à la rue de Richelieu par un effet de la générosité de S. A. S. que j'ai occupé gratuitement jusqu'ici ladite maison mais qu'au 1er janvier prochain j'en entrerai en pleine jouissance en exécution des clauses du bail le premier terme du loyer sera échu au 1er avril prochain.[1]

Le bail signé le 14 mai 1782[2], durant les travaux, entre le duc de Chartres et Robert André Hardouin, libraire, et sa femme, Marie-Anne Margueritte Pochet, est représentatif des contrats établis par le prince avec ses premiers locataires directs. Etabli pour neuf années, le bail concernait trois arcades, à savoir les numéros 13, 14 et 15, disposant de trois entrées sur le jardin, cinq caves, deux boutiques sur jardin et une sur rue, deux pièces à l'entresol, un appartement au premier étage constitué de deux salons, une antichambre, une chambre à coucher, une latrine, et d'une garde-robe, ainsi que des logements pour cinq domestiques sous les combles. Robert André Hardouin devait en tout verser 37,500 livres en quatre paiements au trésorier du duc de Chartres, Hector Hyacinthe Séguin, en plus de 3,750 livres en avance pour six mois de loyer. Il était attendu qu'ils meublent leurs appartements, assurent toute réparation, et participent à l'entretien de la rue adjacente, la rue de Montpensier, en plus de l'éclairage de chacune de leurs arcades. Il était en outre stipulé qu'il leur était interdit de sous-louer boutiques et appartements à des marchands ou travailleurs ne disposant pas d'une maîtrise, et que tout transfert du bail ne pouvait se faire sans la permission du duc de Chartres. De plus, les clauses et conditions des locations sont, outre la redevance de l'accensement, de rembourser les prix des constructions à ceux qui les auraient avancés, d'entretenir à perpétuité et de reconstruire les bâtiments dans le même état de solidité, forme, dimension et décoration, et, enfin, de réserver, pour le service du palais, les galeries de circuit autour du jardin. Parmi les premiers locataires on trouve, selon Héron de Villefosse, Dubuisson, le cafetier du Caveau, locataire principal des arcades 89 à 92, Le Bihan, peintre de S.A., locataire des arcades 93 à 95, et François Beudet, riche sucrier, preneur à vie des arcades 16 à 20[3]. Nous n'avons néanmoins pas retrouvé les baux relatifs à ces derniers ; le bail le plus ancien trouvé dans le cadre de cette étude date du 8 mai 1782, pour les arcades 170 à 173, pour Jean Denaix, marchand limonadier[4].

[1] Arch. nat. R4 288 « Etat des dépenses ».
[2] Arch. nat. R4 288 « Bail à Robert André Hardouin, libraire », 14 mai 1782.
[3] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p.183.
[4] Arch. nat. R4 288 « Bail au sieur Jean Denaux, marchand limonadier, pour les arcades 170, 171, 172 et 173 », 8 mai 1782.

Les documents relatifs à cette première phase de location sont relativement peu nombreux ; cela est-il dû à un succès tout relatif de l'opération, ou à un éparpillement des différents baux dans les études notariales du quartier ? On observe ainsi trois phases de locations. Dans un premier temps, le duc de Chartres commence la signature des baux avant même l'achèvement des constructions, en 1782 : les documents stipulent alors que le bail débutait « à compter du jour où les clefs leur seront remises »[1] ou « du jour où la maison sera en état d'être habitée »[2]. Un deuxième mouvement semble avoir lieu en 1784 et 1785, lorsque les galeries sont partiellement achevées, ce dont témoigne le fait que certaines locations ne puissent encore débuter que lorsque « la maison sera en état d'être habitée »[3]. Le bail au Sieur Quenin, du 28 juin 1784, obéit aux mêmes clauses que les contrats antérieurs ; particulièrement représentatif, il a été transcrit dans le cadre de cette étude[4]. Enfin, un troisième mouvement de location semble avoir lieu après la vente des arcades, en 1787 et 1788 ; les contrats ayant alors lieu entre deux particuliers, ils ne sont pas conservés dans les papiers des princes, mais dans des études notariales ; a ici été dépouillée l'étude de Rouen, notaire du duc d'Orléans demeurant rue de Richelieu.[5] On peut observer une inflation du prix de location de l'arcade : on a ainsi trouvé pour les mêmes six arcades 46 à 52 deux contrats de location à quelques années d'intervalle. Dans le premier[6], daté du 17 août 1782, chaque arcade était louée moyennant 2500 livres annuelles ; dans le second, du 3 mai 1788, chaque arcade valait désormais 4857 livres de loyer. Une comparaison de l'évolution des prix au fil du temps sur l'ensemble des arcades ne semble néanmoins pas pertinente : d'une part, la valeur des arcades semble fluctuer selon leur emplacement, et, d'autre part, les pots-de-vin ne sont pas toujours indiqués sur les documents notariés. Ainsi, selon les informations disponibles sur le bail notarié, Marie Barbe Lefebvre loue les arcades n°66 et 67 à Élisabeth Orsay le 15 avril 1788 pour le modique loyer de 350 livres par arcade[7], ce qui semble bien trop peu ; en effet, dans un contrat signé le même mois et pour l'arcade situé à côté de celles-ci, le locataire Michel Jean Barre paye quant à lui 2400 livres par arcades[8]. On peut observer les différentes conditions de locations dans le tableau

[1] Arch. nat. R[4] 288 « Bail à Robert André Hardouin, libraire », 14 mai 1782.
[2] Arch. nat. R[4] 288 « Bail à Nicolas Louis Léger, docteur en médecine et de l'académie de chirurgie, Chirurgien du Roi en son grand Conseil », 14 mai 1782.
[3] Arch. nat. R[4] 288, « Bail à Joseph Alexandre de Lieautaux prêtre chanoine à l'église de Castres », 7 juin 1784.
[4] Pièces justificatives, document n°7.
[5] On peut citer comme exemple représentatif : Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI Liasse 84 « Bail de Guillaume Pascal Coquin à Pierre Poupart », 12 mars 1788.
[6] Arch. nat. R[4] 288 « Bail à Pierre Nicolas Maillard, maître perruquier », 17 août 1782.
[7] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI Liasse 84 : « Bail entre Marie Barbe Lefebvre et Elisabeth Orsay », 15 avril 1788.
[8] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI Liasse 84 : « Bail entre Marie Gabrielle Le Doux, Veuve dudit Etienne Gabriel Mignot et Michel Jean Barre », 8 avril 1788.

visible en annexe[1], qui réunit les informations trouvées dans l'ensemble des baux de location trouvés dans le cadre de cette étude.

Bien que cet ensemble documentaire sur les premiers locataires du Palais-Royal soit lacunaire, on peut établir un premier tableau de l'occupation des commerces en rez-de-chaussée grâce à *l'Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786,* publié dès 1785, lors de l'achèvement des galeries. Ce dernier témoigne déjà du caractère bigarré du lieu: on y trouve tant des spectacles (Fantoccini Italiens au n°53, Pigmées françois au n°105, Ombres chinoises au n°127, Sallon du Sieur Curtius, Figures de Cire au n°7, Musée des Enfants) que des musées et sociétés (Musée de Monsieur et de Monseigneur Comte d'Artois, Club politique au n°82, Club du Sallon des Arts « au-dessus du caveau »[2], Club des planteurs ou Société des Colons au n°172, Club militaire, Société des Amateurs des Echecs, Société Olympique, « la plus brillante de toutes celles du Palais Royal »[3]). La plupart des cafés les plus célèbres sont en outre déjà établis : Café de Foi au n°59, Café du Caveau au n°89, Café de Chartres au n°80, Café Méchanique au n°99, Café Beaujolois au n°13, Café de Valois au n°170, Café Polonois au n°24, Café des Variétés au n°214. *L'Almanach* fait de plus état de six billards et d'un « jeu de vénerie », ainsi que d'un établissement de bains au n°163 : le lotissement apparaît dès son origine comme un lieu de détente et de divertissement. Qui plus est, le Palais-Royal semble déjà un lieu d'accueil des étrangers en visite à Paris : il abrite dès 1785 douze hôtels meublés. *L'Almanach* cite également les premiers « restaurateurs » installés au Palais-Royal, à savoir « Messieurs Hure n°96, Labarrière n°83, Gantier n°116, Lami, Passage de Richelieu, Au Régal nouveau, n°253, Galeries »[4]. Cet ouvrage permet donc d'établir un premier état de l'occupation des boutiques sous les galeries, afin de déterminer quel type de commerce était originellement prédominant en 1785, un an après l'achèvement des travaux du lotissement ; on peut à ce titre se référer au tableau disponible en annexe[5].

Le Palais-Royal apparaît ainsi comme un lieu de coquetterie et de luxe, où se déploie un grand nombre de bijoutiers et joailliers, ainsi que des professions relatives à l'habillement et à ses accessoires (tailleurs, marchands de bas de soie, marchands de mercerie, marchandes de modes, chapeliers et bonnetiers, parfumeurs). Il apparaît également comme un lieu d'invention, qui accueille des commerces expérimentaux comme les « Lunettes nazales acromatiques, de

[1] Annexe document n°1.
[2] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, à Paris, chez Royer, quai des Augustins, chez Morin, au Palais-Royal, et chez les Marchands de Nouveautés, 1785, p.128.
[3] *Ibid.*, p.135.
[4] *Ibid.*, p.149.
[5] Annexe, document n°6.

nouvelle invention » ; outre la nouveauté, le public est friand d'originalité et d'exclusivité, en témoigne la présence d'un magasin intégralement consacré aux cadrans solaires ou aux « sabots chinois ».

L'Almanach donne également une liste non-exhaustive des « locataires des nouveaux Bâtimens »[1], qui permet de compléter les informations trouvées dans les baux ; les indications de cet ouvrage sont néanmoins à aborder avec précaution : il y est ainsi indiqué un « Lieutaud (l'Abbé) [au] n°119 », et l'on trouve bien dans les baux disponibles un « Joseph Alexandre de Lieautaux prêtre chanoine à l'église de Castres » ; néanmoins, celui-ci ne loue pas l'arcade n°119, mais les arcades 122 à 124 par un bail du 7 juin 1784. Il pourrait s'agir d'une simple homonymie, mais elle semble peu probable, et cette inadéquation tend à discréditer l'exactitude de l'*Almanach*. Il est ainsi indiqué comme locataire de l'arcade n°174, le « duc de Lausun »[2], bien que cette arcade soit louée par Jean Antoine Pécheux, marchand tailleur d'habits, selon un bail du 22 juin 1785 ; y a-t-il eu sous-location ? Une telle supposition semble peu probable étant donné le statut social des deux protagonistes. Le bail a sans doute été racheté, et l'acte passé devant un notaire dont l'étude n'a pas été dépouillée dans le cadre de ce mémoire ; il en est sans doute de même pour un nommé Beudet, indiqué locataire de l'arcade n°13, alors que celle-ci fait partie intégrante du bail du 14 mai 1782 passé entre le duc de Chartres et Robert André Hardouin, libraire. L'ouvrage permet néanmoins, sous caution de découvertes ultérieures, de compléter les données réunies par les baux pour les arcades non référencées, et cite ainsi les locataires suivants : le sieur Olive au n°3, le chevalier de Champgrand au n°7, le sieur de Guéret au n°21, le sieur Thomasset au n°24, le sieur Rivette au n°39, le sieur de la Poterie au n°103, le sieur Delavoiepierre (futur locataire des galeries de bois qui édifiera la galerie vitrée) au n°105, l'Abbé Laugé au n°125, et le sieur du Colin au n°146.

G. Vente des maisons à arcades

Les premières locations semblent néanmoins ne pas avoir apporté au duc de Chartres les fonds espérés, et celui-ci songea à changer de stratégie afin d'assurer une entrée d'argent plus rapide : ayant obtenu par lettres patentes du 13 août 1784[3] l'autorisation de disposer des

[1] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786,* 1785, p.194.
[2] Soit Armand-Louis de Gontaut Biron, marquis de Gontaut (1758), puis duc de Lauzun (1766) ; une telle occupation semble peu probable. Toutefois ce dernier, qui s'était illustré dans la guerre d'indépendance américaine, était définitivement revenu en France en juin 1783.
[3] Pièces justificatives, document n°8.

galeries, une fois leur construction achevée, il décida de vendre les maisons du pourtour du jardin. Ainsi Fontaine, le 16 février 1816, explique ce changement de stratégie par une forte pression financière : « presque rien du Palais n'était fait. Les revenus ne produisant pas […] ce que l'on espérait, le Prince se détermina à vendre les choses faites. C'est ainsi que toutes les maisons, au pourtour du jardin, et le Théâtre-Français appartiennent à différents acquéreurs, que l'habitation est restée insuffisante et que l'apanage se trouve démembré. »[1] Le duc de Chartres tâcha de vendre les « maisons à arcades » en utilisant ces dernières comme étalon de mesure et de prix. Les ventes se firent donc par arcade, le morcellement des lots assurant leurs valeurs respectives. Le prix par arcade était extrêmement élevé, et oscillait de 50,000 à 87,000 livres selon leur emplacement. Néanmoins les premières ventes ne furent signées qu'au printemps de 1787 : est-ce le fait de la méfiance du public face à ce changement de stratégie de la part du prince, ou d'une prise d'initiative plus tardive de la part du duc de Chartres ?[2] Il semble que la volonté de vendre ait été présente dès 1781, comme en témoigne l'assurance exprimée à l'égard des futurs propriétaires quant au maintien de la valeur de leur bien dans l'*Exposé des changements à faire au Palais-Royal :* « S.A.S. Monseigneur le Duc de Chartres, […], s'engagera pour lui et ses hoirs, et sous la garantie de ses biens patrimoniaux, non-seulement à maintenir les propriétaires des maisons nouvelles dans l'exercice du droit de ce jour qu'il leur aura concédé sur le jardin, conformément au plan ; mais encore à conserver le jardin et le local entier dans la même forme et la même étendue, sans aucun changement ni diminution »[3]. Ces ventes nouvelles sont décrites par *l'Extrait des Nouvelles à la main du 12 juillet 1787, ou Préservatif contre les escroqueries faites ou à faire aux locataires des boutiques du Palais-Royal* comme une juste continuation de l'opération immobilière du prince :

> […] en conséquence le Prince bien secondé par le sieur Louis, son architecte, augmente ses revenus, par de nouvelles constructions bien ordonnées ; et ils font mentir le proverbe qui dit que, qui bâtit *ment* ; car par l'arrangement des choses, les fonds employés à ces constructions rapportent au Prince, un revenu net de six à sept pour cent. Mais ce Prince en augmentant ses revenus, ne veut pas laisser à ses enfants, de dettes à payer après lui. Pour opérer toutes ces constructions qui sont immenses, et à Paris et dans ses terres, le Prince eu recourt à des emprunts. Or, pour liquider graduellement ces emprunts, le Prince, après avoir mis en bonne valeur, après avoir bien achalandé toutes les arcades de l'arrière de son Palais-Royal, s'est déterminé à les mettre en vente.[4]

[1] P. F. L. Fontaine, *Journal 1799-1853*, 2 volumes (1799-1824 et 1824-1853), Paris, Ecole nationale supérieur des Beaux-Arts, 1987, p. 507.
[2] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p.184.
[3] *Exposé des changements à faire au Palais-Royal,* brochure in-4, imprimée par ordre de S.A.R. le duc de Chartres. Paris, juillet 1781.
[4] *Extrait des Nouvelles à la main du 12 juillet 1787, ou Préservatif contre les escroqueries faites ou à faire aux locataires des boutiques du Palais-Royal*, Berne, société typographique, 1788, p.7-8.

Le premier acquéreur, le comte Rzewuski, fit l'acquisition de deux maisons, l'une de quatre travées (n°146 à 149), l'autre de cinq (n°150 à 154), le 23 mai 1787, moyennant 450,000 livres[1]. Les principaux acquéreurs potentiels, les premiers locataires et occupants des boutiques mises à la vente, ne sont pour la plupart pas en mesure d'entrer en possession des locaux qu'ils occupent alors : ils manquent de fonds et attendent leurs propres bénéfices, après une installation dispendieuse. Il leur faudrait ainsi de longs délais, alors même qu'aucun bail proposé ne dépasse les 9 années. Certains locataires bénéficient de conditions de paiement leur étant favorables : ainsi Cuisinier, second acquéreur après Rzewuski et patron du café du Caveau, ne paye rien comptant pour ses sept arcades, n°86 à 92, qu'il doit régler 612,500 livres, en juin 1787[2] ; il ne versa son premier acompte de 50,000 livres que six ans plus tard. Le voisin du Caveau, Jean-Baptiste Fontaine, patron du Café de Chartres, est moins avantagé : il achète les quatre arcades, n°79 à 82, et, sur sa dette de 350,000 livres, paie comptant 58,333 livres[3]. Il ne bénéficie toutefois pas des mêmes avantages : le patron du café de Chartres n'obtiendra pas comme Cuisinier le privilège d'établir une tente dans le jardin et, en juin 1791, on lui refuse ses délais. Les restaurateurs et cafetiers sont relativement réactifs face à l'opération et sont en mesure d'avancer des fonds : Jousserand, maître du Café de Foy, acquiert les sept arcades, 56 à 62, dont il est locataire depuis 1782, tandis que les frères Very s'installent à la place de Labarrière, entre le jardin et le passage Beaujolais, arcades n°83 à 85. Au printemps 1788, Antoine Beauvilliers devint possesseur des arcades n°140 à 142, Huré, n°96 à 98, Février, n°114 à 118. Au 4 août 1790, 166 arcades dont vendues sur 177, puisqu'il en reste quelques-unes qui dépendent du palais princier[4].

La procédure de vente a adopté une forme documentaire qui témoigne de son organisation systématique. Elle se fait sous forme d'imprimé à remplir, ce qui standardise les conditions du contrat pour l'ensemble des nouveaux propriétaires. On retrouve ces mêmes conditions dans le cadre de la vente des arcades n°31, 32 et 33 à Pascal Coquin le 27 février 1788[5], à savoir :

> […] d'entretenir à perpétuité les bâtiments et de les reconstruire au besoin dans le même état de solidité, forme, dimension et décoration extérieure […]
>
> D'entretenir et rétablir les dalles en pierre du sol de la galerie au pourtour du jardin, dans toute la longueur et façade des arcades, de même les plafonds qui forment la couverture, et les pilastres qui soutiennent la dite galerie, quoique la galerie ne soit pas comprise dans la vente […]

[1] Arch. nat. R[4] 286 « Vente d'Arcades au comte Rzewuski ».
[2] Arch. nat. R[4] 286 « Vente d'Arcades au S. Cuisinier ».
[3] Arch. nat. R[4] 286 « Vente d'Arcades à Jean-Baptiste Fontaine ».
[4] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p.202.
[5] Arch. nat. R[4] 284 « Vente d'Arcades à Pascal Coquin ».

> D'entretenir à perpétuité les grilles entre les arcades, avec leurs ferrures et fermetures, telles qu'elles sont aujourd'hui, dans leur forme et décoration actuelles, même de les rétablir à neuf et pareillement, quoique la galerie qui est séparée du jardin par lesdites grilles ne soit pas comprise dans les dites ventes ; […]
>
> Il est interdit aux acquéreurs de faire aucun établissement extérieur qui troublerait l'uniformité des couvertures et des façades du jardin, défendu d'appliquer aucune saillie, enseigne, inscription, etc., et comme aussi de ne faire aucune peinture de fantaisie, et de changer la forme et la longueur des croisées.

De plus, outre le prix de l'acquisition, les nouveaux propriétaires étaient tenus de verser un cens annuel de 20 sols par toise et une somme, variant en fonction du nombre d'arcades, de 120 à 440 livres par an pour le balayage et l'illumination. En effet, le duc de Chartres avait établi et déposé le 3 mai 1782 chez maître Rouen une ordonnance pour la police du Palais-Royal[1] imposant le paiement de 50 livres par an et par lanterne pour un éclairage d'une durée de six heures tant en été qu'en hiver. Les lettres-patentes obtenues lui permettaient en outre de prélever le cens sur les terrains vendus, alors que ceux-ci relevaient originellement de trois censives différentes (le fief Popin, pour la plus grande partie ; le fief du chapitre Saint-Honoré, dit les Treize-Arpents, pour la plus petite, et la censive de l'archevêché pour le reste)[2].

Les premiers acquéreurs au nombre de 37 devaient payer pour 166 arcades dix millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent francs ; annuellement, au total, le cens était de de 2,148 francs et le prix pour l'illumination et le balayage de 6,760 francs. On reproduit en annexe le tableau réalisé par Gustave-Roger Sandoz[3], où l'on constate une augmentation sensible des prix en trois ans, en liaison avec l'inflation galopante de l'époque. D'autres paramètres, comme l'emplacement de la maison ont pu aussi être pris en compte. L'opération serait tout à fait remarquable si l'argent avait été versé, les événements révolutionnaires et la mort du prince le 6 novembre 1793 ayant entraîné une interruption des paiements. En fait, le duc n'en reçut que le quart, le paiement du reliquat étant prévu en plusieurs versements. En 1791, les deux tiers des nouveaux acquéreurs se trouvaient encore redevables d'une portion du prix d'acquisition, et quelques-uns de ces débiteurs étaient en retard pour le service des intérêts.[4]

Ces changements de propriétaires ne se firent pas dans la quiétude : les locataires virent leurs contrats remis en questions par leurs nouveaux bailleurs, qui souhaitèrent hausser le prix des locations afin de pouvoir eux-mêmes assurer le paiement de leurs acomptes. Les mémoires à charge, de la part des locataires bafoués, dénonçant la prétendue malhonnêteté du prince, se

[1] Arch. nat. R[4] 288 « Ordonnance pour la police du Palais-Royal ».
[2] A. Brette, *Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris*, tome I, Paris, Imprimerie nationale, 1906, p.254 à 265.
[3] Annexe document n°2.
[4] Arch. nat. R[4] 291 « Etat des paiements des locataires ».

multiplièrent sous forme de courts imprimés, tels la *Consultation pour les locataires, marchands et sous-locataires des maisons de l'enceinte du jardin du Palais-Royal* datée du 2 juillet 1787[1]. Ces derniers reprennent tous un scénario stéréotypé, qui développe dans son récit la difficile installation des premiers locataires, qui durent faire face à des locaux alors inachevés et onéreux :

> Ils [les premiers locataires] combattirent néanmoins longtems, parce que tous furent effrayés par la cherté des loyers, par la perspective des dépenses énormes qu'il fallait faire, pour mettre les maisons en bon état, les rendre propres à la gente de commerce […] M. le Duc d'Orléans profita de leur empressement, il fit valoir ses locations ; et il se flatta, comme le Marchand, qu'en en faisant un lieu enchanté, cet enclos serait la retraite, le rendez-vous de tous ceux qui sont les courtisans de la fortune.[2]

Le prince est en outre accusé de recueillir, par la vente des maisons, le fruit de l'effort des marchands pour faire du Palais-Royal un lieu de commerce attractif, « devenu un Palais Marchand, une Foire perpétuelle, une peuplade d'industrieux colons, le rendez-vous universel des étrangers, des citadins de tous états »[3] :

> Les Lettres-Patentes ne parurent qu'au mois de Juillet 1787, quoique obtenues en 1784 ; et pendant les trois ans d'intervalle de leur obtention, à leur publicité, on loua le restant des maisons toujours avec cette clause « sous la foi de la plus utile exécution ». C'est donc ainsi que dans le même temps où M. d'Orléans avait dans sa main les Lettres-Patentes qui l'autorisoient à vendre les maisons de son Palais-Royal, il signait des baux de neuf années en faveur de citoyens, qui, sous la foi de l'inaliénation de ce domaine versaient leur fortune dans ces bâtimens nouveaux pour y faire intérieurement les dépenses nécessaires à leurs établissemens, et que d'un autre côté on cherchait des acquéreurs pour vendre ces mêmes maisons et en chasser les locataires qui les avaient mises en valeur.[4]

Louis-Philippe-Joseph ne pouvait en effet espérer tirer bénéfice de cette vente que grâce à l'attractivité que suscitait déjà l'enclos, et il « n'a mis un haut prix à la vente de ses Maisons, que parce que les circonstances lui sont devenues favorables. En un mot, les boutiques sont achalandées, les plâtres, comme on dit, sont essuyés, les ronces sont arrachées, l'engrais a profité ; tout est en valeur. Ainsi, serait-il donc d'équité de dépouiller un Locataire, pour enrichir un Propriétaire, au mépris de la bonne-foi »[5].

---

[1] Arch Nat. R[4] 294 *Consultation pour les locataires, marchands et sous-locataires des maisons de l'enceinte du jardin du Palais-Royal*, 2 juillet 1787.
[2] *Ibid*., p.10.
[3] *Ibid.*, p.11.
[4] Arch. nat. R[4] 294 *Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans.*
[5] Arch. nat. R[4] 294 *Consultation pour les locataires, marchands et sous-locataires des maisons de l'enceinte du jardin du Palais-Royal*, 2 juillet 1787, p.12.

Au-delà des simples libelles, en 1788, une plainte au Châtelet et au Parlement fut déposée par les locataires, représentés par le sieur Legentil et le libraire Morin, contre leurs propriétaires[1]. Certains passages de leur mémoire, évidemment à charge, sont révélateurs et font état de la multitude de négociants qui se présenta « de toutes les classes, attirés et réduits tout à la fois par la nouveauté et par l'espérance » afin de tirer profit des nouvelles galeries. Il y est décrit, comme dans le document précédent, que les commerçants s'installèrent dans des locaux qui n'étaient pas achevés : « lorsque ces habitations furent livrées aux locataires, l'intérieur en était absolument nu, les plâtres n'étaient pas même encore desséchés ; il a fallu pour les distributions, pour les embellissements, pour les meubles, y appeler des ouvriers de tous les genres, et s'établir ensuite au milieu d'eux, au milieu du suintement des plâtres, au milieu des vapeurs qu'exhalaient les peintures, s'exposer à tous ces embarras, et compromettre même sa santé pour ne rien perdre de sa jouissance »[2]. Les locataires portèrent leurs plaintes au Châtelet, puis au Parlement, en vain ; « le parlement ordonna l'exécution provisoire de la Sentence du Châtelet, sous le prétexte que l'exécution était due aux titres, valables ou non »[3].

On trouve ce même champ sémantique et ce même récit dans un livret imprimé non daté, la *Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans*[4] *:* le prince est non seulement accusé d'avoir dès les premiers baux soutiré une somme plus importante que prévue aux locataires (« Un prix modéré de location leur a été universellement annoncé pour accaparer leurs soumissions ; quand elles ont été faites, quand ils ont eu quitté leur établissement dans Paris, on n'a voulu leur passer des baux que sous la condition d'une augmentation énorme » [5]), mais également d'avoir profité des investissements des premiers locataires : « quand enfin ils ont eu fait des dépenses considérables pour leur établissement, on a imaginé des ventes à la fois simulées et frauduleuses, pour, sous prétexte de la faculté de leur donner congé en vertu de la loi *emptorem,* les forcer de donner un pot-de-vin excessif, et de doubler le prix de leur location s'ils voulaient conserver leur établissement. »[6] Les locataires floués de ce libelle, rédigé après juillet 1789, en appellent ainsi à l'Assemblée nationale, l'opération étant « attentatoire aux droits de la Nation, en ce que M. d'Orléans a vendu un domaine national, dont il n'a que l'usufruit »[7]. L'opération

[1] Sèze, *Précis pour les locataires du Palais-Royal*, 1788.
[2] *Ibid*., p.6-7.
[3] Arch. nat. R[4] 294 *Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans*, s.l.n.d.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*. p.2.
[7] *Ibid.*. p.3.

est perçue comme une vaste manipulation de la part du prince en vue de soutirer aux locataires de ses arcades un loyer toujours plus élevé afin de ne pas perdre leur investissement initial, chaque acheteur étant alors soupçonné d'être un prête-nom du duc d'Orléans, « les Lettres-Patentes [n'ayant] eu d'autre objet qu'une spéculation tendante à l'augmentation des locations » :

> […] un nouvel Agent de M. d'Orléans parut sur la scène et lui proposa un moyen peu délicat d'augmenter ses loyers et même sa propriété : ce moyen consistait à aliéner ou paraître aliéner à titre d'accensement les bâtimens du Palais-Royal ; et avec ces actes, sous le nom de prétendus nouveaux acquéreurs, soutirer des Locataires les fruits de leurs dépenses, montant à plus de 1,500,000 livres, au moyen d'une faible remise de 6 mois de loyer, et enfin d'augmenter le produit de la location en ne faisant de nouveaux baux qu'à un prix beaucoup plus haut et après avoir encore arraché des pots-de-vin considérables. Ce projet, dont un M. Boileau fut l'opérateur, ne tarda pas à se réaliser.[1]

Ce même M. Boileau, apparemment en charge des opérations de vente, est attaqué dans l'*Extrait des Nouvelles à la main du 12 juillet 1787, ou Préservatif contre les escroqueries faites ou à faire aux locataires des boutiques du Palais-Royal* comme manipulateur ayant pour faux nom Barceloup, huissier se faisant passer pour un officier et qui, à force de tractations et de chantages, réussit à soutirer « du Restaurateur, un billet noir de 1000 livres ; du sieur Cuisinier, 25 louis et douze livres de chocolat pour sa femme, […] et des autres, il a tiré tabatières, chaînes, canne à pomme d'or, argent ; jusqu'à du drap rayé et de l'étoffe beige-brune, dont on le voit couvert lui et ses enfans. »[2] Le nommé Boileau est néanmoins présenté ici comme un simple escroc prétendant être à la charge du duc d'Orléans afin d'instiller la peur chez les personnes qu'il menace, et non comme un agent œuvrant secrètement pour le prince ainsi que la *Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans* l'affirme.

Certains locataires, en 1790, empruntèrent des canaux officiels autres que la plainte de 1788 au Châtelet et au Parlement : ils firent appel aux nouvelles institutions afin de faire entendre leurs critiques, sous forme de réclamations chiffrées au Conseil. Le sieur Roze, marchand gaufrier et « sous locataire d'une boutique située au Palais Royal, sous l'arcade numérotée 174 [réclama ainsi] une indemnité de 12, 444 livres pour pertes et dommages interêts

[1] Arch. nat. R[4] 294 *Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans*, s.l.n.d., p.3.
[2] *Extrait des Nouvelles à la main du 12 juillet 1787, ou Préservatif contre les escroqueries faites ou à faire aux locataires des boutiques du Palais-Royal*, Berne, société typographique, 1788, p.17.

résultant de l'éviction, variations, et augmentation qu'il a éprouvé dans sa location par le fait du Prince. »[1] En effet :

> Au moment ou il croyait pouvoir être sûr d'une jouissance paisible et de retirer de son nouvel établissement qui l'avait entrainé dans des dépenses considérables le fruit qu'il avait lieu d'en espérer, il s'est vu forcé ou de quitter la boutique et de perdre son état qui n'est propre que pour le Palais Royal ou de suporter l'augmentation qui lui a été imposée par les Sieurs Fretet et Mainville nouveaux acquéreurs […][2]

Ayant dû consentir à payer aux nouveaux acquéreurs, les sieurs Fretet et Mainville, la somme de 3,600 livres par année afin de conserver la jouissance de sa boutique, il se considère floué et réclame donc des indemnités. Il en est de même pour « Le S. Osmone marchand fleuriste sous locataire d'une boutique située au Palais Royal sous les galeries N° 135, [qui] réclame aussi une indemnité de 18,398 livres » ; ce dernier expose en outre que son installation au Palais-Royal avait nécessité l'abandon de la manufacture qu'il avait rue Saint-Honoré, où il employait 30 ouvriers. Le sieur Osmone s'est de même vu imposé deux augmentations de loyer successives, sous peine d'éviction de son local. Pareillement le sieur Revel, horloger, sous-locataire du sieur Antoine Gautier par bail passé à Paris le 4 mars 1785, s'est vu donné congé « pour le 1er Avril 1789, époque à laquelle il lui restait encore 4 années 9 mois de jouissance des 8 années 3 mois de bail que lui avoit fait S. Gautier », et ce, sans le préavis de six mois pourtant stipulé dans son contrat ; à ce titre, il réclame une indemnité de 11,075 livres. Les plaignants n'obtinrent tous que des « indemnités partielles »[3].

Les 14 arcades qui ne furent pas vendues par le duc d'Orléans (à savoir celles numérotées 1,2,3,16,17,18,19,20,39,40,41,178,179,180) furent vendues par la suite nationalement, et d'après le décret du 15 septembre 1792, elles furent affranchies de toute charge de cens et redevances autres.[4]

[1] Arch. nat. R4 295 « Département de M. de Limon, Palais Royal, Locataires, Réclamations, Conseil Août 1790, Réclamation du sieur La Roze marchand gaufrier » [suivie de celles d'autres locataires, en un même document].
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] Arch. nat. R4 295 « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 ».

Chapitre III. Les galeries de bois

L'augmentation continuelle des loyers des galeries de pierres fut vécue de façon d'autant plus vexatoire que le prestige même de l'enclos, sur lequel reposait hypothétiquement la hausse exponentielle des prix, avait été terni par la construction, en lieu et place du quatrième côté du quadrilatère, de structures de bois supposées être éphémères :

> Quelle fut [la] surprise [des locataires], lorsqu'un mois après leur établissement ils virent construire dans l'enceinte privilégiée autant de boutiques en bois qu'il y en avoit en pierres dans les trois façades du Palais ; les premiers venus, des marchands sans qualité enfin, s'établirent dans ces nouvelles boutiques, et firent tous les genres de commerce par concurrence avec les marchands établis à grands frais dans les maisons bâties : plusieurs vendaient pour or et argent ce qui n'en était pas ; de sorte que dès-lors le commerce du Palais-Royal éprouva un grand discrédit.[1]

A. Nées d'un imprévu ? Une structure temporaire dans l'attente de réalisation d'un projet idéal

Il manquait à l'ensemble architectural prévu le corps de logis principal qui devait séparer la Cour d'Honneur du jardin, et faisant partie intégrante du palais princier : Victor Louis a conçu deux projets similaires quoique distincts concernant cette partie inachevée.

Le premier projet, connu grâce à une gravure anonyme de juillet 1781, réalisée à partir d'un dessin perdu de Louis (fig. 245), semble correspondre au texte de l'*Exposé des changements à faire au Palais-Royal,* diffusé en 1781, et décrivant la « façade principale […], celle d'un palais d'un ordre composite avec colonnes engagées, surmonté de balustrades et couronnées d'un attique »[2] : il s'agissait d'une aile de vingt-huit travées reprenant la structure des corps de bâtiments destinés à la location avec galerie à arcades au rez-de-chaussée, un bel étage dont la baie rectangulaire intègre une balustrade à l'allège et une autre balustrade, continue celle-ci, au-dessus d'une corniche reposant sur des consoles à volutes[3]. Néanmoins, l'étage de mezzanine établi sous la corniche pour les trois autres côtés du lotissement disparaissait et faisait place à un large bandeau plat. Les travées n'étaient plus rythmées par des pilastres mais par des colonnes engagées de même ordre. Surtout, « en arrière de la balustrade ornée de statues en pied, ainsi qu'il sied à un palais royal, Louis prévoit un étage attique dont

[1] Arch. nat. R^4 294 « Réclamation pour les principaux locataires et sous-locataires des Bâtimens du Palais-Royal contre M. d'Orléans ».
[2] *Exposé des changements à faire au Palais-Royal,* brochure in-4, imprimée par ordre de S.A.R. le duc de Chartres, Paris, juillet 1781, p.15.
[3] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 269.

la toiture plate masquée par une balustrade décorée de pots à feu s'élève sensiblement au-dessus de celle des ailes en retour »[1], marquant ainsi physiquement la prédominance du palais princier sur le simple lotissement.

Néanmoins, le projet dont on commença la réalisation et dont les fondations furent recouvertes par les galeries de bois est différent. Bien qu'il n'eut jamais été réalisé, il connut une certaine publicité et fut diffusé sur divers supports, ainsi qu'en témoignent les représentations gravées ultérieures (fig. 246 à 253). Ce deuxième projet est par exemple visible sur la gravure de Varin réalisée d'après le dessin du chevalier de Lespinasse, en 1786 (fig. 246). Par son dôme, bien visible sur la gravure de Ransonnette (fig. 248), il faisait symboliquement faire volte-face au Palais-Royal, qui devait désormais paraître intégralement tourné vers son jardin. Ce dôme, correspondant aux cinq travées centrales, aurait dû reposer sur un haut tambour percé de baies rectangulaires couronnées de frontons triangulaires, alternant avec des pilastres corinthiens. On retrouve encore des statues ponctuant de notes verticales la balustrade qui ceinture le dôme nervuré, mais celui-ci est également décoré de trophées militaires. C'est à cette seconde version du projet, qui connut un début de réalisation, que correspond la description que donne Thiéry dans son *Guide des amateurs et étrangers voyageant à Paris*[2] : « la partie neuve du Palais établie au midi, formera la quatrième façade du jardin. Son ordre d'architecture est le même qui a servi pour les trois autres côtés, avec cette différence qu'au lieu de pilastres, ce sont ici des colonnes […] qu'au lieu d'arcades et d'entresols, on destinera toute cette hauteur, jusqu'au premier étage à des promenoirs publics […] qu'au lieu de deux étages pris dans le reste de l'ordre il n'y en aura qu'un seul ; […] et qu'enfin il sera élevé au-dessus de celui-ci un second étage décoré par un attique dont la richesse sera proportionnée à celle de la colonnade inférieure »[3]. Il fut prévu de former dans l'unique étage de cette aile du corps de logis « un muséum, où toutes les belles productions des arts, éparses dans les appartemens du palais actuel, seront réunies et placées le plus avantageusement possible »[4]. De plus, selon le second projet de Victor Louis, la façade sur le midi n'aurait donc eu ni arcade ni entresol, le rez-de-chaussée se limitant à un « vaste promenoir de six rangs de colonnes doriques, et de soixante toises de longueur [116.94 m], sur onze de largeur [21.43 m]»[5]. Il a sans doute été décidé que cette partie

[1] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 269.
[2] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à Paris : extrait du Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris : contenant une description sommaire, mais exacte, de tous les monumens, chef-d'œuvres des arts, établissemens utiles, et autres objets de curiosité que renferme cette capitale ; cet ouvrage utile aux citoyens, et indispensable aux étrangers, a été rédigé par M. Thiéry, auteur du Guide des amateurs ; il est orné d'un nouveau plan de Paris*, Paris, Hardouin et Gattey, 1788-1790, 2 parties ,8ème édition, 1790, seconde partie, p.133.
[3] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 269.
[4] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à Paris*, 1790, seconde partie, p.133.
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 37 à 39.

du lotissement devait être réalisée en dernier du fait de son absence de rentabilité en comparaison avec les maisons à arcades louées sur leurs différents étages.

Le quatrième côté du quadrilatère voit donc sa construction totalement disjointe du chantier des bâtiments locatifs. Le devis établi par Louis ignore cette partie du chantier, tout comme le traité passé entre le Prince et l'entrepreneur Berthault fils le 9 novembre 1781[1]. Néanmoins, la célérité dans l'exécution du chantier des galeries incita le duc de Chartres à engager cette nouvelle tranche de travaux, et en janvier 1783 débuta la fouille des fondations. Les plans étaient prêts à être mis à exécution, y compris ceux de Piètre, qui dessine sous la direction de Louis deux projets d'aménagement du Muséum[2], dont le bureau de l'architecte a fixé le plan de distribution[3]. Mais ces velléités sont vite réduites à néant par les difficultés financières de plus en plus pressantes qui affectent le duc et le conduisent, selon la rumeur, à emprunter cinq millions de livres aux Génois[4]. En effet, la seule construction du Théâtre-Français coûta plus de trois millions de livres, et absorbait les ressources du duc d'Orléans[5]. En écrivant au début du règne de Louis-Philippe son ouvrage sur les *Résidences de souverains*, Fontaine soutient l'argument selon lequel « on a attribué la suspension des travaux en 1786 [il s'agit de 1784] […] aux critiques et aux observations qui eurent lieu lorsque les fondations du jardin sortaient de terre, et lorsque la colonnade s'élevait à quelques pied au-dessus du sol […]. On a trouvé, avec raison, qu'une construction de grande proportion, s'élevant au-dessus des colonnades du rez-de-chaussée, diminuerait beaucoup à l'œil l'étendue, déjà trop resserrée, du jardin ; attristerait l'intérieur de la cour, et donnerait à tout le palais, avec une décoration lourde, une apparence claustrale peu convenable à l'habitation d'un prince »[6]. Dans son ouvrage dédié au *Palais-Royal*, il justifie également la construction éphémère par le fait de « mettre les parties bâties à l'abri des gelées et de l'intempérie »[7]. Ces hypothèses sont néanmoins sujettes à caution ; il est sans doute difficile à Fontaine d'écrire que le père du souverain régnant, dont il est architecte, avait dû renoncer à son projet faute d'argent.

Tandis que pour C. Taillard et R. Héron de Villefosse, l'initiative de la construction des galeries de bois serait à trouver chez l'abbé Baudeau[8], le *Tableau du Nouveau Palais-Royal*, publié en 1788, stipule que la construction des galeries de bois elles-mêmes ne serait pas

[1] Pièces justificatives, document n°3.
[2] Paris, Musée Carnavalet, Cabinet des Dessins. I.E.D. 6927 et 6928.
[3] Arch. nat. R[4] 281.
[4] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p.268.
[5] J. Beaujoint, *Histoire du Palais-Royal et de ses galeries…*, 1881, p.156.
[6] P. F. L. Fontaine, C. Percier, *Résidences de souverains. Parallèle entre plusieurs résidences de souverains de France, d'Allemagne, de Suède, de Russie, d'Espagne et d'Italie*, Paris, les auteurs, 1833, p. 322.
[7] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p.30.
[8] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p. 269.

l'œuvre du futur Philippe-Egalité, mais qu'il aurait simplement autorisé son futur locataire à procéder aux travaux à ses frais :

> Le Prince accorda la permission à un particulier de faire élever à ses frais des promenoirs provisoires en bois, et qui communiquent d'une aile des bâtimens à l'autre. La décoration de ces promenoirs est très simple ; ce sont des portiques ornés de draperies feintes. L'immensité de ces portiques produit un effet perspectif très-agréable à la vue. [1]

Les *Mémoires secrets* semblent tantôt imputer la construction des galeries au prince, et leur gestion à son conseiller financier, l'abbé Baudeau, tantôt attribuer la direction du projet à un entrepreneur :

> On peut se rappeler la suppression des échoppes qui a eu lieu depuis quelques mois dans la plupart des rues de Paris, ce qui a mis dans l'embarras de ne savoir où se réfugier nombre d'étaleurs et de gagne petits. Par un arrêt du conseil du 4 de ce mois, il est question de restreindre encore la tolérance à cet égard. M. l'abbé Baudeau, conseil de M. le duc de Chartres et le directeur de ses finances dans la partie économique, a fait une spéculation sur cet événement. Dans l'impossibilité où est le prince de continuer son gros corps de bâtiment à l'entrée du jardin du Palais-Royal, dont le péristile seul étoit commencé, il a imaginé de former dans l'espace entre les parties de colonnes déjà élevées à une certaine hauteur, une espèce de foire perpétuelle. En conséquence, il a trouvé un entrepreneur qui s'est chargé de faire construire à ses frais dans un espace pour un temps donné, une quantité de petites boutiques à louer à son profit, par ces forains, en rendant à son altese sérénissime une certaine somme, sur laquelle on varie encore. Ce coup-d'œil ne sera pas magnifique ; le revenu sera médiocre ; mais dans la détresse il faut tirer parti de toutes ses ressources.[2]
>
> On sait aujourd'hui que les nouvelles boutiques du Palais-Royal ont été construites économiquement aux frais du duc de Chartres ; que c'est l'abbé Baudeau qui dirige cet établissement mesquin et peut digne d'un grand prince, ce qui fait dire que le Palais-Royal n'est plus Palais ni Royal.[3]

L'ensemble ne fut en effet pas directement exploité par Louis-Philippe-Joseph d'Orléans : les galeries de bois furent d'abord louées en 1784, dès leur construction, à un sieur Romain (peut-être le propriétaire du café des Mille Colonnes) pour trois ans : « on croyait que [les galeries de bois] seraient pourries avant l'expiration du bail, qui ne devait pas être renouvelé »[4]. Néanmoins, les galeries demeurèrent et Romain transmit en 1788 son bail au citoyen Delavoiepierre[5] ; le bail recouvrait les objets suivants :

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, en deux parties, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.38-40.
[2] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 26, 1783-1789, 30 octobre 1784, p.269.
[3] *Ibid*., tome 28, 1783-1789, 4 janvier 1785, p.12.
[4] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p.30.
[5] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI, liasse 85, « Bail à Delavoiepierre » 9 mai 1788.

> 1° Les six boutiques et entresols n°1,2,3,4,5 et 6 adossées aux archives de S.A.S. qui les a louées au Sieur Claude Dubourg, marchand bijoutier, à Paris et demoiselle Marie Jeanne Lansan, son épouse, pour neuf années qui doivent commencer six mois après la construction des boutiques qui doivent être élevées à la place des boutiques de bois qui sont actuellement à l'entour des piliers bâtis pour la préparation du palais, lesquels doivent être détruits, suivant le bail passé audit Sieur Dubourg […] moyennant sept mille six cent livres par année […]
>
> 2° Toutes les boutiques à construire sous les voûtes et colonnades du palais neuf, [selon le] plan des boutiques de bois, qui subsistent actuellement et qui doivent être détruites ainsi qu'il a été ci-devant annoncé, lesquelles boutiques embrassant depuis le n°7 jusqu'au n°78, seront détachées des colonnades et de la hauteur de dix pieds sans entresols et construites en bois ; réservant cependant à S.A.S. de reprendre les deux boutiques n°19 et n°20 dans le cas où elle jugerait cet emplacement nécessaire pour en faire le corps de garde de ses Suisses.
>
> 3° Seize boutiques et entresols adossées aux cuisines et offices de Madame la Duchesse sur le plan ce compris 79 jusqu'à ce compris 94 aux extrémités.[1]

Il semble ainsi qu'il y ait eu destruction d'anciennes boutiques de bois construites par le Sieur Romain au profit de nouvelles construites d'après le plan de Victor Louis joint au bail de Delavoiepierre (fig. 256) :

> Toutes les boutiques comprises sous la désignation des n°1, 2 et 3 seront construites dans les formes indiquées par le plan ci-devant amené duquel le Sieur Delavoiepierre déclare qu'il lui a été remis par ledit Louis un double entièrement conforme mais ces constructions seront faites de la manière qui sera ordonnée par S.A.S. pour toutes les parties desdites boutiques, tant les fondations que leurs élévations, les intérieurs et extérieurs et tous accessoires quelconques et sans que […] le Sieur Delavoiepierre puisse prétendre aucune répétition directe ou indirecte, exercer aucune réclamation ni indemnité et éluder les dispositions du prédent bail attendu que ce n'est qu'après leurs sollicitations réitérées que S.A.S. a bien voulu leur passer le présent bail par anticipation […].[2]

Il apparaît donc qu'il y a eu deux états des galeries de bois, le second étant l'œuvre de Victor Louis ; le financement des constructions semble être le fait du prince, aucun article du bail ne faisant état de leur paiement, et il est simplement statué que le Sieur Delavoiepierre se devait de « garnir et faire garnir les lieux de meubles et effets suffisants ». Le Sieur Delavoiepierre, en 1792, obtint de Philippe-Egalité un nouveau bail de douze ans, à condition cette fois de faire construire à sa charge entre le théâtre, la rue, et la galerie Montpensier la « galerie vitrée » : l'ajout de celle-ci est visible sur les dessins de l'architecte Fontaine, avant la destruction de l'ensemble (fig. 259, 260). C'est grâce à ce bail, qui était de 54,000 francs par an, que fut empêchée, à la Révolution, l'aliénation de toute cette partie du Palais-Royal. A l'expiration du bail Delavoiepierre, le 11 germinal an XII, ses héritiers continuèrent sans bail à

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI, liasse 85, « Bail à Delavoiepierre » 9 mai 1788..
[2] *Ibid.*

jouir des galeries de bois, moyennant 70,000 francs par an. En l'an XIV, après une vaine tentative de démolition faite par le Tribunat, le Domaine racheta pour 76,000 francs les boutiques de bois et la galerie vitrée, et en passa bail à Marie pour 110,800 francs, du 22 septembre 1805 au 1er octobre 1814[1] ; puis, moyennant 141,000 francs, à Louis Danrée, contrôleur des droits réunis et prête-nom du sieur Lescuyer, par un acte du 24 février 1814[2].

Les galeries de bois consistaient en cinq nefs, dont deux sont exhaussées afin de permettre l'éclairage par le haut des deux allées intermédiaires (fig. 260), tandis que les boutiques sont disposées en trois rangées. D'une superficie 2,250 mètres carrés[3], éclairées par des vitraux des deux côtés, les boutiques de quatre à cinq mètres carrés qui composent les galeries de bois sont couvertes en plomb, dans toute leur longueur, avec deux treillages à hauteur d'appui. Le caractère éphémère pour lequel a été conçu la structure des galeries de bois put en effet être démenti par leur longévité ; malgré de nombreux projets de destruction[4], elles demeurèrent en place jusqu'en 1827. Néanmoins, leur aspect temporaire est régulièrement souligné dans les différentes descriptions leur étant consacrées : « On appelle Camp des Tartares, les deux galeries adossées qui sont encore en bois, et qui attendent un plan magnifique de colonnes ; superbe décoration qui achèvera la beauté de l'édifice »[5] ; « On a formé, dans la partie du côté des cours, deux galeries et trois rangs de boutiques, qui fournissent les moyens de faire le tour du jardin à couvert, en attendant que les bâtimens soient continués »[6]. S'agit-il d'une réelle attente de la part du public, ou tente-t-on simplement de sauver les apparences tout en étant conscient que le projet n'évoluera plus ? De plus, les galeries de bois ne sont pas le seul édifice éphémère à voir le jour au Palais-Royal : on peut évoquer la salle temporaire des Variétés amusantes, construite en attente de l'avancement du projet de Victor Louis. L'ensemble, bien que produisant une impression relativement positive à sa réception (« portiques ornés de draperies peintes qui produisent un joli effet »[7]), se délite rapidement : dans un premier temps, un décor en toiles peintes appliqué sur l'architecture de bois offrait aux visiteurs l'illusion d'une continuité visuelle avec les galeries de pierre, aménagement qui sera ensuite supprimé pour mettre à nu la charpente, ce qui renforcera l'aspect négligé de l'endroit.

[1] Arch. nat. R4 294 « Lettre au ministre des Finances par les locataires des boutiques des galeries de bois et vitrées du Palais du Tribunat » [non daté].
[2] Arch. nat. R4 292 « Vente des galeries de bois à Louis Danrée », 24 février 1814.
[3] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 120.
[4] « Les marchands des galeries de bois ont reçu plusieurs fois depuis quatre ans, l'ordre de déménager, sous prétexte de la démolition de ces galeries » L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome II, 1807, tome II, p.230.
[5] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1781, rééd. 1884, p.139.
[6] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à Paris,* seconde partie, 1790, p.50.
[7] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris, ouvrage indispensable à ceux qui veulent connaître et parcourir Paris, sans faire aucune question,* premier tome, quartier du Louvre, 1787, à Paris chez le sieur Watin, fils, éditeur, rue Sainte-Apolline, n°33, p.113.

Les galeries se composaient comme suit lors du procès-verbal d'estimation du Palais-Royal, le 17 mars 1799, soit plus de dix ans après leur temporaire installation :

> Les boutiques sont sur trois rangées jusqu'à l'extrémité du grand corps de bâtiments. Sur la rue du Lycée sont construites en planches de sapin avec fermeture en ais, chassis vitrés plancheyées en bas en sapin, plafond haut en toile et en très mauvais état ; au-dessus un petit comble ouvert en ardoise ; chaque face sur les galeries principales est fermée de poteaux montants en charpente établis au droit des colonnes supportant avec des liens la toile en mauvais état. Cette galerie éclairée par des chassis vitrés a petits bois placés au dessus de chaque boutique. Le tout surmonté d'un petit comble couvert en ardoise. Sur ce terrain sont élevées plusieurs colonnes en pierre ornées sur leurs socles, bases, et tambours.[1]

L'aspect insalubre du lieu est renforcé par le sol de terre battue et les enseignes de boutiques accrochées directement sur la charpente de l'édifice[2]. L'atmosphère y a en outre pour réputation d'être irrespirable : au n°219 des galeries de bois se trouvent des latrines publiques qui « exhalent une vapeur fétide et très désagréable pour le voisinage et pour les passants »[3]. De plus, le peu de solidité de l'édifice est souligné dès son élévation, comme en témoigne la chanson citée par les *Mémoires secrets* au 4 janvier 1785 :

> J'ai vu dans un jardin,
> Un palais de sapin,
> Dont la solidité,
> Fait la beauté :
> Les toits, les murs etles montants,
> Sont faits de planches de bois blanc,
> Dont le plus ou moins de longueur,
> N'a pas un pouce [2,7 cm] d'épaisseur.
> Mais vive la coupe des plafonds,
> Qui sont de toiles à torchons !
> De face on croit voir le bain,
> De Poitevin,
> Et de travers
> Cinq chemins couverts,
> Dont trois cintrés en contre-bas,
> Les deux autres sont plats :
> Ceux-ci pour débaucher les passants,
> Ceux-là pour nicher les marchands.
> L'humidité le pourrira ;
> Un lumignon l'enflammera ;
> Ou bien le vent l'emportera ;
> Mais jamais il n'enfoncera.
> Il est posé sur les rangs,
> De ces piliers à bonnets blancs,

[1] Arch. nat. R[4] 293 « Procès-Verbal Général d'estimation du ci-devant Palais-Royal, par Beaumont et Colson architectes-experts des Domaines nationaux, 27 ventose an VII et jours suivants ».
[2] Fig. 262, 263, 267.
[3] J. F. Normant, *Annuaire, ou tableau du Palais du Tribunat*, Paris, chez Favre, libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n°220, aux Neuf Muses, et à son magasin rue Traversière-Honoré, n°845, vis-à-vis celle Langlade, an X [1801-1802], p.109.

Que l'on prenoit l'hiver dernier
Pour des ruches en espalier.
Or donc il ne craint aucun fléau,
Hormis le feu, l'air etl'eau.[1]

La galerie vitrée, élevée par Delavoiepierre pour mener au nouveau théâtre des Variétés, souffrait des mêmes maux que les galeries de bois ses voisines : outre son étanchéité toute relative, la taille des boutiques était également exiguë («de quatre à cinq mètres de haut et cinq à six mètres carrés de surface »[2]), et elle fut surnommée « galerie des Barbares », sorte de continuation du « Camp des Tartares » auquel elle est rattachée. Sa structure est également conçue pour un usage temporaire : « elle n'est éclairée que par des chassis à verre par le haut »[3]. La galerie vitrée s'inscrit dans un ensemble de diverses structures supposées assurer la rentabilité de l'enclos dans l'attente de la reprise des travaux : « les cent vingt-cinq boutiques en bois ; plus, une galerie vitrée de vingt-une boutiques ; autour du théâtre français, cinquante boutiques ; au passage du Perron, dix autres boutiques ; et le théâtre de la Montansier »[4]. Il semble que suite à la construction des galeries de bois supervisée par le Sieur Romain, premier locataire, Victor Louis soit quant à lui chargé de tous les aménagements possibles pour accueillir des locaux susceptibles d'être loués : « les lieux déjà bâtis sont investis selon leur capacité d'accueil et jusque dans les recoins et espaces les plus retirés ; les projets en cours sont également transformés à cet effet et de nouveaux espaces publics sont bâtis pour l'accumulation des magasins, en correspondance avec les lieux les plus fréquentés : cafés, restaurants, théâtres, salles de jeux »[5]. Le passage du Perron est aménagé simultanément à la galerie vitrée, dans les années 1792-1794 ; il « n'a pas huit pieds de largeur [2,6 m], contient douze petites boutiques, libraires, marchandes de modes, magasin de petits pains et gâteaux, artistes décrotteurs, etc […] Il est des marchands qui louent quatre pieds carrés de terrain 800 fr. par année»[6]. Il en est de même du passage dit Radziwill, qui donne sur la rue des Bons Enfans, qui accueille également des marchands en tous genres : « gravures, porcelaines, figures en bronze ou l'imitant ; grosse mercerie en cuivre doré ou de la couleur, et toujours des marchands de comestibles, ainsi que des artistes décrotteurs »[7].

[1] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 28, 1783-1789, 4 janvier 1785, p. 12.
[2] R. Trouilleux, *Le Palais-Royal, Un demi-siècle de folies, 1780-1830*, Bernard Giovananglei Editeur, 2010, p. 35.
[3] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.18.
[4] L.-M. Prudhomme, *Voyage descriptif et philosophique de l'ancien et du nouveau Paris*, Tome II, « de l'imprimerie de Mame Frères, rue du Pot-de-Fer », 1814, p.83-84.
[5] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 125 à 126.
[6] L.-M. Prudhomme, *Voyage descriptif …* 1814, p.161.
[7] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique...*, tome V, 1807, p.283.

Un mémoire anonyme[1], proposant une alternative au second projet de Victor Louis, a été rédigé afin d'estimer le coût qu'engendrerait la continuation de l'édifice. Celui-ci n'évoquant nullement les galeries de bois ou le projet de leur élévation, on peut le dater vers 1783 ou début 1784. Il divise les constructions à prévoir en deux parties distinctes, la « partie monumentale » et la « partie commerciale ou des boutiques ». L'achèvement de la partie monumentale aurait nécessité, selon ce mémoire, la construction de « vingt-sept travées, dans lesquelles sont comprises douze colonnes d'ordre dorique, le tout [devant] être couronné et surmonté d'une balustrade en pilastre et en pierre. […] Le remplissage au-dessus des voûtes fait en pierre de meulière, le dallage des galeries en pierre de roche […]. La terrasse couverte en plomb […] Les gros fers, comme ancres, tirans, plates-baudes et goujons […] Les chassis en fonte coulée » pour un total de 340,000 livres. Quant à la partie commerciale, « on comprend [dans chaque boutique] un entresol et 2 cheminées. […] Il ne peut y avoir que cinquante-quatre boutiques ainsi établies qui auront chacune dix-huit pieds [5,5 m] sur neuf pieds [3 m] et qui seront belles et commodes. Les cinquante-quatre boutiques à 2,600 coûteront 140,000. On en peut établir un égal nombre, moitié sur le jardin, moitié sur la cour ; mais sans entre-sol ; chacune d'elle ne peut couter moins de 2,000 par rapport aux couvertures », le total s'élevant donc à 248,000 livres. On voit que ce projet a l'ambition d'établir au sein de la quatrième face du quadrilatère un complexe commercial moins prestigieux que celui déjà réalisé sous les galeries, et placé sous le signe de l'économie : en témoigne le choix relativement sobre, pour le côté ayant directement attrait à la demeure princière, des colonnes doriques, ainsi que la taille réduite des pièces qui eussent été proposées à la location. L'auteur propose l'établissement d'un nombre boutiques inférieur de moitié à celui des échoppes qui occupèrent par la suite les galeries de bois, et stipule son opposition au projet officiel de « galeries voûtées et surmontées d'une simple terrasse, [qui] ne satisfera que le coup d'œil » : aucun des deux projets initiaux de Victor Louis (fig. 245, 246) ne correspond à une telle description ; peut-être s'agit-il d'un projet ultérieur, sorte de dernière tentative d'élévation monumentale avant le choix de l'économie des galeries de bois, qui ne sont pas encore évoquées. L'auteur de ce mémoire propose de plus, pour l'agrément du prince, l'installation d'un jardin d'hiver au-dessus des boutiques prévues, jardin fort peu onéreux pour le prince puisque « le calorique et la fumée de tant de cheminées suffiraient pour l'entretien de la chaleur nécessaire au jardin d'hiver ». Bien que « la totalité des travaux [puisse] être faite pour 588,000 livres et réduit à 560,000 en abandonnant à

[1] Arch. nat. R[4] 292 « Aperçu sur la construction des galeries du Palais-Royal » [non daté non signé].

l'entrepreneur les barraques actuelles pour ce qu'il pourra en tirer », ce contre-projet connut la même destinée que le projet initial.

B. Un lieu de commerce atypique ?

Les 125 boutiques du « Camp des Tartares », dont la distribution en trois rangées est visible dans le plan adjoint au bail du sieur Delavoiepierre en 1788[1] (fig. 256), sont occupées par des « libraires, des opticiens, des marchands de jouets d'enfants, des lingères, des bijoutiers, des marchands de sucreries, de porte-feuilles, des marchands tailleurs, des marchandes de modes »[2], et les noms des occupants, sans que leur profession y soit mentionnée, sont visibles dans un plan adjoint au bail de vente des galeries de bois au sieur Danrée en février 1814[3] (fig. 258) ainsi que dans un plan plus tardif (fig. 257) sans doute réalisé avant la destruction des galeries de bois, en vue d'indemnisation des locataires. Contrairement aux magasins luxueux des galeries du jardin richement décorés, les échoppes des boutiques de bois disposent d'un aménagement rudimentaire, et ne sont séparées les unes des autres que par des cloisons de bois ou des vitrages. On peut supposer que l'aménagement intérieur de ces boutiques était relativement similaire à la description, en 1806, d'une boutique « galerie de Virginie » ; il s'agit des salles du rez-de-chaussée du bâtiment central donnant sur la Cour d'Honneur, qui consistaient en un vestibule à colonnes sous la salle ou se trouvait alors le Tribunat. :

> État des Lieux d'une boutique à l'entrée de la gallerie de Virginie, à gauche par le passage sous le Pavillon du milieu du Palais du Tribunat ; ladite boutique désignée sous le numéro premier louée à Monsieur Leboux Libraire. Savoir. La face entre les deux colonnes est remplie d'une devanture en chêne pleine par le bas à hauteur d'appui, décorée d'un petit pilastre à chaque extrêmité, frise en bandeau par le haut, avec soubassement au dehors rapporté dans toute la longueur de cette devanture et de même à hauteur d'appui, porte au milieu avec son bâti, chassis d'imposte et dormant au dessus, et chassis vitrés de chaque côté de ladite porte, aussi dormante, garnis ensemble de vingt-quatre carreaux de verre d'Alsace mastiqués. La porte est ferrée de trois fiches à bouton de douze centimètres, d'une serrure de sûreté de seize centimètres ; à peine fourchu, étoquiaux à patte et bouton double garnie de ses deux clefs forées à jour, entrée, rosette et gâche encloisonnée. Au devant de la partie vitrée de cette porte un volet en sapin emboîté haut et bas, ferré de deux agraphes, de deux poignées tournantes montées sur platine, et de quatre boulons à tête de diamant garnis de leurs clavettes en doubles platines. Au devant des deux parties vitrées à droite et à gauche de la porte, sont deux volets en sapin emboîtés haut et bas, ferrés chacun de deux pannetons, de deux poignées tournantes *idem* aux précédentes, de deux boulons aussi *idem*, d'une barre en fer plat avec bouton tourné et rivé dessus garnie de sa gache par un bout, et par l'autre bout d'un boulon *idem* aux précédents. Cette devanture est fraîchement peinte en gris à l'huile, ainsi que les volets. Le plancher haut est plafonné.

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI, liasse 85, 9 mai 1788, Bail à Delavoiepierre.
[2] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…* 1807, tome V, p.238.
[3] Arch. nat. R[4] 292 « Bail de vente des galeries de bois au Sieur Danrée », février 1814.

> Le plancher bas est un plancher en chêne refendu en frises posées sur lambourdes. Cette boutique est séparée de celle ensuite par une cloison en chêne jointe à rainures en languettes avec coulisses haut et bas.[1]

Ces boutiques connurent une telle vogue que, malgré leur petite taille, leur loyer annuel put atteindre 3,000 livres[2], bien qu'elle soient « très incommodes pour le marchand, d'abord en ce qu'elles sont mal couvertes, et que très souvent on a vu dans de fortes pluies, les marchands obligés d'enlever leurs marchandises qui étaient inondées ; en second lieu, parce que chacune de ces boutiques n'étant séparée que par un vitrage, aucun marchand n'est libre dans la sienne ; aussi pour la plupart ont-ils masqué ces vitrages pour ne pas être vus »[3]. Le lieu bénéficie d'une telle aura qu'il donna naissance à une iconographie propre, représentée par exemple sur des feuilles d'écrans à main, aujourd'hui en mains privées (fig.264, 269) : sur celle portant la légende « Vue de la seconde galerie des boutiques de bois » (fig. 264), on distingue dans les échoppes leur contenu relativement hétérogène : estampes, tableaux, vaisselle, livres. Sur ce même écran à main, dans la foule, un couple de la haute aristocratie se détache au centre : l'homme porte le cordon bleu du Saint-Esprit et la croix de Saint-Louis, et l'anecdote selon laquelle « très souvent le duc de Ch. s'y promène avec d'autres seigneurs ; il n'en impose pas par la magnificence de ses vêtements »[4] tend à laisser penser qu'il pourrait s'agir du duc et de la duchesse de Chartres[5].

Le lieu attire en outre les étrangers en visite à Paris ; le Palais-Royal est ainsi un passage obligé dans la découverte de la capitale, tant pour ses luxueuses galeries de pierre que pour ses sulfureuses galeries de bois : John Scott remarque particulièrement une « extreme profligacy and filthiness of the books and prints that are exposed for sale »[6] par les libraires du « Camp des Tartares ». Ces derniers sont largement critiqués, non seulement sur l'immoralité de leurs marchandises, mais également sur la qualité des ouvrages diffusés et leur sensationnalisme assumé: « Ici tu vois ce qu'on appelle les galeries de bois : c'est là que ces messieurs se sont établis ; c'est là qu'ils débitent chaque jour la sottise qu'ils font payer plus cher que l'esprit. […] Remarque ces autres livres qui prennent un titre pompeux et veulent séduire le passant ;

[1] Arch. nat. R^4 289 : « Galerie Virginie, 1ère boutique, louée à M. Lebour Libraire pour 3, 6 ou 9 années. Entrée en jouissance le 1er janvier 1806. Loyer 500 francs. », 1806.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI liasse 87, « Sous-bail de Delavoiepierre à Rondu » 3 avril 1788.
[3] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, Londres, Paris, Maradan, 1788, seconde partie, p.38-40.
[4] *Ibid.*, première partie, p. 7.
[5] D. Crépin, « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », revue Versalia, numéro 11, 2008, p. 45.
[6] J. Scott, *A visit to Paris in 1814 ; being a review of the moral, political, intellectual, and social condition of the French capital*, 1815, s. l., p. 122.

chez eux, il n'y a que le titre : si on les ouvre, on est tout étonné de voir tout l'espoir qu'il avait donné s'évanouir. […] Les libraires ne s'enrichissent qu'en suivant le cours de la mode »[1]. Normant, dans son *Annuaire, ou tableau du Palais du Tribunat*, ouvrage disponible à la vente chez Favre, libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n°220, aux Neuf Muses, évoque ainsi un certain nombre de libraires des galeries de bois ainsi que la spécialité de leur commerce. Dans les « galeries de bois, côté de la cour », on rencontre ainsi au n°188 un nommé « Marchand, libraire, [qui] tient les romans nouveaux et les pièces de théâtre »[2]. Dans la rangée du milieu, au n°220, il offre la description des activités du magasin où son ouvrage est en vente :

> Aux neufs Muses : Favre, libraire, et a son magasin rue Traversière-Honoré, n°845, vis-à-vis celle Langlade. On trouve chez lui un assortiment complet de livres anciens et modernes, classiques et autres, utiles ou agréables ; il procure aussi la notice de tous les romans et autres ouvrages de littérature qui ont paru, depuis l'an six. Il se charge, en-outre, de fournir tous les livres que l'on peut désirer, soit en langues étrangères, vivantes ou mortes, soit en langue française. Il a un grand nombre de belles éditions anglaises. Les amateurs de belles reliures en trouveront chez lui dans le goût le plus riche et le plus nouveau. Il achète les bibliothèques, ou quelque partie de livres que ce soit, en fait l'estimation et la prisée, soit volontaire, soit juridique ; il reçoit les abonnements à tous les journaux, ainsi qu'à tous les ouvrages de littérature qui se délivrent par souscription. Il fait la commission pour Paris et les Départements, ainsi que pour l'Etranger.[3]

On trouve également dans la rangée du milieu, au n°224, « Mongie, l'aîné […] [qui] tient magasin de librairie ancienne et moderne ; les romans nouveaux, partitions de musique et cartes géographiques ; il se charge de procurer tous les livres que l'on peut désirer, soit anciens soit nouveaux et en toutes les langues, au même prix que chez les éditeurs ; il fait imprimer et distribuer toutes sortes d'ouvrages, tant à son compte qu'à celui des auteurs, fait relier les livres très proprement, au meilleur compte possible, et au goût des différents amateurs ; achète les bibliothèques et quelque partie de livres que ce soit, en fait la prisée de gré à gré ou judiciaire ; donne sur les livres tous les renseignements qu'on pourrait lui demander, verbalement ou par écrit »[4]. Au n°234, la « Damoiselle Goulet, libraire, […] tient les romans nouveaux, et donne en lecture. »[5]. On trouve également dans ces galeries de bois, au n°236 bis, un cabinet de lecture et librairie du citoyen Eloy-Johanneau où tout un chacun peut trouver « la collection de tous les romans qui ont paru depuis 6 ans que le cabinet existe ; on s'y procure les romans nouveaux, à-mesure qu'ils paraissent. Il y a en outre, dans cette boutique, un assortiment de livres classiques,

[1] *Le Palais-Royal en miniature, par un amateur de ce séjour délicieux*, 1816, p.27-29.
[2] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.103.
[3] *Ibid.*, p.115 à 116.
[4] *Ibid.*, p.118 à 119.
[5] *Ibid.*, p.122.

grecs, latins, italiens ; de poêtes latins, de poêtes français et étrangers, des grammaires, et un grand nombre de catalogues bibliographiques avec les prix »[1].

Au-delà des seuls libraires, Normant dresse dans les galeries de bois le tableau d'un commerce relativement diversifié et original malgré l'exiguïté des boutiques. Le lieu réunit des perruquiers (n°195 bis, côté de la cour[2], n°235, galerie vitrée[3]), des cafés (café de l'Harmonie au n°213[4], « Grotte des Variétés Amusantes » dans la galerie vitrée, n°235[5]), des billards (n°213, en descendant « une vingtaine de degrés » en sous-sol[6] ; dans la galerie vitrée, côté de la rue de Quiberon, au n°223-224[7] ; n°231, au premier étage[8] ; il semble néanmoins y'en ait eu bien plus en réalité[9]), des marchands de jouets d'enfants (n°226 et n°228, rangée de milieu des galeries de bois[10]). On trouve également au sein des galeries de bois des commerces relativement atypiques comme un « salon de physique acoustique » au premier étage du n°231, ou encore la boutique du sieur Irlande, au n°261, qui « tient la véritable eau de Cologne, et un assortiment de masques et dominos pour les bals masqués »[11]. On découvre, dans ces descriptions succinctes, l'existence d'un sous-sol à ces boutiques de bois bien que celui-ci n'apparaisse sur aucun des plans disponibles. Il semble y régner une atmosphère relativement interlope : « Les souterrains de la galerie vitrée sont curieux pour un étranger ; mais on y respire un air pestilentiel à cause de l'amalgame des matières hétérogènes. On y voit cinq à six cafés qui se communiquent les uns aux autres ; et dans lesquels il y a un théâtre construit sur tréteaux et un orchestre ambulant. »[12]

Les galeries de bois sont un haut lieu d'un commerce plus souterrain, mais qui tend, dans cet environnement, à paraître au grand jour. En effet, la prostitution, plus ou moins dissimulée sous des abords respectables, y abondait tout particulièrement, comme en témoigne le procédé décrit par Déterville :

> La galerie vitrée du Palais-Royal est remplie de boutiques de marchandes de modes, qui, pour faire le métier avec décence, ont imaginé un moyen assez plaisant. Vous passez devant une boutique, vous voyez rangées autour d'un long comptoir, une ribambelle de modistes, toutes plus piquantes les unes que les autres. […] Ces

[1] J.F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.123.
[2] *Ibid.*, p.105.
[3] *Ibid.*, p.114.
[4] *Ibid.*, p.108.
[5] *Ibid.*, p.114.
[6] *Ibid.*, p.108.
[7] *Ibid.*, p.113.
[8] *Ibid.*, p.113.
[9] « On remarque huit billards, dont plusieurs sont éclairés comme des sépulcres, et comme l'antre des Druides » L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…*1807, tome V p.262.
[10] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.120.
[11] *Ibid.*, p.132.
[12] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…* 1807, tome V p.262.

> prêtresses de Vénus sont toutes affublées de chapeaux ou de bonnets, auxquels sont adaptés des rubans de toutes les couleurs, blancs, bleus, rouges, ponceaux, oranges, etc. etc […] Vous entrez modestement en saluant la dame de la maison, vous lancez un regard sur toutes les jolies ou vilaines figures que vous rencontrez ; si la belle qui a le ruban bleu vous plait, vous dites à la maîtresse : « Madame, je voudrais avoir un chapeau avec un ruban bleu. » On vous répond très poliment : « Monsieur, montez au magasin, ou si vous souhaitez, on ira chez vous. » Si vous êtes garçon et que vous vouliez donner audience à une innocente modiste, vous répondez : « Volontiers, madame ; si vous voulez m'envoyer demain matin le chapeau bleu, je ne sortirai pas de chez moi de la matinée ; je m'appelle Adonis, je demeure rue Feydeau. » Ce qui est dit est fait, et le lendemain on frappe à votre porte, vous ouvrez… c'est le ruban bleu qui vous arrive… heureux pour vous quand la couleur ne change pas au bout de la quinzaine. Vous pouvez de cette manière, passer en revue toutes les nymphes qui composent l'étalage de certaines boutiques du Palais-Royal.[1]

De même les *Lettres édifiantes* évoquent, par antiphrase, ces « femmes pudiques qui s'y étalent », ces « jeunes gens qui vont faire parade de modestie dans les habits, de réserve dans les propos, et d'une urbaine simplicité dans les mœurs »[2]. Le 24 ventôse an IV (14 mars 1796), le ministère de la police générale dresse un bilan des « boutiques, cafés, cabarets et tabagies » considérés comme les « retranchements de tous les vices » et recense dans les galeries de bois dix boutiques où se pratique le commerce prostitutionnel[3].

C. Un lieu en perpétuel sursis, dont la destruction est continuellement reportée

Par leur statut de lieu de commerce atypique et illicite, les galeries de bois du Palais-Royal avaient dans leur ensemble la réputation d'être un lieu de perdition, son surnom de « Camp des Tartares » lui ayant été attribué du fait « que c'était cet hiver le rendez-vous de tous les crocs, escrocs, filoux, mauvais sujets dont abonde cette capitale »[4]. Pour Olivier Daumestre, cette image stéréotypée des galeries de bois est le fait d'un accident qui a dégénéré en « émeute » le soir du 31 octobre 1785, et qui est entré dans la légende du Palais-Royal[5] : suite à un différend entre un « jeune étourdi » et un abbé, chacun trouve « des partisans qui n'avaient pas mieux demandé que de s'echauffer aussi et de s'immiscer dans leur querelle » ; l'intervention armée des gardes suisses et la résistance de la foule engagée engendre un « tapage » tel qu'il nécessite l'intervention, à onze heures du soir, d'une soixantaine de soldats

[1] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune…*, 1815, p.73-75.
[2] Bonnefoy Bouyon, *Lettres édifiantes du Palais-Royal, par un missionnaire du camp des Tartares,* Paris, Gattières, 1788, p. 2 cité par O. Daumestre, « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIII[e] siècle », *Histoire urbaine*, III, juin 2001, p. 83-102, p. 98.
[3] C. Plumauzille, « Le « marché aux putains » … », 2013.
[4] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 32, 1783-1789, 8 juin 1786, p.100 à 101.
[5] O. Daumestre, « La promenade, un loisir urbain universel ?... », 2001, p. 83-102, p. 99.

de la garde de Paris, baïonnettes au fusil[1]. Ce *topos* de la mauvaise fréquentation des galeries de bois est évoqué à de nombreuses reprises dans les diverses descriptions du Camp des Tartares et de sa foule compacte : « Il est triste, en marchant, de voir un tas de jeunes débauchés, au teint pâle, à la mine suffisante, au maintien impertinent, et qui s'annoncent par le bruit des breloques de leur montre, circuler dans ce labyrinthe de rubans, de gazes, de fleurs, de robes, etc. Ils battent, dans cette oisiveté profonde qui nourrit tous les vices, les deux galeries […] en bois »[2]. Cette réputation de corruption est en outre soulignée par l'aspect dangereux du lieu, qui est également un *topos* dans les portraits qui sont brossés des galeries de bois : « les filoux [y] font leur apprentissage »[3], et le narrateur de *Diogène à Paris* affirme lui-même : « Je m'échappe vite des galeries de bois du Palais Royal, pour arriver aux arcades. Je ne voudrais point rester fixé dix secondes, le soir, sous ces galeries. Quelle engeance s'y promène, et que de dangers pour un honnête homme, qui voudrait y faire deux tours ! »[4]. Cette foule réputée dangereuse et habituée des galeries de bois est particulièrement dénoncée lorsque le Palais-Royal vint à accueillir le Tribunat : sa proximité ne peut que nuire à la défense du bien public. Une lettre des inspecteurs du Palais-Royal adressée au ministre des finances le 1er juin 1800 témoigne de ce regard accusateur portée sur les galeries de bois :

> Au Citoyen Ministre des Finances, Paris, le 12 Prairial an 8 de la République française, Citoyen Ministre, Les Membres de la commission des l'Inspecteurs du Palais du Tribunat représentent qu'il est indécent que le Magistrat du Peuple, méditant sur des grands intérêts, ne puisse parvenir au lieu où la gravité de ses fonctions l'appelle journellement sans être retardé, coudoyé ou volé par une troupe d'êtres, rebuts de la Société, et que la dignité du Tribunat semble compromise à coté des échoppes et baraques de bois, refuge de la fainéantise, du libertinage et de la friponnerie que la cupidité a élevées et dont le moindre inconvénient est de dégrader un beau monument.[5]

Les nombreuses critiques à l'égard des galeries, tant sur le plan moral que matériel – on avait pris toute la mesure du risque d'un incendie potentiel au Palais-Royal depuis la disparition de l'Opéra – avaient engendré le projet de leur destruction dès l'an VII (1798-1799). Dans une copie de lettre écrite par l'Administration Centrale du Département de la Seine au Ministre des Finances, le 22 Vendemiaire an VIII (14 octobre 1799)[6], il est question de la suspension, par le

[1] Paris, Bibl. nat. de France, Mss., HARDY, Siméon-Prosper, *Mes loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, , ms. fr. 6685, t. 6, f. 216-217.
[2] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune …*1815, p.18.
[3] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* 1807, tome V, p.262.
[4] J.-M. Dufour de Saint-Pathus, *Diogène à Paris,* 1787, p. 196.
[5] Arch. nat. R4 293 « Lettre de plainte au Ministre des Finances, de la part des inspecteurs, quant aux galeries de bois », 12 Prairial an VIII [1er juin 1800].
[6] Arch. nat. R4 292 : « Copie de la lettre écrite par l'Administration Centrale du Département de la Seine au Ministre des Finances », 22 Vendemiaire an VIII [14 octobre 1799].

prédécesseur du ministre auquel cette lettre est adressée, du projet de vente des bâtiments composant le Palais-Égalité . Ce projet de vente avait été décidé par un arrêté du Directoire exécutif du 19 Ventôse an VII (9 mars 1799) et la destruction des galeries, prévue pour le 5 Véndémiaire an VIII (3 octobre 1799)[1]. Cette suspension de la vente avait été motivé par « la nécessité de changer en quelques points importants le mode de construction du bâtiment qui doit remplacer les boutiques de bois » : en effet, il avait été ordonné par « arrêté du Directoire Exécutif […] la suppression des galeries de bois dans l'hypothèse où la vente de ce domaine aurait lieu dans le courant de l'an VII […] [et] l'époque de cette suppression avait été fixée au 11 Vendémiaire an VIII [3 octobre 1799], ce qui annonçait bien l'intention que ces galeries disparussent immédiatement après la vente ». Néanmoins, les galeries ne furent pas détruites, puisque le terrain sur lequel elles reposaient, « dans sa nudité ne présenterait aucun appât ». Il est ainsi conseillé dans cette lettre de reculer l'époque de la suppression à l'expiration du bail en cours, qui n'avait plus que quatre ans à courir : « la perception d'un loyer de plus de 50,000 livres par an jointe à la valeur intrinsèque du terrain serait un puissant aiguillon qui animerait les enchérisseurs lorsqu'ils verraient dans cette perception une avance considérable pour les dépenses qu'ils auraient à faire pour la construction du bâtiment en remplacement des galeries de bois ». De même une lettre adressée au Ministre des Finances de la part des inspecteurs du Palais-Royal conseille d'attendre l'expiration du bail passé en 1788 au citoyen Delavoiepierre, au 1er Germinal an XII (22 mars 1804) : « Leur destruction entraineroit non seulement la perte d'un revenu annuel de plus de 80,000 livres mais constiturait le Trésor Public dans une dépense plus considérable encore à raison des indemnités à accorder en proportion de la durée de jouissance et des dépenses de construction et d'établissement aux locataires évincés malgré des baux authentiques »[2]. Dans ce projet de vente du domaine du Palais-Royal, les locataires pensaient en effet, à la fin du bail de Delavoiepierre, devenir « locataires directs et sans bail du Gouvernement » et « continuer de jouir des lieux qu'ils occupaient jusque à ce qu'un mode de location eût été adopté, leur faisant défense de payer leurs loyers […] en d'autres mains qu'en celles du sieur Vallon-Villeneuve receveur des domaines », alors même que leur fut signifiée leur éviction sous six semaines pour destruction du local, qui n'eût finalement pas lieu[3]. En effet, à l'expiration du bail, les héritiers Delavoiepierre demandèrent une prolongation de 3 ans,

[1] Arch. nat. R4 292 : « Ministère des Finances, extrait des registres des délibérations du Directoire Exécutif » 19 Ventôse an VII [9 mars 1799], voir Pièce justificatives, document n°11.
[2] Arch. nat. R4 293 « Lettre de plainte au Ministre des Finances, de la part des inspecteurs, quant aux galeries de bois », 12 Prairial an VIII [1er juin 1800].
[3] Arch. nat. R4 294 « Lettre au ministre des Finances par les locataires des boutiques des galeries de bois et vitrées du Palais du Tribunat » par « vingt-huit marchands du Palais du Tribunat signataires » [non datée].

offrant de payer 70,000 francs par an et d'abandonner leurs constructions « pourvu qu'on ne les obligeât pas aux termes de leur contrat à établir les colonnes »[1]. Le feu ayant pris pendant les dernières années du bail des Delavoiepierre dans l'une des boutiques des galeries de bois, le Tribunat, établi depuis peu au Palais-Royal, demanda leur destruction motivée sur le mauvais état des constructions et sur le danger auquel le Palais-Royal était exposé. Beaumont, architecte du Tribunat, ainsi que plusieurs autres, imaginèrent des projets pour l'achèvement de la colonnade entre la Cour d'Honneur et le jardin avec l'aile en retour jusqu'au théâtre ; Beaumont obtint du Ministre des Finances en 1806 pour paiement de ses projets 10,000 francs[2].

Ce report permanent de la destruction d'un local pourtant insalubre s'explique par sa grande rentabilité ; en effet, les revenus des galeries en bois ont été perçus par le Domaine de l'État de la mort du prince (6 novembre 1793) au mois d'avril 1810, époque à laquelle ils ont intégré les Revenus du Domaine Extraordinaire de la couronne. Le futur Louis-Philippe rentra dans ses biens en 1814, commençant à percevoir ses revenus à dater du 1er juillet 1814. Un document nommé « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 »[3] fait état d'un projet de destruction des galeries de bois qui lui est contemporain : « […] l'arrangement présent des appartements d'habitation ne permet plus d'exécuter entièrement le plan de M. Louis au premier Etage. C'est pourquoi on a proposé malgré les difficultés d'art qu'offre l'état des choses de terminer chacune des deux ailes par un pavillon sur le jardin et de laisser en terrasse à la hauteur du premier l'espace que remplirait entre elles, la colonnade entre la cour et le jardin. L'exécution de ce projet exige la reprise de l'aile du théâtre et l'achèvement de la façade de la cour. »

C'est finalement par un accident, le 31 octobre 1827, que seront partiellement détruites les galeries de bois, accident relaté par Fontaine, alors en charge de la rénovation du Palais-Royal :

> 31 octobre 1827. Feu au Palais-Royal. On est venu ce matin à 5 heures ¼ m'avertir que le feu était au Palais-Royal. J'y suis allé sur-le-champ et j'ai trouvé la galerie du théâtre, celle dite des pantoufles, remplie de flammes. Les petites échoppes ou boutiques de libraires et autres, construites en vieilles planches de sapin entre les colonnes étaient presqu'entièrement consumées. Quelques pompiers avec deux pompes lançaient de l'eau sur les colonnes de pierre que la grande chaleur et l'activité du feu faisaient péter par éclats. […] Le vent qui était au sud-ouest portait l'incendie sur le bâtiment de la galerie vitrée qui tombe en ruines, qui est bâti en vieux bois, et que nous devons incessamment détruire. Déjà les parois extérieures de la boutique du marchand de comestibles, Chevet, et les croisées de l'entresol étaient brûlées. […] Les affreuses baraques de la galerie de bois remplies de modes et de menues marchandises

[1] Arch. nat. R4 295 « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 ».
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

> de luxe ne pouvaient manquer d'être bientôt atteintes et auraient disparu dans un moment.[1]

Non réduites à néant mais fort endommagées, les galeries de bois seront finalement intégralement démontées à la faveur du projet de la galerie d'Orléans. Ce dernier est mené à bien entre 1828 et 1829 :

> 8 décembre 1828 : Achèvement d'une moitié de la galerie vitrée du Palais-Royal. […] aujourd'hui la moitié des sales baraques des galeries de bois est détruite, et l'on voit en place une galerie vitrée, dont l'éclat et la richesse ont frappé tous les yeux. Le succès de ce travail, grâce à l'opposition que présente encore la partie qui reste, a été complet. Les éloges ont surpassé notre attente. […] Ce qui vient d'être achevé rapportera seul plus de 80 mille francs par an. Et quand l'autre partie qui reste à faire sera terminée nous espérons qu'avec un produit assuré d'au moins 200 mille francs et l'affluence continuelle des curieux que cet édifice attire, on nous saura quelque gré de nos efforts.[2]

Les galeries de bois sont représentatives du projet immobilier de Louis-Philippe-Joseph, et demeurent, dans le paysage du Palais-Royal, le symbole visible de son inachèvement. Dans leur insalubrité, elles représentent, aux yeux des contemporains, la cupidité d'un prince préférant le profit au prestige. Leur inscription dans le temps malgré le projet initial d'une construction éphémère, témoigne d'une déviation progressive du projet, et leur emplacement sur la Cour d'Honneur atteint directement à l'image de la demeure princière : « On désirerait pouvoir distinguer dans ce Palais ce qui est royal, et ce qui est du domaine du commerce. »[3]

[1] P. F. L. Fontaine, *Journal 1799-1853*, 1987, p. 760 à 761.
[2] *Ibid.*, p. 787 à 788.
[3] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir,* 1813, p.22.

DEUXIÈME PARTIE :

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN,

UN ESPACE CONÇU POUR ÊTRE RENTABLE

Chapitre IV. Le jardin, atout spéculatif ?

A. Le jardin, atout hygiéniste dans le Paris de la fin du XVIII[e] siècle

Tout projet de lotissement spéculatif doit s'appuyer sur un ou plusieurs critères d'attractivité : dans le cas du Palais-Royal, son jardin et la promenade éminemment parisienne qu'il constitue en est un. Le jardin, au cœur de l'enclos, était en effet un lieu fort prisé de la population de la capitale lors de l'installation des maisons en son pourtour ; ces dernières vont changer le visage de ce célèbre espace vert, dont le maintien s'inscrit au cœur des préoccupations contemporaines.

L'insalubrité de la capitale est en effet une critique récurrente au cours du siècle des Lumières, critique exprimée par exemple par Voltaire dans *Le temple du Goût* (1733), puis en 1749, lorsqu'il s'indigne du « centre de la ville, obscur, resserré, hideux, [qui] représente le temps de la plus honteuse barbarie[1] ». En effet, le Paris du XVIII[e] siècle suivait encore un tracé tout médiéval, et l'étroitesse des rues était l'objet de la préoccupation de nombreux contemporains, dont Restif de la Bretonne : dans sa 186[e] nuit, le promeneur parcourt le quartier particulièrement étroit de l'île de la Cité et passe par des rues « où deux personnes qui se rencontrent ne peuvent passer qu'en s'embrassant […] ; on croit se promener au fond d'un puit »[2]. Un Anglais qui résume sa vision de Paris par une phrase singulièrement évocatrice : « a city of houses without streets »[3].

D'autre part, le siècle des Lumières s'enthousiasme pour l'aménagement urbain : les alignements de rues, de places ou de carrefours, la distribution des principaux monuments et des différents quartiers de la ville sont l'objet de préoccupations constantes. Pierre Patte est l'un des plus ardents propagandistes des théories hygiénistes en faveur d'un réaménagement de Paris. En 1769, il se lamente sur les villes de son temps :

> Les villes sont des amas de maisons distribuées sans ordre, sans entente d'un plan total convenablement raisonné, et que tout le mérite des capitales les plus vantées, ne consiste qu'en quelques quartiers assez bien bâtis, qu'en quelques rues passablement alignées, ou qu'en quelques monuments publics, recommandables, soit par leur masse, soit par le goût de l'architecture. Sans cesse, on remarquera qu'on a tout sacrifié à la grandeur, à la magnificence, mais qu'on n'a jamais fait d'effort pour procurer un

[1] Voltaire, *Des embellissements de Paris*, Paris, 1749, cité par R. Mercier, « Voltaire et Paris. Des rêves d'urbanisme aux ''pleurs sur Jérusalem''», dans *La ville au XVIII[e] siècle*, Colloque du Centre aixois d'étude et de recherche sur le XVIII[e] siècle, Aix-en-Provence, Édisud, 1975, p. 39.

[2] N. E. Restif de la Bretonne, *Nuits de Paris*, Paris, 1788-1794, cité dans LAFARGE, Catherine, « Rêverie et réalité dans *Les nuits de Paris* de Restif de la Bretonne », *Le Ville au XVIII[e] siècle*, Colloque du Centre aixois d'étude et de recherche sur le XVIII[e] siècle, Aix-en-Provence, Édisud, 1975, p.99.

[3] Cité dans A.-L. Vidoni, *Paris vu par les voyageurs étrangers à l'époque du Directoire et du Consulat*, mémoire de maîtrise d'histoire, Paris-Sorbonne, 1990, p. 376.

> véritable bien-être aux hommes, pour conserver leur vie, leur santé, leurs biens, et pour assurer la salubrité de l'air de leurs demeures[1].

La principale préoccupation est en effet la circulation de l'air : à partir des années 1740, sous l'influence de la vulgarisation médicale, administrateurs, économistes, ingénieurs, architectes sont persuadés que l'étroitesse des rues étouffe et empoisonne le citadin. L'idée dominante qui se dessine dans ce domaine au cours du XVIII[e] siècle est que l'air qui stagne se putréfie, de même que l'eau croupit, tandis que l'air qui circule est facteur de purification.[2] *L'Encyclopédie* l'affirme :

> L'air rempli d'exhalaisons animales, particulièrement de celles qui sont corrompues, a souvent causé des fièvres pestilentielles. Les exhalaisons du corps humain sont sujettes à la corruption. L'eau où l'on s'est baigné acquiert par le séjour une odeur cadavéreuse. Il est démontré que moins de 3000 hommes placés dans l'étendue d'un arpent de terre, y formeroient de leur propre transpiration dans 34 jours une atmosphère d'environ 71 pieds de hauteur, laquelle n'étant point dissipé par les vents, deviendrait pestilentielle en un moment. D'où l'on peut inférer que la première attention en bâtissant des villes, est qu'elles soient bien ouvertes, les maisons point trop hautes, et les rues bien larges[3].

Ledoux dénonce ainsi l'étroitesse des rues, préjudiciable à la santé des habitants : « Le mur opposé est si près, qu'il comprime les poumons, restreint les facultés, et répercute les souffles contagieux qu'il renferme »[4]. Le problème de la circulation de l'air dû à la densité des habitations se pose d'autant plus que beaucoup de jardins médiévaux, notamment à Paris, ont fait place à des constructions. Dès le XVII[e] siècle, cependant, intervient la création de promenades (Cours-la-Reine, Champs-Elysées), auxquelles s'ajoutent les jardins privés dont certains sont ouverts au public : Tuileries, Luxembourg, Jardin du Roi (aujourd'hui Jardin des Plantes), et celui du Palais-Royal[5]. Ainsi, d'innombrables projets d'urbanisme sont proposés au public et à l'administration par des architectes et théoriciens qui souhaitent assainir Paris en créant voies et places sur les deux rives aux environs de l'Hôtel de Ville, du Louvre, des Tuileries, et au cœur de la Cité, et souhaitent embellir les bords de Seine. Pierre Patte (1767), Poncet de la Grave (1756), Lafont de Saint-Yenne (1775), Lubersac de Livron, Pierre Louis Moreau (1769), Maille-Dussauroy (1768) en sont d'excellents illustrateurs[6].

---

[1] P. Patte, *Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, Rozet, 1769, p. 5.
[2] B. Fortier, « La politique de l'espace parisien », dans *La Politique de l'espace parisien (à la fin de l'Ancien Régime)*, Paris, CORDA, 1975, p. 59.
[3] *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. I, 1751, p. 233, art. « Air ».
[4] C.-N. Ledoux, *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, Paris, 1804, t. 1, p. 70.
[5] J.-L. Harouel, *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIII[e] siècle*, Paris, Picard éditeur, 1993, p. 10.
[6] O. Daumestre, « La promenade, un loisir urbain universel ? … », juin 2001, p. 101.

Certaines de leurs vues sont prises en compte par l'administration : en 1771, le grand égout à ciel ouvert ceinturant la rive droite est partiellement couvert entre les rues du Faubourg-Montmartre et de la Chaussée-d'Antin. En 1776, le roi interdit les inhumations dans les églises[1]. De même, on tâche de purifier l'air parisien par la suppression du débordant cimetière des Innocents en 1786, et de faciliter la circulation de l'air en démolissant les maisons sur les ponts Marie, Notre-Dame et Saint-Michel entre 1786 et 1788. La monarchie avait d'autre part entrepris une série de grands travaux d'urbanisme afin de rénover sa capitale : Ecole militaire (1752-1770), place Louis XV (de la Concorde, 1757-1772), Monnaie (1774), pont Louis XVI (de la Concorde, 1788-1791), ouverture des longs chantiers de l'église Sainte-Geneviève (futur Panthéon, 1764), et celui de la Madeleine de la Ville-l'Evêque (1764)[2]. De tels travaux incluent également des opérations telles que le pavage des rues et la création des premiers éléments du réseau des égouts souterrains afin d'assurer l'évacuation des eaux[3], ainsi que la réalisation de quantité d'équipements urbains : adductions d'eau, fontaines, quais, ponts, halles et marchés, casernes, théâtres, etc[4]. Ce souci de salubrité par le renouvellement de l'air engendre le développement d'un vif intérêt au XVIII^{e} siècle pour les promenades et les jardins, dont la mode s'étend jusque dans les plus petites villes, et les plans de l'abbé Delagrive (1728), de Turgot (1739), de Roussel pour la banlieue (1730), de Deharme (1763), de Jaillot (1775) et le relevé publié par l'architecte Edme Verniquet en l'an II (1795), jalonnent l'évolution de la capitale et la place des espaces verts en son sein jusqu'à la Révolution.

L'ancien jardin du Palais-Royal constituait donc un espace relativement rare dans le tissu urbain parisien, particulièrement sur la rive droite. Cet espace est d'autant plus appréciable par le public et les potentiels locataires du lotissement que, d'après le corpus de procès-verbaux concernant des maisons de la capitale à la fin du XVIII^{e} siècle réunies dans l'étude de Youri Carbonnier, seules 5,5% des maisons parisiennes bénéficient de cet ornement agreste qu'est le jardin. La répartition est très inégale selon les quartiers : 85% des jardins se trouvent en effet sur la rive gauche, le reste se répartissant à peu près également entre la rive droite (6,5%), l'île de la Cité (5%) et l'île Saint-Louis (3,5%)[5]. De plus, la majorité des jardins sont attachés à des hôtels, des collèges, ou des maisons religieuses, et ne sont pas accessibles au public, tels les jardins des principaux couvents, comme les Carmes ou les Jacobins, à l'est de la rue de la Harpe.

[1] J.-L. Harouel, *L'embellissement des villes…,* 1993, p. 10.
[2] O. Daumestre, « La promenade, un loisir urbain universel ? … », juin 2001, p. 101.
[3] R. Etlin, « L'air dans l'urbanisme des Lumières », dans *Dix-huitième siècle*, n°9, 1977, p. 127.
[4] L. Bely (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Quadrige/PUF, 2006, article « Urbanisme ».
[5] Y. Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, PUPS, impr. Barnéoud, 2006, p.264.

Sur l'île de la Cité se détache le cloître cathédral, à l'est, et au sud l'ensemble du Palais, avec en particulier le jardin du premier président du Parlement. Le cœur de la Cité renferme néanmoins quelques jardins, comme celui de Parvy, rue des Marmousets[1], ou celui, plus imposant, de Saint-Denis de la Chartre[2]. Pour ce qui est de la rive droite, très dense, les rares jardins occupaient des parcelles profondes et privées, comme c'est le cas pour la maison à l'image Sainte-Geneviève, rue Saint-Honoré, où le jardin s'étend au-delà du troisième corps de logis[3].

La conception du nouveau jardin du Palais-Royal ne semble néanmoins pas s'inscrire dans ces mouvements de pensée hygiénistes et aéristes et prendre le relais de son prédécesseur comme l'un des rares espaces verts de la rive droite : le choix même de sa forme quadrangulaire au sein d'un enclos clos et resséré, qualifié par ses détracteurs de « claustral », va à l'encontre des destructions de remparts ou du dégagement de perspectives chers à un siècle qui « se complait dans l'ouverture »[4]. Il est ainsi prévu dans le projet tel qu'il est exposé en 1781 d'abattre l'historique allée de marronniers, la justification étant que, « dès-à-present couronnés, [ils] ne pourraient pas résister sur pied plus de huit ou dix ans ». Il fut promis pour leur remplacement « deux allées, qui auront chacune exactement les mêmes dimensions que l'ancienne, et qui seront formées de marronniers, portant déjà toute la grosseur que peuvent avoir des arbres propres à être transplantés. L'intention de S.A.S. est que cette plantation soit la première des opérations, et que les arbres soient doublés pour donner plus d'ombre, sauf à éclaircir après l'accroissement. »[5] L'ancien jardin fut l'objet de nombreux regrets et soupirs de la part des promeneurs, et son éviction la source de multiples invectives à l'encontre du duc de Chartres ; en effet, le nouveau jardin, « quoique très-bien dessiné, […] ne peut faire oublier aux Parisiens l'épais feuillage des arbres séculaires que le duc a cruellement fait abattre »[6]. *L'Almanach* de 1786 décrit ainsi l'aménagement du jardin, deux ans après la fin du chantier des lotissements :

> Ce jardin a 117 toises de longueur [228 m], sur 50 de largeur [97.45 m]. Dans le milieu est une esplanade de 39 toises [76 m], sur 22 [42.87 m] : elle est terminée des deux côtés par deux allées de maronniers, de 30 pieds [9.14 m] de largeur, qui se prolongent dans toute la longueur du jardin, et qui, dans quelques années, formeront un couvert agréable, sans dérober à la vue l'architecture des bâtiments. Le projet de

[1] Arch. nat., Z^{1j} 1220^2, 17 avril 1792.
[2] Arch. nat. Q^2 121, « 15 novembre 1790, estimation du privilège de Saint-Denis de la Chartre ».
[3] Arch. nat., Z^{1j} 947, 27 avril 1771, estimation à la requête de Groust de Saint-Paer.
[4] E. Le Roy Ladurie, dans G. Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 3 : *La ville classique,* Paris, Le Seuil, 1981, p. 452-459.
[5] *Exposé des changements à faire au Palais-Royal,* brochure in-4, imprimée par ordre de S.A.R. le duc de Chartres, Paris, juillet 1781, p.17.
[6] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe…* 1867, p.311-312.

> S.A.S. Monseigneur le Duc d'Orléans est de placer dans le fond et au point milieu de l'esplanade, la vénérable statue d'Henri IV, et sur les côtés, celles des hommes célèbres qui ont illustré la France. Le reste du terrain de ce jardin est occupé par un quinconce en tilleuls, avec une salle dans le milieu de laquelle est un bassin entouré d'une balustrade de fer, flanqué de quatre pavillons, sur un plan ovale où l'ordre dorique, exécuté en treillage, forme une charmante décoration. Dans l'esplanade est un grand et beau tapis de gazon, entouré d'un treillage en forme de tombeau.[1]

Dulaure, en 1787, offre une description similaire, ajoutant un détail dont on ne sait s'il a été ajouté *a posteriori* ou simplement omis par la description précédente. La « vaste esplanade de gazon » est ainsi « bordée d'un talus, et close par une grille inclinée ». Le « projet de M. le Duc d'Orléans, […] de placer à l'extrémité de cette esplanade, les figures en marbre d'Henri IV, et de plusieurs Hommes célèbres » est toujours évoqué, ainsi que la jeunesse des arbres : « l'effet de cette salle de verdure, et des objets qui l'accompagnent, sera bien avantageusement senti que lorsque les arbres auront acquis plus de croissance. »[2] Thiéry, trois ans plus tard, en 1790, semble décrire la même disposition générale: « Des allées de maronniers règnent dans le pourtour du jardin, dans le fond duquel est un quinconce de tilleuls, avec salle, au milieu de laquelle est un bassin flanqué de quatre pavillons décorés de treillages. Une vaste esplanade laisse à découvert la principale façade du Palais. »[3] On découvre par cette description que le projet d'installation de statues en marbre d'hommes illustres n'a pas abouti, et que l'esplanade est demeurée nue.

L'Annuaire de Normant, en 1801-1802, indique quant à lui une nouveauté, à savoir l'installation d'un élément de curiosité et d'attraction du public au sein du jardin : on avait en effet fait « construire sur le bassin un corps-de-garde, en forme de tente, et dont le mondre inconvénient était de masquer la vue, et de faire un contraste frappant avec ce qui l'entourait. On y avait placé un petit canon chargé à poudre. Une forte lentille qui y avait été adapté, concentrant les rayons du soleil, et les réunissant sur la lumière, le faisait détonner. Le coup annonçait l'heure de midi. Cette espèce d'horloge a été inventée, en 1787, par M. Rousseau. Ce fut-là qu'il en fit le premier usage »[4]. En 1813, le célèbre canon fut déplacé et le « bassin au milieu de 4 pavillons, dont l'un servait de café et les 3 autres de boutiques » fut remplacé par

[1] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, à Paris, chez Royer, quai des Augustins, chez Morin, au Palais-Royal, et chez les Marchands de Nouveautés, 1785, p. 39-40.
[2] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description…*, 1787, p. 121 à 122.
[3] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à Paris : extrait du Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris : contenant une description sommaire, mais exacte, de tous les monumens, chef-d'œuvres des arts, établissemens utiles, et autres objets de curiosité que renferme cette capitale ; cet ouvrage utile aux citoyens, et indispensable aux étrangers, a été rédigé par M. Thiéry, auteur du Guide des amateurs ; il est orné d'un nouveau plan de Paris*, Paris, Hardouin et Gattey, 1788-1790, 8ème édition, 1790, seconde partie, p.50.
[4] J. F. Normant, *Annuaire, …* an X [1801-1802], p.140-141.

un autre « bassin […], [qui] n'a pour le moment que des arbustes : il doit recevoir son exécution en pierres, et des eaux jaillissantes ». Pour ce qui est des plantations, elles ont été renouvelées « aux frais des propriétaires et des marchands, en 1799 ».[1] Normant, dans son *Annuaire* publié en l'an X (1801-1802), décrit ce nouvel arrangement :

> Le jardin actuel est récemment planté, aux frais des locataires des boutiques et maisons de commerce de ce palais. Cette plantation est composée de 496 jeunes tilleuls, rangés sur huit lignes, entourée de treillages, peints en vert, à hauteur d'appui, qui leur servent d'encaissement ; l'intervalle est rempli par des arbustes, des arbrisseaux, et des fleurs de toutes saisons. Cet ensemble forme dix allées ; dont cinq de chaque côté. Au milieu et aux extrémités, dont deux grands gazons, carrés-longs, avec bordure et revers en gazon, formant glacis. Entre les deux tapis verts parallélogrammes, est un autre gazon circulaire, formant bassin, également entouré de treillages verts. Ce dernier doit être remplacé par un bassin projeté, dont les eaux rafraîchiront l'air, et qu'il serait à désirer que l'on exécutât. Au pourtour desdits gazons, sont vingt-quatre orangers.[2]

La nouvelle plantation du jardin du Palais-Royal est ainsi à rebours de l'aménagement des jardins pittoresques et paysagers alors promus[3] et dont le duc de Chartres fut friand pour son parc Monceau, surnommé « Folie de Chartres ». Cette mode existe à plus petit échelle au cœur des quartiers, où apparaît une forme de petit jardin clos : « sur l'étendue d'un mouchoir de poche, grottes et labyrinthes, cabinets de verdure et cascatelles, îles mystérieuses et ponts chinois s'articulent, en perspectives dilatées, pour l'agrément d'un propriétaire »[4] : le jardin de l'Hôtel Beaumarchais et celui de l'Hôtel Thélusson tracé par Ledoux en étaient deux des exemples parisiens parmi les plus célèbres.

Ces nouvelles plantations du jardin du Palais-Royal sont néanmoins relativement conventionnelles, considérées dans le cadre des jardins parisiens leur étant contemporains. En effet, bien que le jardin anglais connaisse un certain succès auprès des élites, son application est loin d'être des plus répandues en centre-ville. Ainsi les différents compartiments du très vaste jardin de la Doctrine chrétienne[5] se plient aux canons paysagers classiques[6] au même titre que le jardin du Palais-Royal : on y retrouve les nappes de gazon, les plates-bandes fleuries, les allées sablées, les treillages, et les quinconces d'arbres de haute tige. Le jardin de l'ancien

[1] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, 1813, p. 10-11.
[2] J. F. Normant, *Annuaire, …* an X [1801-1802], p.146-147.
[3] O. Choppin de Janvry, « Les jardins, promenades du XVIII[e] siècle », dans *Les monuments historiques de la France*, 1976, n[o] 5, p. 7-15; J. D. Hunt, *Gardens and the picturesque*, MIT, 1992.
[4] *Jardins en France : 1760-1820, pays d'illusion, terre d'expériences*, catalogue d'exposition à l'Hôtel de Sully, 18 mai-11 septembre 1977, préface de Jurgis Baltrušaitis, introduction de Monique Mosser, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, impr. La Fayette, 1977, p.152.
[5] Arch. nat., Cartes et plans, N III Seine 268, « Plan des maisons, cours, jardins et enclos des prêtres de la doctrine chrétienne, rue des Fossés Saint-Victor ».
[6] M. Mosser, G. Teyssot, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991.

collège de Boissy, rue du Cimetière Saint-André des Arts [1] présente de même deux compartiments de gazon, bordés de planches de chênes formant des plate-bandes, et une fabrique de treillage encadrée des inévitables tilleuls. Le treillage, largement utilisé dans le jardin du Palais-Royal pour dissimuler les galeries de bois et la structure du cirque, se retrouve ainsi largement utilisée sur une maison, rue des Noyers, possédée par la faculté de théologie de la ville de Paris. Son jardin, encaissé entre deux « bâtiments fort élevés », s'en protège en apposant contre leurs murs des compositions de treillages élaborées (« décor de treillages dressés contre un mur mitoyen et de tilleuls dont les frondaisons constituent la couverture végétale d'une salle agrémentée de bancs »[2]), sur une hauteur de 10 pieds (3.25 m), et en attirant le regard vers une salle couverte de tilleuls et agrémentée de bancs. On retrouve les treillages, cette fois destinés à maintenir une vigne en espalier, en composition avec des caisses, au n°26 de la rue des Noyers[3].

L'attractivité du jardin au sein de la parcelle ne réside donc pas dans son aspect champêtre, bien que ses plantations aient ponctuellement pu être admirées : il s'agit d'un jardin d'un type nouveau, qui « offre à la promenade un espace délibérément artificiel qui préfigure la vogue des passages couverts arpentés par le «flâneur » du XIX[e] siècle »[4]. Ainsi, le déclin des jardins au cœur de la capitale est le fait d'une pression démographique croissante, et « on prétend [à la fin du siècle] qu'il est ridicule de vouloir placer un jardin dans l'enceinte de Paris[5] ». Le maintien du jardin du Palais-Royal au sein de l'enclos est donc bien lié à sa rentabilité, prenant le contre-pied de la conception traditionnelle voulant que « les jardins [soient] une source d'agrément plutôt que de revenus »[6].

B. La spéculation immobilière, une initiative isolée ?

Bien que la parcelle sur laquelle le projet du duc de Chartres s'inscrit soit remarquable, la forme adoptée par cette initiative architecturale l'est nettement moins : en effet, la construction de lotissements spéculatifs dans la capitale est relativement répandue à la fin du XVIII[e] siècle. Paris, depuis la paix de 1763 et la fin de la guerre de Sept Ans qui avait favorisé la relance de l'économie et par conséquent celle de la construction, connut une véritable « fureur

[1] Arch. nat., Z[1j] 972, 3 août 1773, « Estimation à la requête de Lejuge de Bougonville ».
[2] Arch. nat., S 6193-6194 « Description d'une maison, rue des Noyers, propriété de la faculté de théologie de la ville de Paris ».
[3] Arch. nat., Z[1J] 1216, 2 août 1791 « Estimation de la succession Prudhomme ».
[4] O. Daumestre, « La promenade, un loisir urbain universel ? … », juin 2001, p. 101.
[5] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1783, t. I, p. 479.
[6] Y. Carbonnier, *Maisons parisiennes…,* 2006, p. 274.

de bâtir »[1] et Louis-Sébastien Mercier écrit, en 1788, qu'en l'espace de trente années, « il se construisit dix mille maisons nouvelles ». Ces constructions se firent en majorité par l'intermédiaire d'opérations spéculatives, c'est-à-dire « prendre le risque d'acheter à bas prix des terrains dont on espère qu'ils prendront de la valeur » dans le cadre d'une entreprise foncière qui dépasse le « simple besoin de se procurer une résidence »[2].

Les faubourgs sont un lieu privilégié de la spéculation, particulièrement pour les personnages issus du monde de la finance : contrairement aux parcelles *intra muros* dont les terrains, fort chers, sont souvent reçus en héritage, les faubourgs, nouveaux pôles d'attractivité, permettent des constructions à moindre frais qui favorisent la rentabilité des projets. Par exemple, le lotissement de la couture extérieure du Temple – au-delà du boulevard – est réalisé de 1781 à 1788[3]. De plus, Paris connaît au XVIII^{e} siècle une poussée vers l'Ouest qui s'accentue de part et d'autre de la Seine : le faubourg Saint-Germain rejoint les Invalides et atteint le quartier du Gros-Caillou, tout en se peuplant d'hôtels conçus par Germain Boffrand, Lassurance, ou Jean Aubert. Le quartier de la Chaussée-d'Antin, qui doit son développement à une série d'opérations du même type que celle entreprise plus tard au Palais-Royal, et le faubourg Saint-Honoré, sont d'importants pôles d'attraction pour le monde de la finance, qui déserte progressivement le Marais et les abords de la place des Victoires. Sur la rive droite entre 1770 et 1790, les faubourgs Montmartre, Saint-Denis et du Temple se développent particulièrement : au faubourg Montmartre, sur de vastes terrains appartenant aux Mathurins, financiers et architectes se livrent à des spéculations qui vont aboutir à la naissance des rues Laffite, de Provence, Tronchet, Caumartin, Taitbout, au même titre que l'opération du Palais-Royal aboutit à la création des rues de Montpensier, Beaujolais, et Valois.

Plusieurs de ces opérations spéculatives sur les terrains ayant appartenu aux Mathurins présentent des similitudes avec celle opérée au Palais-Royal : échelle large, vente des terrains après construction de bâtiments, percement d'une rue intégrée au lotissement. Il s'agit par exemple de l'achat par Jacques-Louis-Guillaume Bouret de Vézelay et Jean-Joseph de Laborde de terrains de grandes dimensions, en bail emphytéotique ; les deux financiers décident néanmoins de tirer profit leurs parcelles de façons différentes. Laborde choisit de rentabiliser

[1] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1783, t. VIII, p. 195.
[2] P. Pinon, « Lotissements spéculatifs, formes urbaines et architectes à la fin de l'Ancien Régime », *in* « Soufflot et l'architecture des Lumières », *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, supplément au n°6-7, oct. 1980, Actes du Colloque « Soufflot et l'Architecture des lumières », colloque international du C. N. R. S. organisé par L'Institut d'Histoire de l'Art de l'Université de Lyon II, Lyon, 18-22 juin 1980. Responsable scientifique du colloque : Daniel Ternois. Responsable scientifique de la publication : Monique Mosser, Daniel Rabreau, assisté de : Jean-Hugues Piettre, G. H. A. M. U. (Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines), p. 180.
[3] L. Bely (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Quadrige/PUF, 2006, article « Paris ».

son acquisition en faisant construire par l'architecte Jean-Benoît-Vincent Barré quatre hôtels sur un terrain bordant la rue d'Artois[1]. S'en gardant un pour lui-même à l'angle de la rue de Provence, il vendit les autres à des confrères financiers : Joseph Micault d'Harvelay, garde du Trésor royal, son beau-frère, François Bollioud de Saint-Julien, receveur général du clergé, et M. de Nogude[2]. Au contraire, Bouret de Vézelay choisit quant à lui de vendre des lots de terrains non bâtis au gré des demandes de ses clients, illustrant par là une autre tactique de rentabilisation : afin d'assurer l'attractivité de ces emplacements nus, il fait percer la rue Taitbout en 1775, soit 6 ans après l'achat du terrain[3].

Outre ces deux possibilités (bâtir avant de vendre, ou diviser le terrain en lots), il existe une solution intermédiaire, qui correspond à celle choisie par le duc de Chartres au Palais-Royal. Celle-ci consiste à programmer le lotissement, s'adjoindre un architecte qui en fait le plan (et parfois qui participe directement à la vente des lots), et à en faire la publicité, en vendant les parcelles nues en attente des constructions ; avec une implusion similaire, le duc de Chartres avait ainsi commencé le bail des premières arcades avant la fin des travaux, dès 1782. Cette solution intermédiaire fut par exemple choisie par Marin de La Haye, fermier général, pour son lotissement de la rue Caumartin[4]. Près de la moitié du quartier de la Chaussée-d'Antin est ainsi née sous l'impulsion des financiers et entrepreneurs : on peut se référer à la carte et au tableau en annexe pour la répartition géographique des lotissements et leurs dates de réalisation[5]. Cette carte permet d'appréhender la dimension d'aménagement urbain que revêt chaque lotissement par le percement de rues qu'il induit ; le Palais-Royal s'inscrit donc, sur cet aspect, non dans une norme (celle-ci étant globalement le percement d'une rue), mais du moins dans une forme de normalité (l'hôtel de Choiseul ayant quant à lui nécessité le percement de cinq rues autour de la Comédie-Italienne).

L'existence de prospectus imprimés de ventes de terrains et l'analyse des processus fonciers — essentiellement des cessions par baux emphytéotiques — confirment le caractère spéculatif de ces opérations. En effet, le bail emphytéotique à 99 ans, souvent peu élevé, est caractéristique d'une opération spéculative : par sa durée, il autorise dans les premières années des opérations fructueuses car il permet, à peu de frais, de disposer d'un terrain, de le bâtir, éventuellement de le céder et d'en conserver l'usufruit, ou inversement de vendre les bâtiments

[1] Arch. nat. X[1A] 8793 Lettres Patente du 15 décembre 1770 « portant permission à Jean Joseph de Laborde d'ouvrir les nouvelles rues entre le faubourg Montmartre et la Chaussée d'Antin lesquelles seront nommées la rue de Provence et la rue d'Artois ».
[2] P. Pinon, « Lotissements spéculatifs… », 1980, p. 180.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Annexe, document n°3.

et de garder la nue propriété[1]. Ainsi en janvier et avril 1769, le baron de Thun fit l'acquisition par bail emphytéotique à 99 ans des Mathurins et de deux parcelles contiguës dont une s'ouvrant sur la rue de la Chaussée d'Antin. En 1771 les deux baux sont transportés à Lorimier de Chamilly, après que de Thun y eut fait bâtir un hôtel par E.L. Boullée. L'acte précise : « Le dit Baron a fait construire l'hôtel dans lequel il demeure. Le prix du bâtiment excède beaucoup les 30 000 livres qu'il s'était obligé de faire faire suivant l'art et d'une manière solide à dire d'expert et dont la visite et estimation seraient faites dans la 5ème année » ; la valeur des bâtiments importe en effet aux Mathurins puisqu'ils étaient censés entrer en leur possession à l'échéance du bail de 99 années. L'acte comporte en outre un complément, le transfert étant effectué « sous réserve de l'usufruit de l'hôtel et de tous les terrains qui en dépendent sa vie durant ». Il s'agit donc, en toute légalité, d'une spéculation.

Dans le cadre de cette étude, les prospectus publicitaires pour ces lotissements semblent plus pertinents à analyser que les documents notariés, qui abordent les opérations parcelle par parcelle : ces tracts permettent en effet de saisir les lotissements dans leur ensemble, leurs plans, leurs programmes et les intermédiaires entre vendeurs et acheteurs. L'on ne possède pas de document similaire relatif aux premières locations du Palais-Royal, bien que les plans originaux aient été exposés au public au sein du Palais durant les travaux. Ces prospectus et leur portée publicitaire témoignent de l'importante concurrence entre ces entreprises spéculatives : outre une rivalité au sein même du quartier de la Chaussée d'Antin, la compétition entre les parcelles s'étendait dans toute la capitale, et même à l'Est de Paris, avec le quartier d'Angoulême ou le marché d'Aligre[2]. Dans le cadre du lotissement du Couvent des Capucins, à la hauteur des n°237-251 de la rue Saint-Honoré en 1779 par un M. de Sainte Croix, il est ainsi proposé au public un :

> Plan général où se construit le Nouveau couvent RR.PP. Capucins sur les dessins de M. Brongniart, architecte. Les terrains colorés en rouge et numérotés sont à vendre en toute propriété avec sûretés et facilités. L'on n'est point assujetti à suivre les divisions, s'adresser à M.M. de Sainte Croix, propriétaire, rue du Fauconnier, quartier St Paul. Bonnard, avocat, place des Victoires. Lebouteux, ancien greffier, rue St Lazare, près le Château du Coq. Rouen, notaire, rue de Richelieu. Brongniart, architecte, rue St Marc, près rue de Richelieu. Privilège des acquéreurs en vertu de Lettres patentes. Les acquéreurs n'auront pas de pavé à payer dans les rues Neuves, seront exempts de logement des gens de guerre, pour la première bâtisse et jusqu'à la première vente, ainsi que de droits de petite et de grande voirie[3].

[1] P. Pinon, « Lotissements spéculatifs… », 1980, p. 180.
[2] D. Rabreau, *Le théâtre de l'Odéon, du monument de la nation au théâtre de l'Europe, naissance du monument de loisir urbain au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2007, p. 68.
[3] Paris, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Cartes et Plans, B. 780.

Les premiers acheteurs se voient ainsi accorder des privilèges, susceptibles de disparaître s'ils venaient à attendre et à faire acquisition du même terrain à un acheteur plus véloce. On découvre de même les différents acteurs d'une telle opération : propriétaire, avocat, greffier, notaire. De plus, il est fait mention de lettres patentes qui sont évoquées comme un avantage concurrentiel pour les acheteurs, bien qu'il ne s'agisse pas d'un terrain à nature d'apanage. Pour le lotissement de Marin de La Haye et André Aubert, qui conduit au percement de la rue Caumartin, une approche différente est offerte :

> Terrains et emplacements à vendre, tant en toute propriété que par bail emphytéotique, dont la jouissance ne fait que commencer. *Nota*. Les parties ci-dessous sont celles à vendre en emphytéotique et celles en toute propriété sont numérotées. Les personnes qui désireront acquérir de ces terrains, voudront bien s'adresser pour les renseignements nécessaires et pour les prix à M. Aubert fils, rue de la Madeleine Saint Honoré, et pour être assuré de le trouver chez lui ou de le voir à cet effet, elles sont priées de lui écrire pour le rendez-vous qu'elles désireront lui donner et elles auront réponse aussitôt.[1]

Les terrains ne sont, pour ce lotissement, pas seulement offerts à la vente, mais également au bail emphythéotique, caractéristique d'une opération spéculative. Les propriétaires visent ainsi deux types de profit : les ventes, à court terme (avec le versement des acomptes), et les baux, à long terme, dont les aménagements des terrains reviendront en leur main à l'expiration du contrat. Il en est de même pour le lotissement de l'hôtel de Thélusson par Charles-Nicolas Ledoux, qui offre des « terrains à vendre […] à forfait, à vie ou à rente », multipliant les échéances des sources de profit. Il est en outre souligné, dans le prospectus relatif à ce lotissement, une « deuxième portion assujettie à être en jardin »[2] : de même que pour le lotissement du Palais-Royal, le jardin semble ici être utilisé comme un élément attractif pour l'acheteur potentiel, donc mis en avant.

Il existe néanmoins une importante différence entre ces initiatives de la part du monde de la finance et le projet du Palais-Royal : la place de l'architecte. En effet, dans le cadre de l'expansion de la Chaussée-d'Antin, les architectes à l'origine des lotissements ont souvent également été spéculateurs eux-mêmes ; on peut citer à ce titre Alexandre-Théodore Brongniart, à l'origine de six opérations au sein du quartier. En 1779, il achèta des terrains entre la rue Monsieur et le boulevard des Invalides, fit imprimer une publicité du lotissement[3], y construisit sa propre maison, et les hôtels de Bourbon-Condé et de Montesquiou. Sa plus importante spéculation se situe dans le même quartier, de l'autre côté du boulevard des Invalides dans le

[1] Arch. nat. Cartes et Plans N III Seine 910.
[2] Paris, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Cartes et Plans, B. 787.
[3] Arch. nat. Cartes et Plans N III Seine 811 (26).

pentagone qu'il forme avec les rues de Sèvres et Plumet, et les avenues de Breteuil et de Ségur. Il en acheta la totalité en 1783, en revendit quelques parcelles en 1787, traça un plan de lotissement avec des « avenues transversales à faire pour multiplier les promenades » en 1789[1] et obtint de les planter et paver par un Arrêt du Conseil du 30 juin 1790. Concomittament, Victor Louis ne se mêle aucunement des opérations financières du duc d'Orléans, dont il est simplement locataire à partir de 1784, et l'architecte n'acheta aucune arcade lors de leur mise en vente en 1787.

C. Un procédé répandu au sein de la noblesse

Alors que le quartier de la Chaussée-d'Antin était un quartier nouveau en pleine expansion, dans le cas du Palais-Royal, le lotissement est installé au cœur de Paris, et, qui plus est, sur l'apanage d'un prince de sang. Une telle situation n'est néanmoins pas surprenante : la rentabilisation d'une parcelle familiale est un concept qui se diffuse dans la haute noblesse à la fin du XVIII[e] siècle, et ce type d'opération immobilière et spéculative n'est pas le propre des financiers. En effet, dès le milieu du siècle, le marquis de Louvois, pressé par les créanciers, avait fait démolir son hôtel et lotir le terrain ainsi récupéré[2] et, dans les années 1770-1780, les frères du Roi tentent chacun de réaliser de fructueuses opérations foncières.

Le comte d'Artois se prêta ainsi à une entreprise spéculative dans la conception de sa « nouvelle Londres » sur l'emplacement de l'ancienne pépinière de Louis XIII. En effet, en septembre 1777, il acheta aux fils de la marquise de Langeac ce qui leur restait des terrains de la pépinière où l'on avait songé pendant un temps établir la Monnaie. Il s'agit d'un vaste espace situé dans le quartier du Roule en arrière des Champs-Elysées[3]. La transaction se fit à condition du paiement de la somme d'un million de livres[4], mais le Prince n'en paya jamais que le dixième[5]. A la demande de son frère, Louis XVI érigea en fief cette nouvelle propriété. Le comte d'Artois put ainsi en jouir roturièrement, à l'exception du terrain de la Monnaie déclaré inaliénable et sur lequel il fit édifier ses écuries par Bélanger. Pour tirer le meilleur parti du reste de la parcelle, son architecte prévut de percer deux rues à travers l'ancienne pépinière ainsi qu'il y fut autorisé par lettres patentes de novembre 1777 et avril 1778. A partir de 1780, le comte d'Artois, qui avait agrandi ses terrains par l'acquisition du Colisée, fit préparer une série

[1] Arch. nat. Cartes et Plans N III Seine 1081.
[2] V. N. Jouffre, « Le quartier du Roule et les spéculations aux Champs-Elysées », *Cahiers du CREPIF*, N°18, mars 1987, p. 92.
[3] *Ibid.*, p. 49-59.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude LIII Liasse 534 (11 septembre 1777).
[5] C. Taillard, *Victor Louis …,* 2008, p.253.

de plans d'aménagement de l'ensemble par Bélanger ; mais ni la ville des Adelphes, ni la nouvelle Londres, ni la nouvelle Amérique ne virent le jour[1].

Dans une démarche similaire, le comte de Provence, « le plus capitaliste des Bourbons »[2], tira profit de son apanage du Luxembourg, reçu en 1776, par la création du quartier de l'Odéon. En effet, à l'apanage du Palais du Luxembourg fut rattaché le terrain acquis du prince de Condé par arrêt du conseil de mars 1770, et, en échange, Monsieur dut pourvoir aux frais de construction du nouveau théâtre de la Comédie-Française élevé sur les plans de Marie-Joseph Peyre et de Charles De Wailly[3]. Le futur Louis XVIII s'était donc organisé pour gérer la vaste opération entreprise sur l'ensemble de l'apanage du Luxembourg en désignant une commission permanente chargée de la vente des lots distribués sur les nouveaux tracés de l'ancien terrain de Condé. L'acte de vente (13 juillet 1779) et les lettres patentes (10 août 1779)[4] qui fixaient les conditions de cession du terrain et les modalités du lotissement, imposaient également le déroulement du chantier du théâtre dont la commission devait respecter les termes du devis établi par ses auteurs, les architectes Peyre et De Wailly. Les travaux commencèrent dès le mois de mai 1779 et la première pierre fut posée officiellement par le comte de Provence en octobre 1780[5]. Finalement, tandis que Monsieur avait emprunté la somme colossale de 17,773,000 livres à des banques génoises pour la réalisation de l'ensemble de ses projets au Luxembourg, les différents essais de découpage des lots à construire d'une manière rentable étaient évalués comparativement. L'opération était purement spéculative, les lettres patentes de février 1779 donnant « permission d'ouvrir des rues et de bâtir sur les terrains que Monsieur pourra concéder, d'après les plans donnés ». Ce sera chose faite avec la vente de la partie ouest des jardins du palais près de la rue de Fleurus et l'ouverture de la rue Madame. Quinze terrains à bâtir seulement (sur la soixantaine prévue) furent vendus entre 1780 et 1782, notamment aux meilleurs emplacements : « Le lotissement de l'ancien hôtel de Condé par le comte de Provence, fut dirait-on un échec financier »[6]. En l'espace de dix ans n'étaient vendu qu'un quart des lots.

Le projet du comte de Provence, bien qu'antérieur, a de nombreuses similarités avec celui du duc de Chartres au Palais-Royal : rentabilisation d'un apanage, cession par lettres

[1] R. Trouilleux, *Le Palais-Royal…,* 2010, p.25.
[2] P. Mansel, *Louis XVIII*, Paris, Editions Perrin, 2013.
[3] D. Rabreau, « Le Théâtre de l'Odéon de Charles de Wailly et Marie-Joseph Peyre, 1767-1782 », dans *Revue de l'Art*, n°19, 1973, p. 9-49.
[4] Arch. nat. X^{1A} 8827 Lettres Patentes du 10 août 1779 : « portant confirmation du contrat du 13 juillet 1779 ; portant cession par les commissaires de S.M. […] de tout le terrain de l'ancien hôtel de Condé à la charge d'y faire construire les bâtiments nécessaires pour la Comédie Française et règlement à cet effet ».
[5] P. Pinon, « Lotissements spéculatifs… », 1980, p.179.
[6] Anastassia Kaneva, mémoire universitaire, cité par P. Pinon, « Lotissements spéculatifs… », 1980, p.180.

patentes autorisant la vente des terrains construits, important recours à l'emprunt, attractivité renforcée par la présence d'un théâtre. En effet, le duc de Chartres recourut au même procédé pour son lotissement, en multipliant les salles de spectacle après l'incendie de l'Opéra de Pierre Louis Moreau le 8 juin 1781. Victor Louis realisa ainsi trois salles successives pour l'enclos : le Théâtre français, une salle de spectacle dans les arcades (n°74-80) à l'extrémité de la galerie de Montpensier, qui devait être rachetée par la célèbre Mademoiselle Montansier avec les 5 arcades voisines (n°68-73) et transformée en Théâtre des Variétés — l'actuel théâtre du Palais-Royal — et, au milieu du jardin, le cirque. Ainsi, « une salle de spectacle vaut par l'exactitude de son implantation et réciproquement les maisons valent davantage par la proximité d'une salle de spectacle »[1]. Néanmoins, les similarités demeurent limitées car le projet du duc de Chartres, bien que financièrement tout aussi peu rentable, connut un certain succès dans la mesure où la quasi intégralité des lots ouverts à la vente furent acquis dans un laps de temps relativement bref (1787-1788) ; autre différence, le projet initial du duc de Chartres visait un profit par la location des lots, la vente ayant été une solution adoptée trois ans après les premiers baux face à la faible rentabilité de l'ensemble.

Bien que le lotissement du Palais-Royal ait, au même titre que ceux initiés par le comte de Provence ou le duc d'Artois, été un échec financier, il ne s'agit pas là d'une fatalité au sein des entreprises spéculatives de la haute noblesse. Ainsi, l'initiative du duc de Choiseul fut couronnée de succès. L'ancien ministre, en position financière délicate depuis de longues années, entreprit à la même époque que les deux frères du roi de lotir l'emplacement de son hôtel, dans le quartier de la Chaussée-d'Antin. L'affaire, menée rapidement, aboutit : le Théâtre-Italien, fondé le 21 mars 1781, fut inauguré en 1783 et lorsqu'éclate la Révolution, le lotissement est entièrement bâti[2]. L'entreprise du duc de Choiseul semble ainsi un intermédiaire entre initiative aristocratique et choix d'un emplacement nouveau, sur le modèle du monde de la finance.

D. Le lotissement du Palais-Royal, une ambition esthétique atypique ?

D'un point de vue formel, le lotissement du Palais-Royal se distingue par son ambition esthétique : en effet, dans la nomenclature proposé par Pierre Pinon[3], il semble appartenir à la catégorie la plus ambitieuse, les « lotissements avec dispositif monumental », au même titre

[1] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 31 à 34.
[2] F. Boyer, « Un lotissement à Paris au XVIII[e] siècle : de l'hôtel de Choiseul à la Comédie-Italienne », *La Vie urbaine*, N°4, oct-déc. 1962.
[3] « Typologie des structures spatiales de lotissements », in P. Pinon, « Lotissements spéculatifs… », 1980, p.184.

que le Théâtre Italien du lotissement Choiseul[1], l'Odéon du comte de Provence[2], le Marché aux blés du lotissement de Soissons[3], ou encore le couvent des Capucins et le lotissement de la rue Neuve correspondante. Dans ce dernier cas, un programme complexe visait à fournir une paroisse et un marché pour un quartier qui se densifiait, de permettre aux Capucins de la rue Saint-Honoré de s'agrandir, et enfin de livrer aux spéculateurs un espace de choix. Le terrain du couvent fut acheté pour le compte du Roi par Lenoir, Conseiller d'État, à M. Sainte-Croix, à Sandrié des Fossés (financiers à l'origine de lotissements du quartier de la Chaussée-d'Antin) et à plusieurs petits maraîchers, le 9 juin 1780[4]. Dès lors, les spéculateurs profitèrent de l'opportunité pour organiser un lotissement. L'imprimé publicitaire correspondant fut largement diffusé[5]. Dans ce complexe, le couvent et le lotissement s'embellissent mutuellement : la rue Sainte-Croix et sa perpendiculaire, la rue Neuve-des-Mathurins, forment place à leur croisée devant le couvent. Il faut en outre considérer certains projets tout autant révélateurs bien que restés sur le papier : on peut citer celui conçu par Henri Piètre pour le duc d'Orléans, père du duc de Chartres, pour le couvent des Capucins, à l'emplacement du futur hôtel de Thélusson en 1778. Pour symétriser l'accès à l'église, axée sur la rue d'Artois, une rue nouvelle est projettée dans l'angle obtus que celle-ci forme avec la rue de Provence[6]. Ce projet place ainsi l'aménagement du Palais-Royal dans la continuité d'embellissements urbains rentables de la part de la branche des Orléans.

Les maisons en pourtour du jardin ne répondent en effet aucunement à « l'absence de planification »[7] habituelle des interventions d'aménagement d'initiative privée, et la beauté de son architecture s'inscrit en contre-point des critiques assenées à l'encontre des nouveaux lotissements, comme celle de Piganiol de La Force à propos du lotissement de l'hôtel de Soissons et de la Halle aux blés : « Qui ne sera pas indigné de voir qu'un si vil intérêt que celui du loyer de quelques maisons l'a emporté sur la perfection de cet édifice public […] »[8]. En effet, dans l'immense majorité de ces entreprises spéculatives, les exigences esthétiques sont relativement limitées: un minimum d'ordonnance pour la place Sainte-Croix en face du Couvent des Capucins, ou encore de simples « traitements d'angle »[9] à l'entrée de la rue

[1] *Ibid.*
[2] D. Rabreau, « Le Théâtre de l'Odéon …», 1973.
[3] F. Boudon, « Urbanisme et spéculation à Paris au XVIII[e] siècle : le terrain de l'Hôtel de Soissons », *Journal of the Society of Architectural Historians*, n°4, 1973, p. 267-307.
[4] J. Silvestre de Sacy, *Alexandre-Théodore Brongniart, 1739-1813, sa vie, son oeuvre*, Paris, Plon, 1940, p.46.
[5] On en conserve en effet trois exemplaires localisés : BHVP B.780, Paris, Bibl. nat. de France, Est. Va 285 (5) et Arch. nat. Versement de l'Architecture, XXXIV, f.116°.
[6] Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 903[6].
[7] P. Pinon, « Lotissements spéculatifs… », 1980, p.186.
[8] J.-A. Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris*, 1765, t. III, p.66.
[9] P. Pinon, « Lotissements spéculatifs… », 1980, p.186.

Caumartin sur les hôtels Delahaye et d'Aumont qui marquent son débouché sur le boulevard sont l'œuvre d'André Aubert.

Mais outre son ambition esthétique, le lotissement du Palais-Royal se démarqua également par sa diffusion médiatique et les nombreuses réactions qu'un tel projet engendra chez le public. Le jardin du Palais-Royal devient en effet une « affaire dans tous les sens du terme »[1] : une opération financière certes, mais aussi un scandale de plus pour la cour, une mise en question de l'apanage, et surtout une occupation majeure du Prince qui affirma par-là son indépendance. Il s'agit également d'une entreprise qui impliquera l'intégralité d'un quartier et de sa population d'habitués : le jardin du Palais-Royal constitue en effet, contrairement aux parcelles privées sur lesquelles on peut spéculer en cette fin de siècle, une forme d'espace public que la population s'était appropriée.

[1] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 27 à 28.

Chapitre V. Espace public et réaménagement d'un quartier

A. La question du jardin public

Les changements relatifs au Palais-Royal peuvent être considérés, outre comme une entreprise spéculative, mais également comme un projet d'urbanisme : son jardin constitue en effet un espace public parisien de premier plan, et les modifications de disposition de la parcelle induisent un nouvel usage de la part des promeneurs. Le nouveau visage de ce jardin public restructure donc le quartier qui l'entoure, non seulement d'un point de vue topographique, par le tracé des nouvelles rues, mais également par les nouveaux usages qu'il engendre.

La question du jardin public à Paris illustre le peu d'emprise qu'eurent, dans les faits, les théories hygiénistes et aéristes : alors même que les jardins perdaient du terrain face au bâti, les théoriciens insistaient sur la nécessité de maintenir en ville des cours et des jardins pour apporter l'air et le soleil nécessaires à la bonne santé des habitants. Pour ce faire, Marc-Antoine Laugier préconisait des îlots vastes[1] ; selon lui, « un jardin dans une ville est d'une grande ressource ; ne fût-ce que pour donner de l'air, et un peu de verdure, et ce qui est encore plus gracieux, pour avoir chez soi une promenade qu'il ne faut point aller chercher, où l'on peut être à tout heure et en déshabillé, où l'on ne rencontre point d'importun, où l'on ne voit que ceux que l'on veut voir »[2]. Mathieu Géraud se fait quant à lui le chantre des jardins publics où l'artisan pourrait « se débarasser des différents miasmes dangereux qu'il aurait pompés et aspirés en s'occupant de ses travaux »[3]. L'article de l'avocat au Parlement de La Croix sur les « jardins publics » en 1784 dans le *Répertoire universel* de Guyot est particulièrement représentatif de ce type de pensée :

> Il est de la grandeur des rois et des princes d'ouvrir leurs palais au peuple ; de permettre au public de venir admirer la beauté de leurs jardins, et de s'y promener. C'est une espèce de bienfait qui se renouvelle à tous les instants ; c'est une jouissance qui se communique à tous. Cette magnificence est d'une grande utilité dans les villes dont les habitants sont nombreux ; elle les met à même d'aller respirer un air plus pur que celui qui se concentre au milieu de leurs demeures ; elle leur procure l'occasion de prendre un exercice salutaire, et les détermine à quitter leurs foyers pour jouir de l'ouvrage de la nature dirigé et embelli par l'art. [4]

[1] M.-A. Laugier, *Observations sur l'architecture*, La Haye, 1765, p. 175.
[2] M.-A. Laugier, *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753, p. 144.
[3] M. Géraud *Essai sur la suppression des fosses d'aisances et de toutes espèces de voieries*, Amsterdam, 1786, p.94-95.
[4] J.-N.Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, chez Panckoucke, Dupuis, 1776-1783, t. IX, p. 541. Article de l'avocat au Parlement de La Croix sur les « jardins publics ».

Paris ne présente néanmoins en 1723, selon Claude-Marin Saugrain, que huit jardins publics[1], et les réflexions sur ce thème restent relativement rares : l'édition de 1765 de *l'Encyclopédie* ne les mentionne pas. Rousseau n'évoque pas non plus le jardin urbain comme le fruit d'une heureuse union de la Nature avec la Société, et préfère la campagne des faubourgs, loin de la foule des boulevards[2]. L'ouverture même d'un jardin au public est un sujet relativement polémique : l'avocat de La Croix, invoquant Marly et les statues des bosquets mutilées, préconise de refuser au peuple le droit d'accès aux jardins normalement ouverts. En effet, une population étrangère à l'idée du luxe ne peut qu'enfrendre les mutliples règles tacites assurant à tous le charme d'une promenade dans un jardin, et il convient donc de réserver l'entrée des jardins embellis aux gens cultivés[3]. A quoi Louis-Sébastien Mercier répondait, à propos des Tuileries, que « refuser l'entrée de ce jardin au petit peuple me semble une insulte gratuite, d'autant plus grande qu'il ne la sent pas »[4]. Signe de ce souci de bonne fréquentation du jardin, domestiques et soldats étaient ainsi tenus en dehors des Tuileries et du Palais-Royal[5].

Ce relatif silence théorique à l'encontre des jardins publics est dû au fait que la promenade publique, dont l'intérêt général était rappelé en préambule des arrêts du Conseil ordonnant l'aménagement des boulevards ou demandant de préserver les abords des Champs-Elysées[6], leur en est dissociable. Plus que sur les jardins publics eux-mêmes, on tend donc en cette fin de siècle à s'exprimer sur la nécessité de la promenade dans le maintien de l'ordre public; c'est sur ce point qu'insiste l'auteur des *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal. Lettre d'un Anglois établi à Paris, à Milord P*** à Londres* dans sa défense de l'ancien jardin :

> Depuis que […] cette ville est remplie de rentiers et autres gens sans occupation, qui n'ont d'autre affaire, que celle de n'avoir rien à faire, les promenades sont devenues nécessaires ; on peut les regarder comme des besoins physiques, qui entrent, pour m'exprimer ainsi, dans la vie civile. […] Pour un homme qui travaille dans cette capitale, il y en a dix qui ne font rien. Il faut pourtant que leur oisiveté soit distraite, sans quoi elle dégénererait en vice : et les jardins sont les remèdes à ce mal.[7]

La promenade s'inscrit donc dans le jardin, mais toute promenade n'est pas jardin ; cette dernière peut en effet désigner un espace particulier. Ainsi la promenade en tant que lieu,

[1] C.-M. Saugrain, *Les curiosités de Paris*, Paris, 1723, vol. I, p. 8.
[2] A. Rostaing, « Les promenades et les jardins publics », 1997, p.95.
[3] *Ibid*., p. 95.
[4] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1781, t. 1, p. 50.
[5] A. Rostaing, « Les promenades et les jardins publics », 1997, p. 95.
[6] *Ibid*., p.95.
[7] *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal. Lettre d'un Anglois établi à Paris, à Milord P*** à Londres*. A Amsterdam, 1781, p.4.

comme le Cours-la-Reine et les Champs-Elysées, consiste en une avenue plantée d'arbres, comportant en général une allée centrale entre deux contre-allées également bordées d'arbres : elle se pratique « en attelage, à cheval ou à pied »[1]. Sous l'Ancien Régime, outre l'aménagement des remparts en promenades publiques et boulevards grâce à l'atmosphère de sécurité résultant de la politique monarchique, on peut reconnaître un programme d'urbanisme appliqué aux jardins dans une approche plus esthétique de l'ouverture de la ville sur la nature : on peut citer en illustration le jardin de la Fontaine à Nîmes, le parc créé par Blossac à Poitiers, dominant le Clain, et à Montpellier, la place du Peyrou, aménagé au XVIII[e] siècle par les États de Languedoc dans sa double dimension de promenade et de place royale, et d'où la vue s'étend des Cévennes jusqu'à la mer[2].

Au-delà de la préoccupation esthétique, les jardins publics purent également être soumis à des mobiles économiques favorisant leur développement : ainsi à Nîmes et Montpellier, des jardins complètèrent le dispositif d'adduction d'eau indispensable à l'approvisionnement domestique et industriel de la ville[3]. Le jardin public connut néanmoins un regain d'intérêt sous la Révolution, comme lieu de célébration des fêtes et ainsi, dans le Paris aux douze villages des fêtes décadaires, le simulacre du tombeau de Jean-Jacques trouva sa place aux Tuileries[4]. Enfin *Le Pariséum*, en 1807, confère au jardin public un aspect idéologique :

> C'est là qu'on voit, en quelque sorte, se réaliser la plus parfaite égalité. C'est le spectacle et la campagne de ceux qui ne peuvent en avoir d'autres ; c'est la nature pour tant de gens condamnés à ne jamais sortir des barrières. […] Le pauvre y marche à côté du riche, il respire le même air et jouit de la même protection ; c'est là que l'homme agité par les passions déchirantes et le sage intolérant pourraient se donner l'un à l'autre d'excellents conseils.[5]

Dans le cas du Palais-Royal, l'ouverture d'un jardin privé et sa transformation progressive en espace public au sein d'un apanage est dans un premier temps dû à son inscription dans un tissu urbain dense : les maisons privées en poutour de ce jardin s'étaient en effet, depuis le cardinal de Richelieu, progressivement approprié l'enclos sur lequel elles disposaient d'un accès direct et privé. Le jardin fut ainsi sculpté par sa fréquentation par le

[1] *Jardins en France : 1760-1820, pays d'illusion, terre d'expériences*, catalogue d'exposition à l'Hôtel de Sully, 18 mai-11 septembre 1977, préface de Jurgis Baltrušaitis, introduction de Monique Mosser, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, impr. La Fayette, 1977, p.150.
[2] L. Bely (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, XVI[e]-XVIII[e] siècle*, Paris, Quadrige/PUF, 2006, article « Urbanisme ».
[3] *Jardins en France* ... exposition, Hôtel de Sully, 18 mai-11 septembre 1977, p.150.
[4] *Ibid.*, p. 152.
[5] *Le nouveau Pariseum, ou curiosités de Paris, contenant la description abrégée des palais impériaux, des édifices publics, des musées, des bibliothèques, des jardins, des spectacles, des manufactures, etc., etc.*, Paris, chez Marchand, libraire, 1810, p.34-35.

public. Le palais et son jardin appartenaient à l'apanage d'Orléans depuis 1692 ; en 1730, après que le Régent en eut fait la promenade de la bonne compagnie, son fils, Louis d'Orléans, fit remanier les jardins par Claude Desgots : des statues, des charmilles taillées en portiques, quatre allées d'ormes, des quinconces de tilleuls furent déposés autour des deux bassins et à l'ombre de quelques-uns des grands marronniers dont Richelieu avait planté l'allée.[1] La promenade n'était pas supposée être publique, et pourtant le jardin des Princes était le seul dont la maison princière réservât la jouissance à ses familiers. Les habitants de toutes les maisons qui formaient le pourtour du grand jardin, rue Richelieu, rue Neuve-des-Petits-Camps, rue Neuve-des-Bons-Enfants et rue des Bons-Enfants avaient le droit de s'y promener jusqu'à une heure du matin. Les propriétaires s'étaient en effet arrogé le droit de faire percer des portes et des fenêtres à leur fantaisie sur le jardin, et chaque maison y avait son escalier particulier. Sophie Arnould, dont l'appartement communiquait de plain-pied de la rue Neuve-des-Petits-Champs dans le jardin, remarque Ed Fournier, y fit même tirer un feu d'artifice, un soir d'octobre 1773, à l'occasion de la naissance du petit-fils du prince, le duc de Valois[2].

B. L'adieu à l'ancien jardin : l'attachement sentimental des habitués

C'est la peur de perdre les bénéfices de cet enclos privilégié, lieu de rencontre des nouvellistes et promenade du beau monde, qui engendra lors de l'annonce des travaux une forte vague d'antipathie à l'égard du duc de Chartres : ce dernier subit une véritable campagne contre son projet, soutenue par des pamphlets, gravures, chansons, et placards. Son apparition en public pouvait provoquer des vivats, comme en témoigne Siméon-Prosper Hardy qui rapporte que le duc fut hué alors qu'il apparut un jour à une balustrade du Palais[3]. Le jardin, avant les travaux entrepris par le duc de Chartres, était en effet « une promenade délicieuse » : « la grande allée présentait un berceau impénétrable aux rayons du soleil ; c'était, dans l'été, le rendez-vous de la meilleure compagnie »[4]. Le père du narrateur du *Tableau du nouveau Palais-Royal*, provincial breton, offre à son fils une description complète du lieu tel qu'il a pu le

[1] C. Lefeuve, *Histoire des galeries du Palais-Royal*, 1863, p.2.
[2] Ed Fournier cité par B. Saint-Marc, Marquis de Bourbonne, *Les chroniques du Palais-Royal, origine, splendeur et décadence, les ducs et les duchesses, la régence, théâtres, cafés, restaurants, tripots, les galeries de bois, etc., etc.*, Paris, s. éd., 1881, p. 158.
[3] Paris, Bibl. nat. de France, Mss., Hardy, Siméon-Prosper, *Mes loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance,* , ms. fr. 6684, p. 6 à 7.
[4] J.-G. Legrand, C.-P. Landon, *Description de Paris et de ses édifices, avec un précis historique et des observations sur le caractère de leur architecture et sur les principaux objets d'art et de curiosité qu'ils renferment*, second tome, Paris, Treuttel et Würtz, 1818, p. 333 à 334.

connaître alors, tandis que le narrateur, sur le point de partir pour la capitale, est ignorant du fait que le jardin ait depuis été entièrement modifié :

> Une grande allée de marronniers épais ne laisse aucun passage aux rayons du soleil ; on respire un air frais sous cet agréable ombrage pendant la plus grande chaleur du jour. On voit des deux côtés plusieurs rangées de chaises occupées par le robin, le financier, le militaire, les abbés, les femmes de qualité, les petits-maîtres, les courtisanes, les commis : cette bigarrure offre à l'œil un spectacle agréable et varié. A deux heures on se quitte, chacun prend le parti d'aller dîner ; le Palais-Royal reste désert jusque sur les sept heures du soir. La nuit vient, le Palais-Royal est abandonné de presque tous les gens honnêtes.[1]

C'est cette même compagnie, mais dans l'ensemble du quartier, qu'évoque Restif de la Bretonne :

> J'allai dans le quartier, qui est comme la quintessence de l'urbanité française. Ce n'est pas la Cour, mais il vaut peut-être beaucoup mieux, car il a un ton souvent meilleur ; il corrige la Cour elle-même ; il lui porte la loi impérieuse de l'usage national et la force de s'y conformer, il la siffle si elle ne lui plaît pas et la force à changer. Ce quartier, qui est comme le cerveau de la capitale, c'est la rue Saint-Honoré, unie au quartier du Palais-Royal. [2]

Le jardin du Palais-Royal était en effet le lieu de rencontre privilégié des nouvellistes de la capitale, donc épicentre des débats autour de l'actualité : c'est au Palais-Royal que, dans son ouvrage, Diderot rencontre le neveu de Rameau, « rêvant sur le banc d'Argenson »[3]. Un arbre « d'une hauteur prodigieuse » et point de rencontre des nouvellistes avait ainsi été baptisé « arbre de Cracovie » : « Il avait acquis ce nom, après être devenu le rendez-vous général des nouvellistes du temps, qui s'y trouvaient à-l'abri du soleil et des intempéries de l'air, grâce aux rameaux touffus qu'il étendait de tous côtés »[4]. L'abattage de l'arbre de Cracovie, annoncé par les journaux, fut un événement qui rassembla de nombreux habitués : « Lorsqu'on déracina cet arbre complaisant, l'on vit tous ses habitués quitter ce jardin, la larme à l'œil, et la mort dans le cœur. Ils se transportèrent sur la terrasse des Feuillants, où ils continuèrent à tenir leurs conférences, et à régler les intérêts des deux mondes »[5]. La destruction de l'ancien jardin provoqua en effet de nombreux épanchements, décrits sur le ton pathétique dans les *Observations sur la destruction de la promenade du Palais-Royal*, écrit à charge contre le duc de Chartres :

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, en deux parties, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.4 à 6.
[2] N. E. Restif de la Bretonne, *Le Palais-Royal*, A Paris, au Palais-Royal d'abord, puis partout, même chez Guillot, libraire, rue des Bernardins, 1790, p.36.
[3] D. Diderot, *Le neveu de Rameau* (1762), Gallimard, collection Folio, 1978, p.31.
[4] J. F. Normant, *Annuaire…*, an X [1801-1802], p.138.
[5] *Ibid*., p.139-140.

> M. le Duc de Chartres a vendu pour 1800 liv. la destruction d'une allée, que le public aurait acheté vingt millions. […] On n'a jamais vu de spectacle plus touchant que celui qui se passa à la destruction de cette allée. Jamais catastrophe, dans aucune Tragédie, n'a fait verser plus de larmes aux spectateurs. J'en ai été témoin ; et tout étranger que je suis, je n'ai pu m'empêcher d'en être affecté. A la première nouvelle qu'on en eut, tout Paris accourut à ce Jardin. On ne vit pas plutôt une douzaine d'arbres abattus qu'un saisissement général s'empara des cœurs. La pâleur se répandit sur tous les fronts ; un morne silence regnait au milieu de cette confusion d'hommes et de femmes : on se regardait sans se parler. On voyait dans chaque individu combien la nature souffrait. Le désespoir fut tel, qu'on m'a assuré que trois particuliers, dont l'un était Chevalier de St. Louis, accoutumés depuis trente ans à parler politique dessous un de ces plus beaux arbres qu'ils avaient adopté pour leur Conseil d'État, résolurent de se précipiter sous celui-ci lorsqu'on l'abattroit, pour être ensevelis sous ses propres ruines. Et ils auraient exécuté leur dessein si un des amis communs ne les en eût empêchés.[1]

Cet événement engendra divers adieux littéraires, dont *Les Adieux de l'arbre de Cracovie*, qui a pour particularité d'être écrit du point de vue de l'arbre lui-même, décrivant la population et l'atmosphère du jardin avant les travaux du duc de Chartres:

> Adieu, pédants, basoche, huissiers à sombre mine,
> En froc puce, poudrés, musqués,
> Fièrement armés de badines ;
> Adieu, filous si bien marqués,
> En prune de Monsieur, en cheveux à la Reine ;
> Adieu, troupe gaillarde aux charmes demi nus,
> Marchandes étalant au palais de Vénus
> Le soir, sous mon couvert, contant mainte fredaine
> Ou bien courant la prétentaine.
> Ah ! reçois mes tendres adieux,
> O ma fille, ô C……., [Crosnier, marchande] toi qui sais tant de choses,
> Qui de ton siège a vu tant de métamorphoses,
> Tant ouï de propos joyeux !
> Adieu bon J…… [Jousserand, maître du café de Foy] mon voisin riche et triste !
> Pauvre A……., [Aubertat, du café Conti] quels seront tes destins ?
> Brillant Caveau, si tu t'éteins,
> Je plains l'essaim d'auteurs qui par toi seul existe.
> Adieu G….., [Gondart, chanteuse] aux gracieux concerts !
> Adieu, Français, Anglais, Chinois, tout l'univers.
> Vous frémissez d'effroi, mon sort vous glace ;
> Un arbre décrépit vous fait verser des pleurs ;
> Rassurez-vous, sensibles cœurs,
> Bientôt un plan nouveau, plus brillant, me remplace.
> Or, écoutez mon oracle divin :
> Vous voyez ces débris et ce terrain sauvage,
> C'est là qu'en colonnade un magnifique ouvrage
> Fermera le contour d'un superbe jardin.[2]

[1] *Observations sur la destruction de la promenade …*1781, p.2 à 3.
[2] De Beaumont, *Les Adieux de l'arbre de Cracovie*, La Haye, s.n., 1781.

La destruction de cette promenade fit pousser de nombreux soupirs aux habitués déçus, et ce même *a posteriori* : « Milord, vous me demandez s'il n'y a plus de promenade publique dans le jardin du Palais Royal. Hélas ! non. Cette grande allée faite en berceau, la plus belle de l'univers ; ce rendez-vous général de Paris et de tous les étrangers ; cette salle d'Audience que le Ciel lui-même avait tapissé de vert, n'est plus »[1].

L'opposition aux travaux pouvait néanmoins prendre une forme bien plus violente, et le prince fut l'objet d'une vértiable campagne. « Ce sont tous les jours au Palais-Royal de nouveaux placards infâmes, qu'on affiche clandestinement dans la nuit et qu'on lit le lendemain. [C'est une] voie abominable de tourmenter le duc de Chartres par les menaces les plus insultantes et les plus vaines […] On ne pourrait croire, si l'on n'en était témoin, à quel degré de fermentation se sont élevés les esprits depuis cette malheureuse affaire du Palais-Royal »[2]. Un libelle, prétendue lettre d'un danseur pris dans les flammes qui dévorèrent l'Opéra, expliquait ainsi l'incendie par le crime de deux machinistes qui auraient mis le feu au théâtre dans l'espoir que celui-ci se communiquerait au Palais-Royal et y ferait mourir le duc. Cet écrit portait une épigraphe adressée à Louis-Philippe-Joseph : « Poltron sur mer, escroc sur terre, prince nulle part, polisson partout ». Les *Mémoires secrets*, évoquant cette brochure, affirme que celle-ci peint « dans toute son horreur le monstre dont ils voulaient délivrer la France », et témoigne du succès de ce type de pamphlet : « ce sont des injures contre le duc de Chartres si détesté, qu'à quelque prix que ce soit, on veut les acheter ou les lire »[3]. Ainsi, en 1781, l'auteur anonyme des *Observations sur la promenade du Palais-Royal*, libelle contre le duc de Chartres, affirme que « la destruction de la grande allée […] causa une révolution dans les esprits. Le premier silence se changea insensiblement en murmures ; et ces derniers amenèrent les esprits aux satyres ; il n'en fut jamais de plus atroces »[4]. Une épigramme faisait ainsi dire au Prince :

> En calculant d'avance
> Son nouveau bâtiment,
> Chartres en diligence
> Arriva dans l'instant :
> « De ma société, dit-il, je me contente,
> Je fais bâtir un bel hôtel,
> D'un jardin j'ai fait un bordel,
> Je suis là dans mon centre. »[5]

[1] *Observations sur la destruction de la promenade …*1781, p.1.
[2] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets…* tome 17, 1783-1789, 3 juillet 1781, p.259.
[3] *Ibid*., tome 18, 1783-1789, 2 octobre 1781, p.72.
[4] *Observations sur la destruction de la promenade …* 1781, p.7.
[5] *Collection des vies, confession et mémoires de la famille royale de France*, tome second : *Vie de Louis XVI*, Paris, chez les libraires du Palais Royal, 1790, p.58.

Les *Mémoires Secrets* font état de plusieurs épigrammes déplorant l'abattage des arbres, au 7 octobre 1782 :

> Le prince des Gagne-deniers,
> Abattant des arbres antiques,
> Nous réserve sous ces portiques,
> A travers de petits sentiers,
> L'air épuré de ces boutiques
> Et l'ombrage de ses lauriers.[1]

Une autre version fait référence à la polémique autour du peu de réactivité du duc de Chartres au cours de la bataille navale d'Ouessant en 1778 :

> Pourquoi de ses chênes altiers
> Déplorer si fort le ravage ?
> Le vainqueur d'Ouessant pour ombrage
> Nous laisse encore ses lauriers.[2]

Néanmoins, la violence même de la caballe dont il est l'objet semble profiter au duc de Chartres, lui assurant le soutien de nombreuses personnes perplexes face à ce déferlement de haine : « Cette voie abominable de tourmenter le duc de Chartres par les menaces les plus insultantes et les plus vaines lui ramène beaucoup de gens impartiaux, et ceux-ci commencent à présumer qu'il faut qu'il soit dans le droit incontestable d'effectuer tous les changements qu'il trouvera bons pour sa commodité et l'embellissement de son palais, malgré toutes les clameurs des parties adverses »[3].

Sur un ton plus pacifique, les *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal*, sous forme d'une *Lettre d'un Anglois établi à Paris, à Milord P*** à Londres*, en 1781, critiquent quant à elles vivement le projet du duc de Chartres par une démonstration point par point. Est d'abord condamnée comme injustifiée la raison avancée à l'abattement des arbres : « Il fallait dire quelque chose pour détruire cette belle allée ; et on a dit que ces arbres ne pouvaient pas aller à dix ans ce qui n'est pas exact. Je les ai examinés, et j'ai trouvé qu'il n'y en avait aucun de gros qui n'en pût porter encore plus de soixante. D'ailleurs la méthode qu'on avait employée jusques ici, de substituer de jeunes arbres à ceux qui étaient trop vieux, rendait cette allée éternelle»[4]. L'échec du projet commercial est ensuite prédit comme inéluctable, du fait de l'absence de l'agrément de la promenade. L'argument est construit autour

[1] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets…*, tome 18, 1783-1789, 7 octobre 1781, p.77.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*., tome 17, 1783-1789, 3 juillet 1781, p.259.
[4] *Observations sur la destruction de la promenade …*1781, p.28.

de l'attendu manque de compétitivité de la parcelle au sein du quartier mercantile, provoquant le peu de rentabilité des boutiques à long terme :

> Je me contenterai de vous dire dans [cette lettre], que sa [au duc de Chartres] foire de boutiques ne réussira pas, à cause que leurs deux grandes allées […] ne prendront pas, ou, ce qui est le même, prendront tard. Or, lorsqu'il n'y aura point de promenade, je ne vois aucune raison qui détermine le public à donner la préférence aux boutiques qui formeront les rues de la Halle du Palais Royal, sur celle de la rue Saint-Honoré ; j'en vois même une, pour qu'il ne la leur donne pas : je veux dire la hausse du prix des marchandises, à cause de celui du loyer qui sera exhorbitant. […] En voilà assez, Milord, pour vous convaincre que ces maisons et boutiques pourront être occupées les premières années ; car c'est ici le pays des nouveautés. Les commencemens de ces établissemens plaisent toujours ; mais lorsqu'on n'y trouve pas son compte, on les abandonne ; car ici, comme ailleurs, on est toujours guidé par l'intérêt personnel. [1]

La décision du duc de Chartres, considérée expéditive – « La délibération qui a porté M. le Duc de Chartres à détruire le jardin du Palais-Royal, n'a pas été longue. Il a dit : *c'est mon droit*, et tout a été dit, il a fait abattre la grande allée. »[2] – est en outre déclarée non valide du fait de « la loi dans le cas du droit public d'Allemagne, qui est la première Jurisprudence d'Europe », selon laquelle « lorsque le public occupe une promenade, un jardin, ou un grand chemin, depuis cent ans révolus, il en a le jus, et en devient usufruitier ; comme s'il avait acheté celui-ci avec ses propres deniers ; parce que le public n'a pas d'autre moyen d'acquérir la possession d'un local, en promenade ou en passage d'un lieu à un autre »[3]. La dimension légale donne lieu à des remarques anti-aristocratiques condamnant définitivement le prince au-delà de cette seule entreprise : « Le Duc de Chartres, en qualité de Prince du sang, n'a pas un écu de revenu, qu'il ne le doive aux ancêtres de ceux à qui il refuse aujourd'hui de se promener dans son jardin »[4].

L'architecte est également attaqué : « Dans la nouvelle construction du Palais-Royal, Louis gagnera en argent comptant, ce que le public perdra en agrémens »[5]. Victor Louis est en effet englobé dans la vindicte qui atteint le duc ainsi qu'en témoigne cette remarque de Diderot à sa fille : « je vis, il y a quelques jours, à un dîner chez Pigalle que ce pauvre Louis était bien détesté. Il est vrai que ses ennemis sont des gens bien médiocres »[6]. Ainsi le 27 septembre 1783, les *Mémoires secrets* consacrent-ils deux pleines pages au récit d'une altercation qui met en scène Victor Louis « pétri d'amour propre », « fort impudent », qui se serait pris de querelle à

[1] *Observations sur la destruction de la promenade …*1781, p.39 à 41.
[2] *Ibid,*, p.8.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p.11.
[5] *Ibid.*, p.44.
[6] D. Diderot, *Correspondance.... 15, Novembre 1776-juillet 1784, édition établie par Jean Varloot,* Lettre à Mme de Vandeul du 28 juillet 1781.

l'Opéra avec un autre spectateur à propos du jeu d'une actrice. Finalement, sur intervention du duc de Chartres, l'architecte « aussi bas qu'impudent, s'est soumis à faire une réparation publique au lieu même où il avait commis l'insulte »[1]. L'attaque a également pu être plus fine, comme avec la « petite pièce Le *Prince dupé* par M. Louis, de l'Académie royale d'architecture »[2] : tout Paris sait à ce moment que le prix fait en novembre 1781 est largement dépassé et que Louis a essuyé neuf échecs à l'Académie. Quant au qualificatif de la pièce, il peut être interprété comme s'appliquant à un acte court servant d'intermède, mais accolé à une œuvre de Louis qui se vantait de ne concevoir que de grandes choses, il visait à blesser l'amour propre de l'architecte[3].

De même l'abbé Baudeau, conseiller financier du duc de Chartres, est attaqué dans les *Mémoires secrets*[4] le 13 février 1784 par le biais parodique d'une annonce de maisons à vendre ou d'appartements à louer : il faut s'adresser à lui pour la location de « la plus grande partie du pourtour des nouveaux bâtiments du Palais-Royal » où l'on ne prévoit d'admettre, dit le folliculaire, « que des filles, libertins, intrigants, escrocs, faiseurs de projets » mais aussi « des chefs de musées, de lycées, des inventeurs de ballons […] comme plus en état de s'y plaire et de bien payer ».

Néanmoins, en contre-pied de ce qu'une telle campagne laisse paraître, le jardin du Palais-Royal semble avoir vu sa vogue baisser au cours du XVIII[e] siècle, et il était noté dans les *Mémoires secrets* en juillet 1772 : « Aujourd'hui, le Palais-Royal, excepté les jours de l'Opéra, n'est plus qu'une vaste solitude »[5].

C. Réaction des riverains dépossédés et violente campagne à l'encontre du duc de Chartres

Il est probable qu'une partie des pamphlets ne critiquant à première vue l'entreprise que du point de vue de l'habitué déçu soient en réalité le fait des propriétaires des anciennes maisons en pourtour du jardin : ces derniers, fervents opposants au nouveau lotissement, voyaient en effet leurs biens être fortement dépréciés par celui-ci et menèrent une campagne vindicative à l'égard du prince. Fontaine, n'évoquant aucunement les difficultés financières du duc de Chartres, cite ainsi « la forme désagréable, l'irrégularité des habitations qui bordaient le jardin

[1] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 23, 27 septembre 1783, p. 176-177.
[2] *Ibid*., tome 25, 13 février 1784, p.182.
[3] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…* 2008, p.260 à 261.
[4] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 25, 13 février 1784, p.177.
[5] *Ibid*., tome 6, 18 juillet 1772, p.161.

du Palais-Royal en trois sens, les inconvénients continuels auxquels donnaient lieu les concessions et les privilèges dont chaque propriétaire jouissait » comme cause ayant instillé l'idée du nouveau lotissement au prince. Cette nouvelle disposition privant « les voisins de la vue et de l'entrée sur le jardin, et [diminuant] beaucoup son étendue », « on blâma, on se plaignit, des procès et des critiques s'élevèrent de tous côtés »[1].

La rumeur de travaux dans le jardin du Palais-Royal avait dû se répandre dans Paris dès l'acte de donation du Palais-Royal du duc d'Orléans à son fils, et les conséquences pour les propriétés alentours étaient un sujet de discussion avant même l'incendie de l'Opéra du 8 juin 1781: en effet, dès le 18 avril 1781, le correspondant d'un grand seigneur russe, dit Ed Fournier, lui écrivait de Paris :

> Il est aisé de se former l'idée du prix qu'on attache aux terrains dans cette bonne ville par la demande de quatre cents louis qui a été faite, au nom du duc de Chartres, aux propriétaires des maisons qui bordent le jardin du Palais-Royal, pour la petite place de trois à quatre toises de long [5.8 à 7.8 m] sur quatre pieds de diamètre [1.2 m], qui les sépare du treillage dont la promenade est entourée.[2]

Néanmoins, il ne doit s'agir ici que d'un bruit de salon : en effet, afin de paralyser la résistance au projet des propriétaires ses voisins en leur rachetant le terrain nécessaire, le duc de Chartres, au taux indiqué par Fournier, aurait dû dépenser une somme à laquelle il n'avait alors pas accès et dont la seule dépense aurait paralysé le début des travaux.

Qui sont les propriétaires de ces maisons ? On trouve leurs noms et maisons correspondantes dans les rues adjacentes dans un « État des noms des propriétaires des maisons qui forment le pourtour du jardin du Palais-Royal à commencer par celle de la rue de Richelieu mitoyenne avec le Palais jusqu'à l'hôtel de Voyer rue des Bons-Enfants mitoyenne de même avec le Palais»[3], dont on peut tirer le tableau visible en annexe[4]. Ces maisons bénéficiaient avant les travaux entrepris par le duc de Chartres d'un emplacement particulièrement privilégié, point souligné dans le *Tableau du nouveau Palais-Royal,* lorsque le père du narrateur décrit le lieu tel qu'il a pu le connaître avant les travaux :

> […] Les logements au pourtour du jardin sont fort chers, et cela parce qu'ils y communiquent ; les rues de Richelieu, des Petits-Champs et des Bons-Enfants sont composées de beaux hôtels, la plupart garnis, un premier étage se loue cinquante louis par mois ; cette somme est exorbitante, mais l'étranger ne regrette pas cette dépense, par l'agrément dont il jouit. Le bruit effroyable des rues de Richelieu et des Petits-

[1] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p.21 à 22.
[2] Ed Fournier cité par, V. Champier, G.-R. Sandoz, premier tome, 1900, p.415-416.
[3] Arch. nat. R[4] 288 « Etat des noms des propriétaires des maisons qui forment le pourtour du jardin du Palais-Royal à commencer par celle de la rue de Richelieu mitoyenne avec le Palais jusqu'à l'hôtel de Voyer rue des Bons-Enfants mitoyenne de même avec le Palais».
[4] Annexe, document n°4.

> Champs est capable de détraquer la tête la mieux organisée, et il est bien agréable de pouvoir s'en éloigner sans presque sortir de chez soi.[1]

De quels moyens les propriétaires usèrent-ils dans leur protestation ? Dans un premier temps, les plaignants tentèrent d'agir par des supplications : ils s'adressèrent au duc de Penthièvre, beau-père du prince, et à son épouse, la duchesse de Chartres, pour leur demander d'intervenir afin que les choses restâssent en l'état. L'archevêque de Paris, à qui l'ancien droit de lods et ventes, qu'il tenait sur certains terrains de la parcelle, permettait de s'opposer à l'aliénation, fut également chargé de faire une démarche en grande cérémonie. Toutes ces initiatives demeurèrent vaines[2]. Les propriétaires décidèrent donc dans un second temps d'avoir recours au Parlement : l'avocat Gerbier fut chargé, sans succès, de demander le non enregistrement des lettres patentes du 17 juin 1781 autorisant les constructions. Encouragés par la consultation favorable de trois jurisconsultes, Babille, Collet et Treilhard, les plaignants, au nombre de soixante-douze, persistèrent dans leurs revendications, qui se transformèrent rapidement en caballe contre le duc de Chartres.

Afin de justifier son entreprise et se défendre des nombreux pamphlets alors dirigés à son encontre, le duc de Chartres fit imprimer en 1781 un *Exposé des changements à faire au Palais-Royal*. Une description détaillée du projet y est proposée au public :

> Le jardin du Palais-Royal a cent soixante-sept toises de long [130.6 m], et soixante-douze toises de large [140.3 m]. S.A.S. retranchera sur la largeur, de chaque côté, quatre toises [7.8 m] et sur la longueur, dans le fond, cinq toises [9.7 m], pour faire des rues parallèles à la rue de Richelieu, à la rue neuve des Bons-Enfants, et à la rue Neuve-des-Petits-Champs. Ces rues nouvelles seront bordées du côté du jardin, de maisons dont les façades seront uniformes […]. Ces maisons présenteront, sous une partie de leur premier étage, du côté et au niveau du jardin, une longue galerie couverte, libre de bout en bout et ouverte au public dans tous les temps de l'année. Elle aura environ douze pieds de large, portera toute la hauteur des rez-de-chaussées et entre-sols, et sera percée de cent quatre-vingt-huit arcades. En avant de la grille actuelle, S.A.S. bâtira un grand corps-de-logis de quinze toises de large [29.2 m], et s'étendant en longueur depuis les maisons de la rue de Richelieu jusqu'à celle des Bons-Enfants. Le petit jardin actuel, connu sous le nom de jardin de S.A.S. sera converti en une cour couverte de trois grandes portes sur la rue de Richelieu, et communiquant par trois arcades à la Cour Royale. […] Le nouveau bâtiment construit en avant de la grille, sera soutenu par des colonnes qui formeront trois galeries couvertes, de soixante toises de long [116.9 m] à l'usage du public : des galeries seront croisées carrément par d'autres galeries de droite et de gauche sous les deux ailes de la Cour Royale, dont seront supprimés tous les appartemens du rez-de-chaussée et des entresols. La voute qui est en face du grand escalier actuel, sera continuée sur la même largeur et de toute la profondeur du bâtiment des archives, qui sera démoli. Enfin le

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, en deux parties, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.4 à 6.
[2] V. Champier, G.-R. Sandoz, second volume, 1900, p. 420.

> passage étroit et incommode qui conduit à la rue de Richelieu, sera redressé et considérablement élargi.[1]

Aux fervents admirateurs de l'arbre de Cracovie semble adressée le paragraphe traitant des plantations, le nouveau jardin devant se composer de deux allées « qui auront chacune exactement les mêmes dimensions que l'ancienne, et qui seront formées de maronniers »[2]. La chute prend en quelque sorte le public à témoin de la bonne foi du Prince : « Ainsi, loin de chercher à nuire aux propriétaires, il travaille à l'agrément de leurs terrains et ils calomnient mal à propos ses intentions »[3]. De plus, la modération avec laquelle le prince a répliqué à ses adversaires a aussi joué en sa faveur : changeant de champ sémantique, il évoque des « changements » plutôt que les « destructions » décriées. Enfin, le prince invite le public à se rendre lui-même juge impartial du projet : « Les plans originaux, profils et élévations, sont déposés dans un appartement du Palais-Royal, que S.A.S. a désigné à cet effet. On pourra les y voir tous les matins, depuis neuf heures jusqu'à midi, pendant quinze jours, à compter du 5 juillet, avec des billets que l'on distribuera chez M. Fontaine, Secrétaire des commandements de S.A.S. demeurant au Palais-Royal »[4].

Les propriétaires publièrent néanmoins une *Réponse à un précis distribué pour M. le Duc de Chartes, pour les propriétaires, opposants et demandeurs ;* bien que nous ne disposions pas d'un exemplaire du *Précis*, cet imprimé reprend ses arguments afin de les contredire, et permet une bonne compréhension du débat. Les propriétaires déplorent dans un premier temps le peu de diffusion de leurs arguments face à *l'Exposé* du duc de Chartres : « Le Mémoire à consulter et la Consultation pour les Propriétaires ont été infiniment moins répandus, que l'exposé de M. le Duc de Chartres : c'est donc à tort, qu'on leur reproche d'en avoir inondé le Public »[5]. Attaqués sur la petite proportion de propriétaires qu'ils semblent représenter, ils justifient leur nombre : « Il n'y a que 52 maisons dans le pourtour du Palais Royal. Deux appartiennent à M. le Duc de Chartres, et quatre aux sieurs Vigoureux, Jousserand, Esprit et Tallagory, qui tiennent au service de sa maison ; restent donc quarante-six autres Propriétaires, dont trente-quatre et par conséquent, les trois quarts sont opposants, et ne sont nullement désavoués par les douze autres »[6]. Les propriétaires retracent en outre la chronologie de leurs

[1] *Exposé des changements à faire au Palais-Royal*, brochure in-4, imprimée par ordre de S.A.R. le duc de Chartres. Paris, juillet 1781, p.14 à 16.
[2] *Ibid.*, p.17.
[3] *Ibid.*, p.20.
[4] *Ibid.*
[5] Arch. nat. R[4] 294 *Réponse à un précis distribué pour M. le Duc de Chartes, pour les propriétaires, opposants et demandeurs* (1781) p.1 à 2.
[6] *Ibid*., p.3.

droits sur le jardin, dont ils retracent l'origine jusqu'à 1660 : les « vues, jours et entrées remontent au temps où le Palais Royal était dans les mains de Louis XIV et qu'ils existaient lors du don de 1692 en augmentation d'apanage […]. […] et la preuve de l'existence de ces jours, vues et entrées antérieurement même à cette habitation de fait […] résulte d'une quittance donné par devant notaires le 15 Mars 1660 »[1]. Ils stipulent en outre que la privation de leurs vues et entrées sur le jardin va à l'encontre de l'acte de donation du duc d'Orléans au duc de Chartres, dont « l'article IV […] oblige formellement ce Prince [à] conserver *pour l'agrément du Public la jouissance des cours et du jardin* »[2].

Néanmoins, après la démonstration de *l'Exposé* et l'exposition des plans, seuls cinquante-quatre des soixante-douze plaignants souhaitèrent continuer leurs procédures juridiques ; ce nombre tomba à quarante-sept, puis à trente, après certaines transactions, comme celle qui intervint avec le plus fougueux d'entre eux, le marquis d'Argenson, ou à la suite de l'examen juridique des droits de chaque partie[3]. Les trente plaignants se trouvèrent brusquement désarmés, le 30 juillet 1781, lorsque le prince fit déclarer qu'il se désistait des lettres patentes royales obtenues six semaines auparavant ; ils ne pouvaient en effet plus attaquer le prince sur la valeur d'apanage du terrain constructible, et il ne restait à Louis-Philippe-Joseph qu'à réunir les fonds. Le duc de Chartres partit alors, au milieu de l'été, en Italie. Etait-ce pour réunir préalablement la somme nécessaire à l'entière confection des bâtiments projetés, concordament à l'acte de donation passé avec son père, et passer un emprunt ? Symptomatique de l'antipathie qu'inspirait alors la figure du duc, une chanson fut rédigée à l'occasion de ce voyage :

> Grâce à Dieu, dans l'Italie,
> Il est allé voyager
> Mais le peuple ne l'oublie,
> Et veut toujours en parler :
> Il le déteste
> Qu'il dit, dans son souvenir,
> Que le diable l'emporte,
> C'est notre plus grand désir.[4]

Fontaine décrit ainsi le dénouement du conflit :

> Les procès furent terminés par un arrêt du parlement qui donna gain de cause au duc d'Orléans, et, le 31 août 1784, le roi rendit des lettres patentes, enregistrées le 26 du même mois, par lesquelles Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, fut autorisé à faire exécuter entièrement les constructions commencées pour l'amélioration et l'embellissement du Palais-Royal, avec permission d'accenser

[1] Arch. nat. R[4] 294 *Réponse à un précis distribué pour M. le Duc de Chartes, pour les propriétaires, opposants et demandeurs* (1781), p.8.
[2] *Ibid*., p.10.
[3] V. Champier, G.-R. Sandoz, premier volume, 1900, p. 420.
[4] G. Imbert de Boudeau, *Recueil de lettres secrètes, Année 1783*, édité par P. Adamy, Genève, Droz, 1997, p.341.

> ensuite les terrains et les bâtiments composant en tout 3500 toises [13,295 m^2], au prix de vingt sous par toise.[1]

Ainsi, dès les premiers jours de septembre 1781, le duc de Chartres pouvait officiellement faire débuter les travaux de son architecte Louis. Son attitude face aux attaque fut illustrée par Mercier dans son *Tableau de Paris* : « [Le projet] excita cependant des murmures très vifs dans le public : c'est à cette occasion que, lorsqu'on représenta à l'auguste propriétaire que son bâtiment allait lui coûter une dépense énorme, il répondit gaiement : « Point du tout, car tout le monde me jette la pierre »[2]. Le contraste entre les rives chargées de balcons de l'ancien jardin et la face arrière des constructions litigieuses témoigne aujourd'hui encore de l'iniquité de l'entreprise : le ressentiment était d'autant plus vif que les nouvelles constructions, par leur décoration, tournaient ostensiblement le dos aux propriétaires lésés.

Malgré la légalité des opérations, les tensions demeurèrent donc, et les riverains continuèrent les tentatives pour faire fléchir le duc, comme en témoigne, le 7 octobre 1781, un placet en vers que lui présente l'abbé de Launay « où il exhorte Son Altesse d'abandonner son plan de bâtiments au pourtour du Palais-Royal et de suivre un nouveau plan de décoration plus agréable au public et non moins digne de sa grandeur », à savoir un monument au cardinal de Richelieu[3]. Néanmoins, cette approche courtoise n'est pas représentative du ton de l'opération, donné par les *Mémoires secrets* le 15 décembre 1781 : « M. le duc de Chartres devenant agresseur contre les propriétaires les a provoqués par un acte hostile, en faisant arracher de force, sans aucune réclamation préalable, les grilles qui entouraient leurs maisons, et en faisant vendre les matériaux à son profit. Jusqu'à présent ces propriétaires sont restés dans l'inaction »[4]. Les travaux se poursuivirent donc, aux dépends des plaignants. Néanmoins, le fait qu'apparaîsse dans l'imprimé *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir* en 1813 l'affirmation que « le 1er plan était seulement d'élever des portiques au pourtour du jardin avec des terrasses au-dessus, mais des difficultés de la part des propriétaires, firent adopter la construction dont nous parlons»[5] laisse entendre l'importante influence qu'eût la caballe des propriétaires à l'encontre du projet ; aucun plan ne correspondant à cette description n'étant disponible, il pourrait s'agir d'un état inconnu du projet, ou d'une approximation de la part de l'auteur afin de souligner l'ampleur de la campagne des plaignants.

[1] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p.22.
[2] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, librairie de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, 8, près le Théâtre-Français, ci-devant rue de Valois, 1781, rééd. 1884, p.84.
[3] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 18, 1783-1789, 7 octobre 1781, p.76-77.
[4] *Ibid*. 15 décembre 1781, p.193.
[5] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, s. l. n. d. 1813, p. 10.

Normant, dans son *Annuaire* de 1801-1802, déplore la perte de leurs précieux avantages pour les personnes occupant les anciennes maisons en poutour du jardin : « l'air pur et salubre qu'elles respiraient, fut remplacé par celui des égouts et cuisines qui se trouvent derrière les bâtiments neufs ; comme aussi la vue pittoresque et jolie qui en faisait tout l'agrément, fut tout-à-coup resserrée à 9 mètres de distance, par des corps-de-logis, d'une grande hauteur »[1]. Le narrateur du *Tableau du nouveau Palais-Royal*, décrit ainsi la vue depuis le fenêtre de son hôtel garni, situé dans les anciennes maisons au poutour du Palais-Royal : « […] je n'apperçus qu'une rue presque déserte et un long corps de bâtiments uniformes qui, dans une autre circonstance, m'auraient peut-être paru très-bien entendus, malgré le ridicule aspect des plombs conducteurs des eaux, qui gâtent ce bâtiment »[2]. A son étonnement face à la nouvelle disposition du quartier est juxtaposé le discours d'un propriétaire résigné :

> Nous avons plaidé contre Monseigneur le Duc de Chartres, et nous avons perdu notre procès. – Cela doit vous avoir fait bien du tort ? – Beaucoup dans les premiers temps ; mais les loyers des nouveaux bâtimens sont si chers, que les hôtels garnis ont encore la vogue, surtout pour les étrangers. Les propriétaires des maisons qui entouraient l'ancien Palais-Royal, craignaient que le Prince ne fît bâtir tout près de leurs propriétés ; mais il n'en a rien été, nous n'avons eu que la peur, il nous reste assez de jour, et, sans les égouts infects qui sont sous cette rue, je vous assure que nous respirerions un air très-pur.[3]

Mayeur de Saint-Paul, dans le *Tableau du nouveau Palais-Royal* prend en outre la défense du prince dans son initiative, tout en contournant le débat sur la nature d'apanage du terrain : « – Le Palais-Royal appartient donc à Monseigneur le Duc d'Orléans ? – Oui, Monsieur, vous les voyez bien. – De quoi vous plaignez-vous donc ? – De ce qu'il nous a masqué. – Vous voulez rire. Charbonnier n'est-il pas maître chez lui ? Ne peut-il pas faire ce que bon lui semble ? Et très certainement un Prince est plus qu'un Charbonnier »[4].

D. Un aménagement urbain

L'inclusion d'un nouveau lotissement à l'intérieur de celui construit autour du jardin de Richelieu répète la formation d'origine mais reconstitue un îlot dans l'îlot, en l'isolant des voies de liaison. Au même titre que de nombreux lotissement du quartier de la Chaussée-d'Antin, celui du Palais-Royal engendra le percement de nouvelles rues : ces dernières furent prises sur

[1] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.137.
[2] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, 1788, p.15.
[3] *Ibid*., p.16 à 17.
[4] *Ibid*., p.19 à 20.

le terrain de l'ancien jardin, réduisant nécéssairement les dimensions du nouveau ; de plus, ce dernier perdait outre la largeur des rues, mais également celles des maisons du nouveau lotissement. Il en résulte que « ces jardins ont été considérablement diminués par la construction des galeries, et les rues du pourtour »[1]. Il s'agit donc d'un aménagement urbain sur un apanage dont le terrain se situe, qui plus est, contrairement au quartier de la Chaussée-d'Antin, au cœur de Paris.

Pour ce qui est de la règlementation à cet égard, la pierre angulaire de l'urbanisme règlementaire parisien est l'édit de décembre 1607, dont les dispositions ne parviennent à s'imposer qu'au XVIII^{e} siècle. Ce texte impose notamment à tous l'obligation de demander permission et alignement pour bâtir, rebâtir, ou effectuer des travaux confortatifs le long de la voie publique. Il ordonne en outre que l'on veille, en donnant les alignements, à redresser le tracé des rues et à les élargir. Ces principes, qui se concrétisent au XVII^{e} siècle grâce au développement de la planification urbaine, aboutissent, pour Paris, à la déclaration royale du 10 avril 1783 qui fixe à 30 pieds (9.75 m) la largeur *minima* de toute nouvelle rue ; néanmoins, on se contentait généralement d'imposer à ces voies une largeur de 24 pieds (7.8 m). Cette largeur sera portée en 1787 par l'administration municipale, pour les rues nouvelles, à trente-six pieds (11.8m). D'autres règles, dont plusieurs sont d'ailleurs reprises de l'édit de 1607, influencent directement l'architecture urbaine : ainsi, la fréquente prohibition des pans de bois, celle de bâtir en surplomb, la rigoureuse limitation des saillies, l'interdiction des pignons, l'obligation de couvrir les maisons de tuiles ou d'ardoises. Sont en outre instituées des dispositions relatives à la hauteur des maisons : la législation de 1783-1784 impose à Paris un « plafond » d'environ 22.5 m. Il résulte de l'ensemble de cette réglementation un important effet d'homogénéisation visuelle[2].

La création de nouvelles rues sur la rive droite est, au cours des années 1770-1780, relativement fréquent et le plus souvent fruit d'opérations foncières. Ces voies sont généralement percées à l'emplacement d'hôtels particuliers qu'une aristocratie ruinée n'entretient plus qu'avec peine. Certains sont achetés par des entrepreneurs de maçonnerie, tel Mathias Pasquier, maître maçon qui a rasé l'hôtel de La Ferrière pour construire à son emplacement « plusieurs maisons particulières, soit par lui-même, soit par les acquéreurs de

[1] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, s. l. n. d. 1813, p.11.
[2] L. Bely (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Quadrige/PUF, 2006, article « Urbanisme ».

portions de ce même terrain »[1]. Des lettres patentes du 13 décembre 1777[2] l'autorisent à ouvrir un cul-de-sac de 22 pieds [7.1 m] de large entre la rue neuve des Petits-Champs et la cour du couvent des Augustins réformés (aujourd'hui place des Petits-Pères). Les religieux ont accordé à Pasquier et aux futurs habitants du cul-de-sac la possibilité de traverser la cour située devant leur église, à la condition que la porte n'ait que 4 pieds de large sur 6 de haut [1.3x1.9 m], ce qui ne permet que le passage d'un piéton ou d'une chaise. De même, des lettres du 12 mai 1780[3] permettent au sieur Navau et compagnie, propriétaires des anciens hôtels de Conti et de Créqui, de percer à leur emplacement, entre la rue de l'Oratoire-du-Louvre et celle des Poulies, la rue d'Angivilliers, d'une largeur de 24 pieds [7.8 m]. Les lotisseurs firent élever par Lenoir, de part et d'autre de la nouvelle rue, des immeubles d'architecture uniforme[4].

Mais les demandes d'autorisation d'ouverture de rues émanent bien souvent de grands seigneurs propriétaires des hôtels sacrifiés à la spéculation. Tel est le cas des enfants du feu prince Christian IV, duc régnant des Deux-Ponts-Birkenfeld, pour le très bel hôtel de La Vallière, devenu celui du prince palatin : ils veulent ouvrir sur son terrain une rue de 24 pieds [7.8 m] de large allant de la rue neuve Saint-Augustin au rempart[5]. Même largeur et situation pour la rue de Choiseul, que la duchesse douairière de Choiseul et le comte de Choiseul-Gouffier obtiennent en 1779 de faire ouvrir dans le jardin de leur hôtel[6]. En 1784, c'est le marquis de Louvois que des lettres patentes du 30 avril autorisent à percer une rue portant son nom, de 30 pieds [9.7 m] de large, à l'emplacement de son magnifique hôtel, entre les rues de Richelieu et Sainte-Anne[7].

Certains membres de la haute aristocratie ne se contentent d'ailleurs pas de lotir mais font élever le long des nouvelles rues des maisons aux façades régulières, obéissant à un programme architectural. Le duc et la duchesse de Choiseul créèrent ainsi, à l'emplacement de leur hôtel et de ses jardins, le quartier de la Comédie Italienne. Les lettres patentes du 14 octobre 1780 autorisent Reboul de Villeneuve, négociant à Paris, et ses associés à faire construire la nouvelle salle des comédiens italiens (Opéra comique) et à percer sur le terrain de l'hôtel de Choiseul les rues Marivaux et Favart (30 pieds [9.14 m]), Grétry (27 pieds [8.2 m]), d'Amboise

[1] P. Pinon, « A travers révolutions architecturales et politiques (1715-1848) », dans *Paris, genèse d'un paysage* (sous la direction de L. Bergeron), Paris, 1989, p. 179.
[2] Arch. nat. X^{1A} 8821 Lettres Patentes du 13 décembre 1777 : « portant permission au S. Pasquier d'ouvrir un cul-de-sac et confirmation du traîté passé entre lui et les religieux Augustins Réformés [...] ».
[3] Arch. nat. X^{1A} 8829 Lettres Patentes du 12 mai 1780 : « portant permission au S. Etienne Navau et Compagnie d'ouvrir une rue nommée d'Angivilliers ».
[4] P. Pinon, « A travers révolutions architecturales et politiques (1715-1848) », dans *Paris, genèse d'un paysage* (sous la direction de L. Bergeron), Paris, 1989, p. 180.
[5] Arch. nat. Q^1 1102^2 « Avis favorable au bureau de ville », 6 mai 1778.
[6] Arch. nat. Q^1 1102^2 Lettres patentes du 19 juin 1779.
[7] Paris, Bibl. nat. de France, Mss., Joly de Fleury, ms. 1421, fol. 61-62.

(25 pieds [7.6 m])[1]. Mais c'est Choiseul qui a en fait réalisé le lotissement : les immeubles furent construits sur les plans et sous la conduite de son architecte, Louis-Denis Le Camus[2]. Pour le lotissement du duc de Chartres au Palais-Royal, ce sont les lettres patentes du 17 juin 1781 qui permettent à Louis-Philippe-Joseph d'aliéner une surface de 2,300 toises [8736.8 m^2] à prendre sur son apanage, au pourtour du jardin, et à séparer les nouvelles maisons de celles qui bordaient antérieurement le jardin par les rues de Valois, de Beaujolais et de Montpensier : l'une des jusitifications de la construction de ces nouvelles maisons est d'ailleurs la laideur des anciennes maisons au poutour[3]. La régularité des façades constitue ainsi un élément majeur de l'urbanisme au XVIII^{e} siècle, qui multiplie les ensembles architecturaux obéissant à une servitude décorative qui peut régir une rue, un quai, une place, voire une ville entière comme à Rennes, après l'incendie de 1720[4]. De même à Bordeaux, Nantes et Toulouse, une ligne de façades uniformes remplace le rempart du côté du fleuve. A Orléans, à Toulouse également, on plaque des façades régulières sur un habitat médiéval. Autre procédé, repris de la place Vendôme : on édifie la façade et chacun bâtit derrière à son gré, sans pourtant pouvoir modifier l'unité externe[5]. La régulartié des façades de Victor Louis s'inscrit donc dans un mouvement d'esthétique urbaine plus large.

La rectitude des rues vise elle aussi, au même titre que la régularité des façades, une ambition esthétique. Les voies doivent ainsi s'ordonner en des figures géométriques régulières : quadrillages comme à Rennes ou à Châteaudun ; places circulaires ou semi-circulaires dont partent des rues rayonnantes (quartier du Grand-Rond, à Toulouse, place du théâtre Graslin, à Nantes, ou place de l'Odéon, à Paris). Le tracé de la place de l'Odéon au cœur du lotissement du comte de Provence engendra, au même titre que les mutations du Palais-Royal, la transformation d'un quartier ; son tracé, qui inclut des rues rayonnantes répond à un besoin topographique de réorganisation urbaine du quartier. Dans un premier temps, les conditions topographiques immuables furent les premières contraintes à maîtriser dans la réalisation du programme de Peyre et De Wailly : déclivité sud-nord d'une part, rôle respectif des trois rues délimitant l'enclos triangulaire de l'ancien hôtel de Condé dans le schéma de circulation de la rive gauche d'autre part. La place des voies de circulation dans ce lotissement était en effet cruciale, la parcelle de Condé constituant un carrefour important entre la circulation sud-nord -

[1] Arch. nat. H^2 2133 Lettres patentes du 14 octobre 1780.
[2] F. Boyer, « Un lotissement à Paris au XVIII^{e} siècle : de l'hôtel de Choiseul à la comédie italienne », dans *La vie urbaine*, 1962, p. 256-257.
[3] J.-L. Harouel, *L'embellissement des villes…,* 1993, p.178.
[4] L. Bely (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Quadrige/PUF, 2006, article « Urbanisme ».
[5] J.-L. Harouel, *L'embellissement des villes…,* 1993, p. 11.

elle descend de la place Saint-Michel (actuelle place Edmond Rostand) par la rue Monsieur-le-Prince et le carrefour de Buci, vers la rue Dauphine et le Pont Neuf - et la circulation ouest-est (rue de Vaugirard) déviée vers le nord par la troisième limite du triangle, la rue de Condé. De plus, différents points d'attractions entouraient la parcelle et induisaient un trafic dense qu'eût exacerbé un mauvais tracé des nouvelles rues : le palais du Luxembourg et son vaste jardin usuellement ouvert au public, la nouvelle École de Chirurgie en cours d'achèvement, la foire Saint-Germain, et l'église Saint-Sulpice, dont Servandoni avait commencé à dégager la façade. Il s'agissait donc, pour assurer le succès de l'opération foncière, d'assurer une liaison efficace entre les centres d'attraction du quartier Saint-Germain. Néanmoins, dans tout lotissement, le tracé n'est pas uniquement conduit par une préoccupation d'urbanisme ; est également central un souci de rentabilité susceptible de nuire à celui-ci. En effet, la recherche des meilleures conditions de vente des terrains de l'îlot en parcelles impose la multiplication des voies de découpage qui augmentent le nombre des façades d'immeubles de rapport et des boutiques qui y sont associées. Mais, tout en multipliant les voies, il existe un risque de réduire exagérément la superficie et le nombre des lots[1].

Au contraire, entre la grande artère commerciale de la rue Saint-Honoré, la place du Palais-Royal et les rues de Richelieu, Petits-Champs, Bons-Enfants et Neuve-des-Bons-Enfants, « fragment de ville, entouré de rues étroites »[2], le Palais-Royal formait une sorte d'enclos protégé du regard de la rue tout en s'inscrivant dans la zone commerciale la plus dense de la capitale à laquelle il est connecté par ses entrées agencées selon les quatre directions cardinales[3]. Il ne s'agit donc pas orginellement d'un lieu de circulation mais bien de déambulation en-dehors du réseau viaire, ce qui explique partiellement la très mauvaise réception de la création de nouvelles rues aux dépends de ses plantations : « Avant la construction des nouveaux bâtiments, le jardin embrassait les rues qui les environnent. On a abattu trois maisons vis-à-vis la rue Vivienne, par l'une desquelles on descendait quinze marches pour arriver au jardin : on a ouvert la rue qui va en pente : le jardin n'a plus que 117 toises de longueur [228 m], sur 50 de large [97.5 m] »[4]. Ces nouvelles rues induisent un nouvel itinéraire d'accès au jardin : « Des rues de vingt-sept pieds de largeur [8.2 m] séparent ces bâtimens des maisons qui formaient auparavant l'enceinte du jardin : on arrive à ces rues par

[1] D. Rabreau, *Le théâtre de l'Odéon…,* 2007, p. 57 à 58.
[2] A. Alkenzawi, « Palais-Royal (1624-1986) », *Appareil* [Online], Numéro spécial , 2008, disponible en ligne depuis le 3 juillet 2008, consulté le 23 mai 2018, 03 July 2008 :: http://journals.openedition.org/appareil/473 ; DOI : 10.4000/appareil.473
[3] C. Plumauzille, *« Le « marché aux putains » …* en ligne depuis le 1er décembre 2013.
[4] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris, …* 1787, p. 116.

une ouverture pratiquée rue Neuve des Petits-Champs, en face de la rue Vivienne, qui, formant des rampes douces de droite et de gauche de la rue de Beaujolois, communique aux rues de Valois et de Montpensier »[1]. Les trois rues nouvellement créées, de « vingt-sept pieds de largeur » [8.2 m], communiquent ainsi avec les anciens pourtour du jardin : « celle de Valois […] communique avec la rue Saint-Honoré. Celle de Montpensier, du côté de la rue de Richelieu, sera aussi prolongée jusqu'à la rue Saint-Honoré. Sur celle de Beaujolais on a pratiqué [un passage] vis-à-vis la rue Vivienne »[2]. La toponymie du lieu est en outre amenée à changer pendant la Révolution : « […] on arrive à ces rues, par une ouverture pratiquée, rue neuve des Petits-Champs, en face de la rue Vivienne, dite le Perron, formant deux pentes douces, de droite et de gauche ; on donne à ces deux côtés le nom de rue d'Arcole ; elle communique aux rues latérales de ce monument ; celle à droite, par ce côté, se nomme rue de Quiberon, ci-devant Montpensier ; celle à gauche prend le nom de rue du Lycée, ci-devant Valois »[3]. Les noms des enfants du duc d'Orléans sont ainsi abandonnés au profit de noms plus républicains le 2 thermidor an VI (20 juillet 1798) : la rue de Montpensier devient rue de Quiberon, la rue de Valois la rue du Lycée, et la rue de Beaujolais la rue d'Arcole. Les rues recouvrèrent leurs noms d'origine par un arrêt préfectoral du 27 avril 1814[4].

Les changements intervenus dans l'enclos du Palais-Royal vont ainsi restructurer le quartier qui l'entoure : de promenade du beau monde, la parcelle devient un épicentre mercantile, qui influence en ce sens les rues environnantes. Ainsi, alors que la rue Vivienne ne présentait que « très peu de boutiques » avant la Révolution, elle est en 1814 « l'une des plus brillantes de Paris pour le commerce de la bijouterie, orfèvrerie, chapelerie, draperie, soierie, magasins de comestibles, marchandes de modes, marchands de porcelaine, de curiosités, des libraires, et le cabinet littéraire de M. Gagliani, où l'on trouve une immence quantité de livre étrangers dans toutes les langues »[5]. On reconnaît là les principaux domaines de commerce présents sous les galeries du Palais-Royal. Mais, non seulement comme un centre commercial, le lieu s'affirme progressivement comme un espace de surprise et de divertissement ; en 1810, le *nouveau Pariséum* propose ainsi une géographie parisienne où s'inscrit le Palais-Royal : « En général on peut diviser les quartiers de Paris de la manière suivante : La Chaussée d'Antin pour les négociants et banquiers ; le quartier St.-Denis pour les marchands ; les quais de Voltaire et

[1] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à Paris …*1788-1790, seconde partie, 1790, p.133.
[2] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*…, 1785, p. 37 à 39.
[3] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.16 à 17.
[4] Archives de Paris, D4K2 3062.
[5] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique, …*1807, p.166.

des Augustins pour les libraires ; le quartier du Palais-Royal et des Tuileries pour les curieux »[1]. Les rues nouvellement créées sont ainsi phagocytées par le centre d'attraction commerciale que constituent les galeries du Palais-Royal : « Il n'y a aucune boutique ouverte, dépendante des nouveaux bâtimens, sur les rues ; ce qui les rend peu fréquentées »[2]. Le projet des nouvelles maisons du Palais-Royal inclue en outre des détails visant à l'utilité publique, telles, « le long des bâtimens neufs, […] des pompes de distance en distance, pour la commodité publique »[3]. Le nouveau centre qu'induit l'ouverture des galeries devint intensément fréquenté, créant d'importants flux de promeneurs et badauds au sein du quartier et dans les voies amenant à l'enclos : « Le plus fréquenté de ces passages est celui en face de la rue Vivienne, ainsi que celui qui aboutit à l'hôtel Pethièvre. Du matin au soir la foule y abonde […] »[4].

Selon le premier biographe de Victor Louis, l'aménagement du Palais-Royal semble de plus s'inscrire dans une vision de restructuration urbaine bien plus large de la part de l'architecte, dont les projets furent approuvés par Louis XV, puis par son successeur. L'exécution de plusieurs de ces plans, définitivement arrêtée, fut commencée :

> On peut placer en tête des projets en question pour la capitale, celui d'enceindre la place du Carrousel toute entière, dans la cour du Château des Tuileries, par une circonvolution d'édifices de la couronne. A l'extrémité, en face du Pavillon de Flore, il plaçait une salle d'Opéra, de forme ovale, à laquelle venait aboutir, du côté du Louvre, une Galerie dite de la Reine, et en parallèle, la Bibliothèque Royale. La […] façade des Tuileries, du côté de la cour, devait subir aussi de notables changemens, et ses extrémités parallèles être garnies de pavillons ou corps avancés. Le Palais Royal, que la Révolution l'empêcha également de terminer complètement, faisait aussi partie de la combinaison de ce vaste projet ; cet immense édifice se fût trouvé lié, par le Louvre, avec les Tuileries.[5]

Les travaux du nouveau lotissement du Palais-Royal engendrèrent non seulement un renouvellement du quartier, mais également une véritable vogue de celui-ci : « Le Marais est au quartier brillant du Palais-Royal, ce que Vienne est à Londres »[6].

E. La réception de l'architecture par le public

« Voilà le Palais-Royal renouvelé, rebâti, achevé : on a beau dire, on a beau critiquer, je n'y entre jamais sans un nouveau plaisir, et l'affluence du monde qui le fréquente

[1] *Le nouveau Pariseum, ou curiosités de Paris…*1810, p.ii.
[2] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, 1788, seconde partie, p.190.
[3] *Ibid*., p.192.
[4] *Ibid*., p.193-195.
[5] L.-E.-H. Gaullieur-L'Hardy, *Porte-feuille ichnographique de V. Louis…* 1828, p.12 à 14.
[6] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris, …*1781, rééd. 1884, t. I, p.220-221.

actuellement, vient à l'appui de mon jugement »[1]. Malgré l'importante campagne à l'encontre du duc de Chartres et de son projet, l'opinion publique pencha progressivement en sa faveur, d'une part du fait même de la violence des invectives lui étant adressées, et d'autre part par la beauté du complexe architectural, qui persuada progressivement le public. Ce dernier put en effet apprécier l'ampleur du projet tout d'abord par les plans exposés, puis lors de leur achèvement. Les travaux en eux-mêmes furent en outre l'objet d'admiration par leur rapidité, et les différentes phases se déroulèrent sous le regard des badauds. Progressivement, l'hostilité des débuts fit place à une approbation quasi générale que souligne Dulaure en 1787 dans sa *Lettre à M*** sur le Cirque* : « Vous savez, Monsieur, quels furent les murmures du public lorsqu'on détruisit l'ancienne plantation de ce jardin ; vous savez aussi combien ce même public fut agréablement trompé à la vue de ces bâtiments réguliers et magnifiques qui entourent cette jolie promenade, de ces galeries si commodes, si peuplées, et si brillante ; vous vous souvenez qu'il finit d'applaudir avec enthousiasme ce que d'abord il avait critiqué avec humeur »[2].

Dès la genèse du projet et du fait de l'accessibilité de la promenade (le duc de Chartres étant tenu de conserver « pour l'agrément du Public la jouissance des cours et du jardin du Palais Royal »[3]), le fait de convaincre l'opinion publique du bien fondé des travaux fut un enjeu crucial, qui plus dans le contexte de la campagne menée contre le prince. Dès 1782, Siméon-Prosper Hardy remarqua que les observateurs, confrontés aux nouvelles entrées installées sur le jardin, commencèrent à ne plus dédaigner le projet du prince[4].

Avant même l'aboutissement des travaux, l'entourage du duc de Chartres tenta de séduire le public : Thiéry, dans la première édition de son *Almanach du voyageur à Paris*, anticipe en 1783 sur les « nouveaux bâtiments du Palais-Royal »[5] alors encore en chantier, et la notice, qu'on retrouve presque mot pour mot dans le *Mercure de France* du mois de janvier 1783, a très certainement été communiquée à l'auteur par Victor Louis, qui figure parmi les personnes remerciées dans l'« avis de l'éditeur »[6]. Le public peut en outre se forger son opinion en consultant les « plans originaux, profils et élévations », qui « sont déposés dans un appartement du Palais-Royal, que S.A.S. a désigné à cet effet. On pourra les y voir tous les matins, depuis neuf heures jusqu'à midi, pendant quinze jours, à compter du 5 Juillet, avec des

[1] *Mémoires de M. Goldoni pour servir à l'histoire de sa vie et à celle de son théâtre*, volume 3, Paris, Chez la Veuve Duchesne, 1787, p. 243-244.
[2] *Lettre à M*** sur le Cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*, 1787, p.13-14.
[3] Pièces justificatives, document n°1.
[4] Paris, Bibl. nat. de France, Mss., Hardy, Siméon-Prosper, *Mes loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, ms. fr. 6684, t. 6, f. 152.
[5] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à* Paris…, 1790, p. 350 à 354.
[6] *Ibid*., p. v à vi.

billets que l'on distribuera chez M. Fontaine, Secrétaire des commandements de S.A.S. demeurant au Palais-Royal »[1]. *Le Petit Tableau de Paris*, en 1783, témoigne de la progressive faveur du public face à la rapide avancée des travaux : « On revient en faveur du plan tant critiqué de Monseigneur le Duc de Chartres. Il y a mille beaux jardins en France ; mais il n'y aura qu'un édifice égal à celui qui s'élève comme à la voix d'une fée »[2]. Mercier lui-même, pourtant relativement critique à l'égard de la forme adoptée par le lotissement, souligne la « rapidité magique »[3] de son exécution. Le champ sémantique du merveilleux est repris par la *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, qui suggère une appariton des nouveaux lotissements « d'un coup de baguette, et par enchantement »[4]. Dans un intervalle de temps « extrêmement court », « M. le Duc d'Orléans est parvenu à élever pour ansi dire, un nouveau Palais dans son Palais même »[5].

Le retournement rapide de l'opinion en faveur de la nouvelle disposition du jardin fut l'objet de nombreux commentaires quant à la versatilité du public parisien, que décrit une observatrice anglaise, Hester Thrale :

> In the evening my husband showed me the new square called the Palais-Royal, whence the Duc de Chartres took away all the fine high trees, which having stood for centuries, it was a shame to touch with an axe, and accordingly the people were as angry as Frenchmen can be, when the folly was first committed. The Court had however wit enough to convert the place into a sort of Vauxhall, with tents, fountains, etc., a colonnade of shops and coffeehouses surroundind it on every side ; and now they are all happy and contented, and *Vive le Duc de Chartes* ![6]

Ainsi, en 1784, le *Courrier d'Avignon* informa ses lecteurs que malgré les nombreuses satires ayant pour objet le nouveau jardin, un nombre croissant de personnes, y compris ses critiques, s'en trouvaient convaincues[7].

La beauté de l'architecture semble être un des arguments de retournement de l'opinion du public en faveur du duc, et la *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties* du monde fait ainsi l'éloge des nouveaux bâtiments, « où les ornements d'architecture répondent aux

[1] *Exposé des changements à faire au Palais-Royal*, brochure in-4, imprimée par ordre de S.A.R. le duc de Chartres, Paris, juillet 1781, p.20.
[2] C.-C. de Rulhière, J.-P.-L. de la Roche du Maine Luchet, *Le Petit tableau de Paris*, s. l.., 1783, p.30-31.
[3] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, librairie de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, 8, près le Théâtre-Français, ci-devant rue de Valois, 1781, rééd. 1884, p.200.
[4] *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, 1785, p.5.
[5] Sèze, *Précis pour les locataires du Palais-Royal*, Paris, de l'Imprimerie de Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, 1788, p.8.
[6] H. L. Piozzi, *The French journals of Mrs. Thrale and Doctor Johnson, edited from the original manuscripts*, (1775-1784), Manchester, The Manchester University Press, 1932, p.198.
[7] *Courrier d'Avignon*, 29 juin 1784, p.211.

agréments du lieu »[1]. La réussite formelle des bâtiments semble soulever un mouvement relativement unanime, jusqu'à constituer une définition en tant que telle du lieu, en 1793-1794, dans *Les Nouvelles Amours* : « Demande. Qu'est-ce que le ci-devant Palais-Royal. Réponse. C'est un des plus beaux morceaux d'architecture que nous avons dans la République »[2]. De plus, bien que la nature mercantile de l'ensemble soit souvent vilipendée, son aspect semble répondre à une architecture palatiale princière : « Ce prince […] a fait élever des bâtimens dont l'étendue et la noble uniformité portent un caractère de majesté qui frappe et cause l'admiration. »[3] ; « Ce genre d'architecture a un caractère de grandeur et de noblesse qui n'est pas ordinaire à des bâtiments uniformes »[4]. Victor Louis entre ainsi à nouveau en grâce auprès du public :

> Cet artiste ingénieux, persuadé que les grandes façades en lignes droites, et l'uniformité des détails, donnent à l'architecture un caractère de grandeur qu'on obtiendrait jamais par des variétés de masses dans un petit espace enfermé comme celui-ci, où les formes ne peuvent pas être dessinées par l'air, s'est déterminé à n'employer qu'un seul ordre montant de fond, embrassant par sa hauteur tous les étages, et qui dominera toujours les plantations : il a voulu annoncer à tous ceux qui entreront dans ce jardin, la vaste enceinte du palais d'un Prince de la maison de France.[5]

Le *Tableau du nouveau Palais-Royal* souligne de plus l'intérêt public de telles constructions, et place la réalistion du duc de Chartres dans une optique d'aménagement urbain : « Est-ce pour lui, est-ce pour moi, disais-je en moi-même, que le Prince a élevé ce superbe monument ? Le palais le plus somptueux ne flatte qu'une fois l'œil du propriétaire, et celui qui construit de magnifiques jardins, travaille plus pour le public que pour lui-même ; […] »[6]. L'aspect pratique des galeries face aux intempéries est également apprécié : elles « offrent au public, même dans les mauvais temps, une promenade aussi commode qu'agréable »[7].

Le jardin lui-même en tant que centre de divertissements suscita un enthousiasme tel qu'il vint à faire de l'ombre aux regrettés marronniers. Ainsi, en 1788, les plaintes des habitués

[1] *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*…1785, p.5.
[2] *Les Nouvelles amours. Farce, comique, liryque [sic] et tragique des femmes publiques du ci-devant Palais Royal. Les fortunes immenses qu'elles ont gagnées à se promener dans le jardin, plusieurs d'entr'elles nouvellement mariées, leurs noms, leurs demeures, le prix de leurs charmes, l'état qu'elles sont actuellement depuis que leurs couvens ont été supprimés*, « se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés. », « de l'imprimerie de Cythère », [1793-1794], p.3.
[3] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris…,* 1787, p. 112.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, 1788, p.22.
[5] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à Paris …,* seconde partie, 1790, p.131.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, seconde partie, 1788, p.186.
[7] J.-A. Dulaure, L. Batissier, *Histoire de Paris et de ses monuments…*, 1846, p.123.

de l'ancien jardin au moment de son terrassement furent raillées dans le *Préservatif contre les escroqueries faites ou à faire aux locataires des boutiques du Palais-Royal* : « Quelques vieux prêcheurs ayant vu tomber le gros arbre sous lequel ils distribuaient leurs rêveries, s'étaient écriés comme si on leur eût enlevé leur bien. Bientôt un bourdonnement sorti d'un essaim de gens désœuvrés, avait fait entendre des plaintes, des critiques, et contre le Prince et contre son architecte, homme aussi honnête qu'instruit dans son art »[1]. Le « magnifique Palais » est en effet orné d'une nouvelle « promenade agréable », bien que soumise à caution ; un tel qualificatif est applicable « en supposant qu'on n'arrachera pas les arbres pour en planter d'autres sur un nouveau plan, ainsi qu'on l'a déjà fait trois fois depuis cinq lustres »[2].

La transformation générale d'un jardin en véritable centre des plaisirs convainquit au point de créer des défenseurs et partisans du nouvel objet :

> Ce sont ceux-là [oisifs] qui vous disent en soupirant que le Palais Royal n'est plus qu'un simulacre ; comme si la destruction de quelques douzaines d'arbres, sur leur retour, dont l'ensemble formait une allée sombre et lugubre, pouvait être une perte. Rabachage de vieillards, toujours enthousiastes du temps passé ! Plus de cent soixante et douze arcades, promenoirs praticables dans toutes les saisons, corridors magnifiquement éclairés tous les soirs, valent bien sans doute l'abris d'un simple feuillage qui rendoit la pluie avec usure, dès qu'il était imbibé, et qui ne donnait de l'ombre que pendant quatre mois.[3]

Il est ainsi globalement accepté que « la destruction de l'ancienne plantation de ce jardin causa moins de regrets aux amateurs de cette promenade, que sa nouvelle disposition leur procure de plaisirs. Le local, en perdant un peu de son étendue, a gagné beaucoup du côté de l'agrément et de la commodité »[4]. Ainsi que le souligne John Scott, la beauté de l'édifice n'est en effet que secondaire face à ses mutliples usages : « There is a neat compact elegance visible in the architecture of what was the palace, — but the building is now insignificant compared with its purposes […] »[5]. Cette prise d'importance du centre commercial au détriment du jardin, et le retournement complet de point de vue vis-à-vis de l'ancien jardin, est perceptible dans *l'Annuaire* de Normant, en 1801-1802 : « Aujourd'hui la vue n'est nullement masquée, tout y est à-découvert, et l'on ne perd rien de ce qu'il y a de curieux à voir, du jardin même, et d'une extrémité à l'autre, dans les belles boutiques qui en sont l'ornement. Il faut croire que l'on tiendra les arbres à une hauteur qui ne puisse obstacler la vue des superbes bâtiments du

[1] *Extrait des Nouvelles à la main du 12 juillet 1787…,* 1788, p.5-6.
[2] H. Chaussier, *Le Gros Lot ou une Journée de Jocrisse au Palais-Egalité*, an IX [1800-1801], p.12.
[3] *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, 1785, p.4-5.
[4] J.-A. Dulaure, L. Batissier, *Histoire de Paris et de ses monuments…*, 1846, p. 121.
[5] J. Scott, *A visit to Paris in 1814 …*1815, p.117.

pourtour »[1]. La prise d'importance des bâtiments sur les arbres est, symboliquement, une rupture avec la parcelle telle qu'elle a pu exister et la prééminence accordée aux maronniers. De façon révélatrice, en 1784, la baronne d'Oberkirch, Alsacienne intégrée à la vie mondaine parisienne, découvrit le nouvel aménagement, « objet de toutes les conversations », et observe, sans faire aucune remarque sur l'aspect du lieu, que « de toutes les promenades, le nouveau jardin est la plus fréquentée par la cour et la ville. C'est le rendez-vous des oisifs et des nouvellistes »[2].

L'usage de la lumière au Palais-Royal et son influence dans la vue d'ensemble qu'elle offre sur les nouveaux bâtiments constitue un élément récurrent des descriptions du complexe et du changement de perception du lieu par le public. En effet, « les feux de cent quatre-vingts reverbères suspendus aux cent quatre-vingts arcades, ceux des nouvelles lampes *à la quinquet*, […] répandent sur cette promenade une lumière douce »[3]. L'éclairage nocturne des galeries participa de la réputation « féérique » du lieu : « C'est dans ce palais, que le soir tout est enchanteur ; les galeries sont éclairées par d'immenses cordons de lumières et on y jouit de tout ce qui fait le charme de la vie. Là, s'offre à l'œil une perspective qui ne peut se décrire »[4]. Le spectacle des galeries n'en est que plus surprenant, et inscrit d'autant plus le Palais-Royal comme un espace de curiosité et de découverte : « La lumière des flambeaux et des lustres multipliés dans les arcades, réunie à celle des réverbères et des appartemens sur le jardin, produit une illumination qu'on ne peut voir pour la première fois, sans être frappé d'une espèce d'étonnement»[5]. Ainsi, « les réverbères allumés font du Palais-Royal le Palais du Soleil »[6]. Pour John Scott, il s'agit d'une vision unique au monde: « When the numerous windows of this immense mass of building are lighted up, and present to the eye, contemplating them from the dark and deserted ground in the center, a burning exterior, leading the imagination to the lively scenes within, perhaps a more impressive spectacle is not to be found in the world »[7]. Etranger fictif à l'instar des correspondants des *Lettres persanes* de Montesquieu, le « péruvien à Paris » se doit ainsi de découvrir le lieu, qui offre un « tableau éblouissant »[8]. Sous la Révolution, où

[1] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.149.
[2] H.-L. de Waldner de Freundstein, baronne d'Oberkirch, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789,* édités par S. Burkard, Paris, Mercure de France, 1970, p. 311-313.
[3] Lettre de Grimm, citée par J. Beaujoint, *Histoire du Palais-Royal et de ses galeries. Politique et mœurs des Princes. Maisons de jeu et de plaisirs. Caveaux et repaires. Le Tout-Paris des Vices*., A. Fayard, éditeur, 78 boulevard Saint Michel Paris, 1881, p.156.
[4] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, s. l. n. d. 1813, p.19.
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*…, 1785, p. 42.
[6] *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, 1785, p.20.
[7] J. Scott, *A visit to Paris in 1814…*, s.l., 1815, p. 129.
[8] J. Rosny, *Le Péruvien à Paris*, 1801, p.208.

tout signe ostentatoire de richesse subissait la désapprobation populaire, on supprima une partie des éclairages, ce qui confirme leur association au caractère luxueux du lieu : « Le brillant spectacle que forment toutes ces boutiques, surtout en hiver, est sans doute la cause pour laquelle on a supprimé les cent quatre-vingt réverbères qui étaient suspendus aux archivoltes des arcades, et faisaient une illumination du plus bel effet possible »[1].

Le nouvel aménagement du Palais-Royal connut néanmoins des jugements plus mitigés, voire négatifs, à l'image de celui des *Mémoires secrets* en août 1784 :

> Le jardin n'offre plus guère que l'image d'un de ces parterres de moines, entouré d'un cloître, auquel on assimile plus justement encore les bâtiments nouveaux dont il est ceint. Leurs murs frappés successivement de trois côtés par le soleil, rendent la promenade insupportable durant le jour et peu agréable le soir parce que l'air qui manque de courant et de circulation ne se rafraîchit que lentement. Du reste, ces murs offrent une très belle sculpture, mais dont le coup d'œil, trop monotone, devient fastidieux. Ils sont d'ailleurs trop élevés et terminés par un comble maussade et du plus mauvais goût. Il eut fallu, à l'instar du jardin de M. d'Etienne, […] les couronner à l'italienne, et par de semblables jardins supérieurs qui auraient merveilleusement égayé ce bâtiment, lui auraient donné un air de singularité et de magnificence et rappelé ceux de Sémiramis. Les corridors ne répondent point à la beauté du plan ; ils sont étranglés et les réverbères mesquins n'éclairent que faiblement. Les boutiques qui en forment le pourtour, donnent à tout l'ensemble un air de foire, peu digne du palais d'un grand prince.[2]

Put ainsi être critiqué l'initiative spéculative à l'origine des travaux, dont la nécessaire rentabilité ne pouvait que nuire à la réussite esthétique de l'ensemble :

> Sans doute, l'idée d'élever un portique autour d'une promenade publique était heureuse ; mais un tel projet demandait, pour offrir quelque chose d'un grand caractère, d'être réalisé avec toutes les ressources de l'Art. Malheureusement les vues intéressées qui le firent exécuter ne pouvaient s'accorder avec la dépense qu'eût exigée une bâtisse proportionnée à l'importance de l'objet. Tout cet ensemble a été trop légèrement construit. La décoration, qui consiste en petites arcades séparées par des pilastres corinthiens est aussi mesquine que mal exécutée. On peut vanter les agréments de ce lieu, et en louer la conception générale ; mais ce sera toujours en faisant abstration de l'architecture.[3]

Les nouvelles plantations reçurent également un accueil mitigé, à l'image d'un échange entre deux promeneurs illustré dans le *Tableau du nouveau Palais-Royal*, dont l'un admire « une magnifique esplanade de vingt-deux toises de large [42.9 m], sur trente-neuf de long [76 m], occupée par un superbe miroir de gazon, en boulingrin, entouré de treillage » tandis que l'autre juge qu'un « miroir de gazon, ce n'est beau à voir qu'un instant ; ce n'est bon qu'à

[1] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.4.
[2] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 26, 1783-1789, 4 août 1784, p.132 à 133.
[3] J.-G. Legrand, C.-P. Landon, *Description de Paris et de ses édifices…*deuxième tome, 1818, p. 335.

attraper les jeunes chiens qui sont assez malheureux pour s'élancer dans ce gazon. »[1] En 1807, le *Miroir historique* offre également un avis en demi-teinte quant à la disposition des plantations du nouveau jardin : « On y compte 488 arbres, dont sept de mort. Dans la belle saison, il est embelli par beaucoup d'orangers. La plantation est en général bien ordonnée, mais les arbres viennent avec peine : la hauteur des bâtiments au milieu desquels ils se trouvent concentrés, l'air les étouffe et empêche la végétation. »[2]

La forme rectangulaire et close du nouveau jardin demeura sujet de nombreuses critiques. Le *Miroir historique* relate les anecdotes suivantes : « M. Louis, architecte du Palais-Royal, demandait à un de ses amis, comment il trouvait les bâtiments du jardin ; il lui répondit *: ils seraient beaux sans toits*. Un étranger dit en entrant pour la première fois dans ce jardin ; voilà une belle cour, c'est dommage qu'il y ait des arbres dedans »[3]. Les *Observations sur la destruction de la promenade du Palais-Royal* reprennent un champ sémantique aériste afin de critiquer la forme du jardin, vicié avant même que les travaux n'aggravent ses défauts :

> Si le jardin du Palais-Royal avait un défaut avant qu'on l'eût démoli, c'était d'être trop petit ; non pas par rapport à son local, mais à cause de la hauteur des maisons de sept à huit étages : ce qui faisait que ce jardin était (pour m'exprimer ainsi) comme enseveli dans un puits, où il ne recevait de l'air que du Ciel ; à quoi il faut ajouter une fumée très épaisse qui s'exhalait du haut des toits par le grand nombre de feux qu'on y faisait. […] Or, en y faisant un double rang de maisons en dedans, on y diminue l'enclos du jardin d'un tiers, et on y augmente la fumée du double.[4]

Dérogeant selon ses détracteurs aux principes les plus fondamentaux des théories hygiénistes, le jardin « ne renferm[e] plus qu'une masse d'air étouffée, stagnante et non renouvelée »[5]. La forme quadrangulaire n'est en outre pas sans rappeler l'architecture claustrale : « Quant au bâtiment, quel dommage que l'enceinte n'ait point permis un plus vaste développement, une forme oblongue au lieu de ce carré qui tient trop de la construction d'un cloître ! »[6] Cette forme resserrée va jusqu'à provoquer des mises en garde à l'égard des mouvements de foule qu'elle pourrait susciter :

> En effet, Milord, toutes les fois qu'un gouvernement permettra à un million d'hommes de s'enfermer dans un enclos de quelques lieues de circuit, le moindre petit changement qu'on fera dans celui-ci, y causera une grande révolution. C'est un effet qui dérive de sa cause. Lorsque les hommes sont trop près les uns des autres, il se forme entre eux des habitudes locales, qu'ils ne contractent point lorsqu'ils sont à une

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, 1788, p.89 à 92.
[2] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…* tome V, 1807, p.265 à 266.
[3] *Ibid*., p.266 à 267.
[4] *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal…*1781, p.21 à 23.
[5] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, s. l. n. d. 1813, p.13.
[6] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, …, 1781, rééd. 1884, p.132.

> certaine distance ; c'est à quoi ceux qui ont dirigé ces deux monarchies n'ont pas fait attention, et qui néanmoins mérite la plus grande.[1]

La décoration des bâtiments eux-mêmes ne fit pas consensus : John Andrews juga l'ensemble « far from faultless in point of architecture »[2] et les *Observations sur la destruction de la promenade du Palais-Royal*, parues en 1781, critiquent l'esthétique générale du projet, alors encore à l'état de plans :

> Il y a à Paris une maladie épidémique qui a gagné les premiers de l'État. Elle a ses causes et ses redoublemens ; car, à mesure qu'un Prince fait élever deux Palais, un autre fait construire trois rues. De cette émulation universelle, est née une Architecture gauche, idiote, dénuée de génie et de goût. J'ai examiné ce tas immense de pierres qu'on a entassées les unes sur les autres depuis dix ans, et je n'ai vu que des bâtimens et point de monumens. En France, l'architecture tient au génie public ; elle est aussi superificielle que l'esprit de la nation ; elle est réduite en façades. On a beau chercher des Palais, on ne trouve que des portes.[3]

Le lieu séduit finalement plus par sa fréquentation que par son aspect, ainsi qu'en témoigne François Cognel, magistrat nancéen, dans son journal de voyage : « La beauté des bâtimens, la régularité et l'élégance des arcades, la magnificence des boutiques, ne nous frappèrent pas encore autant que la quantité de monde qui y abonde à l'heure de midi ; c'est le rendez-vous des étrangers, des désœuvrés de Paris, et des plus charmantes filles de la capitale »[4].

[1] *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal…*1781, p.30.
[2] J. Andrews, *Letters to a young gentleman …* 1784, p.340.
[3] *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal…*1781, p.44.
[4] F. Cognel, *La vie parisienne sous Louis XVI*, Paris, C. Lévy, rédigé en 1787, publié en 1882, p.12.

Chapitre VI. Révolution et Empire : qu'est-il advenu des bâtiments ?

A. Suite des opérations du prince sous la Révolution, puis actions des créanciers lors de son emprisonnement

Le nouveau jardin du Palais-Royal fut l'un des épicentres de la Révolution française, comme en témoignent une riche bibliographie sur le sujet et de nombreuses images d'Epinal telle la harrangue de Camille Desmoulins et l'utilisation de la feuille de marronnier comme première cocarde. Dans le cadre de cette étude, une approche événementielle sera occultée au profit de l'histoire des bâtiments en ces temps troublés, plus particulièrement le sort des lotissements après la mort du prince. Qu'advient-il de l'ensemble architectural alors réduit à une mosaïque de particuliers sans la tutelle du duc ? Quel rôle joue l'État dans son entretien ? Quels sont les projets d'aménagement du Palais-Royal qui découlèrent de son changement de statut, d'apanage de la couronne de France à Bien national, puis son retour à la maison d'Orléans ?

Dans un premier temps, les événements révolutionnaires ne semblent pas influencer les actions du duc d'Orléans dans la gestion du lotissement, comme en témoigne un décret de l'assemblée nationale du 14 septembre 1792 : celui-ci autorise le prince à continuer les aliénations qu'il a été autorisé de faire par les lettres patentes du 13 août 1783[1] sous la dénomination de simples ventes et non plus à titre d'accensement. Sur une « pétition de Louis-Philippe-Joseph » étudiée par le Comité des Domaines, l'Assemblée nationale, « considérant que l'abolition du régime féodal exclut pour l'avenir les aliénations à titre d'accensement » et que, en telles circonstances, « il est nécessaire de statuer sur le mode d'exécution des lettres patentes de 1784, quant aux objets restant à aliéner, et de déterminer les conditions que le prince imposera aux acquéreurs », décide que les opérations futures du prince se feront sous le statut de « ventes pures et simples, en imposant aux acquéreurs l'obligation d'une rente foncière et apanagère de sept livres dix-neuf sous par toise de terrain, exempte de toute retenue et imposition prévue ou imprévue, rachetable au denier 20 »[2]. Au cens est donc substitué une rente foncière et apanagère ; ainsi, le Palais-Royal demeure bien « apanage » de la monarchie constitutionnelle, le document ayant été rédigé sept jours avant l'abolition de la royauté en France le 21 septembre 1792. A ce titre, l'affranchissement des rentes se fait aux « mains des

[1] Pièces justificatives, document n°8.
[2] Pièces justificatives, document n°9.

commissaires du Roi, Régisseur des Domaines nationaux », et « en cas d'amortissement la nation demeurera chargée des rentes envers le Prince et ses descendants, et elle les acquittera sur le même pied que les acquéreurs auraient été tenus de le faire ». Bien que ces conditions doivent être « énoncées dans tous les contrats passés en exécution du présent décret, afin que les droits hypothécaires de la nation demeurent expressément conservés », le corpus de documents réunis à ce jour ne contient pas de contrat de vente pure et simple par Louis-Philippe-Joseph correspondant à ce cadre légal.

Il semble en outre que les travaux du Palais-Royal continuèrent durant les événements révolutionnaires: dans la Cour d'Honneur, on achevait le « pavillon neuf », semblable au grand pavillon construit par Contant d'Ivry ; il rétablissait l'harmonie architecturale, adossé à l'aile gauche de la première cour, et masquait l'amputation qu'on avait fait subir au vieux Palais. Alors que le deuxième étage était en construction, les entrepreneurs, voyant le prince et ses fils rejoindre l'armée du Nord en 1792 et leurs arriérés de règlement s'accroître, arrêtèrent leurs travaux et demandèrent des gages de leurs créances. Fontaine décrit ainsi l'état du Palais-Royal entre 1789 et 1793 :

> Les bâtiments autour du jardin étaient terminés et en partie vendus. Le jardin était planté : le cirque construit au milieu du jardin remplissait les parterres et n'était séparé de la galerie du fond que par un petit bassin rond flanqué de quatre pavillons circulaires décorés en treillage et occupés par des boutiques : l'aile projetée entre le jardin et la Cour d'Honneur était à peine élevée à quelques pieds au dessus du sol, et les bâtiments formant l'angle de cette cour du côté du théâtre étaient dans un état de bouleversement difficile à décrire.[1]

L'Assemblée nationale avait retiré au duc d'Orléans, à l'exception du Palais-Royal, ce qui lui restait des biens de son apanage, dont le revenu brut s'élevait en 1789 à 4,822,607 livres[2] ; l'Assemblée les avait remplacés par une rente apanagère d'un million, qui ne fut pas plus payée, affirme Vatout, que le million, annuel pendant vingt ans, voté pareillement par l'Assemblée législative pour l'extinction des dettes de la maison d'Orléans[3]. Les créanciers du duc d'Orléans tinrent un rôle central dans les opérations foncières relatives au Palais-Royal avant son ralliement au Domaine National ; ces derniers opérèrent en effet d'importantes ventes, participant par là au morcellement de la propriété du domaine, qui, privé de la figure

[1] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p.30.
[2] Arch. nat. R[4] 299, « Etat dressé par le Comité des Domaines de l'Assemblée Constituante ».
[3] V. Champier, G.-R. Sandoz, second tome, 1900, p.28.

tutélaire du prince, devenait progressivement une mosaïque de particuliers. Fontaine décrit ainsi la situation financière du duc, dont les biens sont frappés de séquestre en 1792[1] :

> Le duc d'Orléans, dépouillé d'une portion considérable de sa fortune, réduit par les événements à ne plus percevoir que de bien faibles portions des revenus qui lui restaient, se trouva par là même dans l'impossibilité de continuer à servir les intérêts dus à ses nombreux créanciers, et par conséquent de résister à leurs clameurs pour obtenir le remboursement intégral de leurs créances. Il se vit donc dans la nécessité de les autoriser à faire vendre successivement ceux de ses biens dont l'aliénation pouvait seule lui fournir les moyens d'effectuer ce remboursement ; et le 9 janvier 1792, le prince signa avec eux un concordat à cet effet, leur remettant en même temps un état de ceux de ses biens à la vente desquels il consentait.

Néanmoins, il semble que l'état des biens à la vente desquelles le prince consentait n'incluait pas le Palais-Royal ; le corpus de documents réunis n'inclut en effet aucune vente de la part de ses créanciers entre le concordat du 9 janvier 1792 et son emprisonnement le 2 avril 1793.

Le 13 Germinal an I (2 avril 1793), le désormais nommé Philippe-Egalité fut arrêté au Palais-Royal avec son plus jeune fils, le comte de Beaujolais, et transféré à la prison de l'Abbaye avant de passer en jugement. Le prince emprisonné signa une procuration aux mandataires de ses créanciers :

> Forcé, au moment de sa translation des prisons de l'Abbaye à Paris dans les forts de Marseille, de les autoriser à continuer l'opération qu'il avait commencée, et à vendre ceux de ses biens qu'il était convenu de leur abandonner, le duc d'Orléans signa une procuration à cet effet, dont ses mandataires ne tardèrent pas à faire l'usage le plus inique et le plus révoltant. […] Tout ce dont il paraissait possible de tirer parti, fut vendu par eux indistinctement, tant ce qu'ils étaient autorisés à vendre, que ce dont il leur était interdit de disposer, et le palais lui-même serait devenu leur proie, s'il eût été moins informe et plus habitable. Dans cet excès de désordres, les mandataires et les créanciers ne songeaient qu'à accélérer les ventes dans la crainte que quelque obstacle imprévu ne vînt les empêcher de les consommer. Ils se rendirent eux-mêmes acquéreurs, par l'acte du 30 juillet 1793, d'une partie des bâtiments de la cour des Fontaines, et par le même acte, MM. Brossard, Roquefort, Lucas, Gondouin, furent déclarés adjudicataires et propriétaires du reste pour la somme totale de huit cent seize mille trois cents francs en assignats. Les autres maisons dépendantes du palais vendues de la même manière.[2]

La Convention homologua le 30 juillet 1793 la vente de ses biens. Ainsi, entre ces deux dates, le 30 juillet et le 6 novembre 1793, exécution du duc, les créanciers du duc d'Orléans tâchèrent de se rembourser avec une forme d'empressement, conscient de la prochaine réunion

[1] E. Dupezard, *Le Palais-Royal de Paris, Architecture et Décoration de Louis XV à nos jours*, Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, Ancienne maison Morel. Ch. Eggimann, successeur, 106 boulevard Saint-Germain, 1911, p.15.
[2] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p. 34.

du domaine comme Bien national, le rendant à nouveau intouchable au même titre que son ancien statut d'apanage. Les créanciers firent donc vendre indistinctement, aussi bien les immeubles désignés dans le concordat que les propriétés qui n'y étaient pas comprises et que le duc lui-même n'aurait pas pu aliéner : ces ventes inclurent « une partie des bâtiments de la cour des Fontaines », le « reste » pour 816,300 francs en assignats à MM. Brossard, Roquefort, Lucas et Gondouin, et les « les autres maisons dépendantes du palais ». Gaillard et Dorfeuille, les locataires du théâtre, en devinrent propriétaires, ainsi que de la portion du Palais qui y était adossé le 22 octobre 1793, pour la somme de 1,600,000 francs[1]. Tout le reste du palais lui-même fut loué par les créanciers, sauf cependant les grands appartements[2]. On ne dispose pour l'instant pas de documents permettant une analyse plus en détail de cette opération de vente et locations. La majeure partie des lotissements autour du jardin ayant déjà été vendue par le prince, donc en mains privées, elle échappa à cette opération.

En l'absence du prince, Victor Louis aurait pu tenir une place importante dans ces manipulations, un acte du 13 janvier 1788[3] lui concédant, du duc d'Orléans, des pouvoirs spéciaux en matière de locations et de réparations. Néanmoins, ce dernier, pourtant réclamé des mandataires des créanciers, demeura absent. Il s'était probablement éloigné de la capitale par prudence. L'assemblée des créanciers, sur la proposition de Lakanal, demanda ainsi la révocation de Louis le 22 août 1792, et lui donna pour successeur Palaiseau. Il semble que Louis soit sorti de son silence quelques années plus tard, et il apparaît dans une lettre adressée au Directoire que l'on peut donc dater entre 1794 et 1799 :

> Le citoyen Louis, architecte, qui a dirigé les travaux du cy-devant Palais-Royal, est venu, citoyens administrateurs, s'offrir de faire tourner au bien de la République les connaissances locales qu'il a sur ce domaine et tous les avantages qu'on peut retirer de ses talents et de son expérience. Une pareille offre est dans le cas d'être acceptée. Je viens vous inviter de faire coopérer le citoyen Louis aux opérations qui restent à faire pour tirer le meilleur parti possible des mesures qui viennent d'être prescrites par le Directoire exécutif.[4]

On ne sait avec certitude de quelles mesures il est ici question, le Directoire ayant successivement adopté et rejeté plusieurs projets pour la destination de l'édifice. Vraisemblablement, il pourrait s'agir des mesures résultant de l'arrêté pris par l'Exécutif le 19

[1] B. Saint-Marc, Marquis de Bourbonne, *Les chroniques du Palais-Royal…*1881, p. 185 à 186.
[2] E. Dupezard, *Le Palais-Royal de Paris…,* 1911, p.15.
[3] V. Champier, G.-R. Sandoz, tome premier, p.458.
[4] Arch. nat. R[4] 283.

ventôse an VII[1], divisé en dix articles et prescrivant la réhabilitation du Palais avant sa mise en vente.

B. Le Palais-Royal devient Bien national

Le palais fut réuni au Domaine de l'État après l'exécution du duc d'Orléans, le 6 novembre 1793[2]. Cette réunion aux propriétés de la Nation est le résultat de plusieurs décrets. Pour ce qui est des arcades numéros 46 à 52 appartenant au marquis du Crest, elles entrent en possession de la nation conformément au décret des 9-12 février 1792[3] portant que « les biens des émigrés sont mis sous la main de la Nation et sous la surveillance des corps administratifs » et au décret des 30 mars-8 avril suivants[4] précisant que « les biens des Français émigrés seront administrés, de même que les Domaines nationaux, par les régisseurs de l'Enregistrement, des Domaines et Droits réunis ». Concernant les arcades encore aux mains du duc d'Orléans lui-même, leur réunion au domaine national est le fait du décret du 10 mars 1793[5] décidant que « les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République », disposition encore confirmée par le décret du 19 mai 1793, qui affirmait que « la peine de mort prononcée dans les cas déterminés par la loi comportera la confiscation des biens »[6].

Le jardin lui-même, haut lieu des actions révolutionnaires, rejoint ainsi le domaine de l'État, et sa propriété symbolique est soulignée dans la préface de la farce *Les Nouvelles amours* publiée en 1793-1794 :

> Demande. A-t-il bien été utile à la révolution depuis qu'il est bâti.
>
> Réponse. Il a été bien utile à la révolution dès la première année, c'est de-là, que les premières motions se sont faites, c'est dans ce jardin que nous avons arborer la cocarde nationale, c'est-là que tout Paris a crié aux armes, que les troupes étrangères nous environnoient, c'est là, que nous avons volé au siège de la bastille […].
>
> Demande. A quoi a-t-il été encore utile.
>
> Réponse. C'est au milieu du jardin que les motions se sont faites entendre, que tout Paris a appris avec douleur que la cocarde nationale avoit été foulée aux pieds, par les vallets du tyran et la blanche l'avoit remplacée.
>
> Demande. A qui appartient le jardin de l'Egalité.
>
> Réponse. A la Nation.[7]

[1] Arch. nat. R[4] 292 : « Ministère des Finances, extrait des registres des délibérations du Directoire Exécutif » 19 Ventôse an VII [9 mars 1799], voir Pièce justificatives, document n°11.
[2] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.190.
[3] Arch. nat. A 110.
[4] Arch. nat. A 111.
[5] Arch. nat. A 129.
[6] Arch. nat. A 133.
[7] *Les Nouvelles amours…*[1793-1794], p.3-5.

Dès le lendemain de l'exécution, le 7 novembre 1793, la Convention délibéra la rentabilisation du Palais-Royal et l'administration se hâta de tirer profit des parties non encore vendues par les mandataires. Le Domaine s'empressa de vendre nationalement l'hôtel de Châtillon, les quatorze arcades sur le jardin réservées au duc (numéros 1,2,3,16,17,18,19,20,39,40,41,178,179,180) , et les sept autres, du numéro 46 au numéro 52, que le prince avait vendues au marquis du Crest – émigré peu après – pour la somme, jamais payée, de 437 500 livres[1]. Déjà les loyers du lotissement produisaient 38 595 livres, et des portions de la Cour d'Honneur étaient cédées à des restaurateurs, des boutiquiers, des tenanciers, comme l'avaient été, quelques mois auparavant, la Chancellerie, la Trésorerie, les bâtiments de la cour des Fontaines, les maisons dépendantes du Palais sur la rue Saint-Honoré et sur la rue de Richelieu[2]. Malgré les aménagements des locataires, « les bâtiments eux-mêmes ne sont guère modifiés »[3].

C. Quelle gestion du domaine par l'État ?

Désormais propriétaire des parties du Palais n'ayant pas été vendues par les mandataires des créanciers du duc d'Orléans, l'État doit ainsi gérer la propriété d'une partie du Palais lui-même, des promenades sous les galeries, et du jardin.

L'État souhaite ainsi vider certains locaux au sein du Palais : une note du 9 germinal an III (29 mars 1795) accorde un sursis à « plusieurs citoyens attachés ci-devant au condamné d'Orléans et à qui il a été donné congé pour vider dans trois jours les logements qu'ils occupent », afin qu'ils puissent y rester « pendant trois mois savoir ventose germinal et floréal à moins que la Nation n'en ai besoin pour établissements publics »[4]. Cette occupation, d'après un note du 24 germinal an III (13 avril 1795)[5], se fait sans « aucun loyer », ce qui justifie l'initiative du « citoyen Berthon » de « relancer des loyers vis-à-vis de ces citoyens ou de les obliger à quitter des logements qu'ils occupent sans aucun droit » ; en effet, il « ne pense pas […] que le gouvernement consente à accorder dans un domaine de cette espèce des logements

[1] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p.316.
[2] V. Champier, G.-R. Sandoz, tome second, 1900, p.37.
[3] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.215.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 04, dossier n°2737 « Note du 9 Germinal an 3, le directeur au citoyen Berthon » 29 mars 1795.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 04, dossier n°2737 « Note du 24 Germinal an 3, le directeur aux citoyens agents Nationaux de l'Enregistrement » 13 avril 1795.

gratuits à des citoyens qui n'ont d'autre titre que leurs anciens services auprès de d'Orléans. » On ne sait néanmoins si une telle initiative aboutit ; cela ne semble pas être le cas.

En effet, dans une lettre des régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine national du 6 ventôse an VI (24 février 1798)[1] il est toujours question de l'occupation des lieux par des « anciens serviteurs de la Maison d'Orléans », mais il ne s'agit cette fois non d'appartements mais « des emplacements, comptoirs, ou boutiques, sous les voûtes du Palais Egalité ». La propriété de l'État semble en effet recouvrir le passage entre les deux cours du Palais, et les plaignants réclament contre « les congés qui leur ont été signifiés pour quitter les lieux au 1er vendémiaire an 7 » en exposant qu'ils ont obtenu « ces emplacements et boutiques en récompense de leurs services, et qu'ils ont élevé a leurs frais les constructions en sorte qu'à la cessation de leur jouissance ils seraient soudés à enlever les materiaux ». Une copie du mémoire des pétitionnaires est jointe à cette lettre [2] : « Les citoyens et citoyennes occupant des emplacements, boutiques ou comptoirs dans le passage de sous les voûtes entre les deux cours du Palais Egalité, ont reçu congé de la Régie des Domaines, pour quitter les lieux au 1er vendémiaire de l'an VII » alors même que « les boutiques ou comptoirs ci-établis l'ont été aux frais et des deniers des exposants ou de leur cédant, qu'ils en sont propriétaires, et que la Régie ne peut louer que l'emplacement nu, ce qui à coup sûr ne pourrait pas rendre un revenu égal à celui qu'ils proposent puisque les nouveaux locataires seraient obligés d'en former d'autres, et que sous ce point de vue il en résulterait une perte pour le Trésor Public ». Une lettre de la Régie[3] du 9 Germinal an VI (29 mars 1798) répond à cet état des faits décrit dans la lettre du 6 ventôse an VI (24 février 1798), et transmet le rapport du citoyen Aubert concernant l'occupation des « boutiques sous les voûtes entre les deux cours » dont il résulte:

> 1° que les citoyens Boyer, Varanbeau, Dufour, Regnard, Coquelin, encore Regnard, Duronaray et Dorisse ne sont que locataires des boutiques qu'ils occupent sous les numéros 1,2,3,5,6,8,9 et 11 lesquelles appartiennent à d'anciens serviteurs de la maison d'Orléans.
>
> 2° que les Boutiques n°10, 12, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 appartiennent au Domaine
>
> 3° que celles sous les numéros 4, 7, 13, 15 et 18 sont occupées par les citoyens Verdun, Duronaray, Gabé, Gavard et Defremont qui en sont propriétaires.[4]

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 34, dossier n°177 « Lettre des régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine national, 6 ventôse an VI » 24 février 1798.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 34, dossier n°177 « Copie du mémoire des pétitionnaires, jointe à la lettre du 6 ventose an 6 » 24 février 1798.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 34, dossier n°177 « Lettre à la régie datée du 9 Germinal an 6. Palais-Egalité, Boutiques sous les voûtes entre les deux cours. Réponse à la lettre de la Régie du 6 ventose relative aux Boutiques entre les deux grandes cours du Palais Egalité. Paris, le 9 Germinal an 6. » 29 mars 1798.
[4] *Ibid*.

L'État doit en effet assurer son rôle de bailleur pour les logements occupés dont il a obtenu la propriété. En témoigne un rapport du « chef du Bâtiment des locations de l'Enregistrement et des Domaines nationaux » adressé au citoyen Gentil le 4 messidor an III (22 juin 1795)[1], un an après le ralliement du Palais-Royal au domaine national. Il s'agit entre autres d'une estimation locative par un architecte nommé Gallimard, ayant eu lieu le 27 prairial an III (15 juin 1795) concernant un « logement composé de 3 pièces y compris un grenier » qui « vaut annuellement 250 livres ». L'État en tant que bailleur prend néanmoins en compte le bien public, et l'architecte « observe qu'il serait de toute justice d'accorder au citoyen Famin la jouissance gratuite de ce local, à cause de l'usage auquel il le destine, pour l'enseignement d'un cours gratuit de physique ».

L'État doit en outre assurer l'entretien du domaine, qui est délaissé, comme en attestent des « Réclamations quant aux charges de balayage et d'éclairage » [2] non datées : les propriétaires des maisons à arcades, poursuivis par « l'administration centrale du département de la Seine » suite au non-paiement des redevances d'éclairage et de balayage, imputent cet état de faits au « motif que le balayage ayant cessé d'avoir lieu, et l'illumination étant réduite au 5e de ce qu'elle étoit au moment de leur acquisition, on ne pouvoit exiger d'eux le paiement intégral de cette redevance ». En effet, « le service [de balayage] a été totalement supprimé, à comter du 1er Messidor an 4, et […] le nombre des réverbères a été réduit, de 180 à 36, à partir de la même époque » : « la grande quantité de réverbères n'était qu'une pure décoration pour l'embellissement du jardin pour l'agrément personnel de Philippe d'Orléans, et que, pourvu que l'illumination soit satisfaisante, pour la sécurité, pour la circulation, la charge vis-à-vis des acquéreurs est suffisante, et qu'il n'était pas nécessaire de laisser subsister les 180 réverbères qui existaient ». Malgré cette description, par une décision du ministre des Finances du 11 Germinal an VIII, « la perception des rentes, suivant la quotité fixée par les contrats de vente, est maintenue »[3].

Le 9 mars 1799, le Directoire Exécutif dresse un état des différents travaux nécessaires à la rénovation du Palais, qui permet de dresser un portrait des bâtiments cinq ans après leur ralliement aux Biens nationaux et le morcellement de sa propriété :

> Art. 1er Pour concilier autant que possible l'agrément et l'utilité générale avec l'intérêt particulier des acquéreurs, tous les passages et galeries servant aujourd'hui à la circulation publique, seront conservés dans leur état actuel, sans qu'il puisse y porter

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 04, dossier n°2713 « Le chef du Bâtiment des locations de l'Enregistrement et des Domaines nationaux, au citoyen Gentil, Paris, le 4 Messidor an 3e » 22 juin 1795.
[2] Arch. nat. R4 293 « Réclamations quant aux charges de balayage et d'éclairage ».
[3] *Ibid*.

préjudice, ni altérer, déguiser ou masquer dans aucun de ses détails l'ensemble et l'ordonnance de l'architecture. […]

Art. 4ème Seront conservées et entretenues dans l'état et élégance actuelle toutes les façades et décorations extérieures sans que sous aucun prétexte elles puissent éprouver aucun changement ni détérioration. […]

Art. 7ème La décoration extérieure ci-devant projetée ; devant recevoir son exécution seront impérieusement soumis à cette clause :

1° Le couronnement du comble du deuxième pavillon conformément à celui du premier.

2° La façade extérieure de l'aile de bâtiment du côté du théâtre de la République, d'après celle opposée, sauf les proues de vaisseaux qui seront supprimées ;

3° Le ravalement du deuxième pavillon pour être dans toutes ses parties de détail et d'ensemble, conforme au premier ;

4° La suppression totale des galeries de bois pour faire place à celles en pierre déjà commencées sur le jardin dont la décoration comprendra nécessairement la largeur ; leur suppression sera faite et effectuée d'ici au 15 vendémiaire de l'an 8 [7 octobre 1799] pour tout délai, à peine de perte des matériaux.

5° L'assujettissement à la même ordonnance d'architecture que celle des deux ailes de bâtiment sur la grande cour pour la façade desdites galeries, observant que le rez-de-chaussée sera formé par un quinconce de colonnes, dont les socles et les 1ers tambours sont déjà érigés. […]

Art. 10ème Attendu l'abandon total du projet d'établir une rue dans le jardin, l'intérêt et les avantages attachés aux embellissements, dont il est maintenant susceptible d'être l'objet, les monuments d'art, dont le gouvernement pourrait le décorer, de manière à fixer et à conserver le concours des étrangers et des amateurs ; attendu également la suppression des quatre pavillons et celle du corps de garde, considérant encore les avantages attachés au placement des boutiques dans les entrecolonnes des nouvelles galeries et dans l'étendue du rez-de-chaussée, les adjudicataires, pour ce qui concerne le jardin, seront tenus de contribuer en proportion de la valeur de leur acquisition, aux dépenses premières telles que celles du massif du gazon, qui doit remplacer le Cirque, celles des socles et piédestaux destinés à recevoir les monuments d'art dont il vient d'être parlé ; ils seront également tenus de contribuer à la dépense d'un nouveau corps de garde, dont l'emplacement sera ultérieurement désigné, et finalement à l'entretien et au bon ordre de chacune des parties de ce vaste domaine.[1]

Outre le maintien de l'intégrité des lieux et de leur homogénéité esthétique, il est donné une importance particulière à la suite des constructions en cours, à savoir la « couronnement du comble du deuxième pavillon » sur le modèle de celui de Contant d'Ivry, la « suppression totale des galeries de bois » et la construction du bâtiment desdites galeries selon « la même ordonnance d'architecture que celle des deux ailes de bâtiment sur la grande cour » (projet qui ne connaîtra pas d'exécution, comme en témoigne la longévité des galeries bois). Il est de plus fait état de « l'abandon total du projet d'établir une rue dans le jardin », qui témoigne de l'incertitude du gouvernement quant à la destination de l'enclos. Il est désormais question de

[1] Pièces justificatives, document n°13.

« l'embellissement » du jardin par des « monuments d'art » ; les modifications du jardin dont « la suppression des quatre pavillons et celle du corps de garde » ainsi que les dépenses liées au « massif du gazon, qui doit remplacer le cirque, celles des socles et piédestaux destinés à recevoir les monuments d'art dont il vient d'être parlé ; […] un nouveau corps de garde, dont l'emplacement sera ultérieurement désigné, et finalement à l'entretien et au bon ordre de chacune des parties de ce vaste domaine » doivent être assurées par les « adjudicataires », qui « seront tenus de contribuer en proportion de la valeur de leur acquisition ». L'entretien et la nouvelle disposition du jardin doivent donc être financés par les particuliers.

D. Rentabiliser au mieux la parcelle : l'État vendeur ?

Le Directoire sollicita en un message adressé au Corps Législatif « l'aliénation ainsi que le changement de la forme et de la destination du Palais-Égalité »[1], pour des raisons tirées de la situation des finances, de l'avantage du commerce et de la bonne police de la ville. Déjà l'on avait procédé à la vente de ce qui restait des effets mobiliers du Palais, et l'on venait de placarder les affiches annonçant la vente d'une partie des immeubles donnant sur les deux cours, lorsque Trouillet, rapporteur de la demande du Directoire, fit repousser cette prétention par le Conseil des Cinq Cents à la séance du 13 frimaire an VI (3 décembre 1797). Trouillet invoquait les mêmes raisons que le Directoire et en démontrait que la vente du ci-devant Palais-Royal serait, au contraire, préjudiciable à tous les intérêts que les Directeurs voudraient sauvegarder[2].

L'État paraît avoir peu de prise quant à l'occupation de la parcelle et au paiement des loyers dûs ; aussi, la vente demeure une solution régulièrement envisagée comme moyen de tirer profit de l'enclos et une « Note sur la vente du Palais Egalité », non datée, fait état d'une division du Palais-Royal en « 10 lots estimés ensemble 214,000 fr. de revenu » dont « la vente […] avait été annoncée par des affiches placardées dans Paris et envoyées avec profusion dans les départements » ; néanmoins, « cette vente qui devait avoir lieu le 9 Floréal dernier a été suspendue par lettre du Ministre des Finances du 29 Germinal précédent ». Cet état d'incertitude quant au sort des bâtiments semble avoir nuit à l'entretien de l'ensemble, comme en témoigne la conclusion de la note : « il est instant de prendre un parti, afin que dans le cas où le gouvernement renoncerait au projet de vendre, on pourvut à la replantation du jardin qui ne peut subsister dans l'état où il est. »[3]

[1] Arch. nat. R[4] 293 « Contre la vente du ci-devant Palais-Royal ».
[2] *Ibid*.
[3] Arch. nat. R[4] 292 « Note sur la vente du Palais Egalité ».

Une semaine après l'état des lieux et des travaux précédemment évoqués[1], le 17 mars 1799, il est fait l'estimation du revenu annuel du domaine : celui-ci s'élève à 214,200 francs, tandis que sa valeur en capital est estimée à 4,284,000 francs[2]. L'idée de vente et de maintien de l'homogénéité esthétique du monument apparaît également dans des « Réflexions sur la vente du ci-devant Palais-Royal et sur différentes dispositions du cahier des charges »[3] de Cassou et Beaumont du 1er floréal an VII (20 avril 1799) : ces derniers, « persuadés que rien ne saurait ajouter plus à la gloire et à la prospérité des arts que la confection des monuments commencés, persuadés également que toute innovation étrangère au génie créateur de l'artiste serait funeste et introduirait nécessairement par l'incohérence des idées une barbarie contraire au bon goût de l'architecture », expliquent qu'ils ont cru devoir « dans le cahier des charges obliger les acquéreurs à se conformer scrupuleusement à la décoration extérieure des parties commencées », tout en restant maîtres de la disposition des intérieurs, et désignent « à titre d'auteur et d'artiste distingué » le citoyen Louis « pour la direction et la conduite des façades extérieures ».

E. Le délabrement progressif du lieu

Cette gestion étatique toujours inscrite dans la possibilité d'une vente imminente, suite à la perte de la figure tutélaire du prince, engendre une progressive décrépitude du lieu. Son insalubrité est dépeinte par Jean-Baptiste Sellèque vers 1800 dans son *Voyage autour des galeries du Palais-Égalité* :

> Je m'aperçus, aux éclaboussures qui jaillissaient des quatres roues, à la crotte qui marquetait la façade des maisons, à l'odeur, fortement prononcée, qui s'exhalait des ruisseaux, que j'entrais sur les confins du superbe Palais-Égalité . En effet, la voiture s'arrête, le cocher descend de son siège, ouvre la portière, et d'un saut me voilà….. dans la boue. […] Le citoyen n'a donc point parcouru les environs du Palais-Égalité . –Non, certainement. –Eh bien ! Dans ce pays-là, quelque temps qu'il fasse, il y a toujours de la crotte.[4]

Outre l'insalubrité des rues environnantes, le mauvais état du jardin semble être un *leitmotiv* suite aux événements révolutionnaires qui s'y déroulèrent, et la responsabilité de son relatif abandon n'incombe donc par intégralement à l'État. Dès le 7 juin 1793, le duc étant alors

[1] Pièces justificatives, document n°13.
[2] Arch. nat. R[4] 293 « Procès-Verbal Général d'estimation du ci-devant Palais-Royal, par Beaumont et Colson architectes-experts des Domaines nationaux, 27 ventose an VII et jours suivants » 17 mars 1799.
[3] Arch. nat. R[4] 293 « Réflexions sur la vente du ci-devant Palais-Royal et sur différentes dispositions du cahier des charges » 20 avril 1799.
[4] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité par S……E*, an VIII [1799 ou 1800], p.13 à 15.

emprisonné tandis que ses créanciers tentent de tirer profit des lotissements au plus vite, une délibération de l'Assemblée commune indique que « le jardin du Palais d'Orléans est dans le plus mauvais état, qu'il est urgent de le faire réparer et de le sabler dans toute sa superficie, qu'il est aussi indispensable de le faire arroser pendant tout l'été » puisqu'il « importe aux intérêts du citoyen Orléans et à ceux de ses créanciers, de tenir ce jardin dans le meilleur état afin de le rendre agréable au public et par là conserver le plus de valeur possible aux boutiques et autres établissements qui l'entourent »[1]. Il est ainsi mis des ouvriers sous l'inspection du « citoyen Palisseau », « à l'effet de piquer et terrasser de nouveau ledit jardin : qu'il sera ressablé sur toute sa superficie et que les dépenses de ces travaux seront payées sur des états qui seront dressés sur les attachements qu'en tiendra ledit Palisseau, après toute fois qu'ils auront été vérifiés et arrêtés par l'Assemblée commune ; autorise en outre l'Assemblée ledit Palisseau de faire arroser le jardin de toutes fois qu'il le jugera à propos en se servant pour cet effet des ustensiles appartenant au citoyen d'Orléans et d'un cheval dont il conviendra à prix d'argent et à la journée ». Une telle opération ne semble néanmoins pas avoir eu lieu, car, trois mois plus tard, un « État estimatif de ce que coûtera la réparation qu'il convient de faire au jardin de la Révolution »[2] du 12 septembre 1793 prescrit « quatre-vingt-seize pieds de maronniers de dix à douze pouces de tour », « vingt pieds de tilleuls de huit à neuf pouces de tour », et « trois cents journée d'ouvriers terrassiers […] pour piocher et battre les allées afin de former les pentes et faciliter l'écoulement de eaux sur le ligne des arbres ». De même, une lettre du commissaire de police adjoint de la division de la Butte des Moulins aux administrateurs des Domaines nationaux rédigée entre 1792 et 1798, décrit « le jardin […] dans un état de *délabrement* et de *malpropreté* fait pour en écarter toutes les personnes honnêtes. Quantité d'arbres cassés, d'autres arrachés totalement, des excavations en plusieurs endroits, des immondices presque partout, tel est en peu de mots le tableau fidèle que je puis vous faire de ce jardin qui dans les beaux jours se trouvera désert si vous n'y faites faire de suite les réparations d'urgence »[3]. Il fait également état d'un « *trou* dont parle le citoyen *Desaudray* et dans lequel il a fait renfermer des immondices qui étaient dans le cas de nuire au public ». En cet état de délabrement, l'entretien du jardin a pu relever d'initiatives personnelles. En témoigne une note manuscrite du 11 juillet 1793, de « Nicolas Simon Bondeux sous les Galeries du cy devant Palais Royal n°143 et 144 », à propos de son initiative d'empoissonement du bassin :

[1] Arch. nat. R[4] 295 « Délibération de l'assemblée commune 7 juin 1793 ».
[2] Arch. nat. R[4] 295 « « Etat estimatif de ce que coutera la réparation qu'il convient de faire au jardin de la Révolution » 12 septembre 1793.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier 7327 « Lettre du commissaire de police adjoint de la division de la Butte des Moulins, aux citoyens administrateurs des Domaines nationaux ».

> Lecture faite d'une délibération prise en l'assemblée commune des conseils de Louis Philippe Joseph Orléans, et Mandataires de ses Créanciers unis et de l'agence du Trésor public le onze juillet présent mois, par laquelle l'assemblée, en acceptant les offres par moi faites d'entretenir comme j'ai fait jusqu'au jour des poissons rouges et de toutes autres couleurs dans le bassin du jardin du ci-devant Palais Royal, m'autorise à faire desdits poissons tel usage qui me semblera plus avantageux pour moi à la charge d'entretenir toujours dans ledit bassin un assez grand nombre de poissons rouges et autres pour lui conserver tout son agrément et sans pouvoir répéter aucune dépense contre M. d'Orléans ou ses créanciers dans le cas même où les poissons venant à périr je serais obligé de les renouveller ce que je serai tenu de faire à mes dépents, comme aussi à la charge de faire laver le bassin toutes les fois qu'il en aura besoin au dire de l'Inspecteur de M. d'Orléans […][1]

Le rapport du citoyen Aubert à la Régie[2] au 24 Nivôse an 6 (13 janvier 1798) fait état des différentes interventions nécessaires :

> 1° qu'il est indispensable de refaire à neuf les allées du jardin, d'y étendre du sable de rivière, et de remplacer les arbres morts et manquants, d'y rétablir les bancs de pierre qui se trouvent déteriorés dans le jardin, de réparer les acqueducs pierrés, gargouilles et fermetures des regards, de visiter et mettre en état les tuyaux de conduite des eaux, et enfin de réparer le pavé de la moitié de la première cour, l'entretien de l'autre moitié étant à la charge de la citoyenne Delavoiepierre, principale locataire des boutiques des galeries vitrées et de bois etc.
>
> 2° que les frais relatifs à ces diverses réparations sont évalués à la somme de dix mille deux cent cinquante un francs […]
>
> 3° que d'après le relevé fait sur l'acte d'un acquéreur de trois arcades, des clauses énoncées audit acte d'aliénation, il existe un très grand nombre de contraventions aux charges imposées aux propriétaires et dont les principales sont de payer une rente exempte de toute retenue et imposition, à raison de l'étendue du terrein aliéné, de ne pouvoir placer aucun tuyaux de cheminée, ni de poêles, dans les mansardes existantes sur le jardin, de laisser librement écouler les eaux pluviales sans que rien s'oppose à leur passage, d'entretenir et rétablir les dalles de pierre, les grilles fermetures et décorations, de ne pouvoir faire aucun établissement qui change la symetrie des bâtiments, de ne mettre aucune inscription, marchandise ou tableau qui intercepte l'aspect de l'architecture, de ne suspendre d'autres réverbères que ceux de la galerie, de ne placer ni enseignes ni effets soit au milieu de la galerie, soit du côté des grilles, de ne laisser lorsque les boutiques sont ouvertes ni volets, ni meubles à l'extérieur, de dégorger les tuyaux de descente, de nettoyer les faces et plafonds des galeries, de ne placer aucun vase sur les croisées de l'entresol, de n'établir aucun pavillon sur les balustrades, de garantir les faits de leurs locataires, de payer quarante francs pour chaque arcade pour illumination et balayage, d'observer et faire observer par les locataires le règlement de police du 3 mai 1782 […], de souffrir les visites de qui de droit pour la vérification des contraventions intérieures, de supporter les frais de réparation résultantes desdites contraventions, afin d'entretenir les dalles et talus qui séparent les maisons aliénées du Perron.[3]

[1] Arch. nat. R[4] 295 « Empoissonement du bassin ».
[2] Arch. nat. R[4] 294 « Extrait du Registre des arrêtés et décisions de l'administration centrale du département de la Seine » 13 janvier 1798.
[3] Arch. nat. R[4] 294 « Extrait du Registre des arrêtés et décisions de l'administration centrale du département de la Seine » 13 janvier 1798.

Outre le piteux état du jardin, on y perçoit en négatif, par les interdictions répétées, les différents abus qui atteignaient à l'aspect des maisons autour du jardin : tuyaux de poêles et cheminées disgracieuses dans les mansardes, traces d'écoulement des eaux fluviales, dalles de pierre abimées, enseignes et marchandises masquant la façade, saleté accumulée dans les galeries. Les problèmes d'hygiène et de police sont également répandus à l'intérieur du palais princier, ainsi qu'en témoigne une lettre alarmante du concierge du Palais-Égalité adressée au directeur des Domaines nationaux le 4 mai 1798 :

> […] par notre dernier rapport nous vous avons fait part de la malpropreté qu'il y a tant dans le jardin que les cours du Palais Égalité, nous avons fait des représentations aux personnes qui occasionnent cette malpropreté inutilement, depuis que le Café Philarmonique est établi, et que le citoyen Prévost donne des bals, on jette toutes les ordures par les fenêtres, au point que le vestibule au bas du grand escalier est toujours rempli d'urine et d'excréments qui empestent. Les personnes qui occupent les rez-de-chaussée ont pris le parti de dresser un mémoire au bureau central pour l'instruire que la police ne se fait pas au Palais-Égalité . Ils nous en ont adressé un aussi, pour que nous vous le remettions, et vous prie tous de bien vouloir vous joindre au Bureau Central, pour appuyer leur demande, nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour maintenir l'ordre, la décence et la propreté et sans la police nous ne pouvons rien faire.[1]

La restauration du jardin incombe finalement aux « propriétaires maisons du pourtour du jardin du Palais Egalité » dans la cadre de l'installation du Tribunat dans l'enceinte, comme l'indique un rapport signé du ministre des Finances, daté du 25 ventôse an VIII (16 mars 1800) :

> Les propriétaires des maisons du pourtour du jardin du Palais Egalité exposent dans une pétition que le Ministre de l'Intérieur a accédé à la demande qu'ils lui ont faite d'être autorisés à faire faire à leurs frais la restauration de ce jardin sur le plan du citoyen Blève architecte du Tribunat et de l'entretenir, sous la condition qu'il leur sera abandonné pour les frais d'entretien la location des chaises ; ils demandent qu'en indemnité de la dépense de la restauration, il leur soit délaissé le produit des arbres à abattre pour faire la nouvelle plantation, les matériaux des pavillons et du Corps de Garde des vétérans qu'il s'agit de détruire dans le nouveau plan[2].

L'entretien du jardin, délaissé par l'État, incombe donc finalement, en l'absence de la figure tutélaire du Prince, aux propriétaires eux-mêmes. L'enclos, pourtant Bien national, voit sa gestion progressivement transmise à des mains privées.

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1760, « Lettre, Paris, le 15 Floréal an VI, de Liénard, concierge d'une partie du Palais-Égalité au Citoyen Directeur », 4 mai 1798

[2] Arch. nat. R^4 294 « Abandon au profit des propriétaires des maisons du pourtour du jardin du Palais Egalité qui se chargent de la dépense de la restauration de jardin, de 4 petits pavillons et treillages et du produit des anciens arbres ».

F. Tribunat, bourse et projets de destruction : un lieu adaptable

Les changements de nom du Palais-Royal illustrent l'adaptabilité du lieu : de Palais-Royal et demeure princière, il devint par un arrêté du conseil général de la commune de Paris du 15 septembre 1792 Palais-Égalité , nom reflétant l'importante fomentation politique qui y trouvait repère, puis Palais du Tribunat et institution de gouvernement : en 1801, « on voit ce dernier titre placé sur la frise au-dessus de la principale porte d'entrée »[1].

Propriétaire du Palais-Royal depuis l'exécution du duc d'Orléans le 6 décembre 1793, l'État semble tergiverser quant à la potentielle utilisation de la parcelle. Illustration de ses divers usages, « en l'an 4 de notre illustre république [1795-1796], […] on installa dans le Palais-Royal une commission militaire »[2]. La destination militaire du lieu est l'objet de la complainte des *casernes du Palais Royal :*

> Mon faible esprit qu'un rien consterne
> S'alarme de certain projet
> Tendant à ce que, par décret,
> Le palais d'Orléans on cerne ;
> […] Et que l'on transforme en casernes
> De Cacus ses mille cavernes
> Cet édifice spacieux,
> Ces portiques, ces péristiles,
> […] N'offriront plus à nos regards
> Que des tentes, des étendards,
> Et, livrés aux fils de Bellone,
> Eté, printemps, hiver, automne ;
> L'on n'y verra que des Housards
> Et la parade monotone
> Des exercices du dieu Mars
> Qui long-temps n'amusent personne ? [3]

Entre divers projets de ventes avortés, l'enclos semble en outre la proie d'une potentielle destruction : en atteste une lettre de Charles Désaudray aux Bâtiments nationaux du 16 messidor an V (7 juillet 1797), plaidant la cause du jardin du Palais-Royal face au plan « recommandé par le Ministre de l'Interieur [de] détruire le Jardin Egalité [pour] le convertir en 4 rues nouvelles »[4], un tel plan ayant pour visée « les vues de bonne police, de politique et d'économie » ; le fondateur du Lycée des Arts met en garde les Bâtiments nationaux contre les

[1] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.9.
[2] *Les Tuileries et le Palais-Royal*, Paris, Ch. Vimont, Libraire-Editeur, galerie Véro-Dodat, N°1, et rue de Grenelle, N°29, 1833, p.350 à 351.
[3] A. M. V. Clavel d'Haurimonts, *Les casernes du Palais Royal*, s. l. n. d., p.1 à 6.
[4] Arch. nat. R[4] 293 « Lettre de Charles Désaudray aux Bâtiments nationaux concernant la destruction du Jardin-Egalité, 16 messidor an V » 7 juillet 1797.

potentielles indemnités qu'ils seraient tenus de reverser aux propriétaires floués, à hauteur de « 4 millions ». Néanmoins l'article 10 d'un extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif, du 19 ventôse an VII (9 mars 1799) atteste de « l'abandon total » de ce « projet d'établir une rue dans le jardin »[1].

Finalement, le premier réaménagement du Palais-Royal après la mort du prince tient à l'installation d'une des nouvelles institutions créées par la constitution de l'an VIII pour le Consulat : le Tribunat. Une lettre des membres de la Commission des Inspecteurs du Palais du Tribunat, du 4 messidor an VIII (23 juin 1800) annonce ainsi au ministre que « le Tribunat dans sa séance d'hier a pris à l'unanimité l'arrêté de fixer le lieu de ses séances au Palais ci-devant Égalité. Cet arrêté écarte toutes les incertitudes et appelle des moyens de décence et d'embellissement pour cet édifice qui porte maintenant l'inscription de Palais du Tribunat ; rien ne s'oppose plus à l'exécution du projet que nous vous avions soumis, et auquel vous aviez paru applaudir »[2]. La Maison-Egalité, plus précisément le pavillon dont Victor Louis n'avait construit que le rez-de-chaussée et le mur de face, qui répétait le pavillon que Contant d'Ivry avait élevé sur la façade de la grande cour, fut donc assignée comme lieu de délibérations. Toutefois il fallut dans un premier temps évacuer les lieux, et la loi du 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799) ordonne l'expulsion immédiate de tous les locataires sans titre et établissements parasites. Une note sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 décrit cet état des choses :

> Le Pavillon neuf a été mis en location comme tout le reste du Palais. La galerie du rez-de-chaussée qui dans le premier projet devait accompagner le grand escalier a été peuplée de boutiques, les appartements et presque la totalité du Palais jusque sous les combles ont été loués à divers, entr'autres à un Entrepreneur principal le S. Prévôt qui tenoit la ferme des jeux. Ces locataires ont joui jusqu'à ce qu'en exécution de la loi du 3 Nivose an 8 [24 janvier 1799] on donna congé au plus grands nombre pour faire place au Tribunat.[3]

La nouvelle assemblée nécessitait l'édification d'une salle qui pût contenir deux cent cinquante sièges pour les législateurs et des galeries pour les spectateurs. Les plans de Blève et de Beaumont furent adoptés par le ministre de l'intérieur Lucien Bonaparte. Fontaine décrit ainsi la collaboration entre les deux architectes : « M. Blève, que le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, protège, en conçoit les premiers plans, et M. de Beaumont, architecte du

[1] Arch. nat. R4 292 : « Ministère des Finances, extrait des registres des délibérations du Directoire Exécutif » 19 Ventôse an VII [9 mars 1799], voir Pièce justificatives, document n°11.
[2] Arch. nat. R4 293 « Lettre des membres de la Commission des Inspecteurs du Palais du Tribunat, du 4 messidor an VIII, au ministre des Finances » (23 juin 1800).
[3] Arch. nat. R4 295 « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 ».

Tribunat, les termine »[1]. Inaugurée en 1801, la salle fut démolie en 1827 pour la construction des grands appartements, après avoir servi pendant treize ans de chapelle au Palais[2]. On en connaît une description grâce à un document conservé aux archives de Paris :

> Dans la salle des Séances.
>
> Le bureau de l'assemblée composée de la tribune du Président en forme de bureau en bois d'acajou plein et pilastres avec baguettes et corniches en cuivre doré et garni de têtes et griffes de lion en bois doré et bronzé, le dessus dudit bureau couvert en maroquin noir avec dentelle dorée, marchepieds en bois d'acajou couvert d'un petit tapis de moquette, double escalier circulaire pour y monter, en parquet en bois de noyer et cèdre en mosaïque, les barreaux des rampes en fer bronzé garnis de dés en cuivre doré par le haut et par le bas et dessus de rampe en bois d'acajou.
>
> Les deux bureaux de secrétaires tribuns, en bois de chêne plaqués en acajou avec moulures en cuivre doré formant corniches ; lesdits deux bureaux garnis chacun de deux tiroirs fermant à clef, le dessus garni en maroquin noir avec dentelle dorée.
>
> Les parquets en bois de noyer et cèdre et garnis de deux petits tapis de moquette ; la tribune de l'orateur plaquée en bois d'acajou tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pilastres aussi en acajou avec double corniche en cuivre doré ; les deux tribunes des secrétaires rédacteurs en bois de chêne plaqué en acajou avec dessus en maroquin noir et dentelle dorée, parquet à la mosaïque en noyer et cèdre, deux petites rampes de chaque côté de chacun trois barreaux en fer bronzé en vert avec double dé en cuir doré et dessus de rampe en bois d'acajou, une partie des devantures en acajou déjà éclaté.
>
> Neuf parties de bureaux circulaires pour les tribuns, lesdits bureaux plaqués en bois d'acajou et couverts en drap apprêté noir, pieds massifs en acajou en forme de dauphin sur le derrière et griffe sur le devant avec une frise en cuivre doré à deux des pieds de devant de chaque bureau.
>
> Deux grandes portes à deux battants chaque à huit panneaux et emboîtures en bois d'acajou, les battants garnis de quarante-quatre clous et d'une poignée en cuivre doré, les poignées représentant figures, serrures tant en acier qu'en cuivre, lesdites portes dans leurs chambranles en bois de chêne peints en acajou.
>
> Une balustrade en bois de noyer formant l'enceinte des tribuns. Deux statues en plâtre représentant Cicéron et Démosthène en pied sur piedestaux en marbre blanc veiné. Dix parties de banquettes de bois peint en noyer avec leurs parquets dont cinq avec dossiers et cinq sans dossiers.
>
> Deux rangs de cinq banquettes chaque peinte en bois de noyer avec leur parquets ; les cinq banquettes à hauts dossiers, foncées en crin et couvertes en velours d'Utrecht ou avec velours dorés.[3]

La gestion du jardin par le Tribunat incite sans doute certains marchands à exprimer les requêtes et plaintes qui n'auraient pas pu être adressées au prince, dont l'intérêt demeurait

[1] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p.38.
[2] J. Beaujoint, *Histoire du Palais-Royal …* 1881, p. 269.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 419, dossier n°11 726, « Procès-verbal de remise du Palais-Royal et de ses dépendances à son Excellence M. le Comte de Fermon Ministre d'Etat, intendant général des Domaines Extraordinaires, en conformité du décret impérial en date du 8 avril 1810, et en exécution de l'art. 70 du Senatus-Consulte du 30 janvier 1810 ; par MM. Aubert, architecte des Domaines, et Husson, chef de bureau de l'intendance générale. », 30 janvier 1810.

privé ; une fois sous contrôle public, l'exploitation de l'enclos semble par moment être perçue comme une forme de charité. En témoigne la requête de la veuve Autier-Villemontais auprès de l'administration des Domaines nationaux[1] : celle-ci a été « admise par la commission administrative du Tribunat à l'enchère d'une des boutiques à louer dans l'enceinte de son Palais »[2]. Elle prie les Domaines nationaux de lui « accorder une de celles qui sont à la grille, n°1355 »[3] en se présentant comme une victime de la Terreur : « dépouillée de toute ma fortune par l'assassinat de mon mari, condamné révolutionnairement, j'ai pour faire subsister 6 enfants d'autre ressource qu'un bureau de loterie, qui m'a été accordé pour indemnité ; mais sa mauvaise position en rend le produit nul : le local que j'ai l'honneur de vous désigner serait plus avantageux, et je me procurerait le moyen de faire exister ma famille »[4]. Ladite boutique lui sera accordée, « pourvu que, dans aucun cas, dans aucune circonstance, ni tambour ni fanfares ne puissent être entendus ni donnés lors du gain d'un lot marquant »[5]. La gestion de l'enclos par le gouvernement engendre également des demandes de jouissance gratuite dans l'intérêt public. C'est ainsi dans le sens du développement des arts et d'une forme de mécénat public que les « frères Piranesi artistes de Rome » demandent la gratuité d'une boutique, et « la demande de ces artistes est appuyée par le Ministre de l'Intérieur qui annonce que le Gouvernement leur porte un intérêt particulier »[6]. Les frères Piranesi demandent ainsi « au Ministre des Finances à être dispensés de payer un loyer de deux portiques dépendants du Palais du Tribunat situés à l'entrée de la cour sur la rue Saint-Honoré, où ils exposent en vente, avec l'agrément de la Commission Administrative du Tribunat, les objets confectionnés dans leur établissement »[7], établissement « de peinture, sculpture et autres objets d'arts » établi dans le collège de Navarre où ils jouissent également d'un local gratuit[8].

À la même époque, le Palais-Royal accueille en ses murs une autre institution : la Bourse[9]. En effet, en 1802, un certain nombre d'églises ayant été rendues au culte par suite du Concordat, l'église des Petits-Pères (Notre-Dame-des-Victoires), qui abritait la Bourse des

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 418, dossier n°5674, « 26 Ventose an XI, lettre de la veuve Autier-Villemontais au citoyen Epervier, administrateur des Domaines nationaux », 17 mars 1803.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 418, dossier n°5674, « 7 Germinal an XI, Tribunat, Commission Administrative, extrait du procès-verbal du 21 Nivose an XI », 28 mars 1803.
[6] Archives de Paris, DQ10, carton 418, dossier n°5674, « 24 Nivose an XI, l'Administrateur de l'Enregistrement et des Domaines, chargé de la 1ère division, au citoyen Eparvier, Directeur à Paris », 14 janvier 1803.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*.
[9] Arch. nat. R[4] 297 « Transfert de la Bourse, Copie d'un Décret de Napoléon qui transfère de l'Eglise des Petits-Pères la Bourse de Paris dans une portion du Palais du ci-devant Tribunat » (copie du 3 janvier 1809).

valeurs depuis 1796, fut restituée, et la Bourse vint se réfugier dans les salles basses du Palais-Royal. Elle occupait les salles du rez-de-chaussée du bâtiment central donnant sur la Cour d'Honneur, au lieu dit la « Galerie de Virginie », qui consistait en un vestibule à colonnes sous la salle du Tribunat. A la belle saison une bonne partie des transactions avait lieu dans les cours ou le jardin[1]. Elle resta dans ces locaux jusqu'à en être chassée par le duc d'Orléans, en 1816[2].

Un sénatus-consulte du 19 août 1807 et un décret impérial du 29 du même mois transfèrent au Corps législatif les attributions du Tribunat. La suppression de cette institution vide le Palais-Tribunat de sa fonction principale, et il sembla nécessaire de trouver un nouvel emploi au palais princier. À ce titre, quelques jours plus tard, Napoléon décida de se rendre compte par lui-même de la disposition et de l'intérêt des lieux ; une visite fut organisée mais elle se passa mal et tourna court.[3]

Cette suppression du Tribunat signifie l'intégration du Palais-Royal à l'administration des domaines de l'État, et ce jusqu'en 1815 et la restitution définitive du Palais-Royal dans les mains privées des Orléans :

> C'est alors qu'il a été présenté un grand nombre de projets de différentes sortes pour utiliser cette habitation. On voulut y placer l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, l'hôtel de l'État major de la Place, la Bourse, le Tribunal de Commerce, enfin l'Opéra avec tout ce qui en dépend.[4]

À partir de 1807, les projets vont en effet affluer pour trouver une nouvelle vocation au lieu demeuré vide, mais buteront tous à la fois sur l'absence d'une volonté bien définie et sur le manque de moyens. Les architectes proposent tour à tour d'y installer définitivement la Bourse et le Tribunal de Commerce[5], l'État-Major de la place de Paris, un palais des fêtes ou un palais des Beaux-Arts[6]. De tous ces plans, les plus poussés furent sans doute ceux de Louis-Pierre Baltard (fig. 387, 388), en 1811, qui souhaitait en particulier y installer l'Académie Nationale de Musique ; pas plus que les autres, il ne sut convaincre. Il semble également qu'il y eut un projet de rassemblement du Palais du Louvre, des Tuileries et du Palais-Royal afin que que par des arcs, des galeries, et des colonnades, ces trois grands édifices forment une résidence de souverain capable d'accueillir les nombreux hommages que recevaient alors Napoléon ;

[1] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.216.
[2] *Les Tuileries et le Palais-Royal*, 1833, p.350 à 351.
[3] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.216.
[4] Arch. nat. R[4] 295 « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 ».
[5] Paris, Musée Carnavalet, D. 6904 (G.C.) « Projet pour le Palais-Royal ».
[6] Arch. nat. Cartes et Plans, N II Seine 194 « Plan du 1er étage du Palais-Royal avec les changements nécessaires pour y recevoir le palais des Beaux-Arts ».

néanmoins, ce projet ne connut aucune exécution[1]. Fontaine cite également la suggestion « d'y reporter […], mais isolément et au milieu de la grande cour, le théâtre de l'Opéra avec des salons et des appartements qui auraient servi à donner des fêtes publiques ; mais ce projet fut repoussé comme les autres »[2]. De même, en 1813, l'auteur de l'ouvrage *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir* formule quant à lui le vœu suivant quant à la destination de l'édifice :

> S'il nous est permis de former un vœu, nous observerons que ce beau local est digne d'un établissement des plus intéressants, et qui manque à Paris. Le cabinet des médailles et des antiques est trop reserré à la bibliothèque impériale. Quel autre lieu serait plus digne de le recevoir ? On pourrait lui sonner le développement qu'il exige, une bibliothèque peu nombreuse mais choisie, à l'usage de ceux qui s'adonnent à cette science, serait très convenable. Le public pourrait y être admis, soit pour l'étude, soit pour satisfaire sa curiosité, les jours destinés à la bibliothèque impériale, depuis 10 heures jusqu'à 4. Ne conviendrait-il pas également d'y placer tout ce qui tient à l'étude de l'antiquité, de faire jouir le public de toutes les richesses que nous possédons de la Chine, de chez les sauvages, et autres pays lointains ? Ce serait encore un établissement d'un très-grand intérêt, dont avec juste raison, pourrait s'enorgueillir la capitale ; peut-être même pourrait-on y placer les modèles de vaisseaux dont on est privé depuis longstemps et autres objets précieux qui n'appartiennent pas plutôt à un dépôt qu'à un autre.[3]

Un projet anonyme, en 1809, concerne plus particulièrement le jardin, et vise à le transformer en « orangerie monumentale » (fig.386) pouvant accueillir cinq à six mille personnes par jour, de septembre à mai, avec une nouvelle galerie de pierre extérieure pour la promenade et cent-dix boutiques à louer. L'ensemble aurait en outre été agrémenté de deux bassins de dix mètres de diamètre avec, au centre, des rochers et obélisques de même proportion. Le programme iconographique intérieur était également étudié et prévoyait douze statues d'hommes « utiles », écho de la galerie des Hommes Illustres et des statues originellement voulues dans le jardin par le duc d'Orléans ; on y aurait pu observer Olivier de Serres, Franklin, ou Buffon. L'ensemble aurait mesuré plus de 500 mètres de longueur.

Il semble également que Napoléon ait envisagé de vendre le Palais-Royal au royaume d'Italie : trois documents conservés aux Archives de Paris étayent une telle hypothèse. Tout d'abord, une lettre de Leblond, concierge du Palais du Tribunat au directeur des Domaines nationaux datée du 1er avril 1809 indique que « c'est pour la quatrième fois que son excellence le ministre du royaume d'Italie (M. Aldini) vient visiter le Palais du ci-devant Tribunat ; dernièrement son Excellence a parcouru tout l'intérieur et l'extérieur accompagnée de M.

[1] J. Beaujoint, *Histoire du Palais-Royal et de ses galeries.* … 1881, p. 298.
[2] P. F. L. Fontaine, *Le Palais-Royal*, 1829, p. 41-42..
[3] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, s. l. n. d. 1813, p.23 à 24.

Beaumont architecte »[1]. Le concierge ajoute qu'il « il paraîtrait que ce Palais serait destiné à devenir une propriété du royaume d'Italie »[2] : il détient cette information de « M. Jard-Pauvilliers qui occupe un appartemennt au Palais et qui a eu occasion d'un entretien avec son excellence sur cet objet », tandis que « M. Beaumont garde entièrement le silence sur ce point »[3]. Une seconde lettre du concierge Leblond, un mois plus tard, nous informe de l'avancement des tractations : le représentant du royaume d'Italie a visité à nouveau le Palais le 2 mai 1809, en souhaitant plus particulièrement « connaître l'appartement qu'occupait le président du Tribunat »[4]. On découvre qu'il est déjà question de réaménagements dans le cadre d'une vente qui semble relativement certaine : « on assure que ce personnage veut habiter sous peu de temps le Palais, et que M. Beaumont l'architecte a reçu l'ordre d'y faire toutes les dispositions nécessaires, il m'a déjà demandé les clés de quelques appartements »[5]. Enfin, une lettre de « S. Bachelleri » au Directeur des Domaines nationaux datée du 6 octobre 1809 est explicite sur le sujet, mentionnant le « le projet de vente du Palais-Royal par le ministre de l'Intérieur au royaume d'Italie » comme « devant se réaliser bientôt »:

> J'ai obtenu une conférence de M. Aldini, ministre secrétaire d'État du royaume d'Italie, sur le projet de vente du Palais-Royal. J'ai appris de lui que le ministre des Finances avait cru devoir remettre ce palais dans les attributions du ministère de l'Intérieur. D'après les intentions de S.M. l'Empereur, il lui a été soumis un contrat de vente entre le ministre secrétaire d'État du royaume d'Italie et le ministre de l'Intérieur de l'empire français. L'Empereur l'a renvoyé à Paris avec une décision portant qu'il s'occuperait de cette affaire à son retour. M. Aldini m'a bien affirmé que ce contrat recevrait son exécution, et qu'il ne connaissait aucun obstacle qui puisse s'y opposer, puisque c'était l'empereur lui-même qui avait songé fixer le corps diplomatique du royaume d'Italie dans ce palais. Il parait que le contrat de vente ne comprendra point les galeries de bois et vitrée. M. Aldini s'attend bien à des réparations considérables malgré l'affection un peu contraire de M. Beaumont, architecte. Ainsi, monsieur, on peut regarder le projet de vente du Palais-Royal par le ministre de l'Intérieur au royaume d'Italie comme devant se réaliser bientôt, à moins que l'empereur ne changeât d'avis.[6]

L'Empereur semble en effet avoir, de retour de campagne, changé d'avis: un tel projet ne connut pas d'exécution et le Palais-Royal demeure aux mains du gouvernement.

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 419, dossier n°11 726, « Leblond, concierge provisoire du Palais ci-devant Tribunat, à M. Eparvier, directeur des Domaines », 1er avril 1809.
[2] *Ibid*.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 419, dossier n°11 726, « Leblond, concierge provisoire du Palais ci-devant Tribunat, à M. Eparvier, directeur des Domaines », 1er avril 1809.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 419, dossier n°11 726, « Leblond, concierge provisoire du Palais-Royal, à M. Eparvier, Directeur des Domaines », 3 mai 1809.
[5] *Ibid*.
[6] Archives de Paris, DQ10, carton 322, dossier n°1763, « 6 octobre 1809, lettre de « S. Bachelleri » au Directeur des Domaines nationaux »

Sous les Cent-Jours, le 23 mai 1815, Lucien Bonaparte, frère de l'Empereur, s'installe au Palais[1] dans l'appartement de l'aile gauche de la première cour[2]; mais ce ne fut là qu'un bref intermède. « L'Empire n'a pas su donner au Palais-Royal sa nouvelle raison d'être »[3] : en avait déjà témoigné la réapparition d'un projet de vente du palais à visée spéculative dès 1814[4]. Néanmoins, durant les Cent-Jours, le 21 mars 1815, Fontaine est demandé en entretien avec Napoléon au cours duquel l'architecte « s'est entretenu fort en détail des édifices de Paris en construction, des maisons royales, et particulièrement de Versailles ainsi que du Palais-Royal »[5] ; le palais demeure donc sujet à discussions.

G. La réhabilitation du Palais-Royal par Pierre François Léonard Fontaine

Malgré l'intermède des Cent-Jours, tous les biens non vendus du Palais-Royal qui, avant la Révolution, faisaient partie de l'apanage des ducs d'Orléans, furent restitués à Louis-Philippe par ordonnances du Roi des 18 et 20 mai, 17 septembre et 7 octobre 1814[6].

Pierre François Léonard Fontaine, nommé premier architecte de l'Empereur le 25 avril 1813, conserva son poste de premier architecte après la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 instituant Louis XVIII sur le trône de France. A ce titre, il décrit ainsi la situation à l'arrivée du duc d'Orléans en ses biens, le 20 mai 1814 :

> M. le comte de Blacas me prévint que le duc d'Orléans venait d'arriver à Paris ; qu'ayant trouvé le Palais-Royal encombré d'effets et de meubles appartenant à la couronne le prince s'était logé dans un hôtel garni de la capitale ; m'ayant fait expliquer comment ce palais, apanage de la maison d'Orléans, pouvait être devenu l'une des propriétés de la liste civile, le ministre m'ordonna de faire enlever tout ce qui appartenait au roi et d'aller avertir son Altesse que j'étais chargé de lui remettre son palais. […] [7]

S'ensuit une importante opération de désencombrement, le lieu ayant été « rempli de meubles » pendant la guerre de Prusse, et un nettoyage des lieux par « bon nombre d'ouvriers peintres, menuisiers, serruriers ». Le prince, satisfait de la « promptitude » et du « zèle » de Fontaine, lui proposa « avec insistance de continuer pendant le temps qu'il mettrait pour aller

[1] Arch. nat. R[4] 295 « Décret. Concession du Palais Royal au Prince Lucien, Paris, au Palais de l'Elysée le 23 mai 1815 ».
[2] E. Dupezard, *Le Palais-Royal de Paris…* 1911, p.15.
[3] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.216.
[4] E. Dupezard, *Le Palais-Royal de Paris…,* 1911, p.15.
[5] P. F. L. Fontaine, *Mia Vita, mémoires privés*, édités par J.-P. Garric, Vérone, Les Editions des Cendres, 2017, p. 143.
[6] Arch. nat. AF V 2.
[7] P. F. L. Fontaine, *Mia Vita, mémoires privés*, 2017, p.139, 20 mai 1814.

chercher sa famille à Palerme, le rétablissement des autres parties de son habitation. »[1]. Ainsi, le 18 septembre 1814, le duc d'Orléans et sa famille arrivèrent à Paris, et Fontaine note : « nous avons pu terminer tous les travaux entrepris pour son habitation au Palais-Royal. Les meubles seuls ne sont pas prêts »[2]. Un mois plus tard, le 11 octobre 1814 Fontaine inscrit qu'il a profité de la présence du duc pour produire le relevé général des dépenses faites sous sa direction au Palais-Royal : « elles s'élèvent en y comprenant les glaces et les dorures à la somme de 695 mille francs sur quoi il a été payé en deux acomptes aux entrepreneurs la somme de 242 mille francs. Je viens de recevoir moi-même 6 mille francs en acompte sur les 33 mille francs d'honoraires qui me sont dus. »[3]

Le 10 octobre 1817, Fontaine écrit dans son *Journal* : « Nous voilà chargés presque sans l'avoir voulu de terminer le Palais-Royal ». Il décrit également les différents travaux nécessaires à cet effet :

> [Le Palais-Royal] sera terminée sur un mode et d'après des données, qui conformes au plan de M. Louis, n'exigent pas la destruction des choses faites. Le système des boutiques productives sera conservé, pour le rez-de-chaussée seulement, au pourtour de la grande cour, dans l'aile du jardin, et sur toutes les façades extérieures, excepté dans la cour d'entrée qui ne sera plus publique. Le palais sera isolé du côté de la rue de Richelieu comme du côté de celle des Bons-Enfants, le théâtre ne sera lié au bâtiment d'habitation que par l'extrémité de l'aile du milieu, enfin la galerie sur le jardin sera bâtie selon le premier plan, en supprimant cependant le grand ordre, elle formera terrasse au niveau des appartements du premier étage.[4]

Néanmoins, aucune restructuration générale n'était possible sans récupération au préalable des parties aliénées. En effet, le théâtre avait été vendu, tout comme les deux premières maisons (de trois façades) faisant suite sur les rues de Valois et de Montpensier, ainsi que toutes les dépendances situées à l'Est de la rue de Valois : cour des Fontaines, Chancellerie, Trésorerie. La récupération du théâtre donna lieu à une affaire considérable, due au retentissement du procès intenté par le duc d'Orléans à son nouveau propriétaire, le sieur Julien ; la contestation nécessita de nombreuses expertises et opposa deux « ténors du barreau » : Dupin, pour le prince, contre Tripier. Mais ce procès ne fut pas mené jusqu'à son terme car une partie de l'opinion y voyait le prélude à une attaque générale sur les ventes de Biens nationaux et s'en inquiétait. Fontaine décrit ainsi les négociations dans son journal, au 4 avril 1818 : « Enfin après des vérifications de mesures, et après la recherche de tout ce qui

[1] P. F. L. Fontaine, *Mia Vita, mémoires privés*, 2017, p.140, 20 mai 1814.
[2] P. F. L. Fontaine, *Journal 1799-1853*, 2 volumes (1799-1824 et 1824-1853), premier volume, Paris, Ecole nationale supérieur des Beaux-Arts, 1987, p. 429 à 430., 18 septembre 1814.
[3] *Ibid*., p. 478, 11 octobre 1814.
[4] *Ibid*., p. 520, 10 octobre 1817.

pouvait servir à démontrer l'usurpation, on avait cherché à traiter à l'amiable. On avait offert 600 mille francs. M. Julien en voulait 1200 et le procès commença. […] le Prince frappé de craintes au moment décisif a mieux aimé faire lui-même un arrangement, et s'avouer vaincu en consentant à payer à Julien 1,150 mille francs, ce qui avec les frais de la procédure excède la somme que Julien avait demandé avant de plaider »[1]. Malgré cela, loin de lui revenir en propre, l'édifice devenait bien d'apanage : l'État était ainsi le grand bénéficiaire de l'opération[2].

[1] P. F. L. Fontaine, *Journal 1799-1853*, premier volume, 1987, p.558 à 559.
[2] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.226.

TROISIÈME PARTIE :

UN OBJET NOUVEAU QUI RÉUNIT DES FORMES ARCHITECTURALES PRÉEXISTANTES : HABITAT, COMMERCE, DIVERTISSEMENTS

Chapitre VII. Lieu d'habitation, lieu de vie

A. La conception des logements traduit la conception du lieu

Les maisons en pourtour du jardin allient lieu de vie et lieu de vente, créant un cercle vertueux quant à la valeur de l'enclos : la fréquentation des théâtres assure le succès du commerce, qui garantit l'attractivité des logements et la popularité du lieu, elle-même source d'une fréquentation accrue. L'ensemble permet le maintien de loyers élevés pour les différents occupants, donc une importante rentabilité de l'enclos pour les propriétaires. Le jardin et sa vue sur la végétation constituent également des atouts pour la location des appartements : l'exposition d'une pièce sur le jardin est toujours stipulée et constitue une plus-value.

L'association de l'habitat et du commerce au Palais-Royal s'inscrit dans la succession de la cellule de base de la nomenclature de l'habitat parisien telle qu'elle est décrite par Jean-François Cabestan : la maison à boutique. Elle se structure traditionnellement autour du maître des lieux et de son épouse, dont l'existence se partage entre la boutique, l'arrière-boutique servant de salle ou de cuisine, et la chambre à coucher qui se trouve à l'étage. Ils tirent profit du restant de la maison en accueillant des locataires, qui s'y installent traditionnellement par tranches verticales de pièces superposées, reliées entre elles par la cage d'escalier commune à tous les habitants de l'édifice : un tel schéma peut être retrouvé dans la structure des « maisons à arcades » du Palais-Royal, à la différence que les locataires des boutiques n'étant le plus souvent pas les propriétaires, la hiérarchisation tend à placer les occupants du premier étage, plus prestigieux, en haut d'un tel classement social. Dans le cas du modèle de la « maison à boutique », « le morcellement, l'émiettement et la flexibilité [des] locations constituent une règle »[1] et aboutit, sous le règne de Louis XVI, à des formes proches du petit immeuble collectif, comme c'est le cas de la maison Grignac, rue des Vieilles-Thuileries (actuelle rue du Cherche-Midi)[2]. La progressive transformation des vastes appartements du lotissement du Palais-Royal en plusieurs habitats plus modestes s'inscrit dans ce mouvement.

Dans le cas du Palais-Royal, le devis des différents ouvrages approuvé le 9 novembre 1781[3] est très précis à l'égard des matériaux utilisés et leur distribution dans l'espace témoigne d'une division sociale selon l'emplacement du logement, qui crée ainsi un « microcosme

[1] J.-F. Cabestan, *La conquête du plain-pied : l'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, Impr. France Quercy, 2004, p.24.
[2] *Ibid*.
[3] Pièces justificatives, document n°3.

pyramidant »[1]. Il s'agit en effet d'un ensemble de bonne qualité : la maçonnerie est en pierre dure extraite des carrières de Bagneux, Meudon et Montsouris, la pierre tendre de celles de Saint-Leu et de Vergelay. Charpentiers et menuisiers sont tenus d'utiliser le chêne exclusivement, et les couvreurs les ardoises d'Angers, tandis que des carreaux de terre cuite, pierre de liais et marbre commun complètent cet ensemble. Néanmoins, quelques variations trahissent les destinataires attendus des différents étages. Cette hiérarchie est visible dès la façade : les grandes fenêtres surmontées de bas-reliefs au premier étage éclaboussent de lumière ce niveau, tandis que les bien plus petites fenêtres du deuxième souffrent de l'ombre de la corniche qui les couronne. Le troisième étage, derrière la balustrade, offre une remarquable vue d'ensemble sur le jardin mais impose l'ombre, une partie du jour, des vases décoratifs. Au-dessus, les chambres des domestiques aménagées dans l'attique n'offrent que des jours aménagés dans le dénivelé de la toiture. A l'intérieur, la gradation se lit dans les divers mémoires et toisés d'ouvrages au travers des dépenses allouées aux différents niveaux. Les combles sont ainsi intégralement peints en « blanc d'étrempe », tandis que les étages inférieurs disposent d'une peinture en « limon en gris à l'huile deux couches » ; le troisième étage est aménagé d'un « chambranle de cheminée peint en marbre et vernis avec tablette idem à ceux des autres maisons », et seuls les deuxième et premier étage disposent en plus d'une « niche de poêle peint en marbre et verni »[2]. La descente progressive des étages jusqu'au premier laisse deviner une ascension sociale de l'occupant. Les cheminées sont un autre élément qui traduit la destination des différents logements et les moyens financiers de leurs futurs locataires : on trouve des cheminées à chambranle de liais surtout au 3ème étage et à l'entresol, un modèle intermédiaire à chambranle de liais mais à table de marbre au 1er, 2ème et 3ème étage, et des cheminées à « chambranle tout de marbre » au 1er et 2ème étage exclusivement[3]. De plus, les cuisines des appartements du premier et du deuxième étage sont situées à l'entresol, loin des riches appartements de leur locataire ; le troisième étage est quant à lui mystérieusement dépourvu de cuisine. Cette délocalisation des communs laisse deviner l'aisance des habitants, au même titre que le nombre de chambres de domestiques prévues : cinq chambres pour trois appartements, sans que l'on sache s'il sagit de chambres individuelles ou doubles.

[1] J.-F. Cabestan, *La conquête du plain-pied…*, 2004, p.24.
[2] Arch. nat. Z^{1J} 1296, « Mémoire et toisé des ouvrages de peinture d'impression faits dans les constructions des nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal (au nombre de 43 seulement) par le sieur Berthault fils, entrepreneur général desdites dans le cours des années 1784 et 1784 [sic.] […] 2ème maison de l'aile gauche du jardin, côté de la rue de Richelieu n°4,5 et 6 ».
[3] Arch. nat. Z^{1J} 1299, « Mémoires réunis des fournitures de vitrerie et marbrerie faites dans les nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal dans le cours des années 1782, 1783 et 1784 en partie, par le sieur Berthault fils, entrepreneur général ».

Les logements des nouvelles maisons du Palais-Royal s'apparentent également à une autre forme d'habitat décrit par Jean-François Cabestan : des maisons à portiques, qui s'appuient sur un soubassement continu d'arcades renvoyant aux dispositions caractéristiques des rues méditerranéennes. A Paris, le motif du portique en rez-de-chaussée de maison s'acclimate le plus souvent en attribuant à l'arcade le statut de « lieu de transition [avec] un espace public de taille conséquente, éventuellement arboré »[1] : c'est le cas du jardin du Palais-Royal, et l'archétype d'une telle disposition correspondant aussi à la place des Vosges. La galerie constitue ainsi une forme d'adaptation de la maison privée à l'espace public, laquelle lui concède un terrain qui, dans le cas du Palais-Royal, vise à la mise en valeur du rez-de-chaussée dédié à la boutique. Les maisons du Palais-Royal, de la rue des Colonnes, de la rue de Rivoli, ou encore des « portiques du Temple »[2] relèvent donc d'une forme similaire dont le peu d'exemples français tient à la réticence des propriétaires quant à la cession d'un terrain à l'usage du piéton. En effet, les échanges s'effectuant entre les particuliers et l'espace public vont généralement dans le sens d'une appropriation et non d'une rétrocession[3]. Les maisons à portiques n'apparurent donc généralement qu'à la faveur d'opérations ponctuelles et liées à un programme architectural.

De plus, les nouvelles maisons en pourtour du jardin du Palais-Royal traduisent un « renversement raisonné des dispositions traditionnelles de la maison bourgeoise »[4] par la prééminence accordée au jardin sur la rue : outre les boutiques, dans les étages, les pièces de représentation telles que salons et chambres à coucher s'ouvrent sur la verdure tandis que le côté rue est assigné aux locaux de moindre importance. Antichambres, garde-robes, cabinets de toilette confirment le caractère secondaire auquel cette orientation se trouve singulièrement ravalée (fig.26 à 28). Cette division est également perceptible dans les matériaux utilisés : au premier étage, on utilise pour « les 174 chassis des portes croisées du pourtour du jardin […] 1,044 pièces de verre de Bohême mastiqué […] qui valent 7 livres chaque », mais, pour les « 208 chassis sur les rues du pourtour et les cours et dessus des péristyles […] 1,664 pièces de verre d'Alsace mastiqué […] qui valent 3 livres chacune »[5]. On utilise donc pour les fenêtres

[1] J.-F. Cabestan, *La conquête du plain-pied…,* 2004, p.24.
[2] Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 357, « Portiques du Temple, » par Pérard de Montreuil, 1788, à l'emplacement de l'actuel Carreau du Temple.
[3] J.-F. Cabestan, *La conquête du plain-pied …,* 2004, p.142.
[4] *Ibid*., p.235.
[5] Arch. nat. Z^{1J} 1299, « Mémoires réunis des fournitures de vitrerie et marbrerie faites dans les nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal dans le cours des années 1782, 1783 et 1784 en partie, par le sieur Berthault fils, entrepreneur général ».

sur la rue un verre de piètre qualité, dont le prix à l'unité est moitié moins élevé que celui dont il est fait usage pour les fenêtres sur jardin.

En dépit de son apparence homogène, le corps de logis de la nouvelle enceinte a été divisé en unités d'habitation irrégulières, la plus commune étant la maison à trois travées, large d'environ 10 mètres, ainsi qu'en attestent le devis, les plans par niveau, la coupe et l'élévation qui sont liés au marché convenu avec l'entrepreneur [1] (fig. 22 à 29). Les 180 arcades permettaient d'envisager la construction de 60 maisons, et de la totalité des 43 maisons que comprend en fait le lotissement[2], plus de la moitié relève du plan de la maison de 3 travées. Ce sont en effet 22 maisons sur 43 qui répondent à cette programmation de base, tandis que 10 maisons sont de 4 travées (et de distribution interne régulière), 7 de 5 travées et 6 de 6 travées et plus[3]. Les distributions intérieures semblent en outre avoir été adaptables aux besoins de chacun. Le bail du sieur Bazin, du 2 avril 1783, pour deux maisons en construction non dans le lotissement mais entre le rue Saint-Honoré et la cour des Fontaines, stipule ainsi :

> Le premier, second, et troisième étage avec celui des combles où seront pratiqués le plus de pièces possible dont la moitié avec cheminées seront de la même contenance que le rez-de-chaussée […], sauf que les étages supérieurs pourront être distribués différemment pour la plus grande commodité des locataires sans toutefois que lesdits Sieur et Demoiselle Bazin puissent opposer aucune difficulté relativement a cette distribution.[4]

Dans ce même bail, le duc de Chartres s'engage ainsi à l'adaptation d'un logement en « cabinet de chimie » pour Jean-François Pilâtre de Rozier :

> le Sieur Jean François Pilastre Derosier, intendant des cabinets de physique, chimie, et histoire naturelle de Monsieur Frère du Roy se [présentant] pour louer l'appartement du premier étage de celle desdites deux maisons qui donnera sur la rue Saint-Honoré, mais qu'il désirait que l'on y en changeat la distribution, [le duc de Chartres] a promis et s'est engagé pour favoriser cette location, de faire faire, à ses frais dans ledit appartement les changements qui vont être expliqués : c'est à savoir que l'antichambre, le salon, la chambre à coucher et le cabinet qui doivent composer ledit appartement, seront convertis en une petite pièce d'entrée et une galerie qui sera éclairée par quatre croisées de face sur la rue.[5]

[1] Arch. nat. R[4] 281 « Contrat entre Orléans et Berthault, 9 novembre 1781 ».
[2] Arch. nat. Z[1J] 1296, « Mémoire et toisé des ouvrages de peinture d'impression faits dans les constructions des nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal (au nombre de 43 seulement) par le sieur Berthault fils, entrepreneur général desdites dans le cours des années 1784 et 1784 [sic.] […] 2ème maison de l'aile gauche du jardin, côté de la rue de Richelieu n°4,5 et 6 ».
[3] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 41.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXI Liasse 46 « Bail du Sieur Bazin pour deux maisons qui se construisent actuellement par les ordres de S.A.S. sous la conduite de S. Louis Victor Louis son architecte sur l'emplacement de l'ancien opéra tenant d'un bout sur la rue St Honoré et de l'autre sur la cour des fontaines » 2 avril 1783.
[5] *Ibid*.

Bien que les maisons dont il est question dans ce bail ne fassent pas partie intégrante du lotissement, elles « seront décorées extérieurement comme celles déjà construites sur le terrain de l'ancien jardin du Palais-Royal avec la même quantité d'étages en élévation, caves sous les bâtiments, rez-de-chaussée avec entresol » : la standardisation s'étend au-delà de l'enclos. Sans doute par souci d'économie dans cette période de constructions incessantes, cette maison implantée sur l'emplacement de l'ancien Opéra obéit au même plan que le modèle de la maison à trois travées sur le jardin du Palais-Royal. On peut donc supposer que l'adaptabilité de la distribution dont il est ici question ait pu également s'appliquer aux bâtiments en pourtour du jardin.

La distribution de ces maisons, bien que sans doute adaptable, correspond le plus souvent, dans les actes de vente conservés, au plan type d'une demeure de trois travées joint au contrat avec l'entrepreneur[1] (fig. 23 à 29). Au rez-de-chaussée (fig. 24), on trouve trois boutiques correspondant chacune à une arcade ouvrant sur la galerie. Deux d'entre elles disposent le plus souvent d'une arrière-boutique prenant le jour sur la rue de part et d'autre de l'escalier. Ces deux arrière-boutiques possèdent en outre un petit escalier donnant accès à l'entresol (fig. 25) composé de deux appartements de trois et deux pièces ; les boutiques sur la galerie s'éclairent par une croisée ouverte dans le tympan de l'arcade. Un grand escalier tournant à gauche dessert les différents étages. Le premier (fig. 26) comprend une antichambre sur rue, un vaste salon et une chambre sur jardin. De là, par un dégagement, on accède à une garde-robe et un cabinet donnant sur la rue. La distribution au second étage (fig. 27) est identique, tandis que celle du troisième (fig. 28) n'offre plus que quatre pièces. Les cinq chambres de combles (fig. 29) sont indirectement chauffées en hiver pour quatre d'entre elles, par le passage derrière une cloison établie en avant du mur de refend, des conduits de cheminées de tout l'immeuble. L' « État et description d'une maison sise à Paris Palais-Égalité faisant partie de celles qui composent la masse de bâtiments renfermant le jardin, pour le n°3, ladite maison appartenant à la citoyenne Lisfrand »[2] donne ainsi une description précise de l'aménagement intérieur d'une maison, sans doute entre 1790 et 1793 : la maison est composée de caves, d'un entresol (quatre pièces fermées par une cloison), un rez-de-chaussée (2 boutiques sur 2 arcades et un passage communiquant entre le jardin et la rue), un premier étage (4 pièces, un cabinet), un deuxième étage (4 pièce, un cabinet à demi-étage), un troisième étage en attique (2 pièces, 2 cabinets, une petite cuisine), et un grenier composé de petites chambres (3 pièces, 1 cabinet).

[1] Arch. nat. R[4] 281 « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.
[2] Pièces justificatives, document n°10.

Ce modèle standardisé a néanmoins pu connaître des adaptations, et être modulé selon les besoins des propriétaires : on observe dans le cas des maisons en pourtour du jardin que la forme construite préexiste au découpage. En effet, seule la moitié des maisons construites correspondent au modèle adjoint au contrat avec Berthault[1], et six maisons sont composées de six travées ou plus[2] : c'est l'indice d'un changement de parti en cours de réalisation, voire de regroupements ultérieurs. La flexibilité inhérente à la mise en place des mitoyennetés a sans doute favorisé, voire assuré, le succès de l'opération. En outre, les édifices sériels qui forment la nouvelle enceinte du jardin du Palais-Royal effacent l'impact qu'avait traditionnellement la division de la propriété sur l'apparence des constructions privées : il semble que la conception des logements ait été modifiée *a posteriori* des bâtiments, émancipés d'un réseau viaire préexistant. Une telle disposition est très rare pour l'élaboration de l'habitat de l'époque : par exemple, dans le cas de la maison Hernoult, rue du Marché-aux-Poirées (aujourd'hui disparue) dans le quartier des Halles[3], le hasard de l'intersection des rues donna sa taille, sa forme et son épannelage à cette construction, dont les dimensions n'ont suggéré qu'après coup une partition en trois habitations mitoyennes. Cette flexibilité est visible dans les cinq plans conservés aux Cartes et Plans des Archives nationales (fig. 30 à 34). En effet, deux de ces plans représentent la distribution du premier étage d'une maison de trois croisées de face au premier étage (fig. 30 et 31) qui ne correspondent pas exactement aux plans adjoints au contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et l'entrepreneur Berthault (fig. 26) : la chambre à coucher des arcades n°8 à 10 (fig. 30) présente un plan sans les angles arrondis originellement projetés. Le premier étage des arcades n°19 à 21 (fig. 31) adopte une distribution totalement différente, l'escalier étant situé non plus au centre de la demeure mais rejeté sur la gauche. On retrouve néanmoins les mêmes pièces, auxquelles est ajoutée une chambre pour un domestique. Les trois autres plans conservés aux Cartes et Plans des Archives de Paris présentent deux variations d'appartements en premier étage de maisons de quatre croisées sur le jardin (fig. 32 et 33), et un vaste appartement correspondant à une maison de cinq croisées (fig.34). Ces logements spacieux, non inclus dans le contrat avec l'entrepreneur[4], présentent des signes d'aisance. Aux quatre pièces prévues dans la version standardisée de l'appartement (salon, chambre à coucher, cabinet et antichambre) sont ajoutés deux garde-robes, une cuisine et un cabinet de toilette (fig. 32) ou un lieu à l'anglaise, un cabinet de toilette et une salle à manger (fig. 33), ce qui induit un mode de

[1] Arch. nat. R[4] 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.
[2] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p. 41.
[3] J.-F. Cabestan, *La conquête du plain-pied…,* 2004, p. 234.
[4] Arch. nat. R[4] 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

vie incluant un certain apparat dans la réception. L'appartement du premier étage de la maison de cinq travées (fig. 34) prend quant à lui une tournure luxueuse : au modèle de l'appartement à quatre pièces est adjointe une antichambre supplémentaire, des lieux à l'anglaise, un arrière-cabinet et une pièce pour le valet de chambre, désignée comme telle. Ce spacieux appartement est donc destiné à un locataire disposant d'une telle domesticité.

Ces différentes distributions sont sans doute le fait de cloisons et modifications ultérieures des propriétaires ou locataires ; l'aspect adaptable des logements est perceptible dans certains baux de locations, qui soulignent ce point. Le bail de la demoiselle Marie Angélique Mensiez pour « un appartement au troisième étage dépendant d'une maison sise à Paris au Palais-Royal galerie de pierre n°167 » précise dans une clause qu'il ne peut être fait « aucun percement, cloison ou changement sans le consentement de la propriétaire »[1] : l'espace est donc hypothétiquement modifiable. Parfois, ces réaménagements sont encouragés car apportant une plus-value au bien : le bail du Sieur Desirabode, chirurgien-dentiste, pour son luxueux appartement couvrant six arcades indique que « lesdits preneurs sont autorisés à faire ouvrir à leurs frais et places des fenêtres carrées au lieu des simples jours qui éclairent les deux chambres dans les combles sur la rue du Lycée »[2] et il est stipulé qu'en cas de travaux de leur part, « tous les agencements, distributions, armoires, papiers et autres ornements et décorations qui auront été faits par les locataires, resteront à l'expiration du bail aux propriétaires sans pouvoir exiger de ces derniers aucune indemnité »[3].

Les habitations modulables proposées dans les lotissements du Palais-Royal correspondent-elles à une nouvelle forme de logement ? Les distributions échappent aux catégories définies, et l'appartement-type ne répond ni tout à fait à celui conforme au « bâtiment bourgeois »[4], ni à celui, à tous égards exemplaire, de l'hôtel princier (ou seulement noble), dit « appartement de société »[5]. En effet, la distribution est dans les textes théoriques régulièrement

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XLIV liasse 797, « Bail de M. Fidel Armand Le Duc, agissant au nom et comme mandataire de Mademoiselle Catherine Julie Delavigne, à Mademoiselle Marie Angélique Mensiez, d'un appartement au 3e étage n°165-169 », 8 septembre 1812.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXX, liasse 620, « Bail de Jacques Abadie, au nom et comme mandataire de Jean André Imbert, Jean Claude Imbert, Cécile Françoise Imbert, et Jacques Philippe Delavoiepierre, au nom et comme substitué de Jeanne Victoire Elizabeth Imbert, veuve Jarrossay , à Antoine Malagoire Desirabode, chirurgien dentiste, appartement au 2e étage des arcades n°149-154 », 19 juillet 1814.
[3] *Ibid*.
[4] J.-F. de Neufforge, *Recueil élémentaire d'architecture*, Volume III, *Contenant des distributions de bâtiments bourgeois, de trois toises de face jusqu'à 24. Modèles de bâtiments à l'usage de toutes sortes de personnes, tant pour la ville que pour la campagne, depuis trois toises de face jusqu'à 50*. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, au Chariot d'Or, 1757.
[5] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p.44.

déterminée à partir de l'hôtel, depuis le *Cours d'Architecture* de d'Aviler[1], publié en 1691, alors que les bons exemples des manuels s'attachent davantage au « bâtir pour toutes sortes de personnes ». Or les maisons du Palais-Royal sont distribuées à la fois en fonction de cette dernière pratique et en référence à la maison noble, dont le corps de logis principal est situé entre cour et jardin : l'appartement de réception présenté par les plans du premier étage (fig.26) est ainsi distribué entre rue et jardin. Les salons et chambres à coucher sont en outre systématiquement situés sur le jardin, et pourvus d'un grand confort et d'une décoration relativement riche qu'ignorent les bâtiments bourgeois banals[2]: planches de chêne[3], lambris aux murs, plafonds à corniche haute[4].

L'opulente décoration de la façade du jardin, dont le principal objectif était de donner l'illusion d'une continuité avec le palais princier, constitue également une plus-value pour les logements. En effet, véritable « visage de la maison », la façade opulente doit annoncer la richesse du propriétaire ; toute inadéquation de la décoration avec la condition de la personne qui occupe les lieux (ici tant les locataires que, dans un sens plus large, le Prince), choquerait, selon la conception dominante dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, le bon goût et les principes de convenance[5]. Il a existé d'autres variations de ce même type de décor donnant l'illusion de la richesse : il semble probable que la façade colossale encadrée de pilastres d'ordre ionique dans la hauteur de deux étages d'une maison par ailleurs modeste de la rue Saint-Louis en la Cité soit en fait constituée d'appliques peu coûteuses[6]. De même, l'application de corniches, de frises et de consoles sculptées en plâtre avait permis aux frères Desnuelles de donner le plus pur style Louis XVI à une façade quelconque de la rue de l'Arbre sec, le tout pour une dépense de 348 livres[7]. De façon similaire, avec des consoles récupérées à l'archevêché, le maître maçon Giroult améliora l'aspect de la frise d'entablement de sa maison, rue des Deux Ermites[8]. Il existe donc des systèmes décoratifs bien moins coûteux, et le

[1] A.-C. d'Aviler, *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole, avec des commentaires, les figures et descriptions des plus beaux bâtimens, et de ceux de Michel-Ange, plusieurs nouveaux desseins*, Paris, chez Nicolas Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire, 1691.
[2] J. Boulet, P. Gresset, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », 1984, p.45.
[3] Arch. nat. Z^{1J} 1299, « Mémoire des fournitures de menuiserie faites dans les nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal dans le cours des années 1782, 1783 et 1784 en partie, par le sieur Berthault fils, entrepreneur général ».
[4] Arch. nat. Z^{1J} 1296, « Mémoire et toisé des ouvrages de peinture d'impression faits dans les constructions des nouvelles maisons du pourtour du jardin du Palais-Royal (au nombre de 43 seulement) par le sieur Berthault fils, entrepreneur général desdites dans le cours des années 1784 et 1784 [sic.] […] 2ème maison de l'aile gauche du jardin, côté de la rue de Richelieu n°4,5 et 6 ».
[5] Y. Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, 2006, p.239.
[6] *Ibid*., p.240.
[7] *Ibid*.
[8] Y. Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, 2006, p.241.

lotissement du Palais-Royal s'inscrit par conséquent dans un marché relativement haut de gamme.

Ces logements relativement luxueux font-ils figure d'exceptions parmi les habitations conçues pour les ensembles spéculatifs leur étant contemporains ? Les appartements proposés au Palais-Royal sont destinés à des catégories sociales diverses, du grand bourgeois ou aristocrate au premier étage au célibataire aisé au troisième ; au contraire, d'autres entreprises spéculatives ont pu miser sur un seul type de logement, visant donc une population particulière : c'est le cas de la Rotonde du Temple[1]. Les « Portiques du Temple » (fig.374) furent baptisés d'après l'enclos dans lequel ils ont été construits. Il s'agit d'un bâtiment isolé se terminant par deux extrémités semi-circulaires dont la longueur extérieur était de 37 toises [72.11 m]. La cour intérieure était quant à elle longue de de 33 toises [64.31 m] sur 6 de large [11.69 m] : la profondeur dans les étages était donc de 4 toises, soit environ 8 mètres, ce qui limite la taille des logements pouvant y être insérés. Le bâtiment fut commencé en 1788, d'après les dessins de Pérard de Montreuil sous l'impulsion d'un « ancien notaire de Paris [qui] avait spéculé sur cette entreprise »[2]. Cette spéculation reposait sur les nouveaux logements proposés, pour lesquels la demande était forte : « La spéculation seule en a conçu l'idée pour augmenter le nombre de ces petits logements que tant de gens recherchaient lorsque l'enclos du Temple était un asile inviolable »[3]. Jacques-Guillaume Legrand et Charles-Paul Landon dépeignent brièvement l'organisation du lieu dans leur *Description de Paris et de ses édifices :*

> L'épaisseur du bâtiment est divisée en trois parties : l'une, à l'extérieur, forme une galerie de quarante-quatre arcades soutenues par des colonnes toscanes ; les deux autres composent vingt-huit boutiques et arrière-boutiques, avec un entresol au-dessus : le rez-de-chaussée et les entresols sont compris dans la hauteur des arcades ; au-dessus s'élèvent deux étages ; un troisième est pratiqué dans le comble : tous sont distribués en petits logements.[4]

Le lieu ne connut néanmoins pas une grande popularité et fut surnommé le « Pâté du Temple »[5] du fait de sa forme. Contrairement au Palais-Royal, les « petits logements » étaient exclusivement destinés à une habitation modeste, et l'enclos était donc voué à un seul type de population[6].

[1] W. Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, 1992, p.35
[2] J.-G. Legrand et C.-P. Landon, *Description de Paris et de ses édifices*…, 2 vol., Paris, 1818 (1ère éd. 1808), t.II, p.228.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*. p.229.
[5] W. Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, 1992, p.35
[6] *Ibid*.

La rue des Colonnes offre un parallèle intéressant : les logements qui sont inclus dans cette opération immobilière postérieure au Palais-Royal développent certains éléments en gestation dans ce dernier, et illustrant une nouvelle mentalité. Les concepteurs de la rue ont bien prévu plusieurs appartements par immeuble, et ceux-ci sont clairement séparés et dotés de serrures de sécurité[1]. Les plans conservés dans la vente de Baudecourt et Richard à Jouanne le 6 mai 1795[2] (fig. 35 à 37) de l'immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau permettent de mettre en parallèle la distribution de ces logements avec ceux du Palais-Royal. Tous les appartements sont pourvus d'un vestibule, d'un salon, d'un cabinet et d'une chambre. L'étage « noble » demeure le premier qui est agrémenté d'une pièce supplémentaire, une salle à manger, grâce à la mise à profit de l'entresol pour la cuisine, dont l'équipement et le décor sont plus « luxueux » qu'en étage. On trouve au premier étage de la rue des Colonnes du parquet, des cheminées en marbre, des corniches et des glaces[3], ce qui n'est pas sans rappeler le premier étage des maisons en pourtour du jardin. Ces maisons conservent une certaine modestie puisque, tout comme au Palais-Royal, un seul escalier dessert l'ensemble de l'immeuble. En comparaison, il est à noter que vers 1780, Bélanger avait déjà équipé un immeuble de la rue de la Chaussée-d'Antin avec un accès de service séparé : « Il a bâti à Paris, deux maisons rue neuve des Capucins Chaussée-d'Antin, ainsi qu'une autre à l'angle de cette rue et de celle Mirabeau dans lequel il y a un double escalier à l'usage des maîtres et des domestiques qui parviennent aux mêmes issues sans se rencontrer »[4]. Tout comme dans le cas du Palais-Royal, monter dans les étages signifie une dégradation dans la hiérarchie sociale, qui se matérialise par le rabais des frais de décoration : le sol du troisième étage n'est plus couvert de parquet mais de carreaux en terre cuite[5]. Autre point commun avec l'opération du duc de Chartres : les appartements de la rue des Colonnes sont dans une large mesure standardisés[6] bien qu'en observant l'emplacement des escaliers sur le cadastre de Paris (fig. 38), on ne puisse déterminer le nombre d'arcades composant cette unité de base : il y a deux maisons de six travées et deux maisons de sept. Des artifices de compositions interviennent dans la maison d'angle ici représentée (fig. 35 à 37) car son terrain est irrégulier, bien qu'elle recouvre également six través. La rue des Colonnes offre en outre un étage de logement de plus que le

[1] W. Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, 1992, p.75.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXV, liasse 889, vente Baudecourt et Richard à Jouanne, 6 mai 1795.
[3] W. Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, 1992, p.76.
[4] H. Ottomeyer, « Autographes d'architectes parisiens, 1759-1811 », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1971, reproduction d'un texte d'une candidature de Bélanger datée d'après 1788, p. 8-9.
[5] W. Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, 1992, p.76.
[6] *Ibid*.

Palais-Royal. L'uniformité des façades va de pair avec celle du mode d'habitat qui suit la logique du rapport et bien que nous soyons encore loin de l'immeuble « bourgeois » haussmannien, les logements du Palais-Royal et ceux de la rue des Colonnes représentent des étapes essentielles vers l'habitat à l'étage.

Les lotissements du Palais-Royal, non seulement par leur décoration extérieure mais également par la conception des habitations qu'ils renferment, sont dès lors conçus comme un prolongement du palais princier et un intermédiaire entre vie bourgeoise et vie aristocratique.

B. Un lieu de vie règlementé

Le lotissement et ses rues nouvelles adjacentes constituent un lieu de vie atypique : apanage du duc d'Orléans, la parcelle est, à ce titre, supposée être fermée à la police royale jusqu'en 1789, et le comportement y est régi par une administration de police propre. La promenade concentre en effet les menaces au maintien de l'ordre en attirant vols à la tire, attroupements et troubles de toutes sortes[1]. Dans quelle mesure le comportement des promeneurs et des habitants du jardin est-il contrôlé ?

Le jardin se situe à la frontière du privé et du public : les ordonnances royales, arrêts du Parlement et règlements de police ne sont pas censés s'appliquer à l'intérieur de l'enceinte princière, enclos privilégié : la prostitution y est, sauf incidents, tolérée, les jeux de hasard n'y sont pas proscrits, la circulation de l'imprimé n'y est pas soumise au contrôle de la Librairie. Toutefois, l'ensemble de ces privilèges fut battu en brèche à partir de 1784 et le Palais-Royal tendit à rentrer dans le droit commun. Cette application du régime commun à l'apanage ne fut pas seulement une mesure vexatoire de la Cour à l'encontre du prince en disgrâce : elle participa d'une tendance générale frappant l'ensemble des enclos privilégiés, royaux ou religieux, comme le montre l'arrêt du Conseil d'État du 4 septembre 1787[2] sur le commerce de librairie dans les lieux privilégiés. De même, les *Mémoires secrets*, relatent que les jeux furent interdits le 10 mars 1785 dans le jardin du Palais-Royal « par une Ordonnance de Police affichée en gros caractères sur les murs de chaque appartement du salon des arcades, de la société olympique et des autres clubs »[3]. Au même titre, après avoir été « requis par des personnes honnêtes occupant

[1] P. Peveri « Les pickpockets à Paris au XVIII[e] siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* 1982, p.3-35.
[2] N.-T. Des Essarts, *Dictionnaire universel de police, contenant l'origine et les progrès de cette partie importante de l'administration civile en France; les loix, réglemens et arrêts qui y ont rapport; les droits, priviléges et fonctions des magistrats et officiers qui exercent la police; enfin un tableau historique de la maniere dont elle se fait chez les principales nations de l'Europe*, tome 6, A Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire de la Reine, de Madame, et de Madame comtesse d'Artois, rue des Mathurins , hôtel de Cluny, 1788, p. 33-34.
[3] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets..,*. tome 28, 1783-1789, 10 mars 1785, p.168.

les nouveaux bâtiments »[1], le prince n'hésita pas à recourir aux services du lieutenant général de police Jean Charles Pierre Lenoir dont il obtint un inspecteur chargé de surveiller les prostituées et de leur faire respecter les règlements. Cette banalisation relative du Palais-Royal se traduit également par l'établissement, au début du mois de septembre 1785 de soldats de la garde de Paris au Palais-Royal même ; ces derniers vinrent redoubler la garde suisse[2].

Le duc de Chartres impose néanmoins une administration de police propre à son apanage, chargée de faire appliquer un règlement que l'on commence à concevoir avant même que les travaux soient terminés. On connaît en effet pour cette administration de police un projet d'établissement dès 1782[3] : celui-ci dénombre les différents acteurs du maintien de l'ordre : le « Sieur Gardeur Le Brun le jeune en qualité d'inspecteur du Palais-Royal, circonstances et dépendances, sera chargé de la police générale », recevant ses ordres « de Son Altesse Sérénissime pour tous les objets en général, ceux de M. l'abbé Baudeau, pour les parties qui regarderont le contentieux et les intérêts du Prince, ceux de M. Louis pour tout ce qui a rapport aux constructions et réparations dans les bâtiments neufs » . Il est également fait mention du « Sieur Buat ancien Inspecteur de Police, chevalier de Saint Louis, qui s'est toujours chargé jusqu'ici des détails de la Police intérieure du Palais et cela sans autre intérêt que l'honneur d'être attaché à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Chartres » ; ledit sieur Buat « se fera un plaisir de contribuer pour sa part au maintien de l'ordre et de la police dans les nouveaux bâtiments et les nouvelles rues, [et] rendra compte à l'inspecteur [Gardeur Le Brun], et veillera à ce que le brigadier et les gardes s'acquittent de leur devoir ». Sont en effet indiqués « huit gardes » supervisés par le « Sieur Bosserret brigadier » également « chargé du détail de la police des chambres garnies ». Il est en outre statué dans ce projet d'établissement d'une administration de police que « pendant le jour, deux des gardes [seront] postés dans les cours du Palais, deux dans le jardin, autant sous les galeries et les deux autres [resteront] au corps de garde afin qu'au cas d'événements on soit toujours sûr de les trouver, et qu'ils puissent prêter main forte ou recevoir les ordres qu'on aurait à leur donner » ; durant la nuit, deux gardes demeureraient, « l'un [faisant] sa ronde dans l'intérieur du Palais et l'autre sous les galeries des bâtiments neufs et dans les nouvelles rues ». Une collaboration avec la police royale est en outre envisagée : « au débouché de chacune desdites rues il serait à propos qu'on établit une sentinelle

[1] Paris, Bibl. nat. de France, Mss., Hardy, Siméon-Prosper, *Mes loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, Bibliothèque nationale, ms. fr. 6685, t. 6, f. 31.
[2] Arch. nat. Y 15679, 3 septembre 1785.
[3] Pièces justificatives, document n°6.

de la garde de Paris afin qu'au cas de poursuite de la part des gardes elle pût arrêter les délinquants ».

Bien que la parcelle ne constitue une enclave policière, il semble en effet y avoir eu une collaboration active avec la police royale. Ronesse, successeur ou collègue de Gardeur-Lebrun, adresse ainsi hebdomadairement des rapports au lieutenant de police Lenoir, dont on trouve trace dans une lettre de ce dernier adressée à l'abbé Baudeau le 20 avril 1784, citée par Charles Lefeuve :

> Je ne puis que vous remercier, Monsieur, de la nouvelle assurance que vous voulez bien me donner des intentions de Monseigneur le Duc de Chartres. L'ordre du Prince pour maintenir dans les maisons de son palais le même ordre qui s'observe dans presque tout le surplus de la ville retiendra quelques locataires qui voulaient abuser de la faculté du privilège. J'accepte bien volontiers le parti que vous me proposez d'entendre toutes les semaines M. Ronesse. J'en suis convenu avec lui, et vous me trouverez continuellement disposé à concilier tous les égards respectueux dus à Son Altesse Sérénissime avec l'exercice d'une police qui pour être bien faite, doit suivre les règles de l'unité. J'ai l'honneur d'être, avec autant d'estime que d'attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, Lenoir.[1]

Si les gardes venaient à arrêter un contrevenant, il eut ainsi été emmené « chez le commissaire Lirebeau, et il serait puni suivant l'exigence des cas ». Les fonctions de police et de maintien de l'ordre par les gardes inclut de plus « à [veiller] ce que tout soit tenu dans la plus grande propreté », par le respect « des abonnements, l'un pour le balayage des rues, l'autre pour celui des galeries, et un troisième pour l'enlèvement des boues qui se ferait tous les jours ». Les gardes ont donc aussi des fonctions administratives, et pas seulement répressives.

L'ordonnance[2], nous éclaire quant aux débordements les plus communs dans les rues parisiennes et susceptibles de nuire au paysage offert à la vue du passant. Le budget de cette administration de police s'élevait à 18,800 livres, sans compter les appointements des inspecteurs. Les frais d'éclairage des 180 réverbères des arcades atteignaient, à raison de 43 livres par réverbère, 7,740 livres en tout, et un entrepreneur en prit la charge, au même titre que le balayage des galeries.

Dans un premier temps, le principal but de l'établissement d'un règlement semble être le maintien de l'homogénéité esthétique du lieu. Les locataires ne sont ainsi pas chargés de l'entretien des réverbères en tant que tel, mais doivent payer une contribution pécuniaire sous forme de forfait pour l'entretien de l'éclairage des galeries: on craint que les réverbères soient « mal ou point du tout nettoyés, les verres cassés ou quelqu'autre partie dérangée, [restant]

[1] C. Lefeuve, *Histoire des galeries du Palais-Royal*, 1863, p. 12.
[2] Pièces justificatives, document n°5.

longtemps sans être raccommodés ». L'éclairage n'est en outre pas soumis à la plus stricte économie, mais répond à la somptuosité du palais princier : « En illuminant les jours de pleine lune il arrivera quelque soir qu'on brûlera le jour, comme on dit, mais cela ne peut avoir qu'un air de grandeur qui distinguera ces passages des rues de Paris et qui ne sera rien moins que déplacé dans le Palais d'un grand prince ». Dans ce même but de maintien de l'homogénéité esthétique du lieu, « aucun des locataires ne pourra avoir sur ses croisées ni vases ni pots de fleurs », et il est défendu de « mettre des montres et enseignes saillantes » sur les galeries, nouveaux passages et nouvelles rues afin de se prévenir des « jeux de mots, des platitudes [qui] décorent des peintures qui n'ont pas plus de sens commun ». Afin que « les arcades ne [soient] pas défigurées par une polissonnerie ou une bêtise » il est en outre proposé un programme iconographique concernant les enseignes des marchands sur les galeries : « S. A. S. se propose de consacrer son jardin à Henry IV et aux grands hommes qui ont honoré la France depuis ce Père des Bourbons ; pourquoi en suivant cette sublime idée, ne donnerait-on pas à chaque arcade le nom d'un homme cher aux français par ses vertus ou ses talents ». Le règlement vise en outre à endiguer toute initiative personnelle susceptible de nuire à « l'uniformité » du lieu : « les locataires des maisons de Paris sont dans l'usage de faire poser des persiennes, des jalousies, des auvents pour les boutiques sans le consentement des propriétaires ; il ne doit pas en être de même pour les maisons de S. A. S., de plus on ne croit pas que les croisées de ces maisons du côté du jardin soient susceptibles d'avoir des persiennes, elles pourraient tout au plus avoir des jalousies ou des stores, mais il y faut de l'uniformité et qu'il y en ait à toutes ou point du tout, au reste cela ne peut être décidé que par M. Louis, il en est de même pour les auvents, M. Louis décidera de ce qu'il y aura à faire au sujet et il y sera veillé par l'officier qui en sera chargé par S. A. S. » De plus, la question de la peinture des boutiques est abordée mais non résolue, dans l'attente de précisions ultérieures : « Dans le commencement toutes les portes vitrées des galeries seront de même couleur et de même teinte, mais cela ne durera pas longtemps et formera bientôt un coup d'œil désagréable si on laisse aux marchands la liberté de faire repeindre les portes quand et comme ils jugeront à propos. »

Outre sa beauté, la propreté du lieu est également source de préoccupation. On souhaite en effet se démarquer du reste de Paris, où « l'enlèvement des immondices se fait trop tard [tout comme le] balayage des rues, outre que plusieurs particuliers sont plusieurs jours sans faire balayer le devant de leurs maisons ». L'entretien de la propreté de la capitale laisse en effet à désirer malgré l'impôt des boues et lanternes décidé par le Parlement de Paris en 1509[1], supposé

[1] J.-P. Babelon, *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, p.286.

assurer la prise en charge de l'hygiène et de l'éclairage des rues par l'administration royale. Néanmoins, cette ambition ne semble pas porter ses fruits : bien que les propriétaires soient tenus de balayer devant leur porte à sept heures en été et huit heures en hiver, une telle obligation n'est que rarement appliquée. L'enlèvement des ordures ménagères et leur transport jusqu'aux « voieries » est de plus ralentie par le transfert des décharges à l'extérieur de l'agglomération. Les lourdes voitures qui doivent débarrasser quotidiennement toutes les rues depuis 1748[1] souffrent de leurs roues trop étroites, qui les ralentissent sur le pavé qu'elles défoncent, et errent dans la ville jusqu'à l'après-midi. L'administration s'avoue incapable d'assurer la propreté des rues de Paris : la police fait distribuer en 1779 un prospectus octroyant une gratification à la personne qui indiquerait le moyen le plus facile et le moins coûteux de nettoyer les voies publiques[2]. On tente donc de faire briller en contraste l'enceinte du Palais-Royal en usant toutefois des stratégies qui se sont soldées d'un échec à l'échelle de la capitale, à savoir la participation forfaitaire : il s'agit de « faire payer [aux locataires] comme pour l'entretien des réverbères un abonnement ou contribution pécuniaire » pour le balayage, afin d'éviter que « les ordures du péristyle [soient] balayées dans le jardin ou en tas contre les murs et l'intérieur de la galerie ». Prenant encore le contre-exemple de l'habitude parisienne, il est expressément stipulé qu'il est défendu « aux habitants des maisons de S.A.S. de mettre les ordures de leurs maisons sur le pavé, après que l'enlèvement des immondices aura été fait le matin. Ces […] ordures que l'on dépose tout le long de la journée sur le pavé des rues de Paris sont la source toujours renaissante de la malpropreté de la ville ». Le souci de l'hygiène des lieux est également perceptible dans l'interdiction pour les locataires de posséder chez eux « lapins, volailles et autres animaux engendrant de la malpropreté ».

Une attention particulière est portée au statut des habitants des nouvelles maisons : « Ne pourront les principaux locataires louer ni boutiques ni appartements à des marchands et ouvriers n'ayant point de maitrise ». On souhaite en effet dédier le lieu au luxe en conservant le prestige de son emplacement. À ce titre, certains commerces sources d'immondices, odeurs ou tapage sont prohibés : « Maréchaux, taillandiers, serruriers, chaudronniers, ferblantiers, dépeceur de voiture et charogne, charpentiers, menuisiers, selliers, carrossiers, tourneurs même ébénistes qui feraient faire leurs ouvrages chez eux et non ceux qui ne feraient que vendre des meubles tout apprêtés et arrangés, carreleurs, chapeliers qui feraient fabriquer chez eux et non ceux qui vendront des chapeaux tout fabriqués, chandeliers, dégraisseurs, teinturiers, blanchisseurs, fabricants de couleurs à l'huile et au vernis, passementiers faisant fabriquer chez

[1] J. Chagniot, *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1988, p.172.
[2] *Ibid*.

eux, tisserands, batteurs d'or, artificiers, plombiers, boulangers, amidonniers, bouchers, tonneliers, marchands de saline, vidangeurs et filles du monde ». Sont exclus de même « les éperonniers, les faiseurs de cors de chasse, les balanciers, les coffretiers, les fondeurs, les orfèvres travaillant, les charcutiers, les marchands de vins-cabaretiers ». Ainsi, « tout état qui exige la lime et le marteau est exclu des bâtiments neufs. Peut-être n'a-t-on pas tort, parce qu'il eût été désagréable d'entendre frapper et forger dans un endroit destiné au plaisir et aux grâces »[1].

En plus de la condition de ses habitants, on souhaite également contrôler l'accès au jardin. À ce titre, une attention particulière est portée aux entrées privées des habitants des maisons : « on pense qu'il est indispensable d'obliger tous les principaux locataires d'entretenir chacun un portier lequel ne laissera entrer dans le jardin que les personnes qui auront le droit d'après les intentions de S. A. S. ». Il est en effet précisé :

> Du temps de l'ancien jardin, il a existé un usage qu'il sera à propos de ne pas laisser s'introduire. Les portiers des particuliers vendaient des clefs des maisons dont la garde leur était confiée ; et les clefs servaient principalement la nuit. On donnait à qui voulait pour un écu la clef de la maison qui faisait l'encoignure du jardin du prince et l'hôtel Toulouze. A la porte du petit hôtel Radziwill se tenait pendant toute la nuit un petit commissionnaire qui, placé la par le portier, ouvrait indistinctement la porte à tous ceux qui se présentaient avec quelque monnaie à la main.

Ainsi, « à l'exception des deux passages publics à chacun des côtés du jardin les autres seront fermés exactement et ne seront qu'à l'usage des maîtres et habitants des maisons ». Ces derniers bénéficient du privilège de pouvoir, « après la fermeture des portes […] jouir de la promenade du jardin jusqu'à une heure du matin ». *L'Almanach* de 1786 précise en effet que « [Les Suisses et Portiers] doivent fermer, en hiver, à onze heures du soir ; au printemps et en automne, à minuit ; et vers le milieu de l'été, ils donnent le signal et ne laissent plus entrer personne mais sortir jusqu'à une heure seulement, c'est-à-dire, une heure après les portes fermées »[2] ; « à partir de minuit, on ne pouvait entrer au Palais-Royal ou en sortir que sur deux points opposés : par le perron faisant face à la rue Vivienne, et par l'extrémité des galeries de bois […] donnant rue de Valois »[3].

Une attention particulière est également portée à la mise des personnes fréquentant le jardin, perçue comme pouvant directement porter atteinte au prestige du lieu : « les femmes demeurant dans les maisons ne pourront se promener dans le jardin en manteau de lit ou autre

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, seconde partie, 1788, p.86-87.
[2] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p.25-26.
[3] M. Constantin, *Histoire des cafés de Paris*, extraite des *Mémoires d'un viveur*, Pairs, Desloges, éditeur, rue Croix-des-Petits-Champs, n°4, 1857, p.43.

déshabillé, ni même le traverser en cet état passée l'heure qui sera indiquée, de même les hommes avec les robes de chambre et bonnets » et « les domestiques des maisons ne pourront se promener dans le jardin dans aucun temps et ne pourront le traverser passée l'heure indiquée à l'exception du jour de Saint Louis fête du roi et de S. A. S. » et cette défense s'étend « à tous autres domestiques ainsi qu'aux soldats, aux hommes en veste, aux femmes en tablier ». *L'Almanach* de 1786 précise l'étendue de l'interdiction : « Les règlements rendus pas S.A.S. Monseigneur le Duc d'Orléans, défendent aux Suisses du jardin de son Palais de laisser entrer ni passer aucun soldat Suisse ni Français, Invalide, Dragon, ni Cavalier, pareillement de ne laisser passer ni entrer aucune personne de livrée, généralement telles qu'elles soient, Suisse de porte, servantes, ni femmes en tablier, nulle personne en bonnet ou veste, portant paquets, crochets, hottes, porte-manteaux ; nul écolier, polisson et gens sans aveux ; aucun chien, avec permission de les faire tuer ; aucun ouvrier, excepté ceux qui travaillent dans le jardin »[1]. La tenue, marqueur de condition sociale, constitue en outre une règle tacite d'accès au jardin[2] : « La beauté, les vêtements et la mode sont, au XVIII[e] siècle, des sésames qui ouvrent les grilles des jardins où l'on ne souffre point de gens mal vêtus »[3]. La parure, particulièrement au sein d'une demeure princière, y est en effet un moyen de reconnaissance, et le jardin est le fait d'une société qui possède la « culture des apparences »[4].

Aux conditions d'accès du lieu s'ajoutent des règles tacites de décence qui, outre le simple habillement, dictent à « tous ceux qui entrent dans un jardin public pour s'y promener ou pour le traverser [de] respecter l'image du Maître qui est dans tous les lieux qu'ils parcourent, et s'y conduire comme si le Maître lui-même les y suivait »[5]. Les promeneurs se conforment dans une certaine mesure à ces normes : dans les affaires d'injures ou d'insultes dont les archives de police ont gardé la trace, les plaignants rapportent souvent que dans le cours même de l'esclandre, ils ont opposé à leur agresseur la nécessité de respecter la « maison du premier prince du sang » et l'on proposa parfois de sortir de l'enclos pour en venir aux mains[6]. *L'Almanach* de 1786 précise ainsi les interdictions relatives à la décence et au comportement à adopter dans le jardin : « défenses sont aussi faites de jouer au petit palet, à la clef et autres

[1] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p.24-25.
[2] C. Pieau, « La mode, le vêtement et la beauté : pigments de la peinture sociale de la promenade dans les jardins publics parisiens. Des portraits de la cour en mode à la galerie des modes. 1686-1788. », Annales du centre Ledoux, Tome V, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, *La nature citadine au siècle des Lumières, promenades urbaines et villégiature*, textes réunis par D. Rabreau, et S. Pascalis, colloque au musée des Beaux-arts de Nancy, 2005, 24-25 juin 2005, p.231.
[3] *Etat ou tableau de la ville de Paris considérée relativement au nécessaire, à l'utile, à l'agréable, et à l'administration*, à Paris, chez Prault, Valat, Lachapelle, Guillyn, Duchesne, Lambert, 1760, p 15 à 16.
[4] D. Roche, *La culture des apparences, une histoire du vêtement, XVII[e]-XVIII[e] siècle*, Paris, Fayard, 1989.
[5] N.-T. Des Essarts, *Dictionnaire universel de police…* tome 4, 1787, p.515.
[6] O. Daumestre, « La promenade, un loisir urbain universel ?...», 2001, p. 83-102, p. 95.

jeux, de secouer ni endommager les arbres »[1] et « il est défendu à toutes personnes de s'attrouper et de commettre aucunes indécences, sous les peines portées par les Ordonnances du Roi pour les Maisons Royales, et renouvelées le 31 mars 1770 »[2].

C. Qui habite au Palais-Royal ?

Peut-on dresser un portrait des habitants du Palais-Royal ? Les cotes concernant les propriétaires, locataires et sous-locataires des étages ont été obtenues grâce au dépouillement du sommier foncier[3] aux Archives de Paris : pour les actes n'ayant pas été signés sous seing privé, on a pu retrouver les baux correspondant au Minutier Central des Archives nationales grâce à la date et au nom du notaire indiqué. Les propriétaires[4] n'habitent le plus souvent pas dans le Palais-Royal : le sommier foncier et l'état des ventes[5] sont les principales sources d'information les concernant, les maisons en pourtour du jardin construites par Victor Louis n'étant pas cadastrées[6]. Un tableau des habitants du lieu ne peut être esquissé qu'en se penchant sur les locations et sous-locations[7], plus susceptibles de citer les personnes occupant de fait les lieux. La *Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal*[8] est également une source précieuse pour ce qui est habitants de l'enclos. Cette liste ne permet toutefois que d'esquisser un tableau de la population du lieu en 1790, et non d'en tracer une évolution entre la situation à l'aube de la Révolution et celle après la chute de l'Empire : les nombreuses sous-locations empêchent une comparaison avec le Sommier foncier.

Il est difficile de dépeindre des habitants de la parcelle car la majeure partie des locations dont nous avons retrouvé trace sont en fait des investissements, dont la sous-location constitue le profit. Louis Saulnier, « homme de lettres », loue ainsi l'intégralité du premier étage des maisons correspondant aux arcades n°146, 147 et 148 au propriétaire Jean-Baptiste, Casimir et

[1] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p.24 à 25.
[2] *Ibid.*, p. 25 à 26.
[3] Annexe, documents n°9 et 10.
[4] Annexe, document n°9
[5] Annexe, document n°2
[6] Arch. nat. F^{31} 6 et F^{31} 75, Cadastre de Paris. Plans de maisons reclassés selon l'ordre des arrondissements actuels. 1809-1855 et 1810-1822. 1er arrondissement. Quartier du Palais-Royal.
[7] Annexe, document n°10.
[8] *Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal*, publiée par l'Assemblée primaire de la section, 1790, 72 pages.

Guillaume Duffour le 7 avril 1810[1] et renouvelle ce même bail 3 ans plus tard[2]. Néanmoins, son adresse dans le deuxième bail ne correspond pas à cette location au Palais-Royal ; il sous-loue donc cet appartement. La location est également un investissement pour Nicolas Pierre Gautier qui signe bail en 1817 de « la totalité du premier étage de ladite maison aux n°155 à 157 composée de quatre pièces et cabinets dont deux ayant vue sur le jardin du Palais-Royal et deux sur la rue de Valois, et une cave », tout en étant désigné dans le bail comme « propriétaire demeurant à Paris rue de la Planche n°17 »[3] : on peut donc également supposer que cette location est à but spéculatif. Cas particulièrement symptomatique, « Mr Jean Louis Orillat et Madame Flavie Chabat son épouse » louent à la propriétaire Dame Lisfrand « les premiers et seconds étages des arcades n°1, 2 et 3, deux caves qui sont attribuées auxd. premiers et seconds étages et une petite chambre dans les combles où existe un réservoir » alors même qu'ils « demeurent ensemble à Niort département des Deux-Sèvres »[4] : il ne fait dans ce cas aucun doute que les locataires n'ont pas l'intention d'occuper eux-mêmes les lieux et que cette location est une opération financière.

De plus, certains locataires, bien qu'habitants du lieu, disposent d'un espace bien plus grand que leur propre logement et sous-louent le surplus. La veuve du marchand bijoutier Constant Castel, habitante de la parcelle, s'inscrit dans la longue durée : elle renouvelle son bail d'une « maison entière » correspondant aux arcades n°39 à 41 le 16 août 1810[5] pour neuf années ; sans doute n'est-ce pas son premier renouvellement de bail puisqu'il est mentionné qu'un état des lieux est inutile car « Madame Castel, qui occupe cette maison depuis plusieurs années, déclare être satisfaite »[6]. Elle se réserve sans doute le premier étage en sous-louant le reste de la maison. Il en va de même pour « Marie Rosalie Bertrand, fille majeure » en 1814[7]. Elle loue « la totalité des appartements composant le second et le troisième étage et au-dessus

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XCIII liasse 310, « Bail de Lucien Marcellin Froidure, agissant au nom et comme mandataire de Jean Baptiste, Casimir et Guillaume Duffour, à Guillaume Louis Saulnier, homme de lettres, du 1er étage des arcades n°146-148 », 7 avril 1810.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude XCIII liasse 341, « Bail de Lucien Marcellin Froidure, agissant au nom et comme mandataire de Jean Baptiste, Casimir et Guillaume Duffour, à Guillaume Louis Saulnier, homme de lettres, du 1er étage des arcades n°146-148 », 9 août 1813.
[3] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXV, liasse 1017, « Bail de Jean Pierre Cottu à Nicolas Pierre Gautier du 1er étage des arcades n°155-157 », 2 avril 1817.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude CXVI, liasse 671, « Bail par Mme Lisfrand aux Sieur et Dame Orillat, arcades n°1 à 3, 1er et 2e étage », 14-15 avril 1817.
[5] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXX liasse 805, « Bail de M. Jean Joseph Maucourd à Madame Marie Augustine Peltier veuve de M. Robert Constant Castel, marchand bijoutier, demeurant à Paris Palais-Royal arcades n°39, d'une « maison entière » correspondant aux arcades 39,40 et 41, le 16 août 1810 ».
[6] *Ibid*.
[7] Arch. nat. Min. Cent. Etude XLIV, liasse 807, « Bail de Madame Catherine Julie Delavigne à Demoiselle Marie Rosalie Bertrand, majeure, d'un appartement au 2e étage des arcades n°165-169, 9 mai 1814 ».

de l'entresol, d'une maison sise à Paris au Palais-Royal galerie de pierre n°167 »[1] et réside à cette même adresse, sous-louant sans doute les autres appartements.

Certains habitants étendent quant à eux leur location une fois installés : c'est le cas de Pierre Comminges, horloger. Résidant déjà au n°62 de l'enclos, il prend pour bail à la fin de l'année 1818 un appartement au troisième étage des arcades n°63 à 67[2] qui lui est sans doute voisin ; peut-être partage-t-il l'escalier y menant. Néanmoins, le nouvel appartement dont il est question semble relativement cossu, et comporte cinq pièces : « une salle à manger éclairée sur la rue Montpensier, une pièce ensuite devant servir de cuisine, à droite de la salle à manger trois autres pièces à cheminée, plus un petit cabinet noir à côté de l'une d'elles, et couloir conduisant auxd. pièces, enfin une cave »[3]. Pierre Comminges compte-t-il sous-louer ce riche logement, agrandir son propre appartement en y adjoignant celui-ci, ou déménager complètement ? De même, on ne sait si Antoine Malagoire Désirabode, chirurgien-dentiste « demeurant au Palais-Royal n°33 », compte sous-louer ou déménager dans le nouvel et luxueux appartement qu'il loue en 1814[4]. Situé des n°149 à 154, le logement est « composé de cinq pièces sur la rue et quatre pièces sur le jardin y compris deux glaces d'un seul morceau dans le salon dont une sur la cheminée et l'autre entre les deux croisées, et deux autres glaces dans la chambre ensuite servant de chambre à coucher. Plus deux chambres de domestiques dans les combles, sur la rue du Lycée, et deux caves »[5]. L'hypothèse de la sous-location est pertinente car nombreuses sont les personnes qui, habitant dans l'enclos, investissent par la location d'un ou plusieurs logements dans une autre maison du pourtour du jardin, dont ils peuvent contrôler la sous-location : on peut citer à ce titre « Mademoiselle Marie Angélique Mensiez, fille majeure demeurant à Paris galerie du Palais-Royal n°18 » qui par son bail du 8 septembre 1812 loue « un appartement au troisième étage dépendant d'une maison sise à Paris au Palais-Royal galerie de pierre n°167 et consistant en la totalité du troisième étage au-dessus de l'entresol,

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XLIV, liasse 807, « Bail de Madame Catherine Julie Delavigne à Demoiselle Marie Rosalie Bertrand, majeure, d'un appartement au 2e étage des arcades n°165-169, 9 mai 1814 ».
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI, liasse 690, « Bail de M. François Augustin Jérôme Rossignol, agissant au nom et comme mandataire de Mad. Flore Antoinette Dessale, veuve de M. Charles Jean Provost, de M. Pierre Jean Provost, de M. Pierre Mathieu Lallemant, et de M. Louis Hector Martin, à M. Pierre Comminges, horloger, appartement au 3e étage, arcades n°63 à 67 », 19 novembre 1818.
[3] *Ibid*.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXX, liasse 620, « Bail de Jacques Abadie, au nom et comme mandataire de Jean André Imbert, Jean Claude Imbert, Cécile Françoise Imbert, et Jacques Philippe Delavoiepierre, au nom et comme substitué de Jeanne Victoire Elizabeth Imbert, veuve Jarrossay , à Antoine Malagoire Desirabode, chirurgien dentiste, appartement au 2e étage des arcades n°149-154 », 19 juillet 1814.
[5] *Ibid*.

une cave et une chambre en mansarde sans cheminée »[1]. Cette superposition de paiements du locataire au propriétaire et des sous-locataires au locataire témoigne de la rentabilité de l'enclos, de son succès, et de l'inflation qu'a subie le loyer de ces habitations.

De surcroît, une partie des appartements du Palais-Royal, qui sont originellement conçus comme des habitations, abritent en réalité des extensions des cafés ou des maisons de jeu. Un tel changement d'utilisation nécessite un réaménagement du lieu. C'est le cas du premier étage des arcades n°24 à 30, loué par le limonadier Antoine Houvaux le 21 août 1813[2]. Ce grand appartement composé de sept arcades est en fait né de l'union des deux appartements appartenant respectivement à Jean Charles Lefebvre Desnouëttes (n°24 à 26) et Ferdinand Guillaume de Baran (n°27 à 30) : « les deux appartements au premier étage des deux maisons de Madame de Baran et de M. Lefebvre actuellement réunis au moyen des communications ouvertes entre les deux appartements et n'en formant qu'un seul qui occupe l'espace des sept arcades numérotées 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 »[3]. Sa décoration est adaptée à son utilisation comme café, et les inévitables miroirs font partie intégrante du bail : « les glaces qui garnissent lesd. appartements au premier étage et appartiennent aux propriétaires devront rester dans les lieux loués, étant même convenu qu'un glace qui se trouvait dans la portion appartenant à M. Lefebvre et qui a été déplacée sera remise en place dans led. appartement avant l'entrée en jouissance dud. S. Houvaux »[4]. Les deux appartements réunis au premier étage de ces arcades ne seront plus utilisés comme habitation par la suite, et continueront d'être loués comme café. Antoine Houvaux sous-loue en effet quatre ans plus tard l'un des deux appartements à Marguerite Perussel, femme Gerber[5] : le second appartement lui est toujours adjoint mais loué à une personne différente et séparé par une « glace sans tain ». La location de Marguerite Perussel n'est pas désignée comme un « appartement » mais directement comme « l'établissement tenu autrefois par le sieur Samson et ci-devant connu d'abord sous le nom

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XLIV liasse 797, « Bail de M. Fidel Armand Le Duc, agissant au nom et comme mandataire de Mademoiselle Catherine Julie Delavigne, à Mademoiselle Marie Angélique Mensiez, d'un appartement au 3e étage n°165-169 », 8 septembre 1812.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXI, liasse 396, « Bail de Madame Geneviève Jeanne Leroux, épouse de M. Ferdinand Guillaume de Baran et de M. Jean Charles Lefebvre Desnouëttes à M. Antoine Honvaux, limonadier, de deux appartements réunis au premier étage des arcades 24 à 30 », le 21 août 1813.
[3] *Ibid*.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXI, liasse 396, « Bail de Madame Geneviève Jeanne Leroux, épouse de M. Ferdinand Guillaume de Baran et de M. Jean Charles Lefebvre Desnouëttes à M. Antoine Honvaux, limonadier, de deux appartements réunis au premier étage des arcades 24 à 30 », le 21 août 1813.
[5] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXI, liasse 420, Sous-bail d'Antoine Honvaux à Marguerite Perussel, femme Gerber, des arcades n°24, 25, 26 contenant « l'établissement tenu autrefois par le sieur Samson et ci-devant connu d'abord sous le nom d'Estaminet Militaire et des Étrangers, et ensuite sous le nom d'Estaminet Suisse », 27 février 1817

d'Estaminet Militaire et des Étrangers, et ensuite sous le nom d'Estaminet Suisse »[1]. De façon similaire, Louis-Henry Leger, « restaurateur » habitant déjà dans l'enclos au n°40, loue « la totalité du premier étage d'une maison sise au Palais-Royal comprenant trois arcades numérotées 140, 141 et 142, plus deux chambres dans les combles et un petit caveau sous l'escalier de la cave » pour « son établissement »[2].

Les appartements privés se concentrent au 2e et 3e étage. Il semble que la demande soit assez forte pour ces appartements, puisque certains baux en viennent à être accidentellement concomitants. Ainsi l'emménagement de Théodore Leroy, horloger, dans son appartement au deuxième étage des arcades n°140 à 142 en 1815 est compromis : « attendu qu'une partie dud. appartement se trouve dès maintenant disponible, l'autre partie étant occupée par le S. Langles, M. Beauvilliers veut bien permettre que M. et Mad. Leroy entrent de suite en jouissance des pièces qui ne se trouvent pas habitées, sans pouvoir exiger d'eux aucun loyers pour cet objet »[3]. Un arrangement est donc trouvé, alors même qu'il ne s'agit pas d'un très grand appartement, seulement « composé de trois chambres avec cheminée et d'une petite pièce à l'entrée servant d'antichambre ; latrines au-dessus, le tout desservi par un escalier commun avec les autres locataires »[4].

L'occupation des logements du Palais-Royal correspond-t-elle à la pratique parisienne de l'époque ? Statuant qu'« à Paris maintenant chaque étage de la majorité des maisons renferme, à peu de choses près, le même genre de locataires », le narrateur du *Gros Lot* trace une première ébauche de l'occupation d'une maison parisienne contemporaine au lotissement, ce dernier se conformant sans doute dans une certaine mesure à un tel schéma :

> Au *rez-de-chaussée*, dans les écuries et les cuisines transformées en boutiques, les marchands de toute espèce. Au *premier*, dans les salons dorés, les parvenus, les fournisseurs, les agioteurs, les femmes entretenues, les maisons de jeux. Au *deuxième*, les premiers commis, les comédiens des grands théâtres, les charlatans en vogue. Au *troisième*, les courtiers, les usuriers. Au *quatrième*, les artistes. Au *cinquième*, dans les greniers, devenus mansardes, les *ci-devant* rentiers.[5]

Dans le *Tableau du nouveau Palais-Royal*, Mayeur de Saint-Paul établit quant à lui une typologie de locataires propre aux nouvelles maisons au pourtour du jardin. Les entresols « qui sont très-sombres du côté du jardin, ne sont occupés, pour la plupart, que par les marchands. Il

[1] *Ibid*.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude XVIII, liasse 1105, « Bail d'Antoine Beauvilliers à Louis-Henry Leger, restaurateur, du 1er étage des arcades n°140-142 », 7 novembre 1815.
[3] Arch. nat. Min. Cent. Etude XVIII, liasse 1105, « Bail d'Antoine Beauvilliers à Théodore Leroy, horloger pour un appartement au 2e étage des arcades n°140-142 », 7 novembre 1815.
[4] *Ibid*.
[5] H. Chaussier, *Le Gros Lot …*an IX [1800-1801], p.63.

y en a quelques-uns loués à des particuliers, et d'autres qui font partie des hôtels garnis »[1]. Les appartements du premier étage « sont occupés par différents particuliers riches, et par des magasins considérables, tels que celui du sieur Verrier et compagnie. Le magasin du sieur Lafaye, distillateur, […] est un des plus beaux et des plus riches magasins en ce genre ; il est situé du côté du café de Foi. » Sont également évoqués au premier étage « le cabinet de tableaux du sieur Hamond », « le salon des arts, au-dessus du café du Caveau » et la « société des Colons, formée par les Américains, au-dessus du café de Valois, n°171 ». Dans le cas du salon des arts, la distribution originelle a été modifiée : « Les appartements sont distribués de manière qu'il y a un salon de conversation, un salon de lecture, une galerie pour exposer les ouvrages, une pièce pour la musique, et des cabinets pour les personnes qui veulent faire des extraits »[2]. Le deuxième étage est « composé d'appartements ayant vue tant sur les rues que sur le jardin ; ces appartements sont occupés par différents particuliers, quelques femmes entretenues, et plusieurs célibataires »[3]. Les logements du deuxième étage semblent être l'objet de nombreuses critiques : « Ces appartements sont fort sombres, et cela parce qu'ils sont construits dans l'entablement, dont la saillie fait obstacle au jour. Les croisées de ces logements sont carrées, ce qui ne fait pas un merveilleux effet dans la perspective ; les mauvais plaisants ont donné à ces fenêtres le nom de trous de colombier »[4]. Au contraire, les mansardes constituent pour Mayeur de Saint-Paul « les plus agréables logements […] de tout le Palais-Royal. […] Ces logements sont occupés en partie par des garçons seuls, par quelques artistes, comme scultpeurs, peintres, et autres, et par quelques élégantes. On y respire un air plus salubre, et le coup-d'œil est très-agréable »[5]. Enfin les combles servent au « logement de domestiques » et « sont aussi occupés par des garçons-tailleurs, des garçons-marchands, et quelques autres ouvriers »[6]. Une telle description semble correspondre au niveau de luxe accordé à l'aménagement de chaque étage.

Pour ce qui est des professions exercées par les habitants des nouvelles maisons en pourtour du jardin, la *Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal*[7] constitue une première approche : rédigé le 5 avril 1790, elle dénombre 55 personnes demeurant dans le lotissement. On y trouve ainsi trois personnes travaillant directement pour le prince :

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.57.
[2] *Ibid*., p.62-65.
[3] *Ibid*., p.78.
[4] *Ibid*., seconde partie, p.80-81.
[5] *Ibid*., p.82.
[6] *Ibid*., p.86-87.
[7] *Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal*, publiée par l'Assemblée primaire de la section, 1790, 72 pages.

l'administrateur des Domaines du duc d'Orléans, un contrôleur de la Bouche de M. d'Orléans, et un contrôleur des Bâtiments de M. d'Orléans. Les logements semblent en outre communément occupés par des personnes dont le commerce est en lien direct avec les domaines marchands de prédilection des galeries : quatre bijoutiers (sur les quatre recensés dans la section), un parfumeur, un perruquier, un restaurateur, deux chapeliers (sur les deux recensés dans la section), un gantier, un gaufrier, un graveur, trois horlogers (sur les douze recensés), un libraire (sur les quatre mentionnés), un limonadier (sur onze), un marchand d'étoffes, un marchand plumassier, trois tailleurs (sur dix-neuf), un tenant d'hôtel-garni, l'entrepreneur du cirque et l'entrepreneur du spectacle de Beaujolais. De plus, on peut remarquer certaines professions qui disposent sans doute d'un logement au premier étage des galeries : cinq bourgeois, le chef de bureau de la municipalité, un chevalier de Saint-Louis, un colonel du régiment d'Aunis, le directeur du salon des Échecs, deux négociants. Le tableau complet des professions des habitants du Palais-Royal en 1790, comparé au nombre de personnes exerçant la même profession recensé dans la même section, peut être trouvé en annexe[1]. Les professions des habitants du Palais-Royal semblent donc en majorité refléter le centre d'attraction que constituent les boutiques.

Une fois l'enclos princier devenu Bien national et le jardin cœur de la tempête révolutionnaire, les maisons en son pourtour demeurent-elles un lieu d'habitation bourgeoise et aisée ? Il semble que l'habitat modeste prenne progressivement le pas sur le logement bourgeois, dont les dimensions originelles au 1er et 2e étage sont parfois subdivisées par des cloisons. Le bail de plusieurs appartements d'une maison de trois croisées correspondant aux arcades n°93-95 le 6 août 1810[2] laisse apercevoir cette division, et les logements sont en conséquence numérotés. On trouve ainsi à l'entresol les « chambres des boutiques » et « cuisines » représentés sur le plan standardisé adjoint au bail avec Berthault (fig. 25) transformées en « deux appartements à l'entresol de deux pièces chacun numérotés 2 et 5 »[3]. Les logements du premier, deuxième et troisième étage (fig. 26 à 28) ont quant à eux été redécoupés : des quatre pièces originales à chaque étage on en a fait six grâce à des cloisons, ce qui permet de louer « trois appartements de deux pièces chacun à cheminée numérotés 6,7 et 8 au premier étage », « trois appartements aussi de deux pièces chacun numérotés 9,10 et 11 au second étage » et « trois appartements également composés de deux pièces chacun numéroté

[1] Annexe, document n°5.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude CVII liasse 696 « Bail de M. Salomon François Julien Petit à François Dusouliez, marchand de parapluies, de plusieurs appartements aux arcades n°93-95, 2 août 1810 » 6 août 1810.
[3] *Ibid*.

12,13 et 14 au troisième étage »[1]. Les trois logements relativement spacieux et respirant une certaine aisance ont été transformés en neuf appartements destinés à un habitat bien plus modeste. De même, un « appartement au premier étage, au-dessus de l'entresol, composé de trois pièces donnant sur la galerie du Palais-Royal n°123 » loué par un débiteur de tabac en 1816 est né de ce type de découpage[2] : la distribution d'un premier étage tel qu'elle est projetée dans le contrat avec l'entrepreneur Berthault (fig. 26) ne comprend que deux pièces sur le jardin. Sans doute le salon a-t-il été divisé en deux afin que chaque nouvelle pièce dispose d'une fenêtre ; le premier étage luxueux adopte ainsi ici une disposition proche de l'entresol destiné aux marchands (fig. 25). L'existence de ces cloisons est par exemple notifiée dans le renouvellement du bail de Claude Laurent, fabricant d'instrument habitant un « petit appartement au deuxième étage au-dessus de l'entresol, à gauche de l'escalier d'une maison situé à Paris au Palais-Royal n°63,64 et 65 »[3]. La cuisine y est en effet « séparée d'une autre pièce qui ne fait pas partie du présent bail par une cloison dont le haut est vitré de cinq carreaux »[4]. Le logement de Claude Laurent est constitué en tout de ladite cuisine, « une autre pièce ensuite donnant sur la rue, et une pièce donnant sur le jardin du Palais-Royal »[5] : encore une fois, et ainsi que la cloison le laisse penser, il s'agit d'un redécoupage de l'appartement originel (fig. 27) en plusieurs logements moins onéreux, et, à nouveau, il semble que ce soit le salon qui ait été sacrifié afin de créer à la fois une pièce donnant sur le jardin, une cuisine, et une autre pièce appartenant au logement voisin.

Certaines personnes au service de l'enclos ont pu être logées gratuitement, ce qui confirme la faiblesse de la valeur locative de certaines habitations. Il en est ainsi pour le « citoyen Burlet », « chargé de l'ouverture des grilles sans être salarié » : son service n'exigeant « pas au-delà d'une demi-heure d'activité par jour », il est « suffisamment payé par la jouissance gratuite de son logement »[6]. Le concierge Liénard bénéficie du même traitement : obligé de rendre son précédent « logement […] [car] n'étant aucunement employé au service du Tribunat », sa mission consiste en « la surveillance des grilles et péristyles et [le maintien

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude CVII liasse 696 « Bail de M. Salomon François Julien Petit à François Dusouliez, marchand de parapluies, de plusieurs appartements aux arcades n°93-95, 2 août 1810 » 6 août 1810.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXXI, liasse 703, « Bail de M. Antoine Victor Chevrier à M. Pierre Antoine Dauboin, débiteur de tabac, appartement au 1er étage », 9 janvier 1816.
[3] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI, liasse 693, « Bail de François Augustin Jérôme Rossignol, agissant au nom et comme mandataire de Mme Flore Antoinette Dessale, veuve de M. Charles Jean Provost, de M. Pierre Jean Provost, de M. Pierre Mathieu Lallemant, et de M. Louis Hector Martin, à M. Claude Laurent, fabricant d'instruments, d'un petit appartement au 2e étage arcades n°63 à 67 », 27 août 1819.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.
[6] Archives de Paris, DQ10, carton 398, dossier n°1760, « 13 Thermidor an V, les régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine national, au citoyen Nectoux, Directeur à Paris », 31 juillet 1797.

de l'ordre] dans la partie des bâtiments dépendants encore de la Régie »[1]. On lui attribue un nouveau logement dont la « valeur locative est de six cent francs ce qui ferait balance pour le prix avec le logement qu'il est obligé de rendre »[2]. Situé à l'arcade n°76, son nouveau logement « a été excepté dans la vente de la maison de la citoyenne Montansier et est vacant. Ce logement consiste en une très petite pièce à rez-de-chaussée adossée à l'escalier, un entresol de rez-de-chaussée très bas, et l'entresol au-dessus, le tout très exigu »[3]. L'avantage de la jouissance gratuite a pu engendrer des abus. Le citoyen Pompée Varlet « portier de la Maison Egalité », réclame ainsi « le paiement des gages qu'il prétend lui être dus depuis dix ans », réclamation qu'il n'a exprimée « qu'à la suite d'une demande qui lui a été faite du loyer de deux petites chambres qu'il occupe dans les combles du Palais »[4]. La Régie statue finalement que Pompée Varlet « n'a pas été institué par la Régie ; que ses fonctions à la porte principale sont à peu près nulles, ne consistant qu'à fermer et ouvrir soir et matin la porte de la grande cour ; qu'il est amplement dédommagé de ce service par son logement et celui de sa famille et par l'avantage qu'il retire du débit de tabac que la position du lieu lui permet de faire »[5] mais il résulte tout de même « qu'il y a lieu de conserver le citoyen Varlet dans la jouissance gratuite de deux petites chambres qu'il occupe dans le Palais et à lui accorder le paiement de ses gages à partir du 1er Vendémiaire an V sur le pied de 30 francs par mois »[6]. Une partie des habitants de l'enclos après la Révolution est donc au service de la Régie des Domaines, et bénéficie d'un modeste logement gratuit.

Cette prédominance d'une population pauvre s'étend au palais princier lui-même, dont les luxueux appartements sont divisés en modestes habitations. Le cautionnement par le citoyen Royer en faveur des citoyens Brousse et Morel est un document précieux car contenant l'adjudication de location de 31 logements au Palais Égalité, le 8 avril 1798[7]. Ces 31 logements sont tous très humbles : de petite taille (en majorité deux ou trois pièces), leur loyer s'élève souvent entre 200 et 300 francs annuels :

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 398, dossier n°1760, « 23 Floréal an VIII, le citoyen Aubert, architecte de la Régie des Domaines nationaux, au citoyen Directeur des Domaines nationaux », 15 mai 1800.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 38, dossier n°4680, « Département de la Seine, Domaines nationaux, Bureau du Mobilier, section des Domaines. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département de la Seine du 26 Nivôse an VIII », 16 janvier 1800.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] Archives de Paris, DQ10, carton 170, dossier n°9557, « Cautionnement par le citoyen Royer en faveur des citoyens Brousse et Morel, adjudication de location de 31 logements au Palais Égalité, 19 Germinal an VI », 8 avril 1798.

1° Bail de deux pièces au quatrième occupées par le citoyen Chochot moyennant 255 f.
2° Bail d'une chambre, deux cabinets et cuisine occupées par le citoyen Cabayon pour 215 f.
3° Bail de deux pièces et une cuisine occupées par le citoyen Verrier pour 300 f.
4° Bail d'une pièce occupée par le citoyen Morin pour 120 f.
5° Bail d'une cuisine, chambre, alcôve et cabinet occupés par le citoyen Barre pour 320 f.
6° Bail d'une cuisine, chambre et salle à manger occupées par le citoyen Ledoux pour 365 f.
7° Bail de trois pièces occupées par le citoyen Antoine pour 250 f.
8° Bail d'une pièce occupée par le citoyen Gilbert pour 100 f.
9° Bail d'un appartement de trois pièces, occupé par le citoyen Mogé pour 555 f.
10° Bail d'une grande chambre sur la deuxième cour dont l'entrée est par l'escalier du réchauffoir pour 100 f. [pas de locataire indiqué]
11° Bail d'une pièce occupée par le citoyen Darbelay pour 80 f.
12° Bail de deux pièces occupées par le citoyen Viron pour 210 f.
13° Bail de trois pièces occupées par le citoyen Verron limonadier pour 265 f.
14° Bail d'un appartement occupé par le citoyen Leriche pour 525 f.
15° Bail du logement occupé par le citoyen Ponsy pour 310 f.
16° Bail de deux pièces par le citoyen Mogé pour 245 f.
17° Bail de trois pièces occupées par le citoyen Benard pour 205 f.
18° Bail de deux pièces occupées par le citoyen Lhoste pour 150 f.
19° Bail de deux pièces occupées par le citoyen Hottin pour 185 f.
20° Bail d'une chambre sombre occupée par le citoyen Henry pour 85 f.
21° Bail de deux pièces occupées par le citoyen Koller pour 125 f.
22° Bail de trois pièces occupées par le citoyen Thouin pour 400 f.
23° Bail de deux pièces occupées par le citoyen Coquelaire pour 240 f.
24° Bail d'une chambre et cuisine occupées par le citoyen Pottier pour 165 f.
25° Bail d'une pièce occupée par le citoyen Burard pour 180 f.
26° Bail d'une pièce occupée par le citoyen Richardon dit Leclipse pour 205 f.
27° Bail d'une pièce et cabinet occupés par le citoyen Reberoude-Decloux pour 200 f.
28° Bail de deux pièces et cabinet occupés par le citoyen Saubresque pour 270 f.
29° Bail d'un logement occupé par le citoyen Gamache pour 330 f.
30° Bail d'une chambre et deux cabinets occupés par le citoyen Lochat pour 190 f.
31° Bail d'un appartement de quatre pièces occupé par le citoyen Varlet pour 325 f.[1]

Les deux principaux locataires, Jean Brousse et Robert Morel, n'habitent pas eux-mêmes au Palais-Royal et résident respectivement « rue Honoré n°92 » et « rue Caumartin n°80 ». Sans doute ces deux investisseurs, dans une sorte de société anonyme caractéristique de l'Ancien Régime, ont-il loué à l'administration du Tribunat les espaces précédemment destinés à la domesticité du duc d'Orléans dans son palais. Ils rentabilisent désormais ces anciennes chambres de serviteurs par de multiples sous-locations. L'ensemble de leurs sous-locations annuelles leur rapporte 7,470 francs annuels. Ces appartements de petite taille semblent en outre

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 170, dossier n°9557, « Cautionnement par le citoyen Royer en faveur des citoyens Brousse et Morel, adjudication de location de 31 logements au Palais Égalité, 19 Germinal an VI », 8 avril 1798.

fort mal entretenus et le 26 juillet 1799, soit un an après cet état des sous-locations de Jean Brousse et Robert Morel, on apprend que de nombreuses « réparations de planchers, carrelages, recrépissages de gros murs, d'embrasements de portes et d'autres parties d'appartements »[1] furent nécessaires dans ces mêmes habitations : l'ensemble des réparations s'élève à 1,080 francs[2]. Le détail des travaux est donné dans une lettre de l'architecte de la Régie Aubert le 17 mai 1799 :

> Dans le logement du citoyen Verron avoir recrépi plusieurs gros murs et bouché toutes les crevasses.
> Dans le logement du citoyen Morin avoir fait une partie de plancher à neuf et deux parties de gros murs.
> Dans le logement occupé ci-devant par le citoyen Benard avoir fait une partie de plancher à neuf, et recarreler presque toute la pièce, et enduit les gros murs.
> Dans les logements occupés ci-devant par les citoyens Burard et Leclipse, avoir fait les embrasements de deux portes et les arrêtes.
> Dans la chambre occupée ci-devant par le citoyen Henry avoir rétabli la cheminée et plusieurs parties d'enduit sur les murs.
> Dans le logement ci-devant occupé par le citoyen Ledoux avoir fait une partie de cloison en brique pour la garantir du feu, et le rescellement des consoles et plusieurs parties d'enduit.
> Dans le logement occupé ci-devant par le citoyen Barré, reposé quatre consoles à deux cheminées et plusieurs parties d'enduit indispensable en raccordement.
> Dans le logement du citoyen Antoine, avoir carrelé à neuf le pallier.
> Au cabinet d'aisance, avoir fait le siège à neuf et recarreler le cabinet en entier, pour la pente des eaux, objet de première nécessité.
> Dans le logement du citoyen Varlet établi plusieurs parties de murs crevassés.
> Dans le logement du citoyen Coquelaire, avoir fait reposer la console de la cheminée et fait plusieurs parties de crevasse aux murs.
> Dans le logement du citoyen Varlet encore, avoir fait plusieurs parties d'enduit et crevasses très nécessaires.[3]

Les sous-locataires ont en outre poursuivi les locataires principaux pour « non-jouissance de diverses pièces » du fait de la nécessité des « réparations de couvertures »[4] : certains logements paraissent donc inhabitables. La même impression émane d'une lettre de mise en garde aux deux concierges du Palais-Égalité datée du 12 mars 1798, les informant que « des locataires anciens des logements […] dans les combles du Palais-Égalité ont fait des dégradations dans leurs logements et qu'ils se disposent à quitter les lieux sans les réparer »[5] ou « auraient

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 170, dossier n°9557, « Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département de la Seine, 8 Thermidor an VII », 26 juillet 1799.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 170, dossier n°9557, « Lettre du citoyen Aubert, architecte de la Régie des Domaines nationaux, au citoyen Directeur des Domaines nationaux, 28 Floréal an VII », 17 mai 1799.
[3] *Ibid*.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 170, dossier n°9557, « Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département de la Seine, 8 Thermidor an VII », 26 juillet 1799.
[5] Archives de Paris, carton 35, dossier n°9200, « Paris le 22 Ventose an VI, aux deux concierges du Palais-Egalité, Gilbert et Liénard », 12 mars 1798

déménagé sans payer et emporté les clefs »[1] : les logements des combles, les plus modestes, sont particulièrement mal entretenus. Le cas du citoyen Bonhomme met à jour un mauvais entretien répandu à l'ensemble de la parcelle: il réside dans le palais princier, étant « locataire d'un grand appartement au Palais-Égalité », et paye 17,810 francs de location annuelle[2]. Son appartement étant mis à disposition du Tribunat par le Domaine, il obtient une indemnité totale de 9,551 francs compte tenu « des dépenses considérables [qu'il a faites dans son local] attendu le mauvais état dans lequel il était quand il a pris »[3].

Ces maisons construites en pourtour du jardin avec l'ambition d'un certain faste accueillent ainsi parfois après la Révolution des personnes d'une grande misère. Une lettre adressée à l'administration des Domaines nationaux le 17 septembre 1809[4] permet de concevoir l'extrême pauvreté de certains habitants du Palais-Royal. Y est décrite la situation de la veuve Pinon, « âgée au moins de 74 ans, [qui] ne voit presque pas clair » : insolvable pour son loyer, « elle est dans la plus grande indigence, son mobilier étant de très peu de valeur ; feu son mari, après sa sortie du Tribunat, s'est trouvé sans emploi ; le Tribunat ne lui faisait payer aucun loyer ; et il est douteux qu'elle obtienne une pension pour les services qu'il a rendus dans différents établissements publics »[5]. La veuve Pinon a néanmoins « versé dans la caisse du receveur de son arrondissement, le 4 mai dernier, une somme de 20 francs pour les trois mois échus le 1er avril précédent. Cette somme provenait du prix de son lit, qu'elle a vendu exprès pour faire ce paiement »[6]. Malgré sa bonne foi, elle « doit une pareille somme de 20 francs pour les 3 mois échus le 1er juillet dernier » et il est finalement décidé « de ne point inquiéter cette veuve indigente et presqu'octogénaire ». En effet, les frais occasionnés par la poursuite de la veuve Pinon excéderait la valeur locative de son logement, qui « ne consiste qu'en une pièce et deux cabinets dans le Palais-Royal, aux mansardes, payés 80 francs de location annuelle »[7]. On peut également noter la demande rejetée du « nommé Legrand, allumeur de réverbère du Palais-Royal »[8]. Ce dernier demandait la jouissance gratuite de la « chambre à cheminée, qu'il a soumissionnée, et qu'il occupe dans les mansardes dudit palais, à raison de 60 francs par an »[9].

[1] *Ibid*.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 37, dossier n°1764, « Paris le 12 Germinal an IX ; du citoyen Aubert architecte de la Régie des Domaines nationaux, au citoyen Villeneuve receveur des Domaines nationaux », 2 avril 1801
[3] *Ibid*.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 419, dossier n°11 726, lettre « à l'administration, 1ère division », réponse à une lettre du 8 août 1809, 17 septembre 1809.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] Archives de Paris, DQ10, carton 419, dossier n°11 726, lettre « à l'administration, 1ère division », réponse à une lettre du 8 août 1809, 17 septembre 1809.
[8] Archives de Paris, DQ10, carton 419, dossier n°11 726, lettre au préfet, 17 août 1809.
[9] *Ibid*.

Toutefois, il n'est pas attaché à l'administration des Domaines, responsable du Palais-Royal, mais de « l'entreprise des illuminations de Paris »[1] : à ce titre, « c'est aux entrepreneurs des illuminations de Paris à payer ce loyer à l'homme dont ils ont reçu les longs services, s'ils jugent qu'il mérite cette faveur »[2] étant donné que « le pétitionnaire est véritablement dans un état d'indigence qui semble plus déplorable encore à cause de son grand âge »[3]. Si l'opulence du décor sur le jardin convenait au rang des premiers locataires, elle n'est plus sous la Révolution qu'une façade cachant la misère de certains de ses habitants.

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.

Chapitre VIII. Un « centre commercial » attractif : commerce, publicité, ou de l'art d'appâter le chaland

Les arcades et leur valeur commerciale s'imposent comme principal pôle d'attractivité du nouveau Palais-Royal : juxtaposant divers types de magasins, la concentration des commerces induit une forte concurrence entre eux, concurrence accrue par les loyers croissants des boutiques. Les galeries du Palais-Royal constituent ainsi l'un des premiers centres commerciaux parisiens : « qui croirait qu'un espace de terrain d'environ 15 hectares (150 arpents) [0.15 km^2] renferme plus de matières hétérogènes que 5304 hectares (9910 arpents) [53.04 km^2] que comporte la ville de Paris ? »[1] La rivalité accrue au sein de ce « jardin du commerce »[2] assujettit le marchand à la nécessité de se démarquer pour attirer le client au sein d'une foule compacte : « l'affluence y est si grande que l'on n'est pas maître, lorsque l'on s'y promène, d'aller où l'on veut ni de retourner sur ses pas. Il faut suivre, malgré soi, la direction qu'il plait à la foule de vous indiquer »[3]. Ainsi « la cherté des locations, que fait monter l'avide concurrence, ruine la plupart des marchands, aussi les banqueroutes y sont-elles fréquentes »[4].

A. La boutique et son développement : un nouveau type architectural à part entière ?

À la fin du XVIII[e] siècle, dans les grandes métropoles européennes, les consommations se multiplient et la boutique devient progressivement un type architectural à part entière : les produits de plus en plus variés tant dans leur origine que dans leur qualité nécessitent de nouveaux espaces de mise en valeur. À Paris comme à Londres, les guides de voyage témoignent de son inscription dans l'identité urbaine, au même titre que les monuments célèbres, les nouveaux boulevards ou les abords des deux rivières[5]. Le luxe de la boutique s'apparente ainsi à une forme de luxe « public », fortement apprécié car magnifiant l'espace urbain, au contraire du luxe privé souvent condamné pour son ostentation[6]. Cette abondance offerte à la convoitise des passants et qui témoigne d'une ville attirante et prospère, provoque l'admiration des voyageurs : Jakob Heinrich Meister remarque ainsi à Londres « la variété, la

[1] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome II, 1807, p.231.
[2] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, seconde édition, troisième volume, an III républicain [1798], p.97.
[3] J. Rosny, *Le Péruvien à Paris*, 1801, p. 103-105.
[4] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune…* 1815, p.18.
[5] S. Descat, « La boutique magnifiée. Commerce de détail et embellissement à Paris et à Londres dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle » in *Histoire Urbaine*, n°6, Société française d'histoire urbaine, n°6, 2002, p.69-86.
[6] P. Retat, « Luxe », *Dix-huitième siècle*, n°26 « Economie et Politique », 1994, p. 79-88.

propreté, l'arrangement, le luxe ingénieux de cette multitude innombrable de boutiques de toute espèce, [qui] forment un coup d'œil vraiment magique, et dont il n'est guère possible de se faire une idée sans l'avoir vue »[1]. En effet, à Londres, les commerçants nouvellement enrichis passent commande aux architectes les plus en vue pour mettre au goût du jour les vitrines de leurs magasins, avec une abondance de décor qui révèle leur dynamisme et leur volonté de paraître. L'agence de George Dance est concernée par cet engouement et l'architecte reçoit dans les années 1770 plusieurs commandes d'aménagement de boutiques: Thomas Moore, ami de longue date de la famille Dance, fit par exemple construire à l'angle de Chiswell Street et Finsbury Square une boutique très élaborée où étaient vendus des« Moorfields carpets » et qui comptait parmi ses clients Horace Walpole et plusieurs personnalités de l'aristocratie anglaise[2].

Pour Paris, les guides destinés aux voyageurs étrangers soulignent les multiples magasins voués au commerce de luxe qui font l'un des attraits principaux de la capitale française. En 1716, Louis Liger consacre près du tiers de la seconde partie de son guide au commerce et à l'artisanat, désirant « marquer certains endroits où se vendent certaines marchandises »[3]. Sensible aux notions de bas de gamme (« vieux habits », « vieux souliers refaits ou de hasard ») et haut de gamme (draps « très bien finis », souliers « d'une propreté achevée »), il dresse une géographie commerciale assez fine du Paris de 1716. Dans *Le Géographe parisien* (1769) de Le Sage, les descriptions artistiques et anecdotes historiques viennent à être accessoires. En effet, chaque quartier y est d'abord caractérisé par son atmosphère commerciale, à l'image du « quartier Saint-Paul » dont les « environs sont très marchands »[4], puis par ses spécialités : « on y trouve des Manufactures de Tapisseries, de toiles peintes, en or et en argent, et en verdures »[5]. Les discussions économiques passionnent alors penseurs et philosophes et le rôle de Paris dans l'industrie et le commerce du luxe s'affirme[6]. La spécialisation commerciale des quartiers, déjà très marquée dans le Paris du XVII^{e} siècle, a favorisé les regroupements et accentué la concurrence. Ainsi, les marchands de draps d'or,

[1] J. H. Meister, *Souvenirs d'un voyage en Angleterre*, Paris, Gattey, 1791, p. 29-30.
[2] H. D. Kalman, « The Architecture of Mercantilism : Commercial Buildings by George Dance the Younger », *The Triumph of Culture : 18th Century Perspectives*, sous la direction de P. Fritz et D. Williams, Toronto, A. M. Hakkert, 1972, p. 70-83.
[3] L. Liger, *Le voyageur fidèle, ou Le guide des étrangers dans la ville de Paris, qui enseigne tout ce qu'il y a de plus curieux à voir… avec une Relation en forme de voyage des plus belles maisons qui sont aux environs de Paris*, Paris, P. Ribou, 1716, seconde partie, p.233.
[4] Le Sage, *Le Géographe parisien, ou le conducteur chronologique et historique des rues de Paris*, Paris, chez Valleyre, 1769, p.159.
[5] *Ibid*. p.164.
[6] N. Coquery, « Qu'est-ce que le « remarquable » en économie ? La boutique dans le paysage urbain à Paris d'après les guides du XVIIIe siècle », dans *Les guides imprimés du XVIe au XXe siècle. Villes, paysages, voyages*, textes réunis et publiés par Gilles Chabaud, Évelyne Cohen, Natacha Coquery, Jérôme Penez, Paris, Belin, 2000, p. 419-428, p.420.

d'argent et de soie, principalement installés sur le Petit Pont, se déplacèrent, au milieu du XVII^e^ siècle, dans le quartier des Halles, où se concentrait le commerce de luxe[1]. En 1716, Liger confirmait ce choix à propos des « brocanteurs en curiosité » : « on trouve de ces premiers marchands à l'entrée du quai de la Mégisserie, sur le quai de l'Horloge, dans la rue de Saint-Honoré, rue des Bourdonnais, rue des Assis et dans d'autres quartiers. On y voit des tableaux, des meubles de la Chine, cristaux, porcelaines, coquillages et plusieurs autres bijoux de grand prix »[2]. Après sa rénovation, le Palais-Royal s'inscrit donc dans cette géographie du commerce :

> The heart of the city is the proper seat of the population. [It] peculiarly contains whatever can render Paris the liveliest, the most unclean, the noisiest, but at the same time the most splendid and the most luxurious city in the world. It includes the ancient boulevards and almost touches the new ones, comprehends the Palais-Royal, the Tuileries, twenty or thirty playhouses, five or six markets, the Louvre, the quays, the faubourg Saint-Germain, the Seine with five of its bridges, four superb squares, ten or twelve of the largest churches, from thirty to forty of the finest hotels, the most frequented and wealthy streets, magazines of all kinds, stored with every article of luxury[3].

Les auteurs des guides s'ingénient à mettre en valeur la capitale et ses fonctions, l'utilité et la culture des colifichets, et à fournir le « mode d'emploi d'une ville consommable »[4].

Indissociable de l'accélération des échanges et de la diffusion des biens, la boutique a pris une importance croissante dans les échanges marchands à la fin du XVIII^e^ siècle. Elle remplace progressivement le commerce itinérant, sectorisé ou périodique (colportage, foires, marchés)[5]. « Lieu où les marchands exposent leurs marchandises en vente, qui est ouvert sur la rue, et au rez-de-chaussée »[6], la boutique peut également s'étendre à l'étage sous forme de commerce « en chambre haute»[7] : le Palais-Royal semble avoir abrité un certain nombre de ce type d'établissements. Interdit par les statuts de la mercerie dès 1558 et condamnable d'une

[1] J. Savary, *Le Parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers*, Lyon, J. Lyons, 1712, 1ère partie, p.211.
[2] L. Liger, *Le voyageur fidèle…,*1716, p.370.
[3] *A Practical guide during a journey from London to Paris, with a description of all the objects deserving of notice in the french metropolis*, Londres, R. Phillips, 1802, p. 35.
[4] N. Coquery, « Promenade et shopping : la visibilité nouvelle de l'échange économique dans le Paris du XVIII^e^ siècle », dans Christophe Loir et Laurent Trucot (dir.), *La Promenade au tournant des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles (Belgique – France – Angleterre)*, Paris, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, («Études sur le XVIII^e^ siècle», n°39) p. 61-75, p.63.
[5] N. Coquery, « Tenir boutique à Paris au XVIIIe siècle. Luxe et demi-luxe. », Paris, éditions du Comité historique et scientifique, 2011, p.21.
[6] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers…,* t. I, Copenhague, Frères Philibert, 1759, p. 630.
[7] S. Castelluccio, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014, p.124.

amende dans ceux de 1613, le commerce en chambre haute était soupçonné d'échapper à la visite des gardes et de faciliter la fraude[1]. Néanmoins, en 1716, Liger précisait : « il y a d'autres marchands de curiosités qui n'ont leurs marchandises qu'en chambre. Plusieurs d'entre eux ne commercent qu'en tableaux »[2]. Ainsi, les objets rares ou précieux tendaient à être mis en scène dans un espace différent de la boutique traditionnelle, de façon plus intimiste. La boutique est en effet le lieu de la spécialisation du commerce et dans l'essor des consommations, les marchands de nouveautés (épiciers, parfumeurs, ébénistes, tapissiers, éventaillistes, marchands de modes, porcelainiers, tabletiers, orfèvres, bijoutiers et autres merciers et vendeurs de chinoiseries) tiennent le haut du pavé. Simples ou sophistiquées, médiocres ou luxueuses, les boutiques offrent à des consommateurs divers et de mieux en mieux informés des gammes de produits et de prix élargies[3]. La variété, l'étendue du choix, la disponibilité, l'adaptabilité, la publicité, le crédit accordé sont autant d'attraits qui expliquent le succès de la boutique, mais aussi ses difficultés[4]. Dans ce contexte, le Palais-Royal offrait aux marchands une vaste palette de lieux de commerce, de la boutique traditionnelle à la chambre haute du premier étage, sans occulter les échoppes des galeries de bois et les magasins enterrés du cirque.

L'attention portée à la circulation piétonne, qui devient sujet à débat à la fin du XVIII^{e} siècle face à la prolifération des voitures, est particulièrement symptomatique de ce développement mercantile. Si l'on souhaite que la boutique existe au meilleur de sa forme, elle nécessite un entourage spécifique, favorable au flâneur comme à l'acheteur pressé : sur ce point, les galeries du Palais-Royal constituent un lieu propice à la consommation. Cet espace de circulation couvert, qui permet aux piétons de profiter en toute quiétude d'un espace voué au commerce de détail, va en fait remplacer le précédent modèle du genre, celui de la rue à arcades : celui-ci offrait un confort à peu près similaire mais qui n'a jamais eu de succès réel à Paris ; en témoigne la difficile création de la rue de Rivoli[5]. La genèse des galeries de Palais-Royal est également à chercher dans les places royales à arcades, lieux de commerce aux dimensions similaire, à l'image de la place des Vosges et de la place Dauphine. Pour le flâneur, l'acte d'achat devient objet de promenade et activité socioculturelle à la fois divertissante et instructive. La mobilité accrue des populations, permise par l'amélioration des réseaux de

[1] *Ibid*., p.125.
[2] L. Liger, *Le voyageur fidèle…*, 1716, p.265.
[3] C. Fowler, « Changes in provincial retail practice during the eighteenth century, with particular reference to central-southern England », *Business history*, vol. XL, n°4, octobre 1998, p. 48.
[4] N. Coquery, « Tenir boutique à Paris au XVIII^{e} siècle. Luxe et demi-luxe. », Paris, éditions du Comité historique et scientifique, 2011, p.22.
[5] W. Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, catalogue d'exposition, Mairie du 1er arrondissement, Mairie du 2e arrondissement, 1992 p. 78 à 94.

transports, témoigne de cette nouvelle conception : les visites des ruraux aux marchés et boutiques de la ville voisines sont des pratiques désormais courante dès le début du XVIII[e] siècle[1] et à une échelle plus vaste l'essor des voyages, l'apparition du tourisme et l'émergence du shopping[2] participent de cette évolution.

Le lotissement du Palais-Royal constitue donc un lieu propice à l'expérimentation commerciale, poussée par une concurrence accrue.

B. Attirer le client dans la boutique : devantures et enseignes

Comment attirer et séduire le client potentiel dans un espace aussi dense que le jardin du Palais-Royal ? Il s'agit principalement de se démarquer visuellement, ainsi qu'en témoignent les préventions du règlement de police applicable au lieu : cela peut se faire par une peinture de la devanture (« […] dans le commencement toutes les portes vitrées des galeries seront de même couleur et de même teinte, mais cela ne durera pas longtemps et formera bientôt un coup d'œil désagréable si on laisse aux marchands la liberté de faire repeindre les portes quand et comme ils jugeront à propos »[3]) ou par une enseigne particulièrement originale et voyante ornée de « jeux de mots » et de « peintures qui n'ont pas plus de sens commun »[4].

L'enseigne catalyse la réputation d'une boutique en la rendant unique, et l'objectif pour le marchand est de la rendre la plus facilement mémorisable possible :

> C'est qu'une enseigne bien saillante, bien piquante, quoique souvent insignifiante, dispense le marchand de mettre son nom, soit sur son magasin, soit sur ses adresses, soit dans les annonces périodiques ; et il est tant de noms qui, s'ils étaient connus, ne feraient pas fortune dans la confiance publique ! […] Ce n'est point leur nom, mais celui de la grotesque caricature dont est formée leur enseigne, qui préside à leur commerce, qui établit la réputation de leur boutique. […] Qui n'a pas lu mille fois, dans le journal des *Indications*, les *Petites-Affiches*, la *Quotidienne*, etc. etc. les dénominations fameuses de la Barbe-Bleue, la Barbe-d'Or, la petite Nanette, du petit Poucet, du petit Matelot, du Gagne-Petit, des Gagnes-Deniers, etc.?[5]

Élément capital de localisation en l'absence de numérotation des rues, les enseignes obéissent à un cadre légal relativement strict et le règlement du Palais-Royal est loin d'être la première

[1] G. Crossick, « Conclusion », dans La Boutique et la Ville…, p. 484
[2] J. Stobart, « Shopping streets as social space: leisure, consumerism and improvement in an eighteenth-century county town », *Urban history*, vol. XXV, no 1, 1998, p. 3-21; C. Walsh, « Shopping et tourisme : l'attrait des boutiques parisiennes au XVIII[e] siècle », dans *La Boutique et la Ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI[e]-XX[e] siècle* (actes du colloque de l'université de Tours, 2-4 décembre 1999), N. Coquery (éd.), Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 223-237.
[3] Pièces justificatives, document n°5.
[4] *Ibid*.
[5] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité…,* an VIII [1799 ou 1800], p. 43-48.

tentative d'encadrement et de contrôle de celles-ci. En 1761, le lieutenant de police Antoine de Sartine interdit par ordonnance du 17 décembre les enseignes pendantes pour les raisons suivantes :

> [Elles] faisaient paraître les rues plus étroites et, dans les rues commerçantes, elles nuisaient considérablement aux vues des premiers étages et même, à la clarté des lanternes, en occasionnant des ombres préjudiciables à la sûreté publique. Elles formaient un péril perpétuellement imminent sur la tête des passants tant par l'inattention des propriétaires et locataires sur la vétusté des enseignes ou des potences, que par les coups de vent qui en ont souvent abattues plusieurs causant ainsi les accidents les plus funestes[1].

De plus, un règlement du 19 novembre 1666 imposait de fixer les enseignes à au moins 15 pieds du sol (4.68m) et toutes sur une même ligne[2] : les enseignes du palais-Royal semblent continuer d'obéir à cette même règle (fig. 418). Les révolutionnaires règlementent également l'enseigne : celles sculptées sur les murs, peintes sur panneaux ou de dimensions modestes avaient subsisté à l'ordonnance de 1761, mais la Révolution élimine en plus celles à sujets religieux, royaux, ou jugés hostiles au nouveau régime. Une fois l'enclos sous le contrôle du Tribunat, la disposition d'enseignes au sein du Palais-Royal est ainsi rigoureusement contrôlée : « […] la Commission autorise la citoyenne Saivres concierge à faire placer une enseigne à la charge par elle de se conformer aux règles établies sur cet objet par l'arrêté du 28 Brumaire an X. L'architecte de la Régie des Domaines est chargé de veiller à l'exécution du présent, il tiendra la main à ce que l'enseigne soit composée, ajustée et placée de la manière la plus convenable et la plus décente »[3]. Il semble que le contrôle se soit par la suite assoupli, et le sieur Désirabode, chirurgien-dentiste louant un appartement au deuxième étage des arcades n°149-154 en 1814, voit inscrit dans son bail son droit de « placer un tableau indicatif de sa profession au-dessus des portes d'entrée de la maison tant sur la rue du Lycée que sur les galeries, et faire écrire son nom et sa profession sur les piliers de la galerie mais toutefois autant que les escaliers des boutiques et entresols du premier étage ne s'y opposent et voudront bien les souffrir […] »[4]. Reprenant le même bail en 1822, Antoine Magloire Désirabode dispose toujours du droit de

[1] Cité par G. Gomez y Caceres, et M.-A. de Pierredon, *Les décors des boutiques parisiennes*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1987, p.67.
[2] S. Castelluccio, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014, p.126.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 418, dossier n°5674, « 14 Ventose an XI, Tribunat, Commission Administrative, extrait du procès-verbal, signé par le secrétaire de la Commission », 5 mars 1803.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXX, liasse 620, Bail de Jacques Abadie, au nom et comme mandataire de Jean André Imbert, Jean Claude Imbert, Cécile Françoise Imbert, et Jacques Philippe Delavoiepierre, au nom et comme substitué de Jeanne Victoire Elizabeth Imbert, veuve Jarrossay , à Antoine Magloire Desirabode, chirurgien dentiste, appartement au 2e étage des arcades n°149-154, 19 juillet 1814.

placer « un tableau indicatif de sa profession au-dessus des portes d'entrée de la maison tant sur la rue du Lycée que sur les galeries, mais sans toutefois gêner en aucune manière les locataires des boutiques et entresols et du premier étage »[1] et obtient en plus du bailleur qu'il s'engage à ne pas imposer de concurrence supplémentaire à son locataire : « M. Delavoiepierre […] renonce à pouvoir louer pendant la durée du présent bail à aucun dentiste tel appartement que ce soit dépendant de lad. maison »[2]. Ces arrangements entre particuliers afin de s'assurer le moins de concurrence possible au sein du Palais-Royal semblent communs et concerner tout type d'activité : « M. Gautier étant dans l'intention de faire occuper sous son nom les lieux présentement loués par la société des libraires comme sous la raison Guillaume et Compagnie, M. Cotte s'oblige à ne pouvoir louer aucune partie de ladite maison à aucun libraire ou autres personnes tenant cabinet de littérature d'abonnement et de correspondance »[3].

Les enseignes obéissent-elles à une iconographie particulière ? Dans le cas des merciers, tout comme chez les orfèvres et les marchands de curiosités, une grande majorité des enseignes évoquait un objet précieux, comme « Le Vase d'or »[4], « A la Tabatière d'or »[5], ou « La Croix d'or »[6]. Le contenu de la boutique n'est que rarement évoqué : les enseignes n'avaient pas donc une fonction purement commerciale, rôle joué par les cartes d'adresses et tracts publicitaires. La référence constante à l'or, métal noble et symbole d'opulence, témoignait de la part des boutiquiers d'une volonté de présenter une image flatteuse de leur commerce, tant pour eux que pour leurs clients[7]. Au contraire, sous la Révolution, l'enseigne devient résolument politique[8] et adopte un esthétique bien plus modeste: l'enseigne de la boutique de cocardes « Aux trois ordres » au Palais-Royal (fig. 419) en est une excellente représentante. Elle allie un prêtre qui, cocarde au chapeau, tient un voile de dentelle dans ses mains, un garde français avec une cocarde piquée au tricorne tenant un grand ruban tricolore et un homme du Tiers-État vêtu d'une veste rouge et coiffé d'un chapeau décoré d'un ruban tricolore. La scène est située dans les

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXIII, liasse 1284, Bail de M. Jacques Philippe Delavoiepierre à M. Antoine Malagoire Desirabode, chirurgien-dentiste, d'un appartement au 2e étage des arcades n°149-154, 1er août 1822.
[2] *Ibid*.
[3] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXV, liasse 1017, Bail de Jean Pierre Cottu à Nicolas Pierre Gautier du 1er étage des arcades n°155-157, 2 avril 1817
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXIX, liasse 271, 26 septembre 1713, cité par S. Castelluccio, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014, p.126
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014, p.125-126.
[8] G. Gomez y Caceres, et M.-A. de Pierredon, *Les décors des boutiques parisiennes*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1987, p.70

jardins du Palais-Royal ; le marchand capitalise sur la réputation révolutionnaire du lieu tout en y adjoignant une image de concorde républicaine alors politiquement correcte. Le but de l'enseigne est finalement bien plus de faire remarquer le lieu que de le décrire. En 1819 au Palais-Royal un « fabricant d'instruments » louant un appartement au 3e étage des arcades n°63 à 67, semble récupérer le signe distinctif de l'établissement du précédent locataire des lieux, horloger[1]. Il est ainsi convenu qu'il « […] aura la faculté de placer dans la galerie à l'entrée et à droite de lad. allée à une hauteur qui ne pourra excéder celle de cinq pieds [1.62 m] à partir du sol, une montre de vingt-sept pouces de haut sur seize pouces de large [73 sur 43 cm] qui devra être placée de manière à ce qu'elle ne déborde par le mur de la porte de l'allée et qu'elle ne touche par la devanture de la boutique de M. Abroz »[2]. La montre, sorte d'enseigne d'utilité publique, est ainsi perçue comme un avantage dont le nouveau locataire hérite : sa présence attirera le promeneur souhaitant lire l'heure.

Outre leur fonction publicitaire, les enseignes constituent également des objets d'admiration en tant que telles. À l'arcade n°41 du Palais-Royal, il est fait la remarque dans *l'Annuaire* de Normant à propos du magasin de « Mademoiselle Lisfrand, marchande de modes, [qui] tient des robes de toutes saisons et généralement tout ce qui concerne la parure du beau sexe dans tous les prix possibles » : « Le plafond d'enseigne de cet intéressant magasin, est peint avec beaucoup de vérité. Les belles femmes et des belles marchandises qu'il représente ne sont que de faibles échantillons de celles que l'on voit au naturel, dans l'intérieur »[3]. De même au n°53-54, chez Berthélemot, marchand confiseur, « le plafond d'enseigne, au-dehors, est peint d'une manière très ingénieuse »[4]. Les enseignes, bien qu'originellement proscrites par le règlement de police du Palais-Royal[5], finirent par envahir les galeries de pierre. La représentation de la *Galerie du Palais du Tribunat du côté de la Rue des Bons Enfans* vers 1800 reproduite par Champier et Sandoz dans leur ouvrage (fig. 418) témoigne de leur prolifération. Les galeries se parent également de nombreuses publicités peintes à même les murs et on peut observer ce type de réclame sur un dessin de Georg-Emmanuel Opiz représentant *La sortie du*

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI, liasse 690, Bail de M. François Augustin Jérôme Rossignol, agissant au nom et comme mandataire de Mad. Flore Antoinette Dessale, veuve de M. Charles Jean Provost, de M. Pierre Jean Provost, de M. Pierre Mathieu Lallemant, et de M. Louis Hector Martin, à M. Pierre Comminges, horloger, appartement au 3e étage, arcades n°63 à 67, 19 novembre 1818.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI, liasse 693, Bail de François Augustin Jérôme Rossignol, agissant au nom et comme mandataire de Mme Flore Antoinette Dessale, veuve de M. Charles Jean Provost, de M. Pierre Jean Provost, de M. Pierre Mathieu Lallemant, et de M. Louis Hector Martin, à M. Claude Laurent, fabricant d'instruments, d'un petit appartement au 2e étage arcades n°63 à 67, 27 août 1819.
[3] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.56.
[4] *Ibid*., p.54.
[5] Pièces justificatives, document n°5.

n°113 en 1815 (fig. 417), bien que la représentation de la galerie soit loin d'être réaliste. Fontaine, à l'entrée du 10 mai 1829 de son journal, dépeint ainsi les galeries :

> Chaque devanture de boutique façonnée au gré du marchand avait été poussée en avant sur la galerie publique, de manière à ce que plusieurs se trouvaient en saillie au-delà de leurs limites de plus de 18 pouces [50 cm]. Enfin des écriteaux, des enseignes plus informes et plus bizarres les uns que les autres pendaient à travers le chemin et sur la tête des passants.[1]

De cette multitude, seules trois enseignes correspondant à la période étudiée ont subsisté : celle d'un marchand de cocardes « Aux trois ordres » (fig. 419), l'enseigne-marionnette du théâtre de Séraphin, présentée à l'époque dans une vitrine (fig. 420) et celle d'un marchand de comestibles « Au Gourmand » (fig. 421), toutes trois conservées au Musée Carnavalet. La forme demi-circulaire adoptée par la dernière pour s'emboîter dans l'arcade de la galerie ne semble pas la différencier des boutiques parisiennes contemporaines (fig. 431).

Outre l'enseigne, la devanture du magasin est le premier point d'attraction du client. La devanture se doit de se distinguer par la « beauté, l'élégance et le luxe » : au Palais-Royal il « règne, à cet égard, parmi les marchands, une émulation vraiment ruineuse. Il en est qui ont coûté à établir deux fois plus que ne valent les marchandises qu'elles renferment »[2]. La devanture de chaque boutique au Palais-Royal devrait faire partie intégrante de l'esthétique générale du lieu, et le règlement de l'enclos[3] encadre en théorie les pratiques à cet égard : outre les restrictions concernant leurs enseignes, les marchands sont soumis à l'architecte pour ce qui est « des jalousies ou des stores ». Ils ne peuvent être installés qu'à la condition que soit conservé « l'uniformité et qu'il y en ait à toutes ou point du tout, au reste cela ne peut être décidé que par M. Louis, il en est de même pour les auvents, M. Louis décidera de ce qu'il y aura à faire au sujet et il y sera veillé par l'officier qui en sera chargé par S. A. S. ». La peinture de leur devanture est de même soumise à contrôle, sans pour autant que le règlement n'indique des précisions quant aux modalités de celui-ci : « On doit encore penser aux peintures des boutiques. Dans le commencement toutes les portes vitrées des galeries seront de même couleur et de même teinte, mais cela ne durera pas longtemps et formera bientôt un coup d'œil désagréable si on laisse aux marchands la liberté de faire repeindre les portes quand et comme ils jugeront à propos ». Un manquement à ce règlement auquel tous doivent obéir a pu engendrer, chez les marchands, un certain ressentiment à l'égard du locataire séditieux. Un

[1] P. F. L. Fontaine, *Journal 1799-1853*, 1987, p. 797 à 798.
[2] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité…,* an VIII [1799 ou 1800], p. 38.
[3] Pièces justificatives, document n°5.

document conservé aux archives de Paris décrit ainsi les « échoppes saillantes »[1] qui portent « préjudice à la décoration intérieure du péristyle, attendu que les pilastres répètent ceux des boutiques opposées du côté de la rue de Valois, que les espaces de travées de colonnes cessent d'être égaux par la saillie de ces échoppes, que l'arcade du côté du perron de trouve défigurée par le profil des mêmes échoppes »[2]. Le véritable motif de la plainte apparaît néanmoins dans les lignes suivantes, et laisse transparaître un sentiment d'injustice :

> […] le ci-devant d'Orléans n'a pu ni dû engager ce terrain, sans altérer les conventions réciproques décrétées dans les actes de vente des maisons qui entourent le Jardin Égalité, et […] après avoir procédé avec sévérité aux suppressions des enseignes et parties saillantes telles que montres, étalages etc. envers les propriétaires des galeries de pierre du Jardin Égalité conformément à l'arrêté général du Département du 14 Floréal an VI [3 mai 1798], il serait de la dernière injustice de tolérer des saillies aussi préjudiciables à l'intégrité de l'architecture des façades intérieures du péristyle que le font celles des échoppes du citoyen Tissot.[3]

Le réaménagement du lieu afin d'accueillir le Tribunat semble en plus avoir engendré, à grands frais, la rénovation de plusieurs boutiques d'après les plans du nouvel architecte en charge du lieu :

> Le citoyen Maurisset, graveur occupant la petite boutique ayant jour sur la rue du Lycée, et son entrée aboutissant à la galerie du Palais du Tribunat qui longe la rue Saint-Honoré […] a vu enlever, par les ordres de l'architecte du Tribunat, l'ancienne devanture de sa boutique, pour en placer une autre conforme à son plan et si fastueuse qu'elle lui a occasionnée une dépense de plus de 2,000 francs.[4]

Bien que les marchands du Palais-Royal semblent avoir été, sur la période étudiée, constamment soumis à un architecte quel qu'il soit, la décoration de leurs boutiques a souvent contourné de telles restrictions afin de démarquer le magasin de son environnement : Normant, dans son *Annuaire* de 1801-1802, établit ainsi un parcours au sein du Palais-Royal et les principaux commerces dignes d'intérêt. Il souligne au n°16 le magasin de « Descoins l'aîné » tenant « magasin de soieries, bonneteries et étoffes nouvelles » : « L'extérieur de cette boutique est d'un très bon genre gothique »[5]. Est également remarquable le n°47 chez « Dubief,

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1766, « Arrêté du Secrétaire en Chef du Département de la Seine, signé Houleyer, 28 Frimaire an VII », 18 décembre 1798.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1766, « Arrêté du Secrétaire en Chef du Département de la Seine, signé Houleyer, 28 Frimaire an VII », 18 décembre 1798.
[3] *Ibid*.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 418, dossier n°5674, lettre signée Maurisset, adressée « à Monsieur Epervier Directeur des Domaines nationaux », non datée.
[5] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.43.

marchand bijoutier » : « L'extérieur de cette boutique est du meilleur goût possible, et mérite qu'on s'y arrête en passant »[1]. Au n°63, « Haring, fabricant d'instruments de physique et de miniatures » dispose d'une devanture « d'une grande beauté et fait honneur aux artistes qui l'ont établi[e] »[2].

« A la corbeille galante, chez Leroy, marchande de modes et nouveautés » présente également un « extérieur [qui] mérite d'être examiné ; la peinture, qui en est fraîchement faite, est d'un très-bon genre »[3]. La nouveauté de cette devanture mise en avant en 1801-1802 s'inscrit, selon Henri Lefuel, dans un mouvement de renouvellement commercial à l'aube du XIX[e] siècle : Napoléon ayant joué un rôle de premier plan dans l'urbanisme parisien, c'est son exemple qui aurait encouragé beaucoup de commerçants à exécuter, pour leurs magasins, une transformation dont témoignent les planches de la « Collection des Maisons de Commerce de Paris et intérieurs, les mieux décorées » gravées par Jean Marie Mixelle[4]. Il n'existe néanmoins aucune étude statistique quant au renouvellement des devantures parisiennes. Il est intéressant de relever quelles étaient les domaines de prédilection des commerçants parisiens dont les nouvelles devantures étaient jugées dignes d'intérêt : neuf limonadiers, restaurateurs ou traiteurs, trois bouchers, un marchand de tabac, trois pharmaciens et un herboriste, deux parfumeurs, cinq lingères, mercières ou marchandes de modes, un chapelier, un tapissier, un papetier et deux marchands de musique, un orfèvre, un bijoutier et un horloger, un marchand de porcelaine, deux armuriers, deux serruriers et un ferblantier. Certains de ces domaines recoupent ceux des boutiques du Palais-Royal, qui s'inscrivirent sans doute également dans ce mouvement, bien qu'aucune ne soit représentée dans la « Collection des Maisons de Commerce de Paris et intérieurs, les mieux décorées » si ce n'est la nouvelle rotonde du Café du Caveau (fig. 294). Pour ce qui est des matériaux employés dans les devantures au tournant du XIX[e] siècle, il faut signaler la part essentielle faite aux marbres ou aux stucs peints et à la palette de couleur employée : blanc veiné (fig. 326), bleu-turquin, jaune antique (fig. 324), jaune de Sienne, vert-de-mer, porphyre (fig. 324), et granits gris, verts et roses. La devanture de l'époque napoléonienne repose sur le trompe-l'œil, et des parties entières du décor aussi s'exécutaient également en tôle peinte[5]. On pouvait toutefois utiliser des matériaux précieux, et, si les bois étaient généralement de chêne, on employa parfois l'acajou moucheté et le citronnier pour le

[1] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.57.
[2] *Ibid*., p.62.
[3] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.63.
[4] Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL, Mixelle, Jean-Marie, « Collection des Maisons de Commerce de Paris et intérieurs, les mieux décorées », 1806-1813.
[5] H. Lefuel, *Boutiques parisiennes du premier Empire*, éditions Albert Morancé, 1925, p.16.

placage des portes[1]. Quelques bronzes tels que flèches, fers de lance, chapiteaux en feuilles de lotus, bases de colonnes, rosaces et palmettes, étaient dorés ou argentés[2]. La boutique du marchand-bijoutier Dubief, au n°47 des galeries du Palais-Royal dont il est dit que la devanture est « du meilleur goût possible, et mérite qu'on s'y arrête en passant »[3] peut ainsi être mise en parallèle avec celle de M. Nitot, bijoutier-joaillier sur la place du Carousel n°36 (fig. 427). La nouvelle peinture de « La corbeille galante », magasin de modes et de nouveautés tenu par Mme Leroy[4] au Palais-Royal peut quant à elle être mise en relation avec celle de Mme Bertin, marchande mode rue de Richelieu (fig. 428), ou une autre devanture de magasin de mode situé boulevard Montmartre (fig. 429). Sa devanture a pu également adopter un style proche du magasin de Mademoiselle Lebeuf, marchande de nouveautés, rue des Petits-Champs n°21 donc géographiquement proche du Palais-Royal et entrant en concurrence directe avec la boutique de Mme Leroy.

Au cœur de la devanture est la vitrine. L'importance du verre est à noter car il induit la prédominance d'un éclairage naturel : dès le début du XVIII[e] siècle, les procédés de fabrication des glaces furent bouleversés par l'apparition du coulage et on augmenta progressivement les superficies vitrées. Cette nouvelle technique permit de réduire considérablement le fenestrage donc d'augmenter la clarté. La lumière put ainsi pénétrer dans les boutiques. Si l'on pouvait alors réaliser de vastes vitrines, on pouvait également employer des grands panneaux sous forme de miroirs à l'intérieur des établissements[5]. Cette importance de la vitre et du miroir au sein des boutiques accentue dans certains magasins l'impression d'effacement du lieu au profit de la marchandise : « Ce sont en fait les marchandises exposées qui constituaient le plus clair du décor, disposées avec le plus grand soin de symétrie »[6]. Du fait du climat parisien, les boutiques fermées par des fenêtres et une porte vitrée paraissent avoir été plus nombreuses que celles grandes ouvertes sur la rue[7] : les inventaires décrivent souvent des rideaux et les Savary père et fils mentionnent régulièrement les portes et les croisées des boutiques[8]. La richesse de la vitrine peut être le résultat de l'association de deux vendeurs : les galeries de pierres, du côté de la rue de Montpensier, abritent au n°4 et 5 le magasin de « C.J.L. Quiclet, orfèvre, joaillier,

[1] H. Lefuel, *Boutiques parisiennes du premier Empire*, éditions Albert Morancé, 1925, p.16.
[2] *Ibid*. p.17.
[3] J. F. Normant, *Annuaire*…, an X [1801-1802], p.57.
[4] *Ibid*., p.63.
[5] G. Gomez y Caceres, et M.-A. de Pierredon, *Les décors des boutiques parisiennes*, 1987, p.153
[6] *Ibid*., p.154
[7] S. Castelluccio, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014, p.127.
[8] J. Savary, *Le Parfait négociant…*, 1712, p.212 ; J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,*1759, t.II, art. « Faux-jour ».

bijoutier, successeur de Poixmenu ; magnifique magasin qui attire les regards du Public, et mérite l'attention des connaisseurs. […] Sur la devanture de cette boutique, est un tableau renfermant des échantillons de miniatures du citoyen Tabard, Peintre. Il fait des portraits très ressemblants tant en miniature qu'à l'huile, en petit et en grand, au prix le plus modique »[1]. Cette même stratégie est adoptée par « Lenoir et Baron, graveurs sur tous métaux et sur pierres fines » puisque « un tableau renfermant de jolies miniatures du citoyen Bellat, peintre» est exposé sur la devanture de leur boutique, au n°15 ; le peintre a en effet « son atelier dans cette maison, au troisième étage »[2].

L'éclairage nocturne est également un élément de l'attractivité des boutiques, tant pour la beauté du lieu en lui-même que pour l'aspect flatteur de la lumière artificielle sur les matériaux : « Dès que le jour tombe, toutes les arcades s'illuminent subitement, les boutiques deviennent resplendissantes, et les bocaux des joailliers jettent au loin une grande clarté »[3]. Cette lumière artificielle apporte une plus-value à toute boutique : « Les […] bijoutiers qui sont sous les galeries de droite et de gauche sont plus ou moins bien assortis. Cependant toutes ces boutiques sont brillantes et bien éclairées le soir »[4]. Karamzin insiste quant à lui sur l'effet quasi fantastique que provoque une telle illumination :

> Représentez-vous un magnifique château carré dont le rez-de-chaussée est composé d'arcades ; et sous ces arcades, des magasins dans lesquels brillent les trésors de l'Inde et de l'Amérique, or, argent, diamants, etc., les produits les plus exquis qu'engendre l'industrie pour satisfaire et charmer nos sens : tout cela disposé de la manière la plus pittoresque et illuminé de feux magiques qui éblouissent l'œil du spectateur ![5]

La devanture peut également se parer d'un élément temporaire et événementiel, propre à attirer une foule avide de sensationnalisme. En 1785, les deux « baudruches » du marchand Eslen connurent ainsi un grand succès : une « nymphe de huit pieds de proportion et ne pesant que dix onces ; elle était coiffée d'un ballon et portait une robe transparente couleur de feu ; la seconde, le cheval ailé et transparent monté par un guerrier richement armé qu'on voit depuis longtemps au Palais-Royal »[6]. Lancées dans le jardin de Ruggieri, leur ascension fut relatée dans de nombreux procès-verbaux. On sut ainsi qu'après « s'être élevées avec beaucoup de

[1] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.39-40.
[2] *Ibid*., p.47.
[3] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, troisième volume, an III républicain [1798], p.97.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.165.
[5] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe en France…,* 1867, p.195.
[6] *Affiches*, 8 septembre 1785, p.2413, cité par R. M. Isherwood, «The Convergence of Popular and Elite Culture : The Palais-Royal », in *Farce and Fantasy. Popular Entertainment in Eighteenth-Century Paris*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1986, p.236

grâce et de célérité, ces deux machines étaient tombées une heure plus tard l'une à Genevilliers, l'autres à Montmorency »[1]. Elles furent religieusement rendues à leur propriétaire Eslen, qui les exposa aussitôt à l'admiration des Parisiens devant sa boutique, au n°77[2].

C. Exposer ses produits : l'étalage

Une partie des produits est le plus souvent exposée à l'extérieur des boutiques afin que la curiosité du passant l'incite à y pénétrer. Certains libraires ont ainsi pu ouvrir des ouvrages susceptibles d'interpeller le promeneur : « C'est particulièrement au ci-devant Palais-Royal, et dans les promenades publiques, que se débitent ces sortes de livres. Une gravure obscène leur sert d'enseigne, et c'est en présentant ce dégoutant frontispice et le titre, quelquefois plus dégoutant encore, que l'impudent colporteur espère tenter le passant »[3]. Cette description est toutefois à nuancer : peut-être décrit-elle le type d'enseigne adoptée par les libraires spécialisés dans les estampes erotiques en filant la métaphore livresque à l'apparence de la boutique. Les différents établissements adoptent des stratégies diverses : « Apercevez-vous une enseigne bien saillante, des écriteaux sur les murs, sur les portes, sur les volets, et masques sur les carreaux des vitres ? C'est un bureau de loterie ou une maison de prêt. Voyez-vous un étalage pompeux, dont la symétrique ordonnance s'élève du rez-de-chaussée à l'entresol, et provoque l'attention des passants ? C'est la boutique d'un tailleur-fripier »[4]. Cette disposition des marchandises est souvent perçue comme un piège à l'encontre du promeneur : « L'araignée ne prodigue pas plus de soin à tendre ses toiles, pour attraper des mouches, qu'il [le tailleur] n'en met à étaler sa friperie pour amorcer les pratiques»[5].

L'étalage doit se démarquer par sa richesse : « Les marchands de draps font descendre du plancher au sol de la boutique, toutes les étoffes ondulées, qui contrastent avec les mises ignobles et sales des passants : on dirait que ces marchandises ne sont plus pour les Français, et qu'on va les embarquer pour la Turquie. On les contemple à-peu-près du même œil que les tableaux du Muséum. Ces étoffes sont sous votre main, vous pouvez les toucher ; personne ne semble les garder, et les maîtres sont dédaigneux lorsqu'il s'agit de vendre »[6]. La contemplation des marchandises exposées permet au passant d'admirer les nouveautés et de suivre les

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] J.-B. Pujoulx, *Paris à la fin du XVIII^e siècle*, 1801, p.205.
[4] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité…,* an VIII [1799 ou 1800], p.33.
[5] *Ibid*., p.32.
[6] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, troisième volume, an III républicain [1798], p.94 à 95.

tendances : « Tout ce qu'il y a de plus curieux et de plus rare en soieries, dorures, bijoux etc. se trouve au Palais-Royal. […] La mode nouvelle est en étalage sous les arcades, et les magasins sont supérieurement bien assortis»[1]. Bien que le promeneur ne puisse s'offrir les articles exposés, ces derniers le renseignent quant à la mode, et lui assurent la bonne provision du magasin, même pour des produits moins coûteux : « Voit qui veut, achète qui peut. […] Chaque boutique est la niche de l'élégance et du goût »[2]. Cette assurance d'être au goût du jour et la capacité à prodiguer tous les produits disponibles constitue en effet le cœur de la réputation des commerces du Palais-Royal : « C'est un abrégé de Lyon pour les étoffes, de Rome pour les tableaux, de l'Univers pour les nouveautés »[3]. La provision en produits exotiques, surprenants et luxueux est ainsi le fait des boutiques sous les galeries : « M. Aymez, Marchand Fruitier-Oranger, n°219, Galerie, tient non-seulement des fruits et des plantes de France, mais encore des fruits étrangers, des ananas en pieds, du bled de Turquie confit, des truffes de Périgord cuites et crues, des olives de Provence, des saucissons de Lyon, et des jambons de Bayonne, des fromages de toutes espèces, et vins de toute qualité, et pain d'épice de Reims »[4]. Les galeries de pierre du Palais-Royal ont ainsi pu être appelées « l'entrepôt de toutes les marchandises de l'univers […] »[5]. John Scott, lors de son voyage à Paris, admire particulièrement les étuis d'horloges exposés par les nombreux horlogers ayant boutique sous les arcades : « The shops of the Palais Royal are brilliant : they are all devoted to toys, ornaments, or luxuries of some sort. Nothing can be imagined more elegant and striking than their numerous collections of ornamental clock-cases: they are formed of the whitest alabaster, and many of them present very ingenious fanciful devices »[6]. Le Palais-Royal et ses marchands, sorte de musée des nouveautés à ciel ouvert, constitue donc un passage obligé au parcours touristique de tout étranger en visite à Paris.

La stratégie de vente s'étend au-delà du simple étalage ; « ce n'est pas assez de séduire les yeux. Un vois doucereuse vous dit : « Citoyen, voudriez-vous une houppelande, un gilet, une redingote, un pantalon ? J'ai du bon, je ne suis pas cher ; vous serez content ». […] Un homme à la porte est payé pour faire à chacun cette pressante invitation »[7].

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.143.
[2] *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, 1785, p.14-15.
[3] *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, 1785, p.20-21.
[4] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 166.
[5] P. Villiers, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806, p.148.
[6] J. Scott, *A visit to Paris in 1814 …*1815, p. 121 à 122.
[7] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité…,* an VIII [1799 ou 1800], p.34.

D. Apparence de luxe et réelle escroquerie

Les marchands du Palais-Royal souffrent néanmoins d'une piètre réputation. En effet, la cherté de leurs loyers semble les obliger à diverses formes d'escroquerie afin de rentabiliser leur emplacement :

> La cherté des locations, que fait monter l'avide concurrence, ruine les marchands. Les banqueroutes y sont fréquentes : on les comptes par douzaines. C'est là que l'effronterie de ces boutiquiers est sans exemple dans le reste de la France : ils nous vendent intrépidement du cuivre pour de l'or, du stras pour du diamant, les étoffes ne sont que des imitations brillantes d'autres étoffes vraiment solides : il semble que le loyer excessif de leurs arcades les autorise à friponner sans le plus léger remords. Les yeux sont fascinés par toutes ces décorations extérieures, qui trompent le curieux séduit, et qui ne s'aperçoit de la tromperie qu'on lui a faite, que lorsqu'il n'est plus temps d'y remédier.[1]

« Tout est prévu pour vous tromper », affirme le *Miroir Historique* : les prix, doublés, sont le fait du « prix exorbitant [des] loyers », et du « grand nombre de lumières dont [les marchands] éclairent tous les soirs leurs boutiques » ; « presque tous les marchands et principalement ceux qui vendent des habits, ont des portes à secret, des carreaux en bois dans leurs magasins, ou des jalousies tombant négligemment sur les carreaux du haut, dont les verres sont sales »[2]. La tromperie aurait ainsi lieu en amont de l'achat, par la mise en scène des articles, qui ne permet pas de déceler leur véritable valeur :

> Voici comme [les fripiers] ont disposé les arcades qu'ils occupent. Ils ont tous fait poser une cloison vitrée à trois pieds à-peu-près de l'entrée de la boutique où sont les habits en étalage, de façon qu'elle est très petite, et que celui qui a envie d'acheter quelque chose, est forcé d'entrer dans l'arrière-boutique. C'est là que ces Messieurs vous attendent. Sitôt que vous êtes entrés, ils ferment la porte vitrée de la cloison, et vous vous trouvez, pour ainsi dire, dans l'obscurité. C'est en vain que vous voulez examiner la marchandise, il ne vous est pas possible ; le faux jour cache tous les défauts, et très souvent vous croyez avoir fait une très bonne acquisition, lorsqu'en rentrant chez vous, l'habit que vous avez emporté est ou trop court, ou taché, ou réellement mauvais.[3]

Jacques Savary conseillait ainsi dans son ouvrage *Le Parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers* de prendre garde à l'exposition de la boutique, afin que la lumière flatte la marchandise. Selon lui, celle du nord avantageait les étoffes noires, et particulièrement les velours, les pannes et les draps d'Espagne et de Hollande. Cette lumière, peu forte, ne permettait pas d'apercevoir la chaîne des

[1] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1781, rééd. 1884, p.138.
[2] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…*, tome V, 1807, p.239 à 242.
[3] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.152 à 155.

étoffes. Celle du levant mettait en valeur les étoffes de couleur et façonnées, « parce que les figures y paraissent avec plus de relief que dans un plus grand jour »[1]. Une exposition au midi ou au couchant était, si possible, à proscrire, car trop de clarté rendait les noirs grisâtres et sans lustre, les blancs paraissaient roux ou bleus et les autres étoffes « toujours plus enfoncées en couleur »[2]. Trop de clarté était ainsi généralement à proscrire tant pour flatter le tissu que pour en conserver la couleur, et les dispositifs choisis par les marchands pour conserver la pénombre furent l'objet de nombreuses plaintes.

L'escroquerie peut également avoir lieu au moment de la vente, par la substitution du produit par un autre de moindre qualité : « Vous avez payé ce drap 21 livres et je suis sûr qu'il en vaut à peine 18. – Comment cela ? – C'est que l'on ne vous a laissé sortir un moment, que pour substituer une autre pièce de drap de pareille couleur à celle que vous aviez choisie »[3]. De tels procédés semblent répandus dans tout type de commerce au Palais-Royal : « Vois ces marchands de rasoirs ; ceux qu'ils te montrent sont superbes : achète-les ; aussitôt, d'une main accoutumée à escamoter, ils leur substitueront des rasoirs de vingt-quatre sous »[4].

E. La décoration intérieure des boutiques : éblouir le client

Une fois entré dans l'espace de la boutique, le client potentiel doit être séduit par un décor souvent riche ; *Le Miroir Historique* décrit la boutique d'un « artiste décrotteur », décorée « de rideaux de mousseline, relevés avec des glands de couleur », tandis que le client dispose d'un « banc de velours d'Utrecht » et d'une « glace »[5]. Ainsi, « les boutiques des décrotteurs du Palais Royal sont presqu'aussi belles que celles des bijoutiers et des marchandes de mode »[6].

Certaines boutiques se distinguent par leur décoration intérieure particulièrement riche. Ainsi au n°53-54, chez Berthélemot, marchand confiseur, « l'intérieur de ce magasin est artistement ordonné et d'un goût très recherché »[7]. La décoration des boutiques participe de la réputation du Palais-Royal : « Il s'y tient une foire perpétuelle et ses boutiques, décorées d'après les ruines d'Athènes, de Rome, ou de Palladio, sont au nombre de plus de 350 »[8]. La marchandise en elle-même constitue une sorte de décor ; ainsi, aux arcades n°4 et 5, « la

[1] J. Savary, *Le Parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers*, Lyon, J. Lyons, 1712, 1ère partie, p.211.
[2] *Ibid*., p.212.
[3] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p. 149.
[4] *Le Palais-Royal en miniature, par un amateur de ce séjour délicieux*, s.l., s.n, 1816, p.31-32.
[5] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome V, 1807, p. 263.
[6] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune…* 1815, p. 116.
[7] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.54.
[8] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, 1813, p.14 à 15.

boutique de M. Poixmenu, que les Fées semblent avoir pris plaisir d'établir elles-mêmes, en l'embellissant de tous les objets propres à produire le plus grand éclat par les reflets colorés de la lumière, fixe, par sa beauté et son brillant, l'attention du public qui peut y trouver les bijoux les plus précieux, et ceux de simple fantaisie dans tous les genres »[1]. Cette boutique connaît un réel succès : « Le plus brillant magasin est sans contredit celui du sieur Poixmenu »[2]. Certains magasins semblent en outre fort étendus, comme le « magasin d'effets vendus à prix fixe, ou bureau de confiance » au n°6 : « ce magasin tenu par M. Verrier, composé de huit pièces au premier, réunit des effets précieux, tels que bijoux et diamants, et toutes les productions des Arts qui peuvent former des objets de curiosité »[3]. La décoration intérieure constitue donc une importante dépense pour le marchand :

> Tel marchand, qui n'a que vingt mille francs pour élever son commerce, en dépense très-souvent douze pour les tablettes, les peintures, les comptoirs, et la fermeture. L'acajou, les glaces, le marbre et la dorure que l'art y prodigue avec autant de goût que de profusion, lui donnent plutôt l'éclat voluptueux d'un boudoir, que cette apparence austère qui convient à un magasin. Ce n'est plus avec du verre de Bohême, qu'on vitre les portes et la cloison antérieure, mais avec des glaces de trois à quatre pieds [de 97 cm à 1.3 m] de diamètre, qui descendent jusqu'au parquet, et dont les supports sont en cuivre bronzé. Une large grille de même métal, qui s'élève à un demi-mètre de hauteur, les garantit des chocs extérieurs. […] Je ne parle point des colonnes en bronze, des cintres gothiques, des entablements qui soutiennent les enseignes, dont entr'autres représente en relief un port de mer, où vous voyez un navire et tous ses agrès […] On ne sait ce qu'on doit le plus admirer ou de l'habilité du sculpteur, ou de la folie du marchand. »[4]

F. Face à la concurrence : stratégies commerciales et publicitaires

La concurrence entre les boutiques est d'autant plus rude que l'enceinte qui les abrite leur impose une grande densité. Des magasins vendant les mêmes objets sont ainsi littéralement juxtaposés, et *l'Almanach* de 1786 dénombre par exemple neuf commerces de « marchands de draperies et soieries » dans les galeries : « Messieurs, Brailly, n°243 ; Garnot de Bon-Fruit, n°152 ; Gastal, n°45 ; Guesnier, n°108 ; Jupin, n°1, *idem.* ; Tathan, Vincent et Compagnie, n°140 ; Parmentier, n°70 ; Thibault, n°27, *idem* ; Tissot, n°86, *idem. »*[5] Le *Miroir Historique* offre un aperçu de la géographie du commerce au Palais-Royal en 1807 :

> Des deux côtés de la première cour, et sous les vestibules, sont des boutiques de bijoutiers, de libraires, de pâtissiers, de luthiers, et de marchands de musique, etc. Dans la seconde cour, à droite, des restaurateurs, des libraires, et des marchands

[1] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 152 à 153.
[2] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.162 à 163.
[3] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 156.
[4] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité…,* an VIII [1799 ou 1800], p. 39 à 40.
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 173.

> d'estampes, un cabinet littéraire. La salle du Théâtre Français occupe le côté gauche. Un fleuriste a établi dans cette cour une grande et belle serre vitrée où l'on trouve les fleurs et les arbustes les plus rares. Durant l'hiver on voit en face des marchands de marrons.[1]

Cette concurrence accrue est source de nombreuses faillites et banqueroutes, et engendre un changement perpétuel du paysage commercial des galeries. Les guides touristiques n'en offrent qu'un portrait figé, sans indiquer le peu de longévité de certains commerces précaires. *L'État actuel de Paris* fait le constat dans la préface de sa première édition en 1787 que « […] Paris devient très difficile à connaître »[2] et présente 27 établissements : on note un souci de mise à jour vis-à-vis de ce changement permanent, puisque l'édition suivante, en 1790, présente 60 établissements, dont 16 seulement figuraient déjà en 1787[3].

En 1807, le *Miroir Historique* recense dans les galeries du Palais-Royal 15 à 16 peintres en portraits, 3 artistes pour toutes sortes d'ouvrages de cheveux, 6 libraires, 24 bijoutiers, 8 bijoutiers et marchands de pendules, 4 marchands de tableaux, 4 marchands d'instruments de mathématiques, 5 marchands de porcelaine, 8 marchandes de modes, 4 marchands de mouchoirs, 6 marchands merciers, 4 chapeliers, 6 marchands de portefeuilles, 6 marchands de perruques, 24 marchands d'étoffes et de draps, 2 marchands parfumeurs, 6 marchands de comestibles, 4 marchands confiseurs, 3 marchands de gants, 3 marchands de meubles, 20 marchands d'habits ou fripiers, 6 marchands de robes, 5 horlogers, 4 graveurs, un fabricant de fleurs artificielles, des marchands quincailliers, beaucoup de magasins de soieries, 4 bottiers, 2 marchands de gaufres, qui vendent aussi du cidre et de la bière, M. Roblot, dentiste et pédicure, 15 restaurateurs, 29 cafés, 17 billards, 9 bureaux de change, 18 tables de jeu, 11 maisons de prêt, 7 fourbisseurs et marchands d'armes à feu[4]. La comparaison avec la situation décrite par *l'Almanach* de 1786 [5] permet d'observer que malgré un renouvellement permanent des magasins, les domaines de prédilection du Palais-Royal demeurèrent les mêmes sur vingt ans : la parure et les objets de curiosité.

Il ne semble pas que les commerçants du Palais-Royal aient fait face à la concurrence en baissant leurs prix car la cherté des produits est sujet de nombreuses plaintes : « Quoique tout augmente, triple et quadruple de prix dans ce lieu, il semble y régner une attraction qui

[1] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…*1807, tome II, p.229 à 230.
[2] *État actuel de Paris ou le Provincial à Paris…* 1787, t.I, p. i-xiv.
[3] O. Daumestre, « Du Palais-Cardinal à l' « enceinte magique » : la représentation du Palais Royal dans les guides de Paris au XVII[e] et XVIII[e] siècles », dans G. Chabaud (dir.), *Les guides imprimés du XVI[e] au XX[e] siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, 2000, p. 391-402, p. 400.
[4] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…*1807, tome V, p.235.
[5] Annexe, document n°6.

attire l'argent de toutes les poches […] »[1]. Les nombreuses banqueroutes sont à imputer à la « rareté des acheteurs ; on entend souvent retentir sous ces voûtes, « ah cela est trop cher », et les marchands se plaignent du manque de débit »[2].

La publicité semble néanmoins y avoir tenu une place prépondérante, notamment sous la forme d'affiches et de tracts, dont certains sont conservés aujourd'hui. La stratégie adoptée est la promesse d'une accumulation de produits. « Remy » (fig. 424) tient ainsi un « magasin de draperies, soieries, toileries, merceries et généralement toutes sortes d'étoffes nouvelles pour hommes et pour femmes »[3] et tire profit du faste princier de la parcelle : le magasin se nomme « Au Duc d'Orléans ». Le « Grand Dunkerque » (fig. 423), « magasin d'objets précieux et curieux », offre au public « bijoux, diamants, beaux meubles, dorures, porcelaines de toutes les manufactures de France, de Sèvres, rares, curieux et autres ; beaux tableaux de grands maîtres, et marchandises anglaises de toutes espèces »[4]. La logique de l'accumulation pour démontrer la richesse de l'approvisionnement est également utilisé par le magasin « Au Jockey » (fig. 422), qui profile de la mode anglophile et propose une impressionnante variété de matériel relatif à l'équitation: « selles élastiques en velours et peau de daim, selles toutes de velours, royales, rases et à siège de velours, selles de chasse et à piquer, […] housses de pieds en velours, à franges d'or et d'argent, housses en drap de toutes couleurs, galonnées en or, argent et foie, couvertures de selles peintes et d'étoffe rayée, ridons en or, argent, foie et cuir ; chasse-mouches en foie, […] étriers plaqués d'argent, étamés et vernis, mords plaqués d'argent, d'acier et étamés ; harnois d'argent, plaqués d'argent, dorés et argentés […] »[5]. Il est intéressant de comparer deux publicités pour le même type de commerce, la vente d'instruments d'optique, dont les magasins se situent tous les deux au Palais-Royal : il s'agit de Blanqui, installé au n°260 (fig. 425), et de Noseda, au n°115 (fig. 426). Les deux tracts utilisent les mêmes éléments : globe armillaire, lunette astronomique, cadrans solaires, baromètres, dont l'utilisation est mise en scène sous forme d'allégories, et, pour Noseda, de putti. Ces deux publicités, bien que concernant la vente d'outils scientifiques, jouent sur l'esthétique de l'accumulation et mettent en scène des amas d'instruments évoquant l'espace dense d'un cabinet de curiosité.

[1] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune …,* 1815, p.17.
[2] F. J. L. Meyer, *Fragments sur Paris*, traduits de l'allemand par le général Dumouriez, Hambourg, s. l., 1798, p.25.
[3] Arch. nat. T 376.
[4] Arch. nat. T 383.
[5] Arch. nat. T 619.

La publicité a également pu être diffusée de façon dissimulée dans les Almanachs, comme en témoigne la longue description des produits vendus par « M. Lafaye, Confiseur, Distillateur et Parfumeur, n°31 » dans *l'Almanach* de 1786 :

> Sa réputation est connue pour ses succès dans la partie de la chimie, dont l'objet est de flatter le goût et l'odorat. Il a toujours son laboratoire et sa maison de commerce à Dunkerque. On trouve chez lui des assortiments pour les étrennes, toutes sortes de dragées et de confitures sèches et liquides, marrons glacés, croquignoles à la fleur d'orange, avelines de Provence, pâte d'abricots d'Auvergne, pistaches en chemise au chocolat, pastilles pectorales, de sa composition, pastilles transparentes, pastilles de péperment ou menthe poivrée d'Angleterre, pastilles fines au vinaigre, au citron ; la rose des Indes, bouquet de Cythère, de la Reine, de fleurs d'orange, de cédrat, de tubéreuse, de jasmin, de vanille, de girofle ; la cannelle de Ceylan, le bois d'Inde, de Moka, de la badiane des Indes ; du chocolat à la vanille, et chocolat de santé ; enfin les bonbons les plus recherchés, des bonbonnières, et toutes sortes de petits ouvrages pour des surprises et des assiettes montées pour les tables, dans le dernier goût. On trouve aussi chez lui toutes sortes de sirops, de ratafias, et de liqueurs de la meilleure qualité : telles que les liqueurs fines des Iles, de la Côte, et des liqueurs extraordinaires, qui ne laissent rien à désirer tant pour la suavité, que pour la salubrité. Il tient aussi toutes les pommades, les essences, les parfums, les poudres de couleur et d'odeur, les eaux d'odeur pour la toilette ; le vinaigre de perle, un assortiment de superbe rouge du sieur Raoul ; le blanc sec et liquide ; les crottes de blanc ; le vinaigre de rouge ; le crépon de Strasbourg ; la pommade de crème de limaçon pour retirer le rouge ; l'eau de Sultane pour conserver le teint ; et l'opiat liquide pour nettoyer les dents ; les huiles et les essences pour parfumer les appartements.[1]

La publicité peut également se trouver dans les journaux, et s'adapte au climat politique. Madame Teillard, anciennement Lisfrand, couturière et marchande de mode établie au Palais-Royal, illustre la facilité avec laquelle certains commerçants ont adopté le nouveau vocabulaire issu de la Révolution. Elle publie plusieurs annonces dans le *Journal de Paris*, premier quotidien français (1777-1840), entre 1790 et 1794. Elle changea le champ lexical de ses publicités en effaçant les anciens termes « dame », « royale », « souveraine », « reine », et les a remplacés par de nouveaux mots-clés révolutionnaires: « citoyen », « égalité », « républicain », « économique »[2]. Le destinataire de la publicité a de même été habilement transformé: « dames »[3] en 1790, le public est quatre ans plus tard constitué de « citoyennes »[4] ou « concitoyennes »[5].

[1] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*…, 1785, p. 163 à 164.
[2] N. Coquery, « Cloth, Fashion and Revolution. 'Evocative' garments and a merchant's know-how: Madame Teillard, dressmaker at the Palais-Royal », 23 mai 2013.
[3] *Journal de Paris*, 2 mars 1790 cité par N. Coquery, « Cloth, Fashion and Revolution. 'Evocative' garments and a merchant's know-how: Madame Teillard, dressmaker at the Palais-Royal », 23 mai 2013
[4] *Journal de Paris*, 16 mars 1794 cité par N. Coquery, « Cloth, Fashion and Revolution. 'Evocative' garments and a merchant's know-how: Madame Teillard, dressmaker at the Palais-Royal », 23 mai 2013
[5] *Journal de Paris*, 27 septembre 1794, cite par N. Coquery, « Cloth, Fashion and Revolution. 'Evocative' garments and a merchant's know-how: Madame Teillard, dressmaker at the Palais-Royal », 23 mai 2013

Une autre stratégie commerciale possible est la nouveauté, l'originalité et l'aspect inédit des produits proposés au public. De cette manière, au « n°13 Marcel et Compagnie, font et vendent toutes sortes de lunettes achromatiques, de campagne, d'opéra, conserves, lunettes pour l'astronomie et la marine, télescopes, microscopes et autres instruments d'optique ; chambres noires, miroirs à grossir et à diminuer, baromètres, thermomètres et aréomètres pour les acides et les liqueurs ; ils tiennent aussi des briquets de mastic inflammable d'une nouvelle composition, dont eux seuls sont possesseurs »[1]. Le Palais-Royal accueille ainsi des commerces issus d'inventions, et misant sur l'attrait de la nouveauté et l'exclusivité, tel en 1787 le « feutre, appelé Bis-Bis qui conserve les lèvres et empêche les gerçures et le gonflement, prix, 3 livres, par le sieur Arnoux »[2] au n°2 ou au n°13 le « papier fait avec des plantes, écorces et végétaux, inventé par le sieur Lévrier Delisle »[3]. Nombre de nouveautés lancées par d'audacieux inventeurs connurent donc un début commercial au Palais-Royal, et ainsi pour la seule année 1788 on y trouve les produits suivants: « essence du sieur Manneron pour la destruction des punaises », « machines composée de verres, inventée par le sieur Cattwigts, de Londres, sur laquelle il exécute, pour 3 livres, les morceaux les plus difficiles », « rithomètre du sieur Dubos ou machine pour battre la mesure de tous les temps de musique », « briquets physiques du sieur Catanio, 3 livres », « essence d'encre concentrée du sieur Haymond », « sachets économiques et incorruptibles du sieur Michel, 1 livre 4 sols », « vernis élastique du sieur Laurent pour les cuirs et souliers, appelé cire coquette, approuvé par l'Académie des Sciences », « tablettes de bouillon du sieur Berger, utiles pour l'armée et les voyageurs », « pâte de pommes de terre du sieur Ragordet dont on se sert au lieu de pâte d'amandes », ou encore les «gilets hydrostatiques du sieur Lecomte »[4]. *L'Almanach* de 1786 décrit ainsi une nouveauté au n°93, chez l'opticien Noseda, dont on conserve en outre un tract publicitaire (fig. 426) : des « lunettes nasales achromatiques de nouvelle invention […] dont la construction mécanique fondée sur les principes de la plus saine physique est si exacte que non seulement elles soulagent la vue, mais qu'elles la rendent encore meilleure et la conservent dans une plus grande perfection »[5]. Les inventions peuvent ainsi être le fait de marchands déjà établis et désireux de créer un nouveau produit afin de renouveler l'attrait pour leur boutique : « À l'extrémité des galeries du côté du Palais à droite, on trouve une boutique très bien assortie en baromètres, thermomètres, lunettes, lorgnettes, peintures sur verre et autres objets de cette nature. Le propriétaire de toutes ces

[1] J. F. Normant, *Annuaire, ou tableau du Palais du Tribunat*, an X [1801-1802], p.42.
[2] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris…,* 1787, p.87.
[3] *Ibid.*, p.115.
[4] *Ibid.*
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 186 à 188.

marchandises a imaginé d'introduire du phosphore lumineux dans de petites bouteilles enfermées dans une boîte de fer blanc ; il a donné à son phosphore ainsi renfermé le nom de briquets physiques. Il est certain que rien n'est plus aisé que de se procurer de la lumière, en introduisant dans la petite bouteille une allumette bien soufrée avec laquelle on irrite le phosphore qui s'enflamme aussitôt qu'il a pris l'air »[1]. Certaines de ces inventions ont pu être considérées relativement ridicules : « Depuis l'invention des globes aérostatiques de taffetas enduit de gomme élastique, il s'est établi dans les nouveaux bâtiments, du côté du marchand de gaufres, un certain particulier, qui a imaginé de faire des redingotes de taffetas gommés pour préserver de la pluie. On en trouve chez lui de toute grandeur et de toute couleur. Cela peut avoir son utilité, parce que ce n'est ni lourd, ni embarrassant, et que ces redingotes peuvent se mettre aisément dans la poche. Rien n'est si plaisant cependant que de voir un homme couvert d'une de ces redingotes transparentes et luisantes »[2].

Le produit peut ne pas résulter lui-même d'une invention, mais être le fruit d'un artisanat atypique et relativement rare :

> Ouvrages en cheveux, galerie de pierre, n°160 : les personnes qui désirent envoyer une marque de leur souvenir à une petite portion d'elles-mêmes avec une mèche de cheveux, peuvent s'adresser à cet artiste adroit : il compose des chiffres amoureux, des nœuds, des arabesques, des devises et autres sujets allégoriques, avec une perfection qui rivalise la peinture.[3]

Les ouvrages en cheveux connaissent en effet une certaine popularité au XVIII[e] siècle dans la réalisation de bijoux et objets sentimentaux. Ce type de pratique est connu en Angleterre dès le XIV[e] siècle et la broderie de cheveux devient courante au XVII[e], souvent associée à celle de soie. Parallèlement à cet usage galant et affectueux dont l'annonce du *Miroir historique* témoigne en 1807 se développe également l'emploi du cheveu comme relique de son propriétaire décédé, usage qui prédomine par la suite[4]. Alfred Franklin, dans son *Dictionnaire des Arts, Métiers et Professions*, note que l'industrie des ouvrages en cheveux s'était, dès la fin du XVIII[e] siècle, concentrée au Palais-Royal[5]. On peut retrouver des objets encore conservés aujourd'hui correspondant à la production de l'artiste dont il est question ici, par exemple des « des nœuds, des arabesques » (fig. 432 à 434) qui sont souvent joints à un portrait de la personne : on comprend ici l'intérêt pour les artisans de cheveux de s'installer au Palais-Royal,

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, seconde partie, 1788, p.17.
[2] *Ibid*., p.9 à 10.
[3] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…* tome V, 1807, p.243.
[4] A. Chanlot, *Les ouvrages en cheveux, leurs secrets*, Editions de l'Amateur, Paris, 1986, p.17
[5] A. Franklin, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle,* Paris, H. Welter, 1906, p.166.

dans un enclos où les miniaturistes sont également nombreux. Pour ce qui est des « devises et autres sujets allégoriques » on peut citer un couvercle de boîte réalisé vers 1810 (fig. 435) et correspondant parfaitement à ce type d'objet éminemment sentimental. Sur un monticule s'élève, ornée d'une guirlande, la colonne de l'Amour. Elle supporte deux cœurs joints, transpercés d'une flèche, symbole de fidélité. Deux colombes tenant en leur bec la couronne de l'Hyménée, survolent ensemble. À gauche, une fleur stylisée (un œillet signifiant l'amour pur) répond, dans la composition, au cartouche de droite : une pensée, suivie des mots « à moi », y résume en un rébus l'intention amoureuse de l'ouvrage.

Le produit d'une maîtrise technique remarquable peut, plutôt qu'être objet de vente, être exposé. C'est le cas d'un livre offert au regard du curieux moyennant 24 sols au n°116 :

> Voici un spectacle extraordinaire, tout-à-fait merveilleux, qu'on a vu pendant le mois d'Avril, sous les Arcades, N°116 ; il consistait en un livre avec figures, et l'explication morale sous les figures, qui, sans être imprimées, ni gravées, ni peintes, ni écrites, se lisaient très bien, se voyaient très distinctement ; et quoiqu'elles n'eussent que douze lignes de haut, et les têtes une ligne de circonférence, on y distinguait, très bien formés, leurs habillements antiques, les yeux, les cheveux, etc. Sans renvoyer à la bibliographie des livres rares de M. Debure, nous dirons que celui-ci était une broderie supérieurement exécutée. Il en coûtait 24 sols par personne, et l'on voyait encore *la Famille Royale, le Siège de Gibraltar,* etc. travaillés dans le même genre.[1]

La nature de cet objet est relativement mystérieuse : sans doute s'agit-il de papiers découpés, ou peut-être d'une broderie présentée sous la forme d'un livre. Nous n'en n'avons pas trouvé trace dans le livre cité comme référence, la *Bibliographie instructive : ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers* (1763-1768) de Guillaume-François Debure. Des figures en papier découpés ont pu être accueillies au Palais-Royal comme un objet rare issu d'un artisanat étranger et suscitant admiration et curiosité : en effet, l'engouement pour la silhouette fut assez bref en France et la majeure partie de cette production est étrangère[2]. La technique était néanmoins relativement connue. Elle est le fruit du genevois Jean Huber (1721-1786) qui introduisit l'art du portrait en papier découpé, les paysages-silhouettes, ainsi que le choix du blanc qui supplante le noir ou la couleur durant tout le XVIII^{e} siècle. Il perfectionne en outre la préparation du vélin afin de lui donner une épaisseur dans laquelle il incise et gratte ses transparences, et substitue aux ciseaux une petite lame courbe, très effilée, dérivée du canivet. L*'Encyclopédie* rend hommage à son talent: « Quiconque a vu des découpures du

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique de ce qu'ils offrent d'intéressant*, Paris, Guillot, second tome, 1787, p.32 à 33.
[2] *Silhouettes et découpures genevoises des XVIIIe et XIXe siècles*, catalogue d'exposition au Musée d'art et d'histoire de Genève, 5 juillet 1985-19 janvier 1986.

fameux Huber de Genève, sentira vivement l'importance du *coup d'œil*. C'est avec la plus étonnante vérité que cet artiste unique en son genre sait, sans tracer aucun dessin, représenter chaque objet par la simple découpure d'un morceau de papier »[1]. Cette définition en négatif, « sans aucun dessin », n'est pas sans rappeler les figures du livre exposé au Palais-Royal, visibles « sans être imprimées, ni gravées, ni peintes, ni écrites »[2]. Pour ce qui est de l'iconographie de la « broderie supérieurement exécutée »[3] exposée au Palais-Royal, il est question de personnages en « habillements antiques »[4] : à titre de comparaison, Jean Huber réalisa plusieurs scènes d'inspiration mythologique dont un *Enée pleurant sur les ruines de Troie* (fig. 437) et un *Philoctète abandonné sur l'île de Lemnos* (fig. 436). Néanmoins, les dimensions des personnages évoqués pour l'objet du Palais-Royal, à savoir à peine trois centimètres de haut, ne correspondent pas aux œuvres du genevois.

Au-delà de l'objet lui-même, la manière de le proposer à l'achat et de le fabriquer peut aussi constituer un argument de vente : le « Véloci-tailleur, au bout de la galerie de bois, près le Théâtre Français […] vous habille entièrement en deux heures : il propose souvent la lecture du *Moniteur*, pendant que l'on vous confectionne habit, gilet, pantalon, sans oublier les guêtres »[5]. L'achalandage en denrées rares constitue également un argument de vente : « Les comestibles y sont fort chers, mais on y trouve toujours ce qu'il y a de plus nouveau : par exemple, des fraises et des melons au mois de janvier»[6] ; « Quels beaux fruits ! Que de productions rares dans la boutique occupée par le fameux Fruitier-Oranger ! Cela fait plaisir à voir ! Et des liqueurs, et des ananas ! Mais comment tout cela est cher ! Pourquoi voulez-vous avoir des fruits dans la saison rigoureuse ? Et puis cela vient du Palais-Royal ! Était-ce là la place d'un fruitier ? »[7]. La réussite tient tant à l'originalité et à l'exotisme qu'à une forme de chance : « J'entre dans une boutique dont les murailles sont revêtues en petits carreaux de faïence à la manière hollandaise : je demande ce que l'on fait là, on me dit que ce sont des gaufres ; et que celui qui a établi ce petit genre de commerce, a fait fortune, lorsqu'un autre qui s'était installé de l'autre côté des galeries n'avait jamais pu réussir »[8].

[1] D. Didert et J. Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1772, tome IX, partie II, art. « Coup-d'œil », p.701.
[2] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique de ce qu'ils offrent d'intéressant*, Paris, Guillot, second tome, 1787, p.32.
[3] *Ibid*., p.33.
[4] *Ibid*., p.32.
[5] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…*, 1807, tome V, p.246.
[6] *Ibid*., p.246.
[7] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.2.
[8] *Ibid*., p.1 à 2.

Le marchand de marrons Benoît du Palais-Royal représente le paroxysme de cette stratégie consistant à offrir au client la nouveauté et l'originalité à tout prix : vêtu d'un costume de moine propre à attirer l'attention, devant une petite échoppe produisant de la fumée et proposant un produit atypique, le marchand attire également le curieux par sa faconde. Les *Mémoires secrets* y consacrent un commentaire ironique à la date du 16 janvier 1786 :

> Depuis que le Palais Royal est devenu une foire continuelle, où toutes les sortes de talents, d'industries et de métiers viennent briller, un certain Benoît y attirait la foule pour les marrons grillés : elle a tellement grossi, qu'il a été obligé de se donner des suppôts qu'il a revêtus d'un uniforme pareil au sien, qui est une robe noirâtre dans le costume de celle des Franciscains. Dans cet accoutrement, ils sont occupés sans relâche à entretenir trois brasiers ardents pour la manipulation de leur denrée ; au commencement de la saison des marrons, le Supérieur des Marronistes (c'est ainsi qu'on appelle aujourd'hui ces sortes d'officiers de dessert) piqué d'une belle émulation, s'est avisé de haranguer le public […].[1]

Le produit vendu était relativement cher : il fallait débourser 24 sous pour 1 cent de marrons[2]. Antoine Sergent a laissé de cette scène une gravure intitulée *Les marchands de marrons du Palais Royal* (fig. 438): on peut voir sur le calicot, à côté des armes du duc de Chartres : « Benoît marronnier privilégié de S.A.S. le duc de Chartres ». L'ensemble avait une visée humoristique : le faux titre de privilège était une probable allusion à l'abattage d'une partie des grands marronniers du Palais-Royal par le duc de Chartres, et l'accoutrement de franciscain une référence au rôle de pompiers qu'ont pu jouer ces derniers par le passé[3]. Le vendeur de marrons du Palais-Royal, grâce à son déguisement, était « bien sûr d'avoir la vogue en donnant à son attirail un caractère d'originalité et de nouveauté, qui font toujours effet sur le Parisien »[4].

L'originalité du produit peut également résider dans sa salubrité particulière, et la vente s'opérer sous couvert de vertus sanitaires : le pâtissier Gendron, « sous les nouvelles Galeries [en bois] n°257 », « a eu surtout l'avantage de donner aux pommes de terre et au bled de Turquie toutes les formes agréables que désire le luxe de nos tables, sans rien changer de leur propriété salutaire. Ainsi le gâteau de Savoie en pommes de terre, si léger et si délicat, est toujours stomachique et antiscorbutique ; ainsi les pâtisseries de bled de Turquie dont il tient de petites corbeilles assorties, sont toujours apéritives, ce qui les rend les unes et les autres convenables aux enfants et aux vieillards »[5]. On prête les mêmes vertus aux « dragées de la Mecque » proposées par Madame Cler au n°192, qui soignent les « maladies de poumon, soulagent les

[1] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...*, tome 30, 1783-1789, 16 janvier 1786, p.182.
[2] *Tableau du nouveau Palais Royal*, t.II, p. 174.
[3] R. Trouilleux, *Le Palais-Royal, Un demi-siècle de folies, 1780-1830*, Bernard Giovananglei Editeur, 2010, 253 pages, p. 105.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*…, seconde partie, 1788, p.174-175.
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 167.

peines légères, guérissent cette longue famille de maladies sérieuses qui émanent de la même cause, et en plus ou moins de temps, plus ou moins de dose, obtiennent une guérison certaine à tous les degrés de la pneumonie »[1].

Usant d'une autre stratégie commerciale face à l'innovation, certains marchands multiplient les boutiques afin d'assurer leur rentabilité : il en est ainsi de « Fermepin, marchand culottier » qui dispose du n°14 sous les galeries et « tient une pareille maison de commerce, galerie de bois, n°263 »[2]. De la même manière au « n°18 : Hébert, marchand de portefeuilles » tient « une pareille maison de commerce, galerie de bois, n°258 »[3]. Il semble en outre que certaines boutiques du Palais-Royal, notamment celles des marchandes de mode, « servent d'entrepôt à de grands magasins rues de Richelieu et Saint-Honoré. Plusieurs même ne sont établies dans ces nouveaux bâtiments, que pour faire banqueroute au besoin, et enrichir les magasins qui les ont mises en crédit »[4].

G. Les cafés et restaurants : différents décors pour différentes clientèles ?

Les cafés et restaurants constituent des lieux de consommation distincts des boutiques du Palais-Royal, puisque leur décor fait partie intégrante du « produit » payé par le client. Ces établissements adoptent donc un ameublement et une ornementation propre à plaire à un public visé ou habitué, et la mise en scène offerte par le lieu constitue une part de son identité : on peut donc opérer un tri typologique de ces établissements selon leur parti-pris esthétique. Cette nécessité de créer un décor original et d'offrir au consommateur un lieu sortant de l'ordinaire naît d'une concurrence accrue entre de tels établissements. En effet, le décret d'Allarde et la loie Le Chapelier qui mettent fin en 1791 aux corporations suppriment la distinction entre cafés, restaurants et traiteurs. De plus, la crise économique et le déclin des commerces de luxe conduisent nombre de passementiers, brodeurs et orfèvres à se reconvertir en traiteurs, limonadiers, ou restaurateurs. Chevet, fondateur d'une dynastie de traiteurs du Palais-Royal était par exemple un ancien horticulteur[5]. Les restaurateurs, en particulier, voient leur nombre augmenter après la Révolution : « On en compte à Paris plus de trois mille. L'auteur de *l'almanach des Gourmands* attribue le grand nombre de restaurateurs à la Révolution. Il dit : « La révolution, en mettant à la diète tous les anciens propriétaires, a mis tous ses bons

[1] *Almanach du Palais-Royal*, *utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p.171.
[2] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.43.
[3] *Ibid*., p.44.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*…, première partie, 1788, p.188.
[5] J. Munck, « Contribution à l'histoire des cafés … »,1988, p.100.

cuisiniers sur le pavé. Dès-lors, pour utiliser leurs talents, ils se sont faits marchands de bonne chère, sous le nom de restaurateurs»[1].

1. L'extérieur du café

Les cafés et restaurants usent souvent des mêmes stratégies que les boutiques afin d'attirer le potentiel client : une devanture reconnaissable et une riche vitrine parfois née de la collaboration avec un autre commerçant. Au n°36 des galeries de pierre, le Café des Mille Colonnes « s'annonce, extérieurement, par 6 réverbères saillants, placés au-devant des croisées »[2]. Le Café de Foi, aux n°56 à 60, est un lieu de publicité pour d'autres commerces : « sur la devanture du café sont 3 tableaux sous verre dont un contenant des pièces d'écritures du citoyen Goblet, membre de la société libre d'institution. […] Le deuxième tableau contenant portraits en miniature, faits en deux séances ; prix : 24f. […] Le troisième tableau renferme aussi des miniatures»[3]. De même le Café des Étrangers, aux n°79 à 82, présente sur sa devanture « un tableau sous verre, renfermant le prospectus imprimé de l'établissement d'institution pour la banque de finance et de commerce, utile aux jeunes négociants et aux comptables » et un « tableau contenant des pièces d'écritures du citoyen Pescher, [professeur] »[4]. L'aspect extérieur de l'établissement doit laisser présager du luxe de l'intérieur, et ainsi en 1809 le sieur Lemblin, tenancier du café Lemblin aux n°100, 101 et 102 « demande l'autorisation de substituer sur la partie latérale de ladite maison, qui est louée par le Domaine à son propriétaire, une décoration vitrée avec porte à une porte grillée en bois existant actuellement »[5]. La chatoyante apparence des devantures des cafés à l'aube du XIX^{e} siècle est transcrite dans les gravures de la « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées » de Jean-Marie Mixelle (fig. 324 à 328) : faux-marbres de couleurs variées et éléments décoratifs antiquisants semblent de rigueur. Ainsi, un calque pour la rénovation en 1810 du café Sabatino, ci-devant Corazza au n°10 des galeries de pierre (fig. 300) est annoté comme suit : « la face est peinte en marbre jaune antique. La corniche de même, les médaillons en blanc. La frise blanc veiné, les lettres en or. Les fermetures en bronze doré ».

[1] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* premier tome, 1807**,** p.276.
[2] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.42.
[3] *Ibid*., p.60.
[4] *Ibid*., p.68.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1766, « Lettre adressée au préfet, le 5 août 1809, non signée ».

2. Des lieux éblouissants

« Oh ! Les jolies maisons de verre ! Je ne vois que lustres et glaces de toutes parts ; et ce sont des cafés »[1]. Ainsi s'exclame le narrateur de *Paris en miniature* face à la riche ornementation des établissements parisiens. Les miroirs sont en effet l'un des éléments les plus remarqués et appréciés ; le *Miroir historique* note seulement, concernant le Café Anglais, galerie des Bons-Enfants, qu'il s'agit d'un « nouveau café, orné d'un grand nombre de glaces»[2] et pareillement retient pour seul information sur le Café des Milles Colonnes qu'il est « très joli, orné d'une grande quantité de glaces et de belles colonnes »[3]. John Scott est ébloui par la démultiplication du décor au sein duquel les clients sont intégrés: « Ladies and gentlemen in their colours, and statues in their whiteness, and busy waiters, and painted walls, and sparkling delicacies of every kind, are mingled, and repeated, and extended in appearance to infinity, by numerous mirrors, which add vastness to elegance, and the effect of a crowd to the experience of accommodation »[4]. Les miroirs permettent non seulement de donner l'illusion d'un espace plus étendu, mais offrent également aux consommateurs la possibilité d'observer discrètement leur environnement. Ainsi, la salle du Café du Caveau « est grande et très agréablement décorée en perspectives de différents genres, ornée de glaces placées avec intelligence. Celles qui sont dans le fond du café réfléchissent presque tout le jardin, de manière que l'on peut voir ce qui s'y passe sans sortir de l'endroit où l'on se trouve placé dans la salle»[5]. Le décor-type d'un café fait l'objet d'une gravure de Jean-Marie Mixelle vers 1810 (fig. 327) : on y retrouve des miroirs sur chaque pan de mur, encadrés d'or, un ensemble de petits pilastres couverts de stucs imitant un marbre orangé et rythmant l'espace , tandis que le lambris d'appui sont ornés d'un faux marbre vert. L'or est repris par touches dans l'ensemble du décor, des pointes de flèches de ferronnerie formant balustrade devant l'escalier aux médaillons surplombant les miroirs et les petites couronnes végétales dominant chaque pilastre. Le plafond, dénué de décor, est néanmoins relié aux lambris par une frise de consoles.

Le choix d'un décor luxueux peut constituer le parti-pris de l'entreprise et attirer le client par sa magnificence : lambris, peintures, glaces, bronzes, marbre sont des éléments récurrents des descriptions de cafés du Palais-Royal. À ce titre, le « Café des Mille Colonnes » au premier étage du n°36 en est une excellente illustration. *L'observateur au Palais-Royal* se crut ainsi

[1] *Paris en miniature, d'après les dessins d'un nouvel Argus*, s.n., Amsterdam, 1784, p.14 à 15.
[2] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…* tome V, 1807, p.256.
[3] *Ibid*., p.254.
[4] J. Scott, *A visit to Paris in 1814…* 1815, p. 131.
[5] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.30-31.

« transporté dans une des salles du château des Tuileries, tant ce lieu offre de richesses ; le comptoir, en forme de trône, orné d'un faste étonnant, semble avoir été fait pour recevoir l'éclat du diadème, quand au contraire on y reçoit très poliment l'argent du public, qui, comme moi, est assez fou pour satisfaire ses goûts bizarres à grands frais »[1]. L'établissement se distingue ainsi par « ses draperies élégantes, son mobilier précieux et ses riches quinquets »[2]. Cette somptuosité s'étend aux objets utilisés pour le service : « Le café des Mille Colonnes est remarquable par le luxe avec lequel on y est servi. […] Demandez-vous un verre de liqueur, on vous apporte quatre ou cinq petits carafons sur un plateau »[3]. Le Café de Foi, au n°59, est également décrit comme « le plus grand, le plus beau et un des plus honnêtes », bénéficiant aussi du fait d'être « un des plus anciens cafés du Palais-Royal » : « il comprend sept arcades ; les murs sont revêtus d'une boiserie dont la sculpture est d'un travail délicat et précieux »[4]. La salle du Café de Foi « a 27 pieds [8.2 m] sur 25 [7.6 m] ; le plancher est parqueté ; le plafond est orné de neuf grands caissons, dont les soffites correspondent aux trumeaux de chaque face ; sa décoration est d'une noble simplicité, sans dorure ; un gris tendre fait le fond de la peinture ; les ornements sont relevés en blanc : on remarque particulièrement des panneaux arabesques, d'une belle composition : l'Artiste les a variés avec goût »[5]. Outre sa riche salle, le Café de Foi est le premier café à profiter d'une terrasse sur le jardin : ce sont les tentes de coutil rayé et les kiosques que son tenancier Jousserand avait fait installer et sous-louer à des marchands d'estampes ou à des libraires que l'on aperçoit sur l'aquatinte de Le Cœur, *La Promenade du jardin du Palais-Royal*, en 1787 (fig. 377). Les quatre pavillons ovales s'élevant « au milieu d'un quinconce de tilleuls »[6] et qui s'apparentent à des échoppes luxueuses (fig. 375 à 377) sont en effet « divisés en quatre portions égales, formant des boutiques occupées par des marchands d'estampes, des libraires, des fleuristes et des marchandes de musique et de colifichets de femmes »[7]. L'un de ces pavillons est « occupé en entier par un petit café, tenu par le maître de celui de Foi » : cette nouvelle forme adoptée par un café, la terrasse, connaît un succès certain. Le pavillon est ainsi « très fréquenté l'été, parce que l'on s'y trouve de l'ombre au moyen d'un coutil tendu d'un pavillon à l'autre »[8], installation visible sur un écran à main de l'époque

[1] *L'observateur au Palais-Royal, ou Chacun son paquet*, impr. de Patris (Paris), rue de la Colombe n°4, [1817], p.3.
[2] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach des plaisirs de Paris et des communes environnantes*, à Paris, chez Goujon, libraire, rue du Bac, n°33, 1815, p.78.
[3] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune…* 1815, p.32.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.49 à 51.
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 137.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, seconde partie, 1788, p.94.
[7] *Ibid*.
[8] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, seconde partie, 1788, p.95.

représentant une *Vue des pavillons en treillage dans l'intérieur du jardin du Palais Royal* (fig. 376).

Le luxe n'est pas réservé aux établissements de grande envergure occupant plusieurs arcades : le Café Polonais, au n°24, est « orné de glaces et de sculptures en plâtre, d'un goût léger et délicat »[1] et le Café de Beaujolais, au n°13, bien qu'étant « le plus petit des cafés du Palais-Royal », est « orné de peintures charmantes de genre arabesque, et de dorures : on peut même dire qu'il est d'une richesse trop délicate, pour ce genre d'établissement »[2]. Normant, en 1801-1802, vante quant à lui le Café Italien tenu par le glacier Corazza aux n°10-11-12 comme « un des plus beaux du Palais. La menuiserie en est très régulière. Des arabesques sont peintes avec beaucoup de goût sur les panneaux et pilastres. Les glaces en sont également ornées. On y voit des bronzes qui font un bel effet »[3]. Le Café Italien est également loué dans le *Tableau du nouveau Palais-Royal* pour l'arrangement de son ornementation : « il n'est pas spacieux, mais il est très bien décoré ; les peintures du plafond sont faites avec goût, le poêle a la forme d'un globe aérostatique, et est surmonté d'un enfant représentant un génie »[4]. Le café du Lycée-des-Arts, au n°18, est également l'objet d'admiration : « les connaisseurs estiment les ornements de ce local, et entre autres, les peintures »[5].

3. L'ameublement des cafés

Qu'en est-il du mobilier des cafés ? Comment meubler ce scintillant décor ? Les informations à cet égard sont tout d'abord de source iconographique : outre le comptoir, précédemment évoqué, les chaises, tables et autres éléments d'ameublement peuvent être observés sur les nombreuses représentations d'intérieurs de cafés.

Le café Very (fig. 271) semble ainsi doté d'un comptoir en trompe-l'œil de faux-marbre, de nombreuses étagères remplies de vaisselles et de fruits artistiquement disposés sous vitrine. Son riche décor fait écho à celui du Café des Mille Colonnes (fig. 322) : le comptoir y est encadré de colonnes entre lesquels est disposé un large miroir ; des appliques anthropomorphes et des pilastres cannelés achèvent de monumentaliser l'accès au laboratoire, tandis que de grandes étoffes sont drapées au-dessus des jours sur le jardin. Le Café de la Régence est celui pour lequel le mobilier est le mieux documenté : des dessins concernant une rénovation en 1812

[1] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786,* 1785, p. 140.
[2] *Ibid.*
[3] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.44.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.53.
[5] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.44-45.

ont été trouvés au cours de cette étude, et les inscriptions manuscrites qu'ils portent donnent de précieuses indications de couleurs non reproduites par les estampes en noir et blanc. L'ensemble du mobilier obéit à une gamme bleu et or, avec des touches de faux marbre. On dispose ainsi du plan du porte-liqueur (fig. 308) dont le « dessus est fond d'or avec pensée couleur nature » et les côtés couverts d'un « fond azur ». L'ensemble est rythmé par des « ornements […] en or » et des « têtes et figures d'enfants […] couleur nature ». Le porte-liqueur repose sur des pieds en forme de griffe (fig. 309). Le mobilier renouvelé en 1812 inclut également les tables : le dessin (fig. 310) en semble simple, comme il apparaît sur les différentes gravures représentant des intérieurs de cafés, mais les indications de couleurs laissent deviner une atmosphère bien plus chatoyante. Ainsi le pied de la table composé d'une « colonne, base et chapiteau » est « peint en bronze doré » tandis que le dessus de la table est « en bleu turquoise fouetté et moucheté » sans doute similaire à la table visible à la Rotonde du Café du Caveau (fig. 296).

Le comptoir du café de la Régence (fig. 311) est assorti aux tables et obéit également à cette palette de couleurs éclatantes ; il se pare de « bronze doré » et d'un « dessus de marbre qui est bleu turquoise clair et moucheté » ; « riche d'ornements » relevés à l'or, le reste de la structure du comptoir est « en acajou ». Le comptoir est un élément de décor crucial au sein d'un café et celui gravé par Jean-Marie Mixelle vers 1810 (fig. 327) n'est pas sans rappeler ce dessin pour le Café de la Régence (fig. 311). Les matériaux utilisés sont toutefois différents : le comptoir gravé par Mixelle paraît couvert d'une imitation de porphyre tandis que le comptoir du Café de la Régence est orné de colonnes « en acajou ainsi que le socle la frise, la corniche et le panneau » et son « dessus de marbre est bleu turquoise clair et moucheté ». Ce motif semble proche de celui visible sur la table de la rotonde du Café du Caveau (fig. 296). Le comptoir de Mixelle est orné de quatre colonnes aux chapiteaux dorés tandis que le calque du dessin du comptoir du Café de la Régence (fig. 311) indique : « au lieu de quatre colonnes [visibles sur le calque] il n'y en a que deux d'ordre ionique » de « 23 pouces 11 lignes » [65 cm] de hauteur ; néanmoins la base et le chapiteau de ces colonnes sont, comme sur la gravure de Mixelle (fig. 327), « en bronze doré et riches d'ornements ».

Les banquettes du café de la Régence ainsi que ses chaises sont également créées en 1812 et s'inscrivent dans la même gamme chromatique bleue et or (fig. 313) : « tout ce qui est bois, consoles et chaises est peint en bronze doré. Le velours est lapis ». L'ensemble du mobilier du Café de la Régence se pare donc de bleu et d'or, bien que le dessin des différents éléments ne paraisse modeste dans sa forme. Il ne semble pas que le décor et le mobilier soient nécessairement assortis. Dans le cas du Café de la Régence, l'or du mobilier fait le lien avec la corniche (fig. 319) également « rehaussée d'or » tout comme les chapiteaux et bases des

colonnes en « bronze doré » (fig. 312), mais la corniche dont le fond est de « marbre blanc » est également peinte en « jaune antique ».

4. Des établissements d'exception

Ce type d'ameublement et sa profusion d'or est-il véritablement luxueux ou s'agit-il d'une illusion pour éblouir le consommateur ? Il existe certains établissements d'exception qui prennent le parti d'une réelle somptuosité. On connait particulièrement bien le mobilier des salles de jeux du sieur Prévôt, qui ne se situent pas dans les maisons en pourtour du jardin mais dans le palais princier lui-même : il loue les petits appartements, appartements de la Duchesse, et appartements de Chartres. Un procès-verbal de saisie de décembre 1799 suite au retard de paiement de ses loyers nous informe quant aux meubles disposés dans ce décor princier[1]. On y trouve des meubles d'un luxe certain, dont plusieurs en bois précieux tel que l'acajou et le bois de rose : « deux tables à jouer en bois de rose », « cinq trictracs en bois d'acajou et leurs couvercles », « deux bureaux et un serre-papier en bois d'acajou », « deux secrétaires en bois d'acajou », « une armoire à deux battants en acajou », « deux nécessaires en bois d'acajou avec sa garniture », « un pupitre d'acajou avec dessus de drap vert », une « console en bois d'acajou », « une jardinière en bois d'acajou ». Nombreux sont les meubles dont un élément est en marbre : « un secrétaire […] à dessus de marbre Sainte-Anne », « un secrétaire […] à dessus de marbre gris », « un secrétaire à cylindre avec sa tablette de marbre blanc », « une armoire en bois de rose à dessus de marbre », « une console […] et sa tablette de marbre blanc », « deux bibliothèques à dessus de marbre », « une petite table de bois de rose garnie de deux tablettes dont une en marbre blanc », « une chiffonnière garnie de deux tablettes de marbre blanc », « deux petites tables rondes en marbre noir et blanc ». L'ensemble est également rendu luxueux par les textiles qui sont utilisés en couverture des meubles. Ces tissus participent à l'atmosphère bigarrée du lieu : « deux banquettes […] couvertes de velours d'Utrecht bleu », « deux banquettes couvertes de velours d'Utrecht rayé rouge et bleu », « quatre fauteuils couverts de velours gris », « sept canapés […] six fauteuils […] six bergères, le tout couvert en velours d'Utrecht vert », « six fauteuils couverts en tapisserie à point », « deux canapés et leurs matelas de velours d'Utrecht jaune », « six fauteuils de tapisserie à l'aiguille fond brun et fleurs rouges et vertes », « deux bergères garnies de leurs coussins de tapisserie fond blanc et bleu », « une bergère couverte de taffetas noir avec franges d'agréments ». De plus, les salles de jeu sont

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 489, dossier n°218, « 6 Nivose an VIII, procès-verbal de saisie par Francfort du citoyen Prévôt, demeurant à Paris, Palais-Egalité, locataire de plusieurs appartements », 27 décembre 1799.

ornés de divers objets précieux : « une petite pendule en forme de cartel », « un grand lustre en cristal monté en cuivre », « deux flambeaux de cuivre argenté », « une pendule à mouvement de cuivre à jour, cadran tournant en émail sur un socle de marbre garni d'une cage de verre », « un thermomètre à cadran et sa bordure de bois doré », « une pendule de cuivre doré sur son socle de marbre blanc », « deux flambeaux et leurs bobèches de cuivre doré ». Il est néanmoins à noter que ce riche ensemble est complété par des éléments bien plus modestes : « six banquettes couvertes de panne bleue », tissu imitant le velours, « deux tables couvertes en toile », « une table de chêne couverte de toile cirée », « une table de bouillote en bois de noyer », « trois tables et une armoire en bois de chêne », trois glaces chacune « d'une seule pièce dans son parquet de bois et peint couleur d'acajou », et soixante-dix-huit chaises « foncées de paille » en tout.

On connaît également l'ameublement de l'Estaminet de l'Univers, situé aux arcades 79 à 82 grâce à un état des lieux[1] adjoint à son bail en 1823[2]: celui-ci prend le parti-pris d'un luxe sans concession. A la préciosité des meubles tels que le « comptoir en acajou à colonne détachée avec chapiteaux en cuivre doré, le devanture et les côtés en glace d'un seul morceau, le dessus en marbre Sainte Anne », la « banquette en acajou foncée en crin et couvert en velours amarante façonné » ou encore le « billard en acajou à six colonnes, de dix pieds et demi d'un bois superbe couvert d'un drap neuf avec des billes en ivoire » répond celle des objets : « huit cuillers en argent à manche de baleine », « cinquante cuillers à café en argent », « douze carafons en cristal taillés pour liqueurs », « six vases en cristal pour les fruits ». On peut en outre noter la présence d'espaces plus intimistes, tels qu'un « petit salon avec deux fenêtres sur le Palais-Royal, orné de draperie en percale jaune et amarante garnie de frange de soie » situé « à la suite de la salle de billard »[3]. Le choix d'une décoration et d'un ameublement réellement luxueux est repris dans le domaine de la restauration par Beauvilliers, « le plus élégant des Restaurateurs », « établi sous les arcades qui sont du même côté que le petit spectacle des Ombres chinoises. La salle à manger est au premier étage, et très agréablement décorée en papiers chinois ; une lampe formant le globe, et à plusieurs branches, éclaire parfaitement la salle. Les tables sont faites en bois d'acajou, et les chaises travaillées avec goût »[4]. John Scott remarque ainsi la richesse des décors offerts par les restaurateurs de haut vol, dont la beauté fait écho à la saveur des plats

[1] Arch. nat. Min. Cent. Étude LXXIX, liasse 555, État des lieux de l'établissement du Café de l'Estaminet de l'Univers au Palais-Royal, galerie de pierres n°79 et 82, 2 décembre 1823.
[2] Arch. nat. Min. Cent. Étude LXXIX, liasse 555, Bail du café estaminet de l'Univers de Jean Jacques Roudier à Théodore Bruno Servant, 2 décembre 1823.
[3] Arch. nat. Min. Cent. Étude LXXIX, liasse 555, État des lieux de l'établissement du Café de l'Estaminet de l'Univers au Palais-Royal, galerie de pierres n°79 et 82, 2 décembre 1823.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.72 à 74.

(« both the supply and the serving-up are of the most elegant description ») : « Casts from the exquisite antiques in the Louvre, stand in the niches, and lamps with beautiful shades, throw a noble light on the tables »[1]. Jacqueline Munck propose de voir dans ce luxe ostentatoire choisi par certains restaurants l'un des aspects témoignant de leur statut de « premiers conservatoires de l'Ancien Régime »[2], l'art culinaire y ayant été pérennisé grâce aux anciens officiers de bouche des princes.

5. Une décoration thématique ?

La décoration peut également se faire thématique et obéir au nom du lieu, afin de participer à l'homogénéité et l'identité de l'établissement. Aux n°42-43, le Café de Flore « justifie son nom » : « à chaque côté sont trois figures en plâtre bronzé, presque de grandeur naturelle, tenant un bouquet de fleurs artificielles ; la glace du fond est ornée d'une guirlande de-même »[3]. Une décoration murale thématique est également adoptée par le « Café Oriental », fondé en 1817, aussi baptisé « Café des Circassiennes » : l'Orient, mis à la mode après les campagnes de Bonaparte en Égypte, s'y développait sur les parois avec des figures de jongleurs, de danseuses et d'acrobates[4]. Le « Café Oriental » ou « Café des Circassiennes » correspond sans doute à « l'Estaminet turc » installé en 1817 aux arcades n°24-25-26 et dont nous avons retrouvé le bail[5]. Peut-être sa devanture avait-elle des éléments en commun avec celle du « Café Turc » tenu par le limonadier Emerie boulevard du Temple (fig. 328), qui mêle inspiration égyptienne des colonnes à palmettes, enseigne représentant ce qui semble être un personnage à turban assis au-dessus d'une devise rédigé dans un arabe de fantaisie, et éléments de décoration antiquisants. Il ne semble toutefois pas que l'ameublement de l'Estaminet Turc ait correspondu à l'atmosphère exotique voulue par son nom et ses peintures murales. Le nouveau café paraît simplement avoir récupéré le mobilier des anciens cafés successivement situés à cet emplacement, puisqu'il s'agit d'un « établissement tenu autrefois par le sieur Samson et ci-devant connu d'abord sous le nom d'Estaminet Militaire et des Étrangers, et ensuite sous le

[1] J. Scott, *A visit to Paris in 1814…,* 1815, p. 127.
[2] J. Munck, « Contribution à l'histoire des cafés … » 1988, p.100.
[3] J. F. Normant, *Annuaire,* an X [1801-1802], p.54 à 55.
[4] J. Munck, « Contribution à l'histoire des cafés … » 1988, p.106.
[5] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXI liasse 420, Sous-bail d'Antoine Honvaux à Marguerite Perussel, femme Gerber, des arcades n°24, 25, 26 contenant « l'établissement tenu autrefois par le sieur Samson et ci-devant connu d'abord sous le nom d'Estaminet Militaire et des Etrangers, et ensuite sous le nom d'Estaminet Suisse, aujourd'hui Estaminet Turc », 27 février 1817.

nom d'Estaminet Suisse, aujourd'hui Estaminet Turc »[1]. Les meubles et objets dont il est question dans le bail sont déjà présents dans l'établissement avant la signature, et le document ne donne aucune indication quant au style de ces éléments. L'ensemble, mise à part la décoration murale, devait donc être plutôt conventionnel :

> Et par ces mêmes présentes monsieur Houvaux fait bail et donne à loyer à Madame Gerber, qui l'accepte pour l'espace de temps ci-dessus fixé, tous les meubles, ustensiles et objets mobiliers généralement quelconques appartenant audit Sieur Houvaux et garnissant lesdits lieux présentement sous-loués. Lesquels objets consistent en deux billards étant dans les lieux ci-dessus désignés, et garnis de leurs billes et autres accessoires, tables à dessus de marbre, tabourets, banquettes, chaises, comptoir, poêles, glaces, draperies, quinquets, lustres, porte-chapeaux, verrerie, porcelaines, bouteilles, cruches, fontaines, et autres objets mobiliers servant à l'exploitation dudit estaminet, lesquels meubles, ustensiles et objets mobiliers seront plus amplement désignés en un état qui sera fait double entre les parties et à frais communs.[2]

De même l'Estaminet de l'Univers, situé aux arcades n°79 à 82 et dont il est fait bail le 2 décembre 1823[3], ne paraît pas avoir bénéficié d'un ameublement en lien avec son titre : la référence thématique est anecdotique et limitée à un seul élément. Composé de « cinq pièces, un petit cabinet et un laboratoire au premier étage, trois pièces et un petit cabinet au deuxième, et deux caves »[4], le seul objet qui semble lié au nom de l'établissement dans l'état des lieux en faisant l'inventaire est « une lampe à stras avec un globe en cristal ouvragé et la lampe plaquée en argent »[5]. Outre son décor et son ameublement, l'éclairage d'un établissement fait également partie intégrante de la somptuosité du lieu, et se doit de faire écho à celui, exceptionnel, des galeries ; le Café du Caveau est ainsi « parfaitement éclairé le soir par des lampes à la Quinquet. Chaque lampe est placée dans un bocal de cristal soutenu par deux guirlandes qui viennent se rejoindre au centre ; cette lumière est très vive, et ces lampes exigent beaucoup de soins de la part des garçons limonadiers »[6]. De même le café Montansier est remarqué par Cuchet dans

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXI liasse 420, Sous-bail d'Antoine Honvaux à Marguerite Perussel, femme Gerber, des arcades n°24, 25, 26 contenant « l'établissement tenu autrefois par le sieur Samson et ci-devant connu d'abord sous le nom d'Estaminet Militaire et des Etrangers, et ensuite sous le nom d'Estaminet Suisse, aujourd'hui Estaminet Turc », 27 février 1817.
[2] *Ibid*.
[3] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXIX liasse 555, Bail du café estaminet de l'Univers de Jean Jacques Roudier à Théodore Bruno Servant, 2 décembre 1823.
[4] *Ibid*.
[5] Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXIX, liasse 555, Etat des lieux de l'établissement du Café de l'Estaminet de l'Univers au Palais-Royal, galerie de pierres n°79 et 82, 2 décembre 1823.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.36 à 37.

son *Almanach* de 1815 pour « l'élégance et la grandeur du local, [et] la multitude des lumières »[1].

6. Le parti-pris champêtre

Une décoration fastueuse ou originale n'est pas la clé d'un succès absolu. Elle peut être condamnée pour son aspect excessif : le narrateur du *Palais-Royal en miniature* considère le Café des Mille Colonnes « trop brillant et trop ennuyeux »[2]. Avant de multiples rénovations le Café du Caveau, qui occupe « 37 pieds de face sur 29 de profondeur » [12 sur 9.5 m] au n°89, semblait se distinguer par une décoration plus sobre : « Deux piliers divisent la salle en trois parties. Le style de décoration qui le caractérise, se distingue des autres en ce qu'il n'a ni lambris, ni dorure. Sa position semble avoir déterminé le genre champêtre qu'on y a adopté »[3]. Les cafés en sous-sol adoptent en effet souvent une décoration rustique ou reprenant le thème de la grotte, qui fait écho à leur localisation. C'est le cas de la Taverne Anglaise qui propose des caves « séparées en petits cabinets proprement décorés en treillage peint et en rocailles»[4] et la Grotte Flamande, au n°69, qui reprend le vocabulaire décoratif de la caverne souterraine :

> Après avoir descendu une vingtaine de degrés, vous vous trouvez dans les caves qui comprennent tout le dessous depuis le café jusqu'au logement du Suisse près la principale entrée du spectacle de Beaujolais. Ces caves sont on ne peut mieux décorées ; les unes représentent des rochers, d'autres des perspectives en treillages : à l'entrée de la grotte on trouve une figure colossale représentant Moïse qui touche de sa baguette un rocher qui marque une fontaine d'où l'on tire de l'eau. Cette grotte est éclairée par des lampes à la Quinquet, qui, malgré leur grand éclat, laissent des parties sombres qui font un très-bon effet : l'on n'y mange qu'à la clarté des bougies qui sont sur les tables. [5]

Le Café Lyrique, au n°103 est quant à lui « dans une cave, au-dessous du corps de bâtiment, [et] son entrée est dans le péristyle »[6]. Cette dernière est bien moins avenante que les luxueux établissements précédemment évoqués : « Vingt-deux colonnes formant péristyle soutiennent la partie qui sert de passage public et d'entrée, de ce côté ; ne vous y arrêtez pas longtemps ; sans quoi vous serez obligés de vous boucher le nez »[7]. Les établissements en sous-sols souffrent en outre tous d'un éclairage relativement faible et souvent critiqué. Le Berceau

[1] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach des plaisirs de Paris et des communes environnantes*, à Paris, chez Goujon, libraire, rue du Bac, n°33, 1815, p.78.
[2] *Le Palais-Royal en miniature, par un amateur de ce séjour délicieux*, 1816, p.72.
[3] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 137 à 138.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.74.
[5] *Ibid*., p.69 à 70.
[6] *Ibid*., p.74
[7] *Ibid*., p.75-76.

Lyrique est ainsi constitué d'une « salle assez propre et passablement éclairée »[1] et Cuchet, en 1815, condamne ce type d'établissement « situés sous terre » dont « on convient assez généralement qu'il y fait trop sombre pendant le jour, et trop clair pendant la nuit »[2]. Toutefois, les établissements établis en sous-sols possèdent pour la plupart un élément particulier de distribution de l'espace : les petits cabinets privés. Ils assurent la vogue du lieu : « Tout restaurateur ou cafetier qui veut bien faire ses affaires, surtout au Palais-Égalité, doit avoir de petits cabinets ; c'est le moyen de s'assurer certaine espèce de pratiques ; on se met en vogue avec des petits cabinets »[3]. Ces derniers sont tant dévolus au plaisir sexuel que gastronomique, et disposent donc d'une décoration distincte du reste de l'établissement et relative à leurs activités :

> Là, des cabinets particuliers s'offrent tout à la fois à la gourmandise et à la luxure. Les glaces qui les décorent, multiplient aux regards d'un vieux satyre les appâts de sa maîtresse, et tous les sièges y sont élastiques. Enfin il est un salon particulier où l'on boit les liqueurs les plus fraîches, et l'encens s'échappe en petits filets nuageux des cassolettes. […] A un certain signal le plafond s'entrouvre, et du ciel descendent des chars attelés de colombes et guidés par des Vénus ; tantôt c'est l'Aurore, tantôt c'est Diane qui vient chercher son cher Endymion. Toutes sont vêtues en déesses. Les amateurs choisissent, et les divinités, non de l'Olympe, mais du plafond, s'unissent aux mortels. Il fut un temps où le massage des Égyptiens y avait lieu. On était massé par des mains féminines dans une étuve de vin ; mais cet acte salutaire à la santé, et qui favorisait une utile transpiration, a cessé, quoiqu'il appartint également à la propreté et à la volupté.[4]

On peut connaître la décoration d'un café originellement champêtre, le Café du Caveau, grâce à une iconographie relativement riche. Un écran à main (fig. 274) représente l'intérieur du café avec un pilier central dont la base élargie forme une table circulaire sur laquelle un homme est accoudé. Au fond deux femmes, dont l'une est certainement la maîtresse des lieux, trônent derrière un comptoir tandis qu'un serviteur apporte un plateau dans la seconde salle que deux grandes baies séparent de la première. Le musée Carnavalet conserve une gravure anonyme (fig. 275) un peu plus tardive, intitulée *Les Motionnaires au caffé du caveau :* on y devine une décoration murale paysagère, les bustes des musiciens, et les lampes quinquet. Une autre gravure anonyme (fig. 273), antérieure à la Révolution, semble quant à elle représenter une décoration plus sophistiquée : une fontaine au centre de l'espace, des appliques aux murs, et une horloge cartel. Le mobilier obéit à cette même sobriété: chaises et tables sembles très simples, tout comme au Café des Aveugles (fig. 306) et au Café de Foy (fig. 320). Le café des

[1] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité…,* an VIII [1799 ou 1800], p.155.
[2] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach des plaisirs de Paris et des communes environnantes*, 1815, p. 75 à 79.
[3] H. Chaussier, *Le Gros Lot …,* an IX [1800-1801], p.127.
[4] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, an III républicain [1798], p.102 à 103.

Patriotes (fig. 321) semble de même meublé modestement et de façon très similaire au café de Foy (fig. 320). Ils présentent par exemple les mêmes luminaires: s'agit-il du même café ayant changé de nom sous la Révolution, ou de luminaires répandus dans ce type de lieu ? Le Café Borel (fig. 307) semble quant à lui doté d'un mobilier éclectique où l'on reconnaît un tabouret de velours à franges, d'autres simplement cannés, tandis que les tables arborent des pieds relativement ouvragés : le mobilier ne semble pas avoir été l'objet d'une commande groupée en assurant l'homogénéité esthétique, mais plutôt le fruit de plusieurs récupérations. La simplicité du décor demeure le choix par défaut de nombreux établissements plus modestes, et une telle initiative est souvent louée : c'est le cas pour la « belle simplicité » du Café du Rendez-Vous, au n°143-144, la « simplicité et la propreté » du Café Desaix, aux n°170 à 172[1], et le magasin de gaufres Van-Roos-Malen-La-Roze, au n°174, pour lequel « la propreté des personnes qui [le] tiennent» et « la netteté du laboratoire » y appellent le public[2]. Le Café de Valois, au n°170, plaît de même « par son honnête simplicité »[3]. Ainsi concernant un café établi « dans une salle au-dessous du petit Musée des Enfants » et « qui a vue sur la rue de Montpensier, et deux entrées, l'une par ladite rue, et l'autre par les galeries en bois », il « n'a aucune décoration, et il n'en a pas besoin »[4] les seules consommations disponibles étant la bière anglaise et le punch, susceptibles d'attirer une clientèle ne visant pas un environnement luxueux. Les restaurateurs donnant « à manger à tout prix, au-dessus de 3 livres » à savoir, au Palais-Royal, « Messieurs Huré n°96, Labarrière n°83, Gantier n°116, Lami, Passage de Richelieu, Au Régal nouveau, n°253 » adoptent également dans leur établissement une disposition relativement simple : « On mange dans des grandes salles en nombreuse compagnie, sur de petites tables couvertes de toile cirée, ou bien en particulier, dans de petits appartements »[5].

Certains éléments de décor des établissements peuvent en outre s'inscrire dans l'histoire du lieu et de ses habitués, et délivrer un message, comme c'est le cas pour le café du Caveau :

> N°89-90-91-92 : Café du Caveau. Ce café jouit d'une bonne réputation ; on y remarque, placés sur des cippes, les bustes de MM. Gluck, Sacchini, Piccinni, Grétry et Philidor. Deux beaux paysages peints avec monuments d'architecture et belle perspective. À droite, sur une table de marbre encadrée on lit ces mots en lettres d'or : « On ouvrit deux souscriptions sur cette table : la première, le 28 juillet 1783, pour répéter l'expérience d'Annonay ; la deuxième, le 29 août suivant, pour rendre hommage par une médaille à la découverte de MM. De Montgolfier. » Au-dessus de

[1] J. F. Normant, *Annuaire...*, an X [1801-1802], p.73.
[2] *Ibid*., p.97.
[3] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 140.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.53-55.
[5] J. F. Normant, *Annuaire…*, an X [1801-1802], p.149.

> cette table est un médaillon qui représente les deux frères Etienne et Joseph Montgolfier. [1]

Les bustes de musiciens témoignent en effet de la part prise par le café dans une querelle entre Gluckistes et Piccinistes, tandis qu'une table est érigée en monument mémorial aux initiatives dont le lieu a été le théâtre. Ces éléments peuvent néanmoins être jugés sur des critères exclusivement esthétique, et *l'Almanach* de 1786 considère que « les piédestaux qui supportent les bustes sont trop gros, relativement à la décoration qui est légère »[2]. La décoration peut également avoir une portée plus politique, notamment durant la période révolutionnaire où le faste du décor jouait en défaveur de son propriétaire, soupçonné d'agiotage : Jean-Baptiste Sellèque observe ainsi « […] l'attention minutieuse qu'on met dans ces maisons, à l'observance des formes (extérieurement) républicaines. On y lisait, sur toutes les glaces : *Ici on s'honore du titre de citoyen*, longtemps avant que le Bureau Central, pas un arrêté spécial, eût ordonné l'affiche de cette formule dans tous les endroits publics »[3]. De même les légères altérations apportées à la décoration du Café de Foi témoignent des débats politiques qu'il abrite : fut ainsi placée à la porte de l'établissement une potence aux couleurs nationales[4], avant que les royalistes ne la brisent. Les jacobins revinrent, y donnèrent de fréquents assauts, et marquèrent leur prise de possession du lieu par l'accrochage au mur un bonnet phrygien, « en rendant le distributeur d'eau chaude responsable de ce signe respectable »[5].

7. La dictature du « goût du jour »

La clientèle se lasse vite, et les multiples changements apportés à la rotonde ajoutée au Café du Caveau (dès lors Café de la Rotonde) sont autant de tentatives de renouveler l'intérêt de la clientèle pour le lieu. La rotonde fut en effet exécutée en l'an V de la République (1796-1797) sous les ordres de Robert Thibierge et nous avons retrouvé, dans le cadre de cette étude, des calques et dessins correspondant à cette rénovation (fig. 276 à 293). À cette occasion, de coûteux travaux furent entrepris : le peintre Retou refit le plafond de la salle pour 800 francs ; Rainier fut payé 16,500 francs pour les décors de la salle et 5,700 francs furent réglés au peintre Léonard pour le nouveau pavillon. Les frères Moreau, gérants du café, commandèrent à Dubois, ébéniste, deux guéridons et firent l'acquisition de deux tableaux de Swebach, deux de Boilly et

[1] *Ibid*, p.70 à 71.
[2] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 137 à 138.
[3] J.-B. Séllèque, *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité…,* an VIII [1799 ou 1800], p.65.
[4] J.-L.-G. Syonnet, *Journal de la cour et de la ville*, dit « Le petit Gauthier », juillet 1791.
[5] *Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchêne*, Lille, Corbet, 1791.

de Valin, deux de Valenciennes[1]. Néanmoins, le café n'eut pas le succès escompté, et le 25 mars 1802, date de la signature du traité d'Amiens, le café prit pour nom Pavillon de la Paix et fut par la suite transformé par Louvet ; un décor réalisé par Séchan et Dieterle proposait à la clientèle une profusion de panneaux en bois de rose et de chapiteaux dorés[2]. De telles modifications ne semblèrent guère porter leurs fruits et *Les Cafés de Paris ou Revue politique, critique et littéraire des mœurs du siècle par un Flâneur patenté* fait état de nouveaux travaux achevés en 1819 : « Sous la direction de nouveaux administrateurs, le Café de la Paix est digne de fixer la curiosité publique, tant par la richesse de ses décorations, œuvres brillantes des premiers artistes de la capitale, et dont chaque partie représente un sujet différent, que par les dorures et les trois rangs de loges garnies de glaces. Les travaux d'embellissement ont été exécutés, sur les dessins d'un architecte avantageusement connu, par Bailly, peintre du gouvernement »[3].

La rotonde du Café de la Paix constitue à la fois une variation autour du motif du pavillon, dans un registre plus luxueux, et « une architecture directement inspirée des décors éphémères et des folies des jardins »[4]. Elle est ainsi décrite en 1801-1802:

> En face des tapis verts, et vis-à-vis le café du caveau, est adossé aux arcades un petit édifice, aujourd'hui nommé pavillon de la Paix, dépendant dudit café, où le Public prend des rafraîchissements, dans la belle saison, et même en tout autre temps, au-moyen d'une barrière. Ce pavillon est de forme demi-circulaire, d'environ 40 pieds [13 m] de diamètre. Sa hauteur n'excède pas l'imposte des arcades en pierre, afin de conserver le jour nécessaire au café, sous la galerie ; il est composé de 6 colonnes également espacées, sur lesquelles pose une corniche ornée de modillons et denticules ; le tout en bois, bien traité, et d'un bel effet. Un balcon, à hauteur d'appui, d'un très-bon genre, règne tout-autour. On a pratiqué, dans l'entrecolonnement du milieu, une porte à deux ventaux, pour la commodité du Public. On y entre également par les quatre arcades de la galerie sur lesquelles il est appuyé. Le pavé de ce pavillon est de niveau avec celui de la galerie. Il est pavé en pierres de liais, octogones ; et les petits vides sont remplis par des carreaux de marbre noir ; sa couverture est en plomb.[5]

Cette description est riche : on apprend que l'ensemble de la structure, de 13 mètres sur 5,20 de hauteur, est constituée de bois et couverte de plomb. Les dimensions exactes selon un plan à échelle (fig. 293) montrent que la structure n'est pas parfaitement demi-circulaire et fait en réalité, au sol, 11 mètres de longueur pour 6 de largeur. Pour ce qui est des éléments de décor,

[1] J. Munck, « Contribution à l'histoire des cafés…» 1988, p.102 à 103.
[2] A. Delvau, *Cafés et Cabarets de Paris*, Paris, E. Dentu, 1862.
[3] *Les Cafés de Paris ou Revue politique, critique et littéraire des mœurs du siècle par un Flâneur patenté*, Paris, Lécrivain, Libraire, Boulevart des Capucines, n°1, 1819, p.17.
[4] J. Munck, « Contribution à l'histoire des cafés… », 1988, p. 101.
[5] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.147 à 148.

les « six colonnes »[1] doivent correspondre à l'astragale, bases et profil général dont on a trouvé le profil[2]. Néanmoins, on dénombre sur une représentation postérieure, vers 1810, non pas six mais quatorze colonnes (fig. 294). On trouve dans ces dessins deux types de colonnes : l'une, à chapiteau dorique (fig. 288) et l'autre, à chapiteau végétal (fig. 282, 287). Il semble que la seconde ait été utilisée pour l'extérieur de la rotonde et on peut le reconnaître sur une gravure postérieure (fig. 294). Pour ce qui est de la « corniche ornée de modillons et denticules »[3], on dispose également du détail de son profil à l'extérieur de la structure (fig. 281), mais pas de l'intérieur. On ne connaît pas de dessin préparatoire pour le « balcon à hauteur d'appui, d'un très bon genre, qui règne tout autour »[4] mais il apparaît sur des représentations postérieurs du lieu[5] ; un tel élément confirme en outre qu'il s'agit d'une structure ouverte, sans vitrage, sorte de terrasse couverte bien plus qu'une extension du café. On dispose du plan original du « pavé en pierres de liais, octogones [et] […] carreaux de marbre noir »[6] (fig. 293) de la rotonde, mais peut-être cet élément n'a-t-il pas perduré, car le sol tel qu'il est représenté en 1815 (fig. 296) apparaît uniformément gris.

Les dessins et calques du département des Estampes ajoutent à l'ensemble de nouveaux éléments qui ne sont pas mentionnés dans la description de Normant: le comptoir (fig. 285), de nombreux détails décoratifs[7] et le plafond de la rotonde (fig. 292). Le décor est conventionnel : volutes en S, palmette, patères, festons en trompe l'œil à motif de croisillons (fig. 289). La rotonde se pare de patères et flèches ponctués de rubans ; cet élément rythme un rameau d'olivier, formant une frise avec ses feuilles et ses fruits ordonnancés de façon symétrique (fig. 290). L'ensemble du décor est riche en éléments naturalistes et plus particulièrement, des végétaux comme une frise en feuilles de vignes, et un motif pouvant évoquer une tulipe ou une fleur de fuchsia (fig. 291). La rotonde est également ornée d'un anthémion, une composition linéaire de palmettes alternées avec des fleurs de lotus (fig. 289). Pour ce qui est du plafond (fig. 292), il est doté en son centre d'une variation d'anthémion où volutes en S, feuilles d'acanthes et fleurs de lotus forment une frise. La majeure partie du plafond semble constituée de faux marbre peint en trompe-l'œil sur bois ou stuc. La bordure extérieure de la rotonde utilise un vocabulaire décoratif antiquisant : des figures vêtues à l'antique dont certaines sont

[1] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.147.
[2] Fig. 276, 277, 278, 280, 282, 283.
[3] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.148.
[4] *Ibid*.
[5] Fig. 294, 295, 297.
[6] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.148.
[7] Fig. 279, 289, 290, 291.

fortement dénudées tiennent des guirlandes végétales au-dessus d'une frise de feuilles d'acanthes en mandorles. La palette de couleurs choisies est relativement pastelle, et le choix du faux marbre blanc n'est pas sans rappeler la façade du café de Flore (fig. 326) ou l'intérieur du café de Montesquieu (fig. 325).

La construction de la rotonde se fait durant l'an V (1795-1796), pour un public épris de goût grec et plus généralement antiquisant, et quinze ans plus tard, ce goût est toujours présent dans l'enceinte dont les boutiques « décorées d'après les ruines d'Athènes, de Rome, ou de Palladio »[1]. On peut à ce titre la mettre en lien avec le Café Militaire exécuté en 1762 par Claude-Nicolas Ledoux rue Saint-Honoré (fig. 329). Pour cette salle de café destinée aux officiers, l'architecte a fait usage d'ornements exclusivement militaires. La pièce est rythmée par des faisceaux couronnés de casques entre lesquels alternent des glaces ou des panneaux ornés de trophées martiaux, ornements emblématiques de la Rome antique. Avec ce café, Ledoux mettait à la portée de tous une démonstration particulièrement originale du nouveau goût qui dépasse le cercle étroit des demeures privées[2] : bien que la nouvelle rotonde du Café du Caveau ne reprenne pas le thème martial, son inspiration antiquisante est similaire. On peut également remarquer le carrelage similaire des deux lieux, qui semble devenir assez commun dans les cafés puisqu'on peut également l'observer au Café Lemblin (fig. 323). Le décor « à la grecque » avait été mis au goût du jour en 1756 par l'entourage artistique du collectionneur La Live de Jully et, à partir des années 1750-1760, des artistes refusent les formes contournées et capricieuses au nom du retour à la grandeur antique[3]. À l'opposé du foisonnement sinueux et délicat du rocaille, le décor se fait rectiligne et les ornements simples et symétriques : le plafond de la rotonde, relativement rigide dans sa structure et dépouillé dans son ornement, en est une expression que les figures de bacchantes et les feuilles d'acanthe ne font qu'expliciter. L'inspiration du décor n'est néanmoins pas univoque : outre l'antiquité, les pans formant le plafond de la rotonde semblent rappeler qu'il s'agit d'une structure relativement éphémère car composé de bois en évoquant une tente ou une architecture militaire de camp, tout comme le boudoir du comte d'Artois au Temple ou la chambre de Joséphine à la Malmaison.

[1] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, 1813, p.14 à 15.
[2] A. Lebeurre, « Le décor intérieur des demeures à la mode dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle (Paris et Île-de-France) », thèse de doctorat sous la direction de Daniel Rabreau, Université Panthéon-Sorbonne, 2008, p.90
[3] M. Gallet, *Claude-Nicolas Ledoux 1736-1806*, éditions Picard, 1980, p.47

8. Offrir l'inédit : curiosités et spectacles des cafés

Les cafés et restaurants peuvent en outre tenter d'attirer le curieux par un décor incluant des éléments surprenants, ou en organisant des spectacles ou animations propres à attirer le public. La nouveauté est un véritable pôle d'attraction et « chaque café cherche à surpasser l'autre par un arrangement intérieur plus ou moins élégant et curieux », écrivait le voyageur August von Kotzebue en 1805[1]. Ainsi au n°55, au premier étage, « est le salon curieux où l'on voit le passage du Mont-St-Bernard, par l'armée française », auquel est rattaché « le café du Mont-St-Bernard : tout y est digne d'être vu, attendu les curiosités qu'il renferme »[2]. Le *Miroir Historique* décrit l'établissement du Café du Mont-St-Bernard comme « décoré de grottes, de minéraux, et autres objets très curieux qui représentent les costumes de tous les pays »[3]. De même Lemblin fait appel en 1805, pour la conception du décor de son café, à l'architecte Alavoine[4], concepteur du futur éléphant de la Bastille : le but est bien de concevoir une architecture surprenante, s'apparentant à un décor de théâtre. Le Café Méchanique, au n°121[5], peut être considéré comme le summum de cette stratégie : il n'est « pas richement décoré », et bien que « propre », « sans élégance »[6]. Il attire exclusivement pour son originalité et l'amusement résultant de son mécanisme, né grâce à un « nommé Belleville, homme à projets, [qui] chercha les moyens de s'établir au Palais-Royal ; [il] s'associa à un homme industrieux et inventif qui, pour attirer du monde à ce café, imagina d'y faire quelque chose d'extraordinaire»[7] en imitation des tables volantes de Choisy-le-Roi et de Trianon. Dulaure jugea ainsi que ce café « ne mérite d'être visité que par la singularité du mécanisme qui fait monter de dessous la table la boisson qu'on demande. Il s'agit de dire des paroles par un trou pratiqué à chaque table, et un instant après, et comme par enchantement, s'élève ce que vous avez demandé […] »[8]. *L'almanach du Palais-Royal* pour l'année 1785 signale cet établissement où « les pieds de table sont deux cylindres creux, dont le prolongement communique avec le laboratoire qui est sous la salle. Il suffit, pour avoir ce que l'on désire, de tirer sur un anneau adapté au-devant de chaque cylindre : cet anneau répond à une sonnette qui avertit dans le laboratoire, alors s'ouvre sur la table une soupape pour recevoir la demande ; cette soupape se referme aussitôt et ne

[1] R. Trouilleux, *Le Palais-Royal…*2010, p. 71.
[2] J. F. Normant, *Annuaire...*, an X [1801-1802], p.60 à 61.
[3] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome V, 1807, p.255.
[4] J. Munck, « Contribution à l'histoire des cafés et restaurants du Palais Royal…»1988, p.101.
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.56.
[7] *Ibid*., p.57.
[8] J.-A. Dulaure, L. Batissier, *Histoire de Paris et de ses monuments…,* 1846, p.124.

s'ouvre plus que pour laisser passer une servante à double étage »[1]. Cette attraction induit un mode de consommation différent des autres cafés de l'enclos : la lecture de journaux n'y est qu'accessoire (« on y trouve tous les papiers publics, ce qui est agréable : mais si vous voulez les lire, il faut vous y prendre de bonne heure, car sitôt que le monde viendra un peu en foule, on enlèvera les papiers, afin de vous forcer à prendre quelque rafraîchissement […]. Le Dimanche, tous les papiers sont ferrés [fermés], parce que l'on suppose qu'il viendra toujours assez de monde, sans que la lecture soit nécessaire pour en attirer »[2]) et « on ne joue à aucun jeu dans ce café »[3].

L'élément d'attraction d'un café peut ne pas se situer dans le décor mais dans un spectacle offert par l'établissement : c'est le cas de la chorale d'aveugles issue de « l'Institut national, rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards »[4] qui opère au Café Lyrique et lui donne son nom de Café des Aveugles.

> Mais c'est surtout dans les souterrains du Palais-Égalité que l'Académie des Quinze-Vingts attire la foule. Douze ou quinze virtuoses de la même force, hissés sur un Parnasse de sapin, vous déchirent sans relâche les oreilles, et sourient malignement de votre martyre, parce que leur tympan est à l'épreuve de la trompette. Ce n'est pas tout : souvent une Diane échevelée, à la gorge rebondie, embouche le cor, et joue tout un presto, sans reprendre haleine. Pour compléter cette douce mélodie, un porte-faix frappe et fouette à tour de bras un énorme tambour dont le sourd bourdonnement ébranle et secoue toutes les têtes. À chaque instant le directeur de cet épouvantable sabbat, s'évertue et des pieds et des mains, pour remettre en mesure ses Muses indociles.[5]

Le Café du Caveau présente quant à lui un faux « sauvage » répondant à l'attrait du public pour l'exotique et le spectaculaire : « Le café du Caveau nous montre tous les soirs un Sauvage, qui ne l'est pas plus que les filles qui s'y rendent par centaines »[6]. Le *Péruvien à Paris* décrit ainsi le spectacle : « […] tout-à-coup je vis sortir avec fracas, d'une porte dérobée et pratiquée dans le mur, un Péruvien chargé de chaînes, et paraissant faire de vains efforts pour les rompre. […] ce prétendu Péruvien n'était qu'un Français déguisé en sauvage, lequel servait de spectacle pour attirer les passants »[7]. Le Café du Caveau voit ainsi son spectacle modifier jusqu'au nom même de l'établissement, le *Miroir Historique* y faisant référence comme le « Café du Caveau, dit Sauvage » : « On voit tous les soirs dans ce café un homme qui gagne six francs par soirée pour

[1] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p. 208.
[2] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.58 à 59.
[3] *Ibid*., p.59.
[4] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.80.
[5] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, tome IV, an III républicain [1798], p.82 à 84.
[6] Déterville, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune …* 1815, p.30 à 31.
[7] J. Rosny, *Le Péruvien à Paris*, 1801, p.110 à 111.

jouer les sauvages, faire des grimaces et des sauts : il frappe si fortement sur des timbales, qu'on l'entend de l'autre bout du jardin. Il fait peur à bien des gens, qui croient toujours qu'il va se tuer »[1]. Ces spectacles sont souvent critiqués pour leur médiocrité : « Passant par le perron, le bruit des timbales me fit descendre au Caveau du Sauvage ; je fus très mécontent du peu de mesure qui règne dans la batterie de la personne qui remplit le rôle du Sauvage. Une pantomime arlequinade vint occuper les regards avides du peu de spectateurs que le lieu contenait en ce moment. Ensuite une mauvaise chanteuse se fit entendre, et par les sons aigus de sa voix, me dit de prendre la porte. Je fus de là au Café des Aveugles ; là j'entendis un morceau de musique assez bien exécuté ; mais la chanteuse, quoiqu'ayant une assez belle voix dans des passages, fatigue ses moyens et les oreilles des spectateurs »[2].

Le spectacle, qui se veut surprenant et inédit au lieu, peut directement dépendre du propriétaire ; c'est le cas du « Café Fitz-James, galerie de Virginie » : « le propriétaire de ce café est le premier ventriloque d'Europe […] Fitz-James joue continuellement des scènes de ventriloque qui amusent beaucoup les étrangers, principalement la conversation par le tuyau du poêle, la scène d'un malade, celle de la garde qui vient au secours d'une dispute, et celle du dentiste »[3]. Il en va de même pour le Café Borel dont « le maître est ventriloque et élève de Fitz-James ; ce qui a fait la réputation du café ». Il s'agit ici d'un spectacle interactif particulièrement destiné aux étrangers visitant le lieu de façon ponctuelle : « Lorsqu'on veut appeler quelqu'un, on donne son nom à Borel, qui se retourne vers un soupirail, et contrefait une voix appelant de la galerie celui qu'on veut tromper : alors celui-ci monte dans la galerie, où il ne trouve pas la prétendue personne qui l'appelait ; il revient au café : même stratagème. On en a vu monter 7 ou 8 fois sans pouvoir deviner le ventriloque »[4]. *L'observateur au Palais-Royal* décrit l'étendue du talent de Borel : « Je l'entendis imiter les oiseaux, le chat, le chien, la scie, le son du cor de près et de loin, la trompette d'harmonie, le blessé dans le fond d'une cave, l'homme au grenier, dans un cabinet, dans la rue, la voix d'un vieillard à s'y méprendre ; porter sa voix dans toutes les parties de la salle sans remuer les lèvres, ce qui m'a le plus amusé, et que je n'avais jamais entendu exécuter que par Fitz-James, les sons de l'écho répondant aussi vite que la voix naturelle ; enfin plusieurs autres voix rendues avec beaucoup de vérité »[5].

[1] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique*, tome V, 1807, p.250.
[2] *L'observateur au Palais-Royal, ou Chacun son paquet*, impr. de Patris (Paris), rue de la Colombe n°4, [1817], p.4 à 5.
[3] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome V, 1807, p.256 à 257.
[4] *Ibid*., p.255-256.
[5] *L'observateur au Palais-Royal…* [1817], p.6 à 7.

Du fait de la concurrence, les cafés associent différentes types de divertissement afin d'éviter tout risque d'ennui de la part du public, à l'image du café Borel en 1817. En effet, après la disparition du ventriloque, le lieu voit son spectacle complété par un orchestre d'aveugles, comme au Café des Aveugles, et un sauvage à l'instar du Café du Caveau:

> – Pardon, Monsieur ; quel est le café d'où partent ces sons ?
> –Monsieur, c'est le Café Borel, à cette lanterne que vous voyez là-bas, à côté du Numéro Cent-Treize.
> […] je descends de suite dans le caveau si longtemps connu pour le rendez-vous de la gaieté. Une nombreuse société ornait en ce moment la salle, au bout de laquelle un jeune homme, sous le costume de sauvage, exécutait sur des timbales une action militaire avec une précision vraiment étonnante ; canon, fusillade, charge de près, de loin, rappel général, retraite, chant de victoire, rien n'y fut épargné. Après ce pénible travail la disparition subite du sauvage fut couronnée de nombreux applaudissements, auxquels je ne manquai pas de mêler les miens. Ensuite plusieurs scènes d'appels en ventriloque à l'instar de M. Borel, car il est bon de dire que je fus surpris de ne plus le trouver dans son café. […] environ deux minutes après, deux Aveugles ont exécuté une Ouverture en duo avec beaucoup de précision, surtout celui qui joue de la flûte ; il est doué d'un rare talent sur cet instrument.[1]

Ce type de stratégie commerciale n'est pas propre aux établissements du Palais-Royal. Les décors, curiosités et spectacles des cafés et restaurants visent à faire face non seulement à la concurrence au sein de l'enceinte, mais également à l'extérieur de cette dernière, face à des établissements usant des mêmes procédés afin d'attirer le consommateur. Cuchet décrit ainsi, sur les boulevards, le Café d'Apollon « où l'on donne tous les soirs, été comme hiver, deux ou trois représentations de vaudevilles, pantomimes et opéras, aussi bien joués que dans beaucoup de villes de province. La salle, composée de deux rangs de loges, et fort bien éclairée, est continuellement remplie d'amateurs qui, sans rétribution, et au moyen seulement d'une consommation de rafraîchissements, dont le *minimum* est de 16 sols, peuvent jouir d'un spectacle varié et amusant »[2]. Ce type de café fait concurrence à ceux du Palais-Royal : « Les cafés des boulevards jouissent d'une grande vogue pendant l'été, mais ils la partagent avec ceux du Palais-Royal ; au lieu que, durant l'hiver, ceux-ci rassemblent presque exclusivement les consommateurs et les oisifs, deux classes qu'il faut bien distinguer, mais qui concourent également à achalander un établissement public »[3]. Outre l'utilisation du spectacle, l'attrait du jardin et de la terrasse, utilisée par le Café de Foi, n'est pas le propre des établissements du Palais-Royal : *Le Nouveau Pariséum* décrit ainsi le Café Frascati, tenu par M. Garchi. Ce dernier, « célèbre pour la fabrique des glaces, tient cette maison très élégamment décorée. Elle

[1] *L'observateur au Palais-Royal…* [1817], p.4 à 5.
[2] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach des plaisirs de Paris et des communes environnantes*, à Paris, chez Goujon, libraire, rue du Bac, n°33, 1815, p.76.
[3] *Ibid*., p.77.

est située au coin de la rue de Richelieu et du boulevard Montmartre. Elle possède un jardin orné d'une terrasse qui se prolonge le long du boulevard. C'est un des séjours les plus séduisants de Paris »[1]. Certains cafés peuvent en outre simplement copier les éléments assurant le succès de ceux du Palais-Royal, à l'image du « Café des Mille Pilastres, rue de Richelieu, près de celle Traversière »: « Rien n'est joli comme ce café où les glaces, en très grand nombre, multiplient à l'infini des pilastres très élégants. Le café des Mille-Colonnes au Palais-Royal, dont celui-ci est la contrepartie, n'est pas plus agréable »[2].

[1] *Le nouveau Pariseum, ou curiosités de Paris…* 1810, p.196 à 197.
[2] *Les Cafés de Paris ou Revue politique, critique et littéraire des mœurs du siècle par un Flâneur patenté*, Paris, Lécrivain, Libraire, Boulevard des Capucines, n°1, 1819, p. 55.

Chapitre IX. Un lieu de divertissement parisien

Les descriptions du jardin du Palais-Royal postérieures aux travaux du duc de Chartres répondent souvent à la même rhétorique, associant la parcelle à une réunion des plaisirs de la capitale: « Je disais que le quartier nommé du Palais-Royal est comme le cerveau de la capitale, que c'est là que devraient être placés tous les spectacles, que c'est là que devraient être le centre du goût, la quintessence de la politesse, de l'urbanité ; […] les spectacles [sont] dispersés […] dans tous les quartiers »[1]. L'enclos s'inscrit en effet dans une géographie des divertissements parisiens, et semble souvent aux yeux de ses contemporains être un résumé de ces derniers. Situé à proximité des boulevards, promenades bordées de jardins accueillant spectacles de rue et petits théâtres au nord de la ville, il est également à 250 mètres du jardin des Tuileries. Le jardin du Palais-Royal, comme l'illustre Clyde Plumauzille sur sa carte visible en annexe[2], « s'inscrit ainsi au cœur de la zone ludique et hédoniste de la capitale où se combinent circulation, consommation, divertissement et ostentation »[3]. Quelle sont les relations entretenues par cette nouvelle parcelle avec les autres centres d'amusement et d'attraction du public ?

A. Le Palais-Royal et les foires : héritage et continuation

1. Une ressemblance architecturale ?

La rhétorique du jardin du Palais-Royal comme nouvelle foire au centre de Paris est récurrente. Elle sert le plus souvent à condamner le projet ainsi que la prétendue cupidité du prince à son origine, à l'image des prédictions critiques des *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal*: « J'ai vu comme tout Paris le plan de cette bâtisse en petit, et je vous assure que lorsqu'on l'aura exécutée en grand, composée de cent huit arcades, éclairée par cent-quatre-vingt-huit réverbères, elle formera une foire supérieure à celle de St. Germain […] »[4].

---

[1] N.-E. Restif de la Bretonne, *Les Nuits de Paris ou le Spectateur-Nocturne*, Londres, 1788, collection « Livre Club du Libraire », édition de 1960, p.123.
[2] Annexe, document n°7.
[3] C. Plumauzille, *« Le « marché aux putains » : économies sexuelles et dynamiques spatiales du Palais-Royal dans le Paris révolutionnaire »*, *Genre, sexualité et société*, e, ligne depuis le 1er décembre 2013, consulté le 19 avril 2016, URL : http://gss.revues.org/2943 ; DOI : 10.4000/gss.2943.
[4] *Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal. Lettre d'un Anglois établi à Paris, à Milord P*** à Londres*. À Amsterdam, 1781, p.20 à 21.

Pourquoi cette comparaison à une foire sur la base d'un simple plan ? Le nouveau Palais-Royal s'y apparente-t-il par sa forme ? Blondel décrit ainsi l'archétype d'un bâtiment de foire : « Ordinairement la construction des bâtiments qui contiennent ces foires, se fait en charpente, avec quelque légère maçonnerie, retenue par des armatures de fer, et dont l'intérieur est revêtu de menuiserie »[1]. Ce type d'édifice doit allier « l'élégance et l'agrément des formes, la légèreté de la sculpture, la magie de la peinture à la gouache »[2]. Un tel exposé n'est pas sans rappeler les galeries de bois du Palais-Royal, « portiques ornés de draperies peintes »[3], ou encore le cirque du Palais-Royal, entouré de sculptures. L'architecte ajoute que lorsque les foires réunissent « l'utilité du commerce et l'agrément des spectacles, des jeux et des curiosités de divers genres, on les construit en pierre, avec solidité »[4] : cette vague description d'un lieu alliant boutiques et divertissements construit pour durer évoque quant à elle les galeries de pierre. Jean-Nicolas-Louis Durand, dans son *Précis des leçons d'architecture données à l'École polytechnique,* considère qu'une foire doit se constituer de trois parties distinctes : tout d'abord « des lieux propres à la vente des grosses marchandises […] purement utiles », d'autre part des « endroits destinés au commerce des objets qui sont en grande partie que de pur agrément, tels que les quincailleries, bijouteries, orfèvrerie, modes, etc. » et enfin des espaces « uniquement consacrés à l'amusement, tels que les vauxhalls, les théâtres, les billards »[5]. Le Palais-Royal, bien qu'il interdise par son règlement le commerce correspondant à la première catégorie de l'architecte, mêle toutefois bien boutiques luxueuses et divertissements variés. Les domaines de prédilection des boutiques des galeries de pierre correspondent en outre à ceux énoncés : en 1785, on y dénombrait 49 bijoutiers et joailliers, 18 tailleurs et 10 marchands de mercerie[6]. La situation même des galeries en pourtour du jardin parait correspondre au portrait de la foire idéale par Durand puisque « toutes les parties découvertes des foires doivent être plantées d'arbres, ornées de fontaines, etc. »[7]. L'aspect du bâtiment proposé par l'architecte est cependant fort éloigné de celle de l'enclos princier (fig. 413) et s'apparente bien plus à un

[1] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture, ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments : contenant les leçons données en 1750 et les années suivantes*, tome II, Paris, publ. de l'aveu de l'auteur par M. R*** , 1771-1777, p. 431 à 434.
[2] *Ibid*., tome II, 1771-1777, p. 431 à 434.
[3] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris, ouvrage indispensable à ceux qui veulent connaître et parcourir Paris, sans faire aucune question,* premier tome, quartier du Louvre, 1787, à Paris chez le sieur Watin, fils, éditeur, rue Sainte-Apolline, n°33, p.113.
[4] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture…*, tome II, 1771-1777, p. 431 à 434.
[5] J.-N.-L. Durand, *Précis des leçons d'architecture données à l'École polytechnique*, Paris, chez l'auteur, 1825 (1802), p.62.
[6] Annexe, document n°6.
[7] J.-N.-L. Durand, *Précis des leçons d'architecture…,* 1825 (1802), p.63.

vauxhall : il choisit la « forme circulaire comme la plus favorable à l'espèce de promenade qui a lieu dans ces édifices »[1].

S'il ne s'apparente pas à un modèle de foire dans l'absolu, le nouvel aspect du jardin du Palais-Royal offre-t-il des similitudes avec les structures des foires parisiennes lui étant contemporaines ? La foire Saint-Germain se tenait sur l'ancien emplacement de l'hôtel de Navarre, au nord de l'église Saint-Sulpice[2]. Elle se composait au XVII[e] siècle d'une structure bâtie par Guillaume Briçonnet, abbé de Saint-Germain[3] et décrite comme suit par Henri Sauval : « deux halles longues de 130 pas [211.14 m], larges de 100 [162.42 m], composées de 22 travées, et couvertes d'une charpente fort exhaussée, où les gens du métier admirent quantité de traits de leur Art ; aussi est-elle très célèbre, autant pour sa grandeur que pour sa magnificence ; car c'est peut-être le plus grand couvert qui soit au monde »[4]. Détruite par les flammes dans la nuit du 16 au 17 mars 1762[5], la foire Saint-Germain est reconstruite sur les mêmes plans[6]. Cette reconstruction ne paraît que partielle ; Blondel déclare en effet dans un de ses *Cours* donné après l'incendie que la foire Saint-Germain « subsiste encore aujourd'hui en partie »[7] ; après l'incident ayant englouti l'intégralité des constructions, « on a seulement élevé à la hâte, sur le terrain qu'elle occupait, quelques échoppes, avec une sorte de symétrie, contenant diverses boutiques […] qui toutes ensemble ne laissent pas de procurer un coup d'œil assez intéressant »[8]. Les mesures données par Henri Sauval sont critiquées par le *Mercure de France* d'avril 1762 qui affirme que « la description qu'on lit dans Sauval de la fabrique et des dimensions de la foire Saint Germain n'est pas exacte […]. La longueur réelle et déterminée était de 54 toises [105.2 m] et la largeur de 36 [70.16 m]. La division, qui dans la même description n'est qu'en 9 rues, était et avait toujours été de 11, savoir 6 sur la longueur et 5 sur la largeur. À l'égard de la célébrité de la charpente, tous les Maîtres de l'art conviennent qu'elle la méritait »[9]. Les dimensions moyennes en longueur et en largeur de l'enclos du Palais-Royal sont respectivement de 226 et 92 mètres[10] : les nouvelles constructions du duc de Chartres font le double de la longueur de la foire Saint-Germain pour 20 mètres de plus en largeur. Les

[1] J.-N.-L. Durand, *Précis des leçons d'architecture…,* 1825 (1802), p.63.
[2] S. Castelluccio, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.148
[3] *Ibid*., p.149.
[4] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, tome III, A Paris, chez Charles Moette, libraire, rue de la Bouclerie à St Alexis, près le pont St Michel, Jacques Chardon, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, au bas de la rue St Jacques à la Croix d'or, 1724, p.665.
[5] *Mercure de France*, avril 1762, p.170
[6] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.151
[7] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture…*, tome II, 1771-1777, p. 431 à 434
[8] *Ibid*.
[9] *Mercure de France*, avril 1762, p.174
[10] E. Dupezard, *Le Palais-Royal de Paris…,* 1911, p.3.

galeries de bois mesurent quant à elles 95 mètres sur 24 (fig. 258), et sont donc un centre commercial réduit en comparaison à la foire. Attenant d'un côté à des maisons particulière, l'enclos de la foire Saint-Germain était accessible par « trois grandes rues, et de là […] par sept grandes portes »[1]. L'enclos du Palais-Royal est lui aussi accessible par trois rues, mais n'offre que quatre entrées. Le voyageur anglais Martin Lister livre un portrait ce cette foire en 1698 : « le bâtiment est une vraie grange ou un hangar de bois couvert en tuiles. Ce sont de longues allées qui se croisent, sans autre pavé que la terre, qui est aussi inégale que possible »[2] : les galeries de bois du Palais-Royal sont également dépourvues de tout pavage. La parcelle de la foire Saint-Germain était selon Sauval quadrillée en vingt-quatre îlots (fig. 414) ; ces derniers sont bordés de « tant de loges, que le nombre en est surprenant »[3]. Jacques Savary des Bruslons confirme ce chiffre dans son *Dictionnaire du Commerce* publié en 1741 ; il décrit « onze rues tirées au cordeau qui s'entrecoupent les unes les autres, et partagent [la foire] en 24 parties ou îlots. Les loges qui bornent les rues sont composées d'une boutique par bas et d'une chambre ou petit magasin par haut. Derrière quelques-unes de ces loges, on a ménagé de cours où il y a des puits contre les accidents du feu »[4]. Un plan de la foire Saint-Germain dans la deuxième moitié du XVII^{e} siècle (fig. 415) permet d'observer l'organisation de l'espace : les rues perpendiculaires découpent l'ensemble en 20 rectangles réguliers, à l'exception de la travée centrale qu'élargissent des cours abritant chacune un puits et deux à quatre latrines en partie accessibles au public. L'enceinte de la foire abritait 228 espaces, lesquels comprenaient entre une demie et six loges. Des cloisons, légères et aisément modifiables, les séparaient et créaient en tout environ 400 loges[5] ; *L'Almanach du Palais-Royal* pour l'année 1786 dénombre quant à lui pour l'enclos princier 244 commerces ou services. Les luxueux locaux des galeries de pierre ne peuvent pas être comparés aux loges de la foire Saint-Germain, mais les 125 boutiques des galeries de bois, de 3 à 4 m^2 et séparées « par un vitrage »[6] font écho à ces dernières. Pour ce qui est du mode d'exploitation de cette foire, il changea au court du temps : les marchands louèrent tout d'abord les emplacements à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, propriétaire de la foire, contre un droit annuel de 2 sols 6 deniers et 3 livres de rente par loge, jusqu'à ce qu'un

[1] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, p.665.
[2] M. Lister, *Voyage de Lister à Paris en 1698, traduit pour la première fois, publié et annoté par la Société des bibliophiles françois*, 1873, p.161
[3] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, p.665.
[4] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde. Ouvrage posthume du Sr Jacques Savary Des Bruslons continué et donné au public, par Philémon-Louis Savary*, 1741, tome II, col. 1286, art. *Foire de Saint-Germain*.
[5] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.152
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, Londres, Paris, Maradan, 1788, seconde partie, p.38-40.

arrêt du Parlement du 16 décembre 1614 n'autorisa les marchands à en devenir propriétaires[1] : le même processus a lieu dans l'enclos princier avec dans un premier temps la location directe puis, à partir de 1787, la vente. Uniquement éclairées par des ouvertures percées dans la partie supérieure des allées, les espaces restaient sombres et les gardes des corporations déploraient « l'obscurité des loges »[2]. Les murs de la foire étaient aveugles, et seule la toiture était percée de deux niveaux de lucarnes[3]. Ce défaut ne semble pas subsister après sa reconstruction : la foire se compose dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle de rues « couvertes pour la plupart par des berceaux de fer plein-cintre, garnis de panneaux de verre, qui produisent un assez bel effet le jour »[4]. La place du verre dans la charpente afin d'assurer un éclairage naturel de l'intérieur n'est pas sans rappeler le dispositif de nefs de hauteurs différentes adopté par les galeries de bois du Palais-Royal (fig. 260). La forme de la foire Saint-Germain, composée d'un réseau de passages couverts, en fait pour Johann Friedrich Geist un « précurseur direct du Palais-Royal »[5].

Les loges de la foire Saint-Laurent furent construites en 1661 par les religieux de Saint-Lazare dans « une place qui leur appartenait, [et] ils ont obligé les marchands de les venir occuper, ce qui leur apporte un revenu considérable »[6] : ces échoppes devaient être très proches de la surface et de la disposition de celles de la foire Saint-Germain[7]. Henri Sauval décrit ainsi qu'autrefois situé entre le Bourget et Paris, la foire fut « rapproché de l'église et du faubourg, entre la fausse porte St Laurent et la fausse porte St Martin »[8]. Contrairement à la foire Saint-Germain, les prêtres de la Mission louaient uniquement les loges et aucun marchand n'en pouvait devenir propriétaire ; les aménagements demeuraient à la charge du locataire. Cette transformation aux frais de l'occupant sont similaire aux débuts des galeries de pierre dont les premiers locataires s'empressèrent de faire garnir les boutiques nues, à leurs dépens, de parquets, cloisons, et carreaux[9]. Anciennement composée « d'échoppes faites à la hâte, d'établis découverts, et de parcs jonchés de pailles, [sur] toute une grande rue fort longue et fort

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXIX, liasse 121, 14 avril 1670, cité par S. Castelluccio, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.152
[2] Arch. nat. G[7] 1694.481, cité par S. Castelluccio, *Le prince et le marchand…,* 2014,, p.152
[3] S. Castelluccio, *Le prince et le marchand…,* 2014,, p.150
[4] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture…*, tome II, 1771-1777, p.431 à 434
[5] J. F. Geist, *Le Passage : un type architectural du XIXe siècle*, première édition française revue et complétée, traduit de l'allemand par Brausch, Marianne, Pierre Mardaga éditeur, 1988, p.84
[6] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col. 1283, art. *Foire de Saint-Laurent.*
[7] S. Castelluccio, *Le prince et le marchand…,* 2014 , p.171
[8] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, p.662.
[9] R. Héron de Villefosse, *L'Anti Versailles…,* 1974, p.183.

large, bordée de maisons »[1], la foire présente un tout autre visage après sa restructuration de 1661 :

> C'est une place de cinq ou six arpens fort proche de St Laurent, mais au-delà, entre le faubourg Saint Laurent et celui de Saint Denis, qui forment de grands chemins vis-à-vis St Lazare et les Recolets ; à l'un des bouts est un grand espace découvert […] ; le reste est entrecoupé de rues larges et tirées à la ligne, ornées de loges et de boutiques de même symétrie, claires, commodes, bâties agréablement : si bien que le tout ensemble compose un quartier propre et galant, d'ailleurs si bien situé pour une foire de Paris qu'il ne se voit rien de semblable.[2]

Savaray des Bruslons décrit la même disposition, « entrecoupé par de belles et larges rues tirées au cordeau, et bordées des deux côtés de loges et boutiques bien bâties et bien couvertes, qui avec des arbres qui forment entre eux des allées, donne un coup d'œil riant et agréable que n'a pas la foire Saint-Germain, quoique plus magnifique et plus riche »[3]. La foire Saint-Laurent, tout comme l'enclos du Palais-Royal, attirait également pour sa promenade ombragée et sa végétation : elle se tenait à ciel ouvert pendant la belle saison, et des marronniers étaient plantés le long des allées[4]. Les entrepreneurs de la foire Saint-Laurent tirèrent parti de ce cadre quasi champêtre, ainsi que le dépeint Nemeitz : cachés derrière les boutiques, « surtout celles des traiteurs et des cafés, il y a des jardins avec de jolies maisons de plaisance, où l'on se repose, et où l'on se rafraîchit en temps chaud, en buvant toutes sortes de liqueurs »[5].

2. Une foire perpétuelle

À l'issu des travaux entrepris dans l'enclos, le Palais-Royal semble avoir pris le relais des foire Saint-Germain et Saint-Laurent pour ce qui est du divertissement des parisiens, ainsi qu'il est affirmé dans *Les Petits spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique de ce qu'ils offrent d'intéressant* pour l'année 1787 : « Les galeries du Palais Royal, qui forment une foire perpétuelle, et réunissent la variété à la magnificence, ont donné, pour ainsi dire, le coup mortel aux très antiques foires Saint Germain et Saint Laurent »[6]. L'établissement d'une

[1] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris,* 1724, p.662.
[2] *Ibid*.
[3] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col. 1283, art. *Foire de Saint-Laurent.*
[4] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.172
[5] J. C. Nemeitz, *Séjour de Paris, c'est-à-dire, Instructions fidèles, pour les voyageurs de condition durant leur séjour à Paris*, Leide, J. Van Abcoude, 1727, p. 169
[6] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique de ce qu'ils offrent d'intéressant*, Paris, Guillot, tome II : 1787, p.41.

foire perpétuelle au sein des nouveaux bâtiments constitue un élément récurrent des critiques à l'égard de l'entreprise du duc de Chartres : « Le même esprit de calcul, qui présida à la construction de cette masse immense de bâtiments, la destina bientôt à devenir le séjour d'une foire perpétuelle. Chaque arcade fournit l'emplacement d'une boutique, et les étages supérieurs furent transformés en lieux de fêtes, de festins et de bals »[1]. Le même champ sémantique est adopté par Dulaure : « C'est la foire perpétuelle, le rendez-vous de tous les étrangers, le centre de beaucoup d'affaires »[2]. Le *Manuel du voyageur à Paris* reprend la même expression en 1806 : « Les galeries offrent une foire perpétuelle »[3].

La périodicité d'une foire semble en effet, dans les définitions, un élément bien plus important que ses constructions : l'expression « foire perpétuelle » est un oxymore. La définition de Furetière, reprises par Savary des Bruslons, est exempte de toute référence architecturale :

> Concours de marchands, de manufacturiers, d'artisans, d'ouvriers et de plusieurs autres personnes de tout état et de toute profession, régnicoles ou étrangers, qui se trouvent chaque année dans certain lieu et à certains jours. Les uns pour y apporter, vendre et débiter leurs étoffes, manufactures, ouvrages, marchandises et denrées ; et les autres pour les y acheter, ou même seulement par curiosité, et pour y prendre part aux divertissements qui accompagnent ordinairement ces sortes d'assemblées.[4]

Jean-Nicolas-Louis Durand fait écho à cette définition dans son *Précis des leçons d'architecture données à l'Ecole polytechnique :* « Les foires sont des espèces de marchés dans lesquels, pendant certains temps de l'année, les marchands de dehors apportent leurs marchandises franches de droit »[5]. Il en est de même de la définition proposée par l'historien John Gilissen, selon lequel les foires sont des « rassemblements importants et organisés, à périodicité régulière et espacée, de marchands venant de régions éloignées »[6] : encore une fois, il n'est nullement fait état d'une forme architecturale spécifique, mais d'un marché caractérisé par sa périodicité. C'est donc son commerce et son calendrier bien plus que sa forme qui définit la foire, ainsi que le note Jean-Nicolas-Louis Durand : « […] on peut considérer ces édifices

[1] J.-G. Legrand, C.-P. Landon, *Description de Paris et de ses édifices…,* tome II, 1818, p. 335.
[2] J.-A. Dulaure, L. Batissier, *Histoire de Paris et de ses monuments…* 1846, p.566.
[3] P. Villiers, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806, p.148.
[4] A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, A. et R. Leers, 1690, art. *Foire ;* J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col. 1275, art. *Foire.*
[5] J.-N.-L. Durand, *Précis des leçons d'architecture…,* 1825 (1802), p.62.
[6] J. Gilissen, « La notion de la foire à la lumière de la méthode comparative », dans *La Foire*, recueils de la société Jean Bodin, V, publié avec le concours de la Fondation Universitaire de Belgique, Bruxelles, éditions de la Librairie Encyclopédique, 1953, p.323-324.

comme des lieux destinés tout-à-la-fois au commerce et au plaisir »[1], vocation qui est également celle du projet du duc de Chartres.

Au contraire de l'enceinte princière, le commerce des foires parisiennes s'inscrit dans une période de temps limitée dont l'ouverture est annoncée par une ordonnance du lieutenant de police de Paris, « publiée à son de trompe et affichée dans les carrefours et places de Paris, ce qui se fait pareillement de l'arrêt du Conseil par lequel Sa Majesté en accorde la continuation au-delà de la première quinzaine »[2]. La foire Saint-Germain, fondée par Louis XI en 1482[3], dure au XVII[e] siècle selon Henri Sauval « deux mois, souvent même nous l'avons vue tenir la semaine de la Passion »[4]. Après avoir souvent varié, la date d'ouverture se fixa à cette période au 3 février, pour une durée de quinze jours qui se voyait généralement prolongée jusqu'au samedi saint[5]. Le *Mercure de France* d'avril 1762 précise qu'en 1630 la foire Saint-Germain fut « continuée six semaines entières ; on la perpétua jusqu'à deux mois, et quelquefois même pendant la semaine de la Passion. C'est ainsi qu'elle s'était toujours tenue de nos jours depuis le 3 février jusqu'à la veille du dimanche des Rameaux, inclusivement. »[6]. La foire Saint-Laurent durait également deux mois à partir du XVII[e] siècle[7] : elle se tenait l'été et s'ouvrait dans un premier temps le lendemain de la fête de Saint-Jacques-Saint-Christophe[8], puis la veille ou le jour de la fête de la Saint-Laurent, au début du mois d'août. En 1705, la date d'ouverture fut avancée au 25 juillet[9], jour conservé jusqu'en 1725. Cette année-là, un arrêt du Conseil fixa le jour d'ouverture au 1[er] juillet[10]. À la fin du XVIII[e] siècle, la foire Saint-Laurent s'ouvrait le 28 juin[11].

Outre à l'échelle de l'année, le Palais-Royal offre également une consommation élargie à celle de la journée. L'éclairage des galeries de pierre, source d'enchantement, permet à ce centre commercial de bénéficier d'une ouverture nocturne. En ce point cependant, et

[1] J.-N.-L. Durand, *Précis des leçons d'architecture…,* 1825 (1802), p.62.
[2] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col. 1284, art. *Foire Saint-Germain.*
[3] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris,* 1724, p.664.
[4] *Ibid*., p.665.
[5] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.148
[6] *Mercure de France*, avril 1762, p.171.
[7] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris,* 1724, p.663.
[8] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col. 1283, art. *Foire Saint-Laurent*.
[9] *L'Almanach royal* de 1704 indique le 10 août comme date d'ouverture de la foire Saint-Laurent (*Almanach royal*, 1704, p.135), puis les éditions ultérieures confirment la fixation au 25 juillet du jour d'ouverture.
[10] *Nouveau Mercure*, juin-juillet 1721, 2[e] partie, p.25 ; *Mercure de France*, juillet 1724, p.1584 ; *Mercure de France*, juin 1725, 1[er] volume, p. 1225.
[11] P.-T.-N. Hurtaut, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, Moutard, 1779, p.46

contrairement à la foire Saint-Laurent uniquement ouverte pendant la journée[1], la foire Saint-Germain lui est concurrente :

> Mais ce qui est de particulier à cette foire ici, et merveilleux tout ensemble, est qu'elle est aussi fréquentée la nuit que le jour, de sorte que tous les jours elle change de face deux fois si différentes cependant, qu'il semble que ce soient deux foires, et non pas la même. De jour on dirait qu'elle n'est ouverte que pour le peuple qui y vient en foule, et la nuit pour les personnes de qualité, pour les grandes dames, et pour le roi même. Les riches rues se font admirer à la clarté des lustres et des flambeaux, surtout celles des Orfèvres, et tous viennent là pour jouer et se divertir ; de sorte qu'alors ce lieu est moins une foire qu'un palais enchanté, où tout le beau monde se trouve assemblé, comme à un rendez-vous.[2]

Les nouveaux bâtiments de la foire Saint-Germain, érigés à la suite de son incendie, sont dotés de vitraux qui éclairent l'intérieur de jour et mettent en valeur l'éclairage nocturne : « la nuit, les marchands [ont] grand soin d'illuminer leurs boutiques avec beaucoup d'éclat ; de sorte que ces lumières venant à réfléchir dans ces espèces de voûtes transparentes, offrent un aspect assez analogue au lieu de la scène »[3]. La fréquentation de la foire est d'ailleurs la plus importante le soir et en 1727 « la plus grande affluence du monde ne commence que sur les 8 heures du soir, quand les spectacles et les danses de cordes sont finies. Toutes les boutiques sont illuminées de chandelles très bien rangées, et alors la presse est si grande qu'on a peine à la fendre pour passer »[4.] La même rhétorique est utilisée sur le Palais-Royal : « Palais des Fées »[5], « le soir tout [y] est enchanteur ; les galeries sont éclairées par d'immenses cordons de lumières et on y jouit de tout ce qui fait le charme de la vie »[6]. La dualité de sa fréquentation diurne et nocturne semble cependant à l'opposé de la foire Saint-Germain :

> On peut remarquer que ce palais change de physionomie 4 fois par jour. Le matin les personnes honnêtes viennent y faire des emplettes. […] A deux heures viennent les faiseurs d'affaires de toute classe, les fournisseurs, les rentiers, les pensionnaires de l'état et les opérations de la bourse les occupent successivement et exclusivement. De 4 à 5 heures, d'autres soins : on parle du dîner ; et si les galeries et les jardins sont déserts, les salons des restaurateurs sont fort occupés. […] A la nuit, on allume les réverbères ; la scène change, la foule se grossit, et roule à flots dans le jardin, ou sous les galeries. On y observe beaucoup de jeunes gens, une infinité de militaires, quelques vieux libertins, maints désœuvrés : c'est le moment des rendez-vous.[7]

[1] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, p.664.
[2] *Ibid*., p.666.
[3] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture…*, tome II, 1771-1777, pages 431 à 434.
[4] J. C. Nemeitz, *Séjour de Paris…*, 1727, p.171
[5] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, en deux parties, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.21.
[6] *Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir*, s. l. n. d. 1813, p.19.
[7] *Ibid.*, p.16-17

Le *Tableau du Nouveau Palais-Royal* résume : lorsque « la nuit vient, le Palais-Royal est abandonné de presque tous les gens honnêtes »[1]. L'enceinte princière détient toutefois toujours un avantage : alors que la foire Saint-Germain ferme à dix heures du soir[2], le centre commercial du duc de Chartres est accessible jusqu'à minuit et demi[3].

3. Une offre commerciale similaire

Le Palais-Royal et les foires parisiennes proposent des offres commerciales analogues. Les foires bénéficient d'un avantage concurrentiel puisqu'elles induisent, pour les marchands, une exemption de l'impôt : « « Les foires […] sont des endroits où, pendant certains temps de l'année, les marchands de dehors ont le privilège d'apporter leurs marchandises, franches de droit »[4]. À la Saint-Germain, pendant les deux premières semaines, les marchands étaient autorisés à « apporter, exposer en vente, vendre, débiter, échanger et troquer toute sorte de marchandises sans qu'on puisse procéder par voie de saisie et exécution sur lesdites marchandises ; soit quand elles sont entrées en foire, soit lorsqu'on les y conduit ; soit enfin, quand on les en ramène sans y avoir été vendues, même pour les deniers royaux »[5]. Seul Germain Brice, en 1706, mentionne que cette franchise est également étendue à la foire Saint-Laurent « pour toute sorte de marchands et de marchandises »[6]. Autre avantage des foires, elles sont « soustraites par privilège aux contrôles des différents corps »[7] : le marchand peut s'y affranchir du système de privilèges corporatifs particulièrement restrictif au sein de la capitale. Le Palais-Royal et les foires parisiennes mettent tous les deux à portée du client potentiel une sélection de produits rares, luxueux, parfois exotiques ; contrairement au marché qui est une « institution du commerce local », « la foire est une institution du commerce à grande distance »[8] : on y trouve « tous ces vains amusements du luxe et de la volupté, que les Marchands, au péril de leur vie, vont chercher à l'extrémité des Indes »[9]. De même, les arcades

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, Londres, Paris, Maradan, 1788, seconde partie, p.4-6
[2] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.166.
[3] Pièces justificatives, document n°5.
[4] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture…*, tome II, 1771-1777, p.431-434.
[5] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col. 1284, art. *Foire de Saint-Germain.*
[6] G. Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris et recherche des singularités les plus remarquables qui se trouvent à présent dans cette grande ville*, tome I, Paris, M. Brunet, 1706, p.316.
[7] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.146
[8] J. Gilissen, « La notion de la foire à la lumière de la méthode comparative », 1953, p.323-324.
[9] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, p.665.

du Palais-Royal accueillent des produits parfois tropicaux : « Que de productions rares dans la boutique occupée par le fameux Fruitier-Oranger ! Et des liqueurs, et des ananas, […] des fruits dans la saison rigoureuse ! »[1].

Les loges de la foire Saint-Germain semblent réparties selon une géographie du commerce propre à l'enclos et à ses différentes rues, ainsi que le décrit Henri Sauval au Grand Siècle : les rues les plus éloignées des entrées sont occupées par « les marchands en gros de draps, de serge » et, dans les rues attenantes, « sont épars çà et là ceux qui vendent en détail des verres, de la faïence, de la porcelaine »[2]. Les rues principales sont « pleines d'orfèvres, de merciers, de lingères et de peintres »[3]. Cette spécialisation des boutiques en un emplacement donne aux rues de la foire leurs noms, et Sauval évoque ainsi la « rue de l'orfèvrerie »[4]. Sa description de la richesse de cette dernière n'est pas sans évoquer les étalages du Palais-Royal : ces « loges se font admirer par ces grands et riches miroirs, par ces lustres de cristal, ces bijoux d'or et d'argent mis en or à ravir ; enfin par une infinité de pierreries, et tant d'autres richesses renversées pour la magnificence »[5]. La foire Saint-Germain, qui se tenait en pleine période de carnaval, constituait un grand rendez-vous commercial et mondain où la clientèle était poussée à la consommation par l'atmosphère festive. Elle constituait « un des plus grands plaisirs de Paris »[6]. En 1727, Nemeitz constatait que « l'on trouve ici les plus belles denrées, les plus riches effets et des manufactures de Paris de toute sorte »[7]. Le luxe caractérisait la foire Saint-Germain dans tous les domaines, depuis les étoffes en coupons jusqu'aux petites bagatelles[8]. La foire Saint-Laurent est estimée moins prestigieuse que celle de Saint-Germain[9] et plutôt spécialisée dans les petits objets. Selon Savary des Bruslons « les marchands qui fréquentent cette foire, sont principalement les orfèvres et les marchands-merciers, qui font la joaillerie et le bijoutage. Les petits merciers qui vendent les colifichets et jouets d'enfants, les peintres, les lingères, les limonadiers, les tabletiers, les faïenciers, les confiseurs, les marchands du Palais, enfin les pains-d'épiciers et ceux qui font la petite mercerie »[10]. Le Palais-Royal est de même un lieu

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.2.
[2] H. Sauval**,** *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, p.666.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*., p.665.
[5] *Ibid*., p.666.
[6] J. C. Nemeitz, *Séjour de Paris…*, 1727, p.170.
[7] *Ibid*.
[8] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.157.
[9] *Ibid*., p.172
[10] J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col 1283, art. *Foire Saint-Laurent.*

tourné vers le luxe et l'exceptionnel, tout en y alliant un commerce plus modeste dans les galeries de bois.

Cependant, une différence majeure oppose la foire Saint-Germain et les galeries du Palais-Royal : la vente de livres. Cette dernière était en effet interdite à la foire[1]. La franchise, qui libérait les marchands des vérifications, aurait laissé la porte ouverte à l'entrée et à la vente de livres mal pensants, et le pouvoir royal évitait ainsi l'entrée de livres imprimés à l'étranger et prohibés pour des raisons politiques, religieuses ou morales[2]. Au contraire, l'enclos princier constitue un épicentre du commerce du livre. Les galeries de pierre accueillent à peine un an après la fin des travaux huit libraires[3] et les imprimés dont il est fait commerce sont souvent irrévérencieux.

4. Des divertissements semblables

Le Palais-Royal devient rapidement un centre de spectacles au même titre que les foires, et la similarité de l'offre proposée ne fait qu'accroître leur concurrence. L'intérêt des foires parisiennes résidait en effet autant dans la variété des marchandises proposées que dans les spectacles qui les animaient, comme le rapportait Savary des Bruslons : « quoi qu'il ne soit pas de l'essence de ces assemblées de marchands d'avoir des comédiens, des danseurs de corde, des bateleurs, des joueurs de marionnettes, et autres tels gens, qui contribuent au divertissement du public, il n'y a guère néanmoins de foires un peu considérables où il n'y en ait toujours en quantité »[4].

Joachim Christoph Nemeitz offre, en 1727, l'inventaire de ce qu'il jugea « rare et surprenant à la foire de Saint-Germain, la dernière année [qu'il fut] à Paris ». Absents du Palais-Royal du fait du manque de place, les voltigeurs tiennent à la foire Saint-Germain une place de choix : un danseur de corde qui « joua aussi fort habilement […] d'un violon, qu'il tint tantôt derrière le dos, tantôt sous les bras, tantôt au-dessus de la tête », « un homme dansant sur l'échelle fit des cabrioles surprenantes », « un Anglais de quelques vingt ans, [qui] fit des contorsions et des mouvements de corps extraordinaires », ou encore « la prétendue tourneuse anglais, âgée de quelques vingt ans, qui demeura près d'une demi-heure sur le même point, toujours en se tournant comme un sabot avec une grande rapidité, pendant qu'elle [tenait] 6

[1] M. Lister, *Voyage de Lister à Paris en 1698…,* 1873, p.161 ; J. C. Nemeitz, *Séjour de Paris…*, 1727, p.170-171.
[2] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.157.
[3] Pièces justificatives, document n°6.
[4] J. Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce…,* 1741, tome II, col. 1276-1277, art. *Foire*.

épées nues dans les mains, les pointes tournées contre soi-même, elle en mis une à la gorge, l'autre à l'œil, une autre sur l'estomac etc. et les changea même souvent, pendant qu'elle tournait sans cesse »[1]. Très présents au Palais-Royal sous forme de chiens savants, les animaux semblent aussi constituer une attraction importante de la foire Saint-Germain à l'image d'un « lièvre qui battait la caisse et puis fumait du tabac » et de la « prétendue Académie des Pigeons »[2]. Le voyageur s'étend particulièrement sur « un singe habillé premièrement en mousquetaire, puis en demoiselle et ensuite en Arlequin [qui] salua la compagnie, ôta même son chapeau, et le remit lui-même ; s'assit sur une chaise faite exprès pour lui, comme ferait un homme ; il fit de son petit mousquet tous les exercices d'un fantassin ; tira un coup de pistolet, dansa un menuet ; il fit plusieurs tours dans le cercle, monté sur un chien qu'on avait dressé exprès pour cela, tenant un chapeau de sa patte »[3]. Sont également exposés, comme aux Palais-Royal, les humains jugés anormaux: « un enfant à 4 bras et d'autres monstres de toutes sortes »[4]. Les curiosités mécaniques sont aussi exploitées, comme dans l'enclos princier cinquante ans plus tard : « Un autre homme avait le *Mobile Perpétuel* : ce mobile était proprement une sphère, qui roulait sans discontinuer, dans une certaine machine faite de fils d'acier, et qu'un certain ressort relançait en haut, quand elle touchait le fond de la machine et cela allait ainsi sans cesse et sans repos »[5]. Pareillement au Palais-Royal, certaines de ces expositions de curiosités relevaient de l'escroquerie : en 1698, Lister reprocha au propriétaire d'un léopard de promettre quatre « bêtes des Indes avec de terribles noms », alors qu'il n'en montrait que deux et Nemeitz, au début du XVIII^{e} siècle, fut trompé dans son espoir de voir un « crocodile tout vif », en réalité « la peau d'un crocodile farcie »[6]. Les divertissements pouvaient au contraire, comme au Palais-Royal, se faire instructifs à l'image du « Jeu du Monde » présenté par M. de Jaugeon en 1682, puis des « Conquêtes du Roi » l'année suivante. Ce dernier exposait toutes les conquêtes de Louis XIV depuis Rocroi, avec les noms des glorieux militaires. Une bille, actionnée par un ressort, s'arrêtait au hasard et permettait d'apprendre ces hauts faits « par un jeu aisé, innocent et agréable »[7]. La foire Saint-Laurent accueillait les mêmes spectacles que celle de Saint-Germain avec les bateleurs, les danseurs de cordes, les théâtres de marionnettes ou les animaux savants, mais les numéros spectaculaires paraissent avoir été plus nombreux à la foire Saint-

[1] J. C. Nemeitz, *Séjour de Paris…*, 1727, p.172-175.
[2] *Ibid*., p.180.
[3] *Ibid*. p.178.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*., p.184.
[6] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.163.
[7] *Mercure galant*, janvier 1683, p.326 et février 1683, p.184-189.

Laurent qu'à celle de Saint-Germain[1]. Lors de sa venue, le 31 août 1700, après avoir effectué ses achats, la duchesse de Bourgogne « entra chez un joueur de gobelets, qui avala des cailloux et dont la femme boit de l'huile bouillante, et marche à pieds nus sur une barre de fer rouge. Elle finit par les marionnettes, qu'elle ne vit pas néanmoins, s'étant contentée de la *Défaite de Darius par Alexandre*, espère de pièce de théâtre, qui fut exécutée par de véritables acteurs »[2]. Le *Mercure de France* fait état de ce type de spectacles dans la première moitié du XVIII[e] siècle, en dressant un portrait de la foire avant l'incendie :

> Ce qu'on lit dans Sauval de l'éclat de cette foire subsistait encore dans le commencement de ce siècle ; mais depuis la défense des jeux de hasard, il n'en restait presqu'aucun vestige, et la plus grande partie des loges étaient fermées. Quelques cafés, quelques boutiques de faïenciers, de marchands de dragées, de poupées, etc., une ou deux boutiques de tableaux et d'estampes, quelques autres ajustements de peu de valeur, occupaient seulement la rue de Traverse en face de la Porte de Tournon. Dans les parties éloignées, il y avait encore un assez grand nombre de marchandises de grosse mercerie, comme toiles, siamoises, dentelles et autres. Depuis assez longtemps le Théâtre de l'Opéra-Comique n'était plus dans l'enceinte de cette Foire. […] Une troupe de danseurs de corde, des marionnettes de plusieurs espèces, une sorte de comédie sous cette désignation, des joueurs de gobelets, des gens qui exécutaient des tours de force, des curiosités ou singularités de différentes sortes, occupaient en plus ou moins grand nombre chaque année, quelques loges abandonnées par les anciens marchands. Tel était à peu près l'état de cette foire lorsqu'elle a été détruite par le feu.[3]

On trouve toujours en 1787 à la foire Saint-Germain le « spectacle dirigé avec tant de goût par les sieurs Audinot et Arnould », « celui si varié du Sieur Nicolet », et le spectacle nouveau des « Délassements comiques » ; néanmoins, signe du déclin d'un tel cadre, « le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé »[4]. Également à la foire Saint-Germain, les « Grands Danseurs de corde et Sauteurs du Roi » ne connurent en 1787 qu'un succès mitigé : « la foule s'y est portée avec moins d'empressement que pendant les foires précédentes. »[5]. Le succès même d'une entreprise théâtrale n'assure pas sa pérennité : les Délassements comiques ont ainsi « joui pendant toute la durée de la foire d'un succès égal à celui dont il avait été honoré sur le boulevard. Mais sa gloire était trop grande pour ne pas exciter l'envie : les puissances lui ont fait défendre, à la fin de la foire, d'oser de remontrer dans Paris ; ses acteurs consternés ont été contraints de se disperser »[6]. De cette façon, les spectacles de foire doivent non seulement faire face à la concurrence directe du Palais-Royal, des autres foires et des boulevards, mais aussi se

[1] S. Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand…,* 2014, p.174
[2] *Mercure galant*, septembre 1700, p.127
[3] *Mercure de France*, avril 1762, p.173-174.
[4] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II, 1787, p.42.
[5] *Ibid*., p.50.
[6] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II, 1787, p. 53-54.

garder de provoquer la méfiance de l'Opéra ou des autres salles de spectacle sous privilège royal. En effet, les spectacles de foire peuvent prendre une forme plus institutionnalisée, comme l'Ambigu-Comique à la foire Saint-Germain, s'installant dans la salle des Variétés après leur départ ; les représentations y sont « toujours nombreuses et brillantes », et le prix des places est maintenu à un niveau concurrentiel : « 30 sous, 20 sous et 12 sous, excepté la dernière semaine, [où] les prix sont tiercés »[1].

Les foires furent également des lieux d'exposition de curiosités jouant sur l'attrait du public pour l'exotisme. La « Redoute Chinoise » de la foire Saint-Laurent, ouverte le 28 juin 1781, « parut très pittoresque, mais un peu bizarre ». Au même titre que le Palais-Royal, elle réunit divertissements et lieux de consommations, associés ici sous un thème : « On y trouva un Jeu de Bague, dans une Pagode ou Temple Chinois ; une Escarpolette Orientale ; un Restaurateur placé dans un Camp Asiatique ; un Café dans un souterrain toujours frais, même dans les plus grandes chaleurs ; enfin un Salon de Danse, construit sur un rocher »[2]. Comme ceux des sous-sols des galeries du Palais-Royal, le café de la Redoute Chinoise se distingue par son décor de grotte:

> La Salle du Café de cette Redoute Chinoise est d'un genre absolument neuf et fort extraordinaire. C'est une espèce de *caverne* très vaste. Le Salon de Danse offre le plus grand morceau d'architecture Chinois qu'on ait vu en France. Le plafond surtout se fait remarquer, tant par la richesse de ses couleurs, que par une collection de vingt-quatre tableaux, peints sur les dessins de Boucher. On a suivi les dessins de M. Munich, peintre ; et la construction a été dirigée par un Architecte nommé M. Mélan.[3]

5. Le crépuscule des foires

Désertion du public et translation des marchands (réduits à un « très petit nombre »[4] en 1787 à la foire Saint-Germain) entraînèrent un abandon des foires Saint-Laurent, Saint-Germain, et Saint-Ovide, traditionnels lieux de délassement et de découverte. Signe de la concurrence du nouveau Palais-Royal avec ces pôles préexistants, « tout marchand n'a pas le droit d'entrer dans le Palais-Égalité, qui représente les foires de Saint-Germain, Saint-Ovide et Saint-Laurent »[5], et ce même après la Révolution : « Est-il bien facile de concevoir que sous le règne de l'Égalité, une foire qui a pu enlever au commerce toute ressource ouverte par les foires,

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II, 1787, p.43.
[2] *Ibid*., tome I : année 1786, p.162.
[3] *Ibid*., p.162 à 163.
[4] *Ibid*., tome II : 1787, p.42.
[5] *Les dangers du Palais-Royal, ou la liberté trahie par les ennemis du bien public, soudoyés par l'aristocratie et la liste civile*, Paris, « De l'Imprimerie de la Liberté. Et se vend chez Moro, rue de l'Hirondelle, n°28 », 1793, p.2.

où le malheureux trouvait l'existence, ne puisse plus être ouvert qu'à l'aristocratie. »[1]. Malgré cela, certains spectacles, du fait du manque d'affluence de la part d'un public désormais habitué à un divertissement accessible en continu, déménagèrent à plusieurs reprises, et les mouvements des Variétés Amusantes illustrent le statut attractif du Palais-Royal au sein de la géographie parisienne. Ce spectacle : « naquit à la Foire Saint-Laurent, sous la direction du sieur Lécluse, qui, quelques temps après le transporta sur le boulevards, où il fit bâtir une salle à côté de l'ancien vauxhall de Toré ; les créanciers de Lécluse s'en emparèrent, et l'Opéra l'ayant contraint de déguerpir, la nouvelle société se retira à la foire Saint-Germain, d'où elle venait, trois fois par semaine, les jours où il n'y avait pas d'Opéra, jouer sur les boulevards : enfin, elle fut assez heureuse pour trouver une place au Palais-Royal »[2]. Il en va de même pour les Danseurs de Corde et Sauteurs du Roi pour lesquelles les boulevards, autres concurrents des foires, constituent un pôle plus attractif ; « quoique très-aimés du Public, [ils] n'ont pu se soutenir, à la dernière Foire Saint Laurent [en 1786], qu'une quinzaine de jours. Touché de la justice de leurs sollicitations, le Magistrat qui préside avec tant de succès à la Police, leur a permis de retourner sur le boulevard »[3]. Les boulevards constitue ainsi une féroce concurrence tant pour les foires que pour le Palais-Royal : « La foire du faubourg Saint-Laurent est déserte […] les rues en sont larges, plantées d'arbres ; elles étaient ornées de boutiques des deux côtés, qui en firent longtemps un lieu très fréquenté dans la belle saison ; mais les boulevards ont détruits entièrement cette foire, parce qu'on a permis à ces petits spectacles de s'y établir à demeure »[4].

B. Les boulevards : successeurs et concurrents

Bien que dénoncé comme cause du déclin des foires, le Palais-Royal doit faire face à un autre pôle d'attraction qui, lui, connaît un succès croissant : les boulevards. Les « boulevards du midi », appelés les « nouveaux boulevards » furent intégralement achevés en 1761 : « Ils ont 3,683 toises de longueur [7.2 km], tandis que les anciens n'ont que 2,400 toises [4.7 km] : ces deux quantités réunies forment une enceinte dont le total est de 6,083 toises [11.9 km] ». La concurrence au Palais-Royal semble néanmoins se concentrer sur les anciens boulevards, qui « [rassemblent] tous les agréments que peut produire l'industrie pour désennuyer les oisifs et délasser les gens occupés. Spectacles de toute espèce, charmants et variés, hôtels magnifiques,

[1] *Ibid.*, p.2.
[2] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris…,* tome I, 1787, p.113 à 114.
[3] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.142.
[4] J.-F. Blondel, *Cours d'architecture…*, tome II, 1771-1777, p.431-434

maisons délicieuses : ce sont des temples à l'Amour ; il n'est pas jusqu'aux cafés et aux boutiques des traiteurs qui, par leur musique, leurs guirlandes de fleurs, et leurs bosquets ombragés, n'y donnent un air de féérie et d'enchantement »[1]. Les nouveaux boulevards offrent en effet, bien plus qu'un lieu de divertissement et de consommation, une promenade bucolique dans des allées « [qui] y sont plus longues, plus larges, plus majestueuses, et les arbres mieux venus qu'aux anciens boulevards. Le sol est champêtre, l'air pur ; on y voit des champs cultivés ; on y voit croître les récoltes »[2]. Ainsi, « cette promenade, qui de jour en jour obtient plus de faveur de la part du public, était presque totalement négligée avant la révolution. Le voisinage des petits spectacles attirait quelques curieux sur le boulevard du Temple, notamment le jeudi, jour spécialement consacré aux promenades en voiture ; mais tous les autres étaient déserts. Aujourd'hui, grâce aux boutiques élégantes, aux spectacles et aux curiosités de toute espèce dont ils sont ornés, on y voit une affluence continuelle »[3]. Cuchet, en 1815, insiste plus particulièrement sur le succès du boulevard des Italiens et de celui du Panorama[4].

Le Palais-Royal semble, au même titre que pour les foires, faire de l'ombre aux anciens boulevards : ainsi le boulevard du Temple, qui commence à la rue du Temple et se termine à celle des Filles du Calvaire, « a beaucoup perdu de sa réputation pour les plaisirs de la multitude, surtout depuis la construction du Palais-Royal »[5]. Il présente en effet un assemblage similaire de divertissements et attire principalement par ses théâtres comme le « Théâtre de la Gaieté, le plus ancien des boulevards, qui fut élevé par Nicolet »[6], le théâtre de l'Ambigu Comique, et les Variétés Amusantes ; le Palais-Royal compte quant à lui de nombreuses salles de spectacle : Variétés Amusantes après leur déménagement de ce même boulevard (salle provisoire puis permanente), « Théâtre du Beaujolais » aux arcades 68 à 80, devenu en 1790 théâtre Montansier, Ombres chinoises de Séraphin et leurs 200 places aux arcades 119 et 120. A ces salles il faut encore ajouter, jusqu'à sa destruction par les flammes en janvier 1799, le cirque enfoui dans le jardin, ouvert en 1784. On trouve sur le boulevard du Temple des éléments similaires à ceux proposés dans le nouvel enclos conçu par le duc de Chartres : un jardin (« jardin turc […] il y a beaucoup de petits cabinets mystérieux en verdure qui sont très-jolis.

[1] *Le nouveau Pariseum…,*1810, p.198 à 199.
[2] *Ibid.*, p.199.
[3] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach…,* 1815, p.109 à 110.
[4] *Ibid*., p.109 à 110.
[5] L.-M. Prudhomme, *Voyage descriptif et philosophique de l'ancien et du nouveau Paris, Tome II*, « de l'imprimerie de Mame Frères, rue du Pot-de-Fer », 1814, p.207.
[6] *Ibid*., p.207.

Il y a toujours bonne société »[1]), des cafés et boutiques (« café d'Apollon, où l'on joue la comédie […] café du Bosquet, où l'on joue aussi des petites comédies. […] bastringues, des cafés, des restaurateurs, tels que le Cadran Bleu, la Galiote, etc., etc. »[2]) ou encore un lieu dédié à la « danse, la bière, et le jeu » : « Paphos, grande Rotonde »[3].

De nombreux entrepreneurs tâchèrent ainsi parfois d'être présents sur ces deux lieux de consommation, engendrant des similarités dans l'offre proposée, ou tentant, selon leur succès, d'assurer leur présence sur les deux emplacements. Les « Fantoccini », marionnettes de « deux pieds [65 cm] de haut », se sont ainsi « établies au Palais-Royal [au n°53] le premier janvier 1785, après avoir resté quelques mois sur le Boulevard »[4]. La salle, qui pouvait accueillir 200 personnes, se situait « au-dessus de l'entresol » et le spectacle semble varié : « Le théâtre offre plusieurs changements de décoration, des marines, des villes, des temples, des palais, des jardins, des bois, et des transparents. […] On exécute, dans les entre-actes, des ballets à grandes machines et à métamorphoses. Par exemple, on voit un ivrogne qui boit, qui jete sa bouteille, se déshabille et disparaît ; la Danse de l'Hussard qui joue du drapeau ; un Sauteur qui fait des tours de Souplesse, un Lapon qui grandit à vue d'œil, et se transforme en Arlequin [...] »[5]. Néanmoins, « ce spectacle s'endetta, et disparut avec un des entrepreneurs, nommé Castagna ; son associé, à ce qu'on m'a dit depuis, a ouvert aux boulevards le spectacle des Bluettes »[6]. Il connut néanmoins une postérité sous les galeries par un autre spectacle de marionnettes, les « Pygmées François », « sous le vestibule opposé au spectacle de Beaujolais »[7] ; « on y voit aussi différents points d'optique, et des feux arabesques très bien exécutés »[8] et « le prix des places est de 24 sols au parquet, de 12 à l'amphithéâtre. Il y a des loges grillées qui se louent séparément. Le spectacle commence à 6 heures »[9]. Signe du succès rencontré par ce type de représentations, au n°130, en 1788, « un nommé Latour a ouvert un autre spectacle de marionnettes pour les enfans, sous le titre des Menus-Plaisirs du Palais-Royal »[10]. Il faut ajouter à ce dernier le théâtre des Petits Comédiens du comte de Beaujolais.

Autre point de ressemblance avec les boulevards, les galeries du Palais-Royal disposent d'un établissement de bains : « l'hôtel des Bains de S.A.S. Mgr. Le Duc d'Orléans », qui

[1] L.-M. Prudhomme, *Voyage descriptif…,* 1814, p.208.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…* tome I : année 1786, p.191.
[5] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 104 à 106.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.93.
[7] *Ibid*., p.93.
[8] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…* tome I : année 1786, p.192.
[9] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p.112.
[10] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.94.

« comprend huit arcades qui ont vue sur le jardin, et a son entrée principale par la rue de Valois »[1]. Le *Tableau du Nouveau Palais-Royal* en donne une description : « Au rez-de-chaussée, à l'entresol on trouve de jolis cabinets proprement meublés, et garnis de baignoires. Bains froids, bains chauds, simples ou composés, douches montantes et descendantes, froides ou chaudes ; bains de vapeurs, fumigations, etc. On administre ces bains avec de l'eau des fontaines épuratoires, construites sur les bords de la Seine »[2]. L'accès se faisait « par la rue des Bons-Enfants et par les arcades »[3] et *l'Almanach* pour l'année 1786 indique l'établissement au n°163. L'entreprise semblait viser un public aisé, l'ensemble étant composé « d'appartements garnis, propres à recevoir des personnes de la première distinction »[4]. Le mémoire de fourniture de plomberie pour la « maison des bains »[5] conservé dans les papiers des Orléans aux Archives nationales constitue une autre preuve de l'installation d'une telle entreprise au sein du lotissement. Néanmoins, « malgré tous les soins et les attentions des entrepreneurs, [les] bains [du Palais-Royal] n'ont pas pris faveur. La curiosité y a d'abord attiré du monde, mais on les a eu bientôt abandonnés »[6]. Les établissements de bains s'étant multipliés, il leur fallait désormais se distinguer ; à ce titre, le boulevard Italien proposait des « Bains Chinois » : « Une construction bizarre, un emplacement heureux, un service bien entendu et, par-dessus tout le mérite de la nouveauté procurèrent à cet établissement une vogue qu'il a perdue et reconquise plusieurs fois. »[7]. L'emplacement des Bains Chinois allie aux plaisirs de la toilette l'attractivité d'une forme de jardin, comme ceux du Palais-Royal : « il règne sur la totalité des bâtiments, au lieu d'un comble, une terrasse formant jardin ; des colonnes tronquées, des arcs de triomphe en treillage, des pyramides et des ruines y font décoration, et servent à cacher les tuyaux de cheminées »[8]. De plus, les Bains Chinois du boulevard des Italiens se démarquent par leur architecture extravagante et à même d'attirer le promeneur :

> Une compagnie d'actionnaires a profité, pour établir ses bains, des eaux conduites dans ce quartier par la pompe à feu, de la situation favorable du local, et du goût que l'on a aujourd'hui pour les constructions bizarres, extravagantes, et d'un genre neuf. Les actionnaires qui ont sans doute bien calculé ce qui peut résulter de l'attrait puissant qu'on trouve dans toute ce qui est d'un goût baroque ou barbare, sont parvenus, à cet égard, au dernier degré de perfection. Une masse de rochers sert de soubassement à une construction circulaire, terminée, à ses deux extrémités, par deux pavillons qui

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.22.
[2] *Ibid*., p.22 à 23.
[3] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p.150.
[4] L.-V. Thiéry, *Le Voyageur à Paris : extrait du Guide des amateurs et des étrangers…,* seconde partie, 1788-1790, p.77.
[5] Arch. nat. R[4] 288 « Mémoire de fourniture de plomberie pour la maison des bains ».
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.23.
[7] E. de Jouy, *Le Franc-Parleur, suite de l'hermite de la Chaussée d'Antin*, tome I, Paris, Pillet, 1815-1816, p.100.
[8] L.-M. Prudhomme, *Voyage descriptif et philosophique de l'ancien et du nouveau Paris*, tome II, 1814, p.64.

> s'avancent sur le boulevard. Toute l'architecture est turque, chinoise et persane : elle est de M. le Noir, surnommé le Romain. L'intérieur est fort commodément distribué.[1]

Les établissements de bains connurent en effet une réelle mode dans les années 1780 : « C'est alors qu'apparurent les bains Poitevin et Vigier, fréquentés par le faubourg Saint-Germain ; les bains de Montesquieu dont l'entrée simulait un temple antique et dont les cabines s'ouvraient sur un atrium, les bains Saint-Sauveur et Saint-Joseph et les bains de Tivoli où l'on pouvait prendre des bains d'eaux minérales, des bains de vapeur et qui étaient réputés supérieurs à tous ceux d'Europe »[2]. L'Almanach de Cuchet dénombre ainsi huit établissements en 1815 : […]

> […] chaque quartier offre des bains plus ou moins commodes, plus ou moins élégants, et tous d'un prix modéré. Les premiers, sans contredit, sont ceux de Tivoli. La beauté du local, les formes variées sous lesquelles on les administre, en ont fait depuis long-temps le rendez-vous de la meilleure compagnie. Après viennent les bains d'Albert, situés jadis sur le quai d'Orsay, et aujourd'hui au coin de la rue de Belle-Chasse. Leur prix varie ainsi que celui des précédens, d'après leur complication et la quantité de linge qu'on y emploie. Je nommerai immédiatement après les bains Chinois, sur le boulevard des Italiens ; Les bains Montesquieu, dans la rue du même nom ; Les bains Turcs, rue du Temple ; Les bains du vauxhall, boulevard Bondy, Les bains Saint-Sauveur, rue Saint-Denis, et enfin les bains Vigier, sur la rivière, qui sont trop connus pour que j'en fasse la description. Les prix sont les mêmes à peu près ; c'est-à-dire de 25 à 30 sous, excepté les bains Chinois, qui se payent 3 fr.[3]

L'enceinte du Palais-Royal, au même titre que les boulevards, abrite donc des établissements plus ou moins éphémères suivant la préférence accordée par le public.

C. Curtius : un parcours représentatif

Le cabinet de figures de cire du sieur Philipp Wilhelm Matthias Kurtz, dit Curtius, dont les musées Tussaud sont aujourd'hui l'avatar de par le monde, illustre les interactions entre l'enceinte du Palais-Royal, les foires et les boulevards. Curtius, dont le commerce est fondé sur le divertissement et la surprise du public, a en effet tâché d'être présent à chacun de ces foyers d'activité au cours de son développement. Ayant débuté sur les boulevards, il s'installa ensuite au Palais-Royal et, une fois son succès assuré, étendit son commerce aux foires et ouvrit un nouveau cabinet sur le boulevard Saint-Martin.

La sculpture en cire connaît une grande mode à la fin du XVIII^{e} siècle : Madame Elizabeth, sœur de Louis XVI, pria ainsi Marie, nièce de Curtius et future Madame Tussaud, de

[1] *Le nouveau Pariseum…,* 1810, p. 209.
[2] L. Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique…,* tome IV, 1952, p. 454.
[3] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach…,* 1815, p. 123 à 124.

lui enseigner l'art du modelage en cire. Les mœurs voulant que lorsqu'une personne souffrait, on installait dans sa paroisse une représentation du membre malade, Madame Elizabeh réalisa ainsi à plusieurs reprises des modelages en cire de bras ou de jambes des personnes qui l'en priaient, modelages qui étaient ensuite exposés dans les églises Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice, ou des Capucins du Marché-des-Enfants rouges[1]. En outre, les portraits en cire plaisaient tant qu'ils consituaient une forme de curiosité française ; ainsi, lorsque les ambassadeurs du sultan Tipû Sâhib vinrent à Paris, la famille royale s'amusa aux dépens des Indiens : après que ceux-ci eurent visité l'exposition publique des figures de Curtius, on les emmena en voir d'autres, censées se trouver au palais de Versailles. En fait, il s'agissait de courtisans installés dans les vitrines, et le roi et la reine se divertirent beaucoup des remarques des Indiens, tout à fait impressionnés par ces prétendues figures de cire[2]. L'intérêt pour le modelage en cire, face au succès de Curtius, se répand donc dans l'aristocratie, mais demeure également un divertissement populaire. Le cabinet de Curtius au Palais-Royal devint ainsi un passage obligé de toute visite à la capitale : « Un bon Provincial [au Palais-Royal] regarde, s'avance, et lorsqu'il s'introduit dans le salon de Curtius, prenant tous les personnages pour des êtres vivants, il les salue, et se plaint amèrement de leur orgueil, qui ne leur permet pas de parler […] »[3].

Le *Tableau du Nouveau Palais-Royal* décrit l'ascension de Curtius, élève de « Sylvestre, Sculpteur ingénieux, [qui] imagina le premier le moyen de faire un portrait ressemblant »[4] :

> […] il fourrait deux petits tubes de plumes dans les narines, deux pareils aux deux coins de la bouche ; il vous frottait la figure avec une espèce d'huile, et alors y coulait un plâtre très fin. Le plâtre une fois sec donnait le creux de la ressemblance ; il coulait de la cire dans ce creux, et à coup sûr les formes rendues étaient conformes à la nature. Il donnait ensuite un coloris à ces têtes, et en ajoutant dans les orbites, des yeux pareils aux originaux, les bustes étaient parfaitement ressemblants. [5]

Curtius apprit ainsi de Sylvestre, « qui avait mal fait ses affaires aux Boulevards où il s'était établi », et l'élève, « après avoir commencé assez heureusement au Boulevard du

[1] A. M. Tussaud, dite « Madame » Tussaud, *Mémoires et Souvenirs sur la Révolution Française*, recueillis par Francis Hervé, traduits de l'anglais et présentés par Nicole Vallée, éditions Arléa, novembre 2005 pour la traduction française, p.28 à 30.
[2] *Ibid*., p. 47.
[3] *Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, 1785, p.20.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, 1788, p.96.
[5] *Ibid*., p.96 à 98.

Temple, près Nicolet, vint louer une arcade au Palais-Royal »[1]. Curtius dispose en effet d'un salon d'exposition au Palais-Royal, au n°7, décrit comme suit par *l'Almanach* publié en 1785:

> Ce salon est divisé par une balustrade, en deux parties. On paie deux sols pour la première, et douze pour la seconde, où se trouvent placées toutes les figures qui sont ordinairement très ressemblantes. Il est curieux par la variété des personnages que l'on y voit. En voici quelques-uns qui y sont actuellement exposés : les Trois Princes, fils de Monseigneur le Duc d'Orléans ; Monseigneur le Duc de Chartres, Monseigneur le Duc de Montpensier, et Monseigneur le comte de Beaujolois ; M. Séguier, Avocat-Général. ; Madame de *** à sa toilette ; le Père de Famille ; plus de vingt enfants de différents âges ; plusieurs jeunes princes et princesses étrangers ; les portraits de MM. Pinetti, Blanchard et Pilâtre de Rosier.[2]

En 1786, Nougaret indique dans *Les Petits spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique de ce qu'ils offrent d'intéressant* que « le sieur Curtius a un nouveau *Cabinet de Figures* au Palais-Royal ; il y fait voir *les Captifs Français rachetés au Royaume d'Alger*, et il est maintenant décoré du titre de Peintre et Sculpteur de S.A.S. Mgr Le Duc D'Orléans »[3]. Les éléments exposés dans ce cabinet sont également décrits en 1787 par Nougaret, et de nouveaux éléments semblent y avoir été ajoutés : « Dans le Cabinet ou Salon du Palais Royal, le Curtius moderne offre la représentation de Louis XVI et de la Reine sur le Trône, accompagnés de la Famille Royale ; de Henri IV, de Sully ; des Enfans de S.A.S. Mgr le Duc d'Orléans ; du Roi et de la Reine d'Angleterre et de Suède, etc, etc, etc. ». Il semble avoir ajouté, en 1788, de nouveaux éléments plus surprenants : « Empereurs Chinois, une Sultane favorite, deux grands guerriers, Voltaire, Jeannot et Tarare »[4]. Le changement constant des figures exposées en fonction de l'actualité assure ainsi l'affluence du public : le cabinet « varie sans cesse ; le sujet d'une anecdote récente, d'un évènement public, une action brillante est bientôt représentée dans cette galerie »[5]. Ces changements se font parfois au détriment du réalisme des figures :

> Tout le monde reproche au sieur Curtius le peu de soins qu'il porte au changement des figures. Aujourd'hui vous voyez tel ou tel autre grand homme de notre siècle, dont demain vous ne reconnaîtrez que les formes. Les têtes de cire sont creuses ; en soulevant les cheveux du côté de l'occipital, on peut y introduire la main, l'œil est changé, on y en substitue un autre de couleur différente ; une moustache rousse prend la place d'une barbe noire ; et telle figure qui représentoit hier Scipion ou Annibal, vous représente aujourd'hui Mandrin à la tête des contrebandiers […] [6]

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, 1788, p.98.
[2] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 116.
[3] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.190.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.100 à 101.
[5] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris…,* 1787, p.115 à 116.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.100 à 101.

Curtius exploite également ses figures de façon plus ponctuelle lors de foires ; son salon à la foire Saint-Germain en 1786 se structure autour de « deux cabinets séparés » : l'un reprend les éléments exposés au Palais-Royal (« on voit les bustes en cire préparée de différentes têtes couronnées, de Princes, de Seigneurs étrangers, de Savans, d'Auteurs illustres, etc. ») tandis que l'autre s'adapte aux attentes du public des foires : « sont [exposés les bustes] […] des Voleurs, Assassins, Empoisonneurs, dont le nom a fait le plus de bruit »[1]. La même scène des captifs d'Alger évoqué par Nougaret au Palais-Royal en 1786 semble également avoir été exposée dans un autre cabinet de Curtius, situé à la foire Saint-Germain en 1787, et que Nougaret mentionne :

> On y voyait les Esclaves de Tunis et d'Alger ; un Eléphant *de la Chine*, long de 18 pieds [5.8 m], sur 12 de haut [3.9 m], conduit par une famille de Nègres *à poils blancs* : mais ce qui piquait le plus la curiosité, érait le buste du fameux Comte Cagliostro, personnage si longtemps incompréhensible, et que l'on commence à connaître.[2]

Il semble que Curtius ait adapté ses cabinets à leur emplacement : alors que celui du Palais-Royal se concentrait autour de figures nobles et célèbres, dont la disposition est relatée par une gravure (fig. 390), celui de la foire Saint-Germain allie des éléments spectaculaires, macabres et exotiques.

Curtius ouvrit également un cabinet sur le boulevard Saint-Martin : « Cet Artiste, qui a vraiment beaucoup de mérite, fait bien de multiplier ses Cabinets »[3]. Ce salon d'exposition sur le boulevard semble obéir au même type de programme que celui proposé à la foire, en alliant figures de cire et objets spectaculaires et curieux, afin de répondre à la curiosité morbide du public : « C'est dans un autre Salon, Boulevard Saint-Martin, qu'on voit *les grands Voleurs*. Mais le sieur Curtius offre, cette année, dans son Salon du Boulevard, indépendamment d'une Momie, un objet très-intéressant surtout pour les Français : c'est la chemise qu'avait notre bon Roi Henri IV lorsqu'il fut assassiné par l'abominable Ravaillac. Il offre des preuves qui paraissent convaincantes, des différentes personnes entre les mains desquelles elle a successivement passé »[4].

Le parcours de Curtius, qui débuta sur le boulevard, puis s'installa au Palais-Royal, avant d'assurer sa publicité dans la foire Saint-Germain, tout en ouvrant à nouveau une annexe sur le boulevard du Temple, permet de percevoir que le Palais-Royal n'a pas nécessairement de

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p. 31 à 32.
[2] *Ibid*., tome II : année 1787, p.54 à 55.
[3] *Ibid*., p.128.
[4] *Ibid*., tome II : année 1787, p.128 à 129.

prééminence et ne constitue pas une fin en soi pour les entreprises de divertissement à la fin du XVIII[e] siècle; par son environnement princier, il présente un public différent et de nouvelles opportunités de ventes, donc une étape de développement de leur marché pour les entrepreneurs tirant parti de l'amusement du public.

D. Les Ombres chinoises : une nouveauté exclusive au Palais-Royal

Le Palais-Royal a pu néanmoins détenir l'exclusivité quant à certains types de divertissements ; c'est le cas des Ombres chinoises de Séraphin, dont il n'est fait état sur aucun autre lieu et qui ne semblent pas s'être déplacées vers les foires ou les boulevards. Le spectacle, alors unique, est né sous les galeries de pierre du Palais-Royal, et y a demeuré.

Le spectacle d'Ombres chinoises a ainsi connu la faveur royale, au même titre que les créations de Curtius : en 1787, « Le Sieur Séraphin, Breveté du Roi, après avoir passé tout l'été à Versailles, est venu rétablir son Spectacle au Palais Royal »[1]. La disposition de la salle peut être observée sur un gravure contemporaine (fig. 391), et *L'Almanach* pour l'année 1786 fait ainsi état de la salle, au n°127 :

> La salle contient environ 150 personnes. Il y a un parquet et un amphithéâtre. Le spectacle qui dure une heure et demi, est rempli par dix tableaux, ouvrages délicats qui produisent une illusion charmante, formant chacun une scène où les personnages […] ont les attitudes et les mouvements les plus naturels. Ils exécutent des danses de caractère avec une très grande précision : il y en a qui dansent et voltigent sur la corde. Un magicien s'y présente sous différentes formes, et l'on y voit un grand nombre d'animaux avec tous les mouvements propres à l'espèce de chacun. La collection du sieur Séraphin est assez considérable, et il travaille tous les jours à l'augmenter. Ces Ombres jouent, par le moyen de voix empruntées, de petites pièces mêlées de chansons et de vaudevilles. […] Le spectacle est toujours précédé de Feux Arabesques, qui représentent les portraits des plus grands hommes de toutes les nations, des marines, des tempêtes, des vaisseaux faisant naufrage, des cascades, des palais, les forges de Vulcain, le temple de la gloire, etc. [2]

L'Almanach publié en 1785 présente les Ombres chinoises comme le premier petit spectacle à s'être établi au Palais-Royal ; il a ouvert le 8 septembre 1784. Le contenu des représentations est précisé par Nougaret en 1787 : « Ce spectacle consiste en Ombres chinoises et Feux Arabesques, représentant diverses scènes comiques, dont voici les titres : le Monde renversé ; Les Chaises parlantes ; Le Palais Royal ; Cateau Blanchisseuse ; les Présents nécessaires ; la Dispute pour rien ; Chacun a son goût ; les nouveaux Cris de Paris ; la Fontaine de Jouvence ; le lendemain des Noces de la Place-Maubert ; la Mort Tragique de Mardi-Gras ;

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.35.
[2] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 112 à 114.

Esope aux Ombres chinoises ; le vieux Mari en sentinelle ; le Gagne-Petit ; Gaudiche et l'Empeigne »[1].

Le spectacle, quotidien, est accessible grâce à un prix modeste : « Il y a une représentation tous les jours à 6 heures du soir. Les Dimanches il y en a deux, l'une à 5 heures, et l'autre à 7. Le prix des places est de 24 sols au parquet, et de 12 à l'amphithéâtre »[2]. *L'Almanach* de Cuchet témoigne de plus d'une troisième catégorie de place, à « 6 sous »[3]. La publicité est assurée à la porte par un « crieur qui, depuis 6h du soir jusqu'à 10, étourdit les oreilles des passants par ces mots : *Entrez, Messieurs, l'on va commencer tout à l'heure*. Il y a de semblables curieux aux autres petits spectacles »[4]. Le divertissement est ouvert à un public large : « les amusements qu'il procure aux spectateurs sont très innocents, les enfants, les demoiselles et les abbés peuvent le fréquenter sans crainte »[5]. Le lieu paraît fréquenté par une population relativement aisée : « Ce que l'on appelle le petit peuple ne va pas souvent aux Ombres chinoises ; mais en revanche le bon bourgeois, la bonne compagnie même se donnent ce plaisir »[6].

Ainsi, les représentations « n'offrent ni une grande richesse d'imagination, ni un dialogue bien élégant ; mais la grosse voix des acteurs, comparée à la petitesse de leur taille, leur tournure un peu guindée, et leurs gestes saccadés, qui rappellent quelquefois ceux de certains acteurs des boulevards, ne sont pas médiocrement plaisants »[7]. Le spectacle ne semble pas jouir d'une mise en scène ou d'un environnement particulièrement remarquable, et sa fréquentation induit de ne tenir « ni à la beauté de la salle, ni à la perfection de l'orchestre, ni au prestige des décorations »[8]. Les Ombres chinoises, bien que sans prétention, connurent un succès certain et demeurèrent au Palais-Royal l'ensemble de la période étudiée : « Il n'y a point d'orchestre ; un clavecin, assez bien touché par M. Mozin l'aîné, suffit pour remplir les intervalles des scènes que l'on y représente. Toutes ces petites scènes sont faites avec intelligence ; on y rit beaucoup et cela suffit. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'on reste deux heures entières à chaque représentation sans ennui décidé. Il faut apparemment qu'il y ait un charme que l'on ne peut définir »[9].

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.35.
[2] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p.114.
[3] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach des plaisirs de Paris…,* 1815, p. 33.
[4] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome V, 1807, p.261 à 262.
[5] *Etat actuel de Paris ou le Provincial à Paris…,* 1787, p.115 à 117.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*…, 1788, p.76 à 77.
[7] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach des plaisirs de Paris…,* 1815, p. 33.
[8] *Ibid*., p. 33.
[9] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*…, 1788, p.77.

E. Les curiosités mécaniques : les automates

Le Palais-Royal voit ses divertissements suivre, au même titre que ceux des boulevards et ceux temporairement exploités dans le cadre des foires, certaines modes correspondant aux intérêts du public : c'est le cas de la vogue des automates.

Les galeries nouvellement construites semblent être un lieu d'exposition d'automates prodigieux ; cet aspect est souligné par Clavel d'Haurimonts dans *Les casernes du Palais-Royal* : « Et cent prodiges méchaniques/De toutes parts fixent les yeux/D'une foule de curieux »[1]. Les automates fascinent en effet le public, à l'image de l'automate joueur d'échecs évoqué par Nougaret en 1786 :

> Cet automate a étonné, émerveillé tous ceux qui l'ont vu à Paris, moyennant six livres. […] Il représentait une figure d'homme, de grandeur naturelle, vêtue à la Turque, assise derrière une commode, sur laquelle est l'échiquier. M. Anchon, qui la montrait, commence par ouvrir cette commode et en fait voir la mécanique, les rouages, les leviers, les ressorts ; ensuite il la referme, et l'Automate joue la partie contre quiconque se présente. Pour cet effet, il porte la main sur une des pièces, la saisit des doigts, la transporte sur une autre case, l'y lâche, et retire sa main, pour la poser sur un coussin qui se trouve près de l'échiquier ; elle donne échec, et elle en avertit son adversaire, en faisant signe de la tête trois fois, si c'est la Reine.[2]

Nombreux sont ainsi les automates exposés au public – dans des lieux non précisés par les ouvrages y faisant allusion – à l'image du « *Voltigeur Automate* du sieur Pinetti [qui] excitait une admiration générale, par la souplesse et le naturel de ses attitudes »[3] ou des « trois têtes d'airain » de l'abbé Mical en 1783, qui « imitaient les sons de la voix humaine. La première, disait très-distinctement : *Le Roi vient de donner la paix à l'Europe*. Le seconde répondait : *La paix couronne le Roi de gloire*. La troisième ajoutait : *Et la paix fait le bonheur du peuple*. En poussant un peu le cylindre moteur, la première reprenait : *Ô Roi adorable, père de vos Peuples, leur bonheur fait voir à l'Europe la gloire de votre Trône* ! »[4]. De même en 1783 une « Figure parlante » pouvait être librement questionnée par les curieux :

> Cette figure avait la forme d'une poupée d'environ un pied et demi de haut ; elle tenait à la bouche une espèce de trompette qui était à-peu-près aussi longue qu'elle était haute : il fallait en approcher l'oreille pour en recevoir la réponse. On était maître de la visiter. Afin qu'on ne soupçonnât aucune communication quelconque, elle était suspendue en l'air par un ruban ; le mécanicien assurait qu'elle pouvait l'être en tout autre lieu ; d'ailleurs, sans être suspendue, elle parlait également dans les mains des spectateurs.[5]

---

[1] A. M. V. Clavel d'Haurimonts, *Les casernes du Palais Royal*, s. l. n. d., p.3.
[2] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.202 à 204.
[3] *Ibid*., p.198.
[4] *Ibid*., p.200.
[5] *Ibid*., p.200 à 201.

Cette exploitation est souvent liée à une forme d'escroquerie, et, pour ce qui est de l'automate joueur d'échecs, « on n'a pas tardé à découvrir tout le merveilleux de cette mécanique, qui renferme dans son estomac un enfant de dix à douze ans, lequel fait agir à son gré les bras et la tête de l'Automate. »[1] Il en fut de même de la « Figure parlante » pour laquelle « toute l'adresse consistait en une personne cachée dans la chambre voisine, qui faisait les réponses à voix basse »[2].

Les petits spectacles du Palais-Royal s'inscrivirent donc dans ce mouvement de mode et, en 1787, « un sieur Préjean, habile escamoteur et méchanicien, donnait des preuves de son savoir-faire sous les Galeries Neuves, n°108 » :

> […] il se qualifiait modestement du titre de *Zoroastre moderne*, et le lieu où il faisait ses Tours et montrait ses Méchaniques, n'était rien moins que le *Cabinet des Enchantements*. Il offrait aux regards des Curieux six figures Automates, qui représentaient des personnages qu'on ne s'attendait guères à trouver ensemble : 1° *Saül* sur son trône, faisant divers mouvemens ; 2° *David* pinçant de la harpe, remuant les doigts, la tête ; 3° *Jonathas* battant la mesure et tournant le feuillet du livre de musique ; 4° Un *Chasseur* embouchant un cor de chasse et sonnant plusieurs airs ; 5° Le *Berger Pâris* jouant du flageolet, tandis qu'un serin, perché sur sn bras, répète les mêmes airs ; 6° *Arlequin* battait de la caisse, remuait les lèvres et saluait la compagnie.[3]

En 1807, le *Miroir Historique* faisait également état au Palais-Royal, sans en préciser l'arcade, du « spectacle de MM. Maillardet père et fils. Ce spectacle offrait tout ce que l'art mécanique peut produire de plus parfait et de plus curieux ; ce sont des automates, mécaniques, chants d'oiseaux, magiciens, improviseurs, etc »[4]. Le public paraît friand de ce type d'exposition de curiosités, à l'image du « Cabinet-Musée de M. Pelletier, hôtel de Beauvais, rue St.-Antoine, n°321 » : au même titre que MM. Maillard au Palais-Royal, le créateur du lieu y avait associé divers éléments susceptibles d'attiser la curiosité du visiteur : « Parmi les pièces mécaniques sont ce cabinet est enrichi, on distingue, 1° un flûteur automate, jouant en même temps du galoubet et du tambourin, et variant ses airs ; 2° un instrument que l'artiste nomme *harmoni-metallica*, bien supérieur à celui des cloches de verre, tant pour la douceur des sons que pour le charme de la mélodie. Il imite un chœur d'opéra qu'exécuteraient les voix les plus gracieuses ; 3° un tableau mécanique dans lequel se meuvent vingt-neuf sujets différens ; 4° divers outils et machines »[5].

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786,., p.204.
[2] *Ibid*., p.200 à 201.
[3] *Ibid*., tome II : année 1787, p.31 à 32.
[4] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome V, 1807, p.258.
[5] *Le nouveau Pariseum…,* 1810, p.220.

F. Les curiosités naturelles : monstres et prodiges

Les galeries du Palais-Royal accueillent également un autre type de divertissement qui semble obtenir la faveur du public à la fin du siècle des Lumières : les curiosités naturelles, sous la forme d'êtres vivants jugés exotiques ou étranges. Les entreprises en tirant profit exploitent la plupart du temps la curiosité morbide ou le voyeurisme des spectateurs.

A la fin du XVIII[e] siècle, les individus ne correspondant pas à la norme sont exposés : en 1787 est ainsi exhibée, à Savigné-l'Evêque, « une jeune fille, âgée de sept à huit ans, qui était toute velue ; elle avait une grande barbe au menton, et de ses oreilles descendaient deux espèces de moustaches qui lui pendaient sur les épaules »[1]. Cet intérêt pour les physiques perçus comme étant atypiques n'est pas une nouveauté, et semble être un objet de fascination ancien : « Cette singularité n'est pas sans exemple ; témoin ce que nous avons rapporté dans nos précédents Almanachs, et ce que dit Aulu-Gelle, qu'il y a de certains Indiens qui sont garnis de poils et de plumes presque comme les oiseaux. Un Auteur moderne raconte qu'en l'année 1650, on vit à Rome une femme velue par tout le corps : le poil était blond et d'une longueur extraordinaire ; et les moustaches, qui sortaient de ses oreilles lui descendaient de plus d'un pied et demi [50 cm] au-dessous du menton. »[2]. Cette exploitation des anormalités physiques paraît répandue dans tout l'Europe : « On a montré en Espagne une fille extraordinaire, vivante, qui avait trois visages, ou du moins deux et demi, puisqu'elle avait deux bouches, deux nez, trois mentons et cinq yeux. On faisait voir à Vienne un homme qui avait l'un de ses pieds directement sous l'aisselle. Cet homme, dit l'un des Rédacteurs du Journal Encyclopédique, peut prendre la qualité de *Roi des Boîteux* »[3].

Les entrepreneurs des galeries répondent donc à une demande du public et « on a vu, au Palais Royal, un Anglais d'une grosseur prodigieuse, ne pesant guères moins de 476 livres »[4] ; il s'agit sans doute de Paul Butterbrodt, dont subsiste un prospectus publicitaire (fig. 400). Est exposée au même titre « Mlle La Pierre, jeune géante prussienne, âgée de 19 ans, de 6 pieds 2 pouces [2 m] de hauteur »[5] visible au n°33 (fig. 399). Cette curiosité du public parisien de la fin du XVIII[e] siècle pour les individus au physique inhabituel tourne au voyeurisme et s'étend à l'image du « sauvage », dans le cadre de spectacles érotico-exotiques : « [A la nuit tombée]

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.165.
[2] *Ibid*., p.165 à 166.
[3] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.168.
[4] *Ibid*., p.36.
[5] Paris, Bibl. nat. de France, Est., RESERVE FOL-QB-201 (117).

le jeune homme abandonné à lui-même, allait repaître ses yeux du spectacle de ce prétendu sauvage qui s'accouploit publiquement avec une femme de son espèce, à vingt-quatre sols par tête […] »[1]. Ce voyeurisme peut prendre une dimension macabre :

> On faisait voir sous les promenoirs en bois, une figure de grandeur humaine, couverte d'une peau peinte en couleur de chair. Cette figure représentait une femme nue, couchée sur un canapé. Ses cheveux flottaient sur son sein dont ils couvraient une partie ; un bout de draperie la cachait jusqu'au-dessous des genoux. Les curieux qui payaient davantage obtenaient qu'on levât la draperie, ce qui mettait le corps entier à découvert, ainsi que les charmes de la belle Zulima : c'était le nom que l'on avoit donné à cette figure. […] Le Public, quoique bien persuadé qu'on le trompoit, accourut pour voir la belle Zulima. Effectivement cette figure était bien faite, bien colorée, et les cheveux, les cils, les sourcis, etc. étoient si bien ajustés, que cela imitait parfaitement la nature.[2]

Ce mannequin, ici décrit en 1788, pourrait être la même figure qui fut utilisée pour la « belle Grecque » un an plus tôt. Celle-ci reprend une « composition particulière, telle que celle d'Henri IV, qu'on a vue pendant plusieurs années dans le Faubourg Saint-Antoine » : « Quelques personnes prétendent que l'on a recouvert d'une peau de femme une figure de plâtre ou de terre. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le possesseur de ce simulacre débite un roman, quand il assure que c'est la représentation de la Favorite du fameux Ali-By, Bacha d'Egypte. On n'aperçoit rien de grec dans cette prétendue Grecque, si ce n'est l'intention de celui qui la fait voir »[3].

Cette appétence pour les curiosités naturelles et « monstres » s'étend au règne animal : « On a vu cette année, boulevard du Temple, différents animaux, dont le plus curieux se voyait dans la loge du sieur Latour ; c'était un amphibie vivant, de la classe des phocas ou veaux de mer, et que le Sieur Latour prétendait que M. de Buffon avait nommé *Tigre Marin* : il avançait encore un autre mensonge ; les connaisseurs, disait-il, assuraient que son amphibie était d'une espèce à croître jusqu'à cinquante pieds de longueur ; tandis que les animaux de cette classe n'ont jamais plus de dix pieds de long. […] »[4] Les exploitants du Palais-Royal copient ainsi ce type d'entreprises : « Près du Café de Chartres, N°83, on montre un phocas ou veau marin, différent de celui qu'on voit au boulevard. Il a le regard doux et humain, dit le maître, un instinct tout particulier : il est fort docile, obéit au commandement, donne la patte, salue la compagnie, caresse ceux qui l'appellent, et aime beaucoup la Musique »[5].

---

[1] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, seconde édition, à Gênes, à l'Imprimerie de la Gazette Nationale, place Neuve, n°749, 6 tomes, an III républicain [1798], p.98.
[2] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, première partie, 1788, p.109 à 110.
[3] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.35 à 36.
[4] *Ibid*., p.130.
[5] *Ibid*., p.39.

Par ailleurs, les différents entrepreneurs du Palais-Royal ne se limitent pas à une seule manière d'attirer le public, et le sieur Séraphin, directeur des Ombres chinoises au n°127, profita de cette même mode en exposant « la représentation de l'animal amphibie appelé *la Harpie*, qu'on assurait avoir été péché par les Espagnols dans la mer des Indes »[1]. La fascination pour les animaux hors du commun s'étend également aux chiens savants, qui semblent connaître un certain succès : une « Chienne savante » est visible au Palais-Royal au n°121 en 1785[2], et peut-être s'agit-il du même animal en 1787 : « à côté du Théâtre des Variétés, on a revu, dans le mois de Mai, la *Chienne savante* du Sieur Perrin, et différens tours de Physique »[3]. Nougaret évoque quant à lui un « épagneul encyclopédiste, qui entendait toutes les questions qu'on lui faisait en Anglais, en Français et en Latin »[4].

G. La passion du plan-relief

Autre domaine d'intérêt particulièrement développé à la fin du XVIII[e] siècle et dans lequel les exploitants de petits spectacles du Palais-Royal s'illustrent : les représentations miniaturisées de paysages et villes, qui répondent à un goût pour l'évasion auquel correspond également la création du concept du panorama, inventé en 1787 par le peintre écossais Robert Barker.

Des panoramas ont ainsi pu être exploités sur les boulevards, et régulièrement changés afin de maintenir l'intérêt d'un public versatile : « au panorama de Vienne a succédé celui d'Anvers, que l'on voit tous les jours sur le boulevard des Capucines, pour la somme de 2 fr. 30 cent. Ceux du boulevard Montmartre, représentant Boulogne, Naples et Amsterdam, sont ouverts également tous les jours. Le prix n'est que de 2 fr. »[5]. Les panoramas n'ont pas pu s'installer au Palais-Royal, sans doute par manque de place, contrairement aux plans-reliefs, de taille plus modeste. Ces derniers ne constituent pas uniquement un divertissement populaire : « On vit avec satisfaction, en 1784, au Palais des Tuileries, appartement du Roi, un *Modèle en relief de la ville de Rome,* contenant, dans le plus grand détail, toutes les antiquités, les églises, les palais, et plus de cinquante mille maisons. »[6] De même, « on montrait, en 1781, à l'Hôtel d'Espagne, rue Dauphine, le Modèle, en crystal, de la foire qui fut construite à Venise lors du séjour de l'Empereur dans cette ville. Ce modèle a cent-dix pieds [35.6 m] de circonférence,

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris*…, tome I : année 1786, p. 191.
[2] *Ibid*., p.191.
[3] *Ibid*., tome II : année 1787, p.37.
[4] *Ibid*., p.38.
[5] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach…,* 1815, p. 28 à 29.
[6] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.204.

sur une hauteur proportionnée. On y voit cent-seize boutiques, garnies de marchandises, de marchands et d'acheteurs ; le soir, on illumine cette pièce avec des petites lampes en crystal, ce qui produit le plus bel effet »[1].

Il existe des équivalents plus accessibles : sur « un boulevard […] le Sieur Aubry, sous la dénomination de *Cabinet Géographique*, montre les principales villes de l'Europe en perspective, et plusieurs autres points d'optique très curieux »[2]. A ainsi pu être visible en 1798 au Palais-Royal la « ville de Paris en relief », « composé de bois et de carton » par le « citoyen Arnaud »: « l'œil se promène dans les sinuosités des rues les plus obscures, visite les places, entre dans les promenades, et reconnoît dans quarante-cinq pieds [14.6 m] de circonférence les maisons, les édifices, les palais, les places et carrefours, dans une proportion rigoureusement géométrique »[3]. La découverte se fait pour le spectateur de différentes façons, selon qu'il se munisse « d'un verre qui grossisse les objets » ou qu'il se dresse « debout sur une chaise, [et ne] découvre Paris beaucoup mieux qu'il ne le verrait du haut de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie »[4]. De même le visiteur du « Cosmorama, galerie vitrée, n°231 » se voit distribuer « à l'entrée du cabinet une notice indicative des objets qui composent l'exposition, et dans laquelle on trouve des détails historiques aussi curieux qu'instructifs »[5] : « Ce sont des vues pittoresques des endroits les plus remarquables. Les tableaux sont très-variés, et exécutés de manière à piquer la curiosité publique. La plupart des sites sont pris dans les Indes ou en Egypte, de façon que tout le monde ne peut s'assurer de leur degré d'exactitude ; mais l'effet en est piquant et assez instructif. Ce spectacle est ouvert tous les soirs, depuis six heures jusqu'à onze. Le prix d'entrée est de 1 fr. 50 ct. »[6]. Les tableaux, « au nombre de dix à douze […] sont renouvelés chaque mois »[7]. Les galeries du Palais-Royal proposent également au curieux « *Le Voyage au Simplon, aux Alpes, au Jura*, etc., et *Alparama*, ou *Vues perspectives des Alpes*, galeries de pierre, n°55, au-dessus du café de Foi, tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à onze heures du soir. Prix d'entrée : 2 fr »[8] : « on y voit, réduits dans une très-petite proportion, les sites les plus curieux du Simplon, des Alpes et du Jura. L'artiste les a ornés de fabriques pittoresques et de petites figures qui leur donnent un air animé. Dans un local resserré,

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.205.
[2] *Ibid*., tome II : année 1787, p.134.
[3] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, tome IV, an III républicain [1798], p.17.
[4] *Ibid*., p.18 à 19.
[5] *L'Indicateur des cabinets d'expositions publiques que l'on voit au Palais-Royal, petit ouvrage indispensable à tous les amateurs et les curieux*, Gébel éditeur, Marché aux Fleurs, n°17, à Paris, L.G. Michaud, imprimeur du Roi, rue des Bons-Enfants, n°34, 1815, p.7 à 8.
[6] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach…,* 1815, p. 30.
[7] *L'Indicateur des cabinets d'expositions publiques que l'on voit au Palais-Royal…* 1815, p.8.
[8] *Ibid.*, p.7.

et en très-peu de temps, on peut faire un voyage intéressant […] »[1] Ouverte en 1813, l'exposition « est composée de cinq reliefs exécutés sur une assez grande échelle. […] Dans le grand relief qui comprend une portion des pays réunis à la France et à divers souverains, à peine peut-on remarquer Ferney, qui n'occupe d'un très petit espace sur ce plan général ; mais un quatrième relief offre le château et les jardins qui firent pendant longtemps les délices de Voltaire. Dans un cinquième, on voit la chambre de ce philosophe, disposée et meublée telle qu'elle était à sa mort et telle qu'elle existe encore aujourd'hui ; car le propriétaire a fait copier avec une exactitude scrupuleuse, chaque meuble, chaque tableau et chaque gravure, avec les inscriptions qui s'y trouvent. […] »[2].

Bien que la plupart de ces cabinets soient qualifiés de « spectacles », certaines démonstrations peuvent se faire dans un cadre relevant plus de la représentation théâtrale et s'adapter aux événements du temps, à l'image du « spectacle pittoresque et mécanique, rue du Port-Mahon » :

> Il offre un passe-temps agréable, et que l'entrepreneur se plaît à varier, en donnant, de temps en temps, de nouvelles vues des endroits les plus remarquables de l'Europe. A l'époque où l'île d'Elbe acquit de la célébrité, en devenant la retraite d'un personnage fameux, feu M. Pierre, inventeur du Spectacle Mécanique, s'empressa d'en faire connaître au public les sites pittoresques. Toutes les places sont bonnes à ce théâtre ; mais lorsqu'on veut être au premier rang, il en coûte 3 fr. Au dernier : 1fr. Les représentations ont lieu tous les soirs, à sept heures et demie.[3]

H. Curiosités scientifiques : spectaculaire et pédagogie

Le XVIII[e] siècle connaît un grand intérêt pour la vulgarisation scientifique et apprécie tout particulièrement l'aspect spectaculaire de certaines expériences, comme en témoigne le tableau *An Experiment on a Bird in the Air Pump* (1768) de Joseph Wright of Derby[4]. Cette dimension à la fois pédagogique et sensationaliste de certaines démonstrations scientifiques a pu être exploitée sous forme de divertissement ; ainsi, dans les galeries du Palais-Royal, « on peut tout voir, tout entendre, tout connaître ; il y a de quoi faire d'un jeune homme un petit savant en détail »[5].

Cette exploitation des découvertes scientifiques peut se faire sous la forme d'un lieu d'exposition de curiosités, comme le « cabinet d'histoire naturelle, de phénomènes et d'antiquités, rue du Paon-St-Victor, n°13 » que l'on peut « regarder comme un abrégé du

[1] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach…,* 1815, p. 33.
[2] *L'Indicateur des cabinets d'expositions publiques que l'on voit au Palais-Royal…* 1815, p.7 à 8.
[3] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach…,* 1815, p. 27 à 28.
[4] Londres, National Gallery, NG725.
[5] L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1781, rééd. 1884, p.136.

Museum d'histoire naturelle que l'on admire au Jardin-des-Plantes » : « Les pièces qui fixent le plus l'attention des curieux, sont les phénomènes suivans : un petit nègre, noir et blanc ; plusieurs belles agates figurées, dont une offre le vrai portrait de Louis XVI, monté dans un souvenir ; une autre représente une irruption de volcan avec ses détails ; une belle et énorme perle, en forme de poire, du poids de 158 grains ; la tortue, la lyre plus grosse que celle du Muséum, et autres phénomènes de la Nature »[1]. Ici à nouveau, l'anormalité physique (sans doute un vitiligo) est objet d'exploitation sous couvert de curiosité scientifique. De même le « Sieur Noël, dont le Cabinet de Physique est si connu, depuis un grand nombre d'années sur le Boulevard et dans les Foires, vient d'en ouvrir un près l'ancienne Salle des Elèves pour la Danse de l'Opéra » : « dans la quantité de ses récréations et de ses expériences, il y en a quelques-unes de nouvelles et d'étonnantes »[2] ; les cabinets scientifiques sont donc des lieux d'exploitation et de divertissement obéissant aux mêmes pôles (foires et boulevards) que les autres spectacles précédemment évoqués, et doivent également faire face à une permanente quête de nouveauté afin d'attirer le public. Parmi ces pôles s'inscrit le Palais-Royal et ses galeries, et le public a ainsi accès au « cabinet d'histoire naturelle de M. Adanson, de l'Académie royale des Sciences et de la Société royale de Londres, [qui] occupe le second étage du n°44 » : « ce savant possède au moins soixante-dix mille espèces d'êtres dans les trois règnes, dont quinze à dix-huit mille en animaux, trente-trois à trente-quatre mille en végétaux, et dix-huit mille en minéraux. Ce cabinet est le plus considérable de tous ceux qu'on a vus jusqu'à présent »[3].

Outre l'histoire naturelle, la physique connaît un intérêt particulier et « en 1784, on a vu, au Palais-Royal, moyennant 3 livres par personne, le Cabinet de Physique, Mécanique et Hydraulique du sieur Pelletier, Ingénieur-Mécanicien de l'Infant d'Espagne, et qu'on avait vu sur le Boulevard du Temple il y a douze à quinze ans »[4]. Les sciences physiques intéressent tout particulièrement dans la mesure où les expériences permettent de donner lieu à un spectacle, à l'image du « spectacle du Sieur Olivier, rue Neuve des Petits-Champs, n°15 dans lequel on voit des tours de physique et d'adresse exécutés avec une dextérité merveilleuse […] Il est ouvert tous les soirs à sept heures. Les premières places sont de 4f. Les dernières de 1f. »[5] Il en est de même pour les « expériences de physique et de fantasmagorie de Le Breton, à l'abbaye Saint-Germain : ces expériences, aussi variées qu'intéressantes, méritent d'attirer les

[1] *Le nouveau Pariseum…,* 1810, p. 222 à 223.
[2] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.134 à 135.
[3] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, seconde partie, 1788, p.78 à 79.
[4] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.192.
[5] J. Cuchet, A. de Lagarencière, *Almanach…,* 1815, p. 30.

curieux. […] On ne croit plus aux sorciers, aux revenants, ni aux apparitions, et les enfants, ainsi que leurs bonnes, sont des premiers à rire des prétendus fantômes que M. Le Breton fait, à sa volonté, paraître et disparaître à leurs yeux. Son spectacle a lieu les mercredis, vendredis et dimanches, à sept heures et demie du soir. Les places sont de 5 fr. et 3 fr. »[1]. Au Palais-Royal peut être observée au même titre, au n°15, « au premier étage […] le spectacle curieux de la fantomagie-physique invisible et de l'électricité »[2]. Ces spectacles tirent ainsi profit de l'ignorance du public quant à certains phénomènes physiques et, sur le boulevard, « un physicien fait voir une *Chambre noire*, qu'il prétend supérieure à toutes celles qu'on a vues jusqu'à présent » mais, juge Nougaret, qui « ne peut être vraiment intéressante que pour le peuple, qui n'a point fait un cours de Physique ni de Catoptrique »[3].

Certaines démonstrations ponctuelles peuvent également relever du domaine scientifique de façon plus large, comme les « Figures Aérostatiques faites en baudruche » présentées dans le Palais-Royal par les « frères Eslen, de Strasbourg » : « la première représentait un grand Monstre aîlé, couvert d'écailles vertes et luisantes ; la seconde, une Nymphe coiffée au ballon ; la troisième, Mercure planant sur un nuage d'azur, et portant dans une main son caducée, et une lettre dans l'autre ; la quatrième enfin, le Cheval Pégase, monté par un Guerrier, avec son casque et sa cuirasse en couleurs transparentes : cette Figure était haute de neuf pieds et demi, et ne pesait que vingt-huit onces »[4]. Ces dernières s'inscrivent en effet dans un intérêt particulier porté aux ballons suite aux expériences des frères Montgolfier et le premier vol d'un être humain dans un ballon à air chaud en 1783.

Certaines initiatives non mercantiles peuvent répondre à cet intérêt du public pour les découvertes scientifiques : une lettre du « citoyen Famin, professeur gratuit de physique, Maison Egalité »[5] du 2 Floréal an III (21 avril 1795) illustre une autre manière, désintéressée, de diffuser des connaissances scientifiques au Palais-Royal : « […] je donne des cours gratuits de physique expérimentale dans le petit local par moi occupé Maison Egalité. Oui, citoyen, il y a onze ans que je consacre tous les hivers quatre mois de mon temps à cette occupation pénible ; j'ai instruit de cette manière plus de 500 personnes […] »[6].

[1] *Ibid*., p. 31 à 32.
[2] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.43.
[3] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.133 à 134.
[4] *Ibid*., tome I : année 1786, p.192 à 193.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 04, lettre du « citoyen Famin, professeur gratuit de physique, Maison Egalité », 2 Floréal an III (21 avril 1795).
[6] Archives de Paris, DQ10, carton 04, lettre du « citoyen Famin, professeur gratuit de physique, Maison Egalité », 2 Floréal an III (21 avril 1795).

Autre discipline propre à éveiller la curiosité du public, la médecine est elle aussi l'objet d'une exploitation par des cabinets d'exposition payants et se voulant pédagogiques. Le Palais-Royal accueille à ce titre le « Muséum de démonstrations de physiologie et de pathologie, de M. Bertrand, professeur d'accouchement »[1] au n°23, « ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à dix heures du soir »[2] : y sont rassemblées « toutes les parties qui entrent dans la structure du corps humain, et le tout en cire coloriée avec tant d'art, que l'œil est trompé par la vérité, le ton, le transparent des chairs »[3]. La collection rassemble des représentations de « tout ce qui concerne les femmes ; les maladies internes et externes, telles que la pulmonie, l'obstruction du pylore, celle du foie, la néphrétique, l'apoplexie, le miserere, l'onanisme et ses terribles résultats dans les deux sexes ; les maladies vénériennes, et celles qui sont produites par l'excès de la continence, etc. […] »[4]. Le lieu semble divisé en deux salles, l'une dédiée à la tératologie, l'autre aux maladies sexuellement transmissibles : « Il y a dans ce local une salle qui ne s'ouvre qu'aux artistes et aux personnes qui veulent connaître les secrets et les erreurs de la nature. Dans une autre, la naissance, les progrès et les suites affreuses des maladies, fruit empoisonné du libertinage, y sont développés d'une manière terrible »[5]. Par ailleurs, le lieu n'est le plus souvent pas évoqué comme un lieu d'amusement, mais comme une mise en garde morale à portée éducative : « Le cœur se serre, l'imagination est comprimée, quand on s'arrête un instant sur ces tableaux que l'artiste avec une vérité frappante. La vue de ces objets est un cours de morale plus sûr que toutes ces déclamations contre l'onanisme et l'impureté »[6]. De même, selon Louis-Marie Prudhomme, la confrontation à « une figure qui représente un jeune homme d'environ dix-huit ans, attaqué des accidents qui caractérisent la vérole » ou celle d'une « jeune et jolie fille, avec tous les attraits de la jeunesse et de la santé, ayant néanmoins la gonorrhée virulente » font de ce muséum « un cours de morale »[7]. Le cabinet de M. Bertrand n'est pas le seul de ce type au Palais-Royal, et l'on peut y ajouter « *Les Sculptures de Zumbo*. Cabinet d'anatomie comparée et d'histoire naturelle, en cire colorée, Galeries de pierre, du côté de la rue des Bons-Enfants, n°137, au-dessus du café Anglais, tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Prix d'entrée : 2 fr »[8]. Ce cabinet consiste en « l'exposition des deux chefs-d'œuvre de sculpture de Zumbo, artiste sicilien du dix-septième siècle, et de

[1] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome V, 1807, p.245.
[2] *Ibid*.
[3] P. Villiers, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806, p.142.
[4] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome II, 1807, p.275.
[5] P. Villiers, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806, p.142.
[6] *Ibid*.
[7] L.-M. Prudhomme, *Miroir historique…,* tome V, 1807, p.275 à 276.
[8] *L'Indicateur des cabinets d'expositions publiques que l'on voit au Palais-Royal…* 1815, p. 11.

plus de cent cinquante morceaux d'anatomie et d'histoire naturelle, le tout exécuté en cire colorée »[1] : outre une *Nativité* et une *Descente de Croix*, le visiteur peut voir « dans le même cabinet un assez grand nombre de morceaux d'anatomie et d'histoire naturelle aussi en cire colorée dans la pâte, et qui sont plus remarquables par la perfection de l'exécution que par leur volume »[2].

I. Vauxhalls et Palais-Royal : des parcs d'attractions ?

Il semble que le Palais-Royal ne soit pas seulement à rapprocher des foires et des boulevards, mais également des vauxhalls, lieux réunissant amusements et commerces, alors en plein essor à la fin du XVIII[e] siècle[3]. Dans ces structures, le jardin trouve un rôle nouveau et devient véritablement un lieu rentable, se démarquant d'une conception plus traditionnelle liée au délassement. De quelles autres formes d'architecture et d'organisation de l'espace lui étant contemporaines et également dévolues à la rentabilisation des amusements peut-on rapprocher le Palais-Royal ?

Le Ranelagh à Londres réunit par exemple les mêmes attraits que le Palais-Royal (commerces de bouche, cabinets privatifs, spectacles, bonne société) bien qu'ordonnancés différemment :

> On y boit du thé et du café pour deux chelings et demi que l'on paye à la porte. Le jardin est fort agréable et bien éclairé. La rotonde, où l'on tourne sans cesse lorsque le temps est pluvieux ou froid, est passablement décorée : soixante cabinets ou berceaux, qui règnent autour de cette salle très illuminée, sont ordinairement remplis de preneurs de café ou de thé. Dans le fond de salle il y a un orgue et un petit concert, quelquefois composé de voix fort agréables. Malgré que [sic.] l'assemblée soit souvent de trois à quatre mille personnes, parmi lesquelles on remarque les plus jolies femmes et les mieux vêtues, observe M. Lacombe, dans ses *Observations sur Londres*, il règne un silence qui étonne les étrangers, et surtout les Français.[4]

De plus, contrairement à l'enceinte parisienne, il n'est ouvert que périodiquement, « pendant quelques mois de l'année, et ferme en juin »[5]. Le Ranelagh londonien connaît un équivalent français, un « Ranelague » situé « à l'entrée du Bois de Boulogne, du côté de Passy, près de la Salle des Petits Comédiens » ; néanmoins, la version française « doit être considérée plutôt comme un Bal de Société, que mis au rang de ces vauxhalls où l'on vient pour se promener et

[1] *L'Indicateur des cabinets d'expositions publiques que l'on voit au Palais-Royal…* 1815, p. 12.
[2] *Ibid.*, p. 10 à 15.
[3] A. C. Gruber, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIII[e] siècle », in *Bulletin de la Societé de l'Histoire de l'Art français*, n°65, Paris, F. de Nobele, 1971, p.115.
[4] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.170 à 171.
[5] *Ibid*., p.170.

s'ennuyer mutuellement »[1]. En effet, la danse y prend une place prédominante sur les autres formes d'amusement. L'ensemble du quartier, réunissant ce lieu de fête, la proximité du bois de Boulogne, et une salle de spectacle, peuvent néanmoins également être rapprochés du Palais-Royal : les Petits Comédiens du Bois de Boulogne eux-mêmes s'inscrivent dans un réseau proche de celui du palais princier : « Pendant quelques mois de 1785, le Théâtre des Petits Comédiens du Bois de Boulogne fut occupé par la nouvelle troupe du sieur Audinot, qui, habitué de plaire et d'amuser le Public, n'a pu rester oisif après que son spectacle de l'Ambigu-Comique et eu passé aux sieurs Gaillard et Dorfeuille, qui viennent d'en faire une rétrocession à M. Arnould, si connu par ses pièces et ses pantomimes »[2].

Autre forme de jardin dévolu au plaisir[3], le « Tivoli de la rue Saint Lazare, connu ci-devant sous le nom de Folie-Boutin » se rapproche de l'aménagement du jardin du Palais-Royal, bien qu'il en soit fait ici une description peu reluisante :

> Ici on foule un pavé fort sec, ou quelques ordures fort dégoutantes. […] j'ai vu des allées garnies de deux rangs de chaises, éclairée par des lampions jaunâtres, […] J'ai vu un temple de huit pieds [2.6 m] de large, et de douze pieds [3.9 m] de haut, illuminé en feux de couleur ; j'ai vu un feu d'artifice bien servi, mais trop promptement terminé ; j'ai vu une danse composée de quatre personnes sous une tente qui en pouvoit contenir cent. J'ai entendu le bruit d'une douzaine d'instruments qui changeaient de place sans changer leur monotone symphonie. J'ai entendu discuter les droits de la guerre et de la paix, au milieu d'une foule de hannetons, qui venaient se heurter contre les graves dissertateurs.[4]

On retrouve dans cet état des lieux des éléments proches de l'atmosphère souvent décrite dans les jardins du Palais-Royal : relative saleté alentour, chaises à louer, illumination nocturne, présence de musique, débats et discours.

Les « Fêtes du Sieur Ruggieri » s'apparentent également à une forme de jardin des plaisirs[5] : « Des appartements fort bien décorés, des jardins très agréables, donnent un nouveau prix à ces fêtes charmantes, où de jeunes personnes honnêtes ne se font point scrupule de danser »[6]. On trouve à nouveau de nombreux points de ressemblance avec le Palais-Royal. De même qu'on exposa des ballons d'air chaud dans l'enceinte princière, « le 11 décembre 1785, on enleva, chez le Sieur Ruggieri, un aérostate imperméable, c'est-à-dire, dont l'étoffe était revêtue d'un enduit, au travers duquel le gaz ne pouvait s'échapper. Cet aérostate était orné

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.163 à 164.
[2] *Ibid*., tome I : année 1786, p.195 à 196.
[3] G.-A. Langlois, *Folies, Tivolis et Attractions…,* 1991, p.88.
[4] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, tome IV, an III républicain [1798], p.194 à 196.
[5] G.-A. Langlois, *Folies, Tivolis et Attractions…,* 1991, p.111.
[6] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.155.

d'un médaillon et de vers à la louange de M. de Montgolfier »[1]. Nougaret affirme également avoir vu au Vauxhall d'Eté un Sieur Digue, horloger-méchanicien à Belfort, faire sans succès une tentative de diriger des ballons d'air chaud[2]. L'illumination générale y est, tout comme dans l'enceinte princière, part intégrante de l'attrait du lieu : « En 1783, il y eut, pour la fête du Roi, une grande illumination, qui consistait en un kiosque de soixante pieds de haut, éclairé en verres de couleurs […] »[3]. Ainsi, tout comme les commerçants du Palais-Royal, ce type d'entreprise est constamment à la recherche de nouveauté et de spectaculaire, en ayant recours par exemple « au sieur Michel, qui, par une mécanique de son invention, imite parfaitement le bruit du tonnerre, et fait voir sur des transparents les éclairs et tous les effets des plus grands orages »[4]. De plus, signe de la similarité des amusements proposés par les deux lieux, on tend à y trouver les mêmes entrepreneurs[5] ; ont ainsi été visibles aux Fêtes de Ruggieri les « Feux Arabesques et les Ombres chinoises du sieur Séraphin, qu'on a vu depuis au Palais Royal »[6]. Néanmoins, la place disponible en périphérie de la capitale permet l'installation d'attractions et de jeux absents du jardin urbain :

> En 1781, on crut devoir ajouter [aux fêtes de Ruggieri] d'autres ornements, dont le détail ne paraîtra pas fort clair ; mais à qui en est la faute ? On y vit une *Bague Solide* ; une seconde Balançoire à double siège, allant sans aucune impulsion apparente ; trois jeux de nouvelle invention, savoir, *la Bataille*, *le Jeu d'Amour, le Thermomètre Hémarménique*.[7]

Autre élément nouveau par rapport au Palais-Royal, ce complexe situé à la lisière de la capitale peut accueillir des feux d'artifices : « Feux d'artifice du Sieur Ruggiéri. Mais de tous ces Bals champêtres, et de tous ces Feux, les plus suivis sont ceux du sieur Ruggieri, faubourg Montmartre, pendant la belle saison. Indépendamment de la beauté de ses Jardins, il s'applique à varier ses fêtes et à rendre les feux très intéressants. »[8]

Le Palais-Royal est néanmoins plus particulièrement à rapprocher des vauxhalls, jardins exploités comme lieux de fête se multipliant particulièrement en cette fin de siècle[9]. Cette forme d'entreprise semble née à Londres :

> Le Waux-Hall de Londres était anciennement une fameuse guinguette. C'est un vaste jardin, et comme il n'en coûte qu'un cheling par personne (24 sols) ; la foule y est considérable.

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…*, tome II : année 1787, p.155.
[2] *Ibid*.,, p.34 à 35.
[3] *Ibid*., tome I : année 1786, p.163 à 165.
[4] *Ibid*.
[5] G.-A. Langlois, *Folies, Tivolis et Attractions…,* 1991, p.114.
[6] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…*. tome I : année 1786, p.163 à 165.
[7] *Ibid*..
[8] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris*…, tome I : année 1786, p.197.
[9] A. C. Gruber, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIII[e] siècle », 1971, p.115.

> Il est éclairé par plus de trois mille lanternes ; il y a dans le milieu un édifice en forme de temple, destiné pour la musique ; en cas de pluie, le Public se réfugie dans une belle rotonde. On y trouve des Restaurateurs, mais à un prix excessif.[1]

On retrouve à nouveau les éléments qui font le succès de l'enceinte du Palais-Royal : un jardin, un éclairage spectaculaire, la présence de musique, un élément bâti en son centre et dédié au spectacle (comme le cirque), une ère de déambulation en cas d'intempéries, et la présence de commerces de bouche. Le concept avait ainsi été importé en France à l'initiative d'un nommé Torré :

> Juin 1771. Le désœuvrement et le goût de la nouveauté ont donné, depuis trois ans, une vogue passagère à ce qu'on a très ridiculement nommé des vauxhalls en France. Un artificier nommé Torré ayant imaginé de donner au public, pour son argent, deux fois par semaine, des feux d'artifice sur le boulevard du Temple, fut troublé dans son entreprise par les possesseurs des maisons du voisinage, qui, indépendamment de l'incommodité du bruit, se plaignaient du danger auquel cet établissement les exposait. La police défendit ces feux, et Torré, écrasé de dettes qu'il avait contractées dans l'espérance des plus grands profits, imagina d'élever sur son terrain des salles de bal, des cafés, des boutiques de modes, et obtint la permission d'y assembler deux fois par semaine le public, depuis cinq jusqu'à dix heures du soir, en faisant payer à l'entrée trente sous par tête. La nouveauté et la compassion pour un pauvre diable abîmé de dettes, sans sa faute, firent prodigieusement réussir cette entreprise, qu'il appela Vauxhall, quoiqu'elle n'eût rien de commun avec le vauxhall de Londres. Bientôt on vit s'élever de toutes parts des vauxballs qui tombèrent aussi rapidement que le premier avait réussi.[2]

Les vauxhalls semblent ainsi s'être particulièrement multipliés et nombreux sont ceux n'ayant connu qu'une existence éphémère[3], à l'image du « Waux-hall de St-Cloud : dans le temps de la foire Saint-Cloud, il est très fréquenté, et l'on y donne de fort beaux feux d'artifice »[4] uniquement évoqué en 1786, et du « Il Casino Gracioso : Nous ne dirons que deux mots de Waux-Hall, qui n'a pas été plus heureux que le précédent, quoiqu'il eût le mérite d'avoir un nom Italien ; mais tous les Etrangers ne sont pas fortune en France »[5]. La concurrence imposée aux vauxhalls par le Palais-Royal est ainsi soulignée par les *Mémoires secrets* au 17 avril 1785 :

> Le Palais-Royal devenu le centre de tous les marchands à la mode, de toutes les curiosités, des petits spectacles, en un mot, des divers objets qui attiraient aux foires ; le wauxhall de la foire Saint-Germain ne pouvant s'établir dans celui-même, s'en rapproche le plus qu'il peut, en se faisant construire une salle, rue Saint-Thomas-du-Louvre, près la place. [6]

[1] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris*…, tome II : année 1787, p.168 à 169.
[2] F. M. Grimm, D. Diderot, *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot, depuis 1753 jusqu'en 1790,* tome VII, éditée par J.-A. Taschereau, Paris, Furne, 1829, p. 274.
[3] G.-A. Langlois, *Folies, Tivolis et Attractions…,* 1991, p.123.
[4] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.196.
[5] *Ibid*., p.195.
[6] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 28, 1783-1789, 17 avril 1785, p.261.

Le vauxhall d'été[1], sur le boulevard, constitue par exemple un lieu d'exploitation reprenant les mêmes éléments que l'enceinte princière : illuminations, spectacles, et événements ponctuels et spectaculaires.

> Après le feu d'artifice, de la composition du sieur de la Varinière, on a illuminé tout-à-coup le jardin par une mèche de communication, et l'on a donné la *Fête du Mai*, ballet pastoral exécuté par des enfants. On a fait au local, cette année, des réparations avantageuses, et ajouté quelques amusements champêtres, tels que balançoires, jeu de bague, etc. Le Waux-Hall d'Eté dure pendant toute la belle saison et ferme ordinairement à la fin d'octobre. Il ouvre les jeudis et les fêtes et dimanches. Il en coûte 30 sols par personne. On ne peut qu'applaudir au zèle des entrepreneurs et à la variété des fêtes qu'ils ont données.[2]

De même, en 1769, les frères Ruggieri avaient inauguré un vauxhall d'hiver, ouvert à la foire Saint-Germain de février jusqu'à Pâques[3]. L'architecte – et spéculateur – Samson-Nicolas Lenoir transféra l'établissement, sous le nom de Panthéon d'Hiver, rue Saint-Thomas-du-Louvre : « Chacun y trouvait de quoi se distraire : jeux et prostituées étaient offerts aux clients occasionnels ou abonnés dans des lieux réputés enchanteurs : salon chinois, café turc, petits appartements… »[4]. À nouveau, on trouve des éléments de rapprochements avec les principaux attraits du Palais-Royal : spéculation, prostitution, exotisme. Synonyme de vauxhall, le « mot *Panthéon* a régulièrement changé de signification en Angleterre et en France, où il ne désigne qu'un lieu destiné à l'amusement, au plaisir »[5] : nouveau terme pour un même modèle anglais d'architecture dédiée au divertissement et importé en France, il propose, au même titre que les commerces luxueux du Palais-Royal et leur riche système décoratif visant à donner une apparence de prestige, un environnement fastueux aux amusements du public : « Le Panthéon de Londres est une rotonde richement décorée, dont les colonnes sont travaillées en stuc, et qui est entourée de salles, salons, et de galeries meublées avec goût. On y donne principalement des bals masqués, et les billets coûtent deux ou trois guinées. On y trouve tout ce qu'on peut désirer en vins et en liqueurs »[6]. « Consistant en plusieurs salles », la rotonde du Panthéon londonien est dédiée à la musique, « destinée à faire entendre les plus célèbres virtuoses ; le tout est [en outre] entouré de vastes jardins »[7]. Le choix de la rotonde semble relativement classique pour un vauxhall : le 23 mai 1771, un autre vauxhall, appelé le Colisée en raison de

[1] A. C. Gruber, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIII[e] siècle », 1971, p.125.
[2] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome II : année 1787, p.123 à 124.
[3] G.-A. Langlois, *Folies, Tivolis et Attractions…,* 1991, p.156.
[4] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…*, tome I : année 1786, p.163.
[5] *Ibid*., tome II : année 1787, p.29 à 30.
[6] *Ibid*., p.171.
[7] *Ibid*., p.29 à 30.

sa rotonde, avait été inauguré sur les Champs-Élysées. C'était un édifice immense, ouvert deux fois par semaine, qui fut violemment attaqué dans la *Correspondance littéraire de Grimm* :

> Cela est magnifiquement et tristement beau, parce qu'on n'a employé, pour la décoration intérieure, que l'or, le vert et le rouge les plus ternes ; mais cela est surtout absurde par le défaut de jugement qui a présidé à toute cette entreprise. D'abord, l'immensité du lieu le fera toujours paraître désert, quand même on s'y porterait avec la plus grande affluence ; elle entraînera une dépense et un service journaliers qui absorberont la plus grande portion des profits. Ni l'édifice en général, ni ses différentes parties, n'ont aucun but ; on ne sait ni ce que l'architecte s'est proposé, si ce n'est de copier une rotonde, ni à quel usage il destine tous les détails de ce superbe et immense édifice. D'ailleurs, nul ensemble, nulle liaison ; chaque pièce forme, pour ainsi dire, un lieu isolé : c'est le projet le plus mal combiné, le plus follement conçu qui ait jamais été entrepris.[1]

Le Panthéon parisien ouvre quant à lui le 11 décembre 1785[2], afin « de remplacer, pendant toute l'année, le Waux-Hall d'hiver de la Foire Saint-Germain, qui vient d'être démoli »[3] : « on y a donné différents quadrilles, des fêtes villageoises, et l'on promet que les divertissements y seront très variés. Le prix du billet d'entrée a été réduit à 36 sols »[4]. En 1786 Nougaret indique que le Panthéon est « situé rue de Chartres, en face du Palais-Royal », ce qui accentue la mise en relation possible entre les deux lieux : leur association constitue un véritable quartier dédié aux divertissements. Des éléments de décor du Panthéon semblent en outre reprendre le registre quasi théâtral utilisé par les cafés et restaurants du Palais-Royal : « le décor en est magnifique, et ne peut que faire beaucoup d'honneur à l'architecte et au peintre. On a seulement trouvé que des guirlandes de fleurs sur des glaces, ne faisaient point un assez bel effet. »[5]

Isherwood affirme, à propos du jardin du Palais-Royal: « this regal garden symbolized the conquest of aristocratic Paris by the marketplace culture of the boulevards and fairs »[6]. Néanmoins, il existe certaines différences importantes entres ces différents types d'entreprises et l'enclos princier : la gratuité de l'entrée de ce dernier, la relative indépendance dans le développement du lieu une fois la figure tutélaire du prince disparue pour assurer l'homogénéité des entreprises, l'ouverture des nouveaux bâtiments du Palais-Royal tout au long de l'année, contrairement aux foires temporaires. De plus, les galeries de pierre de l'apanage d'Orléans sont avant tout conçues comme un lieu de commerce, les amusements qui s'ancrent autour ne constituant qu'une forme de rentabilité secondaire aux boutiques plus traditionnelles. De même,

[1] F. M. Grimm, D. Diderot, *Correspondance littéraire…*tome VII, 1829, p.254.
[2] A. C. Gruber, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIII[e] siècle », 1971, p.133.
[3] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.194.
[4] *Ibid*., tome II : année 1787, p.29.
[5] *Ibid*., tome I : année 1786, p.194.
[6] R. M. Isherwood, «The Convergence of Popular and Elite Culture : The Palais-Royal », in *Farce and Fantasy. Popular Entertainment in Eighteenth-Century Paris*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1986, p.217.

les petits spectacles nécessitent des adaptations ultérieures des locaux, à l'image de la salle des Ombres chinoises de Séraphin. L'ensemble de l'enclos princier ouvert au public peut néanmoins être considéré comme un centre de divertissement : « Cinq journées ont passé pour moi comme cinq heures dans le bruit, dans la foule, dans les théâtres, dans l'enceinte magique du Palais-Royal »[1].

[1] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790),* traduites du russe, accompagnées de notes et d'une notice biographique sur l'auteur par V. de Porochine, Paris, E. Meillier, 1867, p.101.

QUATRIÈME PARTIE :

LE CIRQUE DU PALAIS-ROYAL

Chapitre X. Portrait d'un édifice disparu

Le cirque du Palais-Royal est l'entreprise architecturale la plus atypique de l'enclos : construction de bois, de cuivre et de verre partiellement enterrée, il est originellement dédié aux courses de chevaux mais connaît durant sa courte existence un usage également pédagogique en abritant le Lycée des Arts. Conçu par Victor Louis, cet édifice hybride était prévu pour le court terme et semble offrir une synthèse d'éléments tirés de l'architecture de divertissements et de l'architecture commerciale. Bâtiment original, il réunit une arène enterrée et un jardin en terrasse, et c'est finalement son aspect novateur qui condamne l'édifice. Miné par les infiltrations d'eau dues aux plantations sur son toit et aux bassins décoratifs l'entourant, ses locataires le désertèrent en grand nombre avant l'incendie qui marque sa fin. Loin d'une fabrique dans un jardin aristocratique dépendant d'un palais princier, le cirque du Palais-Royal constitue au contraire une forme insolite de vauxhall malgré lui et de centre commercial souterrain.

A. Les dimensions

Rien ne subsiste aujourd'hui du cirque du Palais-Royal. La principale source concernant sa taille est une publication sans doute commanditée par le duc de Chartres car, selon Grimm, « l'objet de cette lettre est de calmer ou de prévenir les murmures du public sur la nouvelle construction »[1]. L'édification de ce monument au sein de l'enclos encore fraîchement bâti et dont les critiques s'étaient à peine tues ne pouvait en effet que soulever une nouvelle polémique, que le prince tenta de contourner par la description précise du projet : la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal.* À la date du 24 juin 1787, les *Mémoires secrets* évoquent ainsi cette publication dont il est dit qu'elle émane de Victor Louis: « afin de satisfaire l'impatience du public, l'architecte de M. le duc d'Orléans, le sieur Louis, vient de faire composer et imprimer une *Lettre sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal,* avec de longs détails sur les plans, coupes et élévations de ce bâtiment »[2]. Cet ouvrage brosse un portrait détaillé du monument projeté, « dont M. Louis a fourni les dessins, [et qui] doit être entièrement achevé au commencement de 1788 »[3] ; malheureusement, aucun

[1] F. M. Grimm, *Correspondance littéraire, philosophique et critique : revue sur les textes originaux comprenant les fragments supprimés en 1813 par la censure, les parties inédites conservées à la bibliothèque ducale de Gotha et à l'Arsenal à Paris*, éd. Maurice Tourneux, Liechtenstein, Nendeln, 1877, tome 15, p.126.
[2] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 35, 1783-1789, 24 juin 1787, p.248
[3] *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*, par J.O.D. [Dulaure] (1787, 1 vol.), chez Le Jay, Libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, N°146, p.13

de ces dessins n'a été conservé. Thiéry confirme en outre que l'ensemble est édifié « sur les dessins et conduite de M. Louis, architecte du Prince »[1]. Les autres sources permettant de dépeindre ce bâtiment disparu sont les dessins et plans tirés des recueils topographiques de la Bibliothèque nationale de France[2], ainsi que ceux trouvés joints à des baux de location aux Archives nationales (fig. 330 à 332). Enfin, les représentations de l'intérieur et de l'extérieur du cirque, bien que peu fiables pour ce qui est de ses proportions, nous informe quant à sa décoration, son atmosphère, et sa perception par le public (fig. 344 à 347).

Les dimensions du cirque sont spécifiées dans la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*: « une partie de l'élévation de ce Cirque sera pratiquée sous terre jusqu'à la profondeur de treize pieds trois pouces ; l'autre partie s'élèvera au-dessus du sol du jardin, jusqu'à la hauteur de neuf pieds huit pouces »[3]. Le bâtiment fait donc en tout 7.44 m de haut depuis sa partie la plus basse : 3.14 m de hauteur sur le jardin, et 4.30 m enterrés. La partie de plain-pied sur le jardin « formera, au rez-de-chaussée, une galerie couverte et surmontée d'une terrasse »[4]. Les dimensions exactes sont calculables grâce à une *Vue en coupe du cirque*[5] (fig. 348) établie lors d'un procès-verbal d'expertise des greffiers des bâtiments du roi : réalisée lors de la réception des travaux, elle est contractuelle et constitue la source la plus fiable. La galerie de plain-pied semble d'après ce document offrir aux visiteurs un promenoir de 1.94 m de large sur 2.10 m de haut. Les déambulatoires enterrés, incluant une autre galerie pour les promeneurs, une file de boutique et un corridor font quant à eux 7.12 m de large en total depuis l'arène et 3.56 m de hauteur sous les colonnes : la partie enterrée du cirque déborde donc du bâtiment apparaissant sur le jardin d'environ 3.7 m de chaque côté. Cet ensemble souterrain est décrit comme suit dans la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal :*

> Tout autour de l'arène, une galerie élevée d'une marche au-dessus du sol, en bordera entièrement l'intérieur : elle communiquera, par des portiques, à une seconde galerie souterraine, construite positivement au-dessous des canaux du jardin, et destinée à la circulation du Public. Outre les deux galeries tournantes, on pratiquera, au-dessous des quatre avant-corps, quatre dégagements souterrains, pour placer les domestiques.[6]

[1] L.-V. Thiéry *Le Voyageur à Paris…,* 1788-1790, deuxième partie, p.50-51.
[2] Fig. 334, 337 à 342, 344 à 346.
[3] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.4-5.
[4] *Ibid.*, p.5.
[5] Arch. nat. Z^{1j} 1211 (1), vers 1790.
[6] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.11-12.

Cette partie enterrée entoure une « arène sablée [qui] recevra le jour par le haut ; sa longueur sera de trois cents pieds, sa largeur de cinquante, et sa hauteur d'environ vingt-six pieds »[1], soit 97.2 m de long sur 16.2 m de large, avec une hauteur de 8.42 m. Cette dernière donnée est d'un mètre supérieur à celle dont il est question plus tôt dans le même imprimé (7.44 m de haut), mais il en est fait état comme d'une approximation (« environ »). À la publication de la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal* sont jointes trois vues du cirque à échelle (fig. 333) : selon celles-ci, le cirque fait, à son point enterré le plus long, 122.78 m, pour 16.86 m de large. Ces données sont cohérentes pour ce qui est de la longueur du cirque, l'arène laissant 26 mètres libres en tout, mais étranges pour ce qui est de sa largeur, qui est presque égale à celle donnée pour l'arène dans le texte. L'échelle de la gravure est sans doute seulement valable pour la vue en coupe, et non pour le plan. Un calque conservé dans un recueil topographique de la Bibliothèque nationale de France, le *Plan au Rez-de-Chaussée, au Premier et Au-Dessus, Du Cirque construit dans le Jardin du Palais-Royal* (fig. 334), indique quant à lui une longueur totale de 116.94 m, cohérente avec les 122.78 m indiqués dans la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal,* et offre une meilleure compréhension de la largeur fluctuante du bâtiment selon les plans. Le cirque y apparaît en effet comme doté d'une arène de 8.9 m de large, tandis que la partie déterrée et ses galeries font 12.7 m et la largeur totale enterrée 16 m : cette dernière est donc la valeur donnée comme largeur de l'arène dans les autres documents. Plus tardivement, le cirque est représenté à l'échelle sur des plans joints à une lettre du 15 Vendémiaire an IV (7 juillet 1795) (fig. 331, 332) : il fait ici, dans son intégralité, 121.5 m de long sur 19.44 m de large[2].

Les dimensions du bâtiment, bien que fluctuantes de quelques mètres, semblent cohérentes, soit environ 120 mètres sur 17 de largeur : de telles données correspondent au rapport d'un septième entre la largeur et la longueur que l'ensemble des plans semblent approximativement respecter dans l'allure générale de la construction.

B. La décoration intérieure

La décoration intérieure de cette arène est dépeinte comme suit dans la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal* :

> Sa décoration présente soixante-douze colonnes doriques cannelées, supportant la galerie du rez-de-chaussée et une voussure, qui, par une saillie de seize pieds [5.18 m], règne tout autour, s'avance en plafonnant au-dessus de l'arène, et laisse, dans toute la

[1] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.10.
[2] Arch. nat. R[4] 293, lettre de Charles Désaudray, locataire du cirque, du 15 Vendémiaire an IV (7 juilley 1795)

> longueur, une ouverture large de dix-huit pieds six pouces [6 m] ; par cette ouverture couverte de vitraux, le jour descendra dans l'arène. Au-dessus de l'entablement dorique, la voussure en saillie sera percée de soixante-douze arceaux qui donneront vue à la galerie du rez-de-chaussée sur l'arène, et correspondront entre eux et avec les croisées extérieures.[1]

Jacques-Antoine Dulaure en offre une description similaire faisant état des mêmes dimensions. Peut-être les a-t-il directement copiées de la publication précédente, ou alors, selon l'hypothèse d'Aurélia Rostaing, aurait-il eu accès aux dessins de Louis dans son bureau[2] :

> Ces soixante-douze colonnes portent une voussure qui s'avance tout autour, au-dessus de l'arène, en couvre une partie par une saillie de 16 pieds [5.18 m], et laisse dans toute la longueur une ouverture de dix-huit pieds six pouces [6 m]. Cette ouverture est remplie par des vitraux, à travers lesquels le jour pénètre dans l'arène.[3]

On découvre donc la présence d'une verrière large de 6 mètres : celle-ci a été largement agrandie dans les nombreuses représentations ultérieures du cirque (fig. 344 à 347). La *Vue en coupe du cirque* (fig. 348) permet de vérifier ses dimensions : ce dessin semble en effet représenter une coupe à la moitié du bâtiment. La largeur est de 10,36 m soit approximativement la moitié des mesures auxquelles nos précédents calculs avaient abouti : il ne semble donc pas manquer, sur cette représentation, une partie centrale qui élargirait la portion de verrière représentée. Cette coupe comporte, au-dessus de la structure, une ouverture de 8 pieds de large. Cela induit que la verrière, au total, mesure le double : 16 pieds de large, soit 5.18 m. Elle apparaît donc ici plus petite d'un mètre par rapport à la largeur annoncée dans la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal* ; cette publication visait sans doute à rendre l'ensemble plus spectaculaire. Il semble que la *Vue de l'intérieur du nouveau cirque du Palais Royal et des ambassadeurs du Nabab-Tipou* en offre la représentation la plus réaliste, bien qu'aux vues des réelles dimensions de l'édifice, les personnages aient été miniaturisés. Cette verrière n'est pas plate : l'inclinaison du pan de verre est visible sur la vue en coupe (fig. 348) et Thiéry décrit ce plafond comme « un vitrage en cintre surbaissé »[4].

On peut ajouter à ce programme un projet de route souterraine: « De la partie droite des bâtiments du jardin, attenant au Palais, on pratiquera une route souterraine, qui viendra, par une pente douce et tournante, aboutir à l'arène, de manière qu'on puisse y arriver en voiture »[5].

[1] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.10-11.
[2] A. Rostaing, « Les promenades et les jardins publics », dans Michel Le Moël (dir.),*L'Urbanisme parisien au siècle des Lumières*, Paris, Délégation générale à l'Action artistique de la Ville de Paris, 1997, p. 93-102, p.97
[3] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris…*1787,p. 387.
[4] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.143.
[5] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.12

Karamzin décrit cette route souterraine, bien que celle-ci ne figure sur aucun plan, et lui alloue un usage princier : « un passage dérobé [qui] conduit des appartements du duc dans le manège : c'est une large voie qu'on peut parcourir à cheval et même en calèche »[1].

C. La décoration extérieure

La décoration extérieure de l'édifice est également dépeinte dans la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*: aux soixante-douze colonnes doriques de l'intérieur font écho soixante-douze colonnes ioniques qui entourent le cirque. Celles-ci sont évoquées lors de la description du système décoratif visible sur le jardin :

> Le pourtour extérieur de cette élévation sera décoré de soixante-douze colonnes ioniques, revêtues, ainsi que toute la maçonnerie, de treillages. Entre ces colonnes seront, alternativement, une croisée qui éclairera la galerie du rez-de-chaussée, et un buste élevé sur une gaine, accompagné de deux vases, le tout en marbre. La blancheur de ces ouvrages de sculpture contrastera avantageusement avec le vert du treillage qui leur servira de fond. Ces bustes, au nombre de soixante-douze, représenteront les traits des grands hommes qui ont honoré la France […]. Au-dessous de chacun de ces bustes, et sur la gaine qui les supportera, sera gravée une inscription française, qui caractérisera l'homme avec les vertus ou les talents qui l'auront rendu célèbre.[2]

Ce choix de la galerie d'hommes illustres n'est pas sans rappeler le projet de Louis pour les Fêtes de la Paix en 1763[3], et ce même programme décoratif plébiscité par le duc d'Orléans pour son jardin est déjà décrit par *l'Almanach* publié en 1785 : « Le projet de S.A.S. Monseigneur le Duc d'Orléans est de placer dans le fond et au point milieu de l'esplanade, la vénérable statue d'Henri IV, et sur les côtés, celles des hommes célèbres qui ont illustré la France »[4]. Il n'est néanmoins fait aucune mention d'une statue d'Henri IV dans la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal,* et *l'Almanach* de 1785 n'évoque qu'une « salle dans le milieu de laquelle est un bassin entouré d'une balustrade de fer, flanquée de quatre pavillons, sur un plan ovale où l'ordre dorique, exécuté en treillage, forme une charmante décoration »[5].

Le bâtiment du cirque est entouré de bassins mentionnés par Jacques-Antoine Dulaure la même année : « quatre avant-corps, deux circulaires aux extrémités, deux rectilignes au

[1] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790),* 1867, p.312-313.
[2] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.5-6.
[3] C. Taillard, *Victor Louis (1731-1800)…*, 2008, p.125.
[4] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, à Paris, chez Royer, quai des Augustins, chez Morin, au Palais-Royal, et chez les Marchands de Nouveautés, 1785, p. 39-40.
[5] *Ibid.*, p. 39-40.

milieu des deux faces latérales, laissent entre eux quatre intervalles extérieurs qui sont occupés par autant de canaux pleins d'eau vive, de six pieds et demi de large [2.1m] »[1]. Ces bassins qui bordent le bâtiment sont situés au-dessus de la seconde galerie de déambulation souterraine : « la seconde galerie [est] construite positivement au-dessous des canaux du jardin »[2], et on peut voir leur trace sur une vue en coupe plus tardive[3] (fig. 348). Cette coupe montre également la balustrade de fer qui entourait originellement ces bassins tout autour du cirque, ainsi que le décrit *a posteriori* Thiéry : « un fossé rempli d'eau vive et jaillissante, dont le bord extérieur était garni d'une grille de fer, à hauteur d'appui »[4]. Pour ce qui est des jets « d'eau vive », ils sont évoqués par Grimm dès la construction du cirque : « au milieu de ces canaux seront pratiqués des jets croisés dont le jeu sera continu »[5]. Ces jets sont visibles sur une *Élévation géométrale d'un côté du cirque construit dans le jardin du Palais Royal en 1787* (fig. 340).

La verrière du cirque est entourée d'une balustrade faisant écho à celle disposée à l'intérieur de la galerie de plain-pied sur l'arène :

> Au-dessus de l'entablement dorique, cette voussure est percée tout autour, de soixante-douze arcades, qui communiquent dans la galerie du rez-de-chaussée, et offrent un rang de balcons en balustres. On voit plus haut un second rang de balustres qui borde la terrasse et couronne le plafond transparent.[6]

Les quatre « pavillons » mentionnés dans l'Almanach de 1786[7] sont en fait les quatre avant-corps visibles sur l'*Emplacement du cirque du Palais-Royal* (fig. 330) et les deux plans conservés aux Archives nationales[8] (fig. 331, 332) ; ils ne sont pas représentés sur le plan adjoint à la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal* (fig. 333) ni sur le calque conservé au département des Estampes de la Bibliothèque nationale de France, le *Plan au Rez-de-Chaussée, au Premier et Au-Dessus, Du Cirque construit dans le Jardin du Palais-Royal* (fig. 334). Ils sont pourtant présents dès la conception du cirque, d'après la description qu'en fait Grimm : « la monotonie qu'aurait pu produire la longueur de cet édifice et son peu d'élévation sera rompue par quatre avant-corps qui contribueront également à la beauté de la décoration et à la commodité de la distribution intérieure »[9]. Sous ces « quatre

[1] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris…*, 1787, p.387.
[2] *Ibid*., p. 386-388
[3] Arch. Nat, Z^{1j} 1211 (1), vers 1790.
[4] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.142.
[5] F. M. Grimm, *Correspondance littéraire…*, 1877, tome 15, p.127
[6] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris…*1787, p. 386-388
[7] *Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, 1785, p. 40.
[8] Arch. nat. R^4 293, « lettre de Charles Désaudray du 15 Vendémiaire an IV », 7 octobre 1795
[9] F. M. Grimm, *Correspondance littéraire…*, 1877, tome 15, p.127.

vestibules du milieu des avant-corps »[1] sont projetées « quatre grandes salles d'une décoration convenable à leur situation souterraine ; chacune de ces salles aura une cheminée, avec une grande glace en face de l'arène. Les glaces des deux salles placées aux deux extrémités, offriront un effet surprenant d'optique : l'arène et toute son architecture viendra s'y peindre en perspective, et son étendue en paraîtra doublée »[2]. Jacques-Antoine Dulaure, qui retrace le parcours du visiteur déambulant dans l'édifice, dépeint cet effet visuel :

> Chacun de ces quatre avant-corps est décoré de treillages, de douze colonnes ioniques, de bustes, de vases et percé de trois portiques pour communiquer dans l'intérieur, ce qui forme en totalité douze entrées. Le portique au milieu de chacun de ces avant-corps, sert d'entrée à un vestibule, à droite et à gauche duquel sont deux escaliers par où l'on descend aux galeries souterraines et à l'arène. Les portiques des deux côtés mènent chacun à un vestibule particulier, qui communique à la galerie du rez-de-chaussée, et à un escalier que l'on monte pour arriver sur la terrasse qui est au-dessus de cette galerie. Au-dessous des quatre entrées principales, sont quatre grandes salles décorées de bossages, d'une cheminée avec une glace qui répète toute l'arène.[3]

Les « trois entrées » offertes par chaque avant-corps sont visible sur la *Vue du jardin du Palais Royal, avec le Nouveau Cirque* (fig. 341), et leur destination est précisée ultérieurement par Mayeur de Saint-Paul : « On entrera dans ce cirque par les deux extrémités et les deux milieux ; chacune des deux entrées aura trois portes ; celle du milieu conduira à la partie souterraine par des pentes douces ; celles des côtés introduiront à la galerie de niveau au jardin, et sur la terrasse »[4]. On peut observer la disposition des vestibules et des escaliers telle qu'elle est décrite par Dulaure sur les plans du cirque joints à une lettre du 15 Vendémiaire an IV[5] (fig. 331 et 332). Du fait de ce parcours offert au visiteur, le cirque du Palais-Royal est qualifié de « bâtiment-promenade » par Jacques Boulet et Philippe Gresset[6]. Il offre en effet des « contrastes piquants [entre] des promenades souterraines, [et] celles dont on [peut] jouir dans la galerie du rez-de-chaussée, dans le jardin, et sur la terrasse »[7].

De plus, les galeries de bois furent *a posteriori* reliées au cirque par un auvent visible sur l'*Emplacement du cirque du Palais-Royal* (fig. 330), les deux plans conservés aux Archives nationales (fig. 331 et 332), la gouache de Lespinasse (fig. 335 et 336) et la *Vue du jardin du Palais Royal, avec le nouveau cirque* (fig. 341). L'ouvrage de Percier et Fontaine *Résidences de souverains* stipule que l'on « devait arriver [au cirque depuis les] appartements [princiers]

[1] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.9.
[2] *Ibid.*, p.10
[3] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris…*1787, p.387-388.
[4] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal…*,1788, p.110.
[5] Arch. nat. R[4] 293, « lettre de Charles Désaudray du 15 Vendémiaire an IV », 7 octobre 1795
[6] J. Boulet et P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 117
[7] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris…*1787, p.389.

par une petite galerie à jour avec terrasse au-dessus et par un couloir souterrain dans les parties basses du palais »[1] : outre la route souterraine, il semble donc que le prince ait pu utiliser le toit de cet auvent pour rejoindre le terrasse du cirque. Cette galerie couverte semble cependant, sur ses différentes représentations, être seulement à l'usage des promeneurs du jardin et relierait difficilement les appartements du duc d'Orléans à la terrasse du cirque. Nous ignorons quand cet auvent fut ajouté à l'ensemble, mais sa construction fait partie des charges du bail des galeries de bois de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans à Delavoiepierre du 4 décembre 1790, qui indique qu'un ensemble de galeries plus conséquent doit être construit avant le 1er juin 1791:

> De constituer d'ici au 1er juin prochain au plus tard, à leurs frais, une terrasse de sept pieds de largeur [2.27 m] couverte en métal qui conduit au-dessus desdites boutiques de l'appartement que M. d'Orléans occupe au-dessus desdites archives, à la terrasse du Cirque, se prolonge ensuite jusqu'à l'aile du bâtiment de la rue de Montpensier et communique aux appartements de M. d'Orléans et vienne ensuite par un retour d'équerre se rendre aux bâtiments appliqués à la nouvelle salle des Variétés, laquelle terrasse sera entretenue aux frais des Sieur et Dame Lavoiepierre, pendant le cours du présent bail, ainsi que tous les autres objets ci-compris, tant pour la solidité que pour la propreté des bâtiments, boutiques, promenoirs, galerie, vitrage, toiture et écoulement des eaux, circonstances et dépendances.[2]

Il semble que seule la première partie ait connu une réalisation : elle apparaît pour la première fois dans une œuvre du chevalier de Lespinasse *Les jardins et le cirque du Palais Royal en 1791* (fig. 335), ce qui est cohérent avec le délai accordé par le bail. Ce dessin semble volontairement omettre les galeries de bois, alors déjà construites, afin d'offrir une meilleure perspective sur le jardin et sur le cirque : un tel choix serait en harmonie avec l'avis général de l'époque, selon lequel le « camp des Tartares » gâche l'esthétique du lieu. C'est donc sans doute à cause de cette omission que l'auvent ne semble relié à aucune autre construction, et que le bâtiment de droite est représenté de façon incomplète. Cette coupure brutale représente l'emplacement des galeries de bois dans l'espace et le palais princier lui-même qui ne sont pas l'objet de la représentation. L'auvent ne semble néanmoins pas avoir perduré : il est absent de la représentation de *L'incendie du cirque du Palais-Royal, le 25 frimaire, an VII* [15 décembre 1798] (fig. 343).

[1] C. Percier, P. F. L. Fontaine, *Résidences de souverains. Parallèle entre plusieurs résidences de souverains de France, d'Allemagne, de Suède, de Russie, d'Espagne et d'Italie,* Paris, chez les auteurs, 1833, p.306

[2] Archives de Paris, DQ10, carton 322, dossier n°1763, « 4 décembre 1790, Bail d'un terrain vague et des boutiques de bois de Louis Philippe Joseph d'Orléans à Lavoiepierre »

D. La construction

Il est intéressant de noter que les deux principales sources textuelles jusqu'ici utilisées dans la description du cirque, à savoir la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu au milieu du jardin du Palais-Royal* et la *Nouvelle description des curiosités de Paris* de Jacques-Antoine Dulaure, toutes deux publiées en 1787, sont antérieures à la construction du bâtiment : ces deux cas d'anticipation relèvent en effet de la publicité et visent à prévenir les critiques avant même la réalisation de l'édifice. Jacques-Antoine Dulaure est en outre l'auteur présumé de la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu au milieu du jardin du Palais-Royal*, qui stipule que la description se fait d'après les dessins de l'architecte et non *de visu*.

Le calendrier de la construction du cirque ne peut pas être établi en détail, et demeure à l'état d'approximations. Pour ce qui est de la date, le titre même de la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu au milieu du jardin du Palais-Royal* induit que le cirque est en cours de construction au moment de sa publication en 1787 ; sans doute a-t-il été commencé au cours de l'année 1786. Grimm affirme ainsi, en août 1786, que « la nouvelle construction […] se fait dans ce moment à la place du gazon qui occupait le milieu du jardin du Palais-Royal »[1]. Les *Mémoires secrets*, le 22 avril 1787, évoquent le cirque comme un nouveau projet dont l'exécution n'est pas encore avancée : « on parle de convertir en cirque tout le milieu garni de deux magnifiques gazons. […] Il faut attendre que les projets de son altesse sérénissime soient développés pour en raisonner plus pertinemment »[2]. Victor Louis dirigea sans doute ces travaux de loin, étant depuis 1786 à Bordeaux, occupé par des projets de place royale qui le retenaient dans cette ville[3]. Jacques-Antoine Dulaure déclare dans sa *Nouvelle description des curiosités de Paris*, publiée en 1787, que l'entreprise « doit être achevée entièrement en 1788 »[4]. Le *Courrier d'Avignon* annonce le 1er mai 1787 que « deux cents ouvriers travaillent jour et nuit à l'exécution de ce plan, et on croit que tout sera disposé, pour que l'ouverture […] ait lieu dans l'espace d'un mois »[5]. Néanmoins, dans un ouvrage paru en 1788, Mayeur de Saint-Paul évoque le « cirque souterrain […] que l'on construit actuellement sur l'emplacement du miroir de gazon »[6] ; le bâtiment n'est donc pas encore achevé. Le cirque sert de décor à la visite

[1] F. M. Grimm, *Correspondance littéraire…*, 1877, tome 15, p.126.
[2] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 36, 1783-1789, 22 avril 1787, p.430.
[3] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p. 164 à 165
[4] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description*… 1787, p. 389.
[5] *Courrier d'Avignon*, livraison n°35 du 1er mai 1787, p.144.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, deuxième partie, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.108-111.

diplomatique des ambassadeurs de Tipû Sâhib, sultan de Mysore, le 13 septembre 1788[1] , et la visite est immortalisée dans une estampe d'actualité (fig. 346) : le cirque doit dès lors avoir été terminé avant cette date. On peut donc supposer que le chantier fut prévu dès 1786, connut une certaine lenteur jusqu'au milieu de l'année 1787, et fut achevé au milieu de l'année 1788.

E. Des éléments architecturaux nouveaux, atypiques, ou expérimentaux

Cet édifice dédié aux divertissements et au commerce, construit en matériaux périssables pour une échéance de court terme, peut être considéré comme un terrain d'expérimentation architecturale, tant du point de vue de la forme que de la technique.

Pour ce qui est de la forme, le cirque du Palais-Royal reprend la structure à deux niveaux avec balustrade adoptée par de nombreux vauxhalls, ainsi qu'un système de colonnade surmontée d'une voussure. L'emploi de formes arrondies dans son plan s'inscrit dans une mode caractéristique des années 1780 ; mentionnons différents édifices de Boullée dont son projet de cénotaphe pour Newton en 1784[2] mais aussi la maison de plan circulaire construite par l'architecte Ghislain-Joseph Henry pour le fermier général Vassal de Saint-Hubert[3] (fig. 349). Plus ponctuellement, certains éléments semblent atypiques : c'est le cas des fenêtres à pénétration courant le long de la galerie de plain-pied, en quinconce avec des baies aveugles contre lesquelles sont adossés les bustes d'hommes illustres. Cette forme avait été adoptée par Jacques-Germain Soufflot à Sainte-Geneviève, actuel Panthéon, ainsi que par Jean-Baptiste Chaussard au château de l'Hermitage, à Condé-sur-l'Escaut, dont la construction est contemporaine au cirque du Palais-Royal (fig. 350).

Certains éléments de l'architecture du cirque semblent puiser leur inspiration dans l'architecture utopique. C'est le cas de l'éclairage zénithal permis par la verrière. Ce vitrage, ouvert aux mouvements du ciel, n'est pas sans rappeler la description du temple futuriste imaginé par Louis-Sébastien Mercier dans son œuvre d'anticipation[4]. Ce plafond vitré s'inscrit en outre dans l'importance progressive du rôle de la lumière dans l'architecture à la fin du

[1] M. Martin, « Tipu Sultan's Ambassadors at Saint-Cloud: Indomania and Anglophobia in Pre-Revolutionary Paris », dans *West 86th*, vol. 21, no. 1, printemps-été 2014, p.58
[2] J.-M. Pérouse de Montclos, *Etienne-Louis Boullée (1728-1799), de l'architecture classique à l'architecture révolutionnaire*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1969, p.198.
[3] W. Szambien, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, catalogue d'exposition, Mairie du 1er arrondissement, Mairie du 2e arrondissement, 1992, p.34-35
[4] L.-S. Mercier, *L'an 2440. Rêve s'il en fut jamais*, 1771, chap. XIX : le Temple, p.115.

XVIII[e] siècle, comme par exemple dans l'œuvre d'Etienne-Louis Boullée, et c'est cette « transparence niant la matérialité de l'enveloppe » qui conduit Jacques Boulet et Philippe Gresset à qualifier le cirque « d'utopie concrète »[1].

Alors que la forme du cirque évoque un héritage antique romain, son toit, décoré d'arbustes et de plantes odoriférantes, vise à « rappeler à l'imagination les jardins fameux de Babylone »[2] : trois ans après la disparition du cirque, Thiéry évoque toujours ce « promenoir en terrasse, dont le milieu était garni de vases, d'arbres et de plates-bandes »[3] qui faisait partie intégrante de l'identité du lieu et de son charme. L'architecture éphémère est modelée par les fantasmes que l'on souhaite y projeter : il est à ce titre intéressant que le voyageur Meyer qualifie le cirque de « remarquable chimère d'architecture »[4], soulignant par-là la diversité de l'origine des éléments architecturaux le constituant[5].

La nouveauté du cirque vise l'économie dans la construction. La structure est faite de bois, de plâtre, et de fer, et l'ensemble est doté d'un nouveau type de couverture. Ainsi, le nouveau bâtiment est « couvert en planches de cuivre laminé, d'une nouvelle invention », technique devant réunir la « solidité, la légèreté et l'économie »[6].

F. La réception par le public

La beauté du bâtiment est un critère majeur des publications en faisant la publicité. Le cirque ajoutera en effet au jardin « un nouvel intérêt par [sa] nouveauté » et par « l'agrément de sa décoration »[7]. Le *Courrier d'Avignon*, au 1[er] mai 1787 et dans un numéro fustigeant pourtant une décision politique du duc d'Orléans, encense le projet : « Le jardin du Palais Royal est, comme on sait, un des lieux publics les plus délicieux, par la réunion de tout ce qui tient à l'utilité et aux agréments. Mais combien ne va-t-il pas être embelli, par le nouvel établissement dont on s'occupe aujourd'hui ? […] Rien assurément ne sera plus digne d'être comparé à l'ouvrage des Fées »[8].

---

[1] J. Boulet et P. Gresset, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », 1985, p. 118.
[2] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris…*1787, p.389.
[3] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.143.
[4] F. J. L. Meyer, *Fragments sur Paris*, traduits de l'allemand par le général Dumouriez, Hambourg, s. l., 1798, p.28
[5] La « chimère » est en effet définit dans *l'Encyclopédie* comme une alliance de différents animaux : « monstre fabuleux qui […] avait la tête et le cou d'un lion, le corps d'une chèvre et la queue d'un dragon », D. Didert et J. Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. III, 1772, art. « Chimère », p.338.
[6] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, deuxième partie, 1788, p.111.
[7] J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris…*1787, p.389.
[8] *Courrier d'Avignon*, livraison n°35 du 1[er] mai 1787, p.144.

Néanmoins, le cirque semble également destiné à s'effacer au profit du reste du jardin : l'arène et les boutiques sont enterrées pour ne pas obstruer la vue. La *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal* insiste en outre sur la « transparence » de l'édifice, et se prévient d'éventuelles critiques quant à la masse bâtie qu'il pourrait constituer au cœur de l'enclos dont le programme architectural avait finalement réussi convaincre un public hésitant:

> […] Les croisées des faces latérales correspondront entre elles et avec les portiques qui entourent le jardin ; de manière qu'étant placé sous un de ces portiques, le rayon visuel puisse passer à travers toute la largeur du Cirque, et arriver jusqu'au portique en face. L'effet magique de cette transparence dédommagera suffisamment de ce que la masse de cet édifice peut dérober à l'œil de celui qui se promène. Toute cette ordonnance, à la fois magnifique et champêtre, sera couronnée par une balustrade bordant une terrasse chargée de fleurs, d'orangers, et d'arbustes odoriférants.[1]

La terrasse couverte de plantations, les treillages, les bustes de marbre, la peinture verte dont semble avoir été couverte l'ensemble de la structure (fig. 335 à 342) sont autant d'éléments appartenant au vocabulaire décoratif du jardin et participant de l'effacement relatif de la construction dans la perspective de l'enclos. Mais quel fut la réception du public, une fois le cirque terminé et fréquentable ?

Globalement, le nouvel édifice souleva un certain enthousiasme de la part de ses contemporains. Un *Extrait des Nouvelles à la main* daté du 22 novembre 1787 affirme ainsi que « le public toujours trop pressé de juger sans avoir vu, commence à revenir de son erreur sur le cirque que l'on élève au milieu du jardin du Palais Royal. Cette pièce oblongue sera certainement une des plus agréables curiosités que l'on ait encore vu en France en fait d'architecture »[2]. Mercier en fait l'éloge dans son *Tableau de Paris*: « Le Cirque est le monument d'architecture le plus beau, le plus original, si on ose le dire, qui existe à Paris. […] c'est une création souterraine formée d'un coup de baguette magique »[3]. Thiéry est également enchanté : « Il était difficile d'imaginer quelque chose de plus agréable, et qui, en procurant une vue délicieuse aux appartements du palais, ajoutât encore de nouveaux charmes à ce jardin, de tout temps consacré aux grâces »[4]. Le voyageur russe Karamzin semble quant à lui conquis par l'originalité de l'entreprise :

> Mais ce qu'il y a de curieux, c'est le cirque […] Entrez, et vous verrez sous vos pieds des salles splendides, des galeries, un manège, vous pourrez y descendre et vous

[1] *Lettre à M*** sur le cirque…,* 1787, p.6-7.
[2] *Extrait des Nouvelles à la main du 12 juillet 1787…,* 1788, p.30
[3] S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1788, A Amsterdam, p.141
[4] L.-V. Thiéry *Le Voyageur à Paris…,* 1788-1790, deuxième partie, p.50-51.

> croire chez le roi des gnomes, dans un immense souterrain, éclairé d'en haut pas de grandes croisées ; des miroirs y réfléchissent d'une manière fantastique tous les objets que l'on a devant soi.[1]

Meyer évoque également « cette fameuse salle souterraine si vantée »[2].

Sa construction a néanmoins engendré des réactions plus mitigées, voire négatives. Le cirque est en effet perçu comme une nouvelle tentative de rentabilisation de sa parcelle de la part du duc d'Orléans, et ce dernier fut à nouveau objet de moqueries. Le baron Grimm relate ainsi une anecdote représentative :

> Ceci nous rappelle une rencontre assez heureuse de l'abbé Delille. Il avait l'honneur de souper ces jours derniers avec M. le duc d'Orléans ; pendant qu'on était à table, on lui apporta un gros paquet de lettres qu'il voulut mettre dans sa poche sans l'ouvrir ; on le pressa de voir ce que c'était, « Je le sais, ce sont des vers d'un poète de province. » On insiste davantage : « Voyons ». A peine a-t-il jeté les yeux sur cette épître qu'il dit à M. le duc d'Orléans : « Monseigneur, ce n'est point à moins, c'est à Votre Altesse que ceci s'adresse : *Qui peut de tes jardins sonder la profondeur* ! »[3]

L'agronome anglais Arthur Young qui assista aux premières « Fermentations » du Palais-Royal, visita le cirque, qu'il qualifia de « folie la plus bizarre et la plus coûteuse que l'on puisse imaginer »[4]. Il est probable que le cirque soit alors déjà tombé en décrépitude et que son délabrement et les nombreuses réparations nécessaires ne l'aient déjà transformé en gouffre financier.

[1] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790),*1867, p.312-313.
[2] F. J. L. Meyer, *Fragments sur Paris*, 1798, p.28
[3] F. M. Grimm, *Correspondance littéraire…*, 1877, tome 15, p.127.
[4] *Le Palais Royal*, catalogue d'exposition au musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988, p.212

Chapitre XI. La dégradation du cirque du Palais-Royal

Le cirque du Palais-Royal ne connut qu'une brève existence, de 1788 à janvier 1799. Il n'en reste aujourd'hui aucune trace matérielle, et il n'a pas été possible de retrouver dans le cadre de cette étude de morceaux de boiseries, décors ou mobilier issus de cet établissement. Ce type d'architecture de l'éphémère, rapidement achevée et peu coûteuse, était répandu à la fin du XVIII[e] siècle. Il était évident pour ses contemporains que le cirque ne s'inscrirait pas dans le jardin du Palais-Royal sur le long terme, ainsi que le déclare Louis-Sébastien Mercier : « l'on croit que ce bâtiment construit d'une manière hâtive n'est pas fait pour durer longtemps »[1]. Néanmoins, sa ruine en une dizaine d'année semble avoir été particulièrement prématurée à cause de divers imprévus et vices de formes ; quels sont-ils ?

A. Des vices de forme : les infiltrations d'eaux et la mauvaise conception de l'édifice

Le charme de ce bâtiment inscrit dans un jardin résidait dans son aspect champêtre, produit par ses bassins d'eau jaillissante et sa terrasse garnie de végétaux. De telles installations nécessitaient un approvisionnement en eau qui engendra des infiltrations : la structure du bâtiment était constituée de bois et la pourriture menaça rapidement la solidité de l'édifice.

1. Les différents problèmes de conception de l'édifice

Le document le plus ancien faisant état des dégâts des eaux au cirque est daté du 29 janvier 1794, soit à peine cinq ans après la fin de sa construction. Il s'agit d'une « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité » de la part de l'association de locataires (Pierre Gervais et Charles Désaudray)[2]. Ce document stipule que le précédent locataire n'avait jamais « pu obtenir les réparations convenues, et la suppression du jardin, façon anglais, qui couvre le Cirque, et qui causait les filtrations d'eau les plus immondes »[3]. Le cirque avait été loué à Rose de Saint-Pierre, restaurateur et ancien maître d'hôtel du roi de Suède, par acte passé le 8 octobre 1788 pour trois, six, ou neuf années, moyennant 300,000 livres annuelles[4] : le lieu fut transformé en théâtre et une grande pièce lyrique, *l'Héroïne*

[1] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, troisième volume, an III républicain [1798], p.113.
[2] Arch. nat. R[4] 293, « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité, 10 pluviôse an II », 29 janvier 1794.
[3] *Ibid*.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXIII liasse 829, « bail du cirque du Palais-Royal de Monseigneur le duc d'Orléans, au Sieur Rose de Saint-Pierre », 8 octobre 1788.

française, fut présentée à l'inauguration le 14 avril 1791[1]. Le sieur Rose avait, du fait des infiltrations, perçu une indemnité de 280,000 livres[2] et les dommages engendrés avaient été estimés à la somme de 180,000 livres[3]. Cela laisse entendre que la détérioration du lieu était déjà avancée avant même la reprise du bail en 1792[4]. Les nouveaux locataires sont Charles-Émile Gaulard-Désaudray, ingénieur, associé, par acte du 23 avril 1792[5], à Pierre Gervais, peintre-décorateur et Jacques Jouan, maître charpentier qui se retira presque aussitôt. Par bail[6], les associés s'engageaient à « faire pour 100,000 livres de constructions intérieures » afin de consacrer l'édifice « à l'installation du Lycée des Arts et Métiers, à un théâtre, et à une salle de danse ». Le théâtre dont il est question est sans doute celui déjà installé par Rose de Saint-Pierre, et un état des lieux après les travaux est visible sur des plans conservés aux Archives nationales et adjoints à des lettres de plainte de Charles Désaudray[7] (fig. 331, 332) : on peut y observer la division intérieure de l'espace du cirque. Nombreuses sont les plaintes qui, tout au long de l'existence du cirque, faisaient état de ses différents vices de formes : quels sont-ils ?

La couverture en cuivre de la terrasse de l'édifice, sur laquelle repose le jardin suspendu et flânent les visiteurs, pose problème. Le **«** Procès-verbal de l'état du Lycée des Arts » réalisé le 24 mars 1795[8] constate l'ampleur des dégâts sur le toit du cirque : « les réparations les plus urgentes consistent […] dans environ quatre à cinq mille pieds de soudure [1.6 km] qui est absolument brisée et donne issue à l'eau dans toutes les parties de la terrasse ». Un an plus tard, aucune rénovation n'a été entreprise et le « cuivre laminé » est « gercé de tous côtés »[9]. Ces fuites d'eau émanant de la terrasse minent toute la charpente de l'édifice. En 1797[10], il est urgent de « faire étayer les voussures formées par la coupe de ce monument dans la partie qui se porte du côté du Perron ». Cette partie supérieure du cirque, « dont le bois forme le cintre », doit être fortement renforcée car la terrasse « construite en cuivre » souffre à la fois de « soudures brisées » et de « pentes renversées » à divers endroits : les feuilles de cuivres sont en effet « perpétuellement dessoudées par le poids des personnes qui marchent sur cette terrasse » et la

[1] V. Champier, G.-R. Sandoz, deuxième tome, 1900, p. 99.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Au corps législatif, Renvoi fait à la Commission des Dépenses. L'an 5e de la République Française, le 25 Nivose », 14 janvier 1797.
[3] Arch. nat. R4 293, « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité, 10 pluviôse an II », 29 janvier 1794.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI liasse 616, « Bail du cirque du Palais-Egalité », 23 avril 1792
[5] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI liasse 616 « Acte d'association de Charles Désaudray et Pierre Gervais », 23 avril 1792.
[6] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI liasse 616, « Bail du cirque du Palais-Egalité », 23 avril 1792
[7] Arch. nat. R4 293, « lettre de Charles Désaudray du 15 Vendémiaire an IV », 7 octobre 1795.
[8] Pièces justificatives, document n°11.
[9] Arch. nat. R4 293, « Établissement national du Lycée des Arts », 8 Germinal an IV, 28 mars 1796
[10] Pièces justificatives, document n°12.

« pesanteur énorme des caisses d'arbustes et de fleurs qui forment le jardin ». Le séjour des eaux pluviales, facilité par la déformation du cuivre et un mauvais calcul du dénivelé nécessaire à leur écoulement, a causé « la pourriture du bois ».

La disparition de la verrière de l'édifice, dont on ne peut déterminer la date précise, accélère sa ruine. Dès 1792, le bail de Charles Désaudray et Pierre Gervais est signé à la condition que soit établie « une nouvelle verrine italienne de 304 pieds [98.5 m] de long sur 20 pieds [6.5 m] de large, afin de donner de l'air au cirque »[1]. Deux ans plus tard, une telle installation est demeurée à l'état de projet. La verrière est « entièrement découverte, le cuivre a été entièrement brisé et enlevé, ce qui occasionne un dégât affreux dans les moments de pluie »[2]. Des travaux semblent finalement avoir lieu mais les nouveaux « jours à l'Italienne » engendrent le même problème de stagnation des eaux pluviales que la couverture de la terrasse : « on a omis de faire des talus autour de la double vérine pour combattre le séjour des eaux pluviales »[3].

Les bassins décoratifs « endommagés et crevés »[4] tout autour du bâtiment souffrent également de fuites. Celles-ci s'infiltrent « au long des murs » : la situation de ces bassins au-dessus des boutiques enterrées du cirque a condamné ces dernières (fig. 348).

Le péristyle reliant le cirque aux galeries de bois connaît lui aussi une ruine progressive mais l'intérêt qui lui est porté est limité, si ce n'est pour des raisons de sécurité. Un rapport de l'architecte des Domaines nationaux Aubert du 17 février 1798[5] remarque la mauvaise conception de la construction : en le « reconstruisant de la même forme il y aurait toujours l'inconvénient de l'écartement des colonnes par la pression de la voussure »[6], défaut qui ne pourrait être corrigé que par « cinq fort cintres en fer scellés au-dessus des chapiteaux des colonnes pour en retenir l'écartement »[7]. Bien que « les parties de treillages […] les chapiteaux des colonnes, ainsi que les bois »[8] soient réutilisables en cas de reconstruction, et que le « balcon qui sert de communication et sort inutilement de la terrasse du cirque, à celles des galeries de bois, en formant dans la longueur de 64 pieds [19.44 m] » puisse être supprimé, de

[1] Pièces justificatives, document n°12.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°5710, « Procès-verbal de l'état du Lycée des Arts fait par experts devant le juge de paix de la section de la Butte des Moulins, le 4 Germinal an III », 24 mars 1795
[3] Arch. nat. R[4] 293, « État des lieux du Cirque établi par les Domaines nationaux », Brumaire an VI (22 octobre-20 novembre 1797).
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°5710, « Procès-verbal de l'état du Lycée des Arts fait par experts devant le juge de paix de la section de la Butte des Moulins, le 4 Germinal an III », 24 mars 1795.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°7327, « Copie du rapport de l'architecte Aubert, adressé le 29 Pluviôse an VI, au Directeur des Domaines de Paris », 17 février 1798.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*.

tels aménagements coûteraient 4,283 livres. Cette somme est calculée de la façon la plus économique qui puisse être, en couvrant « la totalité en plomb suivant le centre » et sans inclure le prix des « cuivres, compensés par les frais de démolition »[1]. Ce rapport conclut « que ce péristyle qui ne peut plus subsister, n'a pas besoin d'être reconstruit pour l'utilité du cirque »[2] : il sera sans doute détruit par la suite, puisqu'il est absent de la gouache conservée au Musée Carnavalet et représentant l'incendie du cirque un an après ce rapport (fig. 343).

Au début de l'année 1797, l'état de délabrement du cirque est si avancé que des architectes de la Régie du Domaine proposent la « démolition totale de cet établissement par motif d'intérêt pour le gouvernement et de sûreté publique »[3]. Ce second motif paraît tout à fait fondé puisque, quelques mois plus tard, le bâtiment menace de s'écrouler à tout moment :

> Les plages horribles qui nous inondent continuent de dégrader notre local, chaque jour il arrive de nouveaux accidents. Avant-hier une partie du plafond est tombée dans le bureau que j'occupai. Chez un traiteur, un plancher dégradé par une filtration supérieure s'est trouvé littéralement en danger qu'il a fallu l'étayer. La salle du Lycée des Arts est tellement dévastée que notre séance publique n'a pas pu avoir lieu, et vraisemblablement ce sera la dernière si le temps continue et si je n'obtiens une décision qui me mette dans l'état de faire les avances nécessaires, avec une garantie suffisante.[4]

Un an plus tard, l'état du cirque est critique et Charles Désaudray évoque dans une lettre les « réparations urgentes » qu'il a réalisé et qui ont empêché « la destruction totale du bâtiment»[5]. Plus que sa construction, c'est la conception du cirque qui semble avoir été défectueuse.

2. Pourquoi le cirque ne fut-il pas réparé ?

Le refus des réparations de la part du prince est dû à sa « manie d'un jardin anglais, à la façon de Sémiramis » auquel il ne voulait « pas renoncer [et] […] a [donc] refusé jusqu'au moment de son arrestation de consentir à donner le somme de cinquante mille livres à laquelle le frais d'une nouvelle couverture étaient estimés »[6]. Normant déplore à ce titre dans son *Annuaire* publié deux ans après la destruction du cirque les limites techniques qui firent

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°7327, « Copie du rapport de l'architecte Aubert, adressé le 29 Pluviôse an VI, au Directeur des Domaines de Paris », 17 février 1798.
[2] *Ibid*.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Réponse à une lettre de la Régie du 19 Vendémiaire an 5, le 25 pluviôse an V », 13 février 1797.
[4] *Ibid*.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°11402, « 4 Ventôse an VI, lettre chef de brigade ingénieur Charles Désaudray au citoyen Girard directeur général de l'enregistrement », 22 février 1798
[6] Arch. nat. R[4] 293, « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité, 10 pluviôse an II », 29 janvier 1794.

obstacles à l'ambition esthétique de l'édifice : « ce monument eût rappelé à l'imagination les fameux jardins de Babylone, si l'infiltration continuelle des eaux n'en eût rendu l'entretien impossible »[1].

Par la suite, les réparations engagées par les principaux locataires eux-mêmes n'aboutirent pas. On peut imputer cette inaction à des circonstances politiques révolutionnaires houleuses : « Gervais a perdu à plusieurs reprises tous les ouvriers et s'est trouvé trois fois totalement désorganisé ; mais encore il n'a pu les remplacer qu'en payant lesdits ouvriers au triple et quadruple des journées ordinaires »[2]. Les réparations apportées se limitèrent donc à des arrangements de fortune. Le 29 janvier 1794, « la salle de spectacle n'est à couvert que par des toiles cirées, étendues à grand frais sur les combles et qui, provisoirement, garantissent des eaux qui perçoivent de tous côtés »[3], et on apprend qu'il en est de même pour la salle de réunion du Lycée des Arts au 17 juin 1798, où les séances publiques se tiennent « en couvrant les toits momentanément avec des toiles et des couvertures empruntées au Garde-Meuble National, pour garantir le public de la pluie »[4]. Cette inaction ne fait qu'empirer les choses : « le bâtiment ayant continué de rester dans cet état de dégradation, la dévastation est devenue générale »[5].

Le financement des nombreuses réparations nécessaires pose également problème pour Charles Désaudray et Pierre Gervais. Leurs nouveaux aménagements ont été ruinés par l'eau et ils ont « perdu tout un embellissement intérieur »[6]. Dans une lettre adressée à l'administration du département au 9 septembre 1795, ils indiquent que les « sous-locations [des boutiques] deviennent entièrement à perte pour [eux] »[7]. Quant à la salle de spectacle, elle souffrit tout d'abord des fermetures imposées par les gouvernements révolutionnaires quelques mois après son installation, ainsi que s'en plaint *a posteriori* Désaudray en 1798 : « Mon spectacle, sans cesse fermé, éprouva des pertes énormes ! »[8]. La salle, bien que par la suite « devenue très productive »[9], s'est trouvée si « dégradée par les filtrations qui l'inondaient qu'il a fallu

[1] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.144.
[2] Arch. nat. R[4] 293, « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité, 10 pluviôse an II », 29 janvier 1794.
[3] Arch. nat. R[4] 293, « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité, 10 pluviôse an II », 29 janvier 1794.
[4] Arch. nat. R[4] 293, « Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines par Charles Désaudray, 29 Prairial an VI », 17 juin 1798.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°5710, « Lettre de l'administration du Lycée des Arts aux administrateurs du Département de Paris du 23 Fructidor an III », 9 septembre 1795.
[8] Arch. nat. R[4] 293, « Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines par Charles Désaudray, 29 Prairial an VI », 17 juin 1798.
[9] *Ibid*.

l'abandonner »[1]. La perte là-encore est conséquente, puisque son aménagement seul est estimé à 150,000 livres et qu'au 17 juin 1798 « les matériaux [de la salle de spectacle] ont été vendus en assignats, qui convertis en mandats, ont été réduits à zéro, par l'effet des oppositions des Domaines, à la suite desquelles ils sont restés et se trouvent encore aujourd'hui déposés »[2]. Le cirque, loin de l'entreprise rentable qui y était originellement projetée, devient donc un gouffre financier pour ses principaux locataires : il leur est impossible de financer les réparations en exploitant l'édifice.

De quels recours les principaux locataires de ce lieu dévasté disposent-ils ? Philippe-Égalité a été arrêté le 7 avril 1793 et exécuté le 6 novembre de la même année et ce sont les clauses acceptées par ce dernier qui n'ont pas été remplies. C'est en ce sens que Pierre Gervais, en 1795, « a fait toutes les réclamations nécessaires au département de Paris enregistré au Bureau de Liquidation des Créances des Émigrés sous le n° 24434 »[3]. Les principaux locataires du cirque tournent ensuite leurs plaintes vers leur nouveau bailleur, l'administration des Biens nationaux. L'État est tenu responsable de l'état d'abandon du bâtiment, puisqu'il ne supplée pas aux réparations promises par le prince : « quatre années se sont déjà écoulées sans avoir pu obtenir aucune de ces réparations, et la nation, rentrée dans cette propriété, en est seule responsable »[4]. En janvier 1797, le gouvernement estime que les réparations s'élèveraient à 50,000 écus et que « faute de fonds nécessaires il vaut mieux abattre que réparer »[5]. La destruction du cirque n'est finalement pas concrétisée car « les matériaux ne payeraient pas les frais de la démolition »[6] et le bâtiment est abandonné à sa décrépitude.

Face à l'inaction de l'administration des Biens nationaux, Charles Désaudray tenta de trouver des arrangements afin de prendre lui-même l'initiative des travaux. Il propose en 1797 une solution alternative : à condition de « la simple remise des loyers pour toute indemnité, et [de] la jouissance gratuite du Cirque pour vingt années »[7], il s'engage à « faire toutes les réparations nécessaires, couvrir et entretenir le bâtiment pendant ledit espace de temps, après lequel toutes les constructions qu'il aura faites appartiendront à la Nation »[8], tout en maintenant

[1] Arch. nat. R[4] 293, « Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines par Charles Désaudray, 29 Prairial an VI », 17 juin 1798..
[2] *Ibid*.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 04, dossier 2809, « Bordereau sur les dégradations du Cirque du Palais Royal, L'an troisième de la République française […] le vingt-deux ventôse à la requête de Gervais », 12 mars 1795.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Au corps législatif, Renvoi fait à la Commission des Dépenses. L'an 5[e] de la République Française, le 25 Nivose », 14 janvier 1797.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*.

la jouissance du local à « la Société du Lycée, l'encouragement des Arts, et l'Instruction gratuite, comme il l'a fait depuis cinq années »[1]. Charles Désaudray fait une nouvelle proposition d'accord moins ambitieuse en 1798, ayant pour condition que « son bail soit réduit à 20,000 livres par an, et porté à vingt années au lieu de douze ». Dans le cas d'un tel arrangement, « il se [chargerait] de tous les frais de la couverture du bâtiment, ainsi que de la fermeture et entretien du jardin Égalité »[2]. Un tel compromis ne connut néanmoins jamais de mise en œuvre. Un arrangement semble avoir été trouvé en février 1798, le ministre des Finances ayant « reconnu la nécessité des réparations, la justice des indemnités, et le besoin d'une réduction du bail, eu égard à la valeur des assignats, et vu la grande détérioration du local »[3]. En conséquence, le receveur des Domaines nationaux Michebraque procéda au recouvrement d'un maximum des loyers du cirque, et ce malgré les plaintes de non-jouissances des locataires des boutiques. De cette somme, 3,000 livres furent remises à Désaudray qu'il n'employa «qu'au besoin absolu de la chose » tandis que « le surplus fut réservé chez le citoyen Francfort, receveur, pour payer les premières réparations provisoires et indispensables »[4]. L'État apparaît seulement de façon ponctuelle et coercitive dans la gestion du cirque : le bâtiment est condamné par un manque d'initiative et de fonds.

B. Une construction victime d'événements extérieurs

1. Les fuites des égouts du Palais-Royal

Un document du 7 août 1805[5], soit six ans après la disparition du cirque, laisse à penser que des fuites d'eau des égouts du Palais-Royal ont accéléré la décrépitude de la structure. L'architecte des Domaines Aubert déclare ainsi que « l'eau est un problème dans tout le jardin »[6] à cause de la « perte considérable des eaux qui s'échappent des tuyaux de plomb qui servent de conduite auxdites eaux et qui pénètrent la voûte sphérique qui réunit les embranchements des eaux de l'ancien bassin et de la rue du Lycée [anciennement rue de Valois], et de l'égout qui vient de la cour des Fontaines, ainsi que de celui qui reçoit les eaux

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Au corps législatif, Renvoi fait à la Commission des Dépenses. L'an 5e de la République Française, le 25 Nivose », 14 janvier 1797.
[2] Arch. nat. R4 293, « Établissement national du Lycée des Arts », 8 Germinal an IV, 28 mars 1796
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°11402, « 4 Ventôse an VI, lettre chef de brigade ingénieur Charles Désaudray au citoyen Girard directeur général de l'enregistrement », 22 février 1798
[4] *Ibid.*
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 397, dossier n°1760, « Paris le 19 Thermidor an XIII, Rapport à l'administration des Domaines et de l'Enregistrement, par nous Aubert Architecte des Domaines », 7 août 1805.
[6] *Ibid*.

allant à la rivière, de manière que le carrefour circulaire de l'arrivée de tous ces embranchements est inhabitable par l'engorgement que la pénétration de toutes les eaux y cause »[1]. Les fuites de ces égouts sont telles que l'architecte craint de « de voir encore un effondrement dans le jardin » ; une telle déclaration signifie que ce type d'incident n'est pas nouveau et que de tels problèmes ont également pu avoir lieu pendant l'existence du cirque. Les travaux nécessaires dans les égouts de l'enclos sont décrits comme suit : « ressouder les tuyaux, dégager les conduites pour retirer les eaux, et enfin à faire toutes les reprises des lézardes de la voûte, réparations si urgentes, que le moindre retard en multiplierait les dépenses qui deviendraient très considérables »[2]. On trouve mention de ce type de problème durant l'existence du cirque dans la « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans » du 29 janvier 1794, auquel s'ajoute celui du manque d'approvisionnement en eau propre qui nourrit l'insalubrité du lieu :

> Pour dernier désagrément, les quatre latrines qui devaient être établies ne l'ont point été et le public n'a fait qu'une seule latrine de tout le tour du Cirque, qui est infectée de l'urine de tout le monde et qui n'est qu'un cloaque d'immondices. Il en couté l'année dernière 1,200 livres à Gervais, pour tout faire nettoyer, salpêtrer et remettre à neuf ; mais au bout de six semaines, tout a été remis dans le même état d'infection […]. Il existe aussi dans l'intérieur du Cirque des filtrations infectes venant des égouts environnant et Gervais a même été privé de l'usage des eaux venant du Château d'Eau, dont les communications lui ont été successivement interceptées[3].

2. L'explosion de la poudrerie de Grenelle

Le cirque a également été considérablement fragilisé par l'explosion de la poudrerie de Grenelle le 31 août 1794[4] : « la verrine […] [et les] terrasses et combles […] ont souffert considérablement par l'explosion de la poudrerie de Grenelle, ainsi que tous les vitraux et châssis intérieurs qui ont été brisés et fracassés »[5].

Le souffle a détruit tous les carreaux de verre sur le jardin et « vu la rareté et la cherté du verre », « on est forcé de prendre le parti de supprimer la majeure partie de ces vitraux et de couvrir le surplus de ce qui restera en ardoises suivant le besoin qui sera indiqué par la nécessité

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 397, dossier n°1760, « Paris le 19 Thermidor an XIII, Rapport à l'administration des Domaines et de l'Enregistrement, par nous Aubert Architecte des Domaines », 7 août 1805.
[2] *Ibid*.
[3] Arch. nat. R[4] 293, « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité, 10 pluviôse an II », 29 janvier 1794.
[4] T. Le Roux , « Accidents industriels et régulation des risques : l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2011/3 (n° 58-3), p. 34-62.
[5] Pièces justificatives, document n°11.

d'éclairer suffisamment l'intérieur du Lycée »[1]. A peine quatre ans après son édification, le cirque avait donc déjà perdu une partie de son charme originel en devenant un lieu bien plus sombre et moins aéré.

L'explosion a également détruit la « grande verrine » bâtie par Charles Désaudray « pour garantir provisoirement le cirque des eaux »[2]. Le locataire, dans une lettre du 9 septembre 1795, constate ainsi les « dégâts affreux dans la verrine du milieu […] qui a été entièrement détraquée et brisée par cette explosion »[3]. Il semble néanmoins que la verrine ait déjà été dégradée avant l'événement puisque l'explosion a seulement « achevé de [la] détruire entièrement »[4].

3. Le vandalisme

Le cirque a également été victime d'actes malveillants. Les événements révolutionnaires portèrent un premier coup à la fragile structure lors de la journée du 10 août 1792. Le cirque, au cœur de l'atmosphère politique houleuse du jardin, fut dégradé ainsi que le décrit son principal locataire :

> J'étais à peine installé, que l'évènement du 10 août et les troubles qui le suivirent, m'enlevèrent tout le fruit de mes soins. Le jardin Égalité, perpétuellement cerné, devint le centre des désordres. À tout moment on y redoutait le pillage ; un grand nombre des boutiques du Cirque furent forcées et ravagées pendant la nuit ; nos grilles arrachées ; et nos sous-locataires, ne trouvant plus, dans ce lieu de trouble et d'infection, ni sûreté, ni repos, abandonnèrent la place sans payer et disparurent. [5]

Les vitres du cirque sur le jardin furent en partie occultées afin de les prévenir de plus amples dégradations : « il serait nécessaire de couvrir les vitraux restant avec du grillage de fil de fer soutenu par des châssis en formes de triangles de fer, afin d'éviter les avaries continuelles des carreaux qui sont cassés journellement par les pierres qui sont jetées depuis le jardin »[6]. Une lettre de plainte de Charles Désaudray au ministre de la police témoigne du climat de crainte qui règne toujours dans le jardin du Palais-Royal en 1796. Bien que les « mesures de police

[1] *Ibid*.
[2] Arch. nat. R[4] 293, « Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines par Charles Désaudray, 29 Prairial an VI », 17 juin 1798
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°5710, « Lettre de l'administration du Lycée des Arts aux administrateurs du Département de Paris du 23 Fructidor an III », 9 septembre 1795
[4] Arch. nat. R[4] 293, « Établissement national du Lycée des Arts », 8 Germinal an IV, 28 mars 1796
[5] *Ibid*.
[6] Pièces justificatives, document n°11.

ferment dès cinq heures toutes les issues du jardin, au milieu duquel est le Lycée »[1], « ces mesures sont si peu conformes au besoin de la chose, que les abus, les vols et les accidents ne sont que plus multipliés »[2]. Le principal locataire relate ainsi que « hier encore [11 février 1796] on a forcé et volé une des boutiques du cirque, et des hommes armés de gros bâtons rôdaient dans le jardin, veillaient et protégeaient l'effraction »[3]. C'est ce climat d'insécurité qui motive sans doute en 1797 Charles Désaudray à proposer dans un libelle imprimé adressé au Corps Législatif de « se charger de l'entretien, propreté et bonne tenue du jardin Égalité »[4]. La répétition de tels vols va de pair avec la dégradation du lieu : ils sont à la fois facilités par la mauvaise tenue de l'édifice, et participent à sa dégradation progressive.

4. Une manipulation financière de Charles Désaudray ?

La décrépitude du cirque pourrait aussi être liée à une malversation de la part de son principal locataire, et l'honnêteté de Charles Désaudray est à plusieurs reprises remise en question. Il aurait profité de l'état de dégradation du bâtiment pour dépouiller le cirque de ses matériaux facilement revendables. Une telle accusation est portée par les sous-locataires dont l'huissier de la Régie de l'enregistrement des Domaines nationaux relaie le témoignage dans une lettre du 14 juillet 1797 :

> […] j'ai été accosté par quelques sous-locataires. Ils m'ont dit : « Le citoyen Charles Désaudray demande à la Nation des réparations au Lycée, mais c'est lui, avec le citoyen Gervais, qui l'ont dégradé et dilapidé, ils ont enlevé pour plus de 100,000 francs numéraire, de fers, plomb, cuivre etc., ils ont vendu les glaces, fontaines, robinets, vases etc. »[5]

Dans ce même document, les sous-locataires affirment également que le sieur Rose, précédent locataire principal du cirque, demeure désormais « barrière de Sèvres, et si on l'appelle il donnera tous les moyens nécessaires pour confondre l'intrigue de Désaudray, qui avant son entrée au Lycée était sans souliers »[6]. Une telle information est sans doute le fruit de la rancœur des sous-locataires frustrés à l'encontre de leur bailleur, contre lequel ils sont en conflit juridique pour la non-jouissance de leurs boutiques. Néanmoins, une lettre d'un architecte de la

[1] Arch. nat. R[4] 293, « Lettre de Charles Désaudray au citoyen ministre de la Police Générale, l'an 4[e] de la République Française, le 23 pluviose », 12 février 1796.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Au corps législatif, Renvoi fait à la Commission des Dépenses. L'an 5[e] de la République Française, le 25 Nivose », 14 janvier 1797.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Lettre du 26 Messidor an 5, de l'huissier de la Régie de l'Enregistrement, au Citoyen Nectoux Directeur des Domaines », 14 juillet 1797
[6] *Ibid*.

Régie des Domaines nationaux du 2 mars 1798 exprime également une certaine méfiance à l'encontre de Charles Désaudray, auquel « on ne peut guère donner confiance »[1]. D'une part, la comparaison de deux états de location du cirque laisse voir « des différences dans la somme des loyers des locataires et même dans leurs noms, ce qui annonce peu de franchise de la part du principal locataire ». D'autre part, « le citoyen Désaudray se trouve avoir reçu 229 livres excédant les 3,000 livres que les Domaines avait été autorisé à lui compter » à titre de compensation, somme qui aurait dû être « déduite sur les loyers dont il reste débiteur »[2]. Le mauvais état du cirque est donc peut-être entretenu par le détournement des fonds alloués à sa réparation.

C. L'incendie

Le cirque ne s'écroula finalement pas de lui-même, et sa démolition ne fut pas décidée par la Régie des Domaines : la disparition de l'édifice fut accidentelle. Cette construction dont l'eau semblait la perte connut sa fin par le feu. Un incendie ravagea en effet l'établissement dont la structure était majoritairement constituée de bois.

Le cirque du Palais-Royal fut détruit par les flammes au matin du 25 Frimaire an VII (15 décembre 1798) et une lettre du jour-même rédigée par le citoyen Aubert, architecte de la Régie des Domaines nationaux, au citoyen Girard, directeur des Domaines nationaux, décrit l'événement alors même que le feu n'est pas encore éteint:

> Je vous donne avis citoyen que le feu a pris à 7 heures du matin au Cirque du Jardin Égalité, il a commencé par la cuisine du nommé Mairon restaurateur. Les pompiers, la garde, et tous les secours qu'on peut administrer ne sont point épargnés, le citoyen Moreau limonadier du Caveau chez lequel ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour donner des secours, mais il n'y a pas d'espoir de pouvoir éteindre l'incendie qui s'est manifesté dans le milieu, et c'est où est tout le foyer.[3]

Le feu « se manifesta au Cirque en cinq endroits différents et à 8 heures tout était consommé »[4]. La structure en bois est totalement ravagée. Il en est de même pour tout ce qu'il contient, ainsi que le souligne l'architecte Aubert dans sa lettre : « c'est un événement d'autant plus cruel que la plupart des objets qui composent l'intérieur du Cirque sont des toiles peintes, des

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°192, « Réponse à la lettre du 9 Pluviose an VI concernant le Cirque du Palais-Egalité, 12 Ventose an VI », 2 mars 1798
[2] *Ibid*.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre du citoyen Aubert architecte de la Régie des Domaines nationaux, au citoyen Girard directeur des Domaines nationaux, 25 Frimaire an VII », 15 décembre 1798.
[4] Arch. nat. R^4 295 « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 »

distributions en bois, des planchers sur poteaux, enfin tout ce qui ne peut être à l'abri d'être incendié par un semblable événement […] »[1]. Normant, dans son *Annuaire* publié trois ans plus tard, insiste sur la rapidité de l'incendie qui « dévora en un instant, avec le cirque, nombre d'effets très précieux qu'il renfermait, et les magasins des marchands qui s'y étaient établis, au pourtour »[2]. Le chaos engendré par l'événement est retranscrit dans une gouache conservée au Musée Carnavalet (fig. 343). Il semble que Charles Désaudray et Pierre Gervais furent un temps accusés « d'avoir eux-mêmes eu recours à cet acte de désespoir pour mettre fin aux mauvaises affaires dont ils étaient accablés »[3], mais l'affaire ne connut pas de suite car l'accusation était « sans preuves »[4].

Qu'advient-il des décombres du cirque ? Les travaux d'excavation semblent durer jusqu'à janvier 1800[5], soit plus d'une année entière. Des affiches furent placardées pour annoncer la « vente des matériaux et du bois provenant de l'incendie »[6] les 18 et 19 mars 1799, soit trois mois après l'incendie, mais une lettre des régisseurs du Domaine datée du 9 mars 1799 indique qu'il est « à désirer que cette époque puisse être rapprochée […] afin de diminuer les frais de garde et prévenir les dépérissements ou soustractions qui peuvent se commettre »[7]. La vente d'une partie des matériaux se fait au profit d'entrepreneurs du Muséum d'Histoire Naturelle, après une demande de son directeur au ministre des Finances : sont ainsi « distraits de la vente de ces débris les objets en plomb »[8] dont la valeur est calculée dans un « état d'estimation rigoureux »[9]. Le montant obtenu fut ensuite porté à « l'actif de la succession du condamné d'Orléans » [10] tandis que les matériaux furent destinés « à la disposition de l'administration du Muséum »[11]. Une note indique en effet que « sur la somme de 64,935 francs 10 centimes montant de la vente des débris du cirque du Palais Égalité, il y a pour 51,911 francs 95 centimes d'adjudications faites à divers entrepreneurs du Muséum d'Histoire Naturelle

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre du citoyen Aubert architecte de la Régie des Domaines nationaux, au citoyen Girard directeur des Domaines nationaux, 25 Frimaire an VII », 15 décembre 1798.
[2] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.144-145.
[3] Arch. nat. R[4] 295 « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 »
[4] *Ibid*.
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier 1711, « Lettre de Delassaux, commissaire, au citoyen Girard, Directeur du Domaine National, le 25 Nivose an VIII », 15 janvier 1800
[6] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre des régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine national, au citoyen Girard, Directeur à Paris, le 19 Ventose an VII », 9 mars 1799
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*.
[9] *Ibid*.
[10] *Ibid*.
[11] *Ibid*.

autorisés à en payer le prix avec des ordonnances du Ministre des Finances »[1]. Peut-être le Muséum d'Histoire Naturel était-il alors en travaux, et les entrepreneurs payés en nature par une administration révolutionnaire en manque de fonds. Le 22 mars 1799, le reste des matériaux provenant de la démolition du cirque fut adjugé au citoyen Baudeau moyennant 3,880 francs[2].

Bien que les matériaux soient vendus, les lieux demeurent mutilés et de nombreux travaux de terrassement sont nécessaires : quelques jours après l'adjudication des débris, une expédition du citoyen Aubert, architecte des domaines, invite à prendre des « précautions […] pour éviter les accidents fâcheux que pourraient occasionner les trous existant »[3]. L'administration des Domaines nationaux fait ainsi « planter des piquets au pourtour de la démolition [et la fait] entourer d'un double rang de cordages »[4] afin « qu'il n'arrive aucun accident pendant la démolition du cirque »[5]. De telles installations furent bientôt la cible d'actions malveillantes. C'est le cas de « pieux restant en pourtour de l'excavation du cirque » : originellement au nombre 109 le 4 août 1799, il n'en reste que 65 intacts et 7 cassés un mois plus tard[6]. L'architecte conseille en conséquence « qu'il est temps de les vendre, car autrement ils seraient tous volés, on ne peut garantir le vol qui ne se fait que le soir »[7] et recommande de « mettre les 72 pieux dans un dépôt du Palais Égalité pour éviter des frais de transport qui en absorberaient la valeur »[8] : les pieux sont en effet estimés chacun 28 francs 80 centimes[9]. Au-delà du vol des piquets, la sûreté du chantier est mise à mal par leur arrachage ou le découpage des cordes les reliant. Le 3 août 1799, « la démolition est finie il reste fort peu de pierres à enlever, mais le danger est aussi grand présentement pour le public qu'au commencement de la démolition »[10] : pour cette raison et à cause des nombreux vols, le concierge du Palais-Royal conseille alors « de faire poser tous les soirs à la chute du jour huit lampions au pourtour du Cirque pour éviter tout accident »[11]. Malgré de telles précautions en octobre 1799

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Note du citoyen Delassaux, commissaire aux ventes, 24 Floréal an VII », 13 mai 1799
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 490, dossier n°230, « 3 Germinal an VII, Girard, directeur du domaine national de Paris, au citoyen Francfort », 23 mars 1799.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 37, pièce n°1711, « expédition du citoyen Aubert », 27 mars 1799
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre de Liénard, concierge, au citoyen Directeur des Domaines nationaux, 16 Thermidor an VII », 3 août 1799
[5] *Ibid*.
[6] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre du citoyen Aubert, architecte de la Régie des Domaines nationaux, au citoyen Directeur des Domaines nationaux, 17 Fructidor an VII », 3 septembre 1799.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*.
[9] *Ibid*.
[10] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre de Liénard, concierge, au citoyen Directeur des Domaines nationaux, 16 Thermidor an VII », 3 août 1799.
[11] *Ibid*..

« l'excavation du Cirque a donné lieu à un accident »[1] et, afin de préserver l'enclos commercial d'une fermeture prématuré à la tombée de la nuit, il est décidé que seront désormais déployés « le nombre de factionnaires suffisant pour empêcher que personne ne puisse approcher de l'excavation depuis la chute du jour jusqu'à onze heures du soir, heure à laquelle les grilles doivent être fermées »[2]. Les travaux de démolition semblent soumis à de nombreux vols, et le site paraît dangereux. Le 16 novembre 1799, « la démolition du Cirque est terminée »[3] et il faut remettre à niveau les irrégularités de terrain causées par le chantier : « le Cirque doit être rempli »[4]. Dans cette optique, « le citoyen Robert terrassier y a posé deux régaleurs »[5] et « il ne reste dans la terre que les conduits de fonte que les régaleurs peuvent retirer à leur temps perdu »[6].

La démolition de l'édifice est néanmoins méthodique et sous le contrôle de l'architecte du Domaine Aubert ; la conservation de certaines structures pouvant être réutilisées est en question. C'est le cas par exemple d'une partie « du second mur qui pourtourait le Cirque et dont l'épaisseur en pierres de taille est annoncée triple de celui de la première enceinte »[7] : à cause du coût lié au démantèlement d'une telle ossature, les régisseurs du Domaine insistent « pour que cet architecte [Aubert] ait une conférence avec le citoyen Louis sur [sa] conservation »[8]. Ainsi, il est envisagé que tant « ce mur et le sous-terrain environnant » que « les voûtes et le corridor qui conduisent de la rue de Valois au Cirque » puissent être « réservés [pour] […] servir en totalité à des caves »[9] dont le Domaine pourrait tirer profit par location. Le projet ne connaît pas de réalisation et le souterrain sera finalement démantelé. Les travaux de terrassement donnent en outre lieu à de nouvelles excavations de matériaux qui sont progressivement vendus. À la fin de novembre 1799, soit plus de huit mois après les principales ventes, le concierge du Palais-Royal informe la Régie des Domaines que quatre-vingt-huit « conduits de fonte qui servaient au Cirque sont tous retirés de la terre » ainsi que des « pierres provenant des regards » : il est ainsi nécessaire que « l'inventaire en soit fait afin de faire vendre

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre de l'Administration centrale du Département de la Seine au Directeur des Domaines nationaux, 18 Vendémiaire an VIII », 10 octobre 1799.
[2] *Ibid*.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre de Liénard, concierge, au citoyen Directeur des Domaines nationaux, le 25 Brumaire an VIII », 16 novembre 1799.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre des régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine National, au Citoyen Girard, Directeur à Paris, le 6 Prairial an VII », 25 mai 1799.
[8] *Ibid*.
[9] *Ibid*.

[les plombs] le plus promptement possible »[1]. L'inventaire est réalisé en janvier 1800, après que ces derniers aient été entreposés dans une « cave du Jardin Egalité » [2] : « la vente desdits tuyaux de plombs a procuré 1793 francs 80 centimes, ce qui prouve que les précautions prises étaient nécessaires »[3]. Le chantier est également l'occasion de réparations annexes : « Le gros conduit qui fournit l'eau au bassin est crevé à plusieurs endroits, comme il est nécessaire qu'il soit toujours en bon état en cas d'incendie, j'ai été prévenir le citoyen Gondoin, le maître plombier, afin qu'il le fasse rétablir promptement »[4].

La disparition du cirque et les travaux de son excavation donnèrent l'occasion d'un réaménagement du centre du jardin du Palais-Royal. Une lettre des régisseurs du Domaine national du 12 avril 1799, soit quatre mois après l'incendie et alors que les travaux d'excavation et de terrassement sont encore en cours, témoigne de la réception d'un « plan d'embellissement et restauration du Jardin du Palais Égalité »[5]. Le plan dont il est question n'est pas joint à cette lettre mais, bien que refusé, il témoigne d'un regain d'intérêt pour le jardin libéré de son cirque. Le nouvel aménagement du lieu est financé par les propriétaires des maisons en pourtour du jardin, d'après « l'article 10 de l'arrêté du Directoire Exécutif du 19 Ventose dernier [9 mars 1799] » qui statue que « les adjudicataires des bâtiments seront tenus de contribuer en proportion de la valeur de leur acquisition aux dépenses premières du jardin telles que celles du massif du gazon qui doit remplacer le cirque ; celles des socles et piédestaux destinés à recevoir les monuments d'art qui doivent le décorer »[6]. Les nouvelles plantations ont lieu l'année suivante, « pendant l'hiver de 1801 »[7] et le nouvel arrangement semble ne pas avoir été modifié jusqu'en 1817 (« tel qu'on le voit aujourd'hui »[8]). L'espace revient à son état avant la construction, à savoir un gazon, mais orné d'un programme sculptural sur piédestaux peut-être inspiré des bustes qui entouraient le cirque entre chaque treillage, dont on ne sait s'ils ont été récupérés ou ont disparu. La disparition du cirque est accueillie avec soulagement, l'état de dégradation du bâtiment ayant porté préjudice au jardin : « Le Palais-Égalité , débarrassé de ce

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre de Liénard, concierge, au citoyen Directeur des Domaines nationaux, le 3 Frimaire an VIII », 24 novembre 1799
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier 1711, « Lettre de Delassaux, commissaire, au citoyen Girard, Directeur du Domaine National, le 25 Nivose an VIII », 15 janvier 1800
[3] *Ibid*.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre de Liénard, concierge, au citoyen Directeur des Domaines nationaux, le 25 Brumaire an VIII », 16 novembre 1799
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Lettre des régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine national, au citoyen Girard, Directeur à Paris, 23 Germinal an VII », 12 avril 1799.
[6] *Ibid*.
[7] Arch. nat. R^4 295 « Notes sur le Palais-Royal au 1er janvier 1817 »
[8] *Ibid*.

Cirque (qui était devenu un cloaque impur), présente maintenant un jardin très agréable qui devient la promenade à la mode »[1].

[1] *La Revue de l'an VIII, ou les Originaux du Palais-Egalité*, s. l. n. d. [sept.1799-sept.1800], p.3

Chapitre XII. Pourquoi construire un cirque ?

Pourquoi le duc d'Orléans entreprit-il de nouveaux travaux au cœur de son jardin, alors même que les nouveaux bâtiments n'étaient terminés que depuis deux ans et que les critiques engendrées par de telles transformations venaient à peine de s'éteindre ? L'objectif de Louis-Philippe-Joseph semble avoir été d'étendre la surface accessible au public dans l'enceinte du jardin, mais sans pour autant créer un bâtiment dont la hauteur aurait obstrué la vue sur les galeries. Le *Courrier d'Avignon* juge au 1er mai 1787 et alors que la construction n'est point encore achevée : « On ne pense pas qu'il soit possible de tirer, pour les plaisirs du public, un plus grand parti d'un terrain aussi précieux ; c'est le cas de dire, que les spectacles seront entassés. Un manège accrédité et un vauxhall placé dans un jardin, bordé en son contour par une foire perpétuelle, et où on trouve d'autres spectacles, tels que celui des Variétés et celui des Petits Comédiens de Mgr le Comte de Beaujolais, forment un assemblage d'objets de dissipation et de frivolité, dont il n'existe peut-être point d'exemple »[1]. Le cirque paraît donc compléter le complexe de divertissement et de consommation du nouvel enclos.

L'utilisation de ce nouvel espace disponible semble néanmoins fluctuante. En effet, l'entreprise du cirque est d'autant plus troublante que le bâtiment ne paraît pas avoir eu de destination précise lors de sa création : son principal atout est sa nouveauté, et ce projet parait constituer une impulsion visant à maintenir le jardin du Palais-Royal comme lieu à la mode. Les *Mémoires secrets* vont dans le sens d'une telle motivation, à laquelle est ajouté le soupçon d'une nouvelle opération spéculative :

> Il semble que M. le duc d'Orléans soit fâché qu'on ne s'entretienne plus de lui et de son Palais-Royal : au moment où l'on s'attendait à jouir du jardin, il le fait bouleverser de nouveau ; on parle de convertir en cirque tout le milieu garni de deux magnifiques gazons. […] Il faut attendre que les projets de son altesse sérénissime soient développés pour en raisonner plus pertinemment : l'essentiel est qu'il cherche toujours à gagner de l'argent.[2]

Après l'interdiction du spectacle pour lequel le cirque pourrait avoir été conçu, l'établissement se trouve dénué de but avant même son achèvement : de manège princier, il devient finalement vauxhall et centre commercial. Le cirque a ainsi connu diverses utilisations successives ou contemporaines et Mercier, en 1788, souligne le flou qui entoure toujours la destination du

[1] *Courrier d'Avignon*, livraison n°35 du 1er mai 1787, p.144.
[2] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 36, 1783-1789, 22 avril 1787, p.430.

cirque: « on peut dire sans exagération, qu'en petit c'est un temple, c'est une salle, c'est un édifice qui réunit le mérite de pouvoir y donner des fêtes et d'y rassembler le peuple »[1].

A. Un hippodrome

Le cirque du Palais-Royal fut originellement conçu comme un hippodrome, ainsi que le dénote sa forme : sa situation au cœur d'une parcelle princière prend donc sens, l'hippisme étant un divertissement éminemment aristocratique, et les spectacles de chevaux appartenant à la mode de l'anglomanie dans laquelle la famille d'Orléans s'engouffre alors.

1. Le cirque : connotation antique et exercices équestres

On peut tout d'abord s'interroger sur le nom donné au nouveau bâtiment : la désignation de « cirque » est utilisée dans l'imprimé expliquant le projet au public en 1787, la *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal,* et qui est sa première occurrence. Bien que le lieu ait par la suite pu être désigné sous le titre de « Lycée des Arts » d'après l'activité pédagogique qu'il abrite, le nom de cirque le caractérise et sera conservé dans les publications postérieures à sa destruction. Pourquoi le duc d'Orléans désire-t-il en 1787 installer un « cirque » dans son jardin ? La destination originelle de l'édifice étant les courses de chevaux et les fêtes, les noms de « manège » ou « vauxhalls » auraient pu être pertinents. Le choix du « cirque » inscrit l'arène dans une lignée typologique puisant sa source dans l'Antiquité, ainsi que le souligne ses contemporains : « ce que l'on construit actuellement sur l'emplacement du miroir de gazon est une espèce de cirque souterrain, dans le genre des hippodromes anciens »[2]. La première illustration, dans la chronologie du cirque, est invariablement le *Circus Maximus* à Rome[3]. La référence en la matière est *l'amphitheatrum* antique, dont l'archétype est le Colisée ou amphithéâtre Flavien : son plan est ovale, la longueur de ses axes 188 et 156 mètres, sa hauteur 57 mètres et le nombre de places 60,000 approximativement[4]. Le cirque du Palais-Royal obéit à une échelle bien plus réduite, tout en adoptant la même forme. Le parallèle peut en outre être étendu au fait que les exemples antiques furent également, à l'origine, bâtis en bois de façon temporaire[5]. Le choix d'une référence antique a pu être remis en question, et l'auteur de *l'Athaeneum ou Idées d'un citoyen sur le*

[1] S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1788, A Amsterdam, p.141
[2] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, 1788, p.109.
[3] C. Dupavillon, *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Editions du Moniteur, Paris, 2001, p.28-30
[4] *Ibid*., p.33.
[5] *Ibid*., p.34.

nouvel édifice construit dans l'enceinte du Palais-Royal propose ainsi « qu'au titre trop vague de Cirque, l'on substitue celui d'Athaéneum, que les Grecs avoient donné au Temple de Minerve, qui était l'asile et comme le rendez-vous des Sciences et des Arts »[1]. En effet, le changement de destination du cirque après l'interdiction du spectacle d'Astley rend sa dénomination bien moins évidente : « On sourit, il est vrai, quand on se rappelle celui de l'ancienne Rome ; mais il est juste de convenir que la destination de l'un et de l'autre n'ont aucune ressemblance »[2].

Le terme se réfère donc à la forme elliptique adoptée par la construction, qui est alors unique dans la construction contemporaine d'hippodromes. Cette forme, originellement destinée à accueillir des spectacles équestres, répond en effet à cette fonction: la courbe facilite l'équilibre du voltigeur qui, en cas de chute, tombe vers le centre de la piste, le cheval étant légèrement incliné lorsqu'il galope sur le pourtour. Le dressage du cheval, en Grande-Bretagne, tel que l'enseigne au XVII^e^ siècle William Cavendish, duc de Newcastle[3], se pratique ainsi en partie autour d'un pilier central. Outre la forme, le titre de « cirque » n'est pas sans évoquer l'utilisation du lieu pour des réjouissances publiques. « On a déjà donné au bâtiment élevé dans l'enceinte du Palais-Royal le nom de Cirque, qui désignait chez les anciens Romains un lieu ovale et spacieux, enfermé de murailles, où se faisaient à Rome les représentations des jeux publics »[4] : le terme de cirque demeure tout au long de l'Ancien Régime lié à un lieu de festivité, de grand spectacle incluant des animaux. Claude-François Ménestrier dans son *Traité des tournois, joustes, carrousels et autres spectacles publics* déplore ainsi l'absence de tels bâtiments à l'aube du XVII^e^ siècle : « Il n'y a pas aujourd'hui des cirques comme autrefois, mais on choisit de grandes places, où l'on dresse des carrières propres pour les courses de Bagues, de Testes, de Quintaine, de Faquin et autres pareils exercices »[5].

Le premier « cirque » équestre qui s'inscrit dans le moyen-terme et bénéficie d'une certaine célébrité sous l'Ancien Régime est le *Royal Circus* construit en 1782 par l'écuyer Charles Hughes dans le village de Lambeth au sud-ouest de Londres, et le cirque du Palais-Royal est le premier établissement sur le continent à adopter ce nom avant l'installation du

[1] *Athaeneum…*, 1789, p.3
[2] S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1788, A Amsterdam, p.141
[3] W. Cavendish, *La Méthode nouvelle et invention extraordinaire de dresser les chevaux, les travailler selon la nature par la subtilité de l'Art, laquelle n'a jamais été trouvée que par le très noble, haut et très puissant prince Guillaume, marquis et comte de Newcastle*, Anvers, 1657.
[4] *Athaeneum…*, 1789, p.2
[5] C.F. Menestrier, *Traité des tournois, joustes, carrousels et autres spectacles publics*, Lyon, 1669, p.55-56

Cirque Olympique entre la rue Saint-Honoré et la rue du Mont-Thabor en 1816[1]. Le terme de cirque pour un édifice de spectacle à la fin du XVIII[e] siècle induit nécessairement un théâtre équestre[2] : ainsi, en 1775, le jeune Hyam, surnommé le « héros anglais », « exécute dans un cirque établi sur le boulevard du Temple des exercices équestres ». Néanmoins, des parties d'édifices ont pu être désignées sous le terme de cirque, ce dernier désignant alors tantôt une arène tantôt un simple dispositif architectural où l'on tourne autour d'un point central, ainsi que le laisse entendre sa racine latine : ainsi, en 1769, le bassin du Colisée s'appelle le « Cirque pour les Joutes » car le bassin ovale destiné à la naumachie est entouré de gradins[3]. En outre, certains « cirques » n'en portent pas le nom : c'est le cas du *Royal Grove* ou Bosquet royal construit dans la banlieue de Londres en 1786. Il reprend tous les éléments d'une salle de théâtre équestre, à savoir un public installé sur deux niveaux de loges et une piste circulaire sablée entourée d'une colonnade. En outre, le plafond en trompe-l'œil donne l'illusion du plein-air originel des représentations (fig. 353) : le plafond vitré du cirque du Palais-Royal, qui permettait d'apercevoir la cime des arbres du jardin, répondait peut-être à ce même souvenir de représentations hippiques en extérieur.

Ainsi, le cirque du Palais-Royal correspond par son usage et par son nom à d'autres édifices contemporains également érigés pour des spectacles hippiques ; néanmoins, sa forme, résolument inspirée de l'antiquité, le distingue de la piste traditionnellement circulaire adoptée par les établissements homonymes.

2. Un lieu conçu pour John Philip Astley ?

Le cirque du Palais-Royal a-t-il été conçu afin d'accueillir le spectacle du célèbre écuyer John Philip Astley, ou ce dernier a-t-il souhaité louer l'endroit après son édification ? Les *Mémoires secrets* semblent plaider en faveur de la première hypothèse le 22 avril 1787, alors que les travaux commencent : « ce cirque pourra servir à différents jeux et exercices ; on assure que le sieur Astley se propose déjà de le louer pour y transporter son spectacle de chevaux et y donner des leçons d'équitation aux amateurs »[4]. Au 1[er] mai 1787, le *Courrier d'Avignon*

[1] C. Dupavillon, *Architectures du cirque …*, 2001, p.8.
[2] C. Hodak, « Le Cirque parmi les théâtres », *Les grands boulevards, un parcours d'innovation et de modernité*, sous la direction de Landau, Bernard, Monod, Claire et Lohr, Evelyne, à l'occasion de l'exposition réalisée par Rideau, Géraldine, Action artistique de la ville de Paris, 2000, p.139.
[3] C. Dupavillon, *Architectures du cirque …*, 2001, p.9.
[4] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 36, 1783-1789, 22 avril 1787, p.430.

annonce sans équivoque que « cet établissement consiste en un manège, où le sieur Astley donnera le spectacle de ses exercices surprenants d'équitation » [1]. L'installation de l'entrepreneur anglais ne semble faire aucun doute, et la route souterraine aboutissant au cirque depuis la Cour des Fontaines est décrite par le *Courrier d'Avignon* comme étant destinée à la mise en scène de son spectacle : « les chevaux du sieur Astley arriveront au manège par un souterrain qui communiquera à la Cour des Fontaines »[2].

John Philip Astley, ancien cavalier militaire, est en effet la première personne ayant pour idée de créer, pour des représentations d'exercices équestres en public, un lieu fixe à l'entrée payante. En 1768, dans la banlieue sud de Londres, il inaugure la *Astley's Riding School* bientôt connue sous le nom de *Astley's Amphitheatre*[3]. La particularité de ce premier « amphithéâtre » est sa piste dont la forme et la taille sont adaptées aux exercices de voltige équestre. Deux gravures de 1818 représentent l'extérieur et l'intérieur du *Astley's Amphitheater* (fig. 351 et 353). Elles reproduisent deux aquarelles que William Capon a peintes en juillet et septembre 1777, sept années après son ouverture. Ces deux aquarelles sont accompagnées d'explications écrites de la main de Capon, décrivant le lieu en 1777 :

> Ainsi se présentait la façade extérieure de l'Amphithéâtre de Philip Astley sur la rive du pont de Westminster du côté du Surrey. Elle consistait en planches de bois, fixées à une charpente et peintes en blanc. Durant la journée, étaient suspendues des toiles peintes représentant quelques numéros d'acrobatie et poses importantes qui figuraient sur une scène provisoire montée au centre de la piste avant et après les numéros équestres. Les cavaliers, qu'on apercevait au sommet des constructions, avaient été peints et découpés selon le contour du dessin. […] Le sol de l'amphithéâtre était au niveau du terrain primitif en contrebas de celui de la rue. […] Les représentations se déroulaient à la lumière du jour, non pas sur une scène fixe, mais sur un plateau provisoire, monté en quelques minutes à l'aide de tréteaux et de planches pour les acrobaties et pour d'autres numéros, ou sur un large tapis ou toile étalée à même le sol. L'aire de jeu ou la piste étaient recouverts d'une couche de sciure de bois pour le confort des sabots des chevaux. Le diamètre était de 19.5 mètres.[4]

On peut ainsi noter certaines similarités avec le cirque du Palais-Royal : l'utilisation du bois peint en une couleur vive (vert au Palais-Royal, blanc pour le spectacle londonien), une piste en « contrebas » (simple dénivelé pour l'Angleterre, arène enterrée pour la France), un sol propre à la fréquentation des chevaux (sable au Palais-Royal, sciure de bois chez Astley), et une dimension relativement similaire pour ce qui est de la largeur, bien que l'édifice de Victor

[1] *Courrier d'Avignon*, livraison n°35 du 1er mai 1787, p.144.
[2] *Ibid.*
[3] C. Hodak, « Le cirque parmi les théâtres », dans *Les grands boulevards, un parcours d'innovation et de modernité*, sous la direction de Landau, Bernard, Monod, Claire et Lohr, Evelyne, à l'occasion de l'exposition réalisée par Rideau, Géraldine, Action artistique de la ville de Paris, 2000, p.139
[4] C. Dupavillon, *Architectures du cirque…*, 2001, p.54

Louis ait une forme ellipsoïdale qui se démarque du cercle d'origine. Le cirque du Palais-Royal, s'il est projeté pour l'utilisation d'Astley, reflète une adaptation princière d'un spectacle populaire par la référence à l'antique.

Astley connaît une certaine célébrité en Europe : son amphithéâtre anglais n'étant pas couvert, seuls les mois d'été sont propices aux représentations. En dehors de ces périodes, l'écuyer voyage : il ouvre la *New Circular Riding School*, sur Inn's Quay à Dublin, séjourne en 1774 à Paris, rue des Vieilles-Tuileries, et publie un traité, *Modern Riding Master*[1]. En 1779, il décide d'améliorer son *Amphitheater* originel, et le couvre d'une toile tendue afin de se prévenir des intempéries : « Amphitheatre Riding House, the most complete building of its kind in Europe » selon Astley, est le premier cirque stable couvert, avec piste et amphithéâtre pour le public. On y propose des « winter evening amusements » à la lumière des chandelles[2]. Le cirque du Palais-Royal propose sur ce modèle une piste abritée des intempéries donc exploitable tout au long de l'année, toute en offrant, par la verrière dont il est surmonté, l'illusion du plein air.

Confronté en 1782 à la concurrence de Charles Hughes[3], Astley se voit contraint à l'innovation et à l'exercice équestre sont alors adjoints des pantomimes : ses représentations, de simple exercices hippiques, deviennent alors des spectacles éclectiques à nouveau prisés du public. Ce succès encourage l'ancien cavalier militaire à exporter son théâtre équestre à Paris. La rentrée parisienne de la famille Astley a lieu en 1782. Elle propose, durant l'été des « exercices de manège » dans une construction à ciel ouvert[4], baptisée l' « Amphithéâtre anglais » ou le « Manège anglais » rue du Faubourg-du-Temple, à l'écart de l'animation des boulevards du Temple et Saint-Martin[5]. La réussite est néanmoins au rendez-vous et la salle ne « désemplissait point »[6]. Les *Mémoires secrets* attestent les premiers succès de cet étranger et le 19 juillet 1782, il est annoncé que « depuis peu un nouveau genre de spectacle attire la curiosité du public : ce sont des « exercices de manèges et tours surprenants de force et souplesse, tant sérieux que comiques », que donne un sieur Astley de Londres »[7]. À l'automne 1783, « l'Amphithéâtre des Sieurs Astley père et fils, écuyers de Londres » intrigue toujours le public parisien : « la singularité de la disposition de cette salle […] l'empêche de ressembler à

[1] C. Dupavillon, *Architectures du cirque…*, 2001, p.54
[2] *Ibid*., p.55.
[3] C. Hodak, « Le cirque parmi les théâtres », 2000, p.139
[4] M.-J. Vesque, « Le Cirque Olympique du faubourg du Temple », *Le Cirque dans l'univers*, n°12, 1er trimestre 1935 ; T. Remy, « Philip Astley à Paris », *Le Cirque dans l'univers*, n°69, 2e trimestre 1968.
[5] C. Dupavillon, *Architectures du cirque…*, 2001, p.63
[6] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 28, 1783-1789, 16 août 1782, p.430
[7] *Ibid*., 19 juillet 1782, p.395

aucune autre et est déjà très propre à piquer la curiosité »[1]. En 1786, Nougaret souligne encore l'originalité du spectacle :

> Tout Paris s'est porté en foule à ce Spectacle, d'un genre nouveau à bien des égards, puisqu'on voyait danser des chevaux en courant à bride abattue, et les sieurs Astley exécuter, avec des grâces infinies, un menuet à cheval. Le cheval qui rapporte ; le cheval qui s'assied comme un chien ; l'entrée de plusieurs chevaux en diverses postures, étaient les principaux exercices qu'on y voyait, animés par les bouffonneries d'un Paillisse très-adroit, et les écuyers faisaient des tours de force et d'agilité inconcevables. D'ailleurs, le local ajoutait encore à la singularité du spectacle. Le sieur Astley a fait construire, rue du Faubourg du Temple, un Manège spacieux, dont la circonférence est garnie de plusieurs rangs de loges : il est couvert de manière qu'on y peut représenter en tout temps. Une trentaine de candélabres, garnis de plusieurs lampes, fournissent environ douze-cent mèches servant à l'éclairer. Au milieu, est un théâtre, destiné, dans les intervalles des exercices de chevaux, à faire des tours de force très-variés. Aux deux côtés, sont les écuries ; et dans le haut, est placé un nombreux orchestre.[2]

Astley, qui revient dans la capitale française chaque année, a-t-il souhaité ouvrir une nouvelle salle au centre de Paris à la suite de ce succès ? Le Palais-Royal lui aurait en effet permis de se situer au centre des plaisirs de la capitale et de bénéficier de l'entourage de nombreux autres spectacles.

L'utilisation du cirque à des fins hippiques semble néanmoins n'avoir jamais été concrétisée. En effet, le spectacle d'Astley fut interdit avant même que les travaux du cirque ne soient achevés, ainsi que le relate le *Courrier d'Avignon* au 15 mai 1787 :

> Le Ministre de Paris a fait signifier au Sieur Astley un ordre du Roi, par lequel il lui est enjoint de ne pas établir son spectacle d'équitation dans le jardin du Palais-Royal ; la construction commencée dans ce jardin sur l'emplacement qui était auparavant occupé par le gazon, ne laisse pas dêtre continuée ; elle servira de manège aux Princes, fils de Monseigneur le Duc d'Orléans.[3]

La cause de cette interdiction est la concurrence que de telles représentations auraient infligée aux autres spectacles parisiens, ainsi que le formule le duc de la Ferté, qui souligne pour le duc d'Orléans « le désagrément que l'entreprise du Sieur Astley entraînerait [et qui l'engage] à ne pas accorder sa protection à un projet qui ne manquerait pas de susciter les objections les plus vives et les mieux fondées de tous les spectacles de Paris »[4]. Ainsi dès 1782, les *Mémoires secrets* évoquent la jalousie d'autres salles de spectacle vis-à-vis du succès de l'étranger : « le sieur Astley, tout frais faits, emporte mille louis de bénéfice. Les petits spectacles de boulevards

[1] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 29, 1783-1789, 3 novembre 1783, p.280
[2] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I : année 1786, p.206-207
[3] *Courrier d'Avignon*, livraison n°39 du 15 mai 1787, p. 159-160.
[4] Arch. nat. O[1] 498, 19 avril 1787.

ne sont point fâchés de son départ ; car ce dangereux voisin leur enlevait quantité de monde qui va refluer vers eux »[1]. Philip Astley continua son activité, mais fut finalement contraint de quitter Paris suite aux évènements révolutionnaires de 1789, et vît son retour compromis par la guerre qui oppose la France et l'Angleterre de 1793 à 1802.

3. Le « cirque » : un domaine de création architecturale ?

Le « cirque » en tant que type de bâtiment destiné à des courses de chevaux et des fêtes publiques sur le modèle antique est loin d'être un objet d'engouement antérieurement à la Révolution. À titre d'exemple, bien que l'on puisse estimer à plusieurs milliers le nombre de dessins qui ont été présentés dans les concours de l'Académie royale d'architecture, tenus régulièrement de 1720 à 1793, et que le total des planches relatives aux seuls projets primés inventoriés par Jean-Marie Pérouse de Montclos dépasse trois mille, le cirque n'a fait l'objet que de deux concours, dans la catégorie « architecture publique » : en janvier 1782 et en juillet 1790[2]. Le premier concours est antérieur à la construction du cirque du Palais-Royal, est le second se déroule à peine un an après que l'édifice a été achevé.

Le programme détaillé du concours de l'Académie royale d'architecture de janvier 1782 a été gravé par erreur sur le projet de Reverchon d'avril 1787 : « […] un hippodrome ou cirque vaste et magnifique pour y célébrer des jeux à l'occasion de la naissance du Dauphin. Le cirque chez les anciens était une grande place longue entourée de portiques et de plusieurs rangs de sièges en gradins terminé au fond par un demi-cercle. Au milieu, dans presque toute la longueur, était une élévation ornée d'obélisques et de statues ; au fond la borne, autour de laquelle tournaient ceux qui disputaient le prix ; à l'entrée, la barrière, lieu de départ et où siégeaient les juges. L'hippodrome aura au moins 300 toises [584,7 m] de longueur, la largeur à volonté »[3]. On découvre ainsi que les termes d'hippodrome et de cirque sont interchangeables, bien que la présence de « jeux » dans le cadre des célébrations suivant la naissance du dauphin le 22 octobre 1781 ne semble donner la préférence au cirque. La longueur ici envisagée est cinq fois supérieure à celle adoptée par le cirque du Palais-Royal. On conserve les projets de trois concurrents concernant ce concours : Charles-François Callet, premier prix, Auguste de Saint-

[1] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 28, 1783-1789, 16 août 1782, p.430
[2] J.-M. Pérouse de Montclos, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.7
[3] *Collection des prix*, cahier XII, pl. 1 et 2, cité par J.-M. Pérouse de Montclos, *« Les prix de Rome* … 1984, p.172

Hubert et Thomas de Froideau[1]. Callet (fig. 354 à 360) propose un ensemble elliptique entouré d'une colonnade surélevée et de deux galeries se faisant face de part et d'autre de l'arène. Le centre est sans doute occupé par une « élévation ornée d'obélisques et de statues »[2] ainsi que le stipule le programme. L'édifice est résolument monumental, et sa « face antérieure » allie deux colonnes reproduisant la colonne Trajane et deux portiques grecs archaïques. On ne conserve du projet d'Auguste de Saint-Hubert qu'un plan (fig. 357) qui adopte la même disposition générale : les avant-corps latéraux présentant en leur centre des entrées ne sont pas sans rappeler ceux du cirque du Palais-Royal. Thomas de Froideau (fig. 358 à 360) propose quant à lui un ensemble rythmé par des vestibules à coupoles et où le visiteur déambule entre deux colonnades couplées. Son élévation antérieure a des points communs avec celle de Callet, notamment les deux colonnes Trajanne et le portique en plein-cintre. Néanmoins, il adopte un vocabulaire décoratif plus riche et offre à voir la colonnade interne à travers d'arcades en plein-cintre. Le cirque du Palais-Royal est une réalisation originale par rapport à ces projets : nettement moins monumental, il relève plutôt de l'architecture d'agrément et de jardin et les treillages forment la majeure partie de son décor avec les jeux d'eau. Sa plus grande originalité réside dans sa partie enterrée, cas de figure imposée par l'enclos dans lequel le cirque s'inscrit et qui n'avait été envisagé dans aucun des projets de l'Académie.

Le « cirque » connaît une nouvelle mode durant les années révolutionnaires, l'inspiration antique dont il est issu allant de pair avec le renouvellement démocratique alors prôné. L'attachement des révolutionnaires à la forme du cirque s'exprime par de nombreux projets: ce type architectural nouveau inspire les artistes d'une nouvelle République en quête d'autoreprésentation. Le cirque fait ainsi une nouvelle fois l'objet d'un concours de l'Académie, en juillet 1790[3] : on ne conserve que la proposition d'Abel-Marie Dubois (fig. 361), à l'état d'esquisse, et très similaire aux projets de janvier 1782. Ce concours est lié à l'établissement d'un cirque au Champs-de-Mars pour la fête de la Fédération, un amphithéâtre provisoire que les Parisiens aménagèrent eux-mêmes dans les premiers jours de juillet 1790. Ayant eu la préférence sur le projet de cirque national de Jacques-Guillaume Legrand et Jacques Molinos (fig. 363), le Champ de la Fédération nationale que l'architecte Jacques Cellerier dessine à l'emplacement du terrain de manœuvres et de revues de l'École militaire, est rudimentaire (fig. 362). Le « cirque » n'est finalement pas tant un domaine de création architecturale que de développement théorique politique. En témoigne le *Premier mémoire sur les jeux du cirque*

[1] J.-M. Pérouse de Montclos, *« Les prix de Rome » …*, 1984, p.173
[2] *Collection des prix*, cahier XII, pl. 1 et 2, cité par J.-M. Pérouse de Montclos, *« Les prix de Rome …* 1984, p.172
[3] J.-M. Pérouse de Montclos, *« Les prix de Rome » …*, 1984, p. 254.

considérés dans les vues politiques des Romains, lu le 23 janvier 1781 devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par l'abbé Gabriel Brotier :

> Par un contraste également étonnant, les jeux du cirque soutiennent le courage des Romains et les délices de Capoue amortissent celui d'Annibal. Pourquoi ? C'est que ces jeux étaient un plaisir national et que tout plaisir national élève et agrandit l'âme. […] On demandera peut-être qu'avaient donc ces jeux du cirque de si enchanteur ? Je répondrai : n'avaient-ils pas un superbe édifice, décoré dans son contour de magnifiques portiques, de superbes ornements, au milieu, des autels, des monuments chers aux Romains et qui leur rappelaient les merveilles et les productions les plus précieuses de la nature ?[1]

Le cirque est le lieu du « plaisir national » édifiant, et porte donc une ambition à la fois morale et politique. Etienne-Louis Boullée a conçu deux projets de cirque[2] (fig. 366, 367), libres restitutions du Colisée de Rome, qui ne sont pas datés. Dans son essai non daté portant sur un Colisée et faisant écho à ces derniers, l'architecte souligne la valeur démocratique et morale d'un tel amphithéâtre :

> « Lorsqu'on se représente ces fêtes publiques qui ont été données précédemment à Paris et qui avaient pour objet d'annoncer le bonheur de la nation, on est forcé de convenir que rarement elles furent disposées dans un lieu où l'on pût en faire jouir les citoyens. Et pourquoi annoncer le bonheur général par une fête excessivement dispendieuse, si le public ne peut pas en jouir ? C'est une dérision, et une telle dérision est une offense pour les citoyens. […] Aux raisons que je viens d'exposer, je puis en joindre encore une autre beaucoup plus importante : celle de ramener les bonnes mœurs. […] C'est dans ces vues politiques et morales que les Grecs et les Romaines ont institué leurs fêtes. […] Le projet de cirque que je présente ici est conçu pour pour remplir des vues morales et politiques. […] Que l'on se figure trois cent mille personnes réunies sous un ordre amphithéâtral où nul ne pourrait échapper aux regards de la multitude. De cet ordre de choses résulterait un effet unique : c'est que la beauté de cet étonnant spectacle proviendrait des spectateurs qui, seuls, le composeraient.[3]

Le cirque devient en outre lieu de reconnaissance civique : « Ce serait dans cette arène, devenue le lieu le plus intéressant, que l'on pourrait décerner les prix remportés dans les différentes académies », et couronner tant « les auteurs qui se seraient distingués par des bons ouvrages » que « le laborieux cultivateur y recevrait, au milieu des acclamations publiques, les récompenses dues à ses travaux et à ses vertus »[4]. Une telle utilisation d'un cirque n'est pas sans rappeler les assemblées publiques du Lycée des Arts et les expositions de nouvelles inventions y ayant eu lieu. Le succès de la forme du cirque durant les années révolutionnaires

[1] G. Brotier, *Premier mémoire sur les jeux du cirque considérés dans les vues politiques des Romains, lu le 23 janvier 1781*, imprimé dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t.XLV, pp.478-494.
[2] Bibl. nat. Est. Ha 55 pl.15 à 24.
[3] E.-L. Boullée, « Colisée » in *Architecture, Essai sur l'art*, textes réunis et édités par Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, Hermann, 1968, p.119-123.
[4] *Ibid*.

a sans doute participé à l'engouement pour le cirque du Palais-Royal à la même période : non seulement il se trouvait dans l'épicentre des manifestations politiques de la capitale tout en abritant le Lycée des Arts et de nombreux clubs, mais son nom même le rend à la mode. Néanmoins, il demeure un objet atypique et sans réel équivalent, puisqu'il adapte une idée antique à un nouveau type de spectacle équestre ; il n'a gardé du « cirque » que l'arène et non les gradins, offrant aux spectateurs des balcons sur le modèle des manèges princiers ou des vauxhalls contemporains.

B. Un manège princier ?

L'interdiction du spectacle d'Astley fit perdre sa vocation au bâtiment avant même la fin des travaux. De manège public il était supposé devenir manège princier : le cirque était en outre directement relié aux appartements du duc d'Orléans, telle une annexe du palais. Ce lien était à la fois une route souterraine, praticable en voiture depuis la Cour des Fontaines, et une terrasse reliant le toit du cirque.

1. Un héritage aristocratique

Le cirque tel que le souhaite Louis-Philippe-Joseph d'Orléans induit certes par le choix de son nom des racines antiques et des références anglophiles contemporaines, mais sa présence au cœur de l'enclos princier rappelle également la forme aristocratique du manège, liée aux exercices d'équitation auxquels le cirque était destiné.

A la veille de la Révolution, le cirque apparaît comme un produit du carrousel, et aurait pu avoir une destinée aristocratique : ainsi, sur la recommandation d'un ministre qui applaudit Philip Astley à la cour de George III d'Angleterre, Marie-Antoinette l'accueille en France[1]. Le 25 avril 1786, le « Sieur Astley, entrepreneur du Manège anglais », est invité à Versailles par les Menus plaisirs pour donner des « exercices de chevaux devant le roi, la reine et toute la Cour »[2]. Les *Mémoires secrets* en font ainsi le compte-rendu : « la Cour, pour amuser les enfants de la famille royale, a fait construire dans le manège des petites écuries, un amphithéâtre, des loges, des tribunes et tous les accessoires nécessaires aux exercices du Sieur Astley, qui est venu mardi 25 les exécuter devant ces illustres rejetons. Le roi, la reine et toute

[1] *Ibid*. p.17
[2] Arch. nat. O[1] 2910, « Enregistrement du mandat de paiement du sieur Astley », 25 avril 1786.

la Cour et leur suite y ont assisté ; ce qui formait une assemblée de six-cents spectateurs»[1]. Mais, à part de rares interventions à Versailles et à Fontainebleau, les exercices de Philip Astley ne figurent pas dans l'inventaire des « Menus plaisirs », et son succès demeure principalement populaire. En effet, les spectacles équestres connaissent un grand succès dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle : l'écuyer Hyam, établi boulevard du Temple en 1779, offrent des « exercices équestres […] très suivis »[2]. D'autre part, face à l'engouement qu'engendrent ses « exercices publics sur un, deux et trois chevaux à la fois », « […] le sieur Bates, écuyer, […] se propose de les renouveler chaque semaine […]. Son manège est situé en deçà du Colisée la première porte cochère le long des jardins »[3]. L'art équestre est une marque de pouvoir, un divertissement royal et princier dont le public était privé : sa diffusion dans la rue ou dans les manèges publics répond à une demande[4]. La volonté de la part du duc d'Orléans de voir Philip Astley s'installer dans son enclos est donc peut-être un signe de son émancipation vis-à-vis de la cour, en s'inscrivant dans ce mouvement de popularisation d'un amusement aristocratique.

Du point de vue de la forme, le cirque est différent du manège en plusieurs points, bien qu'Astley baptise son premier édifice parisien le « Manège anglais »[5]. En effet, le plan d'un manège est traditionnellement rectangulaire, la longueur étant de trois fois la largeur : un manège typique mesure 60 m de long pour 20 m de large[6], proportions éloignées de celles du cirque, qui obéissent plutôt à un rapport d'un pour sept. L'un des manèges les plus célèbres est à Vienne, le « Spanische Reitschule » ou Manège espagnol, dans le palais de la Hofburg, qui est utilisé par l'école d'équitation fondée en 1572. Ce manège d'hiver fut construit de 1729 à 1735 par l'architecte Joseph Emmanuel Fischer von Erlach et doit son nom aux pur-sang originaires d'Espagne. Il sert de salle de spectacle pour la cour : Philip Astley, qui séjourne à Vienne durant l'automne 1782, fréquente le Manège espagnol[7]. Les hôtes, tout comme au cirque du Palais-Royal, s'y tiennent sur deux niveaux, et 46 colonnes corinthiennes, contre 72 au cirque. Le bâtiment mesure 55m de longueur, 18 de largeur et 17 de hauteur. On y donne des carrousels, mais également des bals et des concerts : une telle utilisation avait également été allouée au cirque, une fois exploitée comme un vauxhall. À Paris, le manège le plus célèbre est le Manège royal des Tuileries, réservé à l'Académie royale d'équitation : la salle est construite

[1] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 34, 1783-1789, 30 avril 1786, p.233.
[2] E. Campardon, *Les Spectacles de la foire*, tome I, Genève, 1970, p.404
[3] *Le Journal de Paris*, n°115, samedi 25 avril 1778
[4] C. Dupavillon, *Architectures du cirque…,* 2001, p.20.
[5] *Ibid*., p.17
[6] *Ibid*., p.20.
[7] *Ibid*., p.17

en 1720, à l'emplacement de la rue de Rivoli et à hauteur de la rue de Castiglione. C'est un rectangle de 80m de longueur et 20m de largeur[1]. Le manège peut également adopter une forme circulaire, comme c'est le cas du Manège royal de Versailles, logé dans la grande et la petite écurie. La cour utilise la salle de la grande écurie pour ses spectacles de 1682 à 1751, notamment pour des carrousels en 1685 et en 1786. La forme du cirque du Palais-Royal n'est cependant ni circulaire, ni rectangulaire : elle ne s'inscrit pas dans la lignée des manèges princiers ou royaux.

2. Une utilisation princière par défaut

L'usage du cirque fut, après l'interdiction du spectacle d'Astley[2], réservé au prince par défaut ainsi que le stipule les *Mémoires secrets* à la date du 24 juin 1787 : « [cette] arène [est] uniquement consacrée à des exercices équestres et particuliers à la Maison du prince et aux fêtes qu'il lui plaira d'y donner ; après la saison de ces jeux et fêtes, elle sera convertie en un jardin d'hiver en y transplantant les arbustes qui seront sur la terrasse formant le pourtour supérieur de ce monument»[3]. Il est à noter qu'à cette date, le cirque semble également servir de jardin d'hiver à l'usage du duc d'Orléans. Grimm tient exactement le même discours, réservant l'usage du cirque au prince : « l'intérieur de l'arène, [est] consacré à des exercices équestres pour la maison du prince et aux fêtes qu'il lui plaira donner »[4].

Le cirque connut en outre un usage éminemment princier par la réception des ambassadeurs de Tipû Sâhib, sultan de Mysore, envoyés en France en juillet 1788 pour y rester trois mois. Les trois diplomates furent l'objet d'une grande curiosité et d'un soin particulier de la part du souverain : leur réception est un évènement tant mondain que politique. Leur visite au Palais-Royal eut lieu le 13 septembre 1788[5] : moins de trois semaines après la scène, Charles-François-Gabriel Le Vachez, éditeur commercial tirant parti de sujets d'actualité, fait la publicité de son estampe la représentant dans le *Journal de Paris*[6]. La *Vue de l'intérieur du nouveau cirque du Palais Royal et des ambassadeurs du Nabab-Tipou* (fig. 346) représente la duchesse d'Orléans saluant les trois plénipotentiaires sous la verrière du nouvel édifice, qui vient d'être achevé. Le choix du lieu de la visite dans l'estampe relève sans doute d'une forme

[1] C. Dupavillon, *Architectures du cirque…*, 2001, p.19
[2] *Courrier d'Avignon*, livraison n°39 du 15 mai 1787, p. 159-160
[3] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 35, 1783-1789, 24 juin 1787, p.515
[4] F. M. Grimm, *Correspondance littéraire…*, 1877, tome 15, p.127.
[5] M. Martin, « Tipu Sultan's Ambassadors at Saint-Cloud: Indomania and Anglophobia in Pre-Revolutionary Paris », dans *West 86th*, vol. 21, no. 1, printemps-été 2014, p.58
[6] *Journal de Paris*, 30 septembre 1788

de sensationnalisme : en un seul imprimé, l'éditeur allie deux nouveautés susceptibles de piquer la curiosité du public.

C. Un vauxhall ?

Une utilisation exclusivement princière n'est pas des plus rentables, et une exploitation du cirque comme salle de concert et lieu de fête semble envisagée dès sa conception. Mayeur de Saint-Paul fait état de ce double usage avant même que la construction ne soit achevée : « il pourra servir de manège, soit pour des courses de chevaux, ou pour toutes autres fêtes de ce genre »[1]. L'exploitation de l'édifice a pu s'apparenter à celle des vauxhalls contemporains[2], et le *Courrier d'Avignon* désigne par ce mot la construction alors en cours au 1er mai 1787 :

> Il sera formé par un souterrain pratiqué au milieu du jardin dans l'emplacement qui était occupé par le gazon. Au-dessus seront construits des boutiques et un café, surmontés par un vauxhall d'été et d'hiver, en forme de pavillon. On ne pense pas qu'il soit possible de tirer, pour les plaisirs du public, un plus grand parti d'un terrain aussi précieux ; c'est le cas de dire, que les spectacles seront entassés. Un manège accrédité et un vauxhall placé dans un jardin, bordé en son contour par une foire perpétuelle, et où on trouve d'autres spectacles, tels que celui des Variétés et celui des Petits Comédiens de Monseigneur le Comte de Beaujolais, forment un assemblage d'objets de dissipation et de frivolité, dont il n'existe peut-être point d'exemple.[3]

Normant décrit *a posteriori* ce type d'usage : « on y donnait deux fois par semaine de charmants concerts, suivis de bals »[4]. Du fait de l'interdiction des représentations d'Astley, l'usage festif a pris le pas sur les spectacles hippiques, ainsi que le décrit le voyageur Karamzin qui ne mentionne nullement des spectacles hippiques : « on donne chaque soir, dans ces salles, des concerts ou des bals »[5]. De plus, Charles Désaudray, locataire en association du cirque à partir du 23 avril 1792[6] a pu caresser l'ambition d'exploiter le lieu comme un nouveau vauxhall : il est en effet indiqué dans une lettre du 5 Ventôse an VI qu'il est également associé à un « nouvel établissement connu aujourd'hui de tout Paris sous le nom de Redoute de Tivoli d'Hiver, entreprise qui paraît avoir du succès et qui a produit au citoyen Désaudray des sommes payées

[1] F.-M. Mayeur de Saint-Paul, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, deuxième partie, Londres, Paris, Maradan, 1788, p.108-111.
[2] G.-A. Langlois, *Folies, Tivolis et Attractions…,* 1991, p.55.
[3] *Courrier d'Avignon*, livraison n°35 du 1er mai 1787, p.144.
[4] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.144.
[5] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790*,1867, p.312-313.
[6] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI liasse 616 « Acte d'association de Charles Désaudray et Pierre Gervais », 23 avril 1792.

d'avance outre un intérêt dans ladite affaire »[1]. Sans doute sa location du cirque visait-elle originellement une exploitation similaire ; on peut en outre appuyer cette hypothèse sur le fait qu'il s'est adjoint dans l'acte d'association pour la location du cirque un peintre-décorateur et un charpentier[2]. On peut de plus noter que le nom même de « cirque » est loin d'aller à l'encontre d'une utilisation comme vauxhall, ainsi qu'en témoigne le « Cirque royal », vauxhall inaugué le 23 août 1775[3] à l'angle de la rue Littré et de la rue de Rennes. Malgré ce nom de cirque, il semble que le local corresponde bien à la rotonde attendue dans un vauxhall (fig. 372) et c'est sous ce nom qu'il est désigné sur le plan de Paris dont le détail est reproduit en annexe. L'existence de ce « Cirque royal » ne fut pas contemporaine au cirque puisqu'il fut détruit quelques années avant le début de la construction du jardin princier[4] : « Cirque Royal. Ce vauxhall, établi à l'imitation du Colisée, et qu'on se flattait d'élever sur ses ruines, n'a pas eu un meilleur sort : la démolition des bâtiments vient même d'être décidée, en 1785 »[5].

Le cirque du Palais-Royal a également pu compter au nombre de ses spectacles des éléments plus atypiques ou sportifs, rappel de sa fonction première et tirant profit de l'arène, comme des spectacles d'escrime. Normant décrit ainsi cette attraction et sa fréquence : « une société d'amateurs d'escrime donnait aussi au public, trois fois par semaine, le spectacle d'assauts exécutés par des maîtres, et autres virtuoses en ce genre »[6]. Le voyageur russe Karamzin en témoigne également : « c'est là aussi que les meilleurs maîtres d'armes de Paris font montre de leur art, et j'ai souvent admiré leur dextérité »[7]. Il semble de plus que le cirque ait accueilli une ménagerie d'animaux[8] : on peut d'ailleurs observer, à gauche sur le dessin conservé au Musée Carnavalet *L'incendie du cirque du Palais-Royal, le 25 frimaire, an VII,* (fig. 343) quelques cages contenant des animaux rescapés : on compte parmi eux un perroquet et un singe.

Dans quelle mesure le cirque du Palais-Royal constitue-t-il une production atypique par rapport aux autres architectures temporaires de divertissements de l'époque ? Tout d'abord, on peut souligner le fait que son utilisation comme vauxhall ne s'est faite *a posteriori* qu'à défaut :

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°11402, « Lettre de Francfort du 5 Ventose an VI », 23 février 1798
[2] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI liasse 616 « Acte d'association de Charles Désaudray et Pierre Gervais », 23 avril 1792.
[3] L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...* tome 28, 1783-1789, 23 août 1775, p.149 et p.159
[4] A. C. Gruber, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIII[e] siècle », in *Bulletin de la Societé de l'Histoire de l'Art français*, n°65, Paris, F. de Nobele, 1971, p.115.
[5] P.-J.-B. Nougaret, *Les Petits spectacles de Paris…,* tome I, 1787, p.194
[6] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.144.
[7] N. M. Karamzin, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790*,1867, p.312-313.
[8] *Les Tuileries et le Palais-Royal*, 1833, p. 349 ; R. M. Isherwood, «The Convergence of Popular and Elite Culture : The Palais-Royal », 1986, p. 238.

il faut donc chercher son lignage architectural bien plus du côté des hippodromes antiques pour la forme et des manèges aristocratiques pour la disposition des spectateurs qu'auprès de constructions éphémères d'entrepreneurs de spectacles. Le cirque du Palais-Royal peut néanmoins rappeler par certains aspects la rotonde du Ranelagh, premier vauxhall anglais. La salle, construite en 1736 pour Jonathan Tyers, est la première du genre et constitue le modèle de tous les autres vauxhalls, aussi bien en Angleterre que sur le Continent ; elle est connue par un grand tableau du Canaletto, peint durant le séjour londonien de l'artiste vénitien (fig. 369). On y voit que cet immense édifice circulaire était flanqué à l'extérieur de deux rangs de galeries, tout comme le cirque. On pénétrait à l'intérieur par quatre grandes portes en arcades ouvertes aux quatre points cardinaux de la rotonde, au même titre que le cirque dont les entrées étaient situées dans les vestibules des extrémités et dans les avant-corps latéraux. À l'intérieur, l'espace était délimité par une galerie à arcades au rez-de-chaussée et d'une galerie à loges au premier étage. Le jour pénétrait par des fenêtres percées dans la partie haute de l'édifice, au-dessus des galeries, tandis que dans le cas du cirque du Palais-Royal la lumière provenait d'un plafond vitrée et des fenêtres placées en rez-de-chaussée. Un vaste plafond plat couvrait l'ensemble. Ce grand plafond était soutenu en son milieu par une curieuse composition architecturale, mi-pile, mi-rotonde, au centre de laquelle se dressait un petit édifice sur pilotis, rappellant un sarcophage antique, dont aucun texte ne nous dévoile la mystérieuse fonction[1], et qui est absent dans le cas du cirque du Palais-Royal. La rotonde centrale, développée à partir de celle de Londres, devint l'élément de base de tous les vauxhalls français[2] : elle est absente du cirque Palais-Royal. Ce dernier ne relève donc pas du modèle formel du vauxhall.

Le principal point commun du cirque avec ce type d'établissement est sa structure en deux étages, les spectateurs de la galerie supérieure pouvant observer l'arène et les visiteurs en contrebas, à la différence que le cirque étant enterré, cette galerie supérieure est en rez-de-chaussée. Une telle disposition n'est pas sans rappeler celle décrite par Thiéry au « Ranelagh » du bois de Boulogne en 1787, soit l'année de publication du projet du cirque. Selon lui, on entrait par un vestibule décoré d'un ordre de pilastres corinthiens et d'arcades. Ce vestibule donnait accès à la salle d'assemblée en forme de carré long, tronqué dans les angles. La salle était soutenue pas un rang de colonnes ioniques, peintes en bleu avec des chapiteaux et des

[1] A. C. Gruber, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIII[e] siècle », in *Bulletin de la Societé de l'Histoire de l'Art français*, n°65, Paris, F. de Nobele, 1971, p.126.
[2] *Ibid*., p.128

bases de marbre blanc. Vingt-deux croisées étaient placées dans l'attique au-dessus de la corniche, et un promenoir ouvert était aménagé derrière cette colonnade[1].

Le cirque du Palais-Royal est construit pour être rentable : ses boutiques enterrées en témoignent. Cette association d'un lieu de spectacle et d'un centre commercial est un système adopté par de nombreux établissements de plaisirs. Les vauxhalls, eux-mêmes salles de spectacle, de concert, danse, avaient en ce sens été influencés par les théâtres : les trois galeries aménagées autour du théâtre de l'Odéon, construit en 1782, procuraient abri aux marchands ambulants venus démarcher à la sortie du spectacle[2], et les galeries en pourtour du Grand Théâtre de Bordeaux par Victor Louis contenaient des magasins de luxe. Le Colisée aux Champs-Élysées, conçu par Le Camus de Mézières en 1769, comportait déjà de petits passages bordés de boutiques conduisant à une grande salle ovale servant de piste de danse (fig. 370 et 371)[3]. La rentabilisation de l'espace enterré du cirque, qui fait son originalité, peut également être rapprochée d'un aspect du second vauxhall d'été de l'architecte Michel Mellan et du décorateur Münich, non loin de l'actuelle place de la République, inauguré le 7 juillet 1785[4]. La salle en elle-même est ordonnée comme tous les autres vauxhalls d'un pas de danse en baignoire, d'une colonnade ionique, d'un promenoir, d'un étage de loges séparées comme au Colisée par des cariatides et d'une coupole plate, percée de lucarnes, mais l'originalité principale du lieu résidait dans son café souterrain : « Le dessous de ce salon figure un souterrain antique et en partie ruiné ; il sert de café »[5]. Une telle installation (fig. 373) n'est pas sans rappeler le café enterré du cirque, tenu par le limonadier Moreau.

D. Un centre commercial

Le centre commercial souterrain du cirque est un prolongement des galeries de pierre et des galeries de bois. Il est exploité sur le même modèle que ses dernières, c'est-à-dire par la location de l'ensemble à un entrepreneur.

Le cirque peut, d'un point de vue formel, être approché du prototype des « portiques du Temple » contemporains (fig. 374) dont les proportions lui sont proches : le bâtiment long se terminait par deux extrémités semi-circulaires, la longueur intérieure était de 37 toises

[1] L.-V. Thiéry, Luc-Vincent, *Le Voyageur à Paris…,*1788-1790, deuxième partie, 1790, p.17
[2] B. Lemoine, *Les passages couverts en France*, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1989, p.21
[3] *Ibid*.
[4] A. C. Gruber, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIII[e] siècle », 1971, p.128.
[5] L.-V. Thiéry, Luc-Vincent, *Le Voyageur à Paris…,*1788-1790, deuxième partie, 1790, p.255-257

[72.11 m], et la cour intérieure longue de 33 toises [64.3 m] sur 6 [11.69 m] de large. Il s'agit d'un centre commercial de « vingt-huit boutiques et arrière-boutiques, avec un entresol au-dessus »[1]. Il semble en outre connaître le même destin malheureux que le cirque, à la différence que ce sont les événements politiques qui le privent de sa rentabilité : « Cet édifice a été commencé en 1788 sous l'administration du bailli de Crussol et il a été construit d'après les dessins de Pérard de Montreuil, architecte du grand Prieuré. Un ancien notaire de Paris avait spéculé sur cette entreprise ; mais la Révolution la rendit infructueuse »[2].

Dès sa conception, le cirque du Palais-Royal est une continuité des galeries de pierre et de bois, proposant un espace de consommation original et attractif. Rose de Saint-Pierre sous-loua 800 livres par an chacune des quarante boutiques enterrées bordant la galerie de déambulation autour de l'arène[3], mais abandonna l'entreprise car les dégâts des eaux avaient transformé le cirque en gouffre financier. Désaudray et Gervais sous-traitent l'exploitation des commerces : leur bail stipule, en faveur du citoyen Pic-Noël et moyennant une redevance de 60,000 livres par an, la sous-location de toutes les boutiques enterrées[4].

Quel type de commerce trouve-t-on dans ces boutiques enterrées, à l'emplacement atypique ? Les documents utilisés pour répondre à cette question proviennent principalement de la série DQ10 aux Archives de Paris : ils concernent la période postérieure à l'exécution de Philippe-Égalité le 6 novembre 1793, alors que le palais princier et son jardin sont devenus Biens nationaux. À ce titre, l'État est désormais le bailleur de Charles Désaudray et de ses associés, et la décision est prise que le produit des loyers des sous-locataires, dont la plupart sont en retard de paiement, servirait aux réparations du local :

> À quelles obligations la République doit-elle être tenue vis-à-vis du locataire du Lycée en exécution du contrat passé avec le ci-devant duc d'Orléans ? […] La Régie des Domaines poursuivra de concert avec le citoyen Désaudray les paiements de tout ce qui est dû par les sous-locataires. […] Le produit de ces rentrées sera mis en réserve chez le Receveur des Domaines de l'arrondissement et employé sans retard aux réparations reconnues nécessaires par la Régie et le Citoyen Désaudray, conjointement.[5]

[1] Jacques-Guillaume Legrand et Charles-Paul Landon, *Description de Paris et de ses édifices*…, 2 vol., Paris, 1818 (1ère éd. 1808), t.II, pp. 228
[2] *Ibid*., pp. 228-229 et pl. 40.
[3] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXIII liasse 829, « bail du cirque du Palais-Royal de Monseigneur le duc d'Orléans, au Sieur Rose de Saint-Pierre », 8 octobre 1788.
[4] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI liasse 616, « Bail du cirque du Palais-Egalité », 23 avril 1792
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°11402, « Mémoire. Finances. 1ère division des Domaines. 1ère subdivision. Département de la Seine. Décision du Ministre des Finances, du 3e jour complémentaire an V de la République, sur le rapport fait de la demande du citoyen Désaudray », 19 septembre 1797.

Un état des locations du cirque pour l'an V[1] (septembre 1796-septembre 1797) dresse un tableau des paiements concernant les quarante boutiques. Ce document offre un panorama des occupants : on dénombre, pour les quarante boutiques, trente locataires, dont dix ayant « déménagé furtivement » à cause de l'état de délabrement du bâtiment et des infiltrations d'eau. Pour ces derniers, nous n'avons aucune information quant à leur condition, à l'image du « locataire Party, boutique n°41 [qui] est déménagé sans payer, on ignore sa demeure ». Les vingt restants sont dans les proportions suivantes : cinq libraires, deux merciers, deux fripiers, deux limonadiers, deux marchands de moulages, un marchand de porcelaine, un coiffeur, un silhouetteur, un tapissier, un chapelier, un traiteur, un ferblantier, un boucher. On peut noter qu'il s'agit de commerces proches de ceux ayant établi leurs quartiers sous les galeries de pierre, à l'exception du boucher, dont l'exercice avait été interdit dans les clauses du bail-type des maisons de l'enclos. On peut également noter la présence aux boutiques n°22 et 23 d'un « cabinet d'aisance » dont « la veuve Thibault s'est obligée [de] donner la jouissance au public les jours de fête et de séances ». Le limonadier Moreau occupe en outre huit boutiques (n°35, 36, 37, 38 et n°72, 73, 74 et 75) : le cirque devait donc être doté d'un vaste café souterrain. Moreau est l'un des seuls locataires à s'être acquitté de son loyer : « il a payé en mains du receveur du Domaine ce qu'il devait de loyer, et il est en instance pour des dommages et intérêts résultant des filtrations, et défaut des réparations qu'il éprouve »[2]. Un document du 24 Ventôse an VII (14 mars 1799)[3] qui fait l'inventaire des effets immobiliers ayant échappé à l'incendie du cirque et qui sont remis aux locataires nous donne un bref aperçu de l'aménagement des boutiques enterrées :

> Au citoyen Moreau Limonadier 17 morceaux de lambris, 5 paquets de glaces, 6 portes d'armoire, 2 morceaux de portes, 3 de dessus de table, 10 jalousies, un gradin, une pierre à laver, 8 bouts de chevrons, deux portes de poêle, 4 petites barres de fer provenant d'un fourneau, un cercle et une grille de fourneau, 4 bouts de tuyaux de poêle, un lot de débris de planches, 4 châssis à supporter de la toile, un coffre en bois, 12 tabourets, 8 tables en bois, un petit comptoir, 2 barrières en bois, une fontaine de grains, 9 tonneaux et barriques et une grande planche. […]
>
> Au citoyen Louviau sculpteur , des chaînières servant de gaine à un groupe en terre cuite, une grosse colonne, un lot de têtes, bas-reliefs, médaillons et autres en plâtre entièrement mutilés, une mauvaise table quadrille, une cassette sans couvercle, une console avec son dessus de marbre et un plateau en bois. […]
>
> Au citoyen Muron traiteur, un couvercle de puit en bois

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Etat des location du cirque, 3 Frimaire an V », 23 novembre 1796.
[2] *Ibid*.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Expédition du procès-verbal de remise aux locataires incendiés d'effets mobiliers à eux appartenant échappés de l'incendie du Cirque Jardin Égalité, 24 Ventose an VII », 14 mars 1799.

> Au citoyen Gervais, peintre-décorateur, principal locataire, 7 poêles de faïence de différentes grandeurs, deux grandes tables rondes en bois d'acajou, tous les modèles et machines de différents mécanismes de décorations, différents fragments de treillage du jardin de Flore peint en détrempe, deux figures de plâtres et deux bustes de plâtre noir, un bureau noir garni en cuivre, une quantité de tuyaux de poêle en fonte et faïence, une grande marmite de fonte, six établis de menuisier, un lot de treillage neuf, un lot de ferblanterie, trois grosses bottes de lattes, une échelle double, un lot de tabourets, un lot de tables de bois, différents chevrons en sapin, différents tréteaux de table, le treillage du pourtour du souterrain et petite colonne de plâtre, différentes fontes provenant de 6 grand poêles avec leur dessus cabinet. […] [1]

Les effets rendus à Pierre Gervais, peintre-décorateur, témoignent de l'utilisation du cirque comme théâtre ou comme entrepôt pour ses créations (machinerie, décoration, sculptures en plâtre et toile peinte) et l'on apprend également que le lieu disposait d'un système de chauffage, puisque sont évoqués sept poêles pour le principal locataire et un autre poêle pour le limonadier. La quantité de morceaux de lambris et de glaces rendus à ce dernier laisse deviner un café richement décoré.

La location des boutiques enterrées fut un échec commercial à cause des infiltrations d'eau provenant du bassin entourant le cirque :

> Enfin, les boutiques ouvertes de tous côtés à l'eau, qui traversait les plafonds et n'ont pas pu être louées, ou bien si elles l'ont été, ont mis les sous-locataires dans le cas de faire des réclamations fondées sur procès-verbaux de non jouissance, et sur demandes d'indemnités, tels sont le limonadier Moreau, qui tient le Café du Lycée, et qui avait un loyer de 14,000 livres dont Gervais s'est trouvé privé, tels sont encore l'entrepreneur du spectacle, le Directoire du Lycée, le cabinet littéraire, et presque tous les autres sous-locataires.[2]

Le manque à gagner est énorme, puisque les nouveaux aménagements sont estimés à 180,000 livres au début de l'année 1794 alors même que le principal locataire est « privé de sa jouissance ainsi que de toutes ses locations »[3]. L'état des locations[4] témoigne des retards ou refus de paiement chroniques de la part des marchands, en réaction à l'état du cirque dont il considère qu'il est cause de non-jouissance. Il ainsi mentionné que l'ensemble des locations du cirque à l'année est supposée rapporter 17,735 livres, et que le total des sommes dues s'élève à 12,995 livres et deux sous. On peut ainsi citer le locataire Muron, traiteur occupant les boutiques n°55

[1] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°1711, « Expédition du procès-verbal de remise aux locataires incendiés d'effets mobiliers à eux appartenant échappés de l'incendie du Cirque Jardin Égalité, 24 Ventose an VII », 14 mars 1799.
[2] Arch. nat. R[4] 293, « Réclamation contre Louis-Philippe-Joseph, ci-devant d'Orléans, dit Égalité, 10 pluviôse an II », 29 janvier 1794.
[3] *Ibid*.
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Etat des location du cirque, 3 Frimaire an V », 23 novembre 1796.

et 56, dont la « location par nouvel arrangement est de 2000 livres, [mais qui] redoit pour l'an 5 deux termes qui font mille livres ». Ce retard est expliqué par la non-jouissance de sa boutique, « perdue de filtrations ». Il en est de même pour le locataire Journée de la boutique n°8 également « perdue de filtrations » et de Gaudion, fripier aux boutiques n°13 et 14 « perdues de filtrations » et dont « une boutique en particulier est hors d'état de servir » : dans les deux cas, l'état des locaux est « la cause de la modicité de la location » dont le prix est systématiquement réduit. Certains espaces sont en outre occupés gratuitement, comme c'est le cas pour le « locataire Lacroix, sculpteur aux boutiques n°20 et 21 » : « cette boutique est un passage ou plutôt un dessous d'escalier perdu de filtrations, et l'indigence du citoyen Lacroix jointe aux services par lui rendus au Lycée des Arts ont déterminé l'administration à lui donner gratis ce passage dont elle ne pouvait tirer aucun parti d'ailleurs »[1]. Les locataires, incapables d'exploiter leurs boutiques et donc de produire le moindre bénéfice, sont dans l'incapacité de d'acquitter de leurs paiements, tandis que les réparations nécessaires à l'entretien du bâtiment miné par l'eau se multiplient. Un lettre du 25 Pluviôse an VI (13 février 1798) charge ainsi le citoyen Francfort, receveur du Domaine, « de prendre sur le champ les mesures convenables […] pour accélérer le recouvrement des sommes non acquittées »[2] et la réponse du 5 Ventôse an VI (23 février 1798) témoigne des recettes toujours décroissantes du cirque : « les sommes dues sont annoncées être de 10,404 livres et celles reçues de 3,229 employées (au dire du citoyen Désaudray) à fur et mesure des rentrées à des réparations urgentes »[3]. Un mois plus tard furent réalisées « 27 saisies et arrêts entre les mains des sous-locataires dudit Charles Desaudray » et « l'époque du paiement des termes approchant, il va être adressé des avertissements à tous les locataires et dirigé directement des poursuites contre ceux qui se refuseraient de payer »[4].

Cet atypique centre commercial souterrain réunissant des commerces originaux ne put jamais produire le moindre profit à cause de son délabrement très rapide. Au contraire, les locataires des boutiques en vinrent à poursuivre leur bailleur pour cause de non-jouissance, en réclamant des intérêts : le cirque, dont l'entreprise semble avoir été conçue dans un but d'auto-suffisance grâce à ses boutiques, fut finalement un gouffre financier.

[1] *Ibid*.
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°7327, « Lettre adressé à Francfort par « Le Directeur » du 25 Pluviôse an VI », 13 février 1798
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°11 402, « Lettre de Francfort du 5 Ventose an VI », 23 février 1798
[4] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°192, « Lettre de Francfort à la Régie des Domaines nationaux, 6 Germinal an VI »,26 mars 1798

E. Un lieu de pédagogie : le Lycée des Arts

À l'initiative de Charles Désaudray, principal locataire du cirque entré en jouissance en octobre 1792[1], est installé dans ce local un établissement d'instruction ouvert à toutes et à tous, le Lycée des Arts. Il connaît sa première séance le 5 avril 1793[2]. La construction du cirque avait déjà engendré des idées d'initiatives similaires : une publication de 1789 indique que c'est au duc d'Orléans, « prince auguste », « qu'il était réservé d'ouvrir, dans son Palais, aux Sciences et aux Arts, un asile digne d'eux et digne de lui. Un édifice vient d'être élevé, qui, par la situation de son local, par la forme de sa construction, et par le concours le plus heureux de circonstances, paraît comme destiné à former cet asile »[3]. Il n'est néanmoins pas question dans ce document de Lycée des Arts, mais d'un Athaéneum :

> On a déjà donné au bâtiment élevé dans l'enceinte du Palais Royal le nom de *Cirque*, qui désignait chez les anciens Romains *un lieu ovale et spacieux, enfermé de murailles, où se faisaient à Rome les représentations des jeux publics*. [L'Auteur du présent ouvrage] prend la liberté de proposer qu'au titre trop vague de Cirque l'on substitue celui d'Athaéneum, que les Grecs avoient donné au Temple de Minerve, qui était l'asile et comme le rendez-vous des Sciences et des Arts.

Ce projet idéal serait financé par une « souscription » ouverte à l'initiative de l'auteur de cet imprimé « en vue de former une compagnie d'actionnaires qui se chargerait de faire les fonds nécessaires pour cette entreprise, et qui prendrait à bail le nouvel édifice construit dans l'enceinte du Palais-Royal »[4]. Le Lycée des Arts a-t-il été inspiré par une telle publication ? Charles Désaudray explique quant à lui son initiative dans un libelle imprimé : les *Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines* visent à le disculper des accusations de fraude dont il est l'objet de la part des receveurs du Domaine :

> […] Mon calcul était simple ! Au moyen des boutiques que j'établissais à mes frais, je trouvais un *fermier principal* qui, pour cette première location utile, me fournissait le *prix entier de mon bail*. – Et je me réservais la jouissance *gratuite* de l'intérieur, *d'un côté*, me représentait une salle de spectacle dont les bénéfices pouvaient couvrir toutes mes dépenses, et de l'autre, un emplacement suffisant pour

[1] Arch. nat. Min. Cent. Etude XXXVI liasse 616, « Bail du cirque du Palais-Egalité », 23 avril 1792
[2] Arch. nat. R[4] 293, « Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines par Charles Désaudray, 29 Prairial an VI », 17 juin 1798
[3] *Athaeneum ou Idées d'un citoyen sur le nouvel édifice construit dans l'enceinte du Palais-Royal*, signé Mourier, Paris, « Chez les Suisses du Palais-Royal et dans la chancellerie de S.A.S. Mgr. Le duc d'Orléans ; place du Louvre au dépôt des Fontaines épuratoire à pierre filtrante, approuvées par l'Académie royale des Sciences ; et à Versailles chez les Libraires du Château », 1789, p.7
[4] *Athaeneum…*, 1789, p.24.

> l'établissement un Lycée des Arts et des cours d'instruction ! – Voilà ce que certaines gens veulent appeler une *affaire d'intrigue*[1].

Il indique en outre avoir fait « pour 298,000 livres de constructions utiles, sans lesquelles le Cirque ne subsisterait plus aujourd'hui »[2], somme qui semble particulièrement énorme. Il s'agit sans doute d'une exagération de la part de Désaudray, qui essaye de souligner la légitimité de sa cause dans cet imprimé amené à être rendu public. Ces nouvelles installations, parmi lesquelles la salle d'assemblée du Lycée des Arts, sont énoncées dans une publication, *l'Annuaire du Lycée des Arts* :

> 1° Une galerie ouverte et un premier vestibule
>
> 2° un second vestibule intérieur et un vaste escalier
>
> 3° un péristyle gothique de cinquante pieds carrés
>
> 4° un vaste salon pour les assemblées et les expositions des arts, de cent vingt pieds de long [39 m] sur soixante-dix de large [22.7 m], couronné de gradins et surmonté d'une tribune, pouvant contenir trois mille personnes
>
> 5° une jolie de salle de concert, de bal et de spectacle
>
> 6° une bibliothèque et un cabinet littéraire de trente pieds carrés, communiquant à une galerie de trois cents pieds [97.2 m] de tour
>
> 7° quatre salles pour les cours et les écoles primaires
>
> 8° une salle de quatre-vingts pieds de long [26 m] pour un dépôt des arts
>
> 9° un vauxhall et salon d'assemblées du soir
>
> 10° enfin, divers emplacements pour les bains, billards, cafés, restaurateurs, etc[3]

Le Lycée des Arts se réunissait donc dans un « vaste salon pour les assemblées et les expositions des arts, de cent vingt pieds de long [38.88 m] sur soixante-dix de large [22.68 m], couronné de gradins et surmonté d'une tribune, pouvant contenir trois mille personnes » : une telle salle est visible sur deux plans joints à une lettre du 15 Vendémiaire an IV (7 octobre 1795)[4], à l'extrémité nord du cirque, et prenant environ un tiers de sa surface. Normant, qui publie son *Annuaire* deux ans après la disparition du cirque, évoque pour les réunions du Lycée des Arts une « salle, dont la décoration n'était pas d'un bien bon style, très spacieuse, et [pouvant contenir] 1,500 spectateurs, non-compris les membres du Lycée »[5]. Ce chiffre important est néanmoins éloigné de celui projeté pour l'Athaéneum fantasmé en 1789, dont l'auteur avance

[1] Arch. nat. R[4] 293, « Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines par Charles Désaudray, 29 Prairial an VI », 17 juin 1798
[2] *Ibid*.
[3] *Annuaire du Lycée des Arts*, an II (6 octobre 1793-21 septembre 1794).
[4] Arch. nat. R[4] 293, « Moyens de purger sur le champ et sans aucune force le Palais-Egalité, 15 Vendémiaire an IV », 7 octobre 1795.
[5] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.145

que « l'architecte qui en a été le constructeur, nous a assuré que ce local peut contenir douze mille spectateurs, tant assis que debout »[1].

Le Lycée des Arts a pour principal activité l'organisation de séances dans son amphithéâtre : au 25 décembre 1796, soit trois ans après la création de l'établissement, on décompte « cinquante séances publiques » ayant eu pour objet la proclamation de « plus de 500 inventions ou perfectionnements intéressants dans les arts »[2]. Ce chiffre semble relativement cohérent vis-à-vis de celui annoncé par un imprimé faisant l'éloge de l'institution qui proposerait, « chaque année, vingt cours d'éducation nouvelle » qui auraient accueilli plus de 4,000 élèves[3]. Normant, après la destruction de l'édifice, fait quant à lui état d'une « soixantaine de séances publiques » en plus des « assemblées particulières » tenues par « la société du Lycée des Arts »[4]. Meyer évoque également cette dichotomie entre « séances publiques et particulières »[5]. Les séances semblent se tenir en musique et adopter un ton relativement cérémonieux ainsi qu'en témoigne un imprimé rédigé par le fondateur de l'institution qui « désire que, pour éviter les frais considérables des essais de musique qui sont ajoutés à chaque séance publique, le conservatoire de musique soit invité à détacher, une fois par mois, un certain nombre d'artistes musiciens, pour contribuer la solennité de ces séances ; et par contre, ces mêmes artistes pourront donner au Lycée quelques concerts à leur profit, pour leur servir de dédommagement »[6]. L'association de l'amphithéâtre et de la salle de concert en un même bâtiment paraît ici avantageuse. L'activité du Lycée des Arts, bien que n'occupant qu'une partie du bâtiment du cirque, semble pour un temps avoir engendré un changement du nom du lieu : « On avait construit sous l'emplacement du grand gazon du milieu du jardin, une espèce de cirque souterrain […] lequel fut nommé Cirque Royal, puis Cirque du Palais-Égalité , et enfin Lycée des Arts »[7].

Le projet d'Athaéneum publié en 1789 proposait une ambitieuse mission pour ces séances : « Ce sanctuaire sera destiné à annoncer, à former et à recevoir des projets et des souscriptions pour des encouragements pour les sciences et pour les arts, pour les savants et pour les artistes […], pour des fondations d'établissements utiles et patriotiques, pour secourir

[1] *Athaeneum…*, 1789, p. 43
[2] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Au corps législatif, Renvoi fait à la Commission des Dépenses. L'an 5e de la République Française, le 25 Nivôse », 25 décembre 1796
[3] Arch. nat. R4 293, « Etablissement national du Lycée des Arts, 8 Germinal an IV », 28 mars 1796
[4] J. F. Normant, *Annuaire…,* an X [1801-1802], p.145.
[5] F. J. L. Meyer, *Fragments sur Paris*, traduits de l'allemand par le général Dumouriez, Hambourg, s. l., 1798, p.28
[6] Arch. nat. R4 293, « Etablissement national du Lycée des Arts, 8 Germinal an IV », 28 mars 1796
[7] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.141.

l'humanité souffrante, enfin pour exciter et entretenir toutes les vertus sociales »[1]. Le Lycée des Arts fait figure d'utopie au cœur des événements révolutionnaires, offrant un accès gratuit et ouvert tant aux hommes qu'aux femmes à des conférences, cours, ou présentations de nouvelles inventions : similairement, l'Athaénéum rêvé de 1789 était un lieu d'exposition pour « toutes les inventions rares, intéressantes et nouvelles, de quelque genre qu'elles soient, qu'elles regardent des choses de nécessité, ou d'utilité ou d'agrément, qu'elles aient été produites en France, ou qu'elles viennent de l'Etranger […] et leurs inventeurs […] seront indiqués par leur nom et fêtés dans l'assemblée »[2]. L'ouverture aux femmes semble soulever certaines critiques et Mercier, dans ses entretiens fictifs avec des promeneurs du Palais-Royal, donne la parole à une femme savante : « J'appris d'elle-même combien il lui en avait coûté d'efforts, avant de se montrer au lycée, […] la mode ne voulant pas qu'une femme puisse prendre place parmi les savants»[3]. Il semble que les séances soient suivies par d'éminents scientifiques et hommes de lettre : « cette réunion comptait plusieurs membres de l'Institut en son sein »[4]. Le mérite du Lycée est à de nombreuses reprises souligné dans des documents réclamant les réparations urgentes du cirque ; on peut prendre pour exemple ce feuillet imprimé et adressé au ministre des Finances, du 8 Germinal an IV (28 mars 1796) : « l'utilité du Lycée des Arts n'a plus besoin d'être démontrée ; le but de cette institution, ses travaux, les sacrifices qu'elle a exigés depuis quatre années, au milieu des crises de toute espèce […] sont reconnus »[5]. Au cœur du sulfureux jardin, le Lycée des Arts est reconnu pour « la décence qui y règne »[6] et à de nombreuses reprises son administration communique « le besoin d'établir la même décence à l'extérieur de cette fondation »[7]. Mercier en fait à ce titre l'éloge dans son *Nouveau Paris* :

> Au milieu des arcades, au centre du jardin, est le Lycée des Arts. Il semble absoudre l'édifice de tout ce qu'on peut lui reprocher. Des assemblées décentes, des lectures utiles, le plus grand zèle pour l'avancement des sciences et des arts, des professeurs véritablement animés de l'amour du bien public ; une foule de découvertes utiles ont été promulguées, encouragées et récompensées en ce local : et, c'est de là qu'on pourrait dire d'après Molière : Où la vertu va-t-elle se nicher ![8]

[1] *Athaeneum…*, 1789, p.14-15.
[2] *Ibid.*, p.18.
[3] L.-S. Mercier, *Les entretiens du Palais-Royal de Paris*, A Paris, chez Buisson, libraire, Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, 1786, p.159
[4] P. Villiers, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806, p. 200-201
[5] Arch. nat. R^4 293, « Etablissement national du Lycée des Arts, 8 Germinal an IV », 28 mars 1796
[6] Arch. nat. R^4 293, « Moyens de purger sur le champ et sans aucune force le Palais-Egalité, 15 Vendémiaire an IV », 7 octobre 1795.
[7] *Ibid.*.
[8] L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, troisième volume, an III républicain [1798], p.114

L'utilité du Lycée des Arts est reconnue par l'administration révolutionnaire et l'entreprise semble, d'après les dires de son fondateur, n'avoir été « entreprise que pour satisfaire aux *besoins urgents du Gouvernement* et d'après ses *invitations réitérées* ! »[1]. Charles Désaudray souligne en outre que l'ouverture de l'institution s'est faite en présence d'une députation de vingt-quatre membres du Corps législatif, et d'un grand nombre de personnes appartenant au Corps municipal, ainsi que de l'Administration départementale et des Tribunaux[2]. Il rappelle également dans une lettre du 22 févier 1798 faisant état du délabrement du local du cirque que le Lycée des Arts avait été établi « d'après le vœu positif du gouvernement »[3]. Un feuillet imprimé adressé au ministre des Finances le 28 mars 1798 critique ainsi l'absence de réparation du bâtiment aux frais de l'État, à cause de la présence du Lycée des Arts en ses murs : « le local dans lequel a été formé l'établissement du Lycée des Arts est devenu propriété nationale. Conformément à la Constitution, tous les établissements consacrés à l'instruction, doivent être logés gratuitement et salubrement »[4]. L'intérêt public de la mission du Lycée des Arts justifie donc des demandes d'arrangements avec l'administration révolutionnaire, qui ne semble néanmoins pas répondre à de telles propositions : « Le fondateur demande qu'on lui confie, *à titre de dépôt*, un assortiment de livres de sciences et d'arts, ainsi que de quelques instruments de physique qui dépérissent dans les magasins du mobilier des émigrés »[5]. Enfin, le désintéressement de son fondateur est souligné dans un document rédigé par ce dernier : « le fondateur, n'ayant pas d'autre désir que celui de voir le bien s'opérer, mais se voyant au bout des sacrifices qui lui sont possibles, déclare qu'il est prêt à abandonner sa propriété à la nation, même sans stipuler aucun dédommagement, s'en rapportant à cet égard à la justice nationale »[6]. Le Lycée des Arts aurait donc pu, à terme, devenir un établissement public. Sa localisation dans le cirque du Palais-Royal semble en outre avoir été remise en question, et un déménagement dans un local étant propriété nationale envisagé :

> Le Comité de Salut Public avait approuvé un plan qu'il avait demandé au citoyen Hubert inspecteur des Bâtiments nationaux pour placer le Lycée des Arts dans l'aile droite du bâtiment de feu Orléans. Si ce plan était exécuté, alors le local actuel du Lycée pourrait être converti en salle de vente pour le mobilier des émigrés, et fournir une spéculation très avantageuse pour la République.[7]

[1] Arch. nat. R[4] 293, « Observations contre le dernier Avis de la Régie des Domaines par Charles Désaudray, 29 Prairial an VI », 17 juin 1798
[2] *Ibid*.
[3] Archives de Paris, DQ10, carton 46, dossier n°11402, « 4 Ventôse an VI, lettre chef de brigade ingénieur Charles Désaudray au citoyen Girard directeur général de l'enregistrement », 22 février 1798
[4] Arch. nat. R[4] 293, « Établissement national du Lycée des Arts », 8 Germinal an IV, 28 mars 1796
[5] *Ibid*.
[6] Arch. nat. R[4] 293, « Établissement national du Lycée des Arts », 8 Germinal an IV, 28 mars 1796
[7] Arch. nat. R[4] 293, « Moyens de purger sur le champ et sans aucune force le Palais-Egalité, 15 Vendémiaire an IV », 7 octobre 1795.

Après la destruction du cirque du Palais-Royal dans un incendie le 15 décembre 1798, le gouvernement relogea le Lycée des Arts : « Le Lycée des arts obtint du gouvernement, pour la tenue de ses séances publiques, l'église de l'oratoire, rue Honoré, où il continue ses utiles travaux avec un égal succès »[1]. Il semble que le Lycée des Arts ait continué son activité un certain temps, puisqu'il en est encore fait mention en 1806 au nombre des « plus recommandables athénées de Paris »[2] : « L'Athénée des Arts fut fondé en 1792, dans l'enceinte du cirque au Palais-Royal ; son local a été incendié, et ses séances transportées à l'Oratoire, rue Saint-Honoré. Cette réunion compte plusieurs membres de l'institut en son sein »[3].

Il semble en outre qu'à cet amphithéâtre et à ses séances publiques soient associées « quatre salles pour les cours et les écoles primaires »[4]. Un imprimé en faveur d'une réparation générale du bâtiment du cirque souligne cette mission pédagogique à visée des enfants : « Trois ou quatre cents places d'éducation gratuites y ont été distribuées chaque année pour suppléer au silence effrayant de l'Instruction […] »[5]. Les travaux du Lycée des Arts dans ce domaine sont par ailleurs « reconnus […] par le comité d'Instruction publique »[6]. Une telle occupation de la part du Lycée des Arts correspond à l'ambition portée par le projet d'Athaéneum de 1789 : « L'institution […] aurait aussi pour objet d'encourager la jeunesse dans les sciences et dans les arts, et dans l'exercice de toutes les vertus qui caractérisent le bon citoyen »[7]. À ce titre, et alors que le bâtiment du cirque se délite et que sa démolition est envisagée, Pierre Gervais « proteste de nullité de tous trouble qui serait porté à l'établissement du Lycée des arts qui dans ce moment est le seul en activité pour l'instruction ordonné par la Convention »[8].

Le cirque, sous l'égide du Lycée des Arts, a également pu accueillir des sociétés savantes en-dehors des simples conférences, ainsi que le déclare un imprimé du 25 décembre 1796 en faveur de l'institution : « six sociétés savantes y ont trouvé successivement un asile au milieu des proscriptions des savants et des artistes »[9]. Ces derniers sont en effet accueillis et valorisés par le Lycée des Arts, qui distribue « quatre cents places gratuites […] à des artistes

[1] J. F. Normant, *Annuaire…* an X [1801-1802], p.144-145.
[2] P. Villiers, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806, p. 200-201
[3] *Ibid*.
[4] *Annuaire du Lycée des Arts*, an II (6 octobre 1793-21 septembre 1794).
[5] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Au corps législatif, Renvoi fait à la Commission des Dépenses. L'an 5e de la République Française, le 25 Nivôse », 25 décembre 1796
[6] Arch. nat. R4 293, « Établissement national du Lycée des Arts, 8 Germinal an IV », 28 mars 1796
[7] *Athaeneum…*, 1789, p.15.
[8] Archives de Paris, DQ10, carton 04, dossier 2809, « Bordereau sur les dégradations du Cirque du Palais Royal, L'an troisième de la République française […] le vingt-deux ventôse à la requête de Gervais », 12 mars 1795.
[9] Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°7327, « Au corps législatif, Renvoi fait à la Commission des Dépenses. L'an 5e de la République Française, le 25 Nivôse », 25 décembre 1796

indigents, et […] les nouvelles inventions et les rapports sur les artistes méritants, ont été publiés par la voie d'un journal »[1]. Le cirque, et par extension le Lycée des Arts à partir de sa fondation en 1792, accueille également une activité politique bouillonnante sous la forme de clubs ou groupuscules tels que les « Amis de la Constitution », le « Club social » et le « Club de la Bouche de Fer »[2]. Cette activité est raillée dans l'imprimé satirique de la *Pétition des deux mille cent filles du Palais Royal, à l'Assemblée nationale,* dont le résumé des revendications politiques farfelues a été « vu et rédigé au comité permanent du Cirque »[3]. Un imprimé satirique similaire intitulé *Les Demoiselles du Palais-Royal aux États-Généraux* s'interroge de même : « Qu'ont gagné jusqu'ici les orateurs du Palais-Royal, à monter dans la tribune, et à prêcher le peuple, sous la galerie du Cirque ? »[4].

[1] Arch. nat. R[4] 293, « Établissement national du Lycée des Arts, 8 Germinal an IV », 28 mars 1796
[2] V. Champier, G.-R. Sandoz, deuxième tome, 1900, p.99-100.
[3] *Pétition des deux mille cent filles du Palais Royal, à l'Assemblée nationale*, Paris, « chez la veuve Macart, rue Neuve-des-petits-Champs, au-dessus du chaircuitier, au coin de la rue de Ventadour », 1790
[4] *Les Demoiselles du Palais-Royal aux Etats-Généraux*. Paris, 1789, p.5

Conclusion

> Il est à craindre que cet édifice ne forme jamais un bel ensemble. Il y règne un air de pesanteur dans les façades et un défaut de symétrie dans les distributions, qui révoltera toujours les connaisseurs. […] nous ne pouvons raisonnablement [en] faire l'éloge, pour ce qui regarde la disposition en général, et la décoration extérieure en particulier […].[1]

Blondel est loin de brosser un portrait flatteur du Palais-Royal avant les travaux de Victor Louis, et Gainsay décrit un ressenti similaire de la part d'un touriste de l'an 2355, qui feint de croire que son architecture « est du quinzième siècle »[2]. Quelle métamorphose pour le lieu ! De palais disparate il devient lotissement ordonnancé dont l'architecture inspire les arts décoratifs : le lieu devient un motif d'orfèvrerie en tant que tel (fig. 254, 255). Le bâtiment jugé disgracieux voit son jardin, déjà « promenade du beau monde », se transformer à partir de 1784 en une « foire perpétuelle […] le centre des plaisirs et des nouveautés de la Capitale, et le lieu du Royaume le plus constamment fréquenté »[3]. Espace atypique au sein du paysage parisien, le jardin est fruit de son époque. S'apparentant à une forme d'espace vert dédié aux divertissements comme les Tivolis, à un lotissement immobilier et à une galerie commerciale, le prince y allie un cirque faisant office de vauxhall. Ce ne sont pas le jardin, le lotissement, les commerces en tant que tels qui assurent l'originalité et la rentabilité de l'apanage princier, mais leur association en un seul et même espace.

L'identité du lieu est le fait des nombreux contretemps que sa construction dut subir, et les bâtiments demeurèrent tout au long de la période étudiée dans un état d'inachèvement constant : le quatrième côté du quadrilatère projeté par Victor Louis vit en effet son édification perpétuellement reportée par la présence supposée temporaire des galeries de bois. Ces dernières n'étaient pas part intégrante du projet original pour lequel contrat fut passé par le duc de Chartres avec Berthault et Louis : on constate ainsi à l'issue de cette étude que les différentes étapes de conception du projet témoignent d'un progressif changement de son but. D'un enclos restreint et cloisonné, parqué dans une partie délimitée du jardin et refermée sur elle-même, le projet prit la forme d'une restructuration intégrale de l'espace, le lotissement immobilier prenant physiquement le pas sur la parcelle princière. Plus que la location des logements, celle des boutiques autour du jardin semble avoir été dans un premier temps la source attendue de

---

[1] Blondel, Jacques-François, *Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels et édifices les plus considérables de Paris....*, 1752-1756, tome 3, p.40
[2] *Mercure de France*, septembre 1755, p.204
[3] J.-A. Dulaure, *Nouvelles Descriptions…*, 1787, vol. 2, p.121-126.

revenus à l'issue du chantier ; pressions financières et manque de rentabilité à court terme d'une telle solution engendrèrent un changement de stratégie et la vente des maisons à arcades par le duc de Chartres, dans une large opéation standardisée. Les logements du lotissement du Palais-Royal sont représentatifs de la nature transitionnelle du projet de Victor Louis : entre public et privé, maison individuelle et immeuble de rapport, ils évoluent avec leur époque. D'appartements bourgeois, ils sont redécoupés en modestes habitations : les logements parqués sous les toits du temps du prince ruissellent aux différents étages après l'orage révolutionnaire.

La volonté de rentabilisation d'une parcelle parisienne par le commerce et le lotissement ne constitue pas l'originalité du projet, qui s'inscrit dans le contexte immobilier parisien bouillonnant de la fin du XVIII^{e} siècle. L'initiative du duc de Chartres est ainsi à rapprocher de celles du comte d'Artois ou du comte de Provence. Restructurant le quartier autour de lui, le nouveau jardin du Palais-Royal provoqua nombre de mécontentements, tant de la part des habitués s'étant approprié cet espace quasi public et un jardin particulièrement apprécié dans le paysage urbain parisien, que des particuliers défendant leurs intérêts personnels et pécuniers. Le résultat séduisit néanmoins par sa rapidité d'exécution et l'apparence de luxe offerte par le système décoratif qui répondait aux riches étalages des boutiques. La mort de Philippe-Egalité le 6 novembre 1793 marqua un tournant dans l'évolution du lieu : émancipé de la tutelle princière, il devint le fruit d'un agrégat d'initiatives individuelles, ponctué de quelques timides interventions étatiques marquées par l'incertitude quant au dessein de la parcelle.

On peut considérer que c'est l'ancrage urbain du projet immobilier qui lui porta préjudice et freina son avancement, par l'interaction forcée avec son environnement qu'induisit un changement de disposition de l'enclos : le cas des plaintes des propriétaires des maisons au pourtour du jardin est probant. La restructuration du Palais-Royal, bien plus que comme un projet immobilier spéculatif, doit être abordée comme un réaménagement urbain au sein d'un quartier particulier. Le principe même d'un lotissement spéculatif n'est en tant que tel pas original ; sa parcelle, en revanche, l'est particulièrement. Tout aménagement locatif doit en effet se structurer autour d'un pôle attractif afin d'assurer son succès : alliant théâtres, commerce, et jardin, l'enclos dépasse l'initiative du prince et restructure tout un quartier autour de lui. Lieu d'habitation, centre commercial et épicentre de divertissements variés, le nouveau Palais-Royal constitue un objet singulier et mouvant au cœur de la capitale : il allie la rentabilité des lotissements immobiliers, le renouveau de l'architecture commerciale à des fins d'attractivité dans les dernières années du XVIII^{e} siècle et l'émergence d'une industrie de l'amusement urbain. A ce titre, il peut être comparé à une sorte de vauxhall, bien que la location des habitations, l'enclave administrative qu'il constitue et la présence du prince ou les fonctions

politiques qu'il a pu accueillir l'en distinguent ; son état d'inachèvement perpétuel permit son adaptation aux régimes politiques qui traversèrent les lieux.

De plus, l'enceinte conserva une relative cohérence tout au long de la période : un lieu dédié au luxe, à la curiosité, et à l'extravagance. Le Palais-Royal tel qu'il fut conçu par le duc de Chartres et Victor Louis constitue donc un objet nouveau à la fin du XVIII^e^ siècle, auquel on ne peut attribuer nulle postérité mais qui se place à l'aurore d'un mouvement plus large en expansion au milieu du XIX^e^ siècle : l'émergence d'une industrie et d'une culture du divertissement citadin. L'interdiction des jeux à Paris en 1837 sonna le tocsin de la parcelle, dont la fréquentation avait déjà été amoindrie par le bannissement de la prostitution. Cafés et restaurants connurent un rapide déclin, et les théâtres et spectacles s'installant dans les nouvelles artères, bien rares furent les établissements qui résistèrent à cette désertion[1]. L'enclos du duc de Chartres est donc un objet intermédiaire, un élément de transition de l'architecture commerciale au long terme : relais des foires, concurrent des boulevards, précurseur des passages couverts, le Palais-Royal cohabite avec ces différents pôles de divertissement et de consommation. Ce jardin constitue pour les entrepreneurs de spectacles et les commerçants un lieu au goût du jour où l'on se doit de se montrer, sans que cette présence soit synonyme d'exclusivité : il s'agit pour ces exploitants d'un pôle urbain susceptible d'attirer une clientèle différente des foires et des boulevards et offrant donc de nouvelles opportunités de vente. Les entrepeneurs de divertissements adaptent leur offre à leurs divers lieux d'implantation.

Les galeries du Palais-Royal se situent à l'aube d'une architecture commerciale correspondant à des pratiques de consommation nouvelles, qui s'expriment au XIX^e^ siècle sous la forme des passages couverts : ces derniers, à l'image du passage de Choiseul, des Panoramas, ou de la galerie Vivienne, s'installèrent notamment dans les environs de l'enceinte princière, qui permit leur développement par son attractivité. Son réseau de galeries est précurseur de ces nouveaux espaces du commerce de luxe : il protège le consommateur potentiel des intempéries, lui permettant par-là d'examiner la marchandise tout son saoûl, et crée un itinéraire prédéterminé pour l'acheteur. Le cirque est également particulièrement avant-gardiste, et son centre commercial souterrain n'est pas sans écho aujourd'hui. Ce changement des modes de consommation va de pair avec un nouvel état d'esprit de la déambulation dont les galeries de pierre furent l'un des premiers théâtres : la transformation du « badaud » de l'Ancien Régime en « flâneur »[2] du XIX^e^ siècle. Henri Piètre, bien qu'évincé au profit de Victor Louis, porte un

[1] J. Munck, « Contribution à l'histoire des cafés et restaurants du Palais Royal… », 1988, p.101.
[2] C. Baudelaire, « Le peintre de la vie moderne » (1863), dans *Curiosités esthétiques. L'art romantique et autres œuvres critiques de Baudelaire*, éd. Henri Lemaitre, Paris, Garnier, 1986 (1962), p. 454-502 ; A. Montandon,

regard bienveillant sur sa création et sa postérité : « Puissent les bâtiments qui entourent ce jardin durer une éternité ! »[1]

« Pour une socio-poétique de la flânerie », *Promenades et écriture*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 1996, p. 93-106 ; K. Tester, *The Flâneur*, London, New York, Routledge, 1994.

[1] Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, fondation Jacques Doucet, Henri Pièrre, «Recueil de Bâtimens», Ms 51, f. 253.

État des sources

A. Sources manuscrites

Archives nationales

Série A : Collections originales de lois et de décrets

A 110 : Décret des 9-12 février 1792 portant que « les biens des émigrés sont mis sous la main de la Nation et sous la surveillance des corps administratifs ».
A 111 : Décret des 30 mars-8 avril 1792 précisant que « les biens des Français émigrés seront administrés, de même que les Domaines nationaux, par les régisseurs de l'enregistrement, des domaines et droits réunis ».
A 117 : Décret de l'Assemblée Nationale, du 14 septembre 1792, qui autorise Louis-Philippe-Joseph, prince français, à continuer les aliénations qu'il a été autorisé de faire par lettres patentes du mois d'août 1784.
A 129 : Décret du 10 mars 1793 statuant que « les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République ».
A 133 : Décret du 19 mai 1793 statuant que « la peine de mort prononcée dans les cas déterminés par la loi comportera la confiscation des biens ».

300 AP : Maison de France, branche des Orléans

300 AP 1, pièces n°206 à 217
300 AP 1 pièce 785
300 AP VI 3, pièce n° 16
300 AP VI 6, pièces n°106 à 110

Sous-série NIII Seine, aux Cartes et Plans

N III Seine 849
N III Seine $928^{1\text{-}2\text{-}5}$
N III Seine 1148
N III Seine 5471
N III Seine 5473

Série R : Papiers domaniaux séquestrés des princes du sang

Sous-série R^4 : Papiers des Princes ; apanage d'Orléans

Titres de propriété du Palais-Royal à Paris (originaux et copies) ; devis, mémoires, plans et projets concernant la construction du Palais et l'aménagement de ses abords ; correspondance, pièces de procédure, relatives à l'entretien du Palais, du jardin, des boutiques, à la police des locataires, à la vente des arcades, à la construction et à l'exploitation des salles de l'Opéra et du Théâtre-Français, à l'achat et à la vente de maisons rue Saint-Honoré, rue Neuve-des-Petits-Champs et rue de Richelieu :
R^4 281
R^4 282
R^4 283
R^4 284

R^4 288
R^4 289
R^4 292
R^4 293
R^4 294
R^4 295
R^4 297
R^4 299.

Série S : Biens des établissements religieux supprimés

Documents relatifs au temporel des établissements ecclésiastiques supprimés à la Révolution : baux à loyers, devis, états des lieux : S 1825

Série T : Papiers privés tombés dans le domaine public

Tracts publicitaires concernant des établissements du Palais-Royal sur le période étudiée ; papiers séquestrés pendant la Révolution, provenant de particuliers émigrés ou condamnés :
T 376
T 383
T 619.

Série Z : Juridictions spéciales et ordinaires

Sous-série Z^{1j} : Chambre et greffiers des bâtiments

Minutes des greffiers des bâtiments : mémoires, expertises, toisés et devis relatifs à diverses constructions sises à Paris ou dans sa banlieue, dont le Palais-Royal :
Z^{1j} 1143
Z^{1j} 1211^1
Z^{1j} 1293
Z^{1j} 1294
Z^{1j} 1295
Z^{1j} 1296
Z^{1j} 1297
Z^{1j} 1298
Z^{1j} 1299
Z^{1j} 1300.

Sous-série X^{1B} : Lettres patentes et ordonnances, copies d'actes royaux et autres enregistrés par le Parlement.

X^{1B} 9072
X^{1B} 9077

Minutier central des notaires parisiens

Min. Cent. RS^{59}

Min. Cent. Etude IV liasse 1021

Min. Cent. Etude XVIII liasse 1105

Min. Cent. Etude XXII liasse 257

Min. Cent. Etude XXIII liasse 829

Min. Cent. Etude XXVI liasse 957

Min. Cent. Etude XXX liasse 620

Min. Cent. Etude XXXI liasse 396
Min. Cent. Etude XXXI liasse 399
Min. Cent. Etude XXXI liasse 420
Min. Cent. Etude XXXI liasse 421

Min. Cent. Etude XXXVI liasse 690
Min. Cent. Etude XXXVI liasse 693

Min. Cent. Etude XLIV liasse 797
Min. Cent. Etude XLIV liasse 807

Min. Cent. Etude LXX liasse 805
Min. Cent. Etude LXX liasse 883
Min. Cent. Etude LXX liasse 884

Min. Cent. Etude LXXI liasse 46
Min. Cent. Etude LXXI liasse 79
Min. Cent. Etude LXXI liasse 80
Min. Cent. Etude LXXI liasse 81
Min. Cent. Etude LXXI liasse 82
Min. Cent. Etude LXXI liasse 83
Min. Cent. Etude LXXI liasse 84
Min. Cent. Etude LXXI liasse 85
Min. Cent. Etude LXXI liasse 87

Min. Cent. Etude LXXIII liasse 1284

Min. Cent. Etude LXXV liasse 1017

Min. Cent. Etude LXXIX liasse 555

Min. Cent. Etude LXXXI liasse 703

Min. Cent. Etude CVII liasse 696

Min. Cent. Etude XCIII 340
Min. Cent. Etude XCIII 341

Min. Cent. Etude XCVI liasse 634

Min. Cent. Etude CXVI liasse 671

Archives de Paris

Sous-série DQ10 : Biens nationaux

Carton 2 : dossier 4014
Carton 4 : dossiers 2280, 2713, 2737, 2809
Carton 34 : 177
Carton 35 : 2597, 9200
Carton 36 : 6286
Carton 37 : 1764
Carton 38 : 4680
Carton 42 : 6145
Carton 43 : 46, 57
Carton 46 : 192
Carton 49 : 6555
Carton 51 : 5912
Carton 53 : 647
Carton 58 : 8687
Carton 59 : 8068, 8113, 8167, 8344
Carton 62 : 2804
Carton 63 en intégralité
Carton 64 : 327, 657, 809, 933, 989, 1400, 1711, 1743, 1760, 1761, 1766, 2271, 4114, 5710, 6115, 7327
Carton 170
Carton 228 : 5079
Carton 274 : 13 152
Carton 277 : 7465
Carton 297 : 4444
Carton 322 : 1763
Carton 328 : 1540
Carton 394 : 1639
Carton 397 : 1760, 1918
Carton 398 : 1760
Carton 399 : 4006
Carton 418 : 5674, 11 726
Carton 419 : 11 726
Carton 420 : 11 726
Carton 426 : 6159
Carton 470 : 12 356
Carton 487 : 54
Carton 489 : 218
Carton 490 : 226, 238, 240
Carton 492 : 345
Carton 493 : 392
Carton 507 en intégralité
Carton 508 : 975
Carton 692 en intégralité
Carton 700 en intégralité
Carton 797 en intégralité

Sous-série DQ18 : Sommier foncier

DQ18 35

DQ18 94

DQ18 135

Institut national d'Histoire de l'Art

Ms 51 : Henri Piètre, « Recueil de bâtiments ».

Manuscrit contenant surtout des remarques de Piètre sur l'art de bâtir et quelques indications sur sa carrière ; journal qui semble rédigé quotidiennement.

B. Sources imprimées

Almanach des adresses des demoiselles de Paris, de tout genre et de toutes classes, ou Calendrier du plaisir contenant leurs noms, demeures, âges... et le prix de leurs charmes, enrichi de notes curieuses et anecdotes intéressantes, « De l'Imprimerie de l'Amour », 1791.

Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786, à Paris, chez Royer, quai des Augustins, chez Morin, au Palais-Royal, et chez les Marchands de Nouveautés, 1785.

Annuaire du Lycée des Arts, an II (6 octobre 1793-21 septembre 1794).

Les après-souper du Palais-Royal, ou Galerie des femmes qui font jou-jou entr'elles, « de l'impr. de Cythère », 1790.

Arrêt de la cour nationale du Palais-royal de Paris [qui supprime l'assemblée des Capucins…], Paris, Impr. de la cour nationale du Palais-Royal, 1790.

Aspasie à tous les comités du Palais-Royal, s. l. n. d.. [ca.1789].

Athaeneum ou Idées d'un citoyen sur le nouvel édifice construit dans l'enceinte du Palais-Royal, signé Mourier, Paris, « Chez les Suisses du Palais-Royal et dans la chancellerie de S.A.S. Mgr. Le duc d'Orléans ; place du Louvre au dépôt des Fontaines épuratoire à pierre filtrante, approuvées par l'Académie royale des Sciences ; et à Versailles chez les Libraires du Château », 1789.

*Avis important au public. Salle de vente publique, établie sous les galleries appellées Boutiques de bois, donnante sur la grande cour du Palais-Royal et dont les bureaux et magasins sont formés rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel de Lusson***,** Paris, impr. de Prault, 1791.

Les Cafés de Paris ou Revue politique, critique et littéraire des mœurs du siècle par un Flâneur patenté, Paris, Lécrivain, Libraire, Boulevart des Capucines, n°1, 1819.

Collection des vies, confession et mémoires de la famille royale de France, tome second : *Vie de Louis XVI*, Paris, chez les libraires du Palais Royal, 1790.

Le coup de fouet à l'orateur du Palais-Royal, [1789].

Le Courrier de Paris, ou *Anecdotes intéressantes*, n°VI, n°XVI, n°XVII du vendredi 31 juillet, du lundi 17 août 1789, du jeudi 13 août 1789.

Les dangers du Palais-Royal, ou la liberté trahie par les ennemis du bien public, soudoyés par l'aristocratie et la liste civile, Paris, « De l'Imprimerie de la Liberté. Et se vend chez Moro, rue de l'Hirondelle, n°28 », 1793.

Déclaration des droits des citoyennes du Palais-Royal, s. l. n. d. [ca. 1789].

Les demoiselles Chit-Chit du Palais-Royal ; suivies de La Déclaration des droits des citoyennes du Palais ; Les œufs de Pâques des demoiselles du Palais-Royal ; Pétition des 2100 filles du Palais-Royal ; Requête présentée par les filles d'amour ; Tarif des filles du Palais-Royal ; Nouvelles liste des plus jolies femmes publiques, pièces révolutionnaires publiées de 1790 à 1801, San Remo, J. Gay et fils, 1874.

Les Demoiselles du Palais-Royal aux États-Généraux. Paris, 1789.

Dénonciation faite au public sur les dangers du jeu, ou Les crimes de tous les joueurs dévoilés sans aucune réserve, Paris, impr. du sieur Baxal, docteur dans tous les jeux, 1791.

L'Écho du Palais-Royal, ou Courrier des cafés, signé : Philo-Junius, numéros 1 et 2, s. l. n. d.

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, t. I, 1751.

État actuel de Paris ou le Provincial à Paris, ouvrage indispensable à ceux qui veulent connaître et parcourir Paris, sans faire aucune question, premier tome, quartier du Louvre, 1787, à Paris chez le sieur Watin, fils, éditeur, rue Sainte-Apolline, n°33.

État ou tableau de la ville de Paris considérée relativement au nécessaire, à l'utile, à l'agréable, et à l'administration, à Paris, chez Prault, Valat, Lachapelle, Guillyn, Duchesne, Lambert, 1760.

Exposé des changements à faire au Palais-Royal, brochure in-4, imprimée par ordre de S.A.R. le duc de Chartres, Paris, juillet 1781.

Extrait des Nouvelles à la main du 12 juillet 1787, ou Préservatif contre les escroqueries faites ou à faire aux locataires des boutiques du Palais-Royal , Berne, Société typographique, 1788.

Fausse alarme donnée le 27 juillet au Palais-Royal par les aristocrates, ou avis au peuple français sur le piège qu'on lui tend, in-8°, Paris, 1789.

La fin burlesque des faiseurs de motions du Palais-Royal, avec l'emblème de la liberté et une énigme en vers, par l'auteur des *Commandements de la patrie*. Paris, s. d. [1790].

Grande motion du Palais-Royal ou Rendez vos comptes, s. l, s. n., 1791.

L'Indicateur des cabinets d'expositions publiques que l'on voit au Palais-Royal, petit ouvrage indispensable à tous les amateurs et les curieux, Gébel éditeur, Marché aux Fleurs, n°17, à Paris, L.G. Michaud, imprimeur du Roi, rue des Bons-Enfants, n°34, 1815.

Journal du Palais Royal, N°III, n°IV, du 3 et 4 décembre 1789.

Lettre écrite du Palais-Royal aux quatre parties du monde, en France et se trouve à Paris chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande, n°64, 1785.

Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchêne, Lille, Corbet, 1791.

Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal. (Publiée par l'Assemblée primaire de la section.) 1790.

Les Matinées du Palais-Royal. A Paris, chez J.F. Bastien, Libraire, rue du Petit Lyon, Fauxbourg Saint-Germain, 1772.

Mémoire à consulter pour les propriétaires des maisons situées autour du jardin du Palais-Royal, opposants et demandeurs, **s**uivi d'une consultation du 29 août 1781, signée : Babille, Cornet et Treilhard, Paris, Knapen et fils, 1781.

Mémoires de M. Goldoni pour servir à l'histoire de sa vie et à celle de son théâtre, volume 3, Paris, Chez la Veuve Duchesne, 1787.

Les Nouvelles amours. Farce, comique, liryque [sic] et tragique des femmes publiques du ci-devant Palais Royal. Les fortunes immenses qu'elles ont gagnées à se promener dans le jardin, plusieurs d'entr'elles nouvellement mariées, leurs noms, leurs demeures, le prix de leurs charmes, l'état qu'elles sont actuellement depuis que leurs couvens ont été supprimés, « se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés. », « de l'imprimerie de Cythère », [1793-1794].

Le Nouvelliste universel, ou *Analyse raisonnée de toutes les Feuilles périodiques, volantes et éphémères, relatives aux affaires du temps*, n°XII, le mardi 8 septembre 1789.

L'observateur au Palais-Royal, ou Chacun son paquet, impr. de Patris (Paris), rue de la Colombe n°4, [1817].

*Observations sur la destruction de la promenade du jardin du Palais-Royal. Lettre d'un Anglois établi à Paris, à Milord P*** à Londres*. A Amsterdam, 1781.

Du Palais-Royal, ce qu'il est, ce qu'il a été, ce qu'il peut devenir, s. l., s. n., 1813.

Le Palais-Royal en miniature, par un amateur de ce séjour délicieux, s.l., s.n., 1816.

Le Palais-Royal érigé en temple du patriotisme et de la sagesse, Paris, 6 juillet 1789.

Paris en miniature, d'après les dessins d'un nouvel Argus, Amsterdam, 1784.

Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture 1671-1793, Paris, tome IX, Henry Lemonnier, 1926.

Le nouveau Pariseum, ou curiosités de Paris, contenant la description abrégée des palais impériaux, des édifices publics, des musées, des bibliothèques, des jardins, des spectacles, des manufactures, etc., etc., Paris, chez Marchand, libraire, 1810.

Nouveautés du Palais-Royal, ou Livres nouveaux des charlatans, des roués, etc., de la France accompagnés de notes impartiales, signé M. G. C. D. C, « de l'imprimerie de la Vérité ; et se trouve au Palais-Royal : chez madame l'Ironie », 1789.

Nouvelles de Paris : affaire de quatre officiers d'housards, au Palais-Royal, dans la soirée du jeudi 9 juillet 1789, Paris, 1789.

Nouvelles et Anecdotes du Palais Royal, N°1 et 2, 7 et 8 juillet 1789.

Pétition des deux mille cent filles du Palais Royal, à l'Assemblée nationale, Paris, « chez la veuve Macart, rue Neuve-des-petits-Champs, au-dessus du chaircuitier, au coin de la rue de Ventadour », 1790.

Plans relatifs au Palais-Royal et discussion des questions qu'ils ont fait naître au procès entre S.A.S. Mgr le duc d'Orléans et le sieur Julien, Paris, 1818.

A Practical guide during a journey from London to Paris, with a description of all the objects deserving of notice in the french metropolis, Londres, R. Phillips, 1802.

Protestation des filles du Palais-Royal, et véritablé [sic] tarif, rédige par Mesdames Rosni et Sainte-Foix, Présidentes du District des Galeries, 1790.

Les Rencontres du Palais-Royal, aventures galantes, A Paris, chez Tiger,Imprimeur-Libraire, place Cambrai, an IX-1803.

Réponse d'un artiste à un homme de lettres, qui lui avait écrit sur les waux-halls, Amsterdam, 1769.

Requête adressée à Monseigneur le duc d'Orléans par les demoiselles de Launay, Latierce, Labacante et autres pour obtenir l'entrée du Palais-Royal qui leur est interdite, Paris, 1788.

Ressource qui reste aux demoiselles du Palais-Royal ensuite de la réponse des États-Généraux à leur requête, 1789.

Les Soirées du Palais-Royal. Recueil d'aventures galantes et délicates, publié par un invalide du Palais-Royal, Paris, Plancher, 1815.

Le Sourd du Palais-Royal, ou *Anecdote singulière arrivée dans les derniers troubles de Paris*, 1789.

La Revue de l'an VIII, ou les Originaux du Palais-Égalité , s. l. n. d.

Sauve la peste ou Relation d'un accident terrible, véritable et remarquable, arrivé aux « latrines du Palais-Royal » et du remède qu'on y a apporté, Paris, 1790.

Tarif des filles du Palais-Royal, lieux circonvoisins, avec leurs noms et demeures, Paris, vers 1790, cinq numéros.

The Picture of the Palais Royal, describing its spectacles, gaming rooms, coffee houses... and other remarkable objects in that high change of the fashionable dissipation and vice of Paris, Londres, W. Hone, 1819.

Très sérieuse remontrance des filles du Palais-Royal et lieux circonvoisins à Messieurs de la noblesse, s. l. 1789.

ANDREWS, John, *Letters to a young gentleman on his setting out for France*, London, printed for J. Walter, Charing Cross ; and W. Brown, corner of Essex-Street, Strand, 1784.

AVILER, Augustin-Charles d', *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole, avec des commentaires, les figures et descriptions des plus beaux bâtimens, et de ceux de Michel-Ange, plusieurs nouveaux desseins*, Paris, chez Nicolas Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire, 1691.

BACHAUMONT, Louis Petit de, PIDANSAT DE MAIROBERT, Mathieu-François, MOUFFLE D'ANGERVILLE, Barthélémy-François-Joseph, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis MDCCLXII jusqu'a nos jours ; ou Journal d'un observateur*, 36 tomes, Londres, John Adamson, 1780-1789.

BEAUMONT, de, *Les Adieux de l'arbre de Cracovie*, La Haye, s.n., 1781.

BERANGER, Laurent-Pierre, *De la prostitution, cahier de doléances d'un ami des mœurs, adressés spécialement aux députés de l'ordre du tiers-état de Paris*, Paris, au Palais-Royal [s.n.] 1789.

BLONDEL, Jacques-François, *Cours d'architecture, ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments: contenant les leçons données en 1750 et les années suivantes*, tome IV, Paris, Desaint, 1775.

BLONDEL, Jacques-François, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, 1737.

BONNEFOY DE BOUYON, Louis, *Lettres édifiantes du Palais Royal, par un missionnaire du camp des Tartares*, à Gattières ; et se trouve à Paris : chez tous les marchands de nouveautés, 1788.

BOULLÉE, Etienne-Louis, *Architecture, Essai sur l'art*, textes réunis et édités par Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, Hermann, 1968, p.119-123.

BROTIER, Gabriel (abbé), *Premier mémoire sur les jeux du cirque considérés dans les vues politiques des Romains, lu le 23 janvier 1781*, imprimé dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t.XLV, p.478-494.

CHAUSSIER, Hector, *Le Gros Lot ou une Journée de Jocrisse au Palais-Égalité* , an IX [1800-1801].

CLAVEL D'HAURIMONTS, Alexandre Mathieu Victor, *Les casernes du Palais Royal*, s. l. n. d.

COGNEL, François, *La vie parisienne sous Louis XVI*, Paris, C. Lévy, rédigé en 1787, publié en 1882.

CUCHET, Joseph, LAGARENCIÈRE, Alexandre de, *Almanach des plaisirs de Paris et des communes environnantes*, à Paris, chez Goujon, libraire, rue du Bac, n°33, 1815.

CUISIN, J.-P.-R, *La Volupté prise sur le fait, ou les Nuits de Paris, folie érotique mêlée d'anecdotes et aventures galantes du Palais-Royal*, Paris, Roux, 1815.

CUISIN, J.-P.-R., *Le Numéro 113 ou les Catastrophes du jeu*, deuxième édition, 1814.

CUISIN, J.-P.-R., *Les nymphes du Palais-Royal; leurs mœurs, leurs expressions d'argot, leur élévation, retraite et décadence*, Paris, Roux, 1815.

DES ESSARTS, Nicolas-Toussaint, *Dictionnaire universel de police, contenant l'origine et les progrès de cette partie importante de l'administration civile en France; les loix, réglemens et arrêts qui y ont rapport; les droits, priviléges et fonctions des magistrats et officiers qui exercent la police; enfin un tableau historique de la maniere dont elle se fait chez les principales nations de l'Europe*, tome 4 et tome 6, A Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire de la Reine, de Madame, et de Madame comtesse d'Artois, rue des Mathurins , hôtel de Cluny, 1787-1788.

DÉTERVILLE, *Le Palais-Royal ou les Filles en bonne fortune ; coup d'œil rapide sur le Palais-Royal en général, sur les maisons de jeu, les filles publiques, les tabagies, les marchandises de mode, les Ombres chinoises, les traiteurs, les cafés, les cabinets de lecture, les bons mots des filles, leurs termes d'argot, etc. Ouvrage plus moral qu'on ne pense*, Paris, « chez l'Ecrivain, Libraire, boulevard des Capucines, n°1 », impr. de Hocquet, 1815.

DIDEROT, Denis, *Le neveu de Rameau* (1762), Gallimard, collection Folio, 1978.

DUFOUR DE SAINT-PATHUS, Julien-Michel, *Diogène à Paris*, 1787.

DULAURE, Jacques-Antoine, *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*, chez Le Jay, Libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, N°146, 1787.

DULAURE, Jacques-Antoine, *Nouvelle description des curiosités de Paris, contenant l'histoire et la description de tous les établissemens, monumens... enfin les détails de tous les objets d'utilité et d'agrémens qui peuvent intéresser les étrangers et les habitans de cette ville*, à Paris, chez Lejay, 1787.

DURDENT, René-Jean, *Vues et description du jardin du Palais-Royal*, Paris, Guérin et Schwartz, impr. de Le Normant, 1813.

FONTAINE, Pierre François Léonard, *Journal 1799-1853*, 2 volumes (1799-1824 et 1824-1853), Paris, Ecole nationale supérieur des Beaux-Arts, 1987.

FONTAINE, Pierre François Léonard, *Mia Vita, mémoires privés*, édités par GARRIC, Jean-Philippe, Vérone, Les Editions des Cendres, 2017.

GENLIS, Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de, *Mémoires*, édités par MASSEAU, Didier, Paris, Mercure de France, 2004.

GÉRAUD, Mathieu *Essai sur la suppression des fosses d'aisances et de toutes espèces de voieries*, Amsterdam, 1786.

GRIMM, Friedrich Melchior, DIDEROT, Denis *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot, depuis 1753 jusqu'en 1790*, tome VII, éditée par TASCHEREAU Jules-Antoine, Paris, Furne, 1829.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE, Alexandre-Balthazar-Laurent, *Lorgnette philosophique trouvée par un R.P. capucin sous les arcades du Palais-Royal*, à Londres, et se trouve à Paris, Chez l'Auteur, Rue des Champs Elysées, 1785.

GUYOT, Joseph-Nicolas, *Répertoire universel, et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, 1775-1783, t. IX, p. 541. Article de l'avocat au Parlement de La Croix sur les « jardins publics ».

GUYOT, Pierre-Jean-Jacques-Guillaume, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, chez Panckoucke, Dupuis, 1776-1783

IMBERT DE BOUDEAU, Guillaume, *Recueil de lettres secrètes, Année 1783*, édité par ADAMY, Paule, Genève, Droz, 1997.

JOUY, Etienne de, *Le Franc-Parleur, suite de l'hermite de la Chaussée d'Antin*, tome I, Paris, Pillet, 1815-1816.

KARAMZIN, Nikolaj Mihajlovič, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790),* traduites du russe, accompagnées de notes et d'une notice biographique sur l'auteur par V. de Porochine, Paris, E. Meillier, 1867.

KERSAINT, Armand-Guy, *Discours sur les monuments publics prononcé au Conseil du département de Paris, le 15 décembre 1791, par Armand-Guy Kersaint, administrateur et député suppléant au département de Paris*, Paris, 1792.

LAUGIER, Marc-Antoine, *Observations sur l'architecture*, La Haye, 1765.

LECLERC SAINT-AUBIN, Aubin-Marcel, LA REYNIE DE LA BRUYÈRE, Jean-Baptiste-Marie-Louis de, *Petit journal du Palais Royal, ou Affiches, annonces et avis divers*, Paris, « Au Palais Royal : de l'Imprimerie du Caveau », 6 numéros (I à VI), 1789.

LEDOUX, Claude Nicolas, *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, à Paris, chez l'auteur, 1804.

LEGRAND, Jacques-Guillaume, LANDON, Charles-Paul, *Description de Paris et de ses édifices, avec un précis historique et des observations sur le caractère de leur architecture et sur les principaux objets d'art et de curiosité qu'ils renferment*, 2 tomes, Paris, Treuttel et Würtz, 1818.

LE SAGE, *Le Géographe parisien, ou le conducteur chronologique et historique des rues de Paris*, Paris, chez Valleyre, 1769.

LIGER, Louis, *Le voyageur fidèle, ou Le guide des étrangers dans la ville de Paris, qui enseigne tout ce qu'il y a de plus curieux à voir… avec une Relation en forme de voyage des plus belles maisons qui sont aux environs de Paris*, Paris, P. Ribou, 1716.

LOUIS, Victor, *Salle de spectacle de Bordeaux*, Paris « Aux dépens de l'auteur. Et se trouve à Paris, Chez Esprit, Libraire, au Palais-Royal », 1782.

MAYEUR DE SAINT-PAUL, François-Marie, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, en deux parties, Londres, Paris, Maradan, 1788.

MEISTER, Jakob Heinrich, *Souvenirs d'un voyage en Angleterre*, Paris, Gattey, 1791.

MERCIER, Louis-Sébastien, *Le Nouveau Paris*, seconde édition, à Gênes, à l'Imprimerie de la Gazette Nationale, place Neuve, n°749, 6 tomes, an III républicain [1798].

MERCIER, Louis-Sébastien, *Les entretiens du Palais-Royal de Paris*, A Paris, chez Buisson, libraire, Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, 1786.

MERCIER, Louis-Sébastien, *Tableau de Paris*, librairie de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, 8, près le Théâtre-Français, ci-devant rue de Valois, 1781, rééd. 1884.

MEYER, Friedrich Johann Lorenz, *Fragments sur Paris*, traduits de l'allemand par le général Dumouriez, Hambourg, s. l., 1798.

MORGAN, M. le Chevalier de, *Correspondance du Palais-Royal*, n°II, N°IX, du mercredi 5 août, du mercredi 12 août 1789.

NEUFFORGE, Jean-François de, *Recueil élémentaire d'architecture*, Volume III, *Contenant des distributions de bâtiments bourgeois, de trois toises de face jusqu'à 24. Modèles de bâtiments à l'usage de toutes sortes de personnes, tant pour la ville que pour la campagne, depuis trois toises de face jusqu'à 50.* A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, au Chariot d'Or, 1757.

NORMANT, J.F., *Annuaire, ou tableau du Palais du Tribunat*, Paris, chez Favre, libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n°220, aux Neuf Muses, et à son magasin rue Traversière-Honoré, n°845, vis-à-vis celle Langlade, an X [1801-1802].

NOUGARET, Pierre-Jean-Baptiste, *Les Petits spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique de ce qu'ils offrent d'intéressant*, Paris, Guillot, 2 volumes : année 1786 et année 1787.

OBERKIRCH, Henriette-Louise de Waldner de Freundstein, baronne d', *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789,* édités par BURKARD, Suzanne, Paris, Mercure de France, 1970.

PATTE, Pierre, *Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, Rozet, 1769.

PIOZZI, Hester Lynch, *The French journals of Mrs. Thrale and Doctor Johnson, edited from the original manuscripts*, (1775-1784), Manchester, The Manchester University Press, 1932.

PRUDHOMME, Louis-Marie, *Miroir historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris, et du département de la Seine, suivi des noms des hommes célèbres nés à Paris, terminé par un voyage dans le département de Seine-et-Oise*, 5 tomes, Paris, Prudhomme fils, 1807.

PRUDHOMME, Louis-Marie, *Voyage descriptif et philosophique de l'ancien et du nouveau Paris, Tome II,* « de l'imprimerie de Mame Frères, rue du Pot-de-Fer », 1814.

PUJOULX, Jean-Baptiste, *Paris à la fin du XVIIIème siècle*, 1801

RAYMOND, Louis, *Les mimes du Palais-Royal, Avec Réflexions sur divers points concernant le Spectacle de Beaujolois*, Paris, chez Hardouin, Bailly, Brunet, et chez les Marchands de Nouveautés, 1787.

RESTIF DE LA BRETONNE, Nicolas, *Le Palais-Royal*, A Paris, au Palais-Royal d'abord, puis partout, même chez Guillot, libraire, rue des Bernardins, 1790.

RESTIF DE LA BRETONNE, Nicolas, *Les Nuits de Paris ou le Spectateur-Nocturne*, Londres, 1788, collection « Livre Club du Libraire », édition de 1960.

ROSNY, Joseph, *Le Péruvien à Paris*, s.l., s.n., 1801.

RULHIÈRE, Claude-Carloman de, LUCHET, Jean-Pierre-Louis de La Roche du Maine, *Le Petit tableau de Paris*, s. l.., 1783.

SAVARY, Jacques, *Le Parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers*, Lyon, J. Lyons, 1712.

SAVARY DES BRUSLONS, Jacques, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers…,* tome I, Copenhague, Frères Philibert, 1759.

SCHULTZ, Friedrich, *Ueber Paris und die Pariser,* Berlin, F. Vieweg der älter, 1791.

SCOTT, John, *A visit to Paris in 1814 ; being a review of the moral, political, intellectual, and social condition of the French capital*, s.l., 1815.

SÉLLÈQUE, Jean-Baptiste, *Voyage autour des galeries du Palais-Égalité par S……E*, à Paris chez Moller, imprimeur rue et couvent des Filles-Thomas, en face celle Vivienne ; Et les marchands de nouveauté, an VIII [1799 ou 1800].

SÈZE, *Précis pour les locataires du Palais-Royal*, Paris, de l'Imprimerie de Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, 1788.

SYONNET, Jacques-Louis Gautier, *Journal de la cour et de la ville*, dit « Le petit Gauthier », juillet 1791.

THIÉRY, Luc-Vincent, *Le Voyageur à Paris : extrait du Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris : contenant une description sommaire, mais exacte, de tous les monumens, chef-d'œuvres des arts, établissemens utiles, et autres objets de curiosité que renferme cette capitale ; cet ouvrage utile aux citoyens, et indispensable aux étrangers, a été rédigé par M. Thiéry, auteur du Guide des amateurs ; il est orné d'un nouveau plan de Paris*, Paris, Hardouin et Gattey, 1788-1790, 2 parties, 8ème édition, 1790.

TUSSAUD, « Madame », *Mémoires et Souvenirs sur la Révolution Française*, recueillis par Francis Hervé, traduits de l'anglais et présentés par Nicole Vallée, éditions Arléa, novembre 2005 pour la traduction française.

VILLIERS, Pierre, *Manuel du voyageur à Paris*, Paris, 1806.

WESSENBERG, Johann Philipp von, *Souvenirs d'un séjour à Paris durant l'hiver de 1802 à 1803*, seconde édition, Fribourg, impr. de Fréderic Wagner, 1852.

Bibliographie

ACKERMANN, Marion, *Schattenrisse, Silhouetten und Cutouts*, Hatje Cantz Verlag, 2001.

ALKENZAWI, Adil, « Palais-Royal (1624-1986) », *Appareil* [Online], Numéro spécial , 2008, disponible en ligne depuis le 3 juillet 2008, consulté le 23 mai 2018, 03 July 2008 : http://journals.openedition.org/appareil/473 ; DOI : 10.4000/appareil.473

ANDRIEU, Pierre, *Histoire du Restaurant en France*, Les Editions de la Journée Viticole, Quotidien, 1955.

AUSTIN MONTENAY, Florence, *Saint-Cloud : une vie de château*, Genève, Vögele Edition, 2005.

De Bagatelle à Monceau 1778-1978, les Folies du XVIIIe siècle à Paris, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la ville de Paris, s.d. (Catalogue d'exposition : Domaine de Bagatelle 13 juillet-11 septembre 1978, Musée Carnavalet, 6 décembre 1978-28 janvier 1979).

BEAUJOINT, Jules, *Histoire du Palais-Royal et de ses galeries. Politique et mœurs des Princes. Maisons de jeu et de plaisirs. Caveaux et repaires. Le Tout-Paris des Vices.*, Paris, A. Fayard, 1881.

BELY, Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Quadrige/PUF, 2003.

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire des cafés et des cafetiers*, Paris, Larousse, impr. en Italie, 1993.

BOULET, Jacques, GRESSET, Philippe, « Le Palais-Royal : un fragment de ville », Paris, Secrétariat de la Recherche Architecturale, U.P.A.I., étude dactylographiée, juillet 1984.

BOULET, Jacques, GRESSET, Philippe, « Le Palais-Royal, un inachèvement classique », Paris, Ecole d'Architecture Paris-Villemin, étude dactylographiée, décembre 1985.

BOYER, Ferdinand, « Un lotissement à Paris au XVIIIème siècle : de l'hôtel de Choiseul à la Comédie-Italienne », *La Vie urbaine*, N°4, oct-déc. 1962.

BRETTE, Armand, *Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris*, tome I, Paris, Imprimerie nationale, 1906.

CABESTAN, Jean-François, *La conquête du plain-pied : l'immeuble à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, Impr. France Quercy, 2004.

CARBONNIER, Youri, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, PUPS, impr. Barnéoud, 2006.

CASTELLUCCIO, Stéphane, *Le commerce du luxe à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècle*, Bern, Peter Lang, 2009

CASTELLUCCIO, Stéphane, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014.

CAVAILLÉ Fabien, « Utopie architecturale et espace (du) public. Éléments pour une mythologie de l'amphithéâtre (XVI-XXIe s.)», *Agôn* [En ligne], N°3: Utopies de la scène, scènes de l'utopie, Dossiers, Réinventer le cercle, mis à jour le : 10/01/2011, consulté le 19/02/2019, URL : http://agon.enslyon.fr/agon/index.php?id=1337

CHAMPIER, Victor, et SANDOZ, Gustave-Roger, *Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900)*, deux volumes, Paris, Société de propagation des livres d'art, 1900.

CHANLOT, Andrée, *Les ouvrages en cheveux, leurs secrets*, Editions de l'Amateur, Paris, 1986.

CHOPPIN DE JANVRY, Olivier, « Les jardins, promenades du XVIII^e^ siècle », dans *Les monuments historiques de la France*, n°5, 1976.

CONSTANTIN, Marc, *Histoire des cafés de Paris*, extraite des *Mémoires d'un viveur*, Pairs, Desloges, éditeur, rue Croix-des-Petits-Champs, n°4, 1857.

COQUERY, Natacha, « Qu'est-ce que le « remarquable » en économie ? La boutique dans le paysage urbain à Paris d'après les guides du XVIII^e^ siècle », dans *Les guides imprimés du XVIe au XXe siècle. Villes, paysages, voyages*, textes réunis et publiés par Gilles Chabaud, Évelyne Cohen, Natacha Coquery, Jérôme Penez, Paris, Belin, 2000, p. 419-428, p.420.

COQUERY, Natacha, « Tenir boutique à Paris au XVIII^e^ siècle. Luxe et demi-luxe. », Paris, éditions du Comité historique et scientifique, 2011.

COQUERY, Natacha, « Promenade et shopping : la visibilité nouvelle de l'échange économique dans le Paris du XVIII^e^ siècle », dans Christophe Loir et Laurent Trucot (dir.), *La*

*Promenade au tournant des XVIIIi*e *et XIX*e *siècles (Belgique – France – Angleterre)*, Paris, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, («Études sur le XVIIIe siècle», n°39) p. 61-75.

COQUERY, Natacha, « Cloth, Fashion and Revolution. 'Evocative' garments and a merchant's know-how: Madame Teillard, dressmaker at the Palais-Royal », 23 mai 2013, [en ligne], consulté le 27/02/2019, URL: http://www.fashioningtheearlymodern.ac.uk/object-in-focus/cloth-fashion-and-revolution/

CORBIN, Alain, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, éditions Aubier, 1998.

CRÉPIN, Daniel, « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », *Versalia*, numéro 11, 2008, p. 41-51.

DAUMESTRE, Olivier, « Du Palais-Cardinal à l' « enceinte magique » : la représentation du Palais Royal dans les guides de Paris au XVIIe et XVIIIe siècles », dans CHABAUD, Gilles (dir.), *Les guides imprimés du XVIe au XXe siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, 2000, p. 391-402.

DAUMESTRE, Olivier, « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIIIe siècle », *Histoire urbaine*, III, juin 2001, p. 83-102.

DELVAU, Alfred, *Cafés et Cabarets de Paris*, Paris, E. Dentu, 1862.

DESCAT, Sophie, « La boutique magnifiée. Commerce de détail et embellissement à Paris et à Londres dans la seconde moitié du XVIIIe siècle » in *Histoire Urbaine*, n°6, Société française d'histoire urbaine, n°6, 2002, p.69-86.

DUBY, Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 3 : *La ville classique*, Paris, Le Seuil, 1981.

DULAURE, Jacques-Antoine, BATISSIER, Louis, *Histoire de Paris et de ses monuments, par Dulaure. Nouvelle édition, refondue et complétée jusqu'à nos jours, par L. Batissier*, Paris, Furne, Jouvet et Cie, 1846.

DUPAVILLON, Christian, *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Editions du Moniteur, Paris, 2001.

DUPEZARD, Emile, *Le Palais-Royal de Paris, Architecture et Décoration de Louis XV à nos jours*, Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, Ancienne maison Morel. Ch.

Eggimann, successeur, 106 boulevard Saint-Germain, 124 planches de reproductions photographiques, 1911.

DURAND, Charles, *V. Louis, architecte du grand théâtre de Bordeaux, documents recueillis et publiés par M. Charles Durand, architecte*, Bordeaux, 1879.

ESPEZEL, Pierre d', *Le Palais-Royal*, Paris, Calmann-Lévy, impr. Brodard et Taupin, 1936.

ETLIN, Richard, « L'air dans l'urbanisme des Lumières », dans *Dix-huitième siècle*, n°9, 1977.

FARGE, Arlette, ZYSBERG, André, « Les théâtres de la violence à Paris au XVIII[e] siècle », *Annales E.S.C.*, 1979.

FLEISCHMANN, Hector, *Les Demoiselles d'amour du Palais-Royal*, Paris, Bibliothèque des curieux, 1911.

La Foire, recueils de la société Jean Bodin, numéro V, publié avec le concours de la Fondation Universitaire de Belgique, Bruxelles, éditions de la Librairie Encyclopédique, 1953.

FONTAINE, Pierre François Léonard, *Le Palais-Royal*, Paris : imprimerie de Gaultier-Laguionie, Hôtel des Fermes, 1829.

FONTAINE, Pierre François Léonard, PERCIER, Charles, *Résidences de souverains. Parallèle entre plusieurs résidences de souverains de France, d'Allemagne, de Suède, de Russie, d'Espagne et d'Italie*, Paris, les auteurs, 1833.

FORTIER, Bruno, « La politique de l'espace parisien », dans *La Politique de l'espace parisien (à la fin de l'Ancien Régime)*, Paris, CORDA, 1975.

FOURNIER, Edouard (1819-1880), *Le Palais-Royal et ses environs*, s. n. l. d.

FOWLER, Christina, « Changes in provincial retail practice during the eighteenth century, with particular reference to central-southern England », *Business history*, vol. XL, n°4, octobre 1998, consulté en ligne le 26/02/2019, URL : https://doi.org/10.1080/00076799800000337

FREUNDLICH, Francis, *Le monde du jeu à Paris, 1715-1800*, Paris, A. Michel, 1995.

GADY, Alexandre, *Jacques Lemercier, architecte du roi*, Paris, éditions de la maison des Sciences de l'homme, 2005.

GALLET, Michel, *Paris Domestic Architecture of the 18th Century*, Londres, Barrie et Jenkins, 1971.

GALLET-GUERNE, Danielle, *Versailles. Dessins d'architecture de la Direction générale des Bâtiments du Roi. Tome I : Le château, les jardins, le parc, Trianon*, Paris, Archives nationales, 1983.

GAULLIEUR-L'HARDY, Louis-Eusébe-Henri, *Porte-feuille ichnographique de V. Louis, précédé d'une notice architectonographique sur le grand-théâtre de Bordeaux, rédigée d'après des documents authentiques*, Paris et Bordeaux, 1828.

GEIST, Johann Friedrich, *Le Passage : un type architectural du XIXe siècle*, trad. Marianne Brausch, Paris, Pierre Mardaga éditeur, 1988.

GOMEZ Y CACERES, Georges, PIERREDON, Marie Ange de, *Les décors des boutiques parisiennes*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1987.

GONCOURT, Edmond et Jules de, *Histoire de la société française pendant la Révolution*, Paris, E. Dentu, 2ème édition, 1854.

GOURDON DE GENOUILLAC, Henri, *Paris à travers les siècles: histoire nationale de Paris et des Parisiens depuis la fondation de Lutèce jusqu'à nos jours*, Paris, F. Roy, 4ème volume, 1882-1889.

GRUBER, Alain Charles, « Les "Vauxhalls" parisiens au XVIIIe siècle », in *Bulletin de la Societé de l'Histoire de l'Art français*, n°65, Paris, F. de Nobele, 1971, p.125-143.

HAROUEL, Jean-Louis, *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIIIème siècle*, Paris, Picard éditeur, 1993.

HAUTECOEUR, Louis, *Histoire de l'architecture classique en France, Tome IV, Seconde moitié du XVIIIème siècle, le style Louis XVI, 1750-1792*, Paris, éditions A. et J. Picard et Cie, 82, rue Bonaparte 82, 1952.

HÉRON DE VILLEFOSSE, René, *L'Anti Versailles ou le Palais-Royal de Philippe-Égalité*, Paris, J. Dullis, 1974.

HODAK, Caroline, « Le cirque parmi les théâtres », dans *Les grands boulevards, un parcours d'innovation et de modernité*, sous la direction de Bernard Landau, Claire Monod, et

Evelyne Lohr, à l'occasion de l'exposition réalisée par Géraldine Rideau, Action artistique de la ville de Paris, 2000.

HUNT, John Dixon, *Gardens and the picturesque*, MIT, 1992.

ISHERWOOD, Robert M., «The Convergence of Popular and Elite Culture : The Palais-Royal », in *Farce and Fantasy. Popular Entertainment in Eighteenth-Century Paris*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1986.

ISON, Walter, *The Georgian Buildings of Bath, from 1700 to 1830*, Londres, Faber and Faber, 1948.

Jardins en France : 1760-1820, pays d'illusion, terre d'expériences, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1977 (catalogue d'exposition : Paris, hôtel de Sully, 18 mai-11 septembre 1977).

JOUFFRE, Valérie Noëlle, « Le quartier du Roule et les spéculations aux Champs-Elysées », *Cahiers du CREPIF*, N°18, mars 1987.

KALMAN, Harold, « The Architecture of Mercantilism : Commercial Buildings by George Dance the Younger », *The Triumph of Culture : 18th Century Perspectives*, sous la direction de FRITZ, P. et WILLIAMS, D., Toronto, A. M. Hakkert, 1972, p. 70-83.

LAFARGE, Catherine, « Rêverie et réalité dans *Les nuits de Paris* de Restif de la Bretonne », *Le Ville au XVIIIe siècle*, Colloque du Centre aixois d'étude et de recherche sur le XVIIIe siècle, Aix-en-Provence, Édisud, 1975.

LANDAU, Bernard, MONOD, Claire et LOHR, Evelyne, *Les grands boulevards, un parcours d'innovation et de modernité*, Paris, Délégation à l'Action artistique de la ville de Paris, 2000.

LANGLOIS, Gilles-Antoine, *Folies, Tivolis et Attractions : les premiers parcs de loisirs parisiens*, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1991.

LEBEURRE, Alexia, « Le décor intérieur des demeures à la mode dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle (Paris et Île-de-France) », thèse de doctorat sous la direction de Daniel Rabreau, Université Panthéon-Sorbonne, 2008, p.90

LEFEUVE, Charles, *Histoire des galeries du Palais-Royal*, Paris, P. Martinon, 4ème édition, 1863.

Les Tuileries et le Palais-Royal, Paris, Ch. Vimont, Libraire-Editeur, galerie Véro-Dodat, N°1, et rue de Grenelle, N°29, 1833.

LEMOINE, Bertrand, *Les passages couverts en France*, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1989.

LE ROUX, Thomas, « Accidents industriels et régulation des risques : l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2011/3 (n° 58-3), p. 34-62. Consulté en ligne le 14/02/2019, DOI : 10.3917/rhmc.583.0034.

LILTI, Antoine, « Espace urbain, espace mondain : Paris et la sociabilité mondaine au XVIIIème siècle », in BEGUIN, Katia, DAUMESTRE, Olivier, *La ville et l'esprit de société*, actes de la journée d'études du 27 mai 2002, presses universitaires François-Rabelais, 2004.

MACKEITH, Margaret, *Shopping Arcades 1817-1939, A gazetteer of extant British arcades*, Londres, New York, Mansell Publishing Limited, 1985.

MANSEL, Philip, *Louis XVIII*, Paris, Editions Perrin, 2013.

MARIONNEAU, Charles, *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux : sa vie, ses travaux et sa correspondance, 1731-1800*, Paris, Librairie centrale des Sciences, Mathématiques, Arts Militaires et Industriels, Médecine, etc., 1881.

MARTIN, Meredith, « Tipu Sultan's Ambassadors at Saint-Cloud: Indomania and Anglophobia in Pre-Revolutionary Paris », dans *West 86th*, vol. 21, no. 1, printemps-été 2014, pp. 37-68, consulté en ligne le 07/02/2019: http://www.jstor.org/stable/10.1086/677868

MERCIER, Roger, « Voltaire et Paris. Des rêves d'urbanisme aux ''pleurs sur Jérusalem'' », dans *La ville au XVIII e siècle*, Colloque du Centre aixois d'étude et de recherche sur le XVIII e siècle, Aix-en-Provence, É disud, 1975.

MERLIN, Pierre, CHOAY, François, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, 1996.

MICHELET, Jules, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Jules Rouff et Cie, s.d.

MONCAN, Patrice de, *Les passages en Europe*, Paris, Les Editions du Mécène, 1993.

MOSSER, Monique, TEYSSOT, Georges, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991.

OTTOMEYER, Hans, « Autographes d'architectes parisiens, 1759-1811 », dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1971, p. 1-66

Le Palais Royal, Paris, Edition Paris-Musées, 1988. (catalogue d'exposition : Paris, musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988)

PARISET, François Georges, « Victor Louis : dessins et gravures, 1731-1800 », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, numéro hors-série, 1980 (catalogue d'exposition : Bordeaux, Bibliothèque municipale, 5 mai-21 juin 1980).

PASCALIS, Sandra, « Vers une urbanisation des loisirs aristocratiques : la promenade urbaine comme lieu d'interprétation des loisirs de la cour dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles », pp. 45-60, in *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, sous la direction de BECK, Robert, et MADOEUF, Anna, Perspectives historiques, 200, disponible en ligne : http://books.openedition.org/pufr/617 (consulté le 28/12/2017).

PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Etienne-Louis Boullée (1728-1799), de l'architecture classique à l'architecture révolutionnaire*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1969.

PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1984.

PEVERI, Patrice « Les pickpockets à Paris au XVIII^{e} siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1982.

PEVSNER, Nikolaus, *A history of building types*, Princeton, Princeton university press, 1989.

PIEAU, Cécile, « La mode, le vêtement et la beauté : pigments de la peinture sociale de la promenade dans les jardins publics parisiens. Des portraits de la cour en mode à la galerie des modes. 1686-1788. », Annales du centre Ledoux, Tome V, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, *La nature citadine au siècle des Lumières, promenades urbaines et villégiature*, textes réunis par RABREAU, Daniel, et PASCALIS, Sandra, colloque au musée des Beaux-arts de Nancy, 2005, 24-25 juin 2005.

PINON, Pierre, « A travers révolutions architecturales et politiques (1715-1848) », dans *Paris, genèse d'un paysage* (sous la direction de L. Bergeron), Paris, 1989.

PINON, Pierre, « Lotissements spéculatifs, formes urbaines et architectes à la fin de l'Ancien Régime », in « Soufflot et l'architecture des Lumières », *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, supplément au n°6-7, Lyon, octobre 1980.

PLUMAUZILLE, Clyde, *« Le « marché aux putains » : économies sexuelles et dynamiques spatiales du Palais-Royal dans le Paris révolutionnaire », Genre, sexualité et société,* e, ligne depuis le 1er décembre 2013, consulté le 19 avril 2016, URL : http://gss.revues.org/2943 ; DOI : 10.4000/gss.2943

PRUDENT, Henri, GUADET, Paul, *Les Théâtres du Palais-Royal, précédés d'une notice de P. Lafollye sur les salles de spectacle construites par V. Louis, architecte du roi Louis XVI*, Orléans, impr. de P. Pigelet, extrait du « Bulletin de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement », 1903.

RABREAU, Daniel, « La promenade urbaine en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : entre planification et imaginaire », dans MOSSER, Monique et TEYSSOT, Georges, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991 p. 301-312.

RABREAU, Daniel, « Le Théâtre de l'Odéon de Charles de Wailly et Marie-Joseph Peyre, 1767-1782 », dans *Revue de l'Art*, n°19, 1973.

RABREAU, Daniel, *Le théâtre de l'Odéon, du monument de la nation au théâtre de l'Europe, naissance du monument de loisir urbain au XVIIIème siècle*, Paris, Belin, 2007.

RÉTAT, Pierre, « Luxe », *Dix-huitième siècle*, no26 « Economie et Politique », 1994.

ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVIIe-XIXe siècle)*, Fayard, 1997.

ROCHE, Daniel, *La culture des apparences, une histoire du vêtement, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989.

ROSTAING, Aurélia, « Les promenades et les jardins publics », dans LE MOËL, Michel (dir.), *L'Urbanisme parisien au siècle des Lumières*, Paris, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, 1997, p. 93-102.

RUDECK, Claudia, « Aile de la galerie du Palais Royal », dans Alexandre GADY (dir.), *Jules Hardouin-Mansart, 1646-1708*, Paris, éditions de la maison des Sciences de l'homme, 2010.

SAINT-MARC, B., et BOURBONNE, LE MARQUIS DE, *Les chroniques du Palais-Royal, origine, splendeur et décadence, les ducs et les duchesses, la régence, théâtres, cafés, restaurants, tripots, les galeries de bois, etc., etc.*, Paris, s. éd., 1881.

Silhouettes et découpures genevoises des XVIIIe et XIXe siècles, Genève, Musée d'art et d'histoire, 1986. (Catalogue d'exposition : Genève, Musée d'art et d'histoire, cabinet des dessins, 5 juillet 1985-19 janvier 1986).

SILVESTRE DE SACY, Jacques, *Alexandre-Théodore Brongniart, 1739-1813, sa vie, son œuvre*, Paris, Plon, 1940.

SOUCHAL, François, *French Sculptors of the 17th and 18th centuries : the Reign of Louis XIV, Illustrated Catalogue*, vol. 2, G-L, Oxford, 1981.

STOBART, Jon, « Shopping streets as social space: leisure, consumerism and improvement in an eighteenth-century county town », in *Urban history*, vol. XXV, n°1, 1998, p. 3-21, [en ligne], consulté le 26/02/2019, URL : https://doi.org/10.1017/S096392680001261X

SZAMBIEN, Werner, *Les projets de l'an II, concours d'architecture de la période révolutionnaire*, Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 1986.

SZAMBIEN, Werner, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1992.

TAILLARD, Christian, *Victor Louis (1731-1800), le triomphe du goût français à l'époque néo-classique*, préface de Jean-Pierre Poussou, presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008.

TROUILLEUX, Rodolphe, *Le Palais-Royal, Un demi-siècle de folies, 1780-1830*, Bernard Giovananglei Editeur, 2010.

VATOUT, Jean, *Histoire lithographiée du Palais-Royal*, Paris, Ch. Motte, 1834.

WALSH, Clair, « Shopping et tourisme : l'attrait des boutiques parisiennes au XVIII^{e} siècle », dans *La Boutique et la Ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles XVI^{e}-XX^{e} siècle* (actes du colloque de l'université de Tours, 2-4 décembre 1999), N. Coquery (éd.), Tours, Publication de l'université François Rabelais, 2000, p. 223-237.

WILLESME, Jean-Pierre, *Enseignes du Musée Carnavalet, histoire de Paris: catalogue raisonné*, Paris, Paris musées, 1996.

Index des noms de personnes

A

Abroz, locataire d'une boutique à l'arcade n°68 : p.225.

Adanson, exploitant d'un cabinet d'histoire naturelle au deuxième étage de l'arcade n°44 : p.299.

Alavoine, Jean-Antoine (1778-1834), architecte : p.262.

Aldini, Antonio (1755-1826), ministre-secrétaire d'État du royaume d'Italie : p.183.

Amelot, Antoine-Jean Amelot de Chaillou dit Antoine-Jean Amelot (1732-1795), ministre : p.73.

Anchon, montreur de l'automate joueur d'échecs : p.292.

Andrews, John (1736-1809), auteur : p.162

Antoine, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Antoine, Jacques-Denis (1733-1801), architecte : p.33.

Argenson, Antoine-René de Voyer de Paulmy marquis d' (1722-1787), propriétaire d'une maison sur l'ancien pourtour du jardin du Palais-Royal : p.146.

Arnaud, exploitant d'un plan-relief de Paris au Palais-Royal : p.297.

Arnould, entrepreneur de spectacle à la foire Saint-Germain : p.280, 303.

Arnould, Sophie (1740-1802), chanteuse d'opéra : p.136.

Arnoux, marchand distribuant le feutre « Bis-Bis » contre le gercement des lèvres à l'arcade n°2 : p.240.

Artois, Charles-Philippe comte d' (1757-1836) : p.20, 40, 128, 129, 130, 261.

Astley, John Philip, écuyer entrepreneur de spectacle : p.342, 343, 344, 345, 346, 349, 350, 351, 352.

Aubert, André (mort en 1812), architecte des Domaines nationaux : p.127, 132, 169, 175, 216, 326, 330, 334, 335, 336, 337.

Aubert, Jean (1680-1741), architecte : p.124.

Aubertat, tenancier du café Conti : p.138

Aubry, exploitant du « cabinet géographique » sur un boulevard : p.297.

Audinot, Nicolas-Médard (1732-1801), entrepreneur de spectacle : p.280, 303.

Aulu-Gelle (123-180), auteur : p.294.

Autier-Villemontais, veuve, tenancière d'un bureau de loterie dans le Palais du Tribunat : p.180.

Aviler, Augustin-Charles d' (1653-1701), architecte et théoricien : p.196.

Aymez, marchand fruitier-oranger, galerie de bois n°219 : p.233.

B

Babille, jurisconsulte : p.144.

Bachelleri, S., homme politique italien : p.183.

Bailly, peintre : p.259.

Baltard, Louis-Pierre (1764-1846), architecte : p.181.

Baudeau, adjudicataire des décombres du cirque : p.335.

Baudeau, Nicolas, abbé (1730-1792), économiste et conseiller financier de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans: p. 19, 85, 99, 100, 142, 200, 201.

Baudecourt, propriétaire d'un immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau : p.198.

Baran, Ferdinand-Guillaume, propriétaire du premier étage des arcades n°27-30 : p.209.

Barceloup, voir Boileau.

Barker, Robert (1739-1806), peintre inventeur du panorama : p.296.

Baron, graveur sur métaux et sur pierres fines tenant boutique au n°15 : p.230.

Barré, Jean-Benoît-Vincent (1735-1824), architecte : p.125.

Barre, Michel Jean, locataire de l'arcade n°65 : p.87.

Barre, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Barry, Jeanne Bécu, comtesse du (1743-1793) : p.24.

Bates, écuyer entrepreneur de spectacle : p.350.

Bayon, Marie-Emmanuelle (1746-1825), épouse de Victor Louis : p.23.

Bazin, locataire de deux maisons entre le rue Saint-Honoré et la cour des Fontaines : p.192.

Beaumont, Charles-Étienne (1757-1811), architecte du Tribunat : p.113, 173, 178, 183.

Beauvilliers, Antoine, restaurateur et propriétaire des arcades n° 140-142 : p.91, 210.

Bélanger, François Joseph (1744-1818), architecte : p.24, 129, 198

Bellat, peintre miniaturiste à l'arcade n°15 : p.230.

Belleville, fondateur du café Méchanique, arcade n°121 : p.262.

Benard, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Benoît, marchand de marrons au Palais-Royal : p.243, 244.

Berger, inventeur : p.240.

Berthault, Jacques Louis, entrepreneur et maître-maçon du lotissement du Palais-Royal : p.34, 35, 37, 74, 75, 76, 79, 81, 99, 192, 193, 194, 212, 213, 369.

Berthélemot, marchand confiseur aux arcades n°53-54 : p.226, 235.

Berthon, receveur des Domaines nationaux : p.167.

Bertin, madame, marchande de modes rue de Richelieu : p.230.

Bertrand, professeur d'accouchement et propriétaire d'un muséum médical pédagogique de figures de cire, arcade n°23 : p.301.

Bertrand, Marie Rosalie, locataire des seconds et troisièmes étages de l'arcade n°167 : p.207.

Beudet, François, sucrier et locataire des arcades n°16-20 : p.87.

Blacas, comte de : p.184.

Blanqui, opticien tenant boutique au n°260, galeries de bois : p.238.

Blève, Jean-Louis (1726-1798), architecte du Tribunat : p.176, 178.

Blondel, Jacques-François (1705-1774), architecte et théoricien : p.45, 46, 55, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 268, 269, 369.

Blossac, Paul Esprit Marie de La Bourdonnaye, comte de (1716-1800) : p.135.

Blot, Cécile Pauline Charpentier d'Ennery, comtesse de : p.20.

Boffrand, Germain (1667-1754), architecte : p.41, 48, 124.

Boileau, huissier, personnage lié à la vente des arcades : p.95.

Boilly, Louis-Léopold (1761-1845), peintre : p.258.

Bollioud de Saint-Julien, François (1720-1788), financier : p.125.

Bonaparte, Lucien (1775-1840), ministre de l'Intérieur (1799-1800), président du Conseil des Cinq-Cents (23 octobre 1799 – 12 novembre 1799), député de la Corse au Conseil des Cinq-Cents (18 avril 1798 – 9 novembre 1799), prince de Canino (31 août 1814 – 29 juin 1840) : p.178, 184.

Bonaparte, Napoléon, voir Napoléon Ier.

Bondeux, Nicolas-Simon, locataire des arcades n°143-144 : p.174.

Bonhomme, citoyen, propriétaire d'un appartement dans le Palais du Tribunat : p.217.

Bonnard, avocat et entrepreneur : p.126.

Borel, ventriloque et tenancier du café Borel : p.264, 265.

Bosserret, brigadier au sein du jardin du Palais-Royal : p.200.

Boulet, Jacques (19..-….), architecte : p.11, 15.

Boulland, Jean Baptiste Vincent, architecte-expert des Bâtiments du Roi : p.78, 81, 84.

Boullée, Etienne-Louis (1728-1799), architecte : p.126, 320, 321, 348.

Bourbonne, marquis de, historien : p. 9.

Bourgogne, Marie-Adélaïde de Savoie duchesse de (1685-1712) : p.280.

Boyer, locataire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Brailly, marchands de draperies et soieries, galeries de bois n°243 : p.236.

Bramante, Donato di Angelo di Pascuccio dit (1444-1514), architecte : p.47.

Brice, Germain (1653-1727), auteur : p.48, 276.

Briçonnet, Guillaume (1470-1534), abbé de Saint-Germain : p.269.

Brongniart, Alexandre-Théodore (1739-1813) : p.19, 24, 50, 126, 127.

Brossard, acquéreur de bâtiments autour de la Cour des Fontaines : p.165, 166.

Brotier, Gabriel abbé (1723-1789), auteur : p.348.

Brousse, Jean, locataire principal de 31 logements dans le Palais-Égalité : p.214, 215, 216.

Brunelleschi, Filippo di Ser Brunellesco Lippi dit (1377-1446), architecte : p.47.

Brunet, Marguerite, dite Mademoiselle Montansier (1730-1820), directrice de théâtre : p.11, 104, 130, 214.

Buat, chevalier de Saint-Louis, inspecteur de police, chargé du maintien de l'ordre dans les nouveaux bâtiments et dans les nouvelles rues : p.200.

Buffon, Georges-Louis Leclerc comte de (1707-1788) : p.295.

Burard, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Burlet, citoyen, chargé de l'ouverture du jardin : p.213.

Butterbrodt, Paul, exposé comme monstre de foire : p.294.

Buyster, Philippe de (1595-1688), sculpteur : p.67, 69, 72.

C

Cabayon, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Cagliostro, Giuseppe Balsamo dit Alessandro comte de (1743-1795), aventurier : p.289.

Callet, Charles-François (1735-1835), prix d'émulation à l'Académie en janvier 1782 pour un cirque : p.347.

Canaletto, Giovanni Antonio Canal dit (1697-1768), peintre : p.354.

Capon, William, peintre : p.343.

Caravage, Polidoro Caldara dit Polydore de (1495-1543) peintre : p.57, 58, 59, 61, 62, 63.

Carmontelle, Louis Carrogis dit (1717-1806) : p.37.

Cartaud, Jean-Sylvain (1675-1758), architecte : p.20.

Cassou, auteur : p.173.

Castel, veuve du marchand bijoutier Constant, locataire d'une maison aux arcades n°39-41 : p.207.

Catanio, inventeur : p.240.

Cattwigts, inventeur : p.240.

Cauvet, Gilles-Paul (1731-1788), ornemaniste : p.60, 62, 64.

Cavendish, William, 1st Duke of Newcastle upon Tyne (1592-1676), auteur: p.341.

Chalgrin, Jean-François-Thérèse (1739-1811), architecte : p.24, 43.

Champgrand, chevalier de, locataire de l'arcade n°7 : p.89.

Charpentier, René (1680-1723), peintre ornemaniste : p.59, 60, 62, 63, 64.

Chaussard, Jean-Baptiste (1729-1818), architecte : p.320.

Chevet, traiteur marchand de comestibles dans la galerie de bois : p.113, 245.

Chistel, Michel, paveur des fosses d'aisance du lotissement du Palais-Royal : p.77.

Choffard, Pierre-Philippe (1730-1809), ornemaniste et graveur : p.62.

Chochot, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Choiseul, Étienne-François duc de (1719-1785) : p.19, 125, 130, 131, 150, 151.

Choiseul-Gouffier, Marie-Gabriel-Florent-Auguste de (1752-1817) : p.150.

Choiseul-Stainville, Béatrix duchesse douairière de (1729-1794) : p.150.

Christie, James (1730-1803), fondateur de la société de vente aux enchères Christie's : p.84.

Clavel d'Haurimonts, Alexandre Mathieu Victor (1755-1830), auteur : p.292.

Cler, madame, marchande de dragées, galerie de bois n°192 : p.244.

Cognel, François, conseiller à la cour royale de Nancy et auteur : p.162.

Colin, sieur du, locataire du n°146 : p.89.

Collet, jurisconsulte : p.144.

Comminges, Pierre, horloger, locataire des arcades n°62-67 : p.208.

Condé, Louis V Joseph de Bourbon prince de (1736-1818) : p.129, 151.

Contant d'Ivry, Pierre (1698-1777), architecte : p.20, 28, 31, 33, 53, 73, 82, 84, 164, 171, 178.

Convers, Pierre-Claude, architecte : p.55.

Coquelaire, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Coquelin, locataire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Coquin, Pascal, propriétaire des arcades n°31-33 : p.92.

Corazza, glacier, tenancier du café Corazza, puis café Italien, puis café Sabatino aux arcades n°10-12: p.246, 249.

Cotte, locataire des arcades n°155-157 : p.224.

Coypel, Antoine (1661-1722), peintre : p.73, 82.

Coysevox, Antoine (1640-1720), sculpteur : p.70.

Crest, Charles-Louis de Saint-Aubin, marquis du (1747-1824), économiste et frère de Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis : p.10, 39, 40, 81, 167, 168.

Crosnier, marchande de mode au Palais-Royal : p.138.

Crussol-Florensac, Alexandre-Charles-Emmanuel de, dit « le bailli de Crussol » (1743-1815), spéculateur : p.356.

Cuchet, Joseph (1718-1783), auteur : p.254, 256, 265, 283, 286, 291.

Cuisinier, tenancier du café du Caveau, propriétaire des arcades n°86 à 92 : p.91, 95.

Curtius, Philipp Wilhelm Matthias Kurtz dit (1737-1794), sculpteur sur cire : p.88, 286, 287, 288, 289, 290.

D

Dance, George, le jeune (1741-1825), architecte : p.219.

Danrée, Louis, locataire des galeries de bois, contrôleur des droits réunis et prête-nom du sieur Lescuyer : p.102, 106.

Darbelay, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Debure, Guillaume-François (1731-1782), imprimeur-libraire et auteur : p.242.

Defermon des Chapelières, Jacques (1752-1831), homme politique : p.179.

Defremont, propriétaire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Deharme, ingénieur-géographe du Roi : p.119.

Delafosse, Jean-Charles (1734-1789), graveur ornemaniste : p.56, 61, 62.

Delagrive, Jean, abbé (1689-1757), géographe : p.119.

Delavoiepierre, locataire de l'arcade n°105 et des galeries de bois : p.89, 100, 101, 104, 106, 112, 113, 224, 318.

Delavoiepierre, citoyenne, locataire des galeries de bois et de la galerie vitrée : p.175, 318.

Delille, Jacques abbé (1738-1813), poète : p.323.

Denaix, Jean, marchand limonadier, locataire des arcades n°170-173 : p.87.

Derby, Joseph Wright of (1734-1797), peintre : p.298.

Désaudray, Charles-Emile Gaulard-Désaudray dit, ingénieur locataire du cirque, associé de Pierre Gervais et fondateur du Lycée des Arts : p.174, 177, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 353, 357, 358, 362, 365.

Descoins, l'aîné, marchand de soieries, bonneteries et étoffes à l'arcade n°16 : p.228.

Desgots, Claude (1655-1732), dessinateur de jardin : p.67, 68, 69, 70, 71.

Désirabode, Antoine Malagoire, chirurgien-dentiste, locataire d'un appartement au deuxième étage des arcades n°149-154 : p.195, 208, 224.

Desmoulins, Camille (1760-1794), homme politique : p.163.

Desnuelles, frères, propriétaires d'une maison rue de l'Arbre sec : p.196.

Déterville, auteur : p.109.

Deux-Ponts-Birkenfeld, Christian IV duc palatin de (1722-1775) : p.150.

De Wailly, Charles (1730-1798), architecte : p.30, 33, 41, 129, 151.

Diderot, Denis (1713-1784), auteur : p.137, 141.

Diéterle, Jules (1811-1889), décorateur : p.259.

Digue, horloger-mécanicien : p.304.

Dorfeuille, Pierre-Paul Gobet dit (1745-1806), entrepreneur de spectacle, associé de Gaillard, Félix : p.41, 82, 83, 84, 166, 303.

Dorisse, locataire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Dubief, marchand bijoutier à l'arcade n°47 : p.228, 229.

Dubois, ébéniste : p.258.

Dubois, Abel-Marie, architecte candidat au concours de l'Académie en juillet 1790 : p.347.

Dubos, inventeur : p.240.

Dubourg, Claude, marchand bijoutier locataire des boutiques aux arcades n°1-6 : p.101.

Dubuisson, locataire du café du Caveau arcades n°89-92 : p.86.

Duffour, frères, Jean-Baptiste, Casimir et Guillaume, propriétaires des arcades n°146-148 : p.206.

Dufour, locataire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Dulaure, Jacques-Antoine (1755-1835), auteur : p.121, 155, 262, 273, 314, 315, 317, 319.

Dupin, avocat : p.185.

Dupré de Saint-Maur, Nicolas (1732-1791), conseiller d'État et intendant : p.26, 37.

Durand, André, associé de Victor Louis sur le chantier du Palais-Royal : p.76, 77.

Durand, Gabriel, associé de Victor Louis sur le chantier du Palais-Royal : p.76, 77, 83.

Durand, Jean-Nicolas-Louis (1760-1834), architecte et théoricien : p.268, 273.

Duronaray, propriétaire et locataire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Duval, neveu de Victor Louis : p.76, 83.

E

Errard, Charles (1603-1689), peintre et graveur : p.57, 58, 59, 60, 61, 63.

Eloy-Johanneau, citoyen, libraire et tenancier d'un cabinet de lecture au n°236bis : p.108.

Emerie, limonadier, tenancier du café Turc boulevard du Temple : p.253.

Eslen, frères, marchand de baudruches au n°77 : p.231, 300.

Esprit, propriétaire d'une maison dans l'ancien pourtour du Palais-Royal : p.145.

F

Famin, locataire d'un logement de trois pièces, professeur de physique : p.170, 300.

Favre, libraire au n°220 : p.108.

Fermepin, marchand culottier à l'arcade n°14 et galerie de bois n°263 : p.245.

Ferté, duc de la : p.345.

Février, propriétaire des arcades n°114-118 : p.91.

Fischer von Erlach, Joseph Emanuel (1693-1742), architecte : p.350.

Fitz-James, ventriloque et tenancier du café Fitz-James, galerie de Virginie : p.264.

Fontaine, secrétaire des commandements de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans : p.145, 156.

Fontaine, Jean-Baptiste, tenancier du café de Chartres et propriétaire des arcades n°79 à 82 : p.91.

Fontaine, Pierre François Léonard (1762-1853), architecte : p.10, 14, 15, 29, 31, 32, 53, 66, 90, 99, 101, 113, 142, 146, 164, 165, 184, 185, 186, 226, 317.

Forioso, danseur de corde : p.11.

Fournier, Ed, auteur : p.136, 143.

Fouquet, Nicolas (1615-1680), surintendant des Finances : p.54.

Francfort, receveur des Domaines nationaux en charge du cirque : p.330, 360.

François Ier (1494-1547), roi de France : p.64.

Fretet, propriétaire de l'arcade n°174 : p.96.

Froideau, Thomas de, architecte candidat au concours de l'Académie en janvier 1782 : p.347.

Furetière, Antoine (1619-1688) : p.273.

G

Gabé, propriétaire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Gabriel, Jacques V (1667-1742), architecte : p.48.

Gabriel, Ange-Jacques (1698-1782), architecte : p.43.

Gagliani, tenancier d'un cabinet littéraire rue Vivienne : p.153.

Gaillard, Félix, entrepreneur de spectacles, associé de Dorfeuille : p.41, 82, 83, 84, 166, 303.

Gainsay, auteur : p.369.

Gallimard, Guillaume, architecte des Domaines nationaux : p.170.

Gamache, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Gantier, restaurateur au n°118 : p.88, 257.

Garchi, tenancier du café Frascati, au coin de la rue de Richelieu et du boulevard Montmartre : p.265.

Gardeur Le Brun, le jeune, inspecteur du Palais-Royal chargé de la police générale : p.200, 201.

Garnot de Bon-Fruit, marchand de draperies et soieries arcade n°152 : p.236.

Gastal, marchand de draperies et soieries, arcade n°45 : p.236.

Gaudion, marchand fripier aux boutique n°13-14 au cirque : p.360.

Gautier, Antoine, locataire : p.96.

Gautier, Nicolas Pierre, libraire et locataire du premier étage des arcades n°155-157 : p.207, 224.

Gavard, propriétaire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Gendron, pâtissier ayant boutique galeries de bois n°257 : p.244.

Genlis, Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin, comtesse de (1746-1830) : p.19, 23.

Gentil, membre de l'administration des Domaines nationaux : p.169.

George III, roi du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande (1738-1820) : p.349.

Géraud, Mathieu, auteur : p.133.

Gerbier, Pierre-Jean-Baptiste (1725-1788), avocat au Parlement de Paris : p.144.

Gervais, Pierre, peintre décorateur locataire du cirque et associé de Charles Désaudray : p.324, 325, 327, 328, 329, 331, 333, 334, 357, 359, 361, 367.

Gilbert, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Gillot, Claude (1673-1722), ornemaniste : p.60, 63, 64.

Girard, directeur des Domaines nationaux : p.334.

Giroult, maître-maçon : p.196.

Gluck, Christoph Willibald, Ritter von (1714-1787), compositeur: p.257.

Gondart, chanteuse : p.138.

Gondoin, maître plombier et acquéreur de bâtiments autour de la Cour des Fontaines: p.74, 165, 166, 338.

Gondoin, Jacques (1737-1818), architecte : p.26.

Goulet, damoiselle, libraire au n°234 : p.108.

Grétry, André Ernest Modeste (1741-1813), compositeur : p.257.

Grimm, Friedrich Melchior, baron von (1723-1807), auteur: p.311, 319, 323, 351.

Guéret, sieur de, locataire de l'arcade n°21 : p.89.

Guesnier, marchand de draperies et soieries, arcade n°108 : p.236.

Guyot, Jean-Nicolas (1728-1816), auteur : p.133.

H

Hamond, marchand de tableau ayant son magasin au premier étage des galeries : p.211.

Hardouin, Robert André, libraire, locataire des arcades n°13-14-15 : p.86, 89.

Hardouin-Mansart, Jules (1646-1708), architecte : p.54.

Hardy, Siméon-Prosper (1729-1806), imprimeur-libraire: p.136, 155.

Haring, fabricant d'instruments de physique et de miniatures à l'arcade n°63 : p.228.

Harvelay, Joseph Micault d'(1723-1786), financier : p.125.

Haymond, inventeur : p.240.

Hébert, marchand de portefeuilles arcade n°18 et galerie de bois n°258 : p.245.

Henri IV (1553-1610), roi de France: p.121, 202, 288, 289, 295, 315.

Henry, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Henry, Ghislain-Joseph (1754-1820), architecte : p.320.

Hollande, d', mouleur des bas-reliefs de l'hôtel de Salm : p.56.

Hottin, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Houvaux, Antoine, limonadier, locataire du premier étage des arcades n°24-30 : p.209, 254.

Huber, Jean (1721-1786), artiste en papiers découpés : p.242, 243.

Hugues, Charles, écuyer et entrepreneur de spectacle : p.341, 344.

Huré, restaurateur et propriétaire des arcades n°96-98 : p.88, 91, 257.

Hyam, dit « le héros anglais », écuyer voltigeur boulevard du Temple : p.342, 350.

I

Irlande, locataire d'une boutique au n°261 : p.109.

J

Jaillot, cartographe : p.119.

Jard-Pauvilliers, locataire d'un appartement dans le Palais du Tribunat : p.183.

Joséphine, Marie Josèphe Rose Tascher de La Pagerie, dite Joséphine de Beauharnais, impératrice des Français (1804-1809), reine d'Italie (1805-1809), duchesse de Navarre, 1810-1814) : p.261.

Jouan, Jacques, maître charpentier associé à Charles Désaudray et Pierre Gervais pour la location du cirque: p.325.

Jouanne, propriétaire d'un immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau : p.198.

Journée, locataire de la boutique n°8 au cirque : p.360.

Jousserand, tenancier du café de Foy, propriétaire des arcades n°56 à 62 et d'une maison dans l'ancien pourtour du Palais-Royal : p.91, 138, 145, 248.

Juigné, Antoine-Éléonor-Léon Leclerc de, archevêque de Paris (1728-1811) : p.144.

Julien, propriétaire des parties aliénées du Palais-Royal : p.186.

Jupin, marchand de draperies et soieries, arcade n°1 : p.236.

K

Karamzin, Nikolay Mikhailovich (1766-1826), auteur : p.7, 231, 315, 322, 352, 353.

Koller, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Kotzebue, August Friedrich Ferdinand von (1761-1819): p.262.

L

Labarrière, restaurateur au n°83 : p.88, 91, 257.

Laborde, Jean-Joseph (1724-1794), financier : p.124.

Lebouteux, greffier et entrepreneur : p.126.

Lacoré, Charles André (1720-1784), intendant de France-Comté : p.24.

Lacroix, vendeur de moulages au cirque boutiques n°20-21 : p.360.

La Croix, avocat au Parlement : p.133, 134.

Lafaye, confiseur, distillateur et parfumeur, tenant un magasin au premier étage de l'arcade n°31: p.211, 238.

La Font de Saint-Yenne, Étienne (1688-1771), critique d'art et homme de lettres : p.118.

La Haye, Marin de (1684-1753), fermier général : p.125, 127.

Lajoue, Jacques de (1687-1761), peintre ornemaniste : p.59, 60, 61, 64.

Lakanal, Joseph (1762-1845), homme politique : p.166.

Lami, restaurateur au n°253 : p.88, 257.

Landon, Charles-Paul (1761-1826), historien de l'art et auteur : p.197.

Langeac, Marie-Madeleine Josèphe Aglaé de Cusacque, marquise de (1725-1778) : p.128.

Langles, locataire d'un appartement au deuxième étage des arcades n°140-142 : p.210.

La Pierre, Mademoiselle, exposée comme monstre de foire : p.294.

Lassurance, Jean Cailleteau le jeune dit (1690-1755), architecte : p.124.

Latour, marionnettiste, créateur du théâtre pour enfants des Menus-Plaisirs du Palais-Royal : p.284.

Latour, montreur d'animaux curieux boulevard du Temple : p.295.

Laugé, abbé, locataire de l'arcade n°125 : p.89.

Laugier, Marc-Antoine, abbé (1713-1769), théoricien de l'architecture : p.133.

Launay, Jean-Baptiste Le Corgne de, abbé (1724-1804) : p.147.

Laurent, inventeur : p.240.

Laurent, Claude, fabricant d'instruments, locataire d'un appartement au deuxième étage des arcades n°63-65 : p.212, 225.

Laurent, Jean Baptiste François, greffier : p.81.

Lebeuf, mademoiselle, marchande de nouveautés rue des Petits-Champs n°21 : p.230.

Le Bihan, peintre du duc d'Orléans, locataire des arcades n°93-95 : p.87.

Le Breton, montreur de tours de physique et de fantasmagories à la foire Saint-Germain : p.300.

Leboux, libraire, locataire d'une boutique galerie de Virginie : p.106.

Le Camus, Louis-Denis, architecte : p.151.

Le Camus de Mézières, Nicolas (1721-1789), architecte : p.355.

Le Cœur, Louis, graveur et éditeur : p.248.

Lecomte, inventeur : p.240.

Ledoux, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Ledoux, Claude-Nicolas (1736-1806), architecte: p.19, 24, 30, 49, 55, 118, 122, 127, 261.

Lefebvre, Marie Barbe, propriétaire des arcades n°66-67 : p.87.

Lefebvre-Desnouëttes, Jean Charles, propriétaire du premier étage des arcades n°24-26 : p.209.

Legentil, Jacques, maître perruquier locataire d'une maison à 5 arcades : p.85, 94.

Legrand, allumeur de réverbères, habitant des mansardes du Palais du Tribunat : p.218.

Legrand, Jacques-Guillaume (1753-1807), architecte et auteur : p.197, 347.

Lemoyne, Jean-Louis (1665-1755), sculpteur : p.70, 72.

Lenoir, conseiller d'État : p.131, 201.

Lenoir, graveur sur métaux et sur pierres fines tenant boutique à l'arcade n°15 : p.230.

Lenoir, Samson-Nicolas dit « Lenoir le Romain » (1733-1810), architecte : p.306.

Le Nôtre, André (1613-1700), dessinateur de jardins : p.67, 69.

Le Pautre, Antoine (1621-1679), architecte : p.55.

Lerambert, Louis (1620-1670), sculpteur : p.67, 69, 70, 72.

Leriche, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Leroy, marchande de modes ayant boutique dans les galeries du Palais-Royal : p.229, 230.

Lescuyer, locataire des galeries de bois : p.102.

Lespinasse, Louis-Nicolas de, chevalier (1734-1808), dessinateur : p.98, 317, 318.

Le Vau, Louis (1612-1670), architecte : p.48, 54.

Lévrier Delisle, inventeur : p.240.

Lhoste, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Lhote, Nicolas-François (1743-1808), architecte : p.43, 55.

Liénard, concierge du Palais-Royal, résidant à l'arcade n°76 : p.213, 337.

Lieutaud, Joseph Alexandre de, locataire des arcades n°122-124 : p.89.

Liger, Louis (1658-1717), auteur : p.220, 221.

Lirebeau, commissaire de police : p.201.

Lisfrand, citoyenne, puis Teillard, marchande de mode et propriétaire des arcades n°1-3 : p.193, 207, 226, 239.

Lister, Martin (1638-1712) : p.270, 279.

Leblond, concierge du Palais-Royal : p.182, 183.

Lécluse, Louis, directeur des Variétés Amusantes : p.282.

Leger, Louis-Henry, restaurateur, locataire des arcades n°40 et 140-142 : p.210.

Lemblin, tenancier du café Lemblin arcades n°100-102 : p.246, 262.

Lemercier, Jacques (1585-1654), architecte : p.38, 53, 73.

Lenoir, Jean Charles Pierre (1732-1807), lieutenant général de police : p.200.

Léonard, peintre de la Rotonde du Caveau : p.258.

Leroy, Théodore, horloger, locataire d'un appartement au deuxième étage des arcades n°140-142 : p.210.

Le Sage, auteur : p.220.

Le Vachez, Charles-François-Gabriel (mort en 1841), éditeur : p.352.

Limon, Jérôme-Joseph Geoffroy de (1746-1799), contrôleur des finances de la maison d'Orléans : p.40.

Lochat, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Lorimier de Chamilly, Claude-Christophe (1732-1794) : p.126.

Louis XI (1423-1483), roi de France : p.274.

Louis XIII (1601-1643), roi de France : p.46, 128.

Louis XIV (1638-1715), roi de France : p.42, 46, 72, 146, 279.

Louis XV (1710-1774), roi de France : p.154.

Louis XVI (1754-1793), roi de France : p.23, 26, 36, 37, 55, 73, 128, 189, 288, 299, 350.

Louis, Louis-Nicolas, dit Victor (1731-1800), architecte : p.12, 14, 15, 16, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 66, 69, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 90, 97, 98, 99, 101, 102, 104, 105, 113, 128, 130, 141, 142, 147, 151, 154, 155, 157, 161, 166, 178, 185, 200, 202, 227, 311, 312, 314, 315, 319, 337, 344, 355, 369, 370, 371.

Louis-Philippe (1773-1850), roi des Français : voir Orléans, Louis-Philippe III d'(1773-1850).

Louvet, architecte : p.259.

Louviau, vendeur de moulages au cirque : p.359.

Louvois, Louis Le Tellier marquis de (1740-1785) : p.150.

Lubersac de Livron, Charles-François de (1730-1804), essayiste : p.118.

Lucas, plombier et acquéreur de bâtiments autour de la Cour des Fontaine : p.74, 165, 166.

M

Madame Élizabeth, Élisabeth Philippe Marie Hélène de France dite (1764-1794) : p.287.

Mademoiselle Montansier, voire Brunet, Marguerite.

Maillardet, père et fils, montreur d'automates au Palais-Royal : p.293.

Maille-Dussauroy, auteur : p.118.

Mainville, propriétaire de l'arcade n°174 : p.96.

Mairon, restaurateur au cirque : p.334.

Manneron, inventeur : p.240.

Marchand, libraire au n°188 : p.108.

Marie-Antoinette (1755-1793), reine de France : p.40, 41, 288, 349, 350.

Maurisset, graveur ayant boutique en pourtour du jardin du Palais du Tribunat : p.228.

Mayeur de Saint-Paul, François-Marie (1758-1818), auteur : p.148, 211, 317, 319, 352.

Meister, Jakob Heinrich, auteur : p.219.

Mellan, Michel, architecte du vauxhall d'été : p.355.

Ménestrier, Claude-François (1631-1705), auteur : p.341.

Mensiez, Marie Angélique, locataire d'un appartement au troisième étage arcade n°167 : p.195, 208.

Mercier, Louis-Sébastien (1740-1814), auteur : p.8, 124, 134, 147, 156, 320, 322, 324, 339, 364.

Meunier, Jean-Denis, avocat au Parlement et directeur du contentieux de la Compagnie des Indes : p.81.

Meyer, Friedrich Johann Lorenz (1760-1844), auteur : p.321, 323, 363.

Mical, abbé, montreur des automates des « trois têtes d'airain » : p.292.

Michebraque, receveur des Domaines nationaux en charge du cirque : p.330.

Michel, entrepreneur de spectacle au Palais-Royal : p.304.

Michel, inventeur : p.240.

Michel-Ange, Michelangelo di Lodovico Buonarroti Simoni dit (1475-1564), architecte : p.47.

Michelet, Jules (1798-1874), historien : p.9.

Mitelli, Agostino (1609-1660), peintre ornemaniste : p.59, 60, 63.

Mixelle, Jean-Marie, graveur (1758-1839) : p.229, 246, 247, 250.

Mogé, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Moithey, Pierre-Joseph (1760-18..), ornemaniste et graveur : p.63.

Moitte, Pierre-Étienne (1722-1780), graveur : p.56.

Molinos, Jacques (1743-1831), architecte : p.347.

Mongie, l'aîné, libraire au n°224 : p.108.

Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, Baron de La Brède et de (1689-1755), auteur : p.159.

Montesson, Charlotte-Jeanne Béraud de La Haye de Riou, marquise de (1738-1806) : p.20.

Montgolfier, frères, Joseph-Michel (1740-1810) et Jacques-Étienne (1745-1799), inventeurs et scientifiques : p.257, 258, 300, 304.

Moore, Thomas, marchand de tapis londonien : p.219.

Moreau, frères, limonadiers propriétaires du café du Caveau n°89-92 et exploitants d'un café enterré dans le cirque boutiques n°35-38 et 72-75 : p.258, 334, 355, 358, 359.

Moreau, Pierre Louis (1727-1794), architecte : p.20, 32, 48, 51, 54, 73, 118, 130.

Morel, Robert, locataire principal de 31 logements dans le Palais-Égalité : p.214, 215, 216.

Morin, libraire et locataire au Palais-Royal : p.94.

Morin, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Mozin, joueur de clavecin aux Ombres chinoises de Séraphin : p.291.

Münich, décorateur du vauxhall d'été : p.355.

Muron, traiteur au cirque : p.359, 360.

Musis, Agostino de (1490-1540), graveur : p.60.

N

Napoléon I^{er} (1769-1821), Empereur des Français (1804-1814) : p.181, 182, 184, 229, 253.

Navau, prête-nom des propriétaires des anciens hôtels de Conti et de Créqui : p.150.

Nemeitz, Joachim Christoph (1679-1753), auteur : p.272, 277, 278, 279.

Neufforge, Jean François de (1714-1791), auteur et graveur : p.33.

Newton, Isaac (1643-1727), scientifique : p.320.

Nicolet, Jean-Baptiste (1728-1796), comédien et directeur de théâtre : p.280, 283, 288.

Nitot, bijoutier-joaillier sur la place du Carousel n°36 : p.229.

Noël, tenancier d'un cabinet de physique : p.299.

Nogude, de, financier : p.125.

Normant, J. F., auteur : p.108, 109, 121, 122, 148, 158, 226, 228, 249, 260, 327, 334, 352, 353, 363.

Noseda, opticien tenant boutique à l'arcade n°115 : p.238, 240.

Nougaret, Pierre-Jean-Baptiste (1742-1823), auteur : p.288, 289, 290, 292, 296, 300, 304, 307, 345.

O

Oberkirch, Henriette Louise de Waldner de Freundstein baronne d' (1754-1803), autrice : p.159.

Olive, locataire de l'arcade n°3 : p.89.

Olivier, montreur de tours de physique et d'adresse rue des Petits-Champs, n°15 : p.299.

Opiz, Georg Emanuel (1775-1841), graveur : p.226.

Oppenord, Gilles-Marie (1672-1742), architecte et décorateur : p.73, 82.

Orillat, Jean Louis, locataire des premiers et deuxième étages des arcades n°1-3 : p.207.

Orléans, Philippe I (1640-1701), duc d'Anjou, duc d'Orléans (1660-1701), « Monsieur » (1643-1701) : p.55, 66, 68, 69, 72.

Orléans, Louis I dit « Le Pieux » (1703-1752), duc de Chartres (1703-1723), duc d'Orléans (1723-1752) : p.67, 68.

Orléans, Philippe II (1674-1723), duc d'Orléans (1701-1715), Régent du royaume de France (1715-1723) : p.41, 82, 136.

Orléans, Louis-Philippe I dit « Le Gros » (1725-1785), duc de Chartres (1725-1752), duc d'Orléans (1752-1785) : p.19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 39, 40, 131, 136, 143, 146.

Orléans, Louis-Philippe-Joseph II d', (1747-1793), duc de Chartres (1747-1785), duc d'Orléans (1785-1793), Philippe Égalité (1792-1793) : p.9, 10, 12, 14, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 50, 53, 67, 69, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 101, 107, 113, 114, 120, 121, 122, 123, 125, 130, 131, 132, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 153, 154, 156, 157, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 173, 174, 175, 177, 178, 192, 194, 196, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 227, 228, 244, 267, 269, 273, 274, 284, 285, 288, 311, 315, 318, 323, 324, 327, 328, 330, 335, 339, 340, 345, 349, 350, 351, 358, 361, 369, 371.

Orléans, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, dite « Mademoiselle d'Ivry » puis « Mademoiselle de Penthièvre », duchesse de Chartres (1769-1785) puis d'Orléans (1785-1821), épouse de Louis-Philippe-Joseph II d'Orléans : p.24, 101, 107, 144.

Orléans, Louis-Philippe III (1773-1850), duc de Valois (1773-1785), duc de Chartres (1785-1793), duc d'Orléans (1793-1830), roi des Français sous le nom « Louis-Philippe Ier » (1830-1848) : p.10, 113, 136, 164, 181, 184, 185, 186, 288, 345.

Orléans, Antoine-Philippe (1775-1807), duc de Montpensier : p.164, 288, 345.

Orléans, Louis-Charles (1779-1808), comte de Beaujolais : p.164, 165, 288, 345.

Orsay, Élisabeth, locataire des arcades n°66-67 : p.87.

Osmone, marchand fleuriste, locataire de l'arcade n°135 : p.96.

P

Pagani, Matteo, graveur : p.59, 60, 61, 63.

Palaiseau, architecte : p.166.

Palisseau, chargé de l'entretien du jardin du Palais-Royal par les Domaines nationaux : p.174.

Palladio, Andrea (1508-1580), architecte : p.47.

Pâris, Pierre-Adrien (1745-1819), contrôleur des bâtiments : p.76.

Parmentier, marchand de draperies et soieries, arcade n°70 : p.236.

Party, locataire de la boutique n°41 dans le cirque : p.358.

Pasquier, Mathias, maître maçon, entrepreneur de bâtiments : p.149, 150.

Patte, Pierre (1723-1814), architecte et auteur : p.117, 118.

Pécheux, Jean Antoine, marchand tailleur d'habits, locataire de l'arcade n°74 : p.89.

Pelletier, propriétaire d'un cabinet-musée à l'hôtel de Beauvais et d'un cabinet de physique, mécanique et hydraulique au Palais-Royal : p.293, 299.

Penthièvre, Louis-Jean-Marie de Bourbon duc de (1725-1793) : p.19, 144.

Pérard de Montreuil, François Victor (1742-1821), entrepreneur et architecte : p.197, 356.

Percier, Charles (1764-1838), architecte : p.29, 53, 317.

Perrin, montreur d'une chienne savante : p.296.

Perussel, Marguerite, épouse Gerber, tenancière de l'Estaminet Suisse au premier étage des arcades n°24-26 : p.209, 254.

Pescher, professeur d'écriture faisant publicité au Palais-Royal : p.246.

Petit-Radel, Louis François (1739-1818), architecte : p.84.

Peyre l'Aîné, Marie-Joseph (1730-1785), architecte : p.33, 129, 151.

Philidor, François-André Danican (1726-1795), compositeur : p.257.

Pic-Noël, sous-locataire des boutiques enterrées du cirque : p.357.

Piccinni, Niccolò (1728-1800), compositeur : p.257.

Pierre, Monsieur, inventeur du « spectacle pittoresque et mécanique » rue de Port-Mahon : p.298.

Pierretz, Antoine, ornemaniste et graveur : p.61, 62.

Piètre, Henri (….-1796), architecte : p.14, 20, 23, 24, 26, 27, 28, 44, 73, 78, 99, 131, 372.

Piganiol de La Force, Jean-Aymar (1673-1753), auteur : p.131.

Pinetti, Giuseppe (1750-1800), magicien : p.288, 292.

Pinon, veuve, habitante du Palais du Tribunat : p.217.

Piranesi, frères, Francesco (1758-1810) et Pietro, éditeurs de la « Calcographie Piranesi frères » : p.180.

Poixmenu, marchand bijoutier aux arcades n°4-5 : p.235.

Poncet de La Grave, Guillaume (1725-1803), auteur et urbaniste : p.118.

Ponsy, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Pottier, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Poyet, Bernard (1742-1824), architecte : p.26.

Préjean, « Zoroastre moderne » escamoteur et mécanicien, au « Cabinet des Enchantements », arcade n°108 : p.293.

Prévost ou Prévôt, locataire de salles de jeux et de fêtes, des petits appartements, appartements de la Duchesse, et appartements de Chartres, tenancier de la ferme des jeux : p.175, 178, 251.

Provence, Louis Stanislas Xavier comte de (1755-1824), Monsieur (1774-1793), Louis XVIII, roi de France (1815-1824) : p.20, 24, 129, 130, 131, 151, 184.

Prudhomme, Louis-Marie (1752-1830), auteur : p.301.

Q

Quenin, Joseph, marchand tailleur, locataire des arcades n°155-157 : p.87.

Quiclet, C.J.L., orfèvre, joaillier, bijoutier, successeur de Poixmenu, tenant boutique aux arcades n°4-5 : p.230.

R

Rainier, décorateur de la Rotonde du Caveau : p.258.

Ransonnette, Nicolas (1745-1810), graveur : p.98.

Reberoude-Decloux, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Reboul de Villeneuve, négociant : p.150.

Regnard, locataire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Remy, marchand de draperies et de soieries tenant le magasin « Au Duc d'Orléans » au Palais-Royal : p.237.

Restif de la Bretonne, Nicolas Edme Restif dit (1734-1806), auteur : p.117, 137.

Retou, peintre de la Rotonde du Caveau : p.258.

Revel, horloger, sous-locataire : p.96.

Reverchon, architecte candidat au prix de l'Académie royale d'architecture en avril 1787 : p.346.

Richard, propriétaire d'un immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau : p.198.

Richardon, dit Leclipse, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal-duc de (1585-1642) : p.30, 33, 38, 42, 66, 68, 135, 136, 147.

Richelieu, Louis François Armand de Vignerot du Plessis, maréchal de (1696-1788) : p.26, 49.

Robert, terrassier des décombres du cirque : p.337.

Roblot, dentiste-pédicure ayant boutique au Palais-Royal : p.237.

Romain, locataire des galeries de bois : p.100, 101, 104.

Romain, tenancier du café des Mille Colonnes : p.100.

Ronesse, inspecteur de police du Palais-Royal : p.201.

Roquefort, acquéreur de bâtiments autour de la Cour des Fontaines : p.165, 166.

Rose de Saint-Pierre, restaurateur et ancien maître d'hôtel du roi de Suède, premier locataire du cirque : p.324, 333, 357.

Roubillac (1739-17..), ornemaniste et graveur : p.63.

Rouen, Denis André, notaire : p.14, 74, 82, 87, 92, 126.

Rousseau, horloger, créateur du canon du jardin du Palais-Royal : p.121.

Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778), homme de lettres : p.134.

Roussel, cartographe : p.119.

Royer, citoyen, cautionnement des citoyens Brousse et Morel : p.214.

Roze, marchand gaufrier, sous-locataire de l'arcade n°174 : p.96.

Rozier, Jean-François Pilâtre de (1754-1785), scientifique et locataire d'un appartement dans une maison entre le rue

Saint-Honoré et la cour des Fontaines : p.192, 288.

Ruggieri, frères, artificiers entrepreneurs de spectacle : p.231, 303, 304, 305.

Rzewuski, comte de, propriétaire des arcades n°146 à 149 et n°150 à 154 : p.91.

S

Sacchini, Antonio (1730-1786), compositeur : p.257.

Sainte Croix, de, financier et entrepreneur : p.126, 131.

Saint-Hubert, Auguste de, architecte candidat au concours de l'Académie en janvier 1782 : p.347.

Saint-Phar, Eustache de (1746-1822), ingénieur et architecte : p.79.

Saivres, citoyenne, concierge du Palais-Royal : p.224.

Samson, tenancier de l'Estaminet Militaire et des Étrangers, au premier étage des arcades n°24-26 : p.209.

Sandrié des Fossés, financier et entrepreneur : p.131.

Sartine, Antoine de (1729-1801), lieutenant général de police : p.223.

Saubresque, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Saugrain, Claude-Marin (1679-1750), libraire : p.134.

Saulnier, Louis, homme de lettre et locataire des arcades n°146-148 : p.206.

Sauval, Henri (1623-1676), historien : p.269, 270, 271, 274, 277, 280.

Savary, Jacques (1622-1690), financier et négociant : p.230, 234.

Savary des Bruslons, Jacques (1657-1716), négociant et auteur : p.230, 270, 272, 273, 277, 278.

Scott, John (1784-1821), auteur : p.107, 158, 159, 233, 247, 252.

Séchan, Charles Polycarpe (1803-1874), peintre-décorateur : p.259.

Séguier, Antoine-Louis (1726-1792), magistrat : p.288.

Séguin, Hector Hyacinthe, trésorier de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans : p.86.

Sellèque, Jean-Baptiste (1767-1801), auteur : p.173, 258.

Séraphin, entrepreneur de spectacle, directeur du théâtre des Ombres chinoises : p.227, 283, 290, 296, 304, 307.

Sergent, Antoine Louis François (1751-1847), graveur : p.244.

Servandoni, Giovanni Niccolò (1695-1766), architecte : p.152.

Soufflot, Jacques-Germain (1713-1780), architecte : p.320.

Sully, Maximilien de Béthune duc de (1560-1641) : p.288.

Sylvestre, sculpteur sur cire, maître de Curtius : p.287.

Swebach-Desfontaines, Jacques François Joseph (1769-1823), peintre : p.258.

T

Tabard, peintre miniaturiste : p.230.

Taillard, Christian (1942-….), historien: p.11, 31, 33.

Tallagory, propriétaire d'une maison dans l'ancien pourtour du Palais-Royal : p.145.

Tathan, marchand de draperies et soieries au magasin « Vincent et Compagnie », arcade n°236 : p.236.

Teillard, madame, voir Lisfrand.

Thibault, veuve, locataire des boutique n°22-23 contenant des cabinets d'aisance au cirque : p.358.

Thibault, marchand de draperies et soieries, arcade n°27 : p.236.

Thibierge, Robert, architecte de la Rotonde du Caveau : p.258.

Thiéry, Luc-Vincent (1734-1822), auteur : p.98, 121, 155, 312, 316, 321, 322, 354.

Thouin, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Thrale, Hester (1741-1821), autrice : p.156.

Thun, baron de : p.126.

Tipû Sâhib, sultan de Mysore (1750-1799) : p.287, 314, 320, 351, 352.

Tissot, marchand de draperies et soieries arcade n°86, où il tient également des échoppes: p.228, 236.

Torré, artificier et entrepreneur de spectacle, directeur du vauxhall boulevard du Temple : p.305.

Treilhard, jurisconsulte : p.144.

Tripier, avocat : p.185.

Trouillet, Nicolas Raffron de, élu du Conseil des Cinq-Cents, rapporteur du Directoire : p.172.

Turgot, Michel-Étienne, marquis de Sousmont, seigneur de Bons, Ussy, Brucourt (1690-1751), prévôt des marchands de Paris (1729-1740) : p.119.

Tussot, Anne Marie Grosholtz épouse (1761-1750), sculptrice sur cire : p.287.

Tyers, Jonathan (1702-1767), fondateur du premier vauxhall : p.354.

V

Valenciennes, Pierre-Henri de (1750-1819), peintre : p.259.

Valin, peintre : p.259.

Vallon-Villeneuve, receveur des domaines : p.112.

Varanbeau, locataire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Varin, frères, graveurs : p.98.

Varinière, de la, artificier : p.305.

Varlet, Pompée, portier de la Maison-Égalité bénéficiant d'un logement au Palais-Égalité : p.214, 215, 216.

Vasari, Giorgio (1511-1574), architecte et auteur : p.47.

Vassal de Saint-Hubert, Jean-Antoine (1741-1782), fermier général : p.320.

Vatout, Jean (1792-1848), auteur: p.12.

Verdun, propriétaire d'une boutique entre les deux cours du Palais : p.169.

Vergennes, Charles Gravier, comte de (1719-1787), diplomate et ministre : p.26.

Verniquet, Edme (1727-1804), architecte et cartographe : p.119.

Verrier, tenancier d'un magasin de curiosités au premier étage des galeries, n°6 : p.211.

Verrier, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Verron, limonadier, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215, 216.

Very, frères, tenanciers du café Very et propriétaires des arcades n°83-85 : p.91.

Vignole, Giacomo Barozzi da Vignola dit (1507-1573), architecte et théoricien : p.45, 51, 52, 55.

Vigoureux, propriétaire d'une maison dans l'ancien pourtour du Palais-Royal : p.145.

Viron, locataire d'un logement au Palais-Égalité : p.215.

Vitruve, Marcus Vitruvius Pollio (I^{er} siècle av. J.-C.), architecte et théoricien : p.45.

Voltaire, François-Marie Arouet dit (1694-1778) : p.117, 288, 298.

W

Walckiers, Joseph Édouard Sébastien vicomte de Walckiers de Tronchiennes (1758-1837), banquier : p.84.

Walpole, Horace (1717-1797), homme de lettres : p.219.

Y

Young, Arthur (1741-1820), agronome : p.323.

Z

Zumbo, Gaetano (1656-1701), sculpteur sur cire : p.301, 302.

Table des matières du premier tome

Remerciements **5**

Introduction **7**

PREMIÈRE PARTIE : CONCEPTION, CHRONOLOGIE DU CHANTIER ET DÉVIATION DU PROJET INITIAL **17**

Chapitre premier. Concevoir un projet architectural au service de la spéculation **19**

A. Le duc de Chartres devient propriétaire du Palais-Royal 20

B. Le choix de l'architecte : de Henri Piètre à Victor Louis 23

C. Les deux premiers projets d'Henri Piètre 27

D. Les cinq étapes de la conception du Palais-Royal par Victor Louis 28

E. Aspects financiers et spéculatifs du projet 38

F. La conception de la décoration des façades 42

Chapitre II. Construction des bâtiments en pourtour du jardin : galeries et commerces **67**

A. Le jardin avant les travaux 67

B. Destructions préalables aux travaux 71

C. Le paiement du maître-maçon et de l'architecte 74

D. Les acteurs du chantier 76

E. La chronologie du chantier 77

F. Premiers contrats de location 85

G. Vente des maisons à arcades 89

Chapitre III. Les galeries de bois **97**

A. Nées d'un imprévu ? Une structure temporaire dans l'attente de réalisation d'un projet idéal 97

B. Un lieu de commerce atypique ? 106

C. Un lieu en perpétuel sursis, dont la destruction est continuellement reportée 110

DEUXIÈME PARTIE : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, UN ESPACE CONÇU POUR ÊTRE RENTABLE **115**

Chapitre IV. Le jardin, atout spéculatif ? 117

A. Le jardin, atout hygiéniste dans le Paris de la fin du XVIII[e] siècle 117

B. La spéculation immobilière, une initiative isolée ? 123

C. Un procédé répandu au sein de la noblesse 128

D. Le lotissement du Palais-Royal, une ambition esthétique atypique ? 130

Chapitre V. Espace public et réaménagement d'un quartier 133

A. La question du jardin public 133

B. L'adieu à l'ancien jardin : l'attachement sentimental des habitués 136

C. Réaction des riverains dépossédés et violente campagne à l'encontre du duc de Chartres 142

D. Un aménagement urbain 148

E. La réception de l'architecture par le public 154

Chapitre VI. Révolution et Empire : qu'est-il advenu des bâtiments ? 163

A. Suite des opérations du prince sous la Révolution, puis actions des créanciers lors de son emprisonnement 163

B. Le Palais-Royal devient Bien national 167

C. Quelle gestion du domaine par l'État ? 168

D. Rentabiliser au mieux la parcelle : l'État vendeur ? 172

E. Le délabrement progressif du lieu 173

F. Tribunat, bourse et projets de destruction : un lieu adaptable 177

G. La réhabilitation du Palais-Royal par Pierre François Léonard Fontaine 184

TROISIÈME PARTIE : UN OBJET NOUVEAU QUI RÉUNIT DES FORMES ARCHITECTURALES PRÉEXISTANTES : HABITAT, COMMERCE, DIVERTISSEMENTS 187

Chapitre VII. Lieu d'habitation, lieu de vie 189

A. La conception des logements traduit la conception du lieu 189

B. Un lieu de vie règlementé 199

C. Qui habite au Palais-Royal ? 206

Chapitre VIII. Un « centre commercial » attractif : commerce, publicité, ou de l'art d'appâter le chaland 219

A. La boutique et son développement : un nouveau type architectural à part entière ? 219

B. Attirer le client dans la boutique : devantures et enseignes 223

C. Exposer ses produits : l'étalage 232

D. Apparence de luxe et réelle escroquerie 234

E. La décoration intérieure des boutiques : éblouir le client 235

F. Face à la concurrence : stratégies commerciales et publicitaires 236

G. Les cafés et restaurants : différents décors pour différentes clientèles ? 245

Chapitre IX. Un lieu de divertissement parisien 267

A. Le Palais-Royal et les foires : héritage et continuation 267

B. Les boulevards : successeurs et concurrents 282

C. Curtius : un parcours représentatif 286

D. Les Ombres chinoises : une nouveauté exclusive au Palais-Royal 290

E. Les curiosités mécaniques : les automates 292

F. Les curiosités naturelles : monstres et prodiges 294

G. La passion du plan-relief 296

H. Curiosités scientifiques : spectaculaire et pédagogie 298

I. Vauxhalls et Palais-Royal : des parcs d'attractions ? 302

QUATRIÈME PARTIE : LE CIRQUE DU PALAIS-ROYAL 309

Chapitre X. Portrait d'un édifice disparu 311

A. Les dimensions 311

B. La décoration intérieure 313

C. La décoration extérieure 315

D. La construction 319

E. Des éléments architecturaux nouveaux, atypiques, ou expérimentaux 320

F. La réception par le public 321

Chapitre XI. La dégradation du cirque du Palais-Royal 324

A. Des vices de forme : les infiltrations d'eaux et la mauvaise conception de l'édifice 324

B. Une construction victime d'événements extérieurs 330

C. L'incendie 334

Chapitre XII. Pourquoi construire un cirque ? 340

A. Un hippodrome 341

B. Un manège princier ? 350

C. Un vauxhall ? 353

D. Un centre commercial 356

E. Un lieu de pédagogie : le Lycée des Arts 361

Conclusion 369

État des sources 373

A. Sources manuscrites 373

B. Sources imprimées 377

Bibliographie 389

Index des noms de personnes 399

LE « RÉSUMÉ DE PARIS » ?
LE PALAIS-ROYAL DE 1780 À 1815 : COMMERCES, LOGEMENTS, DIVERTISSEMENTS

Résumé

Encensé, fustigé, fantasmé : le jardin du Palais-Royal ne laisse aucun de ses promeneurs indifférent ! Le lotissement commandé par le futur Philippe-Égalité et construit par le maître maçon Berthault sur les dessins de l'architecte Victor Louis entre 1781 et 1784 bouleverse la parcelle princière. De champêtre promenade du beau monde, elle devient foire perpétuelle, centre commercial et lieu d'habitation. Objet intermédiaire entre le crépuscule de l'Ancien Régime et l'aube d'un nouveau siècle, ces constructions constituent un élément de transition de l'architecture commerciale au long terme, à la fois relais des foires, concurrent des boulevards et précurseur des passages couverts. Les logements modulables proposés se situent de même entre public et privé, maison individuelle et immeuble de rapport. Centre de divertissement, le jardin est à rapprocher des entreprises de tivolis et de vauxhalls lui étant contemporaines mais le cirque enterré en son centre est représentatif de la nature atypique de l'ensemble. La parcelle princière demeure en effet, sur la période étudiée, dans un état d'inachèvement chronique illustré par les différentes architectures éphémères adjointes à l'ensemble. Celles-ci sont supposées financer à court terme la suite des constructions. Les luxueuses galeries du jardin du Palais-Royal matérialisent de nouvelles habitudes de consommation et de promenade : au seuil de la transformation du badaud de l'Ancien Régime en flâneur du XIX^{e} siècle, elles constituent l'un des premiers lieux de *shopping* parisien.

Mots-clés : Jardin public ; divertissements ; Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Philippe-Égalité (1747-1793) ; tivolis ; vauxhalls ; lotissement spéculatif ; Paris ; commerce de luxe ; décors de cafés ; cirque ; architectures éphémères ; passages couverts ; Louis, Louis-Nicolas, dit Victor (1731-1800) ; Révolution française ; Palais-Égalité ; Palais du Tribunat ; habitat modeste ; habitat bourgeois ; spectacles de foire.

THE "SUMMARY OF PARIS"?
THE PALAIS-ROYAL FROM 1780 TO 1815: SHOPS, HOUSING, ENTERTAINMENT

Summary

Acclaimed, castigated, fantasized: the garden of the Palais-Royal leaves none of its walkers indifferent! The housing scheme commissioned by the future Philippe-Égalité and built by Berthault after Victor Louis'drawings between 1781 and 1784 disrupts the princely estate. Once the high society's preferred promenade, it became a perpetual fair, business center and dwelling place. Intermediate object between the twilight of the Ancien Régime and the dawn of a new century, these buildings are a transitional element of commercial architecture in the long term: they took over fairs, rivaled boulevards and were precursor to passages couverts. *Similarly, the modular homes it contains are in between public and private, detached housing and blocks of flats. As an entertainment center, the garden is closer to contemporary enterprises of tivolis and vauxhalls but its circus, buried in its center, is representative of the atypical nature of the whole. Over the studied period, the princely garden remains in a state of chronic incompleteness illustrated by the various ephemeral architectures associated with the ensemble, which are supposed to finance the following buildings in the short term. The luxurious galleries of the garden of the Palais-Royal embody new habits of consumption and strolling: transforming the onlooker of the Ancien Régime into a stroller of the nineteenth century, they constitute one of the first center for Parisian "shopping".*

Keywords : Public garden; entertainments; Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, known as Philippe-Égalité (1747-1793) ; tivolis ; vauxhalls ; speculation ; Paris ; luxury shopping ; café decoration ; circus ; ephemeral architectures; covered passages; Louis, Louis-Nicolas, dit Victor (1731-1800) ; French Revolution ; Palais-Égalité ; Palais du Tribunat

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

DISCIPLINE : histoire de l'art

Couverture : Façade sur jardin du lotissement du Palais-Royal, arcades n°94 à 99.

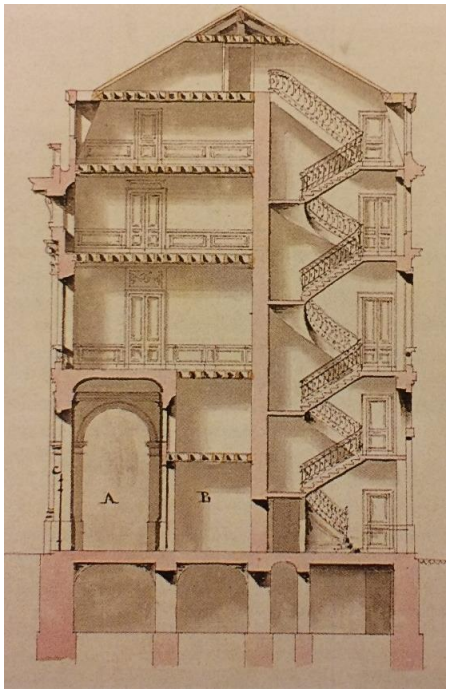
Florence Köll
Diplômée de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe

2019

LE « RÉSUMÉ DE PARIS » ?

LE PALAIS-ROYAL DE 1780 À 1815 : COMMERCES, LOGEMENTS, DIVERTISSEMENTS



TOME II : Pièces justificatives et annexes

Pièces justificatives

Document n°1 : Arch. nat. Min. Cent. Res. 59, Donation par Louis Philippe duc d'Orléans, à Louis Philippe Joseph duc de Chartres, son fils, du Palais-Royal et des meubles qu'il contient, 30 décembre 1780.

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, Très haut, Très puissant et très excellent Prince Monseigneur Louis Philippes D'Orléans Premier Prince du Sang demeurant à Paris au Palais Royal rue Saint-Honoré paroisse Saint Eustache, étant ce jour en son château du Raincy, près Paris.

Lequel voulant donner, à Très Haut Très Puissant, et Très Excellent Prince Monseigneur Louis Philippe Joseph d'Orléans, Duc de Chartres, Prince du Sang, son fils demeurant aussi au Palais Royal étant pareillement aujourd'hui au château du Raincy au présent, des marques de sa tendre amitié, en lui transférant dès à présent la propriété du Palais-Royal.

A Monsieur, Seigneur Duc d'Orléans par ces présentes fait donation entre vifs irrévocablement en la meilleure forme que donation puisse valoir, a Monsieur, Seigneur Duc de Chartres,

Premièrement, du Palais Royal situé à Paris susdit rue Saint Honoré, diverses cours, bâtiments, communs, jardins, passage, hôtel de Chatillon, ou ci-dénommé petit hôtel d'Orléans, attenant maisons, emplacements, et autres objets qui en font partie, donnant tant sur lesdites rues Saint Honoré que sur le Jardin du Palais Royal, les rues des bons enfants, de Richelieu, Neuve des Petits Champs, circonstances et dépendances avec toutes les glaces, et autres ornements dont sont décorés les appartements, ainsi que le tout se poursuit et comporte sans en rien excepter, et appartient aujourd'hui à Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans en vertu de la donation qui en a été faite par Louis Quatorze à Monsieur son frère unique, et par les réunions qui y ont été faites depuis y compris les droits des eaux, servitudes et tous autres attaches aux domaines et possessions du Palais-Royal dans toute leur étendue quelconque, sauf exception ni réserve.

Secondement de tous les tableaux, médailles, pierres gravées, statues, sculptures, bronzes, livres, bibliothèque et généralement de tous les meubles meublants, et effets mobiliers appartenant actuellement à Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans, et étant dans ledit Palais Royal et dépendances, aussi sans aucune exception. De l'entretien desquels

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans continuera d'être chargée, ainsi qu'elle a été jusqu'à présent ; Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres en aura seulement la jouissance, attendu que Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans s'en réserve la propriété et qu'ils ne font point partie de la présente donation.

Pour jouir et disposer du tout par Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres, les Princes ses hoirs et ayant causes en pleine et entière propriété comme de chose lui appartenant à compter de ce jour Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans autorisant Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres à s'en mettre en possession, ainsi que de l'universalité des meubles, transportant, dessaisissant, constituant, procureur le porteur, donnant pouvoir.

Cette donation immobilière et mobilière est faite aux charges, clauses, et conditions suivantes,

Article 1er

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres aura la propriété et jouissance du Palais Royal et dépendances conformément à la donation faite par Louis Quatorze pour tout ce qui se trouve aujourd'hui résulter de cette donation ; sera tenu des cens, redevances, rentes foncières, et autres charges réelles si aucuns sont dus sur lesdits immeubles, à compter de ce jour.

Article 2ème

Par suite de cette donation Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres pourra faire les démolitions, reconstructions, et augmentations qu'il lui plaira, sans toutefois pouvoir déloger aucunes des personnes actuellement logées au Palais Royal, qu'en leur rendant un logement équivalent à celui dont elles jouissent.

Convenu de ne pouvoir démolir les salles qui servent aujourd'hui à la garde des archives, qu'après avoir construit auparavant d'autres salles d'une égale largeur et hauteur et aussi sures que les anciennes, soit pour la fermeture, soit pour parer aux accidents du feu.

Comme aussi dans la distribution des appartements qui seraient nouvellement construits, Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres, sera tenue de destiner de grandes pièces, et dont l'usage unique sera pour placer tous les tableaux de manière qu'ils puissent y être rangés avec ordre et dans un jour avantageux, et ne pourra Sadite Altesse Sérénissime

Monseigneur le duc de Chartres commencer aucunes nouvelles constructions, sans avoir fait préalablement les fonds nécessaires pour leur entière confection et des ouvrages relatifs.

Article 3ème

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres conservera à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans son grand appartement au Palais Royal tel qu'il est aujourd'hui avec les caves et fourrières qui pourront être nécessaires, et suivant qu'elles seront déterminées entre leurs Altesses Sérénissimes, pour continuer d'en jouir par Son Altesse Sérénissime pendant sa vie, de même que Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans continuera de nommer et de donner la quantité de logements actuellement existants dans le Palais Royal, excepté cinq destinés aux dames de Son Altesse Sérénissime Madame la Duchesse de Chartres, dont elles avaient et elles auront toujours la jouissance sur la nomination à l'égard desdits cinq appartements de Sadite Altesse Sérénissime le Duc de Chartres.

Article 4ème

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres conservera pour l'agrément du Public la jouissance des cours et du jardin du Palais Royal, elle sera entièrement chargée à compter de ce jour juillet prochain de tout ce qui concerne l'entretien du Palais Royal et du jardin, ainsi que des gages et habillements des gens pour ce nécessaires, qui conserveront aussi leur logement dans le Palais Royal, dont Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Chartres aura seul la nomination, ainsi que le règlement de leurs droits et gages, à l'exception néanmoins du concierge dont Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans se réserve la nomination, sans que ce concierge puisse avoir d'autre autorité dans le Palais Royal que celle qui lui sera conférée par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres, lequel concierge aura à sa disposition une certaine quantité de boutiques équivalentes pour le produit à six mille livres, ou cet appointement annuel de six mille livres au choix de Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres.

Article 5ème

Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres ne pourra vendre, donner, ni aliéner de telle manière que ce soit aucun des tableaux, médailles, pierres gravées, statues, sculptures, bronze, livres et autres meubles meublants, et autres effets mobiliers ci-dessus donnés et étant actuellement dans le Palais Royal et dépendances pour quoi l'état en sera incessamment fait et annexé à ces présentes ensuite d'icelles. Son Altesse Sérénissime

Monseigneur le Duc d'Orléans prendra quand il lui plaira aucun des tableaux pour les mettre ou bon semblera à Sadite Altesse Sérénissime.

En cas de décès de Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres avant Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans, Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans rentrera pendant sa vie à compter de ce prédécès dans la faculté de donner seule les ordres au Palais Royal pour son administration et sa police intérieure afin de n'avoir à compter de ce prédécès aucune concurrence dans cette administration, sans toutefois que cette clause puisse altérer, et nuire en aucune façon, directement ou indirectement à la propriété et jouissance de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans de tenir tous les arrangements qui se trouveront alors faits par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres et les destructions de logements Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres aurait déterminé soit pour les Princes ses successeurs, ses hoirs ou ayant causes ou pour toutes autres personnes dans les nouvelles constructions qui pourront avoir été faites ou desquels nouveaux logements, appartements, la nomination appartiendra auxdits Seigneurs Princes successeurs de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres avec pour obstacle le droit d'administration dans lequel sera rentré Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans. Et s'entendent les nouveaux logements ou appartements en sus du et nombre de ceux qui subsistent aujourd'hui au Palais-Royal, que doivent être conservés ou remplacés conformément à l'article deux de la présente donation. Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans sera déchargée de l'entretien du Palais Royal, du jardin, ainsi que des gages et habillements des gens pour ce nécessaires.

Article 6ème

Cette donation auxdites charges, clauses, et conditions a été acceptée par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres qui se soumet à leur entière exécution.

Article 7ème

Il est observé que les titres de propriété du Palais Royal et dépendances sont dans les archives dudit Palais Royal et militeront intégralement en faveur de Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres par suite de la présente donation qui sera enregistrée et publiée.

Article 8ème et dernier

Le tout a été ainsi convenu entre Leurs dites Altesses Sérénissimes qui élisent domicile pour l'exécution des présentes au Palais-Royal.

Fait et Passé audit château du Raincy, le trente décembre mille sept cent quatre-vingt avant midi par leursdites Altesses Sérénissimes.

[La huitième page est laissée blanche]

Premier janvier mille sept cent quatre-vingt-un après-midi sont comparus devant les conseillers du Roi notaires au Châtelet de Paris soussignés, Leurs Altesses Sérénissimes Messieurs Seigneurs Duc d'Orléans et Duc de Chartres.

Lesquels, en interprétant en tant que de besoin ce qui est relaté dans la donation cy devant, que Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres, aurait seulement la jouissance attendu que Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans s'en réserve la propriété et qu'ils ne faisaient point partie de la donation, de tous les tableaux, médailles, pierres gravées, statues, sculptures, bronzes, livres, bibliothèque et généralement de tous les meubles meublants et effets mobiliers appartenant actuellement à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans et étant dans ledit Palais et dépendances sans aucune exception.

Ont Leurs dites Altesses Sérénissimes observé que cette jouissance desdits meubles et effets mobiliers n'aura lieu en faveur de Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres, qu'autant qu'il plaira à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans et qu'il lui conviendra de laisser lesdits meubles et effets mobiliers au Palais Royal, pourquoi Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans pourra disposer desdits meubles en tout ou partie, les faire transporter, et les aliéner, ainsi que Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans avisera et sans que Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres, les Princes ses successeurs, ses hoirs ou ayant causes puissent en aucunes circonstances gêner la propriété que Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans s'est réservée desdits meubles qui n'ont fait en aucune manière partie de ladite donation.

Sans au surplus aucunement innover aux autres clauses de la donation dont la minute est ci-devant, laquelle et toutes ses clauses seront exécutées suivant leur forme et teneur.

Il est observé par leurs dites Altesses Sérénissimes que par la convention arrêtée entre leurs dites Altesses Sérénissimes au Conseil de Monseigneur le Duc d'Orléans, le premier janvier mille sept cent soixante-seize, Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans a abandonné à Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Chartres les meubles qui garnissent ses appartements, ceux de Madame la Duchesse de Chartres, ainsi que des Princes et Princesses leurs enfants, et six mille livres par année pour l'entretien et renouvellement de ces meubles mais que les tableaux étant dans ces appartements et qui sont

portés dans l'inventaire du Palais Royal ne font point partie de cette cession, pourquoi il est expliqué et entendu que Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans n'aura point et ne se réserve pas la faculté de disposer des meubles et effets mobiliers autres que les tableaux portés en l'inventaire du Palais Royal, lesquels garnissent les appartements de leurs dites Altesses Sérénissimes Monseigneur le Duc de Chartres, Madame la Duchesse de Chartres, et des Princes et Princesses leurs enfants, à l'égard desquels la cession portée en l'article cinq de la convention du premier janvier mille sept cent soixante-seize, avec toutes ses clauses, conditions, exceptions sera exécutés en tout son contenu à l'avenir comme elle l'a été par le passé.

Dont acte promettant, obligeant, renouant,

Fait et passé à Paris en l'hôtel de Sadite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans chaussée d'Antin paroisse Saint Eustache ledit jour et an et ont leurs dites Altesses Sérénissimes signé :

Nous Soussigné Duc d'Orléans, sans déroger en aucune façon directement ou indirectement à l'entier effet de cette clause [l'article 3] consentons néanmoins qu'il soit fait par M.M. le Duc de Chartres notre-fils tels changements qu'il pourra lui convenir dans notre dit appartement au Palais étant persuadé qu'ils seront pour le mieux.

Fait à St. Assise le Vingt Six Août mille sept cent quatre-vingt-deux.

Document n°2 : Arch. nat. X^{1B} 9072, Lettres Patentes du 17 juin 1781 qui autorisent Monsieur le Duc de Chartres à aliéner 2300 toises superficielles du jardin du Palais-Royal

Louis par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre aux Gens tenant nos Cours de Parlement et Chambre des Comptes à Paris, Salut. Par un édit du mois de février mille six cent quatre-vingt-douze, Louis quatorze de glorieuse mémoire a donné à Philippe fils de France, duc d'Orléans, son frère unique, et à ses enfants mâles descendant de lui en loyal mariage, à titre et par augmentation d'apanage, le Palais-Royal, et lui a permis, et en tant que besoin est ou serait, l'a autorisé à y faire telles augmentations, améliorations ou décorations que bon lui semblerait, du prix desquelles en cas de réversion, les héritiers de son dit frère seraient remboursés par nous ou nos successeurs Rois ; en conséquence de cette permission, il a été fait audit Palais Royal par les Princes de la Maison d'Orléans, et notamment par notre très cher et très aimé cousin le Duc d'Orléans, différentes augmentations, améliorations et décorations, mais qui ne suffisent pas encore pour donner aux enfants de notre très cher et très aimé cousin le duc de Chartres des logements convenables à l'époque prochaine de leur établissement. Pour mettre notre dit cousin le duc de Chartres à portée de remplir ses vues à cet égard, notre très cher et très aimé cousin le duc d'Orléans lui a fait donation par acte du trente décembre mille sept cent quatre-vingt dudit Palais-Royal, avec la clause qu'il pourra faire les démolitions, reconstructions et augmentations qu'il lui plaira, sans néanmoins pouvoir y commencer aucunes nouvelles constructions, qu'il n'ait fait préalablement les fonds nécessaires pour leur entière confection, et des ouvrages cy relatifs notre dit cousin le duc de Chartres a en conséquence fait arrêter un plan desdits constructions, augmentations et décorations qui ont été jugées nécessaires pour remplir l'objet de la donation, mais sa fortune actuelle ne lui permettant pas de fournir à cette dépense, il nous a fait supplier de lui permettre d'aliéner à titre d'accensement perpétuel, et moyennant un cens modique emportant lods et ventes à notre profit, deux mille trois cents toises superficielles du jardin du Palais-Royal à prendre dans son pourtour ; pour le prix provenant de ces ventes être employé au paiement desdites constructions ; se soumettant dans le cas où le prix de ces aliénations excéderoit les frais de construction, d'amélioration et d'embellissement de son Palais, d'en remployer le surplus en acquisition de fonds qui sortiront nature d'apanage ; sans pouvoir dans le cas contraire répéter contre nous ou nos successeurs Rois, aucune somme pour raison de l'excédent de dépense, si aucun il y avait. Par le compte que nous nous sommes fait rendre du Plan des nouvelles constructions et embellissements, arrêté par notre dit cousin le duc de Chartres, nous avons reconnu qu'il doit être formé entre les maisons qui entourent

actuellement le Jardin du Palais-Royal, et les nouvelles qui seront construites sur les terrains à aliéner, une rue de vingt-quatre pieds de largeur, sur laquelle les propriétaires des maisons actuelles auront des jours et des sorties libres, au lieu des jours et sorties de souffrance qu'ils sont sur le jardin, et que d'un autre côté la diminution de l'étendue de ce jardin, dont notre dit cousin consent à continuer de laisser la jouissance au public, pourra se trouver compensée par l'agrément des promenades couvertes qu'il se propose d'y ménager. Et comme nous sommes toujours disposés à donner à notre dit cousin le duc de Chartres des preuves de notre affection pour lui et pour sa Maison, nous avons bien voulu lui accorder ladite permission.

A ces causes et autres à ce, nous, mouvant de l'avis de notre Conseil qui a vu l'édit du mois de février mille six cent quatre-vingt-douze, la donation faite par notre dit cousin le duc d'Orléans à notre dit cousin le duc de Chartres, son fils unique, dudit Palais-Royal, et le plan des nouvelles constructions, décorations, embellissements à faire au Palais-Royal, arrêté par notre dit cousin le duc de Chartres, et de notre certaine Science, pleine puissance et autorité royale, nous avons permis et par ces présentes, signées de notre main, permettons à notre très cher et très aimé cousin le duc de Chartres d'aliéner à titre d'accensement perpétuel deux mille trois cent toises superficielles du jardin du Palais-Royal, à prendre dans son pourtour, suivant qu'il est désigné sur le plan levé par Louis, architecte, lequel demeurera annexé sous le contre-scel des présentes, pour par les acquéreurs desdits terrains, leurs hoirs, successeurs et ayant cause, en jouir en toute propriété, et en disposer, ainsi qu'ils le jugeront à propos, comme propriétaires incommutables, libres et absolus, sans pouvoir jamais sous aucun prétexte, même de réversion d'apanage à notre Couronne, en être dépossédés ; à la charge par notre dit cousin le duc de Chartres, de laisser suivant ses offres, entre lesdites maisons qui entourent le jardin du Palais-Royal dans son état actuel, et celles qui seront construites sur les terrains à aliéner, une rue de vingt-quatre pieds de largeur, suivant les alignements qui en seront donnés en la manière accoutumée, et dont le pavé pour la première fois seulement, sera à la charge de notre dit cousin, et après que les propriétaires desdites maisons à construire auront acquitté les droits qui nous sont dus pour le rachat des boues et lanternes, les dépenses pour l'entretien du pavé desdites rues, le nettoiement et l'illumination d'icelles, seront portées sur notre Etat ; comme aussi à la charge d'employer la totalité du prix à provenir de l'aliénation desdits terrains, au paiement des constructions, améliorations et embellissements dudit Palais-Royal, sans pouvoir dans le cas où ces constructions excéderaient le produit de la vente desdites terrains, répéter contre nous ou nos successeurs Rois, aucune comme quelconque, à raison dudit excédent, et à la charge dans le cas contraire où le prix excéderait les frais desdites constructions et

embellissements, d'en employer le surplus en acquisition de fonds et héritages qui sortiront nature d'apanage ; de retenir lors de la vente desdits terrains un cens annuel et perpétuel de trois deniers par toise carrée emportant lods et ventes aux mutations au profit de notre Domaine, suivant la Coutume de Paris, à la charge en outre que lesdites maisons qui seront construites sur lesdits terrains ne pourront participer aux prérogatives et privilèges dont jouissent les maisons royales, et que les marchands qui s'établiront dans lesdites maisons et les locataires qui les occuperont seront soumis à la juridiction de notre Châtelet de Paris, et demeureront assujettis aux Lois et Règlements et aux Charges ordinaires de Ville et de Police, dont sont tenus les propriétaires, locataires, marchands et autres habitants de l'intérieur de notre bonne ville de Paris, sans que les acquéreurs desdits terrains, propriétaires et locataires des Bâtiments à construire puissent avoir jours et entrées, soit dans le jardin, soit sous les galeries couvertes du pourtour dudit jardin, sans la permission de notre dit cousin, lequel conservera tant dans l'intérieur dudit jardin, que sous lesdites galeries, tous et tels droits dont il est en possession.

Si nous mandons que ces présentes vous ayez à faire registres, et le contenu en icelles garder et exécuter selon sa forme et teneur, nonobstant tous édits, ordonnances, déclarations et règlements qui pourraient être contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons si besoin est ; car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles le dix-sept juin mille sept cent quatre-vingt-un, de la main du roi approuvé, vu, signé, lue.

Collationné par nous Chevalier De la Rue Garde Général des archives du royaume, chevalier des ordres royaux et militaires de St Louis et de la Légion d'Honneur, sur la minute desdites lettres patentes, faisant partie des titres du département de la Seine, deuxième mairie, déposés à la section domaniale série Q 12° 1155. En foi de quoi nous avons signé et fait apposer le sceau desdites archives. Délivré à Paris au Palais des Archives du Royaume le dix janvier mille huit cent dix-huit.

Document n°3 : Arch. nat. R^4 281, Contrat entre Orléans et Berthault, 9 novembre 1781

[En marge] Traité entre le Mr le Duc de Chartres et le Sieur Berthault pour les constructions au pourtour du Jardin du Palais Royal

Par devant les Conseillers du roi notaires à Paris soussignés

Furent présents très haut très puissans & très excellent Prince, Monseigneur Louis Philippe Joseph d'Orléans, Duc de Chartres, Prince du Sang, demeurant a Paris au Palais Royal paroisse St Eustache, d'une part

& Sieur Jacques Berthault, Maître Maçon, Entrepreneur de Bâtiments à Paris y demeurant rue de Richelieu paroisse St Roch, d'autre part.

Il a été observé pour préparer les conventions suivantes que S.A.S. ayant manifesté ses intentions de construire dans son Jardin du Palais Royal des corps de batiments d'une façade uniforme ; il y a eu concours de différents entrepreneurs qui se sont présentés, et dans le nombre S.A.S. à bien voulu donner la préférence audit Sieur Berthault aux conditions qui vont être invariablement stipulées.

Article 1er

Ces bâtiments d'une façade uniforme sont élevés dans le pourtour du jardin du Palais Royal et consisteront dans une suite de maisons parallèles à celles des rues de Richelieu, Neuve-des-Petits-Champs, et des Bons-Enfants. Ils seront séparés des maisons anciennes qui bornent actuellement le jardin par des passages d'environ vingt-sept pieds, et ce suivant ses plans, coupes, élévations, distributions de parties, pouvant servir de base pour toutes les autres distributions, dressées par les ordres de S.A.S. par le Sieur Louis Victor Louis, son premier architecte demeurant à Paris rue de la Michodière paroisse de la Madeleine, la Ville-l'Évêque, pour ce présent et intervenant

Des quels plans, un général en très grand papier, un second plan pour les élévations extérieures en moindre papier, un troisième pour les coupes en petit papier

Et un quatrième pour les plans des différents étages caves et greniers, auquel dernier plan sont attachées six petits papiers de retombe indicatifs des étages, et ce quatrième plan fait pour une maison de trois croisées, aussi en petit papier lesquels plans lavés en rouge et à l'encre de Chine pour le trait : et dans le grand plan, les autres figures en vert représentées par le Sieur

Louis sont demeurées et annexées après avoir été de Sadite A.S. dudit Sieur Louis et dudit Sieur Berthault, au dos de chacun d'eux, signés et paraphés en présence des notaires soussignés.

Il a aussi été représenté deux autres copies de chacun de ces plans en annexe faisant neuf copies qui ont été pareillement signées et paraphées par Sadite A.S. ledit Sieur Louis et ledit Sieur Berthault en présence des notaires soussignés.

Trois de ces copies ont été conservées pour Sadite A.S. par le Sieur Louis, les trois autres ont été remises au Sieur Berthault.

Article 2ème

Le Sieur Berthault déclare qu'il a déjà en sa possession depuis quelque temps, une copie desdits plans, coupes, élévations, distributions, qu'il en a pris communication à loisir, qu'il a vérifié les profondeurs, largeurs et hauteurs sur lesdits plans, coupes, élévations, et tous les détails des constructions, qu'il a fait ses calculs, relatifs à chaque nature d'objets à construire, frais, faux frais avancés pour les ouvrages de toutes espèces nécessaires à faire, pour porter la totalité des bâtiments à perfection, qu'il a fait faire le pareil examen par chaque sorte d'entrepreneur, ouvriers qui sont à employer qu'il a fait ses récapitulations exactes de ce à quoi poura monter la totalité desdites constructions régulierement et parfaitement finies, qu'il ne s'est pas contenté de ses propres vérifications, mais qu'il a consulté différentes personnes de l'art afin de ne point se charger légèrement d'une besogne de cette importance, et enfin que c'est d'après les réflexions les plus solides, et avec la connaissance la plus profonde et la plus certaine qu'il a sollicité la préférence que Monseigneur à daigné lui accorder et qu'il a presenté audit Sieur Louis premier architecte de Sadite A.S. les devis et conditions des ouvrages de maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture, plomberie, fonte, peinture, | sculpture, marbrerie, carlage, pavé, vitrerie et autres accesoires, pour compléter la perfection de la totalité desdits ouvrages, constructions et bâtiments.

Lesquels devis, l'un de construction pour les qualités des materiaux, écrit sur les recto et verso des sept premiers feuillets, le recto et partie du verso du huitième et dernier feuillet de quatre feuilles de papier commun.

L'autre pour les qualités de chaque nature d'ouvrages et le lieu de leur emploi, écrit sur soixante-seize feuillets de grand papier commun, en partie écrits sur les recto et verso, les pages ou feuillets en blancs qui ont été batonnés répresentés par ledit Sieur Berthault et que S.A.S. adopte, sont demeurés et annexés après qu'il a été tiré des barres dans tous les blancs et alinéas,

et qu'ils ont été signés et paraphés en présence des notaires soussignés, par Sadite A.S. Monseigneur le Duc de Chartres, ledit Sieur Louis et ledit Sieur Berthault.

Deux de ces copies, pour chaque devis, ont été remise pour S.A.S. entre les mains du Sieur Louis : les deux autres ont été conservées par le Sieur Berthault.

Etant observé par le Sieur Berthault que ces deux devis et les plans ci-annexés sont dressés pour une maison de trois croisées et ce par préférence, comme étant la base la plus proportionnée pour tous les batiments à construire au pourtour du jardin, reconnaissant qu'il fait tous ses calculs pour toutes sortes de distributions des autres maisons, dont plusieurs pourront avoir quatre ou cinq croisées ou d'avantage, que les résultats ne peuvent tourner qu'à son avantage dans les autres distributions, puisque plus les maisons auront de croisées, moins il y aura d'escaliers et de murs mitoyens qu'ainsi il ne pourra jamais être dans le cas, sous tel pretexte que ce soit et puisse être singulierement pour le defaut de plan fixe de toutes les distributions telles qu'elles seront faittes, de demander aucune diminution ni dédommagement, ni éluder directement ou indirectement le forfait ci-après déterminé.

Article 3ème

Le Sieur Berthault s'oblige de faire et faire faire sur les dessins et conduite dudit Sieur Louis, à neuf de fond en comble, moyennant le forfait convenu et qui va être ci-après énoncé, la totalité des ouvrages, constructions bâtiments, fournitures de quelque nature qu'elles puissent être expliquées ou non expliquées, prévues ou non prévues pour la meilleure construction et solidité, le tout conformément aux plans et devis ci-annéxés et suivant les règles de l'art pour chaque partie.

Article 4ème

Ces ouvrages seront incessamment commencés par le Sieur Berthault qui les continuera sans aucune interruption et sans pouvoir y permettre dans l'exécution du plan le moindre changement étant observé de nouveau et d'abondant que les distributions particulières pour chaque bâtiment qui seront déterminées par le Sieur Louis ne pourront être réputées opérer aucun changement dans les plans ni aux devis ci-annexé, ainsi que l'a reconnu le Sieur Berthault en l'article troisième, ci-devant, attendu que les distributions portées aux plans ci-annexés militeront pour toutes celles qui pourront être faites, sans aucune exception : desquelles distributions particulières le Sieur Louis fournira les plans, dessins et mesure des constructions au Sieur Berthault, qui sera tenu de s'y conformer exactement et à cet effet donnera ses

reconnaissances audit Sieur Louis, d'avoir entre les mains lesdits plans de distributions particuliers, au bas des doubles desdits plans.

Le Sieur Berthault se soumet de parfaire lesdits ouvrages, de rendre la totalité des bâtiments prêts à être habités, les clefs à la main, le tout sous les garanties de droit, au plus tard le premier avril que l'on comptera mille sept cent quatre-vingt-quatre, et sans que ce délai puisse être prorogé, sous quelque prétexte que ce soit et puisse être, à peine de toutes pertes, dépens, dommages et intérêts singulierement | de la peine du retard de paiement du Sieur Berthault qui va être stipulé dans l'article suivant.

Article 5ème

A cette époque du premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre, la visite et réception de la totalité des bâtiments seront faites par les architectes-experts qui seront nommés par S.A.S. Monseigneur le Duc de Chartres ou judiciairement le tout aux frais de Sadite A.S.

Dans le cas ou les bâtiments ne seroient point achevés intégralement et prêts à être habités ledit jour premier avril mille sept cent quatre vingt quatre, le Sieur Berthault indépendemment de toutes pertes, dépens, dommages, intérets, se soumet à subir dans le paiement de la somme finale qui lui restera due à ladite époque et d'après les termes de paiements qui vont être fixés en l'article 7ème le retard d'une année de ce qui sera alors dû audit Sieur Berthault pour chaque mois qui sera écoulé depuis le premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre jusqu'au temps auquel la visite et la réception de la totalité des ouvrages seront en état d'être faits, en sorte que s'il n'y a qu'un mois de retard de la part du Sieur Berthault le délai pour ce paiement ne sera que d'une année, s'il y a deux mois de retard, ce paiement sera différé de deux années et ainsi à propotion d'années pour chaque mois de retard et ce sans pouvoir exiger par le Sieur Berthault aucun intérêt pendant ce retard de paiement, dont il consent l'entier effet par ces présentes. Laquelle ne pourra être éludée ni modérée, sous tel prétexte et motif que ce soit et puisse être.

Article 6ème

Le forfait pour la totalité des ouvrages, constructions, bâtiments, d'après les propres offres du Sieur Berthault qui ont été acceptée par Sadite A.S. à été invariablement fixé à trois millions, trois cent deux mille deux cent cinquante livres. Il ne pourra souffrir aucune variation pour le surplus ou moins, et cas fortuit, prévu ou imprévu qui puisse arriver, augmentation ou diminution de droits, frais, abondance ou rareté des matériaux, distributions d'une manière ou d'une autre, et autres circonstances supposées ou à supposer ce forfait ayant été statué d'après

toutes les suppositions dans toutes les hypothèses possibles, sur le devis et estimation qu'a donnés le Sieur Berthault, la Nature des matériaux qui doivent être employés, Sadite A. S. ne s'étant déterminée à agréer les offres du Sieur Berthault et ses propositions reitérées, que dans l'assurance positive et la ferme confiance que le Sieur Berthault rendrait la totalité desdits ouvages, constructions, bâtiments faits et parfaits et ses risques périls et fortune, ledit jour premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre pour ladite somme de trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres, et non au-delà.

Article 7ème

Sadite A.S. Monseigneur le duc de Chartres s'oblige de faire payer par son Trésorier audit Sieur Berthault les trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres, en espèces sonnantes ayant cours, sans aucun papiers, billets ni effets royaux, de quelque nature qu'ils soient et puissent être, et quelque cours qu'ils puissent avoir dans le commerce, en vertu d'édits, déclarations du roi ou arrêts au bénéfice desquels S.A.S. renonce expressement ainsi qu'à toutes voies suspensives de paiement et savoir, deux cent quarante mille livres en cinq paiements dont les trois premiers de quarante mille livres chacun ce seront :

[Détail des paiements] […]

Au moyens de ces fixations de paiement il ne restera dû après ladite époque du premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre que quatre cent vingt deux mille deux cent cinquante livres, pour compléter les trois millions, trois cent deux mille deux cent cinquante livres.

S.A.S. s'oblige pareillement de faire payer par son trésorier audit Sieur Berthault ces quatre cent vingt deux mille deux cent cinquante livres, imméditatement après le procès verbal de visite et de réception de la totalité desdits ouvrages, constructions, bâtiments, si tous lesdits ouvrages sont finis, parfaits en état d'être visités, reçus les bâtimens prêts a être habités et les clefs à la main, pour ladite époque du premier avril audit an mil sept cent quatre vingt quatre mais si au contraire lesdits ouvrages ne sont pas parfaits et finis entièrement pour ledit jour, ces quatre cent vingt deux mille deux cent cinquante livres ne seront exigibles qu'après l'expiration d'autant d'années qu'il sera écoulé de mois depuis le premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre ; jusqu'à la perfection totale desdits ouvrages, ainsi qu'il a été convenu par l'article cinquième ci-devant et sans par Sadite A.S. pouvoir être assujettie à payer aucun intérêt de tout ou partie des dits trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres.

A La sûreté desquels paiements de ladite somme dans les termes et de la manière susfixée Sadite A.S. affecte et hypothèque tous ses biens, domaines, possessions meubles et

immeubles présents et à venir, tant généralement que spécialement sans qu'une obligation déroge à l'autre.

Il est des plus expressement convenu qu'à défaut de paiement de la part de Sadite A.S. des deux millions huit cent quatre-vingt mille livres en tout ou partie aux époques ci-devant déterminées à moins que le retard ne procedât du fait du Sieur Berthault par le défaut de rapport des certificats des Sieurs Louis, Le Brun et Paris suivant qu'il vient d'être ci-dessus motivé, ledit Sieur Berthault ne sera plus assujetti à tenir le présent marché et forfait n'étant que dans la confiance de l'exactitude la plus stricte dans le paiement desdits deux millions huit cent quatre-vingt mille livres, aux échéances ci-devant fixées, qu'il a fait ses offres et contracté ce forfait, tant pour ladite somme fixe de trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres que pour parfaire la totalité desdits ouvrages, constructions, et bâtiments, pour ledit jour déterminé premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre.

Article 8ème

Ne seront compris dans le présent marché forfait, et devis, toutes les plantations, remuements de terre du jardin, pour ce qui concerne ledites plantations et jardin, mais bien les fouilles de terre pour les fondations, constructions des murs, caves, bâtiments, puits, fosses d'aisance, puisarts, nivellement, pavés des cours, rez-de-chaussée et autres accessoires, circonstances et dépendances comme aussi ne sont point compris dans ce devis arrêté, la construction à faire de la pièce d'eau dans le Jardin, des acqueducs, la dépense des réverbères qui éclaireront le jardin et les passages, ainsi que les honoraires, gages des architectes, contrôleurs et inspecteurs.

Article 9ème

Fut aussi présente et est intervenue Dame Marie Philippe Gentisse épouse dudit Sieur Jacques Berthault, de luy dûement autorisée à l'effet des présentes.

Laquelle s'est obligé solidairement avec ledit Sieur son mari, elle seule pour le tout sous les renonciations aux bénéfices et exceptions de droit à l'entiere exécution des présentes vis-à-vis sadite A.S. et ainsi que le Sieur Berthault y est lui-même obligé, sans aucune restriction pour sûreté duquel engagement lesdits Sieur et Dame Berthault affectent et hypothèquent sous ladite solidité tous leurs biens présents et à venir.

Article 10ème et dernier

Aucun des articles du présent traité qui en contient dix y compris le présent ne pourront être respectivement éludés, directement ni indirectement, ni réputés comminatoires, sous tels pretextes, moyens, raisons, motifs, cause et cas qui puissent être allegués et opposés, au contraire, toutes les clauses des présentes sont de leur essence et sans lesquelles elles n'eussent été arrêtées de part et d'autre.

Et pour leur exécution, il est élu domicile savoir par S.A.S. en la demeure aux Petites Ecuries de Sadite A.S. du Sieur Seguin son trésorier sise à Paris rue St Thomas du Louvre paroisse St Germain l'Auxerrois ou de son successeur et par lesdits sieur et dame Berthault en leur demeure ci-devant déclarée auxquels lieux, nonobstant, promettant, obligeant, les Sieur et Dame Berthault sous ladite solidité renonçant.

Fait et passé à Paris au Palais Royall'an mil sept cent quatre-vingt vu le neuf novembre après-midi et ont signé, Sadite Altesse Sérénissime, lesdits Sieur Louis, Sieur et Dame Berthault, la minute des présentes demeurée à Maître Rouen l'un des notaires soussignés, signé Rouen et La Roche, scellé desdits jour et ans

Document n°4 : Arch. nat. R^4 289 : Fixation des honoraires alloués à Victor Louis, architecte, pour les constructions au pourtour du Palais-Royal (9 novembre 1781)

Par devant les conseillers du roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents très haut très puissant et très excellent prince Monseigneur Louis Philippe Joseph d'Orléans duc de Chartres, Prince du Sang demeurant à Paris au Palais royal paroisse *Saint* Eustache d'une part,

Et Sieur Louis Victor Louis, premier architecte de sadite A.S. demeurant à Paris rue de la Michodière paroisse de la Madeleine la Ville-l'Evêque d'autre part.

Il a été observé que sadite A.S. ayant jugé à propos de faire construire toutes les maisons au pourtour du jardin du Palais-Royal parallèles à celles des rues de Richelieu, Neuve-des-Petits-Champs et des Bons-Enfants par entreprise générale en forfait au lieu de le faire faire par économie, ainsi que Sadite Altesse Sérénissime en avait eu d'abord l'intention, elle a agréé à cet effet pour entrepreneur de la totalité desdits ouvrages, constructions, bâtiments, le Sieur Jacques Berthault, Maître Maçon qui a été présenté à Son Altesse Sérénissime par ledit Sieur Louis, que Sadite Altesse Sérénissime a accepté les offres dudit Sieur Berthault en le forfait par lui proposé audit Sieur Louis, de trois millions trois cens deux milles deux cent cinquante livres, aux différentes charges, clauses et conventions portées au traité qui a été arrêté ce jourd'hui entre Sadite Altesse Sérénissime et ledit Sieur Berthault, en la présence du Sieur Louis, devant maître Rouen l'un des notaires soussignés, qui en a la minute mais comme la totalité desdits ouvrages, constructions, bâtiments, doit être faite sur les dessins et conduite dudit Sieur Louis, ainsi qu'il est porté audit traité, que d'ailleurs Sadite Altesse Sérénissime veut être assurée d'une part de la parfaite exécution desdits ouvrages pour leur solidité, leur régularité, leur beauté, conformément aux plans et devis annexés audit traité et aux plans de distribution particuliers et que donnera ledit Sieur Louis et d'autre part de la justesse des calculs et de toutes les opérations indispensables à faire pour effectuer la perfection de tous les ouvrages, constructions, bâtiments ; que ce n'est même que dans cette confiance que S.A.S. a donné cette entreprise générale audit Sieur Berthault pour ledit forfait ; dans cette position, S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres voulant aussi déterminer le sort dudit Sieur Louis son architecte accorde par ces présentes audit Sieur Louis

1°. Cinq pour cent d'honoraires du prix total convenu avec le Sieur Berthault, montant auxdits trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres, et sauf toutesfois l'effet

des restrictions qui seront ci-après motivées dans le cas ou la dépense desdits ouvrages, constructions, bâtiments excederait lesdits trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres.

Ce taux de cinq pour cent de ladite somme fixe les honoraires du Sieur Louis à cent soixante cinq mille cent douze livres six sols pour suivre par le Sieur Louis la totalité desdits ouvrages, constructions, bâtiments, leurs différentes distributions en perfections dans chaque partie et de la totalité, faire tous les dessins, plans particuliers, généraux, veiller à ce que ledit Sieur Berthault, les entrepreneurs et tous ouvriers qu'il prendra, se conforment exactement auxdits plans et devis annexés audit traité, et chacun à leur égard, fixant les règles de leur art, donner tous ses soins, temps, peines, employer toutes ses connaissances en architecture ; toutes ses lumières et son intelligence, en généralement faire par ledit Sieur Louis, sans exception, tout ce qu'il conviendra, prévu ou non prévu, pour conduire et faire mettre à fin, dans leur perfection complète chaque partie en la totalité integrale desdits ouvrages, constructions, bâtiments, à quoi le Sieur Louis se soumet expressement vis-à-vis Sadite Altesse Sérénissime qui s'oblige de faire payer par son trésorier ces honoraires audit Sieur Louis savoir : cinq mille livres par quartier, de trois en trois mois, à compter du premier octobre dernier ; ainsi le premier quartier lui sera payé le premier janvier prochain, le second le premier avril suivant et ainsi de suite, cinq mille livres de trois en trois mois , jusqu'à la perfection des ouvrages, constructions, bâtiments lesquels doivent être mis à fin, en état d'être habités, et les clefs à la main, pour l'époque du premier avril mil sept cent quatre-vingt-quatre, à laquelle ledit Sieur Louis par l'effet desdites perceptions, de cinq mille livres par quartier, se trouvera avoir touché à compter sur sesdits honoraires, cinquante mille livres, le surplus desquels honoraires ne sera payé au Sieur Louis qu'après le procès-verbal de visite et réception desdits ouvrages, constructions, batimens ; et qui sera fait par architectes experts, ainsi qu'il a été énoncé audit traité passé avec ledit Sieur Berthault.

Et 2° Son Altesse Sérénissime accorde en sus audit Sieur Louis trois mille livres par année, pour lui tenir lieu de frais de bureau, commis, écrivains, dessinateurs, et ce aussi à compter du premier octobre dernier jusqu'au premier avril mille sept cent quatre-vingt-quatre, seulement ce qui fera deux années six mois qui monteront ensemble à sept mille cinq cent livres.

Ces trois mille livres par année ou sept mille cinq cent livres pour ces deux années six mois ne seront point déduits sur les honoraires ci-dessus fixés dudit Sieur Louis et ces trois mille livres lui seront payées par le trésorier de Sadite Altesse Sérénissime de six en six mois en deux paiements égaux par chaque année, a compter dudit jour premier octobre dernier ;

partant, le premier paiement de quinze cent livres sera fait le premier avril prochain, et ainsi de six en six mois, jusqu'audit jour premier avril mille sept cent quatre vingt quatre.

Quoi qu'il ait été pris vis-à-vis le Sieur Berthault les engagements les plus formels pour que la totalité de la dépense n'excède point lesdits trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres, que Son Altesse Sérénissime n'ait accepté les offres dudit Sieur Berthault que dans cette confiance ; et quoi qu'il n'y ait pas lieu de présumer d'après toutes les précautions prises à ce sujet, dans ledit traité de ce jourd'hui, que Son Altesse Sérénissime puisse être exposée à un excèdent quelconque de dépense, néanmoins, sans aucunement par Sadite Altesse Sérénissime prévoir qu'il pourra être dérogé audit traité directement ou indirectement, étant au contraire dans la persuasion intime qu'il n'est pas possible de l'éluder de part et d'autre, il est, surabondamment à la vérité, mais pourtant très expressément convenu, que si, par tel événement que ce soit, ou puisse être, Sadite Altesse Sérénissime se trouvait entrainée par la perfection desdits ouvrages, constructions, bâtiments et accessoires, conformément audit traité de ce jourd'hui, plans et dessins qui y sont restés annexés, à une dépense plus forte que lesdits trois millions trois cent deux mille deux cent cinquante livres alors en admettant cette supposition forcée, il sera retenu audit Sieur Louis sur sesdits honoraires de cinq pour cent quinze pour cent de l'excèdent de dépense que supportera Sadite Altesse Sérénissime, en sorte, pour prendre un exemple qui explique d'autant plus la réduction que si cet excèdent de dépense allait à cent mille livres, il sera déduit et payé de moins au Sieur Louis quinze mille livres, et ainsi à proportion pour le plus ou le moins dudit excèdent, laquelle réduction ne pourra être réputée comminatoire, sous tel prétexte que ce doit ou puisse être, Son Altesse Sérénissime n'ayant contracté avec le Sieur Berthault que par suite de l'approbation que le Sieur Louis a faite des devis et des propositions de cet entrepreneur et de la confiance qu'il a inspirée à son sujet à Sadite Altesse Sérénissime.

Si l'inexécution du traité contracté avec le Sieur Berthault avoit lieu par le fait de Son Altesse Sérénissime à défaut de paiement de sa part aux échéances fixées audit traité, ainsi qu'il a été convenu par l'article septième de Son Altesse Sérénissime entend audit cas que ladite réduction de quinze pour cent à proportion de l'excédent des dépenses ne puisse être supportée par ledit Sieur Louis.

Au moyen des présentes le Sieur Louis ne pourra prétendre d'autres honoraires contre Sadite Altesse Sérénissime que ceux qui viennent d'être ainsi fixés, même pour toutes les plantations, pièce d'eau, aqueducs et autres ouvrages qui seront faits dans le jardin du Palais-Royal, lesquels ne sont point compris dans le marché du Sieur Berthault et en ont au contraire

été exceptés par l'article dix, font partie de la fixation desdits honoraires vis-à-vis dudit Sieur Louis, qui ne pourra rien répéter contre Son Altesse Sérénissime pour tout ce qu'il a fait ou fera relativement aux constructions dans ledit jardin du Palais-Royal, plantations, embellissements, règlements de mémoires des ouvriers et accessoires que lesdits honoraires et frais de bureau ci-devant fixés.

Ce qui a été convenu ainsi, et pour l'exécution des présentes, il est du domicile, savoir par Son Altesse Sérénissime en la demeure, aux petites écuries de Sadite Altesse Sérénissime du Sieur Hector Hyacinthe Sequin, son trésorier, rue Saint Thomas du Louvre, paroisse Saint Germain L'Auxerrois et par le Sieur Louis en sa demeure ci-devant déclarée auxquelles lieux nonobstant, promettant obligrant renonçant

Fait et Passé à Paris au Palais-Royal l'an mille sept cent quatre vingt un le neuf novembre après-midi et ont Son Altesse Sérénissime et ledit Sieur Louis signé la minute des présentes demeurée audit Maître Rouen l'un des notaires soussignés.

Document n°5 : Arch. nat. R^4 288 Ordonnance de S.A.S. Monseigneur le Duc de Chartres concernant le Palais-royal du 3 mai 1782 [ordonnance de police du Palais-Royal]

Ordonnance de S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres pour la police des locataires des Maisons que l'on construit actuellement au pourtour du jardin du Palais-Royal et qui auront vue tant sur le Palais-Royal que sur les passages qui seront parallèles aux rues des Bons-Enfants, Neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu ; et les charges auxquelles les principaux locataires et locataires particuliers seront obligés de se conformer.

Article I

Observations

Il n'est peut-être pas à propos de charger les principaux locataires de l'entretien des grands et petits réverbères autrement que par une contribution en pécuniaire ; si on leur en abandonne le soin, jamais tous les réverbères ne seront allumés à la même heure, et on les verra bien moins encore durer tous le même espace de temps. La négligence et l'intérêt s'y opposeront. De plus ils seront mal ou point du tout nettoyés, les verres cassés ou quelqu'autre partie dérangée, seront longtemps sans être raccommodés. Les réverbères demandent beaucoup de soin et des mains exercées à les manier, ce qu'on ne trouvera pas dans les portiers ou domestiques des principaux locataires. On parera à tous ces inconvénients en faisant payer à chaque principal locataire sa portion contributoire en argent ; alors avec un nombre d'hommes suffisant pris dans ceux qui ont travaillé à l'illumination de Paris ce service sera fait exactement et suivant les intentions de S.A.S.

Au reste comme dans les jours de pleine lune, le ciel est quelquefois couvert de manière qu'il fait très obscur, peut-être serait-on bien de ne pas excepter ces jours, comme on le fait dans la ville qui souvent s'en plaint. En illuminant les jours de pleine lune il arrivera quelque soir qu'on brûlera le jour, comme on dit, mais cela ne peut avoir qu'un air de grandeur qui distinguera ces passages des rues de Paris et qui ne sera rien moins que déplacé dans le Palais d'un grand prince.

Ordonnances

Les principaux locataires seront tenus de la fourniture et de l'entretien des quatorze grands réverbères à deux becs qui seront placés aux endroits qui seront indiqués dans les

passages en forme de rues qui iront de la rue des Bons-Enfants à celle des Petits-Champs et de Richelieu.

Ils seront aussi chargés de la fourniture et de l'entretien d'un réverbère plus petit à chacune des arcades du péristyle sur le jardin, lesquels réverbères seront allumés le jour tombant jusqu'à minuit et demi dans le jardin, et dans les passages suivant l'usage des rues en Paris, sans exception que les jours de pleine lune.

Et il sera donné aux principaux locataires un modèle desdits grands et petit réverbères auquel ils seront tenus de se conformer.

Article II & III

Observations

Dans la police d'une ville immense comme Paris, il est impossible qu'il n'existe pas un grand nombre d'abus ou de mauvaises habitudes absolument contraires au bien public et aux vues de l'administration qui les connaît, voudrait les faire cesser, mais ne fait que des efforts impuissants, retenue d'une part par le peu d'argent qu'elle peut y employer et de l'autre par l'indocilité ou le défaut de concours des citoyens. C'est ainsi qu'à Paris l'enlèvement des immondices se fait trop tard et il en est de même du balayage des rues, outre que plusieurs particuliers sont plusieurs jours sans faire balayer le devant de leurs maisons. On est forcé de les punir, de les mettre à l'amende, et l'on excite leurs plaintes et leurs murmures, ce que l'on doit le plus charger à éviter dans toute administration or le meilleur moyen d'y parvenir est de mettre le citoyen dans la position de ne pouvoir être en faute. Cela sera facile dans un endroit comme le Palais-royal ou les abus et les mauvaises habitudes n'auront pas encore pris naissance. Il ne s'agira que de ne pas charger les particuliers du balayage, mais de leur faire payer comme pour l'entretien des réverbères un abonnement ou contribution pécuniaire. Les mêmes hommes qui seront chargés du soin des réverbères seront chargés du soin du balayage des passages en forme de rues et du péristyle. Ce n'est surement qu'en s'y prenant ainsi qu'on parviendra à ne pas voir les ordures du péristyle balayées dans le jardin ou en tas contre les murs et l'intérieur de la galerie ; que le tout sera balayé régulièrement à la même heure, c'est-à-dire à la pointe du jour en hiver et à cinq ou six heures du matin en été et qu'enfin on évitera la cruelle nécessité de punir des négligents quelquefois involontaires.

Mais il convient d'observer que les habitants des rues des Bons-Enfants, Neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu tenant de la bienveillance de S.A.S. l'agrément des vues droites

et d'avoir de la porte donnant sur les nouveaux passages, doivent contribuer, sinon à l'entretien des réverbères du moins au balayage de la partie du pavé qui bordera leurs maisons, et il doit leur être défendu de déposer sur ce pavé les ordures provenant de leurs cours ou de l'intérieur de leurs maisons.

Mais une chose bien essentielle pour la propreté de ces passages, c'est de défendre aux habitants des maisons de S.A.S. de mettre les ordures de leurs maisons sur le pavé, après que l'enlèvement des immondices aura été fait le matin. Ces balayures des ordures que l'on dépose tout le long de la journée sur le pavé des rues de Paris sont la source toujours renaissante de la malpropreté de la ville. Les ordonnances de police le défendent expressément, mais l'exécution d'une pareille loi est aussi impossible dans une ville comme Paris quelle sera faite dans les nouveaux passages en n'y laissant point introduire cette mauvaise coutume.

Ordonnances

Les principaux locataires seront tenus chacun de faire balayer tous les jours de l'année aux heures prescrites par la police dans les rues de Paris le pavé du passage en face de leurs maisons et d'en faire relever le long des maisons les boues qui seront enlevées aux frais de S.A.S.

Les principaux locataires seront pareillement tenus de faire balayer et nettoyer chacun le péristyle sur le jardin de leurs maisons, chaque jour de l'année, avant l'heure de l'ouverture du jardin. Ils seront tenus de faire porter dans les passages en forme de rues les ordures qui en proviendront, et ils ne pourront jeter dans le péristyle ni dans le jardin aucune ordure ni immondice quelconque provenant de leurs maisons.

Article IV

Observations

On pense qu'il est indispensable d'obliger tous les principaux locataires d'entretenir chacun un portier lequel ne laissera entrer dans le jardin que les personnes qui auront le droit d'après les intentions de S. A. S.

Du temps de l'ancien jardin, il a existé un usage qu'il sera à propos de ne pas laisser s'introduire. Les portiers des particuliers vendaient des clefs des maisons dont la garde leur était confiée ; et les clefs servaient principalement la nuit. On donnait à qui voulait pour un écu la clef de la maison qui faisait l'encoignure du jardin du prince et l'hôtel Toulouze. A la porte du petit hôtel Radziwill se tenait pendant toute la nuit un petit commissionnaire qui, placé la par le

portier, ouvrait indistinctement la porte à tous ceux qui se présentaient avec quelque monnaie à la main.

Ordonnances

A l'exception des deux passages publics à chacun des côtés du jardin les autres seront fermés exactement et ne seront qu'à l'usage des maîtres et habitants des maisons.

Article V

Observations

L'article premier vise l'heure de la fin de l'illumination dans le jardin à minuit et demi, et celui-ci permet la promenade jusqu'à une heure du matin ; ne conviendrait-il pas de faire concorder ces deux articles.

Ordonnances

Après la fermeture des portes il sera libre aux locataires des maisons de jouir de la promenade du jardin jusqu'à une heure du matin à condition qu'ils s'y tiendront décemment et sans bruit sous peine pas les contrevenants de se voir condamner leurs portes donnant sur le jardin autant et tant qu'il plaira à S. A. S.

Article VI

Ordonnances

Les femmes demeurant dans les maisons ne pourront se promener dans le jardin en manteau de lit ou autre déshabillé, ni même le traverser en cet état passée l'heure qui sera indiquée, de même les hommes avec les robes de chambre et bonnets.

Article VII

Observations

Cette défense s'étend sans doute à tous autres domestiques ainsi qu'aux soldats, aux hommes en veste, aux femmes en tablier.

Ordonnances

Les domestiques des maisons ne pourront se promener dans le jardin dans aucun temps et ne pourront le traverser passée l'heure indiquée à l'exception du jour de Saint Louis fête du roi et de S. A. S.

Article VIII

Observations

Cette partie de l'ordonnance doit aussi regarder les locataires des anciennes maisons sans quoi la prévoyance serait incomplète.

Ordonnances

Aucun des locataires ne pourra avoir sur ses croisées ni vases ni pots de fleurs ni jamais rien jeter par les fenêtres.

Article IX

Observations

La défense de mettre des montres et enseignes saillantes doit avoir lieu pour le côté des maisons qui donne sur les nouveaux passages et pour les anciennes maisons.

Dans un quartier tout neuf où la puissance législative n'est contrariée ni par les anciens usages, ni par la difficulté que présente souvent la dispense qu'occasionnerait le changement des choses existantes, on peut en s'occupant des objets de nécessité penser à quelques autres, qui pour être principalement d'agrément ne font pas faire quelqu'importance. Par exemple rien de plus ridicule que la plupart des enseignes que prennent les marchands. Des jeux de mots, des platitudes décorent des peintures qui n'ont pas plus de sens commun. Les auteurs du *Spectateur Anglois* se sont égayés sur ce sujet aux dépens des marchands de Londres. A Pékin il est défendu aux marchands de placer une enseigne sans l'avoir faite approuver par le Mandarin qui a ce département. Il serait bien à désirer que dans le Palais-Royal tout répondit à la majesté du lieu, et que les arcades ne fussent pas défigurées par une polissonnerie ou une bêtise ce que arrivera immanquablement si on n'y tient pas la main. S. A. S. se propose de consacrer son jardin à Henry IV et aux grands hommes qui ont honoré la France depuis ce Père des Bourbons ; pourquoi en suivant cette sublime idée, ne donnerait-on pas à chaque arcade le nom d'un homme cher aux français par ses vertus ou ses talents. Cela serait tout naturellement les enseignes des marchands, une boutique de plusieurs arcades aurait pour enseigne du côté du passage en forme de rue un des noms inscrits sur ses arcades du côté du jardin ; et les galeries en deviendraient encore plus intéressantes par les souvenirs qu'elles rappelleraient aux promeneurs et par les sujets de conversations que ces noms feraient naitre.

Ordonnances

Le péristyle qui règnera dans toute la circonférence des maisons dans l'intérieur du jardin ne sera point partie des locations, les locataires des boutiques ne pourront sous aucun prétexte y avoir montres ou enseignes saillantes ni quoi que ce soit qui puisse tendre à retenir le passage et à occasionner des accidents. S. A. S. pourra faire fermer tant les grilles des péristyles que même les boutiques, portes et fenêtres en cas de contraventions au présent règlement, ainsi que le jardin autant de temps qu'il plaira à S. A. S.

Article X

Ordonnances

Ne pouvant trop s'assurer des précautions contre le feu les locataires principaux des maisons seront obligés de s'abonner avec le fumiste de S. A. S. pour la vigile des cheminées qui sera faite tous les mois et *lesdites* cheminées balayées si le cas y échoie.

Article XI

Ordonnances

Ne pourront les principaux locataires louer ni boutiques ni appartements à des marchands et ouvriers n'ayant point de maitrise.

Article XII

Ordonnances

Ne pourront même *lesdits* locataires principaux louer ni souffrir qu'il soit loué par leurs sous-locataires aucunes boutiques ni appartements à aucuns des ouvriers ou marchands désignés ci-dessous,

Savoir,

Maréchaux, taillandiers, serruriers, chaudronniers, ferblantiers, dépeceur de voiture et charogne, charpentiers, menuisiers, selliers, carrossiers, tourneurs même ébénistes qui feraient faire leurs ouvrages chez eux et non ceux qui ne feraient que vendre des meubles tout apprêtés et arrangés, carreleurs, chapeliers qui feraient fabriquer chez eux et non ceux qui vendront des chapeaux tout fabriqués, chandeliers, dégraisseurs, teinturiers, blanchisseurs, fabricants de couleurs a l'huile et au vernis, passementiers faisant fabriquer chez eux, tisserands, batteurs d'or, artificiers, plombiers, boulangers, amidonniers, bouchers, tonneliers, marchands de saline, vidangeurs et filles du monde.

Observations

Cette liste comprend plusieurs professions qu'on aurait pu se dispenser d'y insérer. Il n'est pas à présumer, il est même impossible en quelque sorte que des maréchaux, des charrons, des charpentiers aillent s'établir dans les boutiques des nouvelles maisons. Quant aux vidangeurs, leur communauté n'existe plus, le service se faisant par la compagnie propriétaire du privilège du ventilateur. Aux métiers qu'on veut exclure il est à propos d'ajouter les éperonniers, les faiseurs de cors de chasse, les balanciers, les coffretiers, les fondeurs, les orfèvres travaillant, les charcutiers, les marchands de vins-cabaretiers, les daulmiers qui ne peuvent louer dans les bâtiments que pour y ouvrir des jeux et billards ; et quelques autres états, suivant qu'il sera décidé quand l'occasion s'y présentera par S. A. S. Car il n'est pas à propos qu'un marchand puisse ouvrir boutique dans ces nouveaux bâtiments sans en avoir obtenu l'agrément de S. A. S.

Article XIII

Ordonnances

Les principaux locataires ne pourront avoir chez eux aucuns lapins, volailles et autres animaux engendrant de la malpropreté.

Article XIV

Observations

Les passages en forme de rues donnés par S. A. S. en formant une voie publique doivent cependant être soumis à des règlements particuliers qui les distinguent des rues de Paris. On peut en s'écartant de l'usage qui ne permet pas aux voitures d'entrer dans les cours du Palais-Royal ainsi que dans les maisons royales permettre à ces voitures de venir dans les passages, attendu la quantité d'habitants qui occuperont les bâtiments de S. A. S., ce du fait du désagrément qui en refoulerait pour eux si le contraire avait lieu. Mais on ne doit pas permettre aux charrettes de se servir du terrain de S. A. S. comme d'un passage ordinaire. Une charrette chargée ou non ne doit pouvoir y entrer qu'après que le conducteur se sera muni d'une permission délivrée par l'officier que sera commis à cet effet par S. A. S., comme cela se pratique pour les boulevards et cette permission ne doit jamais être accordée pour des charrettes qui auraient un service à faire pour les habitants des anciennes maisons sans quoi les passages

qui seront suffisamment garnis par les voitures des personnes qui viendront se promener au jardin deviendraient impraticables.

Ordonnances

Il ne pourra jamais être transporté ni arriver aucun paquet, provisions, meubles et autres objets par le jardin en cas de déménagement ou autrement.

Article XV

Ordonnances

En outre la police sera exécutée dans le jardin, dans les cours et passages telle qu'elle l'était avant la destruction de l'ancien jardin par les officiers de S. A. S.

Article XVI

Ordonnances

Les principaux locataires répondront en leurs propriétés privées aux noms des exécutions du présent règlement pour leurs locataires.

Il y a encore quelques règlements de police que cette ordonnance aurait pu comprendre comme la fermeture des boutiques les fêtes et dimanches, celles des portes sur les passages en forme de rues tant d'un côté que de l'autre a dix heures du soir.

Il en est d'autres qui regardent particulièrement les bâtiments. Par exemple les locataires des maisons de Paris sont dans l'usage de faire poser des persiennes, des jalousies, des auvents pour les boutiques sans le consentement des propriétaires ; il ne doit pas en être de même pour les maisons de S. A. S., de plus on ne croit pas que les croisées de ces maisons du côté du jardin soient susceptibles d'avoir des persiennes, elles pourraient tout au plus avoir des jalousies ou des stores, mais il y faut de l'uniformité et qu'il y en ait à toutes ou point du tout, au reste cela ne peut être décidé que par M. Louis, il en est de même pour les auvents, M. Louis décidera de ce qu'il y aura à faire au sujet et il y sera veillé par l'officier qui en sera chargé par S. A. S.

On doit encore penser aux peintures des boutiques. Dans le commencement toutes les portes vitrées des galeries seront de même couleur et de même teinte, mais cela ne durera pas longtemps et formera bientôt un coup d'œil désagréable si on laisse aux marchands la liberté de faire repeindre les portes quand et comme ils jugeront à propos.

Au reste on ne fait qu'indiquer ici les différents objets, on s'en occupera | plus particulièrement si Monsieur l'abbé Baudeau et Monsieur Louis le jugent à propos.

Document n°6 : Arch. nat. R^4 288 Projet d'établissement d'une administration de police pour le Palais Royal et son Jardin, ainsy que pour les maisons et rües construites au pourtour du dit jardin. [septembre 1782]

D'après le règlement général arrêté et signé par Monseigneur en date du 15 septembre 1782 le Sieur Gardeur Le Brun le jeune en qualité d'inspecteur du Palais-Royal, circonstances et dépendances, sera chargé de la police générale et comme il est important pour de le bien de ce service et pour empêcher que l'autorité des différents officiers de la maison ne se trouve compromise, que les employés subalternes ne reçoivent des ordres que de la même personne, ledit Sieur Gardeur prendra ceux de Son Altesse Sérénissime pour tous les objets en général, ceux de M. l'abbé Baudeau, pour les parties qui regarderont le contentieux et les intérêts du Prince, ceux de M. Louis pour tout ce qui a rapport aux constructions et réparations dans les bâtiments neufs, et il sera seul chargé de les faire exécuter.

Il conviendrait pour remplir ces objets, qu'il plut à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Chartres d'augmenter de cinq hommes le nombre actuel de gardes du Palais, le Sieur Bosserret brigadier dont l'intelligence et les talents sont connus, veillerait a ce que les huit gardes fassent leur service avec exactitude il serait en outre chargé du détail de la police des chambres garnies.

Pendant le jour, deux des gardes seraient postés dans les cours du Palais, deux dans le jardin, autant sous les galeries et les deux autres resteraient au corps de garde afin qu'au cas d'événements on soit toujours sur de les trouver, & qu'ils puissent prêter main forte ou recevoir les ordres qu'on aurait à leur donner.

Pendant la nuit il y en aurait toujours deux de garde, l'un ferait sa ronde dans l'intérieur du Palais et l'autre sous les galeries des bâtiments neufs et dans les nouvelles rues au débouché de chacune desdites rues il serait à propos qu'on établit une sentinelle de la garde de Paris afin qu'au cas de poursuite de la part des gardes elle put arrêter les délinquants.

Les gardes de nuit rédigeraient chaque matin un rapport de ce qui se serait passé, ils le remettraient à l'inspecteur du Palais qui en rendrait compte à Son Altesse Sérénissime et à Messieurs l'abbé Baudeau et Louis pour les objets qui seraient de leur ressort.

Le Sieur Buat ancien Inspecteur de Police, chevalier de Saint Louis, qui s'est toujours chargé jusqu'ici des détails | de la Police intérieure du Palais et cela sans autre intérêt que l'honneur d'être attaché à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Chartres se fera un

plaisir de contribuer pour sa part au maintien de l'ordre et de la police dans les nouveaux bâtiments et les nouvelles rues, il rendra compte à l'inspecteur, et veillera à ce que le brigadier et les gardes s'acquittent de leur devoir, ce sera lui qui leur donnera des instructions et il serait à propos qu'on lui en laissât le choix.

Il serait fait des abonnements l'un pour le balayage des rues, l'autre pour celui des galeries et un troisième pour l'enlèvement des boues qui se serait tous les jours. Les gardes veilleraient à ce que tout soit tenu dans la plus grande propreté.

Quant au spectacle, quatre gardes et le brigadier seraient suffisants pour y maintenir le bon ordre et la décence s'il arrivait que l'on fut forcé de punir quelque particulier qui y aurait contrevenu, ou le remettrait entre les mains des gardes de la galerie qui le conduiraient chez le commissaire Lirebeau, et il serait puni suivant l'exigence des cas.

Document n°7 : Arch. nat. R^4 286 : Bail de S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres au Sieur Quenin, 28 juin 1784, pour les arcades n°155 à 157

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Anne Gabriel Henry Bernard de Boulainvilliers, chevalier, seigneur de Passy, Grisolle, Saint-Aubin entre autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, prévôt de la ville de Paris, salut. Savoir faisons que par-devant Maître Denis André Rouen et son confrère notaire au Châtelet de Paris soussignés

Fut présent très haut, très puissant et très excellent prince Monseigneur Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang demeurant à Paris au Palais-Royal, paroisse Saint Eustache

Lequel par ces présentes fait bail et donne à loyer pour neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir du jour où la maison sera en état d'être habitée, livrée, et les clefs remises pour jouir pendant ledit temps au Sieur Joseph Quenin marchand tailleur à Paris y demeurant au Palais-Royal dans la maison ci-après désignée, à ce présent et acceptant la maison telle qu'elle est bâtie, construite et élévée sur le terrain de l'ancien jardin du Palais-Royal faisant partie des bâtiments parallèlement à la rue des Bons-Enfants composée de trois arcades n°155, 156 et 157.

Constistance de ladite maison

Elle a six caves, un caveau, au rez-de-chaussée qui comporte deux boutiques avec arrière-boutique et dans chacune, il y a deux escaliers pour communiquer aux chambres qui seront dessus en entresol. Elle a en outre trois étages et un étage supérieur.

Le premier étage forme un appartement composé d'une antichambre, un salon, une chambre à coucher et un cabinet. Le second et le troisième étage seront distribués de même ou en deux petits appartements, et l'étage supérieur est divisé en chambres de domestiques, ainsi que la totalité de cette maison se poursuit et comporte sans aucune réserve ni exception à venir si ce n'est le péristyle qui est sous les arcades.

Le présent bail est fait moyennant deux mille cinq cent livres par chaque arcade ou croisé donnant sur le jardin du Palais-Royal, ce qui fait pour la totalité de ladite maison qui a trois arcades sept mille cinq cents livres que ledit Sieur Quenin preneur promet et s'oblige à payer entre les mains du trésorier de S.A.S. en sa demeure à Paris rue Saint-Thomas-du-Louvre aux petites écuries de Sad. A.S. en quatre paiements par chaque année, à compter du jour où les clefs de ladite maison lui auront été remises, dont le premier échéra et se fera le premier du

terme qui suivra cette remise de clefs et les autres aussi successivement de trois en trois mois pendant les neuf années.

Il est expliqué que si la remise des clés n'était pas faite au commencement d'un terme fixe de l'année, mais seulement dans le courant, ce terme ne sera payé que pour la portion de temps qui en restera à expirer du jour de la remise des clefs et le paiement s'en fera le premier jour du terme suivant, et les autres termes seront acquittés en entier chacun à leur échéance pendant lesdites neuf années auquel ce bail n'aura lieu alors que pour huit années, neuf mois et ladite portion du premier qui n'aura pas été intégral.

En outre ledit Sieur Quenin s'oblige aussi de payer entre les mains du trésorier de S.A.S. le jour de la remise des clefs la somme de trois mille sept cent cinquante livres pour six mois de loyer d'avance, qui seront imputées sur les dix derniers mois dudit bail présentement fait et aux charges, clauses et conditions suivantes que ledit preneur promet et s'oblige d'entretenir et exécuter sans pouvoir pour ce prétendre à aucune diminution de loyer, dépenses, dommages, ni intérêts.

Savoir

De garnir ladite maison de meubles et effets exploitables et suffisants pour sûreté des loyers, d'entretenir et toutes menues réparations locatives, la rendre en fin du bail en bon état et conformément à l'état qui sera fait double entre le Sieur Louis d'une part pour S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres et le preneur d'autre part, à ses frais souffrir faire les grosses réparations s'il y avait lieu, d'observer que ledit preneur et de faire observer pour tous ceux qui occuperont des appartements dans ladite maison louée, le règlement de police dressé par les ordres de S.A.S. et par elle déposée pour minute audit maître Rouen par acte du 3 mai 1782, pour que du contenu audit règlement ledit Sieur preneur n'ignore ; ledit maître Rouen en présence de son confrère a fait à l'instant lecture audit Sieur preneur d'iceluy dont il sera remis une expédition au Sieur Quenin avant le commencement du présent bail ou dont il sera imprimé des affiches qui seront apposées dans les passages et jardins comme aussi de répondre en son propre et privé nom à la personne qui sera chargée par S.A.S. de cette manutention des contraventions qui seront faites audit règlement par leurs sous-locataires et autres qui demeureront dans la maison.

Contribuer conformément à l'article premier dudit règlement avec les autres principaux locataires du surplus des maisons qui seront construites dans le pourtour desdites passages parallèles aux maisons regnant le long des rues des Bons-Enfants, Neuve-des-Petits-Champs et

de Richelieu, à la fourniture et à l'entretien des quatorze grands réverbères à deux becs qui seront placés aux endroits que l'on indiquera dans les passages en forme des rües, plus particulièrement à la fourniture et à l'entretien du réverbère plus petit à chacune des arcades de la maison présentement louée, de satisfaire à tous les autres articles dudit règlement de police sans aucune exception ni restriction.

De ne pouvoir sous-louer à aucune des personnes des états relatés à l'article 12.

De ne pouvoir louer ni boutique ni appartements à des marchands et ouvriers n'ayant pas de maîtrise ainsi qu'il a été prescrit par l'article 11.

De ne pouvoir par ledit preneur ci-devant pas transporter son droit au présent bail sans le consentement par écrit de Sad. A.S. et de fournir à Sad. A.S. la grosse des présentes à ses frais entre les mains de son trésorier.

Et enfin sous la condition expresse qu'en cas d'inexécution du tout ou partie du présent bail ou à défaut de paiement de loyer par ledit preneur, le bail sera réputé de nul effet si bon semble à Sad. A.S. pour ce qui en restera à expirer, et elle pourra louer ladite maison à toutes autres personnes et aux prix, charges, clauses et conditions que Sad. A.S. jugera convenable à compter du terme qui sera indiqué par la sommation qui sera faite au preneur à la requête de Sad. A.S. sans qu'elle ait besoin d'aucune autre formalité judiciaire pour faire prononcer la nullité du bail, et cette peine ni toutes les clauses et conditions du bail et du règlement de police ne pourront être éludées ni réputées comminatoires sous tel prétexte que ce puisse être.

S.A.S. à son égard donnera les ordres nécessaires pour que les lieux soient clos et couverts selon l'usage.

A ces présentes est intervenu Sieur Jean Quenin marchand tailleur demeurant à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, lequel s'est rendu et constitué volontairement caution et répondant solidaire dudit Sieur Quenin son frère envers S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres, ce faisant s'oblige solidairement envers ledit Sieur Quenin au paiement desdits 7500 livres de loyer annuel et autres autres charges, clauses et conditions ci-devant stipulées faisant du tout son affaire personnelle comme si le bail était passé à lui-même à la sûreté duquel cautionnement ledit Quenin s'affecte, s'oblige et hypothèque tous ses biens présents et à venir.

Et pour l'exécution des présentes il est élu domicile savoir pour S.A.S. en la maison de son trésorier et par le preneur en la maison par lui présentement louée auxquels lieux elle consent la validité de tous actes et exploits de justice qui y seront faits et signifiés nonobstant

changement de demeure promettant exécutée et accomplie les présentes en tous leurs contenus sous l'obligation et hypothèque de tous ses biens meubles et immeubles présents et avenir qu'il a pour ce soumis à la justice et à la contrainte du Châtelet de Paris que nous avons fait sceller par ledit maître Rouen et qui furent faites et passées à Paris à l'égard de Monseigneur le duc de Chartres au Palais-Royal à l'égard desdits Sieurs Quenin frères en l'étude le 28 juin 1784 après-midi et ont signés la minute des présentes demeurée à maître Rouen l'un des notaires soussignés.

Document n°8 : Arch. nat. X^{1B} 9077: Lettres patentes du 13 août 1784, qui permettent à Monseigneur le duc d'Orléans d'accenser 3500 toises sur les terrains et bâtiments du Palais-Royal.

Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, salut. Notre très cher et bien aimé cousin Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres, Prince de notre sang, nous aurait présenté qu'aux droits de notre très cher et bien aimé cousin Louis Philippe d'Orléans, son père, premier prince de notre sang, il possède à titre d'apanage le Palais-Royal et le jardin qui en fait partie ; qu'il a pensé que ce jardin serait plus agréable et plus commode, s'il était environné le long des trois côté parallèles aux rues des Bons-Enfants, Neuve des Petits Champs et de Richelieu, de galeries couvertes pratiquées dans des maisons uniformes ornées de pilastres et autres décorations d'architecture analogues à la façade qu'il a commencé d'élever sur le même jardin, parallèlement à la rue Saint Honoré, pour perfectionner, agrandir et améliorer ledit Palais, suivant les plans géométriques et d'élévation de Louis, architecte, qu'il nous aurait présentés, qu'il aurait déjà fait exécuter en grande partie, au moyen des avances qu'il s'est procurées, que le seul moyen d'achever ce projet serait de pouvoir se rembourser de ces avances en accensant le sol desdites maisons sur les trois côtés ci-dessus et celui des passages nécessaires à leur service, à raison de vingt sols par chaque toise de redevance annuelle dans la directe dudit apanage, et en cas de son extinction dans celle de notre domaine, à la charge de réserver audit apanage les galeries du circuit dudit jardin, auxquelles seront imposées la servitude de donner seulement le passage, les rues et les entrées à ceux qui deviendront propriétaires desdites maisons, et à condition, 1° par les censitaires de rembourser le prix desdites constructions à ceux qui les auroient avancées, 2° d'entretenir à perpétuité, même de reconstruire lesdits bâtiments, en cas de besoin, dans les même état, forme, solidité, dimensions et décorations extérieures ; 3° qu'au moyen desdits accensements les augmentations et améliorations qui résulteraient desdites constructions sur les terrains parallèles aux trois rues ci-dessus énoncées ne seroient point répétées, soit contre les Princes apanagers de la part de leurs cohéritiers, soit contre nous et les Rois nos successeurs, en cas de réversion dudit apanage à notre couronne, par le défaut d'hoirs mâles ; son intention étant d'ailleurs que tous actes de justice, ordonnances et réglements de police soient exécutés dans lesdits bâtiments accensés à des particuliers ; que ce projet, après mûr examen a été approuvé et consenti par notre très cher et bien aimé cousin le duc d'Orléans auquel le retour dudit Palais-Royal et de ses dépendances a été réservé en cas de prédécès de notre dit cousin le duc de Chartres, par l'acte de cession qui lui en a été faite, passé

devant Rouen et son confrère notaires au Châtelet de Paris le trente décembre mille sept cent quatre-vingt ; que l'accensement dans les grandes villes, des terrains ne produisant aucun revenu ou qui ne sont que de simples agréments, bien loin d'être prohibé par les lois qui régissent les domaines, est au contraire autorisé par ces mêmes lois, lorsqu'il est fait à la charge d'y construire et d'y entretenir des bâtiments, sur un plan donné, qui améliorent le sol, le rendent plus productif pour le Domaine, surtout dans une ville telle que Paris où les mutations se succèdent très rapidement et procurent d'ailleurs des droits, en tout genre, utiles à nos finances ; que les exemples en sont fréquents et se prouvent par l'accensement entre autres du terrain de la place Dauphine qui formait l'ancien Jardin du Palais des Rois, nos prédécesseurs, fait par Henri Quatre, de celui du Palais des Tournelles, fait par Charles Neuf, et de celui de l'ancien hôtel St Pol fait par François Premier, tous situés dans notre bonne ville de Paris :

A ces causes, voulant donner à notre dit cousin le duc de Chartres des marques de notre affection, et le mettre en état d'exécuter entièrement le projet qu'il a conçu, qu'il ne peut tendre qu'à l'amélioration et embellissement de l'apanage d'Orléans, sans aucunement préjudicier à nos intérêts, nous avons par ces présentes signées de notre main, permis et permettons à notre dit cousin le duc de Chartres, d'accenser les terrains et bâtiments parallèles aux trois rues des Bons Enfants, Neuves des Petits Champs, et de Richelieu, comme aussi le sol des passages nécessaires au service d'icelles, contenant le tout trois mille cinq cent toises, lesquelles sont marquées et enluminées de rouge dans le plan signé de Louis architecte, annexé sous le contre-scel des présentes, pour être possédé par les censitaires en toute propriété libre et disponible, dans la directe de l'apanage, à la charge 1° de rembourser le prix desdites constructions à ceux qui les auraient avancés ; 2° d'entretenir à perpétuité, même de reconstruire lesdits bâtiments en cas de besoin, dans les mêmes état, solidité, forme, dimensions et décorations extérieures ; 3° de reserver à toujours au Prince apanagiste les galeries du circuit du jardin du Palais-Royal, sans préjudice des vues droites et sorties des dites maisons qui demeureront perpétuellement dans leur état actuel ; au moyen desquels accensements, les augmentations et améliorations qui résulteront desdites constructions sur les terrains parallèles aux trois rues des Bons Enfants, Neuve des Petits Champs et de Richelieu, ne pourront donner lieu à aucune indemnité contre le Prince apanager de la part de ses cohéritiers ni contre nous et les Rois nos successeurs, en cas de réversion dudit apanage à notre Couronne ; et seront tous actes de justice, ordonnances et règlements de police, exécutés dans lesdits bâtiments accensés à des particuliers ; si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registre et le contenu en icelles garder et exécuter selon leur forme et teneur, nonobstant tous édits, ordonnances, déclarations et règlements qui

pourraient être contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons si besoin est ; car tel est notre plaisir : Donné à Versailles le treizième jour du mois d'août, l'an de grâce mille sept cent quatre-vingt-quatre, et de notre règne le onzième. Signé : Louis. Par le roi, le baron de Breteuil.

Document n°9 : Arch. nat. A 117: Décret de l'Assemblée Nationale, du 14 septembre 1792, qui autorise Louis-Philippe-Joseph, prince français, à continuer les aliénations qu'il a été autorisé de faire par lettres patentes du mois d'août 1784.

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des Domaines, sur la pétition de Louis-Philippe-Joseph, Prince français ;

Considérant que par lettres patentes du 13 août 1784, confirmées par la loi du 20 mars 1791, Louis-Philippe-Joseph, prince français, a obtenu la permission d'aliéner à perpétuité trois mille cinq cents toises de terrains dépendant du Palais-Royal, avec les bâtiments qu'il avait fait construire sur ledit terrain, moyennant un cens de vingt sous par toise, emportant lods et ventes aux mutations, suivant la coutume de Paris ;

Considérant que l'abolition du régime féodal exclut pour l'avenir les aliénations à titre d'accensement, que d'après ce principe le Corps Législatif ne doit plus autoriser dans les actes translatifs de propriété la stipulation d'aucuns droits ou profits de mutation, ni d'aucunes clauses qui présentent l'aspect des anciennes conditions et charges féodales ;

Considérant que dans ces circonstances il est nécessaire de statuer sur le mode d'exécution des lettres patentes de 1784, quant aux objets restant à aliéner, et de déterminer les conditions que le prince imposera aux acquéreurs, tant pour tenir lieu de la rente censuelle, que pour compenser les profits casuels qui ne pourront plus être réservés, décrète ce qui suit :

Art. 1er. Louis-Philippe-Joseph, prince français, pourra continuer les aliénations qu'il a été autorisé à faire par lettres patentes du mois d'août 1784 et la loi du 20 mars 1791, sous le titre de ventes pures et simples, en imposant aux acquéreurs l'obligation d'une rente foncière et apanagère de sept livres dix-neuf sous par toise de terrain, exempte de toute retenue et imposition prévue ou imprévue, rachetable au denier 20.

Art. 2^{e}. Lorsque les acquéreurs voudront s'affranchir desdites rentes, ils seront tenus d'en verser le capital sur le prix fixé par l'article premier du présent décret, entre les mains des commissaires du Roi, Régisseur des Domaines Nationaux conformément aux lois rendues sur les rachats et amortissement des rentes dues à la nation.

Art. 3^{e}. En cas d'amortissement la nation demeurera chargée des rentes envers le Prince et ses descendants, et elle les acquittera sur le même pied que les acquéreurs auraient été tenus de le faire, tant que l'effet de la loi du 20 mars 1791 subsistera.

Art. 4e. Les conditions portées par les précédents articles seront énoncées dans tous les contrats passés en exécution du présent décret, afin que les droits hypothécaires de la nation demeurent expressément conservés.

Art. 5e. Le Prince sera tenu de remettre aux Archives Nationales une expédition en forme de chaque contrat, au plus tard dans le mois de sa date.

Art. 6e. Il déposera également aux Archives, dans trois mois, à compter de la publication du présent décret des expéditions en bonne forme de tous les contrats d'aliénation qui ont été faits jusqu'à ce jour, en vertu des lettres patentes de 1784, et de la loi du 20 mars 1791.

Art 7e. Seront au surplus les lettres patentes de 1784 exécutées selon leur forme et teneur, en tout ce qui n'est pas contraire au présent décret.

Je soussigné certifie la copie conforme au texte du décret inséré dans la collection qui fait partie de la Bibliothèque de Législation du Dépôt des Lois. Paris le 24 octobre 1817. Signé : Nordonneau.

Document n°10 : Arch. nat. R^4 284, liasse concernant les « Arcades n°27-28-29-30 », « Etat et description d'une maison scise a Paris Palais Egalité faisant partie de celles qui composent la masse de bâtiments renfermant le jardin, pour le n°3 ladite maison appartenant à la citoyenne Lisfrand » [1790-1793]

Description Sommaire

Ladite maison, desservie par un seul escalier, est construite en pierres décorées ainsi que les autres bâtiments sur ses deux faces, et consiste en un rez-de-chaussée composé de deux boutiques en deux arcades, du côté du jardin, avec passage de communication à la rue, caves au-dessous des boutiques et arrière-boutiques, entresol, premier, et 2^e étage carré, 3^e étage en attique d'un côté et lambrissé de l'autre, et grenier au-dessus formant petites chambres couvert en ardoises avec faitage en plomb.

Description détaillée

4ème étage sous les combles

Première pièce à droite. Ladite est éclairée par un châssis à l'italienne en chêne vitré de quatre carreaux de verre ordinaire mastiqués et ferré de 2 charnières et une crémaillère de 12° de long avec bouton rond rivé. Au pourtour de ce châssis à l'extérieur sont des revêtements en plomb. La baie d'entrée est fermée d'une porte en chêne emboitée haut et bas ferrée de deux pommelles en S et leurs gonds une serrure à tours de 6° et demie garnie de sa clef, bénarde, et gâche en bon état. Le haut de cette pièce est lambrissé en plâtre, et le bas carrelé en petits carreaux de terre cuite en bon état.

Pièce opposée. Ladite est éclairée par un châssis à l'italienne en chêne vitré de quatre carreaux de verre ordinaire mastiqués et ferré de deux charnières et une crémaillère de 12° de long avec bouton rond rivé. Au pourtour de ce châssis à l'extérieur sont des revêtements en plomb. Dans cette pièce il y a une cheminée sans chambranle, tablette, ni plaque. L'âtre relevé est construit en brique. La baie d'entrée est fermée d'une porte en chêne emboîtée de chêne haut et bas et ferrée de deux pommelles en S et leurs gonds, une serrure à tours de 5° ½ environ garnie de sa clef, bénarde, gâche et cache en bon état. Le haut de cette pièce est plafonnée et lambrissé en plâtre et le bas est carrelé en petits carreaux de terre cuite en bon état. Il y a une principale porte fermant les deux pièces, laquelle porte est en sapin emboîté de chêne et ferrée

de deux pentures et leurs gonds à pointe, plus une serrure de 6° à tours, complète. Ladite porte, raccommodée à plusieurs endroits, est en médiocre état.

Pièce ensuite. Ladite est éclairée par un châssis en chêne à l'italienne vitrée de quatre carreaux de verre ordinaire mastiqué et ferrée de deux charnières et une crémaillère de 15° de long avec bouton rond rivé. Au pourtour de ce châssis sont des revêtements en plomb à l'extérieur. La baie d'entrée est fermée d'une porte en chêne emboîtée haut et bas et ferrée de deux pommelles en S et leurs gonds à pointe, une serrure à tours et de 6° garnie de sa clef, bénarde et gâche en bon état. Dans un coin de cette pièce il y a un réservoir en plomb a l'usage de l'étage au-dessous ledit réservoir de 2p10° de long sur 23° de large et 26° de haut garni d'une caisse en chêne de 18^{L} assemblé en queue d'hirondelle en bon état. Le haut de cette pièce est plafonné en plâtre et le bas carrelé en petits carreaux de terre cuite en bon état.

Cabinet d'aisance. Il est éclairé par le haut d'un œil de bœuf en plomb sans fermeture. Dans le cabinet est un siège. Le plancher en plafonné et celui du bas en dalles en pierre dure le tout en bon état. La baie d'entrée est fermée d'une porte en sapin emboîtée de chêne haut et bas, et ferrée de deux pommelles en S et leurs gonds, une serrure de 5° ½ à tours garnie de sa clef, bénarde et gâche en bon état. Ladite porte est entaillée de deux trous de serrure et garnie d'une alaise rapportée par le haut. La partie d'escalier descendant à l'étage au-dessous, est éclairée du haut par un châssis à l'italienne fixé à demeure et vitrée de quatre carreaux de verre ordinaire mastiquées en bon état. Dans le mur à gauche, il est pratiqué un passage de ramoneur fermé d'une trappe en tôle avec les deux pentures, leurs gonds et deux petites targettes.

<u>Troisième Etage</u>

Chambre derrière l'escalier et ayant vue sur le jardin. Ladite est éclairée par une baie de croisée fermée d'un châssis en chêne à deux venteaux ouvrant à noix et gueule de loup, avec jet d'eau et pièce d'appui, vitrée de six grands carreaux de verre ordinaire mastiqués et ferrés de huit équerres simples, six fiches à boutons, une espagnolette ornée de trois embrases profilées avec leurs lacet et verrou et garnie d'une poigné pleine et son support à charnière avec gâche haut et bas en bon état. À l'extérieur de cette baie sont deux feuilles de persiennes en chêne ferrées sur leurs dormants de 6 pommelle en T doubles, une poignée à patte, un tourniquet en fer un support à patte recevant une barre de traverse en fer plat de 3p-9° de long, servant à tenir cette persienne fermée, ladite barre portant crochet d'un bout et œil de l'autre garnie de ses pitons et d'un bouton rond rivé, à l'extérieur sont deux crochets en fer de 4° de long garnis de leurs jointons servant à fixer les venteaux. Le tout en bon état. Les tableaux de cette baie sont revêtus de

boiseries en feuillet en chêne au pourtour. Dans cette chambre est une cheminée ornée d'un chambranle en pierre de 3p-10° de long de forme moderne avec sa tablette, au contrecœur il y a une plaque de fonte chantournée dans le haut. Sous le manteau est une ventouse à double languette en plâtre avec barre en fer, au-dessous dans les jambages deux croisantes simples à boutons de cuivre, et l'âtre est carrelé en carreaux de terre cuite. Ladite cheminée est revêtue dans l'intérieure par deux jambages en maçonnerie le tout en bon état. À gauche de cette cheminée est une armoire fermée d'une porte en sapin avec barres derrière ferrées sur son dormant de deux charnières et un bouton à boîte d'horloge en bon état. Dans l'intérieure de cette armoire sont trois tablettes en sapin compris fond avec tasseaux. Les murs de cette pièce sont revêtus de lambris d'appui en sapin de 2p5° de haut orné de panneaux avec plinthes et cimaises en bon état. Sur les deux murs à droite de la cheminée est un lambris en papier de tenture seulement dans le pourtour de 6p4°, le surplus dudit mur est décoré d'un papier de tenture couleur seresis [sic.] unie avec large bordures aussi en papier. Le plancher haut de cette pièce est plafonné en plâtre, et le bas est carrelé en grands carreaux de terre cuite en bon état. La baie d'entrée est ornée de chambranle, double chambranle avec moulures et embrasements à panneaux, et fermée d'une porte en chêne a placard à double parement ouvrante à un ventail ferré de 3 fiches, une serrure de six pouces à tours garnie de sa clef, bénarde, gâche à patte, une targette à panache et son crampoir un bouton rond, le tout en bon état.

À gauche de la cheminée il y a une cloison légère en maçonnerie garnie de deux huisseries en bois de chêne remplie chacune d'une porte en sapin ferrées ensemble de 6 charnières, deux boutons doubles à olive garnis de leurs gâches, derrière ladite cloison sont deux cabinets, dans un est un siège à l'anglaise revêtu en bois de chêne à petits carrés. Le dessus est uni et garni d'un couvercle rabattant ferré de 2 charnières. La cuvette est en faïence garnie de son tampon, bonde, piston et autres accessoires complets et garnie de 3 boutons en cuivre doré en bon état. Dans le cabinet à gauche il y a quatre grandes tablettes en sapin de chacune 3p9° de long sur chacune 24° de large garnies de leurs tasseaux, lesdites tablettes et mur recouverts d'un papier bleu patte collé et dans le cabinet à l'anglaise un papier peint figurant carreaux de faïence le tout en bon état.

Pièce ensuite du côté du jardin. Ladite est éclairée par deux baies de croisées fermées chacune d'un châssis en bois de chêne à deux venteaux ouvrant à noix et gueule de loup avec donnant jet d'eau et pièce d'appui, vitrée de six grands carreaux de verre ordinaire mastiqués et ferrée de huit équerres simples six fiches à broches et à boutons, une espagnolette ornée de trois embases profilées avec leurs lacet et verrou et garnies d'une poignée pleine et son support a charnière avec gâche haut et bas en bon état. À l'extérieur de chacune de ces baies de croisées

sont deux feuilles de persiennes en chêne à lames donnantes ferrées sur leurs dormants de 6 pommelles en T doubles une poignée à patte un tourniquet en fer et une support à pattes recevant une barre de fermeture en fer plat de 3p-9° de long portant crochets d'un bout et œil de l'autre garnie de ses pitons, et d'un bouton rond rivé, le tout en bon état. À l'extérieur des deux dites persiennes il y a 4 crochets rond dont trois de 4° et l'autre de 12° garnies de leurs tirefond servant à tenir ouverte lesdites feuilles de persienne. Les tableaux de chaque baie sont revêtus au pourtour d'une boiserie en feuillet de chêne unie.

La terrasse passant au-devant des trois croisées en-dessus dessinées en revêtue au bas dans sa longueur et largeur en plomb avec revêtement au pourtour des murs et sur les pièces d'appui des châssis des croisées avec pente, bout de tuyau en plomb au milieu de la longueur conduisant les eaux sur l'entablement et chéneaux à l'extrémité communiquant les eaux à un tuyau de descente. Dans le haut et jour l'égout du comble et dans la longueur une gouttière en fer blanc conduisant les eaux dans un tuyau de descente aussi en fer blanc de 3°9L de diamètre.

Au-devant de cette terrasse est une balustrade en pierre avec acrotères, socles et tablettes aussi en pierre. Sur les 3 piédestaux sont trois vases en pierre de Conflans de même forme et décoration que ceux ornant la façade générale du jardin lesdits sont retenus chacun par une barre de fer carrée attachée à pattes sur la cimaise en charpente au-dessous de l'égout du comble. À une des extrémités de cette terrasse est une grille en fer servant a intercepter la communication a la partie suivante ladite composée de 3 barreaux montants surmontés de chardons et une traverse à l'œil assemblé dans un pilastre en fer portant une branche sur laquelle sont adaptés quinze chardons ; à l'extrémité opposée est une barre montante en fer retenue par une traverse aussi en fer chantournée attaché à patte sur la cimaise en charpente au-dessous de l'égout le tout en bon état. Dans la pièce éclairée par les deux croisés en-dessus dite est une cheminée ornée d'un chambranle en marbre de Flandre de 4p de long de forme moderne garnie de sa tablette aussi en marbre. La tablette ainsi que le manteau sont chacun de deux morceaux collés et mastiqués, l'intérieure de ladite cheminé est revêtu en fonte au pourtour décoré de différentes figures et ornements et sur les jambages il y a une paire de croisants à longue tige avec bouton en cuivre, l'âtre est carrelée en carreaux de terre cuite le tout en assez bon état.

Dans cette pièce et en face des croisées est une face d'alcôve en bois de chêne assemblée à petits cadres de 5p6° de profondeur, les cloisons de refend faites en cloisons légères de maçonnerie formant passage des deux côtés. Dans la devanture sont aux deux côtés du vide de cette alcôve deux baies de portes remplies chacune d'une porte en chêne à panneau dans le bas et à double parement vitré dans le haut de deux carreaux de verre ordinaire mastiqués et ferrés

de trois fiches, un bec de canne de 3°, bouton double à olive, gâche en fer battue et vissée. En bon état.

Le vide entre les deux dites portes est orné au pourtour d'un chambranle de moulures en bon état.

Dans le passage à gauche est une armoire avec devanture en chêne de la hauteur de l'étage sur 6p de large dans laquelle sont 2 portes en chêne à placard avec parement ferrées de ensemble six fiches et une serrure de 3° à tours garnie de sa clef et gâche en fer battue et sur la partie donnante deux verrous a ressort complets. Le tout en bon état.

Dans le passage à droite il y a une armoire dont la porte est en bâti et panneaux de Sapin uni ferré de 3 charnières et un bouton à boîte d'horloge complet. Dans l'intérieur de ladite armoire sont trois tablettes et leurs tasseaux, le tout en sapin en bon état. Les murs de cette pièce excepté ceux de l'intérieur de l'alcôve et des passages sont revêtus de lambris d'appui en chêne à panneaux de deux pieds six pouces de haut ornée de plinthes et cimaises en bon état. Le surplus desdits murs est décoré de papier de tenture sur toile fixé à demeure sur des bâtis en sapin. Le plancher haut de cette pièce est plafonné en plâtre et le bas est carrelé en grands carreaux de terre en bon état.

Pièce ensuite ayant vue sur la rue. Ladite est éclairée par une baie de croisée fermée d'un châssis en chêne à deux venteaux garnie dessous donnant jet d'eau et pièce d'appui, vitré de quatre grands carreaux de verre ordinaire mastiqués et ferrée de huit équerres simples dont il n'y en a plus que quatre sur le ventail à droite, plus quatre fiches à boutons, deux verrous a ressorts et leurs crampons et une poigné à patte le tout en assez bon état. Au bas de cette baie est un appui en pierre dure d'un seul morceau.

La baie de communication à la pièce précédente est ornée de chambranle et double chambranle avec moulures et embrasement en feuillet de chêne unie et fermé d'une porte en chêne à placard à double parement ferré de trois fiches, une serrure 6° à tours garnie de sa clef, bénarde, gâche, un bouton rond, une targette a platine à panache sans crampon du reste et bon état.

[Une autre chambre de même distribution]

[…] [p.19] du pallier de l'escalier on a fait une petite cuisine laquelle est close d'une cloison légère en maçonnerie dans laquelle cloison il y a une baie composée de son huisserie en bois de chêne orné de feuillures les moulures et remplis d'une porte en chêne emboité haut et bas ; laquelle est ferrée de deux fortes pentures entaillées de leurs épaisseurs et attachés avec forts clous rivés a tête carrée plus une serrure à tours garnie de sa clef, bénarde, gâche en fer battu, et un bouton rond en bon état. Cette cuisine est éclairée sur la rue par une baie de croisée fermée d'un châssis en chêne à deux venteaux ouvrant à noix et gueule de loup, vitrée de quatre

carreaux de verre ordinaire mastiqué, et ferrée de huit équerres simples quatre fiches à boutons deux verrous à ressorts et leurs crampons, une poignée à patte. Au bas de la baie de croisée est un appui en pierre dure d'un seul morceau.
Dans ladite cuisine il y a une pierre de 3° ½ d'épaisseur contenant 3p3° de long sur 18° de large compris scellement ladite pierre percée d'un trou pour l'écoulement de l'eau, au-dessous il y a une cuvette en plomb de 9° de profondeur sur 3p6° de pourtour percée d'un trou et garnie d'une crapaudine. Le tout en bon état.

Deuxième étage

Pièce à gauche ayant vue sur le jardin […]
[p. 23] Pièce ensuite côté du jardin […]
[p. 28] […] Pièce ensuite ayant vue sur la rue
[p. 31] Pièce ensuite […]
[p. 35] Cabinet a demi-étage […]

[p.36] Premier étage […]

[p.41] Pièce ensuite ayant vue sur le jardin et sur la rue […] Derrière cette pièce est pratiqué un cabinet formant passage de dégagement éclairé du côté de l'escalier par une baie de croisée fermée d'un châssis en chêne fixé à demeure et vitré d'un carreau de verre ordinaire mastiqué […] Le plancher bas de ce passage est revêtu en partie d'un parquet en chêne posé en échiquier, le surplus en face de l'arrivée de l'escalier ci-dessus énoncée et dans l'embrasement de la porte de communication à la grande pièce suivante en est carrelée en carreaux de pierre […] et carreaux de marbre noir avec frise au pourtour le tout en bon état.

Pièce ensuite ayant vue sur le jardin et sur la rue. Cette pièce en faisait ci-devant deux on | a supprimé la cloison de refend qui les séparait pour faire un salon. […] Les murs au pourtour de ce salon sont revêtues de lambris de hauteur en chêne dans lequel est un parquet en chêne entre les deux croisées côté du jardin lequel parquet est sans glaces ni bordure sur le trumeau en face entre les croisées côté de la rue un autre parquet idem sans glace ni bordure, le ressaut dudit lambris ainsi que les portes sont décorés de papier fond jaune Rechampie le papier bronzé peint de différents ornements animaux, fruits, fleurs et autres attributs. […]

[p.45] Au-devant et au bas de trois croisés du côté du jardin il y a chacune une goulotte en plomb de largeur de chaque baie garnie de chacune deux petits tuyaux aussi en plomb pour écouler les eaux sur le jardin.

Entresol

Ledit entresol est composé de quatre pièces formées par des cloisons légères en maçonnerie dans lesquelles sont pratiquées trois baies fermées chacune d'une porte pleine en chêne à ventail garnies de leurs huisseries en bois de chêne élégie de feuillures et moulures ferrés chacune de deux pommelles doubles en S […]

Pièces ayant vue sur la galerie. Elles sont éclairées par deux baies de croisées fermées chacune par un châssis en chêne à deux venteaux brisés et cintrés du haut, vitré de huit carreaux de verre ordinaire mastiquées, et ferrées de huit fiches a broches et à boutons deux verrous a ressorts et leurs crampons et quatre petits verrous entaillés de leurs épaisseurs en bon état.

Entre les tableaux de chacune des baies de croisée sont deux barres d'appui en fer dont une à chaque est recouverte d'une patte bande en fer estampé scellée entre tableaux.

À une desdites croisées il y a une paire de volets en chêne a panneaux brisés les quatre parties ferrées de 4 fiches et de brisure 2 crochets plats et deux targettes a croisants et leurs crampons le tout en bon état. À l'autre croisée il n'y a que quatre gonds de fiches. Les volets manquent.

Pièce ayant vue sur la rue […]

[p.52] Autre pièce en entresol ayant vue sur la galerie […]

Rez-de-Chaussée

[p.56] Il y a deux boutiques ayant entrée sur la galerie.

La devanture de La 1ère à gauche de la porte du passage est en bois de chêne ornée de tables saillantes par le bas, et vitrée par le haut de neuf grands carreaux en verre de Bohême de vingt-deux pouces sur vingt-sept pouces. Les bâtis et battements de la porte sont doublés en fer poli et ferrés et trois fiches forgées exprès, plus il y a une bonne serrure de sûreté garnie de deux clefs ferrées, gâche en cloisonnée, plus un loquet à bascule coudé de 15° de branche garni de toutes pièces et boutons en cuivre en bon état. […] Ladite boutique est plafonnée en plâtre, et le bas est dallé en pierre en assez bon état.

La cloison de refend séparant la boutique de l'arrière-boutique est en maçonnerie légère dans laquelle il y a une huisserie en chêne garnie d'un chambranle et double chambranle ornée de moulures. […] L'arrière-boutique est éclairée sur la rue par une baie de croisée fermée d'un châssis en chêne ouvrant à deux venteaux à noix et gueule de loup garnie de donnant jet d'eau et pièce d'appui […].

[p.59] Boutique ensuite. La boutique et arrière-boutique ne font qu'une seule pièce, la cloison actuelle appartenant au locataire. La devanture de Boutique est absolument de même construction que celle précédemment détaillé, pour menuiserie, ferrure, vitrerie, porte et ses ferrures et serrures, volets, et leur ferrures a l'exception que sur la porte il y a de plus un bec de canne de quatre pouces à boutons. […]

[p.61] Caves

La baie au haut de la descente sous l'escalier est fermée d'une porte en chêne à deux ventaux pleins dans le bas et barreaux dans le haut ferrées ensemble de quatre pommelles en S et leurs gonds deux verrous à ressorts garnis chacun d'une poignée tournante et leurs crampons, une serrure de six pouces à dormant, le tout garnie de sa clef, ferré, et gâche à patte vissée. […] Dans ces caves sont cinq baies fermées chacune par une porte en chêne […]. Pour éclairer la cave du côté de la rue sont deux soupiraux, fermés chacun d'une grille en fer, avec châssis au pourtour rempli de cinq barreaux montants portant pivot avec tourillon a scellement et garni chacun d'un bouton et sa clavette en bon état. Sur le mur en face du côté de la rue sont deux tuyaux de descente dont un en fonte descendant du deuxième étage, jusque sur le pavé avec trois cuvettes de plomb en haut. L'autre tuyau en plomb descendant de l'étage lambrissé et conduisant les eaux jusque sur le pavé.

C'est en l'état de cette maison que moi principal locataire soussigné reconnais véritable et conforme, d'après vérification faite sur les lieux des objets ci-mentionnées et que je m'oblige de rendre tels a la fin de la jouissance de mon bail en

[Le document n'est pas daté, ni signé]

Document n°11 : Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°5710, « Procès-verbal de l'état du Lycée des Arts fait par experts devant le juge de paix de la section de la Butte des Moulins, le 4 Germinal an III », 24 mars 1795

Nous architectes soussignés, inspecteurs des bâtiments au département de Paris, nous étant transportés le jour de 20 Ventôse dernier d'après la demande des citoyens Gervais et Désaudray, administrateurs du Lycée des Arts, nous requérant en vertu du bail, passé entre ledit Gervais audit nom et feu Orléans, pour la location du Cirque, situé audit Jardin Égalité, en du date du 1er juillet 1792, dûment enregistré, à l'effet de constater la somme des réparations à faire tant à la verrine qu'aux terrasses et combles qui couvrent ledit bâtiment, laquelle couverture consiste en trois objets, savoir la couverture en cuivre étamé, celle en ardoise et celle en verre, cette dernière ainsi que le comble qui les soutient ayant souffert considérablement par l'explosion de la poudrerie de Grenelle, ainsi que tous les vitraux et châssis intérieurs qui ont été brisés et fracassés.

D'après lequel accident et vu la rareté et la cherté du verre, avec lequel elle est construite, on est forcé de prendre le parti de supprimer la majeure partie de ces vitraux et de couvrir le surplus de ce qui restera en ardoises suivant le besoin qui sera indiqué par la nécessité d'éclairer suffisamment l'intérieur du Lycée, avec la précaution de mettre en magasin ce qui pourra rester desdits vitraux, afin d'avoir de quoi remplacer ce qui en manque successivement ; nous avons reconnu également qu'il serait nécessaire de couvrir les vitraux restant avec du grillage de fil de fer soutenu par des châssis en formes de triangles de fer, afin d'éviter les avaries continuelles des carreaux qui sont cassés journellement par les pierres qui sont jetées de devant le jardin.

Même avant le bail passé avec ledit Gervais, des experts avaient constaté les réparations urgentes que la totalité de cette couverture exigeait, et elles étaient une des conditions premières du bail ; mais elles n'ont point été faites, et aujourd'hui les filtrations d'eau qui existent de tous côtés non seulement mettent le bâtiment en danger, mais encore nuisent entièrement aux sous-locations et à la jouissance principale du locataire. Nous avons reconnu que dans les grandes pluies presque toutes les boutiques dépendantes dudit bâtiment sont inondées, ce qui est déjà constaté par plusieurs procès-verbaux et visites d'experts déjà faites par ordonnance du juge : mais les réparations les plus urgentes consistent, en commençant, savoir dans environ quatre à cinq mille pieds de soudure [1,6km] qui est absolument brisée et donne issue à l'eau dans toutes

les parties de la terrasse, ce qui finirait infailliblement par pourrir tous les bois qui la soutiennent et présente même déjà le plus grand danger. Il existe même, dans la partie à droite, des glaces qui sont entièrement découvertes et dont le cuivre a été entièrement brisé et enlevé, ce qui occasionne un dégât affreux dans les moments de pluie. Cette cassure règne dans la longueur d'environ six pieds [1,94m] sur à peu près huit pieds [2,59m] de largeur, et on pourrait aisément les remplacer et pourvoir à ces différentes réparations, en supprimant les quatre bassins, conduites et cavettes qui bordent la pointe de ladite terrasse, ainsi que la convention en a été faite avec le condamné Égalité, comme il apparaît par le bail susmentionné passé avec lui et ses créanciers le 11 juillet 1792.

Il sera nécessaire aussi que les parties qui occupent lesdits bassins, endommagées et crevées par le poids desdits bassins et caisses adjacentes soient entièrement recouvertes ; ce qui pourrait être opéré par compensation avec lesdits bassins et cuvettes, dont au surplus une grande partie, ainsi que les conduites en plomb ont été enlevées par les agents ou préposés du condamné Égalité – mais en ne calculant pas ici sur l'engagement pris et sur la nécessité de recouvrir à neuf en entier les susdits bâtiments, la dépense qu'occasionneraient les seules réparations urgentes du moment, afin de mettre les locataires à l'abri, peuvent être évaluées attendu la cherté et la rareté des matériaux, ainsi qu'il suit. Savoir

1° Pour le démastiquage, dépose, nettoyage et repose des verres de la verrine, en se bornant à ne conserver que ce qui est nécessaire suivant la nouvelle disposition : 5,000 livres.

2° Couvertures en ardoises des parties dont les verres seront supprimés : 5,440 livres.

3° Diverses recherches dans les surplus de la couverture : 1,200 livres.

4° Les cinq mille pieds environ courant de soudure [1,6km] à la couverture en cuivre : 15,000 livres.

TOTAL : 26,640 livres.

Le tout évalué à la somme de vingt-six mille six cent quarante livres, dont le montant, ainsi que nous l'avons observé, pourrait être compensé en grande partie par la valeur des susdits bassins et conduites en plomb, qu'il est instant et d'obligation suivant le bail, de supprimer.

Nous avons de plus constaté que dans l'intérieur les filtrations des eaux pluviales et de celles qui viennent des égouts par des lézardes ont causé des dommages considérables, qu'une très grande partie des décors et embellissements ont été ravagés et que nombre d'endroits sont pourris et détruits par les crevasses et stagnations d'eau qui proviennent des filtrations du

comble – de plus, il est essentiel de remarquer que les quatre latrines ont demeuré constamment égorgées, et que les eaux qui appartenaient au bâtiment provenant du Château d'Eau se trouvent entièrement supprimées, ce qui est une privation très désagréable pour les locataires – enfin la partie de colonnade servant de galerie, qui conduit aux boutiques en bois déjà testée, a été tellement ébranlée par l'explosion de la poudrière de Grenelle, qu'elle déverse de manière à faire craindre sa chute, et qu'elle a besoin d'être étayé pour que les colonnes soient remises d'aplomb.

Signé : Hubert, en présence du juge de paix de la section de la Butte des Moulins.

Document n°12 : Arch. nat. R^4 293 : « « État des lieux du Cirque établi par les Domaines nationaux », Brumaire an VI (22 octobre-20 novembre 1797).

Brumaire l'an Six de la République nous André Aubert architecte de la Régie des Domaines Nationaux, conformément à la décision du ministre des Finances qui ordonne qu'il sera procédé aux réparations du Cirque dans le Jardin Égalité, sur les rentrées des fonds qui proviendront des sous-locataires. Nous nous sommes rendus avec le citoyen Bignon vérificateur des Domaines Nationaux sur invitation qu'il nous en avait fait le vingt-neuf vendémiaire dernier et nous avons commencé nos opérations à cet égard.

Nous avons d'abord fait une visite générale de toute cette propriété en présence du citoyen Désaudray et nous avons trouvé :

1° Que dans l'Intérieur de ce Cirque il était urgent de faire étayer les voussures formées par la coupe de ce monument dans la partie qui se porte du côté du Perron ou le Citoyen Gervais principale locataire avait formé une salle de spectacle dans une longueur de 90 pieds 9 pouces [29,4m] formant 9 travées, que la cause de ces étayements provenait de la négligence qu'on a mis à réparer la terrasse du jardin au-dessus construite en cuivre et dont les défauts causés par les soudures brisées et les pentes renversées à plusieurs parties ayant laissé séjourner les eaux pluviales, ont occasionnées la pourriture des bois.

2° Que la terrasse ne peut rester dans l'état de dépérissement où elle se trouve, pour les raisons dites ci-dessus, et qu'il serait nécessaire de réparer un vice de construction dans la manière dont on a opéré lorsqu'on a changé la vérine ancienne pour faire des jours à l'Italienne ; ce changement bien vu dans le principe a été mal exécuté parce qu'on a omis de faire des talus autour de la double vérine pour combattre le séjour des eaux pluviales au long des portées de cette double vérine. On juge aisément que ces eaux stagnantes qui parviennent à pénétrer les aires de plâtre qui forment les voussures de l'intérieur, doivent nécessairement pourrir les bois, ce n'est pas sur cette terrasse le seul inconvénient qui tend à ruiner lesdites voussures dont les bois forment le cintre, celui des feuilles de cuivre perpétuellement dessoudées par le poids des personnes qui marchent sur cette terrasse, et sans pentes réglées, et encore par quelques parties de ce cuivre enlevé, ainsi que la pesanteur énorme des caisses d'arbustes et de fleurs qui forment le jardin, ajoute encore au dépérissement total de cette propriété.

Nous ne laisserons pas sous silence le dommage considérable causé par la rivière qui pourtourne cette terrasse dont les eaux dans une partie sont stagnantes et dans d'autres elles se perdent et filtrent au long des murs notamment vis-à-vis des pavillons et du corps de garde du jardin et d'une partie dans la face latérale à droite, répondante à la salle du Lycée des Arts. Le péristyle à l'entrée de ce monument national menace une telle ruine qu'il est de la prudence de la Régie d'en ordonner la prompte démolition pour éviter des malheurs qui en seront la suite s'il existe plus longtemps.[1]

[1] Arch. nat. R[4] 293, « État des lieux du Cirque établi par les Domaines nationaux », Brumaire an VI (22 octobre-20 novembre 1797).

Document n°13 : Arch. nat. R^4 292 : « Ministère des Finances, extrait des registres des délibérations du Directoire Exécutif » 19 Ventôse an VII [9 mars 1799]

Le Directoire Exécutif, pénétré des avantages que doit trouver la République Française dans l'aliénation des différents bâtiments qui composent le ci-devant Palais Royal, également convaincu de la nécessité de préciser tellement les conditions de la vente qu'il ne puisse être éprouvé par les adjudicataires aucune difficulté dans la jouissance de leurs acquisitions et qu'il ne leur reste aucun doute sur leurs obligations envers la République, a arrêté, sur le rapport du Ministre des Finances, ce qui suit.

Art. 1er

Pour concilier autant que possible l'agrément et l'utilité générale avec l'intérêt particulier des acquéreurs, tous les passages et galeries servant aujourd'hui à la circulation publique, seront conservés dans leur état actuel, sans qu'il puisse y porter préjudice, ni altérer, déguiser ou masquer dans aucun de ses détails l'ensemble et l'ordonnance de l'architecture.

Art. 2^{e}

Sont réputés passage et voie publique ; 1° les trois grandes baies et portes principales sur la rue Honoré ; 2° la galerie sous le pavillon à droite du côté de la rue du Lycée ; 3° les trois grandes ouvertures ou arcades traversant le porche de la 1ère à la deuxième cour ; 4° le porche qui précède le grand escalier ; 5° la grande galerie ou second porche parallèle aux précédents depuis l'escalier qui divise aux bâtiments sur la rue du Lycée jusqu'à l'extrémité de *ladite* galerie longeant le Théâtre de la République, et ayant son issue sur la rue de la Loi en face de la petite rue du Rempart ; 6° les autres galeries transversales qui communiquent de la précédente à la rue Honoré ; 7^{e} le passage public qui traverse dans sa largeur la 2^{e} cour et celle dite des Fontaines dont l'issue aboutit à celle des bons enfants ; 8^{e} également le passage qui se trouve presque sur la même ligne de direction et qui aboutit à l'extrémité de la rue Quiberon joignant celle de la loi ; 9° enfin les galeries dites servant de promenade à couvert jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur exécution conforme au projet général.

Art. 3^{e}

Par suite de l'article précédent la circulation publique étant aussi importante qu'utile ; les adjudicataires seront tenus d'agrandir les passages qui lors de l'estimation seraient reconnus

par les experts être trop resserrés tant pour les gens que pour les voitures, ce qui deviendra l'objet des conditions partielles et sera annexé à chacun des procès-verbaux particuliers.

Art. 4e

Seront conservées et entretenues dans l'état et élégance actuelle toutes les façades et décorations extérieures sans que sous aucun prétexte elles puissent éprouver aucun changement ni détérioration.

Art. 5e

Par suite de l'article précédent quelques puissent être les distributions intérieures faites par les nouveaux propriétaires, il n'en sera fait aucun qui puisse motiver aucun percement de croisée ni rétrécissement ou bouchement de celles actuelles, de même aussi que les ouvertures principales destinées aujourd'hui à la circulation publique, ne pourront être supprimées.

Art. 6e

Sera conservé dans son état et sa décoration actuelle le vestibule et le grand escalier dont la disposition est telle qu'elle peut communiquer à trois corps de bâtiments séparés.

Art. 7e

La décoration extérieure ci-devant projetée ; devant recevoir son exécution seront impérieusement soumis à cette clause ; 1° Le couronnement du comble du deuxième pavillon conformément à celui du premier. 2° La façade extérieure de l'aile de bâtiment du côté du théâtre de la République, d'après celle opposée, sauf les proues de vaisseaux qui seront supprimées ; 3° Le ravalement du deuxième pavillon pour être dans toutes ses parties de détail et d'ensemble, conforme au premier ; 4° La suppression totale des galeries de bois pour faire place à celles en pierre déjà commencées sur le jardin dont la décoration comprendra nécessairement la largeur ; leur suppression sera faite et effectuée d'ici au 15 Vend*émiaire* de l'an 8 pour tout délai, à peine de perte des matériaux. 5° L'assujettissement à la même ordonnance d'architecture que celle des deux ailes de bâtiment sur la grande cour pour la façade desdites galeries, observant que le rez-de-chaussée sera formé par un quinconce de colonnes, dont les socles et les 1ers tambours sont déjà érigés.

Art. 8e

Devront impérieusement recevoir leur exécution dans le terme de dix années tous les objets ci-dessus détaillés, comme tendant à la confection générale du projet, sans que pour aucun motif nul acquéreur puisse se soustraire à cette clause importante et expresse.

Art. 9e

Par suite des articles précédents, aucune espèce de changement ne pouvant être introduit dans la décoration extérieure de cet immeuble ; la confection totale et l'entretien devant même faire une des conditions expresses de la vente, nul acquéreur ne pourra changer, innover, exécuter sans en avoir instruit l'architecte nommé par le gouvernement, dont il recevra tous les renseignements, coupes, élévations et détails nécessaires, étant spécialement chargé d'après les connaissances locales de remplir dans l'exécution du projet commencé les intentions du gouvernement.

Art. 10e

Attendu l'abandon total du projet d'établir une rue dans le jardin, l'intérêt et les avantages attachés aux embellissements, dont il est maintenant susceptibles, les monuments d'art, dont le gouvernement pourrait décorer, de manière à fixer et à conserver le concours des étrangers et des amateurs ; attendu également la suppression des quatre pavillons et celle du corps de garde, considérant encore les avantages attachés au placement des boutiques dans les entrecolonnes des nouvelles galeries et dans l'étendue du rez-de-chaussée, les adjudicataires, pour ce qui concerne le jardin, seront tenus de contribuer en proportion de la valeur de leur acquisition, aux dépenses premières telles que celles du massif du gazon, qui doit remplacer le Cirque, celles des socles et piédestaux destinés à recevoir les monuments d'art dont il vient d'être parlé ; ils seront également tenus de contribuer à la dépense d'un nouveau corps de garde, dont l'emplacement sera ultérieurement désigné, et finalement à l'entretien et au bon ordre de chacune des parties de ce vaste domaine.

Art. 11e

A ces clauses et conditions principales seront ajoutées celles particulières, qui dérivant toutes du même principe, seront et demeureront applicables aux divisions partielles en raison des localités, et généralement obligatoires envers chacun des acquéreurs, soit pour l'entretien, soit pour les distributions et principalement les droits de mitoyenneté respective.

Art. 12e

Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Pour expédition conforme

Le Président du Directoire Exécutif signé P. Barras

Par le Directoire Exécutif

Le secrétaire général signé Lagarde

Pour copie

Le ministre des Finances signé D. V. Mame

Pour copie conforme

Le secrétaire en chef du Département de La Seine

Annexe

Document n°1 : État des locations

Le tableau qui suit a été réalisé en synthétisant l'intégralité des baux de location trouvés dans le cadre de nos dépouillements, l'ambition originale étant de reproduire un équivalent, pour les locations, du tableau réalisé par Gustave-Roger Sandoz pour les ventes. Les documents dont sont extraites les informations se trouvent sous les cotes suivantes aux Archives nationales : R^4 288 et Min. Cent., Etude LXXI liasse 80, 84 et 85.

La colonne « valeur du loyer par arcade » visait à souligner l'inflation dont les loyers du Palais-Royal ont été sujets parallèlement au gain de popularité du lieu ; il s'avère en réalité que, bien qu'on puisse observer une augmentation générale des loyers, la valeur de l'arcade est extrêmement mouvante. Il pourrait s'agir d'une lacune documentaire : la valeur du pot-de-vin était absente de certains contrats et pourrait induire un prix plus élevé. Le montant a pu en être décidé ultérieurement, dans un autre acte non étudié dans le cadre de cette étude.

Numéro des arcades	Date du bail	Longueur du bail	Nom du propriétaire	Nom du locataire	Pot-de-vin (en livres)	Loyer annuel (en livres)	Illumination et balayage par année (en livres)	Cote	Valeur du loyer par l'arcade
13 à 15	14 mai 1782	9 années "à compter du jour où les clefs leur seront remises"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Robert André Hardouin, libraire		7500		R^4 288	2500
21 à 23	6 septembre 1788	8 années 9 mois	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc d'Orléans	Jean Charles Lefebvre Desnouettes	5000	8500	120	MC ET LXXI 85	4500
31 à 33	12 mars 1788	9 années	Guillaume Pascal Coquin	Pierre Poupart	7000	13 000	120	MC ET LXXI 84	6 666
42 à 45	14 mai 1782	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Nicolas Louis Léger, docteur en médecine et de l'académie de chirurgie, Chirurgien du Roi en son grand Conseil		10 000	160	R^4 288	2500
46 à 52	17 août 1782	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Pierre Nicolas Maillard, maître perruquier		17 500		R^4 288	2500

	3 mai 1788	9 années	Charles Louis Marquis Ducrest	Isidore Ternois	17 000	17 000	2800	MC ET LXXI 85	4857
63 à 65	28 septembre 1787	9 années	Jean René Pierre Nicolas Provost	Marie Gabrielle Le Doux, Veuve dudit Etienne Gabriel Mignot	8000	8000	120	MC ET LXXI 80	5333
63 et 64	7 mai 1788	8 années 10 mois et 15 jours	Marie Gabrielle Le Doux, Veuve dudit Etienne Gabriel Mignot (sous bail)	Toussaint Dumas		3600	40	MC ET LXXI 85	1800
65	8 avril 1788	9 années	Marie Gabrielle Le Doux, Veuve dudit Etienne Gabriel Mignot (sous-bail)	Michel Jean Barre	1200	1200	40	MC ET LXXI 84	2400
66 et 67	15 avril 1788	9 années	Marie Barbe Lefebvre, épouse séparée quant aux biens de Sieur Jean Dieudonné Sommer	Elisabeth Orsay		700	80	MC ET LXXI 84	350

68	22 novembre 1784	9 années	Jean Nicolas Gardeur, sculpteur à Paris (ssous-bail)	Pierre Beauvais, maître marchand tailleur d'habits		1800		R^4 288	1800
99 à102	3 juin 1782	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Simon Michel Percheron, marchand papetier		14 000		R^4 288	3500
99	10 avril 1788	9 années	Nicolas Tissot	Antoine Laugé	3000	3000	40	MC ET LXXI 84	3000
110 à 113 [3ème étage, dans les mansardes]	18 mai 1784	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Jean Baptiste Vincent Boulland architecte juré expert des bâtiments		1200		R^4 288	300
119 à 121	12 mai 1785	9 années	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Michel Vincent, négociant		7500		R^4 288	2500
122 à 124	7 juin 1784	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Joseph Alexandre de Lieautaux prêtre chanoine à l'église de Castres		7500		R^4 288	2500

131	16 octobre 1789	3, 6 ou 9 années entières et consécutives	Marie Louise Regnault épouse de Louis Hubert Famin (sous bail)	Jacques Frédérick marchand de gauffres brabançon de nation		1300		R^4 288	1300
134 à 139	17 juin 1782	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Pierre Martin, tenant l'hôtel de la Reine rue des Bons-Enfants		15 000		R^4 288	2500
170 à 173	8 mai 1782	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Jean Denaix, marchand limonadier		10 000		R^4 288	3333
174 à 177	22 juin 1785	9 années "du jour où la maison sera en état d'être habitée"	Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres	Jean Antoine Pécheux, marchand tailleur d'habits		8500		R^4 288	2125

Document n°2 : Etat des ventes, d'après V. Champier, G.-R. Sandoz, deuxième tome, 1900, p.11

	Numéros des arcades	Noms des acquéreurs	Dates des contrats	Prix de leurs acquisitions (en Francs)	Cens annuel			Illuminations et balayage par année, en Francs
					Francs	Sous	Deniers	
	4 à 8	Poix Menu	5 juillet 1787	302 500	60			200
	9 à 12	Corazza	5 juillet 1787	248 000	48			160
	13 à 15	Gattey	6 juillet 1787	187 500	36			120
	21 à 23	Lefevre Desnouettes	15 septembre 1787	187 500	36			120
	24 à 26	Lefevre Desnouettes	6 septembre 1788	187 500	36			120
	27 à 30	La veuve Jubin	6 juillet 1787	250 000	48			160
	31 à 33	Mme Ferrari	27 février 1788	187 500	36			120
	34 à 38	Orsel d'Amécourt	18 juillet 1787	312 500	60			200
	42 à 45	Thibault	15 septembre 1787	250 000	48			160
	46 à 52	Marquis Ducrest	30 décembre 1787	437 500	84			280
	53 à 55	Berthélemot	5 mai 1788	187 500	35			120
	56 à 62	Jousserand	6 juillet 1787	437 000	84			280
	63 à 67	Prevost	7 juillet 1787	312 500	60			200
	68 à 78	Neuville et Montansier	15 juin 1789	570 000	151	16	2	440
	79 à 82	Fontaine	5 juillet 1787	350 000	80	8	5	200
	83 à 85	Very frères	6 juillet 1787	262 500	48	2	5	120
	86 à 92	Cuisinier	23 juin 1787	612 500	112	5	10	280
	93 à 95	Brondès	1er décembre 1788	262 500	48	2	3	120
	96 à 98	Buré	12 juin 1788	262 500	48	2	3	120
	99 à 102	Tissot	21 juillet 1787	350 000	80	3	5	200
	103 à 109	Oriol	23 août 1787	350 000	105	12	1	360
	110 à 113	Le Comte	5 juillet 1787	250 000	46	13	4	160
	114 à 118	Février	5 octobre 1788	312 500	60			200
	119 à 121	Gaudron Fauvin	8 février 1789	187 500	36			120
	122 à 124	Layen	23 octobre 1788	187 500	35			120
	125 à 127	Lainé	5 juillet 1787	187 500	35			120

	128 à 130	Lavoisier	5 juillet 1787	187 500	36			120
	131 à 133	De Courville	5 août 1790	187 500	36			120
	134 à 139	Lettu	8 février 1789	375 500	72			240
	140 à 142	Beauvilliers	12 juin 1788	187 500	35			120
	143 à 145	Quesnin	30 mars 1789	187 500	35			120
	146 à 154	Rzewuski	23 mai 1787	450 000	105			360
	155 à 157	Saisfert	30 mars 1789	187 500	35			120
	158 à 161	Montier	30 mars 1789	240 000	46	13	4	120
	162 à 169	Le Duc	8 avril 1789	410 000	96			320
	170 à 173	Denaix	4 octobre 1788	250 000	46	13	4	160
	174 à 177	Pocholles	2 octobre 1788	248 000	46	13	4	160
TOTAL	166 arcades vendues	37 acquéreurs		10 543 500 Francs à la vente	2148 Francs et 1 sol chaque année			6 760 Francs chaque année

Document n°3 : Les lotissements du quartier de la Chaussée d'Antin entre 1765 et 1790, d'après les travaux de Pierre Pinon[2]

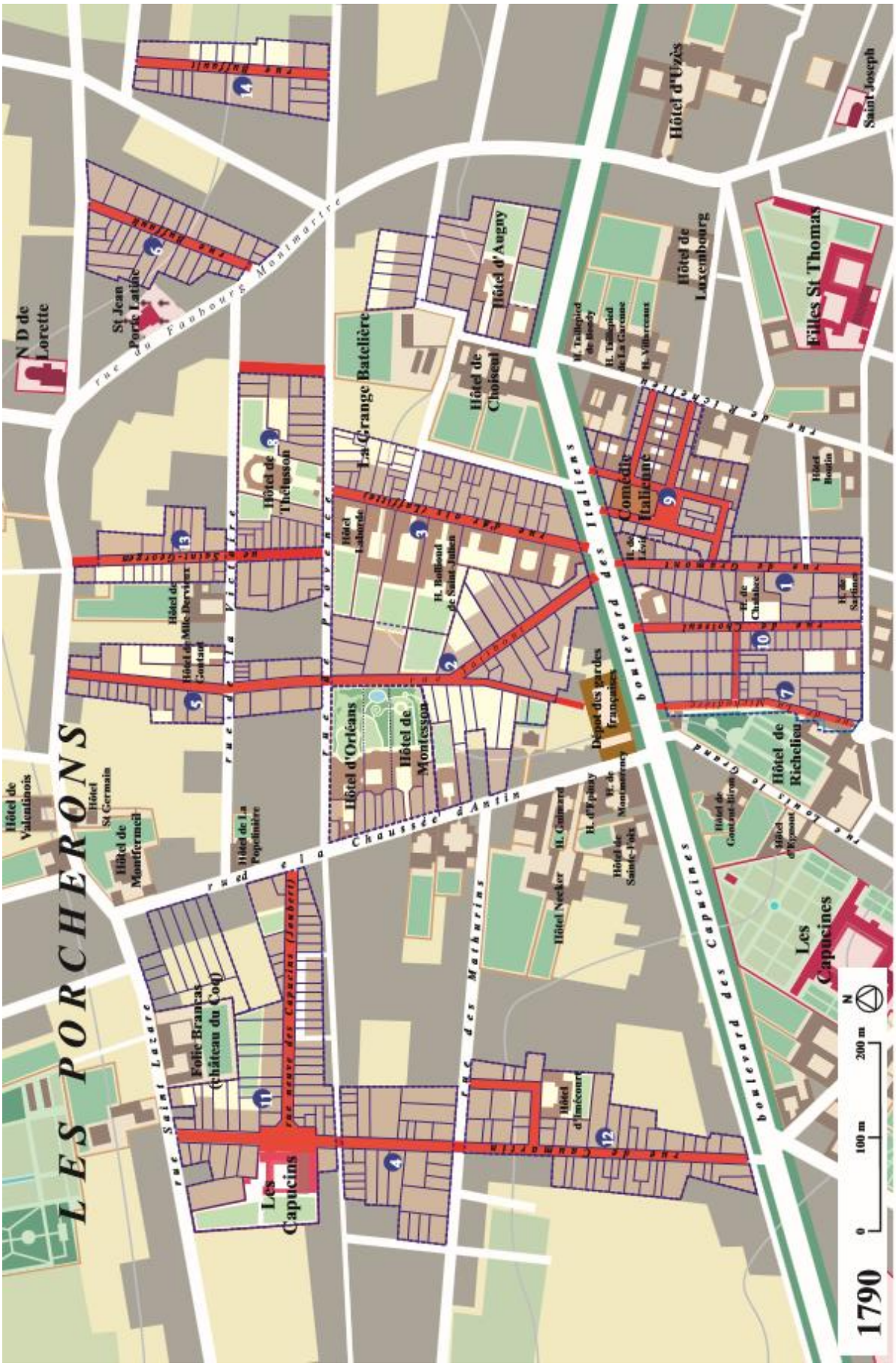
	nom du lotissement	*date*	*lotisseur*	*rues percées*
1	Hôtel de Gramont	1765	abbé Clément	rue de Gramont, rue Ménars
2	Lotissement Bouret de Vézelay	1768-1773	Bouret de Vézelay	rue Taitbout
3	Lotissement Laborde	1770-1771	Laborde	rue d'Arois (rue laffitte)
4	Sandrié des Fossés	1772	Sandrié des Fossés	rue Thiroux (rue Caumartin)
5	Duée de la Boulaye	1777-1781	Duée de la Boulaye	rue de la Houssaye, rue des Trois-Frères (rue Taitbout nord)
6	rue Buffault	1777-1782	Lenoir	rue Buffault
7	Hôtel de Lorges puis des Deux-Ponts	1778		rue de La Michodière, rue de Hanovre
8	Thélusson	1778	C. N. Ledoux	
9	Hôtel de Choiseul	1779	duc de Choiseul	rues entourant la comédie italienne (opéra comique)
10	Hôtels de Cotte-Blanche et de Fortille	1779	comtesse de Choiseul-Beaupré	rue de Choiseul
11	Sainte Croix (couvent des Capucins)	1779	De Sainte-Croix	rue neuve de Capucins (rue Joubert)
12	Marin de La Haye et Aubert	1779	Marin de La Haye	rue Caumartin
13	Saint-Georges	1779	Laborde	rue Saint-Georges
14	rue Saulnier	1787		rue Saulnier

D'après Pierre Pinon

limites de lotissement

voie de lotissement

[2] Carte et tableau tirés du site « Atlas historique de la ville de Paris », d'après les travaux de Pierre Pinon (consulté le 20/04/2018) : http://paris-atlas-historique.fr/resources/Chauss$C3$A9e+d$27Antin +1790+lotissements.pdf


LES PORCHERONS
1790
0
100 m
200 m
N
ND de Lorette
St Jean Porte Latine
rue du Faubourg Montmartre
Hôtel d'Uzès
Saint-Joseph
Hôtel de Luxembourg
Filles St Thomas
Hôtel d'Augny
Hôtel de Choiseul
La Grange Batelière
Hôtel de Thélusson
Comédie Italienne
boulevard des Italiens
rue de Grammont
rue de Choiseul
rue de Louvois
rue de Richelieu
rue de la Vrillière
rue de la Feuillade
rue de Provence
rue Saint-Georges
rue Neuve des Capucins (Jacobins)
rue Saint Lazare
rue de la Chaussée d'Antin
rue des Mathurins
rue de Caumartin
boulevard des Capucines
Hôtel de Valentinois
Hôtel St Germain
Hôtel de Montfermeil
Hôtel de la Popelinière
Folie-Brancas (Château du Coq)
Les Capucins
Hôtel d'Orléans
Hôtel de Montesson
Hôtel de Richelieu
Les Capucines
Hôtel Necker
Hôtel d'Imécourt
Hôtel de Mlle Dervieux
Hôtel Laborde
Dépôt des gardes françaises

Document n°4 : Tableau construit d'après Arch. nat. R^4 288 « État des noms des propriétaires des maisons qui forment le pourtour du jardin du Palais-Royal à commencer par celle de la rue de Richelieu mitoyenne avec le Palais jusqu'à l'hôtel de Voyer rue des Bons-Enfants mitoyenne de même avec le Palais»

Nom de la rue	Numéro des maisons	Nom du propriétaire
Rue de Richelieu	13	M. de Mansion, financier rue de la Chaussée d'Antin
	14	Baronne de Neukerque, demeurant au Louvre
	15	M. le président Dequeville, demeurant à Arpajon
	16	M. Dalainville, maréchal des logis du roi demeurant dans la maison
	17	M. Duquesnoy, grand-maître des eaux et forêts demeurant dans la maison
	18	M. de Bourboulon, trésorier de la maison du comte d'Artois
	19	M. Doche, demeurant rue de l'échelle Saint-Honoré
	20	M. Rousseau de Bel Air demeurant rue Sainte Avoye
	21	M. le président Saron demeurant rue de l'université en face de la rue de Beaune faubourg Saint-Germain
	22	le marquis de Pérusse d'Escars demeurant rue des Vieilles Thuilleries faubourg Saint-Germain
	23	M. Desperre, ancien syndic de la communauté des perruquiers, demeurant dans la maison
	24, 25	Mademoiselle Dionis demeurant rue de la Sourdierre
	26, 27	M. Malgrue demeurant à la Monnaie
	28, 29	M. Vigoureux, marchand épicier civier, demeurant rue Croix-des-Petits-Champs
	30	M. Le Comte, secrétaire du roi demeurant dans la maison
	31	M. Leroy demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs proche la place des Victoires
	32, 33, 34	M. Neveu, architecte demeurant rue du Four faubourg Saint-Germain
	35, 36, 37	M. Jousserand, limonadier, tenant le café de Foy, demeurant dans la maison
	38, 39	M. Bouden maître maçon demeurant rue du Four faubourg Saint-Germain
	40, 41	M. Roger demeurant à Charonne
	42, 43	Mme la Veuve Fortier demeurant dans la maison
Rue des Petits-Champs	143, 144	M. Boitel maître pâtissier demeurant dans la maison
	145, 146, 147	M. Laroche, notaire demeurant dans la maison
	148, 149	M. Jardin, architecte demeurant rue du Doyonné proche Saint Thomas du Louvre
	150	M. Lesprit, libraire du duc de Chartres demeurant rue Saint Thomas du Louvre
	151, 152	Mme la Veuve Dubois demeurant dans la maison
	153, 154	M. Colignon demeurant au bureau de la grande poste
	155, 156, 157, 158	Mme la Veuve Foliare, demeurant dans la maison
	159, 160	M. Tellagoni, maître en fait d'armes demeurant dans la maison
	161, 162, 163	M. Tourtot ancien receveur général des finances demeurant dans la maison
	164, 165, 166	M. Leblanc demeurant dans la maison
	167, 168, 169	M. de Brainville, ancien secrétaire du roi demeurant dans la maison
Rue des Bons-Enfants	"Les maisons sur cette rue ne sont point numérotées"	M. Guérand de Talleyrac, maître maçon demeurant rue Chaussée d'Antin
		M. Legrand demeurant dans la maison
		M. Favre demeurant dans la maison
		M. Bellanger, conseiller au Châtelet demeurant dans la maison
		M. Caquet chef du bureau des insinuations demeurant rue Montmartre auprès de la rue Tiquetonne
		M. l'abbé Alove demeurant dans la maison
		M. Leteigner architecte demeurant dans la rue Greneta, tuteur de la propriétaire de ladite maison
		M. Leger ancien procureur demeurant rue du Chantre Saint-Honoré
		M. Dennery demeurant dans la maison
		Mme Ducheaufour demeurant rue Montmartre à l'hôtel Charot
		M. Gaillard écuyer du roi demeurant rue Grange Batelière
		M. Froment de Charagal demeurant à Versailles
		M. Moreau architecte du roi et de la ville demeurant rue de la Mortellerie
		M. Deroulet conseiller au Parlement rue Sainte Anne
		M. le Marquis de Cogny demeurant dans la maison
		M. Aury ancien avocat au parlement demeurant dans la maison
		Mme de Grigny demeurant au Palais-Royal
		Mme Caquet demeurant chez M. Duchatelet
		M. le Comte de Carvoyar demeurant rue de Bourbon faubourg Saint-Germain
		Hôtel de M. le marquis de Voyer d'Argenson demeurant dans ledit hôtel

Document n°5 : Tableau construit à partir de la *Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal*, publiée par l'Assemblée primaire de la section, 1790, 72 pages. « Section du Palais-Royal ; Liste des noms, surnoms, qualités & demeures des Citoyens actifs de la Section, inscrits conformément aux Décrets de l'Assemblée Nationale, sur les Registres de la Municipalité. Fait et résolu en l'Assemblée-Générale de la Section du Palais-Royal, le 5 avril 1790. »

Profession	Nombre total de personnes exerçant cette profession recensé dans la section	Nombre résidant au Palais-Royal
Administrateur des domaines de M. d'Orléans	1	1
Architecte	5	1
Arquebusier	2	1
Bijoutier	4	4
Bourgeois	131	5
Restaurateur	1	1
Chapelier	2	2
Chef du bureau de la Municipalité	1	1
Chevalier de Saint-Louis	6	1
Colonel du Régiment d'Aunis	1	1
Commissaire au Domaine	1	1
Contrôleur de la bouche de M. d'Orléans	1	1
Contrôleur des bâtiments de M. d'Orléans	1	1
Coutelier	1	1
Directeur du salon des Echecs	1	1
Entrepreneur des Beaujolais	1	1
Entrepreneur du Cirque	1	1
Gantier	1	1
Gaufrier	1	1

Graveur	3	1
Horloger	12	3
Libraire	4	1
Limonadier	11	1
Maître d'Écriture	2	1
Marchand d'étoffes	1	1
Marchand	1	1
Marchand plumassier	1	1
Maréchal de camp	1	1
Médecin	9	1
Mercier	33	5
Négociant	17	2
Parfumeur	10	1
Perruquier	20	1
Potier	1	1
Secrétaire	3	1
Sergent-Major de la Cinquième Compagnie	1	1
Tailleur	19	3
Tenant d'hôtel-garni	5	1
Traiteur	9	1

Document n°6 : Les commerces du Palais-Royal, d'après l'*Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786,* à Paris, chez Royer, quai des Augustins, chez Morin, au Palais-Royal, et chez les Marchands de Nouveautés, 1785.

Type de commerce	Nombre de boutiques
Bijouterie & Jouaillerie	49
Tailleurs, Marchands-Tailleurs	18
Soie (Marchands de tricot et bas de)	14
Mercerie (Marchands de)	10
Graveurs [sur pierre dure]	9
Estampes (Marchands d')	9
Draperies & Soirie (Marchands de)	9
Libraires	8
Marchandes de Modes	8
Chapeliers & Bonnetiers	6
Parfumeurs	6
Vins (Marchands de)	4
Poupées & Jouets d'Enfans (Marchands de)	4
Confiseurs	4
Fleuristes	4
Couturieres (Marchandes)	4
Horlogers (Marchands)	3
Papiers peints (Marchands de)	3
Musique (Marchands de)	3
Bureaux de Tabac	3
Arquebusiers	2
Porcelaines (Marchands de)	2
Bureaux d'Ecriture	2
Bureaux de la Loterie Royale	2
Lingères	2
Boulanger	1
Pâtissier	1

Dépôt de Crystaux de la Manufacture de la Reine	1
Dépôt de la Manufacture Royale de vaisseaux & ustensiles de cuisine & de table, économiques, en cuivre doublé d'argent, établie à la Porte Saint-Martin.	1
Dépôt des Dragées de la Mecque, chez Madame Cler	1
Dépôt d'Encrier de nouvelle invention	1
Dépôt de bougies moulées & ordinaires. M. Berthelin	1
Dépôt de chandelles économiques	1
Dépôt de souliers	1
Dépôt de sabots Chinois	1
Dépôt de chandelles de suif purifié. Mademoiselle Crosnier	1
Dépôt de la Poudre d'Ailhaud	1
Dépôt des Pompes portatives du sieur Dergni, propres pour les arrosemens, & utiles contre les incendies	1
Ebenistes, Tabletiers, Marchands de Lannes	1
Ecriture (Maître d')	1
Entrepôt général de Vins François & Etrangers	1
Equipage de chevaux de selle & de carrosse	1
Fourbisseur-Bijoutier	1
Professeur de Gnomonie	1
Magasin de Meubles	1
Lunettes nazales acromatiques, de nouvelle invention	1
Sculpteur en cire	1
Tableaux (Marchands de)	1
Ventes à l'enchère (Salle de)	1

Document n°7 : Le Palais-Royal, « au centre des plaisirs de la capitale », PLUMAUZILLE, Clyde, « Le « marché aux putains » : économies sexuelles et dynamiques spatiales du Palais-Royal dans le Paris révolutionnaire », *Genre, sexualité & société*, en ligne depuis le 1er décembre 2013, consulté le 19 avril 2016, URL : http://gss.revues.org/2943 ; DOI : 10.4000/gss.2943



Document n°8 : Arch. nat., R^4 288, « Etat de récapitulation », 29 juin 1783

	Dépenses		
	Livres	Sols	Deniers
Maçonnerie	2,655,076	13	10
Charpente	456,379	0	0
Couverture	25,385	0	0
Plomberie	155,451	13	11
Menuiserie, ferrure et peintures (pour les portes, croisées, lambris d'appui et parquet seulement)	364,382	7	10
Gros fer et fonte	152,984	10	4
Marbrerie	73,663	5	0
Pavé de grès	47,935	10	0
Vitrerie	44,102	14	0
Sous-total	3,975,390	14	11
Plus un dixième pour les parties non prévues ou oubliées	397,539	0	0
TOTAL	4,372,929	14	11

Document n°9 : Archives de Paris, Sommier foncier: Propriétaires des galeries de pierre du Palais-Royal. Arcades n°1 à 26: DQ18 135, folio 167 et suivants. Arcades n°27 à 180: DQ18 35.

Localisation	Propriétaires						
	Noms, prénoms, qualités ou professions et demeures des propriétaires	Années	Nature des mutations	Mutations			
				Dates des mutations	Date de l'enregistrement ou de la déclaration	Noms des notaires et des autorités dont les actes émanent	Prix ou valeur y compris les charges
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°1 à 3	Lisfranc, Jean Charles, rentier	1809-1815					
	Lisfranc, dame, née Marie Raspal, rue Saint-Marc n°4	1815-1823	vente	30, 31 janvier 1823	31 janvier 1823	Bertinot	313 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°4 à 8	1809-1811	Poixmenu, François, et Quiclet, Jean Louis, y demeurant					
	1811	Poixmenu, Marie Jean Abel, à Charonne, et Quiclet, et Gilet, Denise Félicité veuve et légataire universelle dudit Poixmenu, à Vincennes	succession de 5/12e	4 août 1811	3 février 1812	Bureau des 1er et 2e arrondissements	155 835
	1819		vente de 5/12e	15 juillet 1819	19 juillet 1819	Decan	79 000
	1820		adjudication	18 novembre 1820	27 novembre 1820	Tribunal	117 177

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°9 à 12	1809-1810	Corraza, Luc Charles Joseph, rentier y demeurant					
	1810	Le même propriétaire de la moitié et usufruitiers Jacques Jérôme et Jacques Gaspard Corazza ses enfants, ceux-ci héritiers de Jeanne Françoise Carolet leur mère pour la moitié	Succession de la moitié	5 avril 1810	4 octobre 1810	Bureau des 1er et 2e arrondissements	184 920
	1811	Cocquard de Villenois, Léonard, négociant rue du Grand Chantier n°16, acquéreur de la propriété d'un 8e et d'un 16e	Vente d'1/8e	20 septembre 1811	21 septembre 1811	Lahure	15 500
			Vente d'1/16e	11 novembre 1811	13 novembre 1811	Lahure	13 000

	1817	Guidicelli, Louis Antoine Dominique, chocolatier rue Poissonnière n°33, acquéreur dudit Cocquard	Vente d'1/8e en tout propriété et de la propriété d'1/16e	14 janvier 1817	17 janvier 1817	Batardy	25 000
	1818	Champion, Edme, joaillier, galerie n°16, Reynaud, Jean André, boutonnier rue de Richelieu au n°9	Adjudication sur surenchère	10 septembre 1818	21 septembre 1818	Tribunal	214 088
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°13 à 15	1806	Leroy, Basile Charles et 1/2 Boucher, Romain Joseph, 1/4 Stoll Anne Hélène sa femme	Acquisition de 1/4	11 janvier 1806	11 janvier 1806	Mignard	50 000
	1814		Succession du tiers	31 mai 1814	8 octobre 1814	Bureau des 1er et 2e arrondissements	57 142
		Leroy Lépine, Basile Charles, y demeurant	adjudication à Leroy Lépine	10 août 1814	12 août 1814	Tribunal	86 970

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°16 à 20	1809-1836	Brichambeau Antoine Charles, rue du Gros Chenêt n°8					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°21 à 26	1809-1821	Lefebvre-Desnouettes, Jean Charles 1/2, Leduc Geneviève Adélaïde, sa femme, 1/2.					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°27 à 30	Leroux, Geneviève Jeanne, veuve de Vincent Jean Jubin et femme de Baran	1816	Succession	8 février 1816	25 juin 1816	Bureau des 1er et 2e arrondissements	256 000
			Succession	8 février 1816	30 juillet 1816		
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°31 à 33	Tiron, Edmond	1809					
	Robillard, Jacques Casimir, faïencier, rue de la Baquette, n°98	1810-1825					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°34 à 38	Orsel, Joseph, rentier rue de la place Vendôme n°22	1809-1820					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, n°39 à 41	Maucourt, Jean Joseph, rue Michel le Comte n°22	1809-1823					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, n°42 à 45	Devalence, général, sénateur	1809	Succession	4 février 1806	15 mars 1817	Bureau des 1er et 2e arrondissements	200 000

	Barbichon, Louis Vincent, maître tailleur Galerie Vitrée n°223	1810-1823	Vente	24 novembre 1810	1er décembre 1810	Louveau	192 231
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, n°46 à 52	Quenin Joseph, meulier	1809-1815					
	Regley, Marie Julienne, veuve dudit Guérin propriétaire de la moitié et usufruitière, et Quenin, Armide, femme de Charles Joseph Louis Brunel, héritière de la moitié	1815-1818	Succession de la moitié	6 janvier 1815	3 juillet 1815	Bureau des 1er et 2e arrondissements	
	Quenin, Armide, femme Charles Joseph Louis Brunel, héritière de la moitié	1818	Succession de la moitié	3 février 1818	28 juillet 1818	Bureau des 1er et 2e arrondissements	276 860
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie Montpensier, arcades n°53 à 55	Doulcet d'Egligny, Louis, Cloître Saint-Merri	1809-1815					

	Sibire, Anastasie-Louise-Adélaïde, épouse de M. Doulcet d'Egligny, Louis	1815-1818	Adjudication	10 mai 1815		Tribunal	
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie Montpensier, arcades n°56 à 62	Cellier, Marie Adelaïde, rentière y demeurant	1809-1841					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie Montpensier, arcades n°63 à 67	Provost, les 5 héritiers de René-Pierre Nicolas	1809-1812					
	Provost, Charles Simon et Deruestre, ses enfants et heritiers, héritiers de Provost, Charles Jean, rue Montorgueil n°32, mort le 12 juin 1812	1812	Succession d'un 5e	12 juin 1812	12 décembre 1812	Bureau des 5e et 6e arrondissements	80 400
	Dessalle, Flore Antoinette, rue Montorgueil n°32, veuve de Charles Jean Provost comme tutrice de ses deux enfants mineurs	1816-1821	Cession d'un 5e	2 décembre 1816		Champion	

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie Montpensier, arcades 68 à 78	Brunet Montansier, veuve de M. Bourdon Neuville	1809-1817					
	Le Baron, Armand Michel, contrôleur de la marque d'or et d'argent rue de Beaujolais n°15	1817	Vente	17 octobre 1817	18 octobre 1817	Lequesnel	391 215
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie Montpensier, arcades 78 à 82, Café de Chartres et Café du Commerce	Colas de Brouville, Louis	1809-1835					
Palais-Royal, galerie de pierres, galerie de Montpensier, arcades n°83 à 85	Very, Jean François, restaurateur	1787-1826	Acquisition	6 juillet 1787		Rohan	272 000
			Vente de 2/10e	15 mars 1809	17 mars 1809	Trubert	30 000
			Vente d'un 10e	13 avril 1809	17 avril 1809	Trubert	29 660
			Vente d'un 10e	11 février 1809	18 février 1809	Mignard	15 000
			Succession de 1/2	21 janvier 1809	21 juin 1809	Bureau des 1er et 2e arrondissements	55 000

Palais-Royal, galerie de pierres, galerie de Beaujolais, arcades n°86 à 88	Cinot, Pierre Joseph Nicolas et Charlemagne Christophe Valery, négociants rue de la Verrerie, n°61	1809-1822	Vente de la moitié	16 octobre 1811	25 octobre 1811	Tribunal	76 950
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°89 à 92	1809-1839	Cuisinier, Jean-Baptiste					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°93 à 95	1809-1810	Biroudes, Jean-Baptiste, rentier, y demeurant	Vente	29 juin 1809	10 juillet 1809	Tribunal	230 211
	1811-1844	Petit, Salomon François Julien, d'Anvers, rue Saint-Honoré n°294					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°96, 97, 98	1809-1814	Tastin, Jacques, rentier, rue Villedot n°6					
	1814-1830	Tastin, Marie Flavie et Marie Léonie, enfants mineures de Tastin, Jacques, demeurant à Orléans	Succession	23 février 1814	28 juillet 1814	Bureau des 1er et 2e arrondissements	274 102

Palais-Royal, galerie de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°99 à 102	1809-1810	Tissot, Nicolas, propriétaire à Belleville					
	1810	Fabre, Marie Victoire, veuve de Tissot, Nicolas, propriétaire de la moitié. Tissot, François Nicolas, rue des Marmousets, heritier pour la moitié de son père. Lefebvre, Armand Edouard, à titre Marie Mélanie Tissot leur mère pour l'autre moitié.	Succession	27 mars 1810	24 septembre 1810	Bureau des 5e et 6e arrondissements	318 800
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°103 à 109, excepté le 106 qui appartient au Domaine	1809-1812	Tassin de Charsonville, mort le 1er Brumaire an XIII. 5 héritiers.	Liquidation	10 Thermidor an 13		Cabart notaire à Orléans	
	1812		Licitation	9 novembre 1812		Cabart notaire à Orléans	
	1819		Succession de 1/5	12 décembre 1819	29 mai 1820	Bureau des 1er et 2e arrondissements	105 600

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°110 à 113	1809	Lecomte, les héritiers					
	1810		succession d'un 17/60e	6 décembre 1810	28 mai 1811	Bureau des 1er et 2e arrondissements	260 000
	1811	Chevremont Guillaume Augustin, directeur de la Poste à Melun, héritier d'un 17/60e de Pierre Guillaume Chevremont son frère	succession d'un 17/60e	19 février 1811	13 août 1811	Bureau des 1er et 2e arrondissements	260 000
	1813	Passeray Jean Baptiste Ambroise et autres enfants de Marie Anne Chevremont	Vente de 17/60e	17 mars 1813	20 mars 1813	Bellanger	40 658
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°114 à 118	1788-1833	Février, Dominique, rentier, rue de la Paix n°2	Acquisition de S.A. le duc d'Orléans	5 août 1788		Bon	
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°119 à 121	1809-1818	Homberg, Grégoire et Léon, et 6 autres héritiers	succession	31 décembre 1809	27 juin 1810	Bureau des 1er et 2e arrondissements	220 000
	1815	Homber, Grégoire et Léon	vente d'1/8e	8 avril 1815	17 avril 1815	Liard	18 000

	1818-1850	Corps, Marie-Catherine veuve de Jean Baptiste Guillaume, rue de Bondy n°58, acquéreur	vente	21 novembre 1818	1er décembre 1818	Pietllo	135 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°122 à 127	1807-1819	Brou et veuve Sanzé, rentier rue de Richelieu	succession	27 février 1807	24 avril 1807	Bureau des 1er et 2e arrondissements	148 000
	1819	Chevrier, Antoine Victor, rue de Richelieu n°78, tuteur de Sanzé, Eléonore-Adrienne, morte le 16 octobre 1819	succession	16 octobre 1819	14 avril 1820	Bureau des 1er et 2e arrondissements	173 333
	1820	Maire, Pierre-Dominique, fabricant de nécessaires du Roi, rue Saint-Honoré n°154	adjudication	12 août 1820	21 août 1820	Tribunal	141 137
Palais-Royal, galeries pierre, galerie de Valois, arcades n°125 à 127	1809-1820	Laisné, Louis Jean Baptiste					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°128 à 130	1809-1814	Tastin, Jacques, rue Villedot n°6					

	1814-1831	Tastin, Marie Flavie et Marie Léonie, enfants mineures et héritières de Tastin Jacques	succession	23 février 1814	28 juillet 1814	Bureau des 1er et 2e arrondissements	180 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°131 à 133	1808-1821	Le Prêtre de Château Giron, René Charles Hippolyte et Georges son beau-frère, rue des Mathurins n°703	Adjudication	27 janvier 1808		Tribunal	
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°134 à 139	1809-1820	Lettu, Jean Louis, rentier y demeurant					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°140 à 142	1809-1817	Beauvilliers, Antoine, ancien traiteur, rue de Richelieu n°26, mort le 31 janvier 1817					
	1817	Beauvilliers, Pierre Joseph, héritiers pour 1/2 avec Guérin, Denise Félicité, épouse Collot, rue de Rohan n°4	succession	31 janvier 1817	26 juillet 1817 et 27 mai 1818	Bureau des 1er et 2e arrondissements	250 680
	1819		adjudication	20 février 1819	24 février 1819	Tribunal	91 890

		Benoist, Louis Laurent, huissier rue de Grenelle n°19	succession	18 novembre 1819	8 mai 1820	Bureau des 1er et 2e arrondissements	220 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°143 à 145	1809-1815	Quenin, Joseph, rentier au n°50	Succession de la moitié	6 janvier 1815	3 juillet 1815	Bureau des 1er et 2e arrondissements	115 000
	1816	Regley, Marie Julienne, veuve de Joseph Quenin propriétaire de la moitié et usufruitiers	vente	14 septembre 1816	20 septembre 1816	Louveau	102 020
	1819	Benoist, Louis Laurent, huissier rue de Grenelle n°19, mort le 18 novembre 1819, héritiers: 3 enfants	Vente	29 avril 1819	30 avril 1819	Mathelat	140 000
			Succession	18 novembre 1819	8 mai 1820	Bureau des 1er et 2e arrondissements	220 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°146 à 148	1808-1829	Duffour, veuve, et co-héritiers Jean-Baptiste et Casimir Dufour à Bordeaux, héritiers de Martin Duffour (mort le 6 avril 1808)					

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°149 à 154	1809-1817	Imbert, Jean André, rentier y demeurant et les enfants tels que Jeanne Victoire Elisabeth, Cécile Françoise et Jean Claude Imbert					
	1817-1823	Imbert Jean André mort le 16 août 1817, 6 héritiers	succession de 1/2	16 août 1817	5 février 1818	Bureau des 1er et 2e arrondissements	268 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°155 à 157	1809-1819	Cottu, Jean-Pierre, morte le 15 novembre 1819, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie					
	1819	Gibert Marie Sophie, sa femme, morte le 13 janvier 1819, héritiers: Cottu Jean-François, conseiller à la cour royale et Cottu, Sophie Henriette Colette, épouse Moinery, négociant	succession de 1/2	13 janvier 1819	1er juillet 1819	Bureau des 1er et 2e arrondissements	103 000
			succession de 5/8e	15 novembre 1819	26 avril 1820	Bureau des 1er et 2e arrondissements	128 750

			Partage	13 décembre 1819	16 décembre 1819	sous seing privé	
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°158 à 161	1809-1820	Moutié, Nicolas Gervais, rentier y demeurant, mort le 30 juillet 1820					
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°162 à 164	1809-1811	Gravet, Pierre Nicolas					
	1811-1820	Lefebvre-Desnouettes père, Jean Charles, rue des Menars n°12, a vendu en 1820 à Bertin, Jean-Baptiste, marchand bijoutier y demeurant	vente	5 juin 1820	9 juin 1820	Bertrand	140 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°165 à 169	1809-1815	Delavigne, Dame Catherine Julie, rue de Verneuil n°19, divorcée Leduc	succession	11 février 1815	9 août 1815	Bureau des 1er et 2e arrondissements	447 000

	1816	Leduc Fidèle Amand, rue de Verneuil n°19, héritier de sa mère pour la moitié, et Charlotte Amandine Sauché et René Julien Dupille enfents mineurs	partage	2 octobre 1816	11 octobre 1816	Bellanger	221 500
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°170 à 173	1810-1814	Desnaix, Jean et Jeanne Victoire Klotz, son épouse	succession de la moitié	23 avril 1810	10 octobre 1810	Bureau des 5e et 6e arrondissements	132 000
	1815	Desnaix, Jean, et ses enfants, rentier rue Saint-Honoré n°349	Succession de la moitié	30 juillet 1814	19 juin 1815	Bureau des 1er et 2e arrondissements	152 700
			adjudication	30 août 1815	15 septembre 1815	Tribunal	173 050
	1818	Badin, Prosper Pierre, marchand de nécessaires, Palais-Royal n°152 et Santerre, Angélique-Geneviève, se femme, acquéreurs	vente	18 juin 1818	20 juin 1818	Fleury	160 000

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°174 à 177	1809-1811	Remy, les héritiers de Charles-Louis					
	1811-1827	Benoist, Gabriel, propriétaire à Saint-Denis	vente	6 février 1811	20 février 1811	Tribunal	211 850
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°178 à 180	1809-1815	Montansier, veuve Neuville au n°180					
	1816	Le duc d'Orléans, le Domaine					

Document n°10 : Archives de Paris, Sommier foncier: Locataires des galeries de pierre du Palais-Royal. Arcades n°1 à 26: DQ18 135, folio 167 et suivants. Arcades n°27 à 180: DQ18 35.

Localisation	Années	Locataires						
		Baux						
		Noms des locataires	Objet des locations	Dates des baux	Dates de leur enregistrement	Noms des notaires et des autorités dont les actes émanent	Durée des baux	Prix annuel, en y comprenant la contribution et autres charges qui seraient imposées aux locataires
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°1 à 3	1809	Labat, coiffeur	boutique et dépendan-ces	9 août 1809	19 août 1809	Mignard	9 ans	3 200
	1814	Clément, restaurateur	1er et 2e étage	18 juillet 1814	28 juillet 1814	Mignard	3, 6 ou 9 ans	3 200
	1815	Courtois	arcade n°1	19 octobre 1815	25 octobre 1815	Mignard	9 ans	3 000
		Borquet, tabletier	arcade n°3	30 octobre 1815	6 novembre 1815	Mignard	6 ou 9 ans	2 000
	1817	Orillat	1er et 2e étage	14 avril 1817	15 avril 1817	Mignard	3, 6 ou 9 ans	3 200
		Legacque, restaurateur	3 arcades	6 septembre 1817	6 septembre 1817	Mignard	3, 6, 9 ou 11 ans	3 000
	1818	Labat, coiffeur	boutique	15 mai 1818	20 mai 1818	Mignard	9 ans	3 200
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier,	1810	Bridoux	arcade n°5	4 août 1810	30 octobre 1810	Sous seing privé	9 ans	3 500
		Cailly	arcade n°7	15 octobre 1810	31 décembre 1810	Sous seing privé	9 ans	3 500
		Bannu	arcade n°8	11 octobre 1810	8 janvier 1811	Sous seing privé	12 ans	4 800

arcades n°4 à 8		Lesoint	arcade n°4	15 octobre 1810	5 janvier 1811	Sous seing privé	3, 6 ou 9 ans	3 500
	1811	Sincon	boutique	14 décembre 1811	16 décembre 1811	Doulcret	3, 6 ou 9 ans	12 000
		Veuve Spring	boutique	28 décembre 1811	30 décembre 1811	Foucher	9 ans	3 500
	1814	Bonnard, régisseur des jeux	1er étage	13 avril 1814	19 avril 1814	Thirion	2 ans et 6 mois	5 200
	1818	Huet, opticien, et Lefevre, graveur	1/2 de l'arcade n°6	1er juillet 1818	4 juillet 1818	Decan	9 ans	1 800
		Boursault régisseur des jeux	1er étage	20 novembre 1818	23 novembre 1818	Viault	6 ou 9 ans	6 500
	1820	Lemiere	divers lieux	12 juillet 1820	13 juillet 1820	Decan	9 ans	200 francs pour le perron, 1 600 francs pour le reste
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier,	1810	Jullien	arcade n°9	7 mai 1810	8 mai 1810	Sous seing privé	9 ans	4 200

arcades n° 9 à 12	1814	Bernard, régisseur des jeux	1er et 2e étage n°9 à 12	19 avril 1814	19 avril 1814	Rousseau	2 ans et 6 mois	5 200
	1817	Sabatino, limonadier	boutiques aux arcades n°10 et 11, magasin arcade n°12 et entresol	10 mars 1817	6 juin 1817	Sous seing privé	9 ans	9 000
	1818	Boursault régisseur des jeux	1er, 2e et 3e étage sur les arcades n°9, 10, 11 et 12. 3 chambres aux combles et deux caves.	18 novembre 1818	23 novembre 1818	Bertrand	6 ou 9 ans	7 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°13 à 15	1814	Bernard, régisseur des jeux	1er étage du n°13 à 15	13 avril 1814	19 avril 1814	Thirion	2 ans et 6 mois	3 600
		Baron, graveur	une boutique	17 août 1814	19 août 1814	Sous seing privé	9 ans	1 207
	1818	Boursault régisseur des jeux	1er étage des n°13 à 15	18 novembre 1818	21 novembre 1818	Viault	6 ou 9 ans	3 600
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°16 à 20	1811	Champion	boutique de l'arcade n°16	27 février 1811	28 février 1811	Dunays	9 ans	3 078

	1813	Hebert	boutique n°19	18 mars 1813	18 septembre 1813	Sous seing privé	9 ans	7 524
	1814	Bernard, régisseur des jeux	1er et 2e étage	13 avril 1814	19 avril 1814	Thirion	3 ans	9 000
	1818	Boursault régisseur des jeux	1er étage	23 novembre 1818	26 novembre 1818	Dunays	6 ou 9 ans	9 000
	1819	Prévot, restaurateur	1er et 2e étage	14 juillet 1819	15-juil	Bertinot	9 ans	8 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°21 à 26	1809	Pointier, limonadier	1/2 du 1er étage et arcades 24, 25, 26 le 2e étage	31 août 1809	1er septembre 1809	Herbelin	12 ans	3 816
	1813	Antoine Houveaux, limonadier	1er étage des arcades 24, 25 et 26	21 août 1813	31 août 1813	Thirion	4, 8 ou 12 ans	5 172
	1814	Bernard, régisseur des jeux	1er étage des arcades 21, 22 et 23	13 avril 1814	19 avril 1814	Thirion	2 ans et 9 mois	2 400
		Derepas	petite boutique n°21	21 mars 1814	9 mai 1814	Sous seing privé	18 ans	1 200

	1817	Perussel, femme Gerber	arcades n°24, 25, 26 estaminet turc	27 février 1817	10 mars 1817	Thirion	1 an	16 francs par jour
	1818	Hasseberge et femme	arcades n° 25, 25, 26	8 mai 1818	18 mais 1818	Thirion	4 ou 6 mois	33 francs par jour et 1000 francs de pot de vin
		Boursault régisseur des jeux	lieux	28 novembre 1818	5 décembre 1818	Bertrand	9 ans	2 400
	1819	Georges Prévot, restaurateur	1er étage des n°21, 22, 23	14 juillet 1819	15 juillet 1819	Bertrand	9 ans	2 092
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°27 à 30	1809	Pointier, limonadier	arcades 27 à 30	31 août 1809	1er septembre 1809	Herbelin	12 ans	4286
	1813	Antoine Houveaux, limonadier	Appartement au 2e étage, arcades 27 et 28	21 août 1813	31 août 1813	Thirion	4, 8 ou 12 ans	800
			Appartement au 1er étage, arcades 27 à 30					5 172
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°39 à 41	1810	Nicolas Castel	Une maison entière n°39, 40 et 41	16 août 1810	17 août 1810	Herbelin	9 ans	10 000
	1815	Jovenet, tailleur	Boutique n°41	23 février 1815	24 février 1815	Briere	5 ans 9 mois	3 300

	1817	Bouvet et Corchelot, graveurs	Boutique n°40	2 février 1817	3 février 1817	Herbelin	9 ans	2152. 50
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°42 à 45	1817	Demoiselle Semestre, restauratrice	1er étage des 4 arcades (n°42, 43, 44, 43)	3 juillet 1817	5 juillet 1817	Louveau	6 ou 9 ans	3 675
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°46 à 52	1807	Remy	1er étage	25 septembre 1807	15 juillet 1816	Sous seing privé	3, 6 ou 9 ans	9 000
	1814	Bonnet	Boutique n°46	9 décembre 1814	14 décembre 1814	Batardy	9 ans	3 050
		Cailloné	Boutique n°47	9 décembre 1814	10 décembre 1814	Batardy	9 ans	3 050
		Laurent	Boutique n°49 et partie du 2e étage	3 décembre 1814	5 décembre 1814	Batardy	9 ans	3 550
		Henry	Boutique n°50	8 décembre 1814	10 décembre 1814	Batardy	9 ans	3 050
		Oudin	Boutique n°51	6 septembre 1814	12 septembre 1814	Batardy	9 ans	3 036
		Jarry, limonadier	1er étage	10 mai 1814	13 mai 1814	Batardy	3, 6 ou 9 ans	7 000
		Trancard	Boutique n°48	11 juillet 1814	15 juillet 1814	Batardy	9 ans	3 050
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°53 à 55	1812	Lemoine	La totalité des 3 arcades 53 à 55	23 octobre 1812	2 septembre 1812	Fournier-Verneuil	12 ans	12 192
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Montpensier, arcades n°63 à 67	1809	Pilliond	Boutique n°65	14 septembre 1809	16 septembre 1809	Lecerf	9 ans	1 300

	1810	Abro, négociant	Partie de maison	17 novembre 1810	22 novembre 1810	Drugeon	9 ans	6 100
	1811	Justa, rentier	1er étage	26 octobre 1811	29 octobre 1811	Moisant	3, 6 ou 9 ans	5 000
	1812	Classin	2e et 3e étage	11 janvier 1812	13 janvier 1812	Colin	3, 6 ou 9 ans	5 000
	1818	Haring, opticien	arcade n°63	29 octobre 1818	2 novembre 1818	Deshayes	9 ans	3 180
		Pilliond	arcade n°65	31 octobre 1818	2 novembre 1818	Deshayes	9 ans	4 080
		Comminge, horloger	appartement au 3e étage	19 novembre 1818	24 novembre 1818	Deshayes	6 ou 8 ans	900
		Laurent	petit appartement au 2e étage	27 août 1819	30 août 1819	Deshayes	3 ans	600
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie Montpensier, arcades n°68 à 78	1810	Garnier, entrepreneur de loterie	Boutique n°72	2 mai 1810	5 mai 1810	Rouen	9 ans	2 500
	1811	Lachauchie, limonadier	Boutique [pas de numéro indiqué]	12 juin 1811	17 juin 1811	Moard	9 ans	1 900
	1812	Veuve Gentilhomme	arcades n°74 et 75	20 janvier 1812	20 janvier 1812	Lherbette	9 ans	2 000
		Laurençot	arcade n°73	4 mars 1812	6 avril 1812	Moard	9 ans	2 000
	1814	Kiggen, bottier	arcade n°69	20 août 1814	22 août 1814	Jallabert	9 ans	2 500
		Barthelemy et Alexandre	arcade n°70 et 71	17 décembre 1814	19 décembre 1814	Thirion	9 ans	4 000
		Chevalier	La salle de spectacle	15 juin 1814	9 août 1815	Sous seing privé	7 ans 3 mois	10 950
		Chevalier, limonadier	La salle de théâtre	15 juin 1814	14 janvier 1815	Sous seing privé	6 ans	37 325
		Berin	un logement	15 juin 1814	14 janvier 1815	Sous seing privé	6 ans	500
	1817	Valin, tapissier	Lesdites 11 arcades, exceptées 2 pièces	17 octobre 1817	20 octobre 1817	Lequesne	12 ans	19 100

Palais-Royal, galeries de pierres, galerie de Montpensier, arcades n°78 à 82	1808	Vacassy et Leclerc	La maison, 5 arcades	12 août 1808		Moine	11 ans 6 mois	17 000
	1814	Mathieu Baudot	Ladite maison	2 mai 1814	5 mai 1814	Laudigeois	5 ans 8 mois	17 000
	1819	Leclerc	Ladite maison	Juillet 1819		Lambert	12 ans	18 000
	1823	Brunot-Servant	le café estaminet de l'Univers	2 décembre 1823	12 décembre 1823	Chaulin	6 ans 1 mois	5 000
	1825	Boissier	Le café du Commerce	8 février 1825	10 février 1825	Cotelle	8 ans	29 306
Palais-Royal, galeries de pierres, galerie de Beaujolais, arcades n°86 à 88	1811	Cabasson	La totalité de la maison	11 mai 1811	14 mai 1811	Autherme	9 ans	10 500
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°89 à 92	1812	Billiot, restaurateur	1er, 2e et 3e étage	25 juillet 1812	27 juillet 1812	Chapellier	8 ans 6 mois	8 200
	1821	Dame Vauquelin	un appartement au 2e étage	10 août 1821	23 octobre 1821	Sous seing privé	13 ans 9 mois	1 600
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°93 à 95	1809	Piat, traiteur	portion	18 août 1809	19 août 1809	Guenoux	8 ans 6 mois	7 000
		Delcamp	boutique	7 janvier 1809	11 janvier 1809	Mignard	9 ans	812
		Roderino	boutique passage du Perron	8 avril 1809	10 avril 1809	Delacroix	6 ou 9 ans	600
	1810	Boire	boutique au Perron	12 avril 1810	30 juin 1810	Sous seing privé	3, 6 ou 9 ans	1 024

		Dufouliez	Appartement au 1er au 2e au 3e	2 août 1810	6 août 1810	Guenoux	7 ans 3 mois	6 600
	1811	Durand	boutique au Perron	19 septembre 1810	21 septembre 1810	Viault	9 ans	2 000
		Descamp	boutique	28 septembre 1810	29 septembre 1810	Cabal	3, 6 ou 9 ans	920
		Ruiffet, bijoutier	boutique au Perron	9 octobre 1810	10 octobre 1810	Guenoux	7 ans 3 mois	6 600
	1814	Joussain	boutique n°93	12 mai 1814	14 mai 1814	Boulard	3 ou 6 ans	2 040
	1816	Boucher, parfumier	boutique	18 juin 1816	19 juin 1816	Boulard	3, 6 ou 9 ans	2 310
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°96 à 98	1817	Maneil et autres	la maison, 3 arcades	5 août 1817	6 août 1817	Tallabert	3, 6 ou 9 ans	12 021 et les impositions
Palais-Royal, galerie de pierre, galerie de Beaujolais, arcades n°99 à 102	1809	Lemblin, limonadier	arcades n°100 et 101	7 février 1809	9 février 1809	Rouen	12 ans	9 000
		Lebrun, limonadier	Café des Aveugles, appartement au 3e	22 décembre 1808	21 mars 1809	Sous seing privé	9 ans	7 500
	1810	Rigaud	arcade n°99	15 Nivose an IX	4 juin 1810	Sous seing privé	9 ans	3 005
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°103 à 109	1811	Corcelet, marchand de comestibles	portion n°104	27 août 1811	27 août 1811	Jallabert	9 ans	6000
		Poisson, limonadier	boutique, arcades n°108 et 109	26 novembre 1811	28 novembre 1811	Sous seing privé	6 ans	5000
	1812	Prieur, pâtissier	boutique n°105	12 mars 1812	3 avril 1812	Sous seing privé	9 ans	1450

	1818	Boursault, régisseur des jeux	1er étage	19 décembre 1818	21 décembre 1818	Clairet	6 ou 9 ans	10 000
	1819	Poisson, limonadier	boutique, arcades n°108 et 109	19 août 1819	23 août 1819	Batardy	9 ans	5000
		Corcelet	lieux	20 août 1819	23 août 1819	Batardy	9 ans	6000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°110 à 113	1813	Doucet, veuve Boulanger, marchand tailleur	la maison, 4 arcades	18 mars 1813	25 mars 1813	Bellanger	9 ans	14 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°114 à 118	1809	Rollin	arcade n°115	2 mars 1809	3 mars 1809	Bon	9 ans	3000
	1815	Pierre Philippe de Brême	boutique, arcade n°116	19 septembre 1815	19 septembre 1815	Lamare	9 ans	3000
	1817	Protot	2e étage n°116	5 mars 1817	6 mars 1817	Lamare	9 ans	1500
		Leroy	boutique n°116	11 avril 1817	12 avril 1817	Lamare	9 ans	3000
		Rollin, changeur	boutique n°116	20 novembre 1817	21 novembre 1817	Lamare	9 ans	3000

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°119 à 121	1812	Labrousse	maison, arcades n°119, 120, 121	25 juillet 1812	27 juillet 1812	Tarbé	9 ans	11 000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°122 à 127	1809	Merienne	boutique	8 février 1809			9 ans	3000
	1815	Gribet et femme	boutique n°122	23 février 1815	1er mars 1815	Barat	9 ans	3075
	1816	Dauboin, débiteur de tabac	appartement au 1er étage	9 janvier 1816	10 janvier 1816	Estier	3, 6 ou 9 ans	2100
	1817	Boubon, horloger	boutique n°124	31 juillet 1817	6 août 1817	Gilbert		3000
	1818	Provost	boutique n°123	28 avril 1818	4 mai 1818	Gilbert	6 ou 9 ans	2100
	1820	Guerault	boutique n°122	9 août 1820	10 août 1820	Gilbert	9 ans	3075
		Mollet	maison n°122	7 août 1820	9 août 1820	Gilbert	9 ans	1200
Palais-Royal, galeries pierre, galerie de Valois, arcades n°125 à 127	1811	Brechemin et femme	boutique n°127	13 février 1811	13 février 1811	Vernoir	3, 6 ou 9 ans	1350
	1818	Boursault, régisseur des jeux	appartement au 1er étage	17 novembre 1818	21 octobre 1818	Viault	3, 6 ou 9 ans	2000

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°128 à 130	1812	Mollin, tailleur	1er, 2e et 3e étage	11 avril 1812	11 avril 1812	Sous seing privé	10 ans	8865
			promesse de bail du 1er étage	20 avril 1812	7 novembre 1818	Sous seing privé	9 ans	2000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°131 à 133	1813	Bernard, régisseur des jeux	1er étage des n°131, 132, 133	12 avril 1813	13 avril 1813	Thirion	5 ans 3 mois	2000
	1818	Boursault, régisseur des jeux	1er étage	5 novembre 1818	11 novembre 1818	Viault	9 ans	2000
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°134 à 139	1812	Garnier, mercier	boutique n°135 et 136	24 janvier 1812	25 janvier 1812	Buchère	9 ans	5000
	1814	Dubasty, joaillier	boutique n°137	15 décembre 1814	17 décembre 1814	Lequesne	9 ans	1210
	1816	Pluchet, négociant	2 arcades, n°138 et 139	23 janvier 1816	25 janvier 1816	Lequesne	9 ans et 3 mois	6024
	1817	Aubril, coiffeur	2 arcades n°138 et 139 (sous-bail)	16 décembre 1817	18 décembre 1817	Robert	7 ans 6 mois	6024
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°140 à 142	1810	Duval	arcade n°141	4 octobre 1810	6 octobre 1810	Boilleau	9 ans	3000
	1811	Sulleaux	arcades n°142	20 juin 1811	20 juin 1811	Thibert	9 ans	2523

	1813	Sulleaux	boutique n°140	12 mai 1813	13 mai 1813	Boilleau	9 ans	3000
		Sulleaux	boutique n°142	12 mai 1813	14 mai 1813	Boilleau	9 ans	2650
	1815	Leroy	2e étage	7 novembre 1815	8 novembre 1815	Boilleau	6 ans	1224
		Leger	1er étage	7 novembre 1815	13 novembre 1815	Boilleau	9 ans	2660
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°143 à 145	1809	Lopin, horloger	boutique n°145	18 mars 1809		Cousin	6 ou 9 ans	1200
	1810	Damoiselle Duchol	1er étage	3 mars 1810	3 mars 1810	Chambette	9 ans	2860
	1812	Malin, tailleur	boutique n°143 et 144	24 mars 1812	30 mars 1812	Batardy	9 ans	7500
	1818	Duban, veuve Buron	boutique n°145	25 mai 1818	27 mai 1818	Trianon	9 ans	1200
		Cardet, restaurateur	1er étage	17 août 1818	18 août 1818	Denis à Saint-Germain	3, 6 ou 9 ans	2400
	1819	Wickam et Pike	boutique n°145	29 décembre 1819	30 décembre 1819	Mathelat	3, 6 ou 9 ans	1204
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°146 à 148	1809	Poulain, bijoutier	boutique n°146	16 février 1809	16 février 1809	Schneider	9 ans	2707
	1810	Saulnier	1er étage	7 avril 1810		Marchoux	3 ans	2677
	1813	Saulnier	1er étage	7 août 1813	9 août 1813	Marchoux	3 ans	2677
		Bernard, régisseur des jeux	1er étage	16 septembre 1813	21 septembre 1813	Thirion		
	1815	Veuve Vautier, fleuriste	boutique n°147	18 janvier 1815	24 janvier 1815	Schneider	9 ans	3180

	1817	Massé, bijoutier	boutique	30 septembre 1817	3 octobre 1817	Schneider	9 ans	2310
		Poulain, bijoutier	boutique n°146	29 juillet 1817	30 juillet 1817	Schneider		3030
	1818	Dubasty, joaillier	lieux	19 août 1818	21 août 1818	Schneider	8 ans et 6 mois	2200
		Boursault	lieux	16 novembre 1818	21 novembre 1818	Viault	6 ou 9 ans	2677
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°149 à 154	1809	Dalbergue, culotier	boutique n°149	20 mars 1809	21 mars 1809	Bordin	9 ans	2930
		Desarnais	boutique n°154	20 mai 1809	21 mai 1809	Bordin	9 ans	4900
	1810	Saulnier	1er étage	1er mai 1810	2 mai 1810	Marchoux	3 ans	6300
		Lagnot	boutique n°152	27 septembre 1810	28 septembre 1810	Bordin	9 ans	3030
	1811	Mademoiselle Fouasse	boutique n°150	9 mars 1811	12 mars 1811	Bordin	9 ans	3030
	1812	Badin, coutelier	boutique n°152	25 février 1812	26 février 1812	Bordin	9 ans	2930
	1813	Saulnier	1er étage	29 juin 1813	9 juillet 1813	Marchoux	3 ans	8100
		Bernard, régisseur des jeux	1er étage	15 septembre 1813	17 septembre 1813	Bordin	2 ou 5 ans	8100
	1814	Desirabode	2e étage	19 juillet 1814	21 juillet 1814	Bordin	3 ou 9 ans	1680
		Bertin, bijoutier	boutique n°151	18 août 1814	22 août 1814	Bordin	9 ans	3030
	1822	Desirabode	appartement au 2e étage	1er août 1822	2 août 1822	Boulard	9 ans	1750
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°155 à 157	1817	Gautier	1er étage	2 avril 1817	5 avril 1817	Lherbette	3, 6 ou 9 ans	1700
	1819	Mathieu	boutique	22 juin 1819	10 août 1819	Sous seing privé	6 ans	3000
Palais-Royal,	1809	Peyron	1er et 2e étage	16 février 1809	25 février 1809	Fleury	3, 6 ou 9 ans	4600

galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°158 à 161		Balon	arcade n°161	11 avril 1809	21 avril 1809	Oudinot	9 ans	3060
		Caron	boutique et entresol	11 avril 1809	20 avril 1809	Jallabert	9 ans	6114
	1813	Davenne et Prévost, restaurateurs	1er et 2e étage	18 novembre 1813	19 novembre 1813	Bertrand	6 ou 9 ans	3600
	1815	Lavoignot, bijoutier	boutique et dépendance n°160	9 mai 1815	11 mai 1815	Augé	9 ans	1500
	1817	Balon	arcade n°161	26 novembre 1817	29 novembre 1817	Bertrand	9 ans	3060
	1818	Servant, limonadier	2 arcades et entresols	6 avril 1818	9 avril 1818	Grelet	9 ans	6114
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°162 à 164	1814	Bertin, bijoutier	arcades n°162 et 163	22 mai 1814	30 mai 1814	Bertrand	15 ans	5500
		Pavane, Prévost, restaurateurs	1er étage	30 juin 1814	1er juillet 1814	Bertrand	5 ou 8 ans et 6 mois	2460
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°165 à 169	1811	Bouvaux, limonadier	1er étage	25 septembre 1811	26 septembre 1811	Bellanger	6, 9 ou 12 ans	4100 ou 4600
	1812	Damoiselle Meuzier	appartement au 3e étage	5 septembre 1812	8 septembre 1812	Bellanger	3 ans	1880
	1813	Blanc, horloger	boutique n°169	22 juillet 1813	23 juillet 1813	Bellanger	9 ans	3010
	1814	Chauffert, bijoutier	boutique n°168	16 juin 1814		Bellanger	9 ans	3010
		Bertrand	2e étage	9 mai 1814		Bellanger	9 ans	5000
	1815	Cagnard	arcade n°167	30 juin 1815		Bellanger		1200

Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°174 à 177	1816	Bougles-Deroy, limonadier	1er étage pour l'estaminet, 2e et 3e étage	26 février 1816	28 février 1816	Bacq	9 ans	3150
	1817	Coninche, veuve Vamroosmalen	boutique n°174	4 octobre 1817	6 octobre 1817	Bacq	9 ans	3000
		Rollin, changeur	boutique n°175	7 octobre 1817	7 octobre 1817	Bacq	9 ans	3000
		Badin, marchand de nécessaires	boutique n°177	13 novembre 1817	14 novembre 1817	Bacq	9 ans	1100
		Trancard, tailleur	boutique n°176	24 novembre 1817	25 novembre 1817	Bacq	9 ans	3000
	1818	Denaix	appartement au 2e rue de Valois n°9	7 mai 1818	20 juin 1818	Sous seing privé	3, 6 ou 9 ans	525
Palais-Royal, galeries de pierre, galerie de Valois, arcades n°178 à 180	1810	Vasnier	2e, 3e et 4e étage	28 juin 1810		Sous seing privé	9 ans	2700

Table des matières du deuxième tome

PIÈCES JUSTIFICATIVES 423

Document n°1 : Arch. nat. Min. Cent. Res. 59, Donation par Louis Philippe duc d'Orléans, à Louis Philippe Joseph duc de Chartres, son fils, du Palais-Royal et des meubles qu'il contient, 30 décembre 1780. 423

Document n°2 : Arch. nat. X^{1B} 9072, Lettres Patentes du 17 juin 1781 qui autorisent Monsieur le Duc de Chartres à aliéner 2300 toises superficielles du jardin du Palais-Royal 429

Document n°3 : Arch. nat. R^4 281, Contrat entre Orléans et Berthault, 9 novembre 1781 ... 432

Document n°4 : Arch. nat. R^4 289 : Fixation des honoraires alloués à Victor Louis, architecte, pour les constructions au pourtour du Palais-Royal (9 novembre 1781) 439

Document n°5 : Arch. nat. R^4 288 Ordonnance de S.A.S. Monseigneur le Duc de Chartres concernant le Palais-royal du 3 mai 1782 [ordonnance de police du Palais-Royal] 443

Document n°6 : Arch. nat. R^4 288 Projet d'établissement d'une administration de police pour le Palais Royal et son Jardin, ainsy que pour les maisons et rües construites au pourtour du dit jardin. [septembre 1782] 452

Document n°7 : Arch. nat. R^4 286 : Bail de S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres au Sieur Quenin, 28 juin 1784, pour les arcades n°155 à 157 454

Document n°8 : Arch. nat. X^{1B} 9077: Lettres patentes du 13 août 1784, qui permettent à Monseigneur le duc d'Orléans d'accenser 3500 toises sur les terrains et bâtiments du Palais-Royal. 458

Document n°9 : Arch. nat. A 117: Décret de l'Assemblée Nationale, du 14 septembre 1792, qui autorise Louis-Philippe-Joseph, prince français, à continuer les aliénations qu'il a été autorisé de faire par lettres patentes du mois d'août 1784. 461

Document n°10 : Arch. nat. R^4 284, liasse concernant les « Arcades n°27-28-29-30 », « Etat et description d'une maison scise a Paris Palais Egalité faisant partie de celles qui composent la masse de bâtiments renfermant le jardin, pour le n°3 ladite maison appartenant à la citoyenne Lisfrand » [1790-1793] 463

Document n°11 : Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°5710, « Procès-verbal de l'état du Lycée des Arts fait par experts devant le juge de paix de la section de la Butte des Moulins, le 4 Germinal an III », 24 mars 1795 471

Document n°12 : Arch. nat. R^4 293 : « « État des lieux du Cirque établi par les Domaines nationaux », Brumaire an VI (22 octobre-20 novembre 1797). 474

Document n°13 : Arch. nat. R^4 292 : « Ministère des Finances, extrait des registres des délibérations du Directoire Exécutif » 19 Ventôse an VII [9 mars 1799] 476

ANNEXE 481

Document n°1 : État des locations 481

Document n°2 : Etat des ventes, d'après V. Champier, G.-R. Sandoz, deuxième tome, 1900, p.11 486

Document n°3 : Les lotissements du quartier de la Chaussée d'Antin entre 1765 et 1790, d'après les travaux de Pierre Pinon 422

Document n°4 : Tableau construit d'après Arch. nat. R^4 288 « État des noms des propriétaires des maisons qui forment le pourtour du jardin du Palais-Royal à commencer par celle de la rue de Richelieu mitoyenne avec le Palais jusqu'à l'hôtel de Voyer rue des Bons-Enfants mitoyenne de même avec le Palais» 424

Document n°5 : Tableau construit à partir de la *Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal*, publiée par l'Assemblée primaire de la section, 1790, 72 pages. « Section du Palais-Royal ; Liste des noms, surnoms, qualités & demeures des Citoyens actifs de la Section, inscrits conformément aux Décrets de l'Assemblée Nationale, sur les Registres de la Municipalité. Fait et résolu en l'Assemblée-Générale de la Section du Palais-Royal, le 5 avril 1790. » 425

Document n°6 : Les commerces du Palais-Royal, d'après l*'Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786,* à Paris, chez Royer, quai des Augustins, chez Morin, au Palais-Royal, et chez les Marchands de Nouveautés, 1785. 427

Document n°7 : Le Palais-Royal, « au centre des plaisirs de la capitale », PLUMAUZILLE, Clyde, « Le « marché aux putains » : économies sexuelles et dynamiques spatiales du Palais-Royal dans le Paris révolutionnaire », *Genre, sexualité & société*, en ligne depuis le 1er décembre 2013, consulté le 19 avril 2016, URL : http://gss.revues.org/2943 ; DOI : 10.4000/gss.2943 429

Document n°8 : Arch. nat., R^4 288, « Etat de récapitulation », 29 juin 1783 430

Document n°9 : Archives de Paris, Sommier foncier: Propriétaires des galeries de pierre du Palais-Royal. Arcades n°1 à 26: DQ18 135, folio 167 et suivants. Arcades n°27 à 180: DQ18 35. 431

Document n°10 : Archives de Paris, Sommier foncier: Locataires des galeries de pierre du Palais-Royal. Arcades n°1 à 26: DQ18 135, folio 167 et suivants. Arcades n°27 à 180: DQ18 35. 448

TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME TOME 464

LE « RÉSUMÉ DE PARIS » ?
LE PALAIS-ROYAL DE 1780 À 1815 : COMMERCES, LOGEMENTS, DIVERTISSEMENTS

Résumé

Encensé, fustigé, fantasmé : le jardin du Palais-Royal ne laisse aucun de ses promeneurs indifférent ! Le lotissement commandé par le futur Philippe-Égalité et construit par le maître maçon Berthault sur les dessins de l'architecte Victor Louis entre 1781 et 1784 bouleverse la parcelle princière. De champêtre promenade du beau monde, elle devient foire perpétuelle, centre commercial et lieu d'habitation. Objet intermédiaire entre le crépuscule de l'Ancien Régime et l'aube d'un nouveau siècle, ces constructions constituent un élément de transition de l'architecture commerciale au long terme, à la fois relais des foires, concurrent des boulevards et précurseur des passages couverts. Les logements modulables proposés se situent de même entre public et privé, maison individuelle et immeuble de rapport. Centre de divertissement, le jardin est à rapprocher des entreprises de tivolis et de vauxhalls lui étant contemporaines mais le cirque enterré en son centre est représentatif de la nature atypique de l'ensemble. La parcelle princière demeure en effet, sur la période étudiée, dans un état d'inachèvement chronique illustré par les différentes architectures éphémères adjointes à l'ensemble. Celles-ci sont supposées financer à court terme la suite des constructions. Les luxueuses galeries du jardin du Palais-Royal matérialisent de nouvelles habitudes de consommation et de promenade : au seuil de la transformation du badaud de l'Ancien Régime en flâneur du XIX^e^ siècle, elles constituent l'un des premiers lieux de *shopping* parisien.

Mots-clés : Jardin public ; divertissements ; Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Philippe-Égalité (1747-1793) ; tivolis ; vauxhalls ; lotissement spéculatif ; Paris ; commerce de luxe ; décors de cafés ; cirque ; architectures éphémères ; passages couverts ; Louis, Louis-Nicolas, dit Victor (1731-1800) ; Révolution française ; Palais-Égalité ; Palais du Tribunat ; habitat modeste ; habitat bourgeois ; spectacles de foire.

THE "SUMMARY OF PARIS"?
THE PALAIS-ROYAL FROM 1780 TO 1815: SHOPS, HOUSING, ENTERTAINMENT

Summary

Acclaimed, castigated, fantasized: the garden of the Palais-Royal leaves none of its walkers indifferent! The housing scheme commissioned by the future Philippe-Égalité and built by Berthault after Victor Louis'drawings between 1781 and 1784 disrupts the princely estate. Once the high society's preferred promenade, it became a perpetual fair, business center and dwelling place. Intermediate object between the twilight of the Ancien Régime and the dawn of a new century, these buildings are a transitional element of commercial architecture in the long term: they took over fairs, rivaled boulevards and were precursor to passages couverts. Similarly, the modular homes it contains are in between public and private, detached housing and blocks of flats. As an entertainment center, the garden is closer to contemporary enterprises of tivolis and vauxhalls but its circus, buried in its center, is representative of the atypical nature of the whole. Over the studied period, the princely garden remains in a state of chronic incompleteness illustrated by the various ephemeral architectures associated with the ensemble, which are supposed to finance the following buildings in the short term. The luxurious galleries of the garden of the Palais-Royal embody new habits of consumption and strolling: transforming the onlooker of the Ancien Régime into a stroller of the nineteenth century, they constitute one of the first center for Parisian "shopping".

Keywords : Public garden; entertainments; Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, known as Philippe-Égalité (1747-1793) ; tivolis ; vauxhalls ; speculation ; Paris ; luxury shopping ; café decoration ; circus ; ephemeral architectures; covered passages; Louis, Louis-Nicolas, dit Victor (1731-1800) ; French Revolution ; Palais-Égalité ; Palais du Tribunat ;

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

DISCIPLINE : histoire de l'art

Couverture : Vue en coupe d'une maison donnant sur le jardin, 1780, dessin à la plume et encre de chine, lavis vert, rose et gris, 54x40,5 cm, Arch. nat. R^4 281

Florence Köll
Diplômée de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe

2019

LE « RÉSUMÉ DE PARIS » ?

LE JARDIN DU PALAIS-ROYAL DE 1780 À 1815 : COMMERCES, LOGEMENTS, DIVERTISSEMENTS



TOME III : Catalogue iconographique

Catalogue iconographique

A. État antérieur aux travaux de Victor Louis

1. L'état hérité de Richelieu (1642-1692)

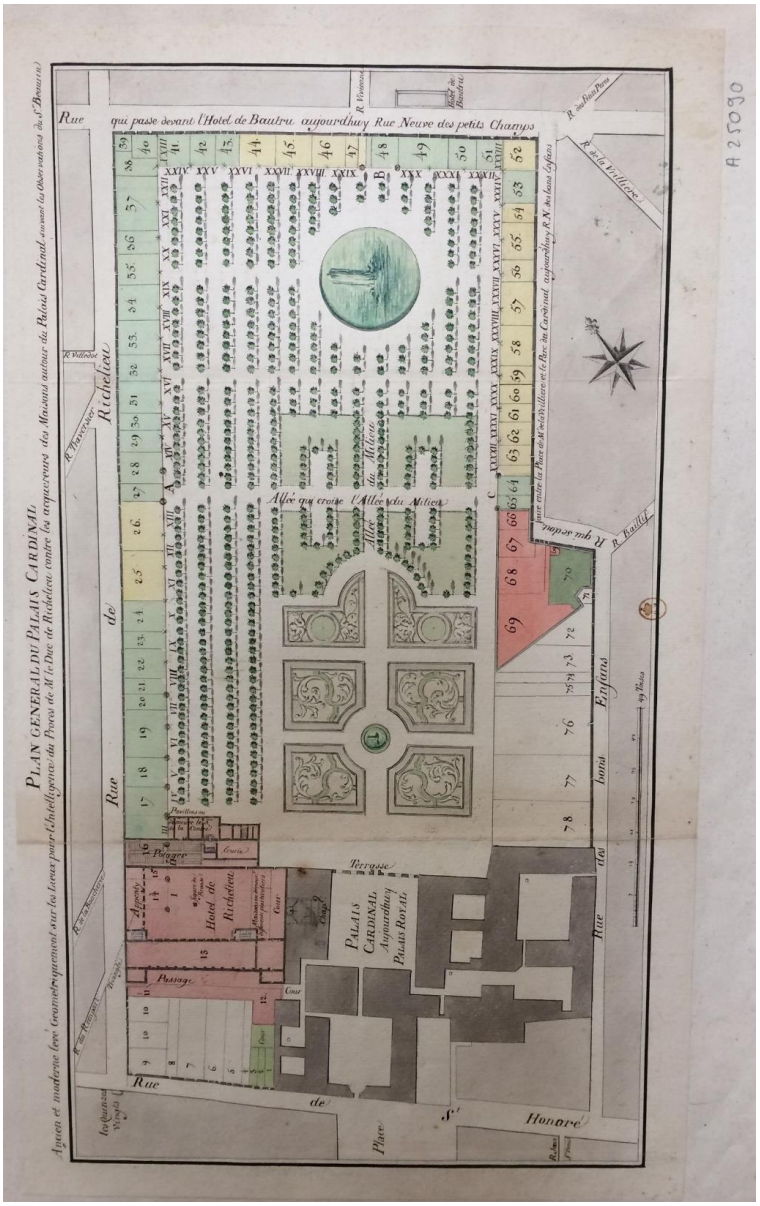


Figure 1 : Anonyme, *Plan général du Palais Cardinal levé géométriquement sur les lieux pour l'intelligence du procès de M. le duc de Richelieu contre les acquéreurs des maisons autour du Palais Cardinal suivant le observations du Sieur Beaurin*, XVII[e] siècle, gravure rehaussée d'un lavis de couleurs, 28,2x48,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, A25090.

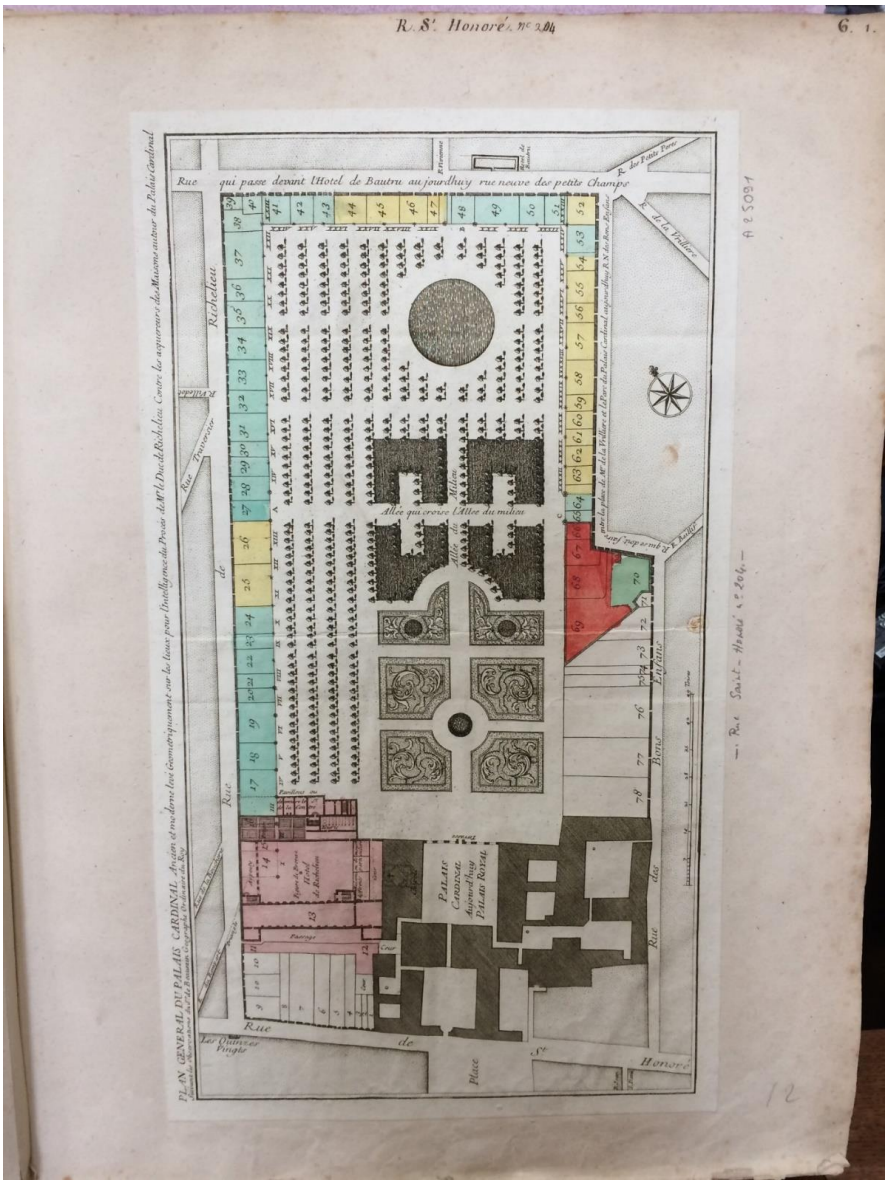


Figure 2 : Anonyme, *Plan général du Palais Cardinal levé géométriquement sur les lieux pour l'intelligence du procès de M. le duc de Richelieu contre les acquéreurs des maisons autour du Palais Cardinal suivant le observations du Sieur Beaurin*, XVII[e] siècle, dessin à la plume, encre de Chine noire et lavis de couleurs, 27x47,3cm, Bibl. nat. de France, Va 231, A25091

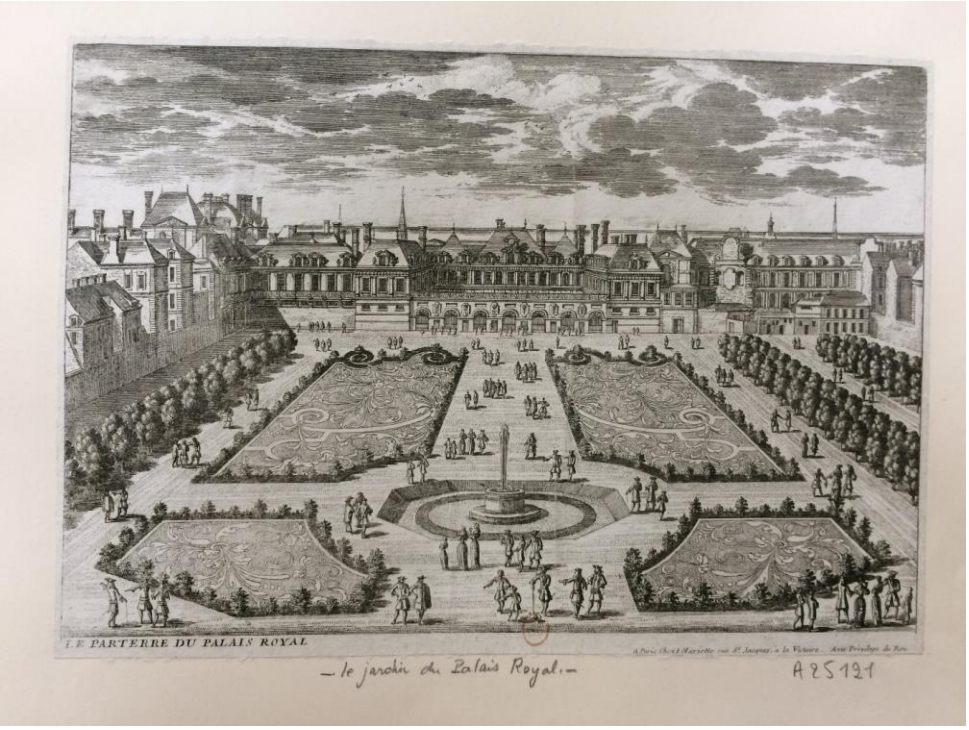


Figure 3 : Anonyme, *Le parterre du Palais Royal*, « A Paris chez J. Mariette rue St Jacques à la Victoire, avec privilège du Roy », XVII[e] siècle, estampe en noir et blanc, 27,5x19,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, 25 121.

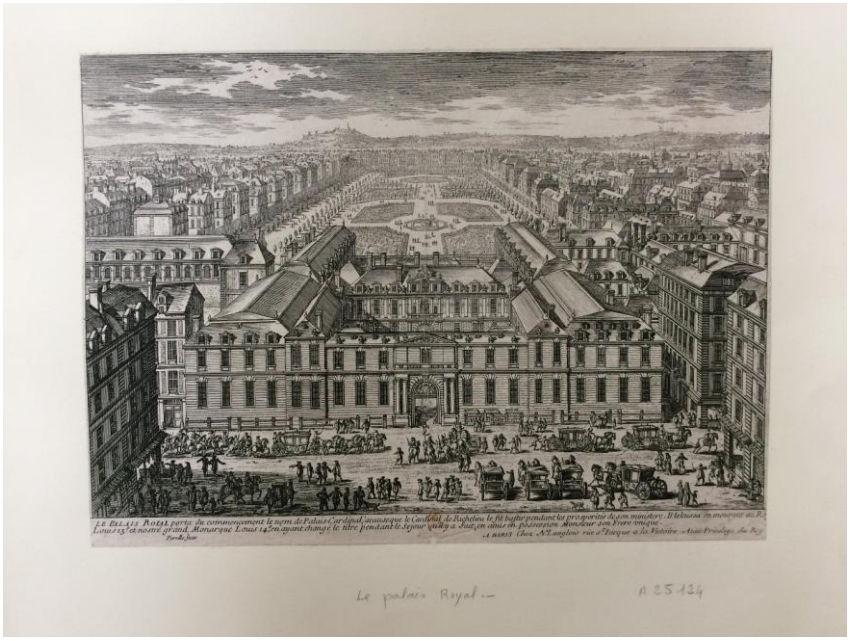


Figure 4 : Percelle, [*Vue en perspective du Palais-Royal au XVIIème siècle]*, « A Paris chez N. Langlois ruë St Jacques a la Victoire, avec privilège du Roy », XVII[e] siècle, estampe en noir et blanc, 28,5x20,6cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, A

2. L’état après les travaux de Claude Desgots (1730-1780)

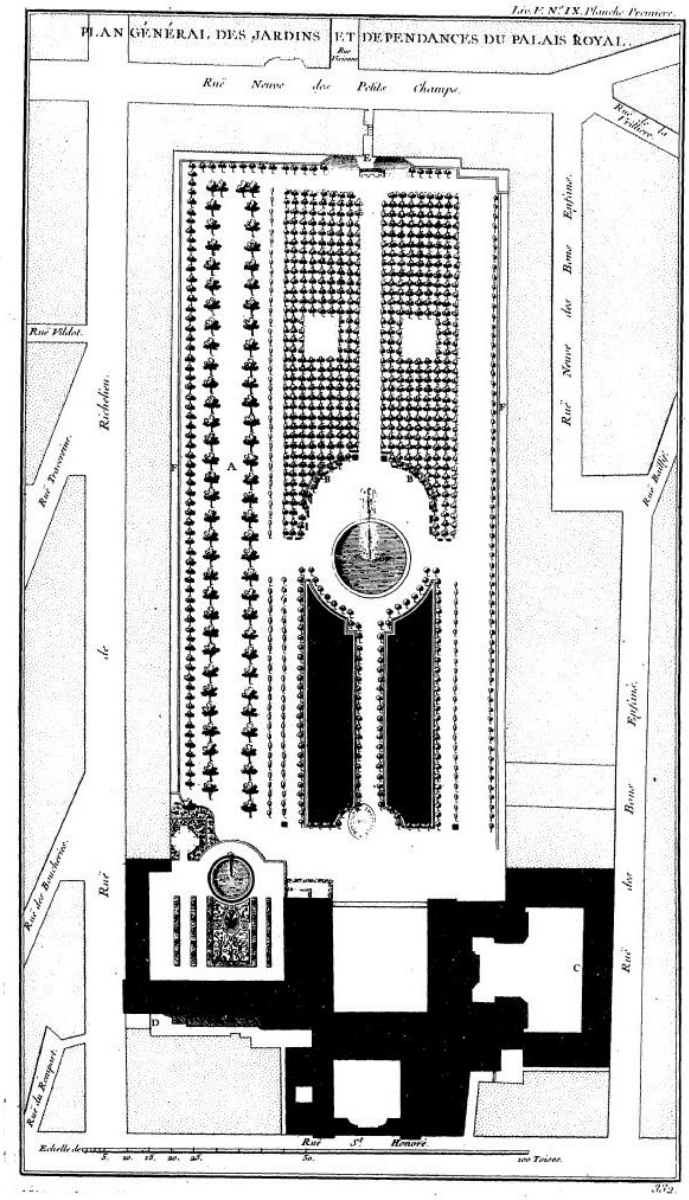


Figure 5 : *Plan général du jardin et dépendances du Palais-Royal*, tiré de Blondel, Jacques-François, *Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels & édifices les plus considérables de Paris*..., 1752-1756, tome 3, liv. V, chap. IX, pl. 1.

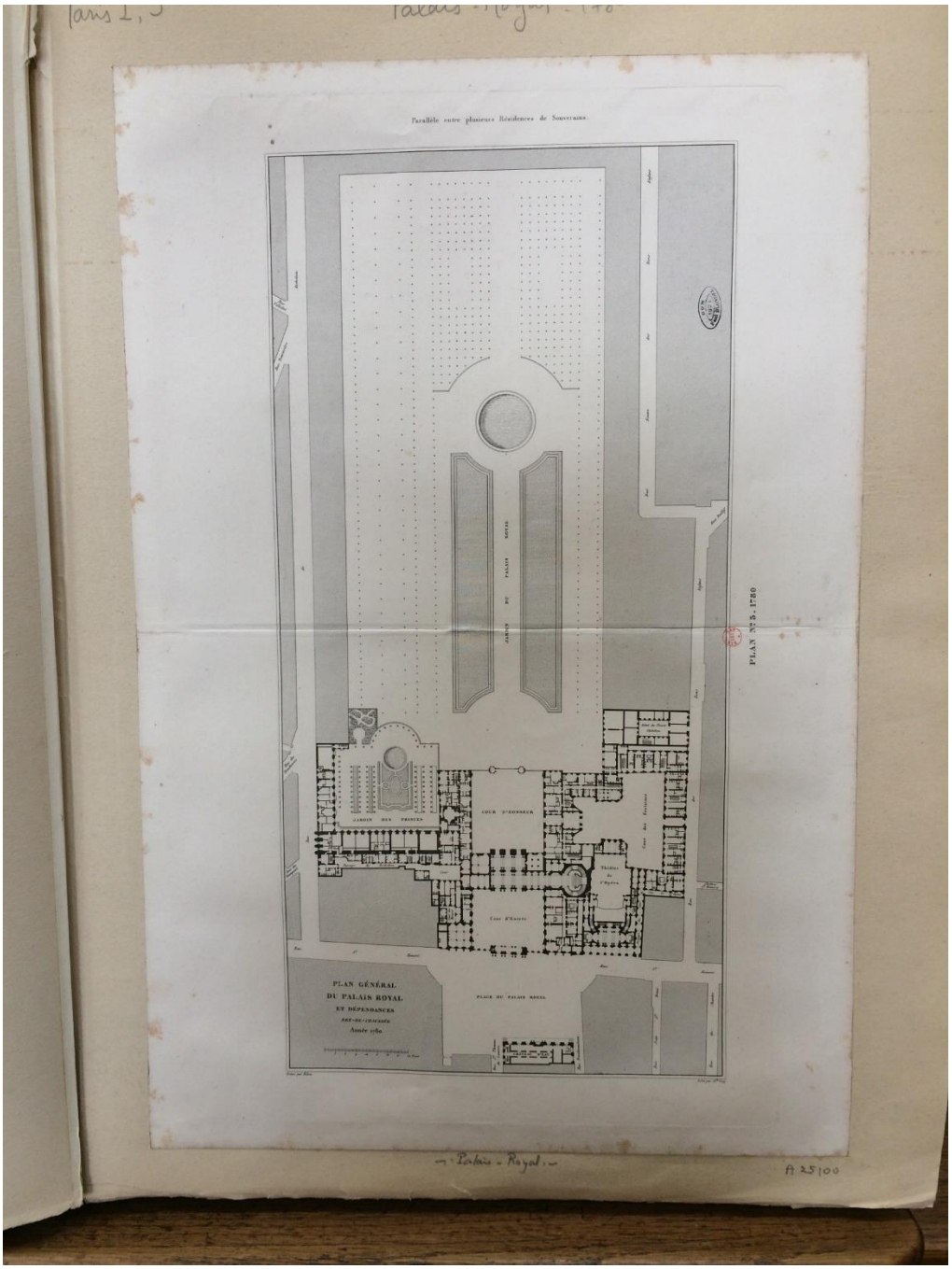


Figure 6 : Pierre Fontaine (dessinateur), *Plan général du Palais Royal et dépendances, rez-de-chaussée, année 1780*, 1833, extrait de Fontaine, Pierre François Léonard, PERCIER, Charles, Résidences de souverains. *Parallèle entre plusieurs résidences de souverains de France, d'Allemagne, de Suède, de Russie, d'Espagne et d'Italie*, Paris, les auteurs, 1833, estampe en noir et blanc, 32x48,5cm, Bibl. nat. de France, Va 231, A 25 100



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 7 : Anonyme, *[Vue du Palais-Royal et de son jardin avant les travaux de Victor Louis]*, première moitié du XVIII^{e} siècle, deux dessins à la plume et lavis à l'encre de Chine, collés bord à bord, 20 x 70,3cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE VE-53 (I).

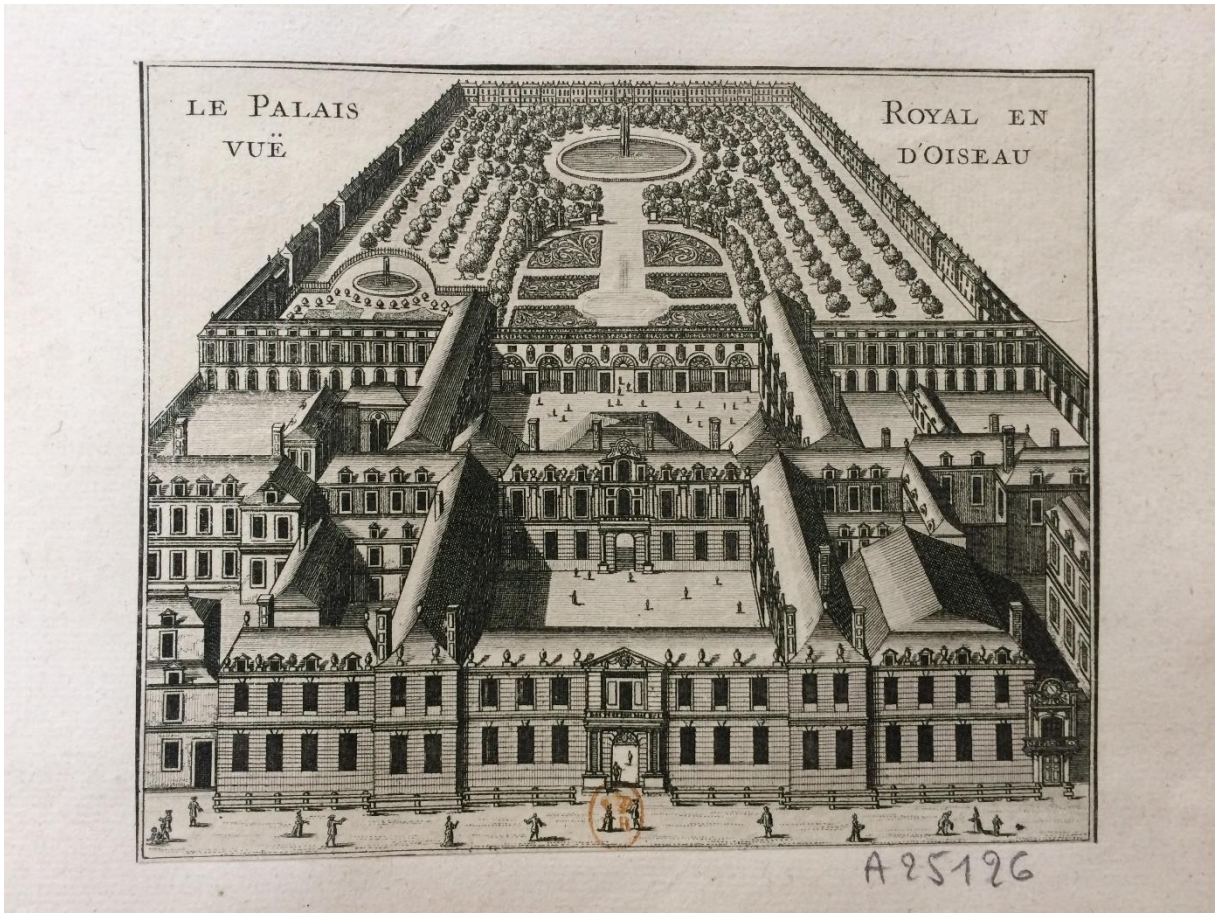


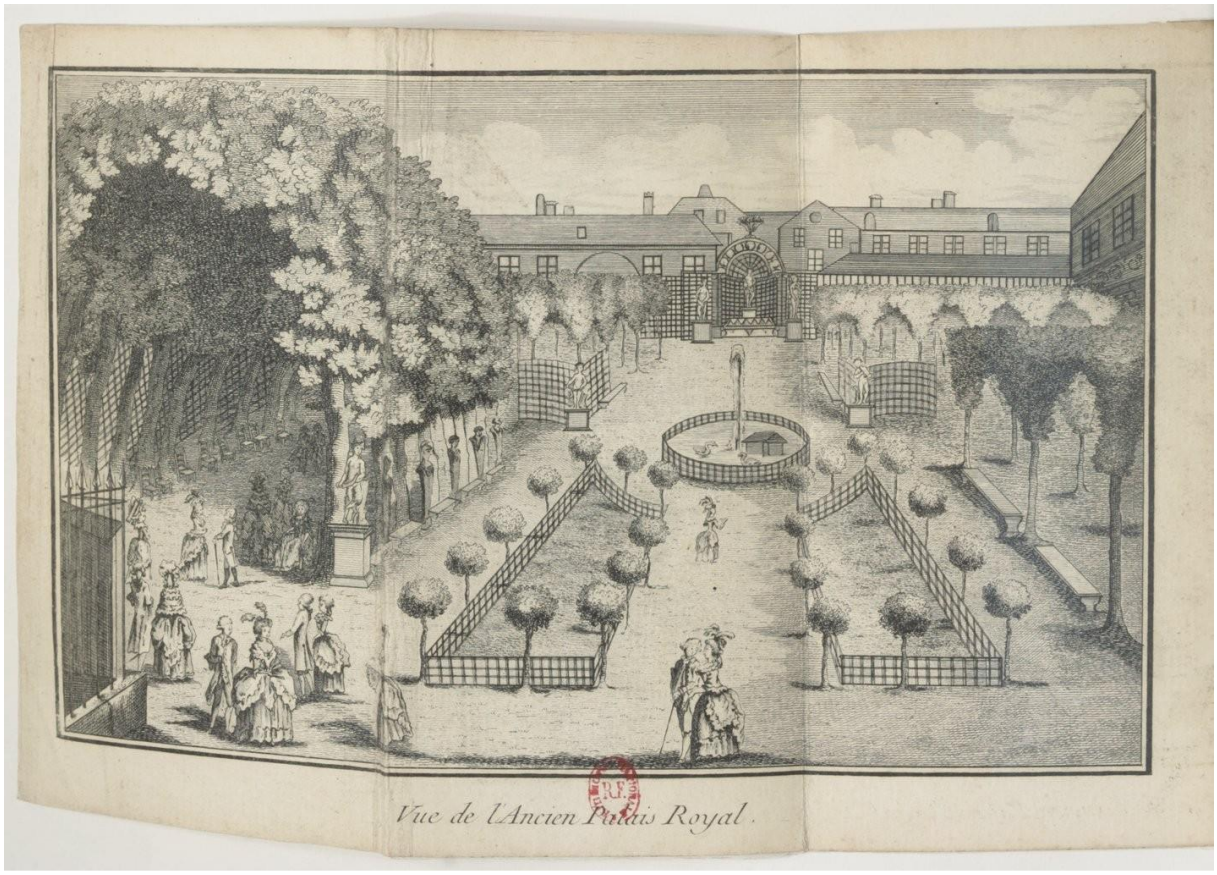
Figure 8 *:* Anonyme, *Le Palais Royal en vue d'Oiseau*, 1778, estampe en noir et blanc, 16x13cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, A 25 126



Figure 9 : Chaufourier, Jean (1679-1757 ; dessinateur), Aveline, Antoine (1691-1743 ; graveur), Daumont, Jean-François (éditeur), *Vue et perspective du Palais-Royal du côté du jardin,* [avant 1743], eau-forte coloriée, 42,5x55,2cm, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, collé dans « Comédie Française : 1680-1687 rue Mazarine, 1687-1770 rue de l'Ancienne Comédie, à partir de 1802 Palais Royal, Palais Royal : jardin, cirque, scènes diverses, vues sur le jardin depuis 1780 »



Figure 10 : Mondhare, Louis-Joseph (1734-1799, éditeur), *Vue perspective du Palais-Royal du côté du jardin,* [vers 1750], eau-forte coloriée, 35x52,4cm, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, collé dans « Comédie Française : 1680-1687 ; rue Mazarine, 1687-1770 rue de l'Ancienne Comédie, à partir de 1802 ; Palais Royal, Palais Royal : jardin, cirque, scènes diverses, vues sur le jardin depuis 1780 »



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 11 : Anonyme, *Vue de l'Ancien Palais Royal*, 1788, estampe noir et blanc (planche extraite d'ouvrage), tiré de : Mayeur de Saint-Paul, François-Marie, *Tableau du nouveau Palais-Royal*, Londres, Paris, Maradan, 1788, première partie.

B. Dessins originaux : projets successifs pour le Palais-Royal

1. Les deux projets de Henri Piètre

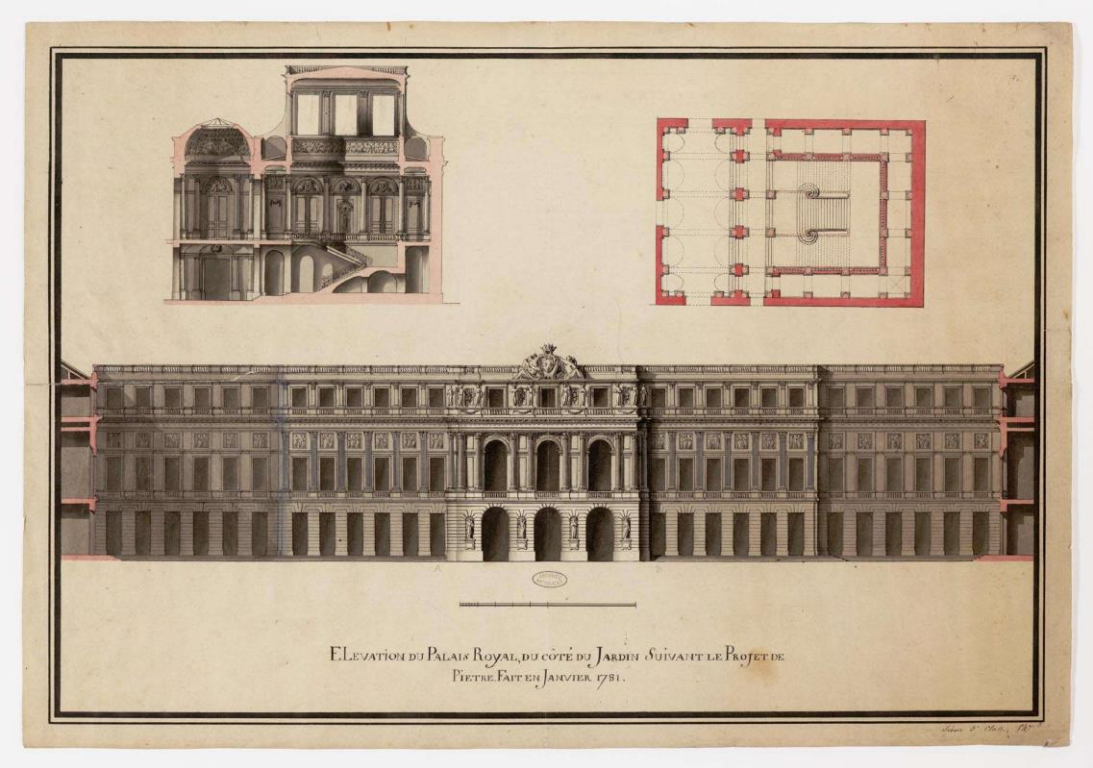


Figure 12 : Henri Piètre, *Elévation du Palais Royal du côté du Jardin suivant le Projet de Piètre fait en Janvier 1781 [Premier projet d'Henri Piètre]*, [janvier 1781], dessin à la plume et encore de Chine rehaussé de lavis rose et bleu, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 547[3]

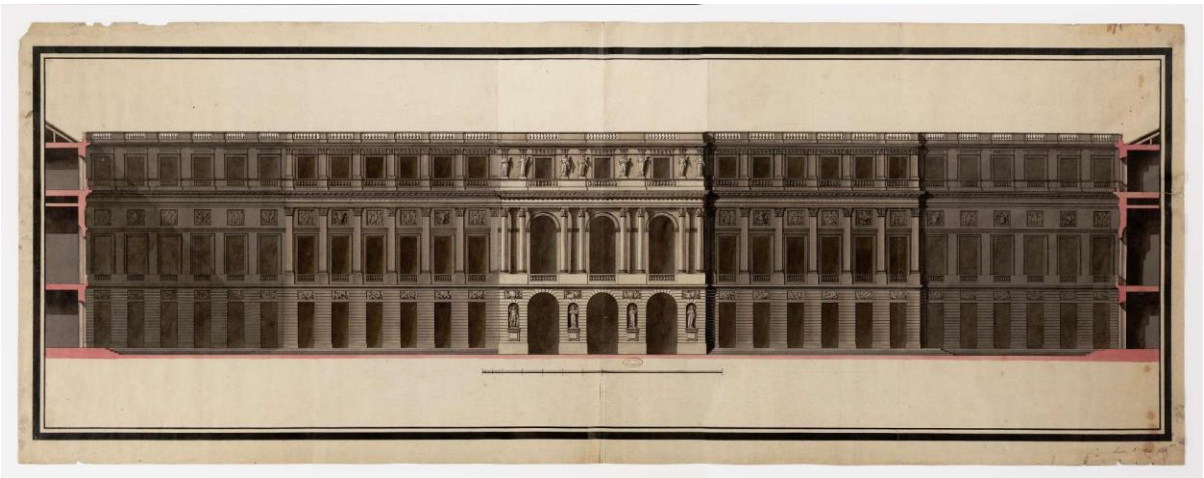


Figure 13 : Henri Piètre, *[Projet de façade du côté du jardin, second projet d'Henri Piètre]*, [ca. 1780-1781], dessin à la plume et encre de Chine rehaussé d'un lavis rose, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 547[1]

2. Les quatre plans de Victor Louis

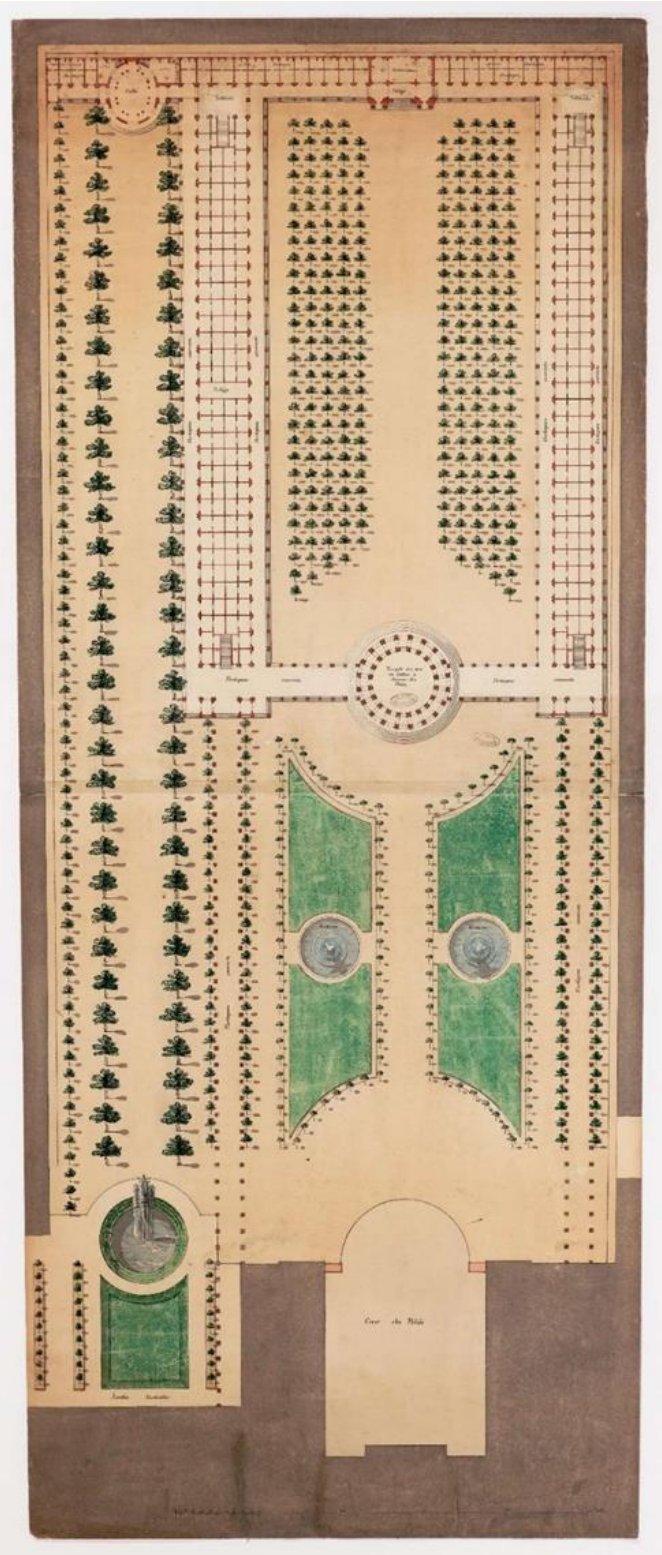


Figure 14 : [Victor Louis], *Projet d'aménagement comportant la construction de portiques et d'un temple des Arts, [1780]*, dessin à la plume et encre de Chine, lavis brun, vert, bleu et rouge, 115x47cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 959

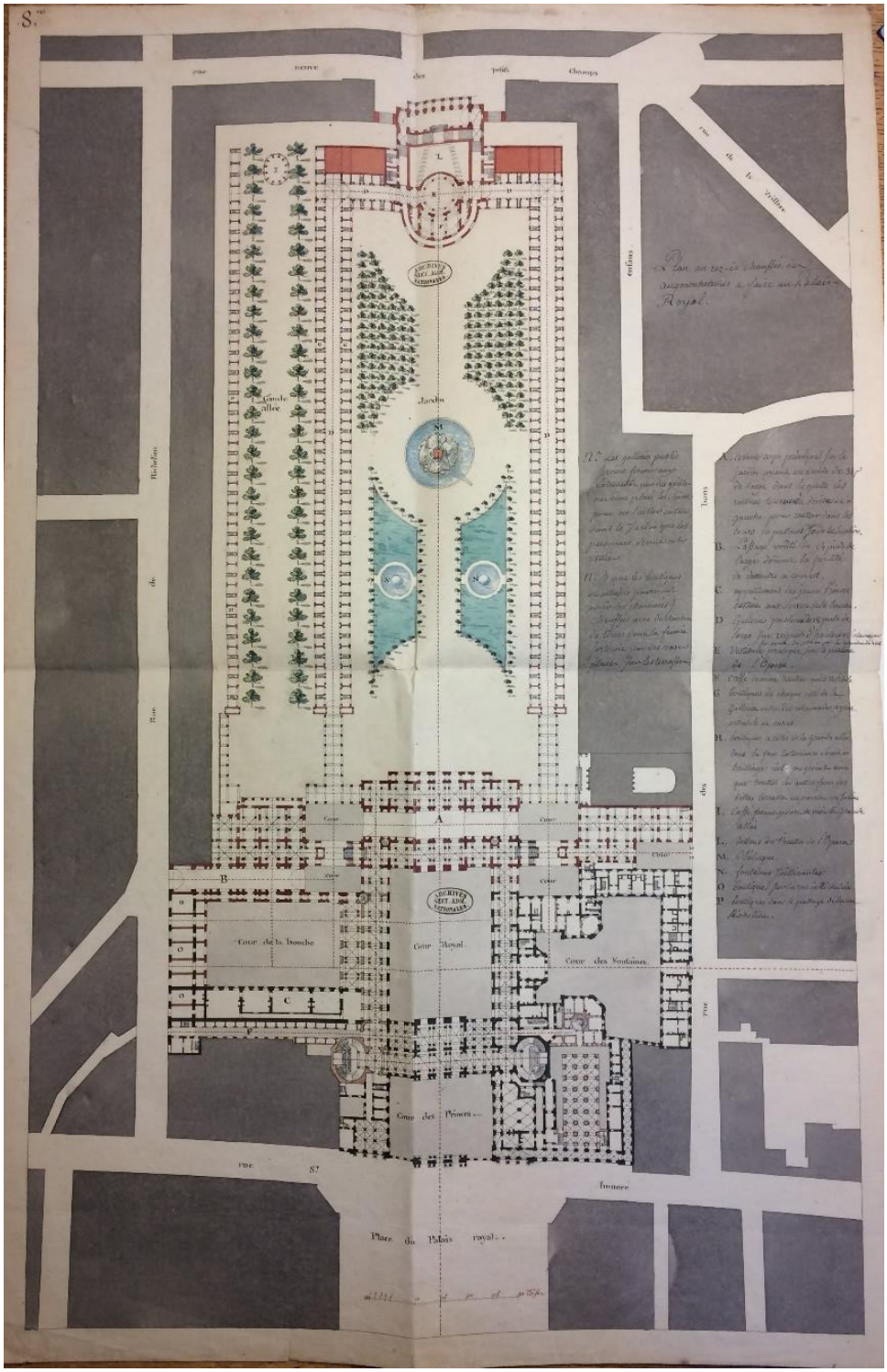


Figure 15 : Victor Louis, *Projet de Louis après la destruction de l'Opéra*, 1781, dessin à la plume et encre de Chine, lavis gris, rouge, vert et bleu, 80x40cm, Arch nat. R^4 281

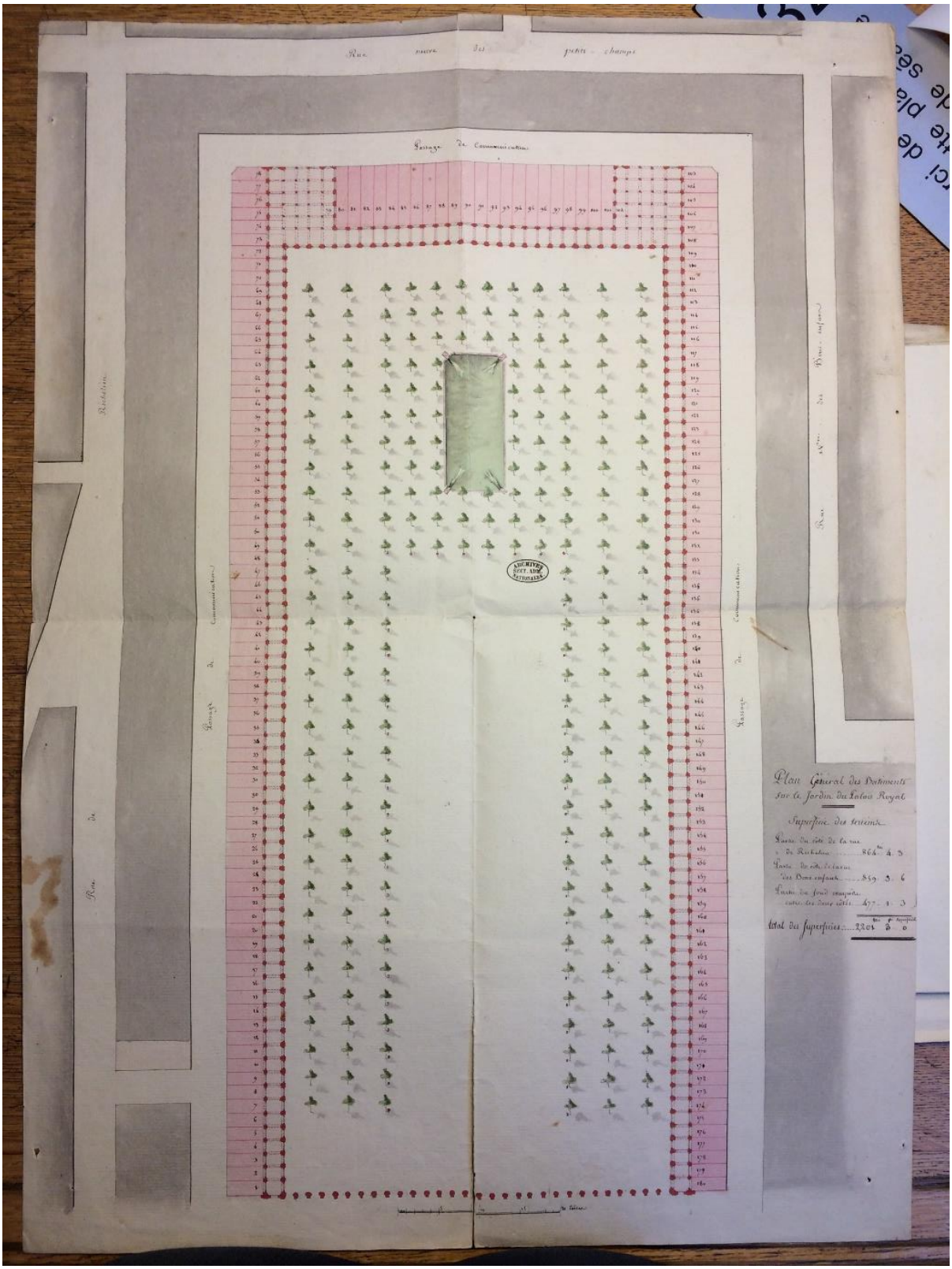


Figure 16 : [Victor Louis], *Projet de Victor Louis joint au marché passé entre le duc de Chartres et Berthault le 9 décembre 1781*, 1781, dessin à la plume et encre de Chine, lavis rose et vert, 110x50cm, Arch. nat. R^4 281

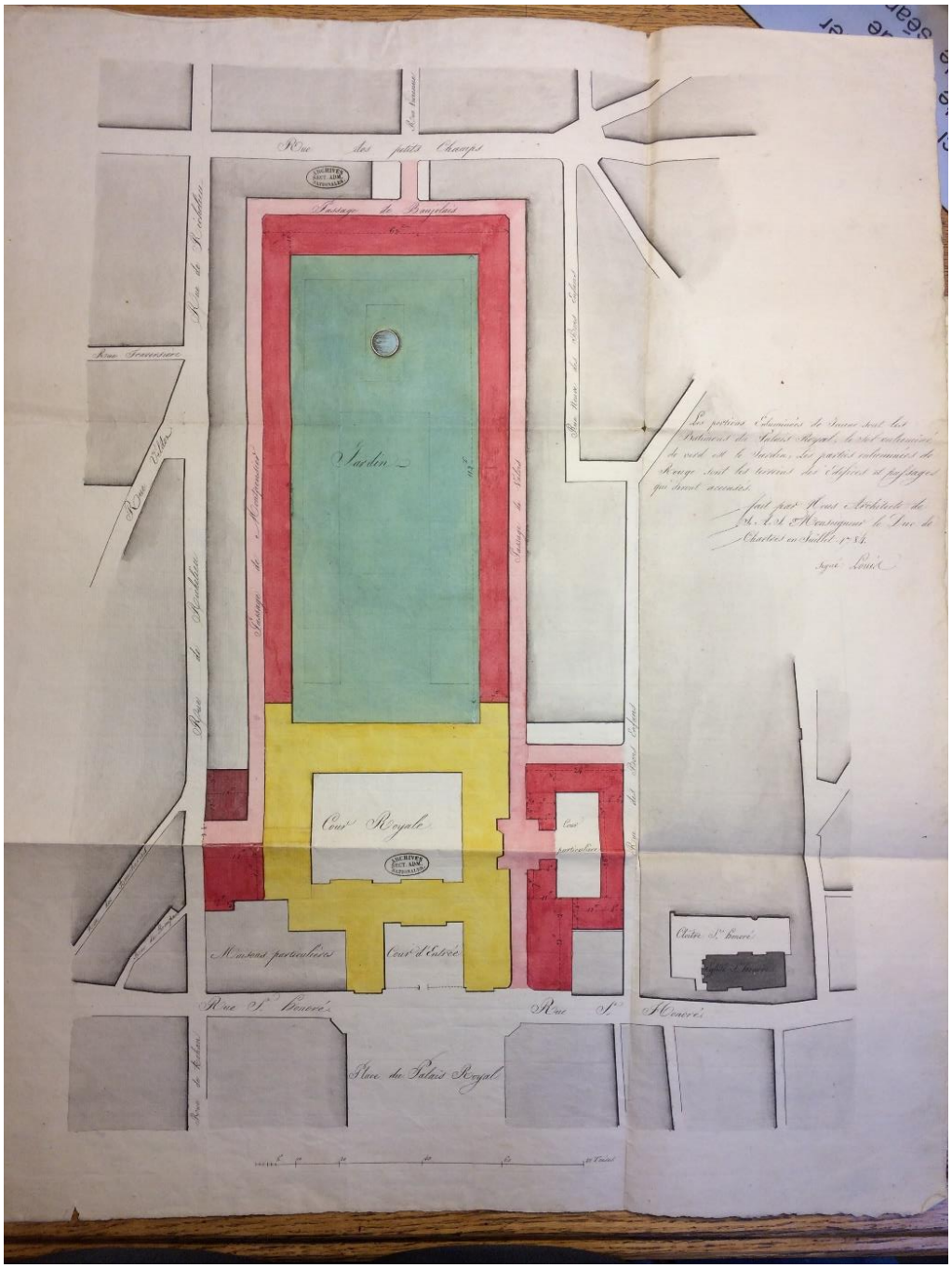


Figure 17 : Victor Louis, *Plan projeté du Palais-Royal*, juillet 1784, dessin à la plume et encre de Chine, lavis gris, vert, jaune et rouge, 105x55cm, Arch. nat. R^4 281

3. Un projet intermédiaire aux plans de Victor Louis ?

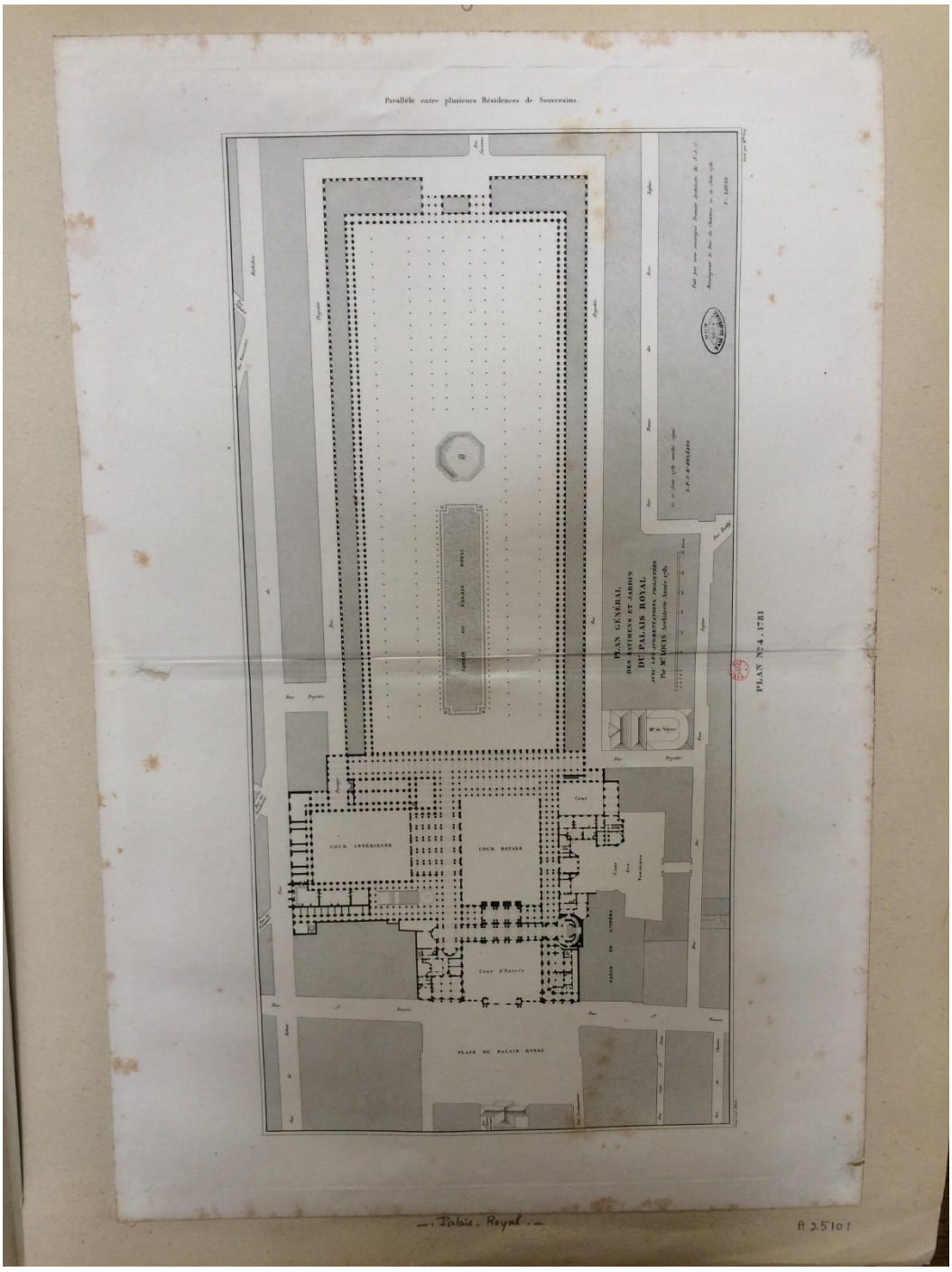


Figure 18 : Hibon (graveur), Plan général des bâtiments et jardin du Palais Royal avec les augmentations projetées par M. Louis Architecte année 1781, 1833, extrait de Fontaine, Pierre François Léonard, Percier, Charles, *Résidences de souverains. Parallèle entre plusieurs résidences de souverains de France, d'Allemagne, de Suède, de Russie, d'Espagne et d'Italie*, Paris, les auteurs, 1833, estampe en noir et blanc, 32x48,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, A 25 101

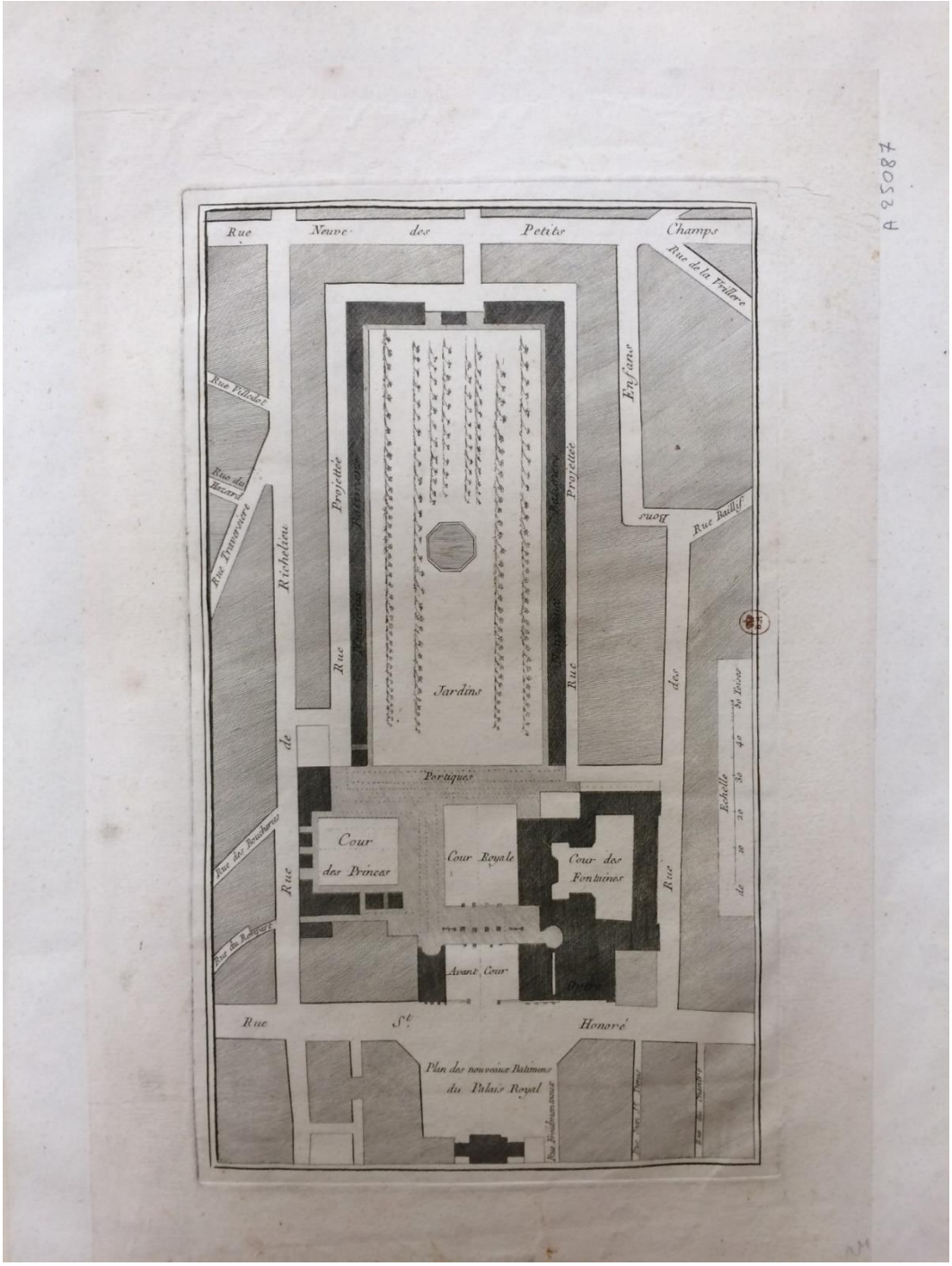


Figure 19 : Anonyme, *Plan des nouveaux Bâtiments du Palais Royal*, [1781-1783], estampe noir et blanc, 28,5x44cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, A 25 087

4. Un état des lieux après les travaux

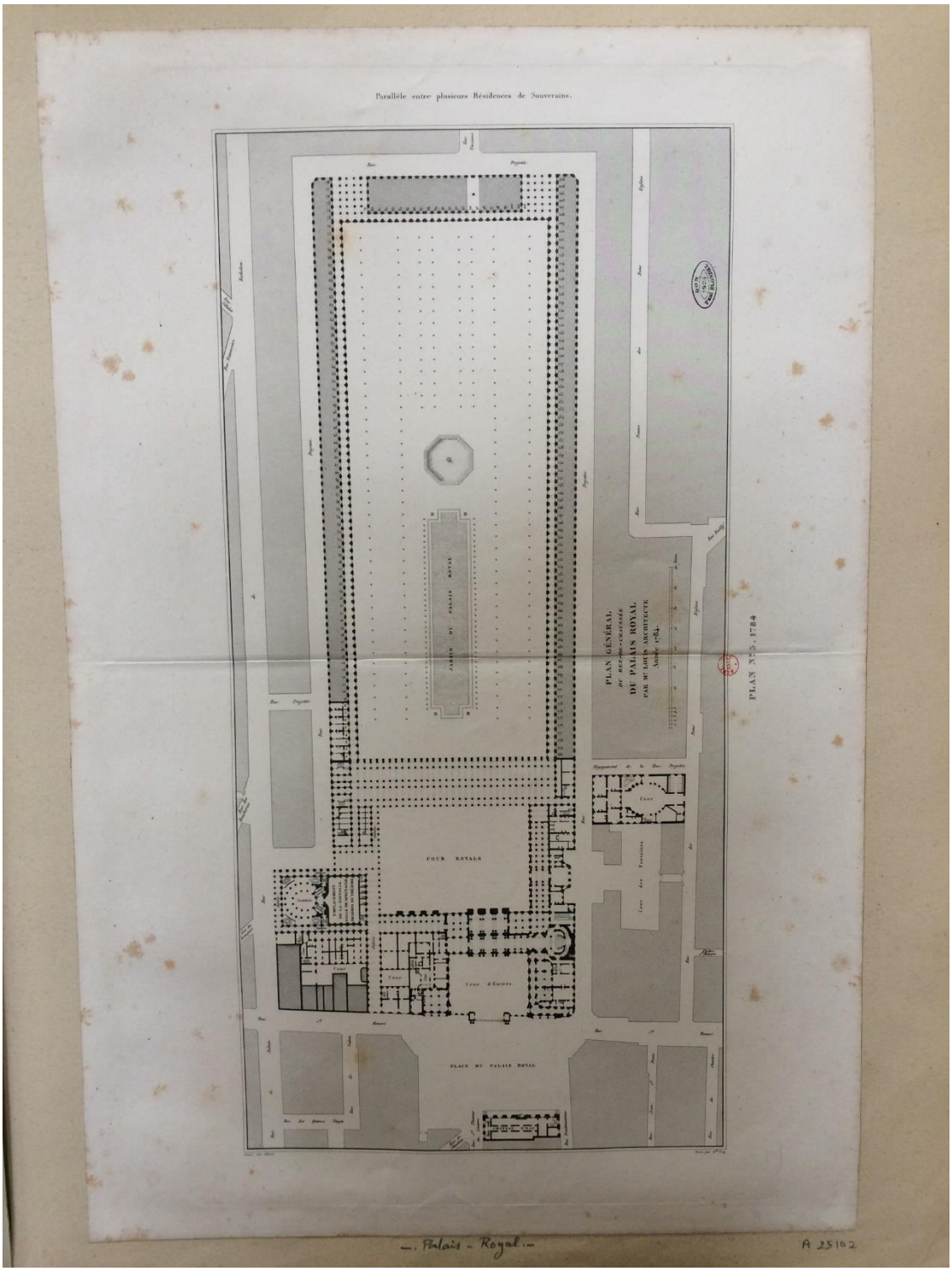


Figure 20 : Hibon (graveur), *Plan général du rez-de-chaussée du Palais Royal par M. Louis Architecte année 1784*, 1833, extrait de Fontaine, Pierre François Léonard, Percier, Charles, Résidences de souverains. Parallèle entre plusieurs résidences de souverains de France, d'Allemagne, de Suède, de Russie, d'Espagne et d'Italie, Paris, les auteurs, 1833, estampe en noir et blanc,32x48,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, A 25 102

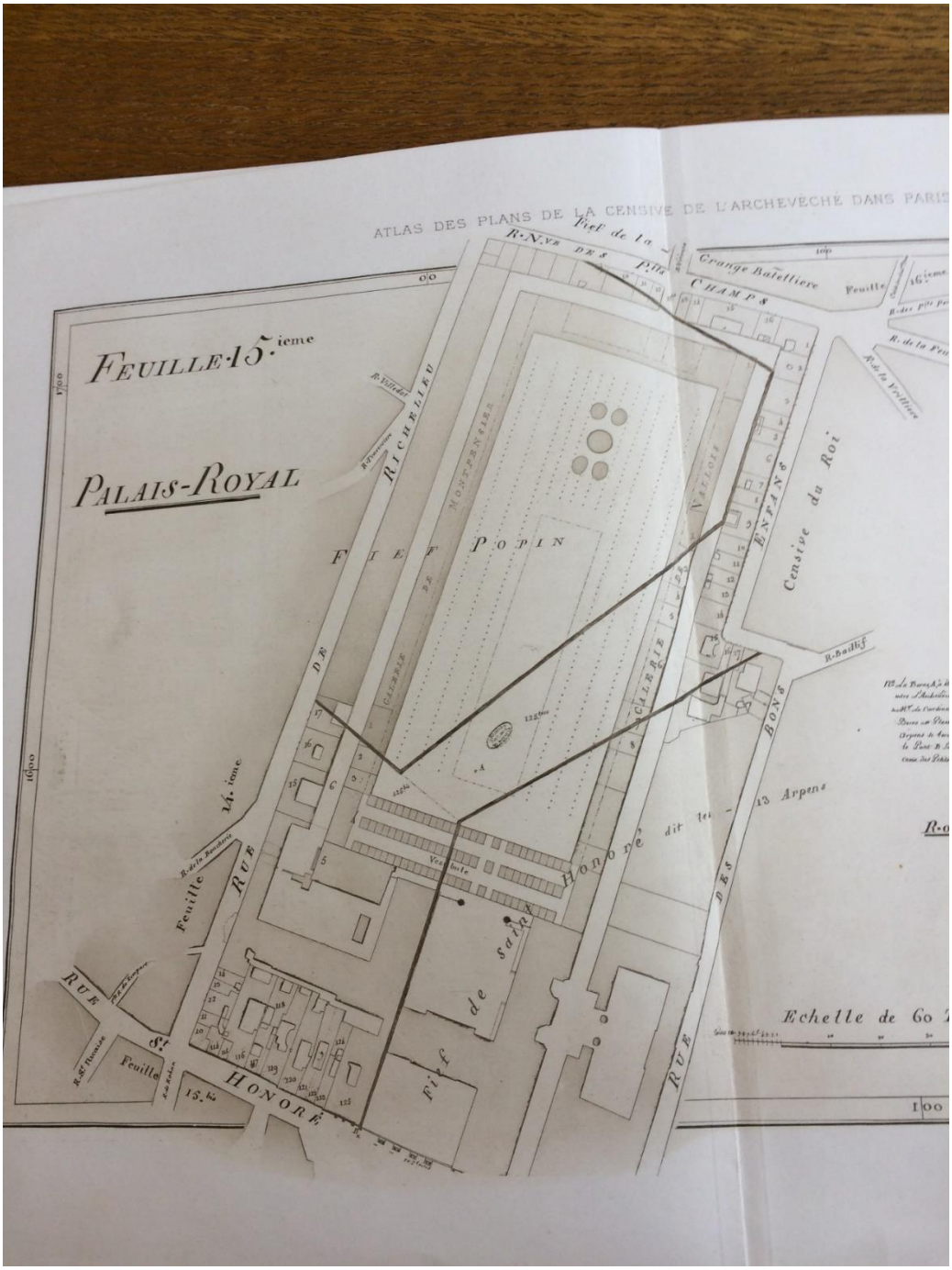


Figure 21 : Anonyme, *Vue du Palais-Royal en 1786*, 1906, planche extraite d'ouvrage [détail], environ 30x20cm, tiré de l'*Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris*, Reproduction en fac-similé publiée avec des notices extraites du terrier de l'archevêché par Armand Brette, Tome Premier, Paris, Imprimerie Nationale, 1906.

C. Plans et élévations des nouvelles maisons en pourtour du jardin

1. Plans originaux : les maisons en pourtour du jardin

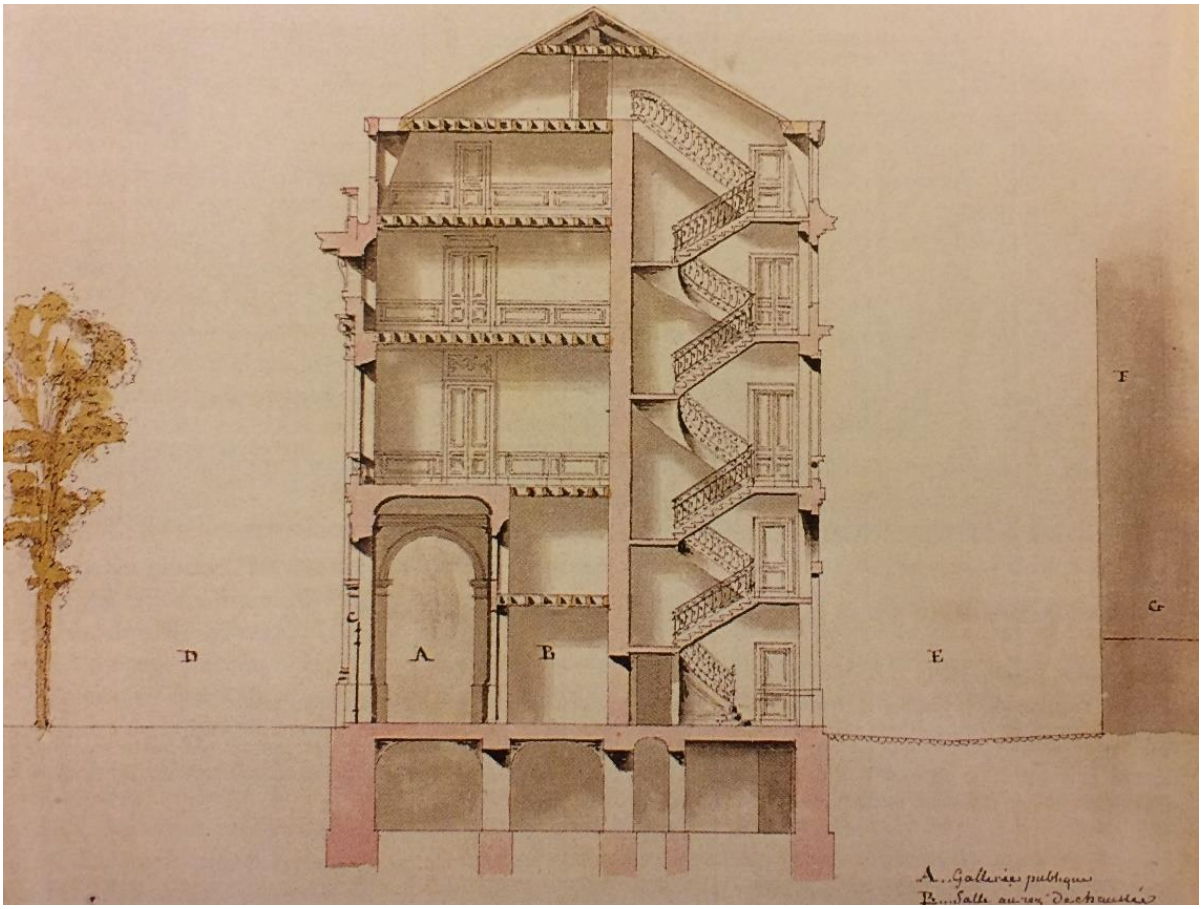


Figure 22 : [Victor Louis], *[Vue en coupe d'une maison donnant sur le jardin]*, 1780, [ca. 1780], dessin à la plume et encre de chine, lavis vert, rose et gris, 54x40,5cm, Arch. nat. R^4 281

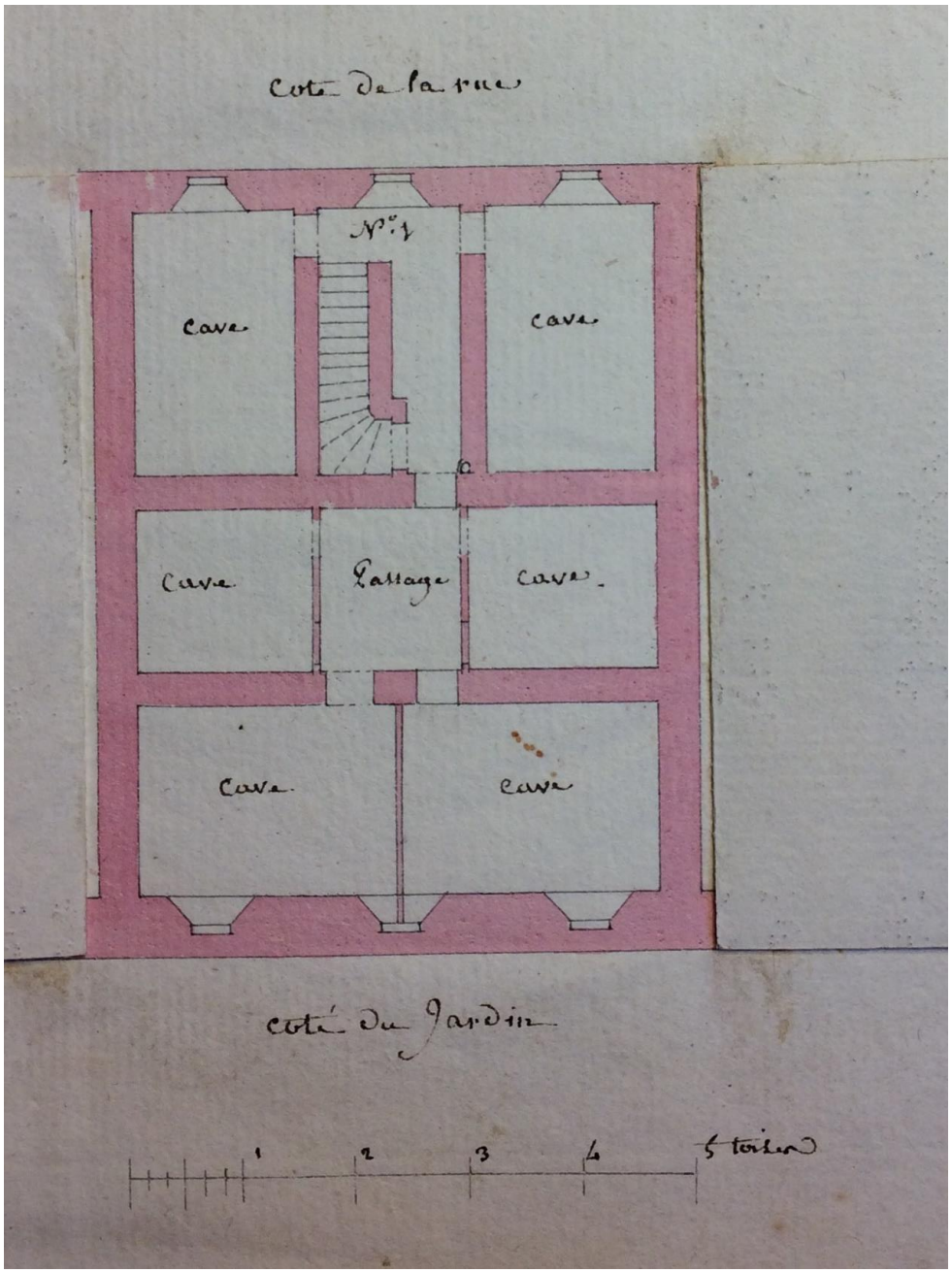


Figure 23 : Anonyme, *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°1 : plan des caves*, 1781, plume et lavis rose, Arch. nat. R^4 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

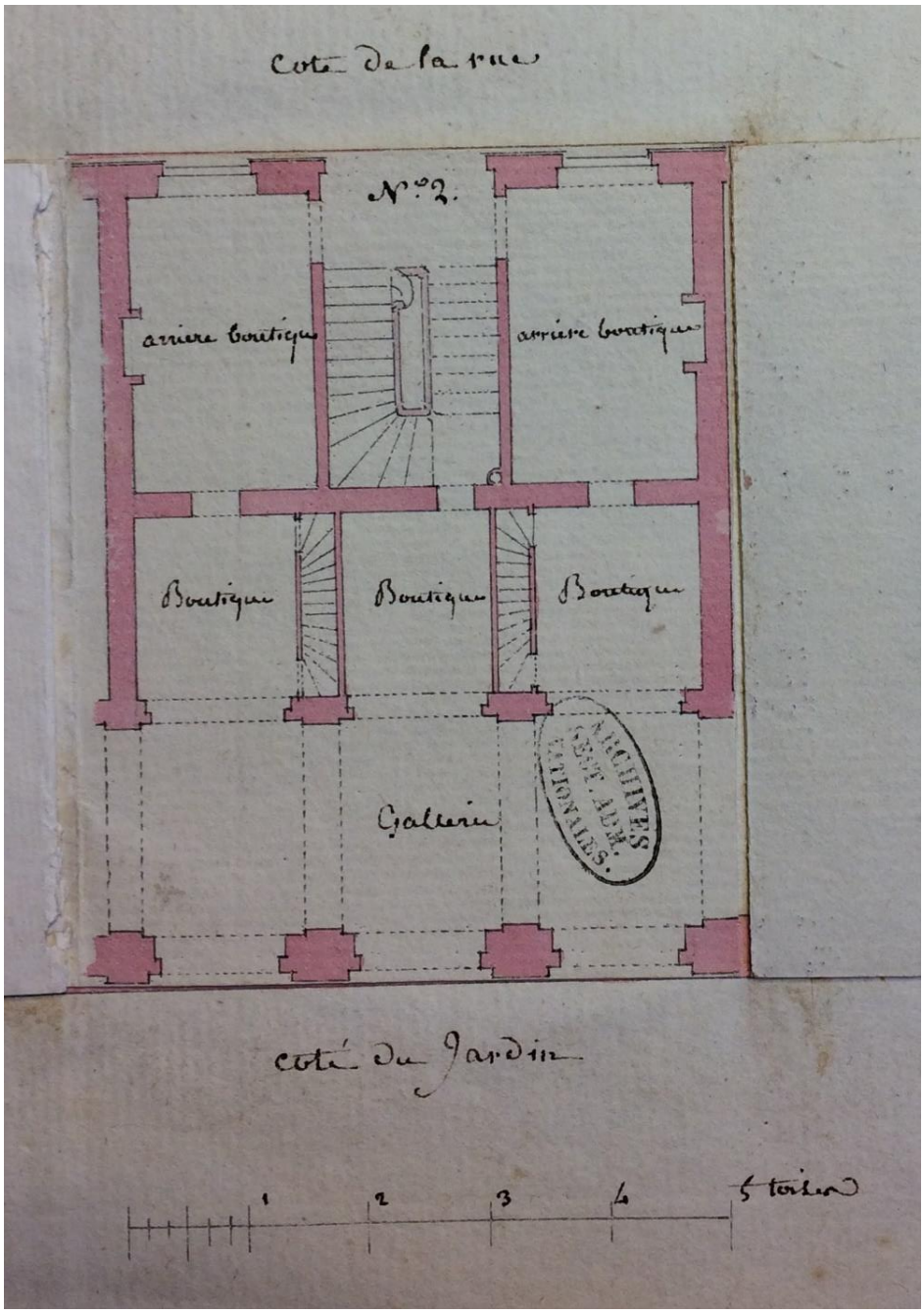


Figure 24 : Anonyme, *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°2 : plan du rez-de-chaussée*, 1781, plume et lavis rose, Arch. nat. R^4 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

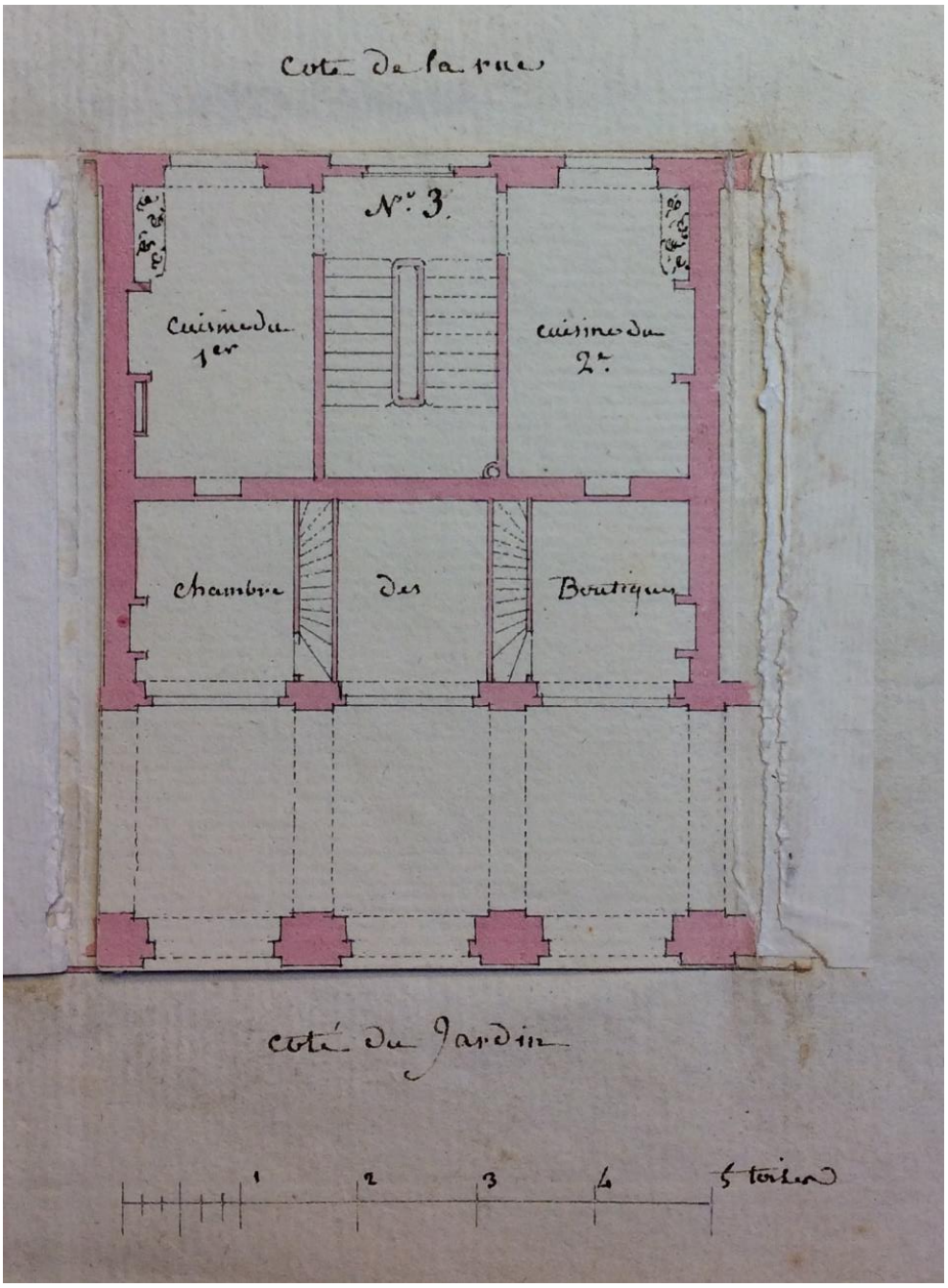


Figure 25 : Anonyme, *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°3 : plan de l'entresol*, 1781, plume et lavis rose, Arch. nat. R^4 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

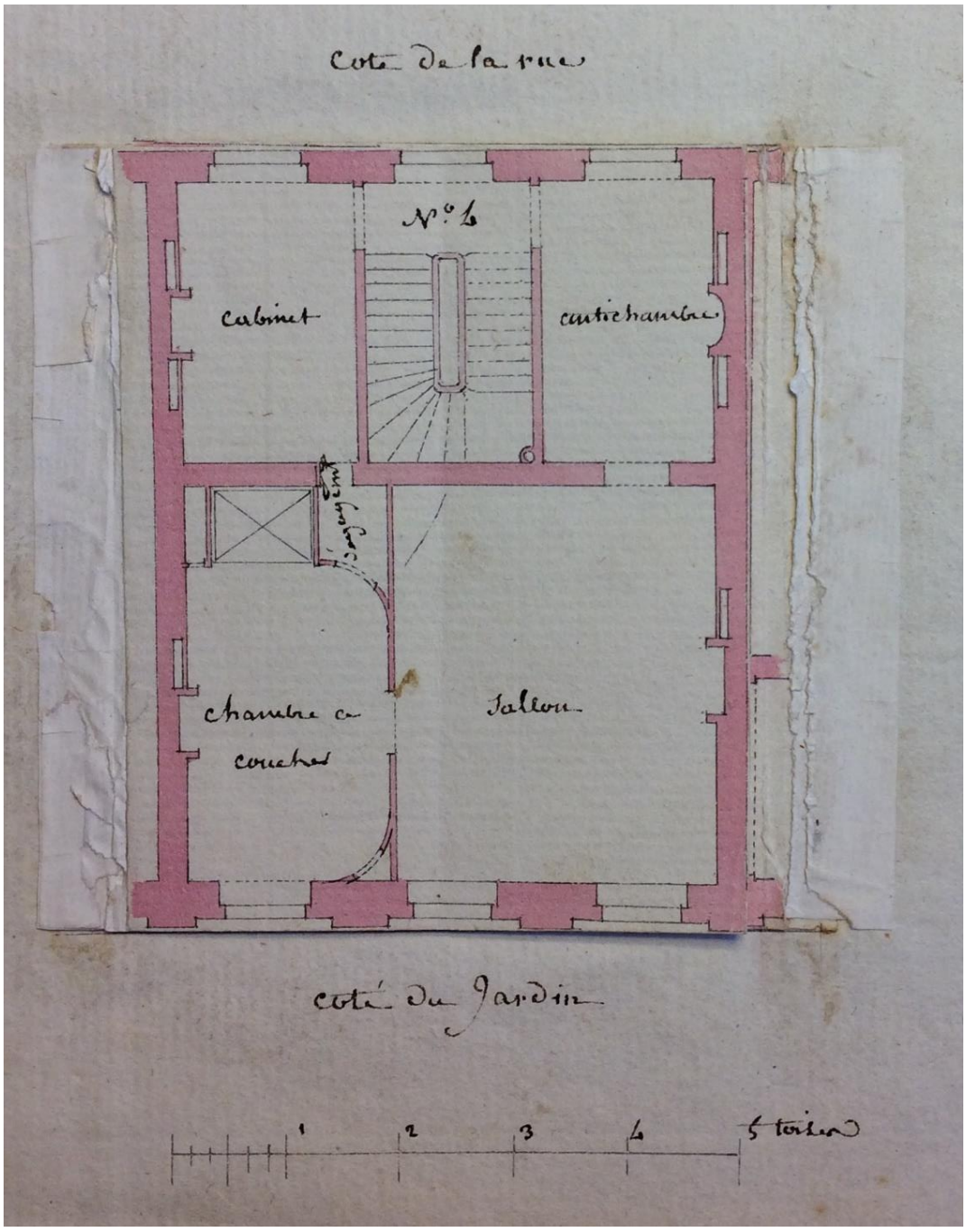


Figure 26 : Anonyme, *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°4 : plan du 1er étage*, 1781, plume et lavis rose, Arch. nat. R^4 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

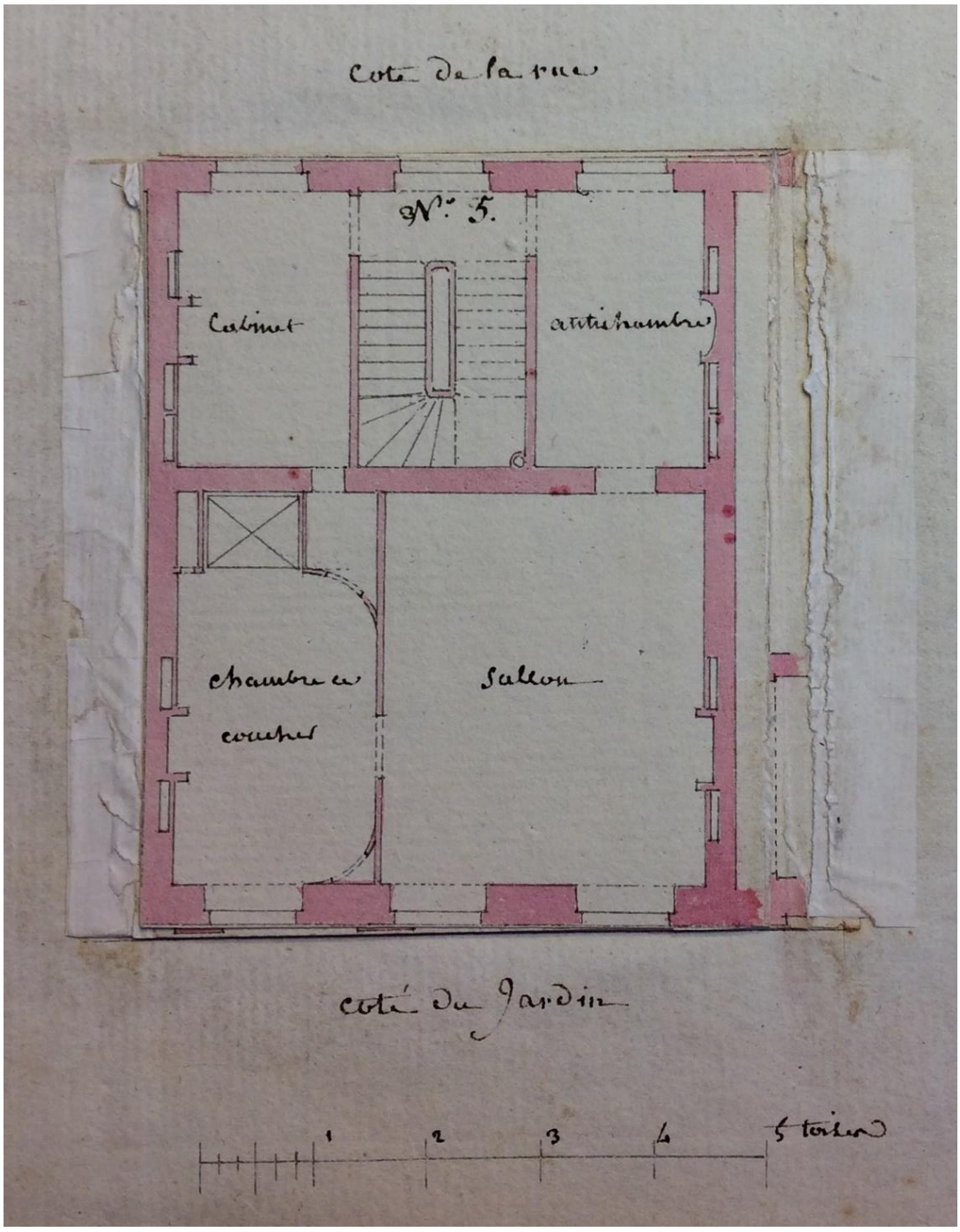


Figure 27 : Anonyme, *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°5 : plan du 2e étage*, 1781, plume et lavis rose, Arch. nat. R^4 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

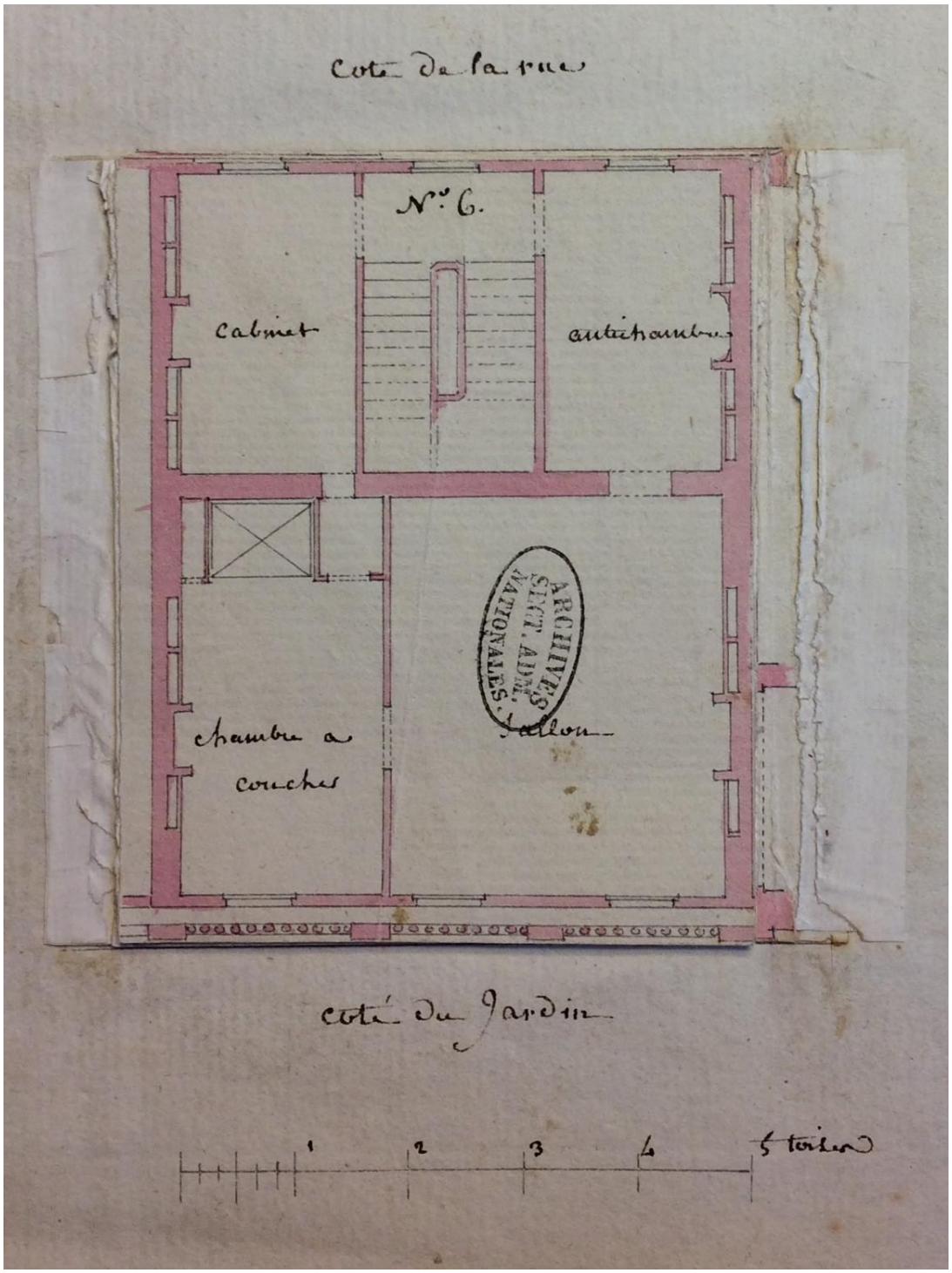


Figure 28 : Anonyme, *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°6 : plan du 3e étage ou mansarde*, 1781, plume et lavis rose, Arch. nat. R^4 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

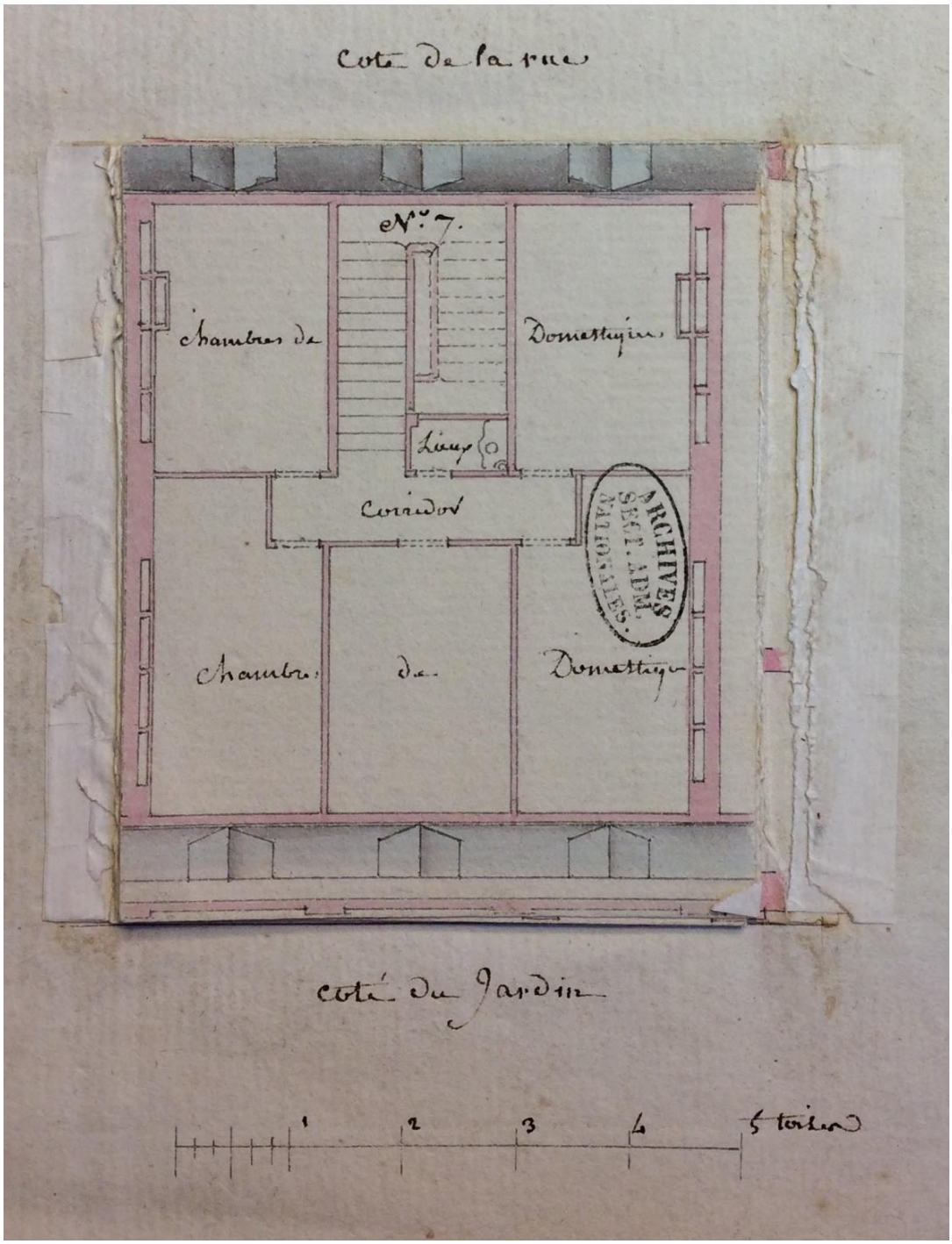


Figure 29 : Anonyme, *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°7 : étage au-dessus de la mansarde*, 1781, plume et lavis rose, Arch. nat. R^4 281, « Contrat entre Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Jacques Berthault », 9 novembre 1781.

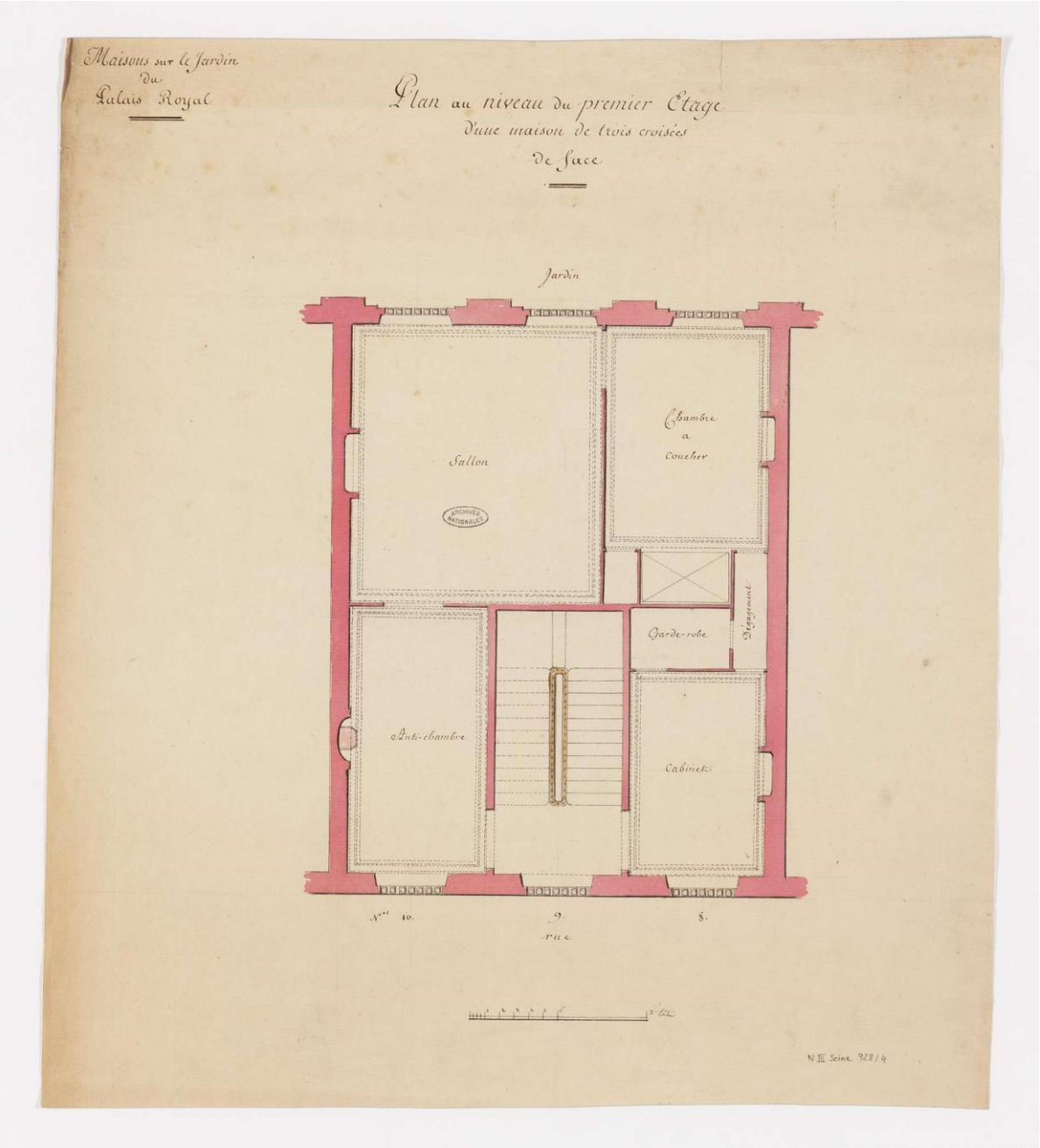


Figure 30 : Anonyme, *Plan au niveau du premier étage d'une maison de trois croisées de face, arcades n°8 à 10,* [ca. 1780-1785], dessin à la plume et encre de Chine rehaussé de lavis rose, 50x44,5cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 928 (4)

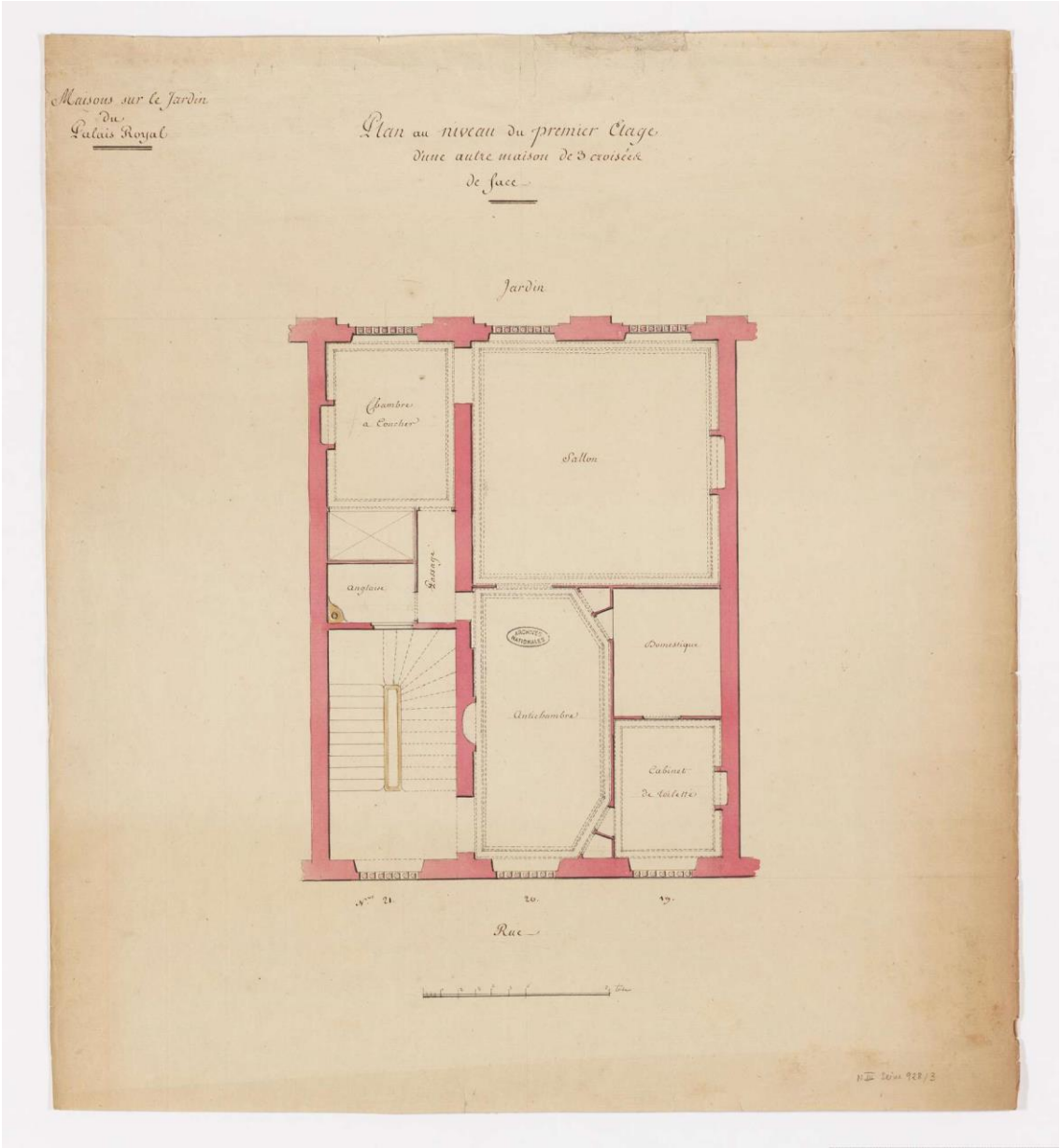


Figure 31 : Anonyme, *Plan au niveau du premier étage d'une autre maison de 3 croisées de face, arcades n°19 à 21,* [ca. 1780-1785], dessin à la plume et encre de Chine rehaussé de lavis de rose, 50x44,5cm, Arch. nat., Cartes et Plans, NIII Seine 928 (1)

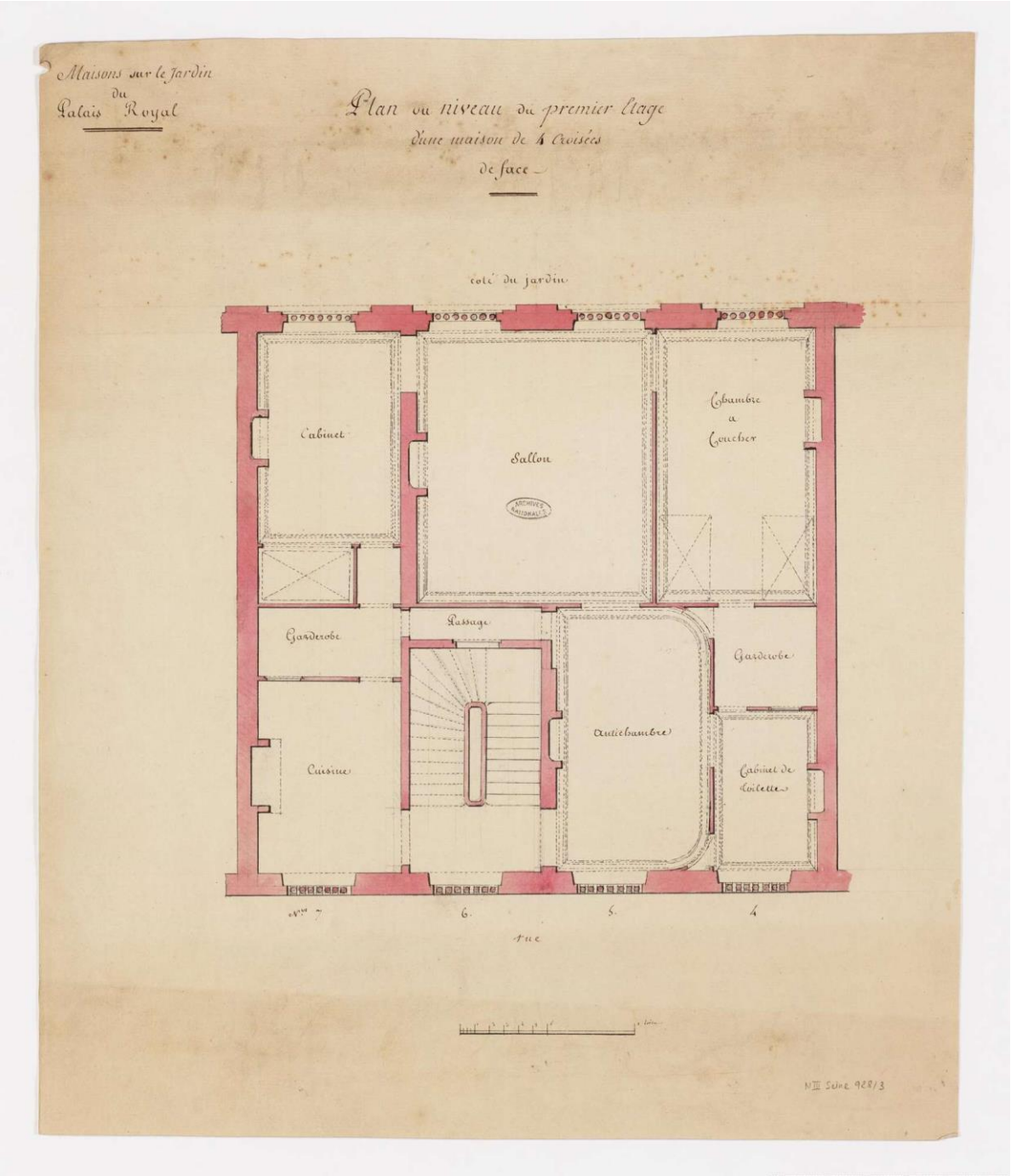


Figure 32 : Anonyme, *Plan au niveau du premier étage d'une maison de 4 croisées de face, arcades n°4 à 7*, [ca. 1780-1785], dessin à la plume et encre de Chine rehaussé de lavis rose, 50x44,5cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 928 (3)

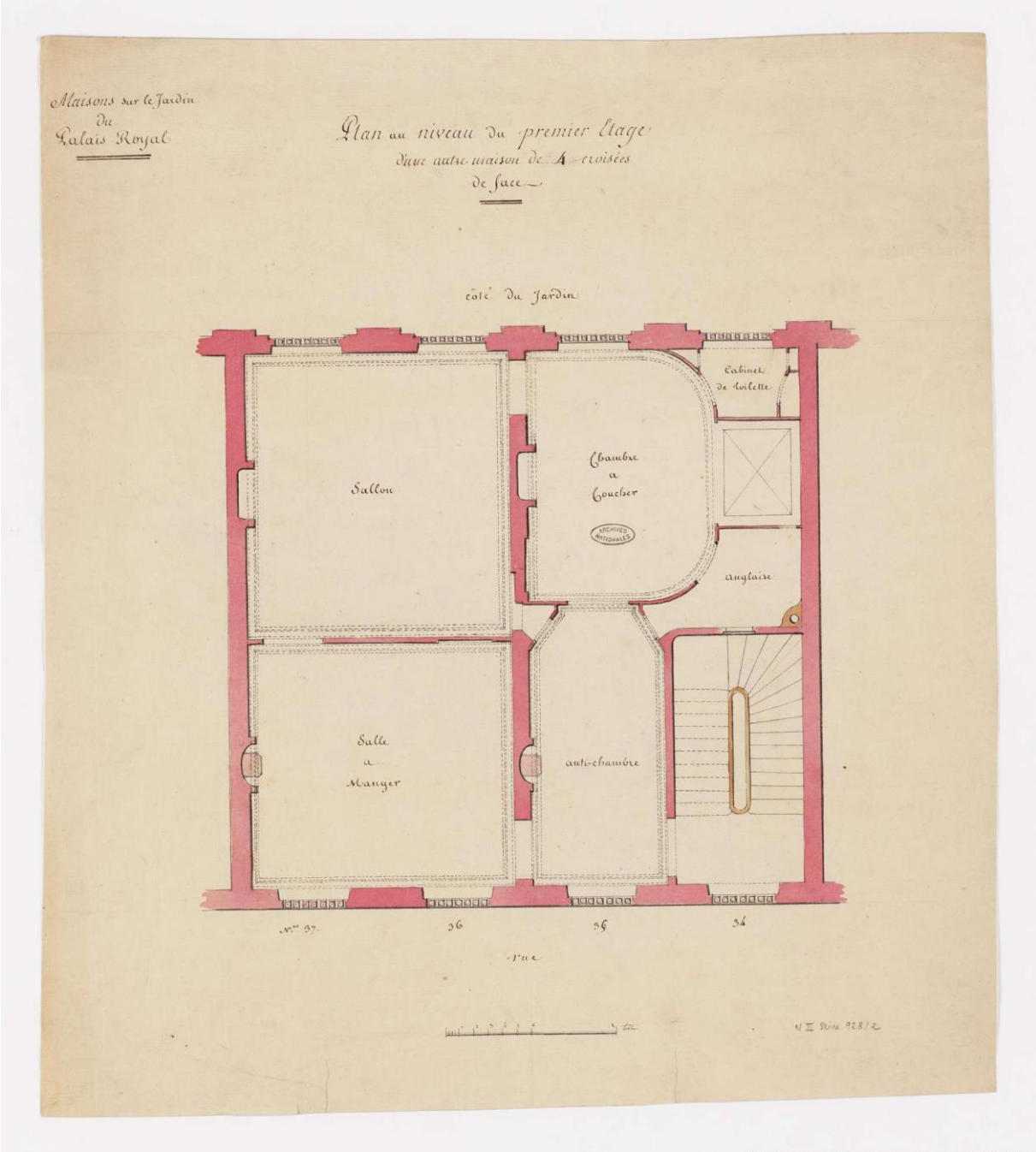


Figure 33 : Anonyme, *Plan au niveau du premier étage d'une autre maison de 4 croisées de face, arcades n°34 à 37*, [ca. 1780-1785], dessin à la plume et encre de Chine rehaussé de lavis rose, 50x44,5cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 928 (2)

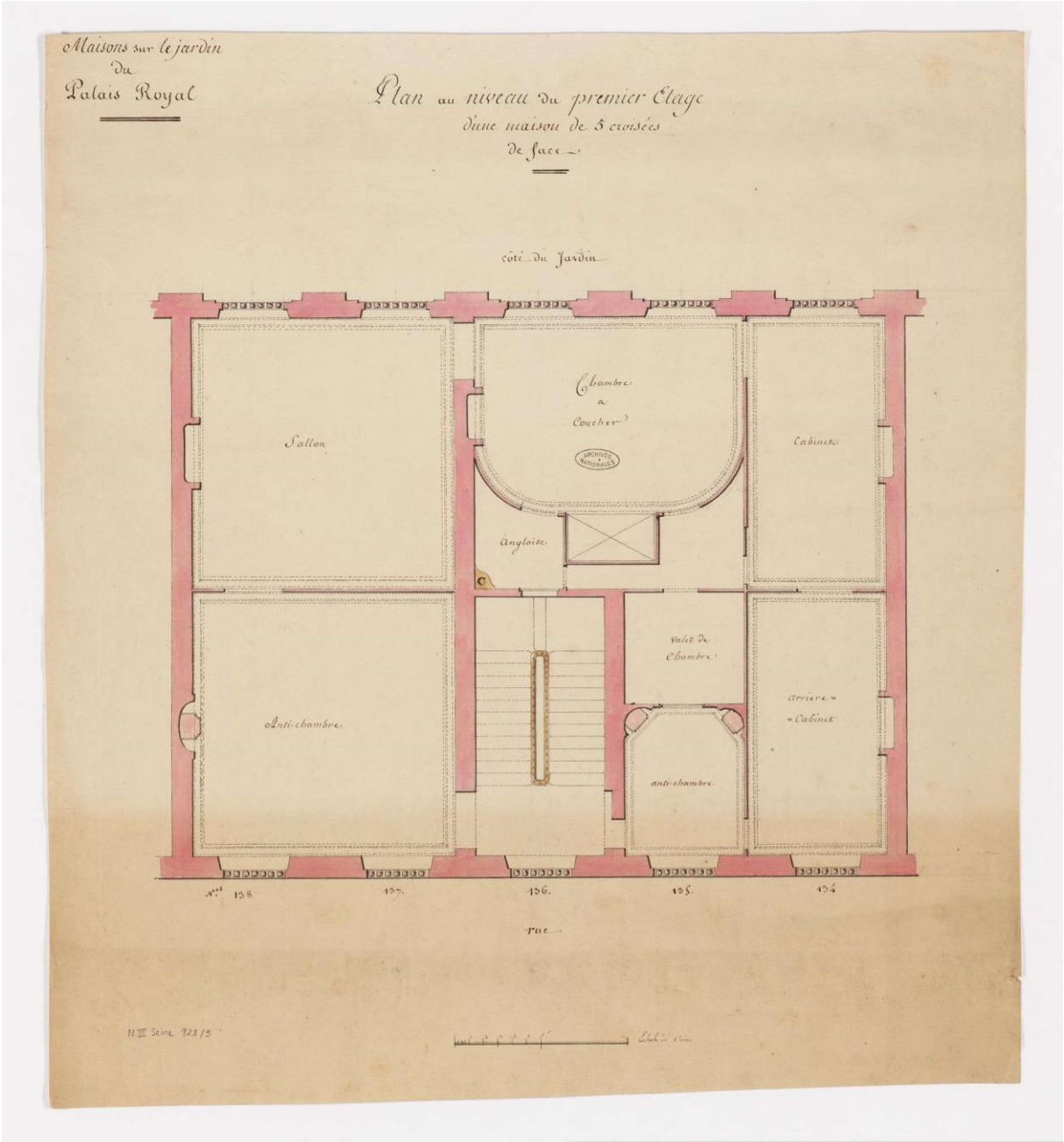


Figure 34 : Anonyme, *Plan au niveau du premier étage d'une maison de 5 croisées de face, arcades n°134 à 138* [ca. 1780-1785], dessin à l'encre de Chine rehaussée de lavis rose, 50x44,5cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 928 (5)

2. Un type d'habitat similaire : les appartements de la rue des Colonnes

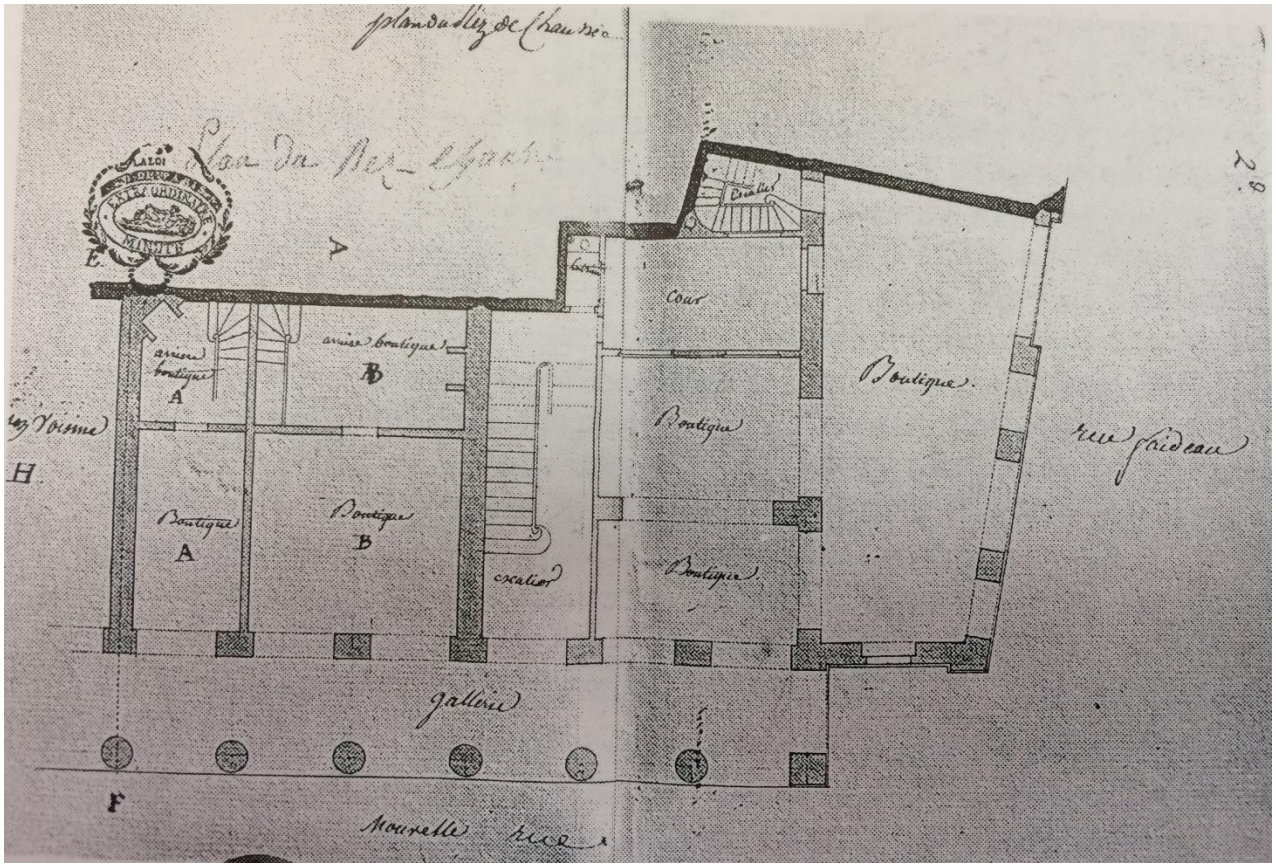


Figure 35 : Anonyme, *Plan du rez-de-chaussée de l'immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau (ancien n°1),* 1795, plume et lavis, Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXV, liasse 889, vente Baudecourt et Richard à Jouanne, 6 mai 1795, reproduit dans : Szambien, Werner, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, catalogue d'exposition, Mairie du 1er arrondissement, Mairie du 2e arrondissement, 1992, p.75.

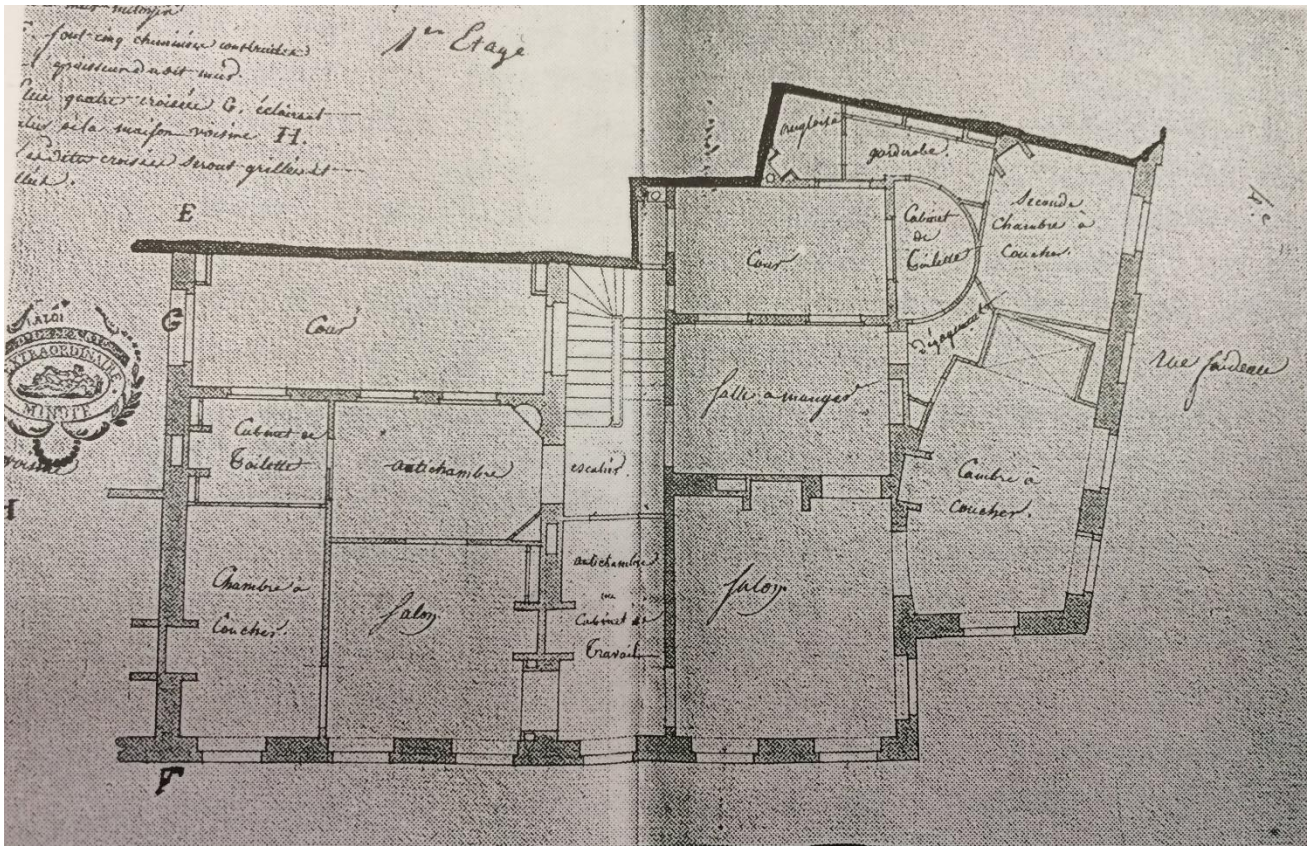


Figure 36 : Anonyme, *Premier étage de l'immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau,* 1795, plume et lavis, Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXV, liasse 889, vente Baudecourt et Richard à Jouanne, 6 mai 1795, reproduit dans : Szambien, Werner, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, catalogue d'exposition, Mairie du 1er arrondissement, Mairie du 2e arrondissement, 1992, p.75.

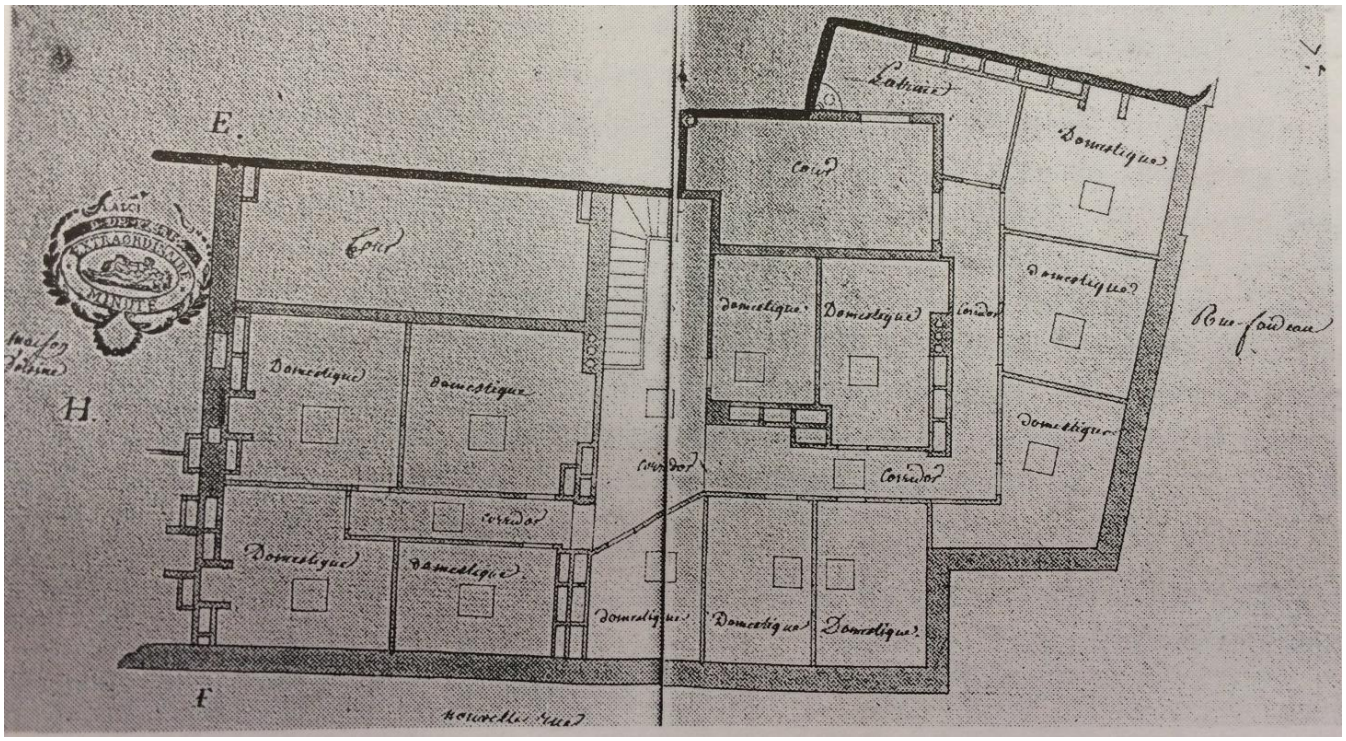


Figure 37 : Anonyme, *Les combles de l'immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau,* 1795, plume et lavis, Arch. nat. Min. Cent. Etude LXXV, liasse 889, vente Baudecourt et Richard à Jouanne, 6 mai 1795, reproduit dans : Szambien, Werner, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, catalogue d'exposition, Mairie du 1er arrondissement, Mairie du 2e arrondissement, 1992, p.75.

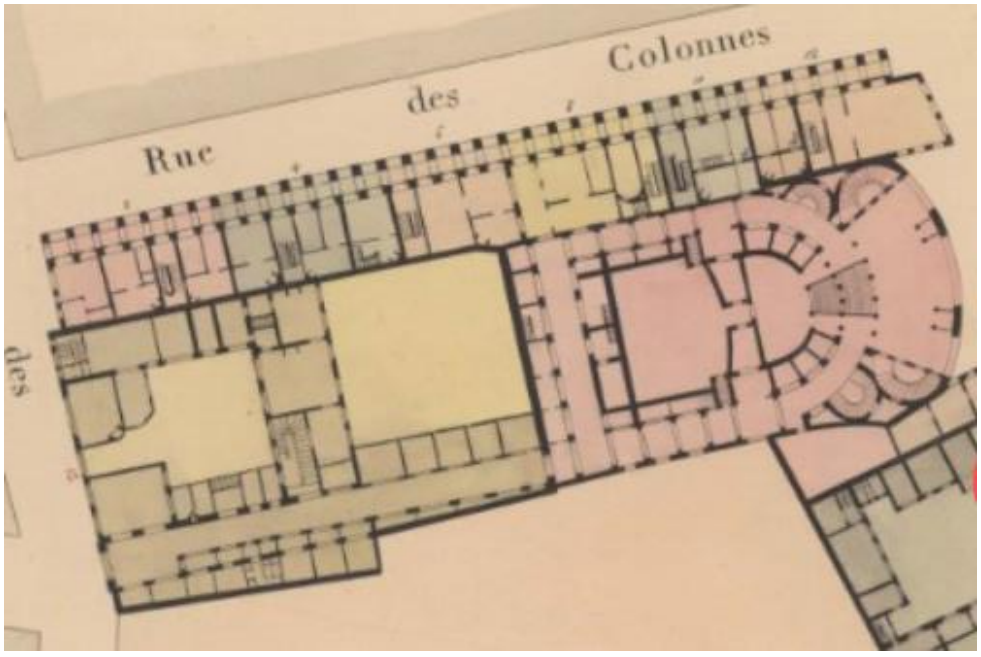


Figure 38 : *Rez-de-chaussée de la rue des Colonnes*, Cadastre de Paris par îlot (1810-1836), quartier Feydeau, îlot n°1, détail de la rue des Colonnes, Arch. nat. F31 76 12

D. Éléments décoratifs

1. Dessins de Victor Louis

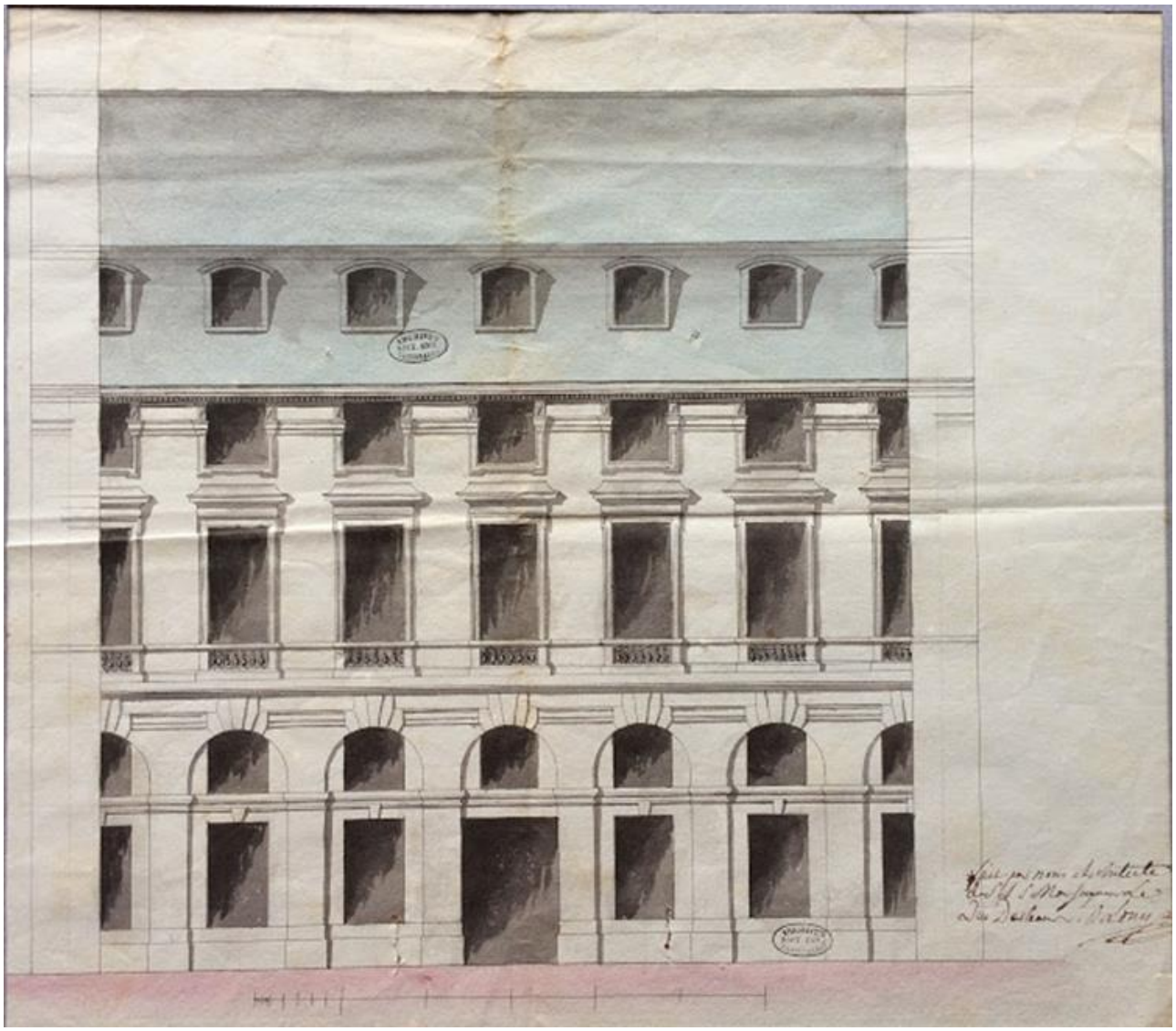


Figure 39 : Victor Louis, *[Vue de la façade sur la rue]*, [1780], dessin à la mine de plomb, plume et encre de chine, lavis bleu et rose, 42,3x36,8cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine R^4 288

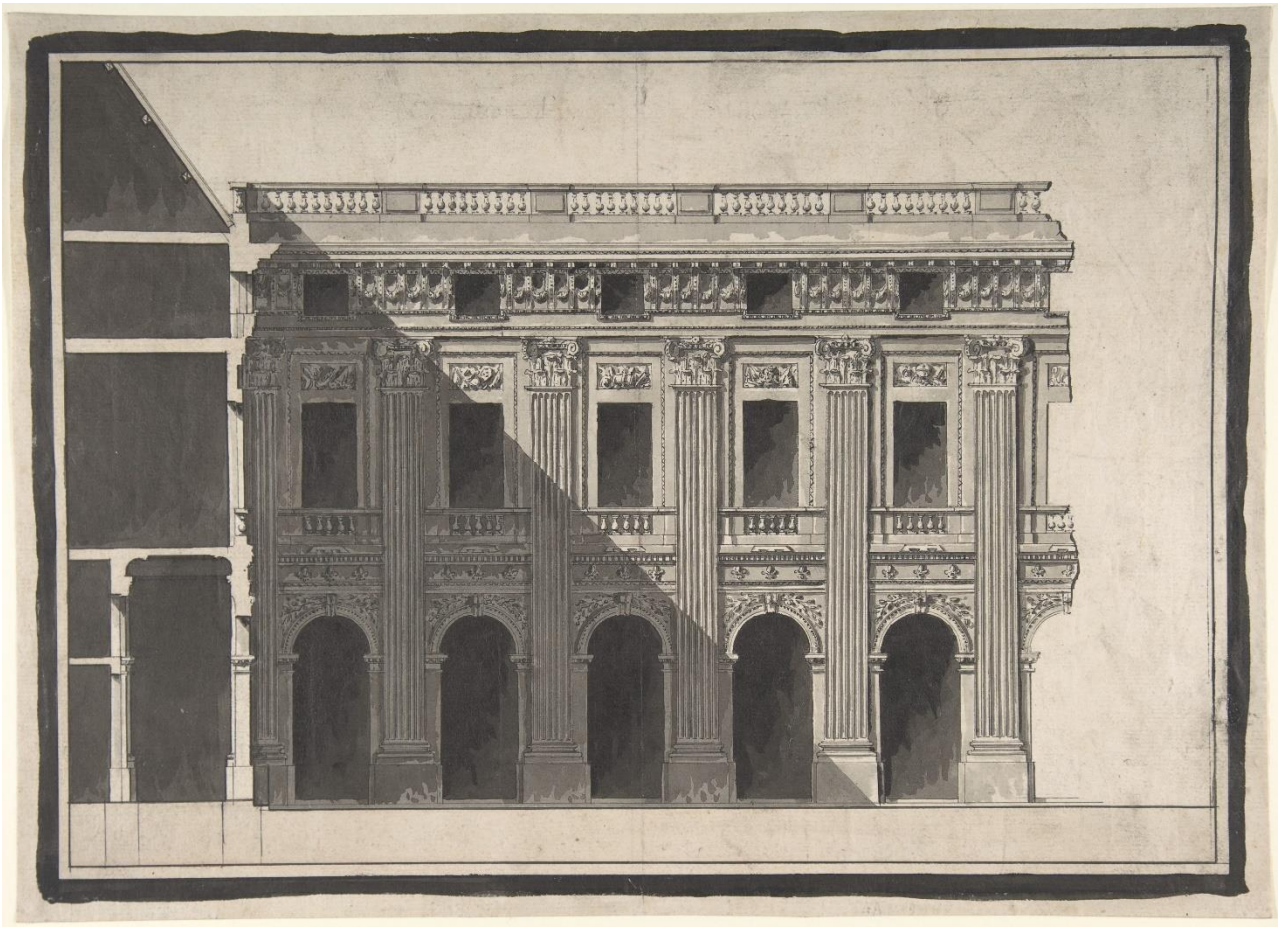


Figure 40 : Victor Louis, *Façade sur jardin du Palais-Royal*, 1781, encre, lavis gris, craie noire, 26,1 x 36 cm, New York, Metropolitan Museum of Art, Accession Number : 2008.596



Figure 41 : Victor Louis, *Vue de la façade sur le jardin*, [1780], dessin à la mine de plomb, plume et encre de chine, lavis bleu et rose, 40,3x37,6cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine R^4 288



Figure 42 : État actuel de la façade sur jardin

2. Décors végétaux au-dessus des arcades



Figure 43 : Rameaux de laurier



Figure 44 : Branches de chêne



Figure 45 : Rameaux d’olivier

3. Détails décoratifs



Figure 46 : Chapiteau des pilastres sur le jardin du Palais-Royal.



Figure 47 : Décor du deuxième étage sur le jardin du Palais-Royal.

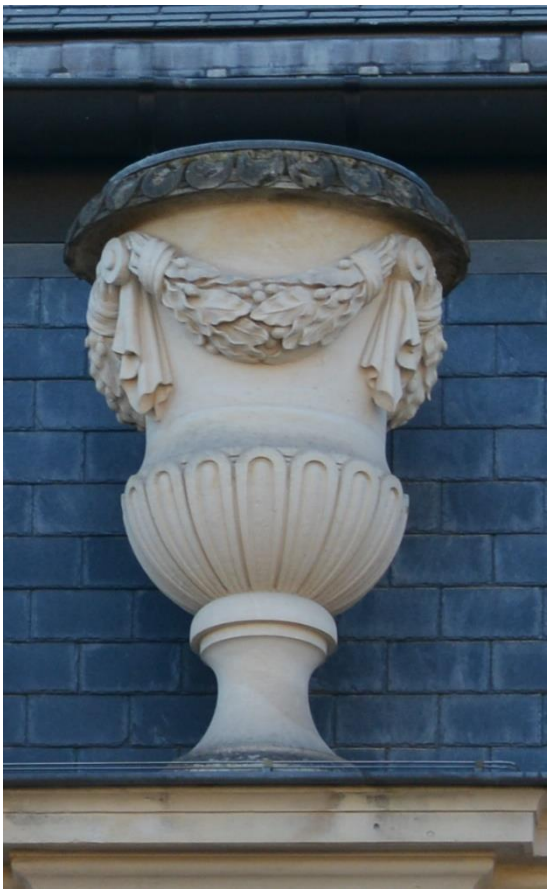


Figure 48 : Vase de l'étage d'attique sur le jardin du Palais-Royal.



Figure 49 : Palais-Royal, vases sur la balustrade de l'étage d'attique. Tiré de : Dupezard, Émile, Le Palais-Royal de Paris, Architecture et Décoration de Louis XV à nos jours, Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, Ancienne maison Morel. Ch. Eggimann, successeur, 106 boulevard Saint-Germain, 124 planches de reproductions photographiques, 1911, pl.65.

4. Panneaux de bas-reliefs au-dessus des fenêtres du premier étage autour du jardin du Palais-Royal.

a. Les bas-reliefs du Palais-Royal



Figure 50 : Arcades n°1 et 180, une toison de bélier ; à droite, une flûte de pan, une flute droite et un cor ou chalumeau à anche simple, un bouclier à tête féminine centrale ; à gauche, une corne d'abondance vide, une pelle ornée d'un ruban, une tête rayonnante sur un cuir découpé.



Figure 51 : Arcades n°2 et 179, une tête de Neptune sur une conque ; un trident et une rame croisées soutenant une guirlande de lauriers ; dans les angles inférieurs, deux dauphins ; en arrière-plan, deux boucliers.



Figure 52 : Arcades n°3 et 178, une peau de lion reposant sur un pelte ; à droite, une hache, un carquois rempli de flèches ; à gauche, des lances drapées et une masse.



Figure 53 : Arcades n°4 et 177, une tête féminine de face avec tresses nouées inscrite dans un médaillon ; à droite, un rameau de laurier, un cuir découpé, un faisceau de licteur, une chaîne ; à gauche, un flambeau, un cuir découpé, un rameau de laurier, des lances.



Figure 54 : Arcades n°5 et 176, un casque à crête vu de profil ; à droite, un médaillon renversé présentant un visage féminin de face, un carquois rempli de flèches, des feuilles de chêne ; à gauche, un cuir découpé, des feuilles de chêne, un faisceau de lances.



Figure 55 : Arcades n°6 et 175, un foudre sur un pelte ; à droite, un profil à l'antique dans un médaillon et une poignée de forme animale ; à gauche, des lances drapées et un bélier militaire.



Figure 56 : Arcades n°7 et 174, une enseigne militaire renversée ornée d'un médaillon avec une lune rayonnante et surmonté d'une couronne de laurier, où l'on distingue les initiales « M.T.F » ; à droite, un casque à panache.



Figure 57 : Arcades n°8 et 173, une amphore portant un camée et une chaîne ; à droite, un bouclier à tête de Méduse, feuilles de laurier ; à gauche, un bouclier octogonal à entrelacs, une lance, une couronne de lauriers ; en bas, un faisceau de lances.



Figure 58 : Arcades n°9 et 172, une cuirasse écaillée à médaillon ; à droite, des feuilles de laurier, un bouclier, des lances ; à gauche, un casque vu de profil, un carquois rempli de flèches.

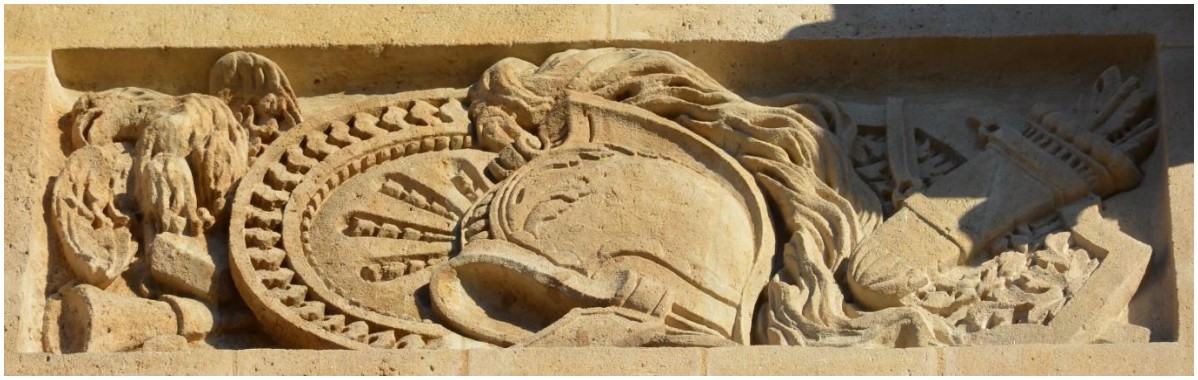


Figure 59 : Arcades n°10 et 171, un casque à panache vu de profil ; à droite, un carquois déposé sur un bouclier ; à gauche, un bouclier, un panache de plumes et un cor droit.



Figure 60 : Arcades n°11 et 170, une tête de Bacchus en médaillon ; à droite, une cuir découpée avec médaillon vide ; à gauche, une sirène sur un pelte.



Figure 61 : Arcades n°12 et 169, un médaillon représentant un foudre ; à droite, un animal ouvrant grand la gueule, deux lances drapées, un carquois rempli de flèches ; à gauche, une enseigne militaire ornée d'une tête de lion en médaillon, des feuilles de chêne et un bouclier.



Figure 62 : Arcades n°13 et 168, casque à l'antique représentant une figure animalière de face, cinq plumes ; en arrière-plan un bouclier rond, un bouclier octogonal orné d'une palmette, une hache, une tête de dragon, deux lances croisées et drapées en arrière-plan.



Figure 63 : Arcades n°14 et 167, pelte orné d'un médaillon présentant un profil à l'antique, à l'arrière-plan à gauche un bélier de profil et un carquois plein de flèches ; en arrière-plan à droite un bouclier rectangulaire, la poignée d'un sabre, une amphore autour de laquelle s'enroule un serpent.



Figure 64 : Arcades n°15 et 166, un aigle aux ailes déployées tenant entre ses serres trois serpents ; en arrière-plan deux boucliers, le bout d'un faisceau d'armes, trois lances, et des feuilles de chêne.



Figure 65 : Arcades n°16 et 165, un tambour orné d'une frise de postes et d'une frise d'acanthes, lié par un cordon à passementerie à un objet rond présentant le même décor ; en arrière-plan, des feuilles de laurier et des cors (salpinx ?), des lances croisées et drapées.



Figure 66 : Arcades n°17 et 164, un médaillon avec en son centre une tête ailée (Mercure ?), avec à sa gauche un caducée et à sa droite une trompette ornée d'un lac de passementerie ; en arrière-plan, quatre lances croisées soutenant des étendards, à droite un étendard frangé et un pelte, à gauche un bouclier ovale.



Figure 67 : Arcades n°18 et 163, un médaillon renversé représentant un masque à tresses sur un cuir découpé orné d'une feuille d'acanthe ; à droite, un sabre incurvé, un bouclier capitonné, un carquois rempli de flèches ; à gauche, un bouclier et une palme.



Figure 68 : Arcades n°19 et 162, casque à panache ; à droite, un fragment d'armure écaillée à bord enroulé, deux lances, et un cor ; à gauche, une sirène sur un cuir découpé.



Figure 69 : Arcades n°20 et 161, un tambour revêtu d'un tissu frangé et de passementerie, à droite un deuxième tambour, des feuilles de chêne, un cor ; à gauche à troisième tambour et des feuilles de chêne ; en bas, un canon.



Figure 70 : Arcades n°21 et 160, un bouclier drapé sur lequel est représenté un carquois rempli de flèches, disposé sur un cuir découpé à frise d'acanthes ; à droite, un casque à panache de forme animalière, et des feuilles de laurier ; à gauche, deux lances drapées.



Figure 71 : Arcades n°22 et 159, un médaillon renversé représentant une tête rayonnante (Apollon ?), sur un cuir découpé écaillé ; à droite, une peau de lion et un motif ornemental d'enroulement ; à gauche, deux lances drapées, une tête de chien.



Figure 72 : Arcades n°23 et 158, un médaillon vides dans les deux cas, sans doute détruit à la Révolution donc présentant peut-être une fleur de lis ; en-dessous, un canon drapé ; à droite, une trompette et une lance drapée ; à gauche, des feuilles de laurier et des chaînes.



Figure 73 : Arcades n°24 et 157, un brûle-parfum orné de guirlandes florales et têtes de béliers ; à droite, un enroulement se terminant en proue animale, un carquois rempli de flèches ; à gauche, un sabre incurvé, un bouclier, une lance drapée.



Figure 74 : Arcades n°25 et 156, un médaillon rond avec en son centre une étoile à cinq branches, encadré de part et d'autre de deux aigles ; en arrière-plan un cor et deux lances drapées.



Figure 75 : Arcades n°26 et 155, un casque à panache de profil ; à droite, une épée droite dans son fourreau, son lac et deux boucliers ; à gauche, un bouclier renversé présentant dans son centre une tête, une hache, deux lances.



Figure 76 : Arcades n°27 et 154, une tête de Méduse sur un cuir découpé reposant sur un drapé ; à droite, un buste de putti sur un cuir découpé, une lance ; à gauche, un pelte avec cannelures, une chaîne, un carquois.



Figure 77 : Arcades n°28 et 153, une peau de lion reposant sur deux boucliers, l'un rond et l'autre octogonal, une masse ; à gauche, des feuilles de chêne.



Figure 78 : Arcades n°29 et 152, un casque à panache de plume et couronné de lauriers reposant sur un pelte ; à droite, une colonnette à corbeille végétale et tailloir carré surmonté d'un agneau, d'un lion, ou d'un dragon ; à gauche, un carquois rempli de flèche et un cor drapé.



Figure 79 : Arcades n°30 et 151, un vase cannelé dont les anses se terminent en masques auquel sont rattaché, de façon symétriques, deux carquois distincts ; à gauche, à l'arrière-plan, un sabre incurvé dans son fourreau orné et un bouclier.



Figure 80 : Arcades n°31 et 150, un casque à l'antique représentant une figure animalière de face à panache de cinq plumes ; à droite, un médaillon représentant Hercule combattant l'hydre de Lerne ; à gauche, un flambeau reposant sur un bouclier.



Figure 81 : Arcades n°32 et 149, un médaillon rond avec en son centre une tête rayonnante, une guirlande de laurier soutenant une tenture frangée ; à gauche, un cor.



Figure 82 : Arcades n°33 et 148, un casque ailé régissant une composition symétrique avec deux caducées, deux cornes d'abondance et deux boucliers en arrière-plan.



Figure 83 : Arcades n°34 et 147, un casque surmonté d'un dragon ; à droite, une peau de lion et une masse, trois palmes et le culot d'un canon ; à gauche, un bouclier avec en son centre la tête de Méduse et, derrière, un flambeau.



Figure 84 : Arcades n°35 et 146, deux proues de navires, l'une avec une figure de proue en forme de lion et orné de guirlandes végétales, l'autre en forme de sirène. Le premier navire est surmonté d'un trident. À droite, un dauphin ; à gauche, un vase avec de l'eau jaillissante.



Figure 85 : Arcades n°36 et 145, un flambeau et un carquois enceints dans une couronne de lauriers ; à droite, un élément décoratif à enroulement et un bouclier ; à gauche, une enseigne militaire portant un profil à l'antique et les lettres « NLC » ou « NLG » en miroir et un pelte.



Figure 86 : Arcades n°37 et 144, un tambour vu de profil et portant un monogramme à deux L enlacés sur un étendard frangé, trois cors, des feuilles de chêne ; en arrière-plan, des lances drapées.



Figure 87 : Arcades n°38 et 143, un médaillon contenant deux oiseaux s'embrassant, encadré par un flambeau et un carquois rempli de flèches ; à l'arrière-plan, un enroulement symétrique se terminant en deux proues animales tenant une guirlande végétale.



Figure 88 : Arcades n°39 et 142, une lyre derrière laquelle se croisent un caducée, une pelle et une canne; à droite, une tête rayonnante sur un cuir découpé et un cor ; à gauche, une tête en médaillon et un flambeau.



Figure 89 : Arcades n°40 et 141, un casque vu de trois-quarts, surmonté d'un lion et couronné de lauriers ; à droite, un carquois rempli de flèches et une épée droite à quillons enroulés en S, sur un bouclier clouté ; à gauche, une hache et un bouclier.



Figure 90 : Arcades n°41 et 140, un médaillon contenant un aigle tenant dans ses serres un foudre, surmonté d'une peau de lion tenant dans ses pates à droite, une masse, à gauche, un carquois rempli de flèches ; à droite, un casque à panache renversé ; à gauche, un casque à panache de profil, une trompette et le bout d'un faisceau d'armes.



Figure 91 : Arcades n°42 et 139, un médaillon rond contenant un profil d'homme à l'antique ; il est entouré par deux aigles tenant dans leurs serres des foudres et dans leur bec une guirlande de lauriers.



Figure 92 : Arcades n°43 et 138, un livret avec des partitions de musique entouré d'un cor de chasse enroulé ; en bas, un fusil ; à droite, un cor de chasse droit ; en arrière-plan, des lances drapées.



Figure 93 : Arcades n°44 et 137, deux masses croisées ornées de guirlandes de feuilles de chênes et de glands ; de part et d'autres, deux têtes de lions symétriques se faisant face ; au centre, un pelte ; en bas, un bélier militaire traversant l'ensemble.



Figure 94 : Arcades n°45 et 136, un médaillon central orné d'une tête de lion mordant un heurtoir, derrière lequel se croisent deux faisceaux de licteurs ; à droite, un bouclier rond cannelé et un carquois rempli de flèches ; à gauche, un bouclier octogonal ; en arrière-plan, des lances drapées.



Figure 95 : Arcades n°46 et 135, un casque ailé de face surmonté d'un coq ; à droite, un objet non identifié d'où surgit une tête humaine portant un chapeau ; à gauche, une épée droite dont la garde est en forme de tête d'aigle ; en arrière-plan, deux boucliers.



Figure 96 : Arcades n°47 et 134, une tête rayonnante centrale entouré d'une couronne végétale surmontée d'un ruban ; de part et d'autre, symétriquement, deux lyres surmontées d'une feuille d'acanthe et d'une tête de putto ; de part et d'autre dans les coins inférieurs, des compositions de fruits contenant des rameaux d'oliviers, des pêches, des grenades.



Figure 97 : Arcades n°48 et 133, un caducée surmonté d'un casque ailé ; de part et d'autre, symétriquement, des têtes d'aigles se faisant face ; à droite, un médaillon renversé à tête de Méduse ; à gauche, un médaillon renversé à tête rayonnante ; en arrière-plan, des cors portant des étendards frangés.



Figure 98 : Arcades n°49 et 132, une étoile rayonnante à six branches, entouré d'une couronne de lauriers et surmonté d'un hibou ; à droite, un carquois, un flambeau et un enroulement se terminant en proue animale ; à gauche, un carquois, un flambeau, et un cuir découpé écaillé.



Figure 99 : Arcades n°50 et 131, deux sceptres enlacés dans une couronne fleurdelisée ; en bas, un canon ; en arrière-plan, des lances drapées.



Figure 100 : Arcades n°51 et 130, deux médaillons superposés, l'un représentant un profil à l'antique ; on distingue les lettres « FAN.MDE.BIA.H » sur l'un et « FOL.HAIEI » sur l'autre ; des pattes de lion sont jetées sur les médaillons ; à droite, un globe terrestre avec les longitudes, le méridiens et le cercle polaire arctique, deux livres fermés et des feuilles de chêne ; à gauche, un livre ouvert et une corne d'abondance.



Figure 101 : Arcades n°52 et 129, une tête de guerrier casqué vue de profil sur un médaillon, une épée droite à la lame en travers ; à droite, une peau de lion, un phylactère sur lequel on distingue « MI », quatre lances ; à gauche, des feuilles de laurier, un chalumeau à anche simple, le tout drapé.



Figure 102 : Arcades n°53 et 128, deux oiseaux enlacés sur un bouclier ovale ; à droite, un casque renversé, une lance, et la fusée et la garde d'une épée ; à gauche, deux roses, une lyre surmonté d'une tête féminine, un entrelacs sur lequel repose un collier de perles, un carquois rempli de flèches, une couronne de roses.



Figure 103 : Arcades n°54 et 127, un casque de forme animalière vu de profil ; à droite, un livre ouvert où l'on distingue les lettres « CH. VIR. Inlio », des lances décorées d'une couronne de lauriers ; à gauche, une hache, des lances drapées, et l'embouchure d'un canon.



Figure 104 : Arcades n°55 et 126, deux médaillons avec des profils à l'antique, l'un d'une femme autour duquel s'enroule un serpent, et l'autre d'un homme portant une couronne de laurier ; à droite, un faisceau de licteur et des lances drapées ; à gauche, un casque à panache vu de profil.



Figure 105 : Arcades n°56 et 125, un médaillon portant des entrelacs végétaux pouvant être un monogramme « CT » sur un cuir découpé ; à droite, un bouclier octogonal cannelé, trois canons et trois boulets de canon, une lance drapée ; à gauche, trois lances drapées et la culasse d'un canon.



Figure 106 : Arcades n°57 et 124, une couronne de lauriers et une couronne de feuilles de chênes enlacées ; à droite, un flambeau renversé, une lance drapé et un bouclier ; à gauche, deux lances drapées, un flambeau renversé, un pelte, et une frise soutenant un tailloir rectangulaire.



Figure 107 : Arcades n°58 et 123, Un pelte ; sur cet élément, un masque et une guirlande de lauriers ; dans le coin inférieur droit, un chien ; en arrière-plan, deux boucliers.



Figure 108 : Arcades n°59 et 122, un brûle-parfum orné de têtes de béliers d'où s'échappent des flammes ; deux flambeaux disposés symétriquement ; à droite, une amphore renversé ; à gauche, une tête de bélier militaire; deux boucliers en arrière-plan.



Figure 109 : Arcades n°60 et 121, un sabre incurvé autour duquel est disposé une couronne de lauriers, sur un bouclier ; à droite, deux livres, dont l'un ouvert sur une écriture manuscrite ; à gauche, le bout d'un faisceau de licteur ; en arrière-plan des lances drapées.



Figure 110 : Arcades n°61 et 120, couronne de sultan ornée d'une aigrette de plume et pierres précieuses ; derrière, un sabre ottoman incurvé ; à droite, un fouet en crin de cheval et une tête rayonnante ; à gauche, une hache et un croissant ; en arrière-plan, des lances drapées.



Figure 111 : Arcades n°62 et 119, une tête d'Athéna en médaillon, encadrée par deux amphores renversées dont l'une avec une anse anthropomorphe ou en forme de sirène ; à l'arrière-plan, des palmes et des feuilles de laurier.



Figure 112 : Arcades n°63 et 118, un bouclier cannelé renversé sur un cuir découpé ; en arrière-plan, un cor droit, un bélier militaire et un faisceau de lances.



Figure 113 : Arcades n°64 et 117, une enseigne militaire brisée surmontée d'un aigle tenant dans ses serres un foudre, sur le verso d'un bouclier ; au-dessus, un fouet en crin ; à droite, un collier ; à gauche, un casque en forme de hure avec panache et lances drapées.



Figure 114 : Arcades n°65 et 116, un médaillon contenant un profil d'homme couronné de lauriers à l'antique, entouré de deux cornes d'abondance et, de part de d'autre, deux casques vus de trois-quarts.



Figure 115 : Arcades n°66 et 115, trois casques ; au centre, un casque de forme animalière vu de face ; à droite, un casque à panache surmonté d'un satyre ; à gauche, un casque avec un masque à son front surmonté de griffons.



Figure 116 : Arcades n°67 et 114, quatre amphores renversées ; à droite, deux couronnes et une enseigne militaire surmontée d'un profil à l'antique ; à gauche, une enseigne militaire surmontée d'un aigle.



Figure 117 : Arcades n°68 et 113, un canon sur lequel repose une chaîne ; à l'arrière-plan, un grand vase ; à droite, une ouverture non identifiée ; à gauche, deux règles d'artilleur et deux épées à poignées différentes : en arrière-plan, des lances drapées.



Figure 118 : Arcades n°69 et 112, une toison de bélier ; à droite, un bouclier à tête rayonnante, une flûte à bec, un chalumeau à anche simple ; à gauche, une flûte de pan, une pelle et un médaillon renversé avec en son centre un profil à l'antique.



Figure 119 : Arcade n°70 et 111, une amphore renversée autour de laquelle s'enroule un serpent ; à l'arrière-plan, un bouclier et des lances drapées.



Figure 120 : Arcades n°71 et 110, un coq aux ailes déployées ; disposés symétriquement, deux boucliers, deux guirlandes végétales et deux cornes d'abondance.



Figure 121 : Arcades n°72 et 109, deux peltes, l'un couronné d'une feuille d'acanthe et sur lequel on distingue un profil couronné de lauriers, et l'autre d'une conque avec un masque grimaçant ; au centre, un poignard.



Figure 122 : 1ère arcade sur le péristyle de Joinville et 4ème arcade sur le péristyle de Beaujolais, deux tambours couverts d'un tissu frangé, devant eux un élément non identifié ; à gauche une couronne de laurier accrochée à une lance ; à droite une hache, des lances, des piques.



Figure 123 : 2ème arcade sur le péristyle de Joinville et 3ème arcade sur le péristyle de Beaujolais, une tête de lion en médaillon, guirlandes de feuilles de chêne et deux cassolettes.



Figure 124 : 3ème arcade sur le péristyle de Joinville et 2ème arcade sur le péristyle de Beaujolais, une tête rayonnante entouré d'une couronne végétale ; de part et d'autre, deux carquois remplis de flèches et deux flèches liées par un rameau ; en arrière-plan, des lances drapées ; à gauche, sur l'étendard, deux palmes entourées d'une couronne.



Figure 125 : 4ème arcade sur le péristyle de Joinville, 1ère arcade sur le péristyle de Beaujolais, une salamandre représentée sur un pelte, entouré de deux écoulements et deux carquois de flèches à l'arrière ; à droite, un casque anthropomorphe surmonté d'un sphinx ; à gauche, un casque anthropomorphe couronné de lauriers surmonté d'un dragon.



Figure 126 : Arcades n°80 et 100, une amphore entourée symétriquement de deux serpents, deux mousquets à la poignée ouvragée, deux poignards, sur un arrière-plan drapé.



Figure 127 : Arcades n°81 et 99, un casque en forme de dauphin à panache d'acanthe vu de profil et une amphore renversée ; derrière, un bouclier ; à droite, une tête rayonnante représentée sur un support souple, un phylactère sur lequel on distingue les lettres « IM » ; à l'arrière-plan, des lances.



Figure 128 : Arcades n°82 et 98, un casque de fantaisie à panache de plumes et décorée d'une conque ; à droite, un phylactère sur lequel on distingue les lettres « INO » et « R » sur un bouclier ; à gauche, une enseigne militaire surmontée d'un aigle sur un cuir découpé décoré d'une feuille d'acanthe.



Figure 129 : Arcades n°83 et 97, deux sirènes faisant figures de proue sur des cuirs découpés ; à l'arrière, un pelte ; à droite, un casque à panache couronné de lauriers ; à gauche, un casque à panache.



Figure 130 : Arcades n°84 et 96, un sabre incurvé ouvragé à poignée à tête de lion, un buste sur une pique autour de laquelle pend une couronne de laurier ; à droite, un cuir découpé, un médaillon avec un profil à l'antique sur une enseigne militaire, une marguerite ; à gauche, un pelte.

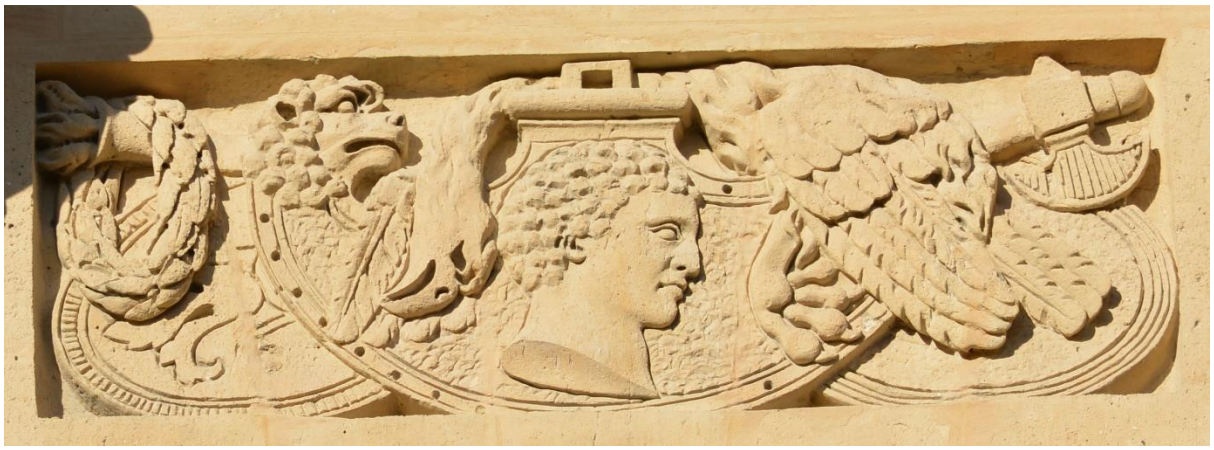


Figure 131 : Arcades n°85 et 95, un profil à l'antique sur un pelte ; une peau d'aigle repose sur cette forme ; à droite, une hache et un bouclier ; à gauche, un flambeau, une couronne de laurier, un bouclier à motif végétal.



Figure 132 : Arcades n°86 et 1ère arcade numérotée 94, une conque entourée de deux dauphins se faisant face et de roseaux ; de part et d'autre, symétriquement, deux urnes d'où s'échappe de l'eau jaillissante ; en arrière-plan, des lances drapées.



Figure 133 : Arcades n°87 et 2ème arcade numérotée 94, un lion amaigri dans un médaillon surmontant deux masses croisées ; de part et d'autre, deux aigles tenant au bout d'un ruban l'un une couronne de laurier, l'autre les *regalia*.



Figure 134 : Arcades n°88 et 93, un médaillon représentant un navire à deux mats ; à droite, un trident, une rame, un dauphin, des lances drapées ; à gauche, un gouvernail, un fût de canon, une urne renversée d'où s'échappe une eau jaillissante.



Figure 135 : Arcades n°89 et 92, une couronne avec de part et d'autre de façon symétrique, deux boucliers, l'un écaillé et l'autre cannelé, sur lesquels reposent des nœuds drapés ; en arrière-plan, un pelte, et, à l'arrière, des lances.



Figure 136 : Arcades n°90 et 91, un bouclier cannelé renversé avec en son centre une tête de Méduse ; à droite, un casque à panache de plumes ; à gauche, une enseigne militaire supportant un étendard avec un profil à l'antique.



Figure 137 : Les bas-reliefs des arcades n°90 et 91, en miroir.

b. L’inspiration des livres de modèles

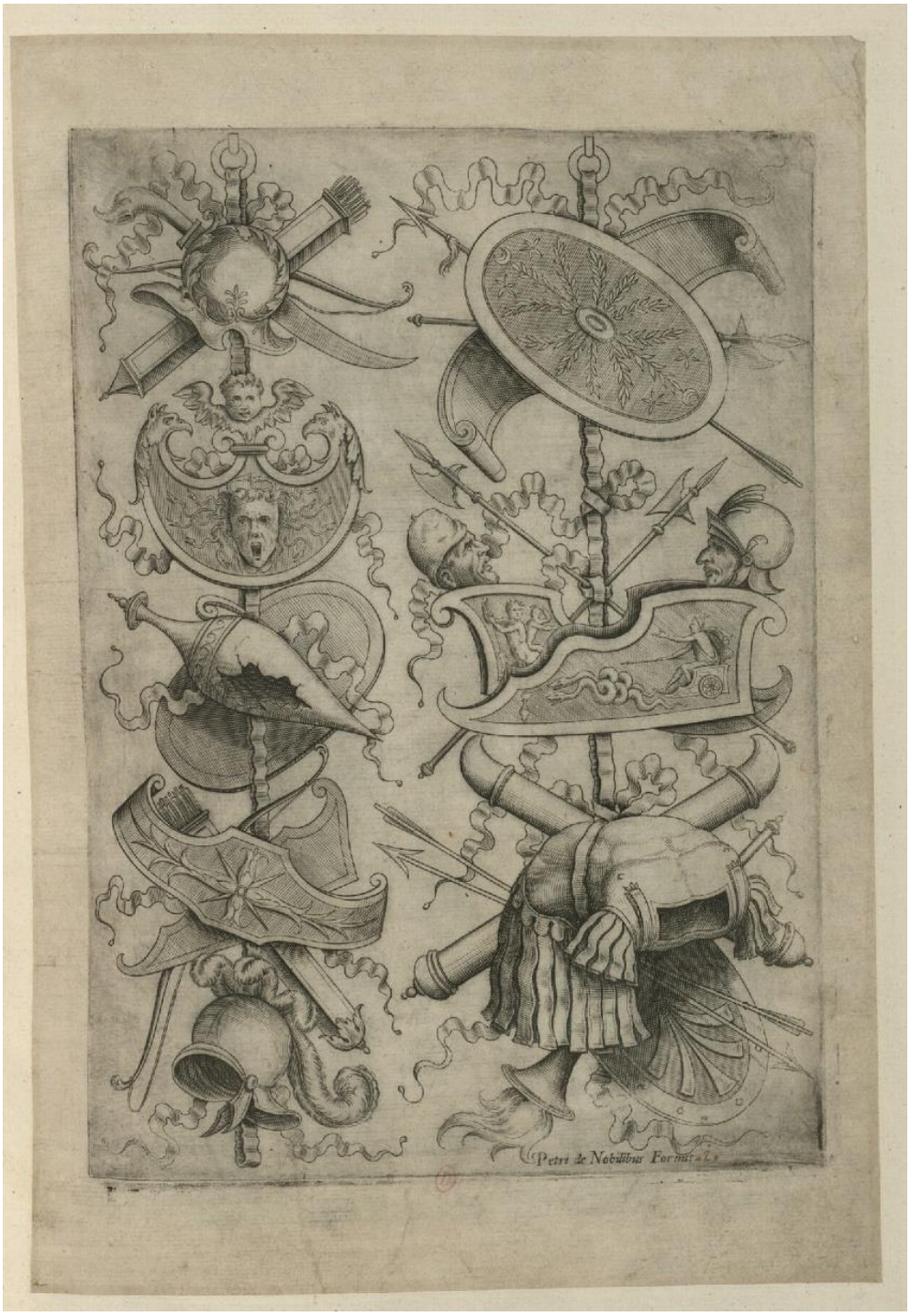


Figure 138 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l’Institut National d’Histoire de l’Art, Fol EST 579, document numérisé, vue 29/46.



Figure 139 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 579, document numérisé, vue 30/46.



Figure 140 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 579, document numérisé, vue 31/46.



Figure 141 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 579, document numérisé, vue 32/46.



Figure 142 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 579, document numérisé, vue 33/46.



Figure 143 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Lafréry, Antonio (1512-1577 ;imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 579, document numérisé, vue 36/46.



Figure 144 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Lafréry, Antonio (1512-1577 ;imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 579, document numérisé, vue 39/46.

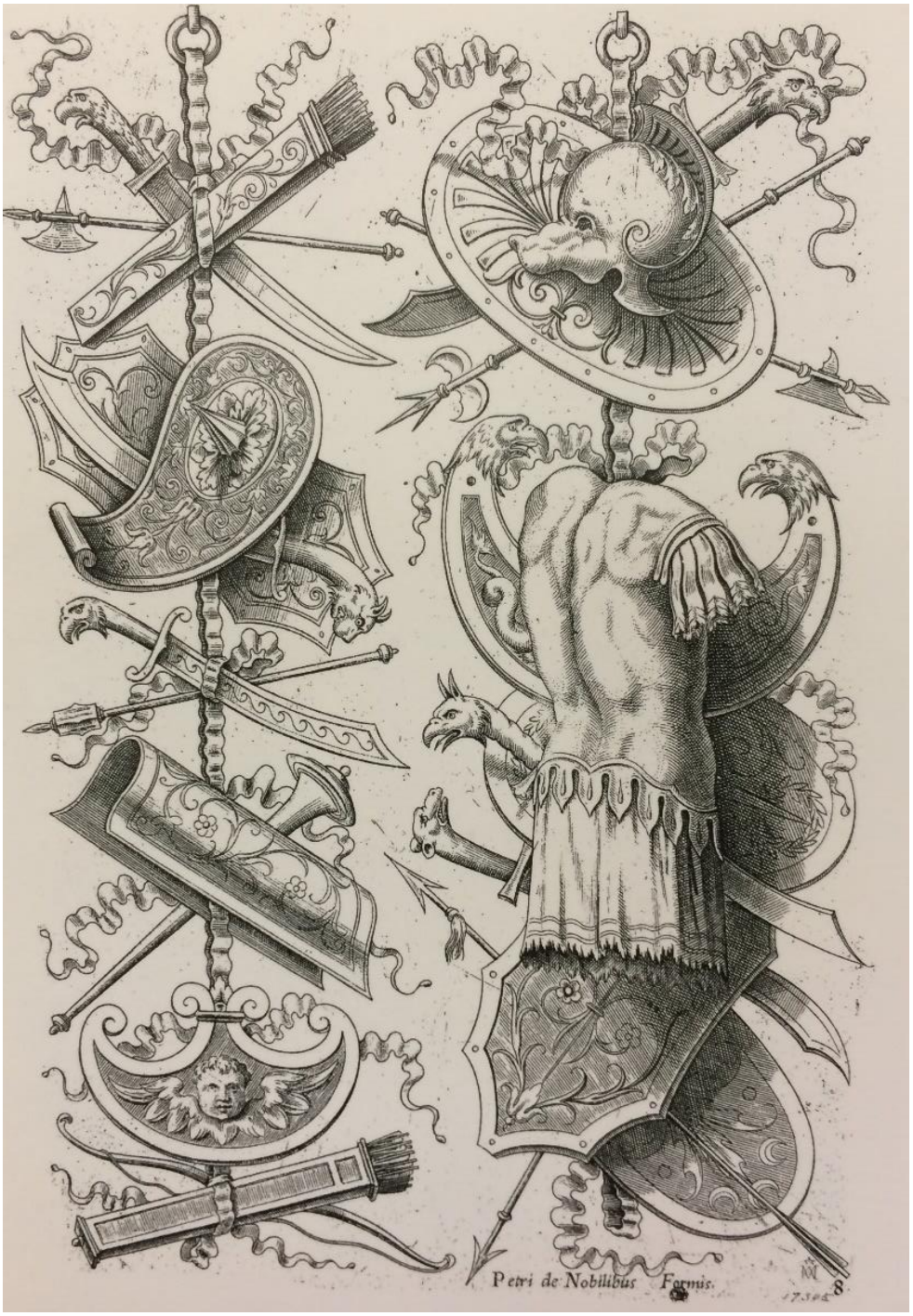


Figure 145 : Caravaggio, Polidoro da (illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (actif 1574-1586 ; éditeur), *Modèles de trophées*, 1586, tiré de *Libro de diversi trophei di Polidoro Cavati da gl'antichi…*, Londres, Victoria and Albert Museum, Museum Number 17308, pl.8, reproduit dans Miller, Elizabeth, *16th-Century Italian Ornament Prints in the Victoria and Albert Museum*, Londres, V&A Publications, 1999, cat. 50g, p.164.



Figure 146 : De Musis, Agostino (illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; illustrateur), Floris, Cornelis (1514-1575 ; illustrateur), Polidoro da Caravaggio (1449.-1543?; illustrateur) Androuet Du Cerceau, Jacques (1510?-1585?; graveur sur métal), *Vase*, 1548-1570, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 8 RES 80, document numérisé, vue 46/75.



Figure 147 : De Musis, Agostino (illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; illustrateur), Floris, Cornelis (1514-1575 ; illustrateur), Polidoro da Caravaggio (1449.-1543?; illustrateur) Androuet Du Cerceau, Jacques (1510?-1585?; graveur sur métal), *Vase*, 1548-1570, eau-forte, Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 8 RES 80, document numérisé, vue 50/75.

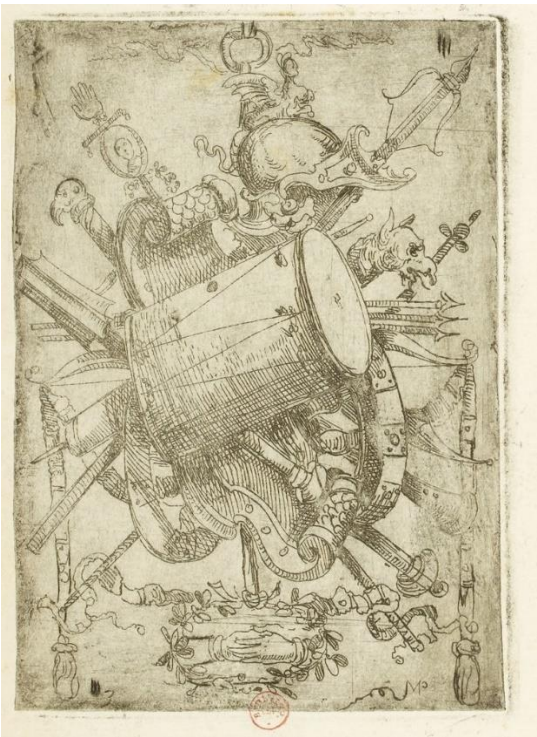


Figure 148 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634, eau-forte tirée d'un recueil : Bibl. nat. de France, Est. HD-52-4, document numérisé IFN-8528571, vue 16/50.



Figure 149 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634, eau-forte tirée d'un recueil : Bibl. nat. de France, Est. HD-52-4, document numérisé IFN-8528571, vue 20/50.

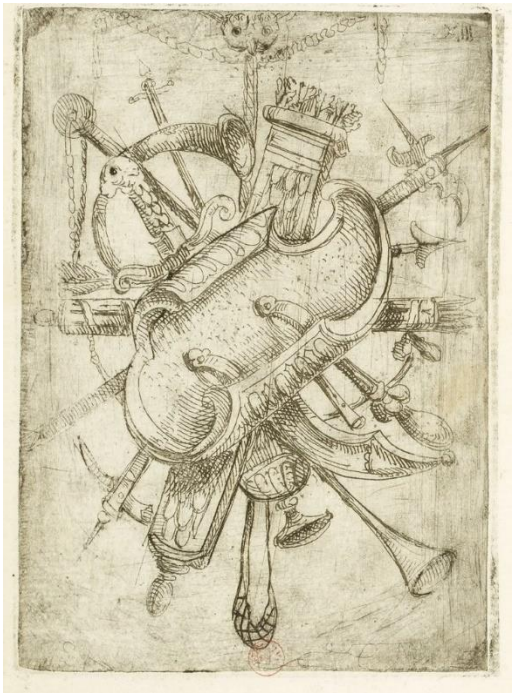


Figure 150 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634, eau-forte tirée d'un recueil : Bibl. nat. de France, Est. HD-52-4, document numérisé IFN-8528571, vue 26/50.



Figure 151 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634, eau-forte tirée d'un recueil : Bibl. nat. de France, Est. HD-52-4, document numérisé IFN-8528571, vue 28/50.



Figure 152 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634, eau-forte tirée d'un recueil : Bibl. nat. de France, Est. HD-52-4, document numérisé IFN-8528571, vue 35/50.



Figure 153 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634, eau-forte tirée d'un recueil : Bibl. nat. de France, Est. HD-52-4, document numérisé IFN-8528571, vue 36/50.



Figure 154 : Mitelli, Agostino (1609-1660 ; illustrateur), De Rossi, Giovanni Giacomo (1627-1691 ; graveur), *Modèles de trophées*, 1636-1642, tiré de : *Freggi dell'Architecttura da Agostino Mitelli pittore Gio Jacomo Rossi formis Roma alla Pace all insegna di Parigi*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 430, document numérisé, vue 28/157.



Figure 155 : Mitelli, Agostino (1609-1660 ; illustrateur), De Rossi, Giovanni Giacomo (1627-1691 ; graveur), *Modèles de trophées*, 1636-1642, tiré de : *Freggi dell'Architecttura da Agostino Mitelli pittore Gio Jacomo Rossi formis Roma alla Pace all insegna di Parigi*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 430, document numérisé, vue 35/157.



Figure 156 : Errard, Charles (1603?-1689 ; illustrateur), Lochon, René (1636-1674? ; graveur sur métal), *Trophée sur un modèle de Polydore de Caravage*, 1650-1651, burin, tiré de : *Divers Trophées Dediez A La Serenissime Reine de Suede*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 470, document numérisé, vue 20/62.

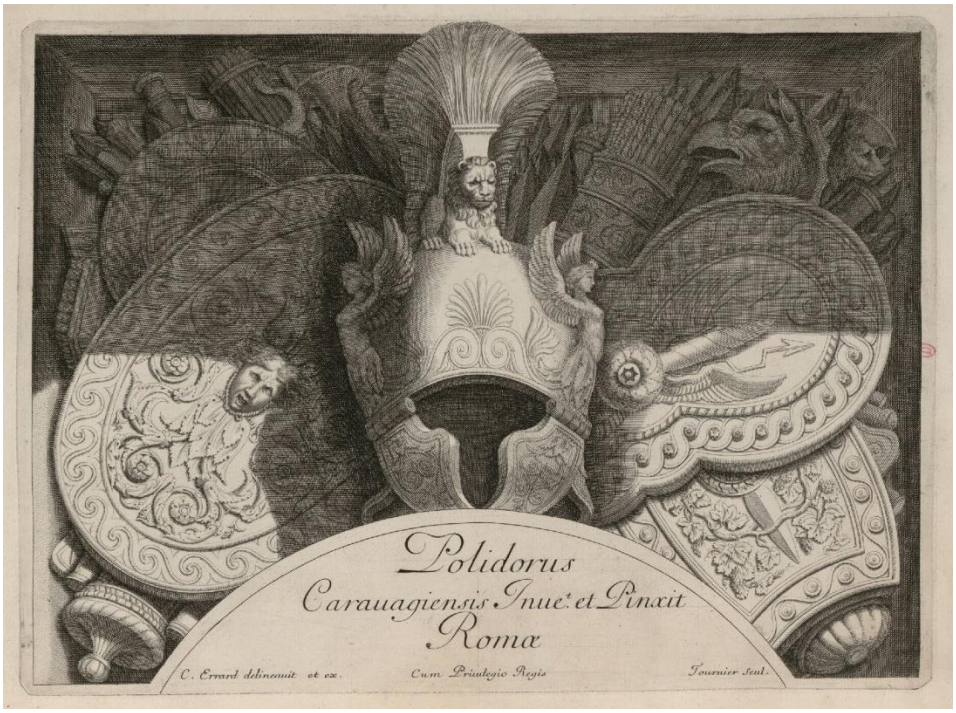


Figure 157 : Errard, Charles (1603?-1689 ; illustrateur), Tournier, Georges (16..-16..; graveur sur métal), *Trophée sur un modèle de Polydore de Caravage*, 1650-1651, burin, tiré de : *Divers Trophées Dediez A La Serenissime Reine de Suede*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 470, document numérisé, vue 21/62.

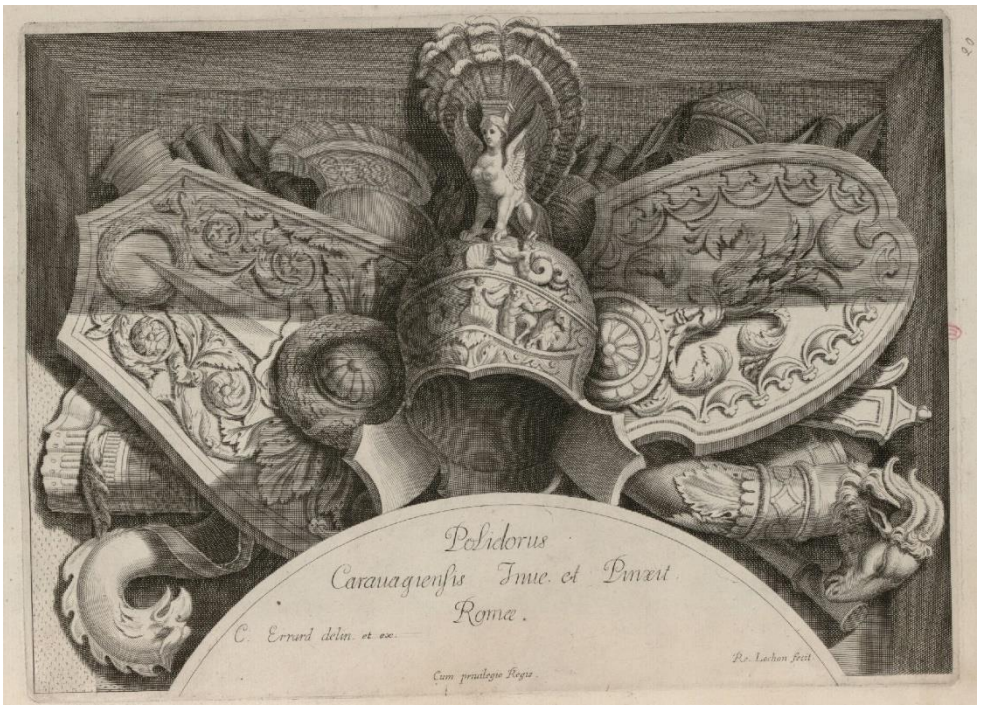


Figure 158 : Errard, Charles (1603?-1689 ; illustrateur), Lochon, René (1636-1674? ; graveur sur métal), *Trophée sur un modèle de Polydore de Caravage*, 1650-1651, burin, tiré de : *Divers Trophées Dediez A La Serenissime Reine de Suede*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 470, document numérisé, vue 22/62.



Figure 159 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Madeleine (16..-1664 ; imprimeur), *Dessus de cheminée*, 1647-1655, in *Livre d'architecture de portes et de cheminées, de l'invention D. A. Pierretz*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 4 Res 103, f.96.



Figure 160 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Madeleine (16..-1664 ; imprimeur), *Dessus de cheminée*, 1647-1655, in *Livre d'architecture de portes et de cheminées, de l'invention D. A. Pierretz*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 4 Res 103, f.100.



Figure 161 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Madeleine (16..-1664 ; imprimeur), *Détail d'un dessus de cheminée*, 1647-1655, tiré de : *Divers dessins de cheminées à la royale dessinées et gravées par A. Pierretz*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institu National d'Histoire de l'Art, 4 Res 103, f.47.



Figure 162 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Nicolas (1640-1703 ; imprimeur), *Détail d'une bordure de miroir*, 1647-1655, tiré de : *Desseins de Bordures de Miroirs nouvellement inventez et gravez Par Pieret*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 4 Res 103, f.31.



Figure 163 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Nicolas (1640-1703 ; imprimeur), *Détail d'une bordure de miroir*, 1647-1655, tiré de : *Desseins de Bordures de Miroirs nouvellement inventez et gravez Par Pieret*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 4 Res 103, f.31.



Figure 164 : Gillot, Claude (1673-1722 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), *Motif d'ornement à conque et dauphins*, 1732, tiré de : *Livre d'Ornements de Trophées, Culs de Lampes, et Devises. Inventés par Gillot et Gravés par Huquier*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 8 RES 34, pl.2, détail.

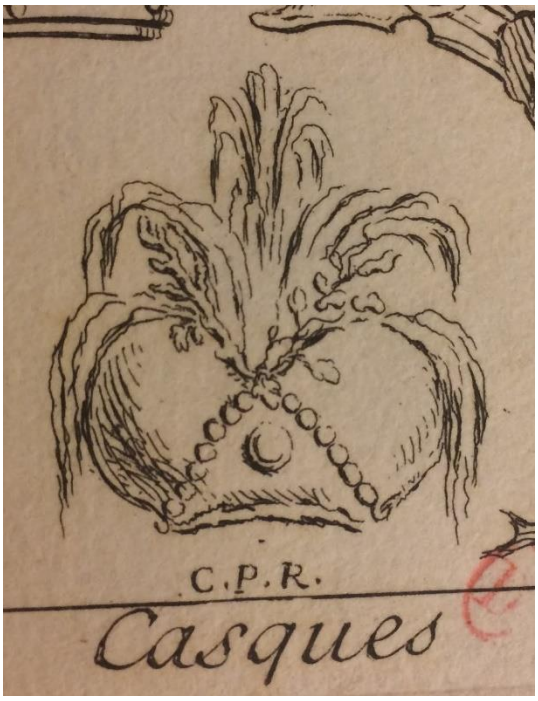


Figure 165 : Gillot, Claude (1673-1722 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), *Casque exotique*, 1732, tiré de : *Livre d'Ornements de Trophées, Culs de Lampes, et Devises. Inventés par Gillot et Gravés par Huquier*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 8 RES 34, pl.12, détail.



Figure 166 : Gillot, Claude (1673-1722 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), *Casques en forme de couronnes*, 1732, tiré de : *Livre d'Ornements de Trophées, Culs de Lampes, et Devises. Inventés par Gillot et Gravés par Huquier*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 8 RES 34, pl.12, détail.



Figure 167 : Lajoue, Jacques de (1687-1761 ; illustrateur), Basan, Pierre-François (1723-1797 ; graveur sur métal), *Le Feu*, 1735-1760, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 455, document numérisé, vue 30/35.



Figure 168 : Lajoue, Jacques de (1687-1761 ; illustrateur), Basan, Pierre-François (1723-1797 ; graveur sur métal), *L'eau*, 1735-1760, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 455, document numérisé, vue 32/35.



Figure 169 : Choffard, Pierre-Philippe (1730-1809 ; illustrateur et graveur sur métal), Chereau, Jacques-François (1742-1794 ; imprimeur), *Trophée au dieu Pan*, ca. 1750, tiré de : *Diversi Trofei &c. da B. Bossi e P.P. Choffard*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol RES 103, vue 43/46.



Figure 170 : Delafosse, Jean-Charles, *L'Air et l'Eau*, 1768, tiré de : *Nouvelle iconologie historique, ou Attributs hiéroglyphiques qui ont pour objets les quatre éléments, les quatre saisons, les quatre parties du monde et les différentes complexions de l'homme*, À Paris chez l'auteur, rue Poissonnières, en la maison de M. Menan, paveur, entre la rue de la Lune et celle de Beauregard, Et chez De Lalain, libraire, rue S. Jacques, 1768, pl.2, Bibl. nat. de France Est. TD-3-FOL.

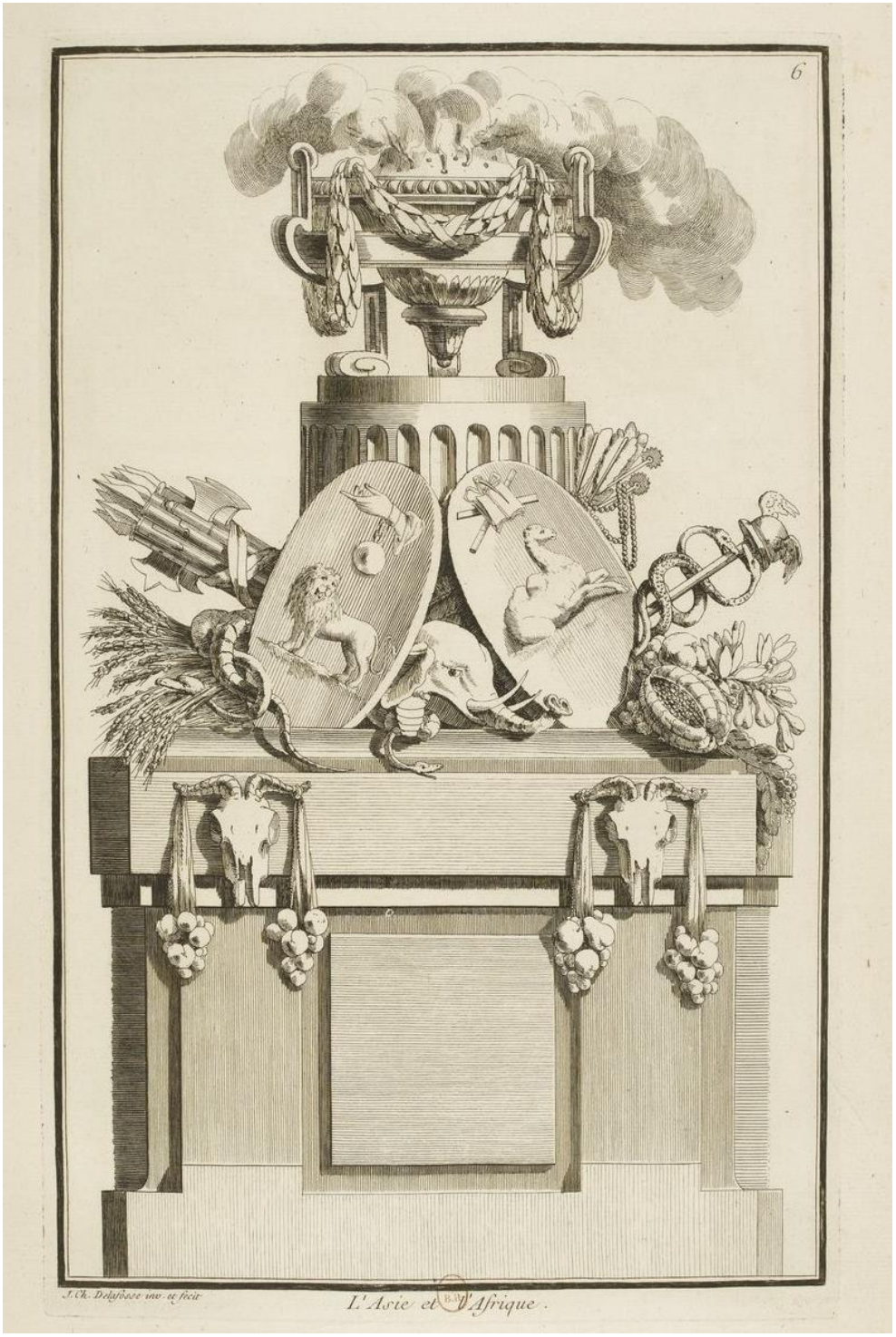


Figure 171 : Delafosse, Jean-Charles, *l'Asie et l'Afrique*, 1768, tiré de : *Nouvelle iconologie historique, ou Attributs hiéroglyphiques qui ont pour objets les quatre éléments, les quatre saisons, les quatre parties du monde et les différentes complexions de l'homme*, À Paris chez l'auteur, rue Poissonnières, en la maison de M. Menan, paveur, entre la rue de la Lune et celle de Beauregard, Et chez De Lalain, libraire, rue S. Jacques, 1768, pl. 6., Bibl. nat. de France Est. TD-3-FOL**.**



Figure 172 : Delafosse, Jean-Charles, *l'Europe*, 1768, tiré de : *Nouvelle iconologie historique, ou Attributs hiéroglyphiques qui ont pour objets les quatre éléments, les quatre saisons, les quatre parties du monde et les différentes complexions de l'homme*, À Paris chez l'auteur, rue Poissonnières, en la maison de M. Menan, paveur, entre la rue de la Lune et celle de Beauregard, Et chez De Lalain, libraire, rue S. Jacques, 1768, pl. 27., Bibl. nat. de France Est. TD-3-FOL**.**

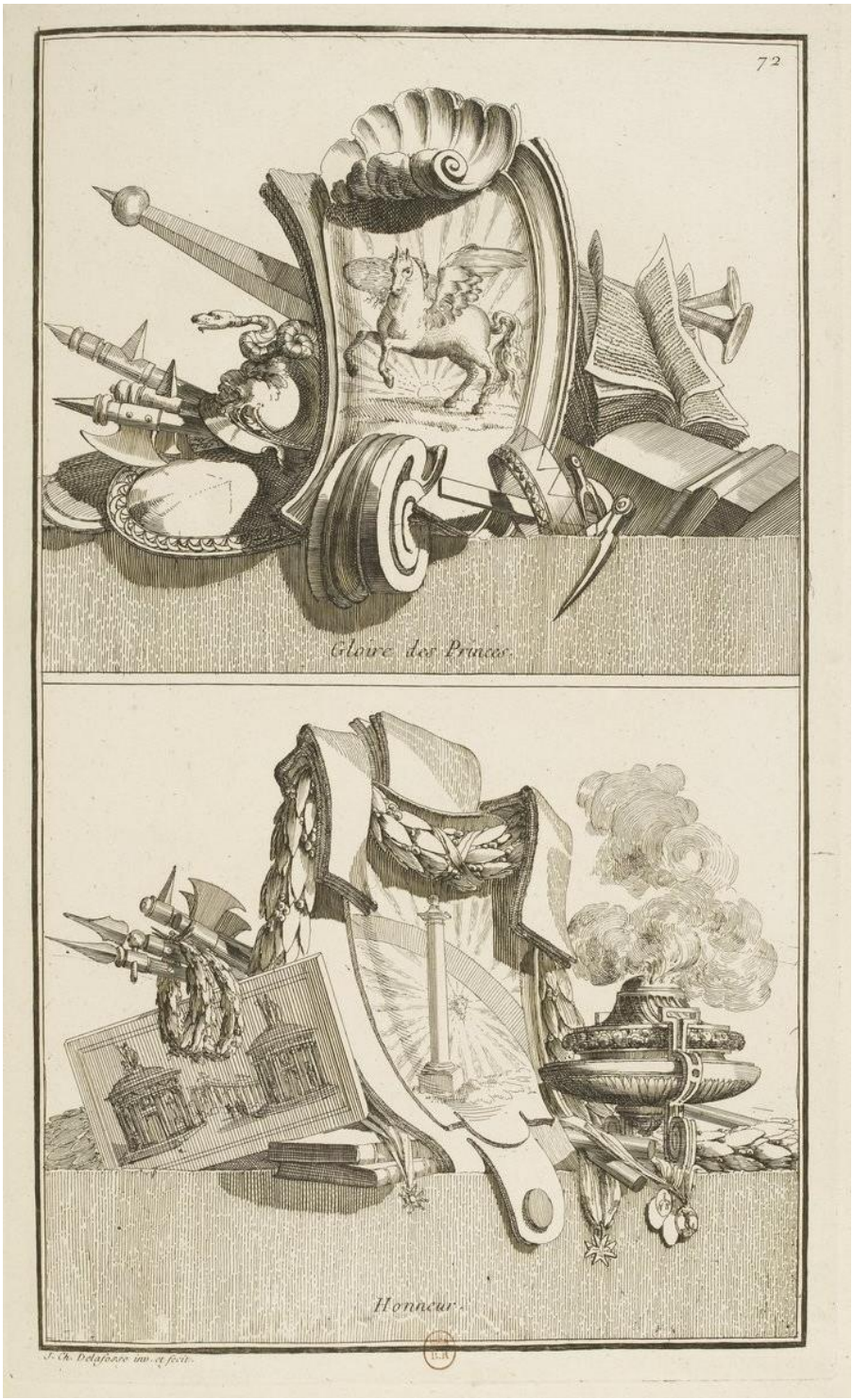


Figure 173 : Delafosse, Jean-Charles, *la Gloire des Princes* et *l'Honneur*, 1768, tiré de : *Nouvelle iconologie historique, ou Attributs hiéroglyphiques qui ont pour objets les quatre éléments, les quatre saisons, les quatre parties du monde et les différentes complexions de l'homme*, À Paris chez l'auteur, rue Poissonnières, en la maison de M. Menan, paveur, entre la rue de la Lune et celle de Beauregard, Et chez De Lalain, libraire, rue S. Jacques, 1768, pl. 72., Bibl. nat. de France Est. TD-3-FOL**.**

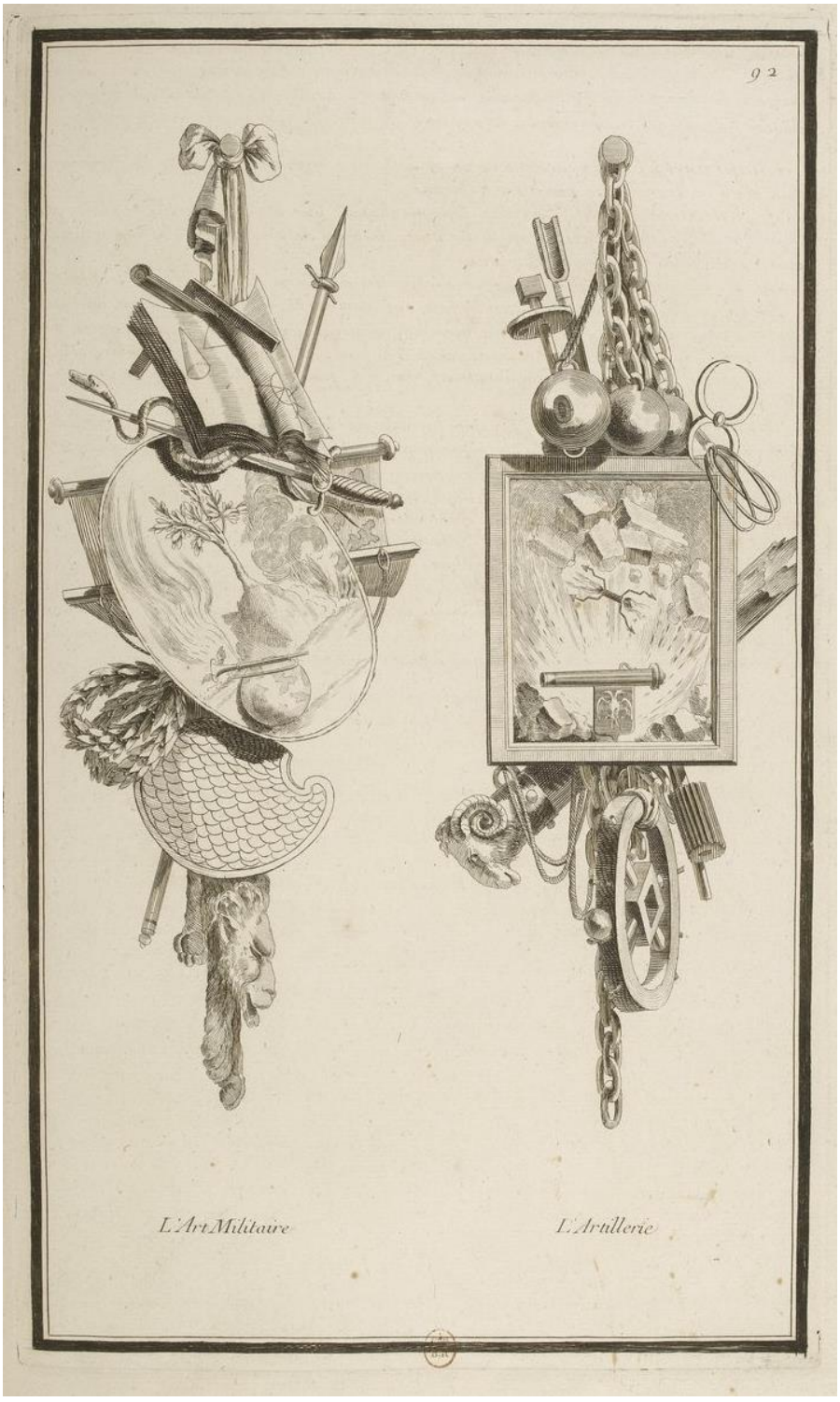


Figure 174 : Delafosse, Jean-Charles, *L'Art Militaire* et *L'Artillerie*, 1768, tiré de : *Nouvelle iconologie historique, ou Attributs hiéroglyphiques qui ont pour objets les quatre éléments, les quatre saisons, les quatre parties du monde et les différentes complexions de l'homme*, À Paris chez l'auteur, rue Poissonnières, en la maison de M. Menan, paveur, entre la rue de la Lune et celle de Beauregard, Et chez De Lalain, libraire, rue S. Jacques, 1768, pl. 92., Bibl. nat. de France Est. TD-3-FOL**.**



Figure 175 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779, tiré de : *Premier livre de différents trophées inventés par R. Charpentier sculpteur du Roi*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol RES 75, document numérisé, vue 17/33.



Figure 176 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779, tiré de : *Second livre de différents trophées inventés par R. Charpentier sculpteur du Roi*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol RES 75, document numérisé, vue 23/33.



Figure 177 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Blondel, Jacques-François (1705-1774 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779, tiré de : *Second livre de différents trophées inventés par R. Charpentier sculpteur du Roi*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol RES 75, document numérisé, vue 26/33.



Figure 178 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Blondel, Jacques-François (1705-1774 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779, tiré de : *Second livre de différents trophées inventés par R. Charpentier sculpteur du Roi*, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol RES 75, document numérisé, vue 27/33.

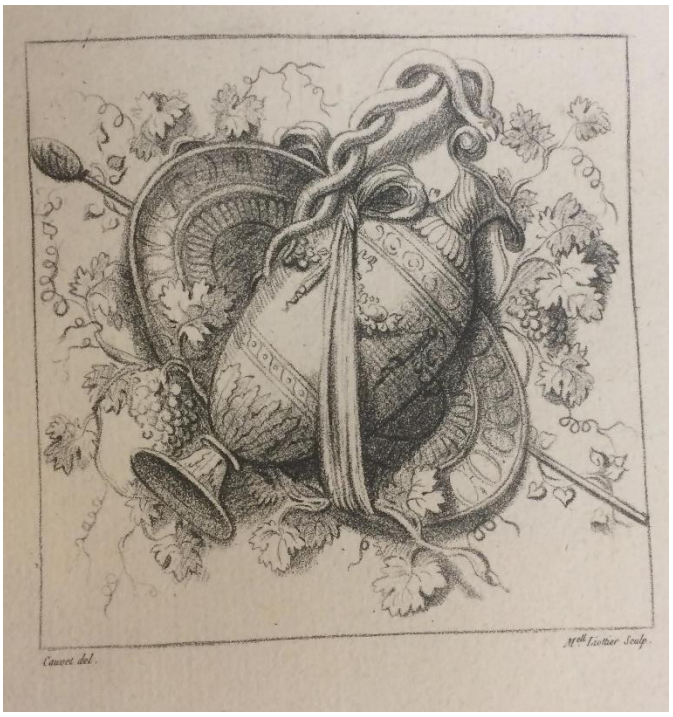


Figure 179 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777, gravure sur cuivre, tiré de : *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, 1777, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol Est 492.



Figure 180 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de panneau*, 1777, gravure sur cuivre, tiré de : *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, 1777, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol Est 492.



Figure 181 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Trophée exécuté sur la porte du duc de Nivernais à Paris*, 1777, gravure sur cuivre, tiré de : *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, 1777, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol Est 492.



Figure 182 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777, gravure sur cuivre, tiré de : *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, 1777, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol Est 492.



Figure 183 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777, gravure sur cuivre, tiré de : *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, 1777, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol Est 492.

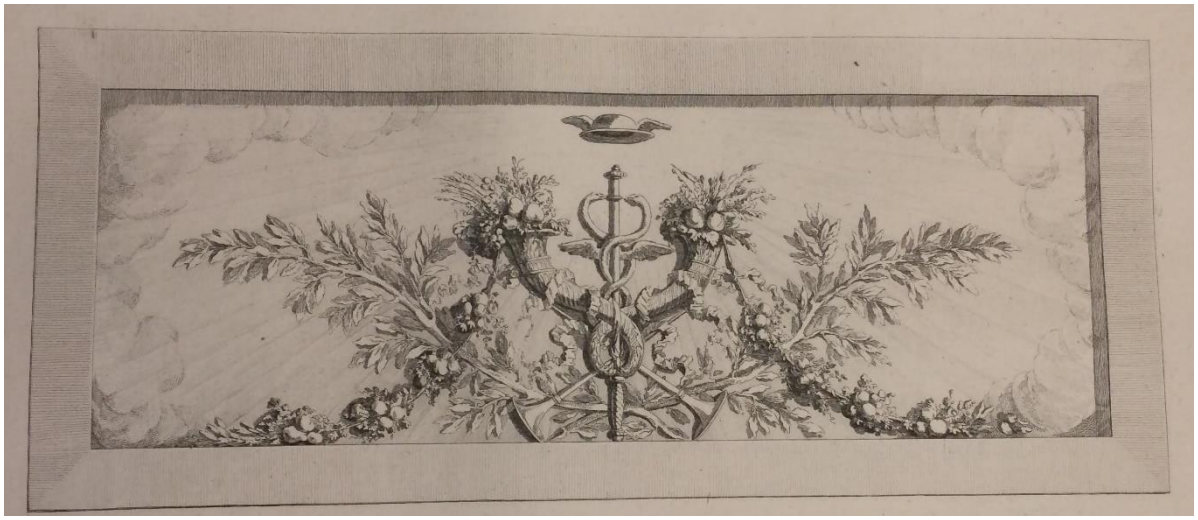


Figure 184 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777, gravure sur cuivre, tiré de : *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, 1777, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol Est 492.

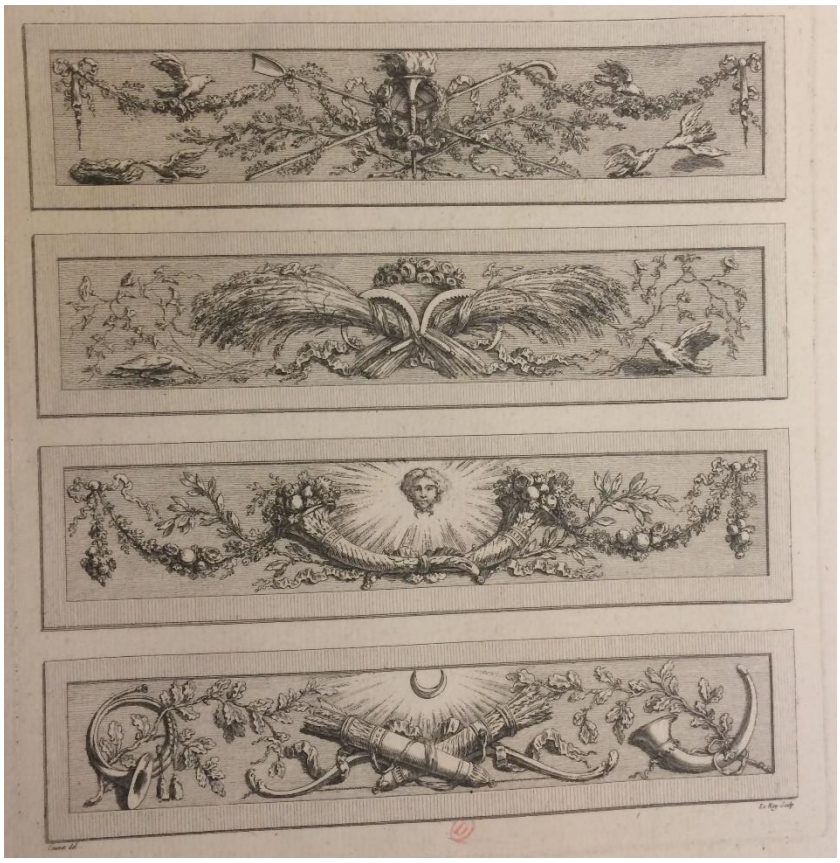


Figure 185 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèles de trophées mythologiques*, 1777, gravure sur cuivre, tiré de : *Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, 1777, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol Est 492.

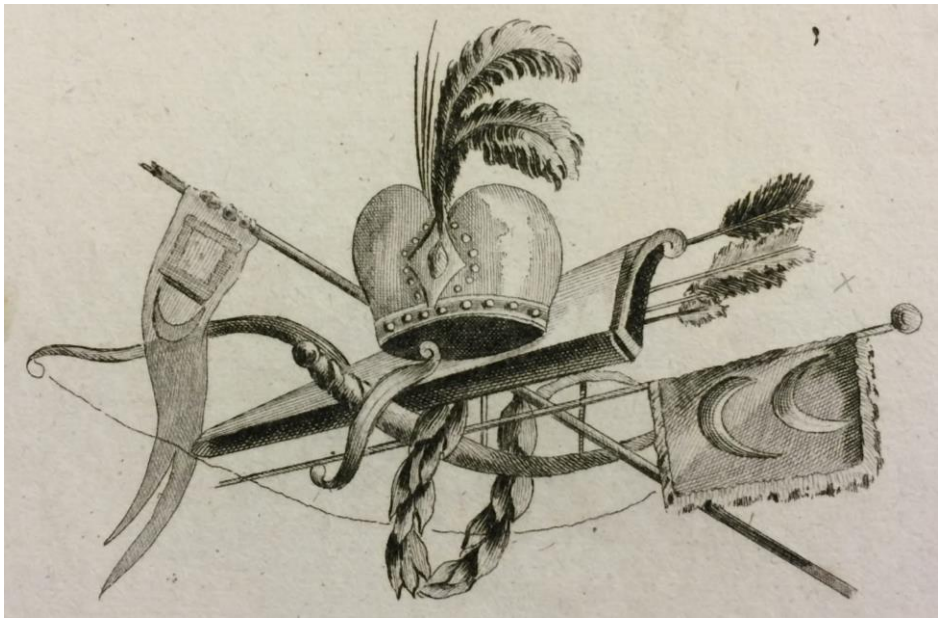


Figure 186 : Ranson, Pierre (1736-1786 ; illustrateur), Juillet, Jacques (1739-18.. ; graveur), *Modèle de trophée*, 1775-1779, tiré de : *XIVe cahier de trophées dessinées par Ranson et Gravées par Juillet*, pl.6, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol RES 84 (2), f.84.

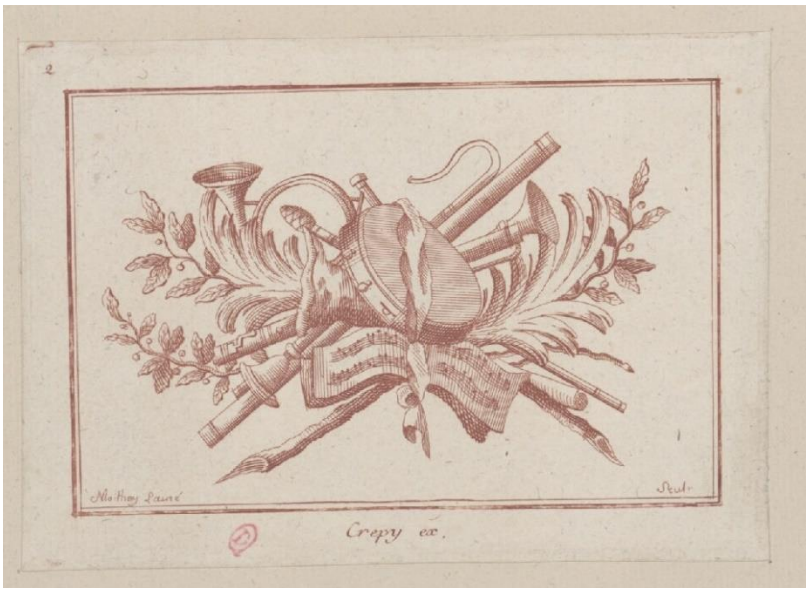


Figure 187 : Moithey, Pierre-Joseph (1760-18.. ; illustrateur et graveur sur métal), Crépy, Jean-Baptiste (17..-1796 ; imprimeur), *La musique*, 1753-1790, gravure sur cuivre à la sanguine, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, Fol EST 592, document numérisé, vue 44/94.



Figure 188 : Roubillac (illustrateur, graveur, imprimeur), *Petit trophée*, deuxième moitié du XVIII^{e} siècle, gravure sur cuivre à la sanguine, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 4 Est 327, document numérisé, vue 6/17.



Figure 189 : Roubillac (illustrateur, graveur, imprimeur), *Petit trophée*, deuxième moitié du XVIII[e] siècle, gravure sur cuivre à la sanguine, in Recueil de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, 4 Est 327, document numérisé, vue 8/17.

5. Sculptures de l’ancien Palais-Royal



Figure 190 : Jonction entre l’ancien et le nouveau Palais-Royal sur le jardin, au niveau l’arcade n°180, façade nord de l’ancien Palais.



Figure 191 : Bas-relief sur la façade nord de l’ancien Palais-Royal, à gauche sur le jardin.



Figure 192 : Façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur



Figure 193 : Détail d'un bas-relief au premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur



Figure 194 : Détail d'un bas-relief du premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur



Figure 195 : Détail d'un bas-relief du premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur.



Figure 196 : Détail d'un chapiteau au premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur.



Figure 197 : Sculpture en haut-relief en rez-de-chaussée de la façade est de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur

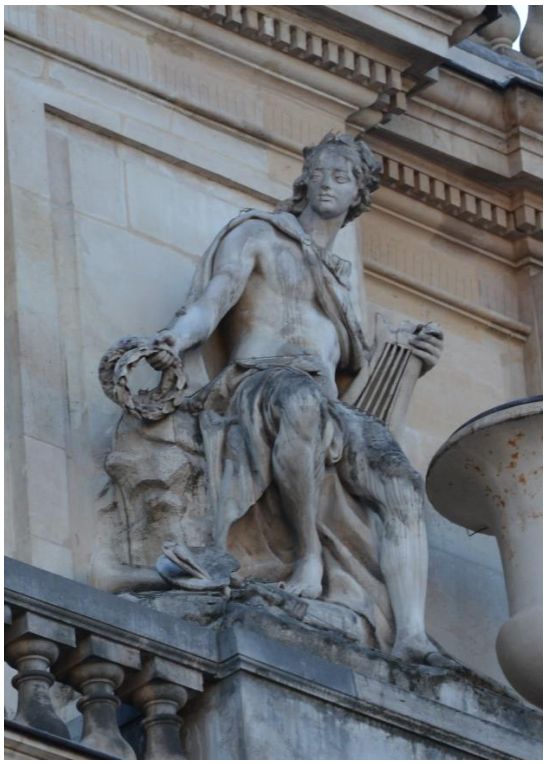


Figure 198 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *Apollon*, exposé au Salon de 1769, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur.

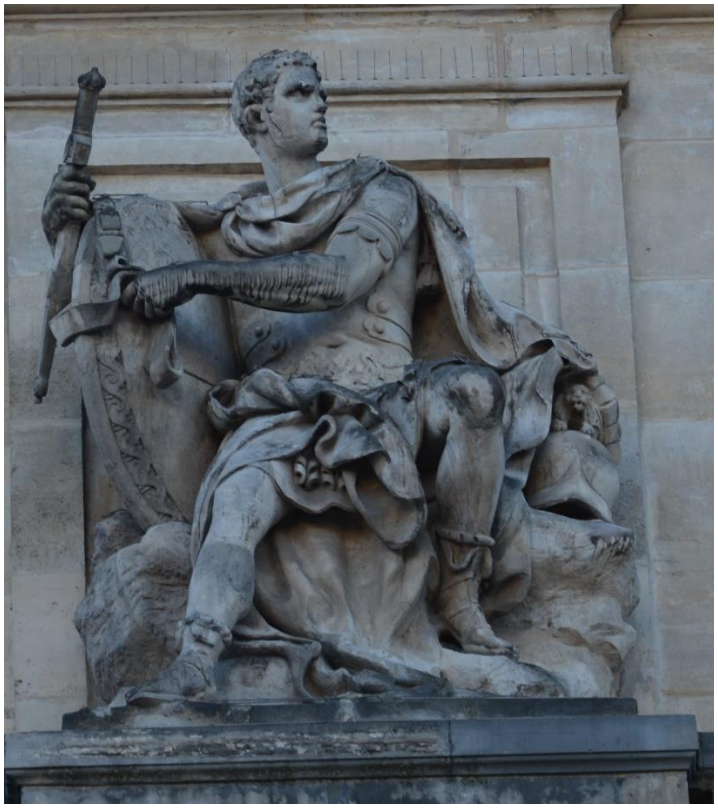


Figure 199 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *Mars*, exposé au Salon de 1769, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur.

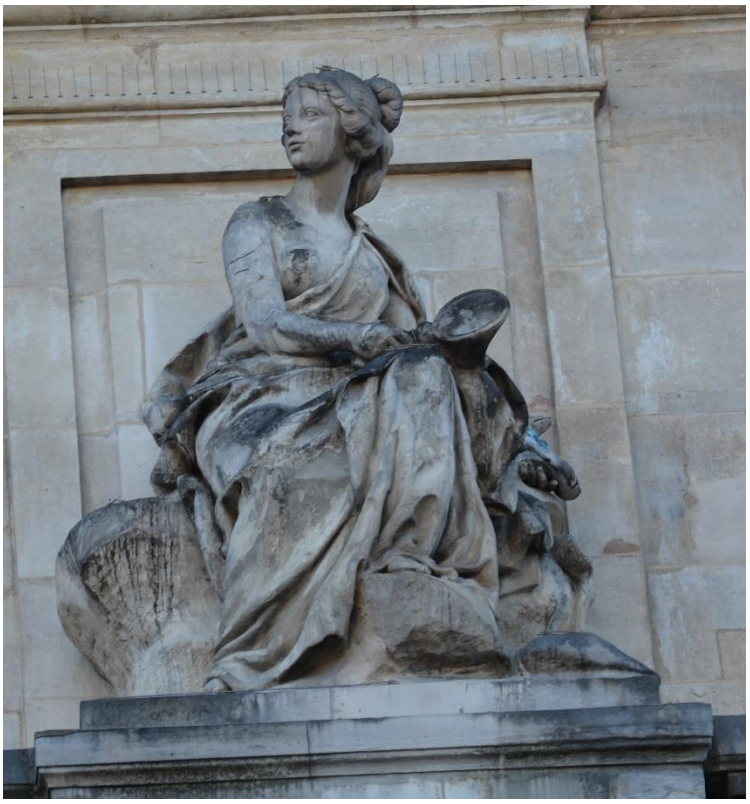


Figure 200 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *La Prudence*, exposée au Salon de 1769, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur.

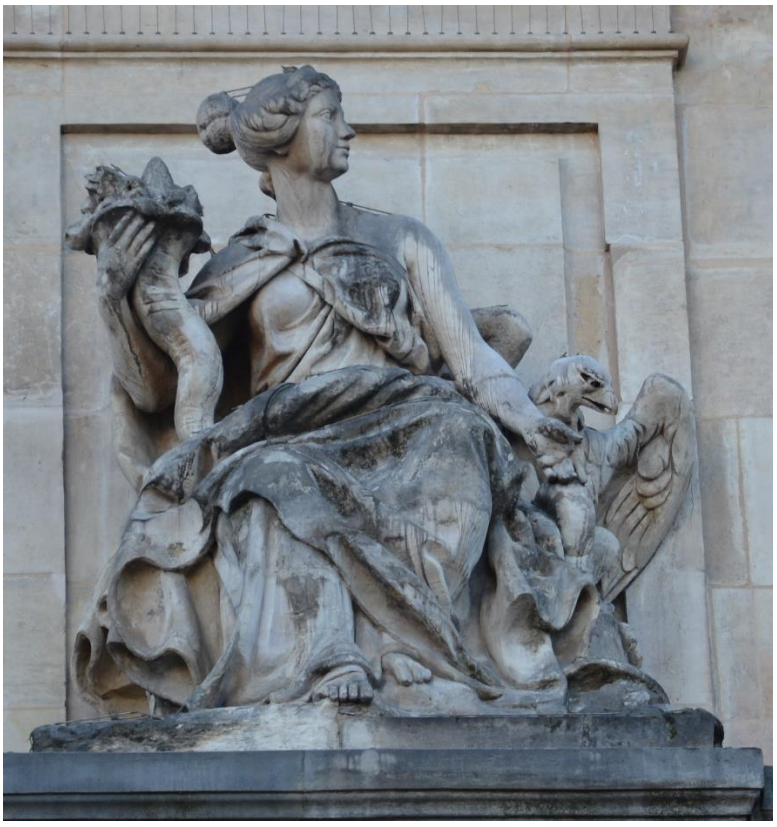


Figure 201 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *La Prudence*, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur.

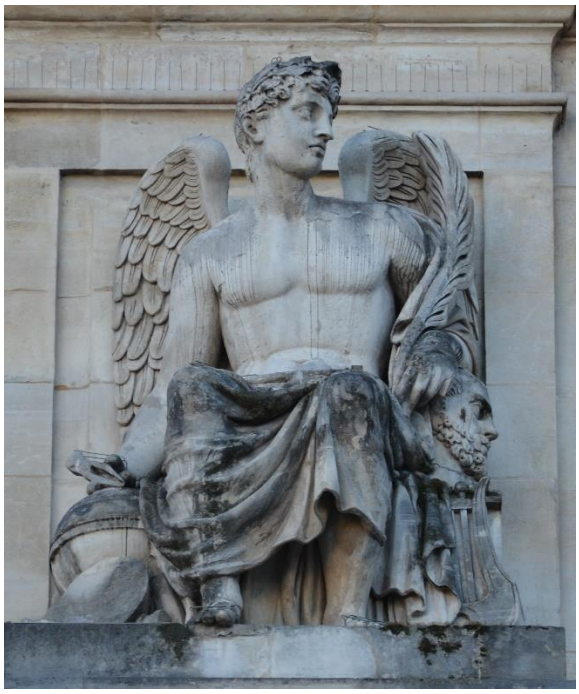


Figure 202 : Génie des arts et des sciences à l'attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur

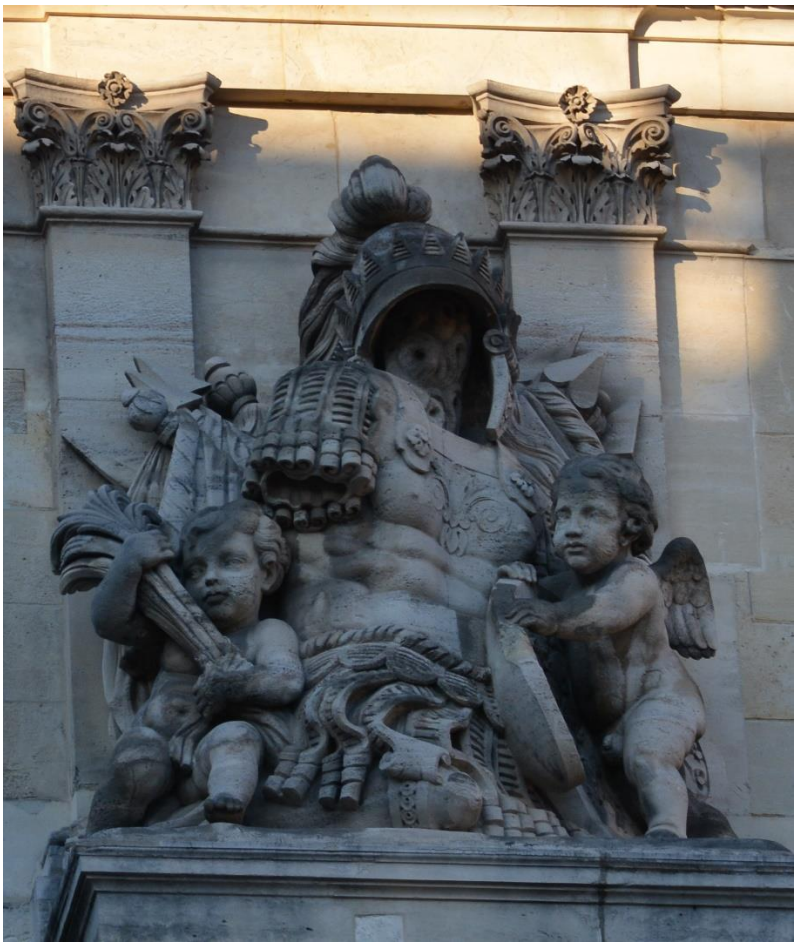


Figure 203 : Trophée d'armes à l'attique de la façade sud de l'ancien Palais-Royal sur la cour de Nemours



Figure 204 : Trophée d'armes à l'attique de la façade sud de l'ancien Palais-Royal sur la cour de Nemours

6. L’inspiration de Victor Louis : éléments comparatifs

a. Le Vignole

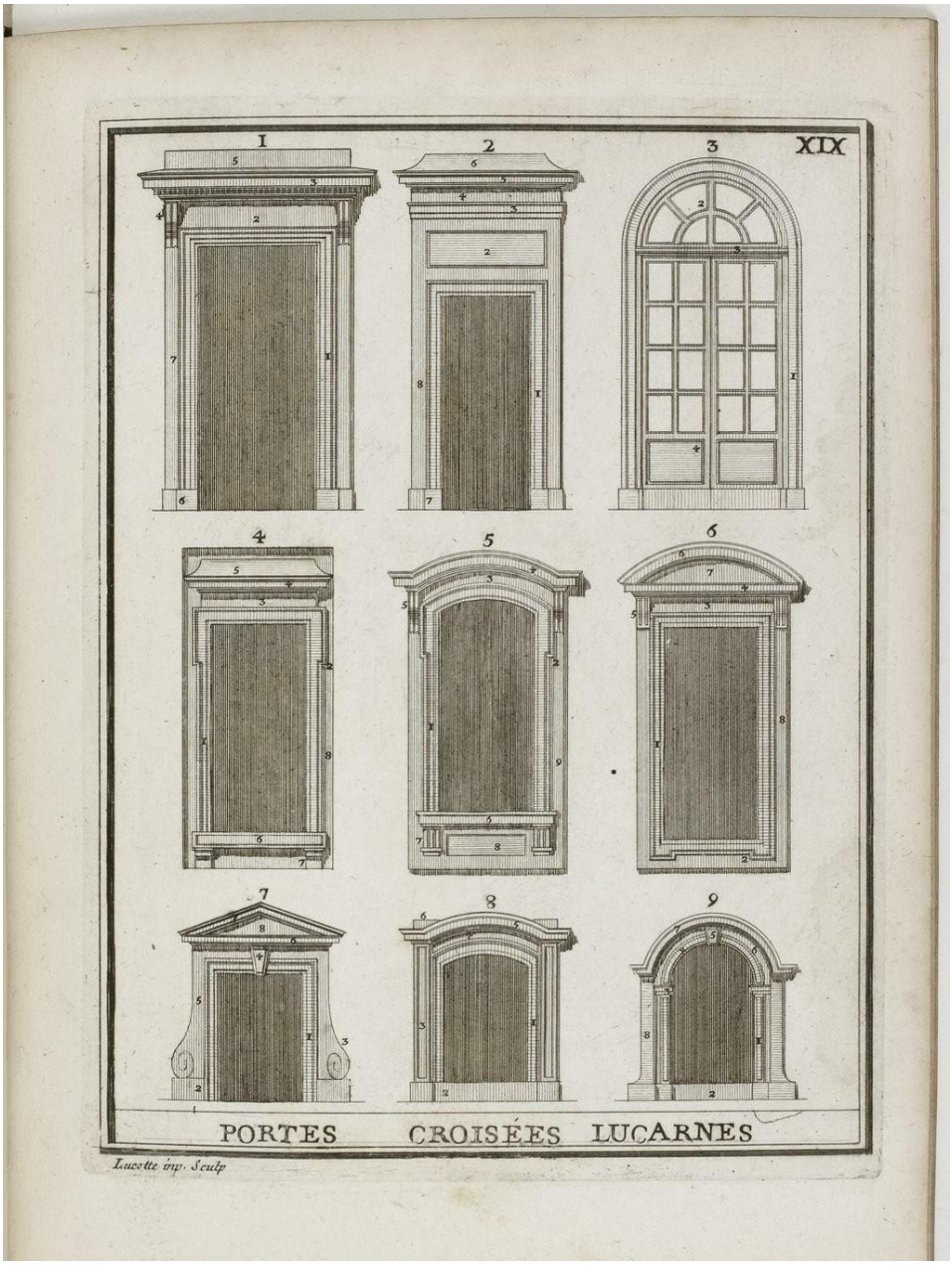


Figure 205 : Lucotte (graveur), *Portes, croisées, lucarnes*, 1773, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne ou traité élémentaire d'architecture par J. B. de Vignole*, 1773, Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, 4-S-4132 (2), tome II, pl. XIX.

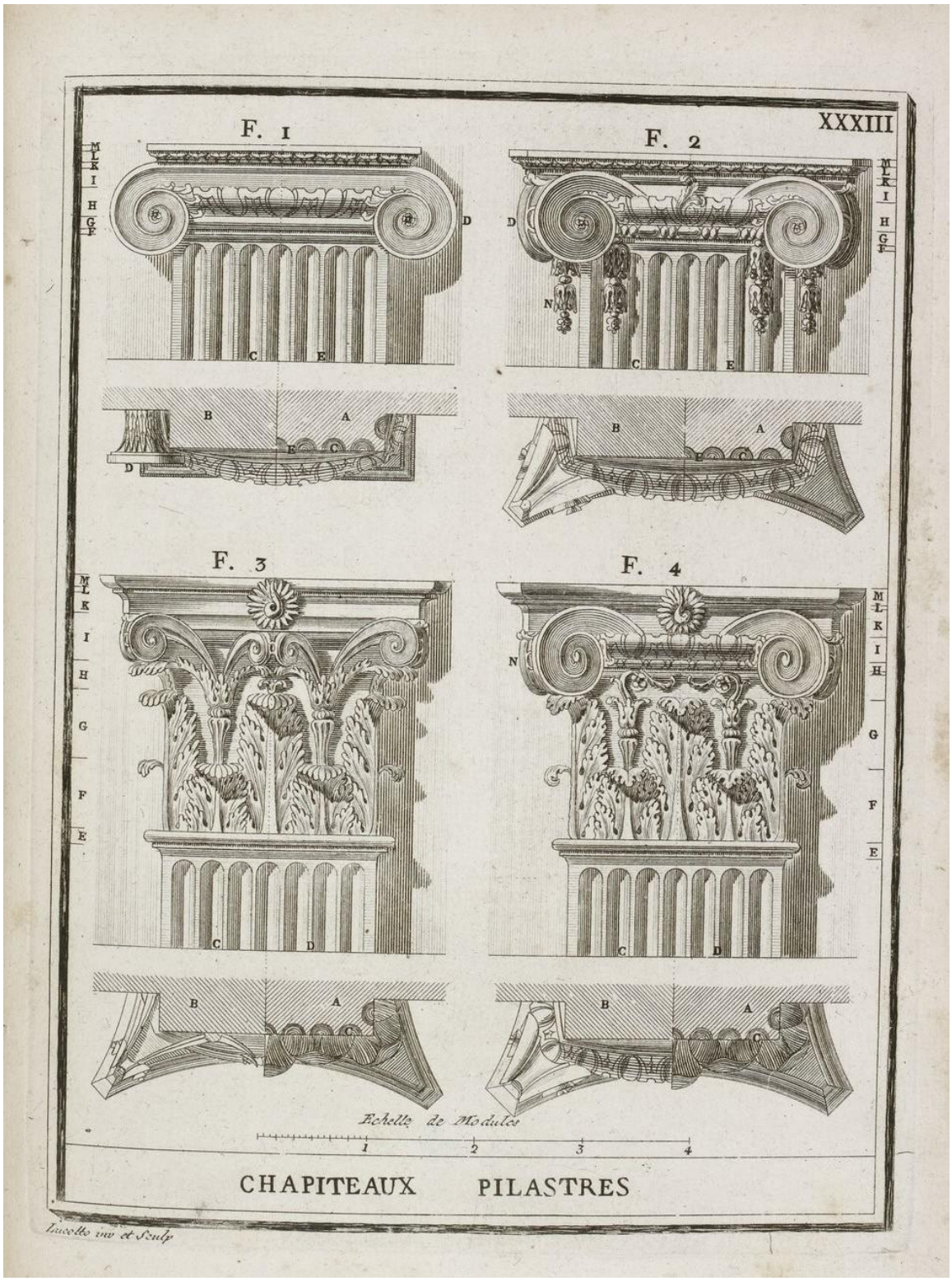


Figure 206 : Lucotte (graveur), *Chapiteaux pilastres*, 1773, tiré de Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne ou traité élémentaire d'architecture par J. B. de Vignole,* 1773, Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, 4-S-4132 (1), tome I, pl. XXXIII.



Figure 207 : Lucotte (graveur), *Encorbellements*, 1773, Tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne ou traité élémentaire d'architecture par J. B. de Vignole*, 1773, Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, 4-S-4132 (2), tome II, pl. XXLX.

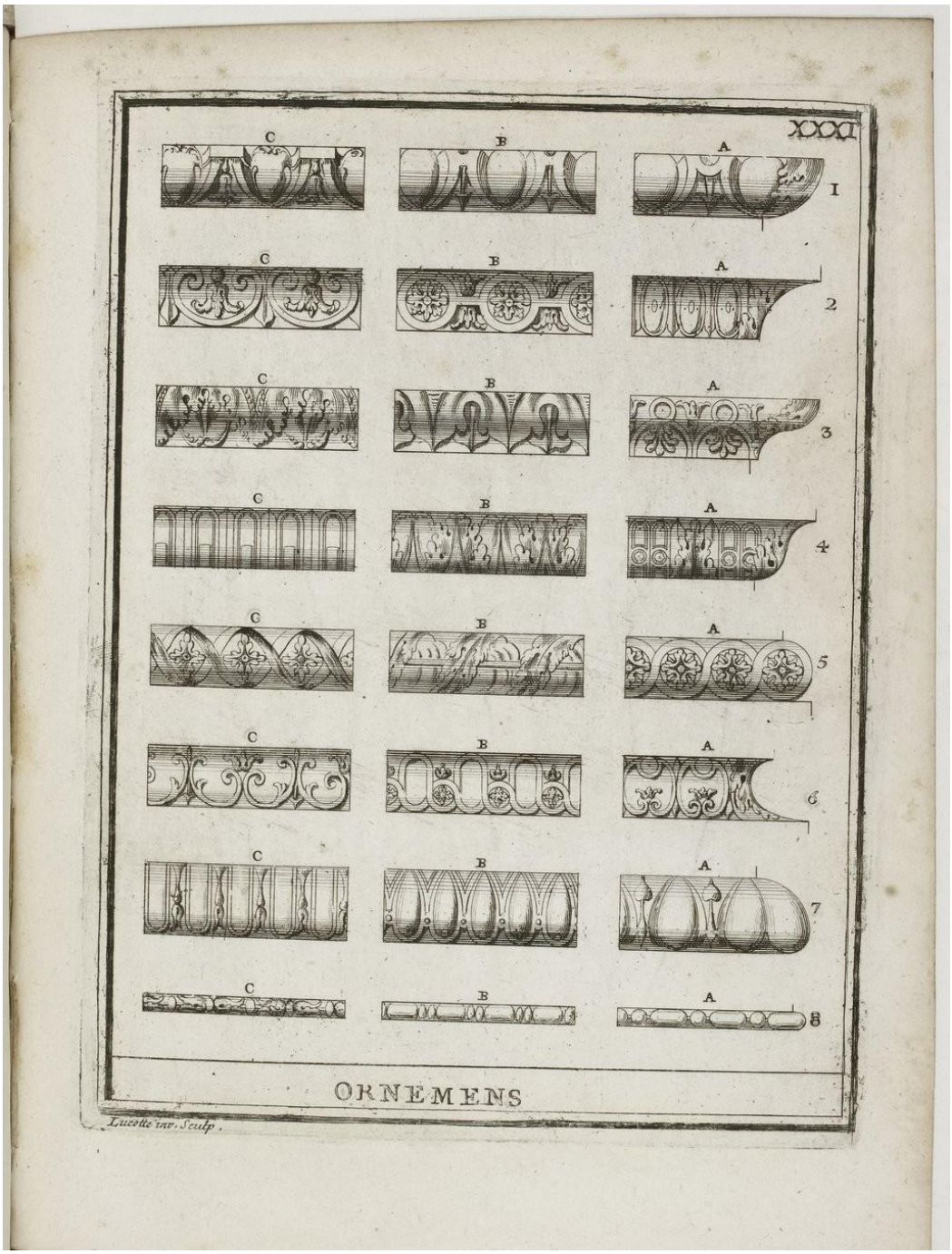


Figure 208 : Lucotte (graveur), *Ornements*, 1773, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne ou traité élémentaire d'architecture par J. B. de Vignole*, 1773, Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, 4-S-4132 (2), tome II, pl. XXXI.



Figure 209 : Lucotte (graveur), *Bas-reliefs*, 1773, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne ou traité élémentaire d'architecture par J. B. de Vignole*, 1773, Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, 4-S-4132 (2), tome II, pl. XXXIV.



Figure 210 : Lucotte (graveur), Bas-reliefs. Tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne ou traité élémentaire d'architecture par J. B. de Vignole*, 1773, Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, 4-S-4132 (2), tome II, pl. XXXV.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 211 : Anonyme, Cette corniche d'ordre corinthienne a été tirée de différents restes de l'Antiquité. Il lui a donné une telle proportion qu'il se trouve un modillon au-dessus du milieu de chaque colonne et les oves, denticules, arceaux et grains d'olives et de laurier se répondent également l'un sur l'autre, tiré de Vignole, Le (1507-1573), *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole*, J. Danckers (Amsterdam), chez F. Jollain l'aisné (et se vend à Paris), s.d., Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, FOL-S-1601, pl.XXIIII.

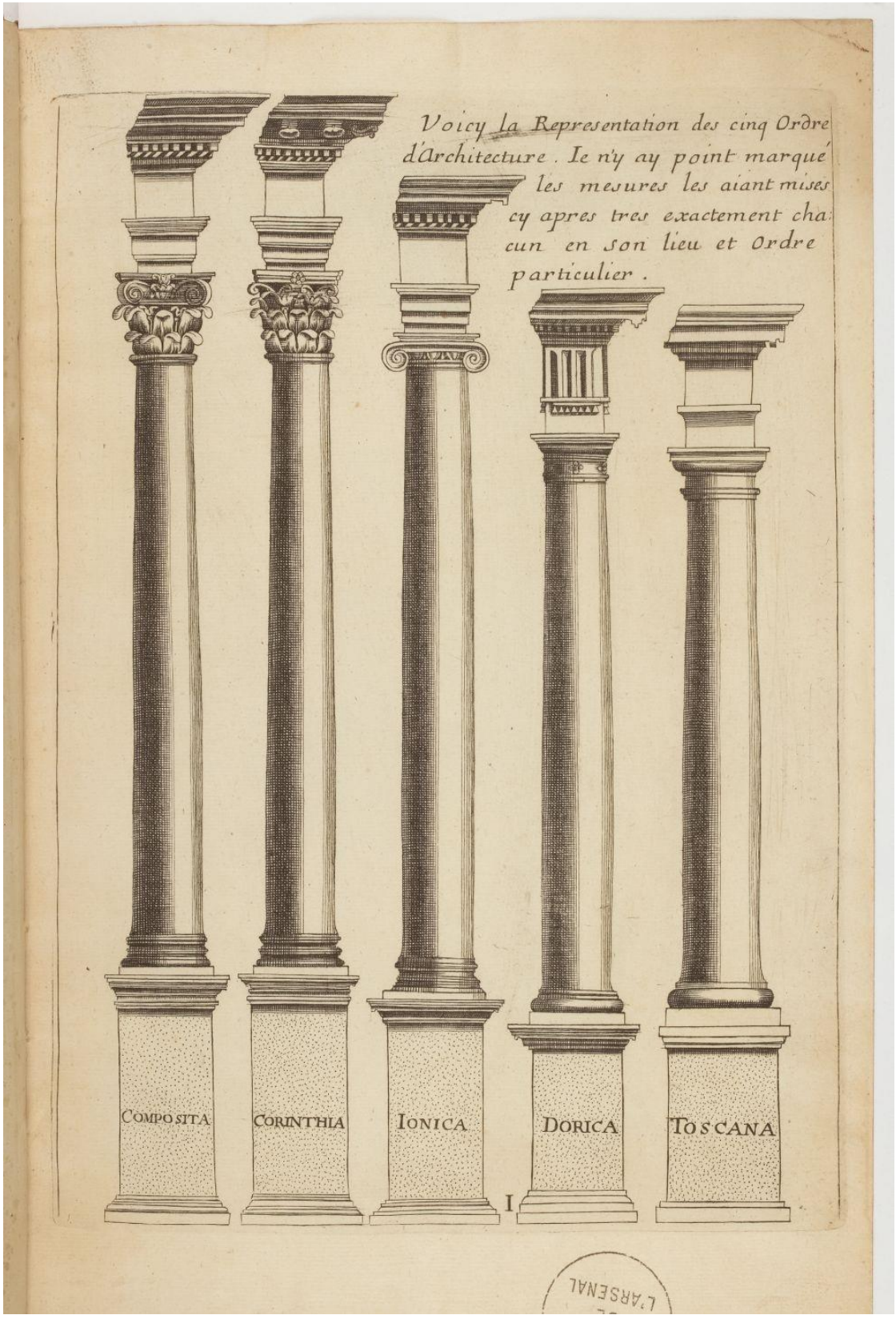
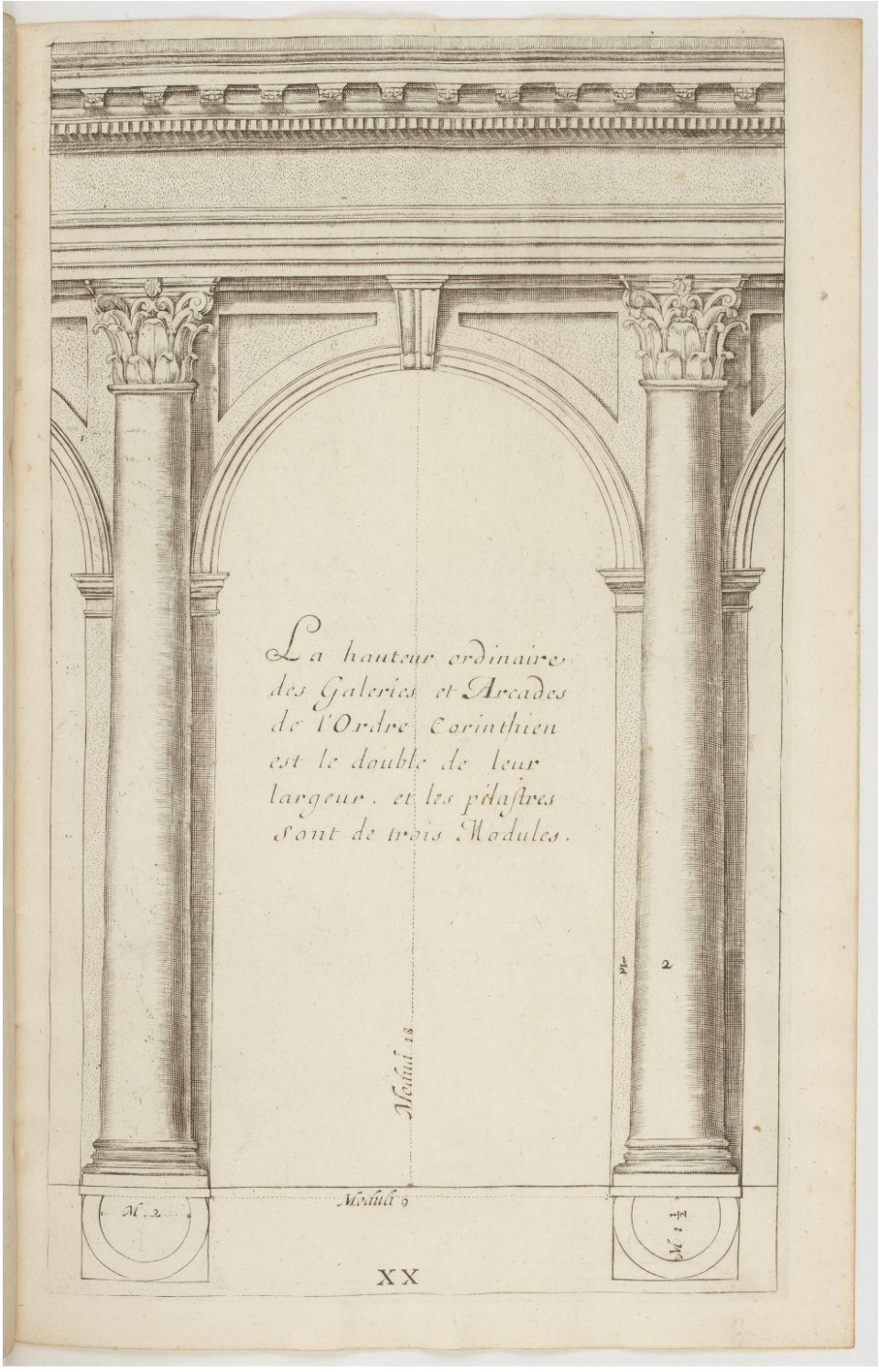
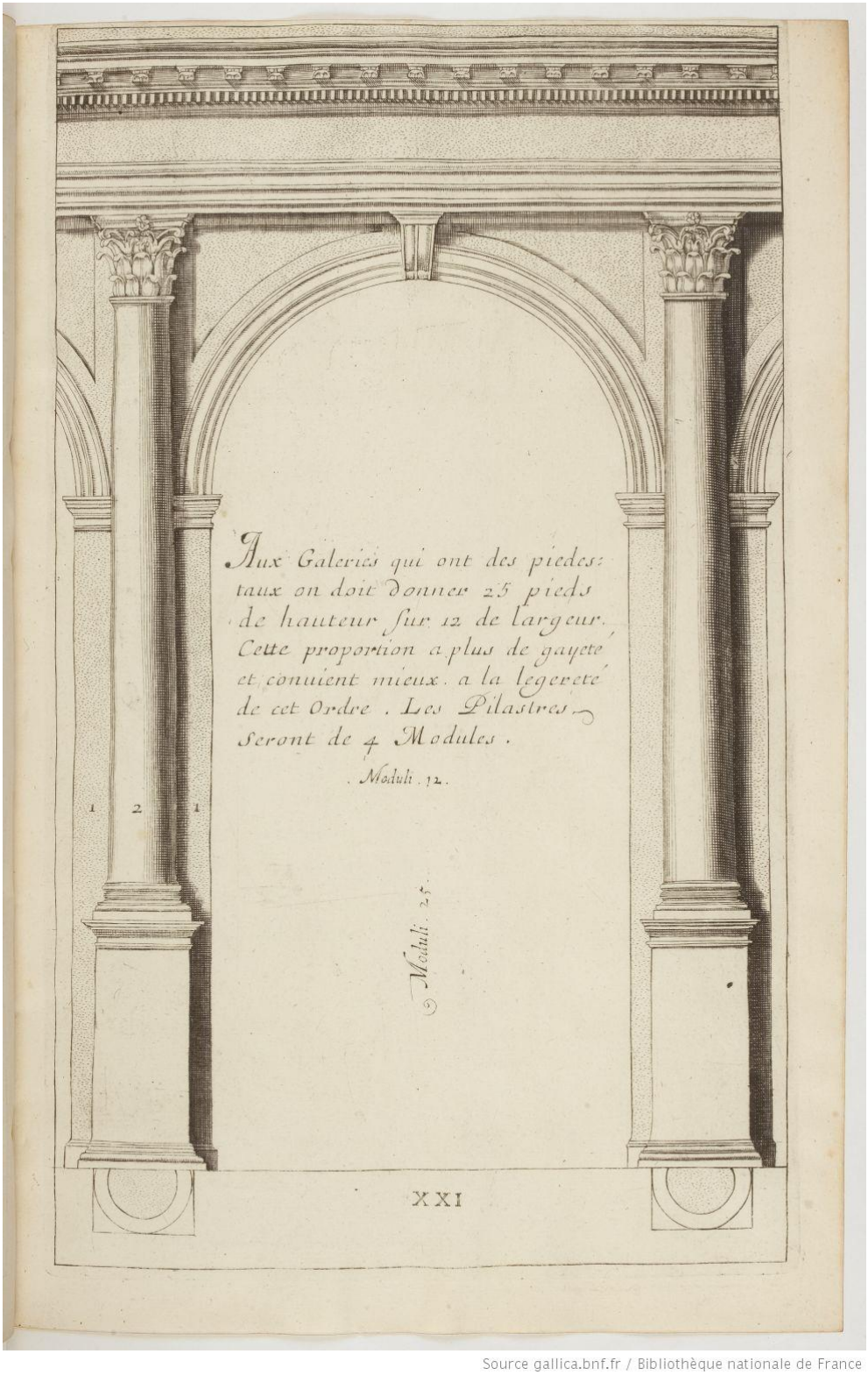


Figure 212 : Anonyme, Représentation des cinq ordres d'architecture, tiré de Vignole, Le (1507-1573*), Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole*, J. Danckers (Amsterdam), chez F. Jollain l'aisné (et se vend à Paris), s.d., Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, FOL-S-1601, pl.I.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 213 : Anonyme, *La hauteur ordinaire des galeries et arcades de l'ordre corinthien est le double de leur largeur et les pilastres sont de trois modules*, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole*, J. Danckers (Amsterdam), chez F. Jollain l'aisné (et se vend à Paris), s.d., Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, FOL-S-1601, pl.XX.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 214 : Anonyme, Aux galeries qui ont des piédestaux on doit donner 25 pieds de hauteur sur 12 de largeur. Cette proportion a plus de gaieté et convient mieux à la légereté de cet ordre. Les pilastres seront de 4 modules, tiré de Vignole, Le (1507-1573), Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole, J. Danckers (Amsterdam), chez F. Jollain l'aisné (et se vend à Paris), s.d., Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, FOL-S-1601, pl.XXI

b. Vitruve

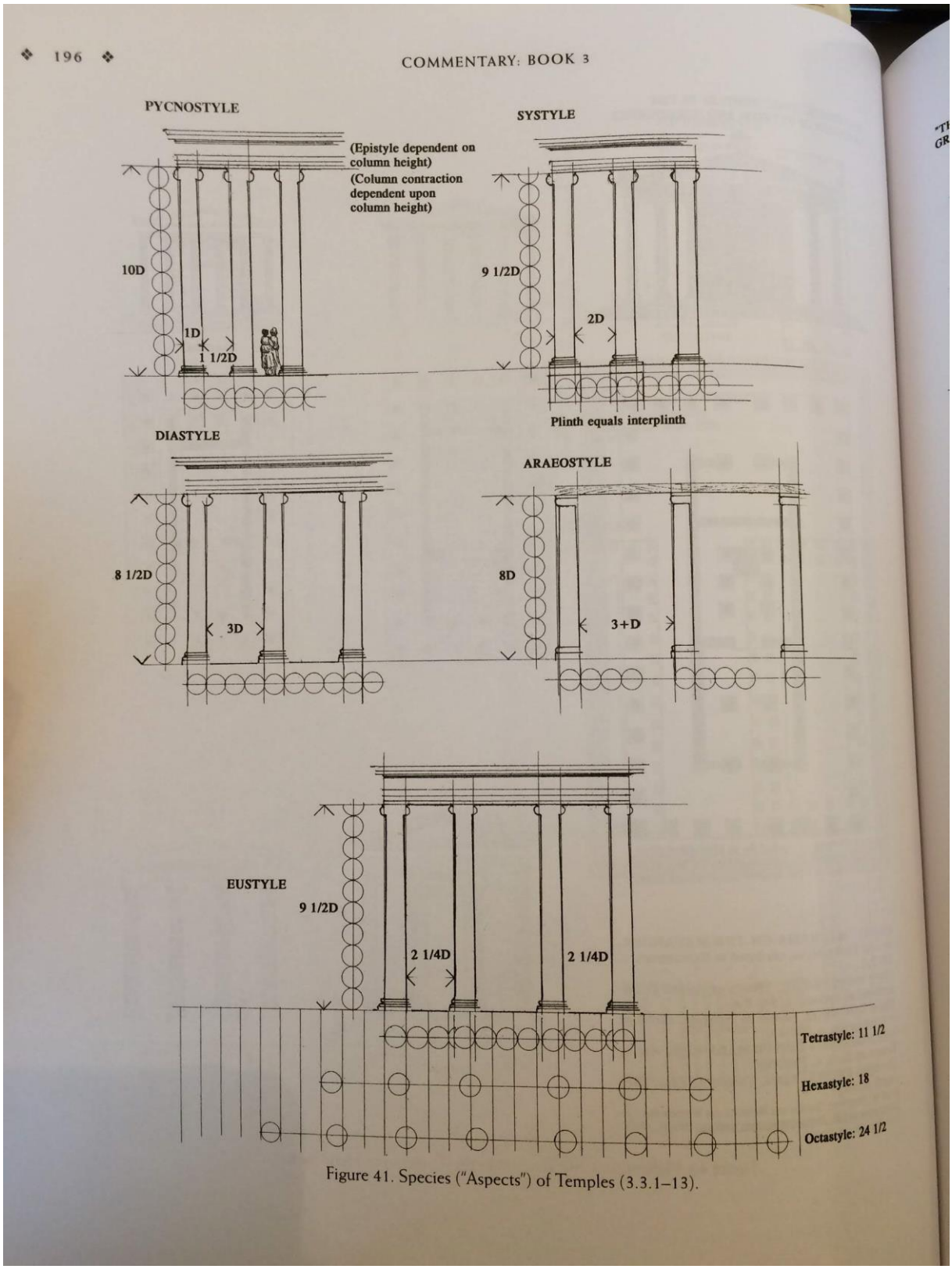


Figure 215 : *Les proportions des entrecolonnements selon Vitruve*, tiré de Vitruve, *Les dix livres d'architecture*, édité par Ingrid D. Rowland et Thomas Noble Howe, Cambridge University Press, 1999, commentaire du troisième livre, p.196.

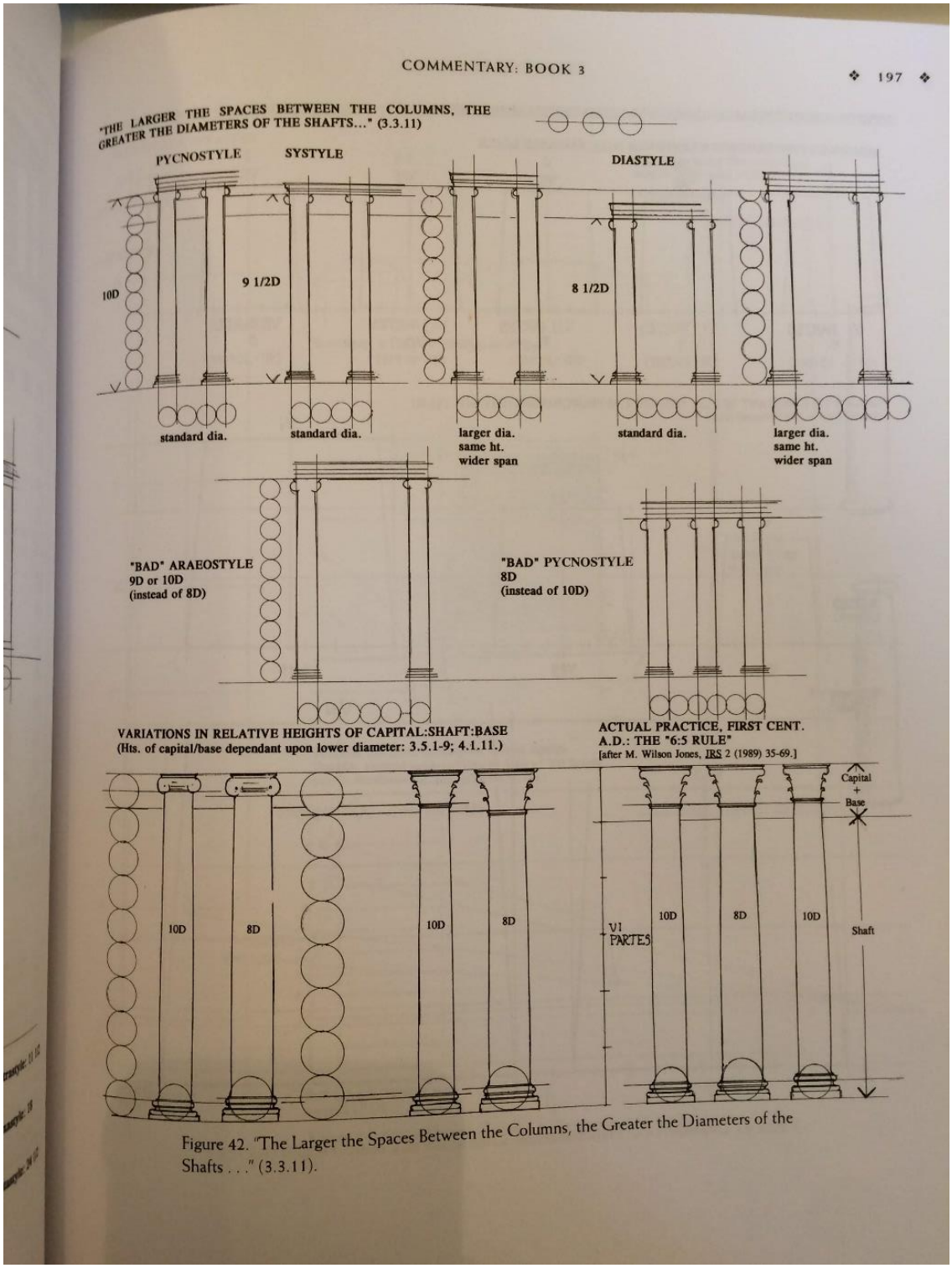


Figure 42. "The Larger the Spaces Between the Columns, the Greater the Diameters of the Shafts . . ." (3.3.11).

Figure 216 : *Les proportions des entrecolonnements selon Vitruve*, tiré de Vitruve, *Les dix livres d'architecture*, édité par Ingrid D. Rowland et Thomas Noble Howe, Cambridge University Press, 1999, commentaire du troisième livre, p.196

c. L’inspiration sur le terrain : édifices antérieurs



Figure 217 : Rome, Place du Capitole, Palais des Conservateurs. Crédit photo : http://www.museicapitolini.org/fr/sede/piazza_e_palazzi/palazzo_dei_conservatori

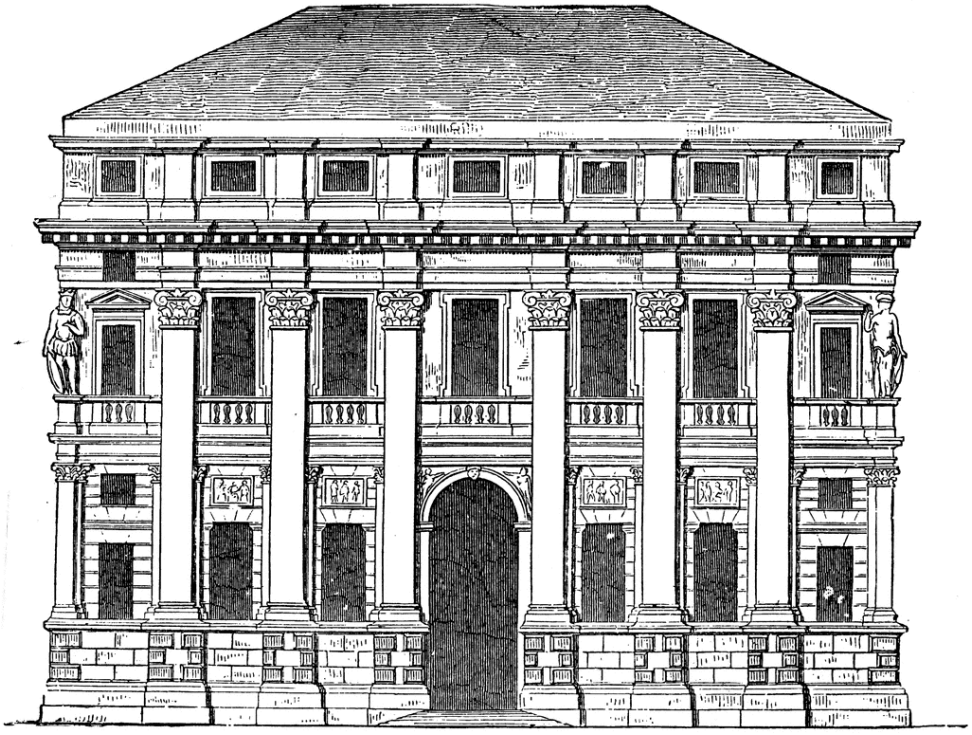


Figure 218 : Palais Valmarana, Vicence, Italie, tiré de : A. Rosengarten, W. Collett-Sandars *A Handbook of Architectural Styles*, New York, Charles Scribner's Sons, 1895.



Figure 219 : Loggia de l'Hôpital des Innocents de Florence par Brunelleschi, crédit photo : http://www.museumsinflorence.com/musei/ospedale_degli_innocenti.html



Figure 220 : les Procuraties de la place Saint-Marc, Venise, crédit photo : http://monumentsdevenise.com/procuraties



Figure 221 : Cortile di San Damaso, Vatican, credit photo: https://romainstaurata.wordpress.com/2012/11/26/vaticano-in-bianco-e-nero/cortile-di-san-damaso/



Figure 222 : Place de la Bourse, Bordeaux, par Jacques Gabriel, crédit photo : http://www.bordeaux.fr/l3293/place-de-la-bourse

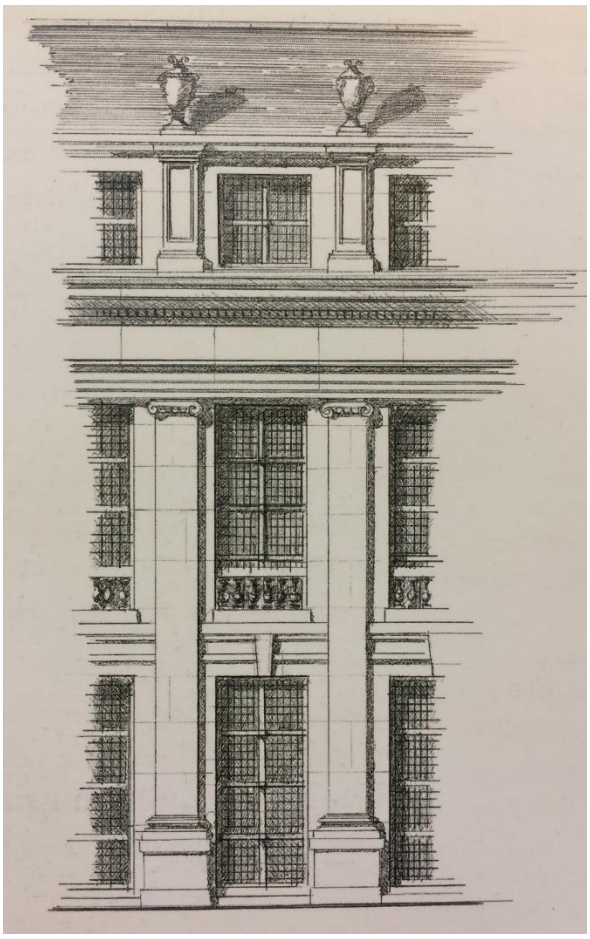


Figure 223 : Hôtel Lambert, reconstitution d'une travée d'origine sur la façade jardin, croquis de Cyril Bordier in Bordier, Cyril, Louis Le Vau, Architecte : les immeubles et hôtels particuliers parisiens, tome I, Editions Léonce Laget, 1998, p.153.

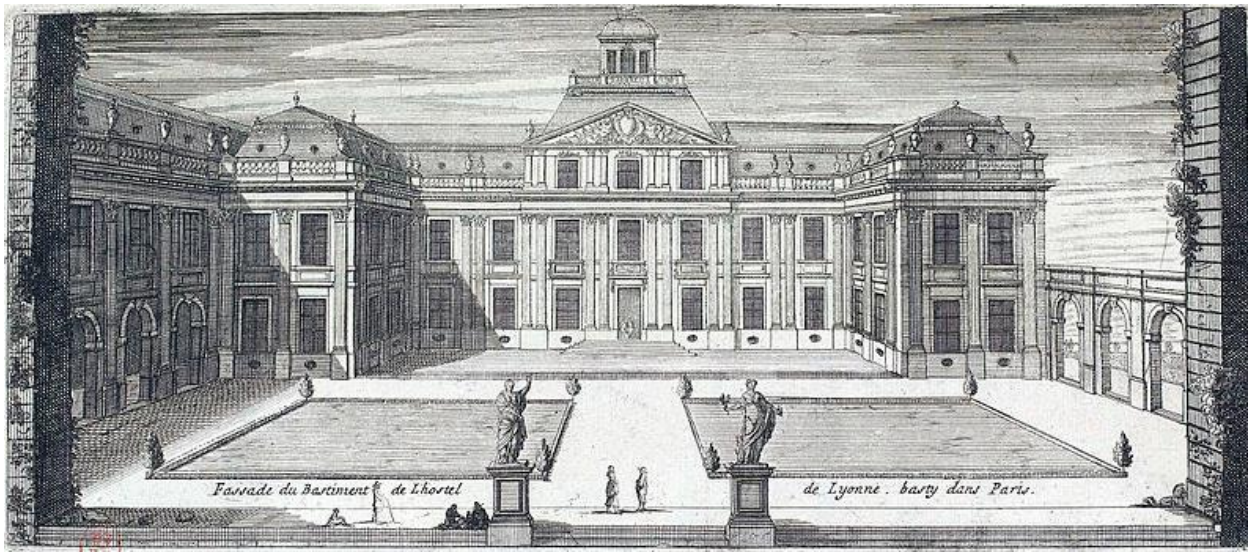


Figure 224 : Anonyme, « Fassade du Bastiment de L'hostel de Lyonne, basty dans Paris », 1686, tiré de Marot, Jean, *L'Architecture Française*, 1686, p.51r.



Figure 225 : Hôtel de Bérulle, par Claude-Pierre Convers, 1766, crédit photo : https://www.paristoric.com/index.php/paris-d-hier/hotels-particuliers/hotels-particuliers-tous/686-hotel-berulle



Figure 226 : Hôtel de Montmorency par Claude-Nicolas Ledoux, 1769-1771 ; *Petit Hôtel de Montmorency à l'angle sud-ouest de la rue de la Chaussée d'Antin*, fin du XVIII^{e} siècle, dessin à la plume et lavis à l'encre de Chine, 14,2 x 18 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE VE-53 (F)-FOL.



Figure 227 : Hôtel Piganeau, Bordeaux, par Lhote, crédit photo : https://monumentum.fr/hotel-piganeau-pa00083204.html

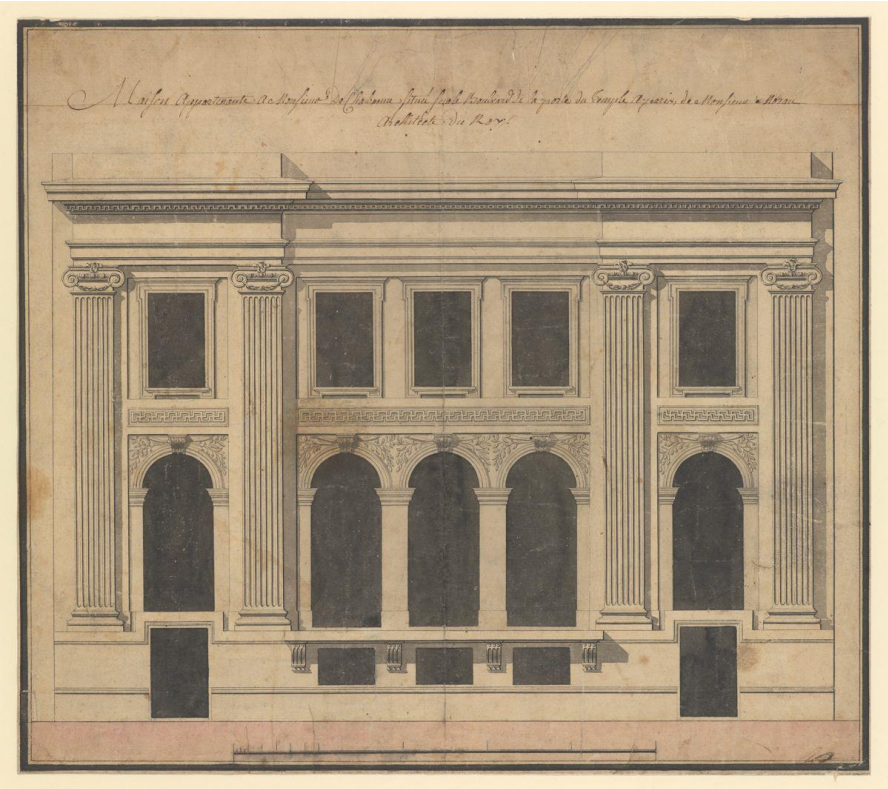


Figure 228 : Pierre Louis Moreau-Desproux (1727–1793), Façade de l'hôtel de Chavannes, Paris, « Maison Appartente a Monsieur de Chabanne, située sur le Boulevard de la Porte du Temple à Paris, de Monsieur Moran / Architecte du Roy », crayon, encre de chine, lavis, 40x45,3cm, Accession Number : 1970.736.23. Metropolitan Museum of Art, New York.



Figure 229 : Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806), Hôtel d'Uzès, élévation sur le jardin, « photographie ancienne » publiée par Gallet, Michel, *Claude-Nicolas Ledoux 1736-1806*, éditions Picard, 1980, p.57

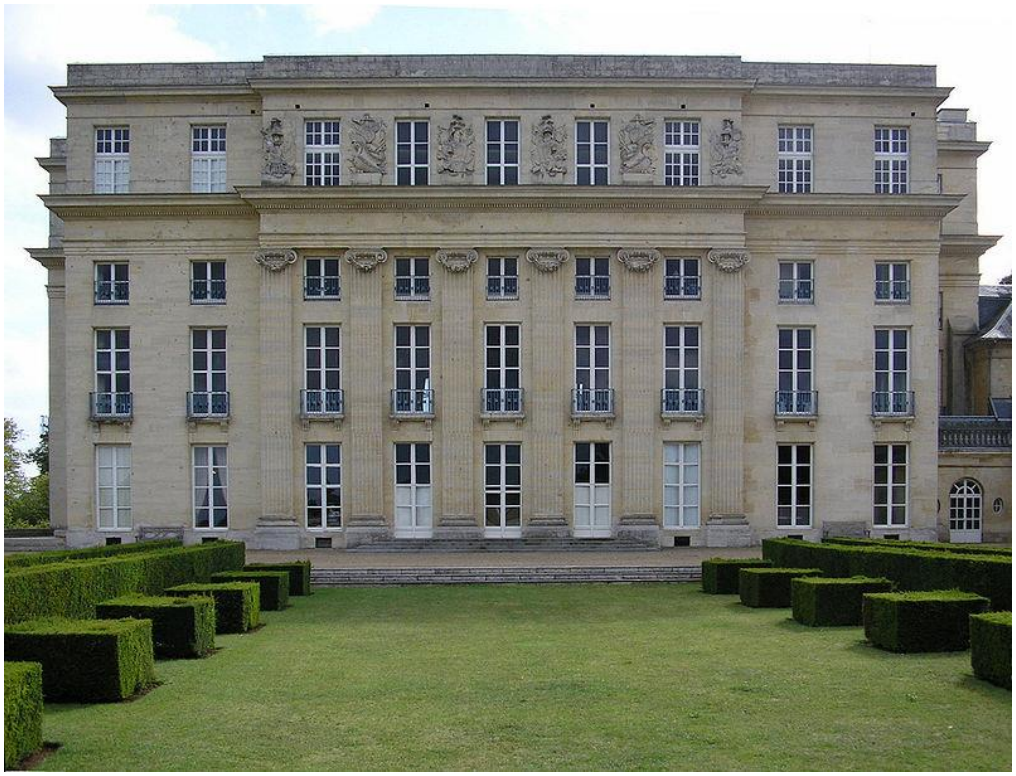


Figure 230 : Façade nord du château de Bénouville, Wikicommons.

d. Le bas-relief : un motif répandu ?



Figure 231 : Bas-relief issu de la « porte des Tuileries », tiré d'un recueil de dessins d'architecture réunissant des motifs décoratifs présents sur le Palais du Louvre, le Palais des Tuileries, le château de Vaux-le-Vicomte, Versailles, la porte Saint-Denis, 1777, encre brune, lavis, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE 4-HD-674, p.4.



Figure 232 : Bas-relief issus de « La salle de concert aux Tuileries », tiré d'un recueil de dessins d'architecture réunissant des motifs décoratifs présents sur le Palais du Louvre, le Palais des Tuileries, le château de Vaux-le-Vicomte, Versailles, la porte Saint-Denis, 1777, encre brune, lavis, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE 4-HD-674, p.7.



Figure 233 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres du premier étage de l'avant-corps sur le jardin, gravure in France, Anatole, *Le château de Vaux-le-Vicomte*, Paris, Lemercier, 1888, planche XIV, détail.



Figure 234 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres, gravure in France, Anatole, *Le château de Vaux-le-Vicomte*, Paris, Lemercier, 1888, planche XV, détail.



Figure 235 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres, gravure in France, Anatole, *Le château de Vaux-le-Vicomte*, Paris, Lemercier, 1888, planche XV, détail.

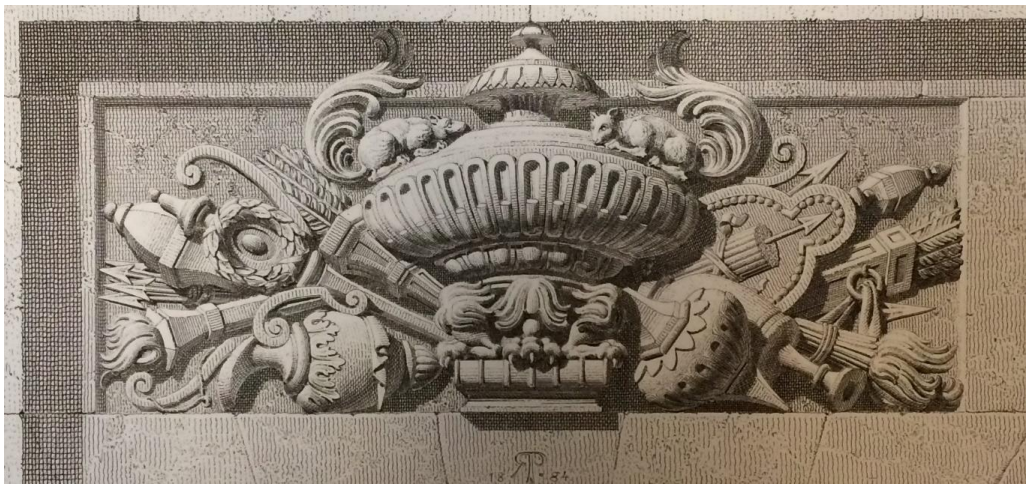


Figure 236 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres, gravure in France, Anatole, *Le château de Vaux-le-Vicomte*, Paris, Lemercier, 1888, planche XV, détail.



Figure 237 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, bas-relief visible sur la planche représentant une statue devant la façade sur le jardin, gravure in France, Anatole, *Le château de Vaux-le-Vicomte*, Paris, Lemercier, 1888, planche XIX, détail.

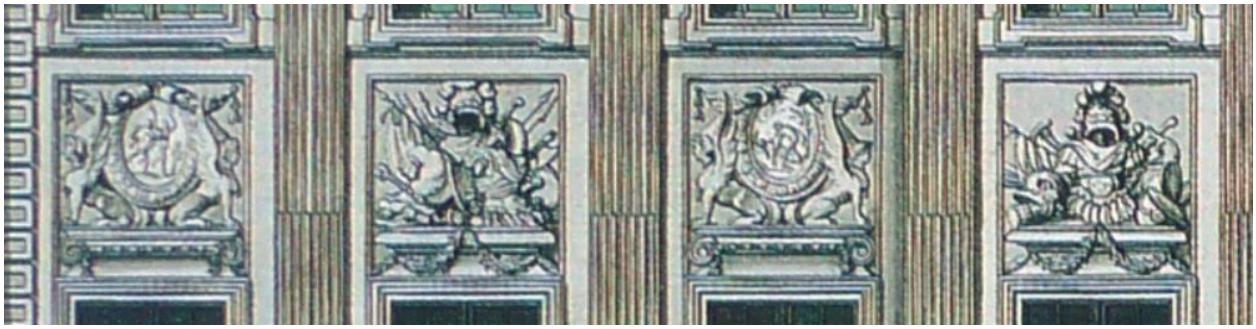


Figure 238 : Bas-reliefs décorant la façade ouest du pavillon royal du château de Marly, 1714, Paris, Archives nationales, O^1 1472.4.

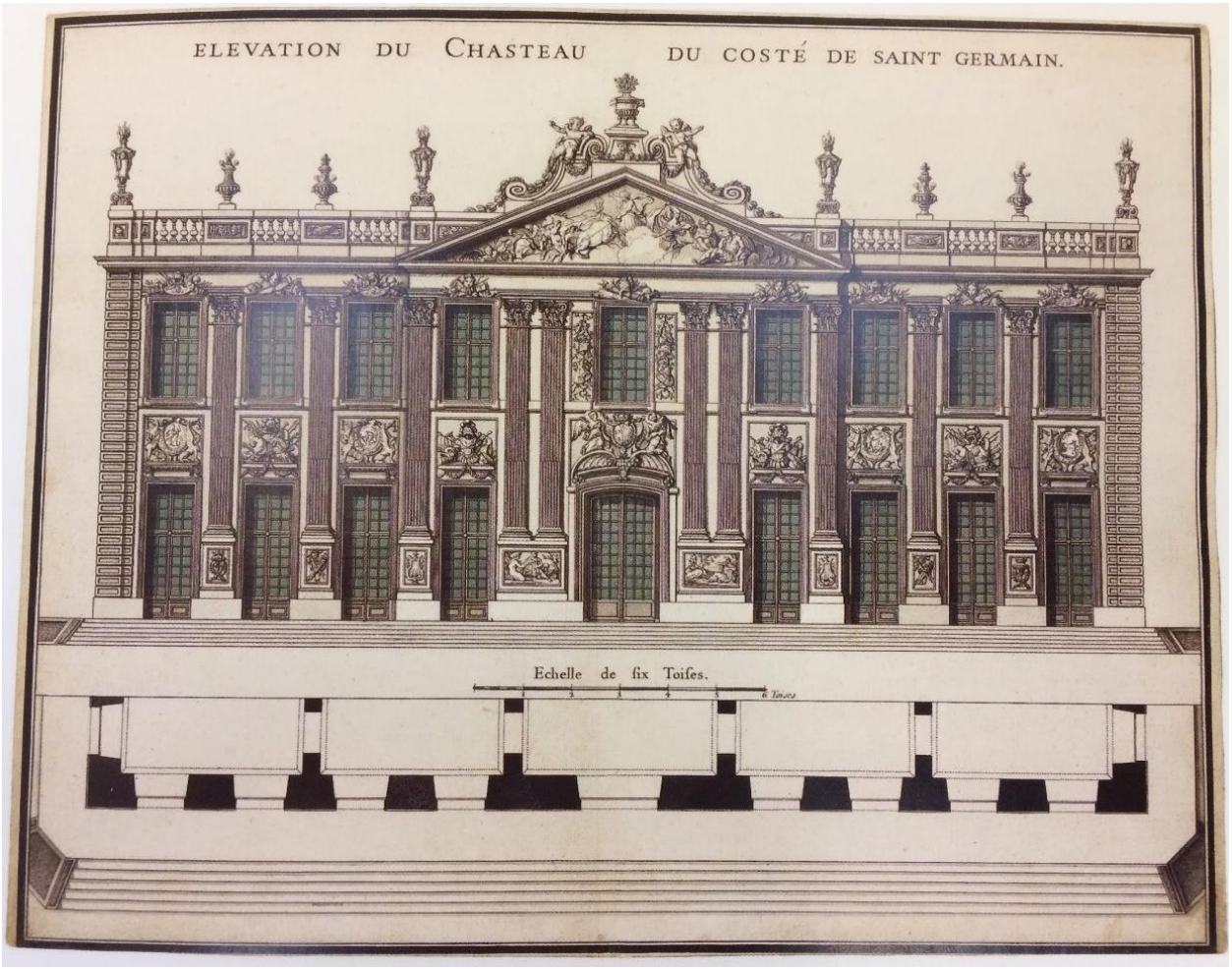


Figure 239 : Anonyme, *Élévation du château de Marly du côté de Saint-Germain*, 1714, Paris, Arch. nat. O^1 1472.4 in Castelluccio, Stéphane, *Marly, art de vivre et pouvoir de Louis XIV à Louis XVI*, éditions Gourcuff Gradenigo, Montreuil, 2015, p.17



Figure 240 : Baltard, Louis-Pierre (1764-1846 ; dessinateur et graveur), *Vue du château de Saint-Cloud prise dans la seconde cour*, 1803-1805, tiré de : Duval, Amaury, *Paris et ses monumens, mesurés, dessinés et gravés*, Paris, chez l'auteur, an XI-1803-an XIII-1805, p. 124.



Figure 241 : d'Hollande (mouleur), Moitte (dessinateur), Hôtel de Salm, Paris, bas-reliefs de la rotonde sur la façade côté Seine, 1782-1787.

7. La production antérieure de Victor Louis

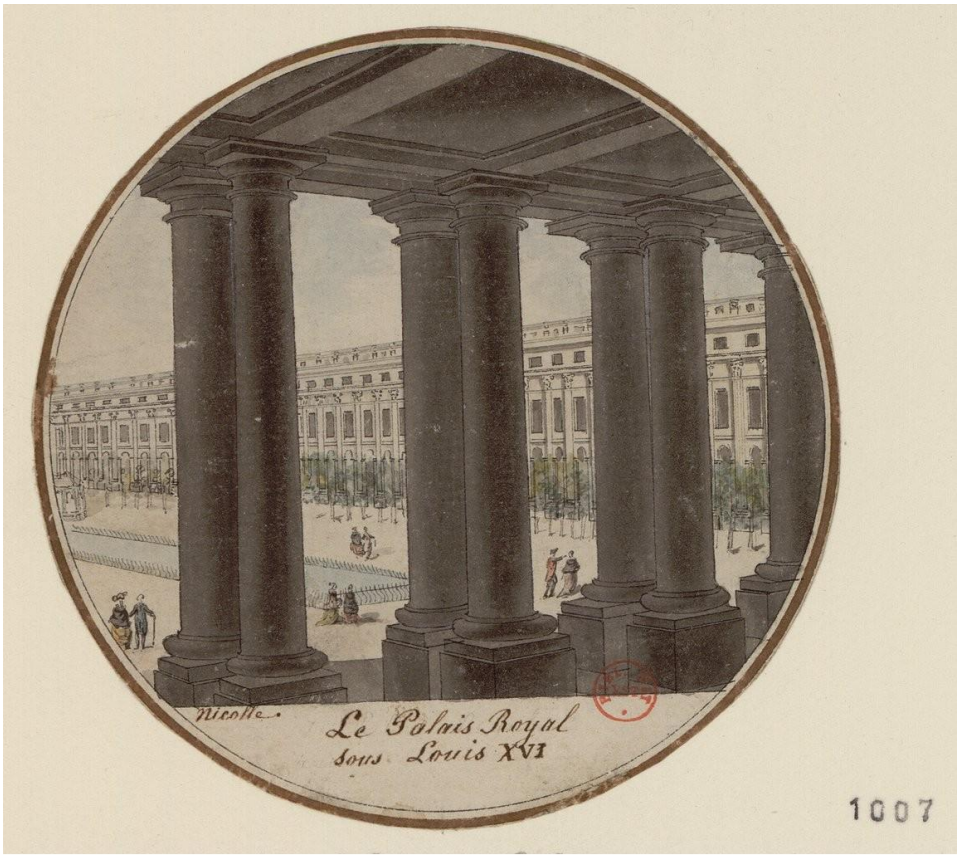


Figure 242 : Victor Louis, intendance de Besançon, 1770-1776, façade sur le jardin, Wikicommons.



Figure 243 : Victor Louis, vue d'une façade latérale du Grand Théâtre de Bordeaux, aujourd'hui sur la rue Esprit des Lois, Google Earth.

E. Le quatrième côté du quadrilatère



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 244 : Victor Jean Nicolle (1754-1826), *Le Palais Royal sous Louis XVI*, fin du XVIII[e] siècle, dessin à la plume et lavis à l'encre de Chine, aquarelle, diam. 10,9 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-VE-53 (G)
Ce dessin représente une vue difficilement identifiable : où se trouve ce rang de colonnes jumelées ? Peut-être d'agit-il d'une vue du premier étage imaginaire du quatrième côté du quadrilatère, alors occupé par les galeries de bois ?

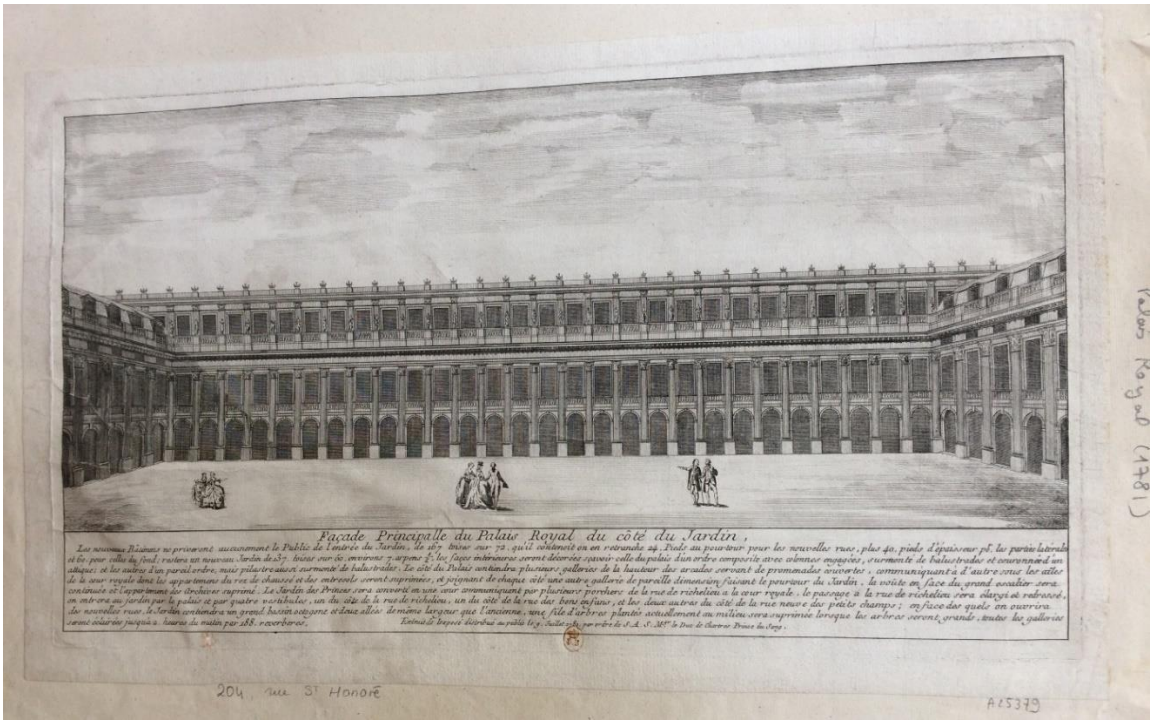


Figure 245 : *Façade Principale du Palais Royal du côté du jardin*, 1781, estampe en noir et blanc, 26,7x45cm, Bibl. nat. de France, Est. Va 231 (b), A 25 379

Sous-titre : Les nouveaux bâtiments ne priveront aucunement le public de l'entrée du Jardin, de 167 toises sur 72 qu'il contenait on en retranche 24 pieds au pourtour pour les nouvelles rues, plus 40 pieds d'épaisseur pour les parties latérales et 60 pour celles du fond ; restera un nouveau jardin de 137 Toises sur 50 environ, 7 arpents ½. Les faces intérieures seront décorées savoir celle du palais d'un ordre composite avec colonnes engagées, surmonté de balustrades et couronnée d'un attique ; et les autres d'un pareil ordre, mais pilastre aussi surmonté de balustrades. Le côté du palais contiendra plusieurs galeries de la hauteur des arcades servant de promenades couvertes, communiquant à d'autres sous les ailes de la cour royale dont les appartements du rez-de-chaussée et des entresols seront supprimées, et joignant de chaque côté une autre galerie de pareille dimension faisant le pourtour du jardin. La voûte en face du grand escalier sera continuée et l'appartement des Archives supprimé. Le jardin des princes sera converti en une cour communiquant par plusieurs porchers de la rue de Richelieu à la cour royale. Le passage à la rue de Richelieu sera élargi et redressé, on entrera au jardin par le palais et par quatre vestibules, un du côté de la rue de Richelieu, un du côté de la rue des Bons-Enfants, et les deux autres du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs ; en face desquels on ouvrira des nouvelles rues. Le jardin contiendra un grand bassin octogone et deux allées de même largeur que l'ancienne, une file d'arbres plantés actuellement au milieu sera supprimée lorsque les arbres seront grands, toutes les galeries seront éclairées jusqu'à deux heures du matin par 188 réverbères.



Figure 246 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808) (dessinateur), Varin frères (graveurs), *Vue du Palais Royal, des galeries et du jardin*, « A Paris, chez l'Auteur, Quay de l'Horloge du Palais, n°37 », [1784], gravure en noir et blanc, 52,5x38cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 417

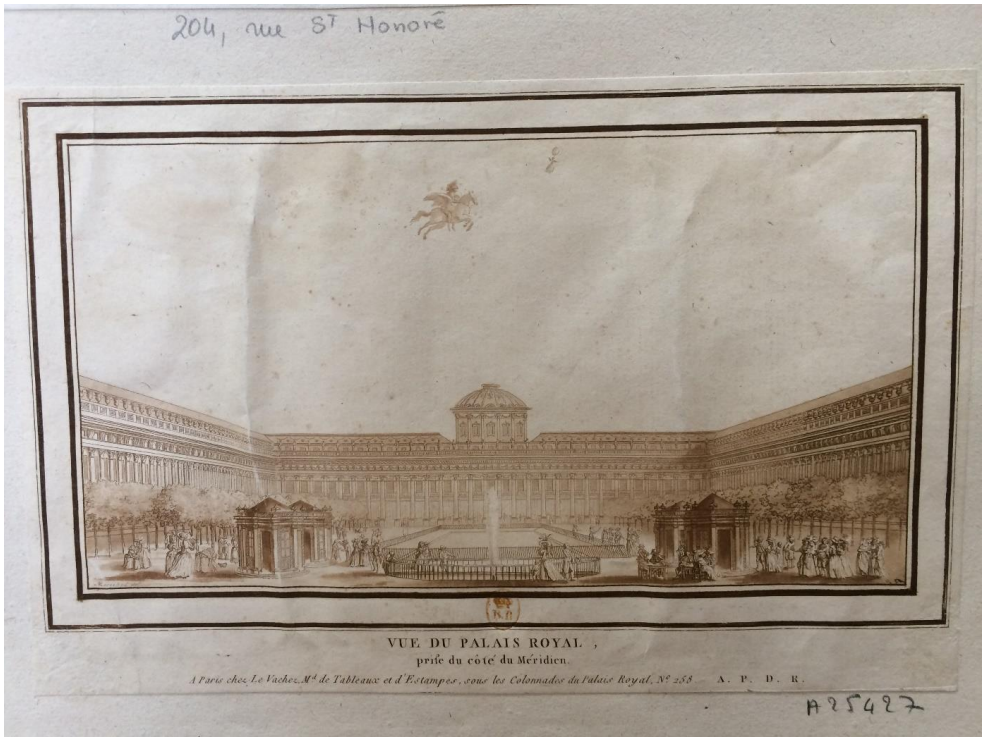


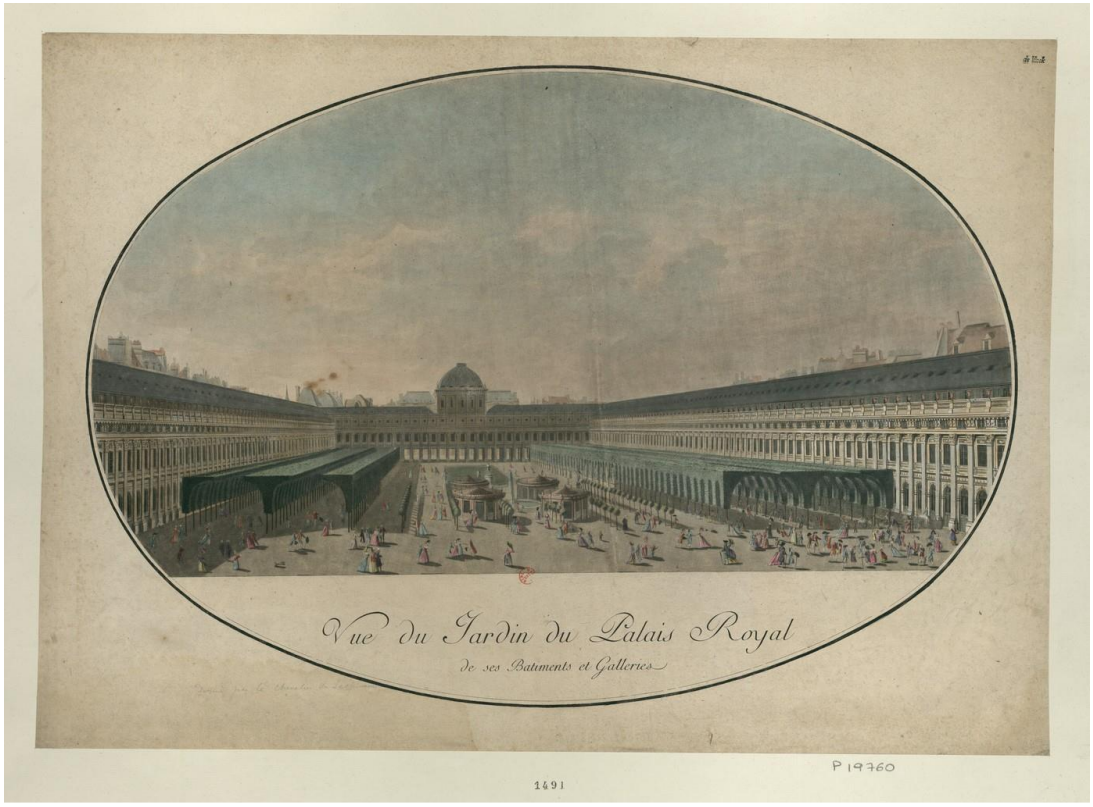
Figure 247 : Anonyme, *Vue du Palais-Royal prise du côté du Méridien*, « A Paris chez Le Vachez, Marchand de tableaux et d'estampes, sous les Colonnades du Palais Royal, N°258 », [1785], estampe sépia, 23,5x15,3cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 427



Figure 248 : N. Ransonnette, *Vue perspective du nouveau Palais Royal*, « A Paris chez l'Auteur, Rue Perdu N°6 Place Maubert », 1785, gravure en noir et blanc, 32,4x43,2cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 416



Figure 249 : Anonyme, *[Vue du Palais-Royal]*, [1784-1788], estampe sépia, 5x5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 428



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 250 : Louis Le Cœur (175.-18..) (graveur), Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808) (dessinateur), *Vue du jardin du Palais Royal, de ses bâtiments et galeries*, 1791, eau-forte, 33 x 48 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-370 (9)-FT 4

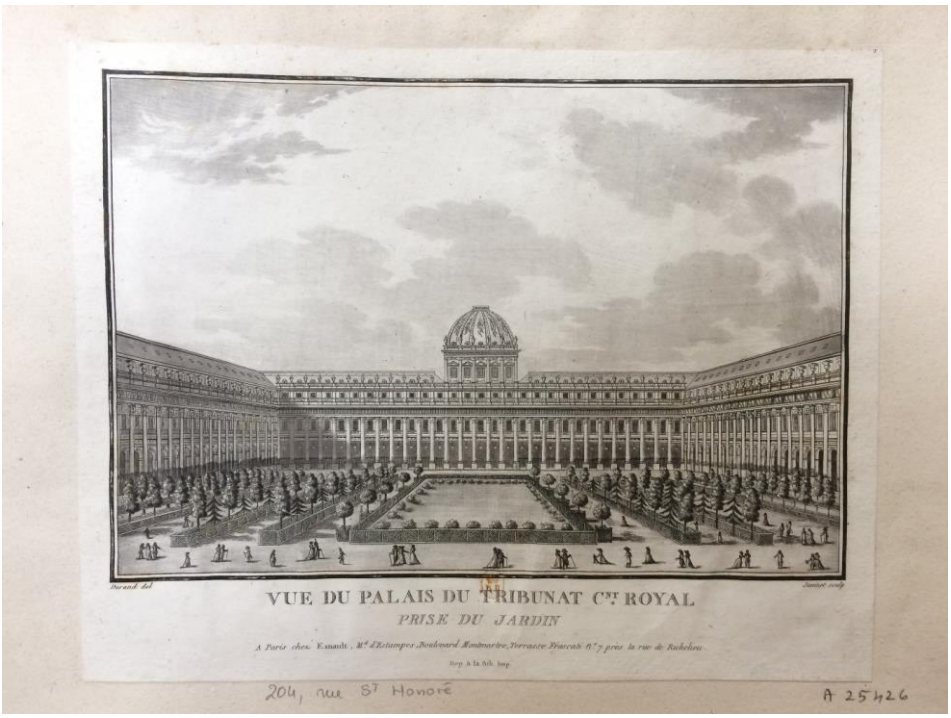


Figure 251 : Janinet (graveur), Durand (dessinateur), *Vue du Palais du Tribunat, prise du jardin*, « A Paris chez Esnault, Marchand d'Estampes, Boulevard Montmartre, Terrasse Frascati N°7 près la rue de Richelieu », [1800], gravure en noir et blanc, 27,9x22,2cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 426

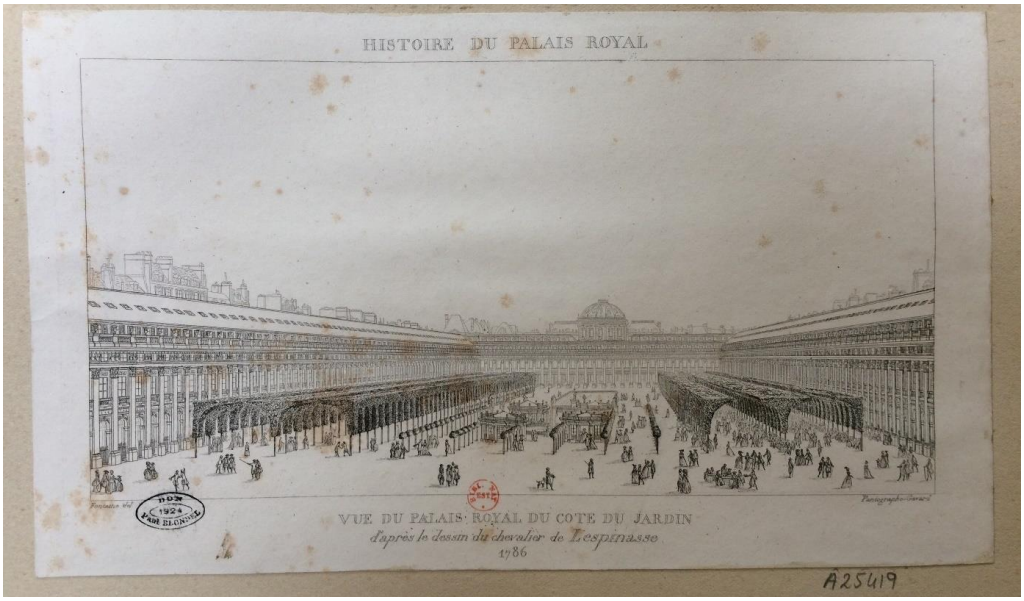


Figure 252 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808), Gavard (graveur), *Vue du Palais-Royal du cote du jardin, d'après le dessin du chevalier de Lespinasse, 1786*, XIX^{e} siècle, gravure en noir et blanc, 25x14,8cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 419

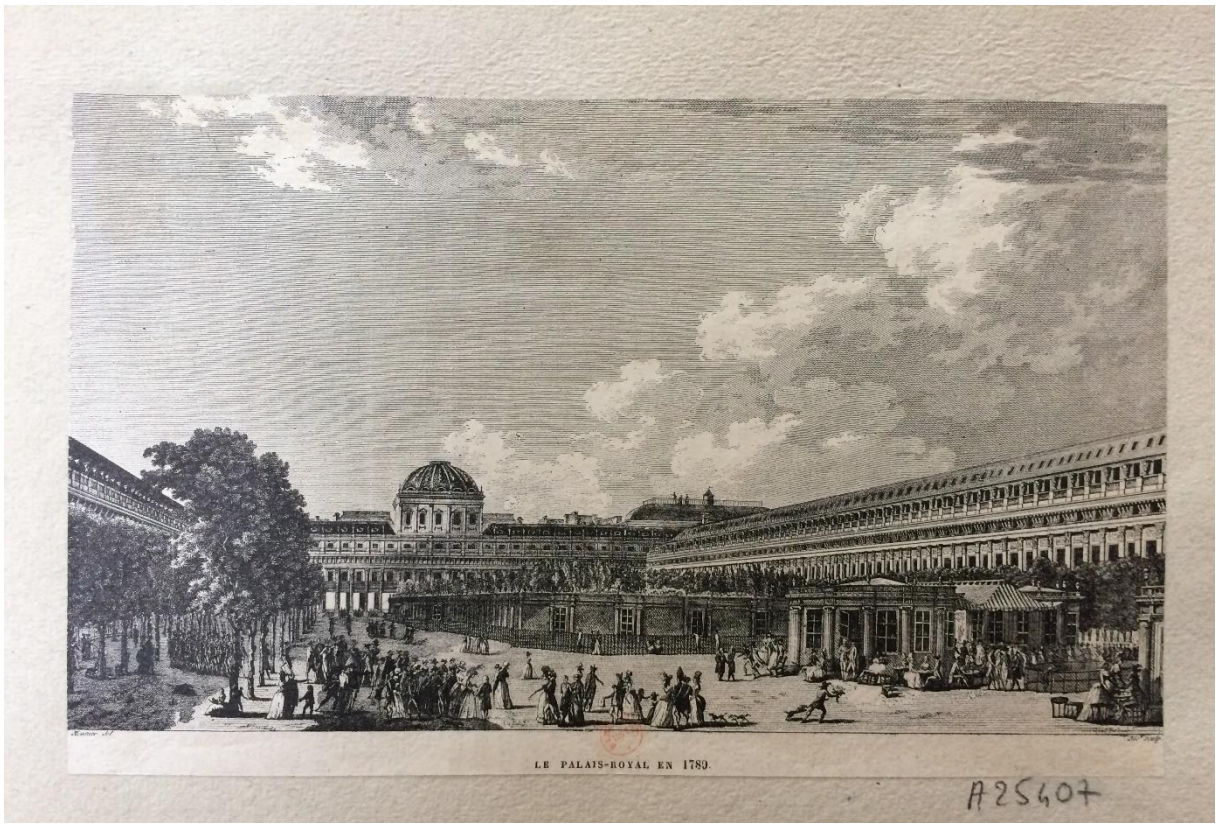


Figure 253 : Née (graveur), Meunier (dessinateur), *Le Palais-Royal en 1789*, XIX^{e} siècle, estampe en noir et blanc, 21,7x13,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 407

F. Une architecture utilisée comme motif dans les arts décoratifs



Figure 254 : Paire de salerons à motif d'arcades du palais-royal, dit « au Palais-Royal », Paris, vers 1785, argent et verre bleu, H. 4,3cm ; L. 7,8cm 7,8 ; l. 5,5cm, Musée des Arts Décoratifs de la ville de Paris (MAD), numéro d'inventaire : 997.76.116.1

Marques : poinçon de charge, deux L entrelacés ; poinçon de décharge : tête de perroquet ; poinçon de maison commune : P ; poinçon d'orfèvre : RD (ou RB) couronné ; poinçon de contrôle : crabe



Figure 255 : Paire de salerons à motif d'arcades du palais-royal, dit « au Palais-Royal », Paris, vers 1785, argent et verre bleu, H. 5cm ; L. 7,9cm ; l. 5,8cm, Musée des Arts Décoratifs de la ville de Paris (MAD), numéro d'inventaire : 997.76.116.3

Marques : poinçon de décharge : tête de perroquet

G. Les galeries de bois

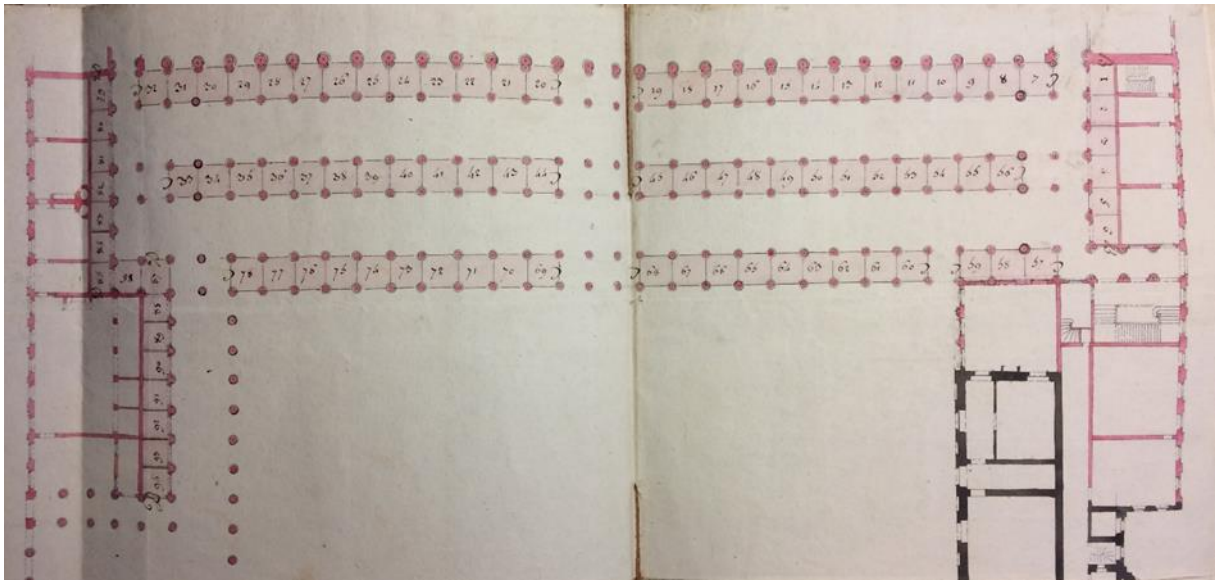


Figure 256 : Anonyme, *[Distribution des boutiques des galeries de bois]*, mai 1788, dessin à l'encre de Chine et lavis rose, 60x30cm, Archives Nationales, MC ET LXXI, 9 mai 1788, Bail à Delavoiepierre.

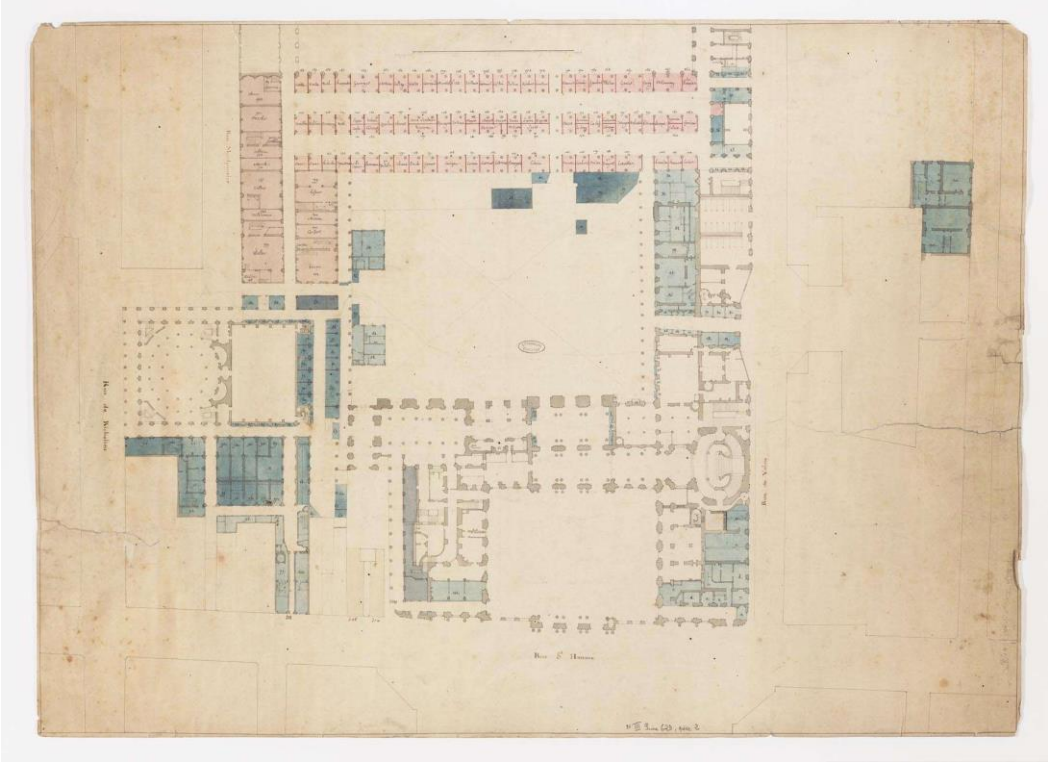


Figure 257 : Anonyme, *[Plan des boutiques installées dans les galeries, avec les noms des marchands]*, [ca. 1800-1825], dessin à la plume et encre de Chine, lavis bleu et rose, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 629 (2)

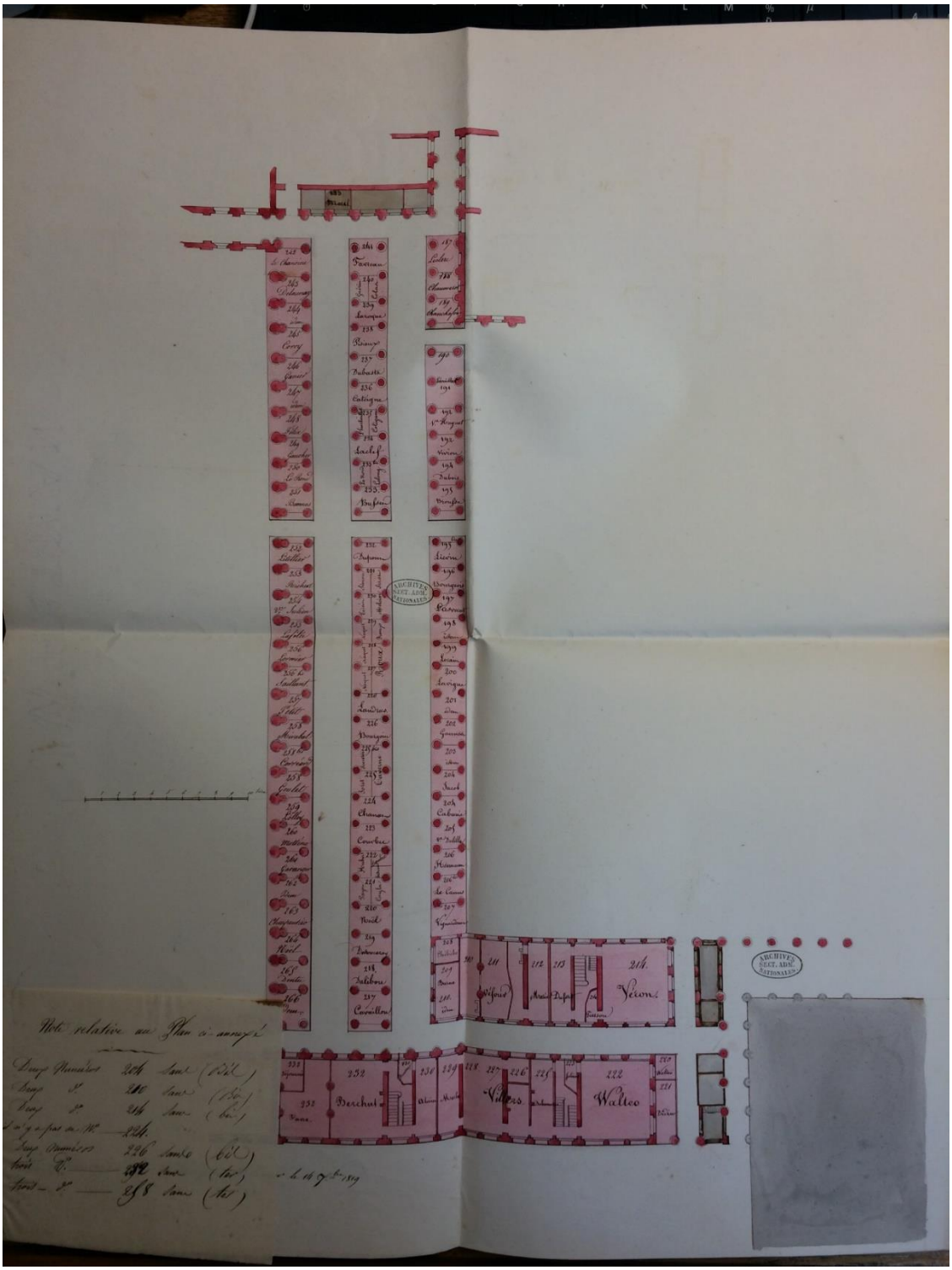


Figure 258 : Anonyme, *[Plan des "galeries de bois" adjoint au bail de ces dernières à M. Danrée]*, février 1814, encre de chine et lavis rose sur papier, 50x30cm, Arch. nat. R^4 292, Bail de vente des galeries de bois au Sieur Danrée

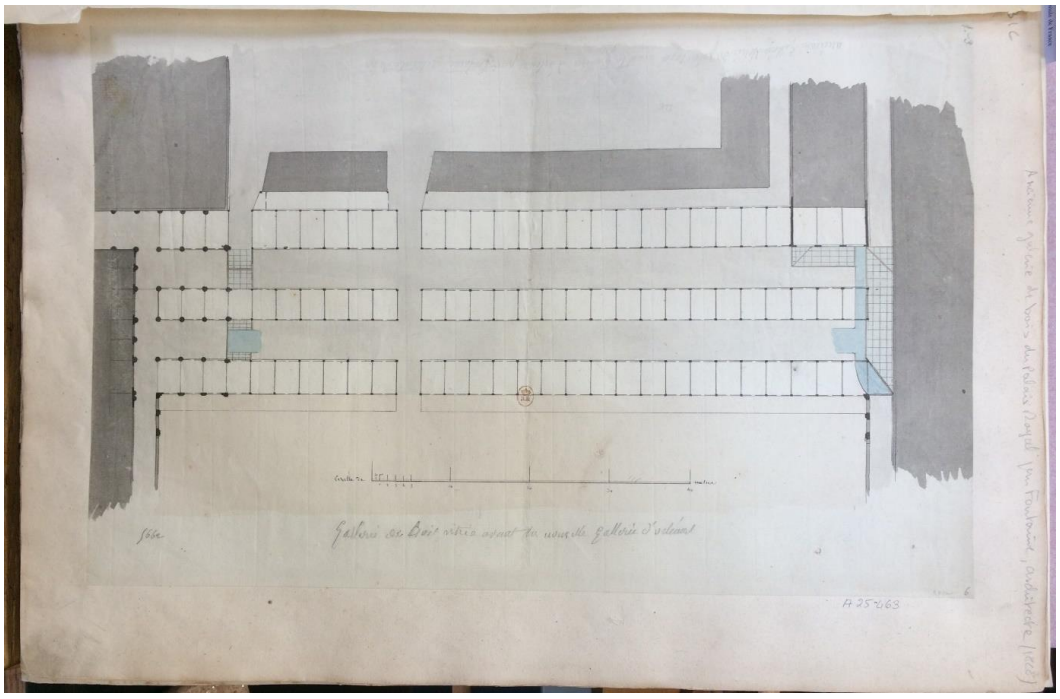


Figure 259 : Pierre Fontaine, *Galerie de bois vitrée avant la nouvelle Gallerie d'Orléans*, 1828, dessin à la plume, encre de chine et lavis de couleur, 30,2x47cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 463

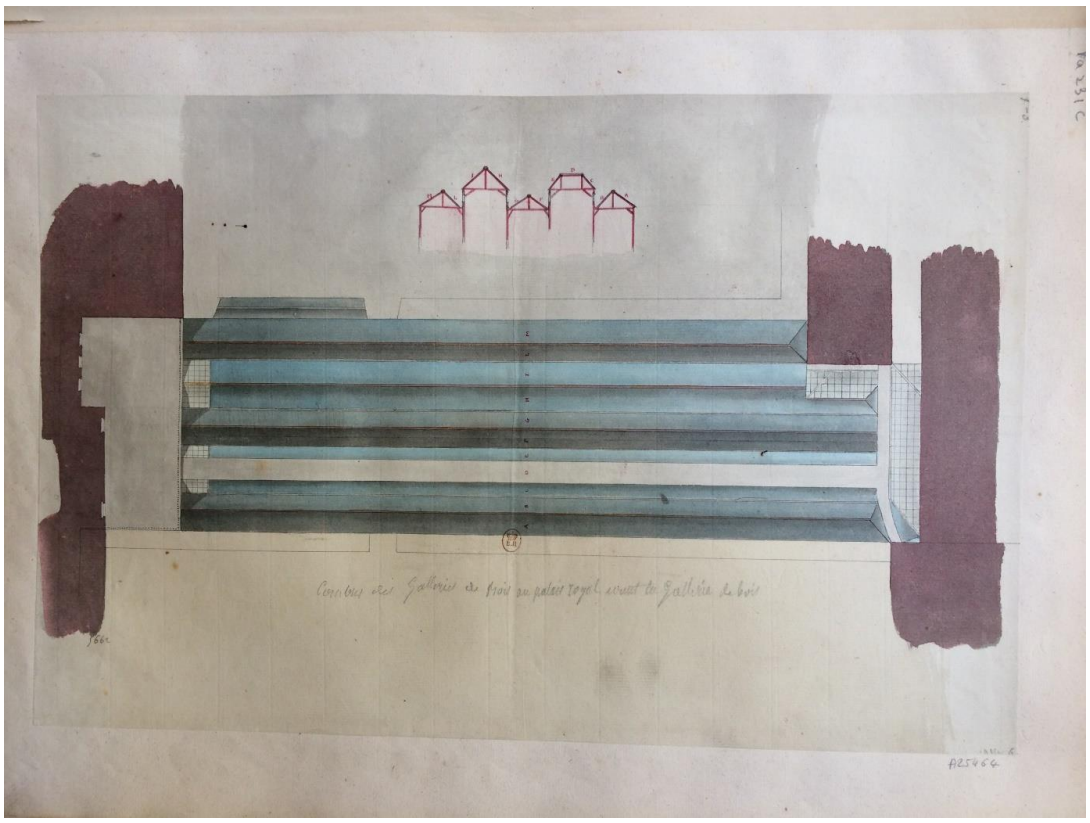


Figure 260 : [Pierre Fontaine], *Coupe des Galeries de Bois au Palais Royal avant la Galerie [d'Orléans]*, [1828], dessin à la plume, encre de chine et lavis de couleur, 30,3x47cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 464

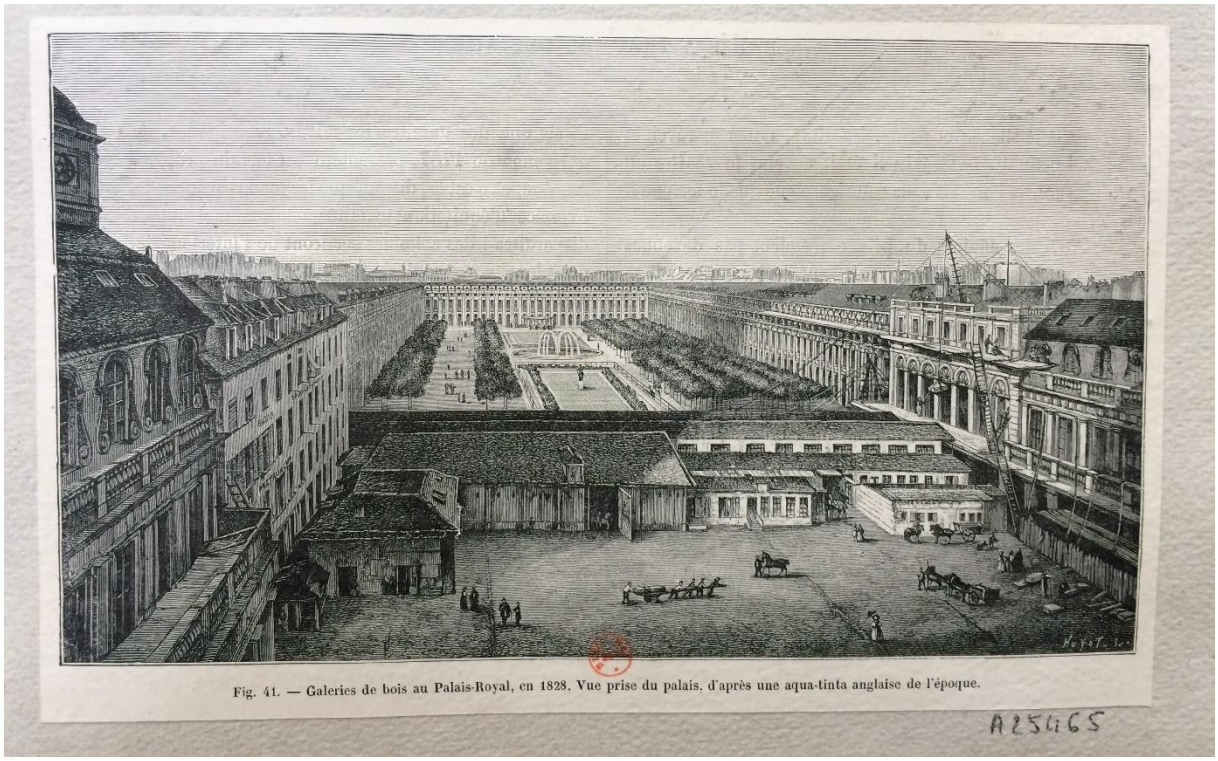


Figure 261 : Huyot, *Galeries de bois au Palais-Royal, en 1828. Vue prise du palais, d'après une aqua tinta anglaise de l'époque*, fin du XIX[e] siècle,estampe en noir et blanc, 21,5x13,5cm, Bibl. nat. de France, Va 231 (c), A 25 465

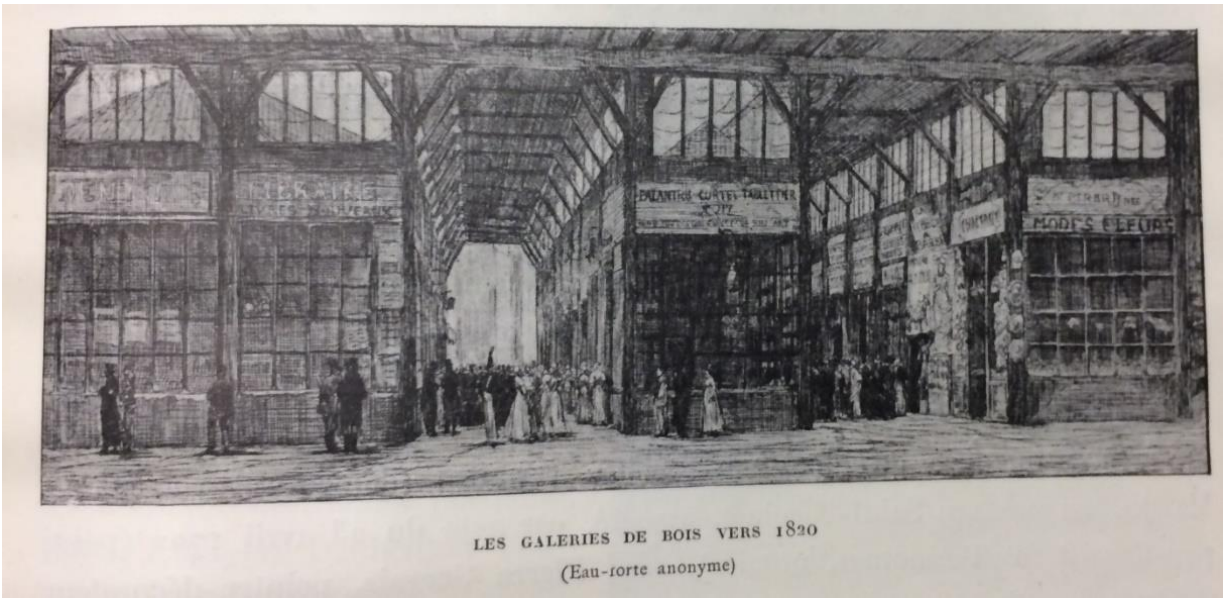


Figure 262 : Anonyme, Les galeries de bois vers 1820, fin du XIX[e] siècle, tiré de Roger Sandoz, Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900), Tome second, Depuis la Révolution jusqu'à nos jours, par G.-Roger Sandoz, Paris, société de propagation des livres d'art, 117, boulevard Saint-Germain, 117, 1900



Figure 263 : Anonyme, *Galeries de bois (anciennement "camp des Tartares"), au Palais-Royal*, 1825, estampe en noir et blanc, 21,5x12,7cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 466



Figure 264 : Anonyme, *Vue de la seconde gallerie des boutiques de bois du Palais Royal*, « A Paris chez Petit rue du Petit Pont à l'Image Notre Dame N°12. », 1786, feuille d'écran à main, eau-forte coloriée sur carton feuilleté, 39x22,6cm, Paris, collection particulière, reproduit dans « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », Daniel Crépin, revue *Versalia*, numéro 11, 2008, p.45



Figure 265 : F. Hoffbauer (dessinateur), F. Sorrieu (lithographe), *Le Palais-Royal en 1794 : St Honoré ; Galerie de Valois ; le cirque ; le Louvre ; Cour d'Honneur ; Galeries de Bois*, XIXème siècle, lithographie en couleurs, 34x26,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 385

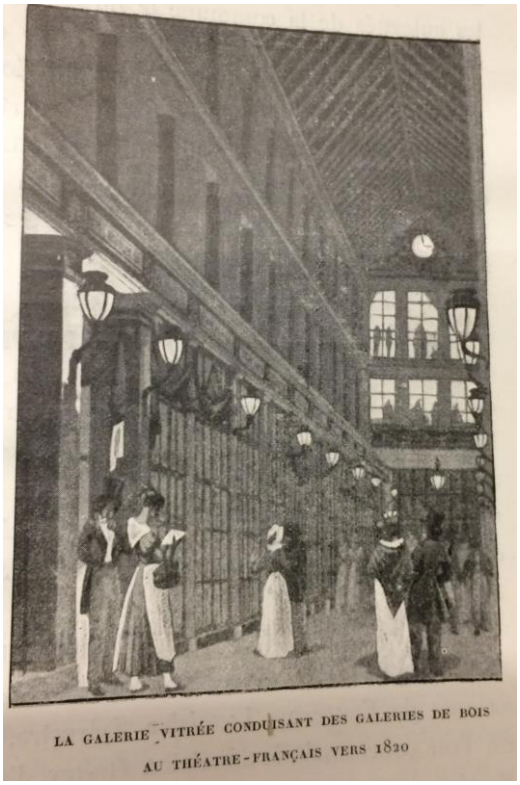


Figure 266 : Anonyme, La galerie vitrée conduisant des galeries de bois au Théâtre-Français vers 1820, XIX^{e} siècle, reproduit dans Roger Sandoz, Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900), tome second, Depuis la Révolution jusqu'à nos jours, société de propagation des livres d'art, 117, boulevard Saint-Germain, 1900

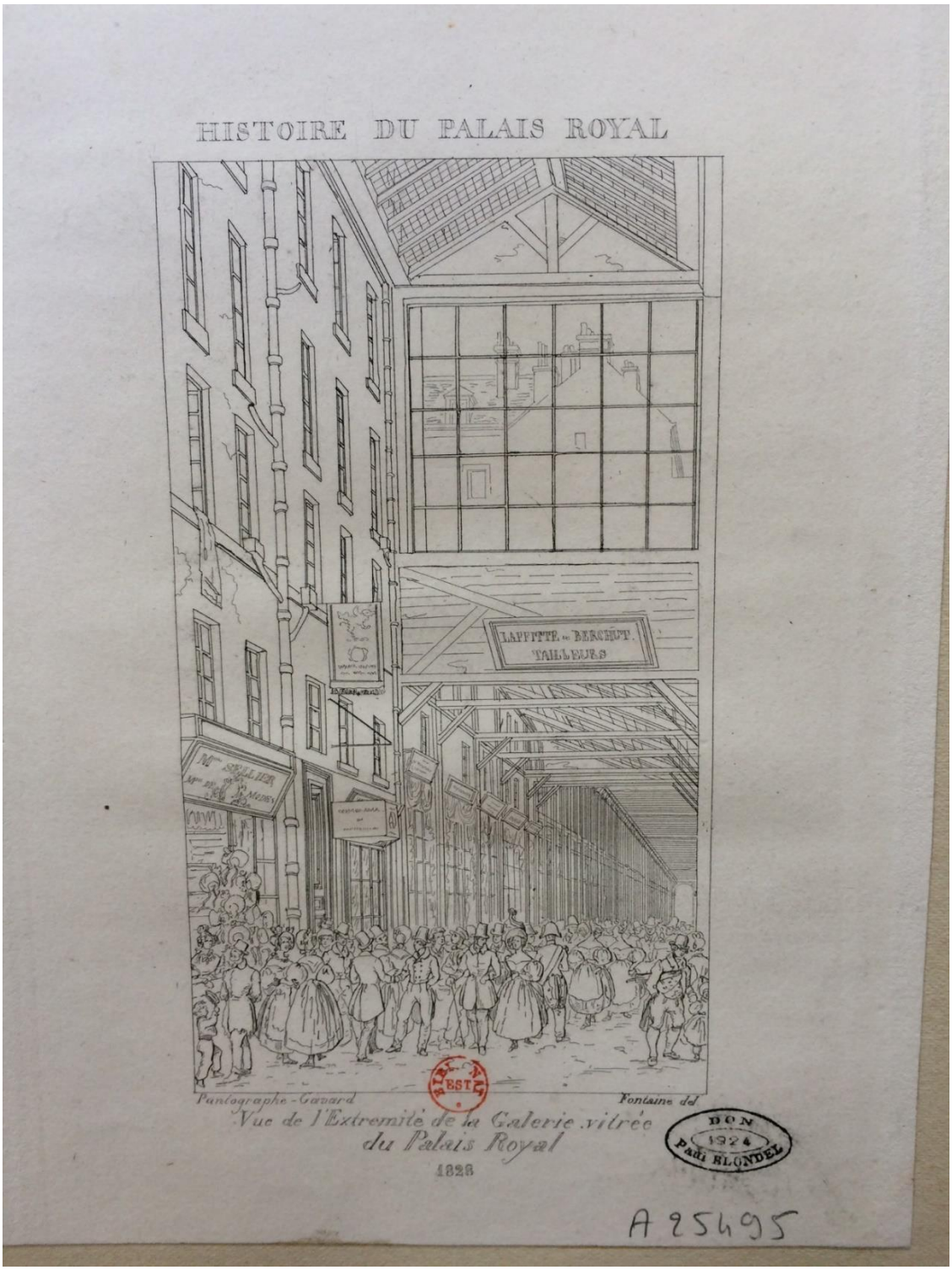


Figure 267 : Pierre Fontaine (dessinateur), Gavard (pantographe), *Vue de l'Extrémité de la Galerie vitrée du Palais Royal,* 1828, milieu du XIX^{e} siècle, lithographie en noir et blanc, 13,2x18cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 495



Figure 268 : Ch. Motte (lithographe), *Vue du Palais Royal côté des Galeries de Bois avant la construction de la nouvelle galerie d'Orléans*, 1828, XIX^{e} siècle, lithographie en noir et blanc, 32,7x42,6cm, Bibl. nat. de France, Va 231 (b), A 25 421



Figure 269 : Anonyme, *Vue de la face exterieure des boutiques de bois du Palais Royal sur la seconde cour,* [fin du XVIII[e] siècle], feuille d'écran à main, estampe en couleurs, 22,6x25,5cm, Paris, musée Carnavalet, reproduit dans « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », Daniel Crépin, revue Versalia, numéro 11, 2008, p. 43



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 270 : Debucourt, Philibert-Louis (1755-1832) (dessinateur), *[Les galeries de bois au Palais-Royal]*, [1810-1820], dessin à la mine de plomb aquarellé, 19,2 x 30,9 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-VE-53 (G)

H. Les cafés

1. Café Véry



Figure 271 : Anonyme, *"Milord Bouffi payant sa carte à Madame Very"*, série des *"Portraits fidèles des maisons à la mode, n°2"*, [1810-1820], gravure noir et blanc, 26,8x21,1cm, Paris, collection particulière, reproduit dans : *Le Palais-Royal*, catalogue d'exposition, Musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988

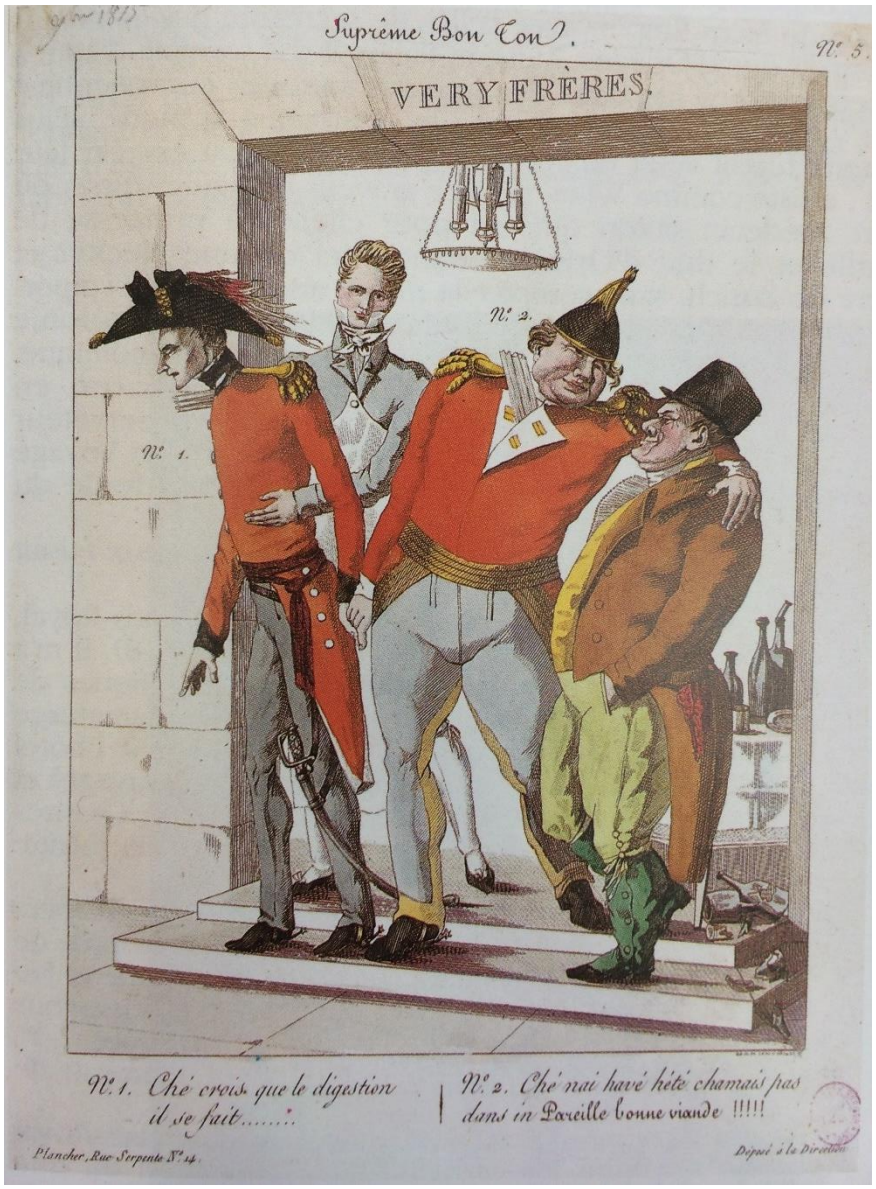


Figure 272 : Anonyme, "Suprême bon ton, n°5, Véry frères." n°1: "Che crois que la digestion il se fait". n°2: "Che'nai havé hété chamais pas dans in Pareille bonne viande !!!!!!", vers 1815, lithographie en couleur, 25,5x19,1cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, TOPO PC 33D

2. Café du Caveau

a. Intérieur du café



Figure 273 : Anonyme, *Le Caffé du Caveau*, [1786], gravure noir et blanc, 5,7x8,8cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 510



Figure 274 : Anonyme, *Vue du Caffé du Caveau du Palais Royal*, « A Paris chez Petit rue du Petit Pont à l'Image Notre Dame N°12 », 1786, feuille d'écran à main, eau-forte coloriée sur carton feuilleté, 22,6x25,5cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, reproduit dans « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », Daniel Crépin, revue Versalia, numéro 11, 2008, p. 49



Figure 275 : Anonyme, *Les motionnaires au caffé du caveau*, [ca. 1790], gravure noir et blanc, 25x35cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, topo 33D-G. 13236

b. Installation de la rotonde : 1793-1796

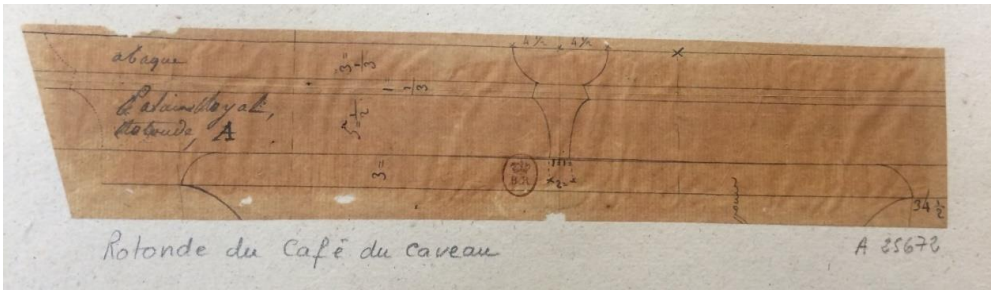


Figure 276 : Anonyme, *Rotonde du café du Caveau, Abaque [plateau de colonne]*, 1793-1794 [an III], dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, 23x4,9cm
Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 672

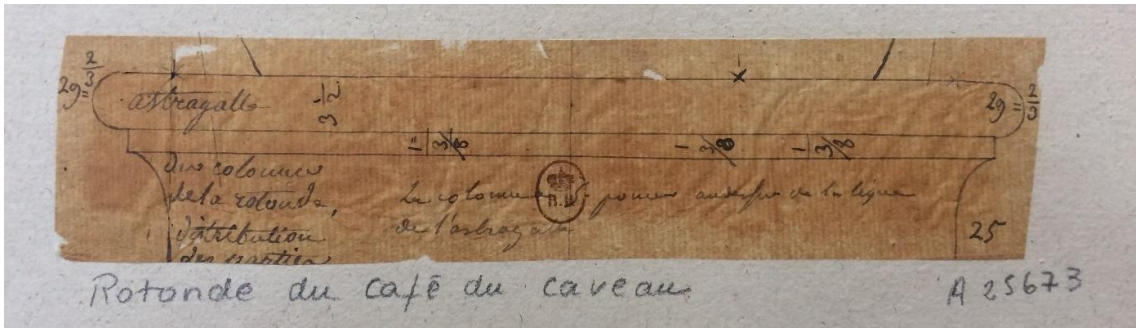


Figure 277 : Anonyme, *Rotonde du café du Caveau, astragalle*, 1793-1794 [an III], dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, 17x4cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 673



Figure 278 : Anonyme, *Palais Egalité, Pavillon des frères Moreau, Bases des colonnes; Cette base n'a servi que pour la distribution des parties*, 1793-1794 [an III], dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, 23,7x20,6cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 674

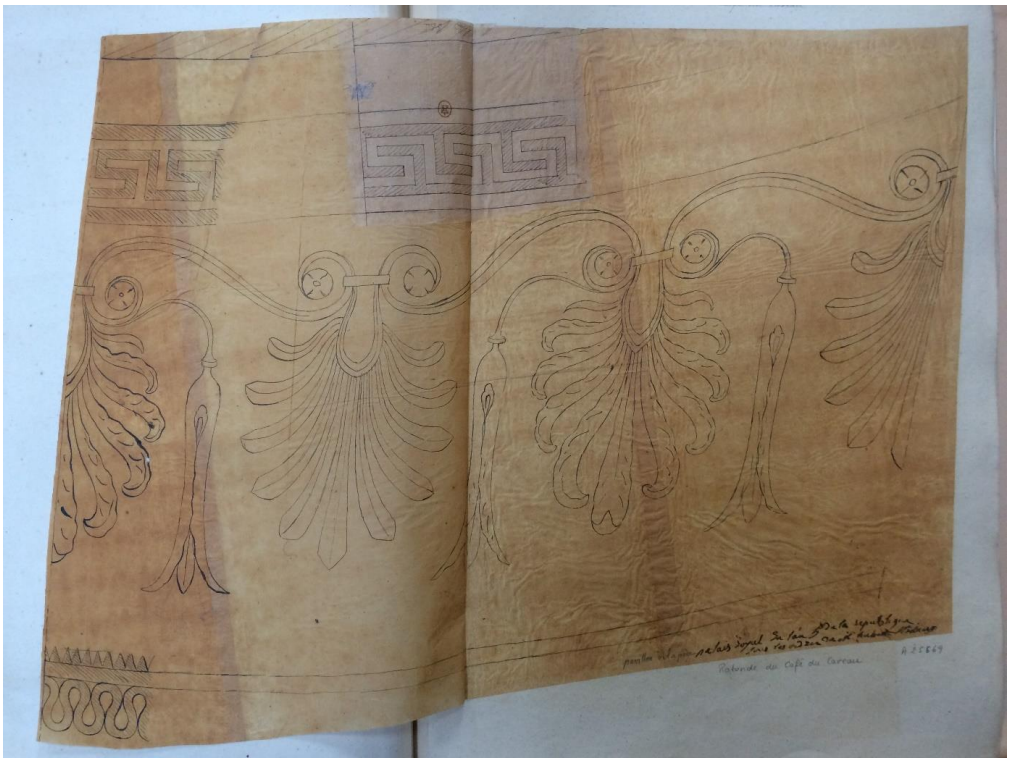


Figure 279 : Anonyme, *Rotonde du café du Caveau, Pavillon de la Paix [éléments décoratifs]*, 1794-1795 [an III], dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 669



Figure 280 : Anonyme, *Rotonde du café du Caveau, Abaque du chapiteau de Rotonde au Café Moreau*, 1794-1795 [an III], dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 670

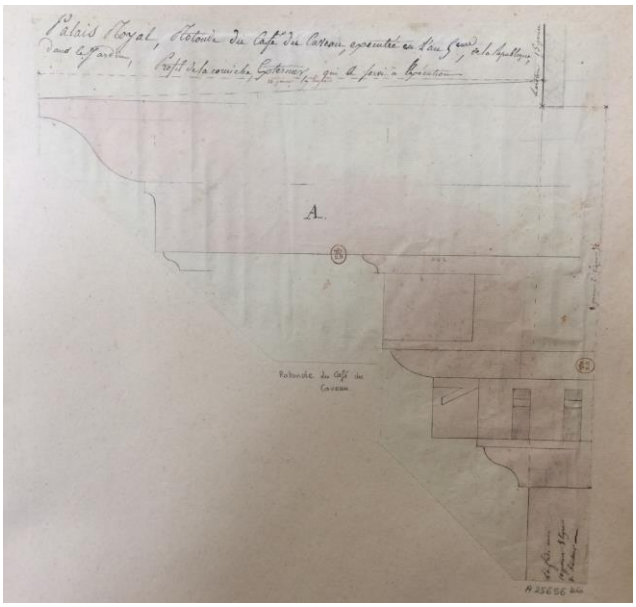


Figure 281 : Anonyme, *Palais Royal, dans le Jardin, Rotonde du Café du Caveau, exécutée en l'an 5ème de la République, Profil de la corniche, Extérieur, qui a servi à l'exécution*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de chine et lavis rose, 32x32cm
Bibl. nat. de France, Va 231 (d), A 25 656bis



Figure 282 : Anonyme, Palais Royal, Rotonde du Café du Caveau, exécutée en L'an 5 de la République, dans le jardin, sous les ordres de Monsieur Hubert (?) Thibiery, architecte. Profil des Chapiteaux ayant servi à l'exécution. 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de chine et lavis orange, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 657

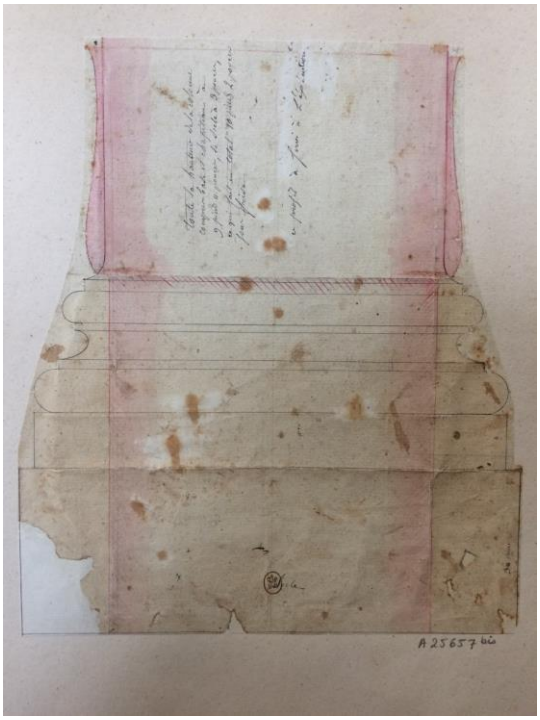


Figure 283 : Anonyme, *[Profil de colonne ayant servi à exécution pour la rotonde du café du Caveau]*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, mine de plomb, encre de chine et lavis rose, 24x29cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 657bis

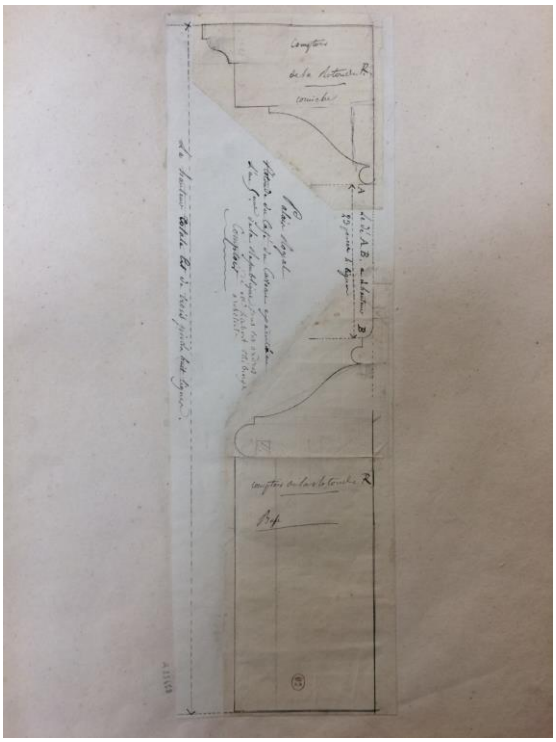


Figure 284 : Anonyme, *Palais Royal, Rotonde du café du Caveau exécutée en l'an 5ème de la République: Comptoir*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de Chine, 15,3x47,3cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 658

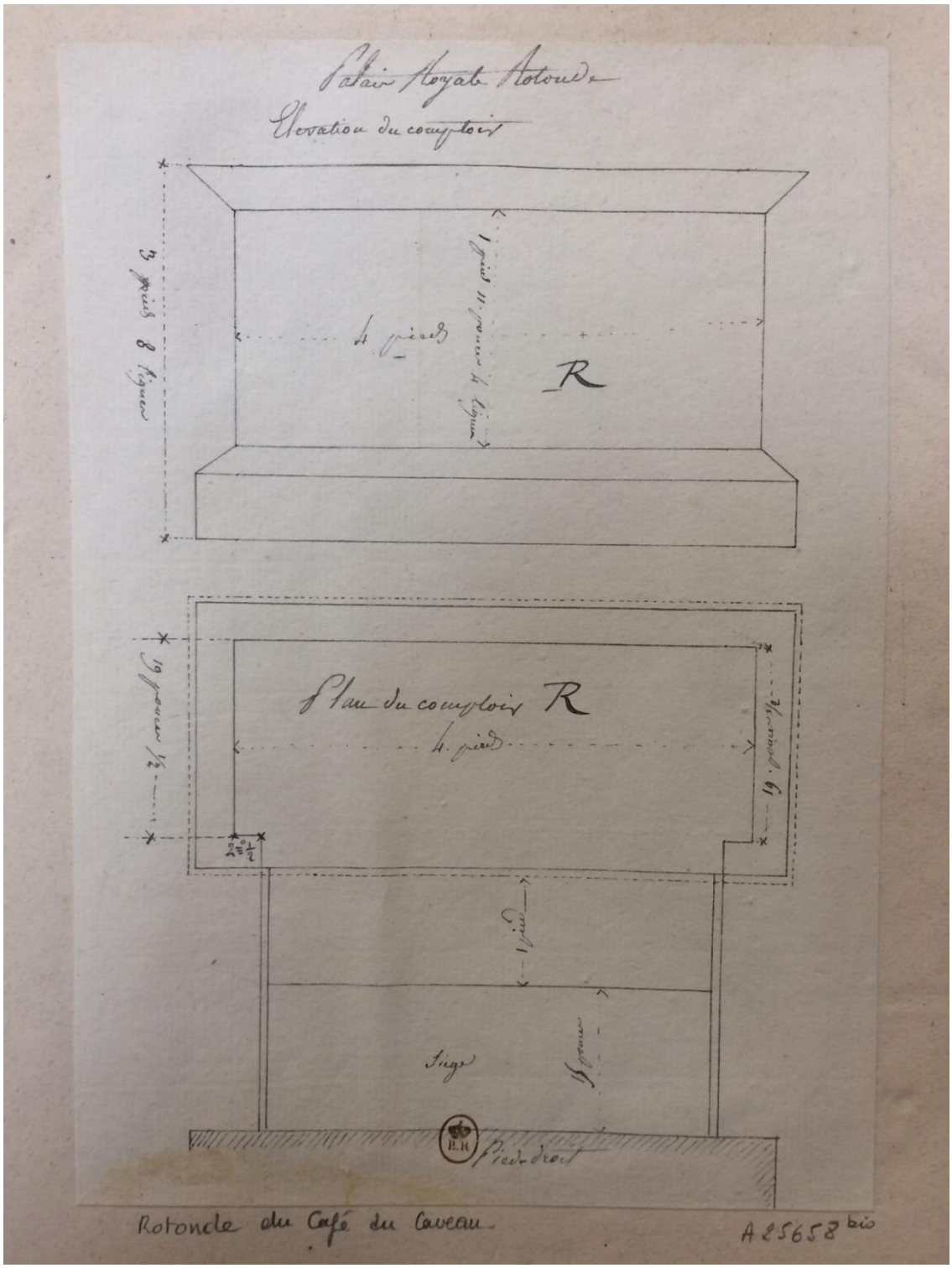


Figure 285 : Anonyme, *Palais Royal, Rotonde: Élévation du comptoir, Plan du comptoir*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de Chine, 18,2x26,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 658[bis]

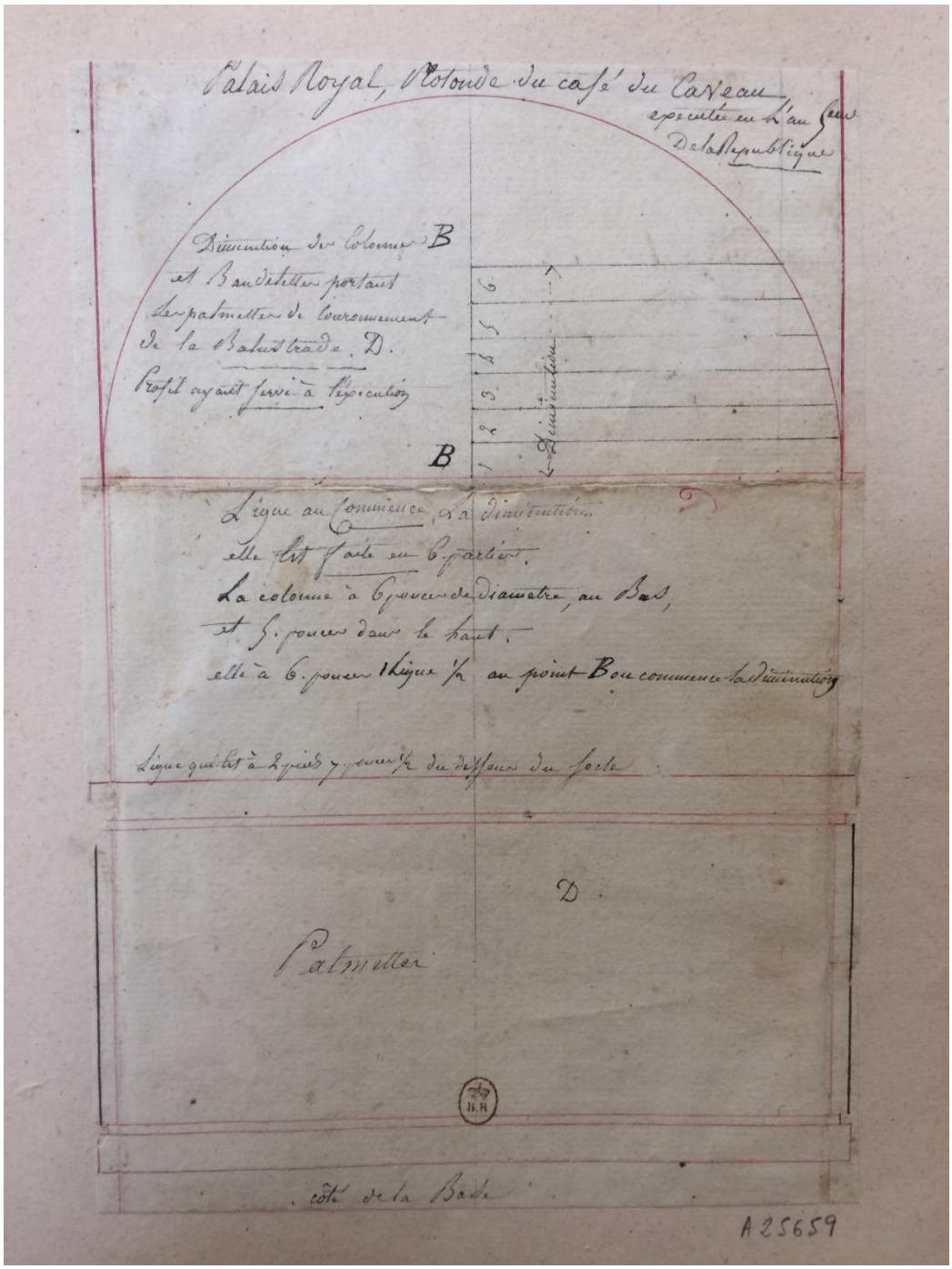


Figure 286 : Anonyme, *Palais Royal, Rotonde du café du Caveau, exécutée en l'an 5ème de la République [vue en coupe]*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de Chine et encre rose, 17,5x25,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 659

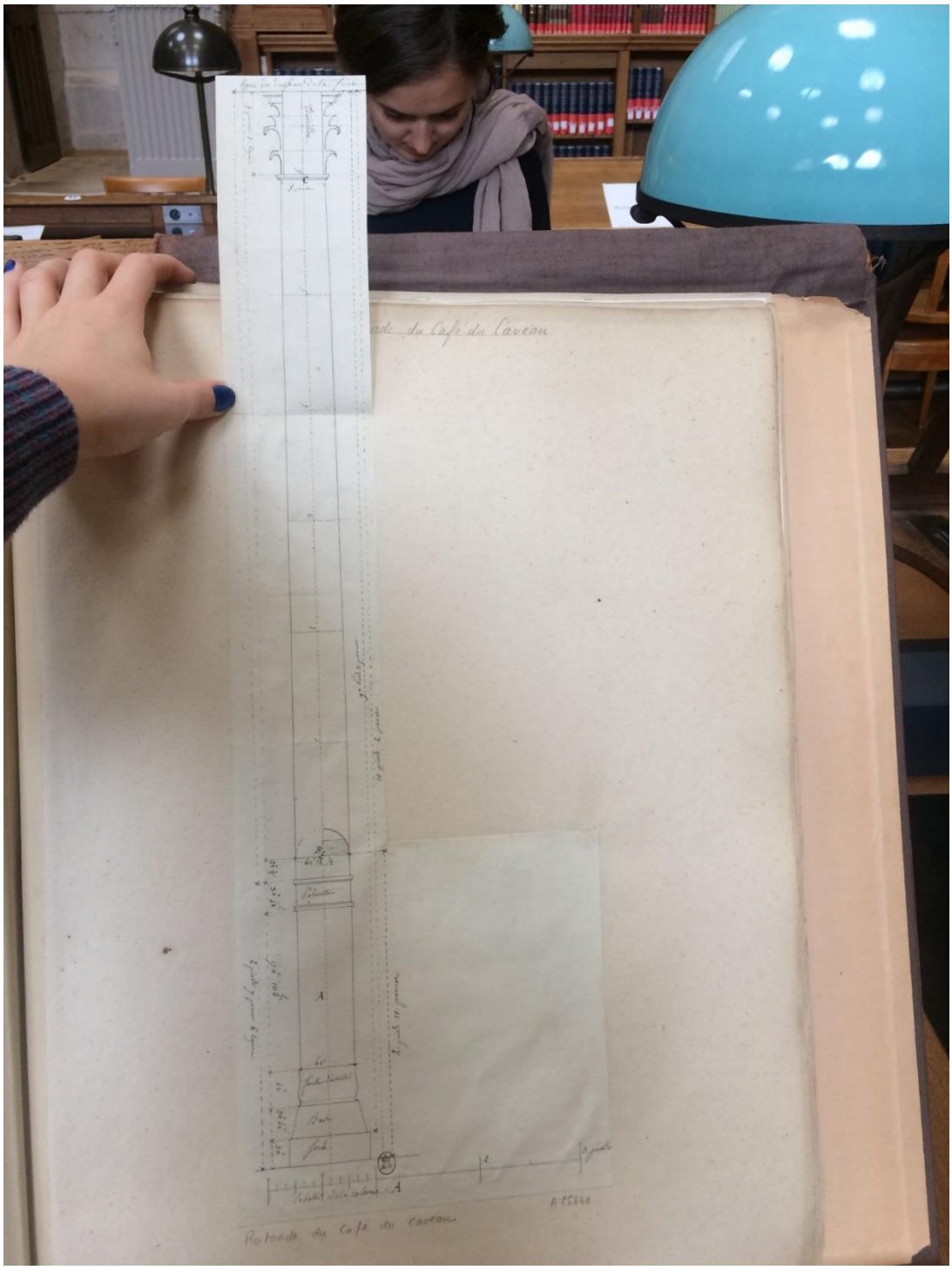


Figure 287 : Anonyme, *[Rotonde du café du caveau, vue en profil d'une colonne]*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de Chine, 19x56,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 660

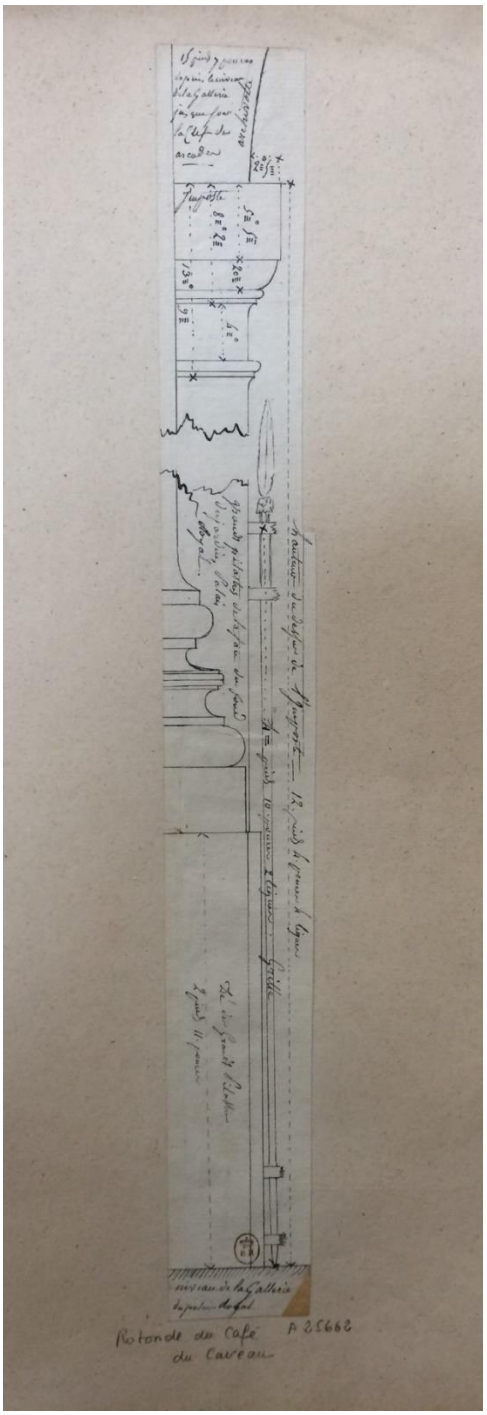


Figure 288 : Anonyme, *Rotonde du café du caveau [vue de profil d'une colonne brisée]*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de Chine, 4,7x43,3cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 662

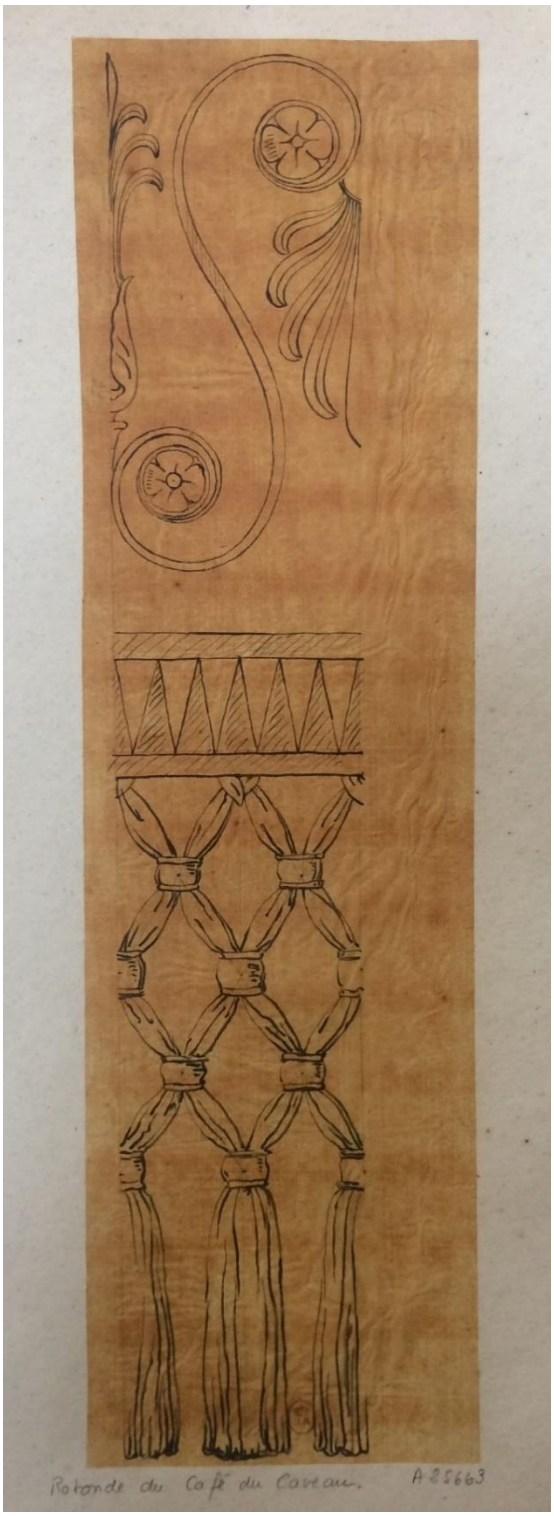


Figure 289 : Anonyme, *Rotonde du café du Caveau [éléments décoratifs]*, 1795-1796 [an V], dessin à la plume, encre de Chine et mine de plomb sur calque contrecollé, 12,9x46cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 663



Figure 290 : Anonyme, *Rotonde du café du Caveau [éléments décoratifs]*, 1795-1796 [an V],dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, 24x50cm et 10,8x16cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 665 et 25 666



Figure 291 : Anonyme, *Rotonde du café du Caveau [éléments décoratifs]*, 1795-1796 [an V], encre de Chine sur calque contrecollé, 26,2x9,8cm et 35,5x27,7cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 667 et 25 668

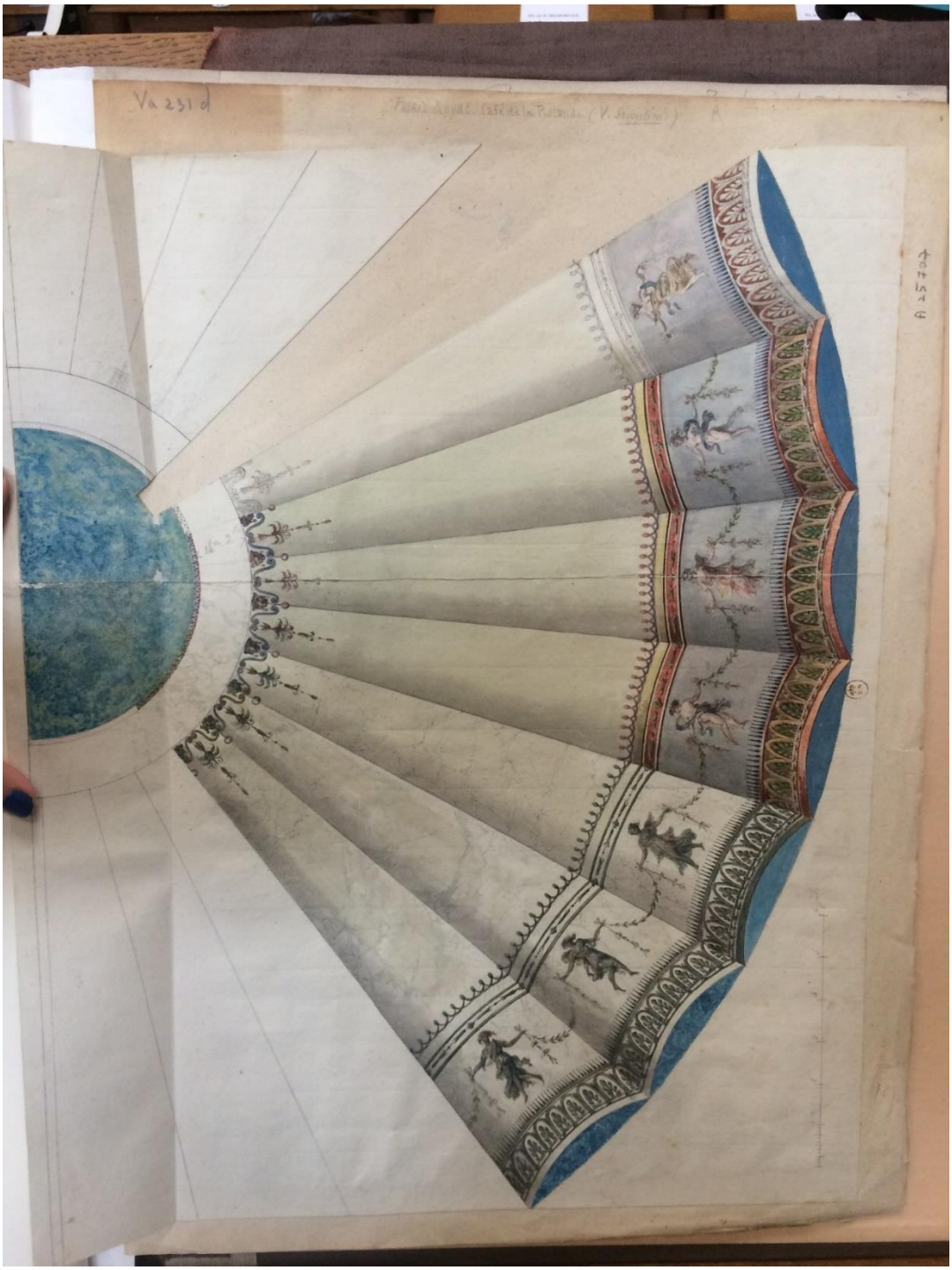


Figure 292 : Anonyme, *[Plafond de la Rotonde]*, ca. 1795-1796 [an V], dessin à la mine de plomb, lavis de couleurs, 40x50cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 707

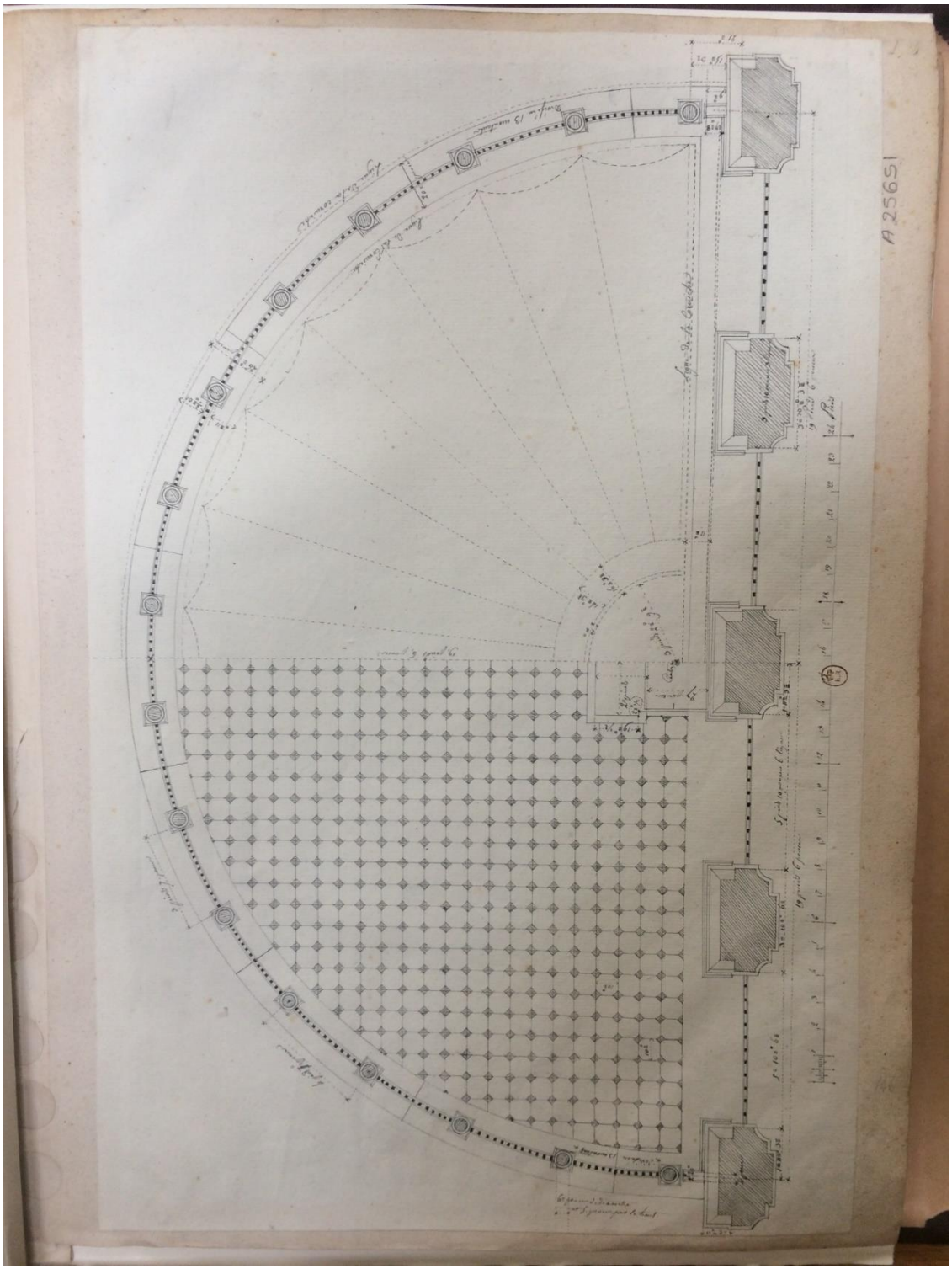


Figure 293 : Anonyme, *[Plan au sol de la Rotonde]*, ca. 1795-1796 [an V], dessin à la plume et encre de Chine, 52x33,4cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 651.

c. Le Café de la Rotonde

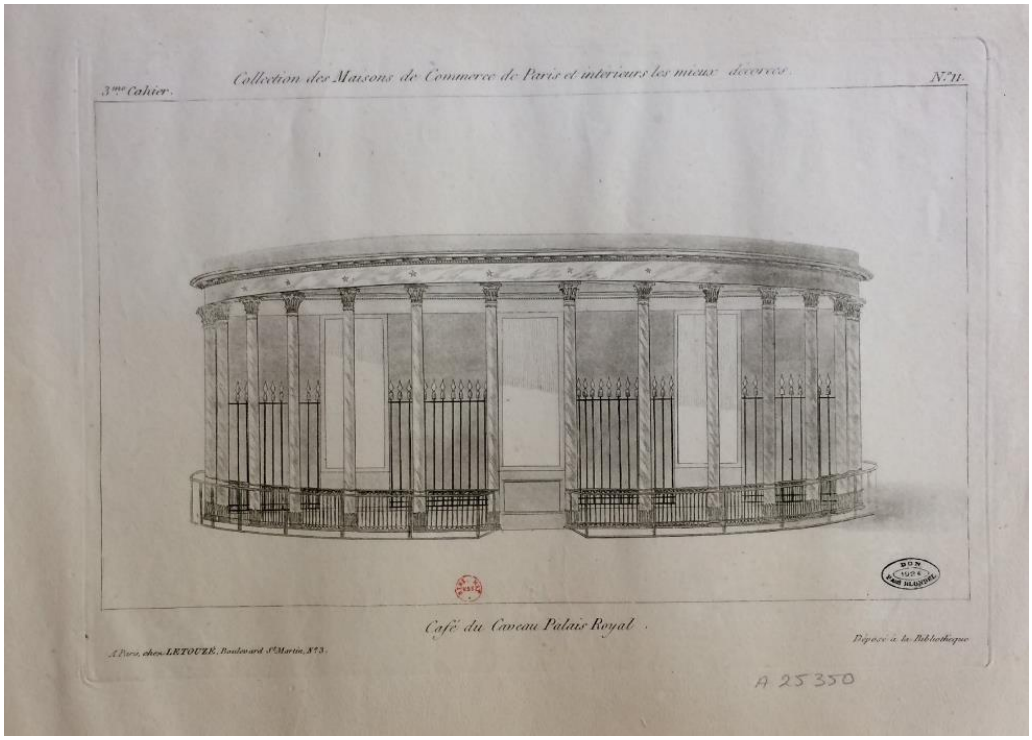


Figure 294 : Mixelle, Jean-Marie, *Café du Caveau Palais Royal*, extrait de la « Collection des Maisons de Commerce de Paris et intérieurs les mieux décorées », « A Paris chez Letouzé, Boulevard Saint Martin N°3 », [1800-1815], estampe en noir et blanc, 21x29,4cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (a), A 25 295



Figure 295 : Aubert, Eugène (graveur), Courvoisiers (dessinateur), *Vue du jardin du Palais Royal, prise de la Rotonde*, « A Paris chez Basset, Rue St Jacques, N°64 », [1805-1815], gravure noir et blanc, 34x52cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 418



Figure 296 : Thiebaud (graveur), *Les Alliés à la Rotonde du Palais Royal*, 1815, gravure à l'eau-forte, coloriée, 19,4 x 28,6 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-370 (70)-FT 4



Figure 297 : Schwartz (graveur), *Vue du jardin du Palais Royal près la Rotonde*, [ca.1800], estampe en noir et blanc, 24,7x19,3cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 383

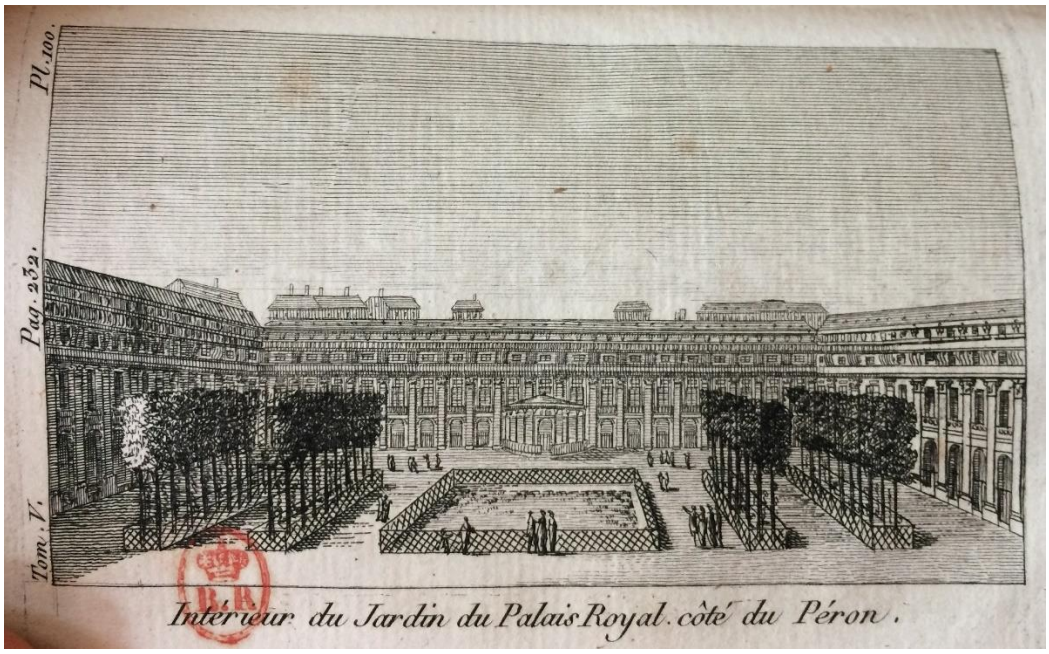


Figure 298 : Anonyme, Intérieur du Jardin du Palais Royal. Côté du Perron, 1807, gravure noir et blanc, 10x5,7cm, tiré de :Miroir historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris, et du département de la Seine. Tome V. Troisième édition. L. Prudhomme, 1807



Figure 299 : Anonyme, *Vue du jardin du Palais Royal, Côté de la Rotonde*, « A Paris chez V. Turgis, rue St Jacques N°16 », [1810-1820], estampe en noir et blanc, 30,5x24,2cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (b), A 25 446

3. Café Sabatino, ou Corrazza

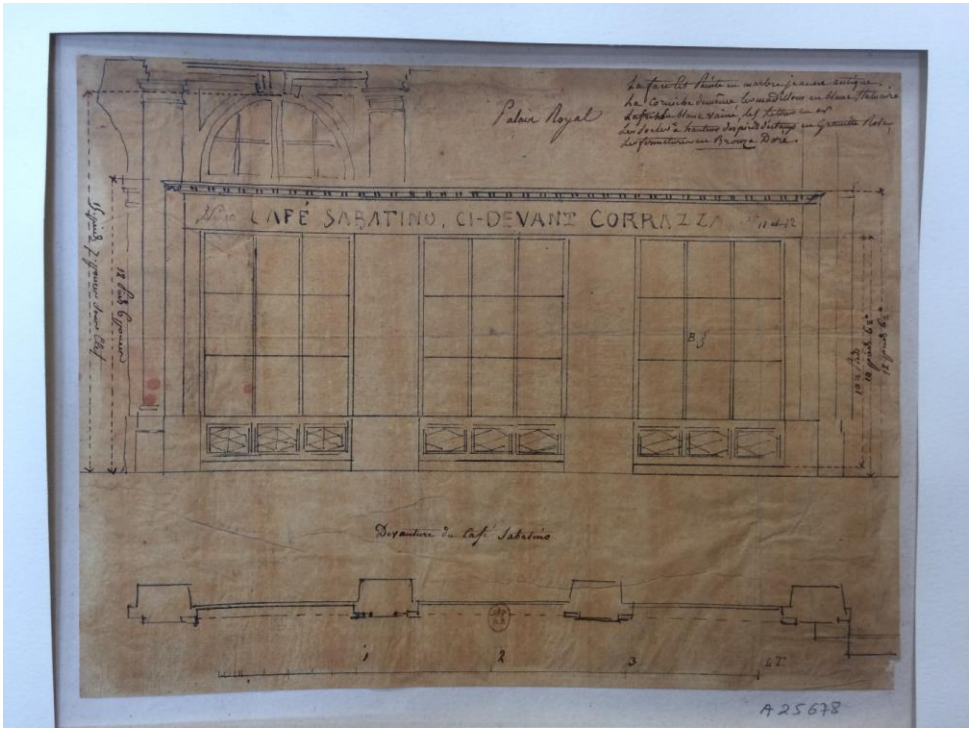


Figure 300 : Anonyme, *Devanture du café Sabatino (N°10)*, « La face est peinte en marbre jaune antique. La corniche de même, les médaillons en blanc. La frise blanc vainé, les Lettres en or. Les fermetures en Bronze Doré. », [ca. 1810], dessin à la plume, encre de chine sur calque contrecollé, 31,8x21,3cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (d), A 25 678

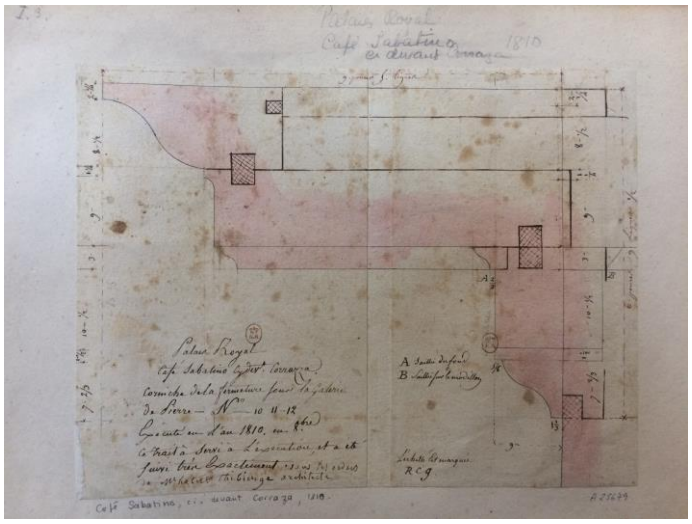


Figure 301 : Anonyme, Palais Royal, café Sabatino ci-devant Corrazza, corniche de la fermeture sous la galerie de pierre, n°10-11-12, exécutée en l'an 1810, en octobre. Ce trait a servi à l'éxécution et a été suivi très exactement, 1810, dessin à la plume, encre de Chine et lavis rose, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 679

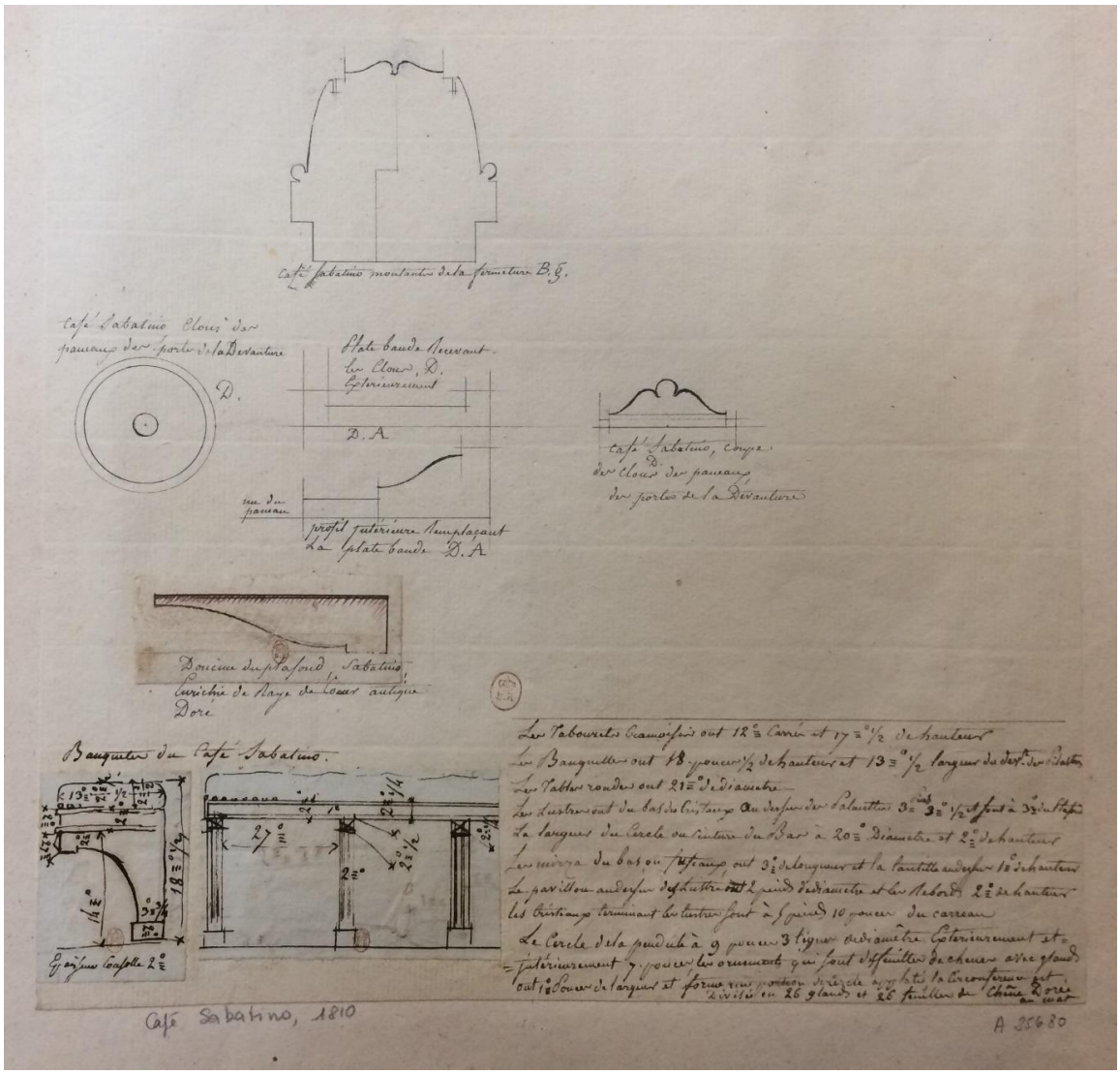


Figure 302 : Anonyme, Café Sabatino, Montants de la fermeture; Clous des panneaux des portes; Coupe des Clous des panneaux des portes de la Devanture; Banquette, Doucine du plafond; Inventaire des meubles 1810, dessin à la plume, encre de Chine sur papier vergé, 29,5x29cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 680

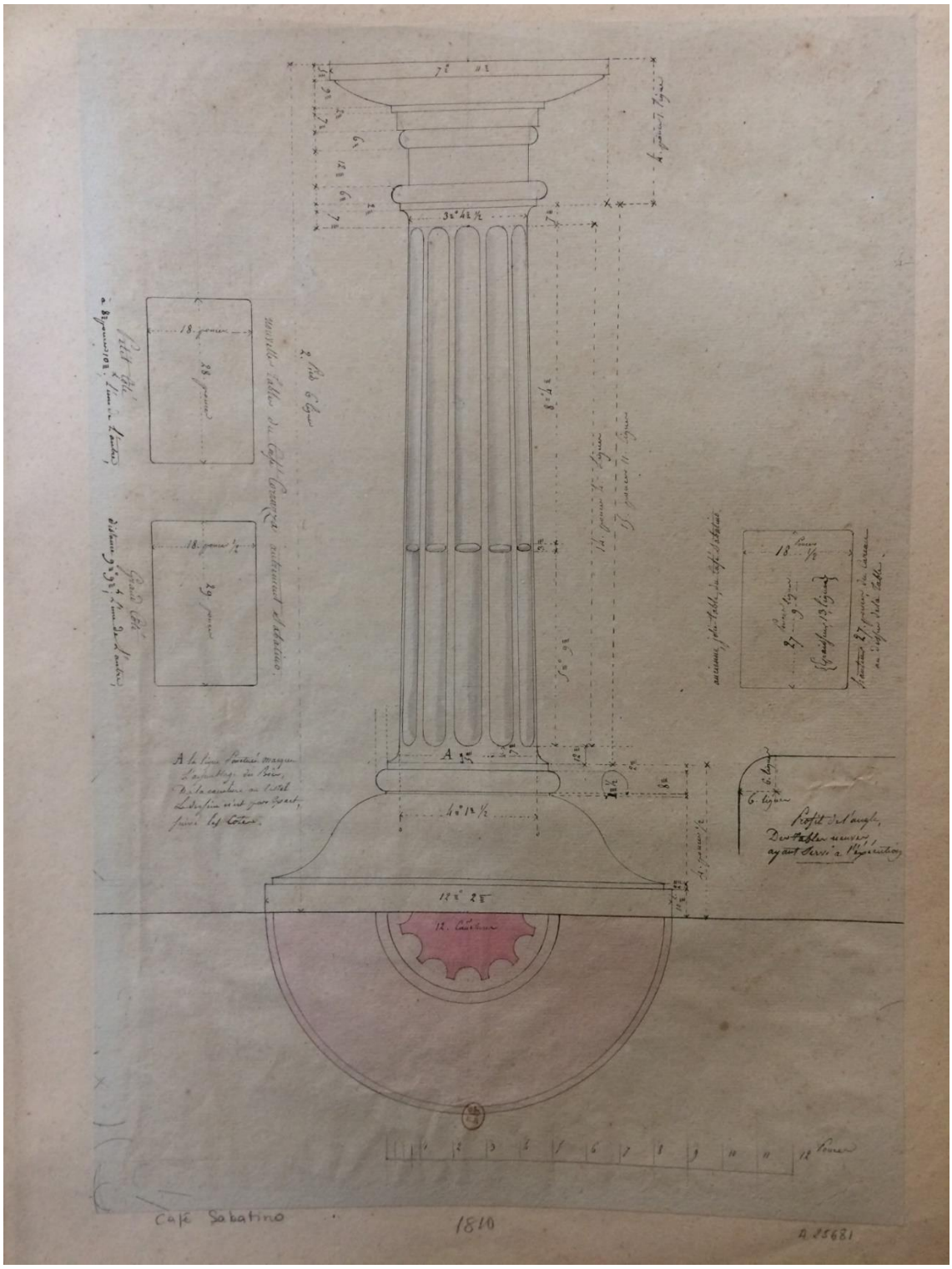


Figure 303 : Anonyme, *Café Sabatino, profil de l'angle des tables neuves ayant servi à l'exécution*, 1810, dessin à la plume, encre de chine et lavis rose sur papier vergé, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 681

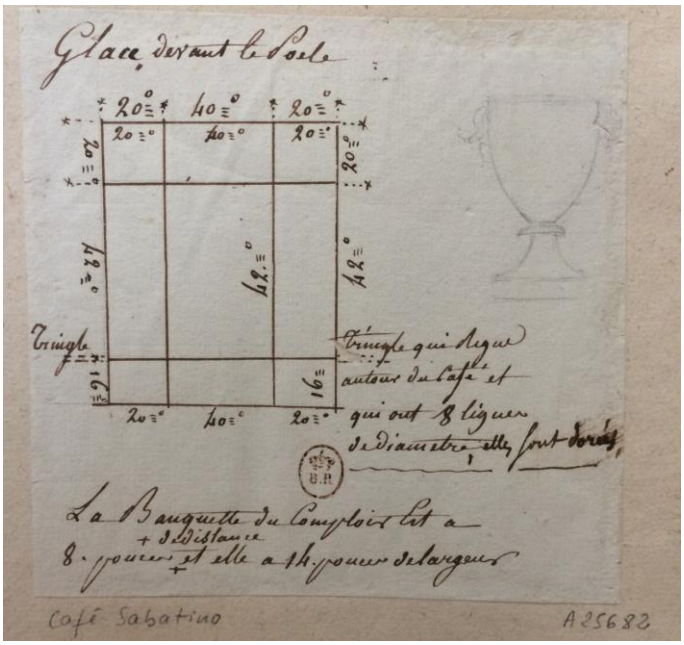


Figure 304 : Anonyme, *Café Sabatino, glace devant la Porte*, 1810, dessin à la plume, encre de Chine et mine de plomb, 12x11,7cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 682

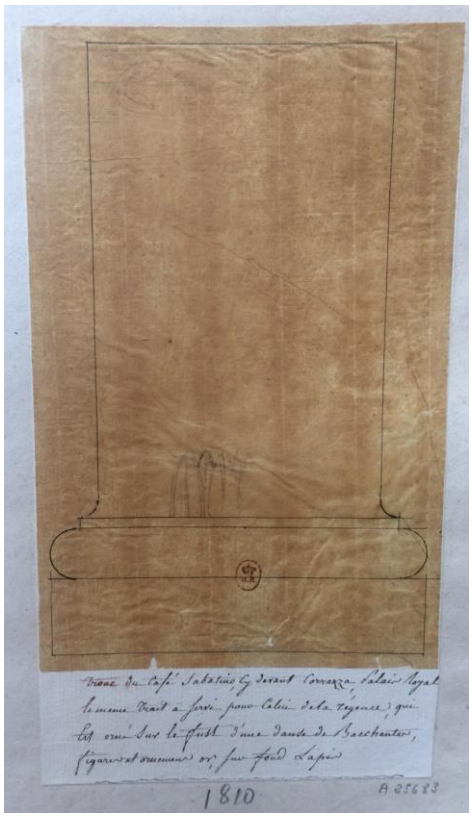


Figure 305 : Anonyme, *Tronc du café Sabatino, cy-devant Corrazza, Palais Royal,* « Le même trait a servi pour celui de la Régence qui est orné sur le fust d'une danse de Bacchantes, figures d'ornement or sur fond sapin », 1810, dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 683

4. Café des Aveugles

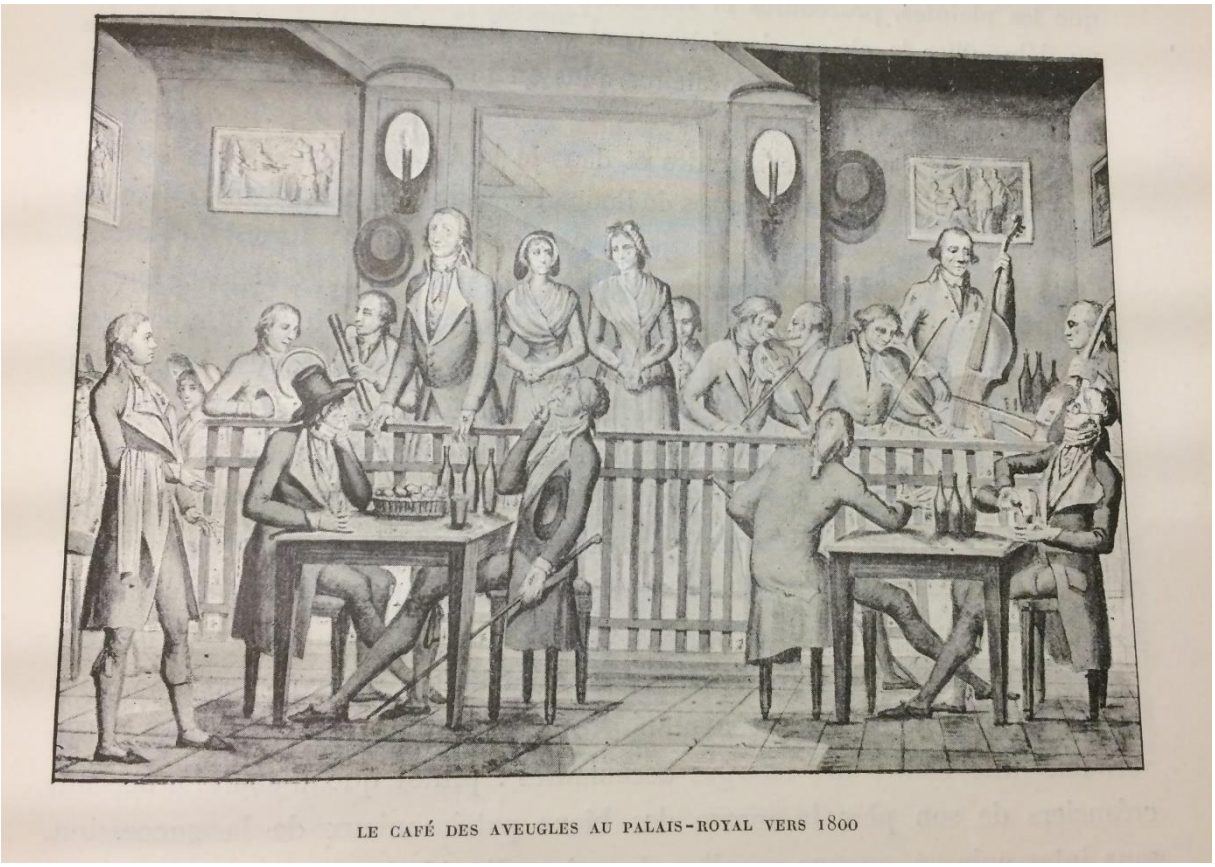


Figure 306 : Anonyme, Le café des aveugles au Palais-Royal vers 1800, [1800], extrait de : Roger Sandoz, Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900), Tome second, Depuis la Révolution jusqu'à nos jours, par G.-Roger Sandoz, Paris, société de propagation des livres d'art, 117, boulevard Saint-Germain, 1900.

5. Café Borel



LES ÉTRANGERS AU CAFÉ DE BOREL LE VENTRILOQUE

Figure 307 : Anonyme, Les étrangers au café de Borel le ventriloque, [1810-1815], extrait de Roger Sandoz, Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900), Tome second, Depuis la Révolution jusqu'à nos jours, par G.-Roger Sandoz, Paris, société de propagation des livres d'art, 117, boulevard Saint-Germain, 1900

6. Café de la Régence

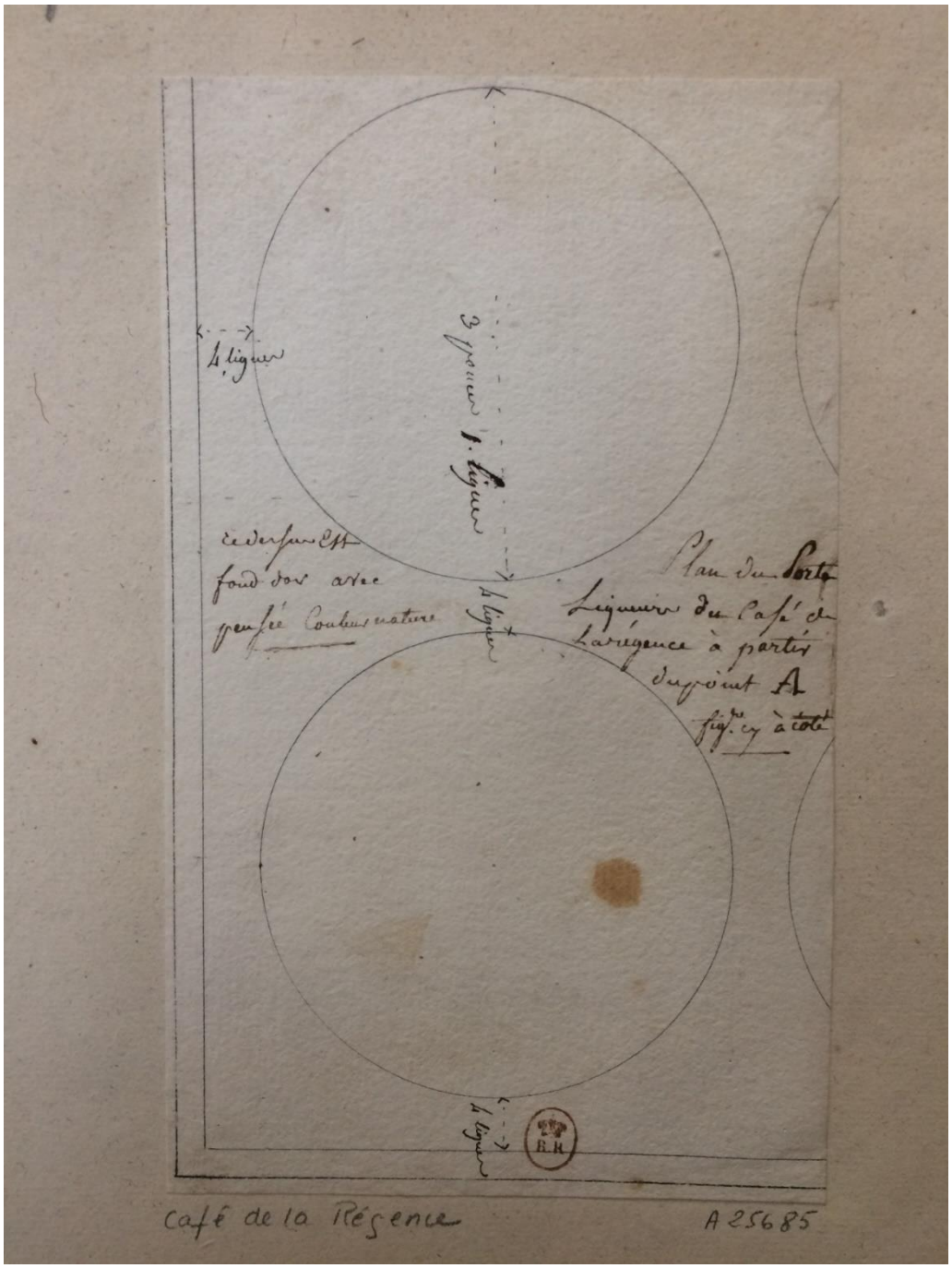


Figure 308 : Anonyme, *Café de la Régence, plan du porte-liqueurs*, 1812, dessin à la plume, encre de Chine, 11,5x19cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 685

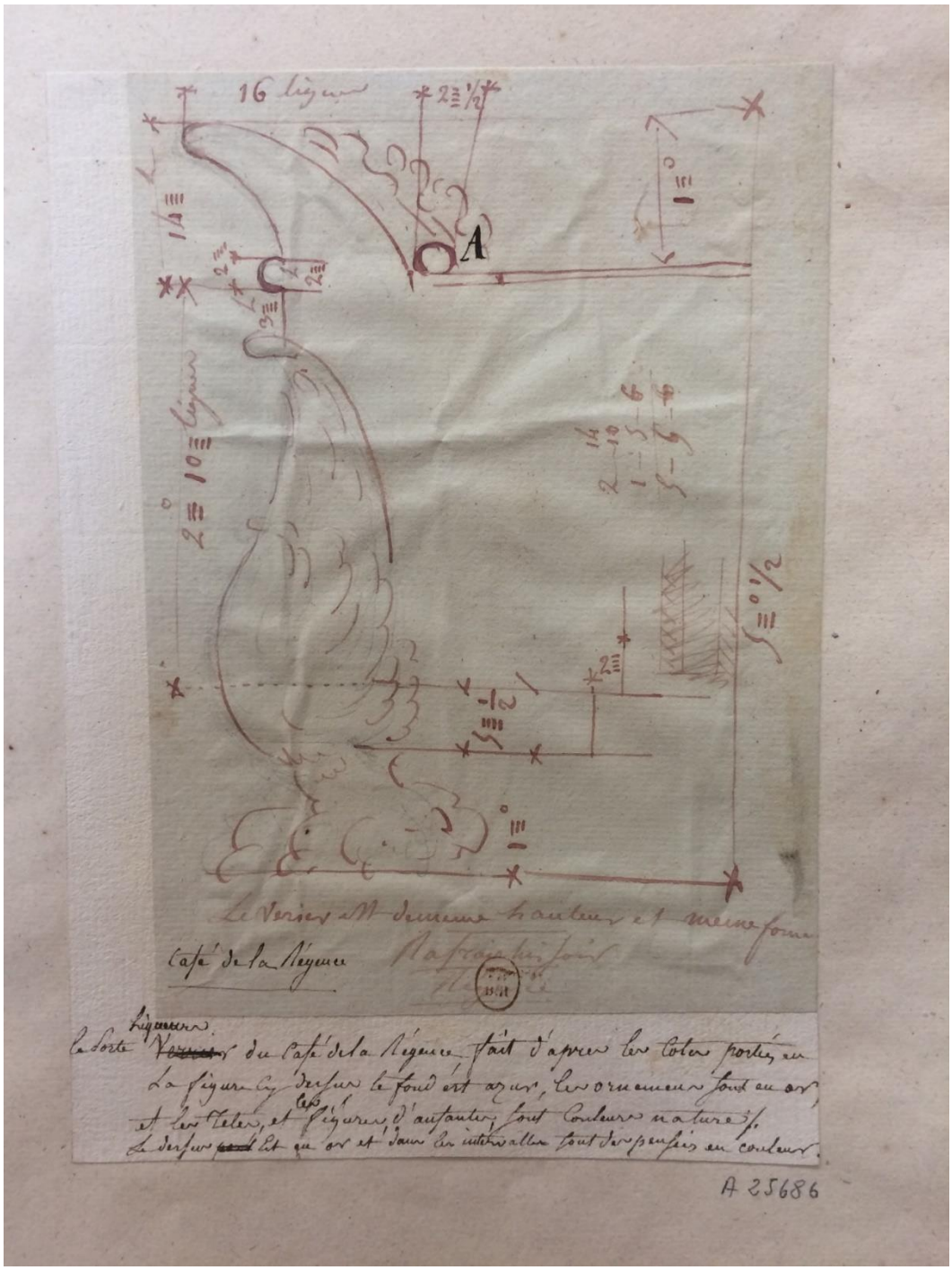


Figure 309 : Anonyme, Le Porte-Liqueurs du café de la Régence, fait d'après les cotes portées en la Figure cy-dessus, le fond est azur, les ornements sont en or, et les Têtes et figures d'enfantes sont couleurs nature, 1812, dessin à la plume, encre de Chine, deux papiers collés l'un sur l'autre, 15,1x21,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 686



Figure 310 : Anonyme, Table du café de la Régence; la Colonne, Base et Chapiteau peints en Bronze Doré; la Table en bleu Turquoise fouetté et moucheté, 1812, dessin à la plume, encre de Chine, mine de plomb et lavis rose, 35x55cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (d), A 25 687

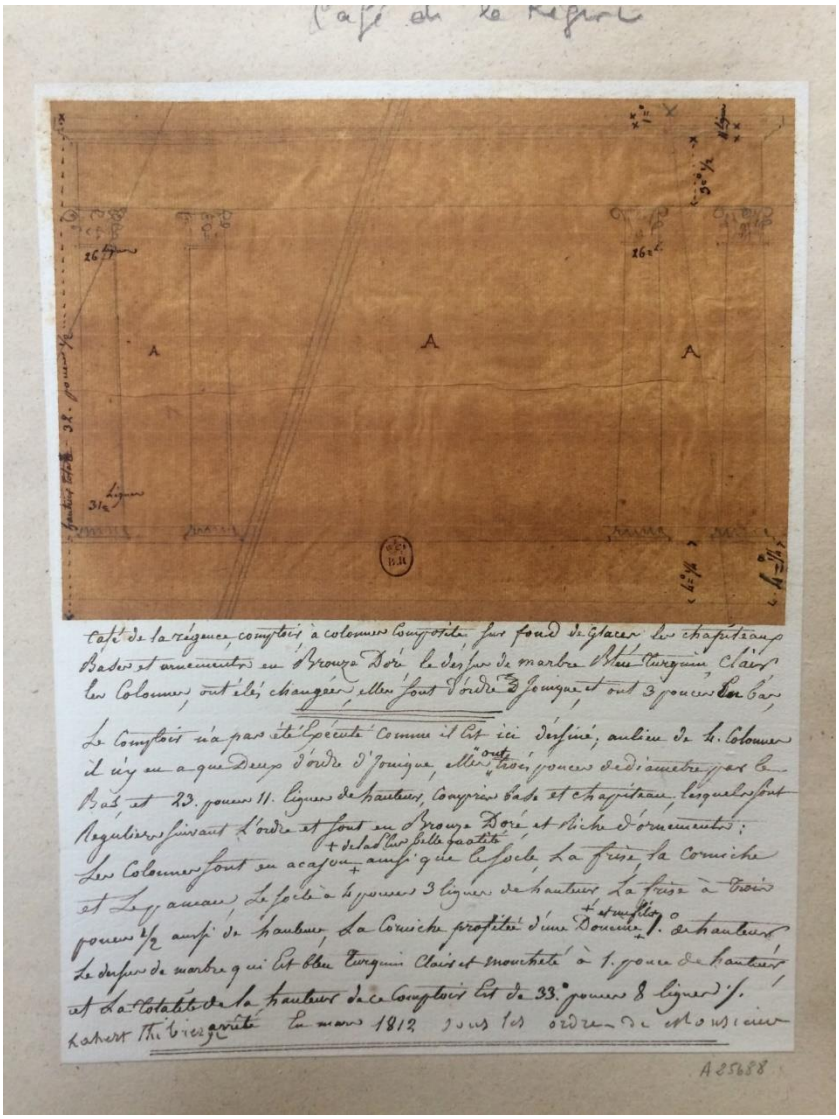


Figure 311 : Anonyme, Café de la Régence, comptoir à colonnes composites, sur fond de Glaces, les chapiteaux, bases et ornements en Bronze Doré, le Dessus de marbre bleu Turquoise Clair, les Colonnes ont été changées, elles sont d'ordre ionique et ont 3 pouces en bas, mars 1812, dessin à la mine de plomb sur calque contrecollé, annotations à l'encre de Chine, 19,8x25,5cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (d), A 25 688

« Le comptoir n'a pas été exécuté comme il est ici dessiné, au lieu de 4 Colonnes il n'y en a que Deux d'ordre d'Ionique, elles ont été poncés de diamètre par le bas, et 23 pouces 11 lignes de hauteur, compris base et chapiteau, lesquels sont réguliers suivant l'ordre et sont en bronze doré et riches d'ornements. Les colonnes sont en acajou ainsi que le socle la frise, la corniche et le panneau, le socle à 4 pouces 3 lignes de hauteur, la frise à 3 pouce ½ aussi de hauteur, la Corniche profilée d'une Doucine de hauteur. Le dessus de marbre qui est bleu Turquoise Clair et Moucheté à 1 pouce de hauteur, et la totalité de la hauteur de ce comptoir est de 33 pouces 8 lignes. »,

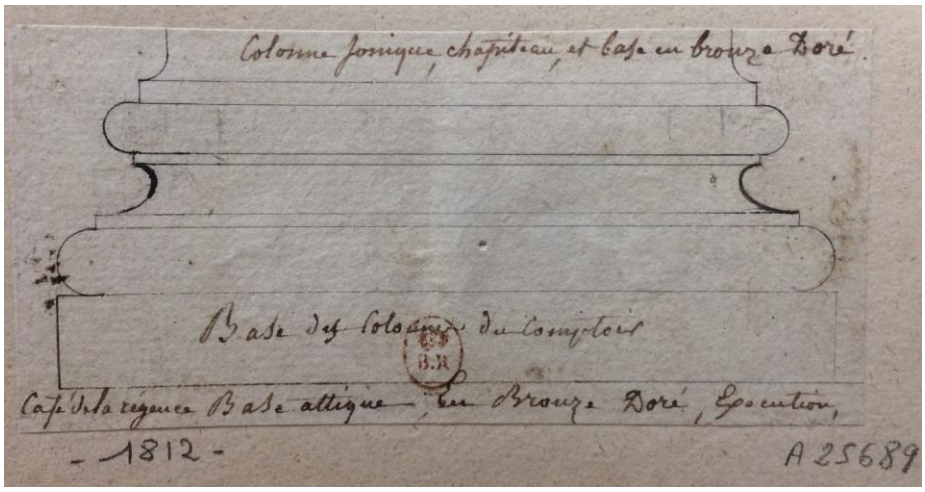


Figure 312 : Anonyme, *Café de la Régence, Colonne Ionique, chapiteau et base en bronze Doré, base attique en Bronze Doré, exécution*, 1812, dessin à la plume, encre de Chine, 12,5x5,7cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 689

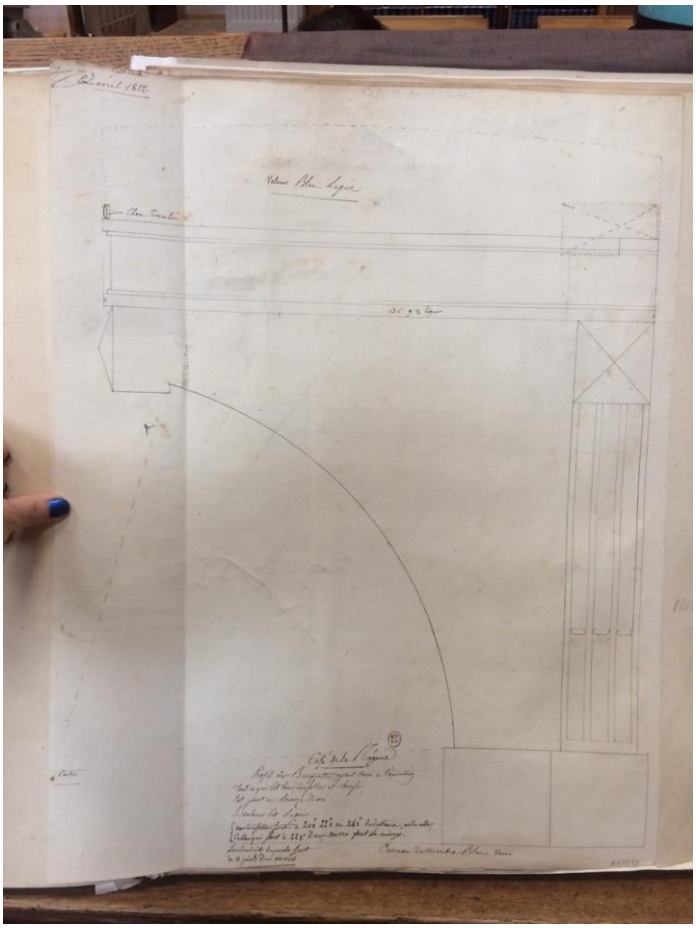


Figure 313 : *Anonyme, Profil des banquettes, ayant servi à l'exécution. Tout ce qui est bois, Consolles et chaises est peint en Bronze Doré. Le velours est lapis*, 1812, dessin à la plume, encre de Chine, 53x41,5cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (d), A 25 690

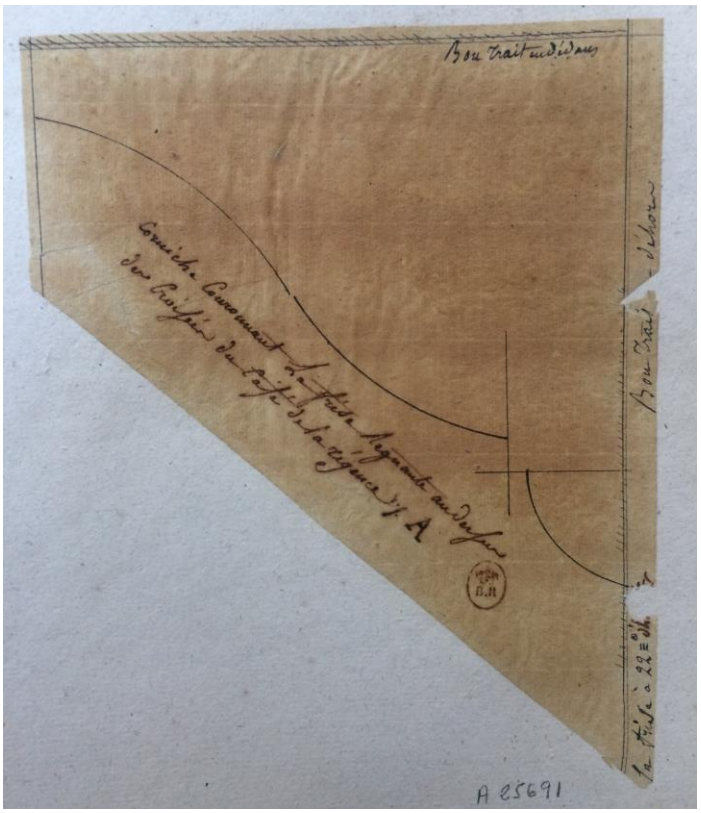


Figure 314, Anonyme, *Corniche couronnant la frise regnant au-dessus des croisées du café de la Régence,* 1812, dessin à la plume, encre de Chine sur calque contrecollé, 13,5x17cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 691

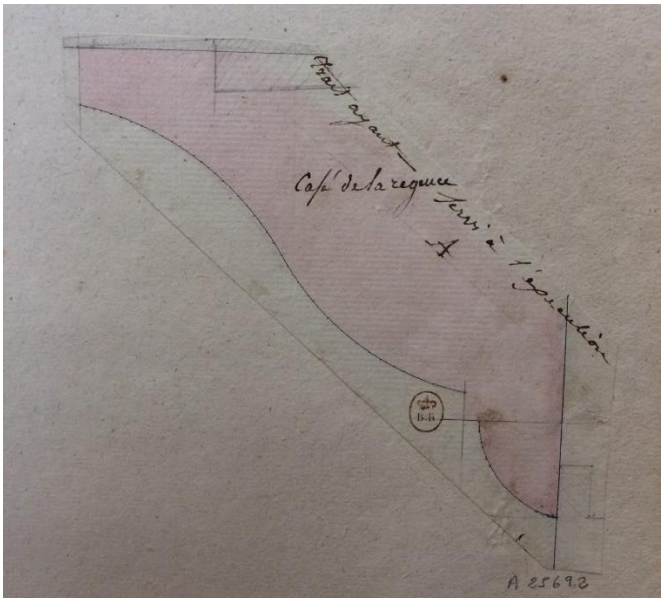


Figure 315 : Anonyme, *Café de la Régence [corniche], Trait ayant servi à l'exécution,* 1812, dessin à la plume, encre de Chine, 14x14cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 692

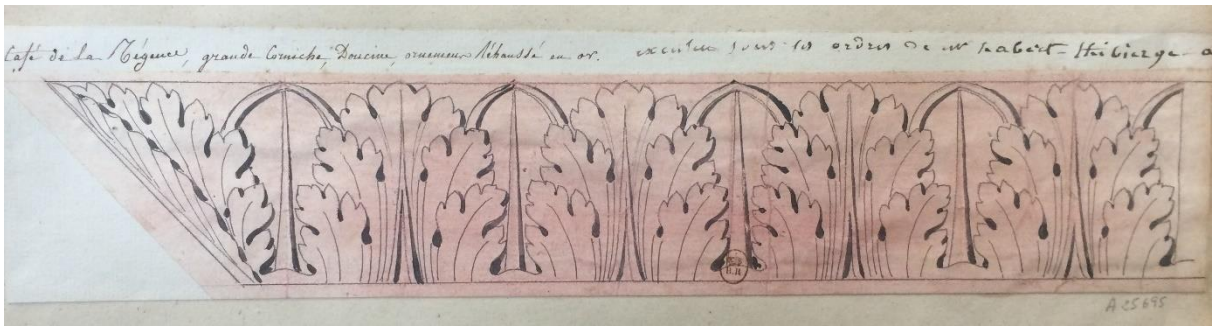


Figure 316 : Anonyme, *Café de la Régence, grande Corniche, Doucine, ornemens rehaussés en or*, 1812, dessin à la plume, encre de Chine sur papier rose, 38x8cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 695

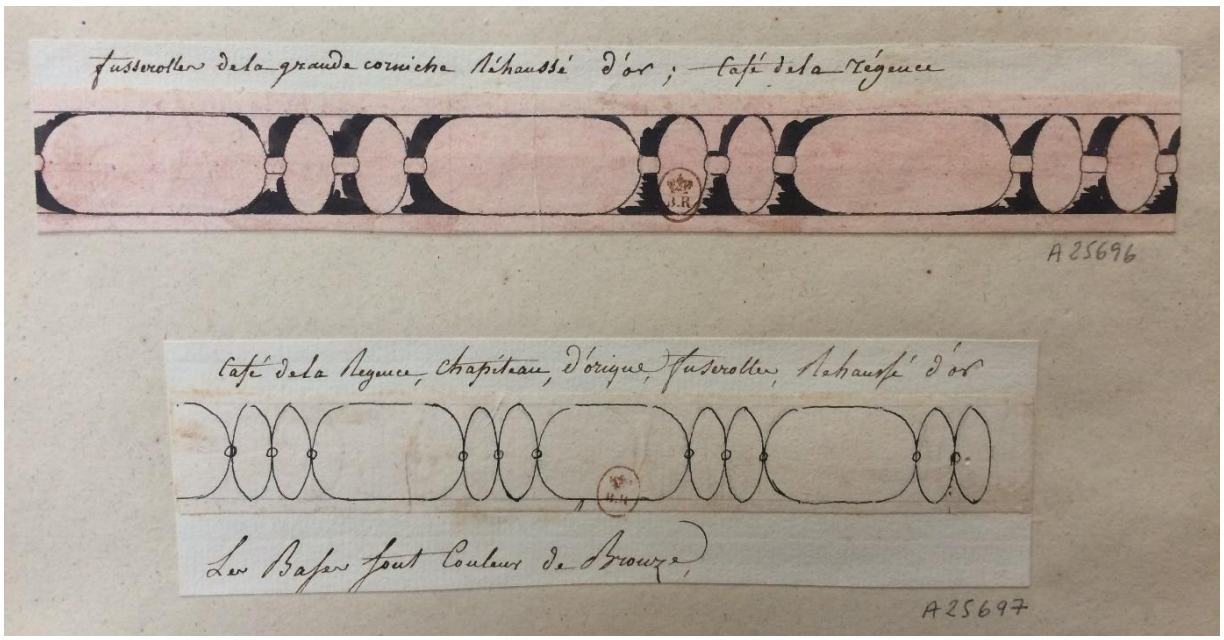


Figure 317 : Anonyme, *Chapiteau: Fusserolles de la grande corniche rehaussé d'or*, 1812, dessin à la plume, encre de chine, 23x3,5 et 17,7x5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 696 et 25 697

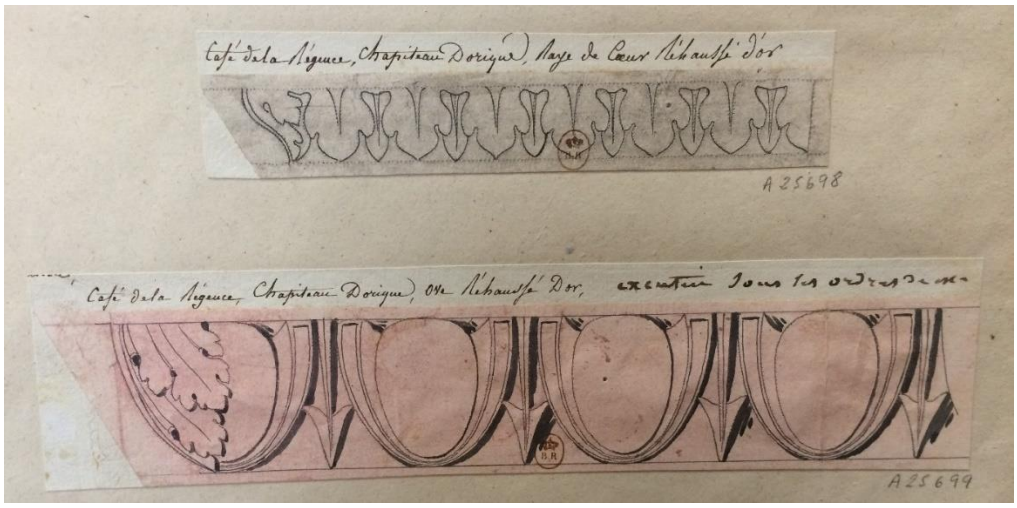


Figure 318 : Anonyme, *Chapiteau dorique, haye de Coeur rehaussé d'or, et Chapiteau dorique, oye rehaussé d'or*, [1812], dessin à la plume, encre de Chine, 17,2x3,5 et 27,3x6,3cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 698 et A 25 699



Figure 319 : Anonyme, *Ove de la Grande Corniche, Rehausé d'or, le fond de la Corniche est en marbre + jaune antique,* [1812], dessin à la plume, encre de Chine, lavis noir, 26,1x7,8cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (d), A 25 700

7. Café de Foy



Figure 320 : Comte (graveur), Plon, Henri (typographe), *Les nouvellistes au café de Foix (août 1789)*, XIX^{e} siècle, coupure de presse en noir et blanc, « réimpression de l'Ancien Moniteur. T. I^{er}, page 299 », estampe en noir et blanc, 22x16cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 703

8. Café des Patriotes



Figure 321 : Morret (graveur), *Le café des Patriotes. D'après un tableau de Sweebach Desfontaines, gravé par Morret*, XX^{e} siècle, estampe en couleurs, 25,7x15,3cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 704

9. Café des Milles Colonnes

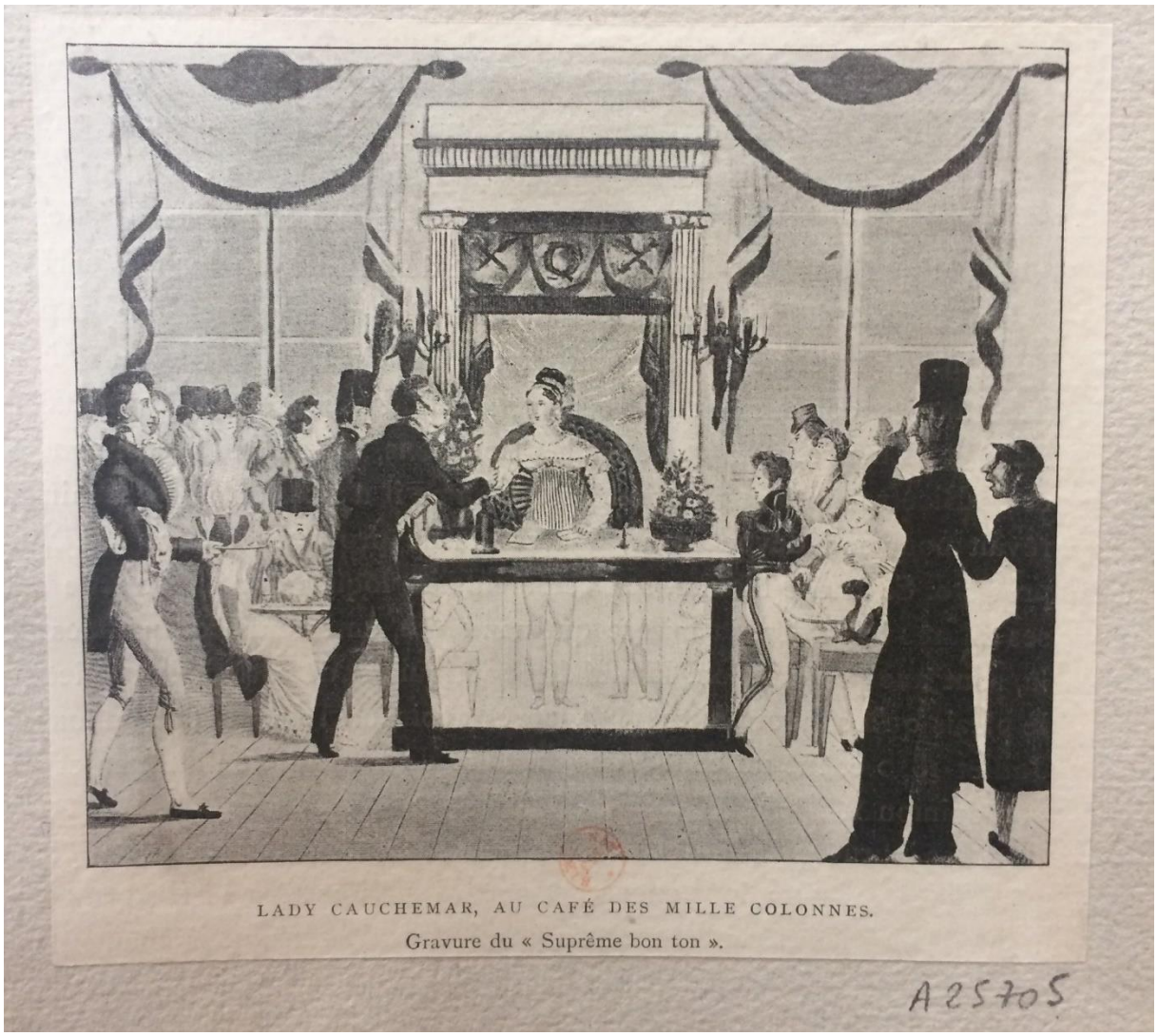


Figure 322 : Anonyme, *Lady Cauchemar, au café des mille colonnes,* XIX[e] siècle, estampe noir et blanc, 13x11,7cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 705

10. Café Lemblin



Figure 323 : C. Molle (lithographe), *Intérieur d'un café [note manuscrite:] Café Lembelin, 1817,* XIX^{e} siècle, estampe en noir et blanc, 40,3x30cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 706

11. Éléments de comparaison en-dehors du Palais-Royal



Figure 324 : Mixelle, Jean-Marie, *Café Tessé tenu par M. Larue, quai Voltaire n°1*, 1806, matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°21, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL

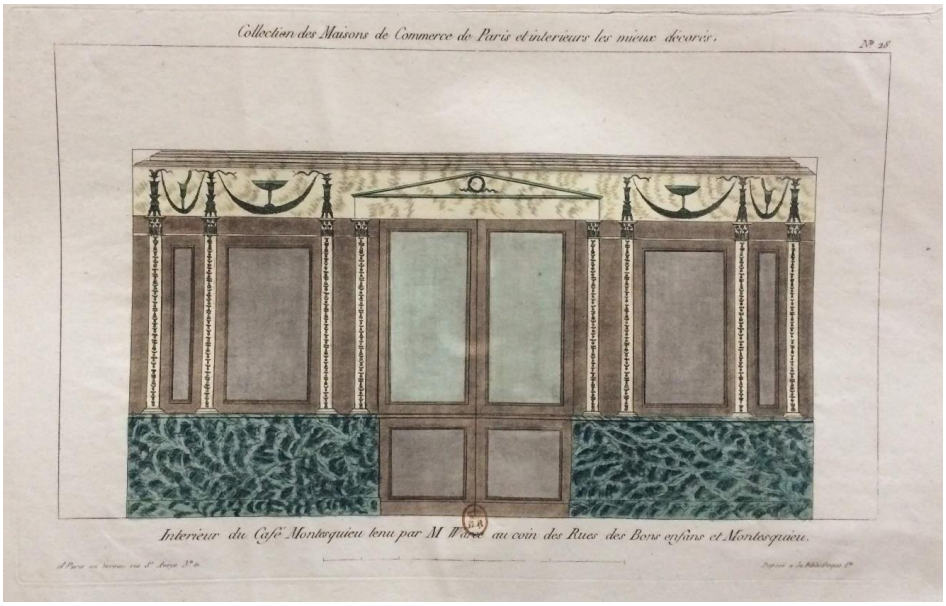


Figure 325 : Mixelle, Jean-Marie, *Intérieur du Café Montesquieu tenu par M. Warée au coin des rues des Bons-Enfants et Montesquieu, par Jean-Marie Mixelle, se vend à Paris rue Saint-Avoye n°51*, 1809, matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°28, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL

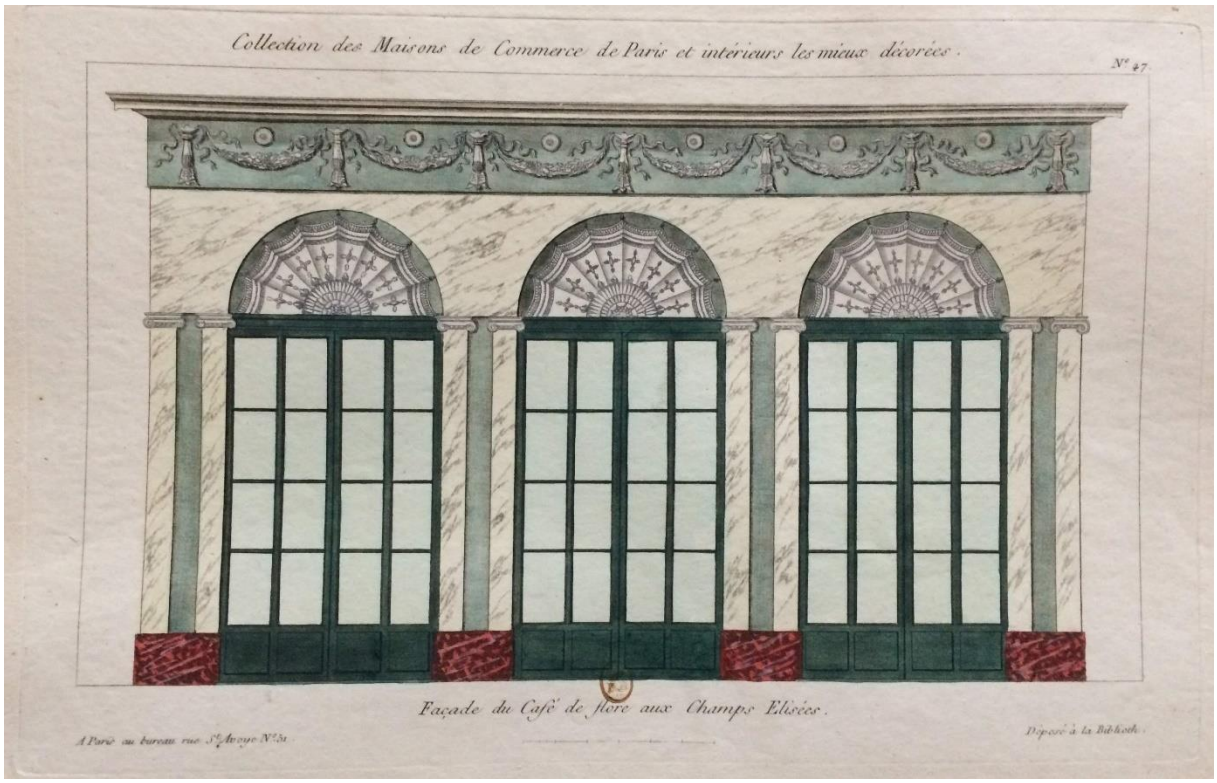


Figure 326 : Mixelle, Jean-Marie, *Façade du Café de Flore aux Champs-Elysées*, 1809, matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°47, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL.



Figure 327 : Mixelle, Jean-Marie, *Intérieur d'un Café*, [1810], matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°52, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL.

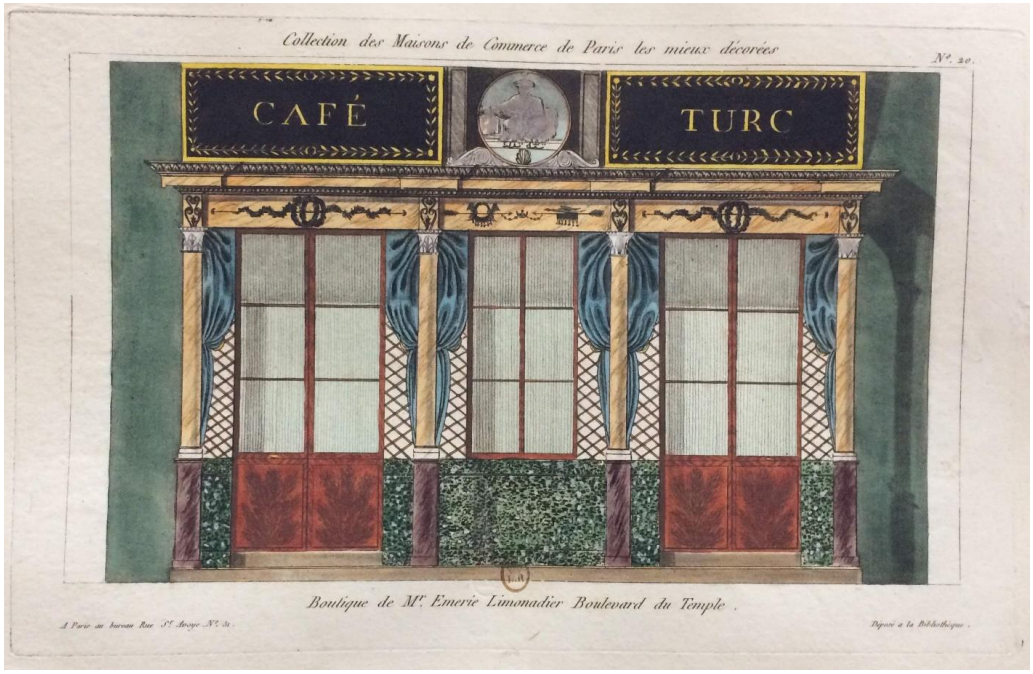


Figure 328 : Mixelle, Jean-Marie, *Café Turc, boutique de M. Emerie, limonadier boulevard du Temple*, 1806, matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°20, Bibl. nat. de France EF-84-FOL.



Figure 329 : Ledoux, Claude-Nicolas, *Boiseries du Café Militaire*, 1762, lambris de bois sculpté, peint et doré, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, BO 121 1 à 4.

I. Le cirque

1. Plans

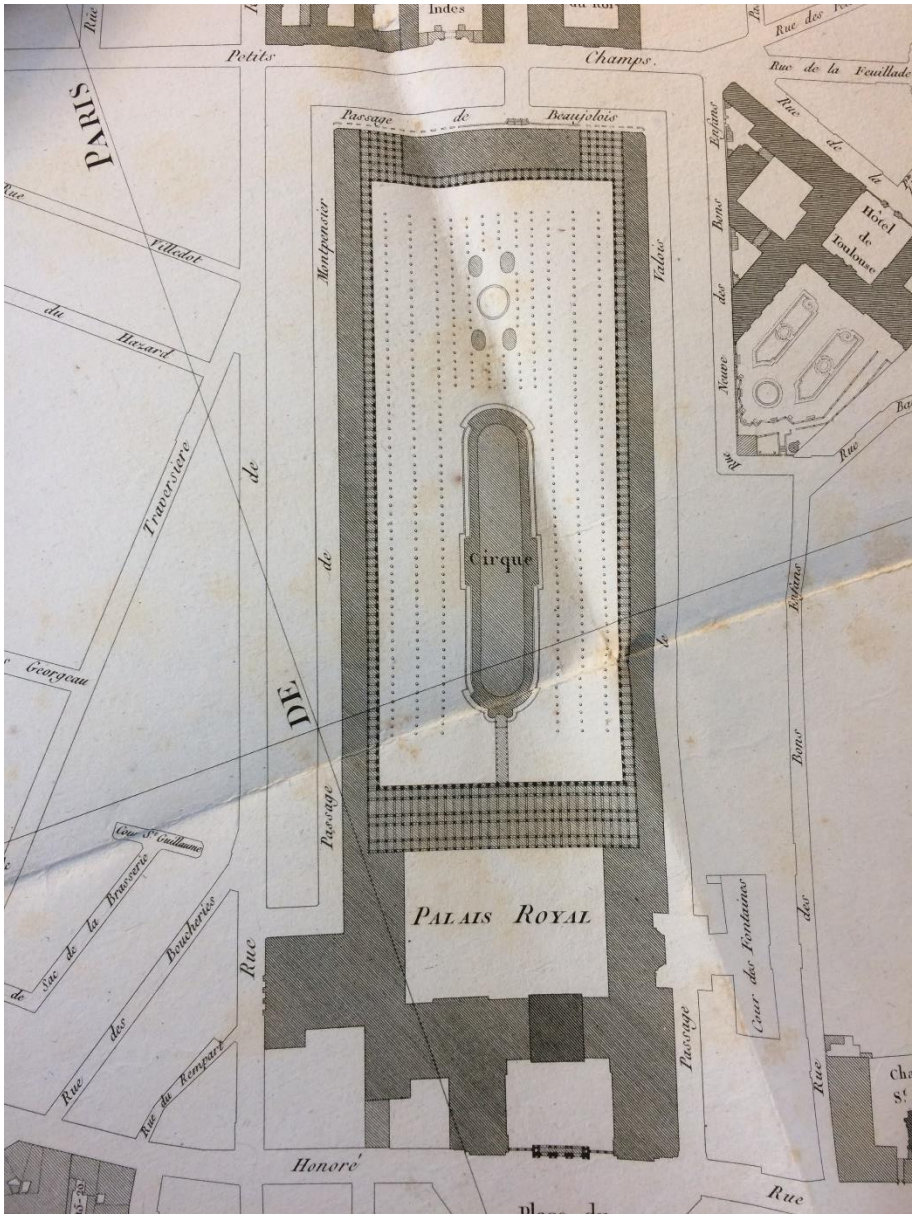


Figure 330 : Verniquet, Edme (1727-1804), *[Détail] Emplacement du cirque du Palais-Royal*, [1796], estampe en noir et blanc, 45x25cm, Arch. nat. R^4 299

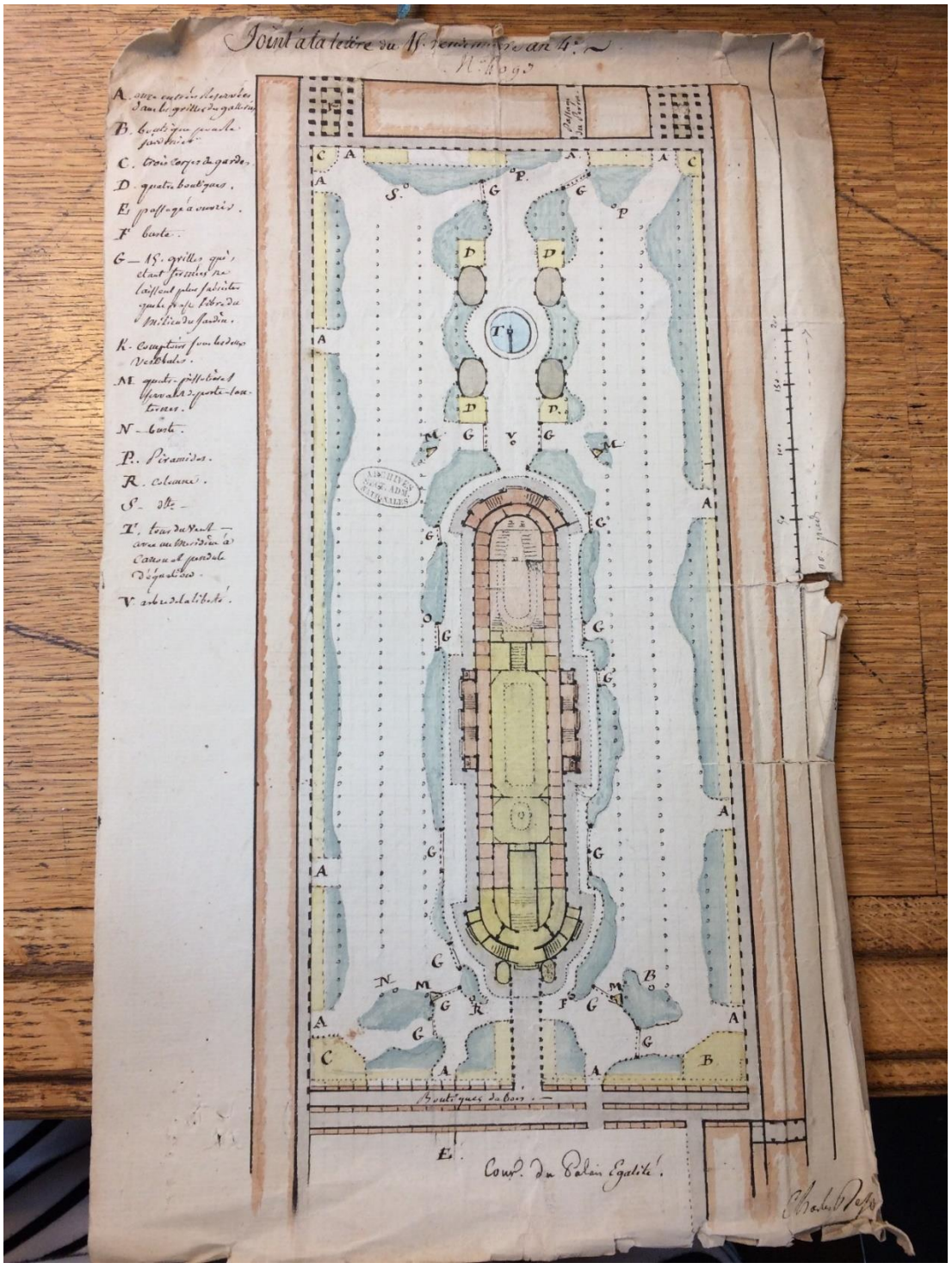


Figure 331 : Désaudray, Charles, [*Plan du cirque joint à une lettre du 15 Vendémiaire an IV (1/2)]*, an IV [1795], dessin à la plume, encre de chine et lavis de couleur, 45x22cm, Arch. nat. R^4 293

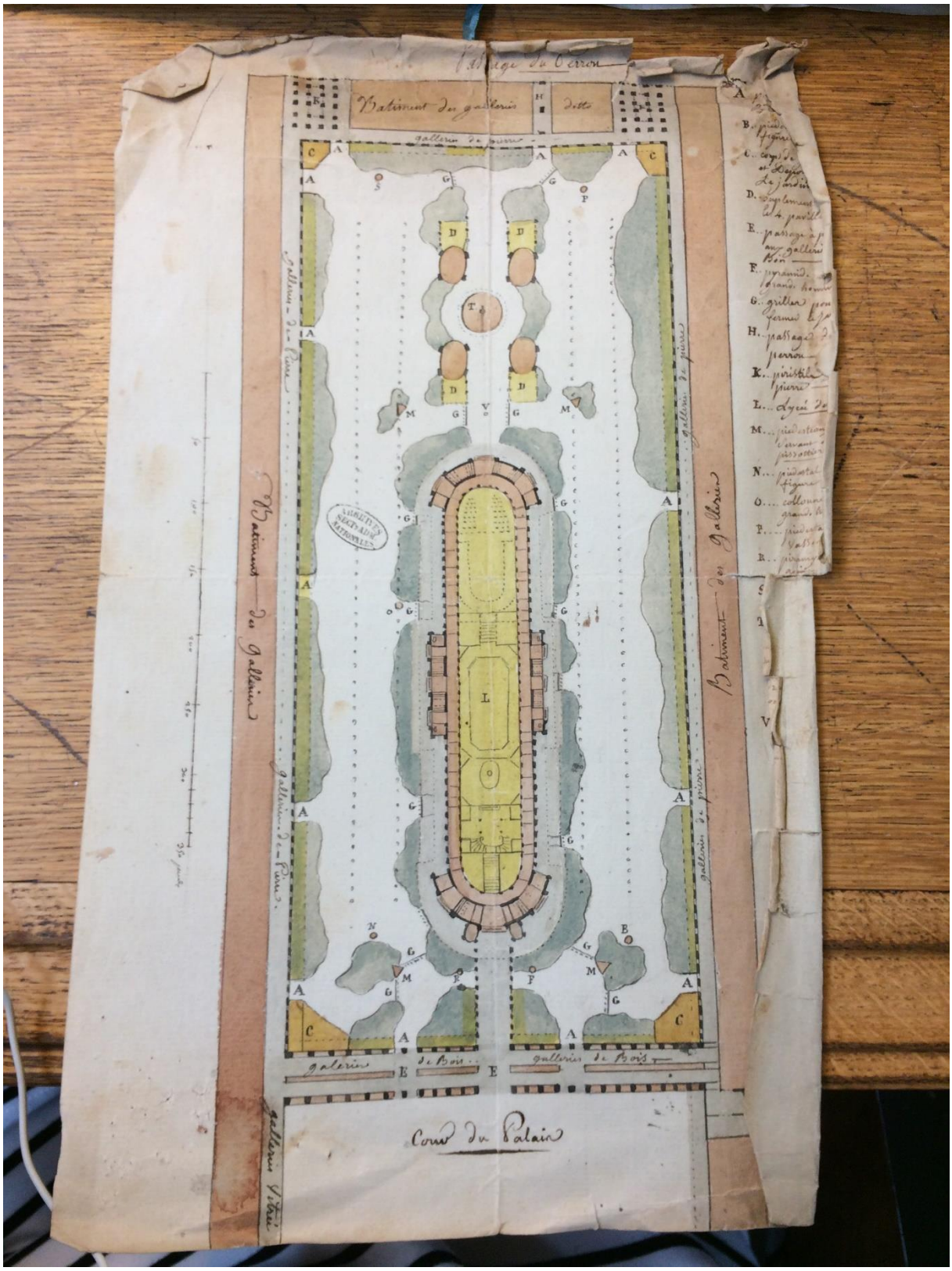


Figure 332 : Désaudray, Charles, [*Plan du cirque joint à une lettre du 15 Vendémiaire an IV (2/2)]*, an IV [1795], dessin à la plume, encre de chine et lavis de couleur, 45x22cm, Arch. nat. R^4 293

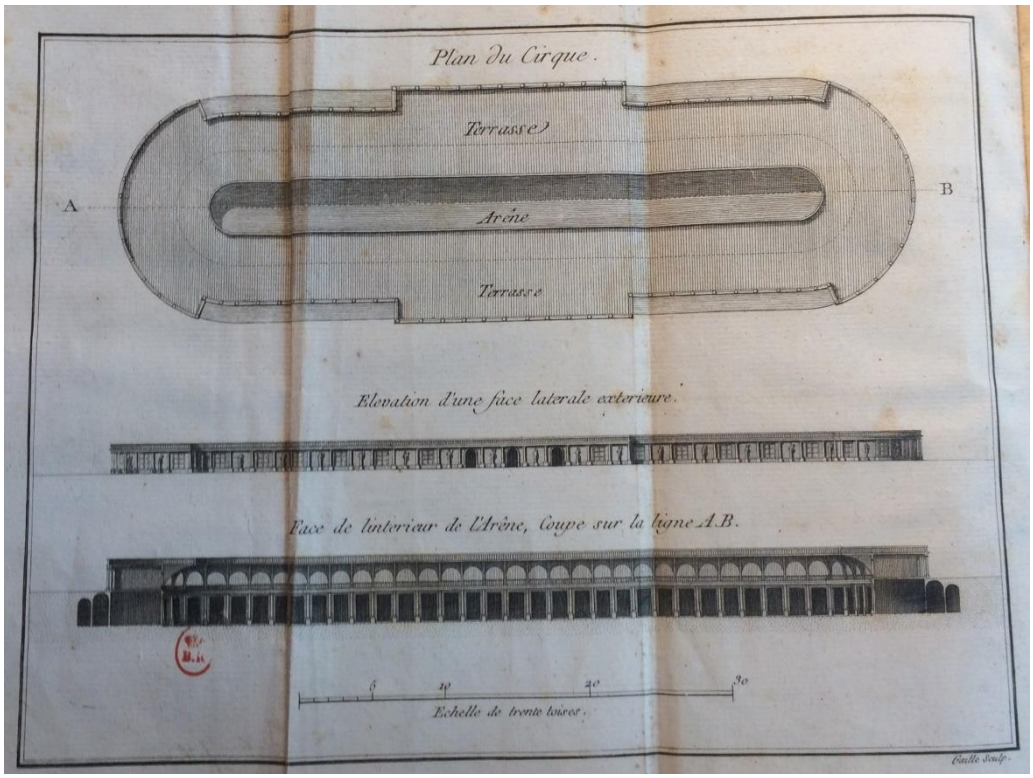


Figure 333 : Gaitte (graveur*), Plan du cirque; Elevation d'une face laterale exterieure; Face de linterieur de l'Arène, Coupe sur la ligne A.B.*, 1787, gravure en noir et blanc, 23x17,5cm, extrait de : *Lettre à M. sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal, par J.O.D. [Dulaure]* (1787, 1 vol.), chez Le Jay, Libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, N°146

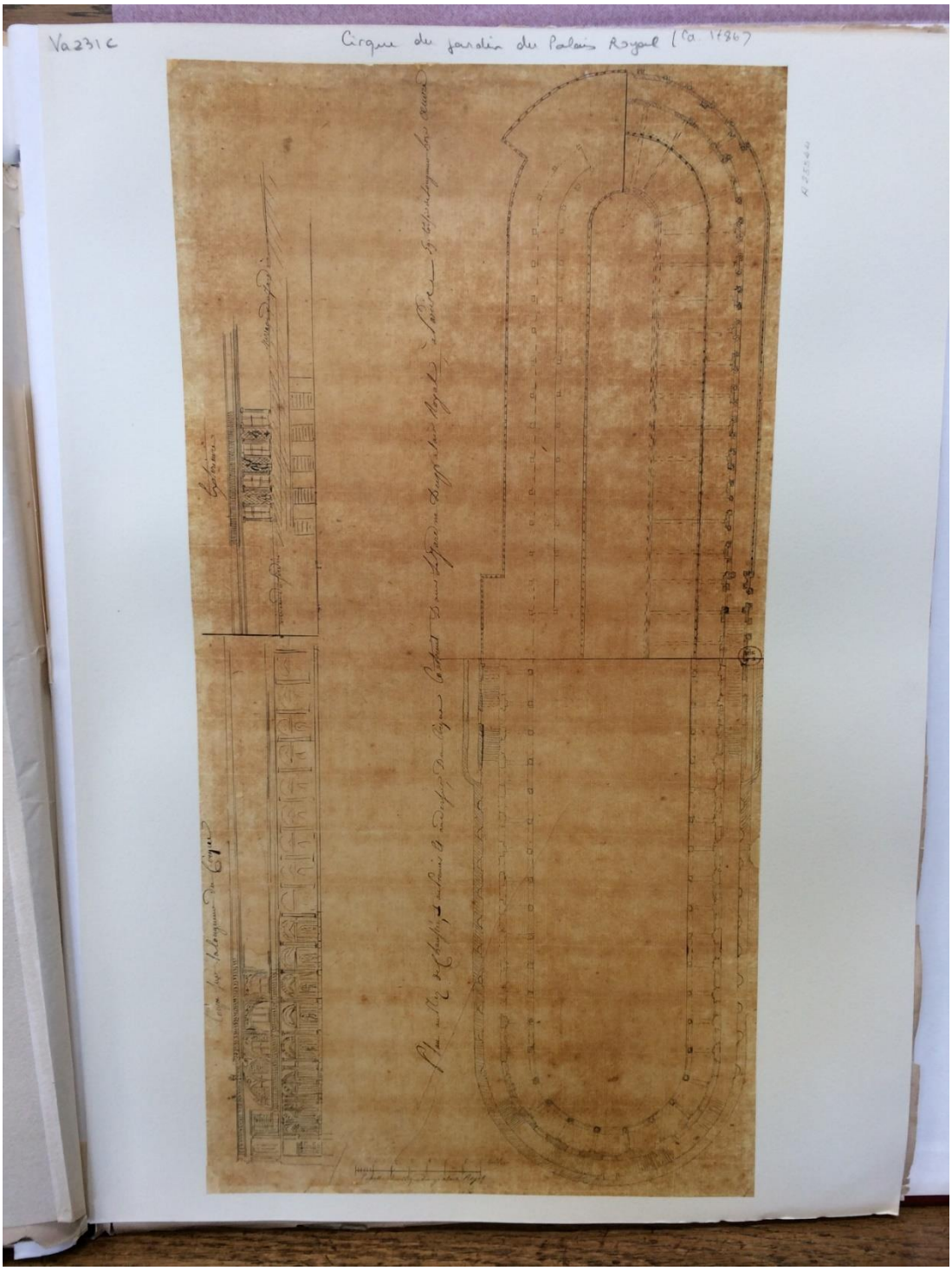


Figure 334 : Anonyme, *Plan au Rez-de-Chaussée, au Premier et Au-Dessus, Du Cirque construit dans le Jardin du Palais-Royal,* [1786], calque contrecollé sur papier, 26,7x52,7cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 544

2. Vues extérieures



Figure 335 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808), *Les jardins et le cirque du Palais Royal en 1791*, [1791], mine de plomb et gouache sur papier, 28x48cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, D.5331



Figure 336 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808), [*L'extérieur du cirque avec son entrée couverte*], détail de : *Les jardins et le cirque du Palais Royal en 1791*, [1791], mine de plomb et gouache sur papier, 28x48cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, D.5331



Figure 337 : Anonyme, *Vue du Nouveau Palais Royal,* XVIII[e] siècle, estampe en noir et blanc, 21,6x13,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 386



Figure 338 : Fontaine (dessinateur), Gavard (pantographe), *Vue extérieure du cirque du jardin du Palais Royal, 1799,* XIX[e] siècle, gravure noir et blanc, 25x14,8cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 420



Figure 339 : Meunier (dessinateur), Née (graveur), *Vue générale du ci-devant Palais Royal,* fin du XVIIIème siècle, estampe en noir et blanc, 33x50cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 382



Figure 340 : Sergent (dessinateur), Le Campion (graveur), *Élévation géométrale d'un côté du cirque construit dans le jardin du Palais Royal en 1787,* « A Paris, chez les Campions frères et fils, rue St Jacques, à la Ville de Rouen N°8 », fin du XVIII^{e} siècle, estampe en couleurs, 27,9x23cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 387



Figure 341 : Sergent (dessinateur), Le Campion (graveur), *Vue du jardin du Palais Royal, avec le Nouveau Cirque,* « A Paris chez les Campions frères et fils rue St Jacques à la Ville de Rouen. », fin du XVIII[e] siècle, estampe en couleurs, 13x14,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 388



Figure 342 : Sergent (dessinateur), Le Campion (graveur), *Vue du jardin du Palais Royal, avec le nouveau cirque,* « A Paris chés les Campions freres et fils rue St Jacques à la Ville de Rouen. », fin du XVIII[e] siècle, estampe en couleurs, 13x14,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 389



Figure 343 : Anonyme, anciennement attribué à Meunier, *L'incendie du cirque du Palais-Royal, le 25 frimaire, an VII,* [1800-1810], dessin rehaussé de gouache, 19,6x25,9cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, inv. D.6282

3. Vues intérieures



Figure 344 : Meunier (dessinateur), [*Intérieur du cirque du Palais-Royal*], [1788], gravure en noir et blanc, 21x28cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 524



Figure 345 : Fontaine (dessinateur), Vue intérieure du cirque du Palais-Royal lorsqu'on y reçut les Ambassadeurs du Nabab Tipoo-Sahib qui avaient été présentés au Roi à Versailles le 10 août 1788, première moitié du XIX^{e} siècle, estampe en noir et blanc, 23,5x20,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 525



Figure 346 : Le Vachez, Charles-François-Gabriel (17..-1841?; graveur), *Vue de l'intérieur du nouveau cirque du Palais Royal et des ambassadeurs Nabab Tipou*, 1788, eau-forte bistre, 27,5 x 36 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-QB-201 (116)

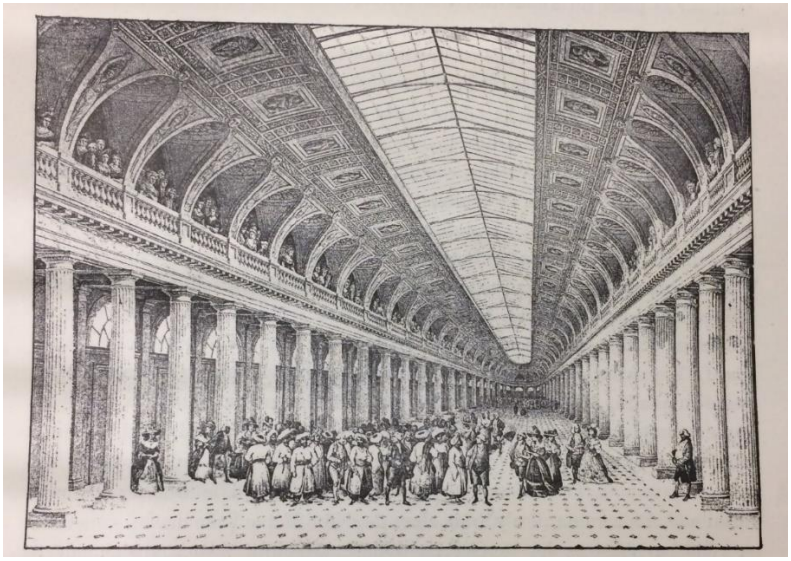


Figure 347 : Fontaine (dessinateur), Le cirque du Palais-Royal, Réception des ambassadeurs du Nabab Tipoo-Saib en 1788, première moitié du XIX^{e} siècle, reproduit dans : Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900), tome premier, du cardinal de Richelieu à la Révolution, par Victor Champier, Paris, Société de propagation des livres d'art, 117, boulevard Saint-Germain, 1900

4. Coupe

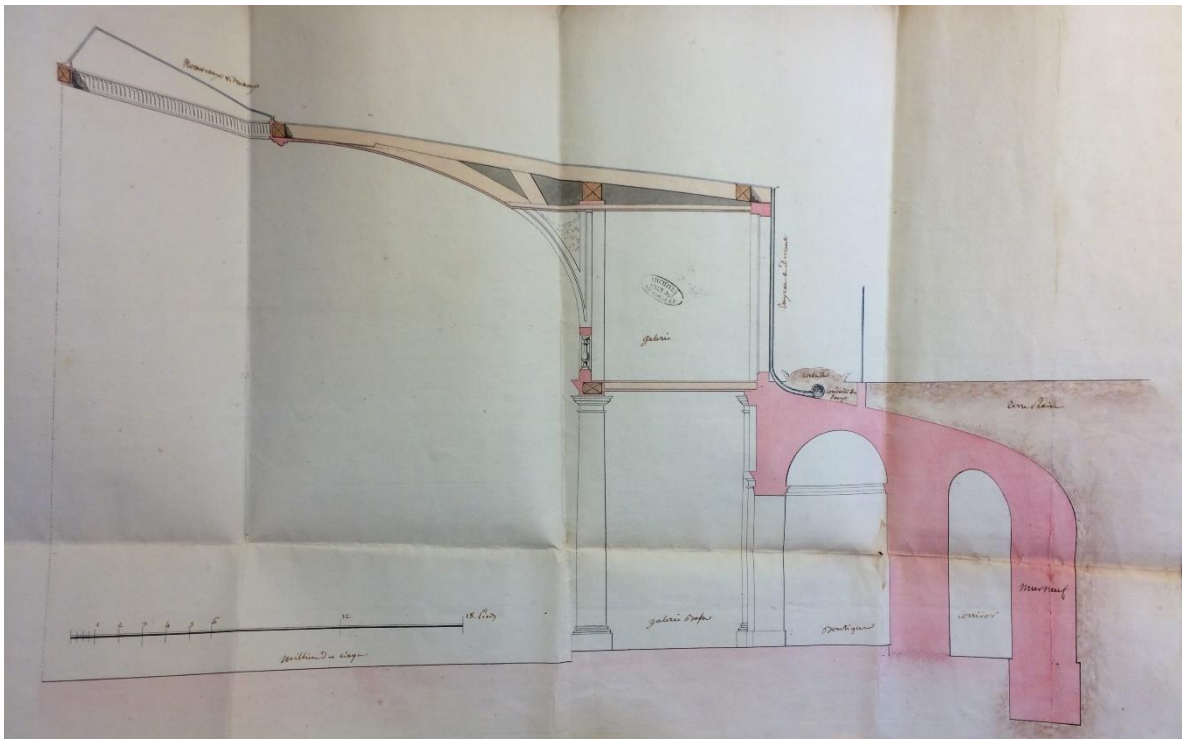
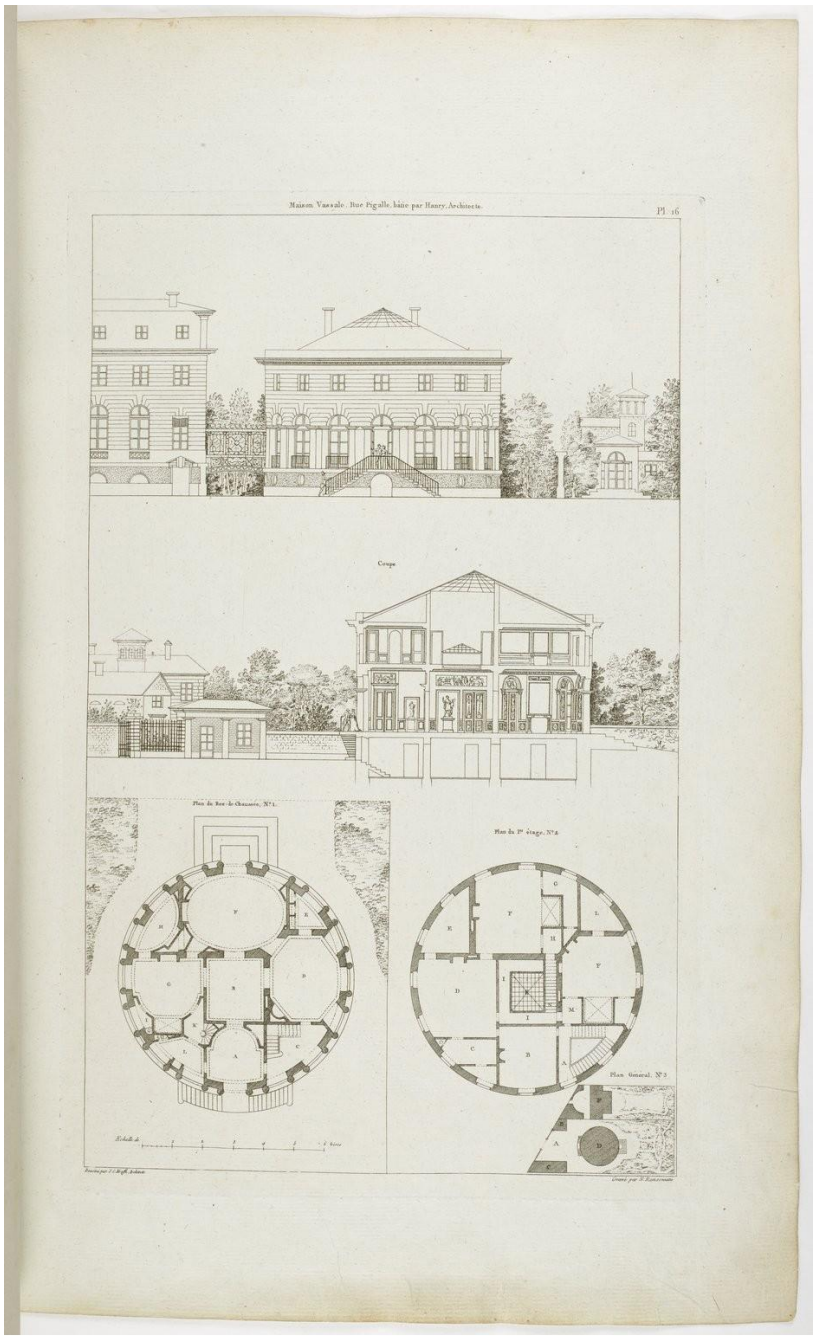


Figure 348 : Anonyme, *[Vue en coupe du cirque]*, [1788], dessin à la plume, encre de Chine, lavis rose et brun, 48x28cm, Arch. nat. Z^{1j} 1211 (1)

5. Éléments de comparaison



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 349 : Ransonnette, Nicolas (1745-1810 ; auteur du texte), Krafft, Jean-Charles (1764-1833 ; auteur du texte), Henry (architecte), Maison Vassale rue Pigalle construite par Hanry architecte, [1770-1780], estampe en noir et blanc, tirée de : *Plans, coupes, élévations des plus belles maisons et des hôtels construits à Paris et dans les environs, publiés par J.-Ch. Krafft,... et N. Ransonnette,* pl.16



Figure 350 : Fenêtres à pénétration dans le salon du château de Condé-sur-l'Escaut. Tiré de : https://www.embaroquement.com/chateau-lrhermitage.html



Figure 351 : Capon, William (graveur), *Londres, Astley's Amphitheatre, vue extérieure*, 1777, Harvard Theatre Collection., reproduit dans : C. Dupavillon, *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Editions du Moniteur, Paris, 2001, p.54



Figure 352 : Capon, William (graveur), Londres, Astley's Amphitheatre, vue intérieure, 1777, Harvard Theatre Collection., reproduit dans : C. Dupavillon, *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Editions du Moniteur, Paris, 2001, p.54

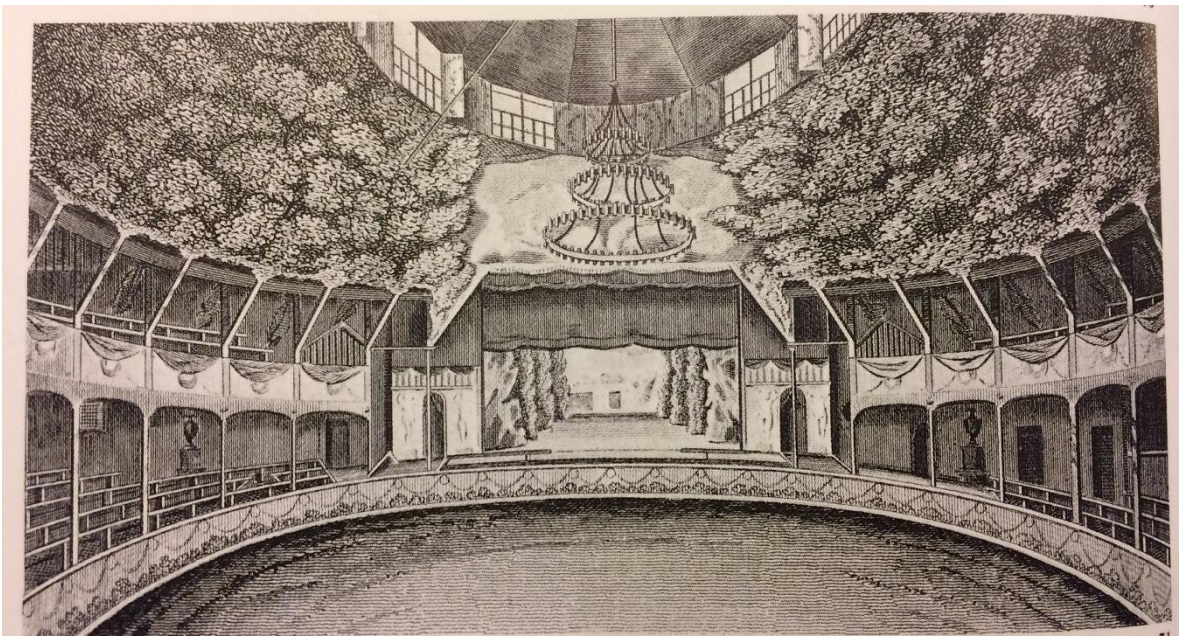


Figure 353 : Hindmarsh (graveur), Lowry (imprimeur et éditeur), *Londres, Astley's Royal Grove,* 1780, Harvard Theatre Collection, reproduit dans C. Dupavillon, *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Editions du Moniteur, Paris, 2001, p.58

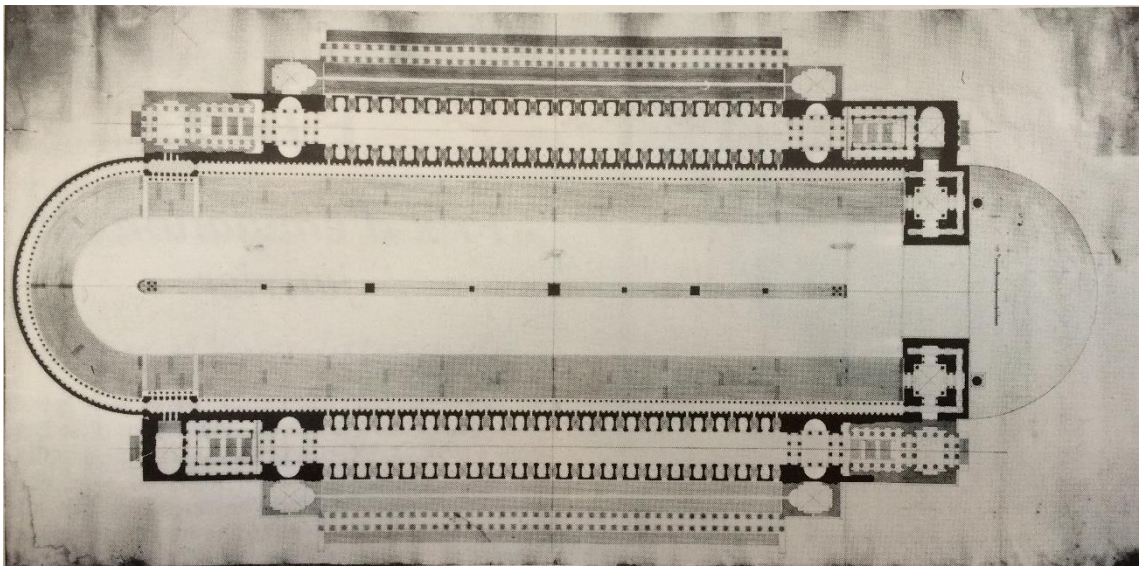


Figure 354 : Charles-François Callet, *Plan d'un projet de cirque. Premier prix*, 1782, encre de Chine et lavis gris et brun, 90,5x190,5cm, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.173

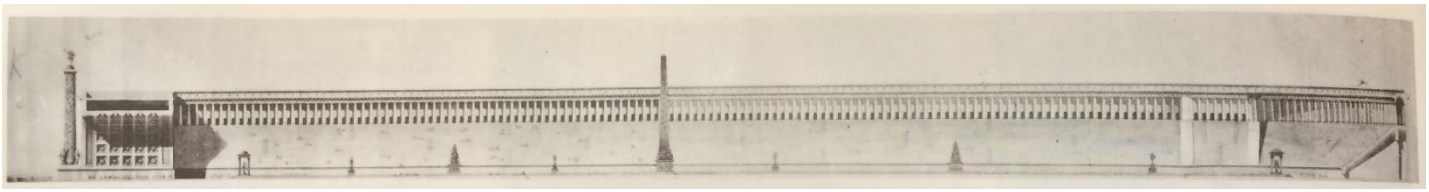


Figure 355 : Charles-François Callet, *Coupe longitudinal d'un projet de cirque. Premier prix*, 1782, encre de Chine et lavis, rehauts d'aquarelle rouges et craie blanche, 62 ou 51,5cm [deux feuilles collées de largeurs différentes] x355cm, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.173

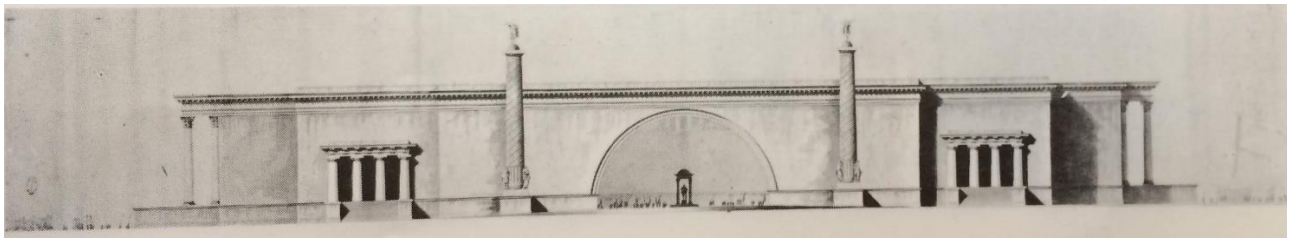


Figure 356 : Charles-François Callet, *Projet de cirque, élévation antérieure. Premier prix*, 1782, encre de Chine et lavis, rehauts d'aquarelle rouges, 54x222,5cm, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.173

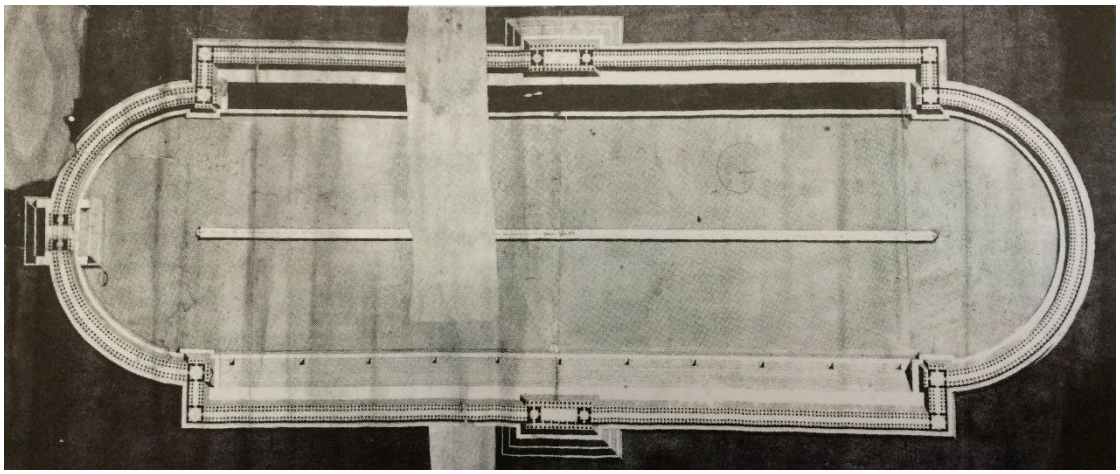


Figure 357 : Auguste de Saint-Hubert, *Projet de cirque. Plan*, 1782, encre de Chine avec lavis, 87,8x270cm, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.173

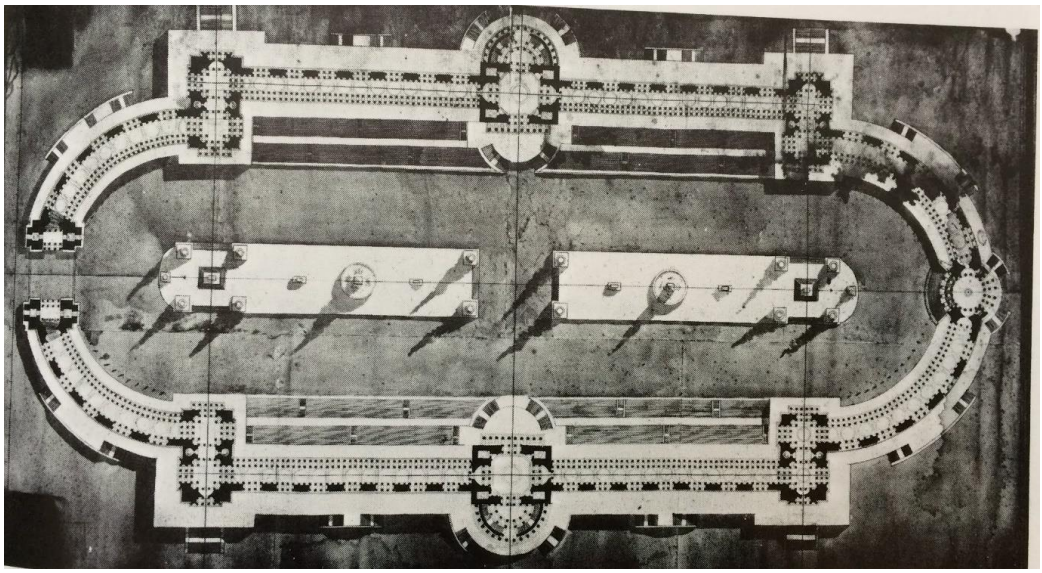


Figure 358 : Thomas de Froideau, *Plan d'un projet de cirque*, 1782, encre de Chine et lavis, 91,5x181,5cm, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.173

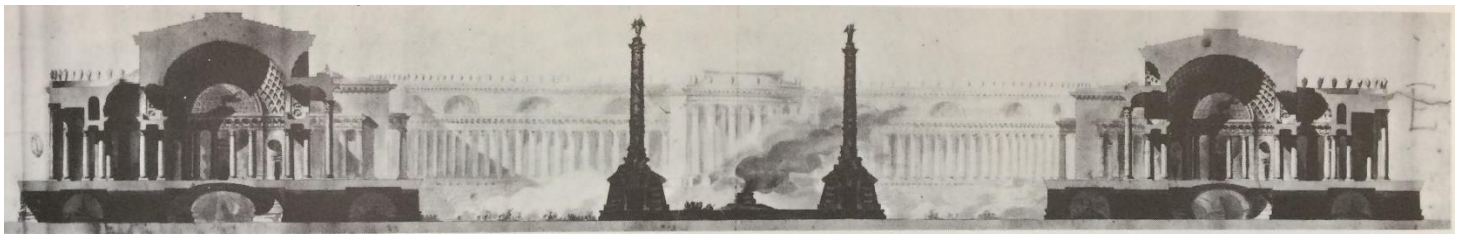


Figure 359 : Thomas de Froideau, *Coupe transversale d'un projet de cirque*, 1782, encre de Chine et lavis gris et rose, 64,5x190,5cm, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.173

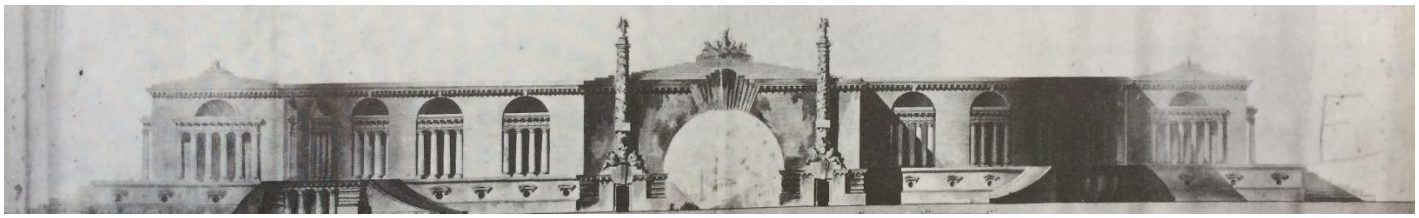


Figure 360 : Thomas de Froideau, *Projet de cirque. Élévation antérieure*, 1782, encre de Chine et lavis gris et rose, 64x190,5cm, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984, p.173

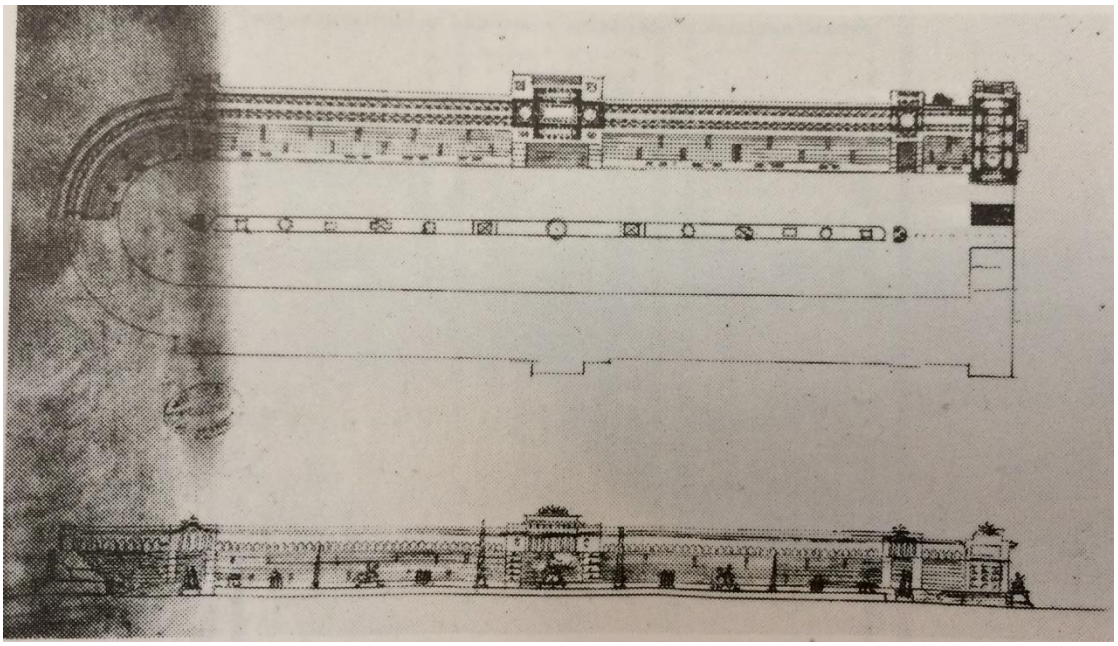


Figure 361 : Abel-Marie Dubois, *Esquisse du plan et de la coupe d'un projet de cirque*, juillet 1790, encre de Chine, 28,2x44,2cm,reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIe siècle*, Berger-Levrault, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1984

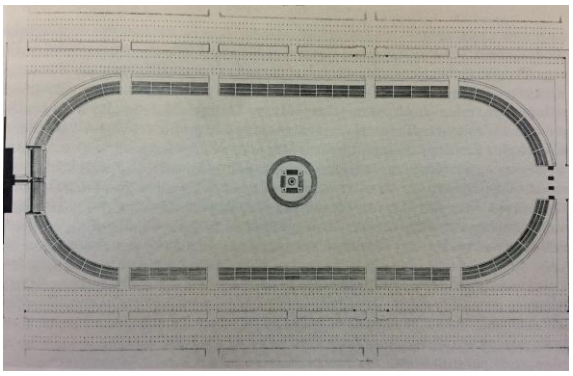


Figure 362 : Cellerier, Le cirque du Champ-de-Mars, 1790, reproduit dans Szambien, Werner, *Les projets de l'an II, concours d'architecture de la période révolutionnaire*, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1986

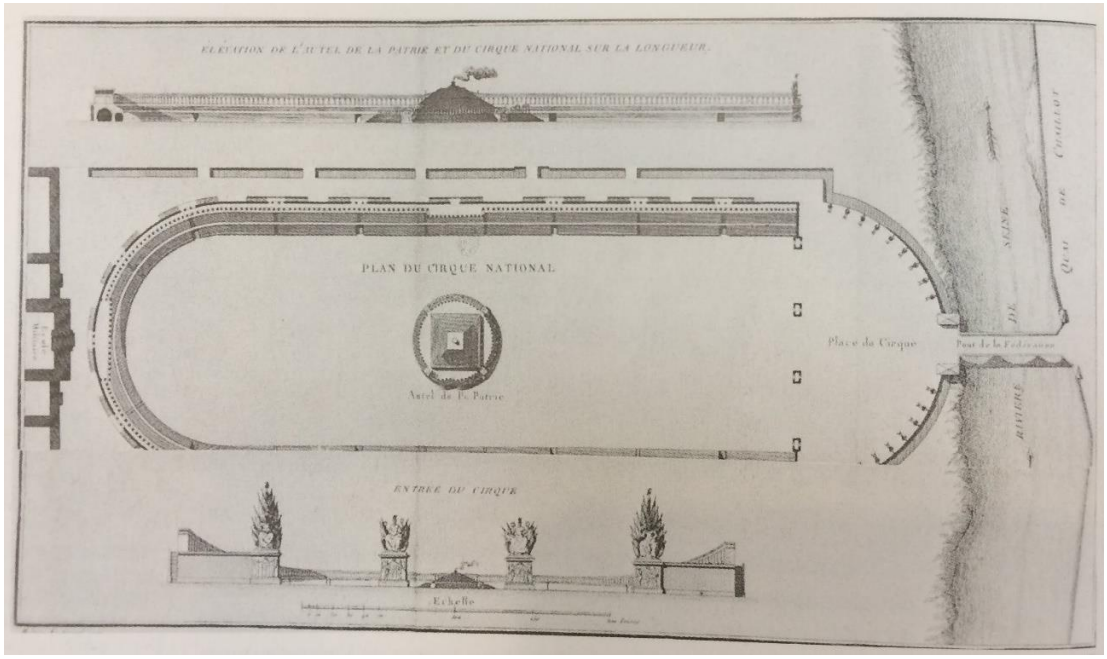


Figure 363 : Jacques-Guillaume Legrand et Jacques Molinos, *Projet du Cirque National*, juillet 1790, in *Discours sur les monuments publics prononcé au Conseil du département de Paris, le 15 décembre 1791, par Armand-Guy Kersaint, administrateur et député suppléant au département de Paris*, 1792, pl.9.

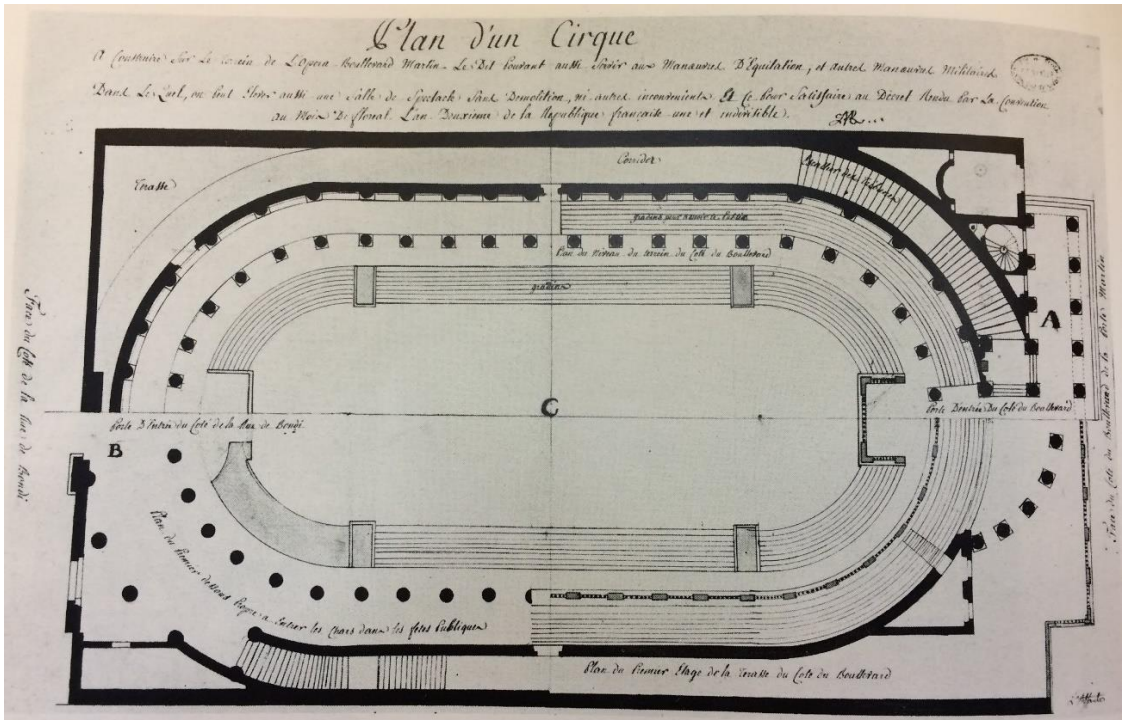


Figure 364 : Riffault, *Plan d'un cirque*, an II (1794), encre et lavis, 36,5x53,7cm, Paris, Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, EBA 1842

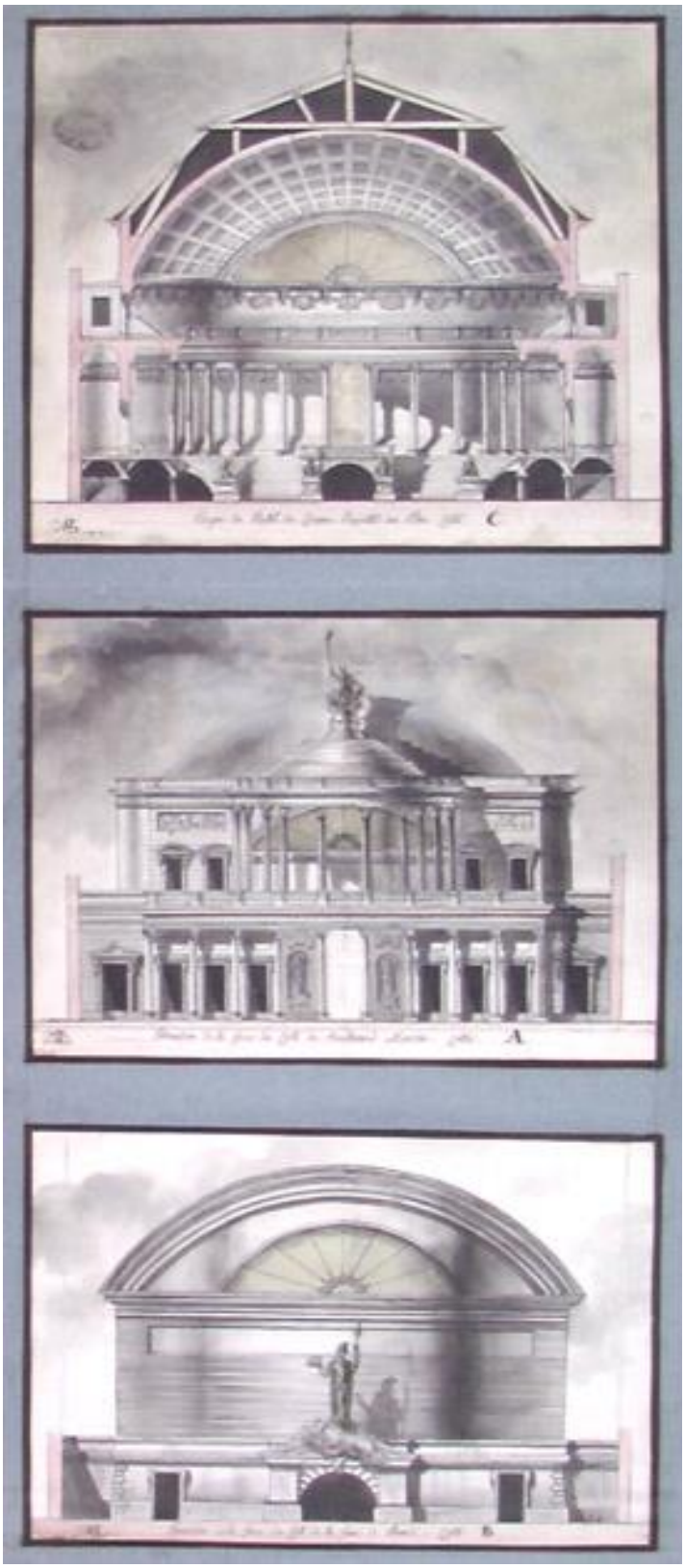


Figure 365 : Riffault, *Cirque, coupe transversale, élévation sur le boulevard Saint-Martin et élévation sur la rue René-Boulanger*, an II (1794), 71,5x35cm, Paris, Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, EBA 1843.



Figure 366 : Etienne-Louis Boullée, *Coupe perspective. Intérieur d'un cirque, 1er projet*, [1781-1793], plume et lavis gris, 144x37cm, Bibl. nat. de France Est. Ha 55 pl.18, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Etienne-Louis Boullée (1728-1799), de l'architecture classique à l'architecture révolutionnaire*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1969.

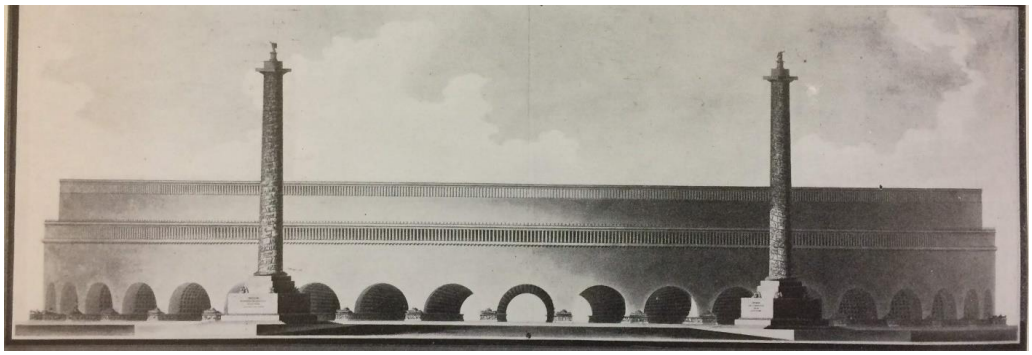


Figure 367 : Etienne-Louis Boullée, *Elevation géométrale, Cirque, 2e projet*, [1781-1793], plume et lavis gris, 125x42cm, Bibl. nat. de France Est. Ha 55 pl.21, reproduit dans : Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Etienne-Louis Boullée (1728-1799), de l'architecture classique à l'architecture révolutionnaire*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1969.

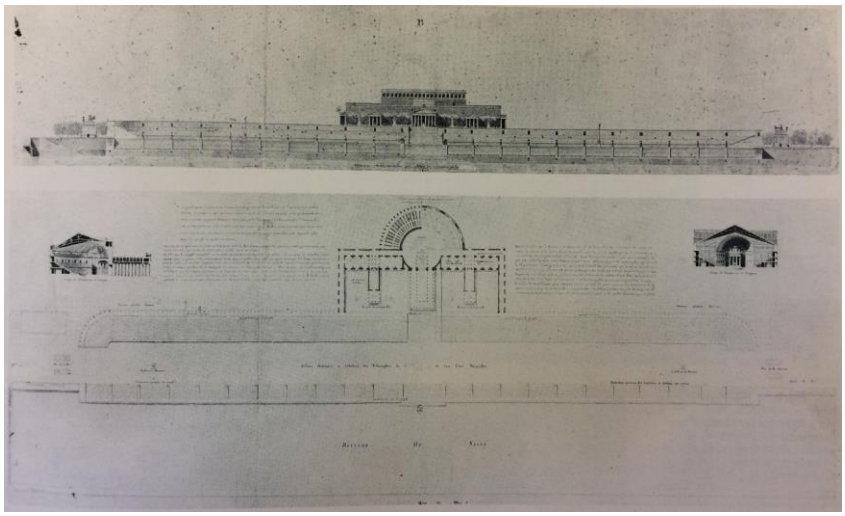


Figure 368 : Percier et Fontaine, *Théâtre pour célébrer par des chants civiques les triomphes de la République*, an II (1794), plume et lavis, deux dessins collés sur une même feuille, 21,5x100,4cm et 40x100,4cm, Paris, Musée Carnavalet Histoire de Paris, D.8219.



Figure 369 : Canaletto (1697-1768 ; peintre), *London: Interior of the Rotunda at Ranelagh*, 1754, huile sur toile, 47 x 75.6 cm, Londres, National Gallery, NG1429.

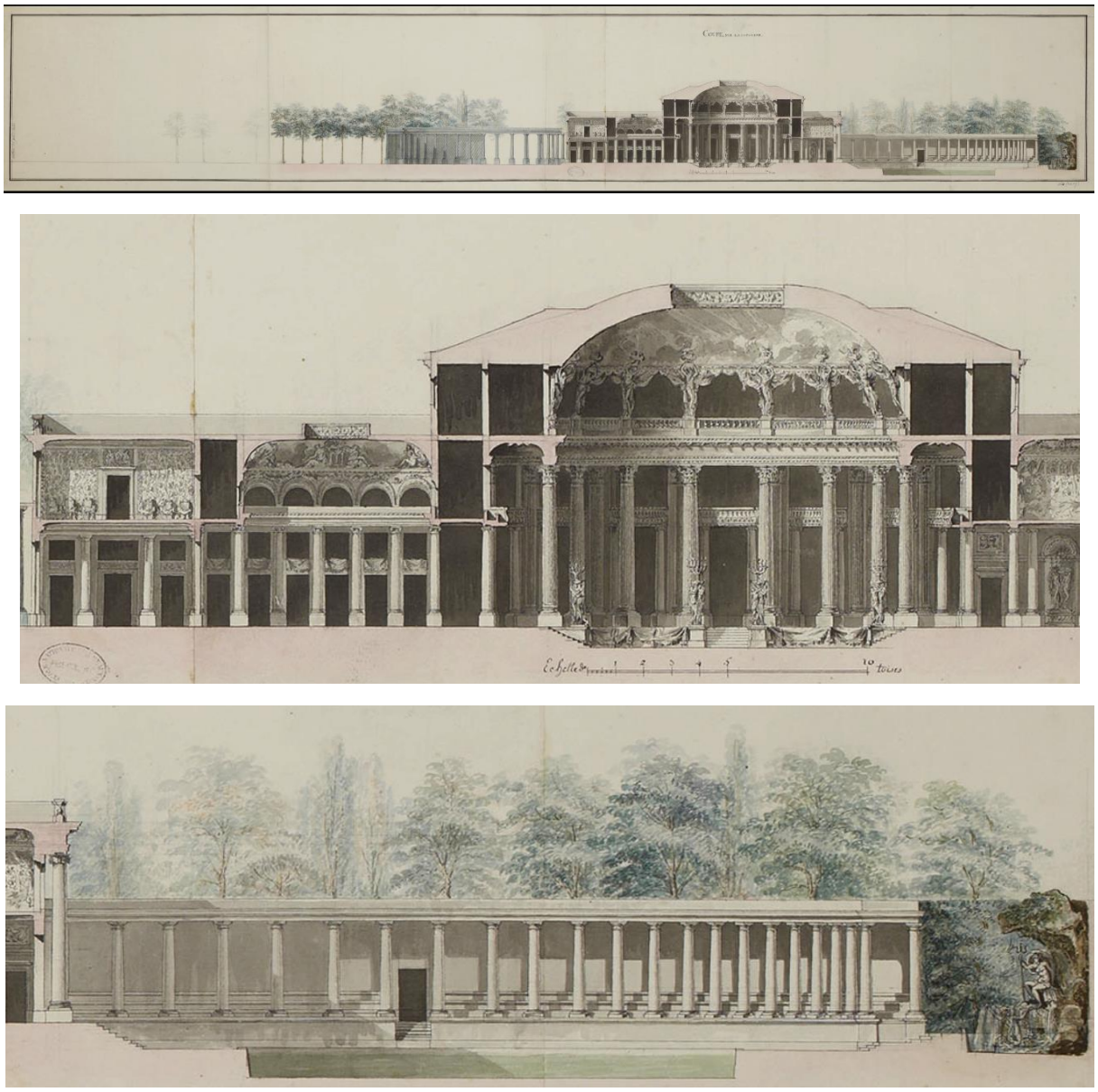


Figure 370 : Le Camus, Louis-Denis, *Vue générale en coupe du Colisée des Champs-Elysée et deux détails*, 1770, lavis rose, plume, lavis gris et rehauts d'aquarelle, 30x175cm, Paris, Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, EBA 1825

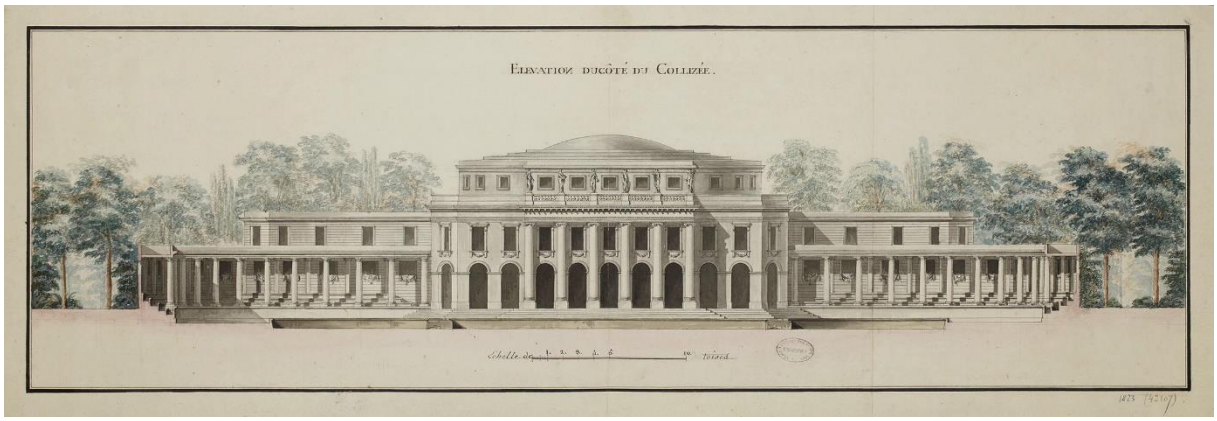


Figure 371 : Le Camus, Louis-Denis, *Élévation du côté du Colisée,* 1770, plume, lavis et aquarelle, 30x85,5cm, Paris, Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, EBA 1823.

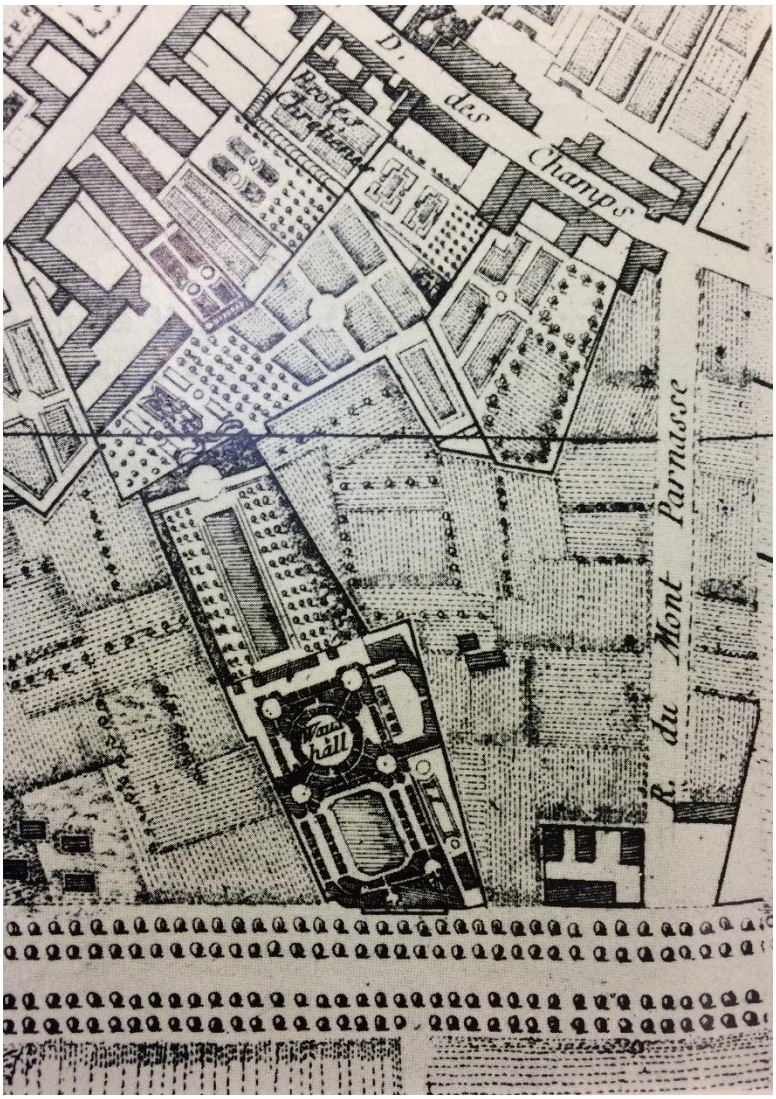


Figure 372 : Anonyme, *Détail d'un plan de Paris avec le Cirque royal, vauxhall du boulevard de Montparnasse,* [1775-1785], estampe en noir et blanc, Arch. nat. N II Seine 138

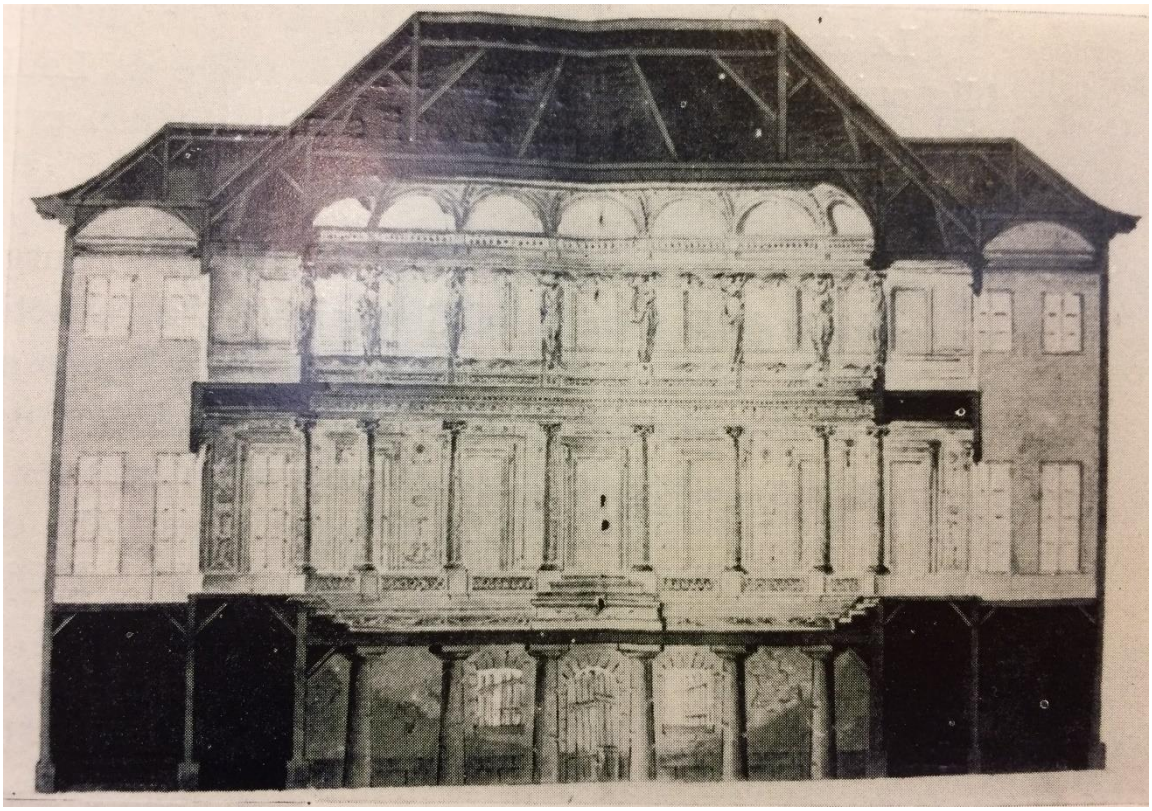


Figure 373 : Michel Louis Melan, Munich, *Coupe de l'intérieur du vauxhall d'été*, 16 mars 1785, plume et lavis, Arch. nat. Z^{1J} 1132, 16 mars 1785.

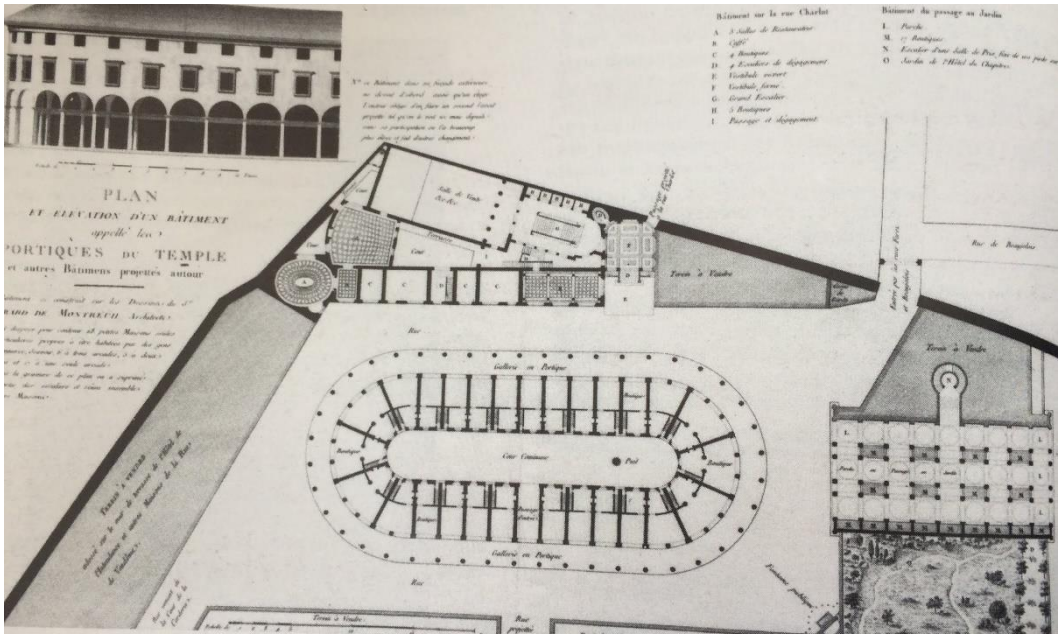


Figure 374 : Delètre (graveur), *Plan et élévation d'un bâtiment, appelé les portiques du Temple, et autres bâtiments projeté autour*, 1788, estampe en noir et blanc, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, XIV D.

J. Les quatre pavillons



Figure 375 : Anonyme, *Vue des Galeries du Palais Royal en 1789*, [1800], estampe en noir et blanc, 26x17,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 392



Figure 376 : Anonyme, *Vue des pavillons en treillage dans l'interieur du jardin du Palais Royal,* « À Paris chez Petit rue du Petit Pont à l'Image Notre Dame N°12 », 1786, feuille d'écran à main avec manche en bois tourné, eau-forte coloriée sur carton feuilleté, 22,6x39cm, Paris, collection particulière, reproduit dans : « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », Daniel Crépin, revue Versalia, numéro 11, 2008, p. 48



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 377 : Desrais, Claude-Louis (1746-1816 ; dessinateur), Le Coeur, Louis (175.-18.. ; graveur), *The Palais Royal Garden Walk*, 1787, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-QB-201 (116)

K. Vues d’ensemble et plantations



Figure 378 : Anonyme, *[Jardin du Palais-Royal]*, [1785-1790], dessin à la plume et lavis à l'encre de Chine, 15 x 19,5 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-VE-53 (G)



Figure 379 : Anonyme, *[Façade du Palais-Royal sur le jardin avec les galeries de bois]*, [1800], dessin à la plume et lavis à l'encre de Chine, aquarelle, 20 x 27,6 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-VE-53 (G)



Figure 380 : Batty (dessinateur), S. Lacey (graveur), *[Vue des allées d'arbres plantés du Palais-Royal]*, « London, published September 1st 1821 by Rodwell & Martin, New Bond Street », 1821, estampe en noir et blanc, 25,9x17,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 393



Figure 381 : Civeton, Christophe (1796-1831 ; dessinateur), *[Promenade du Palais-Royal]*, 1819, dessin à la plume et lavis à l'encre de Chine, 5,1 x 7,6 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-VE-53 (G)



Figure 382 : Boutray (graveur), Vue du jardin et des galeries du Palais Royal. Les Galeries furent terminées en 1786. Le Bassin et le Jet d'eau ne furent fait qu'en 1818, [1818-1825], gravure en noir et blanc, 17,3x13cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 451



Figure 383 :Anonyme, *Vue du Palais-Royal*, « A Paris chez Lenoir Pillot, rue St Jacques N°6 Au S^{t} nom de M^{e}. », début du XIX^{e} siècle, estampe en couleurs, 23,5x30cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (a), A 25 247



Figure 384 : Anonyme, *Vue du Jardin du Palais Royal*, « A Paris, chez Alexandre Tessier, Successeur de Mme Ve. Chereau, rue St Jacques, N°10 », XIX^{e} siècle, estampe en noir et blanc, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (a), A 25 264

L. Projets de modifications ultérieurs aux travaux de Louis

1. Plan d'une nouvelle salle pour le Théâtre des Arts

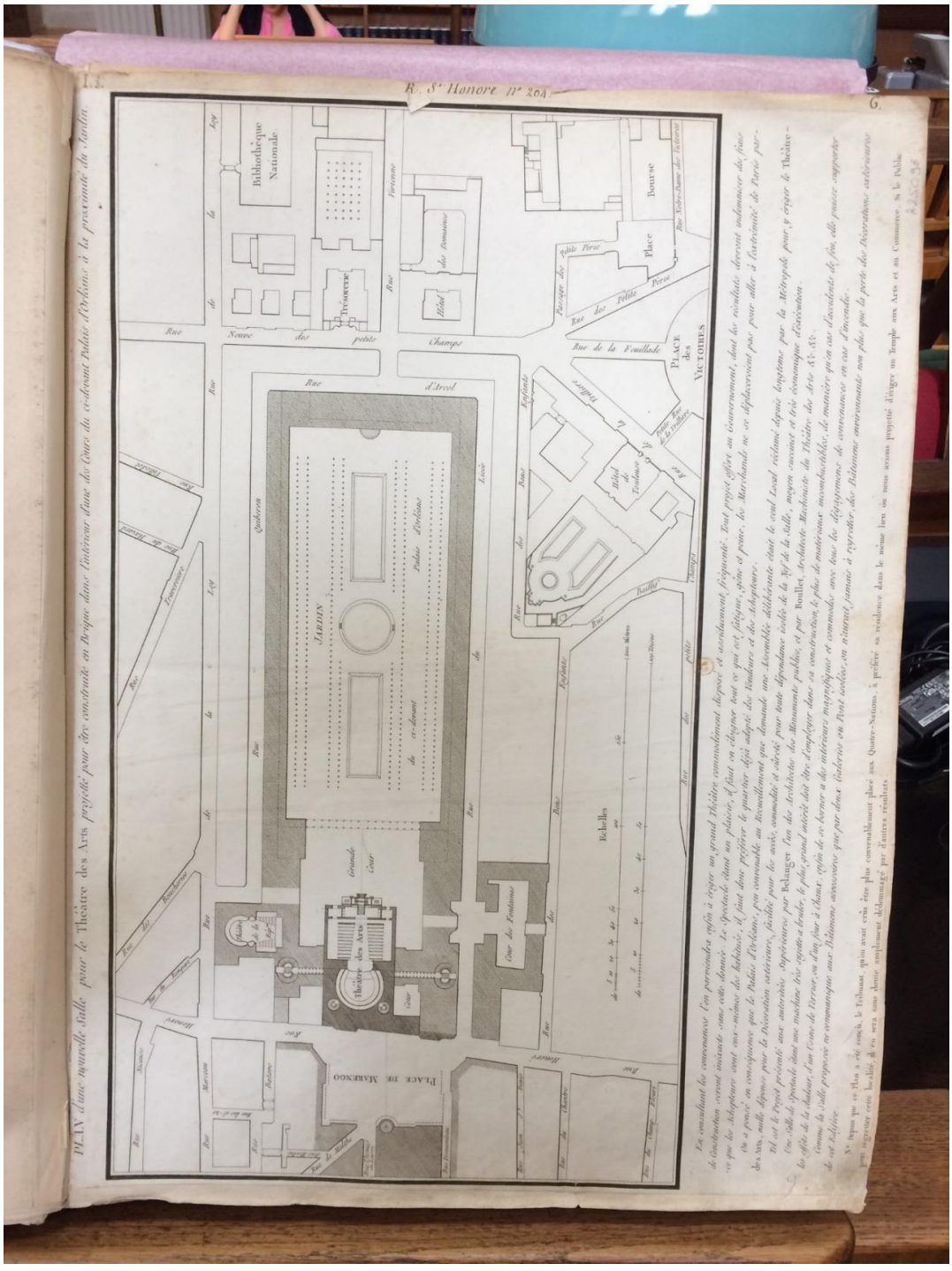


Figure 385 : Belanger (dessinateur), Boullet (dessinateur), Plan d'une nouvelle salle pour le Théâtre des Arts projeté pour être construite en Brique dans l'intérieur d'une des Cours du ci-devant Palais d'Orléans à la proximité du jardin, fin du XVIII[e] siècle (après 1784), estampe en noir et blanc, 40x53cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231, A 250 96

Texte gravé :

En consultant les convenances l'on parviendra enfin à ériger un grand Théâtre commodément disposé et assidument fréquenté. Tout projet offert au Gouvernement, dont les résultats devront indemniser des frais de construction seront inexacts sans cette donnée. Le spectacle étant un plaisir, il faut en éloigner tout ce qui est fatigue, gêne et peine, les marchands ne se déplaceraient pas pour aller à l'extrémité de Paris parce que les acheteurs sont eux-mêmes des habitués, il faut donc préférer le quartier adopté des Vendeurs et des Acheteurs.

On a pensé en conséquence que le Palais d'Orléans, peu convenable au Recueillement que demande une Assemblée délibérante était le seul Local réclamé depuis longtemps par la Métropole pour y ériger le Théâtre des Arts, nulle dépense pour la Décoration extérieur, facilité pour les accès, commodité et sûreté pour toute dépendance isolée de la Nef de la Salle, moyen succinct et très économique d'exécution.

Tel est le projet présenté aux autorités supérieures par Belanger l'un des Architectes des Monuments publics, et par Boullet, Architecte Machiniste du Théâtre des Arts &c. &c.

Une Salle de Spectacle étant une machine très sujette à bruler, le plus grand intérêt doit être d'employer dans sa construction, le plus de matériaux incombustibles, de manière qu'en cas d'accidents de feu, elle puisse supporter les effets de la chaleur, d'un Usine de Verrier, ou d'un four à Chaux, enfin de se borner à des intérieurs magnifiques et commodes avec tous les dégagements de convenances en cas d'incendie.

Comme la Salle proposée ne communique aux bâtiments accessoires que par deux Galeries ou Pont isolées, on n'aurait jamais à regretter, des bâtiments environnants non plus que la perte des Décorations extérieures de cet édifice.

N.A. Depuis que ce plan a été conçu, le Tribunat, qu'on avait crûs être plus convenablement placé aux Quatre-Nations, a préféré sa résidence dans le même lieu où nous avions projeté d'ériger un Temple aux Arts et au Commerce. Si le Public peut regretter cette localité, il en sera sans doute amplement dédommagé par d'autres résultats.

2. Projet de promenade couverte et d'hiver pour la ville de Paris, servant de serre aux orangers du Palais des Tuileries, 1809

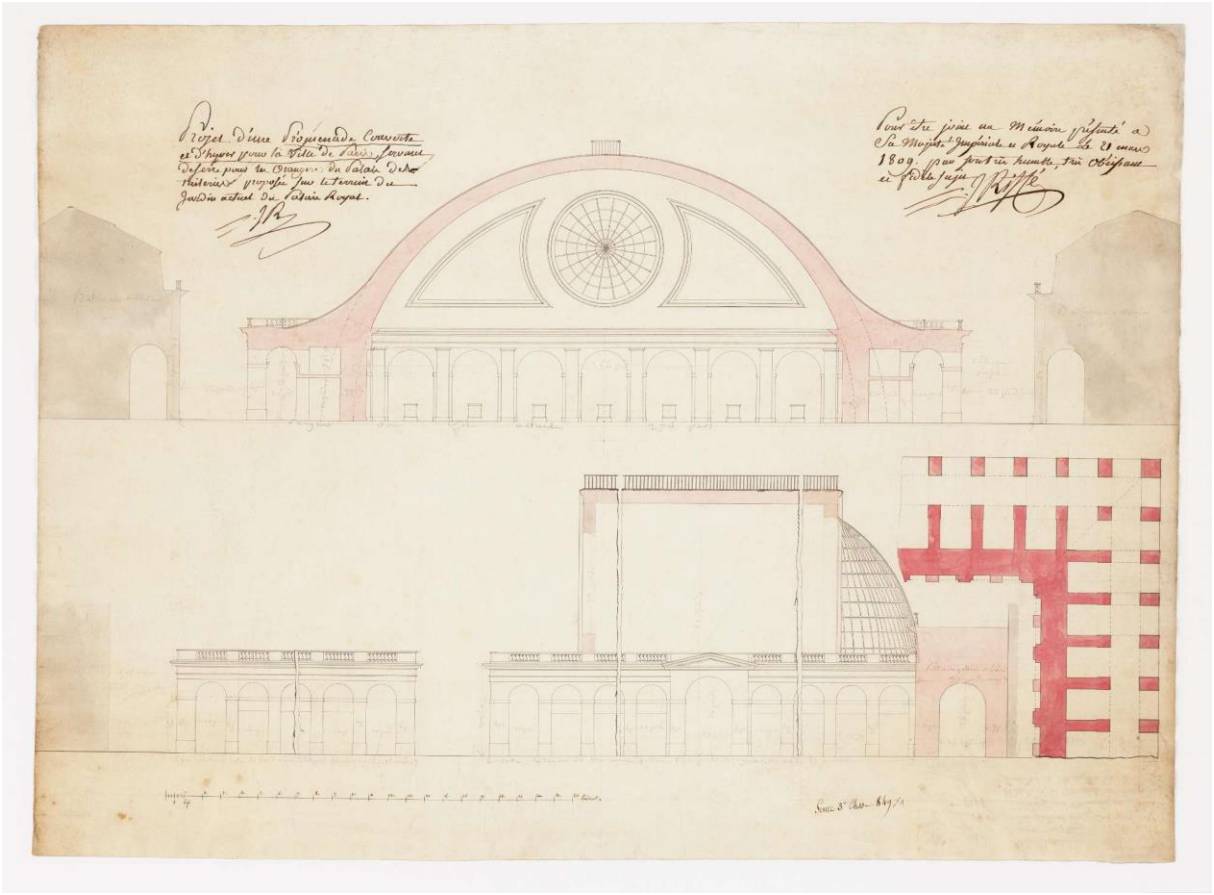


Figure 386 : J. Riffé, Projet d'une promenade couverte et d'hyver pour la ville de Paris, servant de serre pour les orangers du Palais des Tuileries proposée sur le terrain du jardin actuel du Palais Royal, 1809, dessin à la plume et encre de Chine, lavis rose et gris, 68x50cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 849 1

3. Projet d'établissement d'une Académie Impériale de Musique par Louis-Pierre Baltard, 1811

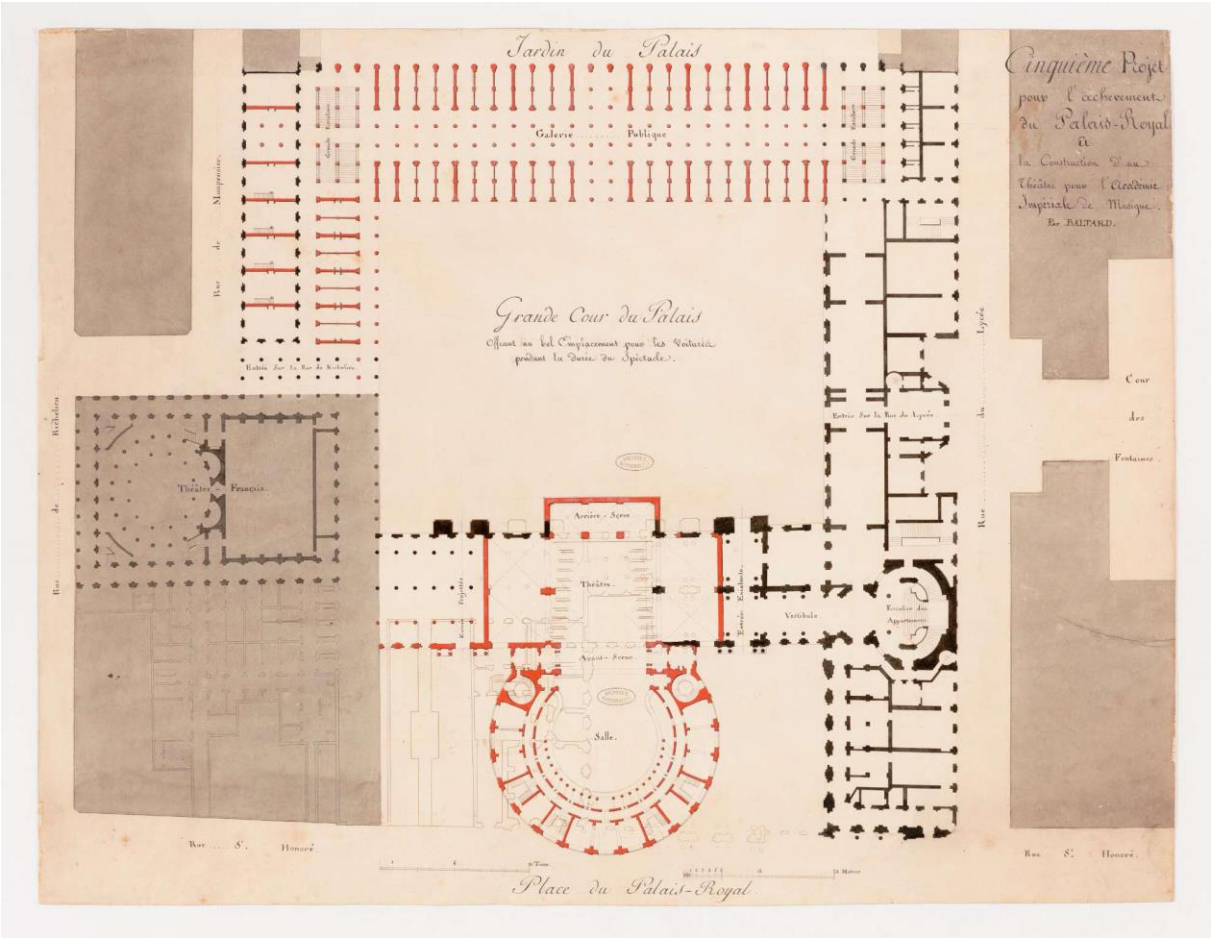


Figure 387 : Baltard, Louis-Pierre (1764-1846 ; architecte), *Cinquième projet pour l'achèvement du Palais-Royal et la construction d'un théâtre pour l'Académie Impériale de Musique*, 1811, dessin à la plume et encre de Chine, lavis gris et rouge, 63x49cm, Arch. nat. Cartes et Plans, N III Seine 1148 2

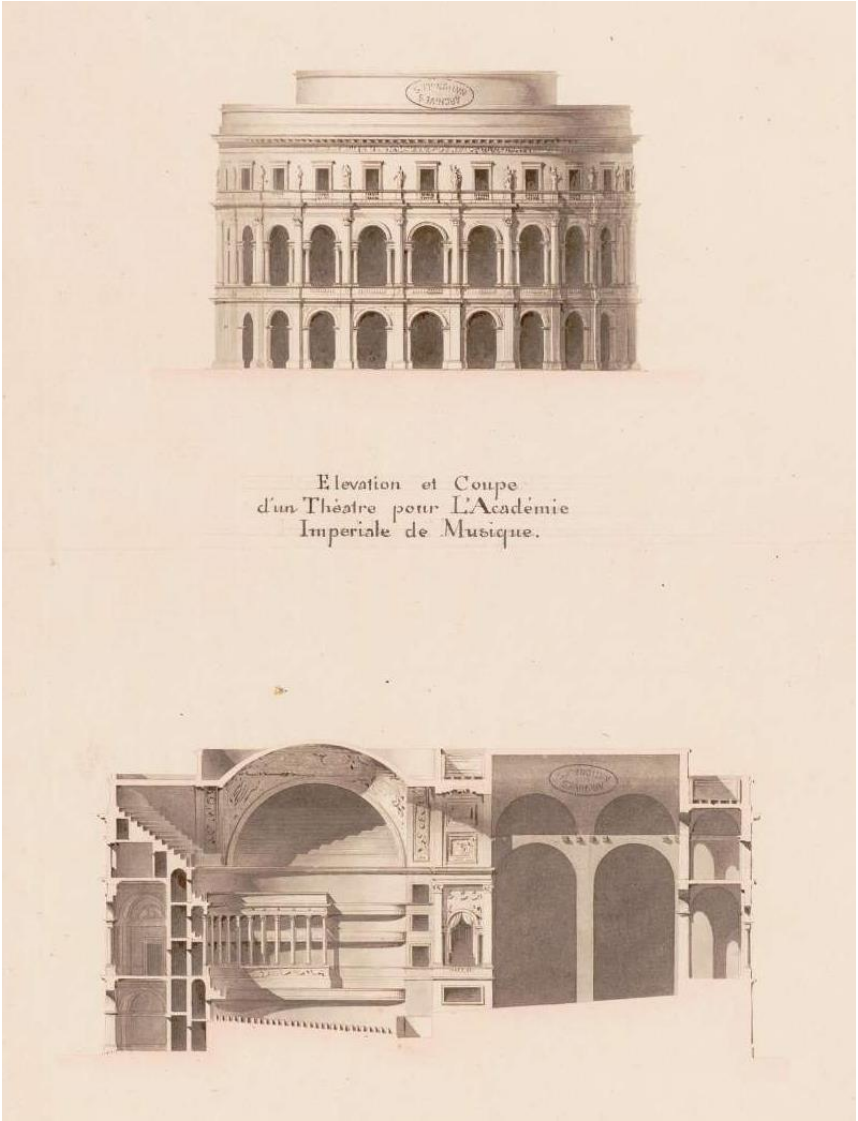


Figure 388 : Baltard, Louis-Pierre (1764-1846 ; architecte), *Élévation et Coupe d'un Théâtre pour L'Académie Impériale de Musique*, 1811, dessin à la mine de plomb et encre de Chine, Arch. nat. N III Seine 1148 1

M. Les attractions et curiosités



Figure 389 : Anonyme, *Spectacle des Beaujolais, vue du Palais Royal, Café mécanique,* après 1784, éventail monté sur bois, gravures anonymes coloriées, au verso, imprimé en noir et blanc : « Le Palais Royal. Air de Figaro, six strophes : « Dans cette saison naissante/où chacun s'égare et rit/d'une ville florissante/Vantons le charmant réduit/D'un prince sans égal/Chantons le Palais-Royal (bis)… », 28x52cm, Paris, collection particulière, reproduit dans : *Le Palais-Roya*l, catalogue d'exposition, Musée Carnavalet, 9 mai-4 septembre 1988.



Figure 390 : Anonyme, *Le Sallon de Curtius*, XIX[e] siècle (reproduction d'une gravure ca. 1780), coupure de presse, 5,3x9,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (d), A 25 648



Figure 391 : Anonyme, *Les Ombres Chinoises,* vers 1800, gravure en noir et blanc, 5,8x9cm, Bibl. nat. de France Est.Va 231 (c), A 25 511



Figure 392 : Anonyme, *Boutique du confiseur Berthelemot au Palais-Royal,* [1810-1820], estampe en noir et blanc, 12,5x9,5cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (c), A 25 701

N. La population du Palais-Royal : figures de genres et personnages pittoresques d'une promenade mondaine



Figure 393 : Debucourt, Philibert-Louis (1755-1832 ; graveur du modèle), *La promenade publique,* XIX[e] siècle, estampe en couleurs, 42,6 x 56,5 cm, Bibl. nat. de France, Ars. EST-204 (121 bis)



Figure 394 : Anonyme, *Vue de la grande allée du jardin du Palais Royal*, « À Paris chez Petit rue du Petit Pont à l'Image Notre Dame N°12 », 1786, feuille d'écran à main, eau-forte coloriée sur carton feuilleté, 39x22,6cm, Paris, collection particulière, reproduit dans : « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », Daniel Crépin, revue Versalia, numéro 11, 2008, p. 46



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 395 : Anonyme, Les galeries du Palais-Royal, vers 1800, *dessin à la plume, lavis à l'encre de Chine et aquarelle*, 31,5 x 45,3 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-VE-53 (G)



Figure 396 : Anonyme, *Les Tablettes du Palais-Royal*, XIX^{e} siècle (modèle de 1796), estampe en noir et blanc, 14x9cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 399


« UN ÉLÉGANT DANS LE JARDIN DU PALAIS-ROYAL » (1786)
Gravure anonyme (Bibliothèque nationale. — Collection Hennin)

Figure 397 : Anonyme, *Un élégant dans le jardin du Palais-Royal*, 1900 (modèle de 1786), tiré de : V. Champier, G.-R. Sandoz, 1900, tome premier.


« UNE ÉLÉGANTE DANS LE JARDIN DU PALAIS-ROYAL » (1786)
Gravure anonyme (Bibliothèque nationale. — Collection Hennin)

Figure 398 : Anonyme, *Une élégante dans le jardin du Palais-Royal*, 1900 (modèle de 1786), tiré de : V. Champier, G.-R. Sandoz, 1900, tome premier.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 399 : Anonyme, Mlle La Pierre, jeune géante prussienne. Agée de 19 ans, de 6 pieds 2 pouces de hauteur. On la voit au Palais Royal, arcade N°33, 1788, eau-forte, 34,5 x 24 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-QB-201 (117)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 400 : Anonyme, « A Paris chez Basset, M.d d'estampes et fabricant de papiers peints, rue Saint Jacques, au coin de celle des Mathurins », *Paul Butterbrodt, homme vivant pesant quatre cent soixante et seize livres que l'on voit au Palais-Royal*, ca. 1785, estampe coloriée, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-201 (116)-FOL

O. Révolution et Palais-Egalité



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 401 : Anonyme, *Soirée du 30 juin 1789. Dédiée A l'assemblée du Palais Royal*, 1789, eau-forte, 29 x 21 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-370 (9)-FT 4

Sous-titre : « Après avoir délivré les gardes Françaises qui étaient renfermées dans la prison de l'abbaye Saint Germain ; Tandis qu'on leur faisait au jardin du Palais-Royal, une réception capable de distraire leurs ennuis ; plusieurs citoyens furent députés à Versailles pour demander au roi leur grâce. Du bon peuple français tel est le caractère. »



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 402 : Janinet, Jean-François (1752-1814 ; dessinateur et graveur), Événement du 10 juillet 1789 : Fermentation au Palais-Royal. Les Canonniers qui étaient à l'hôtel des Invalides, quittent leur poste, se rendent au Palais Royal, et dansent avec les Poissardes, 1789-1791, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-QB-201 (118)



Figure 403 : Anonyme, anciennement attribué à Meunier, *Camille Desmoulins haranguant la foule au Palais-Royal*, 1790-1800, dessin rehaussé de gouache, 25x31,8cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, inv. D 3083.



Figure 404 : Anonyme, 12 juillet, Motion de Camille Desmoulins, au Palais Royal, contre l'oppression Royale envers l'Assemblée Nationale, la Cocarde arborée, 1789, gravure en noir et blanc, 10x12cm, Bibl. nat. de France Est. Va 231 (b), A 25 410



Figure 405 : Anonyme, Événement du 12 juillet 1789. Le Matin. Curtius délivre les Portraits de Monseigneur le Duc d'Orléans et de Monsieur Necker qui furent portés en triomphe par toute la ville et le Peuple criait « Chapeau bas », pour marquer sa profonde vénération, 1789-1793, gravure en noir et blanc, 10,3x15,5cm, Bibl. nat de France Est. Va 231 (c), A 25 490



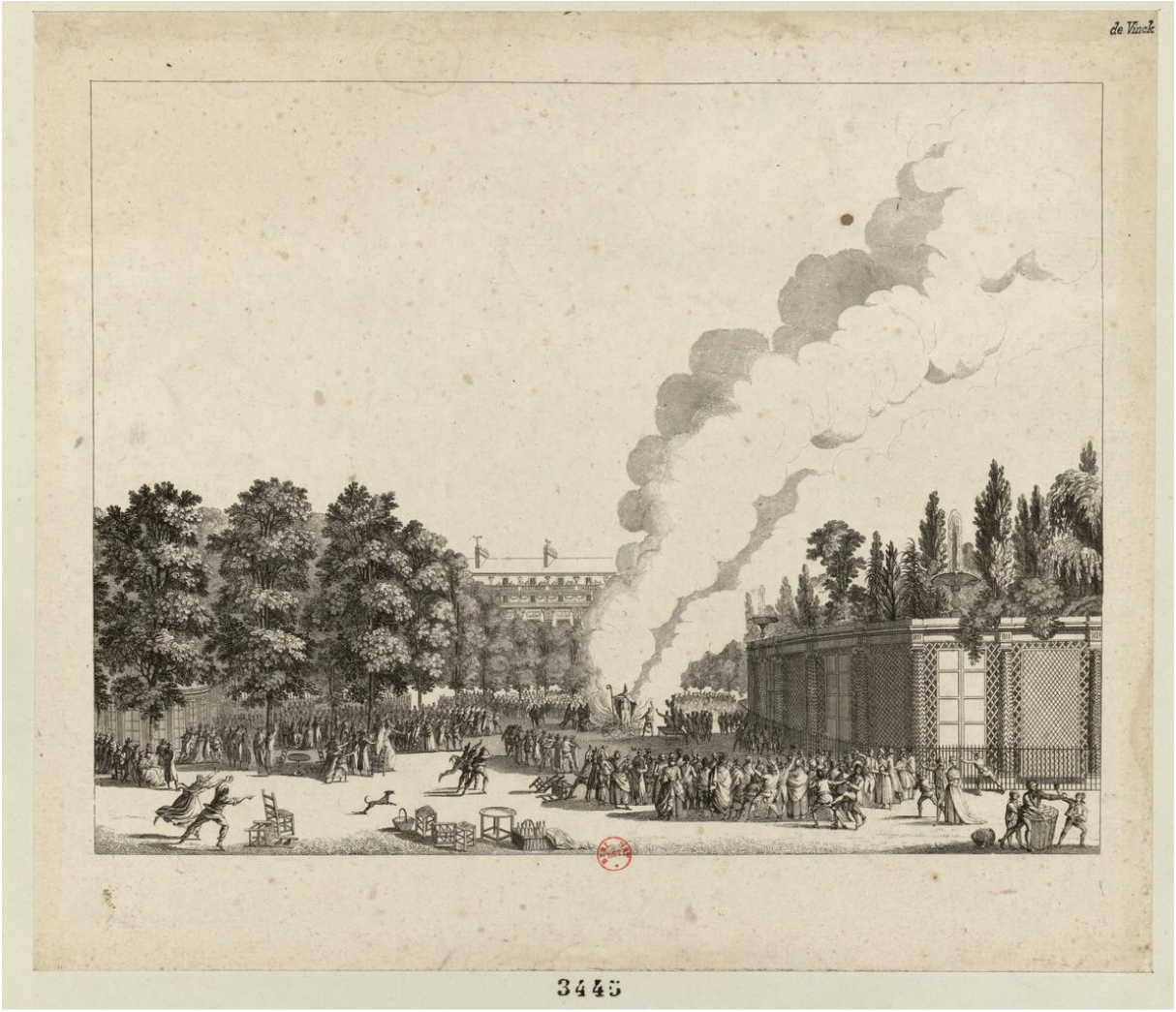
Figure 406 : Anonyme, Motions du Palais Royal, le 12 juillet 1789: à sept heures du soir arrive la nouvelle des hostilités des troupes à la place de Louis XV. Des orateurs, au Palais Royal, montent sur des chaises et dénoncent les ennemis de la patrie, 1789, eau-forte, 13 x 9 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-370 (9)-FT 4



Figure 407 : Prieur, Jean-Louis (1759-1795 ; dessinateur du modèle), Berthault, Pierre-Gabriel (1737-1831 ; graveur), *Motion faite au Palais Royal par Camille Desmoulins: le 12 juillet 1789*, 1802, eau-forte, burin, 24 x 29 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-QB-201 (118)



Figure 408 : Anonyme, Le Bref du pape brûlé au Palais Royal le 4 mai 1791 par un grand nombre de citoyens et l'on y a joint un mannequin représentant Sa Sainteté, 1791, eau-forte, 18 x 23 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-QB-201 (124)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 409 : Prieur, Jean-Louis (1759-1795 ; dessinateur), Berthault, Pierre-Gabriel (1737-1831 ; graveur), Duplessi-Bertaux, Jean (1750?-1819 ; graveur), *Mannequin du pape brûlé au Palais Royal: le 6 avril 1791*, 1802, eau-forte, burin, 19,1 x 25,1 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-370 (20)-FT 4



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 410 : Anonyme, *Matinée du Palais Royal: 3 mai 1791*, 1791, eau-forte, 13 x 9 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-370 (20)-FT 4



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 411 : Anonyme, *Effigie du pape Pie VI bulé au Palais Royal le 4 mai 1791,* 1791, eau-forte, 14x9cm, Bibl. nat. de France Est., RESERVE FOL-QB-201 (124)

Sous-titre : « La lecture d'un second bref du Pape signé Royou ayant indigné plusieurs esprits une société patriotique a fait faire un mannequin represantant le Pape qui sur le requisitoire d'un des membres a été brulé ainsi que les ouvrages de l'abbé Royou. »



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 412 : Anonyme, *La Brûlure*, 1791, eau-forte coloriée, 32 x 50 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE QB-370 (20)-FT 4

Sous-titre : « Les citoyens du Palais Royal après avoir tenu conseil sur ce que l'on devait faire à l'égard du pape délibérément que l'on porterait un mannequin d'osier semblable au St Père la tête couronnée d'une tiare à son col une croix une main tenant un poignard et l'autre des bulles. Et que après l'avoir dépouillé de ses ornements pontificaux il serait jeté dans un bûcher élevé pour cet effet dans le jardin en face du café de Foy alors l'arrêté des citoyens fut exécuté et il fut porté de la sorte. On lui arracha sa croix, son anneau, les croix qui étaient sur ses pantoufles, les bulles qu'il tenait, un citoyen les plongeait dans un vase plein de boue qu'un chevalier de St Louis fut chercher lui-même et ensuite on les jetait au feu. Pendant cette plaisante exécution un homme s'élança à travers la foule en s'écriant : « Citoyens, mes ancêtres ont été continuellement la victime de l'ambition des papes ainsi permettez-moi de me venger et au même instant il lui administra des coups de bâton. Cette cérémonie très comique s'est enfin terminée par l'incendie du simulacre de Pie Six au bruit des applaudissements et des bravos de tous les citoyens réunis dans le Palais-Royal. De Profundis. »

P. Les foires : comparaison formelle et commerciale

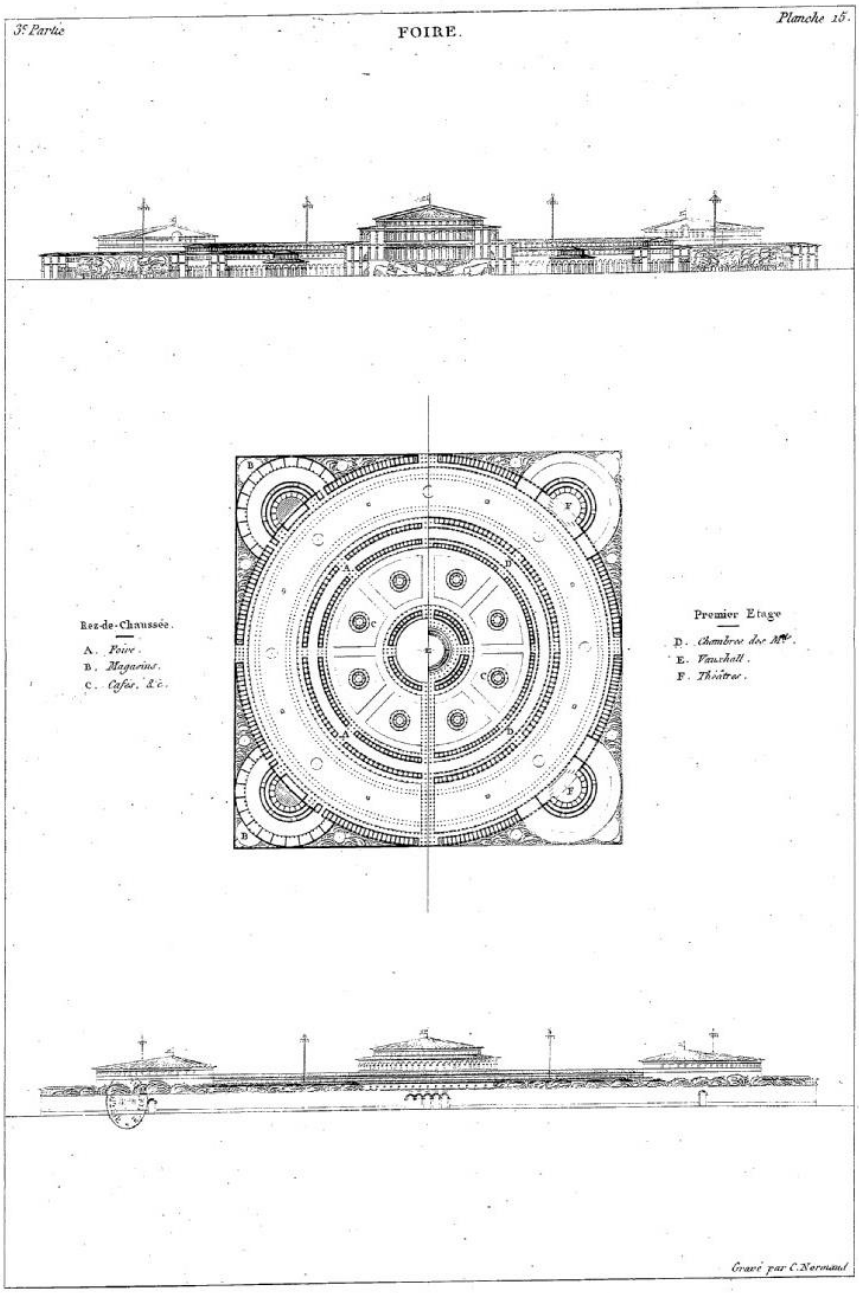


Figure 413 : Jean Nicolas Louis Durand (dessinateur), C. Normand (graveur), *Plan de foire*, 1802, tiré de : Durand, Jean-Nicolas-Louis, *Précis des leçons d'architecture données à l'École polytechnique*, Paris, chez l'auteur, 1825 (1802), pl.15.

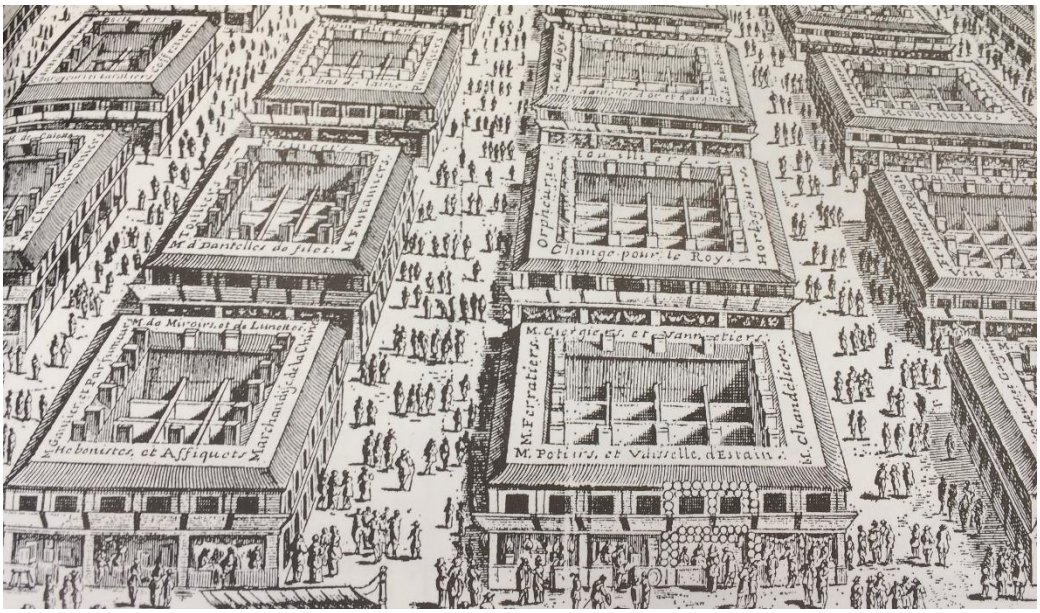


Figure 414 : Paris, la foire Saint-Germain, détail d'une gravure. Tiré de : Geist, Johann Friedrich, *Le Passage : un type architectural du XIXe siècle*, première édition française revue et complétée, traduit de l'allemand par Brausch, Marianne, Pierre Mardaga éditeur, 1988, p.85

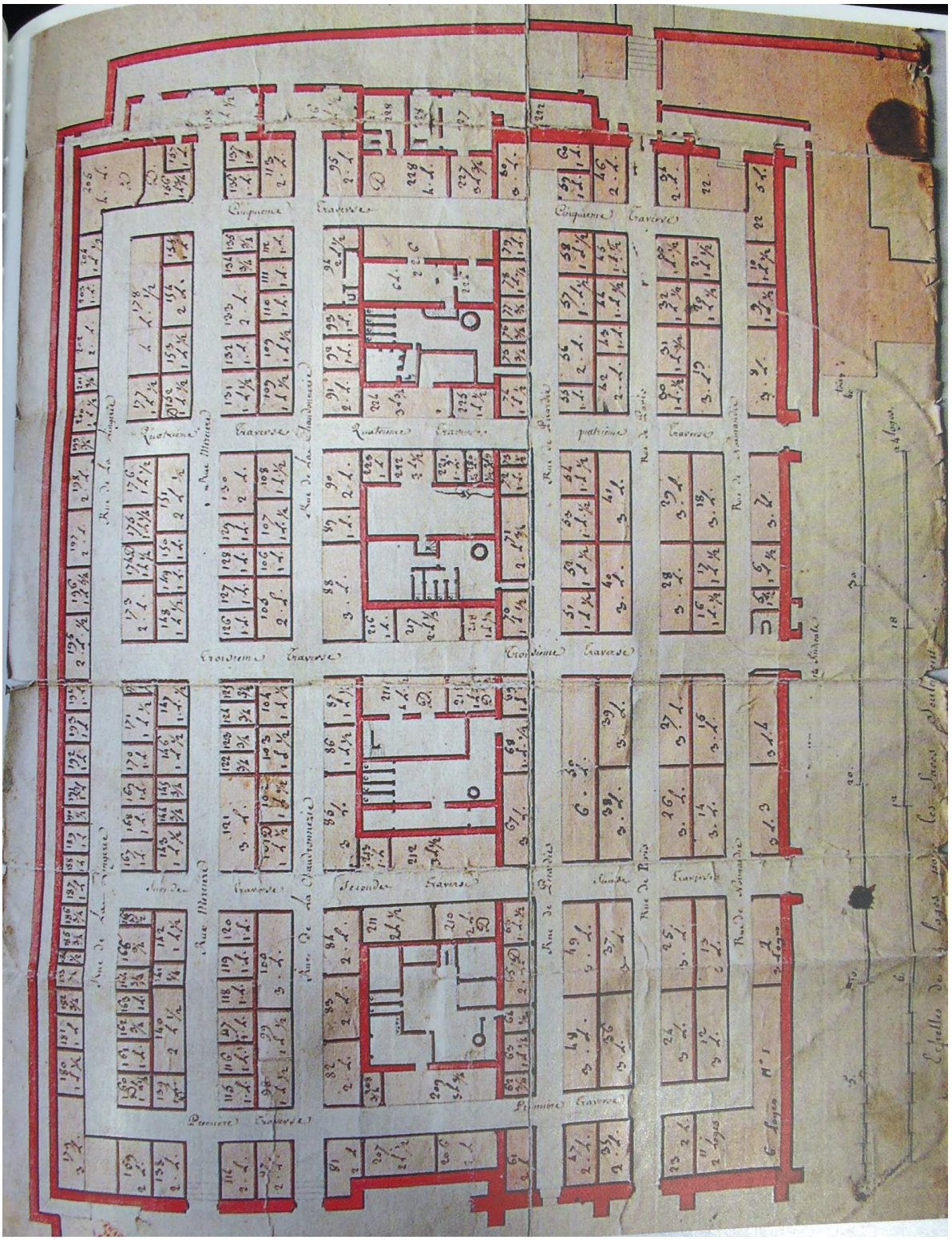


Figure 415 : *Plan du rez-de-chaussée de la foire Saint-Germain*, seconde moitié du XVII[e] siècle, Paris, Arch. nat. K 966.153, reproduit dans : Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014, p.151



Figure 416 : C.P. Mavillier (dessinateur), A.C. Giraud le jeune (graveur), *La foire Saint-Germain*, 1789, Frontispice des *Œuvres complètes de Jean-François Renard, dit Régnard*, Paris, Lefèvre, 1810,6e volume, reproduit dans : Castelluccio, Stéphane, *Le prince et le marchand : le commerce de luxe chez les marchands merciers parisiens pendant le règne de Louis XIV*, Paris, SPM, 2014, p.150

Q. Commerce et publicité

1. Enseignes



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 417 : Opiz, Georg-Emmanuel (1775-1841 ; dessinateur), *La sortie du n°113*, 1815, dessin à la plume, lavis, encre de Chine, aquarelle, 34,7 x 26,8 cm, Bibl. nat. de France Est. RESERVE FOL-VE-53 (G)



Figure 418 : Anonyme, *Galerie du Palais du Tribunat du côté de la Rue des Bons Enfans*, vers 1800, tiré de : V. Champier, G.-R. Sandoz, 1900, deuxième tome.



Figure 419 : Anonyme, *Aux trois ordres. Enseigne d'un marchand de cocardes au Palais-Royal*, 1789-1800, 60x86cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, EN120.

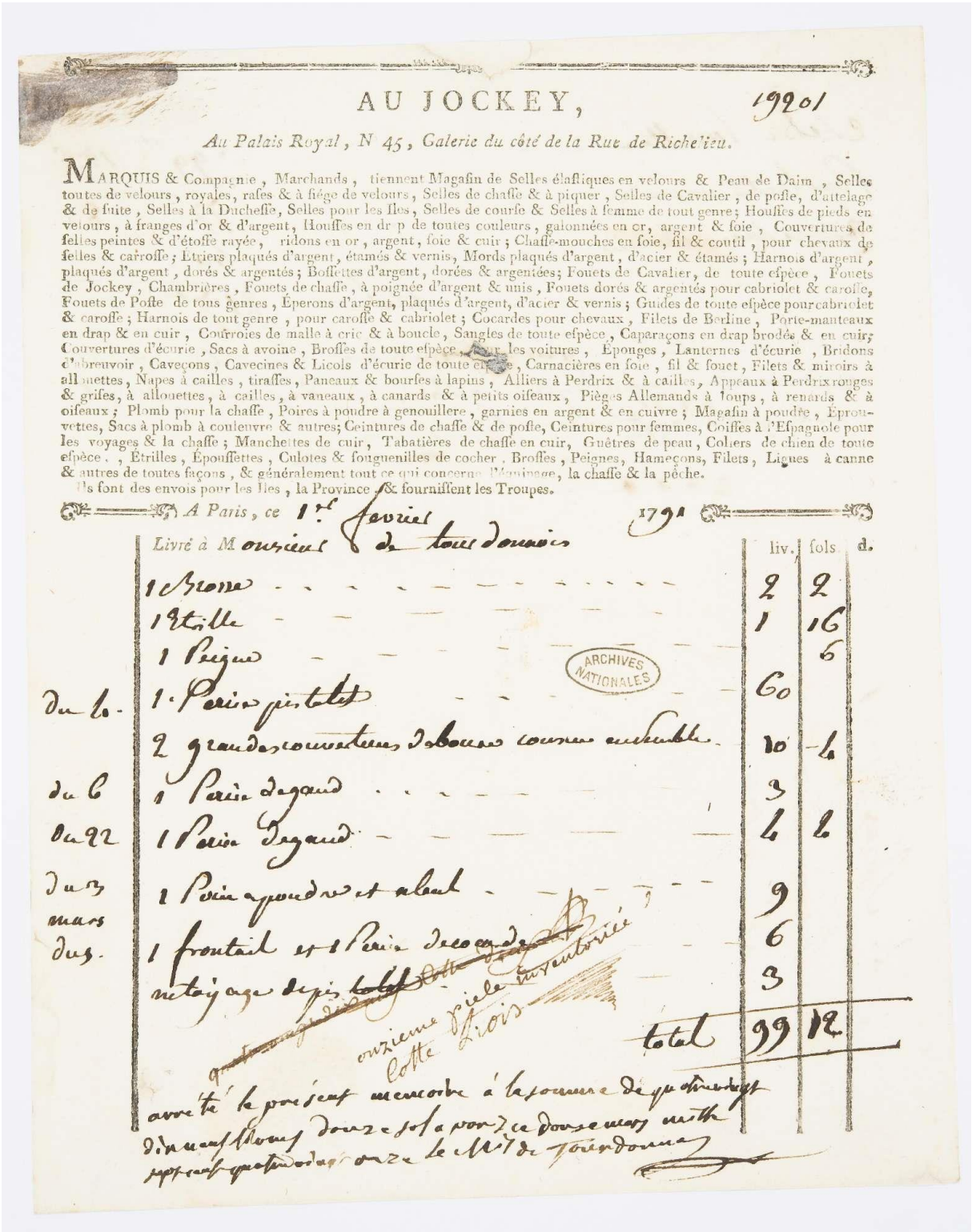


Figure 420 : Anonyme, *Le Rémouleur du Théâtre Séraphin. Enseigne-marionnette*, 1784-1800, sculpture en bois, 65x80cm, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, EN139



Figure 421 : Anonyme, *Au Gourmand. Enseigne du marchand de comestibles Corcellet. Au n°104, Palais-Royal, galerie du Lycée/de Valois*, vers 1801, huile sur bois, 180x85cm, Musée Carnavalet, Histoire de la ville de Paris, EN132

2. Tracts publicitaires et factures



AU JOCKEY, 19201

Au Palais Royal, N 45, Galerie du côté de la Rue de Richelieu.

MARQUIS & Compagnie, Marchands, tiennent Magasin de Selles élastiques en velours & Peau de Daim, Selles toutes de velours, royales, rases & à siége de velours, Selles de chasse & à piquer, Selles de Cavalier, de poste, d'attelage & de suite, Selles à la Duchesse, Selles pour les Iles, Selles de course & Selles à femme de tout genre; Housses de pieds en velours, à franges d'or & d'argent, Housses en drap de toutes couleurs, galonnées en or, argent & soie, Couvertures de selles peintes & d'étoffe rayée, ridons en or, argent, soie & cuir; Chasse-mouches en soie, fil & coutil, pour chevaux de selles & carrosse; Etriers plaqués d'argent, étamés & vernis, Mords plaqués d'argent, d'acier & étamés; Harnois d'argent, plaqués d'argent, dorés & argentés; Boëttes d'argent, dorées & argentées; Fouets de Cavalier, de toute espèce, Fouets de Jockey, Chambrières, Fouets de chasse, à poignée d'argent & unis, Fouets dorés & argentés pour cabriolet & carosse, Fouets de Poste de tous genres, Eperons d'argent, plaqués d'argent, d'acier & vernis; Guides de toute espèce pour cabriolet & carosse; Harnois de tout genre, pour carosse & cabriolet; Cocardes pour chevaux, Filets de Berline, Porte-manteaux en drap & en cuir, Courroies de malle à cric & à boucle, Sangles de toute espèce, Caparaçons en drap brodés & en cuir; Couvertures d'écurie, Sacs à avoine, Brosses de toute espèce, pour les voitures, Eponges, Lanternes d'écurie, Bridons d'abreuvoir, Caveçons, Cavecines & Licols d'écurie de toute espèce, Carnacières en soie, fil & fouet, Filets & miroirs à allumettes, Napes à cailles, tirasses, Panneaux & bourses à lapins, Alliers à Perdrix & à cailles, Appeaux à Perdrix rouges & grises, à allouettes, à cailles, à vaneaux, à canards & à petits oiseaux, Pièges Allemands à loups, à renards & à oiseaux; Plomb pour la chasse, Poires à poudre à genouillere, garnies en argent & en cuivre; Magasin à poudre, Eprouvettes, Sacs à plomb à couleuvre & autres; Ceintures de chasse & de poste, Ceintures pour femmes, Coiffes à l'Espagnole pour les voyages & la chasse; Manchettes de cuir, Tabatières de chasse en cuir, Guêtres de peau, Colliers de chien de toute espèce, Etrilles, Epoussettes, Culotes & fouguenilles de cocher, Brosses, Peignes, Hameçons, Filets, Lignes à canne & autres de toutes façons, & généralement tout ce qui concerne l'équipage, la chasse & la pêche.

Ils font des envois pour les Iles, la Province & fournissent les Troupes.

A Paris, ce 1er février 1791

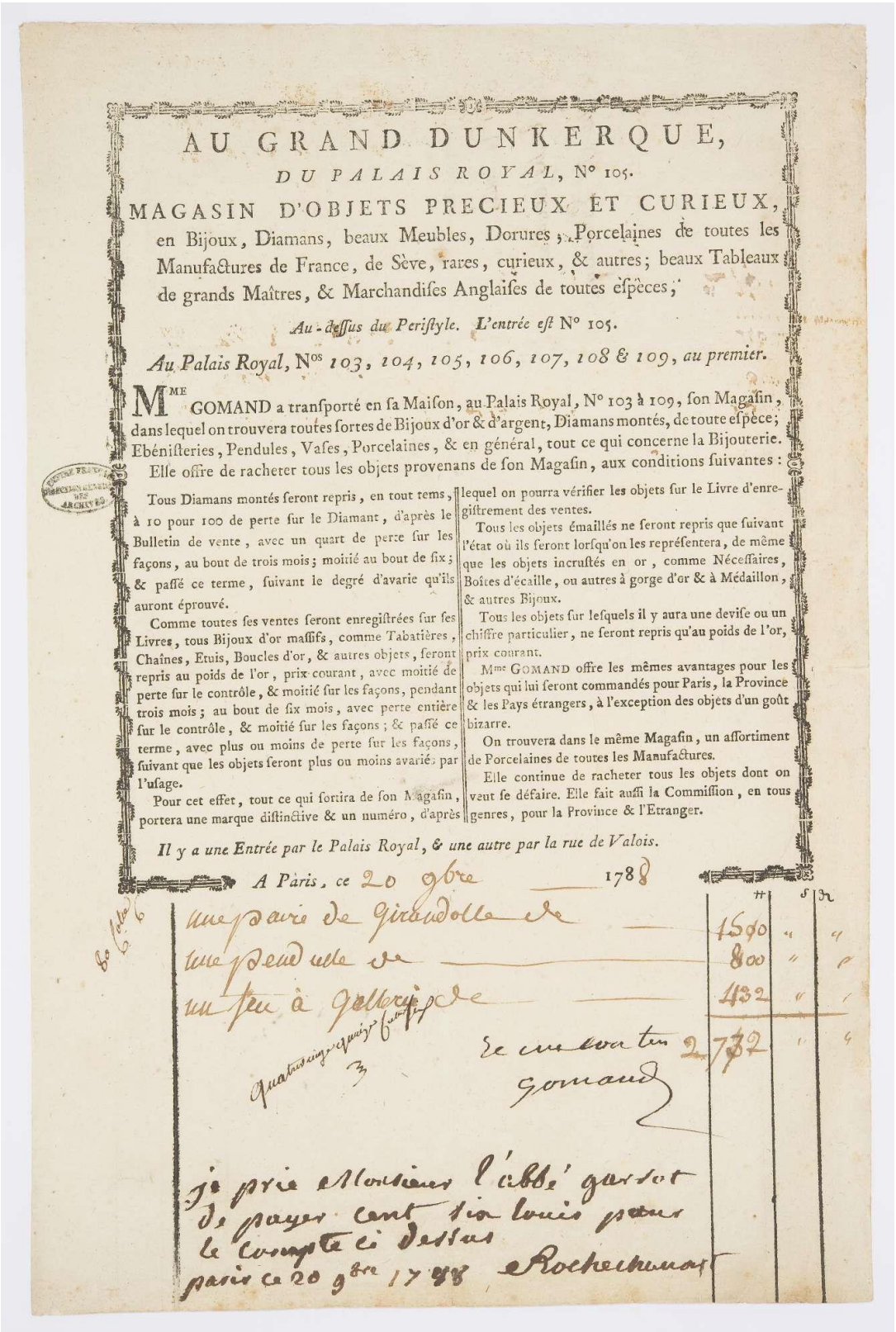
Livré à M ourieux de tout dommis

		liv.	sols	d.
	1 Brosse	2	2	
	1 Etille	1	16	
	1 Peigne		6	
du 6.	1 Paire pistolets	60		
	2 grandes couvertures d'housses comme meuble	10	4	
du 6	1 Paire degand	3		
du 22	1 Paire Degand	4	2	
du 27	1 Paire agoudres et abeil	9		
mars				
dud.	1 frontail et 1 Paire de degands	6		
	nettoyage depuis [illegible]	3		
		total	99	12

[illegible] onzieme fille [illegible] cotte [illegible] trois

avoir été le présent mémoire à la somme de quatre-vingt-dix-neuf livres douze sols à pour ce dont ne varietur approuvé quatre-vingt-onze le Mrt de Tourdonnet

Figure 422 : Facture du magasin « Au Jockey » au Palais-Royal, « galerie du côté de la rue de Richelieu n°45 », 1er février 1791, imprimé et note manuscrite, Arch. nat. T 619.



AU GRAND DUNKERQUE,

DU PALAIS ROYAL, N° 105.

MAGASIN D'OBJETS PRECIEUX ET CURIEUX, en Bijoux, Diamans, beaux Meubles, Dorures, Porcelaines de toutes les Manufactures de France, de Sève, rares, curieux, & autres; beaux Tableaux de grands Maîtres, & Marchandiſes Anglaiſes de toutes eſpèces;

Au-deſſus du Periſtyle. L'entrée eſt N° 105.

Au Palais Royal, N^os *103, 104, 105, 106, 107, 108 & 109, au premier.*

M^me GOMAND a tranſporté en ſa Maiſon, au Palais Royal, N° 103 à 109, ſon Magaſin, dans lequel on trouvera toutes ſortes de Bijoux d'or & d'argent, Diamans montés, de toute eſpèce; Ebéniſteries, Pendules, Vaſes, Porcelaines, & en général, tout ce qui concerne la Bijouterie.

Elle offre de racheter tous les objets provenans de ſon Magaſin, aux conditions ſuivantes :

Tous Diamans montés ſeront repris, en tout tems, à 10 pour 100 de perte ſur le Diamant, d'après le Bulletin de vente, avec un quart de perte ſur les façons, au bout de trois mois; moitié au bout de ſix; & paſſé ce terme, ſuivant le degré d'avarie qu'ils auront éprouvé.

Comme toutes ſes ventes ſeront enregiſtrées ſur ſes Livres, tous Bijoux d'or maſſifs, comme Tabatières, Chaînes, Etuis, Boucles d'or, & autres objets, ſeront repris au poids de l'or, prix courant, avec moitié de perte ſur le contrôle, & moitié ſur les façons, pendant trois mois; au bout de ſix mois, avec perte entière ſur le contrôle, & moitié ſur les façons; & paſſé ce terme, avec plus ou moins de perte ſur les façons, ſuivant que les objets ſeront plus ou moins avariés par l'uſage.

Pour cet effet, tout ce qui ſortira de ſon Magaſin, portera une marque diſtinctive & un numéro, d'après lequel on pourra vérifier les objets ſur le Livre d'enregiſtrement des ventes.

Tous les objets émaillés ne ſeront repris que ſuivant l'état où ils ſeront lorſqu'on les repréſentera, de même que les objets incruſtés en or, comme Néceſſaires, Boîtes d'écaille, ou autres à gorge d'or & à Médaillon, & autres Bijoux.

Tous les objets ſur leſquels il y aura une deviſe ou un chiffre particulier, ne ſeront repris qu'au poids de l'or, prix courant.

M^me GOMAND offre les mêmes avantages pour les objets qui lui ſeront commandés pour Paris, la Province & les Pays étrangers, à l'exception des objets d'un goût bizarre.

On trouvera dans le même Magaſin, un aſſortiment de Porcelaines de toutes les Manufactures.

Elle continue de racheter tous les objets dont on veut ſe défaire. Elle fait auſſi la Commiſſion, en tous genres, pour la Province & l'Etranger.

Il y a une Entrée par le Palais Royal, & une autre par la rue de Valois.

A Paris, ce 20 9bre 1788

une paire de girandolle de 1540

une pendule de 800

un feu à gallerie de 432

quatre cent quatre vingt douze 3 2772

Je certifie ce mémoire véritable Gomand

je prie Monsieur l'abbé garnot de payer cent dix louis pour le compte ci dessus paris ce 20 9bre 1788 Rochebrune

Figure 423 : Facture du magasin le « Grand Dunkerque, au Palais-Royal n°105 », 20 octobre 1788, imprimé et note manuscrite, Arch. nat. T 383.

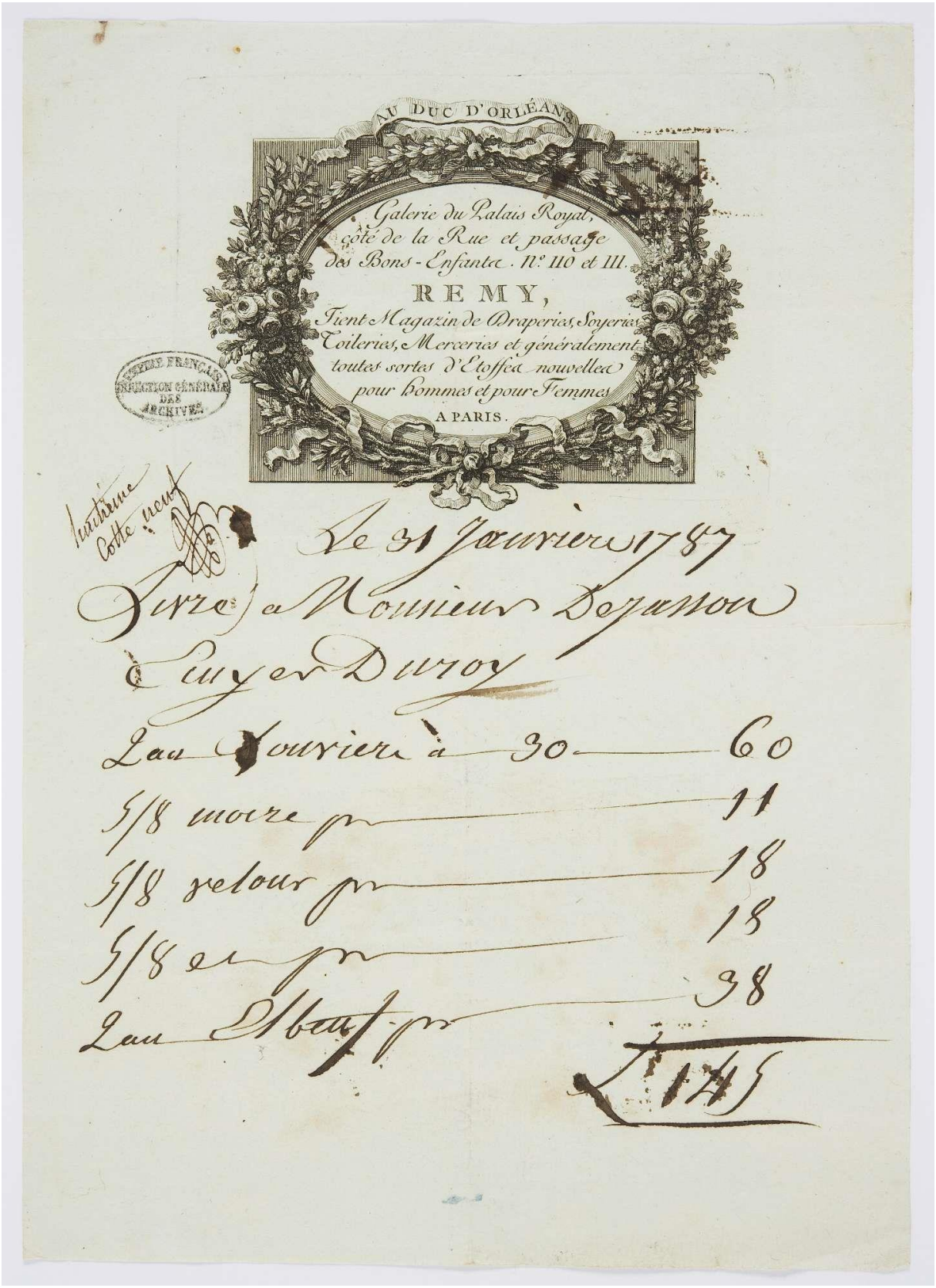


Figure 424 : Facture du magasin « Au duc d'Orléans » tenu par Remy, 31 janvier 1787, imprimé et note manuscrite, Arch. nat. T 376.



Figure 425 : Tract publicitaire pour l'opticien Blanqui, installé au n°260, Palais-Égalité, [1790-1794], 13,5x11,5 cm, estampe en noir et blanc, Arch. nat. T 697

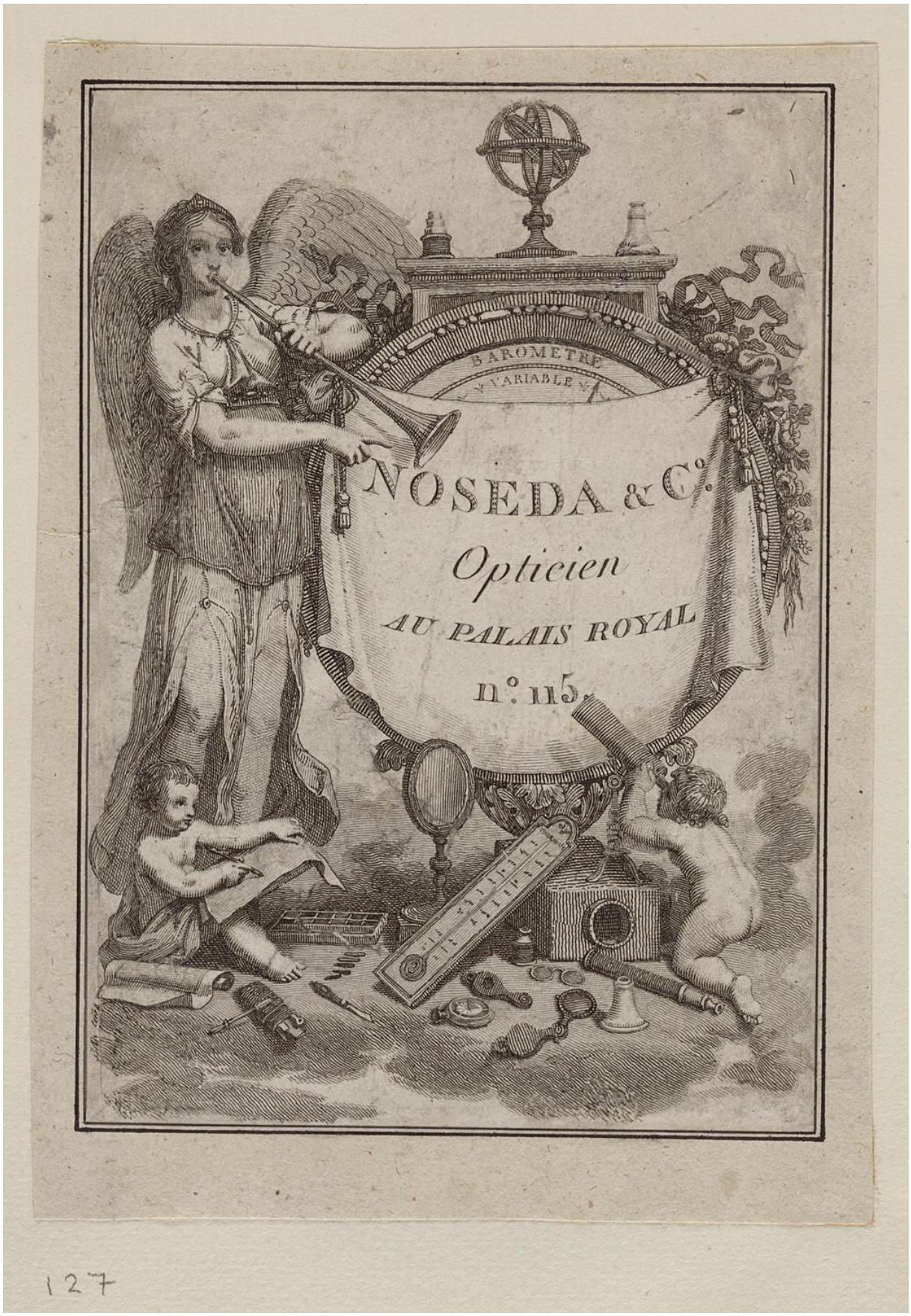


Figure 426 : Tract publicitaire pour « Noseda et Coe, opticien au Palais-Royal n°115 », vers 1815, Waddesdon Manor, Accession Number 3686.3.57.127

3. Les devantures : éléments de comparaison

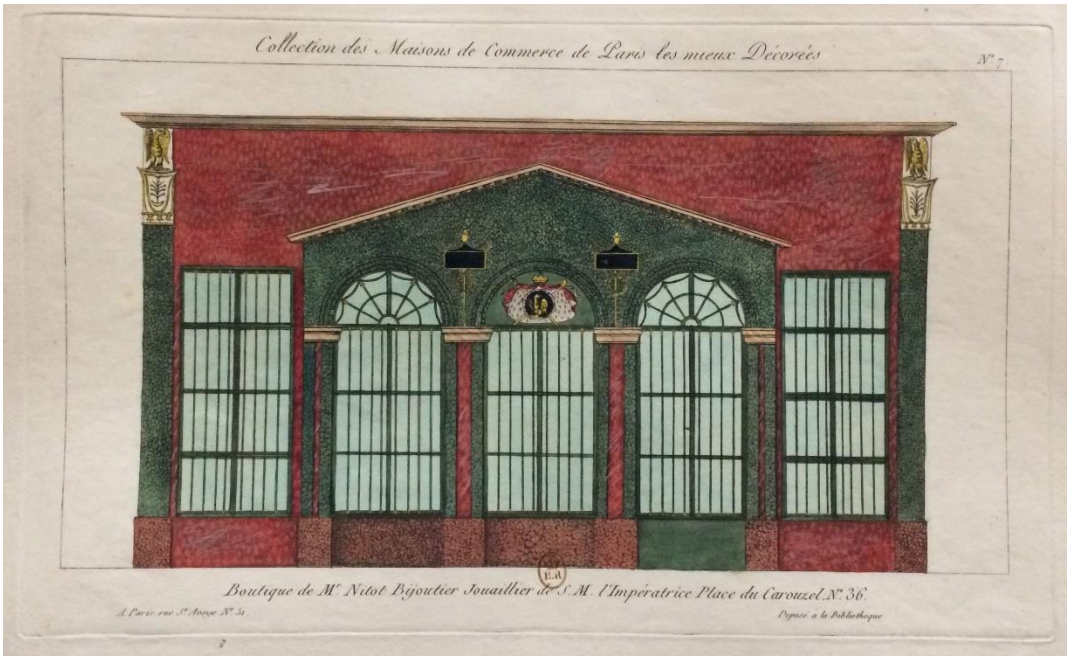


Figure 427 : Mixelle, Jean-Marie, *Boutique de M. Nitot, bijoutier-joaillier de S.M. l'Impératrice, place du Carousel n°36*, 1806, matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°7, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL



Figure 428 : Mixelle, Jean-Marie,*: Boutique de M. Bertin Marchande de Modes rue de la Loi [rue de Richelieu] n°26*, 1806, manière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°5, Bibl. nat. de France EF-84-FOL.



Figure 429 : Mixelle, Jean-Marie, *Magasin de Modes, boulevard Montmartre n°50,* [1808], matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°50, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL.



Figure 430 : Mixelle, Jean-Marie, *Entrée du magasin de Mademoiselle Lebeuf, marchande de nouveautés, rue des Petits-Champs n°21,* 1806, matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°12, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL.



Figure 431 : Mixelle, Jean-Marie, *Boutique de Mr Sallart, marchand bonnetier « Au réveil matin », rue de la Verrerie n°2*, 1806, matière noire coloriée à la main, in « Collection des Maisons de Commerce de Paris les mieux décorées », planche n°17, Bibl. nat. de France Est. EF-84-FOL

4. Des produits atypiques



Figure 432 : Isabey, Jean-Baptiste, *Miniature, portrait d'homme*, quatrième quart du XVIII[e] siècle, gouache sur ivoire, le tout contrecollé sur papier, initiales en cheveux collés au revers sous forme de monogramme de quatre lettres au dos sur une plaque d'ivoire, elle-même enferrée dans le médaillon, 8,7cm de diamètre, Mâcon, musée des Ursulines, numéro d'inventaire : 20350 ; 44 (Donation Ronot) .



Figure 433 : Isabey, Jean-Baptiste, *Miniature, portrait d'homme*, quatrième quart du XVIII[e] siècle, gouache sur ivoire, le tout contrecollé sur papier, initiales en cheveux collés au revers sous forme de monogramme de trois lettres au dos sur une plaque d'ivoire, elle-même enchâssée dans le médaillon, 8,7cm de diamètre, Mâcon, musée des Ursulines, numéro d'inventaire : 20348 ; 43 (Donation Ronot).



Figure 434 : Anonyme, *Miniature, portrait d'homme*, vers 1780, gouache sur ivoire, initiales en cheveux collés au revers sur ivoire sous forme de monogramme surmontant deux palmes avec au-dessus deux tourterelles penchées sur deux torches enflammées disposées horizontalement, 3,3x4cm, Nantes, Musée départemental Dobrée, numéro d'inventaire : 56.6809



Figure 435 : Anonyme, *couvercle de boîte*, vers 1810, couvercle en cristal, fils d'or, papier découpé, cheveux blonds et bruns collés sur ivoire, 6cm de diamètre, 2cm de hauteur, collection particulière, reproduit dans : Chanlot, Andrée, *Les ouvrages en cheveux, leurs secrets*, Editions de l'Amateur, Paris, 1986, p.109.



Figure 436 : Huber, Jean, *Philoctète abandonné sur l'île de Lemnos*, ca. 1765-1785, papier blanc découpé et monté sur papier noir, 42,9x55cm, Fondation William Cuendet et Atelier de Saint-Prex, Musée Jenisch, Vevey, reproduit dans : Ackermann, Marion, *SchattenRisse, Silhouetten und Cutouts*, Hatje Cantz Verlag, 2001.



Figure 437 : Huber, Jean, *Enée pleurant sur les ruines de Troie*, ca. 1765-1785, papier blanc découpé et monté sur papier noir, 42,9x55cm, Fondation William Cuendet et Atelier de Saint-Prex, Musée Jenisch, Vevey ; reproduit dans : Ackermann, Marion, SchattenRisse, Silhouetten und Cutouts, Hatje Cantz Verlag, 2001.



Figure 438 : Sergent (dessinateur), *Les marchands de marrons du Palais Royal*, 1786, gravure sépia, Paris, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, reproduit dans : « Une promenade au Palais-Royal à la fin du règne de Louis XVI », Daniel Crépin, revue Versalia, numéro 11, 2008

Table des illustrations

Figure 1 : *Plan général du Palais Cardinal levé géométriquement sur les lieux pour l'intelligence du procès de M. le duc de Richelieu contre les acquéreurs des maisons autour du Palais Cardinal suivant le observations du Sieur Beaurin*, XVII[e] siècle. 471

Figure 2 : *Plan général du Palais Cardinal levé géométriquement sur les lieux pour l'intelligence du procès de M. le duc de Richelieu contre les acquéreurs des maisons autour du Palais Cardinal suivant le observations du Sieur Beaurin*, XVII[e] siècle 472

Figure 3 : *Le parterre du Palais Royal,* XVII[e] siècle 473

Figure 4 : Percelle, [*Vue en perspective du Palais-Royal au XVIIème siècle]*..... 473

Figure 5 : *Plan général du jardin et dépendances du Palais-Royal*, tiré de Blondel, Jacques-François, *Architecture françoise*..., 1752-1756 474

Figure 6 : Fontaine, Pierre François Léonard, *Plan général du Palais Royal et dépendances, rez-de-chaussée, année 1780*, extrait de Fontaine, Pierre François Léonard, Percier, Charles, *Résidences de souverains*…1833..... 475

Figure 7 : *[Vue du Palais-Royal et de son jardin avant les travaux de Victor Louis]*, première moitié du XVIII[e] siècle 476

Figure 8 *: Le Palais Royal en vue d'Oiseau,* 1778 476

Figure 9 : Chaufourier, Jean (1679-1757 ; dessinateur), Aveline, Antoine (1691-1743 ; graveur), Daumont, Jean-François (éditeur), *Vue et perspective du Palais-Royal du côté du jardin*, [avant 1743]..... 477

Figure 10 : Mondhare, Louis-Joseph (1734-1799, éditeur), *Vue perspective du Palais-Royal du côté du jardin*, [vers 1750]..... 477

Figure 11 : *Vue de l'Ancien Palais Royal,* tiré de : Mayeur de Saint-Paul, François-Marie, *Tableau du nouveau Palais-Royal* , 1788..... 478

Figure 12 : Piètre, Henri, *Elévation du Palais Royal du côté du Jardin suivant le Projet de Piètre fait en Janvier 1781 [Premier projet d'Henri Piètre],* [janvier 1781] 479

Figure 13 : Piètre, Henri, *[Projet de façade du côté du jardin, second projet d'Henri Piètre]*, [ca. 1780-1781]..... 479

Figure 14 : [Victor Louis], *Projet d'aménagement comportant la construction de portiques et d'un temple des Arts,* [1780]..... 480

Figure 15 : Louis, Victor, *Projet de Louis après la destruction de l'Opéra,* 1781..... 481

Figure 16 : [Victor Louis], *Projet de Victor Louis joint au marché passé entre le duc de Chartres et Berthault le 9 décembre 1781,* 1781 482
Figure 17 : Victor Louis, *Plan projeté du Palais-Royal,* juillet 1784 483
Figure 18 : Hibon (graveur), *Plan général des bâtiments et jardin du Palais Royal avec les augmentations projetées par M. Louis Architecte année 1781*, tiré de Fontaine, Pierre François Léonard, Percier, Charles, *Résidences de souverains…,* 1833 484
Figure 19 : *Plan des nouveaux Bâtiments du Palais Royal,* [1781-1783] 485
Figure 20 : Hibon (graveur), *Plan général du rez-de-chaussée du Palais Royal par M. Louis Architecte année 1784*, tiré de Fontaine, Pierre François Léonard, Percier, Charles, *Résidences de souverains…,*1833 486
Figure 21 : *Vue du Palais-Royal en 1786,* tiré de l'*Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris,* 1906 487
Figure 22 : [Victor Louis], *[Vue en coupe d'une maison donnant sur le jardin],* 1780 488
Figure 23 : *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°1 : plan des caves*, 1781. 489
Figure 24 : *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°2 : plan du rez-de-chaussée*, 1781 490
Figure 25 : *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°3 : plan de l'entresol*, 1781. 491
Figure 26 : *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°4 : plan du 1er étage*, 1781 492
Figure 27 : *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°5 : plan du 2e étage*, 1781 493
Figure 28 : *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°6 : plan du 3e étage ou mansarde*, 1781 494
Figure 29 : *Plan d'une maison de trois croisées de face, des nouveaux bâtiments sur le jardin du Palais-Royal, n°7 : étage au-dessus de la mansarde*, 1781. 495
Figure 30 : *Plan au niveau du premier étage d'une maison de trois croisées de face, arcades n°8 à 10,* [ca. 1780-1785] 496
Figure 31 : *Plan au niveau du premier étage d'une autre maison de 3 croisées de face, arcades n°19 à 21,* [ca. 1780-1785] 497
Figure 32 : *Plan au niveau du premier étage d'une maison de 4 croisées de face, arcades n°4 à 7,* [ca. 1780-1785] 498

Figure 33 : *Plan au niveau du premier étage d'une autre maison de 4 croisées de face, arcades n°34 à 37,* [ca. 1780-1785] 499
Figure 34 : *Plan au niveau du premier étage d'une maison de 5 croisées de face, arcades n°134 à 138* [ca. 1780-1785] 500
Figure 35 : *Plan du rez-de-chaussée de l'immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau (ancien n°1),* 1795. 501
Figure 36 : *Premier étage de l'immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau,* 1795 502
Figure 37 : *Les combles de l'immeuble à l'angle de la rue des Colonnes et de la rue Feydeau,* 1795 503
Figure 38 : *Rez-de-chaussée de la rue des Colonnes,* Cadastre de Paris par îlot (1810-1836) 503
Figure 39 : Victor Louis, *[Vue de la façade sur la rue],* 1781 504
Figure 40 : Victor Louis, *Façade sur jardin du Palais-Royal,* 1781 505
Figure 41 : Victor Louis, *Vue de la façade sur le jardin,* 1781 506
Figure 42 : État actuel de la façade sur jardin 507
Figure 43 : Rameaux de laurier 508
Figure 44 : Branches de chêne 508
Figure 45 : Rameaux d'olivier 508
Figure 46 : Chapiteau des pilastres sur le jardin du Palais-Royal. 509
Figure 47 : Décor du deuxième étage sur le jardin du Palais-Royal. 509
Figure 48 : Vase de l'étage d'attique sur le jardin du Palais-Royal. 510
Figure 49 : Palais-Royal, *vases sur la balustrade de l'étage d'attique*. Tiré de : Dupezard, Émile, *Le Palais-Royal de Paris…* 1911. 510
Figure 50 : Arcades n°1 et 180 511
Figure 51 : Arcades n°2 et 179. 511
Figure 52 : Arcades n°3 et 178. 512
Figure 53 : Arcades n°4 et 177 512
Figure 54 : Arcades n°5 et 176 512
Figure 55 : Arcades n°6 et 175 513
Figure 56 : Arcades n°7 et 174 513
Figure 57 : Arcades n°8 et 173. 513
Figure 58 : Arcades n°9 et 172 514
Figure 59 : Arcades n°10 et 171 514

Figure 60 : Arcades n°11 et 170. 514
Figure 61 : Arcades n°12 et 169 515
Figure 62 : Arcades n°13 et 168 515
Figure 63 : Arcades n°14 et 167. 515
Figure 64 : Arcades n°15 et 166. 516
Figure 65 : Arcades n°16 et 165 516
Figure 66 : Arcades n°17 et 164 516
Figure 67 : Arcades n°18 et 163 517
Figure 68 : Arcades n°19 et 162 517
Figure 69 : Arcades n°20 et 161. 517
Figure 70 : Arcades n°21 et 160. 518
Figure 71 : Arcades n°22 et 159. 518
Figure 72 : Arcades n°23 et 158. 518
Figure 73 : Arcades n°24 et 157. 519
Figure 74 : Arcades n°25 et 156 519
Figure 75 : Arcades n°26 et 155. 519
Figure 76 : Arcades n°27 et 154. 520
Figure 77 : Arcades n°28 et 153 520
Figure 78 : Arcades n°29 et 152. 520
Figure 79 : Arcades n°30 et 151 521
Figure 80 : Arcades n°31 et 150 521
Figure 81 : Arcades n°32 et 149. 521
Figure 82 : Arcades n°33 et 148 522
Figure 83 : Arcades n°34 et 147 522
Figure 84 : Arcades n°35 et 146 522
Figure 85 : Arcades n°36 et 145 523
Figure 86 : Arcades n°37 et 144 523
Figure 87 : Arcades n°38 et 143 523
Figure 88 : Arcades n°39 et 142 524
Figure 89 : Arcades n°40 et 141. 524
Figure 90 : Arcades n°41 et 140 524
Figure 91 : Arcades n°42 et 139. 525
Figure 92 : Arcades n°43 et 138. 525
Figure 93 : Arcades n°44 et 137. 525

Figure 94 : Arcades n°45 et 136. 526
Figure 95 : Arcades n°46 et 135 526
Figure 96 : Arcades n°47 et 134. 526
Figure 97 : Arcades n°48 et 133. 527
Figure 98 : Arcades n°49 et 132. 527
Figure 99 : Arcades n°50 et 131 527
Figure 100 : Arcades n°51 et 130 528
Figure 101 : Arcades n°52 et 129 528
Figure 102 : Arcades n°53 et 128 528
Figure 103 : Arcades n°54 et 127 529
Figure 104 : Arcades n°55 et 126 529
Figure 105 : Arcades n°56 et 125 529
Figure 106 : Arcades n°57 et 124 530
Figure 107 : Arcades n°58 et 123 530
Figure 108 : Arcades n°59 et 122 530
Figure 109 : Arcades n°60 et 121 531
Figure 110 : Arcades n°61 et 120 531
Figure 111 : Arcades n°62 et 119 531
Figure 112 : Arcades n°63 et 118 532
Figure 113 : Arcades n°64 et 117 532
Figure 114 : Arcades n°65 et 116 532
Figure 115 : Arcades n°66 et 115 533
Figure 116 : Arcades n°67 et 114 533
Figure 117 : Arcades n°68 et 113 533
Figure 118 : Arcades n°69 et 112 534
Figure 119 : Arcade n°70 et 111 534
Figure 120 : Arcades n°71 et 110 534
Figure 121 : Arcades n°72 et 109 535
Figure 122 : 1ère arcade sur le péristyle de Joinville et 4ème arcade sur le péristyle de Beaujolais. 535
Figure 123 : 2ème arcade sur le péristyle de Joinville et 3ème arcade sur le péristyle de Beaujolais 535
Figure 124 : 3ème arcade sur le péristyle de Joinville et 2ème arcade sur le péristyle de Beaujolais. 536

Figure 125 : 4ème arcade sur le péristyle de Joinville, 1ère arcade sur le péristyle de Beaujolais 536
Figure 126 : Arcades n°80 et 100 536
Figure 127 : Arcades n°81 et 99 537
Figure 128 : Arcades n°82 et 98 537
Figure 129 : Arcades n°83 et 97 537
Figure 130 : Arcades n°84 et 96 538
Figure 131 : Arcades n°85 et 95. 538
Figure 132 : Arcades n°86 et 1ère arcade numérotée 94. 538
Figure 133 : Arcades n°87 et 2ème arcade numérotée 94. 539
Figure 134 : Arcades n°88 et 93 539
Figure 135 : Arcades n°89 et 92 539
Figure 136 : Arcades n°90 et 91 540
Figure 137 : Les bas-reliefs des arcades n°90 et 91, en miroir. 540
Figure 138 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586 541
Figure 139 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586 542
Figure 140 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586 543
Figure 141 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586 544
Figure 142 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586 545
Figure 143 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Lafréry, Antonio (1512-1577 ;imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586..... 546

Figure 144 : Polidoro da Caravaggio (149.-1543?; illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Lafréry, Antonio (1512-1577 ;imprimeur), *Modèles de trophées en chute*, ca. 1541-1586..... 547

Figure 145 : Caravaggio, Polidoro da (illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; graveur), Nobilius, Petrus de (actif 1574-1586 ; éditeur), *Modèles de trophées*, 1586..... 548

Figure 146 : De Musis, Agostino (illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; illustrateur), Floris, Cornelis (1514-1575 ; illustrateur), Polidoro da Caravaggio (1449.-1543?; illustrateur) Androuet Du Cerceau, Jacques (1510?-1585?; graveur sur métal), *Vase*, 1548-1570..... 549

Figure 147 : De Musis, Agostino (illustrateur), Vico, Enea (1523-1567 ; illustrateur), Floris, Cornelis (1514-1575 ; illustrateur), Polidoro da Caravaggio (1449.-1543?; illustrateur) Androuet Du Cerceau, Jacques (1510?-1585?; graveur sur métal), *Vase*, 1548-1570..... 550

Figure 148 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634 551

Figure 149 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634 551

Figure 150 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634 552

Figure 151 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634 552

Figure 152 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634 553

Figure 153 : Pagani, Matteo (graveur), *Modèle de trophée*, 1634 553

Figure 154 : Mitelli, Agostino (1609-1660 ; illustrateur), De Rossi, Giovanni Giacomo (1627-1691 ; graveur), *Modèles de trophées*, 1636-1642 554

Figure 155 : Mitelli, Agostino (1609-1660 ; illustrateur), De Rossi, Giovanni Giacomo (1627-1691 ; graveur), *Modèles de trophées*, 1636-1642 555

Figure 156 : Errard, Charles (1603?-1689 ; illustrateur), Lochon, René (1636-1674? ; graveur sur métal), *Trophée sur un modèle de Polydore de Caravage*, 1650-1651 556

Figure 157 : Errard, Charles (1603?-1689 ; illustrateur), Tournier, Georges (16..-16..; graveur sur métal), *Trophée sur un modèle de Polydore de Caravage*, 1650-1651 556

Figure 158 : Errard, Charles (1603?-1689 ; illustrateur), Lochon, René (1636-1674? ; graveur sur métal), *Trophée sur un modèle de Polydore de Caravage*, 1650-1651. 557

Figure 159 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Madeleine (16..-1664 ; imprimeur), *Dessus de cheminée*, 1647-1655. 557

Figure 160 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Madeleine (16..-1664 ; imprimeur), *Dessus de cheminée*, 1647-1655 558

Figure 161 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Madeleine (16..-1664 ; imprimeur), *Détail d'un dessus de cheminée*, 1647-1655..... 558

Figure 162 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Nicolas (1640-1703 ; imprimeur), *Détail d'une bordure de miroir*, 1647-1655..... 558
Figure 163 : Pierretz, Antoine (16..-16.. ; illustrateur et graveur), Langlois, Nicolas (1640-1703 ; imprimeur), *Détail d'une bordure de miroir*, 1647-1655..... 559
Figure 164 : Gillot, Claude (1673-1722 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), *Motif d'ornement à conque et dauphins*, 1732 559
Figure 165 : Gillot, Claude (1673-1722 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), *Casque exotique*, 1732 560
Figure 166 : Gillot, Claude (1673-1722 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), *Casques en forme de couronnes*, 1732 560
Figure 167 : Lajoue, Jacques de (1687-1761 ; illustrateur), Basan, Pierre-François (1723-1797 ; graveur sur métal), *Le Feu*, 1735-1760 561
Figure 168 : Lajoue, Jacques de (1687-1761 ; illustrateur), Basan, Pierre-François (1723-1797 ; graveur sur métal), *L'eau*, 1735-1760 562
Figure 169 : Choffard, Pierre-Philippe (1730-1809 ; illustrateur et graveur sur métal), Chereau, Jacques-François (1742-1794 ; imprimeur), *Trophée au dieu Pan*, ca. 1750..... 563
Figure 170 : Delafosse, Jean-Charles, *L'Air et l'Eau*, tiré de : *Nouvelle iconologie historique…*1768 564
Figure 171 : Delafosse, Jean-Charles, *l'Asie et l'Afrique*, tiré de : *Nouvelle iconologie historique…* 1768 565
Figure 172 : Delafosse, Jean-Charles, *l'Europe*, tiré de : *Nouvelle iconologie historique…*1768 566
Figure 173 : Delafosse, Jean-Charles, *la Gloire des Princes* et *l'Honneur*, tiré de : *Nouvelle iconologie historique…*1768 567
Figure 174 : Delafosse, Jean-Charles, *L'Art Militaire* et *L'Artillerie*, tiré de : *Nouvelle iconologie historique…* 1768 568
Figure 175 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779 . 569
Figure 176 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Huquier, Gabriel (1695-1772 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779. 570
Figure 177 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Blondel, Jacques-François (1705-1774 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779 571

Figure 178 : Charpentier, René (1680-1723 ; illustrateur), Blondel, Jacques-François (1705-1774 ; graveur sur métal), Le Père et Avaulez (imprimeur), *Trophée militaire*, 1772-1779 572

Figure 179 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777 573

Figure 180 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de panneau*, 1777 573

Figure 181 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Trophée exécuté sur la porte du duc de Nivernais à Paris*, 1777 574

Figure 182 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777 574

Figure 183 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777 575

Figure 184 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèle de trophée*, 1777 575

Figure 185 : Cauvet, Gilles Paul (1731-1788 ; illustrateur), Liottier (graveur sur métal), *Modèles de trophées mythologiques*, 1777 576

Figure 186 : Ranson, Pierre (1736-1786 ; illustrateur), Juillet, Jacques (1739-18.. ; graveur), *Modèle de trophée*, 1775-1779 576

Figure 187 : Moithey, Pierre-Joseph (1760-18.. ; illustrateur et graveur sur métal), Crépy, Jean-Baptiste (17..-1796 ; imprimeur), *La musique*, 1753-1790 577

Figure 188 : Roubillac (illustrateur, graveur, imprimeur), *Petit trophée*, deuxième moitié du XVIII^{e} siècle. 577

Figure 189 : Roubillac (illustrateur, graveur, imprimeur), *Petit trophée*, deuxième moitié du XVIII^{e} siècle 578

Figure 190 : Jonction entre l'ancien et le nouveau Palais-Royal sur le jardin, au niveau l'arcade n°180, façade nord de l'ancien Palais. 579

Figure 191 : Bas-relief sur la façade nord de l'ancien Palais-Royal, à gauche sur le jardin. 579

Figure 192 : Façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur 580

Figure 193 : Détail d'un bas-relief au premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur 580

Figure 194 : Détail d'un bas-relief du premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur 581

Figure 195 : Détail d'un bas-relief du premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur. 581
Figure 196 : Détail d'un chapiteau au premier étage de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur. 582
Figure 197 : Sculpture en haut-relief en rez-de-chaussée de la façade est de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur 583
Figure 198 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *Apollon*, exposé au Salon de 1769, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur. 584
Figure 199 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *Mars*, exposé au Salon de 1769, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur. 584
Figure 200 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *La Prudence*, exposée au Salon de 1769, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur. 585
Figure 201 : Pajou, Augustin (1730-1809 ; sculpteur), *La Prudence*, attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur. 585
Figure 202 : Génie des arts et des sciences à l'attique de la façade nord de l'ancien Palais-Royal sur la Cour d'Honneur 586
Figure 203 : Trophée d'armes à l'attique de la façade sud de l'ancien Palais-Royal sur la cour de Nemours 586
Figure 204 : Trophée d'armes à l'attique de la façade sud de l'ancien Palais-Royal sur la cour de Nemours 587
Figure 205 : Lucotte (graveur), *Portes, croisées, lucarnes*, 1773, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne…* 1773. 588
Figure 206 : Lucotte (graveur), *Chapiteaux pilastres*, 1773, tiré de Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne…* 1773 589
Figure 207 : Lucotte (graveur), *Encorbellements*, 1773, Tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne…* 1773 590
Figure 208 : Lucotte (graveur), *Ornements*, 1773, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne…* 1773 591
Figure 209 : Lucotte (graveur), *Bas-reliefs*, 1773, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne…* 1773. 592
Figure 210 : Lucotte (graveur), Bas-reliefs. Tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Le Vignole moderne …* 1773 593

Figure 211 : *Corniche d'ordre corinthien*, tiré de Vignole, Le (1507-1573), *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole* 594
Figure 212 : *Représentation des cinq ordres d'architecture*, tiré de Vignole, Le (1507-1573*), Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole* 595
Figure 213 : *La hauteur ordinaire des galeries et arcades de l'ordre corinthien est le double de leur largeur et les pilastres sont de trois modules*, tiré de : Vignole, Le (1507-1573), *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole*… 596
Figure 214 : *Proportions des galeries à piédestaux*, tiré de Vignole, Le (1507-1573), *Reigle des cinq ordres d'architecture de M. Jacques de Barozzio de Vignole* … 597
Figure 215 : *Les proportions des entrecolonnements selon Vitruve*, tiré de Vitruve, *Les dix livres d'architecture* 598
Figure 216 : *Les proportions des entrecolonnements selon Vitruve*, tiré de Vitruve, *Les dix livres d'architecture* 599
Figure 217 : Rome, Place du Capitole, Palais des Conservateurs 600
Figure 218 : Palais Valmarana, Vicence, Italie. 600
Figure 219 : Loggia de l'Hôpital des Innocents de Florence par Brunelleschi 601
Figure 220 : les Procuraties de la place Saint-Marc, Venise 601
Figure 221 : Cortile di San Damaso, Vatican 602
Figure 222 : Place de la Bourse, Bordeaux, par Jacques Gabriel 602
Figure 223 : Hôtel Lambert, reconstitution d'une travée d'origine sur la façade jardin, croquis de Cyril Bordier, 1998. 603
Figure 224 : « Fassade du Bastiment de L'hostel de Lyonne, basty dans Paris », tiré de Marot, Jean, *L'Architecture Française*, 1686. 603
Figure 225 : Hôtel de Bérulle, par Claude-Pierre Convers, 1766 604
Figure 226 : Hôtel de Montmorency par Claude-Nicolas Ledoux, 1769-1771 604
Figure 227 : Hôtel Piganeau, Bordeaux, par Lhote 605
Figure 228 : Pierre Louis Moreau (1727–1793), Façade de l'hôtel de Chavannes 605
Figure 229 : Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806), Hôtel d'Uzès, élévation sur le jardin 606
Figure 230 : Façade nord du château de Bénouville. 606
Figure 231 : Bas-relief issu de la « porte des Tuileries », 1777 607
Figure 232 : Bas-relief issus de « La salle de concert aux Tuileries », 1777 607

Figure 233 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres, 1888 608
Figure 234 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres, 1888. 608
Figure 235 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres, 1888 608
Figure 236 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, sculpture au-dessus des fenêtres, 1888 609
Figure 237 : Pfnor, Rodolphe, Château de Vaux-le-Vicomte, détail d'un bas-relief visible sur la planche représentant une statue devant la façade sur le jardin, 1888 609
Figure 238 : Bas-reliefs décorant la façade ouest du pavillon royal du château de Marly, 1714 609
Figure 239 : *Élévation du château de Marly du côté de Saint-Germain*, 1714 .. 610
Figure 240 : Baltard, Louis-Pierre (1764-1846 ; dessinateur et graveur), *Vue du château de Saint-Cloud prise dans la seconde cour*, 1803-1805 611
Figure 241 : d'Hollande (mouleur), Moitte (dessinateur), Hôtel de Salm, Paris, bas-reliefs de la rotonde sur la façade côté Seine, 1782-1787. 611
Figure 242 : Victor Louis, intendance de Besançon, 1770-1776, façade sur le jardin. 612
Figure 243 : Victor Louis, vue d'une façade latérale du Grand Théâtre de Bordeaux, aujourd'hui sur la rue Esprit des Lois. 612
Figure 244 : Victor Jean Nicolle (1754-1826), *Le Palais Royal sous Louis XVI,* fin du XVIII^{e} siècle 613
Figure 245 : *Façade Principale du Palais Royal du côté du jardin,* 1781 614
Figure 246 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808) (dessinateur), Varin frères (graveurs), *Vue du Palais Royal, des galeries et du jardin,* [1784] 615
Figure 247 : *Vue du Palais-Royal prise du côté du Méridien,* [1785] 615
Figure 248 : N. Ransonnette, *Vue perspective du nouveau Palais Royal,* 1785 616
Figure 249 : *[Vue du Palais-Royal]*, [1784-1788] 616
Figure 250 : Louis Le Cœur (175.-18..) (graveur), Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808) (dessinateur), *Vue du jardin du Palais Royal, de ses bâtiments et galeries,* 1791 617

Figure 251 : Janinet (graveur), Durand (dessinateur), *Vue du Palais du Tribunat, prise du jardin,* [1800] 617

Figure 252 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808), Gavard (graveur), *Vue du Palais-Royal du cote du jardin, d'après le dessin du chevalier de Lespinasse, 1786,* XIX^{e} siècle 618

Figure 253 : Née (graveur), Meunier (dessinateur), *Le Palais-Royal en 1789,* XIX^{e} siècle 618

Figure 254 : Paire de salerons à motif d'arcades du palais-royal, dit « au Palais-Royal », Paris, vers 1785 619

Figure 255 : Paire de salerons à motif d'arcades du palais-royal, dit « au Palais-Royal », Paris, vers 1785 619

Figure 256 : Anonyme, *[Distribution des boutiques des galeries de bois],* mai 1788. 621

Figure 257 : Anonyme, *[Plan des boutiques installées dans les galeries, avec les noms des marchands]*, [ca. 1800-1825] 621

Figure 258 : Anonyme, *[Plan des "galeries de bois" adjoint au bail de ces dernières à M. Danrée]*, février 1814 622

Figure 259 : Pierre Fontaine, *Galerie de bois vitrée avant la nouvelle Gallerie d'Orléans,* 1828 623

Figure 260 : [Pierre Fontaine], *Coupe des Galeries de Bois au Palais Royal avant la Galerie [d'Orléans]*, [1828] 623

Figure 261 : Huyot, *Galeries de bois au Palais-Royal, en 1828. Vue prise du palais, d'après une aqua tinta anglaise de l'époque,* fin du XIX^{e} siècle 624

Figure 262 : *Les galeries de bois vers 1820*, fin du XIX^{e} siècle 624

Figure 263 : *Galeries de bois (anciennement "camp des Tartares"), au Palais-Royal,* 1825 625

Figure 264 : *Vue de la seconde gallerie des boutiques de bois du Palais Royal,* 1786 626

Figure 265 : F. Hoffbauer (dessinateur), F. Sorrieu (lithographe), *Le Palais-Royal en 1794 : St Honoré ; Galerie de Valois ; le cirque ; le Louvre ; Cour d'Honneur ; Galeries de Bois*, XIXème siècle 627

Figure 266 : *La galerie vitrée conduisant des galeries de bois au Théâtre-Français vers 1820*, XIX^{e} siècle 627

Figure 267 : Pierre Fontaine (dessinateur), Gavard (pantographe), *Vue de l'Extrémité de la Galerie vitrée du Palais Royal,* 1828 628
Figure 268 : Ch. Motte (lithographe), *Vue du Palais Royal côté des Galeries de Bois avant la construction de la nouvelle galerie d'Orléans,* 1828 629
Figure 269 : *Vue de la face exterieure des boutiques de bois du Palais Royal sur la seconde cour,* [fin du XVIII[e] siècle] 630
Figure 270 : Debucourt, Philibert-Louis (1755-1832) (dessinateur), *[Les galeries de bois au Palais-Royal],* [1810-1820] 631
Figure 271 : Anonyme, *"Milord Bouffi payant sa carte à Madame Very"*, série des *"Portraits fidèles des maisons à la mode, n°2",* [1810-1820] 632
Figure 272 : "Suprême bon ton, n°5, Véry frères." vers 1815 633
Figure 273 : *Le Caffé du Caveau,* [1786] 634
Figure 274 : *Vue du Caffé du Caveau du Palais Royal,* 1786 635
Figure 275 : *Les motionnaires au caffé du caveau,* [ca. 1790] 636
Figure 276 : *Rotonde du café du Caveau, Abaque [plateau de colonne],* 1793-1794 637
Figure 277 : *Rotonde du café du Caveau, astragalle,* 1793-1794 637
Figure 278 : *Palais Egalité, Pavillon des frères Moreau, Bases des colonnes; Cette base n'a servi que pour la distribution des parties,* 1793-1794 637
Figure 279 : *Rotonde du café du Caveau, Pavillon de la Paix [éléments décoratifs],* 1794-1795 638
Figure 280 : *Rotonde du café du Caveau, Abaque du chapiteau de Rotonde au Café Moreau,* 1794-1795 638
Figure 281 : *Palais Royal, dans le Jardin, Rotonde du Café du Caveau, exécutée en l'an 5ème de la République, Profil de la corniche, Extérieur, qui a servi à l'exécution,* 1795-1796 639
Figure 282 : *Palais Royal, Rotonde du Café du Caveau, exécutée en L'an 5 de la République, dans le jardin, sous les ordres de Monsieur Hubert (?) Thibiery, architecte. Profil des Chapiteaux ayant servi à l'exécution.* 1795-1796 639
Figure 283 : *[Profil de colonne ayant servi à exécution pour la rotonde du café du Caveau],* 1795-1796 640
Figure 284 : *Palais Royal, Rotonde du café du Caveau exécutée en l'an 5ème de la République: Comptoir,* 1795-1796 640
Figure 285 : *Palais Royal, Rotonde: Élévation du comptoir, Plan du comptoir,* 1795-1796 641

Figure 286 : *Palais Royal, Rotonde du café du Caveau, exécutée en l'an 5ème de la République [vue en coupe]*, 1795-1796 642
Figure 287 : *[Rotonde du café du caveau, vue en profil d'une colonne]*, 1795-1796 643
Figure 288 : *Rotonde du café du caveau [vue de profil d'une colonne brisée]*, 1795-1796 644
Figure 289 : *Rotonde du café du Caveau [éléments décoratifs]*, 1795-1796 645
Figure 290 : *Rotonde du café du Caveau [éléments décoratifs]*, 1795-1796 646
Figure 291 : *Rotonde du café du Caveau [éléments décoratifs]*, 1795-1796 647
Figure 292 : *[Plafond de la Rotonde]*, ca. 1795-1796 648
Figure 293 : *[Plan au sol de la Rotonde]*, ca. 1795-1796 649
Figure 294 : Mixelle, Jean-Marie, *Café du Caveau Palais Royal*, [1800-1815] 650
Figure 295 : Aubert, Eugêne (graveur), Courvoisiers (dessinateur), *Vue du jardin du Palais Royal, prise de la Rotonde*, [1805-1815] 650
Figure 296 : Thiebaud (graveur), *Les Alliés à la Rotonde du Palais Royal*, 1815 651
Figure 297 : Schwartz (graveur), *Vue du jardin du Palais Royal près la Rotonde*, [ca.1800] 651
Figure 298 : *Intérieur du Jardin du Palais Royal. Côté du Perron*, 1807 652
Figure 299 : *Vue du jardin du Palais Royal, Côté de la Rotonde*, [1810-1820] 652
Figure 300 : *Devanture du café Sabatino (N°10)*, [ca. 1810] 653
Figure 301 : Palais Royal, *café Sabatino ci-devant Corrazza*, 1810 653
Figure 302 : Anonyme, *Café Sabatino, Montants de la fermeture; Clous des panneaux des portes; Coupe des Clous des panneaux des portes de la Devanture; Banquette, Doucine du plafond; Inventaire des meubles*, 1810 654
Figure 303 : *Café Sabatino, profil de l'angle des tables neuves ayant servi à l'exécution*, 1810 655
Figure 304 : *Café Sabatino, glace devant la Porte*, 1810 656
Figure 305 : *Tronc du café Sabatino, cy-devant Corrazza, Palais Royal*, 1810 656
Figure 306 : *Le café des aveugles au Palais-Royal vers 1800*, [1800] 657
Figure 307 : *Les étrangers au café de Borel le ventriloque*, [1810-1815] 658
Figure 308 : *Café de la Régence, plan du porte-liqueurs*, 1812 659
Figure 309 : *Le Porte-Liqueurs du café de la Régence*, 1812 660
Figure 310 : *Table du café de la Régence*, 1812 661
Figure 311 : C*afé de la Régence, comptoir à colonnes composites*, mars 1812 662

Figure 312 : *Café de la Régence, Colonne Ionique, chapiteau et base en bronze doré, base attique en Bronze doré, exécution,* 1812 663
Figure 313 : *Profil des banquettes, ayant servi à l'exécution,* 1812 663
Figure 314 : *Corniche couronnant la frise regnant au-dessus des croisées du café de la Régence,* 1812 664
Figure 315 : *Café de la Régence [corniche], Trait ayant servi à l'exécution,* 1812 ... 664
Figure 316 : *Café de la Régence, grande Corniche, Doucine, ornemens rehaussés en or,* 1812 665
Figure 317 : *Chapiteau: Fusserolles de la grande corniche rehaussé d'or,* 1812 665
Figure 318 : *Chapiteau dorique, haye de Coeur rehaussé d'or, et Chapiteau dorique, oye rehaussé d'or,* [1812] 666
Figure 319 : *Ove de la Grande Corniche, Rehausé d'or, le fond de la Corniche est en marbre + jaune antique,* [1812] 666
Figure 320 : Comte (graveur), Plon, Henri (typographe), *Les nouvellistes au café de Foix (août 1789),* XIX^e^ siècle 667
Figure 321 : Morret (graveur), *Le café des Patriotes. D'après un tableau de Sweebach Desfontaines, gravé par Morret,* XX^e^ siècle 668
Figure 322 : *Lady Cauchemar, au café des mille colonnes,* XIX^e^ siècle 669
Figure 323 : C. Molle (lithographe), *Intérieur d'un café [note manuscrite:] Café Lembelin, 1817,* XIX^e^ siècle 670
Figure 324 : Mixelle, Jean-Marie, *Café Tessé tenu par M. Larue, quai Voltaire n°1,* 1806 671
Figure 325 : Mixelle, Jean-Marie, *Intérieur du Café Montesquieu tenu par M. Warée au coin des rues des Bons-Enfants et Montesquieu, par Jean-Marie Mixelle, se vend à Paris rue Saint-Avoye n°51,* 1809 671
Figure 326 : Mixelle, Jean-Marie, *Façade du Café de Flore aux Champs-Elysées,* 1809 672
Figure 327 : Mixelle, Jean-Marie, *Intérieur d'un Café,* [1810] 672
Figure 328 : Mixelle, Jean-Marie, *Café Turc, boutique de M. Emerie, limonadier boulevard du Temple,* 1806 673
Figure 329 : Ledoux, Claude-Nicolas, *Boiseries du Café Militaire,* 1762 673
Figure 330 : Verniquet, Edme (1727-1804), *[Détail] Emplacement du cirque du Palais-Royal,* [1796] 674

Figure 331 : Désaudray, Charles, [*Plan du cirque joint à une lettre du 15 Vendémiaire an IV (1/2)]*, an IV [1795] 675
Figure 332 : Désaudray, Charles, [*Plan du cirque joint à une lettre du 15 Vendémiaire an IV (2/2)]*, an IV [1795] 676
Figure 333 : Gaitte (graveur*), Plan du cirque; Elevation d'une face laterale exterieure; Face de linterieur de l'Arène, Coupe sur la ligne A.B.*, 1787 677
Figure 334 : Anonyme, *Plan au Rez-de-Chaussée, au Premier et Au-Dessus, Du Cirque construit dans le Jardin du Palais-Royal,* [1786] 678
Figure 335 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808), *Les jardins et le cirque du Palais Royal en 1791*, [1791]..... 679
Figure 336 : Lespinasse, Louis-Nicolas de, Chevalier (Pouilly-sur-Loire, en 1734 - Paris, entre 1803 et 1808), [*L'extérieur du cirque avec son entrée couverte*], détail de : *Les jardins et le cirque du Palais Royal en 1791*, [1791]..... 679
Figure 337 : Anonyme, *Vue du Nouveau Palais Royal,* XVIII^{e} siècle..... 680
Figure 338 : Fontaine (dessinateur), Gavard (pantographe), *Vue extérieure du cirque du jardin du Palais Royal, 1799,* XIX^{e} siècle 680
Figure 339 : Meunier (dessinateur), Née (graveur), *Vue générale du ci-devant Palais Royal*, fin du XVIIIème siècle..... 681
Figure 340 : Sergent (dessinateur), Le Campion (graveur), *Élévation géométrale d'un côté du cirque construit dans le jardin du Palais Royal en 1787,* fin du XVIII^{e} siècle..... 681
Figure 341 : Sergent (dessinateur), Le Campion (graveur), *Vue du jardin du Palais Royal, avec le Nouveau Cirque,* fin du XVIII^{e} siècle..... 682
Figure 342 : Sergent (dessinateur), Le Campion (graveur), *Vue du jardin du Palais Royal, avec le nouveau cirque,* fin du XVIII^{e} siècle 682
Figure 343 : *L'incendie du cirque du Palais-Royal, le 25 frimaire, an VII,* [1800-1810] 683
Figure 344 : Meunier (dessinateur), [*Intérieur du cirque du Palais-Royal*], [1788].. 684
Figure 345 : Fontaine (dessinateur), *Vue intérieure du cirque du Palais-Royal lorsqu'on y reçut les Ambassadeurs du Nabab Tipoo-Sahib qui avaient été présentés au Roi à Versailles le 10 août 1788*, première moitié du XIX^{e} siècle 684
Figure 346 : Le Vachez, Charles-François-Gabriel (17..-1841?; graveur), *Vue de l'intérieur du nouveau cirque du Palais Royal et des ambassadeurs Nabab Tipou,* 1788..... 685
Figure 347 : Fontaine (dessinateur), *Le cirque du Palais-Royal, Réception des ambassadeurs du Nabab Tipoo-Saib en 1788,* première moitié du XIX^{e} siècle 685

Figure 348 : *[Vue en coupe du cirque]*, [1788] 686
Figure 349 : Ransonnette, Nicolas (1745-1810 ; auteur du texte), Krafft, Jean-Charles (1764-1833 ; auteur du texte), Henry (architecte), M*aison Vassale rue Pigalle construite par Hanry architecte*, [1770-1780] 687
Figure 350 : Fenêtres à pénétration dans le salon du château de Condé-sur-l'Escaut 688
Figure 351 : Capon, William (graveur), *Londres, Astley's Amphitheatre, vue extérieure*, 1777 688
Figure 352 : Capon, William (graveur), Londres, *Astley's Amphitheatre, vue intérieure*, 1777 689
Figure 353 : Hindmarsh (graveur), Lowry (imprimeur et éditeur), *Londres, Astley's Royal Grove,* 1780 689
Figure 354 : Charles-François Callet, *Plan d'un projet de cirque. Premier prix*, 1782 690
Figure 355 : Charles-François Callet, *Coupe longitudinal d'un projet de cirque. Premier prix*, 1782 690
Figure 356 : Charles-François Callet, *Projet de cirque, élévation antérieure. Premier prix*, 1782 690
Figure 357 : Auguste de Saint-Hubert, *Projet de cirque. Plan*, 1782 691
Figure 358 : Thomas de Froideau, *Plan d'un projet de cirque*, 1782 691
Figure 359 : Thomas de Froideau, *Coupe transversale d'un projet de cirque*, 1782. 691
Figure 360 : Thomas de Froideau, *Projet de cirque. Élévation antérieure*, 1782 692
Figure 361 : Abel-Marie Dubois, *Esquisse du plan et de la coupe d'un projet de cirque*, juillet 1790 692
Figure 362 : Cellerier, Le cirque du Champ-de-Mars, 1790 692
Figure 363 : Jacques-Guillaume Legrand et Jacques Molinos, *Projet du Cirque National*, juillet 1790 693
Figure 364 : Riffault, *Plan d'un cirque*, an II (1794) 693
Figure 365 : Riffault, *Cirque, coupe transversale, élévation sur le boulevard Saint-Martin et élévation sur la rue René-Boulanger*, an II (1794) 694
Figure 366 : Etienne-Louis Boullée, *Coupe perspective. Intérieur d'un cirque, 1er projet*, [1781-1793]. 695
Figure 367 : Etienne-Louis Boullée, *Elevation géométrale, Cirque, 2^{e} projet*, [1781-1793] 695

Figure 368 : Percier et Fontaine, *Théâtre pour célébrer par des chants civiques les triomphes de la République*, an II (1794) 695
Figure 369 : Canaletto (1697-1768 ; peintre), *London: Interior of the Rotunda at Ranelagh*, 1754 696
Figure 370 : Le Camus, Louis-Denis, *Vue générale en coupe du Colisée des Champs-Elysée et deux détails*, 1770 697
Figure 371 : Le Camus, Louis-Denis, *Élévation du côté du Colisée*, 1770 698
Figure 372 : Anonyme, *Détail d'un plan de Paris avec le Cirque royal, vauxhall du boulevard de Montparnasse*, [1775-1785] 698
Figure 373 : Michel Louis Melan, Munich, *Coupe de l'intérieur du vauxhall d'été*, 16 mars 1785. 699
Figure 374 : Delètre (graveur), *Plan et élévation d'un bâtiment, appelé les portiques du Temple, et autres bâtiments projeté autour*, 1788 699
Figure 375 : *Vue des Galeries du Palais Royal en 1789*, [1800] 700
Figure 376 : *Vue des pavillons en treillage dans l'interieur du jardin du Palais Royal*, 1786 701
Figure 377 : Desrais, Claude-Louis (1746-1816 ; dessinateur), Le Coeur, Louis (175.-18.. ; graveur), *The Palais Royal Garden Walk*, 1787 702
Figure 378 : *[Jardin du Palais-Royal]*, [1785-1790] 703
Figure 379 : *[Façade du Palais-Royal sur le jardin avec les galeries de bois]*, [1800] 703
Figure 380 : Batty (dessinateur), S. Lacey (graveur), *[Vue des allées d'arbres plantés du Palais-Royal]*, 1821 704
Figure 381 : Civeton, Christophe (1796-1831 ; dessinateur), *[Promenade du Palais-Royal]*, 1819 704
Figure 382 : Boutray (graveur), *Vue du jardin et des galeries du Palais Royal. Les Galeries furent terminées en 1786. Le Bassin et le Jet d'eau ne furent fait qu'en 1818*, [1818-1825] 705
Figure 383 : *Vue du Palais-Royal*, début du XIX^{e} siècle 705
Figure 384 :*Vue du Jardin du Palais Royal*, XIX^{e} siècle 706
Figure 385 : Belanger (dessinateur), Boullet (dessinateur), *Plan d'une nouvelle salle pour le Théâtre des Arts projeté pour être construite en Brique dans l'intérieur d'une des Cours du ci-devant Palais d'Orléans à la proximité du jardin*, fin du XVIII^{e} siècle (après 1784) .. 707

Figure 386 : J. Riffé, *Projet d'une promenade couverte et d'hyver pour la ville de Paris, servant de serre pour les orangers du Palais des Tuileries proposée sur le terrain du jardin actuel du Palais Royal*..... 709

Figure 387 : Baltard, Louis-Pierre (1764-1846 ; architecte), *Cinquième projet pour l'achèvement du Palais-Royal et la construction d'un théâtre pour l'Académie Impériale de Musique,* 1811 710

Figure 388 : Baltard, Louis-Pierre (1764-1846 ; architecte), *Élévation et Coupe d'un Théâtre pour L'Académie Impériale de Musique,* 1811 711

Figure 389 : *Spectacle des Beaujolais, vue du Palais Royal, Café mécanique,* après 1784 712

Figure 390 : *Le Sallon de Curtius,* XIX^e^ siècle 713

Figure 391 : *Les Ombres Chinoises,* vers 1800 714

Figure 392 : *Boutique du confiseur Berthelemot au Palais-Royal,* [1810-1820]..... 715

Figure 393 : Debucourt, Philibert-Louis (1755-1832 ; graveur du modèle), *La promenade publique,* XIX^e^ siècle..... 716

Figure 394 : *Vue de la grande allée du jardin du Palais Royal,* 1786 717

Figure 395 : *Les galeries du Palais-Royal,* vers 1800..... 718

Figure 396 : *Les Tablettes du Palais-Royal,* XIX^e^ siècle (modèle de 1796)..... 718

Figure 397 : *Un élégant dans le jardin du Palais-Royal,* 1900 (modèle de 1786)..... 719

Figure 398 : Anonyme, *Une élégante dans le jardin du Palais-Royal,* 1900 (modèle de 1786)..... 719

Figure 399 : *Mlle La Pierre, jeune géante prussienne. Agée de 19 ans, de 6 pieds 2 pouces de hauteur. On la voit au Palais Royal, arcade N°33,* 1788..... 720

Figure 400 : *Paul Butterbrodt, homme vivant pesant quatre cent soixante et seize livres que l'on voit au Palais-Royal,* ca. 1785 721

Figure 401 : *Soirée du 30 juin 1789. Dédiée A l'assemblée du Palais Royal,* 1789 .. 722

Figure 402 : Janinet, Jean-François (1752-1814 ; dessinateur et graveur), *Événement du 10 juillet 1789 : Fermentation au Palais-Royal,* 1789-1791 723

Figure 403 : *Camille Desmoulins haranguant la foule au Palais-Royal,* 1790-1800 724

Figure 404 : 1*2 juillet, Motion de Camille Desmoulins, au Palais Royal, contre l'oppression Royale envers l'Assemblée Nationale, la Cocarde arborée,* 1789..... 724

Figure 405 : *Événement du 12 juillet 1789,* 1789-1793 725

Figure 406 : *Motions du Palais Royal, le 12 juillet 1789,* 1789..... 726

Figure 407 : Prieur, Jean-Louis (1759-1795 ; dessinateur du modèle), Berthault, Pierre-Gabriel (1737-1831 ; graveur), *Motion faite au Palais Royal par Camille Desmoulins: le 12 juillet 1789*, 1802 727

Figure 408 : L*e Bref du pape brûlé au Palais Royal le 4 mai 1791 par un grand nombre de citoyens et l'on y a joint un mannequin représentant Sa Sainteté*, 1791 727

Figure 409 : Prieur, Jean-Louis (1759-1795 ; dessinateur), Berthault, Pierre-Gabriel (1737-1831 ; graveur), Duplessi-Bertaux, Jean (1750?-1819 ; graveur), *Mannequin du pape brûlé au Palais Royal: le 6 avril 1791*, 1802 728

Figure 410 : *Matinée du Palais Royal: 3 mai 1791*, 1791 729

Figure 411 : *Effigie du pape Pie VI bulé au Palais Royal le 4 mai 1791*, 1791 730

Figure 412 : *La Brûlure*, 1791 731

Figure 413 : Jean Nicolas Louis Durand (dessinateur), C. Normand (graveur), *Plan de foire*, 1802 732

Figure 414 : Paris, la foire Saint-Germain, détail d'une gravure. 733

Figure 415 : *Plan du rez-de-chaussée de la foire Saint-Germain*, seconde moitié du XVII^{e} siècle 734

Figure 416 : C.P. Mavillier (dessinateur), A.C. Giraud le jeune (graveur), *La foire Saint-Germain*, 1789 735

Figure 417 : Opiz, Georg-Emmanuel (1775-1841 ; dessinateur), *La sortie du n°113*, 1815 736

Figure 418 : *Galerie du Palais du Tribunat du côté de la Rue des Bons Enfans*, vers 1800. 737

Figure 419 : *Aux trois ordres. Enseigne d'un marchand de cocardes au Palais-Royal*, 1789-1800 737

Figure 420 : *Le Rémouleur du Théâtre Séraphin. Enseigne-marionnette*, 1784-1800 738

Figure 421 : *Au Gourmand. Enseigne du marchand de comestibles Corcellet. Au n°104, Palais-Royal, galerie du Lycée/de Valois*, vers 1801 738

Figure 422 : Facture du magasin « Au Jockey » au Palais-Royal, « galerie du côté de la rue de Richelieu n°45 », 1er février 1791 739

Figure 423 : Facture du magasin le « Grand Dunkerque, au Palais-Royal n°105 », 20 octobre 1788 740

Figure 424 : Facture du magasin « Au duc d'Orléans » tenu par Remy, 31 janvier 1787 741

Figure 425 : Tract publicitaire pour l'opticien Blanqui, installé au n°260, Palais-Égalité, [1790-1794] 742
Figure 426 : Tract publicitaire pour « Noseda et Coe, opticien au Palais-Royal n°115 », vers 1815 743
Figure 427 : Mixelle, Jean-Marie, *Boutique de M. Nitot, bijoutier-joaillier de S.M. l'Impératrice, place du Carousel n°36,* 1806 744
Figure 428 : Mixelle, Jean-Marie,*: Boutique de M. Bertin Marchande de Modes rue de la Loi [rue de Richelieu] n°26,* 1806 744
Figure 429 : Mixelle, Jean-Marie, *Magasin de Modes, boulevard Montmartre n°50,* [1808] 745
Figure 430 : Mixelle, Jean-Marie, *Entrée du magasin de Mademoiselle Lebeuf, marchande de nouveautés, rue des Petits-Champs n°21,* 1806 745
Figure 431 : Mixelle, Jean-Marie, *Boutique de Mr Sallart, marchand bonnetier « Au réveil matin », rue de la Verrerie n°2,* 1806 746
Figure 432 : Isabey, Jean-Baptiste, *Miniature, portrait d'homme*, quatrième quart du XVIII^{e} siècle. 747
Figure 433 : Isabey, Jean-Baptiste, *Miniature, portrait d'homme*, quatrième quart du XVIII^{e} siècle 747
Figure 434 : Anonyme, *Miniature, portrait d'homme,* vers 1780 748
Figure 435 : Anonyme, *couvercle de boîte*, vers 1810 749
Figure 436 : Huber, Jean, *Philoctète abandonné sur l'île de Lemnos*, ca. 1765-1785 750
Figure 437 : Huber, Jean, *Enée pleurant sur les ruines de Troie*, ca. 1765-1785 750
Figure 438 : Sergent (dessinateur), *Les marchands de marrons du Palais Royal,* 1786 751

Table des matières du premier tome

Remerciements **5**

Introduction **7**

PREMIÈRE PARTIE : CONCEPTION, CHRONOLOGIE DU CHANTIER ET DÉVIATION DU PROJET INITIAL **17**

Chapitre premier. Concevoir un projet architectural au service de la spéculation **19**

A. Le duc de Chartres devient propriétaire du Palais-Royal 20

B. Le choix de l'architecte : de Henri Piètre à Victor Louis 23

C. Les deux premiers projets d'Henri Piètre 27

D. Les cinq étapes de la conception du Palais-Royal par Victor Louis 28

E. Aspects financiers et spéculatifs du projet 38

F. La conception de la décoration des façades 42

Chapitre II. Construction des bâtiments en pourtour du jardin : galeries et commerces **67**

A. Le jardin avant les travaux 67

B. Destructions préalables aux travaux 71

C. Le paiement du maître-maçon et de l'architecte 74

D. Les acteurs du chantier 76

E. La chronologie du chantier 77

F. Premiers contrats de location 85

G. Vente des maisons à arcades 89

Chapitre III. Les galeries de bois **97**

A. Nées d'un imprévu ? Une structure temporaire dans l'attente de réalisation d'un projet idéal 97

B. Un lieu de commerce atypique ? 106

C. Un lieu en perpétuel sursis, dont la destruction est continuellement reportée 110

DEUXIÈME PARTIE : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, UN ESPACE CONÇU POUR ÊTRE RENTABLE 115

Chapitre IV. Le jardin, atout spéculatif ? 117

A. Le jardin, atout hygiéniste dans le Paris de la fin du XVIII[e] siècle 117

B. La spéculation immobilière, une initiative isolée ? 123

C. Un procédé répandu au sein de la noblesse 128

D. Le lotissement du Palais-Royal, une ambition esthétique atypique ? 131

Chapitre V. Espace public et réaménagement d'un quartier 133

A. La question du jardin public 133

B. L'adieu à l'ancien jardin : l'attachement sentimental des habitués 136

C. Réaction des riverains dépossédés et violente campagne à l'encontre du duc de Chartres 142

D. Un aménagement urbain 148

E. La réception de l'architecture par le public 154

Chapitre VI. Révolution et Empire : qu'est-il advenu des bâtiments ? 163

A. Suite des opérations du prince sous la Révolution, puis actions des créanciers lors de son emprisonnement 163

B. Le Palais-Royal devient Bien national 167

C. Quelle gestion du domaine par l'Etat ? 168

D. Rentabiliser au mieux la parcelle : l'Etat vendeur ? 172

E. Le délabrement progressif du lieu 173

F. Tribunat, bourse et projets de destruction : un lieu adaptable 176

G. La réhabilitation du Palais-Royal par Pierre François Léonard Fontaine 184

TROISIÈME PARTIE : UN OBJET NOUVEAU QUI RÉUNIT DES FORMES ARCHITECTURALES PRÉEXISTANTES : HABITAT, COMMERCE, DIVERTISSEMENTS 187

Chapitre VII. Lieu d'habitation, lieu de vie 189

A. La conception des logements traduit la conception du lieu 189

B. Un lieu de vie règlementé 199

C. Qui habite au Palais-Royal ? 206

Chapitre VIII. Un « centre commercial » attractif : commerce, publicité, ou de l'art d'appâter le chaland 218

A. La boutique et son développement : un nouveau type architectural à part entière ? 219

B. Attirer le client dans la boutique : devantures et enseignes 222

C. Exposer ses produits : l'étalage 231

D. Apparence de luxe et réelle escroquerie 233

E. La décoration intérieure des boutiques : éblouir le client 235

F. Face à la concurrence : stratégies commerciales et publicitaires 236

G. Les cafés et restaurants : différents décors pour différentes clientèles ? 245

Chapitre IX. Un lieu de divertissement parisien 267

A. Le Palais-Royal et les foires : héritage et continuation 267

B. Les boulevards : successeurs et concurrents 282

C. Curtius : un parcours représentatif 286

D. Les ombres chinoises : une nouveauté exclusive au Palais-Royal 290

E. Les curiosités mécaniques : les automates 292

F. Les curiosités naturelles : monstres et prodiges 294

G. La passion du plan-relief 296

H. Curiosités scientifiques : spectaculaire et pédagogie 298

I. Vauxhalls et Palais-Royal : des parcs d'attractions ? 302

QUATRIÈME PARTIE : LE CIRQUE DU PALAIS-ROYAL 309

Chapitre X. Portrait d'un édifice disparu 311

A. Les dimensions 311

B. La décoration intérieure 313

C. La décoration extérieure 315

D. La construction 319

E. Des éléments architecturaux nouveaux, atypiques, ou expérimentaux 320

F. La réception par le public 321

Chapitre XI. La dégradation du cirque du Palais-Royal 324

A. Des vices de forme : les infiltrations d'eaux et la mauvaise conception de l'édifice 324

B. Une construction victime d'événements extérieurs 330

C. L'incendie 334

Chapitre XII. Pourquoi construire un cirque ? 340

A. Un hippodrome 341

B. Un manège princier ? 350

C. Un vauxhall ? 353

D. Un centre commercial 357

E. Un lieu de pédagogie : le Lycée des Arts 361

Conclusion 369

Etat des sources 373

A. Sources manuscrites 373

B. Sources imprimées 377

Bibliographie 389

Index des noms de personnes 399

Table des matières du deuxième tome

PIÈCES JUSTIFICATIVES 423

Document n°1 : Arch. nat. Min. Cent. Res. 59, Donation par Louis Philippe duc d'Orléans, à Louis Philippe Joseph duc de Chartres, son fils, du Palais-Royal et des meubles qu'il contient, 30 décembre 1780. 423

Document n°2 : Arch. nat. X^{1B} 9072, Lettres Patentes du 17 juin 1781 qui autorisent Monsieur le Duc de Chartres à aliéner 2300 toises superficielles du jardin du Palais-Royal 429

Document n°3 : Arch. nat. R^4 281, Contrat entre Orléans et Berthault, 9 novembre 1781 432

Document n°4 : Arch. nat. R^4 289 : Fixation des honoraires alloués à Victor Louis, architecte, pour les constructions au pourtour du Palais-Royal (9 novembre 1781) 439

Document n°5 : Arch. nat. R^4 288 Ordonnance de S.A.S. Monseigneur le Duc de Chartres concernant le Palais-royal du 3 mai 1782 [ordonnance de police du Palais-Royal] 443

Document n°6 : Arch. nat. R^4 288 Projet d'établissement d'une administration de police pour le Palais Royal et son Jardin, ainsy que pour les maisons et rües construites au pourtour du dit jardin. [septembre 1782] 452

Document n°7 : Arch. nat. R^4 286 : Bail de S.A.S. Monseigneur le duc de Chartres au Sieur Quenin, 28 juin 1784, pour les arcades n°155 à 157 454

Document n°8 : Arch. nat. X^{1B} 9077: Lettres patentes du 13 août 1784, qui permettent à Monseigneur le duc d'Orléans d'accenser 3500 toises sur les terrains et bâtiments du Palais-Royal. 458

Document n°9 : Arch. nat. A 117: Décret de l'Assemblée Nationale, du 14 septembre 1792, qui autorise Louis-Philippe-Joseph, prince français, à continuer les aliénations qu'il a été autorisé de faire par lettres patentes du mois d'août 1784. 461

Document n°10 : Arch. nat. R^4 284, liasse concernant les « Arcades n°27-28-29-30 », « Etat et description d'une maison scise a Paris Palais Egalité faisant partie de celles qui composent la masse de bâtiments renfermant le jardin, pour le n°3 ladite maison appartenant à la citoyenne Lisfrand » [1790-1793] 463

Document n°11 : Archives de Paris, DQ10, carton 64, dossier n°5710, « Procès-verbal de l'état du Lycée des Arts fait par experts devant le juge de paix de la section de la Butte des Moulins, le 4 Germinal an III », 24 mars 1795 471

Document n°12 : Arch. nat. R^4 293 : « « État des lieux du Cirque établi par les Domaines nationaux », Brumaire an VI (22 octobre-20 novembre 1797) 474

Document n°13 : Arch. nat. R^4 292 : « Ministère des Finances, extrait des registres des délibérations du Directoire Exécutif » 19 Ventôse an VII [9 mars 1799] 476

ANNEXE 481

Document n°1 : État des locations 481

Document n°2 : Etat des ventes, d'après V. Champier, G.-R. Sandoz, deuxième tome, 1900, p.11 486

Document n°3 : Les lotissements du quartier de la Chaussée d'Antin entre 1765 et 1790, d'après les travaux de Pierre Pinon 422

Document n°4 : Tableau construit d'après Arch. nat. R^4 288 « État des noms des propriétaires des maisons qui forment le pourtour du jardin du Palais-Royal à commencer par celle de la rue de Richelieu mitoyenne avec le Palais jusqu'à l'hôtel de Voyer rue des Bons-Enfants mitoyenne de même avec le Palais» 424

Document n°5 : Tableau construit à partir de la *Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal*, publiée par l'Assemblée primaire de la section, 1790, 72 pages. « Section du Palais-Royal ; Liste des noms, surnoms, qualités & demeures des Citoyens actifs de la Section, inscrits conformément aux Décrets de l'Assemblée Nationale, sur les Registres de la Municipalité. Fait et résolu en l'Assemblée-Générale de la Section du Palais-Royal, le 5 avril 1790. » 425

Document n°6 : Les commerces du Palais-Royal, d'après l'*Almanach du Palais-Royal, utile aux voyageurs pour l'année 1786*, à Paris, chez Royer, quai des Augustins, chez Morin, au Palais-Royal, et chez les Marchands de Nouveautés, 1785. 427

Document n°7 : Le Palais-Royal, « au centre des plaisirs de la capitale », PLUMAUZILLE, Clyde, « Le « marché aux putains » : économies sexuelles et dynamiques spatiales du Palais-Royal dans le Paris révolutionnaire », *Genre, sexualité & société*, en ligne depuis le 1er décembre 2013, consulté le 19 avril 2016, URL : http://gss.revues.org/2943 ; DOI : 10.4000/gss.2943 429

Document n°8 : Arch. nat., R^4 288, « Etat de récapitulation », 29 juin 1783 430

Document n°9 : Archives de Paris, Sommier foncier: Propriétaires des galeries de pierre du Palais-Royal. Arcades n°1 à 26: DQ18 135, folio 167 et suivants. Arcades n°27 à 180: DQ18 35..... 431

Document n°10 : Archives de Paris, Sommier foncier: Locataires des galeries de pierre du Palais-Royal. Arcades n°1 à 26: DQ18 135, folio 167 et suivants. Arcades n°27 à 180: DQ18 35..... 448

TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME TOME 464

Table des matières du troisième tome

Catalogue iconographique 471

A. État antérieur aux travaux de Victor Louis 471

1. L'état hérité de Richelieu (1642-1692) 471
2. L'état après les travaux de Claude Desgots (1730-1780) 474

B.Dessins originaux : projets successifs pour le Palais-Royal 479

1. Les deux projets de Henri Pièttre 479
2. Les quatre plans de Victor Louis 480
3. Un projet intermédiaire aux plans de Victor Louis ? 484
4. Un état des lieux après les travaux 486

C.Plans et élévations des nouvelles maisons en pourtour du jardin 488

1. Plans originaux : les maisons en pourtour du jardin 488
2. Un type d'habitat similaire : les appartements de la rue des Colonnes 501

D. Éléments décoratifs 504

1. Dessins de Victor Louis 504
2. Décors végétaux au-dessus des arcades 508
3. Détails décoratifs 509
4. Panneaux de bas-reliefs au-dessus des fenêtres du premier étage autour du jardin du Palais-Royal. 511
5. Sculptures de l'ancien Palais-Royal 579
6. L'inspiration de Victor Louis : éléments comparatifs 588
7. La production antérieure de Victor Louis 612

E. Le quatrième côté du quadrilatère 613

F. Une architecture utilisée comme motif dans les arts décoratifs 619

G. Les galeries de bois 621

H. Les cafés 632

1. Café Véry 632

2. Café du Caveau 634
3. Café Sabatino, ou Corrazza 653
4. Café des Aveugles 657
5. Café Borel 658
6. Café de la Régence 659
7. Café de Foy 667
8. Café des Patriotes 668
9. Café des Milles Colonnes 669
10. Café Lemblin 670
11. Éléments de comparaison en-dehors du Palais-Royal 671

I. Le cirque 674
1. Plans 674
2. Vues extérieures 679
3. Vues intérieures 684
4. Coupe 686
5. Éléments de comparaison 687

J. Les quatre pavillons 700

K. Vues d'ensemble et plantations 703

L. Projets de modifications ultérieurs aux travaux de Louis 707
1. Plan d'une nouvelle salle pour le Théâtre des Arts 707
2. Projet de promenade couverte et d'hiver pour la ville de Paris, servant de serre aux orangers du Palais des Tuileries, 1809 709
3. Projet d'établissement d'une Académie Impériale de Musique par Louis-Pierre Baltard, 1811 710

M. Les attractions et curiosités 712

N. La population du Palais-Royal : figures de genres et personnages pittoresques d'une promenade mondaine 716

O. Révolution et Palais-Egalité 722

P. Les foires : comparaison formelle et commerciale 732

Q. Commerce et publicité 736

1. Enseignes 736

2. Tracts publicitaires et factures 739

3. Les devantures : éléments de comparaison 744

4. Des produits atypiques 747

Table des illustrations 753

Table des matières du deuxième tome ..... Erreur ! Signet non défini.

Table des matières du troisième tome 775

LE « RÉSUMÉ DE PARIS » ?
LE PALAIS-ROYAL DE 1780 À 1815 : COMMERCES, LOGEMENTS, DIVERTISSEMENTS

Résumé

Encensé, fustigé, fantasmé : le jardin du Palais-Royal ne laisse aucun de ses promeneurs indifférent ! Le lotissement commandé par le futur Philippe-Égalité et construit par le maître maçon Berthault sur les dessins de l'architecte Victor Louis entre 1781 et 1784 bouleverse la parcelle princière. De champêtre promenade du beau monde, elle devient foire perpétuelle, centre commercial et lieu d'habitation. Objet intermédiaire entre le crépuscule de l'Ancien Régime et l'aube d'un nouveau siècle, ces constructions constituent un élément de transition de l'architecture commerciale au long terme, à la fois relais des foires, concurrent des boulevards et précurseur des passages couverts. Les logements modulables proposés se situent de même entre public et privé, maison individuelle et immeuble de rapport. Centre de divertissement, le jardin est à rapprocher des entreprises de tivolis et de vauxhalls lui étant contemporaines mais le cirque enterré en son centre est représentatif de la nature atypique de l'ensemble. La parcelle princière demeure en effet, sur la période étudiée, dans un état d'inachèvement chronique illustré par les différentes architectures éphémères adjointes à l'ensemble. Celles-ci sont supposées financer à court terme la suite des constructions. Les luxueuses galeries du jardin du Palais-Royal matérialisent de nouvelles habitudes de consommation et de promenade : au seuil de la transformation du badaud de l'Ancien Régime en flâneur du XIX^e^ siècle, elles constituent l'un des premiers lieux de *shopping* parisien.

Mots-clés : Jardin public ; divertissements ; Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Philippe-Égalité (1747-1793) ; tivolis ; vauxhalls ; lotissement spéculatif ; Paris ; commerce de luxe ; décors de cafés ; cirque ; architectures éphémères ; passages couverts ; Louis, Louis-Nicolas, dit Victor (1731-1800) ; Révolution française ; Palais-Égalité ; Palais du Tribunat ; habitat modeste ; habitat bourgeois ; spectacles de foire.

THE "SUMMARY OF PARIS"?
THE PALAIS-ROYAL FROM 1780 TO 1815: SHOPS, HOUSING, ENTERTAINMENT

Summary

Acclaimed, castigated, fantasized: the garden of the Palais-Royal leaves none of its walkers indifferent! The housing scheme commissioned by the future Philippe-Égalité and built by Berthault after Victor Louis'drawings between 1781 and 1784 disrupts the princely estate. Once the high society's preferred promenade, it became a perpetual fair, business center and dwelling place. Intermediate object between the twilight of the Ancien Régime and the dawn of a new century, these buildings are a transitional element of commercial architecture in the long term: they took over fairs, rivaled boulevards and were precursor to passages couverts. Similarly, the modular homes it contains are in between public and private, detached housing and blocks of flats. As an entertainment center, the garden is closer to contemporary enterprises of tivolis and vauxhalls but its circus, buried in its center, is representative of the atypical nature of the whole. Over the studied period, the princely garden remains in a state of chronic incompleteness illustrated by the various ephemeral architectures associated with the ensemble, which are supposed to finance the following buildings in the short term. The luxurious galleries of the garden of the Palais-Royal embody new habits of consumption and strolling: transforming the onlooker of the Ancien Régime into a stroller of the nineteenth century, they constitute one of the first center for Parisian "shopping".

Keywords : Public garden; entertainments; Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, known as Philippe-Égalité (1747-1793) ; tivolis ; vauxhalls ; speculation ; Paris ; luxury shopping ; café decoration ; circus ; ephemeral architectures; covered passages; Louis, Louis-Nicolas, dit Victor (1731-1800) ; French Revolution ; Palais-Égalité ; Palais du Tribunat

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

DISCIPLINE : histoire de l'art

Couverture : Tract publicitaire pour « Noseda et Coe, opticien au Palais-Royal n°115 », vers 1815, Waddesdon Manor, Accession Number 3686.3.57.127